

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

TOME 105



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

42e ANNÉE. — TOME 105e DE LA COLLECTION

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1905



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LES DERNIERS JOURS
DE LA
BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

La très honorée Mère Catherine-Antoinette de Lévy-Châteaumorand avait été élue supérieure du monastère de Paray, le 11 mai 1690, la sœur Marguerite-Marie Alacoque garda sa charge d'assistante[1]. Ses maladies si fréquentes, si pénibles et si longues parfois l'avaient exténuée et, âgée de quarante-trois ans à peine, elle était déjà tout infirme. Par un sentiment de pitié, et peut-être encore par le désir d'éprouver une vertu qui ne lui avait jamais été bien sympathique, la nouvelle supérieure défendit à son assistante l'heure d'oraison, la nuit du jeudi au vendredi, et toutes les austérités qu'elle pratiquait; elle exigea même la remise de tous ses instruments de pénitence[2]. La Bienheureuse docile ne trouva aucune objection.

C'était au mois de juin. « Je ne vivrai plus guère, allait-elle répétant, car je ne souffre plus. » Et à toutes celles qui se recommandaient à ses prières, elle promettait simplement de leur être une bonne avocate auprès de Dieu[3].

Un mois plus tard, le 18 juillet, un sourire de joie illumina sa vie, douce délicatesse du cœur de son Jésus. L'acte de fondation de la chapelle du Bois-Sainte-Marie, dédiée au Sacré Cœur, fut enfin signé par son frère Chrysostome[4]. La chapelle du jardin de la Visitation de Paray n'allait donc plus être le seul sanctuaire du divin Cœur. Le nouveau culte, gagnant de proche en proche, élargissait la zone bénie de son influence; pur bonheur pour elle, mais aussi annonce

1. Lors de l'élection de la supérieure, trois religieuses sont proposées aux suffrages de la communauté; en 1690, la bienheureuse Marguerite-Marie avait été l'une des trois.

2. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Marie-Lazare Dusson.*

3. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 230. Cf. *Manuscrit de Roanne.*

4. *Ibid.*, t. II, p. 294.

de plus en plus nette de sa fin prochaine. Elle avait tellement dit et répété qu'elle était un obstacle à sa marche victorieuse et qu'elle devait disparaître pour en faciliter le triomphe !

Dans cette pensée, le 22 juillet, elle résolut de commencer une retraite intérieure qui devait durer quarante jours, préparation immédiate au grand départ qui ne pouvait plus tarder. Toujours la même extérieurement, aussi fidèle que par le passé aux devoirs de sa charge d'assistante, elle vivait seulement plus unie dans l'intime de son âme à ce Dieu de toute sainteté, de toute justice et de tout amour dont elle n'avait jamais, pour ainsi parler, perdu de vue la divine présence. « Depuis le jour de sainte Madeleine, écrit-elle, je me suis sentie extrêmement pressée de réformer ma vie pour me tenir prête à paraître devant la sainteté de Dieu, dont la justice est si redoutable et les jugements impénétrables. Il faut donc que je tienne toujours mes comptes prêts, afin de n'être pas surprise, car c'est une chose horrible de tomber à l'heure de la mort entre les mains d'un Dieu vivant, lorsque pendant sa vie on s'est retiré par le péché d'entre les bras d'un Dieu mourant[1]. »

La joie de la mort, qui remplit son âme et la pousse d'un incompréhensible élan vers la bienheureuse délivrance, jette pourtant en elle je ne sais quelle peur troublante ; une criminelle n'a pas le droit de se livrer à de pareils sentiments ; la pensée de l'éternelle justice devrait bien plutôt la pénétrer jusqu'a la moelle des os ; rien dans sa vie ne justifie une si douce confiance. De cette retraite, commencée au milieu de tels élans d'amour et d'humilité, nous ne possédons que le compte rendu des deux premiers jours. Nous ne les connaîtrons jamais ces derniers entretiens de Jésus et de l'apôtre de son Sacré Cœur ; trop beaux et trop purs, la terre n'en était pas digne.

Le 20 août, la sœur Marguerite-Marie écrivait au P. Croiset que, d'après toutes les apparences, sa « solitude » commencerait vers le 12 octobre[2]. Elle avait raison, elle fut préve-

1. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 322 et 323. Cf. Languet, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie*, p. 332, et le *Manuscrit de Roanne*.

2. Lettre au P. Croiset, 20 août 1690. On appelle solitude à la Visitation la retraite annuelle que doit faire chaque religieuse.

nue qu'elle aurait à y entrer le 9. Quelques jours avant, détail de rien mais qui frappa pourtant ses sœurs et les édifia, on faisait la vendange dans les jardins du monastère; la Bienheureuse, par mortification, se priva de manger des raisins[1]. Pour éviter toute singularité et rendre le sacrifice plus parfait, on le sut plus tard, elle en avait demandé la permission.

Le 8 octobre, elle fut prise d'une fièvre très légère. La sœur infirmière, Catherine-Augustine Marest, qui depuis près de vingt ans la soignait dans ses maladies, vint la voir et lui demanda si, malgré tout, elle pensait entrer en solitude le lendemain. « Oui, répondit-elle, mais ce sera dans la grande solitude[2]. » La sœur infirmière, malgré les apparences, resta convaincue que la Bienheureuse faisait allusion à sa mort prochaine[3].

Le lendemain, 9 octobre, elle dut s'aliter, et l'on fit venir le docteur Guillaume Billet, médecin du monastère depuis de longues années. Habitué aux maladies de la sœur Alacoque, il ne s'émut pas le moins du monde. « Cette petite fièvre sans accidents fâcheux[4] » lui parut de peu d'importance, et il s'en allait tout à fait rassuré, quand la malade lui dit qu'elle en mourrait. Il affirma qu'il n'en serait rien, qu'il n'avait absolument aucune crainte, et la sœur Marie-Lazare Dusson ajoute « qu'il fit gageure qu'elle en reviendrait[5] ».

Le docteur parti, les sœurs restées à l'infirmerie opposèrent aux prévisions pessimistes de la malade cette confiante réponse ; elle sourit doucement et répondit : « Oh ! il vaut mieux qu'un séculier mente qu'une religieuse[6]. » Le jour même, d'ailleurs, elle renouvela encore sa première déclaration. Elle fit demander sa dernière novice, son cher petit Louis de Gonzague, la sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines, et lui dit : « Venez me voir, ma chère sœur, car je mourrai de cette maladie et nous n'aurons pas longtemps à demeurer ensemble[7]. »

1. *Vie et OEuvres*, t. I, p. 327.
2. Languet, *op. cit.*, p. 325.
3. Procès de 1715. *Déposition de la sœur Catherine-Augustine Marest.*
4. *Ibid.*, *Déposition du docteur Guillaume Billet.*
5. *Ibid.*, *Déposition de la sœur Marie-Lazare Dusson.*
6. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 328, note.
7. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines.*

En s'alitant, la Bienheureuse avait quitté sa cellule, sa chère cellule dont elle aimait tant la solitude, pour entrer à l'infirmerie. Elle y avait fait déjà et bien souvent de longs séjours. Le monastère de Paray forme un carré dont l'un, des côtés longe la rue, le côté parallèle donne sur le jardin; ils sont reliés par deux corps de bâtiment dont l'un, s'appuyant au chœur des religieuses, touche la cour des Séraphins; l'autre a vue sur le jardin. Autour du préau qu'enclôt le monastère, se développe un cloître aux solides arcades. L'infirmerie, en 1690, se trouvait à l'angle intérieur formé par le bâtiment qui longe la rue et le côté perpendiculaire qui donne sur le jardin. La fenêtre de la chambre occupée par la Bienheureuse est au-dessus de la seconde arcade; on y a gravé cette inscription:

INFIRMERIE OU MOURUT
EN ODEUR DE SAINTETÉ
LA B. MARGUERITE-MARIE
LE 17 8bre 1690.

Les premiers jours de la maladie se passèrent sans incident. On retrouvait la sœur Alacoque comme on l'avait toujours vue, humblement recueillie, d'une entière docilité. Le docteur Billet, qui aimait et vénérait la sainte religieuse, venait la voir plusieurs fois chaque jour, sans pourtant changer d'avis; toujours il affirmait que cette fièvre « n'avait aucun danger; la guérison certaine n'était qu'une affaire de temps ». La malade gardait aussi son premier sentiment.

La sœur Françoise-Rosalie Verchère, une de ses novices, avait de la mort une peur instinctive. Aux jours de son noviciat, bien des fois même depuis lors, sa sainte maîtresse lui avait répété qu'elle mourrait entre ses bras; la prédiction, c'est elle-même qui nous le dit[1], lui fut renouvelée plus d'une fois du 9 au 16 octobre. La sœur Alacoque, si timide d'ordinaire, parlait dans cette occasion avec une conviction et une netteté qui frappaient. La sœur Marie-Lazare Dusson fut surprise plusieurs fois de voir « avec quelle assurance la vénérable sœur disait qu'elle mourrait de la maladie où elle

1. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Françoise-Rosalie Verchère.*

était pour lors, qui fut effectivement la dernière[1] ». Saintement, la malade se préparait.

Elle souffrit beaucoup, mais elle reçut la souffrance comme une vieille amie. A toutes ses visiteuses, elle parlait avec plaisir des avantages qu'elle procure. Un jour une sœur, frappée de l'extraordinaire douleur qu'exprimaient tous ses traits, s'offrit de lui donner quelque soulagement. Elle remercia. Les moments qui lui restaient étaient trop précieux pour n'en pas profiter. Oui, elle souffrait, mais pas encore assez. Oh! la joie de vivre et de mourir sur la croix! Sans doute, il était brûlant son désir de quitter la terre; très volontiers, cependant, elle consentirait, si tel était le bon plaisir divin, à demeurer jusqu'au jour du jugement dans un état aussi douloureux[2]. Pour calmer son angoisse et donner cours à ses transports d'amour, elle empruntait aux psaumes de David une formule pour ses actes de contrition et d'espérance : *Misericordias Domini in æternum cantabo; Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus*[3].

On lui demanda une fois ce qu'elle désirait pour réveiller son appétit; elle répondit qu'elle n'en savait rien, que ce qu'on lui donnait était trop bon pour elle. Comme si déjà elle n'eût plus de corps, elle paraissait insensible à tout[4].

La sœur Anne-Alexis de Maréchale, une des premières religieuses consacrées au Sacré Cœur de Jésus, aidait la sœur Catherine-Augustine Marest à l'infirmerie. Elle couchait dans la chambre de la malade, qu'elle vénérait[5] et aimait comme une mère: ne lui devait-elle pas en effet la vie religieuse, qu'elle mettait bien au-dessus de la vie du corps? Empressée, elle épiait un désir pour le satisfaire aussitôt; mais, saintement indifférente à tout, la sœur Marguerite-Marie recevait tout sans plainte et sans répugnance. On remarqua même

1. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Marie-Lazare Dusson.*

2. Croiset, *Abrégé de la vie de la sœur Marguerite-Marie Alacoque*, p. 62. Cf. Languet, *op. cit.*, p. 326; *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 328.

3. Ps. LXXXVIII, 1 : « Je chanterai éternellement les louanges du Seigneur. » Ps. CXXI, 1 : « Je me suis réjouie des paroles qui me furent dites : Nous irons dans la maison du Seigneur. »

4. Languet, *op. cit.*, p. 326.

5. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Anne-Alexis de Maréchale.*

qu'après avoir pris les remèdes les plus amers, elle ne voulait pas se laver la bouche afin d'en conserver plus longtemps l'amertume [1].

Une seule chose la préoccupait: comme elle avait toujours voulu vivre inconnue, cachée dans son cher monastère de Paray, elle souhaitait qu'après sa mort on ne parlât point d'elle. Or, sur l'ordre du P. Rolin, jésuite de la résidence de Paray, elle avait, en 1685, résumé dans un long mémoire les grâces de choix répandues sur son âme, les étonnantes et divines libéralités du Cœur de Jésus. Le manuscrit existait toujours ; habile et prudent, le P. Rolin avait défendu à sa pénitente de le brûler avant qu'il l'eût examiné, or le travail était inachevé quand il quitta Paray, dans les derniers mois de 1685. Le précieux cahier était dans une armoire dont la mourante avait la clef. A cette heure, elle se considérait comme dégagée de sa promesse, mais elle ne pouvait plus atteindre elle-même son manuscrit. Elle demande alors à la sœur Claude-Rosalie de Farges, une de ses novices, de s'en charger et de brûler tout jusqu'à la dernière ligne. Heureusement pour nous, elle s'adressait bien mal. La jeune sœur ne croit pas pouvoir prendre une pareille responsabilité ; elle prie sa vénérée maîtresse de s'en remettre à Dieu du soin de l'avenir, en attendant qu'elle confie simplement à la Mère supérieure la clef de l'armoire [2]. Il en coûtait beaucoup à la sœur Alacoque de suivre cet avis ; elle le fit pourtant, et, grâce à la sœur de Farges, nous possédons encore cette autobiographie écrite toute de la main de la Bienheureuse : chef-d'œuvre d'humilité et de simplicité, miroir vivant qui reflète chacun des traits du modèle dans toute leur surnaturelle beauté. Au moment même où Marguerite-Marie, inspirée et comme guidée par son Maître divin, traçait d'elle-même, cinq ans plus tôt, cette pure image, elle avait au cœur une humble crainte. Un jour viendrait, peut-être, où d'autres yeux que les siens liraient les merveilles de grâces qu'elle racontait, et l'on pourrait être tenté de l'en estimer davantage. Aussi demandait-elle instamment à Dieu de rester toujours ensevelie dans l'éternel oubli des créatures : « Abandonne

1. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 327.
2. Procès de 1775, *Déposition de la sœur Claude-Rosalie de Farges.*

tout à mon bon plaisir, lui avait-il été répondu, et me laisse accomplir mes desseins sans te mêler de rien, car j'aurai soin de tout[1].» Le bon plaisir divin, c'était que, deux siècles encore après la scène que nous venons de raconter, on pût, à Paray-le-Monial, lire le précieux manuscrit, et, les larmes aux yeux, baiser les feuillets jaunis que la grande sainte a touchés de sa main.

Sept jours entiers s'étaient écoulés depuis le début de la maladie; au matin du huitième (16 octobre), la Bienheureuse, sans en rien dire à personne, communia en viatique. Plusieurs fois déjà, elle avait demandé à ses infirmières de vouloir prier la supérieure de lui faire apporter le saint viatique. La Mère de Lévy-Châteaumorand, forte des affirmations réitérées du docteur Billet, et constatant par elle-même qu'aucun danger n'était à redouter, ne crut pas devoir y consentir. La malade s'inclina; mais, le 16 au matin, encore à jeun, ayant demandé de recevoir son Dieu tant désiré, elle communia comme si c'était la dernière fois; et ce fut, en réalité, sa dernière communion.

La journée ressembla aux précédentes. Le soir venu, peut-être eut-on à constater quelques symptômes un peu plus alarmants; le fait est qu'on résolut de veiller la malade, et la sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines, la novice préférée de la mourante, alors jeune professe, fut choisie. Jusqu'à huit heures du matin, elle se tint attentive et prévenante près de sa chère maîtresse[2]. La douce nuit; ce fut un long colloque d'amour. Les oraisons jaculatoires jaillissaient, qui montraient le désir impatient de la sœur Alacoque d'aller à Dieu; et puis, entrecoupant les brûlantes protestations de tendresse, c'étaient des appels touchants aux divines miséricordes.

La sœur Marie-Nicole entendait tout, et par elle nous connaissons un peu les touchants mystères de cette dernière nuit. Comme Élie à son disciple Élisée, celle qui partait laissait « à son élève la plus chérie » un noble héritage tout de vertus à pratiquer. Elle avait prédit que, seule de toutes ses

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 402.

2. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines.*

novices, elle deviendrait un jour supérieure du monastère de Paray, dont elle serait le soutien et l'ornement ; aussi, à son exemple, l'avait-elle voulue humble, régulière, obéissante, au-dessus de tout respect humain. Elle-même, comme assistante, avec la Mère Marie-Christine Melin, l'avait accompagnée au jour de sa profession, le 25 mai 1687 ; elle avait couvert sa tête du voile sacré des épouses de Jésus-Christ. Doux souvenirs, saintes espérances, précieux encouragements! Qu'ils furent consolants, ces derniers entretiens! D'autant plus consolants que la séparation prochaine ne les effrayait ni l'une, ni l'autre; toutes deux, la maîtresse et la novice, l'enfant et la mère, avaient su, dans leur mutuelle affection, maintenir leur cœur dégagé et libre de tout attachement trop humain et trop naturel[1].

Au matin du 17, la Bienheureuse ne communia pas; son dernier jour commençait; autour d'elle personne peut-être ne s'en douta. Le médecin vint, comme à l'ordinaire, dans la matinée, trouva la malade dans le même état, et garda tout son optimisme. La sœur Marguerite-Marie ne mourrait certainement pas de cette maladie. « Vous le verrez », répondit simplement et sans s'émouvoir la malade[2]. La supérieure, troublée malgré tout, résolut de faire avertir la famille de la sœur Alacoque. On l'en prévint. Celle-ci dit qu'elle ne la verrait point et ajouta : « Mourons et sacrifions tout à Dieu. »

Mais avant de mourir, il fallait encore souffrir. Toujours pour celle qui s'en allait doucement au ciel, la souffrance la plus dure avait été celle de l'âme. Les maux de toutes sortes avaient pu tour à tour étreindre le corps et l'exténuer, les peines de l'esprit seules comptaient vraiment, celles surtout plus crucifiantes et plus mystérieuses qui enveloppaient la patiente dans un tourment divin et lui faisaient supporter le poids de la sainteté de justice, accablant. L'époux céleste qui pour elle avait été surtout un époux sanglant semblait la ménager depuis le commencement de sa maladie ; à peine si les premiers jours un léger nuage avait passé sur son bon-

1. *L'Année sainte*, t. IX, p. 727 *sqq.*
2. Languet, *op. cit.*, p. 328.

heur, au souvenir de ce qu'elle appelait ses infidélités[1]. Un souffle de joie surnaturelle l'avait bientôt chassé, et la dernière semaine de sa vie pouvait presque passer, grâce à la paix de son âme, pour la première de son éternelle béatitude. Il fallait pourtant séparer les dernières scories, et rendre à l'or sa virginale pureté.

Dans la matinée du 17, la paix dont jusque-là elle avait été comme enivrée, fait soudain place à une frayeur inconcevable des jugements de Dieu, et le désir de la mort se change en terreur profonde. Les terribles exigences de la justice divine pénètrent cette âme si pure et la jettent dans une angoisse cruelle. Qui pourra soutenir l'éclat de la Toute-Sainteté? Un scrupule étrange saisit la mourante : a-t-elle bien fait tout ce qu'elle a pu, employé, comme elle le devait, son temps au salut de son âme? Doute poignant qui l'étreint, et, de l'âme qu'il transperce, atteint jusqu'au corps. On la voit frémir et trembler de tous ses membres, ses mains amaigries serrent le crucifix sur son cœur et, la voix pleine de larmes, elle répète : *Miséricorde, mon Dieu, miséricorde*[2] *!* Dieu trouve des taches dans les anges eux-mêmes, et il voit des fautes là où nos yeux mortels n'aperçoivent que sainteté admirable; s'il traite ainsi l'angélique privilégiée de son Cœur adorable, qu'exigera donc des âmes pécheresses son infinie justice? Miséricorde, mon Dieu, miséricorde! La confiance aux mérites de Jésus-Christ et l'amour du Sacré Cœur rassurent cependant peu à peu la malade; son âme purifiée dans cette dernière épreuve n'a plus rien qui fasse obstacle à l'union divine tant désirée, et la paix qui l'inonde envahit le corps lui-même, atteignant le visage qu'elle transfigure.

Le calme ainsi revenu, Marguerite-Marie s'entretient quelque temps avec les religieuses qui se trouvent près de son lit. La sœur Jeanne-Marie Contois était là; très opposée au début à la dévotion au Sacré Cœur, elle avait plus d'une fois blâmé la Bienheureuse et ses efforts pour introduire le nouveau culte. La mourante lui fit signe d'approcher et « lui dit,

1. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Claude-Rosalie de Farges.*
2. *Ibid.*, *Déposition de la sœur Claude-Marguerite Billet.* Cf. Croiset, *op. cit.*, p. 62.

en particulier, que dans peu elle serait abîmée dans le Cœur de Jésus[1] ». La sœur Claude-Rosalie de Farges, pendant son noviciat, s'était profondément attachée à la vénérée directrice. On la considéra toujours un peu, dans le monastère de Paray, comme la dépositaire des secrets de la confidente du Sacré Cœur de Jésus[2]. Près du lit de la Bienheureuse, elle ne pouvait cacher combien elle sentait vivement la perte que la maison allait faire. Doucement, la sœur Alacoque lui répéta ce qu'elle lui avait dit autrefois : « Ma mort est nécessaire à la gloire du Cœur de Jésus-Christ[3]. »

Elle avait raison. Pour répandre la chère dévotion, pour lui donner la force victorieuse qui devait subjuguer les âmes, il fallait ajouter quelques pages au livre que le P. Croiset achevait alors dans sa cellule du collège de la Trinité de Lyon. Le récit des merveilles cachées jusque-là dans le monastère de Paray était nécessaire, mais il était impossible durant la vie de la sœur Marguerite-Marie. La mort allait briser le sceau qui fermait les lèvres, et sur sa tombe on pourrait chanter l'hymne glorieux qui exaltait les grâces et les prédilections divines dont elle fut comblée. Oui, la mort de l'humble visitandine était nécessaire à la gloire du Cœur de Jésus-Christ.

Et désormais il fallait bien se rendre à l'évidence, elle approchait à grands pas cette mort dont personne n'avait reconnu les premières approches. Une oppression survint qui mit la malade dans l'impossibilité de rester couchée. Les deux infirmières, la sœur Catherine-Augustine Marest et la sœur Anne-Alexis de Maréchale, la soulevèrent un peu pour lui permettre de respirer plus librement et soulager sa poitrine du feu intérieur qui la dévorait : *Je brûle*, dit-elle, *je brûle. Hélas ! si c'était de l'amour divin, quelle consolation ! Mais non, je n'ai jamais su aimer mon Dieu parfaitement.* Puis avec humilité, s'adressant à celles qui la soutenaient : *Demandez-lui pardon pour moi*, leur dit-elle, *et l'aimez vous-même de tout votre cœur pour réparer les moments que je ne*

1. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Jeanne-Marie Contois.*
2. *L'Année sainte*, t. V, p. 289.
3. Languet, *op. cit.*, p. 327.

l'ai pas fait[1]. Elle ne trompait pourtant personne ; l'ardeur de ses paroles, l'expression de son visage ne pouvaient laisser aucun doute sur la flamme d'amour qui consumait son âme, flamme toute céleste et que la médecine ne connaissait pas.

Cette oppression ne fut pas de longue durée ; mais alors plusieurs faiblesses, coup sur coup, survinrent qui firent craindre une mort prochaine. Il était environ cinq heures, la supérieure ordonna d'aller en toute hâte chercher le docteur Billet. Il arriva bientôt, mais, la crise passée, la sœur Marguerite-Marie avait repris le dessus et paraissait beaucoup mieux. Le médecin assura de nouveau qu'il n'y avait aucun danger, le pouls était excellent. La malade crut pourtant alors pouvoir renouveler sa demande de communier en viatique; elle l'avait souvent formulée pendant sa maladie, pressée par l'intime dévotion qu'elle avait toujours eue pour le sacrement de l'eucharistie. Le médecin, bon chrétien pourtant, et dont la fille, religieuse au monastère de Paray, était l'amie de la mourante, jugea la demande inutile. Rien ne pressait, on pouvait attendre le lendemain. De lendemain, hélas ! il ne devait plus y en avoir pour celle qui allait bientôt entrer en agonie. Elle ne se déconcerta pas, et quelques instants plus tard, elle dit à la sœur Claude-Rosalie de Farges qui se tenait près d'elle : « J'ai prévenu, heureusement; je me doutais bien qu'on ne me croirait pas si mal; c'est pourquoi, la dernière fois que j'ai communié, Dieu m'a fait la grâce de le recevoir en viatique[2]. »

Le médecin repartit presque aussitôt, et comme il était l'heure du souper, la communauté s'y rendit. Une seule infirmière, la sœur Anne-Alexis de Maréchale probablement, resta près de la sainte malade[3].

La dernière heure de la Bienheureuse commençait, dans un tel calme qu'on aurait pu la prendre pour une douce

1. Languet, *op. cit.*, p. 328.

2. Procès de 1715, *Déposition de la sœur Claude-Rosalie de Farges*. Cf. Languet, *op. cit.*, p. 329.

3. Dans sa déposition au procès de 1715, la sœur Anne-Alexis de Maréchale s'exprime ainsi : « On n'eut que le temps de lui donner l'extrême-onction, ayant eu avant ce temps des sentiments d'amour, marquant son empressement et sa joie de voir finir sa course, pour rendre son âme à Celui qui avait donné la sienne pour elle. »

entrée en convalescence. Elle-même sembla douter un instant qu'elle touchait au terme si longtemps désiré. Elle venait de donner à celle qui, de son libre choix, avait voulu jadis redevenir sa novice, quelques conseils de perfection; elle venait de lui rappeler en termes de feu les preuves d'amour que le cœur d'un Dieu avait multipliées à l'infini envers ses ingrates créatures; paroles suprêmes, testament béni dont la jeune sœur devait garder l'éternelle mémoire. Soudain, elle la prie de lui dire si l'on pense qu'elle doit vivre encore longtemps. « C'est l'avis du médecin, répond l'infirmière, mais pour moi je ne crois pas, malgré les apparences, que vous passiez parmi nous la journée de demain. — Ah! Seigneur, s'écria la servante de Dieu, quand me retirerez-vous de ce lieu d'exil? » Et, du fond de son âme, l'ardent désir de rejoindre son Bien-Aimé montant jusqu'à ses lèvres, elle redit radieuse : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi: In domum Domini ibimus*[1]. Oui, j'espère que par l'amour du Cœur sacré de Jésus-Christ, nous irons en la maison du Seigneur et que ce sera bientôt. » L'amour du Cœur de Jésus, comme il consolait ses derniers moments! Les peines supportées pendant de longues années, si pénétrantes pourtant à certaines heures, les humiliations, les menaces, comme tout cela s'atténuait, s'effaçait dans le recul du passé, brume légère de lointains souvenirs à travers laquelle sa dernière heure gardait toute la splendeur de son pacifique éclat! Enfin elle allait voir se réaliser, elle allait goûter la consolante parole qu'elle avait tant de fois répétée : « Ah! qu'il est doux de mourir après avoir eu une constante dévotion au Sacré Cœur de Celui qui doit nous juger[2]. »

Quelques instants s'écoulent; elle prie la sœur de Maréchale d'avertir la supérieure dès qu'elle la verra sur le point d'entrer en agonie. Elle demande en outre que près de son lit de mourante, on veuille bien réciter alors les litanies du Cœur de Jésus et celles de la sainte Vierge; on ne devait pas non plus oublier d'invoquer particulièrement son ange gardien, saint Joseph, saint François de Sales.

1. Ps. CXXI, 1.
2. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 335.

Elle achevait à peine qu'une convulsion fit croire la fin toute proche. La sœur infirmière se précipite pour aller chercher la supérieure; une autre religieuse qui venait d'entrer veut l'arrêter : « Laissez-la faire, il est temps », dit simplement la malade.

Il était environ sept heures et la communauté, le souper terminé, prenait la récréation du soir. La très honorée Mère Catherine-Antoinette de Lévy-Châteaumorand, à peine arrivée, donne l'ordre d'aller aussitôt prévenir le médecin. « Ma Mère, je n'ai plus besoin que de Dieu seul et de m'abîmer dans le Cœur de Jésus-Christ », dit la sœur Marguerite-Marie.

Cependant, les religieuses accourent en foule et, désolées, fondant en larmes, environnent le lit de celle qui va partir. La courageuse mourante avertit que l'heure presse de lui donner les derniers sacrements, et pendant qu'on se hâte d'aller chercher l'aumônier, elle console ses chères compagnes, leur recommandant « d'être toutes à Dieu sans réserve et sans partage ». Assistante de la communauté depuis trois ans, maîtresse des novices, ayant dirigé, continuant encore à diriger quelques-unes des sœurs qui pleuraient autour de son lit, elle avait le droit de parler ainsi; les souffrances passées, les durs reproches, injustes trop souvent, qui pourtant jamais n'avaient terni la splendeur de sa charité, ajoutaient encore à son autorité; enfin l'ombre de la mort qui planait sur cette scène, et déjà touchait son visage, donnait à ses paroles une solennelle et inoubliable grandeur.

Le prêtre entra, portant les saintes huiles. La mourante essaye de se soulever; deux sœurs se précipitent pour la soutenir : la sœur Françoise-Rosalie Verchère et la sœur Claude-Rosalie de Farges. Leur élan avait été irréfléchi; toutes deux, cependant, remarquèrent dans la suite avec une profonde émotion que, plusieurs années auparavant, leur sainte maîtresse leur avait prédit à chacune séparément qu'elle mourrait entre leurs bras.

C'était bien en effet une mourante qu'elles tenaient, impossible de s'y méprendre. La respiration devenait de plus en plus rare, le nom de Jésus, passant sur les lèvres brûlées de fièvre, était deviné plutôt qu'entendu. Le prêtre venait

d'achever la quatrième onction. Allait-il pouvoir continuer? Un dernier souffle où l'on distingua encore les deux syllabes sacrées et puis ce fut tout. La bien-aimée du Cœur de Jésus venait d'expirer doucement[1].

Il était entre sept et huit heures[2]. Chaque année, à pareille heure, le 17 octobre, les religieuses du couvent de Paray se rendent processionnellement à la chambre, convertie en chapelle, où mourut la bienheureuse Marguerite-Marie; elles y prient et chantent un cantique qui rappelle cette mort glorieuse et la rend de nouveau comme présente :

Dans les ardeurs du saint amour
Marguerite finit sa vie.
Le ciel avant la fin du jour
A la terre l'aura ravie.
Ah! dans le bienheureux séjour,
Allez, fidèle amante,
Vous qui du Sacré Cœur fûtes la confidente...

Il y a en effet trop de force et de surnaturelle émotion dans un pareil souvenir pour ne pas le garder toujours aussi actuel que possible, et le spectacle est trop beau pour ne pas essayer, même après deux cents ans, d'en revivre les détails les plus intimes comme d'en goûter les sublimes leçons.

La première émotion passée, après une minute d'impressionnant silence où prières, actions de grâces, demandes, s'élevaient à la fois autour de la dépouille bénie, le prêtre, qui avait dû interrompre les cérémonies de l'extrême-onction, se lève et d'une voix lente récite cette belle oraison : « A vous, Seigneur, nous recommandons l'âme de votre servante Marguerite-Marie notre sœur; morte à la terre, qu'elle vive pour vous, et les fautes que par fragilité dans sa vie mortelle elle a commises, effacez-les dans le pardon de votre miséricordieuse indulgence. Par le Christ Notre-Seigneur.

1. Pour les détails si consolants de cette mort, j'ai suivi Mgr Languet, et les dépositions du procès de 1715. On peut encore consulter *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 329 *sqq*. Le récit donné par le P. Croiset, dès 1691, n'offre aucun détail particulier; mais, venu le premier, imprimé au lendemain des événements qu'il raconte, il a son autorité spéciale, et il convient de ne pas le négliger.

2. Les contemporaines disent « environ les huit heures ». (*Vie et OEuvres...*, t. I, p. 330.) Le registre mortuaire du couvent de Paray dit « environ les sept heures ».

Ainsi soit-il[1]. » Alors il asperge le corps d'eau bénite en forme de croix.

La sœur Catherine-Augustine Marest et la sœur Anne-Alexis de Maréchale procèdent ensuite à la toilette mortuaire. La première savait, puisqu'elle avait dû la soigner à cette occasion, que la sœur Marguerite-Marie avait gravé sur sa poitrine le nom de Jésus; elle savait aussi qu'en punition d'une légère désobéissance, Notre-Seigneur avait assuré à sa servante que, des lettres gravées, il ne resterait aucune trace. Elle voulut vérifier l'accomplissement de la prophétie: sur la chair intacte toute marque de brûlure avait disparu[2].

On mit entre les mains de la morte un crucifix et sur sa tête une couronne de fleurs. Elle n'en avait pas porté depuis le jour de sa profession. Puis on la déposa dans le cercueil, le visage à découvert, les pieds laissés nus. Tout autour et sur elle on jeta à profusion les dernières fleurs de l'automne. *Lectulus noster floridus*[3].

A la Visitation, la mort n'a rien d'effrayant. Austérités, souffrances, peines de toutes sortes, c'est le lourd fardeau de la vie, la dernière heure sonne le repos. L'âme sainte jouira bientôt de la gloire éternelle, déjà elle en jouit peut-être; pourquoi le corps n'aurait-il pas aussi son éclat de gloire fugitive et sa parure de fleurs ?

Dieu, d'ailleurs, commençait, à cet instant même, à manifester la sainteté de celle qui n'était plus. A ses membres décharnés que la fièvre avait exténués il prêtait comme une nouvelle vie, et les sœurs de Marguerite-Marie, agenouillées devant sa dépouille déjà glorieuse, y vénéraient ce je ne sais quoi de mystérieux et de tout céleste qui nous prosterne devant les reliques des saints[4]. « Comme la mort avait moins de part que l'amour divin à la séparation de son âme, écrit

1. « Tibi, Domine, commendamus animam famulæ tuæ M. Mariæ sororis nostræ ut defuncta sæculo tibi vivat, et quæ per fragilitatem humanæ conversationis peccata commisit, tu, venia misericordissimæ pietatis, absterge. Per Christum, Dominum nostrum. » (*Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, p. 237.)

2. Lettre de la Mère Greyfié. (Archives de Paray.) Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 173.

3. *Cant.*, I, 15; *Coutumier et Directoire...*, p. 238.

4. Croiset, *op cit.*, p. 63.

Mgr Languet, elle sembla respecter son corps; son visage, bien loin d'être changé et d'être défiguré, parut plus majestueux et plus beau qu'auparavant; la terreur et l'effroi qui semblent environner les cadavres des défunts et qui saisissent ceux qui les approchent furent inconnus aux plus jeunes et aux plus timides[1]. »

Ce n'est pas tout, et si quelqu'une parmi les assistantes avait pu voir ce qui se passait dans l'âme de la sœur Claude-Rosalie de Farges, elle eût compris la sainteté de Marguerite-Marie encore mieux qu'en admirant ses traits refleuris dans la mort. Pendant qu'elle soutenait entre ses bras sa sainte maîtresse rendant le dernier soupir, la jeune religieuse sentit son âme transformée tout à coup. Elle, toujours désolée d'ordinaire, et qui vivait la vie de foi dans toute son austérité, fut inondée de célestes joies; elle eut la claire vision de la gloire éternelle où pénétrait la Bienheureuse, et une voix intérieure lui reprocha doucement la tristesse qu'elle sentait l'envahir. Sur cette morte, les larmes ne devaient point couler. Et pendant toute la nuit qui commençait, pendant tout le jour qui suivit, le même fleuve de paix et de suavité passa sur la religieuse qui ne se reconnaissait plus elle-même. Il tarit lorsque la dépouille de la bienheureuse Marguerite-Marie eut été inhumée, et, plus jamais depuis lors, une seule goutte de la rosée du ciel ne tomba sur l'âme désolée de la sœur Claude-Rosalie de Farges[2].

Le médecin était arrivé quelques instants après la mort. Habitué à voir la Bienheureuse tromper toutes ses prévisions, il ne s'émut pas de ce dénouement inattendu. Elle avait vécu comme par miracle, et dans l'ordre naturel des

1. *Op. cit*, p. 331.

2. *L'Année sainte*, t. V, p. 285. Cf. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 333. Les éditeurs de *Vie et Œuvres...* appellent toujours cette sœur *Péronne*-Rosalie de Farges ; *l'Année sainte* (t. V, p. 282), lui donne le même nom. Je m'en suis tenu à sa signature du procès de 1715. Peut-être eût-il mieux valu négliger le procès-verbal et écrire *Péronne*-Rosalie. Le registre mortuaire de la Visitation de Paray-le-Monial nous donne en effet l'indication suivante : « L'an 1733, le 12 mai, est décédée en ce monastère notre très honorée et vertueuse sœur Claude Marque de Farges, dite en religion *Péronne*-Rosalie. » Cependant, Mgr Languet, qui la connaissait bien et écrivait de son vivant, la nomme toujours *Claude*-Rosalie.

choses, elle aurait dû, depuis longtemps déjà, mourir emportée par ses maladies inexplicables ; quoi d'étonnant si, par un nouveau prodige, elle mourait sans apparence de maladie véritable. Volontiers il eût ajouté : c'est une sainte de plus au ciel.

Ce qu'il n'ajoutait pas, on commençait à le crier bien haut dans les rues de Paray. Malgré l'heure avancée, la nouvelle se répandit vite de maison en maison, et dans la douleur unanime on n'entendait que ces seuls mots : *La sainte est morte! La sainte est morte!* Peu à peu, cependant, le calme se fit, et il n'y eut plus à troubler le silence de cette nuit d'octobre que la lente psalmodie des religieuses, qui continuèrent jusqu'au matin les prières liturgiques. A la lueur des quatre cierges ardents qui brûlaient près de la morte, lentement, avec de longues pauses, quatre sœurs, deux de chaque chœur à la fois, récitaient les psaumes de David : *Misericordias Domini in æternum cantabo*[1]... *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus*[2]... *Audi filia et vide*, *et inclina aurem tuam*[3]... *Quam bonus Israel Deus*, *his qui recto sunt corde... Deficit caro mea et cor meum*, *Deus cordis mei et pars mea Deus in æternum*[4].

Elles montaient tour à tour les touchantes invocations, cris du cœur blessé de contrition et d'amour, brûlants désirs de l'âme avide de son Dieu, dernières prières de celle qui n'était plus, strophes vivantes où semblait encore palpiter quelque chose d'elle-même. Toutes les religieuses voulurent avoir leur part de cette sainte veillée de la mort. « Elles trouvaient une sorte de goût et de consolation à rester près de ce précieux dépôt, comme pour y recueillir les restes de l'esprit de ferveur qui l'avait animé, et on ne fut en peine que de choisir entre toutes celles qui se présentaient pour y passer la nuit[5]. »

Le lendemain, 18, dès l'aube, le corps fut transporté dans le chœur des religieuses, les pieds contre la grille. Quatre cierges furent allumés : un à chaque coin de la bière, et les

1. Ps. LXXXVIII, 1. — 2. Ps. CXXI, 1. — 3. Ps. XLIV, 12.
4. Ps. LXXII, 1, 25.
5. Languet, *op. cit.*, p. 331.

rideaux furent tirés, chacun pouvait une dernière fois contempler les traits de celle que tous pleuraient.

Dès que les portes furent ouvertes, une foule empressée envahit l'église. On voulait voir la sainte; la nouvelle de la mort était maintenant connue de tous, et les petits enfants de quatre à cinq ans eux-mêmes s'en allaient répétant à travers les rues de Paray : *La sainte des Sainte-Marie est morte*[1].

Les témoins entendus au procès de canonisation, les sœurs de la Bienheureuse d'abord, mais aussi les personnes étrangères à la communauté, la sœur Françoise Châlon, supérieure des religieuses de l'hôpital, Jean-Baptiste Panetier et Jean Pornet, prêtres sociétaires au mépart de Notre-Dame, attestent le concours extraordinaire du peuple empressé près de ce cercueil déjà glorieux. Pendant toute la journée du 18, le défilé fut ininterrompu, même pendant les offices. Deux religieuses, la sœur Catherine-Augustine Marest et la sœur Anne-Alexis de Maréchale, recevaient à la grille les chapelets, livres de prières et autres objets qu'on leur passait sans cesse, afin de les faire toucher au corps. Si grande était l'affluence qu'elles n'y suffisaient pas, et souvent on priait les sœurs qui psalmodiaient à tour de rôle de les aider. « Faites toucher cela au corps de la bonne sainte, et donnez-moi quelque chose qui lui ait appartenu », c'était la prière de tous, bien difficile à exaucer, car, stricte amante de la pauvreté, la sœur Marguerite-Marie n'avait rien laissé dans sa cellule, sauf ses écrits, le livre des règles et sa discipline[2]. La sœur Claude-Rosalie de Farges, avec l'autorisation de la Mère de Lévy-Châteaumorand, s'était emparée du voile de sa chère maîtresse et entendait bien le garder.

Le jour s'avançait, il fallait pourtant songer à la sépulture. En plus grand nombre que jamais, depuis la fondation du monastère, les ecclésiastiques entrèrent avec le confesseur de la communauté, l'abbé Michon, dans le chœur des religieuses, pour rendre un dernier hommage de prières et de vénération aux précieuses reliques. Dans l'âme de tous, il y avait comme un obscur pressentiment des grandeurs futures

1. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 332.

2. Procès de 1715, *Déposition des sœurs Augustine Marest, Anne-Alexis de Maréchale*, etc.

et de la gloire qui un jour environnerait cette tombe. Debout, près de la tête de la morte, la figure tournée vers l'autel, une des sœurs tenait la croix; près d'elle, de chaque côté, deux autres sœurs avec des chandeliers, puis toutes les religieuses du monastère, un cierge à la main, à leur place de chœur. Les prières terminées, au signal de la supérieure, on se mit en marche vers le caveau funéraire[1].

Ce caveau était situé sous le chœur même des religieuses[2]. « A droite et à gauche, dans l'épaisseur des murailles, on avait construit des *loculi*, ou cases séparées les unes des autres. Il y en avait douze, six de chaque côté, et c'est là qu'on glissait les cercueils selon l'ordre des décès, après avoir répandu de la chaux vive sur le corps, par raison de salubrité, puis on fermait l'ouverture de la case avec une pierre de taille sur laquelle étaient gravés le nom de la sœur et la date de la sépulture. Quand toutes ces habitations funéraires étaient occupées et qu'il survenait un nouveau décès, on enlevait tous les débris humains contenus dans la case la plus ancienne, pour faire place à la dernière défunte, et les restes exhumés était portés respectueusement dans un ossuaire commun à l'entrée du petit caveau[3]. »

Arrivée près du *loculus* qui devait renfermer la pure dépouille, la procession s'arrête, le prêtre fait une dernière prière et la supérieure s'approche lentement. Avec respect, elle couvre d'un linge blanc la figure de la sœur Marguerite-Marie et baisse le voile qui, relevé jusqu'alors, avait permis à tous de contempler ses traits rajeunis dans la mort. Un dernier regard et plus jamais on ne pourra revoir le doux visage. Calme, même quand les plus violentes tempêtes agitaient l'âme, souriant même aux injures, transfiguré dans les joies ineffables de l'extase, celles qui sont là, pieusement agenouillées, ont pu y lire pendant vingt ans les faveurs célestes merveilleusement prodiguées à l'apôtre de la dévo-

1. *Directoire et Coutumier*... p. 241.

2. Dans le registre mortuaire de la Visitation de Paray, on trouve cette note au 18 janvier 1683, date de la sépulture de Jeanne-Catherine Gacon. « Elle est la première qui a été inhumée dans les petits caveaux de notre sépulture. » La bienheureuse Marguerite-Marie était la dixième.

3. L'abbé Paul Muguet, *les Reliques de la bienheureuse Marguerite-Marie*, p. 9.

tion au Cœur sacré de Jésus; elles y ont lu aussi les divines souffrances, les effrois subits, les écrasements de tout l'être broyé par la sainteté de justice; pour se relever et gravir son calvaire, les efforts sanglants de la victime expiatrice que Dieu lui-même s'était choisie. On a beau le recouvrir; les deux hommes de peine qui sont là tout près auront beau, tout à l'heure, glisser le corps dans la case préparée, l'impression produite par cette figure de sainte ne diminuera jamais : trop avant elle pénétra dans les âmes. Jour à jour, flot à flot, les années pourront bien passer dessus, elles ne l'effaceront pas.

Les cloches qui avaient déjà sonné après les *Ave Maria* du matin et de midi, comme aussi à l'entrée des ecclésiastiques au chœur pour les funérailles, annonçaient à toute la ville de Paray et à la campagne voisine la dernière cérémonie. La très honorée Mère, après avoir baissé le voile de la morte, lui enleva sa croix d'argent et mit en place une croix de bois. Un des ecclésiastiques s'approche alors et saisit vivement le crucifix que serraient encore les doigts glacés de la sœur Marguerite-Marie. Quand, après la cérémonie, on voulut le lui reprendre, il déclara bien haut qu'il ne le rendrait à personne : jamais il ne trouverait un trésor comparable. C'était là un héritage glorieux qu'il entendait léguer à sa famille.

Pendant que les sœurs, qui en avaient été chargées, reconduisaient à la porte du couvent les prêtres venus assister aux obsèques, le reste de la communauté récitait une dernière prière sur les saintes dépouilles : le *De profundis* et l'oraison *Absolve*.

Puis les religieuses se relevèrent et sortirent une à une; leur rôle était terminé. A Dieu seul il appartenait de continuer, s'il l'avait résolu dans ses desseins éternels, l'histoire de la sœur Marguerite-Marie Alacoque, et de faire resplendir sur cette tombe l'auréole des saints.

A. HAMON.

LE NEZ DE CLÉOPATRE[1]

XIV

Ce désespoir de Mr. Wilkie fut un dernier coup pour Marguerite. Il lui semblait que désormais le silence serait un crime puisque les conséquences de cette lettre atteignaient jusqu'à l'âme et aux destinées éternelles de son beau-père. Mais dévoiler sa propre indignité, tel était l'obstacle qu'il fallait franchir, et il ne pouvait se franchir que par l'humiliation acceptée d'un aveu. Tout salut vient de l'humilité. Tant qu'une âme n'a pas posé cet acte initial de mépris pour elle-même, sa sanctification chancelle comme un édifice sans base. Il fallait, pour affermir cette vie si légère, un poids : celui de ses fautes ; il fallait, pour ce cœur si épris de la vanité, un contrepoison à cette coquetterie maladive : le dégoût d'elle-même.

Au sortir de sa conversation avec Mr. Wilkie, Marguerite était donc décidée à parler. Un instant, elle hésita, pour savoir si elle n'irait pas d'abord tout avouer à Sœurange ; il lui paraissait que cela était plus droit, plus loyal, et que l'humiliant aveu fait par elle-même lui rapporterait encore un peu d'estime de la part de celle à qui elle le ferait.

Il y avait du pour et du contre. Elle en était là de ses perplexités, quand un événement, bien minime en apparence, vint brusquer la situation. Souvent, c'est une maille très fine qui, se rompant, déchire le filet qui nous enserrait : c'est toujours cette action supérieure qui, sans effort et par les plus petites causes, arrive à produire les effets les plus grands. Au milieu de son angoisse, Marguerite, à un moment, s'était jetée à genoux. Pour elle c'était un grand pas que cette prière humble, que cet appel au secours d'en haut. Quand elle se releva, la cloche appelait toute la famille à table.

Pendant le repas, qui fut comme à l'ordinaire froid et sans

1. Voir *Études* des 5 et 20 septembre 1905.

intimité, le petit Georges ne tenait pas en place. Marguerite qui ne s'expliquait pas cette attitude de ver coupé lui en fit plusieurs fois l'observation. Georges regardait sans cesse par la porte donnant sur le jardin ; elle était grande ouverte : le soleil tamisé par les arbres du bosquet ne laissait pénétrer qu'une ombre échauffée et à demi lumineuse, les oiseaux venaient familièrement picorer avec les poules jusque sur le seuil de la salle. Et Georges disait constamment :

— Comme il fait soleil, maman... Maman, comme il fait beau ! Voyez, bon-papa, comme les poules sont heureuses de voyager dans le jardin.

On souriait à ce bavardage, sans en bien comprendre la cause, car il devait bien y avoir une cause, Georges n'étant pas d'ordinaire si loquace.

Sœurange apporta sans s'en douter la clef du mystère. Elle entra, selon son usage, dans la salle à manger, et s'assit à son coin familier. Georges ne fit qu'un bond sur ses genoux, et croyant lui parler bas, il lui criait à l'oreille :

— Demande, Sœurange, demande, dis, demande.

Tout le monde regardait Mlle Legrand.

— Monsieur, dit-elle tout à coup, en se soustrayant comme elle put aux baisers fougueux du petit Georges qui monté sur ses genoux lui laissait la bouche à peine libre pour parler, vous m'avez demandé, il y a quelques jours, si je comptais aller bientôt à Lyon ; je vais avoir occasion de m'y rendre ce soir, je me chargerais volontiers de vos commissions si vous en aviez.

— Vous allez à Lyon !...

Cette phrase fut dite à peu près simultanément par Mr., Mrs. Wilkie et Marguerite.

Un moment de silence succéda immédiatement à cette explosion qui dut paraître étrange à l'institutrice.

— Oh ! reprit-elle, pour quelques heures, entre deux trains ; je reviendrai vers sept heures. Et même, si vous le permettiez, Madame, fit-elle en se tournant vers Marguerite, je pourrais emmener Georges avec moi ; cela lui ferait une petite distraction et il fait si beau aujourd'hui.

— Oui, oui, s'écria Georges, battant des mains et courant vers sa mère.

— Ah! pour cela non, non, riposta vivement Mr. Wilkie.

Et il se leva brusquement, sans achever son café ; tout le monde se leva aussi, et il semblait qu'il y eût comme une charge de tous les regards, de toutes les volontés, contre Sœurange de plus en plus étonnée.

— Mais, fit-elle un peu ahurie, si cela vous contrarie le moins du monde...

— Mademoiselle Legrand, cria, la voix toute frissonnante, Mr. Wilkie, venez, j'ai à vous parler.

Et il passa au salon. C'était le coup final.

— Nous y voilà, marmotta entre ses dents Mrs. Wilkie qui fit mine, elle aussi, de vouloir passer dans le salon, sans doute pour soutenir le courage de son mari; mais celui-ci eut un geste énergique qui arrêta net sa femme à la porte.

— Non, dit-il résolument, laissez-nous seuls.

Mrs. Wilkie recula à peu près épouvantée d'un acte aussi insolite d'autorité.

Marguerite, elle, plus pâle qu'un cadavre, restait clouée à sa place; elle tenait des deux mains son cœur battant à se rompre ; mais au moment où la porte allait se fermer sur le recul de Mrs. Wilkie pour laisser en tête à tête le vieillard et Sœurange, elle s'élança, elle bondit plutôt, passa par la porte encore entre-bâillée, la ferma derrière elle, et prenant vivement son beau-père par le bras :

— Un instant, fit-elle, je veux vous parler, moi, avant.

— Je n'ai pas besoin de vous entendre, criait le vieillard, qui emporté par sa colère de douce personne, ne voulait rien voir qui pût se mettre, ne fût-ce qu'une seconde, entre lui et Sœurange.

— Pardon, dit Marguerite, très calme, très froide, très poignante ; moi, j'ai besoin de vous voir, et je le veux, entendez-vous ; Sœurange, allez m'attendre au jardin.

Et elle poussa elle-même la religieuse vers la porte entr'ouverte qui donnait sur le bosquet.

— Ah çà ! ma fille, dit Mr. Wilkie, entendez-vous faire la loi ici chez moi ?

Et le pauvre homme frappait le parquet de sa canne.

— Faisons vite, mon père, reprit Marguerite à voix sombre et saccadée. Écoutez-moi, vous alliez tout dire à Sœurange ?

— Oui, criait le vieillard.

— Lui montrer cette lettre ?

— Oui.

— Eh bien, cette lettre n'était pas pour elle.

— Comment ? fit-il.

— Elle n'était pas pour elle.

Mr. Wilkie eut un sursaut :

— Mais, l'adresse ?

Et il montra l'enveloppe.

— Peu importe.

— Comment, peu importe ?

— Je vous dis qu'elle n'était pas pour elle.

— Et qu'en savez-vous ?

— Je le sais... parce qu'elle était pour moi.

— Pour vous ?

Marguerite s'était couvert le front de ses mains, et tout à coup, tremblante, comme agitée par la fièvre :

— Oui, fit-elle presque bas.

— Pour vous, pour vous, répétait d'une voix éteinte Mr. Wilkie, allons donc ?

— Je le jure, répondit Marguerite.

— Mais cette adresse ? répétait son beau-père.

— Mlle Legrand allait chercher mes lettres à son nom poste restante.

— Oh ! fit le vieillard.

— C'est une indignitté, je le sais, je le sens, je l'avoue, dit la jeune femme ; mais je ne veux pas, entendez-vous, je ne veux pas que Sœurange souffre pour moi et soit couverte à vos yeux de la honte qui me revient.

— Et qu'est-ce qui me dit que tout cela est vrai? reprit Mr. Wilkie qui revenait peu à peu du coup qui l'avait étourdi.

— J'appelle Sœurange ; montrez-lui l'enveloppe, l'enveloppe seulement, pria Marguerite, elle vous dira bien que ce n'était pas pour elle.

— Mais elle avoue recevoir des lettres à son nom, poste restante.

— Il se peut qu'on lui en écrive.

— Un religieux.

— Elle connaît donc l'écriture, elle n'en répondra que mieux.

Mr. Wilkie hochait la tête, tournant et retournant la lettre.

— Voulez-vous ? dit la jeune femme redevenue brève, saccadée ; et elle se disposait à sortir.

— Non pas, non pas, fit tout à coup, en ouvrant violemment la porte, Mrs. Wilkie qui avait suivi, de la salle à manger, le débat rapide et passionné. Ne voyez-vous pas, John, le coup grossièrement monté ?

— Madame, riposta Marguerite, on ne monte pas un coup dont la honte rejaillit sur soi-même. Mais je ne sais ce que vous venez faire ici, je parlais à mon beau-père...

— Il se peut, ma fille, répondit Mrs. Wilkie; mais j'ai droit, moi aussi, de savoir la vérité et je le prends. Vous voulez que Sœurange soit appelée, je le veux aussi ; mais pas par vous en tout cas. Ne comprenez-vous pas, John, que du temps qu'elle irait la chercher, elle lui dicterait ses réponses.

— Mais c'est indigne ce que vous supposez, cria Marguerite.

— Pas autant que ce que vous avez fait, ma fille, répondit sèchement Mrs. Wilkie.

Marguerite se tut, percée à fond par ce mot; elle comprit qu'il était trop juste. Que ne pouvait-on lui prêter après sa propre conduite ? Elle se raidit pourtant et reprit, les dents serrées et la voix étranglée :

— Qu'est-ce que vous comptez faire ?

— Vous allez voir.

Et Mrs Wilkie ouvrant la porte du jardin :

— Mademoiselle Legrand, héla-t-elle.

Sœurange arriva, calme, pâle à son ordinaire, quoique toujours un peu surprise que la simple proposition d'un voyage à Lyon ait pu soulever un si vif, un si subit orage.

Mr. Wilkie s'était écroulé sur un canapé; Marguerite, debout, nerveuse, la figure altérée, se tenait à côté de lui.

— Voici une lettre qui doit être pour vous, mon enfant, dit Mrs. Wilkie, on l'a trouvée ainsi décachetée.

— Pour moi, Madame, dit Sœurange.

— Voyez l'adresse, reprit Mrs. Wilkie.

Sœurange prit la lettre, la retourna et regarda, rougissant un peu, Marguerite.

— Mais..., fit-elle.

— Eh bien? interrogea saccadée Mrs. Wilkie.

— Ce n'est pas pour moi, répondit Sœurange.

— Ce n'est pas pour vous ?

Et Mrs. Wilkie soulignait du doigt chaque mot de l'adresse.

— Non, répéta fermement Sœurange.

— Mais lisez donc la lettre, fit impérieusement Mrs. Wilkie, et cela vous convaincra peut-être?

Et elle lui mit presque de force le papier entre les mains.

Sœurange leva un regard si candide et si étonné, que Mrs. Wilkie elle-même en parut impressionnée.

— Mais, Madame, reprit-elle, puisque ce n'est pas pour moi, je ne puis pas la lire.

Et, très simplement, elle se tourna vers Marguerite et lui remit la lettre. Celle-ci la saisit vivement avant que sa belle-mère ait pu s'interposer.

— Merci, Sœurange, dit-elle oppressée par une vive émotion. Êtes-vous suffisamment éclairés? ajouta-t-elle en se tournant vers ses beaux-parents.

Le geste de l'institutrice avait été si noble, si simple et si vainqueur inconsciemment que Mr. et Mrs. Wilkie demeurèrent sans paroles.

Alors Marguerite s'adressant de nouveau à Sœurange :

— Maintenant, lui dit-elle, vous pouvez partir pour Lyon, et emmener Georges.

XV

Ainsi s'était dénoué ce drame et dans un sens bien différent de celui qu'on pouvait prévoir. Par un jeu étrange des événements, les vainqueurs se trouvaient être ceux qui s'étaient posés en vaincus. Marguerite en s'humiliant s'était placée tout d'un coup au-dessus de ceux qui allaient la juger, et Sœurange avait traversé cette tempête, enveloppée comme par une nuée, dans cette chasteté même que l'on voulait noircir, et elle sortait plus noble encore par sa réserve et sa discrétion, ne sachant rien des soupçons qu'on avait eus sur elle, et vraisemblablement ne devant jamais en savoir quelque chose.

La lettre était, en effet, entre les mains de Marguerite, il

était évident qu'elle disparaîtrait au plus tôt. Sans doute, Mrs. Wilkie, qu'emportait son autorité sectaire, pouvait encore accuser sa belle-fille, mais où serait la preuve? Et Sœurange l'eût-elle écoutée qu'elle ne l'aurait pas comprise. Ce n'était pas vraisemblablement Mr. Wilkie qui voulait révéler le secret : et alors ?

Ainsi la Providence s'était jouée de toutes les dispositions de chacun et avait conduit les événements d'après son fil supérieur et miséricordieux.

Telles étaient les réflexions qui ne pouvaient manquer de se faire jour avec une intensité diverse dans l'esprit des différents acteurs de la scène.

Marguerite s'était rapidement retirée dans sa chambre. En relisant la lettre fatale, le rouge lui était monté au visage et d'un geste fébrile elle avait déchiré les pages coupables; elle fit du feu et se hâta de brûler des liasses semblables qu'elle tenait enfermées dans un coffret à la serrure secrète.

Sa vie paraissait dater d'une heure à peine; elle n'était pas femme, au reste, à se contenter d'une mesure platonique; une sorte de nouvelle âme était née en elle de son acte courageux et humiliant. Quand elle eut rejeté les cendres au fond de la cheminée, elle descendit et chercha à rejoindre son beau-père. Elle le trouva encore tout ému de ce qui venait de se passer. Mrs. Wilkie en apercevant sa belle-fille évita sa rencontre.

— Mon père, dit-elle à Mr. Wilkie, j'ai un dernier mot à vous dire, avant de clore à tout jamais ce pénible incident.

Et comme le vieillard levait sur elle des regards anxieux :

— Ne craignez pas que ce soit quelque chose de grave, ajouta-t-elle. Vous connaissez ma faute, je n'en renouvellerai pas l'aveu. L'avenir prouvera si je la regrette sincèrement. Mais ma réputation est entre vos mains, vous direz à Sœurange ou vous ne lui direz pas le secret, je m'en remets à vous.

Puis, simplement, la femme autrefois si légère ajouta d'une voix plus éteinte :

— J'ai dû vous faire de la peine, je vous demande pardon.

Elle se baissa pour prendre la main du vieillard.

Mr. Wilkie sentit des larmes et un baiser rapide sur sa

main. Il était si ému qu'il ne pouvait rien dire; quand il voulut répondre, Marguerite avait déjà disparu.

Certes, la situation avait été brusquée ; mais le plus dur devait être de se retrouver en face les uns des autres avec ce secret dévoilé d'une part, cette humiliation constante de l'autre, et cette ignorance de Sœurange qu'un mot pouvait faire cesser. On peut être héroïque une heure ; mais peut-on l'être à l'usure de chaque jour ? La position restait donc difficile; elle n'était pas de celles qui se tranchent par le temps. Marguerite le comprit bientôt à ses dépens.

Les jours qui suivirent ce qu'elle appelait la catastrophe furent relativement calmes; le silence y dominait, un silence de gêne réciproque. Cependant Mrs. Wilkie avait été trop blessée du dénouement inattendu pour ne s'en tenir qu'au silence; car elle avait été blessée, son plan avait visiblement échoué, Marguerite s'était sans doute humiliée, mais, nous l'avons dit, elle n'était pas abaissée; Sœurange avait grandi sans s'en douter et Mr. Wilkie qui, sous les pointes ardentes de sa femme, avait eu le verbe haut dans toute cette affaire, en s'y lançant à fond comme un homme sûr de son fait, avait dû replier son ardeur. Mrs. Wilkie se sentait donc amoindrie. Pouvait-elle le supporter? Il fallait qu'elle prît sa revanche. Elle commença par de petits sourires, des œillades significatives et des demi-paroles à son mari dès que Marguerite paraissait. Parlait-on de l'auto, il y avait des questions comme celle-ci : « Vous n'allez pas à Lyon ? » ou encore à Mr. Wilkie : « Mon ami, la place Gensoul est-elle loin de Bellecour ? »

Il faut le dire, Mr. Wilkie se montrait plutôt gêné et même choqué de ces allusions rancunières. Marguerite ne s'y trompait pas. Après une réserve dédaigneuse, elle finit par faire paraître un énervement très explicable, et il était à prévoir qu'il y aurait tôt ou tard un éclat : ce n'était pas Mrs. Wilkie qui le redoutait. Et, en effet, un jour où elle jetait encore quelques sous-entendus dans la conversation, parlant à son mari ou demandant des renseignements à la cantonade, Marguerite, impatientée, dit :

— Mais, ma mère, questionnez donc franchement, je suis là pour vous répondre.

— Merci, ma fille, répondit la belle-mère, je suis suffisamment édifiée sur les réponses que vous pourriez me faire.

Marguerite se leva et sortit. On ne la vit pas de toute la journée.

— Je ne sais, dit-elle le soir à Mr. Wilkie, si Mrs. Wilkie continuera longtemps son jeu d'allusions pénibles, mais moi je ne le supporterai pas. Nous sommes plus généreux que cela, nous autres catholiques, ne put s'empêcher d'ajouter la jeune femme; quand notre faute est jetée dans le cœur de Dieu, nous savons qu'elle a été oubliée, et si Dieu ne veut pas toucher les plaies fermées, ce n'est pas nous qui voudrions le faire.

Mr. Wilkie eut un petit gémissement, sa dernière ressource.

— Cela ne pourra durer ainsi, reprit Marguerite, et je vois bien que j'aurai un parti à prendre.

Était-ce une menace? ou l'éclosion subite mais ferme d'une résolution suprême? Marguerite fut triste les jours suivants; parfois des larmes s'échappaient malgré elle de ses yeux gonflés; elle prenait alors Georges sur ses genoux et l'embrassait à travers ses pleurs, ce qui semblait une attitude nouvelle, car elle n'avait jamais passé jusqu'à ce jour pour une mère très tendre. Il était juste, en effet, qu'elle voulût prendre un parti, et peu à peu elle s'arrêta à celui de quitter cette maison et d'aller ailleurs, n'importe où, cacher désormais sa vie et se soustraire à ces perpétuelles morsures.

Mr. Wilkie, que le mot de sa bru avait troublé, affectait vis-à-vis d'elle des procédés de douceur. Un soir qu'il caressait plus affectueusement Georges, Marguerite qui était accoudée nerveuse au-dessus de l'étang :

— Vous faites bien de l'embrasser, dit-elle à brûle-pourpoint et presque durement, parce que nous ne tarderons pas à nous en aller.

Le vieillard eut une telle expression de stupeur que Marguerite en fut émue.

— Aussi, dit-elle, pourquoi me faisait-on une vie impossible ici? Pourquoi cette guerre sourde? Ai-je été heureuse une heure dans cette maison?

— Mais où voulez-vous aller? demanda suppliant Mr. Wilkie.

— Est-ce que je sais, moi?

Et prenant la main de Georges, elle rentra.

Il était évident que son beau-père ne pourrait pas garder pour lui le secret de cette première ouverture : une allusion de Mrs. Wilkie montra à Marguerite, au repas suivant, qu'elle savait tout. L'implacable femme s'était contentée de dire, à propos de je ne sais quoi, qu'elle comprenait que la vertu ici-bas devait être gênée par les appels et les liens de l'habitude et dès lors il était naturel qu'on allât chercher sa liberté ailleurs. La réflexion n'était que trop juste et c'était celle que Mrs. Wilkie avait faite elle-même à son mari en retour de sa confidence.

— Et sans doute, avait-elle répondu, je comprends, c'est tout clair, nous la gênons; l'auto se rouille, mon ami; loin de nous, elle reprendra son jeu, sans la poste restante.

Marguerite, comme toutes les âmes sincères, n'avait pas prévu qu'on pourrait lui prêter cette intention secrète.

Mais alors elle était donc captive? Étaient-ce des tenailles que la volonté de cette femme, et allait-elle être condamnée à se sentir tournée, retournée, martelée sur cet étau, par des coups répétés qu'on ne lui ménagerait plus ?

— Qu'elle parte, qu'elle parte, disait entre temps Mrs. Wilkie à son mari; qu'avons-nous gagné à cette vie ensemble, y a-t-il eu une heure d'intimité entre elle et nous ?

Et à Mr. Wilkie qui faisait un mouvement :

— Oui, je vous comprends, vous n'avez pas besoin de le dire, je vois qui vous regretterez à son départ, allez, je ne suis pas une taupe; ce n'est pas elle, ce n'est même pas Georges; je comprends, mon ami, tenez-vous tranquille, les choses parlent assez d'elles-mêmes.

Et comme, au milieu de toutes ces phrases hachées, son mari n'avait pas le souffle et le loisir de mettre son mot :

— Vous ne dites rien, reprenait Mrs. Wilkie, c'est que j'ai frappé juste. Heureusement que je ne suis pas jalouse; Dieu merci, je n'ai pas ce vilain défaut; enfin, cela va bien, n'en parlons plus; mais quand elle aura emmené sa Sœurange, vous serez un peu moins torturé par vos vaines ima-

ginations, et nous retrouverons notre paix d'autrefois.

L'exagération évidente de Mrs. Wilkie n'était pourtant pas dénuée de fondement. Sœurange, qui s'efforçait de ne rien voir dans cette atmosphère troublée et parfois orageuse, continuait sa marche effleurante, son vol à travers toutes choses, silencieuse et réservée toujours; elle se confinait de plus en plus avec Georges, travaillant volontiers avec Marguerite; mais elle avait aussi repris auprès de Mr. Wilkie son travail d'approche: il était évident qu'elle voulait cette âme. Et il fallait que sa secrète influence eût bien gagné, car Mrs. Wilkie, à qui rien n'échappait, n'avait que trop bien dit. Ce qui désolait son mari c'était sans doute l'éloignement de Marguerite et de Georges, mais aussi la pensée du départ de cette Sœurange dont la silhouette si blanche et si effacée semblait devoir désormais faire partie du cadre du manoir et de celui de la vie du vieillard.

XVI

Cependant Marguerite, un moment déroutée par la brutale intervention de sa belle-mère, s'était remise en face de son projet; elle croyait ne pouvoir plus vivre « dans cette cage à la Louis XI, disait-elle amèrement; j'aimerais mieux la paille au milieu du désert ».

Dans le désarroi de sa pensée, elle voulut s'en ouvrir à Sœurange; mais, pour que celle-ci pût comprendre, il fallait bien lui dire quelque chose du mystère de la lettre. Cela lui coûtait évidemment beaucoup. Elle prit cependant bravement son parti; elle était déjà habituée à faire bon marché d'elle-même.

Un matin, après le déjeuner, elle fit chauffer l'auto et, aux grands éclats de joie de Georges, ils montèrent tous trois, elle, Sœurange et le petit garçon, et l'on se dirigea vers Jassans.

— Nous irons jusqu'à Ars, si vous le voulez bien, dit brièvement Marguerite.

La première partie de la route se fit banalement. Les deux femmes parlaient peu; en revanche, Georges ne tarissait pas.

Lorsque la voiture eut tourné à droite, après la gare de

Jassans, et quand on eut commencé la montée du plateau, Sœurange se mit à raconter à Georges quelques traits de la vie du curé d'Ars. Les histoires du diable faisaient tourner les yeux du pauvre enfant.

— Alors, il l'a vu, le diable, dis, Sœurange ?

— Sans doute, et le démon n'y allait pas de main morte ; vous verrez encore le lit du bon curé tout noirci par le feu que le grappin venait y mettre.

— Mais puisque le curé d'Ars était si sage, demandait Georges, pourquoi donc que le démon venait le battre ?

— Tu ne peux pas comprendre, répondait Marguerite.

— Mais si, maman, tu vas voir ; Sœurange me dira bien quelque chose.

Sœurange embrassait en riant le petit questionneur et lui disait :

— C'est que le démon était en rage de le voir si sage, et puis aussi c'est que le bon curé convertissait tant de monde, tant de monde, que le diable ne pouvait le supporter.

— Est-ce qu'il en convertit encore ? demanda Georges.

— Pourquoi pas ? Il est plus puissant que jamais ; dans quelques mois il va être béatifié.

— Qu'est-ce que c'est que ça, béatifié ?

— Allons, Georges, tu dis des bêtises, reprenait Marguerite.

— Mais, maman, je voudrais bien savoir ce que c'est que ça, béatifié.

— Ah ! quel enfant ! disait Marguerite ; M. Martin avait bien raison, il veut tout savoir : eh bien, c'est qu'il sera au ciel sûrement.

— Oh ! alors, reprit Georges avec un petit air de mystère, s'il est au ciel et s'il convertit tant de monde, n'est-ce pas, Sœurange, nous le prierons pour mon bon-papa ?

— Sans doute, et je compte beaucoup sur lui ; et quelque chose me dit, ajouta Sœurange, que quand on fera les fêtes de la béatification, nous viendrons tous avec votre grand-père pour le remercier de cette conversion.

— Nous viendrions en ce cas de bien loin, ma bonne Sœurange, dit tout à coup Marguerite.

Et comme l'institutrice ne paraissait pas comprendre, elle reprit aussitôt :

— Nous allons partir.

Le bruit et les cahots de l'automobile qui entrait dans le village d'Ars à vive allure, en cornant à tout rompre, empêchèrent sans doute Marguerite d'entendre l'exclamation qui échappa à Sœurange. En sautant lestement à terre, avec sa désinvolture des anciens jours, elle ajouta, pour bien souligner son premier mot :

— J'en ai assez, oui, nous partirons sous peu, et je vous emmène.

— Mais où ? balbutia Sœurange.

— Nous allons voir cela ensemble; entrons à l'église.

Cette petite église, humble comme la vie du saint curé, avec tous les souvenirs qu'il y a laissés, ces chapelles aux statues polychromées, ces tableaux de confréries, la petite chaire des catéchismes tailladée par le couteau des pèlerins, jusque sous les toiles métalliques dont on l'a recouverte, ce confessionnal, témoin de tant de conversions : tout cet ensemble pauvre, presque rustique, impressionne toujours dès l'entrée, d'autant mieux que, brusquement, toute cette pauvreté se termine par l'apothéose de la rotonde éclatante de marbre et de mosaïque, élevée à la gloire de sainte Philomène; ainsi l'avait rêvée le curé Vianey. Cette double idée avait été heureuse de conserver l'ancienne église comme humble reliquaire, et d'y accoler la nouvelle, image brillante du triomphe après la vie cachée.

Sœurange s'était arrêtée au milieu de la nef, sur la pierre qui couvrait les restes du saint curé. Marguerite monta jusqu'au chœur; Georges papillonnait de tous côtés; il s'arrêta longtemps à gauche, près de l'effigie en cire de sainte Philomène, et vint tirer Sœurange par sa robe.

— C'est-y le vrai corps de sainte Philomène ? demanda-t-il.

Sœurange l'écarta de la main et continua sa prière.

Elle était encore à genoux quand Marguerite, la frôlant au passage, lui fit signe de la suivre. On sortit sur la place.

— Il faut donc tout vous dire, fit-elle brusquement : eh bien, voyez, Sœurange, ma situation est intolérable avec ma belle-mère, surtout depuis cette lettre.

— Quelle lettre? demanda l'institutrice qui paraissait ne se souvenir de rien.

— Vous avez oublié la scène, sous les arbres...?

— Eh bien?

— Cette lettre qui vous était adressée?

— Oui.

— Elle était pour moi.

— Sans doute, et je vous l'ai remise.

— Vous ne comprenez pas que ma belle-mère...?

Sœurange regardait Marguerite.

— Enfin, dit la jeune femme un peu impatientée, elle était ouverte, et alors...

— Mais c'est bien vous qui l'aviez ouverte, disait Sœurange, puisque vous l'aviez laissée par mégarde dans le livre sur les protestants, je crois, oui, c'est cela, je m'en souviens; on me l'a remise car on croyait que c'était pour moi: l'adresse portait mon nom, et c'est pourquoi je vous l'ai rendue; mais comment, depuis cette lettre, votre belle-mère aurait-elle changé?

Marguerite regarda à son tour la pauvre religieuse qui persistait à ne rien comprendre: l'innocence, la simplicité sont donc des voiles, et il y a des choses qui ne parviennent pas à troubler la sérénité des cœurs purs. Marguerite eût-elle tout expliqué, que Sœurange aurait eu sans doute la même peine à tout comprendre. Elle se tut. Elles marchèrent donc toutes les deux dans un silence embarrassant. Sœurange le rompit la première.

— Et alors vous voulez quitter vos beaux-parents?

— Je souffre trop.

— Hélas! dit Sœurange, qui ne souffre ici-bas et où trouverez-vous un endroit qui ne soit pas marqué de quelque croix?

Et après une pause, elle ajouta:

— Je vous suivrai, Madame, si vous avez la bonté de me garder: il faut bien que je gagne ma vie, et puis j'aime tant mon petit Georges! Mais comme l'heure du départ est mal choisie!

— Pourquoi? fit Marguerite.

— Mr. Wilkie..., et elle s'arrêta.

— Eh bien, mon beau-père?

Et Sœurange reprit avec un peu d'hésitation :

— Je croyais que j'approchais du terme, oui, vraiment, je voyais déjà dans cette âme l'aurore si douce qui précède le lever de la vérité, et alors j'espérais... Mais qu'est-ce que je dis, voyez comme je suis orgueilleuse, je trouve que je suis nécessaire! comme si ce n'est pas Dieu qui fait tout en semblable matière! Eh bien, partons, il achèvera sans moi, j'aurais pu tout gâter!

Il y avait tant de sincérité dans cette explosion d'humilité que Marguerite s'arrêta net, et serrant le bras de l'institutrice :

— Mais, vrai, demanda-t-elle, vous croyez que mon beau-père...?

— Oui, je croyais; voici plusieurs jours qu'il me pose des objections qui me paraissent indiquer le dernier travail de la conviction dans une âme.

— Et vous vous imaginez que ma belle-mère consentira? Car elle gouverne tout, cette femme : ses valets, sa cuisine, son mari et presque nos consciences.

— Pas tout à fait jusque-là, répondit Sœurange en souriant.

— Elle permettra, vous croyez? Car il faudrait sa permission, Sœurange.

— Madame, si Dieu veut l'âme de Mr. Wilkie, il l'aura en dépit de tout.

— Hum! fit Marguerite, ma belle-mère sera une forte partie, même pour Dieu.

— Mrs. Wilkie n'est pas cependant rebelle à tous bons sentiments : il y a bien quelque bonté en elle!

— Oh! combien cachée!

— Il suffit de toucher une fois cette bonté cachée, et elle sortira.

— Ma belle-mère est invincible.

— Il y a des âmes qui ne sont vaincues que par elles-mêmes.

— Allez, vous vous faites illusion, ma pauvre petite.

— La Providence a des ressorts secrets, Madame, et d'autant plus puissants... Ne puis-je compter sur eux?

Marguerite eut un léger sourire :

— C'est encore et toujours votre nez de Cléopâtre, dit-elle en haussant un peu les épaules ; mais, plaisanterie à part, je crois que vous n'arriverez pas.

— Je ne suis pas de votre avis, répondit simplement Sœurange.

La conversation en resta là, on regagna l'auto et l'on rentra à la maison.

Marguerite se heurtait donc à un nouvel obstacle. Les chaînes qui la liaient à cette maison, « à cet enfer », disait-elle, le soir même de cet entretien, toute seule, en frappant du pied dans sa chambre, se resserraient sur elle, quelque effort qu'elle fît pour y échapper.

Partir, aux yeux de sa belle-mère, c'était cacher son jeu coupable ; aux yeux de Sœurange, c'était compromettre l'âme de Mr. Wilkie : elle le pensait, du moins, et malgré son cri d'humilité, ce que disait Sœurange pouvait bien être vrai ; et alors qu'allait-elle faire ?

En vérité, l'épreuve était dure à cette jeune femme, dont la foi demeurait grande malgré tout et qui avait, du reste, déjà sincèrement retourné son cœur. Elle s'était humiliée loyalement, on s'en souvient, et, pour prix de tant d'efforts, de nouvelles difficultés surgissaient, destinées à l'étreindre plus cruellement encore.

— Mais cela n'est pas possible, cela est intenable, est-ce que Dieu — cette Providence ! — peut vouloir une violence pareille ?

Elle en était là de ses orageuses réflexions quand un coup discret heurta sa porte.

C'était Sœurange. Elle entrait comme un rayon dans la prison où se débattait Marguerite.

— Je suis bien indiscrète, dit-elle de sa voix blanche et voilée, — tout se voilait par instants dans sa personne, — mais je voudrais vous dire encore un mot.

— Et lequel ? demanda Marguerite, le front plissé.

— Voilà. J'ai pensé, Madame, que j'étais d'autant plus orgueilleuse en me croyant nécessaire à la conversion de Mr. Wilkie, qu'il s'en faut bien, au contraire, que je sois le meilleur agent de cette conversion : j'en connais un autre.

— Ah !

— Et bien meilleur.

— Qui donc ?

— Je crois que c'est vous.

— Moi ! fit Marguerite presque bondissante.

— Vous-même. Une âme se conquiert à la façon dont Jésus-Christ les a rachetées : par la souffrance. Ici, moi, je ne souffre pas, on est si bon pour moi ; mais vous, Madame, vous souffrez, et beaucoup, je le vois. Qui sait ? ce seront vos souffrances qui vont peut-être donner le dernier coup à cette âme.

Et comme Marguerite, abasourdie, regardait sans parole cette étrange créature lui faisant, avec une simplicité non moins étrange, cette singulière confidence :

— Voyez le jeu de la Providence, — n'en souriez pas, continua-t-elle aimablement, — elle a tout disposé pour qu'au moment précis et nécessaire, vous apportiez votre goutte de souffrance, vos larmes, qui vont faire éclore cette âme ; car il faut deux choses pour cette éclosion : la lumière...

— Ah ! c'est vous la lumière, ma bonne Sœurange, s'écria Marguerite.

— Soit, mais il fallait l'eau amère de la souffrance, c'est vous qui allez la donner. Sans elle, la graine serait restée desséchée, voilà tout ce qu'aurait fait ma lumière. Grâce à vous...

— Oh ! fit Marguerite, émue malgré elle et troublée.

— Alors, grâce à nous deux, si vous l'aimez mieux ; mais il fallait les deux pour arriver au but.

Il y eut un silence ; puis, très simplement et avec cette autorité des êtres supérieurs, Sœurange demanda :

— Est-ce que vous voulez encore partir ?

— Ah ! qu'est-ce que vous me demandez ? fit Marguerite.

Et d'une voix presque suppliante :

— Mais alors, ajouta-t-elle, vous m'aiderez...

Et elle se laissa aller dans les bras de Sœurange, qui murmurait :

— Est-ce que Dieu n'est pas toujours là ?

XVII

Le sacrifice demandé était dur : tout y était humiliant pour Marguerite.

Rester dans cet étau, elle avait bien dit, y rester avec le sourire sur les lèvres, ou tout au moins sans paroles amères, car Sœurange avait été jusqu'à désigner ces douloureux détails. Rester quand on avait dit assez haut qu'on allait partir : cette fausse sortie sentirait la comédie. Mrs. Wilkie ne manquerait pas de le faire remarquer; elle n'y manqua pas, en effet.

— Elle a trop bon râtelier ici, disait-elle impertinemment à son mari; tous ses projets de départ consisteront à faire claquer une porte et à rentrer par une autre.

Cependant la jeune femme se mit courageusement à l'œuvre. En dehors des repas, elle se renfermait dans sa chambre ou allait assister à toutes les leçons de Georges à cause de Sœurange, car elle avait besoin de ne pas se sentir seule. Le petit garçon, avec son œil ouvert et sa pointe éveillée d'observation, avait remarqué ce changement. Il disait confidemment à Sœurange :

— On dirait que j'ai une nouvelle maman. C'est bien mieux qu'autrefois : maintenant elle m'embrasse plus et me gronde moins.

Le changement n'échappait pas non plus à l'institutrice; elle en savait la cause, mais, tout occupée de l'âme de Mr. Wilkie, elle ne se doutait pas de l'influence profonde qu'elle avait eue sur celle de Marguerite.

Ainsi, sa meilleure conquête lui était inconnue.

Mr. Wilkie, qui redevenait facilement bon et confiant, car c'était sa pente naturelle, n'avait pas tardé à remarquer, lui aussi, la nouvelle attitude de sa belle-fille, et heureux de ne plus entendre parler d'un projet qui l'avait bouleversé, il se rapprochait ouvertement de Sœurange.

Les conversations, qui n'avaient d'abord eu lieu qu'à la dérobée, se faisaient maintenant en plein jour et se poursuivaient longuement.

C'était surtout pendant l'heure de promenade quotidienne

de Georges que le bon vieillard aimait à s'entretenir avec l'institutrice. Marguerite les accompagnait quelquefois, d'ordinaire silencieuse, c'est tout ce qu'elle avait pu obtenir d'elle-même; mais elle souffrait sans se plaindre, travaillant ainsi en une dure proportion au rachat de cette âme. Lorsqu'elle voyait que la conversation allait tourner sur la question religieuse, elle trouvait toujours un prétexte pour s'éloigner avec Georges; cette discrétion touchait le cœur de son beau-père, qui ne se doutait pas pourtant de tous les sacrifices secrets que cette femme accumulait sur son cœur à lui pour le faire fléchir enfin du côté de Dieu. Dès qu'il se trouvait seul avec Sœurange, il parlait aussitôt de son cher sujet.

Le désir de la vérité l'avait saisi plus âprement que jamais. Oubliant qu'il parlait à une pauvre petite religieuse bien plus pleine de foi aveugle que de science raisonnée, il questionnait, il objectait, il la poussait sur le dogme, et, chose étonnante, se trouvait satisfait des réponses qui lui étaient faites.

Elles n'étaient pas toujours très théologiques, mais Sœurange, avec son grand bon sens et sa sincérité, rencontrait le mot juste. D'ordinaire, elle répondait par une image, un fait, une comparaison; et tout cela était plein de lumière. Dieu n'est-il pas le maître de toute science, et que lui en coûte-t-il pour poser sur des lèvres qui s'ignorent, et peut-être parce qu'elles s'ignorent, le mot qui touche et qui pénètre?

— Votre Église, votre Église, lui disait un jour Mr. Wilkie, pourquoi donc en faire une maison si jalousement fermée à tout autre qu'à vous? Si c'est la maison de Dieu, elle doit être vaste comme lui; vous l'étrécissez.

— Nous n'étrécissons pas la maison, répliquait Sœurange; nous disons seulement qu'il n'y a à pouvoir y entrer que ceux qui passent par la porte.

— Et cette porte?

— Elle ne s'ouvre qu'à ceux qui remplissent des conditions précises et certaines.

— Voilà bien des limites!... Pourquoi tout le monde ne peut-il pas y entrer?

— Si tout le monde veut se racheter du péché, tout le monde peut entrer.

— Croyez-vous donc que nous ne sommes pas des rachetés, nous aussi ?

— Prenez-vous, pour vous racheter, les moyens que Jésus-Christ a indiqués ?

— Nous prétendons bien en prendre.

— Sont-ce les mêmes que nous ?

— Peut-être pas..., mais qu'importe? si nous en prenons.

— C'est ce qui ne peut être, insistait l'ardente théologienne; dans une chose aussi capitale, Jésus-Christ n'a pas pu nous laisser à notre choix. Lui qui nous a donné tout son sang a dû nous indiquer nécessairement comment nous nous l'appliquerions, et où nous le trouverions. Pour nous, c'est dans l'Église.

— Pour nous, c'est dans la foi et l'Écriture.

— La foi, mais elle ne peut être que la même pour tous; il n'y a pas deux paroles de Dieu. Or, votre foi à vous varie avec toutes vos sectes, il y en a autant que de jours dans l'année. L'Écriture, mais vous l'interprétez à votre fantaisie. Un protestant admet une chose, un luthérien une autre : calvinistes, zwingliens, presbytériens, quakers, autant d'interprétations différentes. Vous dites, vous, Monsieur Wilkie, qu'il n'y a qu'un sacrement qui compte, le baptême; un autre accepte l'eucharistie, et on m'affirme qu'actuellement, en Angleterre, il y en a qui vont jusqu'à la confession : est-ce que Dieu peut patronner une telle confusion ? Est-ce qu'il va laisser sa parole varier selon toutes les bouches ? Donc, il a dû établir une société qui garde sa parole, la vraie : c'est notre Église.

— Mais je l'admets, votre Église; seulement je la veux plus large : elle flotte invisible au-dessus de tout; je suis de votre Église, car je suis de son âme; l'âme qui n'est limitée par rien d'étroit, de mesquin, de matériel, comme cela est plus beau, Sœurange !

— Eh ! Monsieur, où voyez-vous qu'une âme ici-bas puisse vivre sans corps? C'est le corps qui la rend visible. Or, le corps, c'est l'Église catholique ; faites donc rentrer l'âme dans le corps, Monsieur Wilkie.

Ainsi se poursuivaient des dialogues vifs et ardents; à défaut de la précision de la doctrine, il y avait un tel feu qui courait sous cette argumentation que Mr. Wilkie se sentait ébranlé.

Sœurange avait par moments des comparaisons si nouvelles, non sans une fine pointe de malice! Ainsi, un jour où Mr. Wilkie discutait encore cette obligation de faire partie de l'Église catholique pour être de vrais serviteurs de Dieu :

— Voyons, Monsieur, lui répondit Sœurange moitié sérieuse, moitié rieuse, à quoi reconnaît-on que vos gens sont de votre maison? A leur livrée, n'est-ce pas. Mrs. Wilkie en a assez le souci, elle qui met son chiffre et son blason sur tous leurs boutons; mais enfin, à ce signe, on sait que ce sont vos valets et pas ceux d'un autre. Ainsi devons-nous avoir des signes que nous sommes au service de Dieu; autrement quelle angoisse serait la nôtre!

— Hélas! soupira Mr. Wilkie.

— Et des signes certains, uniques, qui nous distinguent des autres, comme leurs livrées distinguent vos valets.

— Et ces signes? interrogea Mr. Wilkie.

— Pour nous, c'est la soumission au pape et la pratique des sacrements institués par Jésus-Christ, conservés par l'Église.

— Oui, cela serait vrai, si ces sacrements étaient tous de Jésus-Christ. Mais qui me dit que ce n'est pas, par exemple, un de vos papes qui en a inventé quelques-uns?

— Oh! Monsieur, comment pouvez-vous le penser? Est-ce qu'avant Luther il n'y en avait pas sept comme aujourd'hui? Mais on mourait déjà il y a près de deux mille ans pour les défendre. Nous n'avons rien ajouté, nous avons conservé; c'est vous qui avez retranché, et vous n'avez pas remplacé.

— Vraiment, disait Mr. Wilkie qui prenait finalement le parti de rire, je regrette que vous soyez une pauvre femme, vous auriez fait un jouteur de première force, ma bonne Sœurange.

— Oh! moi, je ne sais pas dire les choses, mais si vous le désirez, je vous prêterai un ouvrage où vous trouverez réponse à tous vos doutes.

Des doutes, Mr. Wilkie en avait-il encore beaucoup? Il accepta pourtant l'offre du volume : c'était l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, par Bossuet.

Sa femme le surprit un jour en train de feuilleter l'ouvrage. Elle se pencha sur son épaule, regarda le titre, lut quelques pages :

— Et après? dit-elle avec une sourde colère qui, cependant, ne voulait pas percer.

— Je m'instruis, répondit calmement le vieillard.

— Il se fait temps à votre âge.

— On n'est jamais trop vieux pour chercher la paix, répondit en soupirant Mr. Wilkie.

— Vous ne l'avez donc pas?

— Non.

Ce mot si net tomba comme un poids lourd sur le cœur de cette femme ; elle regarda son mari, dont la figure calme et résignée exprimait une telle angoisse qu'elle se sentit émue malgré elle.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas? demanda-t-elle.

— Parce que je ne crois pas être dans la vérité.

— Eh quoi! dit-elle tout à coup avec une explosion où il y avait plus d'effroi que de colère, nous nous serions trompés?

Et comme son mari ne répondait rien :

— Trompés, trompés, répétait-elle très agitée... Trompée, ma mère! trompé, mon père! trompés, tous nos aïeux! Mais cela est impossible.

C'était le cri de l'orgueil aux abois, celui du doute prit un instant le dessus :

— Oh! John, ajouta-t-elle, quelle douleur alors pour nos dernières années!

Mr. Wilkie leva les yeux sur sa femme; c'était la première fois qu'il surprenait en elle cette note émue pour une chose digne, assurément, de produire une émotion. Il y avait donc une fissure dans cette âme par où pourrait peut-être un jour entrer la pointe de la vérité. Cet accent sortait d'une profondeur que n'allaient pas remuer d'ordinaire les éclats de sa colère à propos d'un vase brisé ou d'une porte fermée trop fort.

— Mais, dit-il en regardant sa femme, si nous pouvons tout réparer?

Et dans cette phrase au ton équivoque, il y avait à la fois affirmation et prière.

Mrs. Wilkie se ressaisit subitement elle-même. La femme qui ne cédait pas reparut sur celle qui avait semblé un instant fléchir, et elle reparut avec toute l'intensité de la revanche sur elle-même.

— Réparer quoi? dit-elle durement.

Et comme son mari levait la main et allait lui répondre :

— Assez, dit-elle brièvement. Écoutez, John, ne me reparlez plus de cette question. Moi je ne changerai rien à ma vie, j'estime que je n'ai pas plus de piété ni plus d'esprit que mes aïeux. Ils ont vécu, ils sont morts dans la foi que je professe : je ne me séparerai pas d'eux. Pensez-vous que je vais modifier toute ma vie comme un commerçant change son bilan ou son budget pour une affaire plus lucrative? Allons donc, on a du sang ou on n'en a pas. Vous, faites ce que vous voudrez; je ne puis entrer dans votre âme, j'ai assez le respect des autres, certes, pour ne violenter personne; mais vous vous trompez, mon ami, et vous regretterez votre erreur, et quand vous serez débarrassé d'une influence néfaste, vous reviendrez à moi. Mon Dieu, je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, on ne me donne pas le change, croyez-le bien. Au reste, ajouta la femme chez qui la fierté avait repris le haut ton et qui semblait décliner toute lutte sur un terrain où elle prévoyait une défaite, en voilà déjà trop sur ce sujet. Pour moi, je crois le ciel assez grand et Dieu assez bon pour nous recevoir tous. Voilà.

Et elle sortit.

Quelques jours après cette orageuse et décisive explication, Mr. Wilkie proposait lui-même à Sœurange une promenade sur les bords de la rivière. C'était aux heures tièdes de la journée; on se dirigea du côté de l'église de Saint-Barnard. Il n'avait pas refait le chemin depuis la première conversation déjà lointaine qui avait commencé la crise suprême de son âme.

Dans ces derniers jours de l'automne, la Saône avait déjà

légèrement grossi et les eaux entraient par les rigoles des prairies traçant entre chaque nappe verte des raies d'argent qui semblaient des rayons.

Le soleil s'engourdissait à travers les nuées flottantes qui paraissaient un voile de deuil enveloppant toute la nature et, de loin en loin, les fumées des herbes que l'on brûlait dans les champs s'étiraient longuement en écharpes blanches, à travers les horizons incertains.

Toute cette mélancolie répandue dans l'air avait peu à peu déteint sur les deux promeneurs : ils gardaient le silence.

On arriva ainsi sans presque rien se dire jusqu'à la chapelle. La porte en était ouverte comme il y avait trois mois.

— Je vais vous rejoindre, dit Sœurange à Mr. Wilkie, me donnez-vous quelques minutes ?

— Mais je vous suivrai, répondit le vieillard.

Ils entrèrent; l'église était à peu près noyée dans les ombres ; seule la lampe brûlait au sanctuaire et un cierge posé gauchement dans un chandelier achevait de s'éteindre en éclairant la statue de la Vierge. Sœurange se mit à genoux. Sa prière fut courte ; quand elle leva la tête, elle aperçut Mr. Wilkie, debout derrière une colonne, qui appuyait son front contre la pierre ; lui aussi, il paraissait prier.

Ils sortirent.

Alors, Mr. Wilkie dit simplement :

— Je veux voir, un de ces jours, l'un de vos prêtres, Sœurange.

Et comme celle-ci le regardait, étonnée et ravie :

— Oui, ajouta-t-il, je vois bien que la vérité n'est que là où vous êtes, et je veux l'avoir avant de mourir.

Sœurange était si troublée qu'elle ne sut que répondre. En passant au bas du cimetière, il l'arrêta.

— Quand je serai là-haut, ma chère enfant, lui dit-il, prierez-vous pour moi ?

— Oui, répondit Sœurange, mais pas encore : auparavant, n'est-ce pas, vous irez là-bas ?

Et elle lui montra la silhouette lointaine et blanchissante du clocher de Saint-Barnard.

Mr. Wilkie inclina la tête, et murmura :

— Que Dieu est bon!

Marguerite eut un rayon de joie à cette nouvelle. C'était un poids de moins qui pesait sur son âme, c'était aussi la rançon de ses secrètes douleurs.

Les deux femmes convinrent d'aller le lendemain à Lyon chercher celui qui devait venir achever de cueillir le fruit de la grâce.

A la tombée de la nuit, Marguerite, tout émue encore, accompagna Sœurange jusqu'à sa chambrette du Lion d'Or.

En regardant à l'entour ce misérable taudis qui avait caché tant de sérénité, et d'où était sortie une si heureuse lumière, et en songeant à ces mille fils secrets qu'avait au-dessus de leur vie, et depuis un an, noués et dénoués tour à tour une main invisible et supérieure, la jeune femme ne put s'empêcher de dire :

— Maintenant, Sœurange, je crois à la Providence.

Félix HEAURA.

UNE VICTIME DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE

LE PÈRE LANFANT

Les débuts. — Le prédicateur. — Le réfractaire. — L'incident des Tuileries à Pâques 1791.

A mesure que s'avance l'instruction de la cause des prêtres massacrés à Paris aux journées de Septembre 1792, en haine de la foi et de l'Église, grandissent aussi l'intérêt et la curiosité pour tout ce qui touche à leur vie et à leur mort.

Des vingt-deux anciens jésuites qui périrent à ce moment, victimes de leur courage à refuser un serment sacrilège, le P. Lanfant, prédicateur ordinaire du roi, est assurément le plus connu. Sa réputation d'éloquence, ses rapports avec la cour, son nom jeté à la fureur des vengeances populaires par les ennemis de la royauté et de la religion, lui ont valu d'être cité, avec quelques détails biographiques, par les historiens qui ont écrit sur ces sanglantes journées. Toutefois les renseignements, pris par ces auteurs dans les dictionnaires, sont trop souvent erronés ou incomplets.

L'heure nous semble venue de donner une notice où tous les faits, tirés de sources sérieuses et authentiques, se présenteront avec la claire assurance qui convient à l'histoire d'un prêtre que le Saint-Siège, nous l'espérons, proclamera un jour martyr[1].

Le P. Lanfant[2] est né à Lyon, le 9 septembre 1726, de Jac-

1. Si, dans le cours de cette notice, nous employons les mots *martyr*, *sainteté*, etc., nous déclarons, conformément au décret d'Urbain VIII, ne pas leur donner le sens rigoureux du langage ecclésiastique.

2. Plusieurs biographes (cf. Sommervogel) ont discuté sur l'orthographe de son nom : la question est tranchée par la signature de son père et celle d'un autre de ses parents que nous avons trouvées sur l'acte baptistaire conservé dans les registres paroissiaux aux archives communales de Lyon (paroisse d'Ainay, année 1726, n° 346, fol. 170). Nous avons également découvert sa propre signature « Lanfant » sur de nombreuses quittances, aux archives de Meurthe-et-Moselle (H., liasse 2253 et autres).

ques Lanfant, « bourgeois de Lyon », et de Charlotte Berthoud. Au baptême, qu'il reçut le lendemain dans l'église d'Ainay, on lui donna les noms de Annet (*sic*). Alexandre-Charles-Marie. Confié par ses parents aux jésuites du célèbre collège de la Trinité, il y développa d'heureuses dispositions pour la science et la vertu. D'une grande maturité d'esprit, il avait, à quinze ans, terminé ses études, y compris deux années de philosophie.

Immédiatement après, en 1741, il entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus à Avignon[1]. Ce premier temps d'épreuve terminé, il fut d'abord destiné par ses supérieurs à la carrière de l'enseignement. Régent de grammaire, puis d'humanités et de rhétorique au collège royal Bourbon d'Aix, ses succès de jeune professeur sont relatés à plusieurs reprises dans les annales de cet établissement. On y lit par exemple qu'à la rentrée des classes[2], en 1746, « le régent d'humanités, maître Lanfant, récita un fort beau poème sur *l'Éclipse du Soleil* ». Autre succès du même genre l'année suivante : « A la Saint-Luc les classes rentrèrent selon l'usage de ce collège, et maître Lanfant (alors professeur de rhétorique) en fit l'ouverture par une très belle harangue dont le sujet était celui-ci : *Ludovicum XV, Dilecti cognomen virtutibus, vel bellicis, promerentem celebrabit orator Aquensis*. Cette pièce fut très applaudie car elle était très élégante et fut récitée avec toute la grâce possible[3]. »

En 1748, le public ordinaire du collège d'Aix revint par deux fois, toujours avec le même plaisir, entendre « dans la salle des jeux » les compositions littéraires du professeur de rhétorique. D'abord ce fut un *plaidoyer* très admiré « de la nombreuse et brillante assemblée qui s'y trouva » ; puis, à la fin de l'année scolaire, « ces messieurs les consuls ayant donné 200 francs pour les prix, qui ont été distribués le septième du mois d'août, Maître Lanfant a composé et fait représenter une tragédie en trois actes, dont le sujet a été *la Mort de Socrate*, et un ballet sur *le Retour de la Paix* ; les

1. Catalogues de la Compagnie de Jésus.
2. Pour être exact, il s'agit du lendemain de la rentrée officielle ; ce jour-là, le discours d'ouverture était fait par le professeur de rhétorique ; le lendemain, chaque professeur *haranguait* dans sa classe.
3. Méchin, *Annales du Collège royal Bourbon d'Aix*, t. III, p, 105 *sqq*.

deux pièces ont été fort goûtées et fort applaudies par tout ce qu'il y a de connaisseurs et de gens d'esprit dans la ville ».

D'Aix il passa à Besançon, mais sans abandonner l'enseignement de l'éloquence; puis bientôt ses supérieurs l'appliquèrent, pendant quatre années, à l'étude de la théologie. Il n'avait que vingt-neuf ans quand il la termina. Trop jeune pour être admis aux derniers vœux, on lui laissa encore quelque temps la chaire de rhétorique; il l'occupait à Marseille en 1756 et avait l'honneur d'être choisi pour prononcer dans l'église du collège, le 11 février, l'oraison funèbre de Mgr de Belzunce[1].

Ses longues et brillantes années de régence, « ses progrès dans les lettres, son esprit très bon, son jugement avisé, son grand tact, son expérience, son caractère aimable et son rare talent de prédicateur[2] » le désignaient dès lors pour le ministère apostolique, auquel il se livra sans repos depuis 1758 jusqu'à l'année de sa mort; il fallut l'impie serment de la constitution civile du clergé pour condamner au silence ce vaillant apôtre de l'Évangile.

Ce fut déjà au milieu des travaux de la prédication qu'il prononça en 1760, à Mâcon, ses quatre vœux de profès. L'ordre religieux qui l'avait formé, cette Compagnie de Jésus qui avait protégé et instruit son enfance et l'avait ensuite adopté et aimé comme un fils, va bientôt disparaître sous les coups des précurseurs de la Révolution. La voix du P. Lanfant n'en est que plus ardente pour exposer et défendre cette religion que les philosophes du dix-huitième siècle prétendaient abattre après les Jésuites. Vienne en Dauphiné, Lyon et Chambéry sont les premiers théâtres du zèle de ce nouvel *homme de Dieu*. Quand les religieux, ses frères, sont chassés de leurs maisons par les arrêts du Parlement de Paris, il se réfugie en Lorraine, où la piété et le bon sens du roi Stanislas se refusent à exécuter ces iniques mesures. Une maison, fondée par ce prince à Nancy en 1743, lui ouvrit ses portes; c'était le *séminaire royal des missions*, pour lequel le nou-

1. Le texte de ce discours (latin et français) a été publié au second volume des *Œuvres* de Mgr de Belzunce.

2. Ce sont les termes du jugement porté sur lui par ses supérieurs.

veau duc de Lorraine et de Bar avait dépensé jusqu'à 678 720 livres. Là vivaient douze jésuites, chargés de douze missions par an et de plusieurs autres ministères spirituels dans les limites du duché; une rente annuelle de 21 200 livres, due à la générosité de l'ancien roi de Pologne, servait à couvrir les frais de leurs courses apostoliques et leur permettait de soulager par de larges aumônes les pauvres des pays où ils allaient jeter la semence de l'Évangile[1]. Un prédicateur comme le P. Lanfant était bien à sa place dans cette résidence; il s'y trouva avec des missionnaires connus et expérimentés, tels que les PP. de Menoux, Weimer, Baccara, Ignace Henry, Hamler et Leslie. A côté d'eux, ses talents s'affermissent, sa réputation grandit et se répand. Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson réclament tour à tour les enseignements de sa solide et consolante éloquence. Le roi Stanislas le retient à Lunéville pour y prêcher en sa présence diverses stations.

En 1765, il est chargé de composer l'oraison funèbre de l'empereur François Ier[2]; l'année suivante, il prononce celle de « Très haut, très puissant, très excellent prince Monseigneur Louis Dauphin », dans l'église du collège de Nancy, le 7 février[3].

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2232. Voir aussi archives du séminaire de Nancy, cartulaire des titres et papiers appartenant à la maison des missions royales. On y trouve des détails curieux sur les missions fondées par Stanislas (1739-1768). L'archiviste, M. l'abbé Jérôme, nous a fait le plus bienveillant accueil dont nous tenons à le remercier.

2. L'abbé Chatrian (1732-1814), dans un de ses nombreux manuscrits conservés au séminaire de Nancy et intitulé : *Anecdotes du diocèse de Nancy, année 1765*, raconte comment ce discours fut interdit : « Du mois d'octobre. Le P. Charles Lanfant, missionnaire jésuite, célèbre prédicateur, qui avait été choisi pour composer et prononcer l'oraison funèbre du grand monarque que la Lorraine pleurait avec l'Allemagne, eut une défense de prêcher. Ceci fut l'effet d'une petitesse d'esprit de M. de la Galaizière, chancelier de Lorraine, qui avait trouvé mauvais que dans le grand cartouche de dessus le portail de l'église des RR. PP. Carmes de Lunéville, le 11 de ce mois, jour du service qu'ils avaient célébré pour le même empereur, on lui eût donné, entre autres titres, celui de duc de Lorraine et de Bar. »

3. Imprimé à Nancy, chez François Messin, libraire, rue de la Hache. — L'abbé Chatrian, dans ses *Anecdotes du diocèse de Nancy*, parle du même discours comme donné le même jour à l'église de Saint-Roch, en présence de Mgr Drouas, évêque de Toul, et ajoute que « le célèbre orateur a été fort goûté ». (Archives du séminaire de Nancy.)

A Nancy encore, au mois d'août 1768, dans la chapelle de la Visitation, il eut l'honneur de terminer, par un discours solennel, une neuvaine de fêtes célébrées à l'occasion de la canonisation de la bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal : « Le 24, raconte un contemporain, l'abbé Chatrian, le vénérable chapitre de l'insigne église primatiale a officié matin et soir... Le R. P. Charles Lanfant, jésuite, a fait le dernier panégyrique de la sainte qui n'a pas été le moins beau[1]. »

Ce fut aussi le dernier panégyrique qu'il prêcha comme jésuite. Deux jours auparavant, le 22 août, il signait une quittance où il attestait avoir « reçu de M. Forneron, économe séquestre des biens des Jésuites de la province de Lorraine et Barrois, la somme de 60 livres au cours de France, et ce, en conformité de l'arrêt rendu par messieurs les commissaires le 20 de ce mois[2] ». Ces 60 livres étaient tout simplement pour acheter « les vêtements séculiers[3] » qu'il devait prendre le 1er septembre, date où il quitterait pour toujours le costume de la Compagnie de Jésus et laisserait la maison hospitalière que Stanislas le bienfaisant, décédé en 1766, ne pouvait plus protéger. Quand, à la mort du pieux roi, la Lorraine passa sous le régime français, les Jésuites y furent encore maintenus par l'influence de Marie Leczinska; mais enfin, le 8 août 1768, un édit royal supprima la Société dans ce pays et les missionnaires de Nancy durent se disperser. Un arrêt du 27 août enjoignit à l'économe séquestre de donner, « pour provision alimentaire, vestiaire et itinéraire, la somme de 500 livres à chacun des cy-devant jésuites ayant atteint l'âge de trente-six ans accomplis au présent jour[4] ». Sur cette *provision*, minime pour des prêtres qui avaient abandonné leur fortune, on prit par avance les 60 livres destinées à l'achat des habits séculiers, dont on les contraignait à se vêtir et qu'ils n'avaient pas de quoi payer.

Les missionnaires du séminaire royal avaient toujours vécu pauvrement. On peut en juger par ce procès-verbal de

1. Archives du séminaire de Nancy, ms. 589.
2. Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2253.
3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, et H, 2258.

l'inventaire des meubles du P. Lanfant, fait dans les derniers jours du même mois d'août 1768 :

Dans une autre chambre, au même corridor, occupée par le sieur Alexandre Charles Lanfant, prêtre :

Un bureau bois de chesne et sapin à quatre tiroirs, estimé cinq livres, cy. 5

Deux alcôves garnies d'une porte vitrée bois de chesne, quarante livres, cy. 40

Une couchette, une paillasse, un mattelas de toile à carreaux, un traversin de cuty (*sic*), deux draps toile de chanvre, une couverture de laine blanche, une tringle ; le tout estimé trente-six livres, cy. . . 36

Un corps de tablettes et deux petites armoires, un autre petit corps de tablettes, le lambris à hauteur d'appuy, bois de chesne et sapin, le tout estimé douze livres, cy. 12

Deux chaises empaillées et un fauteuil de même ; quarante sols, cy. 2

Un chandelier de cuivre estimé vingt-quatre sols, cy. 1,4

[Suivent] les effets revendiqués par le sieur Lanfant : deux rideaux de camelot gauffré vert, une table servant de bureau, à pieds de biche, à un tiroir, bois de chesne, le tout estimé dix livres, cy.. . . . . . 10 [1]

10 francs ! telle était la valeur de ce que le P. Lanfant réclama de son petit mobilier. Heureusement pour lui, il ne fut pas obligé, comme certains de ses confrères, d'errer à la recherche d'un domicile. Voici comment nous avons pu découvrir le sien.

Les anciens Jésuites de Lorraine, auxquels le roi avait accordé une pension annuelle d'environ 400 francs, en recevaient le payement à deux échéances (janvier et juillet) ; ils devaient, à chaque fois, présenter un certificat de vie et délivrer une quittance. Un bon nombre de ces actes sont conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle [2], et, sauf pour quelques années, on y trouve ceux qui regardent le P. Lanfant, de 1768 à 1790. Un des premiers qui nous soit tombé sous la main est ainsi libellé :

Nous soussigné Claude Urguet, écuyer, prévôt de Bulgnéville, certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur Alexandre Lanfant, prêtre, est vivant pour avoir ce jourd'hui comparu par-devant nous, qu'il vit

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2232.
2. H, 2258, 2265. 2266, 2272, 2274, 2279, 2289, 2292, 2294, 2301, 2302, etc.

en particulier sous l'autorité spirituelle de l'ordinaire en se conformant aux lois du royaume et se comporte comme bon et fidel sujet du roy, qu'il demeure à Bulgnéville depuis le 1er septembre 1768. En foy de quoy nous avons, avec notre greffier ordinaire et ledit sieur Lanfant, signé le présent certificat et fait mettre et apposé le scel de notre juridiction; à Bulgnéville le 30 juin 1769.

Pourquoi donc le jésuite prédicateur avait-il choisi comme résidence légale cette obscure petite ville des Vosges[1] ? Justement à cause du *prévôt*, Claude Urguet. Les registres de la paroisse nous apprennent que ce Claude Urguet, « avocat au Parlement, capitaine prévôt, chef de police de la prévôté du marquisat de Bulgnéville, y demeurant », avait pour épouse « dame Françoise Rosalie de Lanfant ». Et dans les mêmes registres, à la date du 7 mai 1770, l'acte baptistaire d'un de leurs fils porte que « le baptême fut fait par Alexandre Lanfant, prêtre et prédicateur de Sa Magesté l'Impératrice Reine [Marie Thérèse] ». Le nouveau baptisé reçut les noms d'Alexandre-Ignace-François-Xavier ; il eut « pour parrain messire François Georges Urguet, écuyer, seigneur de Saint-Ouen, ancien capitaine des gardes de Sa Majesté, aïeul paternel; pour marraine Marie Thérèse Urguet Brice, de cette paroisse, tante paternelle, représentant Anne Françoise Mathilde de la Haye, épouse de Messire Lanfant, écuyer, ancien garde du roi, aïeule maternelle[2] ».

A Bulgnéville, on le voit, le P. Lanfant se trouvait en famille ; il était, croyons-nous, chez sa nièce ou chez sa cousine germaine. Quoi qu'il en soit de cette parenté, sur laquelle nous n'avons rencontré aucun acte authentique, elle était certainement très rapprochée. Tout le prouve : l'ex-jésuite garde au moins trois ans son domicile chez les Urguet ; il revient fréquemment chez eux quand, ayant quitté Bulgnéville, ils habitent Châtillon-sur-Saône[3] ; nous le verrons, à l'époque de la Révolution, leur écrire de fréquentes et longues lettres ; un Urguet de Saint-Ouen qui, en 1818, collabora à la publication de ses sermons, ne craint pas de s'appeler son neveu ;

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Neufchâteau.
2. Archives communales de Bulgnéville, GG.
3. Arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche, à 12 kilomètres de Bourbonne-les-Bains.

enfin, après les massacres de Septembre, on trouva sur son cadavre « une bourse en soie rose contenant 130 louis avec une étiquette ainsi conçue : cent trente louis en dépôt chez moi, pour les remettre à M. de Saint-Ouen qui est dans sa terre de Châtillon[1] ».

Le mari de Françoise-Rosalie Lanfant devait être le descendant de Claude Urguet, « tailleur à la Saline de Moyenvic..., anobli par Henry, II du nom, duc de Lorraine et de Bar, le 4 octobre 1619[2] », et qui portait « d'azur à un triangle d'or environné de trois étoiles d'argent, une au milieu du chef et les deux autres ès côtés dudit triangle[3] ». A la mort de son père, il prit le titre de Saint-Ouen, comme le montre l'acte de baptême d'un autre fils, Athanase-Marie-Georges, né à Châtillon-sur-Saône le 4 octobre 1780. A cette époque, il semble avoir quitté le marquisat de Bulgnéville; devenu « seigneur de Lironcourt, Châtillon, Grignoncourt et Bousserancourt, conseiller au grand-conseil du roi », il demeure à Paris une partie de l'année « en son hôtel paroisse Saint Sulpice » et passe la belle saison « en son château de Chatillon-sur-Saône[4] ».

Tous ces détails étaient indispensables pour faire connaître la famille à laquelle le P. Lanfant se rattacha plus étroitement, quand les liens qui l'avaient uni si longtemps à la Compagnie de Jésus furent brisés. D'ailleurs, l'ancien jésuite, devenu l'abbé Lanfant, resta au fond de son cœur, et dans tous ses actes de prêtre, ce qu'il avait voué d'être toujours : un homme consacré au salut des âmes et à la gloire de son Dieu. Il ne cessa plus de prêcher.

Déjà connu à la cour de Vienne par ses prédications de l'Avent 1767 et du Carême 1768[5], il y fut rappelé à plusieurs reprises par l'impératrice Marie-Thérèse, qui aurait voulu l'y fixer. Il y prêcha, en tout, trois avents et trois carêmes, aux-

1. Archives de la Préfecture de police, Dossiers des massacres, 94 *bis*. Cité par G. de Cassagnac, *Histoire des Girondins*, t. II.

2. Vérifié le 1er avril 1620. Voir archives du séminaire de Nancy, ms. 271, Nobiliaire de Lorraine.

3. Archives du séminaire de Nancy, ms. 278, Nobiliaire de Lorraine.

4. Archives communales de Châtillon-sur-Saône, GG.

5. Catalogues de la Compagnie de Jésus : *Catalogus Provinciæ campaniæ exeunte anno 1767.*

quels elle assista avec la plus édifiante assiduité; et l'on raconte que, non contente de l'avoir entendu, Sa Majesté désira encore avoir et conserver la copie des sermons qui, de son propre aveu, « avaient fait autant de bien à son âme que de plaisir à son esprit[1] ».

Une lacune dans les certificats de vie du P. Lanfant nous laisse ignorer le lieu de sa résidence légale de 1771 à 1777. A ce moment, il s'établit définitivement à Paris, 8, rue Jacob ; mais dès 1772, il se fit entendre à la capitale qui sera désormais le champ principal de son apostolat et de son zèle. Là encore, les chaires les plus importantes lui sont réservées et il y maintient sa sérieuse réputation[2]. Son premier honneur est de déplaire aux jansénistes. Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 25 juillet 1773, après avoir vivement attaqué les prédications d'un Père capucin à l'église de la Dalbade à Toulouse, ne ménagent pas l'expression de leur mauvaise humeur pour les « sermons prêchés le carême dernier dans l'église collégiale de Saint-Honoré par le sieur Lanfant, cy-devant soi-disant jésuite ». On assure, ajoute la feuille janséniste, « qu'il a combattu la doctrine de l'amour de Dieu avec la même hardiesse et par les mêmes sophismes que le capucin, ce qui n'est pas étonnant. De pareils ouvriers sont sûrs de la protection de l'archevêque de Paris. »

Le jansénisme avait raison de redouter l'orthodoxie de l'ex-jésuite : il était alors dans toute la force et l'éclat de ses qua-

1. *Sermons du P. Lanfant*, préface. Paris, 1818. 8 volumes in-12.

2. Voici, d'après un curieux recueil de la Bibliothèque nationale (LK7, 6743 — réserve) la série des prédications du P. Lanfant à Paris, de 1772 à 1788. En 1772, Avent à la Visitation de la rue du Bac. — 1773, Carême à Saint-Honoré; Avent aux Quinze-Vingts. — 1774, Carême aux Quinze-Vingts; Avent au château de Versailles. — 1775, Carême au château de Versailles; Avent à Saint-Roch. — 1776, Avent à Notre-Dame; Carême aux Théatins. — 1777, Carême à Saint-Roch; Avent à Saint-Louis du Louvre. — 1778, Carême à Saint-Paul. — 1779, Carême à Saint-Sulpice. — 1780, Carême aux Prémontrés réformés (faubourg Saint-Germain). — 1781, Carême à Saint-Eustache. — 1782, Carême à Saint-Roch. — 1783, Carême aux Quinze-Vingts. — 1784, Carême au château de Versailles; Avent à Saint-Honoré. — 1785, Carême à Saint-Sulpice. — 1786, Carême à Saint-Paul. — 1788, Carême à Saint-Louis-en-l'Ile. — Ajoutons qu'en 1786, à Saint-Cyr, quand on célébra par un triduum la fête séculaire de cette maison, le discours du premier jour fut fait par le P. Lanfant. (Voir *Notes du discours pour la fête séculaire de la maison royale de Saint-Cyr*, par l'abbé du Serre-Figon. Paris, 1786. In-8.)

lités oratoires. Un bon juge, le célèbre P. de Neuville, presque à la fin de sa carrière, l'ayant entendu à Saint-Germain-en-Laye, ne put cacher sa bonne impression : « Je suis consolé de mourir, dit-il, en laissant après moi un si beau talent[1]. »

Les hautes relations que le P. Lanfant avait liées à Vienne et à Paris, grâce à ses succès de bon aloi, ne tardèrent pas à lui ouvrir la cour de Versailles. En 1774, il donna l'Avent au château et fut fort apprécié, car l'année suivante il fut prié d'y prêcher le Carême avec le titre qu'il gardera désormais de *prédicateur ordinaire du roi*[2].

Si l'on en croit la préface de l'édition posthume de ses *Sermons*[3], Louis XVI et son entourage « ne se lassaient pas de l'entendre, la reine Marie-Antoinette aimait à l'appeler son prédicateur », et Joseph II, le roi philosophe, se trouvant à Versailles un jour de la Pentecôte, à la cérémonie des *Cordons bleus*, où le P. Lanfant parla, en fut si satisfait, « qu'après le discours, il se rendit auprès de lui et l'entretint pendant près d'une heure ». L'auteur de cette préface nous apprend aussi combien profonde avait été alors l'impression du jeune comte de Provence ; ni les années, ni les péripéties d'une vie mouvementée ne l'effacèrent ; monté sur le trône sous le nom de Louis XVIII et entendant rappeler un jour, devant lui, le nom de Lanfant, il affirma qu'il gardait encore vivant le souvenir du prédicateur de la cour.

Ces témoignages des auditeurs de Versailles rendent vraisemblable ce que l'on raconte de l'effet produit, par l'éloquence du P. Lanfant, sur les esprits les moins disposés aux vérités chrétiennes. L'auteur de l'*Émile* et du *Contrat social* voulut lui-même, dit-on, assister à plusieurs de ses sermons, et il convint que la religion ne pouvait rencontrer de

1. *Sermons du P. Lanfant*, préface.

2. Dans les listes des *Prédications d'Avent et de Carême à Paris*, le P. Lanfant est toujours nommé avec ce titre, depuis 1775, quelle que soit l'église où il donne la station. Trois autres ex-jésuites, Durvé, Le Gué et Second, massacrés eux aussi aux journées de Septembre, partagent avec lui cet honneur à diverses époques.

3. Cette préface est signée : « Marie-Nicolas-Silvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée, faculté de théologie de Paris. » Il n'a rien de commun avec l'abbé Aimé Guillon, l'auteur des *Martyrs de la Foi*. Au début du premier volume des *Sermons*, on a placé le portrait du P. Lanfant avec ces mots : *Magnifice sapientiam tractabat.*

plus habile défenseur, ni la nouvelle philosophie de plus redoutable adversaire. Diderot et d'Alembert auraient suivi à Saint-Sulpice un carême entier du *prédicateur du roi*, et ce serait à propos du *Sermon sur la Foi* que le premier aurait dit à l'autre, en présence de M. de Tersan, curé de cette paroisse : « Après un sermon semblable, il devient difficile de rester incrédule [1]. » Cette difficulté, malheureusement, ne les fit point rétrograder. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de ces appréciations impossibles à contrôler, il paraît du moins certain que le P. Lanfant, par la solidité de sa doctrine et les charmes de son caractère, avait su imposer respect aux esprits forts de ce temps. En 1779, une femme célèbre par son empire intellectuel sur le clan des philosophes, la marquise Du Deffand, ramenée par l'âge et les infirmités [2] à quelques velléités de retour à Dieu, entra en relation avec l'ancien jésuite. A la date du 3 mai de cette même année, elle écrivait à son ami Walpole : « Souvenez-vous du songe d'Athalie; relisez-le si vous l'avez oublié; vous y trouverez ceci :

> Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée,
> Et d'apaiser leur Dieu j'ai conçu la pensée.

« J'ai donc cherché à satisfaire cette inspiration ou cette fantaisie. J'ai voulu voir et j'ai vu un ex-jésuite, bon prédicateur; je lui ai trouvé beaucoup d'esprit, de raison et de douceur; il ne m'a rien dit de nouveau, mais sa conversation m'a plu... Je compte le voir de temps en temps. Que sait-on ce qui arrivera? Si, en effet, il y a une grâce, je l'obtiendrai peut-être; à son défaut, si je peux me faire illusion, ce sera toujours quelque chose [3]. »

Par une lettre de La Harpe, écrite après la mort de Mme Du Deffand, arrivée en 1780, nous savons quel était cet ex-jésuite. « Elle avait pris, dit-il, en dernier lieu, l'abbé Lanfant pour directeur; c'est un prédicateur qui a du mérite et de la réputation [4]. » Fut-il assez heureux pour triompher du

1. Sermon du P. Lanfant, préface.
2. Elle mourut à quatre-vingt-quatre ans; il y en avait trente qu'elle était aveugle; elle était aussi devenue un peu sourde à la fin de sa vie.
3. *Lettres de Mme Du Deffand*, édition Lescure, t. II, p. 689. Paris, 1865. 2 volumes in-8.
4. *Correspondance littéraire*, vol. III, p. 147. Paris, 1801.

scepticisme de l'orgueilleuse marquise? C'est peu probable. « Elle s'en dégoûta au bout de six mois », dit encore La Harpe, comme elle s'était lassée auparavant du P. Boursault et de l'évêque de Mâcon. Cependant, il lui fit du bien, car à l'époque de leurs relations, ou très peu après, elle montre une certaine docilité à la grâce; ainsi, le 18 septembre 1779, elle écrivait à Walpole : « Je fais des essais pour parvenir à croire ce qui ne se peut comprendre; je ne fais pas, je l'avoue, de grands progrès. » Son orgueil et son inconstance s'opposaient en elle au don de la foi, et, à quelque temps de là, « lorsque, dans sa dernière maladie, le curé de Saint-Sulpice vint la voir, elle lui dit ces propres mots : « Mon-« sieur le curé, vous serez fort content de moi; mais faites-« moi grâce de trois choses : ni questions, ni raisons, ni « sermons[1]. » C'est tout ce que La Harpe nous rapporte de sa mort. Il est cependant permis d'espérer que les conseils et les prières du P. Lanfant préparèrent cette âme endurcie à entendre, au moins, le dernier appel de la divine miséricorde.

Cet épisode de la vie de Mme Du Deffand méritait d'être raconté; outre qu'il témoigne de la réelle réputation dont jouissait alors le P. Lanfant, il nous en explique aussi le pourquoi : la marquise, qui assurément s'y connaissait, lui avait trouvé « beaucoup d'esprit, de raison et de douceur ». Quiconque lira ses nombreux sermons, souscrira, pensons-nous, à ce jugement. Une heureuse facilité, des réflexions ingénieuses, des divisions claires, des développements bien suivis, un style adapté au sujet, un tact parfait, une diction pure, un accent tout évangélique, sont ses qualités maîtresses. Rarement il s'élève; il a peu de grands mouvements, mais il s'insinue dans l'âme par la netteté de son exposition, par sa conviction profonde, par je ne sais quel caractère de douceur et de sincérité qui attache et qui plaît. Il avait étudié la sainte Écriture et, comme le veut saint Jérôme, il en imprègne son discours[2]. Il est un orateur éminemment chrétien, pénétré de zèle pour la religion et le salut de ses

1. La Harpe, *op. cit.*, vol. III, p. 147.

2. D. Hieron, *Sermo Scripturarum lectione conditus*, ed. Bened, t. IV, col. 262.

frères, aspirant moins à briller qu'à instruire et liant les intérêts de son auditoire à la vérité qu'il prêche. Recherché dans le monde, il fut à même d'en connaître les dangers, les intrigues et les peines, et il les retrace avec une énergie où se peint son âme pieuse et sensible aux maux que souffrent les hommes, aux périls que court leur vertu.

Ses discours ne sont peut-être pas travaillés tous avec le même soin, mais tous se recommandent par de bons endroits. On ne saurait lire, par exemple, sans en être touché, le sermon sur *les Rapports entre la vie et la mort*. Toutefois, les discours apologétiques semblent supérieurs à ceux de morale ; plusieurs, comme les sermons sur *la Sagesse de la loi de Dieu*, sur *la Faiblesse des esprits forts*, sur *les Avantages de la loi de Dieu pour le bien de la société*, sont admirablement appropriés à la mentalité des auditeurs de cette époque.

Sans négliger les pauvres, pour lesquels il montre une tendre affection, le P. Lanfant s'adresse plus particulièrement à ceux que la Providence a placés aux degrés supérieurs du monde social, et il leur parle avec l'indépendance et l'ascendant d'un ministre de Dieu. Toujours digne, même dans ses compliments à la cour, il sait louer avec gravité et instruire avec courage ; traitant des sujets délicats, dans les tableaux qu'il trace de son siècle, jamais ne lui échappe un mot dont se puisse offenser la vertu la plus susceptible.

Sans éclat, son action avait, paraît-il, le mouvement et le charme qui conviennent à la chaire chrétienne : simple, naturel, sans faux enthousiasme, le prédicateur du roi s'imposait, saisissait même par la noblesse tout apostolique de son extérieur et la beauté d'un organe souple et harmonieux.

Du mérite oratoire du P. Lanfant et du bien qu'il opéra, nous avons une preuve meilleure encore que l'analyse de ses sermons ou l'éloge des contemporains : c'est l'acharnement avec lequel le poursuivirent les meneurs de la Révolution.

Sur cette époque agitée de sa vie, les détails n'abondent pas au gré de notre curiosité. Il se trouvait alors à Paris ; mais, comme tous les prêtres en vue, il fut obligé bientôt de garder dans ses démarches la plus grande réserve, et, dans

sa correspondance, de taire complètement ou de cacher, sous des formules convenues, les faits intimes de son existence.

En 1834, on a imprimé deux volumes de ses lettres sous le titre, un peu prétentieux, de *Mémoires ou correspondance secrète du P. Lanfant, confesseur du roi, pendant trois années de la Révolution, 1790, 1791, 1792*[1]. Sans doute, la publication n'en fut pas terminée; car, contrairement à ce titre, la dernière lettre est du 2 septembre 1791.

Au début, les éditeurs avertissent que cette correspondance leur a été confiée par un M. Urguet de Saint-Ouen, ancien magistrat, neveu de l'auteur; que les lettres n'étaient pas signées par raison de prudence, mais qu'elles portent le timbre de la poste et un cachet; qu'elles ont été déposées chez un notaire pour qu'on pût en constater l'authenticité; enfin, qu'en les publiant, ils ont supprimé certains détails de famille, certains faits politiques énoncés en termes déguisés.

Rien absolument ne nous empêche de les croire sur parole. Outre que nous connaissons déjà les relations de l'ancien jésuite avec les Saint-Ouen, plusieurs passages de ces lettres ne sont explicables que si la plume est tenue par le prédicateur du roi. De plus, nous en avons eu entre les mains plusieurs autres, autographes et inédites, qui nous rassurent complètement sur la provenance de celles qui furent publiées. L'une est à la Bibliothèque nationale[2]. Quatre autres nous ont été communiquées, avec la plus gracieuse complaisance, par de savants collectionneurs : trois par M. Gustave Bord et une, du 12 août 1792, par M. l'abbé Joseph Brucker. Toutes sont postérieures à la dernière des lettres imprimées, et de parfaite ressemblance avec celles-ci pour la manière et pour le fond; elles sont également sans signature, mais toutes de la même main, et assurément de celle du P. Lanfant; il suffit, pour s'en convaincre, de les comparer aux nombreuses quittances de l'ex-jésuite, conservées aux archives de Meurthe-et-Moselle. Deux sont adressées à Mme de Saint-Ouen (l'une à Bourbonne-les-Bains, l'autre à Vaudoncour, par Neufchâ-

1. Paris, L. Mame, 1834. 2 volumes in-8.
2. Manuscrits français, nouvelles acquisitions, vol. CCCVIII, p. 3086. Ce document porte les marques d'une pièce préparée pour l'impression.

teau); trois autres, sur lesquelles nous aurons à revenir, à une demoiselle Morlot, à Nancy. Nous avons essayé, en vain, de retrouver la collection entière, les originaux de la *Correspondance secrète* et les lettres de 1792; ces précieux autographes, achetés puis revendus, ont passé par plusieurs mains; quelques-uns peut-être ont été détruits ou perdus. Mais nos recherches ont eu le grand avantage de nous rassurer sur la question de l'authenticité et de nous permettre d'utiliser sans crainte ces divers documents.

A la juger dans son ensemble, cette correspondance, soit imprimée, soit inédite, est celle d'un prêtre au courant des nouvelles multiples, souvent contradictoires, de chaque jour, par les brochures, les journaux, les conversations, ses relations avec certains royalistes de la capitale, et qui veut tenir des parents de province au fait des événements, tout en les tranquillisant sur son propre sort. Ses lettres, fort longues et très rapprochées, ne portent qu'une date, d'ordinaire, mais semblent écrites en plusieurs fois. Évitant les foules, il n'est que rarement témoin des manifestations tragiques et les raconte sur des on dit. Fréquentant des parents ou amis d'émigrés, il fait allusion aux lettres venues de Coblentz et de Worms, et, jusqu'à la fin, il laisse percer un espoir inébranlable dans l'armée des princes.

C'est apparemment parce que cette correspondance ne renfermait rien d'inconnu à un lecteur de 1830 qu'elle produisit alors peu d'effet, et qu'elle est à présent tout à fait oubliée. Elle a pourtant un renouveau d'intérêt pour nous, avides de savoir les dernières années d'un défenseur de la foi, massacré aux journées de Septembre 1792. Nous puiserons donc, dans ces nombreuses lettres, ce qui peut renseigner sur son état d'âme et sur les divers incidents de sa vie pendant la première phase de la tourmente révolutionnaire.

Au sujet du *serment*, d'abord, ses idées sont très arrêtées dès les premiers moments de la constitution civile du clergé; plutôt la pauvreté complète, ou la mort, que la prestation de ce serment impie.

Ainsi il écrit le 25 novembre 1790 : « Si ce qu'on annonce se vérifie, je finirai par aller garder les moutons dans la campagne, puisqu'on parle de ne donner aucune partie du

revenu dont on jouissait qu'à la condition de prêter un serment dont la seule idée révolte. »

Trois jours après, à propos du projet d'obliger au serment tous les ecclésiastiques approuvés : « Dans cette supposition, dit-il, je me verrai dans le cas très heureux d'attester la sincérité de mon attachement à la foi, que je demande à Dieu de conserver même au prix du sacrifice de ma vie. »

Un autre jour : « Nous sommes dans l'attente de ce qui résultera du décret du serment. A moins que Dieu ne m'abandonne, j'espère qu'on ne me l'arrachera pas. J'ai besoin de sa grâce, je la lui demande, et la corde me répugne moins que l'apostasie... Voici la renaissance des persécutions... Il faut se préparer à souffrir et s'armer de la force de Dieu. Les militaires vont à l'ennemi par honneur; ne craignons pas de nous exposer à ceux de la foi par conscience. »

A la fin de décembre 1790 : « La personne qui vous intéresse n'a même pas la perplexité de l'incertitude; elle attend ce qui lui sera proposé par les hommes, et très convaincue de ce qu'elle doit à Dieu, elle lui demande, et elle espère de lui, la grâce de ne pas mettre seulement dans la balance la misère ou la mort avec la nécessité et le bonheur de demeurer fidèle à la foi. »

Le 2 février 1791, après avoir traité au long la question du serment, il ajoute : « Je vous dirai donc, en dernière analyse, que, s'il s'agissait de moi, je croirais devoir refuser net tout serment, parce qu'étant supposé le faire suivant le sens de celui qui le commande, je mourrais plutôt que d'adhérer ou de paraître adhérer aux monstrueux principes qui sont le fléau de la religion. »

Réglant sa conduite sur ses sentiments, il fut alors, comme tous les *réfractaires* sans fortune personnelle, dans une gêne assez pénible. Ses hautes et nombreuses relations, qui la soulageaient, pouvaient lui manquer d'un jour à l'autre, car l'avenir était fort incertain : « Si le serment est exigé de tous les prêtres qui ont des pensions, écrit-il le 30 décembre 1790, me voilà réduit à zéro. Ne croyez pas que je m'en afflige. J'ai de quoi vivre une année, et si cet intervalle de temps ne change rien aux affaires, je ne rougirai point d'une indigence qui sera la preuve de mon attachement à l'Église, et presque

le seul sacrifice que j'aie eu le bonheur de lui faire. » Au mois de février de l'année suivante, il avoue qu'il « compte ne pas toucher un sou de cette année ».

Bientôt de nouvelles tracasseries vinrent confirmer ses appréhensions : « Croiriez-vous, écrit-il à Mme de Saint-Ouen, qu'on demande aux Jésuites, pour toucher leurs pensions, qu'ils produisent la copie de leurs vœux. Où la prendre? où la trouver cette copie des actes déposés dans les registres des collèges qui ont été détruits et dont il ne reste rien? Tous n'ont pas éprouvé cette difficulté, et j'ignore si celui qui m'intéresse fort[1] l'éprouvera. En ce moment, on agit pour lui. » Un mois plus tard, il annonçait que ces démarches demeuraient infructueuses : « Nous acquérons tous les jours de nouvelles preuves qu'on soudoie le bas peuple pour agir dans le sens de la Révolution et insulter les prêtres ; en attendant, ceux-ci ne touchent pas un sou, au moins plusieurs, et votre ami est du nombre ; on travaille pour lui depuis un mois, et rien n'arrive ; il n'en est pas moins calme et espérant. »

Il est certain que toutes ses lettres montrent dans l'ancien jésuite la vertu de confiance à un rare degré : « Adorer les décrets de Dieu, dit-il un jour, et se confier en lui, voilà la véritable ressource et le moyen de vivre en paix... Malgré tout ce qu'on annonce, malgré les alarmes qui sont répandues, je conserve une vraie tranquillité... Je remercie la Providence de la sérénité qu'elle entretient dans mon âme ; je me jette tous les jours entre ses mains, et mon espoir est aussi vif et aussi bien fondé que jamais. »

Comme la plupart des honnêtes gens, il voyait, avec une surprise mêlée de crainte, l'affluence insolite des étrangers à Paris : « Les étrangers continuent d'arriver en abondance, écrit-il en décembre 1790, et, sans eux, à peine verrait-on rouler les carrosses. Chacun explique à sa manière cette multitude qui débarque : protestantisme, curiosité, bonnes intentions, amour de la France, telles sont les causes qu'on imagine. » Au mois de février 1791, il affirme tenir d'une personne sûre que Paris renferme alors « vingt-quatre mille étrangers

1. On voit, à cette tournure, la prudence à laquelle le P. Lanfant était obligé dans ses lettres ; il se plaint quelque part que plusieurs aient été interceptées.

de plus que le jour de la Fédération du 14 juillet précédent... La multitude en est sensible, les hôtels garnis regorgent, et l'on voit dans les rues des figures inconnues. »

Aux visages étrangers se mêlent bientôt les figures sinistres des brigands. Le P. Lanfant les signale à plusieurs reprises à sa famille : « Vous croiriez, et peut-être avec raison, le royaume entièrement ruiné, si vous saviez les sommes immenses qui ont été et qui sont encore distribuées pour arriver aux horribles fins qu'on se propose. Un bruit, fort répandu, est que non seulement on soudoie de nombreuses troupes de brigands, mais qu'on a acheté fort cher quelques personnages, dont on avait besoin, et qui sûrement ne valent pas l'argent qu'ils coûtent, par cela même qu'ils se vendent...

« L'insurrection de dimanche (17 avril 1791) au théâtre coûta 12 000 francs ; celle de lundi, aux Tuileries, en a coûté 45 000... Il y a ici une multitude de gens réunis dans les galeries de l'Assemblée, aux Tuileries, au Palais-Royal et autres lieux où il y a du tapage à faire. On désigne ces hordes de brigands sous le nom d'armée de sans-culottes ; ce sont eux qui paraissent les auditoires des prêtres-citoyens... On répand qu'il y a parmi les sans-culottes beaucoup d'étrangers, et le fait est vrai... »

Devant tous ces signes précurseurs de troubles plus violents, devant le redoublement des injures et des menaces faites aux prêtres fidèles, l'abandon du P. Lanfant aux mains de Dieu était d'autant plus méritoire que, plusieurs fois, dès 1791, ses jours furent en réel danger.

Les périls qu'il courut à l'époque de Pâques de cette année vinrent, croyons-nous, de ses relations avec la cour des Tuileries. Mais de quelle nature étaient-elles au juste ? L'obscurité voulue de sa correspondance sur ce point ne permet pas, malheureusement, de faire la part exacte des faux bruits populaires et de la vérité.

Cependant, à la date du 2 février de 1791, il raconte, encore sans ambages, une visite toute récente à la demeure royale, qui sera bientôt la première prison de Louis XVI : « Une raison personnelle m'a engagé ce matin à aller au château des Tuileries, et si vous aviez la bourse du bourgeois gentilhomme, avec sa sotte vanité, je pourrais attirer quelques-uns

de vos écus dans la mienne, car il est très vrai que j'ai parlé de vous dans la chambre du roi. M. le comte de Rastignac m'a demandé de vos nouvelles. J'étais en bonne compagnie, à raison de la procession des *Cordons bleus*. Ils n'étaient en tout que vingt-six ou vingt-huit. Une chose m'a frappé, sans me déplaire. M. le duc de Chartres, chevalier des Ordres du roi et fils aîné du fameux duc, est arrivé ; dès qu'il s'est approché de la cheminée, tous les chevaliers se sont éloignés sans mot dire, et le nouveau venu, comme s'il eût été infecté de la gale ou de la peste, est resté au milieu de la multitude dans une solitude totale. »

La Gazette de France du 8 février, rendant compte de cette cérémonie de la fête de la Purification à la cour, indique la « raison personnelle » qui avait « engagé » le P. Lanfant à s'y trouver; après avoir relaté la grand'messe, célébrée vers midi par l'évêque de Senlis, premier aumônier, ce journal ajoute : « La cour a assisté aux vêpres et au salut, après avoir entendu le sermon prononcé par l'abbé Lanfant, prédicateur ordinaire du roi. »

Sa place était en effet toute marquée aux Tuileries ce jour-là, puisqu'il devait y commencer bientôt la station du Carême. Cependant, dès le 5 février, écrivant de nouveau à la famille de Saint-Ouen, il lui annonçait que les décrets sacrilèges de la Constituante allaient lui interdire ce ministère : « Hier soir, il fut décrété, par la très pieuse assemblée, qu'aucun prêtre ne pourrait prêcher sans avoir prêté le serment. Le prédicateur de la cour n'est sûrement pas excepté ; et en conséquence, étant invinciblement décidé à ne jurer ni simplement ni avec restriction quelconque, en un mot à ne souiller en aucune manière, pas même par une légère apparence, sa conscience, son attachement inviolable à la foi, son véritable honneur, il n'étend ses regrets que sur le malheur des peuples, qui... n'auront à entendre que des leçons empestées des orateurs impies et fougueux qui déshonorent les chaires chrétiennes. »

La question du carême de la cour ne fut pas toutefois tranchée immédiatement. A la fin de ce mois de février, rien n'était encore décidé : « On a fait une pétition à l'assemblée pour que M. le grand aumônier perde sa place ; son crime est de n'avoir pas prêté le serment, de ne pas nommer un

prédicateur qui ait juré, et de n'avoir pas présenté au roi les deux successeurs postiches des apôtres. » Ce ne fut que le 10 mars que le P. Lanfant put annoncer à sa famille une décision qui l'intéressait au plus haut point : « Comme le décret qui exige le serment des prédicateurs n'est pas encore sanctionné, le très grand nombre de ceux qui devaient prêcher dans les paroisses commencèrent hier leurs stations. Celui de la cour n'aurait dû commencer la sienne que dimanche 13 (mars). Il a dû vous faire savoir qu'ayant vu deux fois M. le grand aumônier, et notamment la semaine passée, il avait été dit que le roi s'attendait que le prédicateur ne jurerait pas, et qu'en conséquence il avait été ajouté qu'il n'y aurait point de sermons. Cette décision annonce que le monarque sentait l'inconvénient de prêcher contre le vœu de l'assemblée, qui, par prédilection (*sic*), aurait pu inquiéter par ses émissaires le prédicateur des Tuileries. Quant à moi, je l'en félicite, parce que, dans l'agitation où sont les esprits, il n'aurait fait aucun bien et pouvait se faire beaucoup de mal. »

Mais la suppression du Carême n'interdisait pourtant pas encore au P. Lanfant l'entrée du château. A ce moment, beaucoup de maisons religieuses ayant été fermées, les prêtres non jureurs se trouvèrent fort embarrassés de savoir où célébrer décemment le saint sacrifice : ce fut la chapelle du roi que l'on offrit au prédicateur de la cour. « Déjà, écrit-il à la date du 9 avril, on a célébré des messes à Paris dans des églises souterraines ; déjà on les dit en secret et à la dérobée ; déjà ce matin j'ai vu un très vertueux prêtre en habit séculier. Il n'y a plus que le sang des ecclésiastiques à répandre, ce qui, peut-être, ne tardera pas... On commence à dire que le roi prendra pour confesseur M. son grand aumônier... Son Éminence a eu la bonté de permettre, en cas que les églises restassent fermées, que votre ami allât dire la messe dans la chapelle de Sa Majesté. Il n'a pas encore été obligé de se déplacer. »

Pâques arrivait ; l'embarras fut grand des fidèles très nombreux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements des prêtres assermentés : « Il n'y a plus moyen de se confesser dans un lieu public, dit le P. Lanfant, et l'on est obligé de se cacher

comme si l'on commettait un crime[1]. » Quelques jours plus tard[2], il ajoutait : « On fait contre le roi des motions aussi violentes qu'elles sont insensées. Il passe pour constant qu'il a fait ses pâques le dimanche des Rameaux dans sa chapelle, ne voulant point aller à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, à raison du nouveau soi-disant curé, qui est un intrus. Voilà, Madame, ce qui excite les transports du peuple; il ose vouloir que le monarque soit forcé d'aller à Saint-Germain, qu'il y fasse de nouveau ses pâques, et quelques-uns ont poussé la démence jusqu'à exiger qu'il se confesse en leur présence à son ancien confesseur, M. le curé de Saint-Eustache, que le serment prononcé par lui a rendu un prêtre citoyen. »

Ce n'est pas sans raison que nous insistons sur ce fait, quoique fort connu : il faillit être fatal au prédicateur ordinaire du roi.

Mme Campan raconte, dans ses *Mémoires,* que quand l'abbé Poupard, curé de Saint-Eustache, cédant aux instances de Mirabeau qui le pressa « une nuit entière », se fut soumis au serment constitutionnel, « Leurs Majestés choisirent un autre confesseur qui resta inconnu[3] ». Et ailleurs, parlant seulement de la reine, elle avoue ne point se rappeler le nom du prêtre qui succéda auprès de celle-ci à l'abbé Poupard dans les fonctions de confesseur et elle ajoute : « Je sais seulement qu'il était introduit chez elle avec le plus grand mystère. »

Les mystères, sans doute, furent soupçonnés des jacobins; escomptant la conduite que Louis XVI tiendrait au moment des pâques, ils excitèrent contre lui la curiosité malveillante de la populace. Un incident survint qui favorisa merveilleusement leurs menées détestables. Aussitôt les journaux s'en emparent, et, suivant la nuance de leur politique, le travestissent plus ou moins. Le *Moniteur* du 19 avril 1791 expose le fait assez simplement :

Un événement, arrivé dimanche 17, aux Tuileries, a excité beau-

1. Lettre du 13 avril 1791.
2. Lettre du 21 avril 1791.
3. *Mémoires de Mme Campan*, chap. XVII, p. 134.

coup d'effervescence parmi les citoyens. On avait répandu, sans aucun fondement peut-être, que le roi avait quitté son confesseur ordinaire et qu'il devait aller à Saint-Cloud pour éviter de faire ses pâques à Paris. Un grenadier de la troupe du centre, qui était de garde au château, affecté de ce que la chapelle du roi était desservie par des ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment, manifesta son opinion d'une manière très énergique sur le danger d'un pareil exemple. Son mécontentement avait déjà gagné une partie de ses camarades; cependant l'office fut célébré avec tranquillité. Hier (lundi 18), le roi se disposait à partir pour Saint-Cloud; au moment où il montait en voiture, un grand nombre de citoyens l'entourèrent et lui représentèrent que, dans la circonstance actuelle, on le voyait avec peine s'éloigner de Paris. Le roi, ne voulant pas augmenter les inquiétudes que son départ occasionnait, a consenti à le retarder pour quelques jours.

Tel est l'incident sur lequel les journaux plus avancés se plurent à renchérir. Ils racontèrent comment le roi, sans être allé à Saint-Cloud, avait communié aux Tuileries mêmes de la main d'un *réfractaire*, et ils accusèrent le P. Lanfant, son nouveau confesseur, disaient-ils, d'être l'auteur de cette trame abominable. Écoutez, par exemple, le citoyen Gorsas dans le *Courrier des quatre-vingt-trois départements* du mercredi 20 avril :

Paris. Anecdotes sur l'événement des Tuileries. — Il paraissait si absurde que le roi, qui devait l'exemple à son peuple, eût choisi un prêtre réfractaire pour confesseur, que la plupart des journaux ont paru en douter et se borner à des on-dit. L'honnête homme que le roi a choisi pour directeur de sa conscience, au lieu du curé de Saint-Eustache, est l'abbé Lanfant, ex-jésuite. Comme le nom de ce caffard est généralement connu et qu'il rappelle tout ce que l'hypocrisie a de plus odieux, nous nous bornerons à le citer. Il est de tels noms qui sont une injure et celui de l'abbé Lanfant est de ce nombre.

Ce qui a fait douter que le roi eût fait ses pâques des mains d'un prêtre réfractaire est cette circonstance : on ne doutait pas que le peuple ne vît avec douleur son prince donner à la France un exemple scandaleux..., alors on a pris les précautions suivantes. On a mis en évidence Madame Élisabeth, qui a paru en grande cérémonie, et après elle *Monsieur* et *Madame*. Mais le roi et la reine ont été introduits *incognito* par une petite porte où l'on avait posté une sentinelle bourgeoise affidée..., Madame Élisabeth, etc. (*sic*) ont repassé également au milieu de la garde nationale qu'ils ont occupée, pendant que le roi et la reine se retiraient par les faux-fuyants et ont ainsi échappé, ou cru échapper, à tous les yeux.

Comme les jolis moyens de l'abbé Lanfant et compagnie ne peuvent

être trop mis en évidence, on jugera de beaucoup d'autres par celui-ci : non seulement on avait invité, pressé, excité, provoqué le roi à ne communier que par les mains des prêtres désobéissants à la loi, mais encore on lui avait persuadé que les prêtres soumis n'étant que des intrus, des misérables capables de tout..., il n'y avait pas de doute qu'ils ne pussent l'empoisonner avec l'hostie[1].

L'Orateur du peuple, de Martel, parla sur le même ton. Après avoir rapporté, à la manière de Gorsas, le stratagème de la communion que le roi et la reine reçurent, dit-il, de la main du grand aumônier, il ajoute :

Voilà un des mille moyens des calottins rebelles pour fanatiser l'esprit du roi. L'invention en est due à l'abbé Lanfant, confesseur du roi, ex-jésuite aux cheveux gras, au col tors, à la conscience large et aux mains crochues. Secondé par la racaille épiscopale, il était parvenu à persuader au roi non seulement à ne recevoir la communion d'aucun prêtre qui eût prêté le serment, mais même à ne pas douter que l'hostie, qui lui serait présentée par un prêtre citoyen, ne fût empoisonnée ! Qu'on juge des terreurs du monarque et de l'ascendant que ces misérables ont su prendre sur sa raison[2].

Après de pareilles diatribes, on s'explique que le peuple abusé ait cherché tout de suite à satisfaire sa colère sur le P. Lanfant; on s'explique aussi que, dix-huit mois plus tard, son nom, jeté dans la foule des brigands aux journées de Septembre, les ait excités à tel point que par deux fois ils arrachèrent ce prêtre aux efforts inutiles de ses libérateurs.

Pourtant, il n'est nullement prouvé que le P. Lanfant ait succédé au curé de Saint-Eustache comme confesseur du roi et de la reine, ni qu'il soit allé aux Tuileries le 17 avril, ni qu'il ait imaginé la façon de cacher aux assistants la présence de Leurs Majestés à la sainte table. Les trois choses sont vraisemblables, vu ses relations avec le grand aumônier et avec la cour où il devait prêcher le Carême cette année, mais enfin lui-même nie les deux premières dans une lettre qu'il écrivit aux siens, le 24 avril, pour les rassurer tout en leur racontant les dangers qu'il avait courus. Cette lettre est adressée à M. de Saint-Ouen. Le lecteur

1. *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, t. XXIII. (Bibl. nat., Lc², 162)
2. *L'Orateur du peuple*, nº XLVII. (Bibl. nat.)

saura redresser lui-même le sens détourné de certaines phrases destinées à tromper les indiscrets :

Je crois, Monsieur, qu'il est prudent de prévenir les inquiétudes que pourraient vous donner les bruits publics, dont on m'assure que plusieurs papiers font mention ; comme plusieurs vont dans votre voisinage et qu'il y est fort question de l'oncle de madame votre épouse, je crois rendre service à tous deux en vous mettant au fait de l'événement. Lisez-moi sans frayeur. L'orage est diminué et il y aura lieu d'espérer qu'il n'aura pas de fâcheuses suites.

Vous avez dû entendre dire, depuis plus d'un mois, que l'abbé L..., était nommé confesseur du roi. Tout Paris, toute la cour le publiaient. Il était presque seul à nier la chose et à n'en rien croire. Dimanche 17, il lui fut dit à lui-même, d'une manière si affirmative, qu'il avait en effet confessé le roi, qu'il prit ombrage de cette affectation à assurer comme vrai ce qu'il savait clairement être faux et il soupçonna quelque méchanceté sous le voile de cette nouvelle. Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua le soir même du dimanche, mais sans effroi, ne prévoyant pas les suites. Cependant la multitude, les brigands, les sans-culottes imbus de cette erreur, formaient à son insu contre lui les motions les plus violentes au Palais-Royal et aux Tuileries. Son nom retentissait de toutes parts avec fureur ; on parlait d'aller chez lui ; on demandait où était sa demeure, quelle était sa figure, et l'on joignait à ces questions tout ce que la haine et la rage peuvent ajouter d'injurieux. Il était alors fort tranquille dans son appartement. Le lendemain, sur les dix heures et demie, comme il allait sortir, le secrétaire de son voisin commence à lui parler et il lui fait part des mouvements et des desseins tumultueux dont il est l'objet. L'abbé répond avec tranquillité et demande ce qu'on lui reproche. « C'est, lui dit-on, d'avoir confessé le roi, chez lequel on affirme vous avoir vu entrer huit jours de suite, pour avoir avec Sa Majesté de très longues conversations, dont l'effet a été de l'engager à aller à Saint-Cloud et de le détourner de faire ses pâques à sa paroisse. » A ces accusations, l'accusé répond en riant, et conclut par demander si les bonnes gens ont perdu la tête, vu qu'il n'a pas mis le pied au château, qu'il n'a jamais eu l'honneur de parler au roi et que tout ce qu'il entend a l'air d'un rêve. L'auteur amical de l'avis convient de la solidité des défenses et de l'évidence de l'imposture, mais il insiste sur la réalité de l'émotion populaire et de ses dangers. L'abbé prend son manteau, va dire au voisin, déjà instruit, ce qu'il vient d'apprendre, et par égard pour la sûreté de sa maison, qu'il ne veut pas plus exposer au pillage que lui-même à la lanterne, il est convenu qu'on lui fera avoir un passe-port. C'est d'abord pour Bourbonne[1] qu'il le prend. Il change ensuite d'avis sur les relations qui

1. M. et Mme de Saint-Ouen avaient une propriété près de Bourbonne-les-Bains, en Champagne ; c'est là qu'est adressée la lettre qui se trouve à la

peignent cette ville comme très dangereuse, notamment pour lui... D'après cette circonstance, qu'il sait de plus d'un endroit, l'abbé sort à son ordinaire, roule son faubourg pour y prendre conseil de ses amis et leur faire ses adieux. Il rentre chez lui; il hésite s'il y dînera, pour faire sa malle l'après-midi. Comme il était près de deux heures, ne pouvant faire dire à la personne qui l'attendait ce qui l'empêchait de s'y rendre, il prend un fiacre et il arrive, après avoir vu au Carrousel et aux environs une foule immense, parce que c'était le jour où le peuple apposait aux Tuileries le sceau bien public de la captivité du roi. En arrivant dans la maison où il devait dîner, il s'annonce comme un homme qui file sa corde; il raconte son aventure : elle paraît sérieuse, et au fond elle n'est pas très gaie. On l'oblige à ne pas retourner coucher chez lui; il obéit. Il est depuis lundi en maison étrangère et garde l'*incognito*. Heureusement, son appétit, son sommeil et sa gaieté lui tiennent fidèle compagnie; et d'ailleurs il en a une excellente. Voilà son état.

Le peuple, à ce qu'on dit, est un peu moins ardent; la vérité commence à se faire jour, et d'autres objets ont pris place du soi-disant confesseur. Cependant il paraît disposé à saisir l'occasion d'aller en terre étrangère. Celle-ci devient chaque jour moins sûre pour les ecclésiastiques, et je ne sais si bientôt le danger ne sera pas plus général.

Jusqu'à quel point devons-nous nous fier aux termes de cette lettre? L'ensemble, malgré quelques réticences, porte la marque d'une grande sincérité et ne paraît contenir d'autre restriction mentale que cette phrase, un peu surprenante, où le prédicateur de la cour assure « qu'il n'a jamais eu l'honneur de parler au roi ».

Si le P. Lanfant avait été réellement choisi pour succéder au curé de Saint-Eustache, si les actes qu'on lui reprochait étaient à sa charge, il avait assez d'esprit et de style pour pouvoir informer les siens de son sort, sans appuyer autant sur la négation. De plus, — et c'est pour moi le meilleur argument, — s'il avait été alors confesseur du roi, il n'eût pas songé un instant à s'éloigner de la capitale, quand l'infortuné monarque allait avoir si grand besoin de ses conseils et de son appui.

C'est pourquoi, en attendant des preuves solides, — qu'on n'aura peut-être jamais, — je me sens plutôt porté à croire

Bibliothèque nationale, *loco cit.* : « Madame de Saint-Ouen, dans sa terre, près Bourbonne-les-Bains. »

qu'il y eut erreur ou pure calomnie de la part des journaux révolutionnaires ; si l'on peut appeler calomnie l'imputation d'occuper un poste d'honneur et de s'y conduire en prêtre fidèle à Dieu. Il n'en reste pas moins au P. Lanfant la gloire d'avoir mérité par son titre d'ex-jésuite, par son renom, l'ardeur de son zèle et l'intégrité de sa foi, de passer aux yeux des démagogues d'alors pour l'homme le plus capable des actes de courage apostolique qui lui sont faussement reprochés.

Henri FOUQUERAY.

(*A suivre.*)

UNE CASTE INDIENNE

LES KALLERS OU VOLEURS

Le ciel indien semble se fermer définitivement : depuis sept mois, pas une goutte d'eau n'a rafraîchi le sol, et, en 1878, dans mon district, plus de six cents chrétiens succombèrent à la famine. Que nous réserve cette année?

Pour me distraire des soucis de l'heure présente, j'ai entrepris l'étude d'une très remarquable caste, principalement répandue autour de la montagne du Sirou-Malai; c'est celle des Kallers, en français, des voleurs. Gardez-vous de les juger sur leur nom : vous seriez injuste. Dans la hiérarchie des castes, les voleurs occupent un rang distingué. Ici, telle ou telle pratique, réprouvée par la morale ou le goût, pourra devenir une institution sociale des plus respectables : il suffit qu'une caste en fasse son privilège. Privilège de caste! répondra-t-on à vos scrupules, et il faudra bien vous rendre, ou vous auriez mauvaise volonté. Le privilège des Kallers, c'est le vol avec ou sans effraction, et tant que cette industrie ne sort pas de chez eux, elle s'exprime par un terme noble. Il y a des vocables roturiers pour désigner le vol profane, perpétré en dehors du privilège.

Un Kaller n'éprouvera aucun embarras à vous dire son nom de caste : ce n'est pas un aveu qu'il vous fait, mais un titre qu'il décline. Et l'estime dont il est pénétré pour lui-même, il l'impose aisément à autrui : craint et abhorré, tant que vous voudrez, mais déconsidéré, non pas.

Au reste, les Kallers se recommandent par de hautes alliances; ils sont royalement apparentés. C'est un Kaller qui règne à Poudoukottah, le seul État autonome du Coromandel, entre le fleuve Cavery et le détroit de Ceylan. Son empire n'est pas immense, il est vrai : trois de nos districts moyens s'en partagent adéquatement le territoire; mais il est déjà

important en un pays où le recensement officiel nous signale des nations composées, en tout, de cent cinquante-trois individus.

I

D'où viennent originairement les Kallers? Inutile de les en interroger eux-mêmes ; comme les autres Indiens, ils se contenteraient de vous indiquer, du geste, l'un des points cardinaux. C'est tout ce qu'un indigène a jamais su de l'histoire de sa race. En ce qui concerne les Kallers, une chose toutefois paraît certaine : ils seraient une des antiques tribus, soi-disant nées du sol, qui endiguèrent, un temps, les vagues incessamment renouvelées de l'invasion tamoule. Il n'est pas douteux du moins qu'ils tranchent sensiblement sur ces peuples dravidiens, dont le flot pressé a bien pu les envelopper, mais non les recouvrir. Nos Indiens de caste moyenne, est-il besoin de le dire, n'ont de commun que le nom avec les Indiens de l'ancienne Amérique, ces sauvages riverains du Saint-Laurent et des grands lacs. Je les défie bien de suivre, comme ces derniers, la trace d'un mocassin sur une piste de feuilles sèches dans les sous-bois de forêt vierge. D'instinct assez court, d'une acuité de sens très relative, ils ne rachètent guère ces déficits par le développement des facultés supérieures d'attention et de réflexion. Tentez une expérience familière : sur les voies un peu fréquentées, essayez de presser l'allure de votre char. Le vandikaren (conducteur) aura beau corner, claquer du fouet, faire de la télégraphie aérienne, les piétons continuent de somnoler jusque sous les naseaux de vos zébus; à défaut de l'œil et de l'oreille, ils ne sont même pas avertis par le qui-vive intérieur d'une âme en garde contre le danger. Aussi un grand journal de Madras proposait-il naguère, d'un ton moitié badin, moitié ennuyé, d'adapter, à l'avant des automobiles, non un chasse-pierres, mais un ramasse-Indiens. Et les qualités du caractère sont à l'avenant. En somme, natures de moutons, corvéables et tondables à miséricorde et à merci, tel est, sur les Indiens de moyenne caste, le jugement de l'histoire, et tel encore aujourd'hui, avec une nuance de progrès, le témoignage de l'observation directe.

Tout autres nous paraissent les Kallers. Bon pied, bon œil, audace et souplesse, horreur du joug, voilà les traits apparents de leur physionomie. De plus, aux doubles muscles tarasconnais, ils joignent un tempérament de pirates. C'est parmi eux que nous trouverons les cousins du Renard-Subtil, du Cerf-Agile, du Grand-Serpent et autres types de Mohicans ou d'Iroquois, dont rêva notre jeunesse liseuse. En regard des démons de la prairie, les Kallers ont été naguère les démons de la jungle, et de ce caractère, ils gardent encore tout ce que le régime actuel leur permet de garder. Or, il en permet, ou plutôt, il en ignore beaucoup, le régime actuel.

Maintenant, faisons connaissance avec le repaire kaller. Par un effet de ce phénomène de déplacement insensible qui, peu à peu, unité par unité, amène nos Indiens à demi nomades en des pays où leurs ancêtres n'avaient jamais paru, la tribu des Voleurs se trouve occuper à présent une vaste étendue de terres, du Tanjore au Tinnevelly. Mais le vrai siège de sa puissance dans le passé, son centre historique, il faut le marquer tout près d'ici, au versant oriental du Sirou-Malai. C'est donc une gloire locale que je célèbre. Une plantation, située à mi-montagne, pourra nous servir de poste d'observation pour étudier les faits et gestes kallers. Du pied de ce pamplemousse à l'opulent feuillage constellé de grands fruits d'or, se développe le panorama voulu. Pour des forbans, quelle magnifique base d'opérations que ce Sirou-Malai ! Jusqu'à une époque très rapprochée de nous, la montagne était drapée d'un ample manteau de jungles dont les plis ondoyants, allongés dans la plaine, couvraient un vaste périmètre. Il y a quarante ans, Panjanpatti lui-même grandissait sous un sombre couvert, fréquemment visité des grands félins.

La première information vraiment historique nous montre donc les Kallers établis à l'ombre du Sirou-Malai sur des terres dont ils venaient justement de chasser les légitimes possesseurs, de paisibles vellages. Et les voilà tout de suite en ménage troublé avec les princes indigènes de Madura. Aux collecteurs de l'impôt royal, ils font cette mémorable déclaration : « C'est le ciel qui arrose nos champs ; ce sont

nos bœufs qui tracent les sillons, et c'est nous qui levons la récolte : pourquoi diantre payerions-nous une taxe ? » S'ils n'avaient été que de mauvais contribuables; mais voilà ! en vertu de leur privilège de caste, à côté du labourage et de l'élevage, ils exerçaient une autre industrie que les gouvernements ne patentent pas. Désespérant de les encadrer d'autre manière dans l'ordre social, les rois de Madura usèrent d'un biais tout indien : par commission royale, nos Kallers eurent charge de pourvoir à la sécurité des routes. Comment ces malandrins s'acquittèrent-ils de leur nouveau mandat, on le devine aisément. Du moins surent-ils écarter, des grands chemins, toute exploitation rivale, et c'était là probablement le calcul des Grands-Nayakers. Quoi qu'il en soit, la merveilleuse politique indigène à l'égard des Kallers a laissé une trace durable dans les mœurs de nos districts; il est assez d'usage, même aujourd'hui, de *s'assurer* contre les voleurs d'occasion par un abonnement aux voleurs de profession.

A la faveur de l'emploi de kâvelgars (gardiens des routes) les Kallers étendent leur puissance. De Nattam et de Métour, leur point de départ au revers du Sirou-Malai, ils occupent progressivement tous les abords de Madura, puis infléchissant leur ligne de marche vers le nord-ouest, ils fondent une colonie autour d'un chaos de collines dites la montagne des Serpents. La région porte aussi, en tamoul, le nom de Royaume Kaller ; entendez : lieu dangereux, coupe-gorge. La colonie de la montagne des Serpents, rayonnant toujours, a fini par atteindre les deux côtés de la grand'route des Ghâttes : un beau terrain de rapport. Nous avons là, dans un angle de la vallée, six villages de Kallers chrétiens, ceux-ci excellentes gens en général, n'ayant guère retenu de la caste que les qualités honorables. Ils nous occuperont tout à l'heure. Revenons aux grands Kallers du Sirou-Malai. Ces derniers trouvèrent, dans un monarque local, un voisin moins débonnaire que le grand Nayaken. Leurs razzias de bétail et de moissons avaient exaspéré le roi de Marava. Le Maraven marcha sur Métour et Nattam, les saigna à blanc et laissa des forteresses au cœur des populations décimées. Mais ces ouvrages en terre n'eurent pas longue durée ; six ans après,

on n'en parlait déjà plus, et avant leur complet rasement, plus d'un garnisaire était tombé sous l'arouvâl kaller.

Jusqu'ici, nous avons vu nos routiers en lutte avec leurs frères de couleur; ils vont nous prouver qu'ils ne sont pas médusés par les faces pâles d'Occident. En 1755, une colonne anglaise trouva son Roncevaux au Sirou-Malai. L'antique voie reliant Madura et Trichinopoly franchit un éperon de la montagne, dans une brèche étroite et profonde. C'est là. A la suite des faits que je vais rapporter, le sinistre passage fut abandonné par les voyageurs. Particuliers et corps d'armée se portèrent à l'ouest du Sirou-Malai, suivant une route moins directe, mais plus sûre, par Panjanpatti et Dindigul.

Or donc, le colonel Héron, officier au service de la Compagnie anglaise des Indes, faisait campagne dans le Madura. Pour s'indemniser sans doute des frais de la guerre, il pilla, non loin du fameux roc de l'Éléphant, une pagode kaller et emballa toutes les idoles à destination de Trichinopoly. Imprudence grave, d'autant plus blâmable, disent les Anglais, que la valeur vénale de ce cuivre était à peu près nulle.

La colonne, regagnant enfin son point d'attache, défile sous le Sirou-Malai; elle traîne en queue un nombre convenable d'impedimenta. C'était en avril, le mois le plus chaud de la saison chaude, par un de ces mortels après-midi de Madura, quand les couches d'air, portées à la température du four, dansent devant votre regard troublé comme une eau claire fouettée par la brise.

A mesure que l'interminable file des bagages déroule ses replis aux détours de la passe, un œil attentif eût pu distinguer des ondulations suspectes à la surface des jungles. Mais le soleil d'avril éprouve trop les hommes pour qu'ils puissent s'occuper d'un autre ennemi. A moitié suffoqué, l'état-major a pris place dans une voiture de l'avant-garde : le reste suit comme il peut. Soudain, vers le milieu de la passe, un des fourgons craque sur son essieu rompu et tombe en travers de la voie, coupant la colonne en deux tronçons. Sur les deux talus, la brousse s'écarte vivement, comme au passage des fauves; ce sont les Kallers. D'un mouvement combiné, ils foncent d'abord sur la voiture dans laquelle sont empilés leurs dieux. La vue de ces magots révérés les fait tomber

à plat ventre, le front dans la poussière, avec l'invocation usuelle : « Souâmi! Souâmi! »

Entre temps, l'on se ressaisit à l'avant-garde ; une batterie bien en place envoie ses boulets au milieu du tas des adorateurs prosternés. Les Kallers se relèvent alors, et devinant, d'instinct, le bon moyen d'arrêter la canonnade, ils se mêlent dextrement à l'arrière-colonne, ils frappent des deux mains, ils tuent les chameaux et les éléphants du convoi, les hommes du train et les cipayes de l'escorte. Ce jour-là, il y eut curée pour les chacals et les hyènes du Sirou-Malai. Las de carnage, leurs confrères kallers rentrent enfin dans leurs bois : avec leurs dieux reconquis, ils emportent dépouilles opimes et trophées, sans oublier la caisse du régiment. Pauvre colonel Héron! il perdit ses épaulettes dans l'aventure.

Mais l'orgueil anglais ne pouvait s'arrêter à une satisfaction aussi anodine. Quelques années après le désastre, un autre officier de la Compagnie des Indes, Rumley, tombait à l'improviste sur le pays kaller ; avec un sang-froid tout britannique, il y exécutait un vaste massacre, duquel ne furent exclus ni les femmes, ni les koulandais (enfants).

Généralement, les représailles appellent d'autres représailles; nos Kallers, en particulier, ne sont jamais en reste avec personne. Une occasion de revanche, et quelle occasion! s'offrit d'elle-même à l'époque où l'ami de la France Tippou-sultan faillit renvoyer bien définitivement les Anglais en Angleterre. En tricorne et catogan — plus tard il se grime en sans-culotte pour complaire à ceux de 1793 — cet allié de Louis XVI marchait sur Madras. De leur côté, les Kallers, en inconscients amis de notre politique, préparent une marche sur Madura. Quand leur colonne d'attaque est prête, elle dévale, torrent furieux, des gorges du Sirou-Malai. On lui oppose en toute hâte une armée avec un général capable. Général et armée sont balayés par le torrent kaller. L'alarme fut chaude à Madura. On eut tout juste le temps de fermer les portes de la ville sur les démons de la jungle.

Ce fait de guerre marque le point culminant de l'épopée kaller : de la bataille de Madura à la pacification définitive. Sous le joug britannique, les annales de ce peuple, dans ses rapports de voisinage, ne nous présentent qu'une alternative

sans intérêt de petits massacres, vengés du tac au tac par des représailles proportionnées. Profitons de ce calme relatif pour faire une excursion dans l'intime de la vie kaller.

II

Nous avons des guides sûrs dans les anciens jésuites missionnaires du Maduré. Nul ne pénétra plus avant qu'eux dans le secret des mœurs sociales et domestiques des Kallers. Il est nécessaire de savoir cela pour accepter certains récits.

Au bourg et au foyer kallers, nous pensions bien trouver rudesse et brutalité : que nous sommes encore loin de compte! Voici quelques traits : on ne peut tout citer.

Deux femmes kallers poussaient-elles leurs disputes de voisines jusqu'à proférer des paroles irréparables, celle des deux mégères qui se croyait offensée tuait son enfant sur place. Là-dessus, assemblée de la caste pour discuter et statuer. Si l'examen des circonstances du conflit prouvait le tort de l'autre amazone, son mari se levait en silence, allait prendre un de ses enfants et l'immolait en plein sénat kaller. Il n'y avait plus lieu désormais à poursuites : la procédure s'arrêtait là. Cet étrange système de compensation entraînait d'affreuses conséquences. Il n'était pas rare qu'un individu, sur un mince prétexte, jouât la fureur et mît à mort son fils, uniquement pour amener un ennemi à sacrifier de même son enfant, quelquefois l'espoir de sa lignée.

Le duel reposait sur le même principe. Voyez les deux champions face à face, le terrible arouvâl (cognée de bûcheron) en main. Ce n'est point pour croiser le fer. Bien différentes sont les règles de leur code d'honneur. Celui des deux combattants à qui revient la faveur du premier coup se tranche un doigt, par exemple. Son adversaire doit l'imiter sans hésitation et se mutiler lui-même. Ils passent ensuite, l'un précédant, l'autre suivant, à l'amputation d'autres membres, l'oreille, le poignet, etc. L'autorité de la caste s'interposera fréquemment, pas toujours, avant le dénouement prévu de ce drame sauvage.

Ces coutumes barbares ont dû céder devant la législation anglaise; d'autres usages, simplement bizarres, survivent à

l'indépendance kaller. Mentionnons en premier lieu celui des longues oreilles, ou mieux des oreilles allongées par le bas. Percées aussitôt après la naissance de l'enfant, elles sont soumises à une traction méthodique au moyen de poids de plus en plus lourds. Quand le lobe de l'oreille, suspendu à deux minces filets de chair, comme une médaille au bout de sa double chaîne, arrive à traîner sur l'épaule, on peut dire que l'opération a réussi. De nos jours, cette honnête longueur est admise pour les femmes seules; mais, par exemple, elles n'en rabattraient pas d'une ligne. Et cela leur donne idée de vider leurs différends d'une manière moins tragique qu'aux siècles derniers. Une dispute entre dames kallers se dénoue le plus souvent par une prise d'oreilles, et sur des oreilles ainsi faites, vous pressentez le résultat d'une secousse un peu nerveuse; aussi la partie battue rapporte-t-elle du champ de bataille d'étranges pendeloques, et l'humiliant sobriquet de *moûli* (estropiée). Heureusement il y a, par les villages, des spécialistes recolleurs d'oreilles fendues.

La mode des longues oreilles s'est propagée des Kallers aux castes voisines. Mes Vanniers en sont férus. Tous les dimanches, après la dernière messe, je baptise de petites créatures qui portent déjà aux oreilles l'énorme tampon d'ouate posé sur des blessures fraîches : au commencement, je faisais des scènes, mais l'on accueillait mes sorties par un sourire d'intense commisération ; évidemment, c'est mon esthétique qui a tort.

La femme kaller porte encore un ornement dont, cette fois, les voisines ne sont pas jalouses. En pays tamoul, au lieu d'anneau nuptial, les femmes portent un collier avec bijou. Il est en métal plus ou moins précieux, suivant la fortune de chacun. Or, le collier des Kallers se fabrique chez le bourrelier : c'est une tresse en crins de cheval. Quand on suit la grand'route de la vallée vers Kodikanel, l'on reconnaît tout de suite une matrone kaller à son licol de crin.

Quelle est la religion de ce peuple? Autrefois les Kallers, comme les autres tribus aborigènes, adoraient le démon sans autre déguisement. Plus ou moins frottés d'hindouisme, ils offrent aujourd'hui leurs vœux à Siva : c'est bien toujours le

diable, si vous voulez, mais le diable pourvu d'un état civil, ayant sa niche et son ménage au panthéon brahmanique. Hélas ! et leurs jungles avaient, un jour, retenti de nos prières : les Kallers avaient été chrétiens. Leur trop éphémère conversion fut l'œuvre de l'illustre P. de Nobili ; elle se rattache à la seconde phase de cette merveilleuse carrière apostolique. Aux abords des cantonnements kallers, il n'y avait alors sécurité que pour les missionnaires et les voyageurs recommandés par eux, preuve que la lutte était engagée entre le septième commandement et le privilège de la caste. Il faut croire que ce dernier finit par l'emporter. Au début du dix-huitième siècle, le P. Bouchet nous apprend la défection en masse des Kallers. Ils ne reconnaissent plus leurs anciens Pères ; ils les pillent même à l'occasion, sans égard pour leur titre de guide spirituel ou d'ascète, si vénérable aux Hindous.

Nous avons conduit l'histoire des Kallers jusqu'au seuil du dix-neuvième siècle. Le Madura échappe à ce moment aux nababs du Carnate pour arrondir les domaines de la vieille dame d'Europe. C'était le petit nom d'amitié de la Compagnie anglaise des Indes. Désormais, plus de prises d'armes au pays kaller ; finies également les superbes razzias à ciel ouvert. Mais nos Kallers sont souples ; ils ne renoncent pas à leur privilège, ils se contentent de l'adapter au nouveau régime politique. Fermiers irréprochables pendant le jour, en règle avec le fisc, ils se retrouvent Kallers au coucher du soleil. Les instruments de labour tombent alors de leurs mains pour faire place aux outils d'un autre métier. De 1800 à 1860 et même au delà, dans notre Madura, ce fut l'âge d'or du banditisme, des grandes voleries exécutées à la lumière des torches. Particuliers et officiers publics, sans distinction de rang ou d'emploi, étaient sujets à payer cette taxe extralégale. On raconte même que les caisses publiques restituèrent plus d'une fois les recettes des collecteurs.

En 1860, la vieille dame d'Europe a déjà résigné toutes ses possessions de l'Inde aux mains de la reine Victoria : comme corollaire de l'opération, le réseau administratif, resserrant ses mailles, gêne de plus en plus les grandes parties de maraude. Qu'à cela ne tienne ; les Kallers sauront bien modifier leur tactique et répondre aux exigences actuelles.

Ils renoncent aux expéditions par troupes et adoptent le régime des entreprises particulières, aidées de la complicité générale.

Nous en sommes à ce point de l'évolution kaller ; on ne s'aperçoit guère qu'il y ait moins de voleurs.

Nos contemporains kallers ont plusieurs spécialités ; ils se distinguent en premier lieu comme perceurs de maisons, et il faut avouer que cette besogne est singulièrement facilitée par le sommeil de l'Indien. Le sommeil de l'Indien est celui du premier âge, sans reprises ni sursauts, tout d'un tenant du soir au matin. Aussi un Kaller perceur de maisons trouve-t-il au bout de son tunnel un homme endormi. Point d'alarme : il n'a qu'à l'enjamber, ou même, au besoin, à changer le paquet de place ; après cela, il a loisir et sécurité pour inventorier la case et faire son choix. Les Kallers sont encore très habiles voleurs de bœufs ; et quel que soit le larcin, la victime n'a qu'à payer rançon pour rentrer en possession de son bien. Partout ailleurs, on criera bien haut : Arrêtez le voleur ; chez nous, le volé songe tout d'abord à cacher son malheur aux gendarmes. Si la police intervient, votre cas est sans remède ; mettez-y le prix ; allez-y d'une surenchère : à ces onéreuses conditions, vous n'êtes sûr que d'une chose, la vengeance du Kaller. Ne vaut-il pas mieux traiter directement avec lui de gré à gré que de mettre en mouvement des courtiers suspects ? En l'état de notre société, la saine morale vous absout ; seulement, dissimulez votre transaction ; les gendarmes vous feraient procès, et la loi vous condamne. A moins que votre heureuse étoile ne vous conduise devant le bon juge capable de mettre le sens commun avant les textes écrits, votre compte est bon.

Soyons indulgents pour notre maréchaussée de couleur ; quand il s'agit de Kallers, mal lui en prend quelquefois de faire du zèle. L'officier de police du canton voisin, au mois de mai dernier, faillit y laisser la vie. Nouveau gradé, ce jeune brahme croyait à sa mission, et travaillait à son avancement. Une bande kaller envahit sa résidence en pleine rue. Comme c'était l'heure du premier sommeil, les agresseurs n'avaient même pas à se préoccuper d'assourdir les coups. Notre officier fut criblé de blessures et ne dut son salut qu'à

une ruse de brahme. C'en était trop cependant. Le village coupable, investi par la force armée, livra ses routiers, à l'exception du chef, qui réussit à prendre la jungle et rôde encore dans les bois du Sirou-Malai.

III

Mon pangou du Panjanpatti, comme bien vous pensez, a ses établissements kallers. L'un d'eux surtout, Métour, inspire un juste effroi. Il est bâti avec une merveilleuse entente des lieux, à un croisement de routes, sous les escarpements du Sirou-Malai. La ligne de retraite est à côté du champ d'opération. Cinq ou six logis en tout composent le repaire de Métour ; c'en est assez pour troubler la région et obliger nos gens à prendre leurs sûretés. C'est que le dernier chef de Métour — il vient de finir tragiquement — avait toute l'audace et toute la souplesse de ses grands-pères. Qui pourrait dire les exploits de Têven le Noir, compter les maisons minées, les bœufs enlevés par ce bandit ? Têven le Noir ne craignait même pas de s'en prendre aux convois de chemin de fer. Vis-à-vis de Métour, les trains gravissent la plus forte rampe de tout le réseau. Têven le Noir a profité plusieurs fois de leur faible allure pour visiter le fourgon des bagages et même les sacs de lettres chargées. Ceci n'est après tout qu'un exploit d'habile filou. Le comble de l'adresse et du défi porté aux lois, c'est qu'il avait établi à son bénéfice un système d'impôts fonctionnant régulièrement ; la crainte seule faisait rentrer les annuités.

Les exactions de Têven le Noir et de ses pareils allèrent si loin que nos pacifiques Vellages et Vanniers sortirent un moment de leur caractère, et nous eûmes le spectacle d'une vraie colère de moutons. Une ligue de défense mutuelle s'étendit à tous les villages de la vallée. Elle avait ses fonds, son service d'espionnage, ses plans de campagne, ses signes de ralliement.

Dès que les beuglements de la corne ou les sons bizarres du sangou (coquille de mer) retentissaient sur un point du territoire, toute la population valide se portait à l'endroit signalé, pour courir sus aux Kallers. Le gouvernement voyait

avec faveur cette levée de bâtons. Pourquoi fallut-il que la moutonnière fureur de nos paysans outrepassât les droits de la légitime défense? Dans la chaleur d'une poursuite, un village kaller fut pris d'assaut : il y eut pillage, incendie, et mort d'homme. La ligue fut dissoute d'autorité. Têven le Noir s'était éclipsé pendant l'esclandre; il reparut à la paix, avec une vague auréole de victime et un faux air de protégé du gouvernement. Vous pensez s'il rattrapa le temps perdu. Cette carrière, hélas! vient d'être prématurément brisée. Une descente de police, suivie d'un jugement régulier? Ne le croyez pas. Têven le Noir a eu affaire, non à la loi, mais, ce qui est bien différent, aux hommes de loi, huissiers et procureurs. Il avait contracté des dettes auprès d'un riche marchand indigène de Madura. Pour rentrer dans sa créance, le chetty (marchand) obtenait contre Têven une saisie mobilière. L'opération de déménagement fut menée en l'absence du maître, qui, de retour au logis, trouva place nette. Incapable de survivre à sa ruine, Têven le Noir prit un breuvage et mourut en Caton kaller.

Et nos gens de respirer, et d'échanger des congratulations à la vue du bûcher funèbre de Têven le Noir! Joie prématurée, comme vous allez le voir. La succession de Têven n'est pas tombée en quenouille. Le nouveau chef de Métour, sentant bien que la crainte seule peut retenir ses corvéables sous le joug, se résout à une action d'éclat. La victime choisie pour ce début n'est autre que mon cher confrère de Dindigul, et l'enjeu de la partie, ce sont les bœufs du pangou Souâmi, de magnifiques bêtes à grande bosse! Date est prise pour l'expédition. La nuit du 8 au 9 décembre, avec sa détente et son négligé de fête finissante, promet les meilleures chances de succès. Ce n'est pas que l'exécution aille toute seule, sans difficultés. D'abord les attardés de la fête, ces bonnes gens à qui tout est couchette et matelas, sont étendus par centaines dans l'enclos et sur le perron de l'église. Le Kaller n'en a cure : tous ces dormeurs, autant dire des morts, et la toile blanche drapée en suaire autour des formes humaines, complète l'illusion. Les portes cadenassées, les doubles chaînes bien rivées constituent un obstacle plus sérieux, mais le Kaller a ses instruments, et surtout le tour de main, héritage de

race. Au fond, l'aventurier n'a guère souci que du pangou Souâmi, de son léger sommeil d'Européen et de son remington à deux coups. Il ne peut avoir oublié qu'un de ses hommes surpris ici même dans une opération mal combinée, dut prestement battre en retraite sous le feu d'une batterie, et que l'angle du mur, au détour du sentier, fut son unique providence. Mais aujourd'hui, de quoi peut se défier le Père? Il est aussi moulu de fatigue qu'enchanté de sa fête, et son enclos regorge de monde : il dormira bien.

Le calcul se trouve juste : mon confrère dormait bien. Entre minuit et une heure, les gros cadenas cèdent, les bonnes chaînes tombent, et nos pauvres bœufs, conduits en zigzag à travers les groupes des dormeurs, gagnent la porte de la rue et, de là, le chemin des montagnes.

Quel désagréable réveil après la fête; mais que faire ? Se tenir coi, ne pas ébruiter l'accident, surtout, éviter de donner l'éveil à la police. A ce prix, l'on pouvait espérer une solution passable. En effet, un brave homme se présente vers le milieu du jour, pour traiter de la rançon : c'était le fondé de pouvoir du Kaller. On tombe d'accord à vingt-six roupies (quarante francs), une bagatelle. Dès le lendemain matin, nos bêtes reintégraient l'enclos, menées à la gaule par l'honnête entremetteur.

Ce n'est pas la première fois que le missionnaire de Dindigul s'est vu obligé de payer son bien. Sera-ce la dernière?

IV

J'ai aussi mon histoire de Kallers ; pourquoi en ferais-je mystère; ma modestie n'a pas à en souffrir. Et l'occasion sera bonne de vous montrer un Souâmi en tournée d'administration. Les héros de mon aventure ne sont point les Kallers païens et détrousseurs, mais des Kallers chrétiens, ayant abjuré le privilège de la caste, bien que sujets encore à quelques retours ataviques d'esprit mutin et frondeur. Du reste, à côté de défauts uniquement imputables à l'insuffisance de l'instruction religieuse, quel riche fonds de qualités naturelles! J'aime les Kallers, certes! Le carême de 1903 me trouvait donc en tournée apostolique parmi six villages épars

dans un coin de vallée. Comme cela me changeait de mes lourds Vanniers, si informes encore après nos essais de polissage! Ce n'est pas à nos Kallers qu'on fera le reproche de rester figés dans la formule hindoue, comme la momie dans sa gaine! Spirituelle mobilité de la physionomie, promptitude de conception et fertilité d'expédients, ils ont tout ce qui peut charmer l'Européen. Partout ailleurs, mon catéchiste se tenait à mes côtés, pour reprendre mon tamoul noble et le disloquer en petites phrases populaires sans accord ni régime. Avec les Kallers, je traite directement : ils saisissent au vol. Les dernières heures du soir et les premières heures du matin sont consacrées aux grandes personnes : confessions, visites de malades, arbitrages, consultations médicales. Quand le soleil déjà haut disperse aux champs la population laborieuse, c'est le tour des enfants. Garçonnets admirablement découplés, petites filles aux oreilles pendantes, bébés à califourchon sur les hanches du frère aîné ou de la grande sœur, tous veulent avoir part à la visite du Souâmi. L'on entend les premiers essais de confession, l'on fait bégayer des prières, l'on raconte des histoires de ces mystérieux pays d'Occident, et chaque séance prend fin sur une distribution de pincées de sucre. Oh! les jolis éclats de rire perlé qui vont porter l'alarme, là-haut, dans les ménages d'écureuils palmistes! Et j'allais ainsi de village en village, me répétant à moi-même en refrain : les Kallers, mes délices! C'était trop beau! Dieu veille à l'humilité de ses missionnaires. Un point noir monte à l'horizon kaller. Le plus important des six villages, Kovilpatti, clef de la vallée, renferme des intrigants. Je le savais, et m'étais réservé cette conquête pour la fin, m'entraînant d'abord par de plus faciles triomphes. Çà et là, on m'avait soufflé quelques paroles de sinistre augure; mais je comptais sur le prestige du Souâmi; il suffira du rayonnement de sa présence pour dissiper ces légers nuages. Ce fut donc d'un cœur assez léger que j'entamai la dernière étape par une soirée de mars. Sous le soleil déclinant, qui adoucit de teintes lilas les tons de pourpre des collines, voyez mon ordre de marche. Le catéchiste est détaché en fourrier pour annoncer mon approche et préparer le logement. Ma voiture, au grand complet, suit à la distance voulue.

Les deux disciples occupent le siège, et à l'intérieur, assis de côté sur un hamac, des paniers dans les flancs, se tient le missionnaire; il charme ses loisirs en regardant les grandes ombres projetées sur la plaine rase par les bosses de ses bœufs, les maigres têtes à chignon de ses serviteurs et les quatre pieds d'un fauteuil arrimé sur l'impériale.

Voici Kovilpatti ; mais quoi donc ! on a oublié le cérémonial de réception : absents, les tambours et les cornemuses; absente, la délégation des notables.

Nous franchissons l'enceinte : personne; pas une femme ne vient présenter son koulanday (enfant) à la bénédiction du Souâmi ; les rues sont abandonnées aux chiens roux, mâtinés de chacal, qui complètent le décor de tout village indien. Un peu plus loin, même solitude sur la placette de l'église, et dans l'église, laide bâtisse en terre avec toit de feuilles de palmiers, je n'aperçois pas l'ombre d'un fidèle. Je m'installe néanmoins et ordonne de frapper à tour de bras sur le disque de cuivre. Les gémissements du gong ne réveillent pas d'écho. Si pourtant, enfin ! A l'angle du porche, voilà une grappe de têtes brunes. Dans le pays, je passe pour l'ami des jeunes. Hélas ! à mon sourire d'accueil, ceux-ci répondent par des cris de martinets et prennent leur envolée. Cependant, les heures ont fui; on m'apporte le souper. Comment! souper avant d'entendre une confession; cela ne m'est jamais arrivé jusqu'ici.

On m'apprend qu'elles ne viendront même pas après souper, les confessions. Les gens de Kovilpatti ont des griefs. Par exemple la belle église que Monseigneur fait construire, à un mille au delà, sur la grand' route, c'est à Kovilpatti, pour être juste, qu'on devrait la bâtir. On leur a bien dit que la mission, ne pouvant faire les frais de six églises, a dû se décider pour une église centrale à portée des six villages. Mais cet argument, décisif, pour des Européens, n'a pas de prise sur les cerveaux indigènes. Dans leurs besoins spirituels comme pour le reste, nos chrétiens veulent être servis chez eux. Kovilpatti exige donc son église : de gré ou de force il l'aura. La solitude dont je me plaignais tout à l'heure fait partie d'un système de pression. Dans un instant, vingt députés, poussant leur pointe, viendront intimer au Souâmi la

mise en demeure. Telle, au collège, une division éméchée prétend demander des comptes à son surveillant.

Au su de cette nouvelle, mon sang de vieux régent ne fait qu'un tour. Je convoque mes disciples, et leur donne des ordres pour un départ immédiat : il est neuf heures du soir. Nous irons coucher au village voisin. Au moment même où, la tête auréolée du chapeau colonial, une canne en bois de fer à la main, je me dispose à sortir, les parlementaires se présentent, et, rapidement, forment le demi-cercle. D'un geste sabrant, je coupe leur grand salamalec par le milieu, et fulmine cette harangue : « Le Souâmi replie sa tente ; vous n'aurez pas une minute de plus la faveur de sa présence. S'il y a une requête, venez la porter au village voisin, avec l'humilité qui sied à pareille démarche, et, dans tous les cas, sachez que le protocole exige une amende honorable.» Ayant dit, je m'ouvre un passage vers la voiture. Cette fois, il y avait foule sur la place. Les bonnes femmes, croyant la paix conclue, saluent mon apparition de vivats retentissants, et tendent leurs nourrissons à longueur de bras. Mais leurs cris tombent à vide, et bientôt trois rangs de Kallers, fermés autour du char, assistent avec colère au chargement du départ. Enfin quand le dernier colis est amarré et le cocher solidement assis, le Souâmi donne le signal ; mon catéchiste et mon autre disciple aux deux ailes, votre serviteur à l'arrière-garde, nous nous enfonçons dans la nuit.

Le lendemain, dès la pointe du jour, il m'arrive des renseignements. Les Kallers ont leur amour-propre, eux aussi. Sans désemparer, ils ont tenu séance, et dans la chaleur communicative d'un palabre indien les motions les plus radicales ont été votées à mains levées : «Nos gamins n'iront plus à l'école de la mission : ils feront l'école buissonnière plutôt. On se passera du ministère du Souâmi ; les dissidents, s'il y en a, seront mis au ban du village ; défense au barbier et au blanchisseur de la communauté de leur rendre les services qu'un honnête Indien ne peut se rendre à soi-même. Désormais Kovilpatti s'administrera au spirituel et au temporel. Voilà ! »

Et les pouvoirs d'ordre et de juridiction ? Question oiseuse dont ne s'embarrasse guère la théologie indienne.

Le sacristain de l'endroit, à lui seul, représentera toute la hiérarchie ecclésiastique; il nasille bien les prières de la messe, tous les dimanches. Que faut-il de plus?

Ces journées dramatiques eurent un épilogue aussi amusant qu'inattendu. Je regagnais mon centre, marchand derrière la voiture, à l'ombre des banians de la grand'route, quand je me vis enveloppé par un troupeau. Étrange troupeau, plus varié d'attitude que de pelage; c'étaient des singes. Chassés à coups de pierres par des hommes furieux, dont ils venaient de piller les jardins, ils se hâtaient, me frôlant au passage, grognant et cabriolant. Jouer de la canne, il ne fallait pas y songer; le moindre geste agressif m'aurait mis à dos toute la bande. Encore une fois je filai doux devant les naturels du pays.

Et Kovilpatti ? Rassurez-vous. Au Maduré comme en Provence, les plus fortes émotions durent peu. Deux jours après les événements racontés plus haut, un homme se trouvait à toute extrémité à Kovilpatti. Cas embarrassant! Le sacristain de l'endroit déclarait son incompétence; d'autre part, le malade ne voulait pas mourir civilement. On appela donc le Souâmi, et, du coup, tous les articles organiques tombèrent à terre. Bien entendu, le Souâmi accourut sans se faire prier, et il trouva toute la population à genoux.

Je vais vous raconter comment on meurt chez les Kallers. Un beau jour on m'appelle pour une centenaire qui s'éteint, tout là-bas, au fond de la vallée, dans le dernier des villages kallers. Une centenaire, pensez donc; il n'y a qu'à se hâter. Abandonnant donc mon char dans une des mille fondrières du pays, je m'élance en avant, malgré les cuisantes morsures du soleil. Une rivière se présente, roulant à pleins bords les eaux du dernier orage. Appuyé sur mon guide, je la passe à gué. Ah! qu'un bain est toujours le bienvenu en ce béni climat. Frais et dispos maintenant, j'arrive en trois enjambées. Un vieillard à cheveux blancs m'introduit: c'est le petit-fils de la centenaire. Celle-ci, de ses deux mains jointes, de son front incliné, esquisse le beau salut des anciens, dont la tradition va s'affaiblissant à chaque nouvelle tombe ouverte. Et tout de suite, en un tamoul bien frappé : « Souâmi, dit-elle, je savais que vous arriveriez à temps : le grand Savé-

riar (saint François Xavier) ne m'a jamais trompée : tout à l'heure, les derniers sacrements reçus, je n'aurai plus qu'un service à lui demander. » Les confessions de la dernière heure parmi nos incultes villageois n'ont souvent que l'intégrité formelle ; ma vieille Kaller donne la sienne bien complète, avec une netteté d'idées et une sûreté de mémoire étonnantes. Ensuite les rites sacrés se déroulent, un peu hâtivement, car je vois la fin approcher. Elle ponctue les formules latines de soupirs, d'invocations de plus en plus faibles. Enfin, quand un scapulaire neuf est passé à son cou, la mourante, lentement, avec ferveur, en porte l'image à ses lèvres, et, comme si ce dernier effort avait épuisé son âme, elle incline la tête pour le dernier soupir. Posément cette fois, mais non sans émotion, je récite la prière de circonstance : *Occurrite Angeli...*, pendant que mon esprit, dans un rapprochement rapide, compare hier et aujourd'hui. Hier encore, le père ou le grand-père de la morte prenait part, sans nul doute, au massacre de la colonne Héron, pour venger ses dieux ; aujourd'hui la fille de ces bandits, ne se réclamant plus que du grand Savériar, vient d'expirer dans le baiser de Notre-Dame. Et par ravins et monticules de pierrailles, le Souâmi rejoignit sa voiture en répétant : « Malgré tout, les Kallers sont mes délices. »

J'ai voulu vous présenter cette curieuse race kaller, avant que ses traits les plus marquants soient complètement effacés. Les particularités de castes tendent à s'atténuer sous le niveau d'une législation égalitaire ; tout le pittoresque fondra, un jour, dans la grisaille de la civilisation. Tant mieux, en somme. Nous ne sommes pas ici pour l'art. A mesure que les Kallers païens se rangeront, ils auront moins de répugnance pour la religion qui défend le vol et commande l'obéissance. Une fois la vérité chrétienne entée sur leurs qualités de race, quelle forte sève l'olivier franc n'empruntera-t-il pas de l'olivier sauvage! La caste kaller nous a déjà donné des fidèles, des séminaristes, des missionnaires. Le mérite de ces primeurs nous fait vivement désirer la saison des fruits.

EUG. NESPOULOUS.

UN INCIDENT DU CONGRÈS DE CHANT GRÉGORIEN

A STRASBOURG

LETTRE A SA GRANDEUR Mgr FOUCAULT, ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ

Monseigneur,

J'apprends qu'à l'une des séances publiques du congrès de chant grégorien, à Strasbourg, le 18 août dernier, M. Gastoué, avant de lire un sien rapport sur la doctrine rythmique des auteurs du moyen âge, a demandé de communiquer au congrès une note rédigée par M. P. Aubry. Cette note portait en substance : 1° que sur la question du *chronos* oriental, le R. P. Dechevrens ne lui avait pas répondu un seul mot; que ledit chronos est du dix-neuvième siècle et que, d'accord avec tous les orientalistes musiciens, il mettait le Révérend Père au défi de prouver qu'il fût nulle part en usage avant cette époque-là ; 2° que le Révérend Père appelle *ars nova* la diaphonie, tandis que l'appellation d'*ars nova* désigne la musique figurée et mesurée, par opposition avec le plain-chant non mesuré.

Votre Grandeur demanda alors la parole et dit : « Le R. P. Dechevrens n'est pas ici ; c'est manquer de loyauté que de l'attaquer sans qu'il puisse répondre. Je demande donc, ou que la communication Aubry ne figure pas au compte rendu du congrès, ou que le Révérend Père ait le droit de répondre dans ce même compte rendu. » Le congrès consulté décida, à une grande majorité, que la communication ne figurerait pas au rapport.

Je suis très reconnaissant à Votre Grandeur de son intervention si bienveillante, et très heureux aussi qu'elle ait été approuvée par le congrès. Je n'y assistais pas, cela est vrai ; mais je n'étais pas le seul absent de ceux qui, en d'autres circonstances, n'eussent pas manqué d'y assister, et peut-être alors se serait-on gardé d'une communication bien étrange et pour moi incompréhensible, si elle vient réellement de M. P. Aubry. Pour y répondre, je ne discuterai pas, il suffit de rappeler les faits suivants :

1° M. P. Aubry a publié son opuscule : *le Rythme tonique dans*

la musique liturgique et dans le chant des Églises chrétiennes au moyen âge, en 1903. L'année suivante paraissait chez J. Abry, imprimeur-libraire à Annecy, *le Rythme grégorien*, *réponse à M. P. Aubry*, opuscule de 70 pages in-4°.

Or, attaque et réponse ont été connues un peu partout; les revues s'en sont occupées en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Italie, et ce n'a pas été généralement pour donner raison à M. P. Aubry.

En Italie particulièrement, on sait de quelle sorte la *Santa Cæcilia* de Turin s'est prononcée en faveur de mon opuscule et de la thèse que j'y soutiens contre le rythme oratoire. Les articles l'*Eterno... ritmo* qui ont paru dans le numéro d'août-septembre 1904 et dans les suivants, ont fait assez de bruit et causé une assez forte émotion, pour qu'on ne puisse les ignorer à Paris.

Bien mieux, la *Rassegna gregoriana*, organe officiel de l'école bénédictine à Rome, a consacré à ma réponse un compte rendu polémique où, parlant de la thèse Aubry sur l'origine toute moderne du chronos rythmique, elle avoue : *la tesi dell' Aubry rimane certamente confutata*[1].

Et voilà comment je n'ai rien répondu à l'ouvrage de M. Aubry et quel droit il a aujourd'hui de me mettre au défi de lui rien répondre. Qu'on prenne les deux opuscules, le sien et le mien, qu'on les compare, et l'on jugera de la bonne foi avec laquelle, soit M. Aubry, soit M. Gastoué ont pu faire au congrès la communication susdite.

2° Au reste, que j'aie répondu à M. P. Aubry, c'est lui-même que je prends à témoin. En bons et loyaux amis que nous étions, il m'avait averti de l'ouvrage qu'il préparait contre ma thèse du chronos rythmique, et il ne manqua pas non plus de me l'adresser dès son apparition. Je fis de même lors de la publication de mon opuscule, et il m'en remercia par une lettre très aimable, le 19 juin 1904. Il voulait bien ajouter que mon travail lui « montrait bien des faiblesses et qu'il en ferait son profit ». En même temps, il me promettait pour plus tard des observations sur mon écrit.

J'attendis les observations annoncées, je les sollicitai même, certain de pouvoir en profiter. Une lettre du 24 janvier 1905 contient tout ce que j'ai reçu à ce sujet: elle se bornait à me répéter que mon travail « avait eu cette conséquence pré-

1. *Rassegna gregoriana*, 1905, n° 34.

cieuse pour lui, de lui faire voir les points faibles de sa brochure » et qu'il « travaillait » à les fortifier.

Aucune autre observation ne m'est parvenue depuis lors. Je me contentai donc de faire observer à mon honorable adversaire, que ce n'est pas la peine d'insister sur un point où nous sommes d'accord et dont j'ai parlé déjà dans ma réponse, de la page 15 à la page 20. La question est tout autre : Le chronos, dont se sont servis les musiciens arméniens et grecs pour simplifier les *oussouli* turcs, est-il de leur invention, ou bien n'est-ce pas tout simplement une réduction des mesures rythmiques assez compliquées de la musique turque à la mesure élémentaire du chronos, en usage de tout temps dans toutes les Églises chrétiennes? On aura beau accumuler les exemples de pièces musicales, composées à la turque par des Arméniens du dix-neuvième siècle et transcrites dans les recueils de musique religieuse en notation usuelle, comme l'explique Étienne le Lampadaire, la vraie question n'est pas résolue, elle n'est même pas effleurée. Traduire en notation neumatique du treizième siècle les messes en *plain-chant musical* de Dumont ou d'autres musiciens semblables, est-ce une preuve que les neumes sur lignes ne datent que du dix-huitième siècle?

Mais je ne veux pas insister; les lettres si courtoises que M. Aubry me fit l'honneur de m'adresser, ne présageaient guère une pareille attaque, qui émut Votre Grandeur et tout le congrès avec elle. Quoi qu'il en soit, ceux qui me liront sauront à quoi s'en tenir au sujet de cette communication extraordinaire, si tant est, je le répète, que M. Aubry en soit réellement l'auteur, ce qui me répugne à croire. Seul, en effet, M. Gastoué a pu renouveler au congrès de Strasbourg la prétention bien audacieuse, formulée déjà dans *la Tribune de Saint-Gervais* (décembre 1904), de placer sous le couvert des savants et des musiciens orientalistes une hypothèse impossible et certainement erronée.

Quels sont donc ces adversaires du chronos rythmique? Ce ne peuvent être ni M. Bourgault-Ducoudray, qui n'a rien écrit dont M. Aubry puisse s'autoriser, bien au contraire; ni le R. P. dom Parisot dans son *Rapport sur une mission scientifique en Turquie d'Asie*; ni le R. P. L. Badet, pour la musique des coptes; ni les PP. Ronzevalle et Collangette, à Beyrouth, pour la musique des syriens et des maronistes; ni le R. P. Couturier, des Pères

Blancs, directeur du chant au séminaire de Saint-Anne, à Jérusalem ; ni surtout le R. P. Thibaut, des Pères de l'Assomption à Constantinople, bien connu et justement loué par M. Aubry lui-même. Assurément, aucun de ces orientalistes ne saurait m'être opposé dans cette question du chronos et de son antiquité dans toutes les Églises orientales.

M. Gastoué ignore peut-être que le dernier, le R. P. Thibaut, a voulu protester dans la *Rassegna gregoriana* contre l'abus de son nom à ce sujet[1], et que la revue romaine a refusé d'insérer sa protestation, sous prétexte qu'elle a été fondée pour défendre les théories bénédictines, non pour les combattre? On n'en continuera pas moins d'affirmer, dans *la Tribune* et ailleurs, — avec quelle bonne foi? — que j'ai contre moi tous les orientalistes musiciens.

3° Relativement à l'*ars nova*, que MM. Aubry et Gastoué prétendent toujours être la *musique figurée*, en tant qu'elle se distinguait du chant grégorien par les valeurs proportionnelles de ses notes, je persiste à affirmer qu'ils se trompent, et sur ce point je préciserai davantage encore ma réponse.

L'*ars nova*, celui que connut le moyen âge, n'est en réalité ni la musique figurée du douzième siècle, ni le déchant primitif, la diaphonie du dixième et du onzième siècle ; ce fut uniquement une manière nouvelle de pratiquer la polyphonie en contrepoint fleuri, inventée ou du moins pratiquée vers la fin du treizième siècle par Philippe de Vitry, évêque de Meaux et l'un des plus célèbres musiciens de cette époque. Deux traités publiés par lui : *Ars contrapuncti Magistri Philippi de Vitriaco*, et *Ars nova Magistri Philippe de Vitry*, contiennent la théorie et les règles de cet art nouveau [2].

C'est contre ces musiciens novateurs que, vers la fin de sa vie, s'élevait un des maîtres de l'âge précédent, un tenant de l'*art ancien*, Jean des Murs. Il écrivait dans son *Speculum musicæ* : « Il y a longtemps que des hommes vénérables ont traité de la musique plane, comme Tubalcaïn avant le déluge, et un grand nombre d'autres que nous avons mentionnés ci-dessus ; beaucoup

1. *La Tribune de Saint-Gervais*, décembre 1904.

2. Cf. de Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, 1re partie, t. I, ch. xv, p. 65, et t. III, chap. xi, p. 214.

aussi ont écrit sur la musique mesurable, mais par-dessus tous Francon le Teutonique, et un autre appelé Aristote. De nos jours, sont venus des musiciens nouveaux et tout récents, qui traitent de la musique mesurable, sans égard pour leurs prédécesseurs, les maîtres anciens ; bien plus, modifiant en certains points leur doctrine, pourtant excellente, ils la corrompent, la blâment, la détruisent de fait, malgré leurs dires contraires ; tandis qu'il conviendrait plutôt de les imiter dans tout ce qu'ils ont de bon, de les excuser et de les expliquer dans les choses douteuses...

« Pour moi, je suis encore du nombre de ces vieux qu'on traite d'ignorants ; je suis un vieillard, eux sont jeunes et pleins d'esprit. Ceux que je défends sont morts, je m'attaque au contraire à des êtres bien vivants. Ils se glorifient d'avoir trouvé des voies nouvelles dans la musique mesurable ; il me suffit, à moi, de penser comme les anciens où ils me paraissent avoir raison... Je dis cela pour qu'on veuille bien m'excuser ; car si, dans cet ouvrage, je combats les doctrines des modernes, en ce qu'elles ont de contraire aux anciens, je ne laisse pas d'aimer les personnes : chant et chanteurs, musique et musiciens ont fait mes délices dès le temps de ma jeunesse[1]. »

Et l'on peut voir, en effet, comment, dans ce livre septième, Jean des Murs oppose sans cesse l'un à l'autre l'*art ancien* et l'*art nouveau*, pour combattre l'un et justifier l'autre. Ses arguments n'ont pas grande valeur, il est vrai ; ils n'ont pas empêché l'*art nouveau* de servir au progrès de la musique, d'être un nouveau pas vers la perfection de l'art harmonique. Du moins nous apprend-il quel est cet *art nouveau*, dont M. Aubry voudrait se faire un argument contre la mesure du chant grégorien. Aucun des auteurs qui ont précédé Jean des Murs et Philippe de Vitry, n'a jamais appelé, que je sache, *art ancien* la musique grégorienne, et *art nouveau* la musique figurée. Si M. Aubry en connaît, qu'il les cite et ne se contente pas d'une affirmation sans preuve.

Il doit savoir, d'ailleurs, que la polyphonie du moyen âge, avant d'arriver au déchant et à la musique figurée ou mesurée (*Musica quadrata seu mensurata*, du nommé Aristote) au douzième siècle, a passé par une phase assez longue (dixième et onzième

1. *Loco cit.*, lib. VIII, chap. I.

siècles), celle de l'organum ou diaphonie, dont les règles ont été successivement formulées et perfectionnées par Hucbald de Saint-Amand, Gui d'Arezzo et Jean Cotton.

Or, dit de Coussemaker, « ce qui distinguait le déchant de la diaphonie, c'est que le déchant était un contrepoint mesuré, tandis que la diaphonie était un contrepoint simple de note pour note, non soumis à la mesure[1]. » Et pourquoi la diaphonie n'était-elle pas soumise à la mesure? Hucbald l'explique assez clairement : « Nous continuons, dit-il, de noter les mélodies par des points et des virgas, qui distinguent les sons brefs et les sons longs ; mais le propre de la diaphonie est de chanter chacune des notes avec une lenteur telle, que les proportions de durée n'y sont plus guère observées. »

Avant la diaphonie et *en dehors* d'elle, la musique grégorienne était donc mesurée, la *ratio rythmica*, les proportions rythmiques réglaient toutes les valeurs des notes. C'est le même Hucbald de Saint-Amand qui le déclare ailleurs : *Quod certe omne melos more metri diligenter mensurandum est.* Survint, au dixième siècle la diaphonie, qui rendit la mesure impossible, autant du moins qu'elle se bornait à des successions de quartes ou de quintes, comme dans les exemples qu'en donne Hucbald de Saint-Amand. Puis, avec le déchant, vers la fin du onzième siècle, le rythme et les proportions de durée redevenant possibles dans la polyphonie, celle-ci prit une forme nouvelle, caractérisée et distinguée de la diaphonie précédente par la variété de durée dans les sons et la diversité des figures données aux notes ; d'où les appellations de musique *mesurée* et de musique *figurée*.

Si jamais cet art fut appelé nouveau, il n'a donc pu l'être que par rapport à celui qui l'avait précédé, c'est-à-dire par comparaison avec la diaphonie non mesurée. Nouveau, il ne l'était pas relativement au chant plus ancien, dont il n'a fait que continuer les traditions rythmiques, obscurcies, mais non oblitérées durant deux siècles par la diaphonie. Et la preuve, c'est que la notation figurée, avec ses valeurs de notes et ses ligatures, eut son origine dans la notation neumatique.

« La notation carrée, dit de Coussemaker, a puisé ses principaux signes de durée dans les neumes ; cela est évident. Il suffit,

1. *Loco cit.*, 1re partie, chap. VII.

en effet, de jeter un coup d'œil sur nos deux tableaux pour voir : d'une part, que les neumes transitionnels ne sont que la reproduction plus nette et plus précise des neumes antérieurs ; et, de l'autre, que les neumes composés contiennent le principe même des ligatures de la notation proportionnelle, avec leurs combinaisons de durée, ce qui est une preuve, pour ainsi dire matérielle de l'existence des signes de durée dans les neumes primitifs.

« Si ces neumes n'avaient pas eu cette signification, pourquoi les aurait-on reproduits dans la notation carrée? pourquoi tous les manuscrits de l'époque même où les neumes étaient encore en usage, auraient-ils été notés avec des signes qui n'auraient eu aucune valeur? Comment, dans ce cas, tous les notateurs auraient-ils donné la même valeur aux mêmes signes? Pourquoi enfin, dans la notation carrée, auraient-ils tous donné aux mêmes neumes les mêmes figures ? Cela ne s'explique qu'en admettant que ces signes avaient une destination et une signification, la valeur temporaire[1]. »

J. Hothby, dans sa *Calliopée légale*, et Walter Odington, dans son *De Speculatione musicæ*, affirment, eux aussi, ce rapport de dérivation entre le chant ecclésiastique et la musique figurée : au point de vue de la notation, la musique figurée a emprunté au chant ecclésiastique les neumes et les ligatures dont il faisait usage ; quant au rythme, les valeurs de durée admises dans la musique figurée ont toutes leur origine et leur fondement dans les proportions binaires et ternaires du chant ecclésiastique. A ce double point de vue, la musique figurée n'était donc pas un *ars nova* ; elle ne faisait qu'introduire et continuer dans la musique polyphone ce qui existait de fait dans le vrai chant grégorien non soumis à la diaphonie.

Aussi, affirmer que, dans les neumes primitifs, les neumes romaniens seuls exceptés, toutes les notes étaient égales, sans distinction de longues et de brèves, sans aucune signification de valeurs rythmiques, surtout proportionnelles, n'est-ce qu'une supposition gratuite et sans preuve. Le témoignage des auteurs est formel sur ce point et les faits démontrent le contraire, quoi qu'en disent MM. Gastoué, Aubry, G. Bas, Wagner et les tenants du rythme oratoire.

1. *Loco cit.*, p. 185.

Quant au mémoire de M. Gastoué sur la doctrine rythmique des maîtres du moyen âge, il sera publié sans doute dans les actes du congrès de Strasbourg. Ce nous sera l'occasion de revenir, nous aussi, sur ce point et de montrer mieux l'incroyable légèreté, les assertions fantaisistes de cette science de parti-pris.

En attendant, Monseigneur, veuillez agréer mes sincères remerciements et me croire.

De Votre Grandeur, l'humble et dévoué serviteur.

A. DECHEVRENS.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

La bataille navale de Tsoushima, ses enseignements, ses résultats. — Les Japonais nos élèves ou nos maîtres?

Le Bulletin, hélas! ne sera plus signé A. Belanger. Le succès que notre regretté confrère avait obtenu pour ce compte rendu dans les *Études* nous engage à continuer son œuvre en imitant sa méthode ; puissions-nous ne pas rester trop loin du modèle et du but! A cette série d'articles, il avait donné son empreinte : c'est la clarté de l'exposition jointe à la vive originalité de son style qui surtout le faisaient goûter des lecteurs, et l'on a entendu exprimer à plus d'un sa naïve satisfaction de saisir sans effort, en le lisant, telle théorie qu'il n'eût jamais osé aborder. Ils ne soupçonnaient peut-être pas, ces admirateurs, ni quelle précision enchâssait cette clarté, ni quel travail avait coûté cette exposition facile, ni par quelle longue formation l'auteur s'était préparé à sa tâche. On nous a dit ici même quelles avaient été ses études théoriques et son apprentissage technique. Né d'une famille d'ingénieurs, il en avait exercé la profession et en conservait le goût ; et ce lui était comme un retour aux études et aux occupations d'autrefois que cette exposition du progrès des sciences et des arts modernes : de fait, c'est à son Bulletin qu'il consacra le reste de ses forces et le dernier labeur de sa plume.

C'est bien à la lettre aujourd'hui que nous allons continuer ses articles. Prenant pour exemple les deux marines en lutte dans l'Extrême-Orient, il nous exposait d'abord les applications de la science à la guerre maritime [1], puis nous les montrait en action dans le combat du 4 août 1904 [2], enfin nous présentait la flotte de la Baltique [3] au début de sa gigantesque campagne; il nous reste à écrire la conclusion, en parlant de la terrible bataille du 27 mai dernier, qui anéantit la marine russe dans les mers de Chine.

En mai, aux deux premières divisions de la flotte russe, nous devons en ajouter une troisième, amenée par l'amiral Nébogatoff

1. *Études*, t. C, p. 100. — 2. *Ibid.*, t. CI, p. 423. — 3. *Ibid.*, t. CII, p. 426.

et qui vient d'opérer sa jonction avec le corps principal dans la baie de Kamranh. Elle comprend le vaisseau amiral *Nicolas Ier*, vieux déjà, et bien inférieur aux quatre cuirassés récents de Rodjestvensky[1]. Ensuite, viennent trois garde-côtes cuirassés de moindre puissance, de 5 000 tonnes, l'*Amiral-Oushakoff*, l'*Amiral-Seniavin* et l'*Amiral-Apraxine*[2]. Enfin un croiseur cuirassé de type semblable au *Dmitri-Donskoi*[3], le *Vladimir-Monomakh*. Voilà pour les unités principales. Somme toute, le 17 mai, Rodjestvensky appareillait avec huit cuirassés; quatre récents et de type homogène : *Kniaz-Souvaroff* qui porte son pavillon, *Alexandre III*, *Orel* et *Borodino*. A ces quatre géants, les Japonais en opposent quatre de force au moins égale et de type parfaitement homogène : l'un d'eux, le *Mikasa*, qui bat pavillon de l'amiral Togo, nous a déjà été décrit[4]. Puis, pour les Russes, joindre aux quatre cuirassés restants de type bien inférieur et moins récent (*Osliaba*, *Sissoi-Veliki*, *Navarin* et *Nicolas Ier*), les trois garde-côtes, trois vieux croiseurs cuirassés, *Amiral-Nakhimoff*, *Dmitri-Donskoi* et *Vladimir-Monomakh*; enfin six croiseurs protégés, *Oleg*, *Jemtchug*, *Izumrud*, *Svietlana*, *Almaz*. A cet ensemble hétérogène, les Japonais opposent : un cuirassé de deuxième classe, le *Chin-Yen*, pris sur les Chinois en 1895 et depuis refondu; huit croiseurs cuirassés de grande puissance dont six de même type[5]. A ces six grands frères, il faut ajouter

1. Il date de 1892. Inférieur comme vitesse, il ne file que 15,8 nœuds; comme puissance offensive, deux canons seulement de 30 millimètres, quatre de 225 millimètres, huit de 152 millimètres ; la cuirasse en métal compound est de 35 centimètres au centre et de 15 centimètres aux extrémités pour la ceinture, de 35 millimètres pour le pont, de 25 et de 15 centimètres pour les tourelles de gros et moyen calibre. Il déplace 9 000 tonnes.

2. Vitesse : 16 nœuds ; artillerie : quatre canons de 225 millimètres, six de 152 millimètres, quatre tubes lance-torpilles. La cuirasse est de 25 centimètres pour la ceinture, 75 millimètres pour le pont et 195 millimètres pour les deux tourelles. L'*Amiral-Apraxine* ne file que 15 nœuds. Ils datent de 1895.

3. *Études*, t. CII, p. 426, 427. — 4. *Ibid.*, t. C, p. 101.

5. Ils déplacent 9 700 tonnes et filent 22 nœuds; ils sont armés de quatre canons de 203 millimètres associés par paire dans deux tourelles avant et arrière, quatorze canons de 152 millimètres en tourelles barbettes et à tir rapide, puis douze de 76 millimètres, huit de 30 millimètres, avec quatre tubes sous-marins lance-torpilles. La cuirasse varie pour la ceinture de 17 cm. 5 à 10 centimètres d'épaisseur; elle est pour le pont de 5 centimètres; pour le blindage des batteries au-dessus de la ceinture, de 12 cm. 5 enfin pour les tourelles, de 15 centimètres. Ces caractéristiques sont celles de l'*Asama*, mais les autres n'en diffèrent que fort peu. Ils ont été lancés vers 1898.

deux cadets achetés à l'Italie en 1904, à peu près de même puissance offensive, mais ne filant que 20 nœuds, le *Nishin* et le *Kashunga*; enfin trois croiseurs blindés du type *Mathusima*[1] et douze croiseurs protégés. Ajoutons, du côté des Russes, douze torpilleurs de haute mer, huit destroyers, sans compter les croiseurs auxiliaires, deux bâtiments-hôpitaux, un bâtiment-atelier, le *Kamtchatka*, un bâtiment-citerne; et, pour les Japonais, vingt destroyers au moins et cinquante à soixante torpilleurs, flottille formidable dont Togo saura tirer parti d'un manière si opportune.

Ainsi, à juger par la seule valeur numérique : déplacement total, nombre des vaisseaux, poids global des cuirasses et de l'artillerie, les prévisions sur l'issue de la lutte étaient fort incertaines et plutôt en faveur des Russes; mais que la valeur effective et actuelle était loin de répondre à cette égalité nominale[2] ! La flotte russe arrivait au théâtre de l'action après une campagne de six mois, sans relâche possible pour réparer ses avaries, avec des cuirassés aux œuvres vives très sales, ayant perdu de ce chef 2 ou 3 nœuds de vitesse. Les Japonais, au contraire, depuis l'anéantissement de la flotte ennemie à Port-Arthur, avaient eu tout le loisir et les ressources pour refaire la leur. La flotte russe est tellement hétérogène que des marins expérimentés vont jusqu'à dire que Rodjestvensky eût gagné pour le combat à l'alléger de ses lourds garde-côtes et de ses vieux cuirassés; ils ne pouvaient que consommer le charbon et réduire la mobilité des meilleures unités; les croiseurs auxiliaires, utiles peut-être pour le service d'éclaireurs, devaient être si bien une gêne au

1. Ils datent de 1893 et ne filent que 17 nœuds; au lieu de quatre canons de 203 millimètres comme les précédents, ils n'en ont qu'un seul du très fort calibre de 318 millimètres, abrité par une tourelle unique à l'avant, cuirassée à 30 centimètres d'épaisseur; ils sont en outre protégés par un pont blindé de 3 centimètres. Ils ont été construits à Yokosuka ou à La Seyne, sur les plans d'un ingénieur français, M. Bertin. Ces renseignements numériques sont tirés des *Tables plans of foreign ships* dans le *Naval Annual* de 1905. C'est une publication semi-officielle d'articles techniques et de documents, sous la direction de lord Brassey. Nous le citerons.

2. *Études*, t. CII, p. 428; *Monthly Review*, July, L. Cope Cornford; *Fortnightly Review*, July, signé Arch. Hurd; *Quarterly Review*, July, art. XIV. Ces trois articles anglais, le ton ou la teneur le prouvent, sont dus à des hommes du métier, mais les appréciations en sont tendancieuses. Nous avons surtout consulté l'article si compétent de la *Revue des Deux Mondes* du 1er août.

moment de l'action, que Rodjestvensky prit à la fin le parti de les écarter en leur confiant la garde du convoi. Chacun des groupes de la flotte japonaise forme, au contraire, un ensemble homogène, auquel Togo saura assigner un rôle spécial.

Mais surtout bien différentes étaient la valeur personnelle et les dispositions morales des deux adversaires. L'armement de la flotte russe avait dû se faire à la hâte, le recrutement des hommes et des officiers subalternes être complété par des réservistes peu exercés et non habitués aux manœuvres océaniques. Cette longue navigation à travers trois océans[1], avec ses entraves, ses mécomptes, ses privations, avait dû nécessairement révéler aux hommes les déficits de l'équipement et, peut-être aussi, l'insuffisance de leurs officiers. Ce ne pouvait être sans jeter la démoralisation chez des marins en grand nombre inexpérimentés[2]; certains faits d'insubordination devant l'ennemi ont été signalés dans la division Nébogatoff[3] et les tristes incidents de la mer Noire ne rendent ces insinuations que trop vraisemblables; les officiers eux-mêmes, suivant quelques dires, n'arrivent sur le théâtre de la lutte qu'avec une stoïque résignation[4]. Les marins japonais, au contraire, ou vétérans des guerres de Chine, ou au moins vainqueurs de Port-Arthur, avaient pleine confiance en leurs chefs; ils montaient une flotte toujours à portée de ravitaillement, et leurs officiers, instruits, en connaissaient la valeur; entre les officiers généraux régnait cette unité de vues si nécessaire au succès de l'initiative personnelle. Surtout, cette flotte déjà victorieuse, ces vainqueurs étaient des Japonais. Avec l'ardeur et l'orgueil de leur race, non seulement ils se sentaient assurés de vaincre, mais ils se flattaient de faire mieux que leurs frères et rivaux de l'armée de terre ; ils ne rêvaient rien moins que d'anéantir la flotte ennemie. Enfin, tandis que le moindre mouvement de la troupe russe était signalé et que le bruit s'en répercutait dans toute la presse européenne, nul ne savait où gîtait le fauve japonais[5], aussi patient à l'affût qu'il devait être prompt et terrible à l'attaque.

1. En chiffres ronds, 30 000 kilomètres, *alias* 17 000 milles. (*Le Temps*, d'après la *Novoïé Vrémia*).

2. *Monthly Review*; *Revue des Deux Mondes*, p. 547.

3. *Monthly Review*.

4. *Revue des Deux Mondes*, p. 537.

5. *Fortnightly Review*, p. 25; *Monthly Review*. Togo, en cette circonstance,

De fait[1], Togo attendait les Russes au détroit de Corée. De sa flotte, il avait formé trois escadres; les deux moindres étaient destinées à observer les issues de retraite: l'une à l'est, sous les ordres de l'amiral Uriu et composée du cuirassé *Chin-Yen* avec six croiseurs protégés, mouillait dans le détroit de Shimonosaki entre Kiou-Siou et Niphon; l'autre, sous les ordres de Devoa, avec les trois croiseurs blindés et deux ou trois croiseurs protégés, stationnait au sud à l'île d'Iki ou dans la rade de Sasébo, côte ouest de Kiou-Siou (nord-est); quant à l'escadre principale, elle était concentrée à Mashampo, sur la boucle sud-est de la Corée.

Le 27 mai, à six heures du matin, la flotte russe était signalée franchissant l'entrée du détroit entre les îles Quelpaert et Gotto. Le temps était brumeux. Togo détache aussitôt une flottille légère composée de quatre ou six croiseurs protégés, pour s'éclairer sur la marche et la composition de la flotte russe; elle devait aussi, en se retirant dès le contact avec l'ennemi, lui laisser croire qu'elle n'était pas appuyée par l'escadre entière et le décider par cette feinte à s'engager dans l'une des deux passes du détroit[2]. Nous ne disons rien des formations diverses que Rodjestvensky donne à sa flotte, suivant les positions qu'il attribue à l'ennemi ; à midi, il est aperçu s'engageant dans le chenal oriental, entre les îles de Tsoushima et la côte de Kiou-Siou, en même temps que la brise fraîchit, dissipant la brume et creusant la mer, circonstance qui devait être si défavorable aux Russes. Leur flotte s'avançait en deux colonnes : à l'est, les quatre cuirassés récents, suivis des trois vieux croiseurs cuirassés ; à l'ouest, l'*Osliaba* portant l'amiral Felkersham, deux autres cuirassés, le *Nicolas Ier* sur lequel se trouve Nébogatoff, les trois garde-côtes, enfin trois croiseurs protégés *Almaz*, *Izumrud*, *Svietlana*. Entre les deux colonnes un peu en retrait et devant être laissés plus tard en arrière, les croiseurs auxiliaires et les bâtiments de transport. Une flottille composée des trois croiseurs

mérita si bien son surnom de « silencieux » que ses positions, en dehors de sa division, n'étaient guère connues que des amiraux et d'un très petit nombre d'officiers. (*Scientific American.*)

1. Ce récit, rapporté d'après les revues citées, est tiré du rapport de l'amiral Togo et de celui de l'amiral russe Enquist, complétés par les relations des correspondants du *Times* et du *Daily Telegraph*.

2. *Quarterly Review*.

protégés restants *Oleg*, *Jemtchug* et *Aurora* sous l'amiral Enquist, est détachée vers le nord pour observer la flottille légère japonaise.

Togo, informé par ses éclaireurs, grâce à la télégraphie sans fil, dresse aussitôt son plan de bataille. Il allait employer les deux procédés de tactique chers aux Japonais : combat d'artillerie en chasse à longue portée, et, combiné avec cette attaque vigoureuse sur le front de l'ennemi, un mouvement enveloppant, qui le prendra en queue et en flanc. De son escadre, il forme trois divisions : la flottille légère qui va menacer l'escadre russe par tribord ; une deuxième, sous les ordres de Kamimura, avec les six croiseurs du type *Asama*, file à 16 nœuds par le sud des îles Tsu, pour prendre la flotte russe par tribord arrière, tandis que Togo, avec ses quatre cuirassés précédés des deux croiseurs *Nishin* et *Kashunga*, file droit vers l'est par le nord des îles Tsu comme pour barrer la passe. Ayant doublé le cap, il tourne au sud-ouest, puis, par une volte-face de tous ses navires, remonte vers l'est, les cuirassés en tête cette fois, de manière à former une seule file entre la côte est des îles Tsu et la colonne ouest des Russes.

Ceux-ci, dès l'approche des Japonais, à 8 kilomètres, d'autres disent 12 kilomètres, ouvrent un feu inefficace. A deux heures huit minutes [1], et, à 6 kilomètres, les Japonais ouvrent le feu par six coups d'essai, dont trois atteignent déjà le but, et dès lors la flotte russe est criblée d'obus. Les Russes, toujours le cap au nord, filent à 12 nœuds ; mais la flotte japonaise, grâce à sa vitesse supérieure, la tient sans cesse sous ses canons en la repoussant vers le sud. Le *Souvaroff* est bientôt incendié, Rodjestvensky blessé se réfugie sur le *Borodino*, qui partagera bientôt le même sort et d'où l'amiral blessé de nouveau sera transporté évanoui sur le contre-torpilleur *Buingi*, qui devait être pris avec le chef russe à la fin du combat. Le désordre se met dans la flotte russe, et, la brume revenant vers quatre heures, le feu diminue d'intensité, tandis que Kamimura profite de l'accalmie pour achever son mouvement tournant qui l'amène sur les derrières de l'ennemi. C'est alors une véritable mêlée, où l'artillerie japonaise concentre ses feux pour couler, incendier ou désemparer successivement

1. Rapport Togo.

et pièce à pièce cinq des plus forts vaisseaux ennemis[1]. Au début de l'action, à cause du gros temps, Togo avait dû abriter ses six escadrilles de torpilleurs dans les anses de Tsoushima; mais, à l'approche de la nuit, une embellie se produit et il peut les lancer de trois points à la fois, nord, sud et est, sur les débris de son adversaire[2]. Cette première attaque est repoussée, mais les torpilleurs, soutenus par l'artillerie japonaise, reviennent à la charge, réservant leurs torpilles automobiles pour la distance de 300 mètres; aussi leurs coups ne portent-ils que trop, ils font quatre nouvelles victimes[3]. A minuit, seuls neuf navires de la flotte vaincue conservent leur formation de combat; leur vitesse inférieure les a séparés de Rodjestvensky et ils ne se sont trouvés que plus tard aux prises avec Kamimura. Sept sont sous les ordres de Nébogatoff; deux à l'arrière s'efforcent de protéger le groupe des croiseurs auxiliaires et des destroyers russes : ce sont l'*Almaz* et l'*Izumrud*; ils ont été rejoints par les trois croiseurs de l'amiral Enquist qui, arrêtés par la division Togo jeune ou Uriu, s'étaient rejetés vers le sud[4]. Une troisième attaque des torpilleurs japonais achève le désastre. Le *Dmitri-Donskoï* et le *Svietlana* sont coulés; à l'aube, il ne reste plus à Nébogatoff que l'*Orel*, le *Nicolas I*er et deux garde-côtes, mais encombrés de blessés, la moitié de leurs canons hors de service et leurs munitions épuisées. Nébogatoff, pour ne pas prolonger une tuerie inutile, amène son pavillon. L'*Izumrud* était parti à toute vapeur et il alla s'échouer sur les côtes de Corée; l'amiral Enquist, avec ses trois croiseurs, s'échappa à Manille. Seul l'*Almaz*, avec deux destroyers, atteignit Vladivostok. C'est tout ce qui restait de la flotte russe anéantie; 14000 hommes avaient péri, 3000 étaient prisonniers. Les Japonais n'avaient perdu que trois torpilleurs et n'avaient eu que 800 hommes tués ou blessés[5].

Ce court récit laisse une impression si nette, et les critiques spéciaux que nous avons cités sont si unanimes dans leur appréciation de la victoire et dans les conclusions qu'ils en tirent[6],

1. *Souvaroff, Borodino, Alexandre III, Osliaba, Amiral-Nakhimoff.*
2. Rapport Togo.
3. *Ibid.* Ce sont : *Sissoi-Veliky, Navarin, Vladimir-Monomakh, Amiral-Oushakoff.*
4. Rapport Enquist.
5. Rapport Togo.
6. A part quelques nuances qu'expliquent les préjugés nationaux.

que nous croyons, malgré notre défaut de compétence spéciale, pouvoir donner avec confiance le résumé de leurs opinions.

On ne pouvait, au début de la guerre, assez admirer que le Japon, ce nouveau venu à la civilisation, osât braver le colosse du Nord et se mesurer à la troisième puissance navale du monde avec une marine toute jeune encore et bien inférieure en nombre. Même après les pertes des Russes à Port-Arthur, nous l'avons vu, à juger par la statistique seule, on eût été bien embarrassé de prédire l'issue probable de la campagne maritime. Maintenant que nous savons ce qu'elle fut, et avant de mesurer les résultats de la victoire, montrons les leçons tactiques qui s'en dégagent; aussi bien, de ce point de vue, paraît-elle unique aux yeux des critiques spéciaux.

Leur succès, les Japonais le doivent d'abord à la vitesse de leurs navires, supérieure de 3 ou 4 nœuds au moins à celle des bâtiments russes. C'est elle qui rend possible la tactique japonaise. Dans la première phase du combat, les Russes cherchaient à forcer la passe et à s'échapper vers le nord; mais les cuirassés japonais, après une courte poursuite, les devançaient et, se tenant en un vaste demi-cercle à 3 ou 4 milles au nord de la tête de colonne, lui barraient la route et la criblaient de leurs projectiles, sans laisser aux autres navires le temps de secourir le chef de file; puis, grâce au désordre semé dans la flotte ennemie, ils pouvaient en accabler successivement toutes les unités [1]. C'est la vitesse qui rend possible à Kamimura le mouvement enveloppant qui, par le sud de Tsoushima, le fait tomber sur les derrières de la première colonne russe et lui permet de l'achever en la séparant de la division Nébogatoff; c'est la vitesse enfin qui permet aux trois divisions de l'amiral Togo de concentrer leurs feux sur ce qui reste de la flotte ennemie et de n'en laisser échapper que quelques insignifiants témoins de sa défaite.

Mais cette vitesse ne donna de tels résultats que parce qu'elle était au service d'une artillerie supérieure, moins par ses engins [2] que par l'usage qu'en firent les Japonais. Quelle dut être la précision de leur tir, on peut en juger par ses effets. A deux heures huit

1. *Daily Telegraph* (Rapport Enquist), cité par *Fortnightly Review*, p. 27.
2. *Fortnightly Review*, p. 26, 32, tableau comparatif des deux artilleries.

minutes, dit l'amiral Togo, le feu était ouvert, et à deux heures quarante-cinq minutes, l'action ne devait plus être qu'une battue lui livrant les cuirassés russes. Avant quatre heures, la confusion régnait dans leur flotte et, à la nuit, cinq cuirassés, malgré leurs cloisons étanches, étaient coulés ou sur le point de l'être et entièrement désemparés[1]. Tous les coups, dit Nébogatoff, portaient et perçaient nos cuirasses. C'est qu'il s'agit de bâtiments bien anciens en face de l'artillerie japonaise ; d'ailleurs, les blindages d'acier harveyé, dont sont revêtus les bâtiments neufs, ne mettent pas les marins à l'abri, alors même qu'ils ne sont pas percés[2] ; et, s'il faut attribuer ces foudroyants effets à la supériorité de la poudre japonaise[3], les derniers exemples auxquels nous faisons allusion mettent surtout en évidence la précision du tir. Cette précision, les Japonais la devaient sans doute à l'adresse bien connue de leur race, mais aussi à un long exercice : mettant en pratique, avec l'entrain d'un peuple jeune, les méthodes les plus récemment préconisées, ils s'étaient patiemment exercés aux tirs en marche et sur buts mobiles[4], et comme la principale difficulté gît dans l'appréciation, non de la direction, mais de la hauteur, Togo avait longuement appliqué ses hommes aux tirs sur mer houleuse. A cette précision se joint une méthode sévèrement observée : on s'attaque au vaisseau amiral ; puis aux têtes de colonne, et là aux œuvres vives, aux cheminées, de manière à diminuer la vitesse ; aux tourelles et au blockhaus du commandant : aussi l'amiral russe est-il blessé deux fois et dès le début de l'action. D'ailleurs, au moment même du combat, Togo, grâce au soin qu'il a pris de s'éclairer et à la vitesse de ses

1. Peut-être *à cause* de leurs cloisons étanches ; ainsi, plusieurs d'un même côté ayant été percées et remplies, trois cuirassés russes, *Osliaba*, *Amiral-Nakhimoff*, *Alexandre III*, furent chavirés. Aussi trouve-t-on que l'étude de la stabilité de navires avariés s'impose. (Rapport Togo.)

2. Ainsi un obus de 305 millimètres tombe sur la tourelle d'avant du *Borodino* sans la perforer, et l'ébranle si fortement qu'hommes et officiers tombent évanouis ; le choc simultané de deux obus la détruisit plus tard. (*Revue des Deux Mondes*, p. 541.)

3. La cordite M. D. (*Quarterly Review*, p. 301.)

4. *Fortnightly Review*, p. 32. L'auteur fait honneur aux marins anglais d'avoir fourni aux Japonais l'idée de ces exercices tout en reconnaissant qu'ils ont précédé l'amirauté dans l'application ; mais le *Naval Annual* lui-même rétablit les faits : l'un des articles techniques (1898, c. IX) préconise l'introduction de ces manœuvres sur la flotte britannique, à l'imitation de ce qui s'est déjà fait en France sur *le Magenta*.

navires, a pu imposer la disposition des deux flottes, et en profiter pour se placer soleil arrière au début de l'action, tandis qu'à la fin le vent debout entraîne sa fumée et rabat devant les Russes celle de leurs propres cheminées ; de plus, la route qu'il suit donne à ses navires une excellente assiette de tir, tandis que les Russes ont à subir un roulis fort gênant : aussi leurs bâtiments, presque tous en surcharge et atteints dès le début dans le voisinage de la flottaison, ont-ils des voies d'eau, et en conséquence un changement d'assiette plus désavantageux encore pour la suite du tir[1].

Les torpilles vinrent ajouter leur terrible appoint aux ravages de l'artillerie. C'est grâce à elles que les Japonais avaient pu, devant Port-Arthur, infliger à la flotte ennemie de si cruels dommages, et surtout produire l'effet moral qui la bloque dans la rade ; ce sont elles qui, fortement appuyées par l'artillerie dans les eaux de Tsoushima, achevèrent le désastre de la flotte russe [2]. Les torpilles sont une arme secondaire peut-être, parce qu'elles sont peu sûres et qu'on n'en peut user par tous les temps, mais aussi singulièrement redoutable, lorsque l'artillerie protège les torpilleurs : arme adaptée au génie japonais, mais aussi, la guerre franco-chinoise l'a montré, propre aux marins français.

Au-dessus de tout cela, le grand enseignement qui ressort de la bataille de Tsoushima, c'est que l'application toujours plus étendue de la science à la guerre maritime ne rend que plus nécessaire et plus assurée du succès la valeur personnelle. Déjà la bataille de Lissa avait donné la victoire aux troupes les mieux entraînées et les plus disciplinées, quelle que fût leur infériorité numérique ; celle de Tsoushima accuse encore cet avantage « des plus aptes ». La science, en ces derniers temps, a mis aux mains des marins des engins puissants, compliqués et redoutables, qui sans cesse se perfectionnent, ou changent, du moins : types variés de coques, de machines, de cuirasses, de canons et de torpilles. Une nation peut jeter des milliards dans le gouffre des commandes marines ; mais ce sera en pure perte, si le choix des types est fait sans discernement; et pour la ruine des combattants, si les officiers manquent d'instruction technique et les hommes d'exer-

1. *Fortnightly Review*, p. 32.
2. Elles coulèrent au moins quatre, peut-être six navires.

cice : le luxe dont un parvenu s'entoure ne fait que mieux ressortir la profondeur de son incapacité.

Ce qu'il faut donc pour la victoire sur mer, c'est d'abord, au milieu de la diversité des modifications incessantes, le choix des types les plus éprouvés et les mieux adaptés à la tactique qu'un peuple aura choisie en conformité avec son propre génie. Dès la venue du Japon à la civilisation, sa configuration géographique lui proposant l'Angleterre comme modèle politique, il voulut être puissance maritime et aspirer à l'empire des mers en Extrême-Orient ; nous avons vu quelle tactique,en harmonie avec l'audace et le froid calcul du tempérament japonais, avaient adoptée ses amiraux. Mais pour la mettre en œuvre, le petit Japon n'avait pas les ressources de l'empire britannique : avec la liberté d'un peuple sans passé scientifique et qui a tout à créer, il entrait résolument dans une voie nouvelle; il commandait six cuirassés et autant de croiseurs de grande vitesse, fortement défendus et puissamment armés. Il réalisait là des idées que certains marins cherchaient depuis longtemps à faire prévaloir en France; mais, dans nos pays de vieille civilisation, la masse de matériel ancien à utiliser, aussi bien que les traditions à conserver et parfois les autorités à ménager, opposent des obstacles à de nécessaires réformes. Il a fallu les leçons des campagnes récentes pour décider l'amirauté anglaise à suivre cette fois les leçons de son élève [1].

Elles ont amené l'officier distingué, auteur du travail publié dans la *Revue des Deux Mondes*, à formuler comme caractère essentiel du cuirassé à construire, qu'il soit en état de *porter le plus vite possible sur le point décisif l'artillerie la plus puissante et la mieux protégée*. Quelques enthousiastes vont même jusqu'à dire que les cuirassés japonais en action nous auraient ainsi révélé la conception définitive du navire de guerre moderne [2].

1. *Fortnightly Review*.

2. C'est ainsi que le programme qui vient d'être arrêté par le conseil supérieur de la marine comporterait plusieurs gros cuirassés très fortement armés : déplacement, 18 000 tonnes, pour arriver à une plus grande vitesse; blindage de 300 millimètres en acier harveyé; quatre canons de 305 millimètres, douze de 240 millimètres, une vingtaine de pièces légères; protection spéciale contre les torpilles. On ne fait que prendre modèle, en renchérissant sur le *Kashima*, le plus fort des cuirassés actuels, au moins au Japon (16 400 tonnes).

Ce qu'il faut encore pour préparer la victoire [1], c'est la formation patiente et méthodique des marins, qui doivent être habitués spécialement aux mers où ils auront à combattre et exercés dans des conditions aussi semblables que possible à celles de la lutte ; c'est un choix d'officiers ayant les aptitudes techniques exigées par l'application croissante des sciences à l'art naval ; enfin, chez tous, mais surtout chez les chefs, et d'autant plus que leur grade est plus élevé, les qualités personnelles de sang-froid et de coup d'œil au moment du combat.

Plus les moyens mis aux mains des officiers et des hommes se multiplient, plus il faut de jugement, de coup d'œil et de possession de soi-même pour en user avec discernement et pour les appliquer à temps. Plus délicats et compliqués sont les organes mis aux mains des combattants, plus longue devra être leur formation dans la paix, pour apprendre à les manier ; leur attention et leur présence d'esprit, pour les employer efficacement dans la lutte. Plus affreux sont les ravages des engins ennemis, plus il faut de sang-froid pour y répondre avec succès par ses propres armes. Plus grandes enfin deviennent les vitesses et plus étendues les évolutions d'escadre, plus forte doit être la part d'initiative laissée aux commandants et amiraux subordonnés, et plus parfaite l'entente avec le chef sur les procédés généraux de tactique. Voilà comment l'application de la science à l'art militaire a augmenté — ce qui surprend au premier abord — la part revenant aux aptitudes personnelles. Nous verrons comment les Japonais ont remarquablement répondu à ces exigences.

L'esprit scientifique appliqué à la guerre, tel du moins que l'ont compris les Allemands, n'est pas seulement l'usage des inventions les plus récentes ; c'est tout d'abord l'esprit de méthode. C'est celui-ci qui fit la supériorité des officiers allemands ; c'est lui qui, appliqué à la mobilisation des grandes masses, fit la puissance de la stratégie prussienne dans la guerre franco-allemande ; c'est lui qui, dirigeant la formation des troupes, l'emploi des armes et l'organisation des marches, servi d'ailleurs par une inflexible discipline, assura la précision de la tactique de nos ennemis.

Or, c'est à la Prusse surtout que les Japonais ont demandé leur formation militaire. Avec leur esprit positif, leur patiente et

1. *Fortnightly Review*, p. 27, 32.

minutieuse application au détail, ils étaient excellemment propres à cette formation méthodique. La bataille de Tsoushima nous a montré avec quel succès leur marins et canonniers l'avaient reçue. Un absolu mépris de la mort, joint à une stricte discipline, leur assura, ce qui est plus difficile, l'exacte application des méthodes au moment du combat. Les Russes gaspillent leurs munitions en tirant sur un ennemi à 8 ou même 12 kilomètres, et ils les ont épuisées avant la fin du combat ; les Japonais attendent à 6000 mètres [1], ou même plus près, pour leurs grosses pièces, dont l'approvisionnement est plus restreint ; ils tirent plus lentement, mais tous leurs coups portent [2] ; ils suspendent leur tir quand la brume s'épaissit et en profitent pour envelopper l'adversaire ; ils n'approchent des cuirassés russes que quand le tir en est à peu près éteint ; enfin ils gardent toujours assez de munitions pour accabler l'ennemi, quand brille une éclaircie, et pour le forcer à se rendre au matin du troisième jour. Même emploi judicieux des torpilles ; ils les soutiennent par leur redoutable artillerie et attendent d'avoir approché à 300 mètres pour les lancer.

Avec l'enthousiasme d'un peuple jeune et très apte d'ailleurs à la culture scientifique, les Japonais se sont jetés dans l'étude des applications les plus récentes de la science à l'art naval ou militaire. Ils emploient la télégraphie sans fil, sans doute la mise au feu électrique, dans leurs tourelles jumelées [3]. La précision de leur tir à grande distance tient à leurs procédés spéciaux de télémétrie récemment empruntés aux États-Unis [4]. On l'explique aussi par le pointage à la lunette, appliqué déjà sur le continent aux batteries de côté, mais abandonné, après étude, à bord des navires [5]. Enfin, dans l'usage des méthodes d'exercices au tir, ils

1. Distance déjà fort grande et inusitée jusqu'alors, surtout pour de grosses pièces.

2. *Revue des Deux Mondes*, p. 539.

3. *Revue des Deux Mondes*.

4. La distance ne permettant pas d'apprécier la longueur du tir par l'observation des points de chute.

5. La mise au feu électrique était appliquée dans la marine française dès 1884, le pointage à la lunette à l'école des canonniers dès 1887 ; on a abandonné l'un et l'autre ; la première était trop rapide et ne laissait pas le temps de l'attention à nos pointeurs trop nerveux, le second est trop délicat pour les hommes ; on désirerait, dit-on, y revenir.

devancent les nations auxquelles ils en empruntent les principes[1].

S'ils sont capables de patience et d'endurance, ils n'ont pas moins d'élan dans l'attaque, car ils sont soutenus par un patriotisme intense, par une haute idée du devoir, de l'honneur militaire ; une ferme confiance dans la destinée de leur race : l'orgueil et la fanfaronnade qui déparent ces qualités n'en affaiblissent pas l'efficacité pour la victoire.

Nous avons déjà parlé de l'entente qui, sans préjudice de l'esprit d'initiative, règne entre les amiraux japonais. Ces qualités avaient déjà fait la force de leurs généraux ; dans la guerre continentale, ce sont elles qui manquaient aux commandants russes ; mais on ne saurait assez apprécier chez Togo, après la prudence, la maîtrise de soi et la prévoyance qui préparent la lutte, la souplesse à profiter des circonstances opportunes.

Nous avons vu avec quel soin il avait exercé ses hommes ; mais bien plus, depuis des semaines, il les entraînait sur le champ clos où il allait se mesurer avec son adversaire et qu'il avait choisi lui-même. Puisque en effet ni la tempête, ni le mauvais vouloir de l'Angleterre n'avaient arrêté la marche de l'ennemi, c'est au détroit de Corée, dans ces eaux bien connues de ses marins, à portée de ravitaillements et de fortes bases d'opération, Mashampo, en Corée, Sasébo à Kiou-Siou, qu'il allait l'attendre pour l'anéantir. Ni les feintes de Rodjestvensky, ni ses faux avis ne peuvent lui donner le change [2]. Allait-il, avec son immense convoi, tenter le tour du Japon par le Pacifique, éviter le détroit de Corée pour franchir les passes bien plus difficiles de La Pérouse ou de Tsoungarou ? D'ailleurs, si l'amiral russe s'arrêtait à ce dernier parti, n'avait-il pas lui-même, par un trajet plus court et grâce à une vitesse supérieure, toute facilité de le devancer aux détroits du nord ?

Nous avons vu avec quelle ténacité l'amiral japonais sut garder le secret de son embuscade, puis, le moment venu, avec quelle confiance en ses subordonnés il distribua les rôles, avec quel coup d'œil il sut se donner tous les avantages de la lutte et avec quelle décision il conduisit l'attaque.

Mais surtout il se montre tacticien créateur. On a admiré la hardiesse avec laquelle il avait isolé ses croiseurs dans l'action ;

1. *Fortnightly Review*. Nous savons que penser des dires de l'auteur.
2. *Monthly Review*, p. 70.

c'était pourtant le parti le plus sage : mis en ligne avec les cuirassés, ils eussent perdu l'avantage de leur vitesse supérieure, pour subir les conséquences de leur infériorité militaire. Ce n'était pas moins une innovation hardie dont le succès a prouvé la valeur. Mais elle se rattachait à ce programme parfaitement établi : renoncer à une action d'ensemble difficile à mener avec une flotte nombreuse et hétérogène, faire agir séparément et à son heure chacun des facteurs de l'action totale, cuirassés, croiseurs et torpilleurs, de manière à lui faire produire tout son rendement[1].

Aussi bien, le 17 mai, après avoir été rejoint par Nébogatoff, au conseil de guerre de la baie de Kamranh, Rodjestvensky donna raison aux prévisions de Togo; il était trop habile stratégiste pour penser autrement, mais là s'arrêtèrent les succès des Russes.

Ce sera la gloire de la Russie d'avoir osé concevoir la gigantesque entreprise d'amener une flotte, par le tour presque complet de l'ancien continent, de la Baltique jusqu'aux eaux du Japon; ce sera celle surtout de Rodjestvensky de l'avoir exécutée.

Les marins ne peuvent assez admirer l'art stratégique grâce auquel il put, malgré les obstacles extérieurs, le mauvais vouloir des puissances, les difficultés intérieures de toutes sortes et sans pertes appréciables, conserver et conduire si près du but son immense convoi[2]. Les qualités d'endurance passive chez les Russes avaient pu les amener à toucher le terme de leur voyage; mais, avec l'infériorité de leurs moyens défensifs, elles ne devaient pas suffire au moment de l'attaque, en face d'un adversaire bien autrement doué d'initiative et de souplesse.

Le tort de Rodjestvensky ou plutôt de l'amirauté russe est de croire que le nombre pouvait suppléer à l'infériorité de l'arme-

1. D'après les renseignements reçus de quelques officiers, grâce aux résultats obtenus par elles, l'artillerie et la tactique japonaise tendraient à faire école. On songerait à changer nos méthodes de pointage et à modifier notre tactique navale; cette adaptation aurait fait le thème des dernières manœuvres sur la Méditerranée, qui ont valu à l'amiral Fournier de si unanimes félicitations.

2. *Fornightly Review*, p. 25. Qu'on songe à la difficulté des seuls approvisionnements en charbon : 423 tonnes par jour pour les seules deux premières escadres, à l'ancre; 3 140 tonnes, à vitesse réduite; et trois fois plus, en marche à toute vapeur. (*Le Temps.*)

ment pour les navires et à celle de la formation pour les équipages. Ce fut une faute plus grave de tenter le passage dans ces mers difficiles, avec une masse de bâtiments aussi impropres à la marche qu'au combat : faute d'ignorance pour ne s'être pas éclairé, pour avoir cru jusqu'au dernier moment qu'il n'aurait qu'à écarter quelques éclaireurs ennemis; ou peut-être plutôt malheur du chef qui, ne pouvant compter sur la pleine coopération de ses subordonnés, tint à conserver sous la main toute la flotte qui lui était confiée; alors que Togo divisait ses forces en trois groupes, qui devaient si bien manœuvrer d'accord avec lui pour gagner sur l'ennemi une des plus grandes victoires qui ait jamais été consignée dans les annales maritimes.

Pour apprécier ce succès, on ne trouve guère comme terme de comparaison que Navarin et, chez les Anglais, Trafalgar; quelques compatriotes de Nelson vont même jusqu'à donner le premier rang à Tsoushima[1]. Il est vrai que l'orgueil national sait encore y trouver son compte : Togo et plusieurs de ses officiers n'ont-ils pas servi sur la flotte anglaise et les navires japonais ne sortent-ils pas, pour la plupart, de chantiers anglais[2]?

Un Navarin, la bataille de Tsoushima le fut sous le rapport militaire, à considérer l'écrasement presque total du vaincu par un vainqueur à peine entamé, le Japon sortant de cette guerre avec la domination effective des mers en Extrême-Orient et une flotte notablement accrue[3].

1. *Fortnightly Review*, p. 33.

2. Ici encore John Bull exagère. A ne prendre que les 48 principaux navires que possédait le Japon avant la guerre, 12 cuirassés, il est vrai, et 6 croiseurs viennent d'Angleterre, mais 10 viennent d'autres pays étrangers et, sur 30 croiseurs, 20 ont été construits au Japon, 16 à Yokosuka et 4 à Kure. Les auteurs en sont-ils les ingénieurs japonais? Il est certain que trois d'entre eux sont dus aux plans de M. Bertin et que cet ingénieur distingué passa de longues années au Japon pour en organiser les chantiers et les arsenaux. Si le Japon inspire maintenant les plans des ingénieurs européens et donne des leçons à nos marins et si quelque honneur en revient à ceux qui l'ont initié à l'art maritime, les titres des constructions navales françaises valent bien les commandes faites aux industriels anglais et les quelques années passées autrefois sur la flotte anglaise par des officiers japonais.

3. Le Japon a acquis les cuirassés *Orel* (13 560 tonnes), *Nicolas Ier* (9 000 tonnes), *Amiral-Apraxin* et *Amiral-Seniavin* (5 000 tonnes), pris à Tsoushima); *Poltava* (11 000 tonnes), qu'ils renflouent à Port-Arthur; sans doute, *Péréviez* (12 700 tonnes) à Port-Arthur, mais il est au moins douteux qu'on puisse renflouer le *Pobieda* et le *Revitsan*, tous deux de 12 700 tonnes; le croiseur

Un Navarin, la victoire de Tsoushima le sera-t-elle, si on l'envisage du point de vue plus élevé des intérêts religieux? Le 27 mai ouvre-t-il l'ère de la liberté religieuse pour les régions de l'Extrême-Orient? A en juger par l'attitude du Japon vis-à-vis du catholicisme depuis son accès à la civilisation européenne, et par la situation faite aux catholiques dans tous les pays soumis à la domination ou à l'influence russe, depuis la Pologne jusqu'aux Lieux saints et à l'Alaska, on est tenté de se réjouir de voir la Corée passer sous l'influence du Japon et la Mandchourie échapper à celle de la Russie. Mais cette victoire de la race jaune n'aura-t-elle pas pour effet de réveiller jusqu'en Chine les sentiments d'aversion, toujours si vivaces, contre les coutumes et la religion des Européens? C'est ce que craignent généralement les missionnaires dans le Céleste-Empire.

Espérons toutefois; le triomphe diplomatique du Japon est beaucoup plus modeste que ne pouvaient le faire augurer les avantages remportés surtout sur mer; et de plus nous pouvons croire que la Chine, qui semble se tourner vers le Japon pour lui demander l'initiation aux progrès modernes qu'elle se refusait à recevoir des Européens, saura lui emprunter ce vernis de libéralisme dont il a voulu se couvrir pour copier la libre Angleterre.

Joseph MARCHAL.

cuirassé *Bayan* (7 800 tonnes) et le croiseur *Pallada* (6 600 tonnes), qu'on espère sauver à Port-Arthur, ainsi que le *Varyag* (6 500 tonnes) à Tchemoulpo. Enfin de très importantes constructions neuves, le *Kashima* (16 400 tonnes) et le *Katori* (16 000 tonnes), qui comptent parmi les plus beaux cuirassés actuels, enfin deux grands croiseurs (13 500 tonnes) récemment construits à Kure. On sait, d'après les clauses de la paix, que le Japon ne peut pas compter sur les navires russes internés en ports étrangers.

REVUE DES LIVRES

Nos saints Évangiles, *commentés d'après la tradition et les travaux récents*, par Mgr Doublet. Berche et Tralin, 1905. In-12, xvi-456, 516 et 438 pages. Prix : 10 fr. 50.

A la série déjà longue de ses précieux ouvrages, Mgr Doublet a voulu donner un terme initial : de là ces trois volumes sur les Évangiles, œuvre pleinement sacerdotale qui rendra service aux pasteurs des âmes.

Où donc ira se retremper la vie chrétienne, sinon aux sources évangéliques ? Mais pour s'orienter dans le domaine des Écritures, il faut des guides, et l'auteur n'en connaît pas d'autres que les Pères et les docteurs de l'Église. Il a fondu en un seul récit les données des quatre Évangiles, et emprunte à la tradition chrétienne un commentaire littéral, dogmatique et moral, qu'il entremêle à l'histoire; les travaux récents, qui ont ajouté tant de *pittoresque* à la vie de Jésus, interviennent subsidiairement. Chaque volume est pourvu d'une abondante table des matières; on trouvera de plus, à la fin du dernier, une table analytique pour les évangiles des dimanches et fêtes, et une table alphabétique.

Tous les prêtres apprécieront ce livre de doctrine et de piété. Les spécialistes, en quête de solutions neuves, pourront être déçus, car Mgr Doublet ne donne presque rien à la pure curiosité de l'esprit. Il s'est enfermé sciemment dans ce rôle de vulgarisateur qui fut celui des apôtres.

Adhémar d'Alès.

Les Actes des Apôtres. Traduction et commentaire par V. Rose, O. P., professeur à l'Université de Fribourg. 2e édition. Paris, Bloud, 1905. Collection *La Pensée chrétienne*. In-16, xliv-274 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le nouveau volume du R. P. Rose sur *les Actes des Apôtres* est digne de ses trois volumes sur les Évangiles synoptiques,

déjà loués dans les *Études*[1]. L'auteur étudie, dans son introduction, le bien fondé de la tradition qui attribue au « cher médecin Luc » les *Actes*, en même temps que le troisième Évangile. Après avoir caractérisé le dessein du livre, il en discute la date, écarte la solution de l'école de Tubingue, qui en faisait un écrit irénique du second siècle, et, sans refuser toute probabilité à l'opinion qui en place la composition au dernier quart du premier siècle, incline visiblement à la placer avant 70. La chronologie des temps apostoliques est subordonnée à l'entrée en charge de Festus, procurateur de Judée : selon qu'on la rapporte à 55 avec Eusèbe, ou aux environs de 60 selon d'autres calculs, la série des faits subit un écart de cinq ans ; le P. Rose indique l'un et l'autre système. Venant à l'étude du texte, il paraît se ranger à l'opinion de M. Coppieters, qui voit dans la rédaction dite *occidentale* une habile recension du deuxième siècle. La traduction précise et d'allure bien française, le commentaire abondant sans prolixité, ne dispenseront pas toujours de recourir aux sources patristiques, mais fournissent, sous une forme très claire et très commode, une somme considérable de renseignements sûrs et précieux.

Adhémar d'Alès.

Epîtres catholiques. Apocalypse. Traduction et commentaire par Ch. Calmes, SS. CC. 2e édition. Paris, Bloud, 1905. Collection *La Pensée chrétienne*.

Le livre du R. P. Calmes ne renferme pas d'introduction, mais seulement une traduction annotée. La tâche était particulièrement épineuse, pour ces derniers livres du Nouveau Testament. Le révérend Père s'en acquitte d'ordinaire à son honneur ; néanmoins, j'avouerai que certains passages me laissent quelque scrupule. Ainsi (*I Petr.* iii, 19-20), ce commentaire : « Ces morts auxquels le Christ est allé, après sa résurrection, *prêcher l'Évangile*, qui sont-ils ? Ce sont des Israélites, qui n'ont pas su mettre à profit les grâces de l'ancienne alliance. » — *I Joan.*, v, 7, peut-on dire qu'on ne trouve, avant le cinquième siècle, aucune trace des *trois témoins célestes* ? Leur trace paraît bien marquée dans la Bible africaine, au moins chez saint Cyprien, *De unitate Ecclesiæ*, 7. — *II Joan.*, page 94, l'auteur n'indique pas, même d'un mot,

1. 20 avril 1905, p. 284-286.

ce qu'il pense du *presbytre Jean*. — Dans l'*Apocalypse*, n'aurait-il pu distinguer parfois plus nettement deux plans : l'un tout rempli d'allusions aux choses présentes et romaines, l'autre qui appartient à la fin des temps? Ces desiderata ne sont pas pour déprécier le travail si intéressant du R. P. Calmes.

Adhémar d'Alès.

Judische Eschatologie von Daniel bis Akiba, von Paul Volz. Tübingen, J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck), 1903. In-8, xvi-412 pages. Prix : 7 Mk.

Veut-on connaître, non point dans une synthèse plus ou moins fidèle, mais par l'analyse même des textes, quel tourbillon d'idées, à l'époque de Jésus-Christ, s'agitaient dans les âmes juives touchant le sort final d'Israël et du monde, on trouvera un guide très renseigné dans l'ouvrage du pasteur Volz : *l'Eschatologie juive de Daniel à Akiba*.

Il est divisé en trois parties. La première (p. 4-54) passe en revue les sources du sujet : apocalypse canonique de Daniel, apocalypses apocryphes d'Hénoch, d'Esdras, de Baruch, d'Adam, quelques deutérocanoniques, divers pseudépigraphes, la Michna, Josèphe, Philon, et, en un mot, tous les écrits du judaïsme depuis Antiochus Épiphane († 164 av. J.-C.) jusqu'à la guerre d'Adrien (135 ap. J.-C.). Les données eschatologiques en sont brièvement indiquées. Sur la date des écrits, M. Volz s'en tient aux opinions communément reçues parmi les critiques récents. La question pour lui est secondaire. Car, à son avis, il n'y a pas correspondance entre l'âge de ces élucubrations et celui des traditions mêlées et parfois discordantes qu'elles ont enchevêtrées ou mises bout à bout; et, en somme, un exposé chronologique des idées eschatologiques juives ne lui semble pas réalisable. Peut-être y a-t-il là quelque exagération et peut-on obtenir au moins des résultats partiels.

M. Volz, d'ailleurs, tient quelque compte de cette évolution chronologique prise en général dans sa deuxième partie (p. 55-161), bien qu'il s'y attache de préférence au développement logique. Les textes sont groupés sous quelques chefs principaux dont l'ordre ne saute pas toujours aux yeux : époque du salut et du monde nouveau, peuple et individu, empires mondiaux et em-

pire du mal, jugement des peuples et jugement du monde, comparution des morts au drame final, état provisoire entre la mort et le jugement définitif.

Suivant le docte écrivain, l'eschatologie juive s'est, avec le temps, à la fois universalisée et individualisée. D'une part, elle en est venue à ne plus considérer uniquement le sort du peuple dans sa collectivité, mais le sort particulier des unités composantes. Par ailleurs et par suite, elle a étendu son champ de vision au monde, à tous les hommes, au lieu de l'arrêter au seul Israël.

Il y a du vrai dans cette vue. Mais il y manque à tout le moins des nuances importantes. L'universalisme des prophètes a précédé l'universalisme apocalyptique et lui a donné naissance. Le sort distinct des bons et des méchants avait été aussi depuis longtemps envisagé, bien qu'avec moins d'insistance et de netteté.

Où l'exposé de M. Volz nous semble gravement en défaut, c'est dans la supposition partout présente et d'ailleurs expressément formulée à la page 158, que « le besoin crée le dogme ». Il n'est pas douteux que les circonstances ambiantes ont attiré plus vivement l'attention sur tel ou tel aspect plus actuel ou plus aimé de l'enseignement traditionnel, qu'elles en ont occasionné, dans le judaïsme, une interprétation tout autre que critique et scientifique. Elles n'ont pas créé un dogme vraiment nouveau. Et il y aurait un livre à faire pour montrer comment le rabbinisme a dérivé de la Bible toutes ses conceptions, trop souvent, il est vrai, en les défigurant par une intelligence trop étroite ou trop matérielle, jusqu'à les rendre puériles et parfois franchement dangereuses ou immorales.

La troisième partie, la plus longue (p. 162-381), s'occupe de l'époque, des acteurs, des scènes et des résultats du grand drame eschatologique : le moment de la fin, les dernières épreuves, le jour de Dieu, le prophète à venir, le Messie, la réapparition des morts, le jugement, la manifestation de Dieu, le royaume d'Israël, la béatitude, sa durée, le lieu de son séjour, etc., etc.

Les deux paragraphes sur le Messie sont très soignés. On peut dire avec M. Volz que le Messie attendu par le judaïsme d'alors ressemble assez à une sorte de Dieu en miniature, *ein Gott im Kleinen* (p. 231). Est-il permis d'ajouter que la différence essentielle d'avec le Messie-Rédempteur du christianisme serait dans

son caractère purement eschatologique? J'en conviens volontiers pour le Christ diminué du protestantisme libéral. Mais M. Volz devra convenir à son tour qu'il n'en est plus ainsi du Christ intégral admis par l'Église chrétienne, y compris le protestantisme d'autrefois.

Comme on le voit, malgré son application à éviter les théories, le docte pasteur a dû toucher çà et là à de très graves questions de fond et ne les a pas toujours résolues dans un sens que nous puissions accepter.

Son travail n'en garde pas moins une très grande utilité documentaire et mérite d'attirer l'attention de quiconque veut étudier de près le milieu religieux du Nouveau Testament.

Jean Calès.

La Religion des Perses : La réforme de Zoroastre et le judaïsme, par le P. M.-J. Lagrange, O. P. Extrait de la *Revue biblique*, janvier-avril, 1904. Paris, Lecoffre, 1904. In-8, 54 pages. Prix : 1 fr. 50.

L'auteur de *Jüdische Eschatologie* n'a pas voulu traiter des rapports de l'eschatologie des Perses avec celle des Juifs. La question d'ailleurs de l'influence religieuse du parsisme sur le judaïsme ne se borne pas à l'eschatologie. Le R. P. Lagrange en a exposé les points essentiels dans deux importants articles de la *Revue biblique* publiés ensuite à part sous le titre indiqué ci-dessus. En voici brièvement la trame :

Que les anciens Israélites aient reçu des Perses leurs idées ou leurs traditions religieuses, par exemple sur le monothéisme ou l'histoire primitive du genre humain, on n'ose plus guère le soutenir après les travaux décisifs de James Darmesteter et de Mgr de Harlez. Mais on voudrait qu'il en fût différemment du judaïsme postexilien. Il se rapproche, dit-on, du parsisme par un canon des Écritures, la dénomination si fréquente de « Dieu du ciel », l'idée de Satan, la théorie des anges et des hypostases, la résurrection et la rétribution dans la vie future, la conception du royaume de Dieu. Ce serait l'effet d'emprunts que l'on met sur le compte des Juifs.

Pour pouvoir juger du bien ou du mal fondé de cette affirmation, il faut d'abord résoudre une question préalable. De quand date la réforme zoroastrienne? Le P. Lagrange soutient — et

sa démonstration semble apodictique — qu'on ne peut la faire remonter plus haut que 150 ans avant Jésus-Christ. A cette époque, le judaïsme était en possession incontestable de toutes les idées qu'on suppose dérivées de l'Avesta. Il faudrait donc qu'il les eût reçues de l'ancienne religion des Perses, antérieure au zoroastrisme. Est-ce vraisemblable? Pas davantage. Ces éléments n'existaient pas dans la vieille religion iranienne, sœur de la religion indienne. Ici encore les preuves semblent convaincantes.

Les emprunts donc, si emprunts il y a, et il faut bien en admettre un, tout au moins au sujet du royaume de Dieu, ne sont pas du côté juif, mais du côté des Perses, « les plus portés des hommes à adopter des coutumes étrangères », au témoignage du bon Hérodote. On voudra lire dans son texte cette remarquable étude d'un problème dont on devine assez l'importance pour le développement de la révélation et les origines du christianisme.

Jean Calès.

Ioma : Der Mischnatraktat « Versöhnungstag » herausgegeben und erklärt, 2[te] neubearbeitete Aufl. (parmi les *Schriften des Institutum judaïcum in Berlin*, n° 3), von Prof. D[r] A.-L. Strack. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1904. In-8, 39 pages. Prix : 80 Pfennige.

Depuis plus d'un quart de siècle, M. le professeur Strack s'efforce, non sans quelques déceptions, mais non sans succès aussi, de persuader aux théologiens chrétiens qu'il leur faut une teinture de littérature juive. A cette fin, il a publié son excellente *Introduction au Talmud*[1] et quatre traités de la Michna : les *Pirqê Aboth*, dont nous avons dit un mot[2]; le *Aboda zara* ou *Culte des idoles* qu'on pourrait intituler : *Règles à observer pour éviter toute coopération à l'idolâtrie*; le *Schabbâth* ou *Sabbat*, qu'il faut lire pour savoir à quelles puérilités peut aboutir « la lettre » de la loi sans « l'esprit qui vivifie » et pour constater combien effroyablement vraie était la parole du Rédempteur au sujet des scribes : *Alligant enim onera gravia et importabilia* (Matth., xxiii, 4); enfin le *Ioma* ou *jour* par excellence, c'est-à-dire le jour de l'expiation où le grand prêtre entrait dans le saint des

1. Voir *Études*, t. CI, p. 413.
2. *Ibid.*, t. CI, p. 414.

saints et envoyait dans le désert le bouc émissaire. Ce dernier traité, utile à l'intelligence de l'Ancien Testament et de l'*Epître aux Hébreux*, a paru récemment en deuxième édition revue et améliorée. Le but de ces livrets élégants et commodes est surtout scolaire. On y trouve une introduction, le texte original muni des points-voyelles, — sauf pour *Schabbâth*, — et un vocabulaire des mots hébreux et surtout néo-hébreux. Ils font partie des *Schriften des Institutum judaicum* destinés à répandre parmi les chrétiens la connaissance du judaïsme, et plus encore, si je ne me trompe, à convertir les juifs au protestantisme. A cela du moins, vise une petite vie de Jésus-Christ[1] due à la plume d'un converti, Hananias Berliner (G.-M. Lœwen), imprimée en caractères hébreux et écrite en ce jargon allemand saupoudré d'hébreu dont se servent les israélites d'outre-Rhin. Pourquoi faut-il, hélas! que le Christ pieusement raconté par Hananias à ses anciens coreligionnaires ne soit que le Christ découronné du protestantisme allemand contemporain ? Jean Calès.

La Patrie de saint Jean-Baptiste (Aïn Kârem), *avec un Appendice sur Arimathie* (*Ramleh*), par le P. Barnabé Meistermann, O. F. M. Paris, Picard, 1904. 1 volume in-8, 290 pages, avec 27 illustrations et 1 mosaïque en chromo. Prix : 5 francs.

L'Évangile indique à peine l'endroit où se passèrent les grandes scènes de la Visitation : Ἀναστᾶσα δὲ Μαριὰμ ἐν ταῖς ἡμέραις ταύταις, ἐπορεύθη εἰς τὴν ὀρεινὴν μετὰ σπουδῆς εἰς πόλιν Ἰούδα. (Luc. I, 39.) Non seulement les expressions sont très générales, mais encore le texte lui-même se prête au moins à trois traductions différentes. Dès l'origine ou depuis longtemps, on a prétendu que cette ville de Juda était Macherus, Sébaste, Jérusalem, Hébron, Aïn Kârem ; tout récemment Youttah ou Iaththa, Juda en Nephtali, Bethzacharie, Beit-Chaar.

De ces neuf hypothèses, les quatre récentes et deux des anciennes sont bien difficilement soutenables et l'on peut trouver que le P. Meistermann s'arrête trop longuement à les combattre. L'hypothèse de Jérusalem repose sur une erreur archéologique. Celle en faveur d'Hébron, la plus répandue, grâce à l'autorité du

1. *Der Erlöser und Erreter. Leben, Thaten und Lehren des Messias Ieschua.* Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1898.

savant Baronius, semble également devoir être abandonnée : le P. Meistermann prouve fort bien que depuis la captivité de Babylone, Hébron faisait partie de l'Idumée et non plus de la Judée.

L'hypothèse en faveur d'Aïn Kârem[1] (que les chrétiens appellent Saint-Jean in Montana) paraît la meilleure à tous les points de vue : géographique, archéologique et autres; un seul excepté : celui de la tradition. Et encore il s'agit de la tradition avant l'époque des croisades; tout le monde reconnaît qu'à partir de cette époque jusqu'à nos jours les témoignages en faveur d'Aïn Kârem abondent. Mais avant le onzième siècle il n'y a pas de document ou témoignage décisif : ceux qu'invoque le P. Meistermann ne le sont pas complètement, bien qu'ils soient de grand poids. Quelques-uns sont très intéressants : ce sont ces trois manuscrits arabes récemment trouvés à Jérusalem, contenant l'un les Évangiles traduits par le célèbre écrivain copte Ibn el Assal; l'autre, même traduction par Ibnes Saiegh, toutes les deux d'après une version arabe que l'on croit du dixième siècle, le troisième de date inconnue; enfin un manuscrit d'une version éthiopienne. Or le premier avertit en note du verset 39 de saint Luc « que la version saïdique et les manuscrits arabes portent les mots Aïn Kârem à la place de ceux εἰς τὴν ὀρεινὴν », et les trois autres ont ce mot dans le texte même. Je puis signaler ici qu'un manuscrit conforme à celui que cite le P. Meistermann, et plus ancien que lui, se trouve à Beyrouth dans la bibliothèque de M. Tyan[2].

Le P. Meistermann, après avoir rapporté les nombreuses traditions postérieures au onzième siècle, décrit longuement, avec cartes, plans et gravures, la topographie d'Aïn Kârem, les deux maisons de saint Zacharie remplacées de bonne heure par des sanctuaires, le désert de saint Jean-Baptiste, etc., et en tire de

1. Aïn Kârem, la source du vignoble. Quelques auteurs, le P. Nau, par exemple, proposent Aïn Kârim, la source du généreux. Mais outre que les vignes y abondent encore, un passage de saint Jérôme et l'appellation syriaque Bethacarma ne laissent pas de doutes pour la première appellation.

2. Cf. la revue *Al Machriq*, 1905, t. VI, p. 238-240. Mais quant au manuscrit attribué à tort soit à saint Athanase, soit à saint Pierre de Sébaste, et qu'invoque aussi le P. Meistermann, je ne crois vraiment pas qu'on puisse rien en tirer en faveur d'Aïn Kârem. (*Al Machriq*, 1902, p. 486; 1904, p. 489; 1905, n° 9, 1er mai.)

nouveaux arguments. Il nous semble que l'hypothèse qu'il défend est de beaucoup la plus vraisemblable.

Ajoutons qu'elle est pleinement adoptée et défendue dans un article du regretté docteur Conrad Schick, publié en janvier 1905 par le *Palestine Exploration Fund Quaterly Statement*, article évidemment écrit avant que cet érudit eût pu prendre connaissance du livre que nous analysons.

Le P. Meistermann s'anime parfois contre les adversaires d'Aïn Kârem; mais cela rend son étude intéressante et vivante; je relève seulement deux ou trois notes qui auraient pu être tempérées d'un peu de ce miel aromatique dont ruisselait jadis la Terre promise. L. Cheïkho.

Les Origines de la Réforme, par M. Imbart de la Tour. Tome I : *la France moderne.*

Ce volume est « l'étude de la société où la Réforme a pris naissance ». D'un fait aussi capital, nul élément n'est à négliger ; en connaître les conditions concrètes sera le connaître mieux lui-même. Car, observe l'auteur : « Il faut renoncer à cette idée qu'une révolution religieuse porte uniquement ses causes en elle-même. Presque toujours, ces grandes secousses morales sont précédées de changements sociaux. » Les trois forces dont le développement caractérise cette société : le pouvoir absolu, le capitalisme, la bourgeoisie, sont l'objet des trois livres qui composent ce premier tome.

On y voit le rêve généreux des états de 1484 s'évanouir peu à peu. L'autorité royale « plus grande que les avocats ne le pourraient exprimer » devient graduellement la source de toute juridiction, le principe de toute loi et de tout droit. La notion de cette souveraineté essentielle, indivisible, incessible, remplace la conception féodale « du consentement limitant l'autorité, de l'autorité composant avec l'obéissance ». Dès lors, toutes les parcelles d'indépendance sont absorbées : autonomie ou franchises des villes, exemptions du clergé, justices seigneuriale ou ecclésiastique, droits militaires des nobles ou des cités : toutes les forces se centralisent.

L'autorité du prince « peut enlever le droit des tiers » ; elle se sent absolue, elle le sait si bien que l'ouvrier de sa propre gran-

deur, le Parlement, se trouvera impuissant à lui tracer quelque limite; et si on la proclame émanée de Dieu, ce n'est point pour la montrer responsable vis-à-vis de lui, mais pour affirmer son indiscutable suprématie.

« La renaissance économique », elle aussi, « a son contre-coup sur la vie nationale ». Les fonctions d'échange et de production commencent à se séparer. Malgré les désapprobations antérieures de l'Église, en dépit des odieux excès de l'usure, le prêt à intérêt se généralise; le commerce des rentes entre particuliers devient aussi étendu que celui de la terre; bientôt les villes elles-mêmes vendent des rentes, et, en 1533, François I[er] fait entrer les finances royales dans ces combinaisons. Accrue de cette production nouvelle, favorisée par le développement des industries, protégée avec un soin jaloux contre toute concurrence étrangère, la fortune publique grandit. La prospérité du pays lui permet de s'ouvrir aux étrangers, qui lui apportent les dons spéciaux de leur activité propre. L'heure va venir où ces immigrés importeront chez nous autre chose que des denrées. « Il ne fut pas indifférent, pour la propagande des écrits ou des idées de Luther, qu'un grand nombre de nos artisans, de nos imprimeurs, de nos écoliers aient été allemands. » (P. 295.)

Le seul nom de Wolmac est assez significatif; et aux états de 1560, le clergé dans ses remontrances (art. 19) se plaint de cette pénétration : « Ceux de Genève... lesquels sous couleur de négociation infectent tout ce royaume de leurs livres, prédications et assemblées secrètes... en bonnes et grosses villes de ce royaume. » A la bourgeoisie, le pouvoir absolu a offert deux appâts : « la puissance qu'il donne et l'orgueil qu'il satisfait ». D'ailleurs, les causes qui l'élèvent concourent à déprimer la noblesse. Celle-ci s'interdit le commerce; elle se désintéresse des impôts qu'elle ne paye point; sur ses prétentions, se greffent d'interminables querelles de préséance et des procès ruineux. Le démembrement imposé par les lois de succession la frappe au cœur : pour gaspiller ce qui reste, les habitudes de vanité ou de prodigalité suffiront, et ces domaines, chargés d'hypothèques, passeront au bourgeois enrichi. La richesse de ce dernier est le fruit de ce patronat, pratiquement héréditaire, dont les statuts corporatifs ont soigneusement écarté l'artisan, en exigeant de lui les droits de maîtrise et le chef-d'œuvre; ou ce sera le résultat de ces opérations com-

merciales, facilitées par la commandite et l'association, devenues de véritables accaparements, et parfois les plus lucratifs de tous, puisque « ces spéculateurs font main basse sur toutes les fermes d'un pays ».

Enrichie, influente, exercée aux affaires, cette bourgeoisie s'est trouvée merveilleusement propre à l'administration des intérêts municipaux; elle constitue dans les villes une nouvelle oligarchie; elle y organise à l'avantage de ses fils la redoutable force de l'enseignement classique; pour elle-même, d'ailleurs, ce qu'elle demande aux lettres « c'est moins un enseignement qu'un amusement ».

Argentiers et légistes ont accaparé tous les offices ; mais les gens de robe, par la résignation de leurs charges, arrivent à se perpétuer, et ils seront « les représentants les plus affinés de cette bourgeoisie éprise d'ordre, amoureuse d'autorité ». Par la possession du sol, par les charges municipales ou le don de la couronne, ils forcent l'entrée de la noblesse, et en partagent bientôt les privilèges. Quant au clergé, les familles de robe et de finance lui ont transmis leurs qualités « positives et précises » en lui donnant nombre de leurs enfants; de la liberté des élections ecclésiastiques, elles ne sont pas plus soucieuses que le roi lui-même, et plusieurs pourraient reprendre à leur compte l'accusation formulée par Georges de Saxe contre les princes allemands : « Nous briguons pour nos pères et nos amis les sièges épiscopaux et les plus hauts honneurs de l'Église; nous ne pensons qu'à la manière de faire pénétrer les nôtres dans le bercail : que ce soit par le seuil ou par le toit, peu nous importe. »

Tel est le dessin général de l'ouvrage.

Le nom de l'auteur suffit à garantir sa solidité; sa méthode, d'ailleurs, désarmerait les plus exigeants. Sans doute, sur le mouvement de la Réforme, nous n'avons « qu'un petit nombre d'ouvrages publiés et une masse énorme de documents ».

Ici, précisément, cette masse énorme de documents est dépouillée, ou plutôt c'est elle-même qui est mise sous nos yeux, sans que la pensée, dans l'armure invulnérable de ses preuves, perde rien de son agilité.

Au bas des pages défilent les noms des archives les plus diverses, et çà et là viennent s'y mêler les revues d'érudition provinciale. A chaque assertion, une carte de France, sillonnée par une courbe

précise, est évoquée. Quelques lignes donnent ce graphique exact, et, sans peine, on apprend : les différentes taxes imposées aux corps de métier (p. 418), l'accroissement de la population (p. 285), le morcellement des fiefs (p. 383), le trafic des monnaies (p. 432), les divers objets de l'accaparement (p. 424).

Il est difficile de pousser plus loin l'information; il serait malaisé de la donner plus précise. L'auteur indiquait dans ses premières pages, sa devise scientifique : « Je cherche ! » Il l'a pleinement suivie, et elle l'a mené jusqu'à ce point où les conclusions se forment avec certitude, et au delà duquel il ne reste qu'un doute imprudent.

Cette connaissance, si étendue à la fois et si profonde, inspire des aperçus véritablement puissants. Qu'on regarde entre autres cette peinture des officiers « poussés par toutes les forces qui mènent à l'action : le dévouement, le pouvoir ou l'orgueil » (p. 78), de ce clergé pleinement en harmonie avec cette société nouvelle (p. 346), de cette autorité seigneuriale qui s'en est allée par lambeaux (p. 134), de cette masse « inconnue, redoutable, qui échappe à toutes les séductions dont le pouvoir dispose » (p. 492).

Cette vérité si méthodiquement conquise et si pleinement possédée est démontrée avec tout autant d'ordre et de clarté; de chaque paragraphe, la proposition est nettement exprimée, puis la preuve faite, heureusement rappelée en quelques mots aux arêtes vives et lumineuses. Voyez ces officiers dont la noblesse récente voudrait faire oublier leur origine : « le parchemin royal a recouvert leur enseigne ». Ces universités, affaiblies par leur nombre et par leur sujétion, « deviennent des écoles de soumission, des lieutenances intellectuelles du souverain ». Cette dure main « qui manie les hommes comme les chiffres », c'est bien celle du fermier. S'agit-il de la nomination des évêques : « Aux chapitres qui le consultent, il (le roi) souffle le nom de son candidat ou commande d'un geste brusque. » Quoi de plus saisissant que le contraste des châteaux du moyen âge et de ceux de l'âge suivant :

Dans cet amas de pierres qui fait tache sur la lumière, pénètre à peine la lumière même. Les fenêtres sont des meurtrières; les tours, des corps de garde ou des prisons. Ici la demeure est une forteresse. Rien en elle d'élégant ou d'inutile. Elle n'est pas faite pour le plaisir des yeux, l'agrément des rendez-vous et de la vie mondaine. Derrière les murs épais, sous les voûtes basses, dans les replis des corridors ou le demi-jour des salles, on entrevoit

la vie rude, l'alerte continue, les préparatifs de guerre. Le seigneur n'est pas un maître qui reçoit, mais un chef qui commande.

Svelte et parée, la demeure nouvelle traduit l'élégance et la confiance. La brique y alterne avec la pierre. A la place des créneaux massifs, court au faîte de l'édifice le balcon ajouré; sous les combles élevés, terminés par des épis et des flèches, s'alignent les hautes fenêtres aux croisillons sculptés; les tours qui s'ajoutent au bâtiment sont un ornement plus qu'une défense. Tout, au dehors, est grâce, légèreté, lumière. Tout, au dedans, est scintillement et richesse.

L'ouvrage dont on a voulu faire entrevoir la valeur n'a-t-il pas ce double caractère de force et de charme? Sur ce point capital de notre histoire (puisque la Révolution n'en est qu'un second acte), c'est, d'une part, un labeur définitif, comme ceux de Döllinger, et qui semble épuiser les sources; c'est aussi une mise en œuvre achevée avec des qualités toutes françaises d'élégance, de clarté et de droiture.

Puisse M. Imbart de la Tour le terminer promptement.

Joseph Dutilleul.

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-1814), par André Bonnefous. Paris, Perrin, 1905. vi-403 pages. Prix : 7 fr. 50.

M. André Bonnefous poursuit ses études autour du grand Empire. La reine dont il s'occupe aujourd'hui exerça sur la politique de la cour de Naples la plus profonde influence. Si Ferdinand, son mari, n'avait été un incapable, peut-être le goût très vif du pouvoir qui emportait Marie-Caroline aurait-il trouvé là une modération nécessaire. Livrée à elle-même, c'est-à-dire à l'impétuosité de sa nature très passionnée, la princesse accumula fautes sur fautes.

Napoléon, en lui donnant des conseils, lui écrivait un jour qu'elle était une femme hors du commun; mais il lui marquait en même temps que les affaires politiques ne se traitent pas comme des affaires de cœur. On ne peut plus justement caractériser Marie-Caroline. Et tout le livre de M. Bonnefous, en conduisant nos esprits attentifs à travers toutes les vicissitudes du royaume de Naples, depuis les préludes de la république parthénopéenne jusqu'au jour où Murat devient roi, n'est que le commentaire précis et complet de cette parole de l'empereur.

L'auteur a surtout utilisé les archives de notre ministère des affaires étrangères. Pourquoi s'est-il contenté, pour les sources

italiennes, de recourir seulement à Coletta ou à Palumbo? Le livre du P. Rinieri, *Della rovina d'una monarchia*, lui aurait fourni des indications utiles; sans doute aussi les archives napolitaines auraient eu quelque intérêt.
Paul Dudon.

Joachim Murat (1769-1815), par Jules Chavanon et Georges Saint-Yves. Paris, Hachette, 1905. In-12, v-308 pages. Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage, sous une forme un peu différente, a été couronné par l'Académie. Il le mérite. Les recherches des auteurs ont été minutieuses et étendues : leur récit est bien établi, bien que, pour ne point rebuter ce qu'on appelle le grand public, ils aient fait disparaître presque tout l'*apparatus* critique de leur livre.

Le caractère de Murat est nettement tracé : il est glorieux comme un Gascon, cet enfant du Quercy; et de là, ses efforts pour arriver, ses complaisances pour rester en place, son vif désir d'être roi, son besoin de le demeurer même quand Napoléon n'est plus empereur. Avec cela, de l'entrain, de la bravoure, des qualités éminentes de chef de cavalerie, le souci de ses peuples.

Dans l'affaire si lamentable de sa défection, les auteurs accusent les agissements ambitieux de Caroline et les maladresses de l'empereur. Ils ont raison. Leur explication du débarquement à Pizzo ne manque pas de vraisemblance, bien qu'elle soit fort différente de celle des autres historiens.

En résumé, livre solide, bien composé, intéressant.

Paul Dudon.

La Cour et le règne de Paul Ier, par le comte Fédor Golovkine. Paris, Plon, 1905. In-8, 440 pages. Prix : 7 fr. 50.

M. Bonnet, un Suisse, nous ouvre les secrets des archives des Golovkine conservées au manoir de Monaz, près de Lausanne. Le comte Fédor fut ambassadeur à Naples de 1794 à 1795, interné à Pernau en Courlande, exilé dans ses terres et finalement voyageur cosmopolite. Il trouva, en tout temps, des loisirs pour causer dans les salons, correspondre avec les célébrités de son temps, faire des vers médiocres, et enfiler, dans ses mémoires, des séries de portraits, de réflexions et d'anecdotes.

Comme l'on pense, il y a là beaucoup de méchancetés à la Saint-Simon et qui méritent probablement la même créance fort réservée. Les traits piquants relevés par GOLOVKINE prouvent au moins qu'il savait observer et médire.

Le livre publié par M. Bonnet, s'il ne nous éclaire pas beaucoup sur la vie tragique de Paul I[er], nous fait au moins connaître celle de sa cour; et les remarques auxquelles Golovkine s'attache de préférence, quel que soit le milieu qu'il traverse, nous révèlent aussi le fond de cette nature bizarre et brillante de grand seigneur russe, comme on dit que le dix-huitième siècle en comptait beaucoup.

Paul DUDON.

Histoire de l'émigration, par E. DAUDET. Tome II. Paris, Hachette, 1905. In-8, 452 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce volume nous conduit du 18 Fructidor au 18 Brumaire. M. DAUDET y déploie les mêmes dons d'ordonnance et de clarté que dans le précédent volume.

Il faut le féliciter aussi d'avoir eu en main les précieux papiers de Louis XVIII, de 1796 à 1814. Sans eux, les touchantes pages sur Madame Royale n'auraient pu être écrites. Et combien c'eût été dommage ! Les agitations et les intrigues de l'émigration n'auraient été non plus que fort mal connues. L'abbé de la Marre et Fauche-Borel, La Vauguyon et Avaray, Pichegru et Dumouriez, dans le récit de M. Daudet, sortent de cette espèce de pénombre où jusqu'ici nous étions contraints de suivre avec effort leurs mouvements.

Les dernières pages du volume nous donnent aussi de nouvelles lumières sur les démarches de Louis XVIII auprès du premier consul pour l'amener au rôle de Monck.

Tous ces textes inédits éclairent merveilleusement le fond de l'âme du comte de Provence. Nous savions déjà que le sentiment de son droit était chez lui très profond. Mais peut-être étions-nous tentés de croire qu'une sorte de nonchalance sceptique avait tenu davantage le prince à l'écart de l'action. Ces lettres, ces notes, sorties enfin des cartons où elles jaunissaient depuis cent ans, nous le montrent fort occupé au contraire de faire son entrée dans la France pacifiée par Bonaparte. M. Daudet paraît même surpris — jugeant trop la situation de 1802 à travers toute

l'épopée impériale — que le roi ait eu tant d'illusions sur les chances d'une restauration des Bourbons. Paul Dudon.

La Roumanie contemporaine, par André Bellessort. Paris, Colin, 1905. In-12, 305 pages et 1 carte. Prix : 3 fr. 50.

Là-bas, à l'autre bout de l'Europe, entre la Russie slave et la Hongrie magyare, il y a un petit peuple latin qui compte cinq à six millions d'âmes. Le nom même de Roumains et de Roumanie montre qu'aucune nationalité moderne ne descend plus directement des anciens maîtres du monde. Le territoire de la Roumanie se compose à peu près exclusivement des vallées ouvertes sur le flanc méridional et oriental des Karpathes, et qui se fondent en une vaste plaine sur la rive gauche du Danube, depuis le défilé des Portes-de-Fer jusqu'à la mer Noire. C'est exactement comme si on formait un État italien sur la rive gauche du Pô comprenant la plaine et les vallées méridionales des Alpes.

Né d'hier à la vie civique, le peuple roumain a brûlé les étapes. Il est doté d'un appareil complet du régime constitutionnel; il fait de la politique et les partis se disputent ferme; à cet égard, le jeune royaume n'a rien à envier à ceux qui lui ont servi de modèle. La question juive se pose en Roumanie avec une acuité particulière. M. André Bellessort se défend de l'aborder, car il veut être impartial, et surtout ne pas encourir le reproche d'antisémitisme. Mais, en réalité, il l'expose longuement, et d'autant mieux qu'il s'abstient de toute polémique, se bornant à dire ce qu'il voit et à faire parler les gens.

M. André Bellessort se montre ici, comme en d'autres points du monde où nous l'avons suivi déjà, un guide très informé, observateur curieux et fin, et par-dessus tout narrateur agréable. Au risque de paraître quelque peu pédant, je dirais volontiers de lui, comme Horace du vieil Ulysse, qu'il sait très bien regarder les maisons, les palais, les villes, les villages, sans oublier les couvents, mais mieux encore, ce qui est bien plus intéressant, les mœurs, les habitudes, c'est-à-dire les hommes eux-mêmes,

...multorum providus urbes
Et mores hominum inspexit...

Joseph Burnichon.

Les Revenantes, par Champol. Paris, Plon. In-12, 322 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les lois de proscription contre les congrégations religieuses ont fourni à la littérature un thème nouveau. La *sécularisée* a déjà fait son apparition dans le roman et sans doute aussi au théâtre.

Les pauvres filles expulsées de leurs couvents et jetées à la rue sont pour Champol des revenantes, c'est-à-dire des mortes qui apparaissent au milieu des vivants, mais qui ne sauraient s'y faire leur place.

Parmi celles qui figurent dans ce récit, quelques-unes succombent rapidement, après avoir beaucoup souffert.

La principale héroïne se reprend à la vie du monde, ou plutôt est reprise par elle, mais son petit roman ne s'achève pas ; elle comprend que, quand on est monté à de certaines hauteurs, il n'est plus possible de redescendre, et elle s'arrache à la fascination par l'élan d'une volonté habituée à l'oubli et au sacrifice de soi-même.

Champol conte agréablement, avec les qualités et les défauts d'un talent souple et facile, qui trouve dans sa facilité même son écueil. Il, ou plutôt elle, s'entend à démêler l'écheveau compliqué et délicat de la psychologie féminine ; mais on voudrait çà et là un peu plus d'effort pour dessiner un caractère, combiner l'action et ménager les vraisemblances. Les intentions sont d'ailleurs de tout point excellentes et le sujet traité avec tout le respect qui convient ; mais il ne faudrait pas écrire, comme on l'a fait maintes fois, que les religieuses dont la communauté a été dissoute sont par le fait même libérées de tous leurs engagements, relevées de tous leurs vœux, que « le cardinal-archevêque de Paris leur a donné en bloc dispense absolue ». Oh ! non.

Joseph de Blacé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Edmund Bishop. — **On the Origins of the feast of the Conception of the blessed Virgin Mary.** London, Burns and Oates, 1904. 39 pages.

Dans un article très remarquable et trop peu remarqué de la *Downside Review* (avril 1886), M. Edmund Bishop attirait l'attention du public religieux sur certains documents liturgiques et épistolaires liés aux origines du culte de la Conception. Ces documents ont déjà été étudiés dans la présente revue[1]. (20 septembre 1904.) La brochure ajoute peu à l'article de 1886. Seulement M. Bishop prend nettement position contre l'opinion qui donnerait à la fête de la Conception une source irlandaise, et, se corrigeant lui-même, il admettrait plutôt une provenance italo-grecque. Controverse obscure et qu'il ne nous appartient pas de dirimer.

Non moins difficile à déterminer paraît l'objet primitif de la fête. C'est là un point que M. Bishop se défend d'aborder : sa haute et consciencieuse érudition lui montrant combien dangereuses pourraient être en cette matière les conclusions hâtives.

1. Nous saisissons cette occasion pour noter qu'une publication du R. P. Thurston nous incline à modifier l'opinion que nous avions adoptée sur l'auteur du *De Conceptione*.

Souhaitons que se répande cette brochure, indispensable à quiconque s'intéresse à l'histoire dogmatique du privilège de Marie. Souhaitons aussi qu'elle provoque des études complémentaires : il y a tant à éclairer dans le lointain passé du culte de Marie immaculée!

Augustin Noyon.

Comte Fleury. — **Angélique de Mackau, marquise de Bombelles et la cour de Madame Élisabeth,** *d'après des documents inédits.* Paris, Émile-Paul. In-16, x-356 pages, avec un portrait en héliogravure. Prix : 5 francs.

L'infatigable érudit qu'est M. le comte Fleury vient d'ajouter un nouveau volume à ceux qu'il nous avait précédemment donné le plaisir de lire et d'apprécier.

Cette fois, c'est encore avec le dix-huitième siècle que l'auteur nous met en contact ; c'est à Versailles même qu'il nous fait pénétrer : nous vivons pour ainsi dire en compagnie de Louis XVI et de ses ministres, de Marie-Antoinette, de ses protégés et courtisans, surtout dans l'intimité de la douce Madame Élisabeth. Nous voyons cette aimable princesse s'élever petit à petit, grandir non seulement en âge, mais en piété, en

sérieux et en touchante affabilité pour ceux qui l'approchent.

Sans doute, dans ces pages, de grands événements ne nous passent point sous les yeux; des révélations sensationnelles ne nous sont pas faites; mais mille détails nous sont fournis, qui éclairent singulièrement la physionomie des personnages historiques de l'époque, révèlent leur caractère, expliquent leur conduite. Faut-il ajouter que, dans les lettres si tendrement affectueuses qu'écrit ou reçoit la marquise de Bombelles, nous trouvons le charme pur et réconfortant qu'apporte toujours le spectacle d'une union intime entre époux, et du dévouement passionné mais éclairé d'une mère pour ses enfants ?

Aussi n'est-ce pas sans regrets que nous fermons ce gracieux volume, tout près même d'en vouloir à M. le comte Fleury de ne point dire en terminant ce qu'il advint par la suite de ses personnages principaux, notamment d'Angélique de Mackau et de son mari. Heureusement, une phrase de la conclusion de cette étude nous donne quelque espérance de les retrouver. P. Bliard.

I. **Les Contemporains** (25e série). Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 400 pages. Prix : broché, 2 francs; relié, 3 francs.

II. **Les Contemporains** (26e série). Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 400 pages. Prix : broché, 2 francs ; relié, 3 francs.

I. Cette vingt-cinquième série de vingt-cinq biographies de personnages contemporains présente des pages fort intéressantes de l'histoire du dix-neuvième siècle ; entendez ce mot dans un sens large, car on y trouve aussi la biographie, par exemple, de Léopold II, mort en 1792, de Souwarow, mort en 1800. Ces pages sont empruntées aux chapitres les plus divers de l'histoire et présentent donc un intérêt varié : Jérôme Bonaparte, George III et George IV, Maximilien et Juarez, Elisa et Pauline Bonaparte, voilà pour l'histoire politique; Bruat, Souwarow, Hamelin, voilà pour l'histoire militaire ; Flatters et Baudin, voilà pour l'histoire des voyages et des explorations coloniales et scientifiques. Le vénérable J. Théophane Vénard, le P. Halluin, d'Arras, Mgr d'Hulst, représentent l'Église de France sur le terrain de l'apostolat, de la charité et de la science. Il y a lieu de signaler, comme ayant plus de portée ou exposées avec un talent particulier, les biographies de Viollet-le-Duc, de Mgr d'Hulst, des amiraux Bruat et Hamelin, et les études consacrées par M. de Maricourt à Decazes et Villèle, Martignac et Polignac.

II. Avec la vingt-sixième série, la collection des *Contemporains* arrive à un total de six cent cinquante biographies. Dans cette nouvelle galerie de vingt-cinq personnages de divers pays, figurent des princes, des rois comme Guillaume IV d'Angleterre; des écrivains, des savants, des artistes; Herschel, Glinka, Villemain, Isabey, des personnages politiques : Burke, Fox, Morny, Buffet. Avec Madame Élisabeth, Hüe, Mme de

Tourzel, on retrouve les souvenirs les plus touchants de la famille royale et du temps de la Révolution.

Les biographies du R. P. Colin, fondateur des Maristes, de Mgr Berneux, vicaire apostolique de la Corée, de la Révérende Mère Saint-Paul, fondatrice des sœurs aveugles de Saint-Paul, présentent de belles pages de l'histoire de l'Église au dix-neuvième siècle, et les héros de ces pages sont de notre pays. L'article consacré au R. P. Gratry, — étude nécessairement abrégée, — est bien instructif. C'est M. l'abbé Th. Moreux qui a écrit, en homme spécialement compétent et autorisé l'étude sur William Herschel ; les biographies de don Pedro Ier et de Don Pedro II, empereurs du Brésil, sont dues à la plume de Gabriel d'Azambuja. G. Dargent.

Léon Levrault. — **L'Histoire.** *Évolution du genre.* Paris, Delaplane, 1905. In-12, 156 pages. Prix : 90 centimes.

Voilà un charmant petit livre qui apprendra beaucoup de choses à ses lecteurs. Il est plein de vie et d'idées. Le respect pour l'histoire en sortira peut-être légèrement amoindri ; mais qu'y faire si c'est la vérité ? si son bilan se répartit entre le type panégyrique et le type pamphlet, si, depuis les réticences adroites de Willehardouin qui n'innovait rien en cela du reste, jusqu'aux falsifications habiles de Voltaire, l'histoire et la vérité ont rarement cohabité sous le même toit ? Constatons et corrigeons, c'est la conclusion de M. Levrault.

Pour nous, au dire de ce dernier, l'éternel écueil en histoire serait notre héritage de l'esprit latin et du génie grec. Je crois bien qu'on pourrait y mettre aussi, pour un peu, l'esprit humain ; nos défauts ne sont pas faits que de qualités.

Dans l'idéal proposé, l'on supprime et l'on met trop de choses en même temps, ce semble, pour le croire réalisable. En tout cas, il est fort douteux que du quatuor proposé à la dernière page, résulte le véritable historien, il ressemblerait trop à celui qui n'est d'aucun temps ni d'aucun pays. M. Chaine.

Pierre Suau. — **L'Espagne, terre d'épopée.** Paris, Perrin, 1905. In-12, 378 pages. Prix : 5 francs.

Ce livre est d'un ami de l'Espagne et ne saurait que la faire aimer. A mesure que l'auteur nous emmène à travers les vieilles villes de la péninsule, c'est tout un passé héroïque qui se dresse sous les regards fixés ; et le cœur, noblement ému, salue cette terre d'épopée.

Il pourra arriver qu'un esprit pointu d'au delà les monts souligne avec amertume quelques pages où M. Suau blâme ou raille. Ce pointu aura grand tort. Le critique a la malice si bienveillante ! Le trait qui perce le défaut est tout enveloppé de sympathie. Ainsi faisaient les parisiens naguère, quand le jeune roi d'Espagne apparut au milieu d'eux. Ceux qui disaient : « Il a la mâchoire trop forte, les jambes trop longues », n'en criaient pas moins de toute leur âme : « Vive Alphonse XIII ! »

M. Suau a longtemps vécu en Espagne. Cela lui a permis de découvrir, d'étreindre et de faire palpiter, dans son livre, l'âme d'un peuple, ce souffle insaisissable à tous les Bædeker du monde, comme à tous ceux qui croient connaître un pays parce qu'ils l'ont traversé en wagon ou en automobile.

Ajoutons que les dons de l'artiste et du lettré servent admirablement le voyageur bien informé. A ceux qui n'ont jamais franchi les Pyrénées, nous ne souhaitons d'autre guide que M. Suau.

Paul Dudon.

I. **L'Action maçonnique au dix-huitième siècle**, par H. Hello. 2 volumes.

II. **La Vie et l'organisation du clergé sous l'ancien régime**, par J. Ageorges. 1 volume.

III. **Les Articles organiques**, par l'abbé J. Riché.

IV. **La Jeunesse criminelle**, par P. Drillon.

Paris, Bloud. Collection *Science et religion*. 4 volumes in-16. Prix : 60 centimes le volume.

M. Hello résume bien les travaux parus sur les loges ; mais le livre classique des *Sociétés secrètes* demeure la grande source d'information et l'auteur ne prend pas toujours la précaution de corriger les exagérations de Deschamps.

Des réguliers de l'ancien régime, M. Ageorges ne considère que les moines; et son travail porte sur leurs bienfaits beaucoup plus que sur leur vie et leur organisation. La brochure, est utile, quoiqu'elle ne réponde donc pas à son titre.

L'étude de l'abbé Riché résume celle d'Hébrard sur les articles organiques. Il est dommage que l'auteur n'ait pas mieux et plus sûrement approfondi le point de vue historique. Ses assertions sont prises, un peu à l'aventure, dans les livres d'autrui.

M. Drillon traite, avec précision, d'un sujet qu'il connaît bien. Ses pages, brèves mais riches de renseignements incontestables, fourniront à ceux qui n'aiment pas à parler *a priori* de la jeunesse criminelle, une sûre documentation.

Paul Dudon.

Giacomo Leopardi.— **Choix d'œuvres en prose.** *Dialogue et Pensées.* Traduction de l'italien, avec introduction et commentaires par Mario Turiello. Paris, Perrin, 1 volume in-16, LVIII-262 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le présent volume contient quelques-uns des dialogues en prose, composés par Leopardi, et qu'il publia à Milan en 1827, sous le titre d'*Œuvres morales* (*Operette morali*). Les dialogues traduits par M. Turiello sont ceux : *de Tristan et d'un ami ; de la nature et d'une âme ; d'un physicien et d'un métaphysicien ; de Plotin et de Porphyre ; de Timandre et d'Éléandre ; la Complainte du coq campagnard ; la Conversation de Ruysch avec ses momies.* A ces dialogues, font suite quelques *Pensées* extraites de divers écrits.

M. Turiello fait précéder sa tra-

duction d'une introduction de soixante pages et l'accompagne d'un commentaire perpétuel qui, sous forme de notes, remplit souvent les trois quarts de la page. Ainsi songe-t-on, en parcourant ce volume, à certaines éditions de Dante où l'on a parfois pour un vers de texte, une page de glose. La glose de M. Turiello me semble d'une érudition trop touffue. Telles pages de son introduction sur la manière dont Leopardi a été traduit dans notre langue s'adressent à des spécialistes. Une notice sur Leopardi serait plus intéressante pour la plupart des lecteurs français.

Tel qu'il est, grâce au rapprochement des textes et à la comparaison que le traducteur poursuit incessamment dans ses notes, entre le pessimisme de Leopardi et celui de Schopenhauer et de Hartmann, ce livre restera un instrument de travail très utile, un conseiller très renseigné pour ceux qui voudront comparer la pensée du poète italien avec celle des deux philosophes allemands. Après avoir lu ces comparaison de texte où M. Turiello fait preuve de beaucoup de lecture et d'une érudition si bien informée, plusieurs penseront peut-être que lorsque Caro, et après lui Paul Bourget, voient dans la philosophie de Leopardi, la vraie source de son pessimisme, ils ne se trompent pas si fort que veut bien le dire M. Turiello.

Je dois aux lecteurs de cette revue une dernière indication. A cause de la doctrine fataliste que Leopardi y développe, à cause des sophismes qui acquièrent sous sa plume, grâce à l'art de l'écrivain, une puissance d'insinuation qui leur manque ailleurs, ces dialogues, mais *dans leur série complète*, et dans le *texte italien seulement*, ont été inscrits au catalogue de l'Index. Joseph FERCHAT.

L'abbé G. MOLLAT. — **Jean XXII fut-il un avare?** Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, n° 1, 1905.

L'abbé G. MOLLAT. — **Les Doléances du clergé de la province de Sens au concile de Vienne (1311-1312).** *Ibid.*, t. VI, n° 2, 1905.

Le portrait d'un Jean XXII cupide, âpre au gain et dur à la détente, appartient-il à l'histoire ou à la légende? Il traîne, en tout cas, dans tous les livres, sans en excepter les grands ouvrages auxquels le public d'aujourd'hui accorde pleine créance, les Sismondi, les Gregororius, les Rocquain. Ce sont les contemporains qui ont accrédité ce portrait et, plus que tout autre, Jean Villani. Ce pape ne ressemblait guère aux apôtres, écrit le chroniqueur florentin. *Non si ricordava il buono huomo del vangelo di Christo, dicendo ai suoi discepoli, il vostro tesoro sia in cielo, e non tesaurizate in terra.* A la mort du pontife avignonnais, on trouva dans le trésor de l'Eglise plus de 18 millions de florins d'or et la valeur d'à peu près 7 autres millions en vases, joyaux et pierreries. Villani prétend tenir ces détails de son propre frère, homme digne de foi et banquier de la Curie.

C'est une légende, et cela a été prouvé par le P. Ehrle (*Die 25 millionen im Schatze Johanns XXII*,

dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V, p. 159-166), par Sägmüller (*Der Schatz Johanns XXII*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XVIII, 1897, p. 37-57) et par Göller (*Zur Geschichte der päpstlichen Finanzverwaltung unter Johann XXXII*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XV, 1901, p. 281-302). Une quittance du 7 avril 1335, délivrée par Benoît XII au camérier du palais, permet d'évaluer l'encaisse du trésor pontifical, à la mort de Jean XXII : en chiffres ronds, elle s'élève, en espèces, à 775 000 florins d'or et, en objets précieux, à 41.000. D'autres quittances, découvertes depuis (Daumet, *Lettres closes, patentes et curiales de Benoît* XII, n°s 164-165), grossissent ce total de quelques milliers de florins seulement. Si l'on veut savoir ce que cela ferait d'argent aujourd'hui, et que l'on s'en tienne aux estimations d'Eug. Müntz (*l'Argent et le luxe à la cour d'Avignon*, dans la *Revue des questions historiques*, 1899) qui met de 60 à 75 francs au florin d'or, on obtiendra 50 à 60 millions de francs. (Je ne comprends pas comment M. Mollat arrive au chiffre de 60 à 75 millions). D'après Villani, au contraire, il faudrait compter la somme fabuleuse de 1 500 à 1 800 millions.

60 millions, c'est encore, dira-t-on, un assez joli denier dans une cassette privée. Mais il s'agit ici du trésor de l'Église, des ressources que, chef suprême de la chrétienté et souverain temporel, le pape employait au bien public. M. Mollat a fort bien montré à quelles nécessités Jean XXII avait à faire face. Il trouvait, à son avènement, une caisse mise à sec par les libéralités testamentaires de son prédécesseur, Clément V, et les dilapidations des neveux de ce pontife. Il sut refaire des finances au Saint-Siège. La guerre en Lombardie et dans les Marches, la croisade contre les Turcs, les missions du Levant absorbaient des sommes considérables ; le pape les eut presque toujours à sa disposition, et, quand le trésor ne les lui fournissait pas, il les prenait dans sa propre bourse. On trouvera dans ce mémoire des pages très intéressantes et très neuves sur les donations pontificales aux églises, aux couvents d'hommes et de femmes et, particulièrement sur l'aumônerie papale d'Avignon, la fameuse *Pignotte*.

La légende de l'avaricieux pape Jean XXII est bien définitivement ruinée ; elle cède la place à l'histoire authentique d'un Jean XXII, administrateur intelligent, dont la main fut toujours ouverte pour donner.

En convoquant les évêques de la chrétienté au concile de Vienne, Clément V les invitait à dresser, de concert avec leur clergé, des cahiers de réformes qu'ils apporteraient à l'assemblée. M. l'abbé Mollat vient de découvrir *les Doléances du clergé de la province de Sens* ; ces griefs ou *gravamina* sont très intéressants à connaître. Ils nous mettent d'abord sous les yeux, dans cette région de l'ancienne France soumise directement au contrôle royal, les entreprises des cours laïques contres les officialités. Le clergé réclame une protection efficace de ses droits par une résistance vigoureuse contre les vexations des puissances séculières. La seconde

série de *gravamina* a trait aux empiètements des *exempts*, Templiers, Hospitaliers, Cisterciens, Clunisiens. C'est un véritable réquisitoire. Leurs agissements sont regardés comme aussi redoutables à la juridiction épiscopale que ceux des pouvoirs civils ; et quant aux droits curiaux, ils sont mis en péril par l'accaparement des fidèles. Les dispositions insérées au livre V des *Clémentines* nous disent la réponse du concile à ce genre de griefs : on fit la balance des intérêts, en restreignant, d'une part, les droits des exempts et, d'autre part, en réprimant les abus de pouvoir des évêques.

Jules Doizé.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 11. — A **Paris**, reprise des conversations sur le Maroc entre M. Revoil et le Dr Rosen.

— A **Longwy**, violente manifestation des grévistes contre la troupe. Au cours d'une charge, un ouvrier est tué accidentellement d'un coup de lance.

— En **Espagne**, les élections aux Cortès assurent une importante majorité au gouvernement. Elles se dénombrent comme il suit : 217 ministériels, 113 conservateurs, 29 républicains, 6 indépendants, 8 régionalistes, 4 socialistes et 2 intégristes.

— A **Sasebo**, le cuirassé japonais *Mikasa* coule à la suite d'une explosion. Ce vaisseau portait l'amiral Togo au siège de Port-Arthur et parut à la bataille de Tsoushima.

12. — A **Paris**, le ministre de la guerre, M. Berteaux, supprime du programme des fêtes régimentaires les cérémonies religieuses; la circulaire ministérielle proscrit toute « disposition qui soit de nature à froisser la liberté de conscience ou qui puisse paraître exercer une contrainte quelconque ».

— Mort de M. René Goblet, ancien député et ancien sénateur radical, ancien ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et des affaires étrangères, ancien président du conseil.

— A **Ostende**, le duc d'Orléans rentre sur la *Belgica* d'une expédition poussée jusqu'au quatre-vingtième degré de latitude Nord.

— A **Budapest**, le baron Féjervary a remis sa démission. Le cabinet se retire à la suite de son président, partisan déterminé du suffrage universel.

13. — En **Mandchourie**, règlement de l'amnistie par les généraux Oranovitch et prince Foukoushima.

14. — A **Dakar**, mort de M. Savorgnan de Brazza, le célèbre explorateur du Congo.

15. — Les nouvelles de la **Calabre** sont de plus en plus alarmantes; les secousses de tremblement de terre se succèdent avec une fréquence inquiétante, ruinant et désolant le pays. De larges aumônes du pape, des souverains italiens et étrangers, ainsi que de beaucoup de particuliers, ne parviennent pas à subvenir à la misère des populations. Jusqu'à présent, on ne compte pas moins de 264 communes dévastées par le fléau.

16. — Dans un entretien privé, le président de la République a

exprimé le désir d'être nommé sénateur inamovible, au lendemain du septennat; car, ajoute-t-il, il craint que les électeurs de la Drôme ne le trouvent plus assez républicain pour faire de lui leur sénateur.

18. — De **Tokio**, on annonce que le calme est définitivement rétabli au Japon.

— En **Mandchourie**, l'amnistie est entrée en vigueur. Un armistice vient également d'être conclu sur mer entre les forces russes et japonaises.

— A **Paris**, mort de M. Eugène Veuillot, le doyen de la presse catholique. Il était âgé de quatre-vingts sept ans et avait consacré soixante-deux ans de sa vie au journalisme.

— A **Paris**, ouverture, du convent maçonnique. L'assemblée, presque à l'unanimité, se solidarise avec la délation.

19. — A **Paris**, arrivée du plénipotentiaire russe, M. Witte, venant de New-York. Il confère avec le président de la République.

— A **Bakou**, les troubles persistent avec un caractère de gravité inquiétante.

— A **Lucerne**, ouverture du congrès de la paix, auquel sont représentées toutes les nations européennes, ainsi que les États-Unis et même la Chine.

20. — De **Madrid**, on annonce que M. Montero Rios prépare un projet de loi sur les associations, pour soumettre au droit commun les congrégations religieuses espagnoles non mentionnées dans le Concordat.

— Les rapports diplomatiques sont suspendus entre la **Grèce** et la **Roumanie**.

— Dans l'**Afrique du Sud-Ouest**, les troupes du général allemand de Trotha ont essuyé un grave échec.

22. — Le Congrès des socialistes allemands, qui se tient à **Iéna**, a voté la motion de Bebel, préconisant la grève générale politique, en manière de protestation et de défense contre les mesures dont est menacé, en Allemagne, le suffrage universel.

23. — En **Russie**, le général prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont on avait annoncé la nomination de gouverneur général du Caucase, remplit provisoirement les fonctions de gouverneur de la province d'Erivan.

24. — A **Saint-Calais**, mort de M. Godefroy Cavaignac, ancien ministre de la guerre.

25. — A **Saint-Siméon Bressieux** (Isère), mort de Mgr Cotton, évêque de Valence.

Paris, le 25 septembre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

(1608-1610)[1]

Ce court espace de temps, de 1608 à 1610, n'est qu'un fragment de la vie du saint évêque de Genève, mais un fragment essentiel où l'on saisit, dans toute leur fraîcheur et dans toute leur vivacité, les énergies séduisantes de son activité à la fois humaine et surnaturelle. N'oublions pas, en effet, qu'à cette date, François de Sales atteint sa quarantième année, l'âge de la floraison intense, où l'esprit, fort de sa propre vigueur, développé d'ailleurs par la culture et mûri par l'expérience, n'attend que l'impulsion des circonstances et des hommes, sans parler de l'influence providentielle, pour porter ses fruits les meilleurs.

Aussi est-ce dans cette période que se produisent quelques-uns des faits les plus significatifs et les plus dominants de sa vie : la publication du livre de l'*Introduction à la vie dévote*, la fondation de l'Institut de la Visitation, les tentatives qui furent renouvelées de la part de Henri IV pour attirer le Saint à Paris [2]. Comme la plupart des lettres contenues dans ce volume ont un rapport direct à ces événements, peut-être ne sera-t-il pas inutile d'en préciser les principaux détails et de les grouper dans une suite d'esquisses rapides. Ces indications préliminaires fourniront

1. Les pages qui suivent servent d'avant-propos au tome IV des *Lettres de saint François de Sales* qui paraîtra bientôt à la librairie Vitte, Lyon-Paris. L'auteur a bien voulu en donner la primeur aux lecteurs des *Études*, en éclairant le texte de quelques notes inédites.

2. Dans ce nouveau recueil de Lettres, on en trouvera vingt-sept *entièrement* inédites et dix fragments inédits, dont cinq considérables. De plus, parmi les lettres qui ne sont pas inédites, il s'en trouve quarante-neuf jusqu'ici sans adresse, dont on a indiqué les destinataires, trente-trois auxquelles les dates ont pu être ajoutées, et enfin une trentaine dont les dates ont dû être rectifiées.

quelques vues d'ensemble sur les choses qui se passèrent au dehors. Quant à l'esprit, aux sentiments, à la vie intérieure de saint François de Sales, telle qu'on l'appréhende et qu'on peut la suivre à travers sa correspondance actuelle, nous essayerons aussi d'en retracer une idée sommaire.

La publication du livre de l'*Introduction à la vie dévote* ouvre la série des grands faits qui marquent d'une lumineuse auréole les belles années du saint évêque L'ouvrage puise son origine dans ce grand bourdonnement de vie religieuse que nous avons déjà signalé dans l'Avant-propos du dernier volume[1]. Bien des âmes, dans le grand monde surtout, se sentaient éprises d'un goût inconnu pour la pratique sérieuse de la religion. Elles étaient lasses et dégoûtées de la vie bruyante et sceptique de l'époque précédente. D'autre part, les audaces dogmatiques des protestants, leur prétention hautaine de ramener le monde au pur Évangile, leur prosélytisme effréné avaient provoqué, dans ces âmes restées fidèles, une réaction puissante. De là cette aversion de la vie mondaine et ces aspirations vers une vie plus grave et plus religieuse.

Mais comment suivre ces appels de la grâce divine, comment réaliser ces rêves de perfection chrétienne? Le problème restait, semble-t-il, à peu près insoluble, s'il s'agissait des âmes obligées par leur état ou par leurs devoirs de famille à vivre au milieu du siècle. Vainement aurait-on demandé aux livres de spiritualité d'alors de résoudre la difficulté: le charme persuasif, l'attrait suave leur manquait. Le petit traité de l'*Introduction à la Vie dévote* eut la bonne fortune de montrer agréablement comment on pouvait allier ensemble ces deux choses tenues jusqu'alors comme antipathiques : la vie de société et la pratique de la dévotion. Les lettres du nouveau volume donneront des détails sur la composition toute de circonstance de cet ouvrage[2], qui eut, comme l'on sait, une vogue immense et une célébrité universelle[3].

1. *Lettres de saint François de Sales*, t. III, *p*. IX-XI.
2. Voir lettre DXIV, p. 125, et lettre DLIX, p. 225.
3. Voir le tome III de cette Édition, p. XXIII-XXX. L'apparition de l'*Introduction à la vie dévote* doit être considérée comme une date dans l'histoire

Ainsi que tous les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains du dix-septième siècle, il fut avant tout une œuvre d'action, une œuvre de zèle, plutôt que la réalisation d'une pensée d'art. Aussi, en dépit de certaines particularités qui ont trait à l'époque et dont l'intérêt est perdu pour nous, l'*Introduction* contient des peintures morales, des exhortations pieuses et surtout un fond de doctrine ascétique, une direction toujours neuve, toujours sûre, toujours féconde qui s'adapte encore à tous les temps, à tous les pays, à toutes les conditions et à tous les caractères[1].

Ce célèbre manuel s'adressait principalement aux personnes qui voulaient ou qui devaient rester dans le monde. Aux âmes tourmentées d'une perfection plus haute, aux âmes qui désiraient renoncer à la vie du siècle et qui avaient la liberté de se retirer au delà des « marais et paluds[2] », François de Sales prépara un asile très particulier et tout nouveau en France, en fondant pour elles l'Institut de la Visitation. Ce n'est pas que les ordres religieux fissent alors défaut. Ils étaient nombreux, au contraire, et partout disséminés, mais ils répondaient mal à la pensée du Saint. C'étaient des arbres abîmés par les tempêtes et d'ailleurs épuisés de sève ; la plupart se mouraient[3]. Quelques-uns, à

de la piété. En 1620, l'ouvrage avait été réimprimé plus de quarante fois. Saint Vincent de Paul en prescrivait la lecture quotidienne dans son règlement de la Charité de Châtillon (Maynard, t. I, 142). « Les RR. PP. Jésuites, écrivait sainte Jeanne-Françoise de Chantal, le conseillent incessamment et le donnent pour guide aux religieuses de Sainte-Ursule, qui enseignent les filles. » (*Déposition*, édition Plon, p. 213.) Dans *le Règlement pour les enfants*, composé en 1657 par Jacqueline Pascal, il est dit, à l'article IX des Lectures : Les livres dont on se sert pour les instructions des enfants sont *la Philothée...*

Les éditeurs des œuvres de saint François de Sales comptent publier plus tard la bibliographie de ce célèbre ouvrage.

1. De nos jours, trop d'âmes pieuses, sans parler de quelques directeurs malavisés, semblent oublier *Philothée* et donner la préférence aux innombrables petits livres fades qui encombrent les librairies dites de piété. Pernicieux engouement ! Et pourtant, ne doit-on pas appliquer à l'*Introduction* la belle louange que Pie X, dans un bref laudatif adressé aux religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy, faisait naguère des œuvres du saint Docteur : *Inest in Salesio, tanquam peculiaris, ab amore profecta Jesu Christi unde totus calet, mira quædam persuadendi suavitas, cui non facile resisti queat.* (Voir le texte entier de ce document en tête du volume.)

2. Lettre DXCIX, p. 307, variante (u).

3. François de Sales, dans le rapport qu'il fit présenter au pape, en 1606,

qui l'on venait d'amputer nombre de branches mortes, poussaient à peine quelque rare feuillage ; les uns et les autres promettaient un abri peu propice à l'essaim des âmes ferventes qui allaient devenir les ancêtres de la grande famille de la Visitation.

Nous avons déjà fait connaissance avec la baronne de Chantal, « la pierre fondamentale[1] », l'âme, l'ouvrière, la fondatrice de cet ordre illustre, autant que saint François de Sales en fut le Fondateur. Une fois qu'elle aura fixé son séjour à Annecy, elle ne recevra plus, hélas ! de longues lettres comme autrefois. Les entretiens de vive voix, les conférences, les exhortations remplaceront désormais la correspondance épistolaire, avec avantage sans doute pour la Bienheureuse, mais avec une perte irréparable pour nous.

Deux figures nouvelles viennent maintenant se ranger à la suite de Mme de Chantal dans la correspondance : Mme de la Fléchère et Mlle de Bréchard. La première [2], retenue dans le monde par la vie de famille, appartient de cœur à la Visitation et s'en fit même recevoir religieuse sur son lit de mort. C'était une femme distinguée, d'une grande culture, — elle possédait les langues anciennes et l'italien, — mais son âme était encore plus grande que son esprit. On peut la regarder comme une digne émule de l'incomparable baronne. « Apres nostre madame de Chantal, écrivait le Saint en 1616, je ne sçay si j'ay fait rencontre d'une ame plus forte en un cors feminin, d'un esprit plus raysonnable et d'une humilité plus sincere. » Rien d'étonnant ? car cette âme d'élite, comme

sur l'état de son diocèse, s'exprime encore avec plus de sévérité que nous sur ce douloureux sujet : « C'est une merveille, dit-il, combien la discipline de tous les Reguliers est dissipée en toutes les abbayes et prieurez de ce diocese : j'excepte les Chartreux et les Mendians : l'argent de tous les autres est tout reduit en ordure, et leur vin meslé d'eau, voire mesme il est changé en venin, d'où ils font blasphemer les ennemis du Seigneur, quand ils disent tous les jours : Où est le Dieu de ces gens icy ?... Quant à ce qui regarde les religieuses, certainement les deux monastères de Sainte-Claire (d'Annecy et d'Evian) sont tres bien. Les portes de celles de Cîteaux (de Sainte-Catherine et de Bonlieu) sont ouvertes à qui que ce soit, aux religieux pour sortir, et aux hommes pour entrer. » (*Vie du bienheureux François de Sales*, par Charles Auguste, édition Vivès, t. I, p. 438, 439.)

1. Lettre DXCIX, p. 306, 307.

2. P. 1, n. 1.

on le verra par les lettres si nombreuses et si intéressantes qui la concernent, ne pouvait être à meilleure école : elle avait dû en profiter.

Mlle de Bréchard, que saint François de Sales appelait sa « chere Niece » à cause de l'affection que lui portait Mme de Chantal[1], tient de plus près à la Visitation, dont elle fut une des premières Mères. Orpheline dès le berceau, négligée et parfois tristement délaissée par son père, elle mena pendant plus de vingt ans une existence souffrante et humiliée. Heureusement enfin, elle rencontra le Bienheureux. Ce fut avec elle et Marie-Jacqueline Favre que Jeanne-Françoise de Chantal s'enferma, le 6 juin 1610, dans la maison de la Galerie, à Annecy, pour y commencer la vie nouvelle.

L'histoire de ces premières années, qu'on peut appeler l'âge d'or de la Visitation, a été parfois contée non sans agrément, mais aussi non sans quelques inexactitudes, plus ou moins inconscientes, pardonnables peut-être à la fantaisie littéraire d'un historien. Quoi qu'il en soit, l'examen de la critique ne saurait les laisser passer sans retouches. Les lettres de cette période en fournissent les éléments.

Sur un bon mot que Camus prête à François de Sales[2], on a prétendu que le Saint avait voulu, dans son projet initial, fonder un ordre de sœurs de charité. Ce thème commode a servi de tréteau à plus d'un biographe pour présenter à ses lecteurs d'ingénieux parallèles entre l'évêque de Genève et saint Vincent de Paul.

La vérité est toute différente ; elle a l'avantage de rendre à notre Saint sa véritable originalité. Voici en quoi elle consista, d'après le propre témoignage du fondateur. « C'est une Congregation simple, écrit-il[3], instituée pour les femmes et filles qui, pour leur infirmité corporelle et pour n'avoir pas l'inspiration d'entreprendre des grandes rigueurs[4], ne peu-

1. P. 86, n. 1, et lettre DXXXI.

2. « Pour moy, j'admire que j'aye fait ce que je voulois deffaire et deffait ce que je voulois faire. » (*L'Esprit du bienheureux François de Sales, evesque de Geneve*, partie XV, section XI. Paris, Alliot, 1639-1641.) Il faut noter que, même au rapport de Camus, la modification qu'agréa le Saint, portait seulement sur deux points : la profession des vœux solennels et la clôture perpétuelle.

3. Lettre DCX, p. 331.

4. En parlant de « grandes rigueurs », le saint songeait sans doute aux

vent entrer es Religions formees et reformees ; car la elles auront un refuge doux et gracieux, avec la prattique des vertus essentielles de la devotion. »

« Les jeunes « Religeuses » ne sortent point qu'en certains cas fort rares ; les anciennes sortent pour servir les pauvres, mais avec une belle police[1]... » Comme on le remarquera dans cet endroit, la grande originalité du Saint a été de rendre la vie religieuse plus accessible et moins farouche aux yeux du monde, en lui donnant un cadre plus souple et plus libre, un extérieur plus avenant, une apparence moins dure que celle des « Religions formees et reformees » qui existaient alors.

Si, dans l'origine, il avait voulu qu'on visitât les pauvres, ce n'était qu'à titre de dévotion[2] et pour unir, dans une certaine mesure, la vie de Marthe à la vie de Marie. Mais le saint fondateur eut toujours ses préférences les plus chères et les plus avouées pour les exercices de la vie contemplative. Il faut donc laisser à saint Vincent de Paul ce qui lui appartient, et retenir comme la propriété personnelle de l'évêque de Genève, la conception qu'il a eue de la vie religieuse telle qu'on la trouve formulée dans les lettres de la présente période, telle enfin qu'elle est pratiquée de nos jours dans les monastères de la Visitation.

Et ici encore, qu'est-il arrivé ? Bien des observateurs superficiels se sont mépris sur les apparences faciles, sur l'extérieur humain et débonnaire, sur la façade, si l'on peut ainsi parler, de l'édifice, jusqu'à s'imaginer que François de Sales a réellement adouci l'austérité de la vie chrétienne et atténué peut-être les exigences des conseils évangéliques. Comment expliquer cette illusion ? Ne serait-ce pas que la bonté, la douceur admirable, la suavité de langage du saint Docteur leur ont dérobé le fond austère et crucifiant de la vie intérieure qu'il

Filles de Sainte-Claire et aux Carmélites, nouvellement introduites en France. On sait de quelle estime il honora les unes et les autres, mais il lui sembla que des corps chétifs auxquels ces religions étaient interdites pouvaient loger des âmes saines et robustes, et partant capables d'aspirer aux sommets de la perfection religieuse.

1. Lettre DCX, p. 330.

2. Cf. Mémoire adressé par saint François de Sales au cardinal de Marquemont.

propose à ses filles? « Elles ont, dit-il[1], de un' heure le mattin et une le soir d'orayson mentale, et pour le demeurant, une police de travail, silence, obeissance, humilité, denuement de proprieté extremement stricte et autant qu'en monastere du monde. »

La même méprise s'était produite au sujet de l'*Introduction à la vie dévote*. M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, remarquait finement que, même en son temps, le véritable esprit du saint prélat était assez mal saisi par le commun. « Il est pourtant, disait-il[2], dans le fond de sa conduite (c'est-à-dire de sa direction) le plus mortifiant de tous les saints. » Cette illusion durerait-elle encore? Et ne voit-on pas quelques bonnes âmes glisser sans y prendre garde sur l'austérité foncière de la doctrine et de l'esprit de saint François de Sales, et arrêter seulement leur attention sur la douceur et la suavité de son langage, prendre la forme en laissant le fond, lui emprunter ses cadres commodes, ses formules dégagées, en oubliant que les règles et les formules perdent toute force vive, isolées de l'esprit de leur auteur?

Quelqu'un qui voudrait de nos jours organiser une vie religieuse en utilisant le cadre simple et flexible dont François de Sales se contenta pour la Visitation, travaillerait en vain, à moins qu'il n'eût l'âme et l'esprit de l'évêque de Genève. Ce qui donne en réalité longue vie à une œuvre monastique, ce ne sont pas tant les règlements qui la précisent et qui l'enserrent; c'est, plus que tout, le souffle puissant que lui communique son fondateur. L'ordre de la Visitation a pu subir dès ses premières années des vicissitudes et consentir à des modifications extérieures; il pourrait en recevoir de nouvelles, si les événements les imposaient, sans souffrir le moindre détriment essentiel. En effet, ce qui lui assure à jamais un caractère authentique et durable, c'est l'esprit que saint François de Sales, avant de quitter la terre, lui a laissé, comme un manteau d'Élie. En conservant cette relique, plus précieuse encore que ses restes mortels et que ses écrits, les filles du Saint n'ont rien à craindre ni du temps ni des hommes.

Deux ans avant les débuts de la Visitation, pendant que

1. Lettre DCX, p. 330.
2. Discours sur M. de Sales.

François de Sales et Jeanne-Françoise de Chantal devisaient doucement sur leur projet bien-aimé, il survint une traverse qui inquiéta momentanément leurs plus chères espérances et faillit tout changer[1]. Voici ce qui se passa : Depuis plusieurs années, et surtout depuis 1605, Antoine des Hayes ne cessait d'employer son crédit auprès de Henri IV pour attirer et fixer à Paris le bienheureux prélat[2]. Il secondait ainsi, et non sans le savoir, les vues et les espérances de M. de Bérulle et du cercle Acarie[3]. De son côté, Pierre Fenouillet, annécien d'origine et sorti naguère des rangs du clergé savoyard, avait prêché à la cour avec éclat et venait de gagner par ce coup d'éloquence, l'évêché de Montpellier. Sans aucune particule nobiliaire ni titre de noblesse, fils d'un simple régent de collège, l'ancien curé d'Arenthon[4] avait, à force de talent, attiré sur lui l'attention du roi[5]. Très ami de l'évêque de Genève, qui l'avait recommandé tout récemment à Rome dans les termes les plus flatteurs[6], il eût vivement souhaité que son éminent compatriote quittât la Savoie pour s'établir dans la capitale. C'est pourquoi, unissant ses démarches à celles de des Hayes, l'ami commun, il fut sur le point d'aboutir[7].

François de Sales laissait faire ; même il semblait envisager non sans quelque plaisir la perspective de venir à Paris. Il aimait tant Paris ! C'était sa ville d'université, c'était le théâtre de ses grands succès oratoires et de plusieurs conversions éclatantes. Il avait fait à Paris la rencontre de si grandes âmes, pour ne nommer que Mme Acarie, la fondatrice des Carmélites de France, M. de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire, et tant d'autres personnes éminentes, qui, à cette époque, imprimaient une direction d'exemple et de conseils aux gens du monde nombreux, avides d'une véritable

1. Voir lettres CDXLIX-CDLI.
2. Cf. t. III, p. 84, n. 2.
3. Cf. la lettre DLIII.
4. T. III, p. 351.
5. Consulté par Henri IV sur le successeur à donner à l'évêque de Montpellier qui venait de mourir, Sully manda au roi qu'il semblait à propos de le donner (l'évêché) au sieur Fenouillet qui, par son dire, convertirait tous les huguenots de cette ville. (*OEconomies royales*, année 1607.)
6. T. III, lettre CDXXVII.
7. Lettre CDLVI.

et sincère réforme. Paris souriait à son zèle d'apôtre, comme la vision d'un champ de bataille où l'attendaient de bons combats et de belles victoires.

En Savoie, la place était plus étroite, et il faut bien l'avouer, le duc gênait parfois de son autorité jalouse et tracassière la noble indépendance du Saint, pourtant si humble et si dévoué. Celui-ci s'en plaignait doucement à Antoine des Hayes et ne craignait pas de prononcer le mot de servitude un jour que Son Altesse l'empêchait d'accepter une prédication à Paris. « Ces obediences et mortifications de n'oser pas estre libre quand on n'est pas serf, ne sont elles pas comparables a celles de ceux qui ne sont pas libres par ce qu'ilz sont serfz[1] ? »

Un peu plus tard, nous voyons François de Sales calomnié par des flatteurs auprès de son prince, à l'occasion d'un trait de courage qu'il aimait à raconter, comme un bon tour joué à ses diocésains récalcitrants de Genève. En pleine effervescence de calvinisme, il n'avait pas hésité à traverser la ville avec sa suite. Le récit qu'il en fait lui-même est assez joli[2]. Croirait-on que le duc de Savoie prit ombrage de cette aventure ? Il pensa, ou se laissa persuader que le Saint n'avait pu exécuter ce coup hardi sans avoir quelque intelligence avec les habitants. François dut se défendre et se disculper. Quand on compare à ces méfiances injustifiées du prince savoyard les avances aimables et les « bonnes grâces[3] » du roi Henri IV pour le bienheureux prélat, il est aisé de conclure de quel côté auraient penché ses préférences, si une âme aussi détachée avait pu avoir d'autre ambition que celle de faire la volonté de Dieu.

La baronne de Chantal, tout de suite avertie des offres qu'on faisait à son vénéré conducteur, en conçut quelque inquiétude. Vite, le Saint la rassure : « Ne vous troubles point, ma fille... touchant la proposition qui se fait de me tirer moy mesme de *ma terre et de* mon *parentage* ; car rien ne se fera que de par Dieu ; et de quel costé que j'aille sous sa conduite, tout ira fort bien et pour vous et pour moy[4]. »

La Providence ne voulut pas ravir au bon pays de Savoie

1. Lettre DXLII, p. 182.
2. Lettres DXLVII, DLVIII, DLIX.
3. Lettre DC, p. 311. — 4. Lettre CDLII, p. 15.

un de ses fils les plus illustres et les plus saints. Paris avait assez d'hommes d'esprit, savants et pieux, capables de tenir tête aux hérétiques et de diriger la réaction de ferveur qui se produisait alors. Ne fallait-il pas qu'à proximité de Genève, la Jérusalem du calvinisme, l'Église catholique fût représentée, défendue et honorée à la face de ses irréconciliables ennemis, par le génie, le savoir et la vertu d'un homme si irrésistiblement aimable?

Tel en effet se montre saint François de Sales au premier abord, et quoique à son insu, dans la libre allure et l'honnête candeur de sa correspondance. Il porte déjà sur son front l'auréole distinctive de tous les saints, l'air de famille qui les rattache tous à Jésus-Christ, le divin modèle : la douceur. Mais, comme un air de famille qui se diversifie selon les personnes, la douceur, chez les saints, rayonne en mille nuances sur leurs physionomies variées. Chez François de Sales, elle est le reflet tout original de la bonté d'une âme au fond très vigoureuse. C'est la grâce séduisante avec laquelle il semble vouloir relever, comme si ses grandes qualités en avaient besoin, le don de lui-même, soit qu'il se dévoue à l'occasion pour des inconnus, soit qu'il prolonge son attachement dans des liaisons durables de tendresse affectueuse avec des amis et avec les siens.

Pourquoi cette affabilité, pourquoi cette bonté charmante, sinon pour attirer tout le monde au bien-aimé de son cœur, au Seigneur Jésus ? Qu'on étudie à travers ses lettres l'amitié que saint François de Sales entretenait avec les grandes âmes de cette époque, qu'on analyse la tendresse dont il chérit ses parents : on sera ému d'admiration en découvrant que ce grand homme, si sensible à l'amitié, n'a jamais aimé que pour le compte et pour l'amour de son Maître. C'est à la lumière de cette idée qu'il faut lire sa correspondance avec sa sœur. « Ouy, ma chere Fille, ma Seur, lui dit-il[1], que je vous ayme, et plus que vous ne sçauries croire; mais principalement des que j'ay veu en vostre ame ce digne et honorable desir de vouloir aymer Nostre Seigneur avec toute fidelité et sincerité. »

1. Lettre DXXXVII.

Cette affection surnaturelle pour ses proches n'excluait pas la tendresse naturelle du sang; elle l'agrandissait et la fortifiait, sans rien lui ôter de sa sensibilité humaine. Aucun témoignage plus touchant à cet égard que la lettre où le Saint raconte à la baronne de Chantal la mort de sa mère, Mme de Boisy[1]. Le récit fait à la hâte et par reprises trahit naïvement l'exquise sensibilité de l'amour filial. « Le cœur m'enfla fort et pleuray sur cette bonne mere plus que je n'avois fait des que je suis d'Eglise; mais ce fut sans amertume spirituelle, graces a Dieu[2]. »

En pareille circonstance[3], saint Augustin s'excuse, pour ainsi dire, d'avoir pleuré sa mère; il a l'air de se reprocher cette tendresse comme un défaut de résignation chrétienne. Il est vrai que sa douleur fut moins discrète et qu'elle affecta son âme avec une grande violence. On ne voit pas que François de Sales ait éprouvé les mêmes scrupules de rigorisme à s'attendrir sur la mort de ses parents et de ses amis : « Hélas ! il la falloit neanmoins bien un peu pleurer », écrit-il à propos de la sainte mort de la « pauvre petite Charlotte », âgée de neuf ans, — une admirable fillette de la baronne de Chantal, — car, ajoute-t-il, « n'avons-nous pas un cœur humain et un naturel sensible[4] ? »

Reconnaissons néanmoins que chez l'évêque d'Hippone comme chez l'évêque de Genève, les larmes n'arrivent qu'en dernier lieu. C'est quand saint Augustin a fermé les yeux de sa mère et chanté joyeusement les psaumes liturgiques, c'est quand il a mis la défunte au tombeau, qu'il songe à sa douleur. Pareille fut la conduite de saint François de Sales : « J'eu le courage, dit-il[5], de luy donner la derniere benediction, luy fermer les yeux et la bouche et luy donner le dernier bayser de paix a l'instant de son trespas ». Après quoi, son cœur se gonfla et ses larmes jaillirent.

Nous laissons au lecteur le plaisir de remarquer lui-même plusieurs autres analogies qui se correspondent dans la lettre de saint François de Sales et les chapitres des *Confessions* de

1. Lettre DLXXXI.
2. P. 262.
3. *Confessions*, livre IX, chap. XI, XII.
4. P. 264. — 5. P. 262.

saint Augustin. Ce qui appartient plus étroitement à notre sujet, c'était de signaler, à propos d'une même situation entre deux grands saints, cette condescendance à la nature humaine qui, chez le premier, se retrouve au milieu de la plus grande tristesse de sa vie, et qu'en pareille circonstance on a peine à distinguer dans les pleurs amers du fils de sainte Monique[1].

Il y aurait à écrire tout un chapitre sur l'amitié surnaturelle de notre Saint pour ceux qu'il aimait, et tout spécialement sur son amitié pour Jeanne-Françoise de Chantal. Il faut attendre que de nouvelles lettres soient publiées. Remarquons en passant que l'affection de cette âme angélique marche progressivement et s'élève, dans ces quelques années, vers une région de plus en plus sereine et divine, attirant après elle l'âme de la Sainte vers l'aimable et « saint domicile » du Cœur de Jésus[2].

Intéressante aussi, bien qu'à d'autres titres, l'amitié de l'évêque de Genève pour Camus, l'évêque de Belley, dont le nom apparaît pour la première fois dans ce recueil[3]. Comment pouvait-il exister une liaison aussi intime, aussi durable entre ces deux natures si disproportionnées ? Ce bon Camus qui fit des romans, qui batailla la majeure partie de sa vie contre les moines, qui scandalisa la Mère Angélique de Port-Royal par ses facéties peu jansénistes[4], était pourtant le fils

1. N'exagérons rien toutefois. Comme François de Sales, saint Augustin avait un cœur humain. Dans tel sermon sur la compassion de la sainte Vierge, ce dernier montre qu'elle a pu et dû pleurer Notre-Seigneur.

2. Lettre DLXXVI, p. 253.

3. P. 139.

4. Voici ce que raconte la sœur Anne-Eugénie : « Quand la Mère Agnès fut revenue de Maubuisson, M. l'évêque de Bellay, dont M. de Genève avait donné connoissance à notre mère, vint à Port-Royal pour quelques jours. Il y prêchoit et y écrivoit. Tous les soirs, la Mère Agnès et moi l'allions voir, et, comme il sut que j'avois la fièvre quarte, il me parloit en présence de la Mère Agnès, je crois, plus gaiement qu'il n'eût fait, paroissant assez sérieux ce premier voyage. Mais, y étant revenu d'autres fois, pendant qu'il écrivoit des livres d'histoires entremêlées de discours de piété, qui finissoient toujours par des martyres ou des entrées en religion, et néanmoins exprimant les passions humaines comme les romans, ces lectures m'étoient fort préjudiciables, aussi bien que sa conversation, qui était souvent sur cela. Si Dieu ne m'eût tenue de sa main, je fusse par là rentrée bien avant dans l'esprit du monde. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. III, p. 368 [Utrecht, 1742], cités par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, liv. I, p. 245 [1867].)

chéri de saint François de Sales. Admettons qu'avec son caractère jovial et badin, il servît quelquefois d'amusette à ses récréations. Si l'on ajoute quelque confiance à son livre de *l'Esprit du bienheureux François de Sales* — et pourquoi non[1]? — il faut avouer que le Bienheureux, qui avait beaucoup d'esprit, ne dédaignait pas de sourire et de plaisanter avec un si gai voisin. Mais si le Saint l'aima beaucoup, s'il prit quelque divertissement à ses joyeux devis, ici encore son amitié réelle pour Camus était au service du Maître. Tant que François de Sales vécut, l'évêque de Belley s'occupa merveilleusement de son diocèse : il prêcha, confessa, visita sans relâche, avec une piété, avec un zèle qui nous étonne. Dès que le Saint lui manqua, cet esprit bizarre et inquiet fut livré à tous ses caprices, non sans revoir souvent, avec fierté sans doute, mais peut-être aussi avec quelque repentir, l'image du grand homme qui l'avait jadis aimé.

Le génie de saint François de Sales ne fait pas à tort à son grand cœur. Ses lettres nous le montrent à cette époque, doué déjà d'une grande sagesse, ayant des vues à peu près définitives sur les hommes et sur les choses, très clairvoyant du côté de la terre et du côté du ciel.

Quel admirable conducteur d'âmes! Quel guide sûr pour toutes les conditions de la vie humaine! Il connaît tous les chemins, il a voyagé sur toutes les routes. Ce qu'il n'a pas vu, il le devine. Soit pour orienter les âmes dans la voie du salut, soit pour les ramener de celles de l'erreur, il est véritablement un Docteur, un Père de l'Église.

Dans les avis et les recommandations pour un jeune homme qui va à la cour[2], on retrouve sa philosophie clairvoyante, sa sagesse toute chrétienne. Il excelle dans l'art de concilier le christianisme avec les obligations délicates d'une vie si élégante et si mondaine : ce don qu'il eut toujours, sa qualité originale, unique. Et quelle pénétration dans les conseils! quelle discrétion et quel tact aussi pour ne pas s'immiscer dans les questions qu'il ne croit pas de son ressort!

1. Voir toutefois la note de la page 139, où l'on trouvera, avec plus de détails sur Mgr Camus et sur cet ouvrage, un jugement motivé de l'un et de l'autre.

2. Lettre DCXXXVII.

« Je ne parle pas, lui dit-il[1], de l'extérieur de l'habit... car vous sçavés trop mieux la bienseance, il ne m'appartient pas d'en parler. » Quelle différence avec ce bon moine familier de saint Louis qui censurait lourdement la belle étoffe du sire de Joinville !

François de Sales n'est pas moins heureux quand il s'agit de ramener les mécréants dans les voies de la vérité. Veut-on connaître son secret? Son apologétique tient dans une ligne admirable qui en dit plus que tous les gros livres qu'on écrit aujourd'hui sur l'art de convertir : « Qui presche avec amour presche asses contre les heretiques, quoyqu'il ne die un seul mot de dispute contre eux[2]. » La douceur, toujours la douceur.

Ce n'est pas qu'il ignore le grand mystère de l'obstination et de l'impénitence de certaines âmes. Il y a dans une lettre à Mme Brûlart, une réflexion qui fait penser. Si le jeune homme « est un esprit de nature mal qualifié,... c'est tenter Dieu de hazarder une fille en ses mains, sous l'incertaine et douteuse présomption d'amendement[3] ».

Il n'attend rien non plus des chefs d'hérésie ; il les connaît trop. En trois mots, il enlève leur croquis[4], avec une vivacité de touche que nous retrouverons plus tard dans l'*Histoire des Variations* de Bossuet.

C'est encore à Bossuet que fait penser saint François de Sales dans sa célèbre lettre sur la mort de Henri IV[5]. Comme lui, le sentiment de la vanité des grandeurs humaines le saisit, l'étreint. C'est aussi le même souffle, c'est la même inspiration oratoire. « Le voyla mort d'un contemptible coup de petit couteau[6] », fait songer encore à Pascal, parlant de la fin inopinée de Cromwell. Mais les sentiments développés dans cette admirable lettre, la part de sympathie personnelle que prend l'auteur, les mouvements et l'économie de l'ensemble présentent déjà en raccourci une première épreuve de l'orai-

1. P. 379.
2. Lettre CDXCVI, p. 96, 97.
3. Lettre DLXXXVIII, p. 279.
4. « Estans des plus asseurés menteurs et des plus opiniastres mattois du monde. » (Lettre DXLIV, p. 191.)
5. Lettre DC.
6. P. 310.

son funèbre à la manière de Bossuet, quand il déplore la mort tragique de la duchesse d'Orléans.

Cette rencontre avec le puissant orateur du dix-septième siècle n'est pas seulement intéressante pour le lettré ; elle est instructive encore pour le philosophe qui voudrait faire l'histoire naturelle des écrivains d'une même race et d'une même époque. De ce point de vue, François de Sales, par bien des influences non moins littéraires que morales, peut être regardé comme l'ancêtre des grands écrivains religieux qui l'ont suivi. A l'époque où nous sommes, sa physionomie commence à se fixer. Les années pourront marquer plus vivement certains de ses traits ; d'autres qui affleurent à peine apparaîtront distinctement à leur tour, mais déjà l'image n'est-elle pas admirablement expressive ?

C'est cette image que nous avons essayé de reproduire d'après la correspondance de 1608 à 1610, tout en nous disant que rien ne remplacera la lecture personnelle des *Lettres* de François de Sales ; car, où est l'écrivain plus ingénu que lui, plus personnel, plus transparent? où est l'écrivain plus charmant et plus aimable?

J.-J. NAVATEL.

UNE VICTIME DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE

LE PÈRE LANFANT[1]

Les derniers mois. — L'arrestation. — L'Abbaye. — La mort.

A la fin du mois d'avril 1791, le prétendu confesseur de Louis XVI se crut à l'abri des fureurs populaires : « Il paraît, écrit-il, que l'erreur du peuple est dissipée, du moins en grande partie, et que je n'ai à courir que le danger commun à tous. » Il aurait désiré dès lors regagner son ancien gîte; mais l'ami qui le cachait, bien qu'effrayé de garder un pareil hôte, s'opposait à son départ et lui défendait « de mettre les pieds dans la rue, même en voiture et le soir ».

A ce moment, il considéra plus sérieusement que jamais le projet, plusieurs fois entrevu, de quitter Paris. Déjà, en effet, même avant cette alerte, il avait eu quelque velléité de chercher un refuge en province ou hors de France. Mais le mélange de bien et de mal, les alternatives de calme et de trouble, le spectacle d'admirables vertus à côté d'actes de sauvagerie sans nom, la facilité qu'il éprouva longtemps de « continuer ses courses dans Paris le jour et le soir » sans qu'on lui ait « jamais dit un mot », la possibilité de se cacher sous un déguisement au milieu d'une population nombreuse, encore grossie par l'affluence des étrangers, tout cela lui faisait croire que la capitale était encore pour lui l'endroit le plus sûr. Il y avait en outre des relations assez étendues, agréables, utiles même : « J'y reste, écrivait-il vers la fin de mars 1791, et au milieu de ces calamités générales, j'y éprouve des bontés plus que jamais. Mes relations, et tout ce qui s'ensuit, sont doublées. Je ne peux presque jamais dîner chez moi et mon Carême n'est que trop facile à faire... Je vis dans des sociétés qui dédommagent de tout par les douceurs et les charmes de la vertu, et je puis dire avec

1. Voir les *Études* du 5 octobre 1905.

vérité que je n'ai jamais eu plus de chagrins et plus de consolations. »

Sa pénurie d'argent était aussi une grave objection contre l'idée du départ; il redoutait les frais d'un voyage et d'un séjour à l'étranger, sans parler du risque d'être dévalisé en route. Il y avait bien la contrée habitée par la famille de Saint-Ouen, mais au moment même où se sentant plus menacé, après l'affaire de Pâques, il songeait à fuir, il apprit que les environs de Bourbonne étaient fort agités : « Il n'est pas possible d'aller vous joindre, écrit-il le 4 mai, d'après ce que vous me marquez de vos cantons. D'ailleurs, il faut traverser d'ici chez vous plusieurs villes dangereuses. Cette considération m'a fait jeter les yeux sur la Flandre. Autre embarras : *primo*, pour trouver des logements, vu la multitude innombrable de réfugiés ; *secundo*, à raison des frais considérables que le voyage et le séjour, s'il était bien long, occasionneraient ; *tertio*, parce qu'il y a inconvénient d'y aller dans une voiture et qu'il est dangereux de se réunir à gens de toute espèce dans une diligence. J'ai conclu à rester ici, jusqu'à ce que la Providence me décide par quelques circonstances à m'en éloigner. »

Aucune circonstance ne vint plus changer cette résolution, où l'inclinaient d'ailleurs les raisons plus hautes de sa charité et de son zèle sacerdotal. Nous pensons que c'est par prudence qu'il n'expose plus ce motif, mais au début du Carême il en parlait encore assez clairement : « Les bonnes âmes de Paris, disait-il, désirent que les personnes qui ont le bonheur de n'être pas schismatiques ne disparaissent pas du milieu d'elles, en même temps que l'unité de l'Église... J'ai ici un emploi qui, quoique sans exercice, ne me permet pas de m'éloigner avant le temps, pour qu'il soit dit qu'au premier signal j'en remplirai les fonctions[1]. »

Il fut, d'ailleurs, plutôt optimiste jusqu'à la fin, et attendait merveilles de l'armée des princes. Toutefois, il comptait avant tout sur la bonté et la toute-puissance de Dieu.

A partir du mois de mai 1791, il paraît avoir mis tout spé-

1. Cet « emploi sans exercice » peut très bien s'entendre de celui de prédicateur. Quant au rôle de confesseur, il pouvait toujours être rempli en cachette et l'allusion à ce rôle est assez claire dans la phrase qui précède.

cialement sa confiance dans le Sacré Cœur de Jésus et parle à plusieurs reprises de la diffusion extraordinaire des *petites images*, qui jouèrent un rôle bien inattendu à cette époque de la Révolution. Le 30 avril, il écrit à Mme de Saint-Ouen : « Je vous envoie deux images du Cœur de Jésus, une pour vous, une pour votre mari. Portez-lez sur vous. Un événement miraculeux, arrivé à Nantes tout récemment, et dont j'ai vu le récit bien authentique de la part des témoins, accrédite la confiance, et plusieurs faits l'autorisent. Ces images ont été un préservatif contre les dangers. La dévotion au Cœur de Jésus fait de grands progrès. »

Il revient sur le même sujet au début du mois de juin : « La confiance aux petites images que je vous ai envoyées est à un tel point qu'un seul couvent de cette ville en a distribué cent vingt-cinq mille, et tous en distribuent. Il y a eu des traits de protection marquée et les têtes les plus illustres, les têtes même couronnées sont munies de ce pieux bouclier. La dévotion qui a pour objet Celui que ces images représentent est regardée comme devant être le salut de l'empire. Ce n'est pas sans doute une vérité de foi, mais la piété se nourrit de cette idée d'une manière frappante. »

A propos de l'apothéose de Voltaire, au mois de juillet, il jette encore un regard d'espérance sur le Cœur tout-puissant du Sauveur : « Le cortège était immense, raconte-t-il ; je n'ai eu garde de grossir le nombre des spectateurs... Mon respect pour Jésus-Christ, que j'adore, m'a éloigné avec indignation du prétendu triomphe de l'impie qui l'a si ouvertement méconnu et si criminellement attaqué. Je m'unis à la troupe nombreuse et fidèle qui, dans ces jours de perversité, redouble la ferveur de son culte et honore spécialement le divin Cœur de l'Homme-Dieu. Cette dévotion fait les progrès les plus rapides et l'on ne peut pas suffire à distribuer les images que vous connaissez. Portez-en toujours une sur vous et placez-en une dans votre maison... Ce qu'il y a de plus grand en France en est muni. »

Après les allusions précédentes aux « têtes couronnées », cette dernière phrase autorise à penser qu'il s'agit ici de la famille royale, et c'est sans doute de Marie-Antoinette que le P. Lanfant voulait parler quand il écrivait le 6 août 1791 :

« Conservez sur vous l'image dont vous me parlez ; la jeune dame qui vous intéresse en a muni son fils et probablement elle et son mari. »

Nous avons trouvé le vrai motif de cette rapide extension du culte du Sacré Cœur dans une relation inédite de l'abbé Boulangier, qui était économe du séminaire Saint-Firmin quand cet établissement fut converti en prison :

Les catholiques de Paris et ceux de province croyaient que le roi, pour obtenir de Dieu sa délivrance et celle de sa famille, avait fait vœu de demander au pape, lorsque les circonstances le permettraient, qu'il voulût bien instituer en fête solennelle pour tout son royaume la fête des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. C'est d'après cette opinion, appuyée, disait-on, du témoignage de Madame Élisabeth, que tous les amis du roi, par conséquent tous les vrais catholiques, portaient sur eux une image du Sacré Cœur qui leur était donnée par les prêtres les plus occupés dans le ministère, et ces prêtres les recevaient de certaines âmes pieuses, qui employaient leur temps et une partie de leurs revenus à acheter l'étoffe, la soye et les couleurs nécessaires pour faire ces petites images[1].

A cause de son affection pour la famille royale, de ses relations avec les monarchistes et les communautés religieuses dispersées, le P. Lanfant était tout désigné comme apôtre des images du Sacré-Cœur. Il ne se doutait pas alors, qu'aux mois d'août et de septembre 1792, les meneurs révolutionnaires feraient passer ces emblêmes pieux pour les insignes sanguinaires d'un vaste complot contre la nation.

Weber, dans les *Mémoires de Marie-Antoinette*[2], raconte comment après avoir échappé aux massacres de la Force, il faillit périr sur la route de Paris à Honfleur. Arrivé à Damville, il est arrêté par des paysans armés qui le prennent d'abord pour un aristocrate ; puis, soudain, il entend autour de lui : « Il faut le tuer, c'est un prêtre, c'est un non jureur ! — Ce qui donnait, ajoute-t-il, une apparence de vérité à cette méprise, c'était une gravure du Cœur de Jésus que les bandits venaient de trouver dans un livre de piété que je portais sur moi ; cette image avait été envoyée quelque temps auparavant à toutes les municipalités de France, par

1. Archives de l'école Sainte-Geneviève.
2. T. II, p. 280.

les Jacobins, comme le signe de ralliement d'un parti contre-révolutionnaire à la tête duquel étaient, d'après eux, les prêtres réfractaires. »

L'abbé Boulangier, dans sa relation, affirme lui aussi ce dernier fait en ce qui concerne les journées de septembre :

Pour exciter au massacre des insermentés, on a répandu dans le peuple que les prêtres incarcérés devaient sortir le poignard à la main, que tous les prisonniers des prisons de Paris et de Bicêtre devaient se joindre à eux pour aller massacrer tous les amis et les défenseurs de la liberté ; que les prêtres avaient distribué à tous ceux de leur party une image, représentant un cœur couronné, comme un signe auquel on reconnaîtrait les vrais aristocrates, que tous ceux qui auraient cette image la présenteraient en disant : *Miséricorde !* et que ceux qui ne l'auraient pas seraient égorgés sans pitié [1]. Cette image, dont il a été trouvé plein une boîte dans la chambre du supérieur de Saint-Firmin, a été convertie en bijoux par quelques journalistes qui ont publié qu'on avait trouvé une grande quantité de bijoux au séminaire Saint-Firmin. Les sans-culottes ont parsemé ces cœurs dans la rue Saint-Victor, et cette trouvaille n'a pas peu contribué à les persuader que le projet de les assassiner avait réellement existé.

Après les massacres, les mauvais journaux ne manquèrent pas l'occasion d'entretenir ce mensonge. Parlant des prêtres tombés aux Carmes, le *Courrier des départements* rapporte que :

Parmi les effets trouvés sur eux on remarqua de petites images en papier, représentant deux cœurs percés de flèches dans une couronne d'épines et surmontés d'une croix ; au bas on lisait :

Cœurs Sacrés !
Protégez-nous,

C'était un signe de ralliement, une espèce de mot d'ordre, que la Lamballe et les autres femmes de la cour portaient aussi sur elles, mais brodés fort proprement sur des morceaux de drap de diverses couleurs[2].

1. Ces bruits répandus par les Jacobins montrent assez que les massacres avaient bien été prémédités et dirigés surtout contre les prêtres fidèles.

2. La dévotion au Sacré Cœur fit encore des victimes à d'autres moments de la Révolution. On sait que Victoire de Saint-Luc fut guillotinée pour avoir distribué ces images. Cf. Pierre Xav. Pouplard : *Une martyre aux derniers jours de la Terreur. Victoire de Saint-Luc, dame de la Retraite de Quimper*, p. 166, 181, 239. Lille, 1882. In-18.

Cette digression sur une dévotion chère au P. Lanfant et qu'il avait certainement reçue de sa Mère, la Compagnie de Jésus, nous a fait anticiper sur les événements. Revenons au milieu de l'année 1791, où nous avons laissé le futur martyr de l'Abbaye.

Il s'était décidé, nous l'avons vu, à ne pas quitter Paris; mais ce ne fut point sans prendre toutes les précautions nécessaires à sa sécurité. Après être resté quelque temps caché, un peu malgré lui, sur les instances de ses amis, il se hasarda à sortir. Bien que le peuple « trop occupé d'assignats, d'argent et de bruit de guerre pour penser à lui, l'ait oublié », il est obligé, dès le mois de mai, à plusieurs changements de demeure. En juin, il constate combien sa prudence passée lui a été utile; il nous apprend alors seulement que, deux mois auparavant, la main de Dieu l'a sauvé à son insu d'un grave péril :

Je lui dois des actions de grâces, dit-il, pour tous les soins qu'a eus de moi sa providence. Elle m'a surtout fait échapper à un danger, le 28 avril, que je n'ai bien connu qu'après l'avoir évité : si j'étais sorti de chez moi ce jour-là un quart d'heure plus tôt, n'étant averti de rien, j'allais donner droit dans le piège, parce que je devais passer au moment de la plus grande fermentation dans l'endroit où une multitude innombrable et fort échauffée contre moi était réunie. A présent, je vais et je viens comme auparavant, le plus souvent avec l'équipage d'un voyageur et tel que vous me voyez chez vous. Il nous reste à passer le temps de la crise que j'attends sans être effrayé... Je mets en Dieu toute ma confiance.

Cette lettre est du 19 juin; le lendemain c'était une alerte :

Il est dix heures du matin et mon domestique rentre précipitamment chez moi tout essouflé, pour m'avertir de ne pas sortir parce que tout Paris est dans l'agitation, et il m'ajoute : *Le roi, la reine, M. le dauphin, en un mot toute la famille royale est partie...* Je devais dîner dehors; on ne veut pas que je sorte, et peut-être on a raison parce que quelques sans-culottes de mauvaise humeur ont l'air de s'en prendre à certaines gens de ce qui est arrivé... Je me rends au bon conseil de mes amis...

Voilà donc le roi libre, et prouvant, par son évasion, qu'il ne l'était pas. On le croit déjà en Flandre et l'on assure que demain il sera à Bruxelles. Les voilà enfin en sûreté ces têtes augustes, qui ont causé

tant d'alarmes aux cœurs vraiment français! Je ne puis vous exprimer ce que je sens !...

Dix heures du soir viennent de sonner, et l'on vient de m'apporter un billet qui dit : *Le roi et ses compagnons de voyage se portent bien. Des légions d'anges les ont transportés. Il soupera ce soir à Mons.* En effet, calcul fait de la distance des lieux et de la célérité de la marche, les illustres voyageurs, qui partirent hier entre minuit et une heure, doivent être arrivés... Tout Paris s'occupe à deviner comment le roi a pu s'évader... Les jours suivants seront peut-être plus orageux. Les prêtres sont un des objets de la haine des séditieux, ainsi que les nobles...

22 juin. — Nouvelle alerte : Le bruit est universellement répandu dans Paris que le roi a été arrêté à Lille, en Flandre; celui qui l'a apporté s'en rend garant. N'importe, je proteste contre. Lille n'est pas sur le chemin de Valenciennes. Oh! l'on n'aurait pas exposé le roi à y passer sans être sûr des régiments... Une heure après, un ami de la maison arrive et confirme la nouvelle, qu'il croit avantageuse pour la tranquillité du peuple. Je combats la nouvelle sous ces deux rapports...

Le 24 juin, il lui fallait raconter l'arrestation de Varennes et il ajoutait :

Vous frémiriez d'horreur si vous entendiez les exécrables propos dont retentit de toutes parts la capitale... Il n'est sorte d'injures qu'on ne prodigue à ce prince et à la reine, ni menaces insultantes et effrayantes qu'on n'y ajoute. Mon sang est entre la glace et le feu; en un instant, il passe de l'un à l'autre, et je ne trouve la paix qu'en adorant les desseins de Dieu.

...Le débordement de la capitale est affreux. Grâce à Dieu, la peur ne m'a pas encore gagné. D'ailleurs, comment sortir de Paris ?...

M. et Mme de Saint-Ouen le pressèrent, alors plus que jamais, de s'enfuir et de se réfugier chez eux. Il y renonça, et le salut des âmes semble bien avoir été le dernier mot de son refus :

Croyez, madame, qu'il m'en coûte de n'aller pas vous rejoindre; mais comment voyager avec sûreté? Le peu d'argent qu'on a peut être pris ou par la nation ou par les voleurs. D'ailleurs, étant au terme, à qui s'adresser pour les sacrements?

A la suite de cette généreuse détermination, il éprouve le calme d'un prêtre fort du Dieu très bon auquel il a fait le sacrifice de sa vie :

Malgré tout ce que l'on annonce, malgré les alarmes répandues, je conserve une vraie tranquillité... Je remercie la Providence de la sérénité qu'elle entretient dans mon âme.

La persécution contre les fidèles ministres de l'Église se soutient, et ceux-ci de leur côté ont la même constance. (3 juillet.)

C'est une chose singulière que l'état habituel de Paris, paraissant calme en totalité au milieu d'un nombre d'agitations particulières. Je le traversai à pied, il y a deux jours ; je vis dans plusieurs endroits des groupes, des prédicateurs de places et de rues; je passais auprès et je n'aperçus pas le plus léger mouvement. Le peuple est une machine qui se monte, s'avance, se retarde, s'arrête à volonté ; ses opérations sont celles d'autrui et le ressort qui les produit n'est pas toujours invisible. (6 juillet.)

Ces deux derniers jours, j'ai beaucoup voyagé dans Paris; les lieux dont l'espace est plus étendu étaient comme une prairie qu'on vient de faucher et qui présente, de distance en distance, les divers tas de foin qu'on a formés. De tous côtés, j'ai vu de ces petits rassemblements, plus ou moins nombreux, qui composaient les auditoires des orateurs du peuple; mais je n'ai pas eu l'imprudente curiosité d'entendre les discours, quoique le sujet eût pu me paraître fort intéressant; on eût facilement aperçu sur mon visage les impressions de mon âme, et il est dangereux de les montrer. (17 juillet.)

N'ayez pas d'inquiétude à mon égard. Je vais et je viens sans que j'aperçoive le moindre danger, et cependant je ne suis pas déguisé; je me borne à être ici comme à la campagne et même ordinairement sans varier les couleurs.

Le P. Lanfant profitait de ces jours de calme relatif pour s'informer de l'état des prisonniers des Tuileries :

Je ne suis inquiet, écrit-il un jour, que de l'affreuse situation du roi, de la reine, de leur auguste famille, dont les malheurs me déchirent... J'ai entendu Mme *** qui avait vu la reine le même jour ; elle a dit que si elle avait eu cent ans elle ne serait pas plus changée, que ses cheveux sont totalement blanchis et que ses traits ne sont plus les mêmes.

A ce moment d'accalmie toute superficielle, succédèrent de nouvelles craintes :

Les propos qu'on tient, les terreurs qui augmentent, le départ de bien des gens qui s'éloignent de Paris, les exhortations à ne pas y rester qui viennent des émigrants, tout concourt à persuader que nous approchons d'un moment critique et dangereux. (3 août.)

Vous n'imaginez pas de quels stratagèmes les prêtres sont obligés d'user, dans certains endroits de Paris, pour administrer les sacrements.

L'un d'eux a été obligé d'entrer sous la forme d'un portefaix[1] pour entendre la confession d'un mourant. Un autre, devant aller dans une maison devant laquelle est un corps de garde[2], y est entré avec l'uniforme et le bonnet d'un grenadier. (14 août.)

Quelle vie pour des prêtres zélés comme le P. Lanfant, surtout quand il faut vivre ainsi pendant des mois ! « Je suis au fait de la manœuvre, écrivait-il à la fin de juillet, et je cherche à tenir un juste milieu entre la témérité et la poltronnerie. »

Les dernières lettres des *Mémoires ou correspondance secrète*, qui sont du mois d'août 1791, contiennent de nombreuses allusions à ses allées et venues « à la campagne ». Il veut sans doute parler d'une maison aux environs de la capitale, où le recevaient quelquefois des amis. Cependant, vu la difficulté de passer les barrières sans être examiné, ces fréquents voyages surprennent un peu et l'on se demande si le mot de campagne ne cache pas autre chose, ou si pareilles allusions n'ont pas pour but de dépister la curiosité malveillante des indiscrets.

Notre curiosité à nous, très légitime, s'éveille de plus en plus, à mesure que les événements s'aggravent et se précipitent. Du 2 septembre 1791 au 5 septembre 1792, nous sommes malheureusement réduits à cinq lettres inédites; encore les deux premières suivent-elles de très près les lettres de la correspondance imprimée. L'une est du 15 septembre 1791, et nous croyons pouvoir assigner l'autre au 7 novembre de la même année, bien que le nom du mois ne soit pas parfaitement lisible[3].

Toutes les deux sont adressées à Mme de Saint-Ouen et ne nous apprennent rien de nouveau sur la situation du P. Lanfant, sinon que « depuis deux ans il n'a pas touché un sol » et qu'il est obligé « d'user d'économie dans l'incertitude de l'avenir ». Celle du 15 septembre s'étend longuement sur l'acceptation de l'acte constitutionnel par le roi :

1. Le fait est attribué à l'ancien jésuite Friteyre-Durvé, massacré aux Carmes.

2. Cette maison ne serait-elle point le château des Tuileries?

3. Cette lettre, de la collection de M. Gustave Bord, est certainement du 7 septembre ou du 7 novembre 1791.

Elle a fort déplu aux dames de Paris, écrit-il à sa nièce, et je n'imagine pas que celles de la campagne soient plus indulgentes. Comme je n'ai pas l'honneur d'avoir une imagination si vive, je suis aussi tranquille après cette acceptation que je l'étais avant. Cet événement que j'avais prévu et qui, je crois, a été conseillé par de très grands personnages, ne dérange point mes idées, comme je suis persuadé qu'il ne dérange point les projets... Ma façon de penser est que le refus était dangereux, que le délai pouvait le devenir, et que le fait est sans conséquence... J'apprends encore qu'une lettre, venue de l'étranger, annonçait que le 13 de ce mois le roi accepterait la constitution, ce qui confirme dans la persuasion qu'il a suivi les conseils de la politique relatifs à la circonstance où il est. Cela n'empêche pas que sa lettre ne fasse une impression défavorable sur bien des gens, qui ne voient que la chose en elle-même, laquelle, il faut l'avouer, ne se présente pas sous un beau jour. Il faut attendre les suites. Du reste, l'on assure que la constitution civile du clergé a été totalement ôtée... Je viens d'apprendre que depuis quinze jours on savait, hors de France, l'acceptation du roi et même le jour.

Trompé par les illusions de ses nobles amis, le P. Lanfant voyait toujours la fin des malheurs dans la réussite des plans de l'émigration. Il garda ce consolant espoir jusqu'à la veille de son emprisonnement; ses lettres du mois d'août 1792 nous le montreront croyant déjà le roi et les prêtres délivrés par l'arrivée prochaine des troupes de la coalition.

Toute cette année 1792, la plus mouvementée et la plus pénible de sa vie, nous restera probablement toujours inconnue. Le regret de n'avoir pu retrouver sa correspondance d'alors est bien diminué par la certitude qu'il n'y parlait ni de l'emploi de ses journées, ni des retraites successives où il se cacha.

Sur ses derniers mois, sur son arrestation et sa mort, nous avons heureusement plus de détails, grâce aux trois lettres inédites que nous avons déjà signalées, grâce aussi aux témoignages de deux prêtres dignes de foi, dont les récits s'accordent entre eux et avec les documents officiels.

L'un de ces prêtres est l'abbé Aimé Guillon, l'auteur des *Martyrs de la foi*, qui, après la Révolution, fit une sérieuse enquête dans le quartier de l'Abbaye, sur la mort du P. Lanfant, auprès de gens qui l'avaient connu. L'autre est un prêtre constitutionnel et régicide, l'abbé Monnel, curé de Valdelancourt dans le diocèse de Langres, et député de la

Haute-Marne à l'Assemblée nationale puis à la Convention[1]. Après la Révolution, il vivait dans la retraite lorsqu'il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816 qui bannit les régicides. Alors il s'exila dans le duché de Bade où il reprit les fonctions ecclésiastiques. Il desservit une petite paroisse, expiant ses fautes dans l'exercice et les vertus du ministère sacerdotal et dépensant en bonnes œuvres la pension que la duchesse d'Angoulême, touchée de ses nouveaux sentiments, lui faisait remettre chaque année. Il mourut dans les premiers jours de novembre 1822, après avoir fait une rétractation de son vote criminel dont il laissa un acte authentique à M. Wichl, préfet des études au collège de Constance[2]. Il avait écrit des *Mémoires* qui furent publiés après sa mort, une première fois en 1829, puis réédités en 1831[3]. Au chapitre des *Journées de septembre*, il ne parle absolument que du P. Lanfant; ce souvenir exclusif est très explicable, car ces jours-là il ne s'était occupé que de l'ancien jésuite.

Telles sont les principales sources où nous puiserons, en les complétant par des relations plus connues, l'exposé des événements tragiques qui brisèrent à soixante-six ans cette vie pleine d'œuvres d'un prêtre selon le cœur de Dieu.

1. Il est porté sur les listes comme ayant voté la mort sans appel ni sursis; mais il affirme dans ses *Mémoires* qu'il voulait demander le sursis, comptant par là sauver tout à fait les jours du roi. Au moment d'énoncer son vote, il se troubla jusqu'à perdre bientôt connaissance : après avoir prononcé *la mort*, il balbutia quelques mots que les secrétaires n'entendirent pas ou ne comprirent pas. (Voir *le Moniteur universel* du 18 et du 20 janvier 1793.)

2. Comme ce régicide dut peut-être sa conversion aux prières du P. Lanfant qu'il essaya de sauver, nous croyons intéressant de donner ici sa rétractation : « Le soussigné S. E. Monnel, prêtre et ci-devant curé de Valdelancourt, diocèse de Langres, actuellement à Constance, déclare qu'il rétracte tout ce qu'il peut avoir fait et manifesté, soit d'une manière publique ou particulière, de contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle il veut mourir; priant surtout ses anciens paroissiens de lui pardonner les scandales dont il peut s'être rendu coupable; qu'il témoigne en outre la plus vive douleur et le plus sincère repentir d'avoir voté la mort de son roi Louis XVI; qu'il prie humblement le Dieu, qui est plein de bonté, de le traiter non selon sa justice, mais selon ses miséricordes qui sont infinies, en qui il met toute sa confiance. La présente rétractation faite et remise entre les mains de M. Wichl, préfet du collège de Constance, ce jour, 29 octobre 1822. » Biographie Michaud.

3. *Mémoires d'un prêtre régicide.* 2 vol. in-8, Paris, Al. Martin, 1829 ; et 2 vol. in-8, Paris, Tilliard, 1831.

Au début du mois d'août 1792, le P. Lanfant trouvait encore moyen d'envoyer de ses nouvelles à une demoiselle « Françoise Morlot, chez Mlle Rebouchel, rue des Quatre-Églises, près la place Mengin, à Nanci ». C'était peut-être le nom d'emprunt de Mme de Saint-Ouen, ou bien ces deux demoiselles servaient d'intermédiaires pour lui passer la correspondance. Une lettre, datée successivement des 6, 7 et 8 août, relate les troubles qui bouleversèrent Paris et la cour en ces jours restés célèbres. La plupart de ces faits sont trop connus; nous nous en tiendrons à quelques passages plus personnels, à quelques incidents particuliers :

7 août. — Sur les douze fédérés marseillais qui ont été tués par des gardes nationales, huit étaient marqués de ces trois lettres G. A. L. Quelle armée!

8 août. — A deux heures après midi, on parle d'un attroupement des Marseillais logés aux Cordeliers et qui menacent de couper la tête à tous ces religieux qui n'ont pas fait le serment. L'alarme est dans le quartier... Il peut y avoir du tapage cette nuit. Il y en a eu, en effet, la nuit précédente ; huit Marseillais ont été tués, et, sur les huit, cinq étaient marqués comme ceux dont je vous ai parlé. On compte qu'en tout il en a péri cinquante depuis leur arrivée à Paris... Ces malheureux ont pénétré chez les Cordeliers, leur ont empêché de dire la messe, les ont accablés d'injures, ont renversé une statue de Saint-Louis dans l'église, y ont fait l'exercice et l'ont honteusement profanée... Pendant ce temps-là, les troupes étrangères nous arrivent. J'ai vu une lettre authentique qui dit : *Nous partons le 30 juillet* (d'auprès de Coblentz) *et nous allons directement à Paris. Si votre roi n'est pas en liberté à notre arrivée, sauvez-vous; le pillage est décidé, surtout s'il y a de la résistance, et rien ne peut faire changer cette résolution...*

Je ne quitte point Paris, ne voyant pas où je pourrais me retirer. S'il y a du trouble, le voisinage ne sera pas plus sûr. D'ailleurs, les Français émigrés rentrant avec les Prussiens et les Autrichiens, il n'est pas à présumer qu'ils laissent indifféremment piller leurs propres hôtels, égorger leurs amis et les ruiner. Je me mets sous la sauvegarde de la Providence en qui je me confie [1].

Quatre jours plus tard, à la date du 12 août, il envoie à la même adresse une lettre très courte, d'une écriture et d'un style où percent des inquiétudes, le trouble d'une âme qui se domine :

12 août 1792. — Il est douteux que je puisse vous écrire par le cour-

1. Lettre inédite. Collection de M. Gustave Bord.

rier de jeudi prochain 16 du courant. Les circonstances sont peu favorables au commerce épistolaire; aujourd'hui même, je me renfermerai dans des bornes étroites, parce que les nouvelles publiques vous auront appris le terrible événement de vendredi dernier.

Il poursuit en pesant tous ses termes, et pour apprendre aux siens qu'il n'est pas encore du nombre des prêtres incarcérés, il s'exprime ainsi :

Je vous écris pour vous tranquilliser sur le sort des personnes qui vous intéressent et auxquelles, jusqu'à ce moment, il n'est pas arrivé ce que certains bruits publient. Elles espèrent que la bonté de Dieu continuera à les protéger.

Ensuite quelques mots sur la situation générale et les infortunes du monarque prisonnier :

Je ne puis vous peindre exactement les malheurs dont on gémit. Ils ont été à leur comble. On ignore jusqu'au nombre des morts que quelques-uns portent à sept mille. On varie même encore sur la position du roi. Selon les uns, il n'est pas sorti de l'Assemblée où il dit s'être réfugié pour épargner un grand crime aux Français. Selon d'autres, il a couché la première nuit à la chancellerie. Il en est qui assurent qu'on lui prépare un logement au Luxembourg, et quelques-uns disent au Temple. On a fait des proclamations, de la part du maire, pour calmer le peuple qui commence à être moins agité. Mais on a crié ce matin la vente des meubles du palais des Tuileries, et ils se vendent, dit-on, à l'Hôtel de Ville. Il y a eu plusieurs têtes coupées et une multitude de voleurs pendus par le peuple. Une quantité de prêtres sont renfermés dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, où ils ont passé la nuit fort mal à leur aise. On écrit, ou du moins on dit, que c'est pour leur sûreté. Adieu, j'embrasse tout le monde [1].

Le P. Lanfant avait bien raison de n'accueillir, qu'avec un mélange de crainte et de scepticisme, les bruits répandus sur la cause de l'incarcération des prêtres réfractaires, alors menacés avec plus de fureur et recherchés avec plus de soin que jamais. Cette poursuite acharnée, les théories et les instincts des révolutionnaires triomphants n'étaient point pour rassurer ceux à qui l'on ouvrait de force les prisons, comme des abris contre la colère du peuple. Mieux valait échapper à de tels refuges.

1. Lettre inédite communiquée par M. l'abbé J. Brucker.

Depuis longtemps, l'ancien prédicateur du roi avait abandonné le logement qu'il occupait rue Jacob, et s'était retiré d'abord dans une maison dépendante de la communauté des religieuses Visitandines de la rue du Bac. Il se revêtit alors d'un costume séculier qui lui fut apporté par la femme d'un honnête marchand de la rue de *Buci*, M. Martin[1]. Puis, le péril devenant plus imminent, il vint demeurer dans la rue obscure de la *Vieille-Monnaie*, chez un relieur nommé Leriche[2] ; il avait son autel et disait la messe dans l'appartement d'un bon catholique, du nom de Jalet, tourneur en bois et locataire de la même maison.

Un jour, — ce devait être probablement aux environs du 10 août, — sous le toit de ces généreux protecteurs, l'ancien jésuite fit une singulière rencontre :

J'avais pour relieur de livres, raconte le régicide Monnel, un nommé Leriche qui demeurait, autant que je puis me rappeler, dans la rue de la Vieille-Monnaie. Un jour que j'entrai chez lui, sans être attendu, je remarquai dans son atelier et assis sur une mauvaise chaise, un homme vêtu de noir dont les traits me frappèrent vivement. Je m'approchai, je tournai autour du personnage mystérieux qui penchait avec affectation la tête et semblait vouloir se dérober à mes regards. Ma curiosité était vivement excitée ; je me baissai pour ramasser un livre que j'avais fait tomber exprès, et je reconnus l'abbé l'Enfant.

La frayeur, qui se peignit alors sur la figure du prêtre, me fit mal. En me relevant je prononçai avec affectation ces mots de l'Écriture : *Noli timere*... Alors l'abbé, levant les yeux et les attachant sur moi avec une expression mélancolique, répondit dans la même langue : *Qui sperat in Domino*... C'en était assez pour moi ; j'avais deviné le nom du prêtre ; je ne le proférai pas, et je m'éloignai. Il avait suffi de cette courte vision pour m'intéresser vivement à son sort.

Ce fut une rencontre providentielle, — nous le verrons tout à l'heure — et qui faillit soustraire le P. Lanfant à la mort, mais aussi à la gloire de tomber sous les coups des ennemis de Jésus-Christ.

Le moment de rendre à Dieu le témoignage sanglant de sa foi était tout proche, et l'ancien jésuite l'ignorait encore le 29 août. A cette date, quelques heures avant son arrestation,

1. Au temps où l'abbé Guillon fit son enquête, ce marchand vivait encore rue de Buci, n° 12, à l'enseigne du *Père de Famille*.

2. Mort à la fin de 1819, au n° 11 de la rue *Percée-Saint-André-des-Arts*.

il s'efforçait de rassurer Mlle Morlot dans une lettre, la dernière de sa vie, trop précieuse pour que nous en passions le moindre mot :

29 août 1792. —Je connais votre amitié pour le malade, et par l'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde, je juge de l'inquiétude qui vous tourmente. Il est lui-même fatigué de vous sentir si fort en peine sur sa santé, et je me charge de vous prier de sa part de ne pas vous livrer aux alarmes. Il est dans un état qui donne de bonnes espérances. Son médecin en augure favorablement. Il n'y a point de crises effrayantes; son pouls n'est pas agité; il est tranquille; les remèdes opèrent; le sommeil se soutient; il n'a pas horreur des aliments et il observe exactement le régime dont jusqu'à présent il se trouve bien. Je vous invite donc, mademoiselle, à calmer la vivacité des sentiments qui vous agitent et à entretenir le doux espoir que Dieu vous conservera ce bon ami. Il conserve lui-même cette idée et il bénit la Providence qui veille sur ses jours. Cette maladie peut être fort coûteuse, mais la santé est d'un prix supérieur à tout.

Vous voudriez que je vous écrivisse des nouvelles, mais vous devez les sçavoir plus sûrement que nous, parce que vous êtes plus voisine des lieux d'où on di[t qu'elles][1] viennent. D'ailleurs on ne sçait trop ici sur quoi compter. Les aristocrates débitent plusieurs choses dont les patriotes ne disent mot. Les premiers font courir le bruit que les troupes étrangères s'avancent. Ils vont jusqu'à dire qu'après s'être rendus maîtres de plusieurs places fortes, nommément de Metz, qui selon eux a ouvert ses portes, les ennemis sont à Châlons-sur-Marne. Cette nouvelle, qui répandroit l'effroi, n'est pas facile à croire et le public, dont la tranquillité serait fort troublée, la répète sans être bien convaincu de sa réalité. Dans le fait, il ne faut pas s'abandonner à la terreur légèrement. D'ailleurs, nous avons un si grand nombre d'hommes à leur opposer que l'on se rassure. Il part en effet beaucoup de nouveaux enrôlés pour les frontières, et l'on remplace ainsi ceux qui ont le malheur de périr pour la défense de la patrie. Faites comme moi, attendez les événements et ne vous abandonnez pas à la peur.

On parle de beaucoup de gens arrêtés pour cause de trahison, mais je n'en sçais ni les noms ni les crimes. Il y a divers lieux pour les exécutions. On en fit trois à la Grève avant-hyer sur des fabricateurs de faux-assignats, à ce que j'ay ouy dire. Les autres se font au Carrousel. Si l'on en croit des gardes qui ont été faire leur service au Temple, le roi et la reine sont si resserrés qu'ils ne peuvent se parler qu'en présence de témoins, que la reine est elle-même obligée de soigner ses enfants et que c'est sa belle sœur qui la coiffe, n'ayant presque personne pour les servir. Bien des gens sont touchés de cet état dont j'ignore le motif.

1. L'autographe porte une déchirure, mais le texte est facile à rétablir.

Les prêtres sexagénaires sont exceptés de la déportation ; ils seront simplement enfermés dans une maison. Le vieux cardinal de La Rochefoucauld, âgé de plus de quatre-vingts ans, est, dit-on, déjà dans le séminaire de Saint-Firmin. Les autres sont encore où ils étaient; on en arrête journellement. Plusieurs maisons de religieuses sont évacuées. On parle de lever une milice dans Paris ; ce projet effraye et semble annoncer le danger. Adieu ; madame votre compagne et cousine de la Section des Quatre Nations, dont j'avais oublié de vous parler, vous salue. Voilà mon double bulletin du malade et de l'état des choses. Respect à mademoiselle R.[1].

Ce que le P. Lanfant appelle « l'état des choses » changea subitement pour lui. Peut-être fut-il trahi, comme le laisse à entendre l'abbé Guillon, soit par son domestique, Noël, qui se distingua plus tard dans les comités révolutionnaires, soit par des voisins comme ces frères Ozanne, tous deux huissiers de l'Assemblée et dont le plus jeune fut agent secret de la police créée le 10 août. D'ailleurs nulle preuve n'existe de cette trahison : il y a là un mystère que nous n'essayerons point de pénétrer. Toujours est-il que dans la nuit du 29 au 30 août, l'ancien jésuite fut arrêté à son domicile, chez Leriche. *Le Moniteur Universel* annonça cette capture à toute la France par ces mots où perce l'hostilité pour Louis XVI : « L'abbé Lanfant, confesseur du roi, est arrêté[2].» Le journal de Gorsas rapporta le fait comme un triomphe:

Résultat de la visite domiciliaire faite dans la nuit du 29 au 30 de ce mois. — Cette visite s'est faite au même moment et à la même heure dans tout Paris ; mais la nouvelle s'en était répandue trop tôt, de sorte que la malveillance a eu le temps de prendre des mesures. Cependant beaucoup d'armes ont été saisies, beaucoup de personnes suspectes arrêtées. Le fameux fanatique, l'abbé L'Enfant, est de ce nombre[3].

Conduit d'abord à la municipalité, il en fut transféré le lendemain à l'Abbaye[4].

1. Lettre inédite, de la collection de M. Gustave Bord.
2. *Le Moniteur universel*, 1er septembre 1792.
3. *Courrier des départements*, 31 août 1792.
4. Dans les papiers communiqués par M. Gustave Bord, j'ai trouvé *l'ordre d'écrou* original. C'est un *imprimé rempli*; il est conçu en ces termes :

Département de Police. *Municipalité de Paris.*

Le concierge de l'Abbaye recevra le prisonnier ci-après dénommé :

Anne-Alexandre-Charles-Marie LANFANT

Le geôlier, Lavacquerie, plein d'égards pour les personnes qu'on lui amenait à cette époque[1], logea son nouveau prisonnier, dans une chambre qui communiquait avec la tribune d'une chapelle où étaient enfermés des royalistes ; Lanfant s'y trouva avec son ami l'abbé Chapt de Rastignac[2]. Rassuré peut-être par cet accueil, il se repentit alors de s'être défait d'une somme assez considérable qu'il avait sur lui au moment de son arrestation. Avant de passer le seuil de la prison, il l'avait confiée à Jean-Baptiste Ozanne, l'un de ces frères si suspects à l'abbé Guillon, et qu'on est surpris de voir à la suite du prêtre jusqu'à son entrée à l'Abbaye. Le lendemain, 31 août, regrettant de n'avoir plus cet argent, si utile dans les circonstances, il envoya au dépositaire le billet suivant : « Je prie M. Ozanne de remettre au porteur du présent billet les 1,450 livres que je lui ai confiées à l'abbaye Saint-Germain où il m'a accompagné. Ce 31 août 1792. Lanfant. » Sa demande resta sans réponse, et, même après les massacres, cette somme ne put être recouvrée.

Cependant, s'il y eut des gens assez haineux pour vouloir la mort de ce prêtre inoffensif, il y eut aussi des cœurs assez généreux pour s'employer activement à sa délivrance. Nous en connaissons certainement deux : l'abbé Monnel et son relieur Leriche.

Dès qu'il apprit son arrestation, le futur régicide, se sou-

qui lui est envoyé *de la prison de* (ces 4 mots sont biffés), et il le gardera jusqu'à nouvel ordre.

Fait au département de Police, hôtel de la Mairie, le 30 août 1792, l'an IV de la liberté.

Ier de la liberté [ajouté à la main].

P. M. Joly. Chéradame.

(*Cachet de la Mairie.*)

1. D'après l'abbé Aimé Guillon, le concierge Lavacquerie cacha plusieurs prisonniers et réussit à les sauver.

2. Les victimes de l'Abbaye furent enfermées dans plusieurs endroits. Il y en eut dans l'ancien réfectoire des moines, dans une salle qui avait autrefois servi de chapelle à une congrégation d'artisans, dans l'ancienne geôle abbatiale, devenue prison militaire avant 1789. Il y avait, à côté de cette prison, une chapelle qui était ouverte au public pour les offices auxquels les prisonniers assistaient dans une tribune. C'est de cette chapelle et de cette tribune qu'il est ici question. — On trouvera des détails topographiques curieux sur l'Abbaye dans l'ouvrage de G. Lenôtre : *Paris révolutionnaire*, p. 150-157. Paris, 1895. In-8 jésus.

venant de la rencontre toute récente, avait fait des démarches auprès des administrateurs de la Commune, Panis et Sergent. pour les intéresser au sort de celui qu'on appelait le *confesseur du roi.* Il ne devait pas tarder à les renouveler. En effet, sortant de chez lui, le 2 septembre, il n'est pas peu surpris de lire, « sur les murailles de la capitale », la célèbre proclamation qui fut le signal des massacres : « Aux armes, citoyens, aux armes ! l'ennemi est à nos portes. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir plus de huit jours, etc... »

Tous les travaux sont suspendus, raconte Monnel dans ses *Mémoires*, les maisons désertes, la foule remplit les rues. On s'interroge avec effroi. Personne ne répond. Tout à coup, le canon tonne; le tocsin fait entendre ses tintements inégaux; la générale bat dans tous les quartiers. Les municipaux à cheval, avec de larges banderoles de rubans, parcourent les rues, précédés d'une populace déguenillée. Le drapeau noir flotte sur les tours de Notre-Dame... Aux armes! Aux armes ! On n'entend plus que ces cris... Aux armes! l'ennemi s'avance... Aux armes! Verdun est pris... Tout à coup apparaît la figure de Maillard, traînant après lui, comme au 10 août, un peuple d'ouvriers en guenilles et armés d'épées, de fusils, de bâtons, de pierres. On s'arrête pour l'interroger : « Aux armes ! répète-t-il en agitant son sabre et frappant les cailloux, dont il tire à chaque instant des étincelles... Aux armes ! Oui ! oui ! — Pour marcher sur les frontières? — Non. — Et où donc? — Aux prisons ! aux prisons ! c'est là que sont nos ennemis. Aux prisons ! courons aux prisons ! — Aux prisons ! répète la foule qui se presse derrière Maillard. »

Je crus sortir d'un rêve en entendant ce terrible appel. Je m'approche des groupes et je demande à un de ces hommes à figure sinistre où le cortège va se diriger : « Vous n'entendez donc pas ?... me cria-t-il. Aux prisons ! — Et à quelles prisons ? — Aux Carmes, à l'Abbaye !... »

Alors, le nom du malheureux L'Enfant se présenta aussitôt à ma mémoire... Je compris qu'il n'y avait pas un instant à perdre si je voulais l'arracher à la fureur du peuple... Je courus à l'Hôtel de Ville où siégeaient tous les membres de la Commune; je parlai à Panis et à Sergent, et j'obtins un ordre ainsi conçu : *Au nom du peuple, mes camarades et amis, il vous est ordonné de ne point juger l'abbé L'Enfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. Fait à l'Hôtel de Ville, le 2 septembre.* Signé : PANIS, SERGENT, *administrateurs* ; MÉHÉE, *secrétaire-greffier* [1].

Alors, je descends précipitamment l'escalier de l'Hôtel de Ville. Je

1. Dans son *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, M. Tuetey signale une pièce toute semblable (t. V, p. 23) : « Ordre des administrateurs de la Commune de juger tous les prisonniers de l'Abbaye à l'exception de l'abbé Lanfant. Du 2 septembre 1792. Pièce absente. »

traverse le Pont-Neuf, à chaque pas rencontrant des traces de meurtre, des membres sanglants, heurtant des cadavres, et j'arrive à l'Abbaye. Je présente mon ordre à Lavacquerie, le geôlier de la prison. Soudain les portes s'ouvrent, et la flamme d'une chandelle qui brûle, placée dans le goulot d'une bouteille, vient éclairer un tableau hideux : Maillard, assis sur une mauvaise chaise de bois, un registre teint de sang à la main, entouré de dix ou douze hommes du peuple, les cheveux en désordre, les vêtements en lambeaux, accroupis comme lui devant une table couverte de bouteilles et de verres pleins d'un vin rouge comme le sang qui ruisselle et tache leurs mains et leurs figures. Mon apparition épouvante ce sénat d'égorgeurs, qui tremblèrent sur leurs sièges et se jetèrent machinalement sur leurs armes. Maillard seul n'éprouva aucune émotion; il était à demi-ivre : « Que veux-tu, balbutia-t-il ? — J'apporte un ordre de la Commune. — Lis ton ordre... » J'en fis lecture. « C'est bien, ajouta Maillard, va-t-en ! » Je me retirai, et un spectacle, plus horrible encore que celui auquel je viens d'échapper, s'offre à mes regards : « Attention, attention ! criait un homme du peuple à ses compagnons, tous armés comme lui et le bras nu jusqu'au coude, voilà du gibier ! » Tout mon sang se figea dans mes veines; je crus ma dernière heure arrivée, surtout quand je vis des haches se lever et me menacer. Je ne savais pas que j'étais suivi en ce moment par un des juges de Maillard, qui cria à la multitude de me laisser passer; elle s'écarta, en effet... Je traversai une haie de figures telles que Milton aurait pu les imaginer pour son *Pandœmonium*. Il était déjà tard ; j'étais dévoré de fièvre; mes jambes fléchissaient; je me jetai dans un fiacre et j'arrivai chez moi.

Le lendemain, à quatre heures du matin, on frappe à ma porte à coups redoublés; on ouvre, et j'aperçois mon relieur, Leriche, tout pâle, qui peut à peine respirer, tant il est ému. « Je sais, me dit-il, que vous vous intéressez à l'abbé L'Enfant. Le peuple demande sa mort. Plusieurs prêtres ont été massacrés cette nuit. On dit que son tour ne sera pas longtemps à arriver. — Est-il encore à l'Abbaye ? lui demandai-je. — Toujours. Le peuple veut sa tête, et a juré qu'il ne sortirait que pour être massacré. » Je rassurai ce pauvre Leriche, et lui promis de revoir Panis et Sergent, et d'obtenir un ordre d'élargissement.

Il était grand temps. Ce même matin, le lundi 3 septembre, vers dix heures, le P. Lanfant et l'abbé de Rastignac entendant le bruit qui venait de l'intérieur de la prison, comprirent que les massacres, commencés la veille dans la cour du cloître, menaçaient maintenant les prisonniers de la chapelle; ils passèrent de leur chambre dans la tribune, pour les exhorter à la mort et leur offrir les secours de la religion. Cette apparition fut tragique, raconte un témoin de cette scène, le chevalier Jourgniac de Saint-Méard :

Quand on vit ainsi paraître ces deux vénérables prêtres, qui nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction, un mouvement électrique, qu'on ne peut définir, nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes. Ce moment, quoique consolant, fut un des plus terribles que nous ayons éprouvés. A la veille de paraître devant l'Être suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable. L'âge de ces deux vieillards, leur position au-dessus de nous, la mort planant au-dessus de nos têtes et nous environnant de toutes parts, tout répandait sur cette cérémonie une teinte auguste et lugubre. Elle nous rapprochait de la Divinité, elle nous rendait le courage que nous avions perdu. Tout raisonnement était suspendu, et le plus froid, le plus incrédule, en reçut autant d'impression que le plus ardent et le plus sensible [1].

Une demi-heure après, ajoute le chevalier de Saint-Méard, « ces deux prêtres furent massacrés, et nous entendîmes leurs cris ». Non, il se trompe en partie. Leur ministère de pardon accompli, les deux prêtres rentrèrent, sans doute, dans leur appartement, et des cris qui parvinrent un peu plus tard à ses oreilles, dans l'horreur d'un nouveau massacre auquel il n'assistait pas, le chevalier de Saint-Méard conclut à leur mort à tous deux, sans preuve suffisante. L'abbé de Rastignac mourut bien ce matin-là vers onze heures; le P. Lanfant, au contraire, fut délivré dans l'après-midi.

Fidèle à la parole donnée au relieur Leriche, l'abbé Monnel, fort de ses relations avec les partis les plus avancés [2], alla encore trouver les administrateurs de la Commune, et les supplia de lui accorder la mise en liberté du P. Lanfant :

Je l'obtins, en effet, dit-il, et je courus de nouveau à l'Abbaye avec l'ordre suivant : *Au nom du peuple, mes camarades et amis, il vous est ordonné de relâcher l'abbé L'Enfant.— Ce 3 septembre.* Signé : Panis, etc. L'horrible Maillard était encore assis sur la sellette [3]; mais, cette fois, je ne pus parvenir jusqu'à lui. Je remis l'ordre de la Commune au geôlier, et, appuyé contre une borne, en face d'un peuple de bourreaux, devant ces images horribles et au milieu d'une atmosphère de sang, j'attendis qu'on l'exécutât. Il y avait une heure que j'étais là, lorsque

1. Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*. Cf. *Mémoires sur les journées de Septembre*, p. 28. In-8, Paris 1823.

2. En 1789, il avait fréquenté Robespierre, Camille Desmoulins, etc..., sans partager toutes leurs idées. Voir *Mémoires d'un prêtre régicide*, t. I.

3. Expression bizarre, puisque Maillard faisait fonctions de juge.

j'entendis ouvrir la porte qui donnait sur la rue Sainte-Marguerite, et j'aperçus l'abbé L'Enfant sans chapeau, pâle et marchant difficilement. Les bourreaux étaient ailleurs, à peine s'il fut remarqué. J'eus d'abord envie de le secourir, mais je réfléchis qu'une démonstration trop vive d'intérêt pouvait être funeste au prisonnier. Je me contentai de le suivre des yeux, jusqu'à ce qu'il se fût perdu au milieu de la foule qui remplissait la rue de Seine, et je m'éloignai le cœur plein d'une douce joie.

Cette joie devait être courte; ignorant ce qui survint tout de suite après, l'abbé Monnel ne connut que deux jours plus tard la triste réalité.

Au moment où il perdait de vue le P. Lanfant, entre une heure et deux heures de l'après-midi, un autre témoin l'aperçoit.

Le sieur Lhermite, marchand papetier, au numéro 34 de la rue de Buci, à l'enseigne Sainte-Geneviève, de qui l'ancien jésuite était bien connu, le vit passer devant sa boutique, venant de la prison et marchant de son pas ordinaire, mais sans chapeau [1], et entouré d'une foule de personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs femmes, qui se félicitaient entre elles de le voir delivré. Des assassins furieux le suivaient à peu de distance, demandant à chaque porte de boutique si l'on n'avait pas vu passer un prisonnier qui fuyait. Pendant ce temps, il arrivait à l'endroit où la même rue est aujourd'hui traversée par la nouvelle rue de Seine [2], ouverte depuis lors, et il se croyait en sûreté, lorsqu'une marchande de fruits, établie près du numéro 22 actuel [3], s'écria, avec une imprudente joie : « Voilà qu'on sauve l'abbé Lanfant ! » Les assassins, avertis par ces mots, l'atteignent précisément en face des trois maisons qui ont été percées ensuite pour ouvrir cette nouvelle rue de Seine. L'endroit où il fut saisi par eux est vis-à-vis la maison marquée des numéros 28 et 30. Ils le ramenèrent, avec une rumeur qui attira sur la porte de son magasin le sieur Martin, dont nous avons parlé plus haut, avec son fils, et tous deux le virent reconduire vers la

1. Lhermite a donc remarqué, comme l'abbé Monnel, que le prisonnier n'avait pas son chapeau, oublié sans doute ou qu'il n'avait pu trouver dans la hâte du départ. Monnel nous montre le P. Lanfant marchant avec peine quand il sort de prison ; Lhermite, au contraire, qui le voit ensuite, lui trouve son pas ordinaire. Il n'y a là nulle contradiction : le prêtre avait bien des motifs de trembler en passant le seuil de l'Abbaye, puis, quand il a marché quelques instants dans la rue de Buci sans être inquiété, son pas se raffermit.

2. La rue de Seine s'arrêtait primitivement au carrefour de Buci. Elle n'a rejoint la rue de Tournon qu'après 1811.

3. Ce numéro et les autres indications topographiques sont du temps où l'abbé A. Guillon faisait son enquête sur le P. Lanfant, en vue de son ouvrage.

prison. Le sieur Lhermite, qui en fut aussi témoin, le suivit des yeux jusqu'au détour de la rue [1].

Le P. Lanfant, quoique ramené à l'Abbaye, échappa cependant aux massacres ce jour-là, car le lendemain, mardi 4 septembre, l'abbé de Salamon l'aperçut par les vitres d'une petite salle, appelée le violon, où il était enfermé avec l'abbé Sicard; tous deux, acquittés par le tribunal révolutionnaire, s'entretenaient depuis quelques instants :

Nous en étions là, raconte l'internonce dans ses *Mémoires* [2], lorsque nous entendîmes crier : « Le confesseur du roi ! le confesseur du roi ! » Excités par la curiosité, nous regardâmes à travers les carreaux de la fenêtre, et nous aperçûmes, en effet, l'abbé Lanfant, prédicateur du roi [3]. On le conduisait au massacre, en compagnie d'un autre prêtre; aussi, l'on s'assura d'abord de son identité. Je le vis ensuite s'asseoir sur une chaise et confesser l'autre prêtre, qui allait mourir avec lui. Il paraissait assez tranquille. Étonnante inconstance de l'esprit humain ! J'étais bien content d'être sauvé, et, cependant, je dois dire que son sort me fit envie, et que je me pris à désirer une si belle fin. Je me retirai promptement pour ne pas le voir mourir. Nous étions au mardi [4]...

Quand l'abbé de Salamon raconte ce qu'il a vu, nous pou-

1. Guillon, *les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, t. III, p. 431. 1821.

2. La véracité et l'importance des *Mémoires* de l'abbé de Salamon ne peuvent plus être mises en doute depuis la découverte de sa correspondance avec le cardinal Zelada et les remarquables travaux de G. Lenôtre. Cf. G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, p. 131-132 et 148.

3. Cette opposition de termes est bonne à noter. Pour l'internonce, Lanfant n'est pas le confesseur du roi, mais son prédicateur; ce qui confirme ce que nous avons dit dans le premier article.

4. Bridier, *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution* p. 119. Paris 1890. In-8. — Malgré toute la confiance que nous inspirent les travaux si intéressants de M. G. Lenôtre, il nous est impossible de ne pas relever ici deux erreurs qui se sont glissées dans son *Paris révolutionnaire*, à propos de ce passage des *Mémoires* de l'internonce. M. Lenôtre écrit, p. 153 : « L'abbé de Salamon, enfermé au violon après son interrogatoire, *vit massacrer* sous sa fenêtre l'abbé Lanfant, prédicateur du roi. » Non ; il *se retira*, supposant qu'on allait le tuer; ce n'est pas la même chose. De plus M. Lenôtre place cette scène au 3 septembre, « une heure après » celle de l'absolution racontée par Saint-Méard ; — non encore, puisqu'on « était au mardi », c'est-à-dire au 4. Quand même l'abbé de Salamon ne nous aurait pas prévenu ici de cette date, elle ressort nettement de son récit, d'une précision de détails étonnante, où il note même les heures de chaque événement du jour et de la nuit.

vons l'en croire; mais, quand il avoue n'avoir point vu, nous avons le droit de ne pas nous arrêter à ses conjectures, si d'autres faits les prouvent fausses. Il se trompe ici dans ses suppositions, comme, la veille, le chevalier de Saint-Méard. Le P. Lanfant ne périt pas encore à ce moment. Cette *tranquillité*, que l'internonce remarque en lui pendant qu'il confessait son compagnon, ne venait-elle pas justement de ce qu'il se savait pour lors dans une demi-sécurité? Un instant auparavant on s'était « assuré de son identité », dit l'abbé de Salamon, qui, sans rien entendre, le vit par la fenêtre en pourparlers avec l'un des chefs des égorgeurs; mais, après les recommandations de Monnel et les ordres de Panis et de Sergent, cette reconnaissance de son identité ne pouvait que lui être favorable.

Il fut massacré seulement le lendemain, 5 septembre. L'abbé Monnel, qui s'est tant occupé de lui pendant ces jours lugubres, nous l'affirme, d'accord là-dessus avec le document le plus officiel qu'on puisse trouver, le registre d'écrou de l'Abbaye. Voici, en effet, comment le prêtre régicide nous raconte sa déception et ses dernières démarches. Reprenons son récit où nous l'avions laissé, c'est-à-dire après la première délivrance de son protégé, le 3 septembre; il se réjouissait alors sans réserve de sa bonne action; mais, ajoute-t-il :

Comme ma joie fut horriblement troublée quand j'appris la mort de ce prêtre infortuné, qui avait été reconnu au carrefour Buci, salué de son nom et reconduit aussitôt en prison par la foule, qui voulait l'égorger! Deux jours après, c'est-à-dire le 5, Maillard le portait sur ses registres sanglants : le peuple en avait fait justice. Je venais d'être député à la Convention; je me présentai chez Panis, non plus en suppliant, mais comme un juge qui a droit de demander compte du sang de l'innocent. Panis, Sergent et tous les membres de la commission me jurèrent qu'ils n'avaient donné aucun ordre, et l'horrible Maillard m'offrit de jurer sur l'Évangile qu'il avait, le 3, enfermé de nouveau l'abbé L'Enfant pour le sauver des mains du peuple, et que le 5, comme on lui ouvrait les portes de la prison, il avait été reconnu par plusieurs femmes, qui l'avaient massacré : *Foi de Maillard*, ajoutait-il, *je vous dis la vérité !*

Il semble donc qu'il n'y a plus à hésiter sur la date de la mort du P. Lanfant. Les contradictions apparentes relevées dans les diverses relations, et qui avaient étonné jusqu'ici,

tombent devant le récit des *Mémoires* — trop oubliés — *d'un prêtre régicide*. Granier de Cassagnac, qui avait pu étudier de près les archives de la préfecture de police, dont l'incendie de 1871 nous a privés, dit formellement à ce propos : « Les ordres de Panis et de Sergent, portant l'injonction d'excepter des massacres l'abbé Lanfant et de le mettre en lieu sûr, furent ponctuellement exécutés. L'abbé Lanfant ne périt point dans les massacres de l'Abbaye proprement dits, qui finirent le 4 septembre[1]. Il périt le 5, dans la rue, par un hasard malheureux, quand tout était fini à l'Abbaye. Le registre d'écrou de cette prison porte, à côté de son nom, cette mention : *Mort le 5 septembre*[2]. »

Il n'y a pas à douter non plus de la raison de son supplice; ce fut bien la haine du prêtre et la haine de Dieu, au moins dans ceux qui excitèrent aux massacres, les préparèrent et les dirigèrent. Car ces affreuses exécutions, comme l'a très bien montré Lanjuinais à la séance de la Convention du 8 février 1793, n'ont pas été l'effet d'émeutes populaires : « Il est trop connu, dit-il, que ce fut un complot de cinq à six tyrans exécuté par quelques brigands stipendiés; un complot inutile à la liberté... Il est connu que les listes furent dressées par des hommes en place; on sait par quels ordres les victimes furent amoncelées dans les prisons; on sait que les bourreaux salariés recevaient cent sous par tête, et des registres de sections, des registres de la Commune, portent en ligne de compte le prix de ces forfaits[3]... »

1. D'après l'abbé de Salamon les massacres, à l'Abbaye auraient duré jusqu'au vendredi 7 septembre; lui, en sortit le 4. (*Mémoires*..., p. 121, 122.)

2. Granier de Cassagnac, *les Girondins*, t. II, p. 220. — Le registre d'écrou de l'Abbaye, indiquant les noms des personnes incarcérées du 3 août 1792 au 20 janvier 1793, fut brûlé en 1871. Les archives de la préfecture de police possèdent la photographie d'une copie partielle de ce registre, faite par les soins de M. Eugène Labat, et donnant une idée aussi exacte que possible de l'original qui a été souvent décrit. Voici la reproduction approximative du passage relatif au P. Lanfant :

Du 30 août 1792	*Mort du 5*
Le sieur Anne-Charles-Marie Lanfant a été écroué par ordre de la municipalité de Paris au département de police.	Le sieur Alexandre Charles Marie Lanfant a été jugé par le peuple et sur-le-champ mis à mort.

3. *Moniteur universel* du 10 février 1793.

Mais si les massacres de Septembre ont été prémédités et payés, comment expliquer, sinon par la haine du prêtre et la haine de Dieu, la fureur que l'on mit à faire la chasse aux ecclésiastiques *non jureurs*, dans les derniers jours du mois d'août, pour les enfermer aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force, à Saint-Firmin ? Comment expliquer, sinon par la haine de la vraie religion, ce simulacre de jugement qu'on leur faisait subir, et qui se résumait en deux mots : *Le serment ou la mort* ?

L'abbé de Salamon a assisté, dans la nuit du 2 au 3 septembre, à l'interrogatoire et au massacre du curé de Saint-Jean de Grève, l'abbé Royer, vénérable vieillard de quatre-vingts ans. « Cet interrogatoire fut court, raconte-t-il, comme tous ceux, du reste, qui suivirent : *As-tu prêté le serment ?* lui dit le président. Le curé répondit, avec le calme de la bonne conscience : *Non, je ne l'ai pas prêté*. Au même instant, un coup de sabre dirigé contre sa tête..., puis les coups redoublèrent et sur la tête et sur le corps, qui fut bientôt étendu à terre. [Les assassins] le saisirent par les pieds, le traînèrent dehors, et, quelques instants après, ils revinrent en criant : *Vive la nation !* »

Cette scène se répéta bien des fois, à l'Abbaye et ailleurs, pendant ces horribles journées de Septembre. Aucun témoin, malheureusement, ne nous a conservé les divers interrogatoires que dut subir le P. Lanfant, ni ses réponses, ni le récit de sa mort; mais la cause de cette mort n'en est pas moins évidente : ce fut le refus du serment. Les septembriseurs savaient qu'il ne l'avait point prêté, et, pour ce seul motif, ils incriminèrent ses relations supposées avec Louis XVI. En réclamant à grands cris *le confesseur du roi*, ils montraient assez qu'ils en voulaient au *prêtre*, et au prêtre *fidèle à Dieu*.

Henri FOUQUERAY.

LE RÉALISME D'EURIPIDE

Au siècle d'Eschyle, un libre esprit inventa le drame réaliste et bourgeois. C'est Euripide. Il entreprit d'émouvoir par le spectacle de l'humanité la plus commune, de ses passions et de ses malheurs. Qu'arrive-t-il? C'est que, trompé par le décor du drame, par les noms épiques des personnages et aussi par une idée toute faite de *tragédie* qu'Euripide était libre de ne pas avoir, et d'après laquelle on a tort de le juger, le lecteur moderne a grand'peine à comprendre ce vieux dramaturge. Il est déconcerté; de longs fragments s'imposent à son admiration, mais il ne peut saisir l'unité de la pièce[1] d'*Alceste* ou de *Médée*, et, s'il est parfaitement sûr de lui-même et de son goût propre, comme le poète anglais Swisburne, il prononce définitivement qu'Euripide est un gâcheur, *a clumsy botcher*. C'est être bien prompt. L'antiquité, qui devait mieux s'y connaître, n'a pas trouvé qu'Euripide fût un gâcheur, et Aristophane, le plus clairvoyant des critiques, lui reproche non de ne pas savoir ce qu'il voulait faire, mais de l'avoir trop bien fait. Il condamne le drame nouveau, « amaigri », vidé des grands mots d'Eschyle, démocratique, où tout le monde a la parole, la vieille femme et l'esclave tout comme le maître, où les dieux

1. C'est à peu près en ces termes que s'exprime M. Verrall, au début de son livre *Euripides the Rationalist.* Mais il n'a garde de s'arrêter à cette première impression et insiste, après M. Way, sur l'attitude qui doit être la nôtre en face des monuments de l'antiquité classique, une attitude d'humble effort pour les comprendre et retrouver leur vrai point de vue. Cela est excellemment dit. M. Verrall a-t-il retrouvé le vrai point de vue? D'après lui, le but d'Euripide dans une tragédie, est de suggérer aux gens d'esprit une explication rationaliste et toute naturelle d'un événement mythologique merveilleux. (La résurrection d'Alceste, l'enlèvement d'Iphigénie par Artémis, etc.) Le savant commentateur explique très ingénieusement, d'après cette idée première, la composition d'*Alceste*, d'*Ion* et d'*Iphigénie en Tauride.* S'il ne nous convainc pas, du moins sa subtile analyse nous aide-t-elle à pénétrer plus intimement dans la connaissance du *subtil* Euripide. L'auteur de ces quelques pages, dans son *humble effort* pour comprendre le grand poète, doit beaucoup au livre de M. Verrall.

sont bafoués, et les héros abaissés, le drame fait de *choses communes dont tout le monde se sert, qu'on rencontre partout.*

οἰκεῖα πράγματ' εἰσάγων, οἷς χρώμεθ', οἷς ξύνεσμεν[1]

et abstraction faite des exagérations de la satire, la tragédie d'Euripide est bien telle.

Ce que l'on rapporte de sa vie s'accorde assez bien avec ce que nous devinons de son caractère, et la vie et le caractère nous aideront à comprendre l'œuvre. Cet intellectuel, spectateur de la scène du monde plutôt qu'acteur, ne s'est pas soucié de mettre dans son existence plus d'unité que dans une tragédie. Ses parents en font d'abord un athlète, sans doute parce qu'il était vigoureux et bien fait, aussi parce que, morose et taciturne, ces athéniens bavards le jugeaient stupide. Il ne reste pas longtemps dans ce métier brutal, et, libre de son choix, il se fait sculpteur ou peintre, mais cet art noble, aristocratique, sacré, qui se cantonnait dans les provinces des dieux impassibles et des héros, n'était pas davantage son fait. Le marbre était rebelle à son ciseau fiévreux, et les figures des tableaux n'étaient pas mouvantes à son gré. Cependant, il observait la vie publique, jugeait les hommes et les choses au point de vue de l'esprit. Le *fils de la déesse rustique*[2], c'est-à-dire de la marchande de légumes, était déjà un fervent démocrate, moins en raison de son humble naissance que parce qu'il était intellectuel. Il voyait trop peu de différence d'homme à homme et ne pouvait admettre une aristocratie héréditaire fondée sur la violence ou sur le culte d'ancêtres barbares bien moins intelligents que les Hellènes contemporains. Un beau jour, il rencontre un sophiste qui lui pose une question toute simple, joue de sa réponse pour lui faire dire autre chose qu'il n'a pensé, et le mettre en contradiction avec lui-même, bref le ravit. L'heureux Euripide a découvert la philosophie. Il se met à l'école et bientôt est passé maître en dialectique, passionné disputeur, inépuisable de distinctions verbales, subtil, λεπτόλογος, se dérobant là où nul autre ne trouverait d'issue, revenant à

1. Aristophane, *Ran.*, v, 959.
2. *Ibid.*, v. 840.

la charge sans merci, sûr de triompher et de rendre l'interlocuteur ridicule. Mais quoi qu'il fasse ou qu'il prétende, il ne sera jamais qu'un sophiste supérieur, sceptique, insoucieux de la vérité métaphysique. Son maître Anaxagore (ou tout autre) l'a bien compris. Il fait entendre à ce disciple trop ingénieux qu'il n'a plus rien à lui apprendre et le détourne vers d'autres poursuites. Rien n'était plus facile. Euripide se sentait déjà une autre vocation, celle-là définitive. Passionné de théâtre, il goûtait aux tétralogies d'Eschyle un plaisir exquis, celui de refaire les pièces, et à son gré beaucoup mieux. Tandis que tout l'auditoire est subjugué par le grand spectacle de Prométhée enchaîné sur le roc par Kratos et Hephaistos, Euripide se dit à lui-même : « Ce Titan a figure humaine, mais est-il un homme ? On le cloue sur ce rocher dans une position très incommode, et il ne dit pas seulement où il a mal. Qu'il crie donc, s'il a des nerfs et des muscles... Agamemnon, un beau sujet manqué. Le roi des rois est bien trop solennel. Clytemnestre, une Erynnie, pas une femme. Le personnage intéressant, celui qui tire tout le profit du crime, sans s'être exposé au danger, *le coq qui fanfaronne derrière la foule*, Egisthe, voilà l'homme! et il paraît à peine dans le drame... Les badauds pleurent à la reconnaissance d'Oreste et d'Electre. Et quel tissu maladroit d'invraisemblances! Le frère et la sœur qui se retrouvent après vingt ans ne se reconnaissent pas à la couleur des cheveux, ni à la petitesse du pied[1]. Non, cela est par trop pitoyable ! »

Et puis il entre dans ces infortunes trop d'éléments étrangers à l'humanité. La Némésis, la jalousie des dieux! vaines imaginations d'un âge crédule ! et le libre penseur Euripide n'y trouve pas de sens. L'auteur véritable des malheurs de l'homme, c'est l'homme lui-même, sa méchanceté et sa sottise. Il y a aussi les dieux. Oui, le culte des dieux, la sotte superstition a causé de grands maux. C'est un élément dramatique qu'Euripide se gardera de négliger. D'ailleurs, la loi de la tragédie lui imposait comme personnages les héros et les dieux, à lui qui niait les uns et les autres. Qu'importe ?

1. Cf. Æschyle, *Choeph.*, v. 166 *sqq.*, et Euripide, *Electre*, v. 524 *sqq.*

Il en prendra les noms : Héraclès, Dionysos, Ménélas, Oreste, mais le fond de son œuvre, sera l'humanité commune. Son but n'en sera que mieux rempli, celui de démontrer qu'il n'y a pas de différence entre l'humanité des rues d'Athènes et celle des âges fabuleux, que l'homme n'est partout et toujours qu'un être mesquin et égoïste, capable cependant de grandes souffrances, et digne à ce titre d'émouvoir notre pitié. Euripide, en effet, n'est pas, comme on pourrait le croire, un satirique. Il ne s'indigne que contre les dieux, presque jamais contre les pauvres hommes. Il ne les méprise pas. Tels qu'ils sont, il les trouve assez intéressants, puisqu'ils sont hommes. Il prendrait volontiers pour devise ce beau vers d'une de ses tragédies, plus touchant que le *Homo sum* de Térence.

τί δ'αἶσχρὸν 'ανθρώποισι τἀλλήλων κακά [1];

D'autre part, cette sympathie humaine, don nécessaire du poète tragique, ne l'entraînera jamais à flatter son modèle. La grande vertu, le courage désintéressé, l'héroïsme n'apparaîtra sur son théâtre qu'à titre d'exception, et encore un héroïsme diminué.

Le héros est joyeux, débordant de vie, prodigue de cette vie. Sa personne, ses intérêts lui sont un champ trop étroit pour y répandre ses richesses. Il lui faut toute l'humanité, le dévouement, le sacrifice. Ainsi Héraclès, dans *Alceste*, si Euripide le prenait au sérieux; mais ce n'est qu'un gaillard très actif, un bon géant d'esprit borné, un personnage de comédie,un demi-dieu. Ce n'est pas un homme. Car l'homme, fût-il Agamemnon ou le dernier des esclaves, n'ayant qu'une petite flamme de vie dans un corps fragile, en est avare, et d'autant plus égoïste qu'il est plus conscient et maître de lui. Quelque chose comme l'héroïsme éclate dans les êtres jeunes, inexpérimentés, faibles surtout, mais qui sentent en eux monter la vie et croient la sève inépuisable. Leur dévouement peut aller jusqu'au sacrifice complet, à la mort. Mais l'on voit trop qu'il est irraisonné et déraisonnable.

1. Les hommes doivent-ils rougir des maux les uns des autres? *Suppl.*, v. 768.

Un bon exemple de cette conception de la vie, est la tragédie d'*Alceste*. Admète, Pherès, Alceste, sont des types excellents de l'humanité euripidienne. Le sujet lui-même devait plaire singulièrement au morose psychologue. Un héros réduit pour conserver sa vie à mendier à toutes les portes le sacrifice d'une vie étrangère, que cela est bien humain ! Aussi naturel et humain, le refus qu'il essuie partout. Ni les amis, ni les serviteurs, ni les vieux parents ne se soucient de mourir sitôt et pour une cause aussi futile. L'épouse seule donne sa vie. C'est une toute jeune femme, et qui tient à l'existence par des liens très chers, douloureux à briser : la maison, le lit nuptial, les jeunes enfants. Elle sent tout ce qu'elle abandonne. Elle se livre aux regrets sans contrainte, et sa douleur est très touchante, plus que son héroïsme trop vain et trop conscient. C'est moins pour l'amour d'Admète que par vaine gloire qu'elle s'est offerte à la mort. Ce dévouement suprême lui est apparu comme une très belle chose, très glorieuse, digne de la mémoire éternelle des hommes. Elle dirait volontiers avec Evadne, une autre épouse qui se précipite du haut des remparts d'Athènes sur le bûcher de Capanée, son mari :

Je viens ici remporter une illustre victoire,
Vaincre toutes les femmes que le soleil ait jamais éclairées en vertu.
Que tous les Argiens apprennent ce que j'ai fait[1].

Alceste dit en d'autres termes la même chose. Ses adieux sont pleins de cette pensée plus que de l'époux qu'elle va quitter. A peine a-t-elle pour lui un regret. Par contre elle fait sonner très haut son dévouement.

Je meurs[2] pour toi. — J'aurais pu continuer à vivre et faire après ta mort un riche mariage, habiter la maison opulente d'un autre roi...

Adieu mes enfants, soyez heureux, et toi, mon mari, tu peux te vanter d'avoir eu en moi la meilleure des épouses[3].

C'est d'un autre ton que parle l'héroïne véritable, la fière

1. *Suppl.*, v. 1059 *sqq.*
2. Ici et ailleurs, je traduis assez librement, mais j'espère ne pas trahir l'original. Une traduction trop littérale, nécessairement guindée, le trahirait davantage et rendrait moins la vive familiarité du grec.
3. *Alceste*, v. 280 *sqq.*

Antigone, aimante, farouche, obstinée, faible comme il convient devant l'affreuse mort, mais forte jusqu'au bout, de l'amour fraternel et de la conscience d'un pieux devoir accompli. Euripide, sans doute, n'avait jamais vu d'Antigone, mais au contraire plus d'une épouse vertueuse, qui faisait payer cher à son mari sa fidélité et son dévouement.

Admète est odieux, et ce qui est moins pardonnable, il est ridicule. Ridicule, parce qu'il veut sauver les apparences. Ce sacrifice consenti, demandé par lui, il veut faire croire aux autres, à Alceste, à lui-même, que c'est un coup du sort, plus dur pour lui que la mort même. Il pleure, il conjure, il crie à Alceste de ne pas mourir.

Hélas! cette parole est plus cruelle que toute mort[1].
Au nom des dieux ne m'abandonne pas, *ne me trahis pas,*
Au nom de tes enfants,
Allons! ne te laisse pas abattre, domine le mal,
Car si tu meurs, je ne vis plus.
En toi seule est ma mort et ma vie...
Que ferai-je privé de toi?
Emmène-moi, au nom des dieux, avec toi dans les enfers.
Je meurs, si tu m'abandonnes, ô femme!
Que fais-tu? tu nous quittes.

ALCESTE

Adieu!

ADMÈTE

Je suis mort!

Mais, dit un grand interprète du drame euripidien[2] :

Personne ne l'entendait dire
Ce qui était cependant si à propos :
Jouer ce rôle dépasse mon pouvoir.
Brisez ce contrat, ô destinées! Rendez-moi sa vie,
Et prenez ma vie que j'ai gardée par un ignoble échange.

« En vérité, dit le spectateur moderne, voilà un personnage indigne de la scène, trop ridicule pour la tragédie, trop odieux pour être vraiment comique. Le moyen de s'intéresser aux larmes hypocrites de ce pleutre? — Pourquoi pas? répondrait Euripide. Pourquoi, hypocrite vous-même, vous voiler

1. *Alceste*, 273 *sqq.*, 380 *sqq.*
2. R. Browning, *Balaustion's Adventure.*

la face et rougir des maux qui sont les vôtres, car ils sont humains ?

τί δ'αἰσχρόν...

Cet égoïsme, cet amour de la vie au prix du pacte le plus déshonorant, que les circonstances se présentent, et vous aurez à combattre cela en vous-même. Vous vaincrez peut-être par des motifs plus vains, s'ils ne sont pas aussi odieux, par honte, par amour-propre. Ou, si votre générosité était pure de tout alliage, vous seriez un héros, et je ne crois pas aux héros. Hypocrites, les protestations d'Admète ! Observateur borné, homme inconscient, qui ne savez pas encore ce que c'est dans une âme humaine que vouloir et ne vouloir pas ! Admète n'est pas insincère. C'est un égoïste très aimant, qui aime sa femme plus que tout, et sa propre vie plus que sa femme, qui, troublé par ce conflit en son âme, de deux amours, ne sait plus lui-même ce qu'il veut.

Il n'est certes pas indigne de la sympathie du philosophe, et vous-même, quoi que vous éprouviez maintenant à son sujet, je saurai bien vous apitoyer sur cet être si vil. Ma scène la plus tragique sera celle où Admète, revenant des funérailles d'Alceste, s'arrête, désespéré, devant sa demeure, et n'ose en franchir le seuil, le cœur brisé, dégoûté sincèrement de cette vie, qu'il a achetée si cher. »

Il comprit alors combien la mort est chère,
Combien aimables les morts, combien le cœur
Soupire en nous après le lieu où ils reposent, pour reposer près d'eux ;
Quand les rayons du soleil ne nous donnent plus de joie
Quand la terre ne nous soutient plus, ou tombent nos pas.
Ses yeux dilatés fixaient la vie, désormais impossible, folle,
Immobile, tandis qu'exhortaient les vieillards : « Avance, avance,
Dans l'obscurité profonde, le cœur désert de ton palais[1]. »

Fidèle à un procédé d'opposition cher à la tragédie grecque, Euripide met en présence du faible Admète, qui ne sait pas mourir, et qui se désespère de vivre, l'égoïsme fort, pleinement conscient et cynique dans ses aveux, de son père Pherès.

Le vieillard sait ce qu'il doit aux convenances. Il doit un

1. R. Browning, *loco cit.*

hommage à cette épouse dont l'amour lui sauve un fils. Certes, elle est noble, excellente, et digne de tout honneur. (Il convient du moins d'en parler ainsi, car, dans la vérité des choses, l'homme est bien sot qui donne sa vie pour un autre.) Pherès ne dit pas cela tout haut, car ce serait hors de propos. Il le dira tout à l'heure, quand la colère lui aura fait perdre tout reste de pudeur. Quoi qu'il en soit, cette mort est aussi utile à la maison de Pherès, qu'elle est glorieuse à Alceste ; et le vieillard résume sa pensée intime en ce vers naïf :

De telles noces [1]
Sont vraiment utiles aux mortels. Se marier autrement ne vaut pas la [peine.

Il faut avouer qu'Admète ne joue pas ici un plus beau rôle, mais sa douleur l'excuse, et aussi le besoin de trouver de cette mort un autre coupable que lui-même. Il ne veut pas pour sa femme des présents funèbres de son père, et il reproche brutalement au vieillard d'avoir causé la mort d'une telle épouse par son ignoble attachement à la vie.

Pherès le met à la raison, et, sans doute, au point de vue purement humain, il ne dit rien que de très raisonnable.

Ce n'est pas une coutume hellénique, reçue de nos ancêtres [2],
Que les pères meurent pour leurs enfants.
Heureux ou malheureux, ta vie ne te regarde que toi seul,
Je m'en désintéresse, t'ayant donné ce que je devais.
Je ne te demande pas de mourir pour moi,
Tu aimes la lumière du soleil, penses-tu que ton père ne l'aime pas aussi [bien?
Brève est la vie, elle n'en est pas moins douce.
Quant à toi, qui me reproches ma lâcheté, tu as trouvé un plaisant [moyen de vaincre la destinée.
Ne rougis-tu pas, vaincu par cette femme qui est morte pour toi, beau [jeune homme?
Si tu aimes à ce point ta vie, ne m'empêche pas d'aimer la mienne.

Et, dans tout le dialogue qui suit, éclate moins l'indignation du vieillard contre les paroles outrageuses de son fils, que son contentement intime de ne s'être pas dévoué sottement.

PHÉRÈS

Douce est la lumière du Dieu, bien douce.

ADMÈTE

Ame lâche, indigne d'un homme!

1. *Alceste*, v. 626. — 2. *Ibid.*, v. 683 *sqq.*

PHERÈS

Comme tu voudras ; mais je ne t'ai pas prêté à rire en te laissant mon [vieux cadavre à emporter.

ADMÈTE

Tu mourras déshonoré...

PHÉRÈS

Que m'importe qu'on parle mal de moi, une fois mort. Cynique, la vieil-[lesse! Alceste n'était pas cynique, mais bien folle, en vérité.

Logiquement, le vieillard a raison contre son fils ; mais je ne puis m'empêcher de penser, avec le poète Browning, que du père et du fils, le père, avec ces froids *principes* d'égoïsme, est encore le plus odieux, ou si l'on aime mieux, Pherès c'est Admète lui-même vieilli, endurci, insensible désormais à toute autre chose qu'à la lumière du soleil, si douce à voir ; Admète tel qu'il serait devenu, si la douleur, fruit amer de sa lâcheté, ne commençait déjà à transformer et purifier son âme.

Si je voulais prouver la thèse du réalisme d'Euripide, je devrais, sans doute, analyser à la suite ses principaux chefs-d'œuvre. Cette étude serait concluante, je le crois du moins, mais trop longue, et je préfère choisir dans son théâtre le type le plus complet qu'il ait créé de l'humanité, telle qu'il la conçoit. Ce type est Ménélas. Il paraît dans cinq pièces différentes, et c'est un plaisir de voir, dans des situations très diverses, se développer et s'affirmer cet heureux caractère. Jamais il ne se dément. A Aulis, il s'indigne qu'Agamemnon mette si peu d'empressement à sacrifier sa fille. Est-ce ainsi que des amis s'entr'aident? que dis-je, des amis! des frères issus du même père Atrée, issu lui-même de Pélops. Le roi des rois n'est pas seulement un chef pusillanime, c'est un mauvais frère, et Ménélas ne craint pas de lui jeter à la face cette insulte méritée. Mais qu'il se rassure. Il n'est plus temps de sauver Iphigénie ; un messager annonce son arrivée au camp Achéen. La douleur d'Agamemnon éclate, et Ménélas, frappé, commence à entrevoir que la situation a une autre face, qu'il est peut-être dur à un cœur de père d'immoler son enfant. Le mal est à présent irréparable, mais il n'est jamais trop tard pour manifester un bon sentiment :

MÉNÉLAS

Mon frère, donne-moi ta main [1]

AGAMEMNON

Je te la donne, car tu l'emportes et moi je suis malheureux!

MÉNÉLAS

J'en jure par Pelops, notre commun aïeul, et par Atrée notre père, en te [voyant pleurer, j'ai eu pitié.

Il est si sincère dans ses regrets inutiles, qu'il se félicite lui-même de ses nobles sentiments.

Il est d'une âme généreuse
De changer ainsi d'avis quand on lui apporte de bonnes raisons.

Malgré bien des traverses, tout enfin a réussi au gré de Ménélas. Troie est prise, Hélène captive. Le héros est tout transporté de la joie d'une si glorieuse aventure.

O soleil! ô jour lumineux
Où je vais mettre enfin la main sur ma femme [2].

Ménélas explique : « On a cru que c'était par amour pour elle que j'avais mené cette expédition. Non pas, c'était pour me venger de l'hôte ravisseur. Grâce aux dieux, il a expié son crime. L'épouse coupable va expier le sien, mais pas tout de suite, c'est sur le lieu même de sa faute, à Sparte, que je veux la tuer. »

Hélène supplie en vain son farouche mari. Celui-ci ne veut rien entendre. Cependant, il se rend à la prière d'Hécube. La vieille reine, aigrie par tant de malheurs, haineuse, vindicative, demande en grâce qu'on laisse parler l'impudente. Elle se charge elle-même de répondre à ses raisons et de la confondre. Ménélas est trop galant homme pour refuser cette faveur à la reine captive. Il ne serait pas d'ailleurs un Grec euripidien s'il ne goûtait un plaisir exquis à cette joute sophistique si originale. Hélène parle bien. Le réquisitoire d'Hécube est encore plus éloquent. D'ailleurs, le juge était tout décidé. Il emmène sa femme.

« Au nom des dieux, dit Hécube, ne t'embarque pas avec

1. *Iphigénie en Aulide*, v. 471 *sqq*.
2. *Troad*, v. 860 *sqq*.

elle[1] sur le même bateau. Quand on a une fois aimé, c'est pour toujours; Hélène reprendrait sur toi son ascendant et se ferait pardonner. »

« Qu'il en soit ainsi, dit Ménélas, conscient de son trop faible cœur. Il y a du bon dans ce conseil. » Et il s'en va traînant sa captive.

Le troisième acte de ses aventures se passe en Égypte. Jeté par un naufrage sur cette côte inhospitalière, défait, sordide, plus pitoyable que Télèphe, le héros est toujours illuminé de l'auréole du vainqueur de Troie. On dirait que c'est lui qui a tout fait, comme jadis Héraclès.

> L'incendie de Troie est illustre, dit-il, et c'est moi qui l'ai allumé[2],
> Moi Ménélas, et je suis assez connu par toute la terre.

Sans doute, mais totalement inconnu à la portière du palais de Proteus roi d'Égypte, dont il implore la pitié. Oui l'Atride, petit-fils de Pelops en est réduit là. C'est un mendiant le plus piteux, le plus larmoyant, le plus importun qui soit au monde. Il a peine à se l'avouer.

> C'était bien la chose, dira-t-il, mais je ne lui donnais pas ce nom[3].

Ce vaniteux craint surtout le déhonneur du nom. Il se plie fort bien à la chose, mais quelque misère qu'il étale, il ne réussit pas à fléchir la vieille servante, et reste seul à geindre et se morfondre sur les marches du palais. Il y resterait longtemps, réduit à tenter de plus abjectes supplications dès que la porte se rouvrira, si Hélène ne survenait. Hélène, l'Hélène véritable, car il paraît, et Ménélas l'apprend avec stupeur, que les Achéens se sont battus pour un simulacre ou un mannequin très perfectionné substitué par la colère des dieux à l'épouse de l'Atride. C'est ce fantôme qui dès l'origine a fait tout le mal, tandis que l'Hélène authentique était transportée par les mêmes dieux à la cour du roi Proteus d'Égypte. Elle y est demeurée tout le temps de la guerre de Troie, désespérée, fidèle à son mari, malgré les sollicitations de Proteus qui persiste depuis dix ans à lui demander sa main.

1. *Troad*, v. 1049 *sqq*.
2. *Helen.*, v. 503. — 3. *Ibid.*, v. 792.

La reconnaissance des deux époux est assez touchante, mais la nécessité d'une décision prompte abrège leurs transports. Ils complotent le retour. Ce n'est qu'une affaire de ruse. Hélène feindra d'avoir appris la mort de Ménélas, et de consentir à épouser Proteus. Mais auparavant, un sacrifice s'impose aux mânes du premier mari, sacrifice en mer, dans les flots où il a fait naufrage. L'obligeant étranger qui a porté la nouvelle de la mort de Ménélas (Ménélas lui-même) s'offre à conduire la barque en pleine mer, au lieu même où l'infortuné a péri. Le stratagème réussit à merveille et le bon Proteus se laisse duper. Une fois en pleine mer, Ménélas et son escorte grecque massacrent l'équipage égyptien, et, maîtres du bateau font voile vers le Péloponèse. C'est l'exploit authentique le plus glorieux de Ménélas. C'est un plus intrépide brigand qu'on n'aurait cru. Mais, dans la ruse, comme dans la tuerie, c'est toujours le même fanfaron.

Je ne veux pas ternir ma gloire troyenne [1].

C'est son refrain.

Est-il au bout de ses peines ? Oh ! non. Πολύτλας, comme Ulysse, il lui faut encore errer longtemps et faire d'autres naufrages, cependant que fatigué, assagi par tant d'expériences diverses, il soupire après son foyer bourgeois. « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? » Son cœur se dilate [2], il pleure de joie à la pensée de revoir les siens, le cher Agamemnon, ce bon frère ! Mais, dieux ennemis ! destins acharnés contre la descendance d'Atrée et la tranquillité de Ménélas ! A Malée, il apprend une mauvaise nouvelle, Agamemnon assassiné par Clytemnestre. Glaucus, prophète des marins, dieu véritable, le lui a dit en termes fort clairs. Après avoir donné un juste tribut de larmes à ce frère chéri, le courageux optimiste se forge d'autres joies. Oh ! revoir Oreste le fils d'Agamemnon ! l'embrasser ! embrasser sa *mère Clytemnestre* ! les retrouver tous deux unis, fortunés ! Mais le destin vengeur s'obstine à rétrécir ce cercle de famille. Oreste a égorgé sa mère. Enfin, lui reste encore. Ménélas va pouvoir épancher, sur son neveu, le trop plein

1. *Helen.*, v. 845.
2. *Oreste*, v. 356 *sqq.*

de sa tendresse. Mais l'heure n'est pas aux épanchements. Le lamentable Oreste, menacé par la colère du peuple d'Argos, réclame secours et protection. Son oncle seul peut le tirer de ce mauvais pas. Celui-ci demande à réfléchir. C'était fort bien d'être brave sur la barque égyptienne, contre des matelots surpris et désarmés, et quand, d'ailleurs, il n'y avait pas d'autre chance de salut. Ici l'affaire est tout autre. D'un côté, tout le peuple ameuté, de l'autre le seul Oreste, un affreux parricide. Ménélas s'en souvient fort à propos. Il serait immoral de se compromettre pour un aussi triste personnage.

Je ne ternirai pas ma gloire troyenne.

Et l'oncle affectueux reste coi.

La vieillesse ne le rend pas meilleur. Nous le retrouvons à Phthie[1] rêvant d'un nouvel exploit, le meurtre d'Andromaque et de son fils Molossus. Là encore, c'est l'esprit de famille qui détermine son action. Ce qu'il veut, c'est le bon ménage d'Hermione sa fille et de Neoptolème. La présence d'une concubine et de son enfant troublerait le bonheur conjugal. Neoptolème aurait mauvaise grâce à se plaindre, car dit le toujours sentencieux héros :

Les amis, les vrais amis n'ont rien de privé[2].
Tous leurs biens sont communs.

« Et il est juste que je dispose des esclaves de mon gendre, comme je laisserais disposer des miens. »

Mais nous le connaissons assez. Un bonhomme grandiloquent et borné, pas méchant quand il n'y va pas de son intérêt et de *sa gloire*, point superbe dans l'infortune, portant docilement le joug de la nécessité plutôt que de regimber et de périr :

« Brève est la vie (comme disait Pherès), douce cependant ! » Pourquoi l'aventurer par des bravades inutiles? Souple, vaillant à l'occasion, quand il n'y a pas moyen de faire autrement, bon père, aussi bon époux que le lui permettent les circonstances, bon frère, bon oncle, aussi, mais jusqu'au feu

1. *Andromaque*. — 2. *Ibid.*, v. 376.

exclusivement, un égoïste, qu'après tout Euripide ne trouve pas plus odieux qu'un autre.

J'ai insisté sur ses affections de famille et je ne mets pas en doute leur sincérité, ni même leur tendresse. Mais la pureté de son égoïsme en est à peine altérée. Il en est de même des autres personnages d'Euripide. Leur amour n'est qu'un prolongement de leur amour-propre. Ils étendent sur quelques proches ce petit territoire de leur personnalité, mais prennent soin de garder ce territoire jalousement clos. Aussi cet amour même ne fait que leur endurcir le cœur aux infortunes étrangères. Ainsi la sollicitude du roi Créon pour le bonheur de sa fille le rend impitoyable envers Médée. C'est cependant une mère très malheureuse et sa détresse devrait toucher le cœur d'un père. Créon serait fort étonné de cette remontrance. Ce malheur est-il de la famille, pour qu'il s'en émeuve ? Les Grecs ont un joli mot. Ils distinguent les faits domestiques et ceux de la porte, θυραῖα. Les misères de la porte n'affectent pas les gens de la maison, et le cœur du père de famille n'est pas plus grand que le logis où il est maître.

Même à l'intérieur de la famille, dans les joies ou dans les deuils domestiques, il ne sait pas s'oublier. La recherche du moi éclate naïvement dans ses plaintes les plus touchantes. S'il pleure la mort d'une enfant chérie, c'est son infortune à lui-même qui le touche surtout, l'isolement de ses vieux jours, la privation de douces caresses. Ainsi le vieil Iphis père d'Evadné.

Elle attirait ma joue vers sa bouche et prenait ma tête dans ses mains. Rien n'est plus doux au vieux père qu'une fille. Les mâles ont l'âme plus grande, mais les caresses des filles sont plus douces [1].

Cette humanité de haute comédie se meut naturellement sur une scène tragique jusqu'à l'horreur. En effet, rien n'est si cruel à l'occasion que l'égoïsme. Jason aurait pu vieillir heureux et entouré de beaux enfants, bercé des soins de son épouse Médée, qui l'adore, je ne sais pourquoi, sans doute parce qu'elle est l'artisan de sa fortune. Mais un parti plus sérieux se présente. Devant les avantages d'une alliance royale,

1. *Suppl.*, v. 1099 *sqq.*

ce sage n'hésite pas. Il ne semble même pas comprendre quelle situation intolérable il fait à sa première femme. Le comprendrait-il, cela ne changerait rien à sa résolution. Médée a irrité par sa colère et ses menaces le père de la nouvelle fiancée. Elle doit s'exiler sous peine de mort. Tant pis! c'est sa faute! Elle aurait dû gouverner sa langue[1] et d'abord prendre les choses par leur bon côté. Car Jason, après tout, a agi dans l'intérêt de Médée tout autant que dans le sien propre. C'est ce qu'il lui démontre doctement en un long discours sophistique[2]. Il ne s'emporte pas. Il est plein de bienveillance, il plaisante même agréablement comme un honnête homme. Le moyen que ce froid raisonneur, sans amour et sans haine, change d'avis? Il verrait Médée mourante à ses pieds, qu'il en serait peu ému. Il ne l'a jamais aimée, et n'a vu dans son amour à elle qu'une bonne affaire dont il a rendu grâce à Cypris[3]. Mais la femme trompée répond aux odieux calculs de l'infidèle époux par une vengeance atroce. On connaît assez les sombres beautés de cette tragédie de sang.

Le sujet d'Hécube est comme celui de Médée, l'égoïsme puni. Polymestor, roi de Thrace, à qui Priam, au début de la guerre de Troie, avait confié son plus jeune fils Polydore, n'a rien trouvé de plus pratique, dès que la fortune a trahi les Troyens, que de tuer cet enfant. Il trouve à ce meurtre un double profit, s'appropriant la riche pension de sa victime, et espérant gagner les bonnes grâces de l'Hellène vainqueur. Mais Hécube captive attire cet infidèle ami dans un guet-apens, égorge ses enfants et lui crève les yeux. Le récit de cette vengeance fait par l'infortuné Polymestor lui-même est fort beau.

Un autre ressort de tragédie est la superstition, c'est-à-dire la sottise de l'humanité crédule. Je ne citerai pas le sacrifice d'Iphigénie, mais la tragédie des *Bacchantes*, moins connue. On a pu prendre cette pièce pour un drame religieux, tout à la gloire de Dionysos. Euripide, en effet, a dû prendre ses précautions et déguiser sa pensée, de manière à n'être compris et goûté pleinement que des rationalistes

1. *Médée*, v. 449. — 2. *Ibid.*, v. 549. — 3. *Ibid.*, v. 527 *sqq.*

comme lui. Aujourd'hui, il me semble difficile de se méprendre sur la pensée du poète. Dionysos, qui semble mener tout le drame, outre que la vengeance qu'il exerce est inexplicable et atroce, nous est représenté comme un efféminé, un dieu peut-être, mais indigne de l'humanité. Il mériterait ces hardies épithètes dont Aristophane stigmatise les débauchés de son temps. Penthée, d'ailleurs, lui donne en beau grec l'équivalent de ces injures [1]. Et Penthée est sans aucun doute le porte-voix du poète dans la première partie de la pièce. C'est le seul personnage qui soit dans son bon sens. Il condamne cette folie divine, importée d'Asie, qui n'a d'autre effet que de tourner toutes les têtes, et surtout de déranger les femmes de leurs devoirs. Les voilà parties comme des cavales échappées dans la campagne, et on ne sait à quels excès le culte du dieu va servir de prétexte [2]. Deux vieillards, Tirésias et Cadmos [3], sont, avec ces folles, les plus fervents adeptes des nouveaux mystères. Ils donnent sur la scène le triste spectacle de leur imbécillité sénile et, couronnés de fleurs, s'entr'aident à trébucher un pas de danse orgiaque. Enfin, Penthée lui-même est pris de la contagion, il perd la tête, et la curiosité aidant, il veut être témoin des fêtes bachiques et y prendre part. Dionysos conduit sa victime et la désigne comme un lionceau à la fureur des bacchantes. Le malheureux est mis en pièces. Évadne, sa propre mère, rapporte triomphalement au bout d'une pique sa tête sanglante.

Tantum relligio potuit suadere malorum.

Voilà donc les ressorts habituels d'Euripide, l'égoïsme et la sottise de ses personnages. Mais à l'aide de tels moyens dramatiques, il est plus facile d'exciter l'horreur et le dégoût que la pitié. Nous avons vu, par l'exemple d'Admète, qu'Euripide savait nous apitoyer sur le sort de personnages si peu sympathiques. Il le fait habituellement par la vive description de la douleur. Ici son réalisme se retrouve encore.

La souffrance physique étant la plus vulgaire, celle qui se reconnaît chez tous aux mêmes attitudes et aux mêmes cris, celle enfin qui rabaisse le plus implacablement les superbes

1. *Bacch.*, v. 453 *sqq.* — 2. *Ibid.*, v. 217 *sqq.* — 3. *Ibid.*, v. 170 *sqq.*

au niveau commun, Euripide s'est complu à la dépeindre. Le public s'obstine à s'imaginer Hécube, épouse de l'antique Priam, mère d'Hector, reine fastueuse, comme un être à part, plus voisin des dieux que des mortels. Il importe de dissiper cette illusion. Représentons-nous la vieille femme captive, esclave, couchée sur un lit très dur, liée étroitement, la tête pendante. Au moins, la conscience de sa grandeur native, l'orgueil de race, le mépris du vainqueur, la soutiendront-ils dans cette extrémité ? Non ! ce pauvre corps souffre trop. Elle crie :

Que je souffre ! quelle gêne cruelle[1] !
Oh ! ma tête ! oh ! mes tempes !
Je voudrais me retourner pour reposer mon échine, et je ne puis pas.

Une scène moins pénible, mais aussi réaliste, pleine des détails les plus humbles, traduits par les termes les plus directs et les plus vrais, est celle du réveil d'Oreste. Le malheureux, à la suite d'un accès de folie, s'est endormi, épuisé. Sa sœur veille, anxieuse, sur ce sommeil, et le chœur de jeunes filles curieuses s'avance, discret, sur la pointe des pieds. Électre s'alarme de ces chuchotements[2].

N'approchez pas ! n'approchez pas du lit !
Que ta voix soit douce, mon amie, comme le murmure des roseaux.
Plus doucement encore ! Que me veux-tu ?

LE CHŒUR

Comment va-t-il ? Dis-moi, mon amie, où en est-il de ses souffrances ?

ÉLECTRE

Il respire encore et pousse de courts gémissements.

LE CHŒUR

Vois-tu ? Il a remué sous sa couverture.

ÉLECTRE

C'est toi, malheureuse, qui par tes cris l'a réveillé.

Oreste ouvre les yeux et se relève sur sa couche. L'heureux oubli des maux lui a fait du bien. Tout faible, tout somnolent, encore pénétré du bien-être du sommeil, il regarde étonné, ne reconnaît pas, ne se rappelle pas. Électre s'empresse :

1. *Troad.*, v. 115 *sqq.*
2. *Oreste*, v. 140 *sqq.*

O très cher, que ton sommeil m'a fait plaisir!
Veux-tu que je te touche et que je te soutienne?

ORESTE

Oui! oui! essuie l'écume de ma bouche et la chassie de mes yeux.

ÉLECTRE

Voici. Le service m'est doux, et je ne refuse pas de soigner de ma main [fraternelle les membres fraternels.

ORESTE

Serre-toi contre moi. Écarte de mes yeux mes cheveux embrouillés.
J'y vois à peine.
Couche-moi encore sur le lit. Quand l'accès me quitte, je suis tout [disloqué, je défaille.

ÉLECTRE

Oui, les malades aiment le lit.

ORESTE

Non! A présent relève-moi. Les malades sont bien exigeants, n'est-ce [pas?

ÉLECTRE

Veux-tu faire quelques pas? doucement, lentement. Il y a si longtemps [que tu n'as marché. Le changement fait toujours plaisir.

ORESTE

Oui, on se sent plus fort quand on marche.

Un héros mépriserait sans doute Oreste de se laisser ainsi dorloter par une garde-malade. Il ne comprendrait rien à ce bien-être languissant, à cette inquiétude, à cette faiblesse de petit enfant. Mais nous, pauvres hommes, comme Euripide, nous avons ainsi souffert. Les maux communs nous touchent plus sûrement que les nobles infortunes, qui n'arrivent qu'aux fils des dieux.

La douleur physique égare la raison. La douleur morale afflige le corps. Les apparences de l'une et de l'autre sont à peu près les mêmes. Euripide ne s'y prend pas autrement pour les représenter l'une et l'autre, si bien que la nourrice de Phèdre ne voit dans le mal de sa maîtresse qu'une fièvre maligne et lui parle de consulter les médecins.

Racine a compris admirablement cette scène où Phèdre, accablée, se laisse arracher le secret de son honteux amour; mais il l'a transposée, ennoblie, au risque de lui enlever beaucoup de son naturel familier. Il le savait et le voulait ainsi, pensant que les gestes et les paroles d'une femme de qualité, même dans l'excès de la souffrance, doivent être

mesurés, qu'elle ne doit pas abdiquer toute dignité, faible femme, mais toujours princesse. Elle se doit de ne pas perdre tout à fait la raison.

Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent.
Quelle importune main, en formant tous ces nœuds
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux...
Ah! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!

Tout cela est dans Euripide, mais combien plus proche de nous et plus naïf.

Soutenez-moi, relevez ma tête[1],
Je suis brisée, je défaille!
Ce voile sur ma tête est trop lourd.
Enlève-le! défais mes boucles!

Elle dit bien : « Ah! que ne suis-je... », mais elle imagine un repos plus abandonné. Non pas : « Que ne suis-je *assise*, mais étendue de tout mon long, κλιθεῖσα. Ah! que je me reposerais bien : αναπαυσαίμαν. »

Et aussitôt, ce n'est plus un désir, mais une volonté, un caprice subit. Elle s'élance, et il faut la retenir.

πέμπετε μ'εἰς ὄρος. Allons à la montagne, je veux aller à la forêt, dans les pins, avec les chiens, à la poursuite des biches.

Et la fidèle nourrice souligne encore de ses remontrances ce que ces mouvements ont de déraisonnable. Elle gronde doucement :

Pourquoi t'agiter ainsi? La chasse n'est pas ton affaire.
Tu veux aller boire aux sources de la montagne? Mais il y a une fontaine
[dans la cour du palais.

Phèdre, qui reprend conscience, rougit d'elle-même. Quel est le geste instinctif de l'enfant?

Nourrice, cache-moi, couvre-moi la tête :
J'ai honte de ce que j'ai dit.

Vous représentez-vous la princesse de Racine se cachant la tête dans le tablier d'Œnone? Oh! non. Elle a même honte de pleurer.

1. *Hipp.*, v. 199 *sqq.*

Œnone, la rougeur me couvre le visage,
Je te laisse trop voir mes honteuses douleurs,
Et mes yeux, malgré moi, se remplissent de pleurs.

La même tragédie nous offre un exemple de douleur aiguë, très caractéristique de la manière d'Euripide, et qu'il faut rapprocher de la crise de Philoctète dans la pièce de Sophocle. Philoctète est on ne peut plus naturel. Il crie à fendre l'âme, il divague, il supplie qu'on lui coupe le pied. Mais l'intérêt se porte moins sur la douleur qu'il ressent que sur l'inopportunité de la crise, sur les efforts du héros pour se dominer, sur son angoisse, sa crainte, s'il vient à s'endormir, que Neoptolème ne vienne à changer d'avis et ne l'abandonne.

Mais quand on apporte sur la scène Hippolyte meurtri, brisé, ne respirant plus que pour souffrir, les plaintes déchirantes du malheureux concentrent toute la pitié sur ce pauvre corps couvert de plaies vives.

Je meurs malheureux [1] !
Quels élancements dans mon cerveau ! Ma tête éclate.
Au nom des dieux ! doucement, esclaves ! touchez doucement ma chair [ulcérée.
Soutenez-moi par côté, quelqu'un.
Avancez doucement, d'un pas égal, sans secousse.

Et ce discours lamentable est coupé de cris aigus ou de gémissements plus doux, selon que la douleur est plus ou moins vive : *αἰαῖ*, *αἰαῖ*, *φεῦ*, *φεῦ*.

Il nous semble avoir indiqué assez clairement par cette analyse ce que nous entendons par le réalisme d'Euripide. Une brève comparaison avec Sophocle précisera encore notre pensée, s'il en est besoin. Car Sophocle prétendait aussi, sans nul doute, peindre la nature humaine telle qu'elle est ; et même nous nous reconnaissons mieux dans ses personnages que dans ceux d'Euripide, surtout nous nous reconnaissons avec plus de plaisir. Le héros de Sophocle n'est pas du tout l'idéal insupportable, l'*homme tel qu'il devrait être*. Est-ce même un héros qu'Œdipe, bonhomme de roi, père de ses sujets, d'ailleurs volontaire, impétueux, colère, qui se conduit dans les affaires de son petit État tel que mon voisin

1. *Hipp.*, v. 1357.

ou moi-même, bon garçon, mais susceptible et autoritaire, je gouverne ma famille. Dans son malheur, ce n'est pas tant la grandeur de l'infortune qui me touche, mais plutôt que les dieux aient frappé un pareil homme, si bon, si humain, si sympathique par ses qualités et ses défauts.

Et de même, je sais par expérience personnelle ce qu'est la rancune de Philoctète[1]. Ce qu'il éprouve contre Ulysse, je le ressens contre un tel que je pourrais nommer. Les sycophantes qui ont comploté ma ruine, j'ai contre eux une haine aussi forte; mais je suis homme enfin, et non la haine. Je sais aimer comme je sais haïr. Ah! que je comprends la joie enfantine du misérable exilé à la vue de l'habit grec. Comme je me fais bien, avec Philoctète, le second père de ce beau jeune homme, fils de mon ami. Que sa voix m'est douce! Et moi, malheureux! je n'ai pas le droit d'être fier avec celui que j'aime, même avec cet enfant. Je le supplierai, par tout ce qui lui est cher, de me prendre dans sa barque et de me ramener dans mon pays, un si petit détour à son voyage! Je serai incommode, je le sais. La plaie de ma jambe sent mauvais et la douleur m'arrache des cris importuns, mais je me tiendrai à l'écart, à fond de cale, s'il veut. Je ne crierai pas. Ah! qu'il m'emmène! Moi, illustre et de noble race, l'ami d'Héraclès, l'héritier de son arc, j'embrasse les genoux de cet enfant.

Que Philoctète est bien moi-même, et non pas Admète ou Ménélas!

Euripide pourrait répondre. « Vous vous aimez en Philoctète, cela seul est un signe qu'il n'est pas vous-même, mais ce que vous connaissez de vous-même, ce que vous vous avouez. Il répond très bien à cet idéal que vous vous faites modestement de votre nature, et que vous prenez pour la réalité, idéal mêlé, pas très haut, mais, somme toute, aimable. Le fond de votre nature que vous ne voulez pas soupçonner, c'est ce que je représente, c'est Admète, c'est Ménélas.

Lequel des deux est le vrai réalisme? L'un et l'autre peut-être. Ils se complètent l'un l'autre, et à choisir, je préférerais

1. Cf. *Phil.*, *passim.*

celui de Sophocle. L'optimiste est plus sûr d'avoir raison que le pessimiste; et, après tout, j'ai au fond de mon âme, aussi profond que l'égoïsme, l'admiration de la bonté, du désintéressement, de toutes les vertus. Il faut bien que j'aie quelque chose de ces vertus, car je ne pourrais admirer ce qui m'est étranger.

Mais là n'est pas la question. Il me suffit d'avoir montré ce que je crois être le réalisme d'Euripide. En entendant ainsi son œuvre, il me semble qu'on la comprend mieux, qu'on saisit mieux l'unité de chaque pièce en particulier. Encore faut-il se garder d'exagérer la rigueur de cette unité. Les Grecs avaient une idée plus large que nous de la belle ordonnance d'une œuvre d'art. Ils n'excluaient pas *a priori* du discours en prose ou en vers ce que nous appelons le hors-d'œuvre,

> *Purpureus late qui splendeat unus et alter*
> *Assuitur pannus.*

Ce lambeau de pourpre on le rencontrerait sans peine dans maint dialogue platonicien, ou même dans telle tragédie de Sophocle. Euripide était moins que tout autre esclave des conventions littéraires, et dans une étude complète de son théâtre, on ferait un long chapitre, non le moins intéressant, sur ses inconséquences.

Il faudrait moins encore rapprocher cet excellent poète des maîtres contemporains qui prétendent faire œuvre de science plutôt que d'art : moralistes, prédicateurs, plus que dramaturges ou romanciers. Certes, Euripide ne se fait pas faute de disserter, de prêcher même à temps et à contretemps, mais il est avant tout un artiste. Son but est de plaire par le récit dialogué de belles fictions. Cet enfant d'Athènes, ce *bienheureux Erechthéide nourri de l'air léger que souffle sur l'Attique la bouche parfumée de Cypris*, en dépit de son inquiétude, et parfois de sa méchante humeur, est encore serein. J'entends que dans la fable la plus affreuse, il goûte paisiblement en artiste, en connaisseur, le jeu des passions, les attitudes, les sons et les couleurs, comme un beau tableau. Ses narrations sont de parfaits modèles de cet art sobre, objectif, curieux, qui s'intéresse à tout dans la vie, qui saisit

et fixe le moindre détail humain, le moindre geste. Il eût trouvé dans le récit de Théramène des épithètes oiseuses et une émotion trop peu contenue. Il n'aurait pas eu l'idée de critiquer le récit lui-même à la place où il se trouve. Cette invraisemblance ne le gênait pas. A la fin d'une de ses plus horrifiques tragédies, *Hécube*, il nous fait minutieusement décrire par Polymestor l'horrible attentat dont il vient d'être la victime. Cette scène de crime a été si habilement menée, que le poète en jouit et veut nous en faire jouir comme d'un chef-d'œuvre.

Il en jouit, dirai-je comme le chœur des jeunes filles qui, dans *Ion*, dévorent de leurs grands yeux admiratifs les peintures murales du temple de Delphes [1] ? Non. Le sage Euripide n'est pas assez naïf. Philosophe (il tressaillerait d'aise de s'entendre appeler ainsi), il n'a plus de foi mythologique, plus d'illusions; il a approfondi l'intime misère de l'homme; mais, poète plus que philosophe, il ne peut s'empêcher d'aimer les belles légendes, d'aimer l'homme lui-même, auteur et première dupe de ces fictions vaines, et de l'aimer dans les communes actions de sa vie, dans son orgueil et sa faiblesse, jusque dans ses plus tristes infirmités.

André BREMOND.

1. *Ion*, v. 184 *sqq*.

AU SOIR DU CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU

LA LETTRE DE NAPOLÉON A PIE VII

Avant la fin du jour, le 25 janvier 1813, tandis que dans son âme perplexe il pesait les conséquences du traité signé le matin même, Pie VII reçut un pli cacheté aux armes de l'empereur. Napoléon y expliquait à son prisonnier de Fontainebleau que le nouveau Concordat ne comportait, en aucune manière, une renonciation du pape au patrimoine de saint Pierre.

Nous avons de cette lettre impériale trois versions différentes : une de Pacca, d'après une « copie » à lui remise le 28 février 1813, par le prélat Bertazzoli, « au nom du pape[1] »; une de Crétineau-Joly, d'après l' « original » qui était en sa possession[2] »; une enfin d'Haussonville, « d'après la minute écrite sous la dictée de l'empereur, par l'évêque de Nantes[3] ».

Ces trois transcriptions offrant quelques variantes, il semble que celle de Crétineau-Joly aurait dû prévaloir. Il n'en est rien. Personne ne s'y réfère. Les historiens récents — tels, par exemple, M. Frédéric Masson et M. Welschinger[4] — utilisent la minute publiée par Haussonville, c'est-à-dire la pièce qui a les moindres chances d'offrir la rédaction définitive de la lettre impériale.

*
* *

Cette préférence à rebours s'explique d'autant plus malaisément que cette minute est actuellement introuvable. Non seulement elle n'a pas été transcrite dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, mais elle manque aussi dans les publications de

1. *Mémoires* (édition 1839), t. II, p. 94.
2. *Mémoires du cardinal Consalvi* (édition 1866), t. I, p. 487. L'édition de 1864 ne contient pas la pièce.
3. *L'Église romaine et le premier Empire*, t. V, p. 229, 530.
4. *L'Impératrice Marie-Louise*, p. 436 ; *le Pape et l'Empereur*, p. 359.

M. Lecestre ou de Léonce de Brotonne. Normalement, la pièce écrite sous la dictée de l'empereur devrait se rencontrer aux Archives nationales sous l'une des cotes AF IV 1048, 1695, 1705, AP IV * 53. A plusieurs reprises, je l'y ai cherchée et toujours en vain. Elle n'est pas davantage aux archives des Affaires étrangères.

Pourquoi donc les historiens tiennent-ils à ce texte? J'ai voulu le savoir et je les ai interrogés. M. Frédéric Masson m'a répondu — et je l'en remercie — qu'il avait cité Haussonville de confiance. Loin de ses papiers, M. Welschinger n'a pu me donner l'indication précise qui manque à la page 359 de son livre[1]. Je crains, hélas! que jamais elle ne m'arrive.

Faut-il en conclure que le document est suspect? Certainement non.

Duvoisin fut mêlé de très près à la négociation du Concordat de Fontainebleau. A cette occasion, il vit souvent l'empereur, dont il avait la confiance[2]. A l'issue d'une conversation toute remplie par la grosse affaire de l'accord avec le pape, Napoléon a pu fort bien prier l'évêque de lui servir de secrétaire. Son habitude était de dicter à n'importe qui, quand il avait en tête d'écrire une lettre. Haussonville n'avance donc rien que de parfaitement vraisemblable, quand il parle d'une minute tracée de la main de Duvoisin. Et l'honorabilité de l'historien ne permet pas de contester que son assertion ne soit véridique. Mais a-t-il vu cette minute?

Une confidence intéressante va nous permettre de serrer encore d'un peu plus près le petit problème de critique qui nous occupe. M. Boulay de la Meurthe a bien voulu me dire que parmi les papiers de Bigot de Préameneu, conservés jadis aux archives du Conseil d'État[3], il y avait une copie, faite par Bigot lui-même, de la lettre de Napoléon au pape. Or, le texte de cette copie — à un mot près — était identique à celui publié par Haussonville. La minute a donc existé telle que nous la connaissons : la teneur en est certainement authentique.

1. Après avoir cité son texte, l'auteur met au bas de la page : « D'Haussonville, t. V, p. 530; Pacca, t. II, p. 143, et Archives nationales. »

2. Après la campagne de Russie, Napoléon passa un mois à Paris ; il vint à Fontainebleau le soir du mardi 19 janvier 1813; il y resta jusqu'au mercredi 27.

3. Ces archives ont été brûlées en 1871.

Pourquoi ne peut-on pas retrouver ce petit papier?

La première idée qui vient à l'esprit, c'est que ce document a dû partager le sort de ceux que le prince Napoléon a détruits, paraît-il, quand il était président de la commission chargée d'éditer officiellement la correspondance de l'empereur [1]. Jérôme regardait comme un malheur et une faute le pouvoir temporel des papes. Il devait donc lui déplaire que son oncle apparût comme contraint d'en respecter le principe, au moment même où il tenait captif à Fontainebleau le pontife romain. En supprimant la pièce...

Mais cette conjecture odieuse n'est pas nécessaire. On remarquera comment Haussonville a libellé sa référence : « La version que nous donnons, différente de celle produite par le cardinal Pacca, a été copiée d'après la minute écrite sous la dictée de l'empereur par l'évêque de Nantes [2]. » L'historien ne semble pas parler *de visu*; il garantit la « version », mais il permet de supposer que c'est un autre que lui qui a copié le texte sur la minute originale. Et l'hypothèse se trouve vérifiée si Haussonville n'a connu la lettre impériale que par les papiers de Bigot. Or, c'est précisément ce qui a eu lieu. M. Boulay de la Meurthe me l'avait fait pressentir. M. le comte d'Haussonville m'en a donné l'assurance dans une lettre bienveillante dont je lui suis fort reconnaissant. Ce témoignage du fils de l'illustre historien tranche la question.

Nous pouvons donc nous consoler de ne point avoir touché de nos mains le papier qui reçut, à l'heure précise de leur jaillissement, les paroles de Napoléon à Pie VII, le soir du 25 janvier 1813. Haussonville, lui non plus, n'a pas connu cette émotion.



Il est évident qu'un brouillon de lettre — si certaine qu'en soit la teneur — peut subir, jusqu'au moment où le message est envoyé, des modifications. Par là on s'explique que le texte

1. L. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, note préliminaire, p. 1.

2. *Op. cit.*, t. V, p. 229. Le libellé de cette référence est identique dans la *Revue des Deux Mondes* (15 août 1869) où le travail de l'auteur fut d'abord publié.

Très-Saint-Père, Votre Sainteté m'ayant paru craindre au moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Eglise, que cela ne portât une renonciation implicite à ses prétentions sur les Etats Romains, je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que n'ayant jamais cru devoir lui demander une renonciation à la Souveraineté temporelle des états romains, Votre Sainteté ne peut avoir la crainte que l'on puisse penser qu'Elle a renoncé ni directement ni indirectement, en signant lesdits articles, à ses droits et prétentions. C'est avec le Pape, en sa qualité de Chef de l'Eglise dans les choses spirituelles, que j'ai traité.

Sur ce, Très-Saint-Père, Je prie Dieu qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la Sainte Eglise

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

Votre très-dévot fils.

Napoleon

transcrit par Haussonville ne soit pas identique à ceux que nous ont donnés Pacca et Crétineau-Joly.

Mais il est vraiment singulier que ces deux derniers diffèrent l'un de l'autre. Ils ont été copiés tous deux sur la lettre même parvenue aux mains du pape; ils devraient se ressembler de point en point. Malheureusement, rien n'est plus commun que de transcrire inexactement les textes les plus simples. On change des mots : ainsi ont fait Bertazzoli ou Pacca [1]. On ajoute des mots: c'est le cas de Crétineau-Joly. On retranche des mots : c'est le cas du P. Drochon dans sa réédition de Crétineau-Joly [2]. Enfin, on n'est pas d'accord avec soi-même : comme il est arrivé à Haussonville qui, citant deux fois dans son livre la lettre de l'empereur au pape, a laissé échapper de légères divergences [3].

Le hasard des événements m'a mis sous les yeux l' « original » qui fut jadis « en possession » du célèbre éditeur des *Mémoires* de Consalvi. C'est un double feuillet in-quarto, à peine jauni par les ans. Le recto de la première page contient toute la lettre. L'écriture est d'un secrétaire; seule la signature est de la main de Napoléon, et elle marque la joie plus encore que l'orgueil du triomphe.

Voici la pièce :

Très saint Père, Votre Sainteté m'ayant paru craindre, au moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, que cela ne portât une renonciation implicite à ses prétentions sur les États romains, je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que n'ayant jamais cru devoir lui demander une renonciation à la souveraineté temporelle des États romains, Votre Sainteté ne peut avoir la crainte que l'on puisse penser qu'Elle a renoncé ni directement ni indirectement, en signant lesdits articles, à ses droits et prétentions. C'est avec le pape, en sa qualité de chef de lÉ'glise dans les choses spirituelles, que j'ai traité.

1. *Ayant été informé que V. S.*, au lieu de : *V. S. m'ayant paru craindre; qu'on pût en induire*, au lieu de : *que cela ne portât; enfin, T. S. P.*, au lieu de : *Sur ce, T. S. P.* Et il y a d'autres différences encore.

2 Le P. Drochon a publié, en 1895, une réédition des *Mémoires du cardinal Consalvi*. A la page 276, on trouvera la lettre du 25 janvier 1813. Dans la phrase : *... qu'elle ait renoncé... à ses droits et prétentions*, le P. Drochon supprime : *et prétentions*.

3. Tome V, page 229, Haussonville écrit : *Je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que n'ayant jamais cru...* Tome V, page 530, il écrit : *Je me fais un plaisir de la rassurer par la présente. N'ayant jamais cru...*

Sur ce, très saint Père, je prie Dieu qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Église.

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

Votre dévot fils[1],
NAPOLÉON.

Tout commentaire est ici superflu, puisqu'il s'agit de fixer un texte, non d'écrire un chapitre sur le pape et l'empereur.

* * *

A la vérité, Crétineau-Joly ne s'est pas trompé de beaucoup dans sa transcription, et les lignes que l'on vient de lire ne diffèrent pas énormément de celles que nous devons à Haussonville et à Pacca. Le présent article ne fera donc pas une révolution dans l'histoire du Concordat de Fontainebleau. Mais puisque la lettre originale, que Pacca s'étonnait que les vrais amis du pape n'eussent point détruite, existe encore, pourquoi ne la citerait-on pas désormais selon sa teneur authentique?

Très aimablement, M. Lecestre m'a confessé qu'il ne s'expliquait pas à lui-même comment un document, qui se trouve par deux fois *in extenso* dans *l'Église romaine et le premier Empire*, avait pu lui échapper. C'est donc par inadvertance pure que le billet écrit à Pie VII par Napoléon, le 25 janvier 1813, ne figure pas dans un recueil aussi précieux pour l'histoire que les *Lettres inédites* de l'empereur. L'oubli est réparable dans une deuxième édition; et, si scrupuleux en son travail que soit M. Lecestre, il nous fera sans doute l'honneur d'adopter, sans objection, la version que nous publions aujourd'hui.

Haussonville aurait dû tout le premier l'accréditer. Elle avait paru, depuis trois ans, par les soins de Crétineau-Joly, quand l'académicien raconta aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* l'histoire du Concordat de Fontainebleau. Pourquoi ne fit-il pas état du texte de son devancier? Est-ce parce que Crétineau, suivant le mot de Barbey d'Aurevilly, était « à rebrousse-poil de son époque »? Le champion intrépide de la papauté, des Chouans et des Jésuites aurait-il paru trop suspect à un monarchiste libéral pour être cru sur parole? Nous ne pensons pas. La vérité doit être plus simple, quoique plus invraisemblable : habitué à se

1. Crétineau a transcrit *très* dévot.

servir de la première édition des *Mémoires* de Consalvi, où la lettre du 25 janvier ne se trouve pas, Haussonville n'aura pas connu le document publié par Crétineau dans l'édition de 1866.

Cette méconnaissance prend fin, après quarante ans. Il en est de plus longues et de plus graves. Si légère que fût celle-ci, pourquoi aurait-elle duré davantage? Nous ne doutons pas que, vivant, Crétineau n'eût pris un plaisir particulier à trouver dans cette revue le juste hommage auquel il a droit. Tous nos lecteurs en conviendront.

Quant aux historiens, ils sauront désormais, espérons-le, à qui ils doivent, depuis 1866, le vrai texte de la lettre que Napoléon écrivit à Pie VII, le soir du Concordat de Fontainebleau.

Paul DUDON.

PIERRE SAVORGNAN DE BRAZZA

ET

LA CRÉATION DU CONGO FRANÇAIS

Le mardi 2 octobre, les obsèques nationales de M. Savorgnan de Brazza ont été célébrées en présence d'une très nombreuse assistance de notabilités officielles du monde diplomatique, militaire et colonial. Le service religieux a eu lieu dans la basilique de Sainte-Clotilde; sur la demande de Mme de Brazza, Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, supérieur général des Pères du Saint-Esprit, a présidé la cérémonie et donné l'absoute. De Sainte-Clotilde au Père-Lachaise, le cortège funèbre a passé au milieu des rangs pressés des spectateurs qui se découvraient avec respect. A l'entrée du cimetière, M. Clémentel, ministre des colonies, M. Deschanel, président du groupe colonial de la Chambre, M. Le Myre de Villers, ami personnel du défunt, ont loué l'œuvre du célèbre explorateur; les troupes ont défilé devant le cercueil, sur lequel s'inclinaient les drapeaux. C'est ainsi que la France a voulu rendre un suprême et solennel hommage au dévouement et au génie de son enfant d'adoption, de ce fils de famille italien qui, à vingt ans, voulut être français, alors que notre pays venait d'être vaincu, et qui, à cinquante-trois ans, tombait, terrassé par la maladie, près de ces rives du Congo où il avait fondé une France nouvelle.

Bien d'autres explorateurs, français et étrangers, ont, sans doute, comme Brazza, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, inscrit leurs noms, à la suite de ceux de Barth, de Livingstone et de Speke, sur la liste glorieuse des héros de la découverte de l'Afrique intérieure, et mérité la reconnaissance de leurs concitoyens en portant les couleurs nationales au cœur du continent noir. Pour ne parler que des nôtres, notre admiration sympathique est acquise à Borgnis-Desbordes et à Archinard, à Binger et à Monteil, à Crampel et à Maistre. Mais à aucun d'eux

il n'a été donné, comme à Brazza, de concevoir, de poursuivre et de parfaire l'œuvre grandiose d'acquérir à la France un territoire deux ou trois fois plus grand que la mère patrie. Et cette œuvre d'énergie et de persévérance, Brazza l'a accomplie par des procédés qui honorent la civilisation. Il n'a pas, comme d'autres voyageurs africains illustres de notre temps, semé au loin, sur son passage vertigineux, la terreur de son nom; on lui a tiré plus d'une fois des coups de fusil, il n'en a jamais tiré sur personne; toujours patient, débonnaire, prêt à écouter et même à faire de longs discours, il a paru comme un apôtre de la paix, et s'est ainsi acquis chez les indigènes la même réputation d'équité et la même autorité morale que jadis Livingstone dans l'Afrique australe. *Nous attendons le chef toujours juste*, répondaient à un de ses lieutenants deux tribus, que celui-ci essayait en vain de réconcilier. N'oublions pas non plus son désintéressement : d'autres fondateurs d'États africains ont, de nos jours, accumulé les millions; on sait que Brazza a diminué et non augmenté son patrimoine à la poursuite de ses grands desseins. Lorsque, à vingt-trois ans, cédant à une vocation irrésistible, il partit pour son premier voyage, de petites subventions recueillies à droite et à gauche et l'avance d'une année de solde qu'il avait obtenue composaient son modeste budget. Il y ajouta de sa propre poche pour ne pas rester en route. Insouciant de l'argent, il dépensa ainsi peu à peu presque toute sa fortune personnelle, près de 300 000 francs, dans ses entreprises successives.

C'est en 1875 que, simple enseigne de vaisseau, Brazza entra dans la carrière des découvertes. Au sud de notre établissement du Gabon, alors fort modeste, débouchent des deux côtés du cap Lopez, dans le voisinage du 1er degré de latitude sud, les divers bras par lesquels l'Ogooué aboutit à l'océan Atlantique. Malgré les rapides qui obstruent son lit, plusieurs voyageurs, français et étrangers, avaient, dans les années antérieures, forcé la remonte du fleuve et, en 1874, le marquis Victor de Compiègne et Alfred Marche étaient parvenus jusqu'à près de 4 degrés de la côte; de concert avec le second et avec le docteur Ballay, Brazza, qu'accompagnent le quartier-maître Hamon et quelques laptots sénégalais, va à son tour tenter la chance. Les progrès de la première campagne (1876) sont fort lents; on est

arrêté à tout moment par les chavirages de pirogues, les désertions, les maladies ; à grand'peine on atteint l'endroit où l'Ogooué incline vers le sud, et on ne dépasse guère la cataracte de Doumé, par 0°56′ sud et 10°54′ est de Paris, c'est-à-dire le point extrême atteint quelques semaines auparavant par le géologue saxon Lenz. En 1877, Marche malade retourne à la côte ; Brazza constate aux chutes de Poubara — par environ 1°45 sud et 11° est de Paris — que plus en amont l'Ogooué perd toute importance, et, renonçant par conséquent à le remonter davantage, il médite de pousser par terre à l'est, à travers une région montueuse, au delà de laquelle on lui annonce un fleuve. Mais près d'une année se passe, au milieu d'une misère affreuse, en négociations avec les tribus voisines, et ce n'est qu'en juin 1878 qu'on peut se mettre en route, les vêtements en lambeaux et pieds nus, car on n'a plus de chaussures. Les premières populations qu'on rencontre sont pacifiques ; plus loin, au contraire, sur les bords de la grande rivière Alima, que l'on descend durant une centaine de kilomètres, avec des pirogues achetées, on est exposé aux attaques répétées de tribus anthropophages qui accompagnent leurs coups de fusil des cris : *Hou-hou, voilà de la viande pour le festin de nos enfants*. Brazza ne se doutait pas qu'il naviguait vers le Congo que Stanley avait pour la première fois descendu, dans cette portion de son cours, au mois de février de l'année précédente, et dont cinq journées à peine le séparaient. Dans son ignorance, il tourne brusquement le dos au grand fleuve ; quittant l'Alima (3 juillet 1878), il se dirige par terre au nord, franchit, environ sous l'équateur, une seconde rivière, la Licona, qui, comme l'Alima, a à peu près la même largeur que la Seine à Paris, et s'arrête, le 11 août 1878, par 0°30′ nord, dans le voisinage du 13e méridien est de Paris, devant l'imminence de la saison des pluies et l'épuisement des marchandises d'échange. Le 30 novembre 1878, après avoir parcouru 700 kilomètres, il était de retour au Gabon, par la voie de l'Ogooué, et le 24 janvier 1879, il recevait, dans une séance solennelle à la Sorbonne, la grande médaille d'or de la Société de géographie de Paris.

Honneur bien mérité par l'intrépide voyageur, mais qui n'était pas de nature à le mettre hors de pair avec de nombreux émules. Ce qui allait lui assigner une place exceptionnelle dans la bril-

lante phalange de nos explorateurs, c'est la sûreté du coup d'œil qui, immédiatement après son retour, dès qu'il fut au courant de la merveilleuse navigation de Stanley sur le Congo, lui fit pressentir dans l'Ogooué une voie de pénétration vers le grand fleuve, et l'ardeur patriotique avec laquelle il mit à exécution le projet aussitôt conçu de porter par ce chemin le drapeau français sur les rives de la maîtresse artère du réseau africain. Le voyageur anglo-américain avait constaté que la magnifique voie fluviale de 1 500 kilomètres qu'offre le Congo sur tout le plateau central de l'Afrique était interrompue dans le voisinage de l'Atlantique par d'infranchissables cataractes ; on sait que c'est, avec des variations dans le dénivellement des rapides, le cas général des rivières et fleuves africains, et la conséquence de la structure du continent qu'ils arrosent. Il s'agissait pour Brazza d'atteindre le fleuve en amont des chutes et d'en prendre possession avant que Stanley, représentant d'un comité d'études belge, eût pu pénétrer, le long de son cours inférieur, jusqu'à sa partie navigable. Ce fut le but et le résultat principal du deuxième voyage de Brazza, exécuté de 1880 à 1882 sous les auspices du comité français de l'Association internationale d'exploration et de civilisation de l'Afrique, avec une subvention du gouvernement français.

En effet, après avoir remonté l'Ogooué et jeté, sur son haut cours, au confluent de la rivière Passa, les bases de la station scientifique et hospitalière de Franceville, il se mettait en route pour le Congo, au mois de juillet 1880; coupant ou suivant des rivières, tributaires soit de l'Alima, soit du grand fleuve lui-même, il ouvrait partout des relations pacifiques, tenait force palabres, enterrait la guerre, entrait en relation et nouait alliance avec le grand chef des Batéké, Makoko, dont le nom fut à un moment aussi connu du public que le sien.

Heureux de recevoir des blancs qui venaient chez lui non en guerriers mais en hommes de paix, le souverain noir accordait à celui qui les conduisait un vaste terrain au lac Ntamo, nom indigène de l'élargissement du fleuve qui est inscrit sur nos cartes sous celui de Stanley-Pool. Ce terrain, Brazza s'empressait d'en prendre possession régulière et il y établissait, sur la rive droite du Congo, sa seconde station ; elle s'appelle aujourd'hui Brazzaville, en vertu d'une décision commune de la Société de

géographie et du comité français de l'Association internationale africaine, prise sur la proposition de M. de Quatreforges, et elle est devenue le centre de nos établissements du Congo. Malgré la modestie de ses débuts, — Brazza n'y laissait que le sergent sénégalais Malamine et deux hommes à la garde du drapeau français, — le fait même de sa création était d'une importance capitale pour notre développement colonial : nous avions désormais une garantie, un gage réel de notre droit d'accès au Congo. Dans le même temps, Stanley, était occupé, en aval du fleuve, à construire une route autour des grandes cataractes. Le 18 novembre 1880, Brazza le rencontra. On connaît le portrait méprisant que fit de lui son rival, en l'appelant *un pauvre va-nu-pieds vêtu d'un uniforme en loques et d'un grand chapeau déformé.* La profonde déconvenue de Stanley explique, si elle ne justifie pas, cet accès de mauvaise humeur ; il se trouvait prévenu à l'endroit même qu'on a appelé avec raison la clef de la navigation du fleuve.

Revenu par mer au Gabon à la fin de 1880, Brazza repart immédiatement pour le haut Ogooué, rentre à Franceville, construit un chemin à travers la forêt vierge vers la haute Alima, et établit sur ses bords une troisième station (septembre 1881) ; puis, convaincu de la nécessité de gagner l'opinion publique à ses projets, il décide son retour. Seulement, au lieu de reprendre la voie fluviale, désormais bien connue de l'Ogooué, il revient à la côte par une route nouvelle tracée entre l'Ogooué et le Congo, à travers la région vierge du haut bassin du Niari-Quillou, et débouche, en avril 1882, au pied de la terrasse côtière, à Landana.

Arrivé à Paris, la Société de géographie lui prépare une nouvelle ovation dans la grande salle de la Sorbonne, et le conseil municipal l'honore d'une médaille d'or ; il a la satisfaction plus grande de voir l'idée à laquelle il s'est voué corps et âme, la constitution d'un vaste domaine colonial français avec les territoires qu'il a explorés, s'emparer des esprits, et son entreprise devenir une affaire nationale. Les Chambres ratifient à l'unanimité son traité avec Makoko ; le gouvernement, à qui le comité de l'Association africaine a abandonné les stations déjà établies, lui fait voter en deux fois (1883-1884) un crédit de 2 millions de francs ; et c'est en qualité de commissaire dans l'Ouest africain, sous le patronage du ministère de l'instruction publique, que le lieutenant de vaisseau de Brazza repart une troisième fois pour le théâtre de ses

exploits, avec la double mission de continuer l'exploration et d'établir solidement l'influence française dans tout le territoire compris entre le Gabon, le Congo et l'Atlantique.

Cette double mission, il la poursuit pendant près de trois années (mars 1883 à novembre 1885) avec la même énergie, mais dans des conditions plus favorables et avec des ressources plus grandes que précédemment. La reconnaissance du terrain est continuée par lui-même et par ses collaborateurs; on lève des itinéraires, on explore des cours d'eau, on crée des routes et des plantations, on fonde de nombreuses stations sur l'Océan, sur l'Alima, sur le Congo. Et pendant que s'opérait ainsi de fait la prise de possession de la nouvelle colonie, notre diplomatie, forte des progrès tangibles réalisés par son pionnier, obtenait pour elle la consécration officielle et la sanction internationale, dans les limites mêmes que les découvertes et les travaux de Brazza lui permettaient de revendiquer; à la conférence de Berlin de février 1885, le nouvel État libre du Congo reconnaissait à la France la rive droite du grand fleuve, depuis les cataractes en aval de Brazzaville jusqu'au voisinage de l'équateur, et lui abandonnait les postes qu'au mépris de nos droits de premiers occupants l'Association internationale belge avait établis dans le bassin du Niari-Quillou. Rien d'étonnant à ce que, rentré en France, Brazza ait été le héros du jour : dans la mémorable séance du 21 janvier 1886, au Cirque d'hiver, des milliers d'auditeurs acclament frénétiquement le voyageur intrépide, ce patriote enthousiaste qui avait porté le drapeau tricolore au cœur de l'Afrique sans verser une goutte de sang.

Nommé commissaire général du gouvernement dans l'Ouest africain français (27 avril 1886), puis, après un quatrième séjour en Afrique (commencement de 1887 à commencement de 1888), commissaire général du gouvernement dans le Congo français (11 décembre 1888), Brazza, non content d'affirmer l'influence française, de développer nos relations commerciales dans le vaste territoire que nous occupions déjà, veille à son extension dans l'intérieur du continent, et à force de décision et de persévérance, nous assure l'accès vers la haute Bénoué et le lac Tchad, ces deux grands objectifs de toutes les convoitises européennes. De ce côté, nous n'avions plus à craindre la concurrence belge; le traité de

Bruxelles du 29 avril 1887, en fixant définitivement notre limite avec l'État indépendant du Congo au thalweg de l'Oubangui, ce grand affluent de droite du Congo qui le dédouble en sa courbe au nord de l'équateur, nous laissait les mains libres à partir du 4e parallèle nord, et Crampel et Maistre allaient en profiter pour diriger leurs efforts depuis le moyen Oubangui vers le haut Chari ; mais plus à l'ouest, notre voisine septentrionale, la colonie allemande du Cameroun, pouvait, en étendant démesurément son hinterland, nous couper le chemin direct du Tchad. La convention franco-allemande du 24 décembre 1885 qui, entre l'Atlantique et le 15e degré de longitude est de Greenwich, 12°40′ est de Paris, avait donné comme frontière aux territoires respectifs des deux États, le parallèle 2°12′ nord, avait, plus loin à l'intérieur, en l'absence de toutes notions géographiques sur une région où personne n'avait encore pénétré, réservé l'avenir et subordonné la détermination future entre les deux zones d'influence aux progrès réalisés sur le terrain. Il s'agissait donc de ne pas se laisser devancer ; et cette fois-ci encore, comme jadis au Stanley-Pool, l'action énergique de Brazza allait nous assurer l'avantage. Son cinquième séjour au Congo, le plus long de tous, depuis avril 1890 jusqu'au commencement de 1895, fut en bonne partie consacré à pousser du même coup la découverte et la prise de possession droit au nord, dans le voisinage même de ce 15e méridien est de Greenwich, où s'arrêtaient provisoirement les droits de l'Allemagne.

La Sangha, qui de droite rejoint le Congo par 1°10′ sud, à peu près à égale distance entre les confluents de l'Oubangui et de l'Alima, offrait par bonheur une voie de pénétration naturelle dans cette direction. Nos petits vapeurs s'y engagent dès 1890 et arrivent l'année suivante à Bembé, où, par 3°40′ nord, se réunissent les deux cours d'eau qui la constituent, l'Ikéla et le Massiépa. Brazza se hâte de faire établir un poste à cet endroit, puis vient en personne prendre la direction de la reconnaissance et de l'occupation du pays. Dans le même temps, Mizon, après avoir remonté le Niger et la Bénoué, continuait sa marche dans le sud : les deux chefs allaient ainsi au devant l'un de l'autre ; parviendraient-ils à se joindre dans cet immense dédale de forêts, de rivières et de déserts ? Le 7 avril 1892, dans l'île de Comasa, non loin de la jonction des deux bras de la Sangha, ils se donnaient

une fraternelle accolade : rencontre mémorable qui bouclait l'hinterland du Cameroun allemand et garantissait la liberté de nos mouvements dans le bassin du Chari et du Tchad.

Pour consolider ce résultat, Brazza tâche de nouer des relations avec les Foulbé de l'Adamaoua, l'avant-garde de l'invasion musulmane au sud du Soudan ; en même temps, il commence l'organisation des pays de la haute Sangha, où il met à la raison quelques tribus fétichistes et anthropophages, et crée tout un cordon de stations, reliées par des routes et entourées de plantations. Une fièvre bilieuse qui le prend en octobre 1893, pendant qu'il est allé chercher à Brazzaville des ravitaillements et des renforts, n'interrompt que momentanément son activité, et lorsqu'il revient à la côte, en novembre 1894, il laisse derrière lui une nouvelle province coloniale où l'influence française est solidement établie. Dans l'intervalle, sa marche hardie en avant jusqu'au delà des sources de la Sangha avait porté ses fruits sur le terrain diplomatique, et permis à nos négociateurs de faire valoir nos droits de premiers occupants à l'est du Cameroun. La nouvelle convention franco-allemande signée à Berlin le 4 février 1894, en faisant, entre le 2ᵉ et le 10ᵉ parallèle nord, coïncider de plus ou moins près avec le 15ᵉ méridien est de Greenwich la ligne de démarcation entre les deux zones d'influence, prolongeait dans l'intérieur du continent le Congo français de 8 degrés de latitude, et nous assurait, avec les postes de Bembé, Bania, Gaza, Koundé, fondés par le commissaire général, la libre route de l'Adamaoua. Si elle laissait l'Allemagne accéder par un point à la Sangha, et par suite au Congo, elle donnait à la France l'accès au Kebbi, et par suite à la Bénoué, c'est-à-dire au Niger. C'est quelque temps après que l'Académie des sciences morales et politiques décernait à Brazza le prix Audiffred de 15 000 francs, comme « au vrai apôtre de la civilisation, qui avait su, tout en respectant les lois de l'humanité, créer une nouvelle Afrique française ».

Sur la terre africaine, Brazza avait rencontré d'autres colonisateurs, les missionnaires, trop rapprochés de lui par le dévouement pour qu'il pût rester étranger aux travaux de leur apostolat.

Depuis plus de trente ans, aucun ouvrier évangélique n'avait visité les côtes du Gabon ou de l'Angola, lorsque, à partir de 1866, les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit vinrent s'installer succes-

sivement à Ambrix, à M'boma, à Landana, à Sogno, sur le littoral, au nord des bouches du Congo. Ils ne s'étaient pas encore aventurés dans l'intérieur du pays, lorsque l'exploration de l'Ogooué et la suite heureuse des premiers voyages de Brazza vint en quelque sorte leur donner le signal de tentatives plus hardies.

On peut voir, dans les lettres des missionnaires, le courant de sympathie et l'échange de services qui s'établissent dès lors entre les apôtres de la foi et le jeune découvreur. « Hier, écrit de M'boma le P. Schmitt, décembre 1880, j'ai vu M. de Brazza qui arrivait de Vivi[1] à bord de la *Belgica*. Ce hardi et intrépide voyageur est parvenu au terme de son expédition de l'Ogooué ; son voyage paraît heureux sous tous les rapports ; il a su trouver des routes pour l'intérieur plus avantageuses que celles de M. Stanley ; elles promettent un grand avenir pour notre mission. On trouve, dit-il, des plateaux immenses, à une élévation de 800 mètres, d'une fertilité remarquable... Il m'a parlé des postes qu'il nous conviendrait d'établir ; selon lui, il y aurait trois points très avantageux pour nous : le pays des Achikouas, celui des Aboumas et le royaume de Makoko[2]... »

Lorsque vers la fin de décembre 1880, le P. Delorme se met en route pour le haut Ogooué, sur le petit vapeur le *Mpongwé*, il a comme guide M. de Brazza ; il s'arrête, après une navigation de 180 milles, à l'emplacement que celui-ci a marqué ; ce qui le frappe le plus, c'est l'accueil que les gens du pays font à son compagnon de route : « Je n'ai jamais rien vu d'aussi touchant, dit-il, c'était véritablement le père qui retrouvait ses enfants, et les enfants qui revoyaient leur père. »

En 1881, le 5 avril, le P. — plus tard Mgr — Augouard quittait Landana pour aller fonder une mission au Stanley-Pool ; il y arriva le 3 août suivant. Il est accueilli et protégé par le petit détachement que Brazza a laissé ; et il s'installe sur le terrain que le commissaire français a lui-même délimité[3].

Nous pourrions multiplier ces détails ; ce qui vient d'en être rappelé suffit pour montrer à quel point missionnaires et explorateurs avaient su se comprendre et s'entr'aider.

Nous avons dit comment fut pleinement réalisé — et réalisé par

1. Vivi, première station fondée par l'expédition belge sur le bas Congo.
2. *Les Missions catholiques*, 1881, p. 85.
3. *Ibid.*, p. 435.

lui-même — le rêve généreux conçu jadis par Brazza, de la fondation d'un grand empire colonial français dans le bassin du Congo. Son dévouement absolu à l'idée patriotique qui le hantait avait été récompensé à la fois par le succès de l'œuvre et par la popularité de l'ouvrier. Il avait eu le privilège rare de pouvoir récolter là où il avait semé, et d'être mis à même d'organiser les territoires qu'il avait découverts. Cette autre bonne fortune lui était aussi échue d'avoir l'appui sympathique du pays : plus clairvoyante que la France du dix-huitième siècle, qui abandonna Dupleix dans sa tentative de nous donner l'Hindoustan, la France d'aujourd'hui avait encouragé et entouré de ses hommages le fondateur du Congo français. Et cependant, comme si l'épreuve était la consécration nécessaire de toute gloire humaine, Brazza, lui aussi, eut ses jours, ses années d'amertume et de disgrâce.

Comme explorateur habile à faire de grandes choses avec de petits moyens, la réputation de Brazza ne fut contestée par personne. Se montra-t-il inférieur dans son œuvre administrative et économique? D'aucuns l'ont prétendu; et comme il était fait pour agir bien plus que pour parler et écrire, il ne sut pas, au moyen de la plume et de la parole, réfuter la contradiction, ni exposer savamment ses vues, dont le temps et l'expérience devaient seuls démontrer la justesse.

Persuadé de l'immense valeur productive du Congo intérieur, il multiplia les propositions pour obtenir que la France prît l'initiative de la création, sur son territoire, d'un chemin de fer d'accès. Il ne fut pas écouté; les Belges nous devancèrent. Plus tard, quand ceux-ci se trouvèrent, faute d'argent, dans une situation embarrassée, il se mit de nouveau en campagne pour nous faire entrer de moitié dans cette entreprise. On manqua encore cette dernière occasion.

Il était convaincu qu'il n'y avait rien à faire dans les colonies de l'Afrique centrale, sans le concours des indigènes dont il fallait développer le bien-être et l'instruction, pour les amener lentement à s'administrer eux-mêmes. Il eût voulu que le Congo fût concédé, non à quarante petites compagnies, mais à une seule, qui, centralisant les ressources, aurait eu des moyens d'action efficaces et puissants. Ces idées n'étaient pas celles de tout le monde.

La mission Marchand vint jeter le désordre dans ses finances.

C'était une conception en quelque sorte *impérialiste*, dans le sens nouveau du mot, visant des territoires situés hors des limites du Congo, et dont les frais, par conséquent, auraient dû être supportés par la métropole. Pour des raisons politiques, on les dissimula dans les dépenses du Congo. Dès lors, la colonie marcha de déficit en déficit. Comme s'il en eût été responsable, Brazza, qui n'avait pas cessé de protester contre la situation qui lui était faite, fut relevé de ses fonctions (1897). Une simple lettre de service lui annonça qu'on lui avait donné un successeur; et le conquérant pacifique du Congo se trouva réduit à la situation de lieutenant de vaisseau en disponibilité, sans solde.

Il supporta stoïquement cette injustice. A plusieurs reprises, ses amis lui proposèrent d'appeler l'attention publique sur l'indignité dont il était l'objet. Il les pria toujours de n'en rien faire. Cela dura pendant des années. A la fin, lorsque Waldeck-Rousseau alla inaugurer à Saint-Étienne la statue de Francis Garnier, quelques journaux influents, tels que *le Temps*, rompant le silence que l'on avait gardé jusqu'alors, firent observer que s'il était bien de glorifier les morts, il serait mieux encore d'être équitable envers les vivants. La note fut portée en haut lieu et produisit son effet. Un revirement brusque s'opéra dans les esprits comme sous le coup du repentir. A la suite de rapports fort élogieux, celui entre autres que Charles Dupuy lut au Sénat et que Brazza regardait comme une réparation complète, une pension nationale fut demandée aux Chambres et votée immédiatement.

Cependant la retraite c'était l'inactivité. Elle pesait à l'homme d'action qui se sentait encore jeune et vigoureux. Aussi accepta-t-il avec joie l'offre que lui fit M. Clémentel d'une mission extraordinaire au Congo qui, depuis son départ, n'avait pas trouvé, il s'en faut, une voie meilleure. Il s'attendait d'ailleurs à être éprouvé par ce climat qu'il connaissait bien. Il avait pris d'avance ses mesures pour se reposer au retour. La mort a déjoué ses prévisions, mais une mort telle qu'il l'eût souhaitée, le saisissant en plein travail, sur cette terre d'Afrique à qui il avait voué sa vie et dont l'histoire restera inséparable de son nom.

Cité avec honneur dans les fastes de la *plus grande France*, ce nom demeurera aussi, qu'on nous permette de le dire en finissant, la gloire et la vivante apologie d'une éducation aujourd'hui proscrite; il ira grossir la liste déjà longue de ces anciens élèves,

morts au service de la patrie, que l'on peut lire sur les murailles de la cour d'honneur de l'école Sainte-Geneviève[1] et qui montre que, pour tremper les âmes et former des caractères chevaleresques, la religion n'est pas inutile.

HIPPOLYTE PRÉLOT.

1. Pierre Savorgnan de Brazza a été élève de l'école Sainte-Geneviève du 19 octobre 1866 au 17 juillet 1868; c'est là qu'il fut admis à l'École navale.

CHRONIQUE BIBLIQUE

LES GRADES EN ÉCRITURE SAINTE

I

La dernière année de sa vie, Léon XIII avait résolu de créer à Rome un Institut de hautes études bibliques, destiné, dans sa pensée, à rivaliser avec les plus célèbres écoles du monde. Ce projet souriait à l'auguste vieillard, autant par son côté grandiose que par ses avantages pratiques. Établir au centre de la catholicité une pépinière de professeurs compétents pour nos universités et nos séminaires, armer nos apologistes de l'outillage perfectionné de l'érudition moderne, diriger le courant d'idées nouvelles qui entraîne aujourd'hui tant d'esprits à la dérive, montrer par les faits, une fois de plus, que l'Église ne craint pas la science, qu'elle se plaît à l'encourager et à la patronner, lui semblait une initiative glorieuse au Saint-Siège, et une leçon de choses digne de la papauté. Il en parlait avec une sorte d'enthousiasme : « Ce sera, nous disait-il un jour, la dernière œuvre de ma vie. » Il n'eut pas le temps de la mener à bien, et peut-être vécut-il trop peu pour réaliser pleinement la hardiesse et la difficulté de son entreprise.

Pour soutenir sans trop de désavantage la comparaison avec d'autres établissements scientifiques en possession d'un personnel d'élite, de ressources accumulées, et d'une réputation universelle, il fallait s'assurer le concours de maîtres éminents, les dédommager de leurs sacrifices, les attacher à leur patrie nouvelle, leur infuser l'esprit de corps et l'amour de l'œuvre commune, leur assurer enfin, à eux et à leurs élèves, tous les instruments et toutes les facilités de travail, dans un milieu où les secours de ce genre n'abondent pas. Un établissement d'instruction supérieure est, de nos jours, un mécanisme fort compliqué, dont beaucoup de pièces, indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble, ne paraissent d'abord que de peu d'usage. La division du travail portée à l'extrême, la spécialisation toujours plus grande des érudits, la variété des goûts, des besoins et des aptitudes, sont telles que

le strict nécessaire ne suffit point, et que le superflu devient de rigueur. Cela est vrai surtout de l'Écriture sainte, qui tient sous sa dépendance tant de sciences subsidiaires, et touche par quelque point à presque tous les domaines de l'érudition. Que l'on songe maintenant aux grandes fondations d'Oxford et de Cambridge, à l'École normale ou à l'École des hautes études de Paris, que l'on suppute ce qu'ont coûté de frais, d'efforts et de dévouements nos universités catholiques françaises, et l'on comprendra quelle lourde tâche allait s'imposer au vieux pontife.

Lui mort, on put croire que son idée ne lui survivrait point. A chaque changement de règne, il ne manque pas de prophètes pour prédire des réactions et des revirements. Plusieurs annonçaient, avec l'assurance de gens bien informés, que le nouveau pape, peu favorable aux études spéculatives sans utilité immédiate pour le ministère pastoral, ne donnerait pas suite au vaste mais quelque peu chimérique projet de Léon XIII; ils ajoutaient que la Commission biblique elle-même, dont on était, murmuraient-ils tout bas, passablement embarrassé, pourrait bien disparaître. Pie X ne se crut pas obligé de remplir l'horoscope que de présomptueux devins avaient tiré de lui, sans son aveu et à son insu. Non seulement il accepta tout entier l'héritage de son prédécesseur, mais il ne tarda pas à donner à la Commission biblique un gage de sa haute bienveillance, en même temps qu'un signe flatteur de sa confiance et de son estime, en la chargeant exclusivement de conférer les grades en Écriture sainte, qu'il venait d'instituer. Ces grades étaient dans sa pensée comme un acheminement à la fondation de l'Institut que la pauvreté trop réelle du Saint-Siège le forçait de différer, jusqu'à ce que la générosité des catholiques eût répondu à son appel.

Il existe dans les universités et les séminaires une foule de jeunes clercs, pleins d'ardeur et de talent, qui se jettent avec passion dans les études scripturaires, parce qu'ils sentent d'instinct que le champ de bataille est là et que l'Église a besoin de défenseurs à la hauteur de leur tâche. Mais ces travailleurs isolés, sans cohésion entre eux comme sans direction du dehors, n'atteignent le plus souvent qu'une formation scientifique incomplète et fruste, qui met des mois à retrouver péniblement ce qui est depuis longtemps découvert, et finissent en général par céder au découragement, la pire des inconstances. Pie X a eu la pensée

de donner à leurs efforts un objectif, une orientation et un débouché, d'en former une sorte d'université idéale, n'ayant nullepart son siège exclusif, mais convergeant vers Rome, comme vers son centre de gravitation. Tandis que l'Institut projeté aurait favorisé seulement un petit nombre de privilégiés, la mesure actuelle s'adresse à tous les jeunes ecclésiastiques de talent, quel que soit le lieu de leur séjour, en leur permettant de conquérir un diplôme qui les qualifie pour une chaire d'Écriture sainte et les désigne aux choix de leurs supérieurs séculiers et réguliers, selon le vœu formel exprimé par le pape dans ses lettres apostoliques *Scripturæ Sanctæ*.

Les deux seules conditions imposées aux candidats c'est qu'ils soient prêtres, et docteurs en théologie d'une faculté ayant obtenu du Saint-Siège le droit de conférer ce grade. L'Écriture sainte étant le couronnement des études ecclésiastiques, il est naturel que les aspirants aux nouveaux diplômes soient déjà prêtres; et puisqu'il fallait une garantie, ou du moins un minimum d'études préparatoires sans lequel tout candidat devait être éliminé comme insuffisant, on a pensé au doctorat en théologie, qui de nos jours n'est pas au-dessus des capacités moyennes. Il est d'ailleurs entendu que dans les grands ordres religieux, où l'on n'a pas l'habitude de présenter les scolastiques au doctorat, les examens qui permettent d'enseigner la théologie dans l'ordre lui-même en tiendront lieu.

Un programme est envoyé aux candidats qui en font la demande, et ils peuvent préparer ainsi leur examen à distance, quoiqu'il soit avantageux pour eux, cela va sans dire, de fréquenter un centre universitaire.

II

Ce programme est provisoire. Il sera sans doute profondément modifié le jour où l'Institut biblique fonctionnera. Dès lors, l'assiduité aux cours deviendra obligatoire pendant une période de trois ans. Par suite, les programmes d'examen seront plus spéciaux, plus techniques; moins étendus peut-être en apparence, mais plus difficiles en réalité. On y fera la part plus large aux langues orientales; on y introduira la critique textuelle, la paléographie, etc. Pour le moment, on a dû exclure, au moins du programme de licence, toutes les matières que les étudiants ne peu-

vent guère aborder avec utilité et profit sans le secours d'un maître habile; on ne pouvait donc pas songer à la paléographie et à la critique textuelle, encore moins à la critique littéraire, ni surtout à la théologie biblique en tant qu'elle diffère de l'exégèse. Par contre, il était à propos de faire bénéficier les élèves de la préparation plus ou moins prochaine qu'ils trouvent dans la plupart de nos séminaires, où l'Introduction générale et spéciale est enseignée avec soin et à l'aide de bons manuels.

Les matières de l'examen de licence en Écriture sainte, d'après le programme actuel, peuvent se réduire à quatre chefs :

1° Étude des Évangiles et des Actes, au triple point de vue de l'*exégèse*, de la *langue* et de l'*histoire*.

2° Étude des quatre livres des Rois, au double point de vue de la *langue* et de l'*histoire*.

3° Introduction spéciale à tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

4° Douze points d'Introduction générale, comprenant les principales questions d'herméneutique, de géographie, d'ethnologie et d'archéologie sacrées.

D'aucuns trouveront ce programme à la fois trop restreint et trop étendu. Nous venons de signaler les lacunes que des circonstances impérieuses lui imposent momentanément; et s'il exige des candidats un effort de mémoire considérable, c'est que, à défaut de l'Institut biblique, les matières de l'examen d'entrée, qui correspondrait au baccalauréat en Écriture sainte, ont dû être adjointes à l'examen de licence.

Au moyen âge, quand le papier était rare et cher, l'examen écrit n'était pas connu : tout se passait oralement entre le candidat et ses juges; et il faut convenir que l'inconvénient était moindre pour la théologie et la philosophie scolastiques. Aujourd'hui, par une réaction qui nous semble dépasser le but, l'examen oral est virtuellement supprimé dans quelques pays. Nous croyons que la perfection, ici comme en tant d'autres choses, tient le juste milieu; et la Commission biblique l'a pensé aussi. Elle a établi trois compositions écrites [1] pour les candidats à la licence.

1. En juin dernier, les sujets de composition étaient : 1° *Pour l'exégèse :* A. La parabole des talents et celle des mines; B. Le dialogue de Jésus-Christ avec la Samaritaine; C. Le discours de saint Paul à Athènes (un des trois sujets, au choix des candidats). 2° *Pour l'histoire :* Organisation religieuse,

1° Une dissertation exégétique sur un passage des Évangiles ou des Actes, désigné par le jury, composition qui doit être rédigée en latin, dans un temps maximum de six heures ;

2° Une composition sur un sujet d'Introduction générale ou spéciale ;

3° Une composition sur un sujet d'histoire biblique.

Cette dernière composition, comme la précédente, peut être rédigée dans une langue moderne, et il est accordé trois heures pour chacune d'elles. Toutes les compositions doivent se faire sans le secours d'aucun autre livre que les textes bibliques et les concordances. L'hébreu et le grec, dont le rôle était secondaire à l'examen écrit, reprennent leur revanche à l'examen oral. Le candidat doit expliquer à livre ouvert, pendant une demi-heure au moins, les passages qui lui sont désignés dans les quatre livres des Rois, et subir, dans les mêmes conditions, la même épreuve sur le texte grec des Évangiles et des Actes. Il est ensuite interrogé successivement sur l'Introduction générale, sur l'Introduction spéciale et sur l'histoire biblique[1]. On le voit, si l'examen est abordable, il ne manque pas de sérieux, et nous pouvons attester que les trois premiers licenciés en Écriture sainte[2], admis à la session de juin, s'y étaient consciencieusement préparés.

militaire et civile du règne de David. 3° *Pour l'Introduction :* Étude sur les langues, les populations et la division politique de la Palestine au temps de Notre-Seigneur.

1. Voici le tableau d'ensemble des épreuves :

EXAMEN ÉCRIT		EXAMEN ORAL	
1. Dissertation exégétique. . . .	2	1. Hébreu (4 livres des Rois). . .	2
2. Composition sur l'Introduction	1	2. Grec (Évangiles et Actes). . .	2
3. Composition d'histoire biblique..	1	3. Introduction générale.	1
Total	4	4. Introduction spéciale.	1
		5. Histoire biblique.	1
		Total	7

Les épreuves marquées du chiffre 2 ont valeur double. Les notes, pour chaque épreuve, vont de 0 (nul) à 20 (parfaitement bien). Pour être admissible à l'examen oral, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 12 points à l'examen écrit (soit $12 \times 4 = 48$ points) sans avoir mérité deux notes inférieures à 8. Pour être reçu licencié, il doit avoir obtenu une moyenne de 12 points pour l'ensemble de l'examen (soit $12 \times 11 = 132$ points). Si la moyenne est 16, il a droit à la mention *bien.* Si elle approche du maximum, une mention *très bien* est décernée au nouveau diplômé.

2. C'étaient MM. Jeannotte, prêtre canadien, Archambault, du diocèse de Reims, et Flipo, du diocèse de Cambrai.

III

Si nous interprétons correctement la pensée de la Commission biblique, la licence remplit son rôle étymologique et garde sa valeur originelle : c'est un certificat d'aptitude à l'enseignement de l'Écriture sainte. Le doctorat, article de luxe dont on peut se passer, exige, avec un talent plus qu'ordinaire, des loisirs et des circonstances propices.

La thèse de doctorat ne doit être ni une monographie sans portée, ni une compilation hâtive, ni un volume quelconque fort de plusieurs centaines de pages, mais un livre pensé par le candidat, et qui donne à peu près sa mesure. On ne lui demandera pas le temps qu'il a mis à le faire. Du reste, toute liberté pour le choix du sujet : questions d'exégèse ou de théologie biblique, textes et versions de l'Écriture, sciences subsidiaires de la Bible, comme l'herméneutique, l'archéologie et la géographie sacrées, l'histoire du peuple de Dieu, soit dans sa vie intérieure soit dans ses contacts avec les nations voisines, sans parler de la critique littéraire et de la critique textuelle, tout cela offre aux travailleurs un champ illimité. On ne voit même pas qu'un commentaire, s'il est dominé par une idée maîtresse et met en saillie un point de vue nouveau, ne puisse être accepté comme sujet de thèse.

Aux yeux de beaucoup de gens, le doctorat n'est guère qu'une soutenance de thèse, et c'est la thèse seule qui fait le docteur. Cette conception nous semble fausse. Sans doute, les sciences positives et en particulier les sciences bibliques ont pris de nos jours un tel développement que l'universalité du savoir serait une utopie et que le fractionnement du travail s'impose de plus en plus. Dans les conflits d'opinions, le dernier mot est aux spécialistes, dont la parole est seule écoutée. Cependant, la spécialisation prématurée, loin d'accroître la vigueur et la fécondité de l'esprit, le dessèche et l'étiole. Pour monter haut, l'édifice du savoir doit reposer sur une base assez large ; et qui n'a rien vu, en dehors du cercle étroit de ses études spéciales, ignorant les rapports des choses et leur place respective dans l'harmonie de l'ensemble, peut bien être qualifié d'érudit, mais ne mérite pas le nom de savant.

La Commission n'a donc point pensé qu'un homme capable de

faire un bon livre sur un sujet plus ou moins connexe aux études bibliques fût digne pour cela du titre de docteur en Écriture sainte. Outre la thèse, on lui demande donc :

1° L'exégèse d'un livre, ou d'un groupe de livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament[1];

2° Les notions de critique et de patristique sans lesquelles une exégèse sérieuse n'est guère possible ;

3° La connaissance approfondie d'une langue orientale utile au bibliste, en dehors de l'hébreu et du chaldéen.

Préalablement à la soutenance, le candidat devra prouver, dans un examen spécial, qu'il possède ces diverses connaissances, et la soutenance elle-même sera précédée d'une leçon improvisée, après une heure de préparation, pour permettre au jury d'apprécier ses aptitudes pédagogiques du futur docteur[2].

Si la Commission s'était proposé d'éblouir le public, elle eût été beaucoup plus exigeante. Elle aurait demandé au candidat la connaissance élémentaire de cinq ou six idiomes : un peu d'arabe, un peu d'éthiopien, un peu de copte, un peu d'égyptien, un peu plus de syriaque et d'assyrien. On sait combien il est aisé de prendre une teinture superficielle de toutes ces langues, de manière à tromper les profanes et à se faire illusion à soi-même. Mais cet effort de mémoire précipité et désordonné n'aboutit à rien. Mieux vaut cent fois la maîtrise d'une seule langue, qui serve de point d'appui et de terme de comparaison pour les études linguistiques ultérieures, et soit enfin un véritable instrument de travail.

Telles sont les mesures que Pie X a sanctionnées pour promouvoir les études bibliques. Il termine ses lettres apostoliques *Scripturæ Sanctæ* par cette exhortation : « Restat, ut Venerabiles

1. L'Ancien Testament est divisé en dix-sept parties et le Nouveau en sept (non compris les quatre livres des Rois, avec les Évangiles et les Actes, qui entraient dans le programme de la licence). Le candidat doit préparer à fond l'exégèse de *deux* parties, prises l'une dans l'Ancien Testament, l'autre dans le Nouveau.

2. L'examen oral de doctorat comprend donc quatre épreuves : 1° examen sur la langue orientale (syriaque, assyrien, arabe, éthiopien, copte ou égyptien ancien) présentée par le candidat ; 2° examen d'exégèse, de critique et de patristique ; 3° leçon improvisée sur un sujet pris dans les matières du programme ; 4° soutenance de la thèse. Mais, contrairement à ce qui a lieu pour l'examen de licence, *chacun* des membres du jury apprécie *tout* l'ensemble de l'examen de doctorat.

Fratres Episcopi ceterique sacrorum Antistites in suæ quisque diœcesis utilitatem ex hisce statutis Nostris eum fructum quærant, quem inde Nobis uberem pollicemur. Ideo, quos in suo clero viderint singularibus Bibliorum studiis natos aptosque, ad promerenda etiam hujus disciplinæ insignia hortentur et adjuvent; insignitos porro habeant potiores, quibus in sacro seminario Scripturarum magisterium committant. »

L'Église romaine est la patronne née des études ecclésiastiques. Depuis le jour où Charlemagne demandait à Rome des instituteurs pour ses peuples encore à demi barbares, elle n'a jamais failli à sa tâche. Au moyen âge, le *Studium generale* de Rome avait sa place à côté des grands centres universitaires : Paris, Oxford, Bologne et Salamanque. Boniface VIII voulait voir sa métropole remplie d'hommes de science. Après le retour d'Avignon, Innocent VII se hâtait de remettre en honneur les fortes études, compromises par le malheur des temps et le long exil de la papauté. Quand le concile de Vienne ordonna la création d'une chaire d'hébreu et de chaldéen dans les principales universités, la Curie romaine fut la première à se conformer à ces injonctions, et le titulaire de la chaire nouvellement fondée ne fut rien moins qu'un archevêque d'Éphèse. Et comme les autres universités montraient moins d'empressement, Jean XXII prenait la peine, le 24 février 1319, de proposer à l'évêque de Paris un professeur d'hébreu et de chaldéen. Ainsi, en fomentant les études bibliques, Léon XIII et Pie X ne font que suivre la trace de leurs prédécesseurs.

*
* *

LES DEUX RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COMMISSION BIBLIQUE

Les derniers numéros de la *Revue biblique* contiennent, sur les travaux de la *Commissio Pontificia pro re biblica*, quelques renseignements que certains lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître. Il s'agit des concours pour le prix Braye, et des récentes décisions de la commission. Commençons par ces dernières.

I

On avait posé à la Commission la question suivante :

Utrum ad enodandas difficultates quæ occurrunt in nonnullis S. Scripturæ textibus, qui facta historica referre videntur, liceat Exegetæ catholico dicere agi in his de citatione tacita vel implicita documenti ab auctore non inspirato conscripti, cujus adserta auctor inspiratus minime adprobare aut sua facere intendit, quæque ideo ab errore immunia haberi non possunt?

La question ne paraît pas très heureusement posée. *Agi in his* manque de clarté et de précision; *haberi non possunt* semble vouloir dire *haberi non debent*, car il est évident qu'on *peut* toujours regarder comme vrai le récit d'un auteur non inspiré, rapporté sans approbation par l'hagiographe, et qu'il s'agit seulement de savoir si on le *doit*; le *questionneur* a l'air de croire qu'on admet, dans l'Écriture, des documents cités sans référence, pour résoudre des difficultés, et non par suite d'une étude objective de la Bible; il en résulte que sa question appelle nécessairement une réponse négative, car tout le monde conviendra que le désir de résoudre des difficultés, si louable soit-il, ne saurait suffire, à moins que les difficultés ne soient elles-mêmes des arguments. Quoi qu'il en soit, voici la réponse de la Commission :

Negative, excepto casu in quo, salvis sensu ac judicio Ecclesiæ, solidis argumentis probetur : 1° Hagiographum alterius dicta vel documenta revera citare; et 2° eadem nec probare nec sua facere, ita ut jure censeatur non proprio nomine loqui.

Il n'est donc point permis, *sans de bonnes et solides raisons*, de soutenir qu'un passage biblique, dépourvu de tout signe extérieur de référence, est une citation de documents non inspirés, où ont pu se glisser et se sont glissées en effet des erreurs. On remarquera que la réponse a trait aux documents écrits et aux renseignements oraux (*alterius dicta vel documenta*), bien que la question ne portât que sur les documents écrits (*documenti ab auctore non inspirato conscripti*); de fait, la raison est la même de part et d'autre, et l'on ne voit pas de motif d'établir une différence entre ces deux cas.

S'est-il trouvé quelqu'un assez oublieux des règles d'herméneutique pour prétendre qu'on pouvait l'admettre *sans preuves?* Nous

l'ignorons. Quant à nous, en traitant ce sujet pour la première fois, nous écrivions ici même :

Le style figuré, les à peu près, les approximations, toutes ces licences que le langage humain tolère mais n'impose pas — et le fait de rapporter d'après un auteur qu'on abrège un récit inexact, sans dégager expressément sa propre responsabilité, nous paraît être une licence de ce genre — *doivent se démontrer dans la Bible, et non se supposer.* C'est une règle fondamentale d'herméneutique [1].

Et comme il est toujours sage de prévoir qu'une bonne moitié des lecteurs seront distraits et qu'une partie du reste aura la mémoire courte, nous répétions peu de mois plus tard, à propos justement des citations implicites :

Après avoir montré la filiation des textes, les rapports entre les sources, les citations déguisées, quelles conclusions tirerons-nous de nos recherches ? Que l'auteur se désintéresse absolument de la vérité ou de la fausseté des documents utilisés par lui ? Ce serait irrationnel et contre nature. Qu'il ne garantit pas dans tous ses détails l'œuvre à laquelle il se réfère tacitement ? Peut-être ; *mais il faut en fournir la preuve pour chaque cas en particulier,* sous peine de tomber dans le grossier paralogisme qui consiste à prendre le conditionnel pour l'absolu, l'hypothèse pour la thèse, le possible pour le réel, la question de droit pour la question de fait [2].

Il y avait peu de mérite à formuler une règle dictée par le bon sens. Nous n'avons jamais cru que, dans le cas présent, un écrivain catholique pût se dispenser de faire la preuve, et nous espérons que tout le monde sera maintenant de notre avis ; mais on nous demandera peut-être ce que nous entendons par des *raisons solides*. Sur ce point, nous n'avons qu'à interroger la tradition et la pratique des exégètes.

La question des citations implicites est beaucoup plus vieille que certains théologiens ne paraissent le soupçonner. Elle a plus de quinze cents ans. Ouvrez quelqu'un de ces anciens commentaires peu suspects de rationalisme, et cherchez-y l'explication de ces paroles : *Fuit itaque arca ibi usque ad præsentem diem,* écrites par l'auteur des *Paralipomènes* à une époque où l'Arche n'existait plus depuis longtemps. Vous y lirez ceci : *Quo (die) scilicet hæc scripsit ille qui Diaria seu Chronica Regum Juda conscripsit, ex quibus hos Libros Paralipomenon conscripsit et concinnavit Esdras. Nam tempore ipsius Esdræ arca non erat in*

1. *Études*, 1901, t. LXXXVI, p. 484.
2. *Ibid.*, 1902, t. XCIII, p. 620-621.

templo. Ainsi s'exprime Corneille de la Pierre[1], et tous les autres commentateurs, qui ont fait attention à l'antilogie ou n'y ont pas fermé volontairement les yeux, parlent de même. Leur raisonnement est bien simple : Si la phrase des *Paralipomènes* n'est pas une citation implicite, c'est une erreur; donc, c'est une citation implicite. Car, quel que soit l'auteur des *Paralipomènes,* et à quelque source qu'il ait puisé, il est certain que de son temps l'Arche n'était plus dans le Temple; par conséquent, il copie, *sans le dire,* un document étranger. Sans doute, on suppose que le document primitif était véridique en son temps; mais il n'en reste pas moins que l'hagiographe emprunte, *sans aucun signe de référence,* un récit qui a cessé d'être vrai, et qu'il écrit l'histoire d'une manière qu'on n'admettrait plus aujourd'hui. En effet, un historien de nos jours qui transcrirait une page d'un écrivain antérieur, *sans en indiquer la provenance et sans le moindre indice de citation*, serait censé parler pour son propre compte, et les faits racontés *comme contemporains* (*usque in præsentem diem*) devraient se vérifier au moment où il les écrit.

Le cas de saint Jérôme se rapproche davantage du nôtre, ou plutôt lui est identique. Quel est, dit ce grand docteur, le nombre des enfants de Jacob entrés en Égypte avec le patriarche ? Est-ce soixante-dix, comme l'affirme le texte hébreu ? ou soixante-quinze, comme le dit saint Étienne d'après les Septante ? Saint Jérôme opine sans hésiter (*nulla dubitatio est*) pour le premier chiffre, qui est celui de la *vérité hébraïque* et des Septante eux-mêmes en un autre endroit. Comment concilier alors la *Genèse* et les *Actes des Apôtres ?* On pourrait contester peut-être que saint Étienne, dont les *Actes* rapportent le discours, fût inspiré ; ou, si l'inspiration de saint Étienne semble ressortir du texte sacré, distinguer entre l'inspiration *ad scribendum* des hagiographes, et l'inspiration *ad loquendum* des prophètes et des apôtres, laquelle peut ne pas avoir la même amplitude. Mais saint Jérôme ne le fait pas; il identifie pleinement saint Étienne et saint Luc, et recourt, pour la solution, à la théorie des citations implicites : *Quod si e contrario nobis illud opponitur quomodo in Actibus Apostolorum in concione Stephani dicatur ad populum septuaginta quinque animas ingressas esse in Ægyptum, facilis excusatio est. Non enim debuit sanctus Lucas,*

1. Cornelius a Lapide, *in II Paral.*, V, 9.

qui ipsius historiæ scriptor est, in gentes Actuum Apostolorum volumen emittens, contrarium aliquid scribere adversus eam Scripturam, quæ jam fuerat gentibus divulgata [1]. L'illustre docteur ajoute que l'habitude connue des apôtres est de citer l'Écriture d'après les Septante, et que, d'ailleurs, au sentiment de plusieurs (c'est le sens ordinaire de *plerique* dans saint Jérôme), saint Luc ne savait pas l'hébreu. Il y aurait diverses remarques à faire là-dessus ; mais, pour nous en tenir au point en litige, saint Jérôme admet : 1° que le chiffre de soixante-quinze est erroné ; 2° que l'excuse de saint Luc est de citer les Septante ; 3° que la citation, bien qu'implicite, peut se reconnaître, soit à la pratique habituelle des apôtres, soit à la situation particulière de saint Luc ; 4° que, cela étant, saint Luc ne prend pas la responsabilité du nombre soixante-quinze, et n'en doit pas être regardé comme garant. Tel est le raisonnement que saint Jérôme juge *solide*.

Un passage du vénérable Bède est encore plus instructif. Il s'agit de savoir si le second Caïnan est ou n'est pas le père d'Arphaxad ; plus simplement, si Caïnan a existé ou non. Citons les propres paroles du docteur anglais : *Nomen et generatio Caïnan juxta hebraicam veritatem neque in Genesi neque in Verbis Dierum invenitur... Scito ergo Beatum Lucam hanc generationem de Septuaginta interpretum editione sumpsisse... Sed quid horum sit verius aut si utrumque verum esse possit, Deus noverit* [2]. Ainsi le vénérable Bède : 1° admet d'emblée la citation implicite des Septante, parce que le texte en question ne se trouve pas dans l'hébreu ; 2° il n'ose pas décider qui a raison, de la *vérité hébraïque* ou des Septante transcrits par saint Luc. Or, s'il croyait que le fait de la citation implicite équivaut à une approbation de la part de saint Luc, il n'hésiterait pas un instant. Il pense donc

1. *Quæstiones in Genes.*, à propos de *Genes.*, XLVI, 27, comparé avec *Act.*, VII, 14 (Migne, XXIII, 1002).

2. *In Luc.*, III, 36 (Migne, t. XCII, col. 363). Le dernier commentateur de saint Luc (Bible de Crampon, t. VI, p. 212) écrit : « Ce nom (de Caïnan), que les Septante seuls introduisent entre Arphaxad et Salé (*Genes.*, IX, 12 ; *I Paral.*, I, V, 18, mais non plus vers, 24) appartient-il au texte primitif de saint Luc ? et, dans cette hypothèse même, saint Luc a-t-il voulu affirmer l'existence de ce personnage, ou a-t-il simplement reproduit la suite des patriarches, d'après le texte grec alors usuel ? Questions insolubles, mais auxquelles cette incertitude même enlève toute importance. » Le fait de l'existence de Caïnan est sans doute peu important ; mais la question de principe a bien son importance, ou du moins son intérêt.

que la citation implicite n'entraîne pas *ipso facto* l'approbation de l'hagiographe, et qu'on peut en révoquer en doute la vérité, si l'on a pour cela des raisons sérieuses.

La solution du vénérable Bède devint classique. De saint Thomas à Tostat, la plupart des commentateurs se bornent à la copier. A partir du quinzième siècle un nombre toujours croissant d'exégètes nièrent l'existence du second Caïnan, et l'exclurent de la liste des patriarches. Il suffit de nommer Cajetan, Jansénius de Gand, Steuchus Eugubinus, Génébrard et Petau. Beaucoup d'autres, sans embrasser résolument cette opinion, lui délivrent un laissez-passer. Il y a trente ans, un docte religieux écrivait que c'était maintenant l'hypothèse généralement reçue parmi les catholiques. Nous ne la croyons pas si commune. Mais si l'on songe qu'on n'en a pas de meilleure, et qu'elle a droit de cité depuis bien des siècles, sans que l'Église s'en soit émue, on ne lui refusera pas sans doute une sérieuse probabilité. Elle n'en demande pas davantage. Elle repose sur cette base rationnelle. L'incise relative à Caïnan est, de l'aveu de tous, une citation implicite des Septante, faite sans aucune marque d'approbation; et tout le monde est d'accord que, lorsque l'auteur inspiré cite expressément, il ne se porte pas garant du discours ou du document transcrit, s'il ne l'approuve de quelque manière. Or, il ne semble exister aucune différence, relativement à l'attitude de l'hagiographe, entre la citation expresse et la citation implicite *reconnue telle;* ou, si la différence existe, on ne l'a pas encore montrée.

II

Voici maintenant le second *quæsitum*, avec sa réponse :

Utrum admitti possit tanquam principium rectæ exegeseos sententia quæ tenet S. Scripturæ Libros, qui pro historicis habentur, sive totaliter sive ex parte, non historiam proprie dictam et objective veram quandoque narrare, sed speciem tantum historiæ præ se ferre ad aliquid significandum a proprie litterali seu historica verborum significatione alienum ?

Negative, excepto tamen casu, non facile nec temere admittendo, in quo, Ecclesiæ sensu non refragante, ejusque salvo judicio, solidis argumentis probetur Hagiographum voluisse non veram et proprie dictam historiam tradere, sed, sub forma et specie historiæ,

parabolam, allegoriam, vel sensum aliquem a proprie litterali seu historica verborum significatione remotum proponere.

S'il était permis de croire l'auteur de la question capable de tendre un piège, on remarquerait qu'il la pose de manière à transformer en réponse affirmative une réponse négative avec restriction. En effet, au cas où l'on fera la moindre exception, il se trouvera vrai qu'un récit ayant les apparences de l'histoire peut *quelquefois* (quandoque) n'être pas de l'histoire, et dès lors le *negative secundum quid* deviendra un *affirmative simpliciter.* Mais à prendre les choses en tout bien tout honneur, sans pointiller et sans ergoter, la question revient à ceci : « Peut-on admettre qu'un récit d'allure historique, ou, plus exactement, qu'un livre communément regardé comme historique, ne l'est pas effectivement, en tout ou en partie ? A la question ainsi posée, le bon sens, l'herméneutique et la théologie font la même réponse : « Non, à moins qu'on ne prouve par de solides raisons, toujours sous réserve du jugement suprême de l'Église, qu'un récit ayant les apparences de l'histoire n'est pas en effet de l'histoire, et que l'hagiographe a voulu faire usage d'un genre littéraire différent de l'histoire. » C'est aussi la réponse de la Commission.

Notons d'abord qu'il ne s'agit, ni dans la question, ni dans la réponse, de l'histoire moins stricte, de l'histoire idéalisée, mais d'un genre littéraire spécial rentrant dans la catégorie des sens figurés, tel que parabole, allégorie ou choses semblables (apologue, symbole, narration parénétique, que nous évitons d'appeler *midrasch*, afin de ne pas effrayer le lecteur par des termes cabalistiques) : *Parabolam, allegoriam, vel sensum aliquem a proprie litterali seu historica verborum significatione remotum proponere.* Dans l'apologue, la parabole, le récit parénétique, et même, partiellement, dans le symbole et l'allégorie, les *mots* conservent leur sens propre, et c'est seulement l'*ensemble* qui revêt, pour ainsi dire, une signification figurée. La Commission, croyons-nous, fait abstraction de cette controverse subtile, étrangère à son objet. Sa pensée reste claire; mais le désir de l'exprimer sans équivoque a peut-être donné lieu à des circonlocutions et à une terminologie moins conformes à l'usage commun.

Ici encore, la preuve devra être fournie pour chaque cas particulier, car il n'existe aucun lien de solidarité entre l'historicité du livre de *Judith*, par exemple, et celle du livre de *Tobie*, les

raisons d'affirmer ou de douter étant de part et d'autre entièrement différentes.

C'est du moins ainsi que nous l'exposions naguère, et c'est ainsi que nous l'entendons toujours. Nous ne voyons pas en quoi l'exigence de faire la preuve pour chaque cas particulier serait trop rigoureuse.

Mais qui sera juge de la solidité des raisons? L'Église, en dernier ressort, sans aucun doute. Cependant il ne faut pas s'attendre à ce que l'Église intervienne à tout propos. L'Église est patiente, parce qu'elle est sage. Après plus de trois siècles, elle n'a pas encore tranché la querelle, bien autrement importante, des thomistes et des molinistes. Les choses se passeront ici comme elles se passent d'ordinaire dans les controverses qui ne touchent pas aux intérêts vitaux de la foi.

Prenons un exemple concret. Beaucoup de savants catholiques — et leur nombre même écarte à l'égard de qui que ce soit tout soupçon d'indiscrétion — sont fermement convaincus que l'historicité du livre de *Judith* n'est plus soutenable. Ils disent : 1° que l'histoire mieux connue des Assyriens et celle des Mèdes sont absolument inconciliables avec le récit de ce livre, si on le regarde comme historique ; 2° qu'on n'a pas trouvé jusqu'ici dans l'histoire juive une place satisfaisante pour ces évènements de premier ordre ; 3° que les faits racontés dans ce livre sont comme non avenus, malgré leur importance capitale, pour Josèphe et pour tous les autres historiens sacrés et profanes, sans exception ; 4° que l'auteur du livre annonce clairement son dessein par ces paroles du début : « Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qui régnait à Ninive, » paroles qu'il répète à diverses reprises et dont l'authenticité est critiquement certaine ; car aucun Juif, voulant composer une *histoire*, n'aurait jamais écrit cette phrase extraordinaire ; 5° que toutes les tentatives d'apologie ont successivement échoué, renversées bientôt par de nouvelles découvertes ; que le P. Brunengo lui-même, le principal défenseur de l'authenticité, n'oserait peut-être plus la défendre aujourd'hui, ou, en tout cas, serait réduit à refondre son ouvrage, déjà suranné après une trentaine d'années d'existence.

Ces arguments ont-ils quelque poids? Nous n'avons qualité ni pour l'affirmer ni pour le nier. Mais qu'arriverait-il si les tenants de la non-historicité, au lieu de se retrancher derrière un silence un

peu dédaigneux, de prétexter l'inutilité d'une démonstration dont aucun exégète sérieux, à leur avis, n'a plus besoin et que les autres ne parviendraient pas à comprendre, mettaient leurs raisons en lumière? Les champions de l'historicité leur répliqueraient; ils leur feraient voir l'inanité de leurs scrupules ; ils indiqueraient la place que ces grands événements peuvent occuper dans l'histoire sainte ; ils prouveraient qu'ils ne sont pas en contradiction avec les faits certains de l'histoire profane ; ils rendraient compte de ce nom de Nabuchodonosor, répété quinze ou vingt fois, sans aucune variante, dans toutes les versions ; ils résoudraient enfin toutes les autres objections, ou bien montreraient, par un principe réflexe incontestable, qu'elles sont inadmissibles *a priori*. Comme les adversaires sont animés du même amour pour la vérité, du même zèle pour l'honneur de l'Église, du même désir de comprendre et de défendre la parole de Dieu, il nous semble impossible que cet échange de vues, fait sans esprit de contention et avec la disposition arrêtée d'acquiescer au jugement définitif du magistère infaillible, n'amenât quelque bon résultat. Les uns ou les autres abandonneraient leurs prétentions, ou se feraient peut-être des concessions mutuelles. A défaut d'entente générale, l'opinion des hommes compétents serait formée, et l'on connaîtrait du moins les positions intenables. Ce serait un gain pour l'exégèse et l'apologétique.

F. P.

GOBINISME ET IMPÉRIALISME

Connaissez-vous Gobineau?

Il y a peu d'années, on fut, en France, assez étonné d'apprendre qu'un de nos compatriotes avait, au delà du Rhin, ses disciples, ses admirateurs, ses fervents; qu'une société s'y était fondée pour traduire, commenter, propager son œuvre, la *Gobineau-Vereinigung*, présidée par M. Ludwig Schemann, qu'environ deux cents érudits et professeurs de langue allemande en faisaient partie, avec une dizaine de membres français.

On se demanda quel était cet homme tant célébré par nos voisins. Et voici ce qu'on trouva[1]. Le comte Arthur de Gobineau, né à Ville-d'Avray en 1816, d'une famille légitimiste, avait passé sa vie, jusqu'à trente ans, à lire et à méditer. En 1848, Alexis de Tocqueville, porté au ministère des affaires étrangères, avait commencé sa carrière de diplomate. En cette qualité, Gobineau avait parcouru et étudié les principales contrées du globe, de Berne à Hanovre et à Francfort, de la Perse à Terre-Neuve, d'Athènes à Rio-de-Janeiro, de la Suède et de la Norvège à la Russie. Mis à la retraite d'une manière inopinée, en 1877, par le duc Decazes, il se retira à Rome, ne quittant cette ville que pour quelques rapides voyages, en particulier à Bayreuth, près de Wagner. C'est en route, au retour d'une de ces visites, qu'il mourut subitement. Il était âgé de soixante-six ans.

On découvrit encore, ou l'on se rappela, que cet infatigable voyageur avait trouvé le loisir d'écrire d'assez nombreux volumes d'un aspect varié : vastes travaux ethnographiques, comme l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853 et 1855), *Trois ans en Asie*, *Voyage à Terre-Neuve*, *les Religions et les Philoso-*

1. Les derniers ouvrages publiés en France sur Gobineau sont : *la Philosophie de l'Impérialisme:* I, *Le Comte de Gobineau:* II, *Apollôn ou Dionysos*, par Ernest Seillière (Plon, 1903 et 1905); — *Pages choisies du comte de Gobineau*, précédées d'une étude par Jacques Morland (Mercure de France, 1905); — *Précurseurs et Révoltés* (chap. IV), par Édouard Schuré (Perrin, 1904); — *la Vie et les prophéties du comte de Gobineau*, par Robert Dreyfus (Cahiers de *la Quinzaine*, 1905).

phies dans l'Asie centrale, l'*Histoire des Perses* ; recherches sur les écritures cunéiformes, romans et nouvelles, comme *Souvenirs de voyage*, *Nouvelles asiatiques*, *les Pléiades*, *Histoire d'Ottar-Jarl*; scènes historiques, comme *la Renaissance*; voire des poèmes, *Aphroessa* et *Amadis*.

Il se trouva qu'au demeurant, le comte de Gobineau était un fort *honnête homme*, modeste et simple, avec, à ses heures, quelque chose de la fierté des vieux gentilshommes; jovial et brillant causeur; religieux, ce semble, dans sa vie privée, à en juger par la très confiante affection qu'il garda toute sa vie à sa sœur, laquelle vécut et mourut bénédictine au monastère de Sainte-Cécile de Solesmes.

I

Mais pourquoi cet engouement de la savante Allemagne à l'égard de Gobineau? On pourrait dire que Gobineau est un systématique. Sa théorie sur l'origine, la valeur, la destinée des races humaines est une des plus rigides qui soient. Et les synthèses, savamment et logiquement construites, fût-ce *a priori*, plaisent fort aux docteurs allemands. Mais il y avait plus chez Gobineau pour gagner leur faveur : son système tout entier tend à la glorification de la race germanique.

Le problème des races avait, dès longtemps, attiré l'attention de Gobineau : ce problème, il le poursuivit toute sa vie à travers ses voyages et ses lectures. Tout particulièrement, il s'était demandé pourquoi meurent les sociétés, quelles causes amènent leur chute. Il avait cru reconnaître que les civilisations périssent toutes pour une cause identique : l'altération de la race. Les bonnes lois, la bonne administration, les bonnes mœurs, peuvent influer, il veut bien l'accorder, sur la santé d'une nation; elles sont de nulle conséquence pour sa longévité. Leurs contraires ne sont mortels que s'ils sont le fruit d'un mal plus profond. Ce mal est la dégénérescence d'un sang primitif par l'apport successif de sang étranger. Non pas que tout mélange soit funeste. Une certaine fusion d'éléments divers est même nécessaire à l'extension des groupes ethniques. Mais, comme les poisons en médecine, le sang étranger ne doit être employé qu'à faible dose. Seulement, tous les éléments premiers n'ont pas la même valeur. L'élément par excellence, celui qui donne à la vie d'une nation

intensité et perpétuité, c'est l'élément *aryan*[1], qui appartient au groupe le plus pur de la race blanche. Or, il arrive que la race germanique a, mieux que toute autre, sauvegardé en elle la pureté de ce germe précieux. Le sang germanique a donc pour lui, au même titre que le sang aryen, promesse de prospérité et de longue vie. Une nation sera d'autant plus vivace qu'elle aura dans ses veines une plus grande proportion de ce sang, et en état de plus grande pureté.

Gobineau est intarissable sur la précellence de la race aryenne. Toute civilisation en découle. Les autres races sont, à son égard, dans un état d'infériorité native et permanente, et nul effort ne peut corriger cette inégalité. D'autre part, « tant qu'une goutte active du sang des blancs persiste dans une nation, l'abaissement, quelquefois individuel, ne devient jamais général ».

Le type aryen a la beauté, l'harmonie des formes, la dignité des traits, yeux bleus et chevelure blonde. Le portrait moral est plus vague. Gobineau s'y reprend à maintes reprises pour le tracer, et, malgré tout, l'œuvre trahit l'embarras de l'artiste. Ce qui caractérise la race blanche, ce ne serait pas, au dire de Gobineau, la finesse ou la culture de l'esprit, dons de qualité inférieure, ni la bravoure, — tous les peuples sont braves, chacun à sa façon. Mais elle a en propre la raison froide et l'énergie persévérante, qui est elle-même le fruit d'une intelligence droite et claire.

Par là, le blanc s'élève bien au-dessus de la brute nègre et du magot jaune : « En formant la race jaune, évidemment, écrit Gobineau, le Créateur n'a voulu faire qu'une ébauche. » C'est chose étonnante combien il est entré dans les conseils du « fabricateur souverain ». Il remarque, en outre, que « les cheveux sont rares chez la plupart des peuplades » de cette race. « On les voit cependant effroyablement abondants chez quelques-unes », comme « par réaction », ajoute-t-il. La nature, en personne avisée, sait établir de sages compensations. Aux jaunes, en particulier aux Chinois, qu'il laisse à leur « douce fermentation digestive », il préférerait encore les noirs. Les jaunes ne se recommandent guère que par le sens utilitaire. « Le nègre est la créature humaine la plus énergique-

1. Contrairement à l'usage commun, Gobineau dit *Arian* ou *Aryan*, et non *Aryen*, pour éviter, a-t-on dit, toute confusion avec les disciples d'Arius. Le scrupule est curieux.

ment saisie par l'émotion artistique. » Le génie des arts lui appartient en propre. Et Gobineau, qui n'ignore rien du secret des races et des mélanges, prononce que si les Grecs ont eu le don de sentir et d'exprimer la beauté, ils le doivent aux quelques gouttes de sang noir qu'ils avaient dans les veines. Il se hâte, d'ailleurs, d'ajouter qu'il ne faut pas se récrier sur le prix de la « couronne » qu'il pose ainsi « sur la tête difforme du nègre ». Ce don est fait uniquement d'imagination, « reflet de la sensualité, » et de « toutes les appétitions vers la matière ».

La vraie filiation aryenne se retrouve chez les Titans, les Hindous primitifs qui se perpétuent dans les brahmes, les anciens Perses (Cyrus est l'homme le plus étonnant de l'antiquité, peut-être de toute l'histoire), les Francs du moyen âge, les Scandinaves dont le pays a été nommé, à juste titre, « la source des peuples, la matrice des nations », et qui sont les ancêtres authentiques des Germains.

Aux Aryens, Gobineau immole d'une main légère et assurée tout le reste : et les Grecs, métissés de sang sémite et noir, hâbleurs, pédants et rêveurs, « nation vile » qui, à force de forfanterie, s'est fait d'exploits de brigandage et de maraude une histoire héroïque, proie fatale offerte aux Macédoniens qui leur étaient supérieurs par la race; et les Romains, « détritus de nations », « société de décombres », qui tenaient de leur sang sémitisé la tendance à l'anarchie, au despotisme, à la barbarie; et les Celtes avec les Galls, dont le sang d'origine blanche a été amoindri par le mélange de sang jaune, surtout finnois, et qui sont descendus par là au rang de peuple utilitaire; et les Slaves arrivés de bonne heure à ce point de mélange et de confusion qui ne permet plus de progrès nationaux, bornant leur ambition à la culture de leurs terres, remplaçant l'énergie par la nervosité, « marais stagnants où s'engloutissent, après quelques heures de triomphe, toutes les supériorités ethniques », n'ayant su mettre à profit que le génie des Normands sans qui « la Russie n'eût jamais existé ».

II

On comprend maintenant le culte décerné à Gobineau par le chauvinisme allemand. Une nation se laisse facilement dire

qu'elle est la première du monde, ou même la seule qui compte. Gobineau venait à un moment où plus que jamais on opposait les institutions germaniques, le droit germanique, les mœurs et la civilisation germaniques à tout ce qui portait l'empreinte romaine ou latine. On n'eut garde de négliger un si précieux appoint. On ne se demandait pas si Rome n'avait pas eu jadis les mêmes prétentions à la domination universelle, prétentions qui n'avaient pas été sans quelque réalité. Aujourd'hui on ne se demande pas si les mêmes constructions grandioses ne sont pas rêvées ailleurs par les Celtes, les Slaves, même par les jaunes, appuyées sur des fondements non méprisables, et montrant de loin en loin de beaux morceaux exécutés.

Et comment établir que la race germanique a, dans sa composition, mieux que toute autre, ce dosage qui lui assure la suprématie, assez de sang étranger pour être douée d'extension, mais en proportion assez faible pour ne pas en perdre les qualités du sang aryen? Même en supposant que la race aryenne ait seule les promesses d'immortalité, n'est-il pas au moins téméraire, sinon ridicule, de faire de la race germanique l'héritière directe de celle-ci? Qui ne voit qu'il s'agit ici de théories construites à rebours? On pose d'abord la conclusion, puis on cherche à la démontrer. Lorsque Gobineau accorde à la race privilégiée la cohésion, la force, la discipline, l'énergie et l'activité, l'Allemagne moderne peut se reconnaître à ces traits. Mais la cohésion non plus que l'activité n'ont caractérisé, durant de longs siècles, la féodalité allemande. Et cette cohésion, d'après Gobineau, est d'espèce toute particulière. Tout en défendant son intégrité, l'Aryen n'a pas l'esprit d'association ni de nationalité, il est accessible et accueillant pour les étrangers. Chez lui, la modération du pouvoir central, la haine de l'absolutisme, de la centralisation et de l'unité politique, le respect de la liberté individuelle, la part équitable laissée aux citoyens dans les affaires publiques, s'opposent au despotisme du sang sémite. Cela peut dater le livre de Gobineau, écrit entre 1840 et 1854. Mais ni l'Allemagne des Barberousse et des Henri V, ni l'Allemagne prussifiée du vingtième siècle ne reproduisent bien fidèlement ce type aryen. A moins qu'on ne dise, pour cette dernière, que la Prusse métissée de sang finnois est à peine germanique et qu'elle serait en train de conquérir le reste de l'Allemagne. Ce

qui, d'ailleurs, serait aussi fâcheux pour la théorie des races supérieures que pour l'avenir du peuple allemand.

Au moment où Gobineau écrit, le génie littéraire et artistique des Germains subit une éclipse : il fera des arts l'expression de la sensualité, le fruit du sang nègre. Les Grecs, si amoureux du beau et de l'idéal, les Grecs, que quelques-uns saluaient comme d'admirables représentants du type aryen, deviennent une nation vile. On ne consentira à faire grâce qu'au vaillant Achille, type de l'Aryen chevaleresque, vrai seigneur féodal, qu'on oppose au Sémite Ulysse.

Au reste, si on lit attentivement Gobineau, on s'étonne combien il restreint le domaine habité par les vrais Aryens. Ceux qui en appellent pour l'avenir du monde au sang germanique l'ont-ils assez remarqué ? Les Anglo-Saxons, qui se prétendent cousins germains des Allemands, sont traités assez inégalement par Gobineau. Ici il dira que le sang germanique « s'est transporté en Angleterre », qu'il y « déploie encore avec le plus d'autorité la part qu'il a gardée de son ancienne puissance », que l'empire anglais « n'a certes pas été le plus brillant, ni le plus humain, ni le plus noble des États européens, mais qu'il en est encore le plus vigoureux ». Là il met dans la bouche d'un Anglais (Wilfrid Nore, des *Pléiades*) ce portrait humoristique de ses compatriotes : « Nous sommes les gens les plus passionnés du monde et les plus foncièrement esclaves de notre premier mouvement. On le voit assez à notre histoire, pandémonium de violences et de crimes absurdes toujours commis sans réflexion. Notre respect pour la loi ne nous a pas empêchés d'être le pays le plus insurrectionnel, je ne dis pas le plus révolutionnaire, que le soleil éclaire. Notre amour de la famille se manifeste par l'invention des clubs où nous passons notre vie, et, bref, il y a plus d'écarts de fantaisie individuelle dans notre conduite privée et publique que chez aucune nation du monde. »

Les Anglo-Saxons d'Amérique sont des aspirants à la royauté, des barbares énergiques. Mais ils forment un état-major sans troupes et ils risquent d'être submergés par les apports étrangers. Au demeurant, l'histoire prouve qu'aucun État commercial et utilitaire — témoin Carthage — n'a pu régénérer la race dont il était issu.

Et Gobineau en revient toujours aux terres privilégiées de la

Scandinavie, où « l'on peut aujourd'hui retrouver le plus de traces physiologiques, linguistiques, politiques de l'existence disparue de la race noble par excellence ».

Mais ce que l'Allemagne comprend, c'est d'entendre dire que du cinquième au neuvième siècle, le monde était sur le Rhin, que « là étaient le cerveau, le cœur et la moelle » de l'humanité, que « là résidait la force, là se décidaient les destinées ». Et elle prolonge ces temps jusqu'à nos jours. Enseignements d'autant plus graves que Gobineau ne met pas la grandeur d'une race dans le degré de civilisation, dans la recherche de l'idéal, dans le souci d'une certaine culture harmonique des facultés humaines. Par instants, il parlera de la civilisation aryenne, mais comme négligemment. La religion, les bonnes lois, les bonnes mœurs, nous l'avons vu, valent peu pour la destinée des peuples. Les Gallo-Romains étaient supérieurs moralement et intellectuellement aux Francs, on l'avoue. Qu'importe? Ils n'étaient pas de la race élue. Dans ce conflit des races humaines, il s'agit de vitalité bien plus que de culture, de puissance bien plus que d'élévation. La première qualité des peuples, c'est la force.

Doctrine bien faite pour notre siècle d'impérialisme. En un temps où les grandes nations des deux mondes rêvent d'extension indéfinie, d'envahissement, de conquête, les théoriciens de la force sont assurés de faire fortune; et le succès de Gobineau en terre allemande s'explique aisément. Non qu'il ait inventé l'impérialisme : les ambitions conquérantes sont de tous les temps; Bismarck l'ignorait, et sans doute les hommes d'État plus ou moins napoléoniens de la Plus Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique ne l'ont pas lu. Mais il est un de ces multiples ouvriers qui se sont succédé, changeant de méthode, travaillant toujours à la même œuvre : théoriciens des institutions féodales, théoriciens du droit coutumier, théoriciens de la religion personnelle, théoriciens de la communauté de langue, théoriciens de la supériorité du sang. Wagner, si profondément idolâtre du génie allemand, avait deviné ce qu'on pouvait tirer de Gobineau. C'est à Wahnfried que commença la réputation de l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* et que prit naissance la *Gobineau-Vereinigung*.

Alors que nos instituteurs entonnent *l'Internationale*, les universitaires allemands n'ont jamais cessé d'être patriotes, et ils le sont facilement jusqu'au chauvinisme. C'est dans ce milieu que Gobineau compte, croyons-nous, ses plus chauds admirateurs. Pour comprendre le patriotisme des « intellectuels » et des savants d'Allemagne, il suffit de se rappeler les paroles de Mommsen en 1870 et des articles récents du professeur Schiemann, le conseiller écouté de Guillaume II. N'est-ce pas lui qui réclamait pour l'Allemagne le droit de régler les alliances de la France, et qui nous disait sans ambages : « Rompez avec l'Angleterre et unissez-vous à nous contre elle, sinon nous passons la frontière »? Où voit-on que les procédés de germanisation employés dans le Holstein, en Pologne, en Alsace aient soulevé des protestations notables dans l'Allemagne de haute culture?

Quand Henri IV rêvait d'une république universelle, il avait une idée pacificatrice et humanitaire, quand la France de la Révolution, la France d'avant l'Empire envahissait l'Europe, elle obéissait à une idée folle d'affranchissement des peuples, mais elle obéissait à une idée. Le propre de l'impérialisme contemporain est précisément de dédaigner toute vue idéale et désintéressée, de viser uniquement à reculer les frontières, à absorber les nations plus faibles. Il oublie cet enseignement de l'histoire que les ambitions purement égoïstes d'un peuple se tournent tôt ou tard contre lui, qu'un peuple n'est grand que s'il sait faire coïncider sa politique avec les intérêts généraux de l'humanité, et que c'est en même temps là le meilleur moyen pour réussir. On a reproché à la France du second Empire l'idéalisme, on a même dit le don quichottisme de sa politique extérieure ; on l'a rappelée avec raison à des vues plus réelles. Mais il ne faudrait pas oublier que le vice de cette politique fut moins dans le désintéressement que dans une mauvaise compréhension des vrais intérêts des peuples et de leur caractère particulier, comme aussi dans les hésitations et les défaillances de l'exécution, par exemple en Orient. Si les événements de 1870 nous ont forcés à penser plus directement à nous-mêmes, il ne faudrait pas ériger en un progrès désormais acquis l'égoïsme national et l'impérialisme conquérant.

III

Parmi les antécédents de l'impérialisme, il convient de compter la conception darwinienne de l'histoire et de l'homme : l'humanité, dans son progrès, est soumise, avant tout, aux lois de la lutte pour la vie entendue selon le sens zoologique, à la sélection animale. Cette conception est bien celle de Gobineau. L'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races* avait applaudi aux travaux de Darwin et prétendait même avoir, par ses écrits, influé sur leur direction.

Taine, l'historien darwiniste, avait lu Gobineau. Non seulement il avait dû être charmé de trouver dans son œuvre un spécimen, et un des premiers venus en notre siècle, de ce que Gobineau appelle lui-même « la chimie de l'histoire » et « l'anatomie des races »; non seulement il avait dû aimer y voir le monde évoluer, avec une rigueur toute mathématique, à la façon d'un théorème qu'on simplifie le plus possible, dont on ramène les données, pour ainsi dire, à une force unique; mais même le fatalisme de Gobineau n'était pas pour lui déplaire; il était aussi dans la doctrine de l'un et de l'autre que les mouvements des sociétés obéissent à des nécessités inéluctables et qu'il leur est vain d'essayer de remonter le courant. Que ce courant allât, de nécessité, à la dégénérescence par le mélange continu des races et l'altération du sang, cela encore devait être facilement accepté par le pessimisme de Taine, l'adversaire du progrès continu. Et il devait être au moins indulgent à tout ce qu'il y a d'inhumain et de brutal dans la doctrine de Gobineau, en cela véritable inspirateur de l'impérialisme.

« Tous les hommes sont frères », axiome damnable, estime Gobineau, gros de « tempêtes ». Car il ne se contente pas de rejeter l'égalité absolue et totale des hommes, laquelle assurément est une chimère. Mais n'acceptant la communauté d'origine que comme à regret, par scrupule chrétien, il voue certaines races à servir éternellement. Que les masses populaires de l'Égypte et de l'Assyrie fussent condamnées aux travaux des « bêtes de somme », il ne faut s'en indigner que modérément, pourvu que les maîtres conservassent « le talisman qui leur assurait l'obéissance, c'est-à-dire assez du sang des blancs pour justifier

leurs droits à la domination ». Il amnistiera les Anglo-Saxons d'avoir exterminé les indigènes de l'Amérique du Nord. L'assimilation des Indiens par les Espagnols lui paraît une chose monstrueuse, presque un suicide ethnique. Si, par les mélanges du sang, les races inférieures ont été améliorées, ennoblies, « autant de merveilles auxquelles il faut applaudir », si les petits ont été élevés, « malheureusement les grands, du même coup, ont été abaissés, et c'est un mal que rien ne compense ni ne répare ». Il a peine à s'intéresser aux derniers débris de notre espèce, défaillant sous un sang indéfiniment appauvri, « poignées d'êtres dépouillés de force, de beauté, d'intelligence ». Et « peut-être même cette honte réservée à nos descendants nous pourrait-elle laisser insensibles, si nous n'éprouvions, par une secrète horreur, que les mains rapaces de la destinée sont déjà posées sur nous ».

L'impérialisme devait établir une affinité de pensées entre Gobineau et un autre écrivain. Dès 1877[1], Nietzsche avait entendu parler de l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races*. Dans divers écrits postérieurs à cette date, on le voit préoccupé des influences ethniques, de l'action délétère des mélanges, des fatalités craniologiques. A ses yeux, dans les sociétés contemporaines, l'empoisonnement du sang se produit par le mélange des classes, qui ne sont autre chose que des races dissimulées. Nietzsche proclame noble par excellence la race blonde du Nord, et d'autre part plébéienne par essence la race *préaryenne* aux cheveux foncés et au crâne court; en sorte que la démocratie, l'anarchisme, la Commune lui apparaissent comme les symptômes d'une monstrueuse régression de l'humanité, rejetant insensiblement, par le jeu des sélections sociales, l'élément noble, les conquérants aryens aux cheveux blonds. Il faut dire que Nietzsche refusait de voir dans ses compatriotes les descendants des antiques Aryens, et il couvre de railleries les Allemands privés de sang germanique.

Il réserve toute son admiration pour le *surhomme*, l'être en qui se déploie sans entraves la volonté de puissance. Or, il retrou-

1. *La Philosophie de l'Impérialisme:* II, *Apollôn ou Dionysos*, par Ernest Seillière (1905), p. 319-326.

vait ce type, presque le mot dans Gobineau. Toute l'œuvre de Gobineau prêche, avec l'impérialisme ethnique, l'impérialisme individuel. Le préambule du roman *les Pléiades* le met vivement en scène, roman curieux qui encadre d'idées nietzschéennes la peinture d'excentriques sentimentaux et renferme, au milieu de dissertations prolixes, des pages exquises ou ironiques à la façon de Stendhal ou de Mérimée.

Les *Pléiades* sont des constellations d'êtres élevés par leurs qualités au-dessus du vulgaire, des surhommes. Les trois héros du roman se présentent comme *Fils de rois*. « Je suis *fils de roi* ne veut nullement dire : Mon père n'est pas négociant, militaire, écrivain, artiste, banquier, chaudronnier ou chef de gare. Qui est-ce qui lui demande des nouvelles de son père?... Cela signifie : Je suis d'un tempérament hardi et généreux, étranger aux suggestions ordinaires des naturels communs. Mes goûts ne sont pas ceux de la mode : je sens par moi-même et n'aime ni ne hais d'après les indications du journal. L'indépendance de mon esprit, la liberté la plus absolue dans mes opinions sont des privilèges inébranlables de ma noble origine... D'où me viennent tant de distinctions? Ce qu'est (le fils de roi) sort d'une combinaison mystérieuse et native; c'est une réunion complète en sa personne des éléments nobles, divins, si vous voulez, que des aïeux anciens possédaient en toute plénitude, et que les mélanges des générations suivantes avec d'indignes alliances avaient, pour un temps, déguisés, voilés, affaiblis, atténués, dissimulés, fait disparaître, mais qui, jamais morts, reparaissent soudain dans le fils de roi. »

Désireux pour lui-même d'un si glorieux titre, le comte de Gobineau s'était fabriqué une généalogie qui le rattachait directement à Ottar-Jarl, vieux chef scandinave. Il avait même acheté le château de Trye, dans le pays de Bray, où il voyait le berceau de la maison normande de Gournay fondée par un descendant de ce même Ottar-Jarl.

Mais le nietzschisme, avant la lettre, de Gobineau, se traduisait autrement que par ces innocentes fantaisies. Dans *la Renaissance*, où il nous présente, sous forme de scènes historiques, Savonarole, César Borgia, Jules II, Léon X, Michel-Ange, il y a telle page qui rappelle les plus audacieuses de Nietzsche. César

Borgia a étranglé Alphonse, le mari de sa sœur Lucrèce. Celle-ci maudit l'assassin, un monstre. « Ce n'est pas un monstre, ma fille, interrompt Alexandre VI, mais un dominateur qui ne saurait entrer dans la sphère à lui destinée qu'au prix des efforts les plus soutenus et souvent les plus impitoyables. Écoutez-moi bien, Lucrèce, je cherche à réveiller en vous ce que j'y connais de sentiments exacts mais puissants... Pour ces sortes de personnes que la destinée appelle à dominer sur les autres, les règles ordinaires de la vie se renversent et le devoir devient tout différent. Le bien, le mal se transportent ailleurs, plus haut, dans un autre milieu... La grande loi du monde, c'est de vivre, de grandir et de développer ce qu'on a en soi de plus énergique et de plus grand, de telle sorte que d'une sphère quelconque on sache toujours s'efforcer de passer dans une plus large, plus aérée, plus haute... Abandonnez aux petits esprits, à la plèbe des subordonnés, les langueurs et les scrupules... »

Voilà bien la théorie nietzschéenne des deux morales, celle des maîtres et celle des esclaves, et le renversement de la « table des valeurs ». Il est vrai que toutes les scènes de *la Renaissance* ne sont pas de ce ton. C'est d'une façon plus heureuse que Gobineau met aux prises Michel-Ange avec Jules II, l'artiste indépendant et fier avec le maître redoutable et impérieux. Mais là encore se révèle le culte de la force dominatrice. Et il est curieux de noter que ces théories nietzschéennes dont s'engoue notre snobisme sont, comme il arrive, des inventions nées chez nous, négligées d'abord et ensuite acclamées parce qu' « elles nous reviennent avec un prestige d'exotisme et un ragoût d'étrangeté »[1].

Faut-il voir encore dans Gobineau un précurseur de ce qu'on peut appeler l'impérialisme social[2]? Nous entendons cette doctrine qui fait reposer toute civilisation et toute société sur une hiérarchie en quelque sorte intangible, qui place la cause de tous

1. C'est la remarque que fait M. Gaston Deschamps dans un article du *Temps*, 3 septembre 1905, *Nietzsche, Gobineau et le gobinisme*.

2. M. Robert Dreyfus, dans la sixième des *Causeries* réunies en volume, cherche les affinités du *gobinisme* et du *nationalisme*. Mais cette dernière qualification est trop équivoque, surtout sous la plume d'un adversaire, pour ne pas donner lieu à beaucoup de confusions.

les maux sociaux dans la confusion des classes, qui remet le pouvoir aux mains d'une aristocratie traditionnelle, caste fermée, née pour commander. De fait, le représentant le plus brillant en France de l'aristocratisme, M. Paul Bourget, s'est enrôlé dans la *Gobineau-Vereinigung*. Et certes, l'auteur de *l'Étape* ne pouvait pas ne pas goûter cette idée d'inégalité qui fait le fond de l'œuvre de Gobineau, cette théorie des races, des familles, des castes dominatrices à perpétuité par droit de naissance, non seulement cette horreur du nivellement qui tend à faire des nations un troupeau accablé « sous une morne somnolence, comme les buffles ruminants dans les flaques stagnantes des marais Pontins », mais cette défiance systématique à l'égard de la démocratie et de toute accession des humbles à un rang supérieur.

Tous les impérialismes pourront toujours avec raison se réclamer de Gobineau. Ce fut, sans contredit, un esprit puissant et observateur, quoique théoricien avec une outrance qui touche à l'idée fixe. Il faut lui savoir gré, de nos jours, d'avoir réagi contre les excès des théories du progrès indéfini, du pacifisme, de l'internationalisme. Sa faute est d'avoir divisé en deux l'humanité, là les maîtres par droit du sang, là les esclaves par fatalité de naissance. A ceux-ci l'obéissance ; à ceux-là tous les droits, surtout parce qu'ils sont les plus forts.

Lucien ROURE.

REVUE DES LIVRES

Bibliothèque de la vraie et solide piété, éditée par M. Marbeau, chanoine honoraire, curé de Saint-Honoré d'Eylau, à Paris.

I. **Élévations sur les Mystères**, de Bossuet.

II. **Méditations sur l'Évangile**, de Bossuet.

III. **La Sainte Vierge**, dans Bossuet.

IV. **La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, de Bourdaloue.

V. **L'Esprit de saint François de Sales**, par Mgr Camus.

VI. **Rituel des fidèles.** *Manuel pratique des sacrements, prières et cérémonies.*

Paris, Desclée ; Société de Saint-Jean-l'Évangéliste. Volumes in-32, 500 à 800 ou 900 pages. Prix : 1 fr. 50 le volume.

Notre littérature française est particulièrement riche de beaux traités ascétiques, vrais chefs-d'œuvre, et qui n'ont pas été composés seulement pour une élite. Saint François de Sales, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, prétendaient bien, quand ils écrivaient, s'adresser à tout ce peuple chrétien dont ils avaient si assidûment et de si près étudié les aspirations et les besoins ; et l'expérience prouve qu'en effet tout ce peuple chrétien se reconnaît dans leurs ouvrages et profite grandement à leur école, aussitôt qu'il y est introduit. Malheureusement, le contact des fidèles avec ces grands classiques de la piété chrétienne a été jusqu'à présent plutôt rare. La perfection même de ces modèles leur a nui : on les a dits, par fâcheux préjugé, trop élevés, trop substantiels, trop au-dessus de la moyenne des intelligences. Il est arrivé par là que très peu d'éditeurs se sont préoccupés de mettre aux mains de la foule leurs œuvres magistrales ; et, tandis que cette moelle de vraie et solide dévotion demeurait comme séquestrée dans des éditions peu maniables, peu attrayantes et relativement coûteuses, toutes les faveurs des formats portatifs,

des typographies engageantes et des prix modiques étaient prodiguées à maintes publications médiocres ou même pitoyables, au grand détriment des intérêts religieux. Qui peut nier que l'anémie spirituelle dont souffrent aujourd'hui tant d'âmes ne tienne au moins partiellement à la faiblesse des livres courants d'édification, si fades, si vides de doctrine pour le plus grand nombre, qu'ils ont discrédité les lectures pieuses ou qu'ils en ruinent par avance le fruit? C'est dire que M. le curé de Saint-Honoré d'Eylau rend aux fidèles un service capital en travaillant à les rapprocher des grands orateurs et écrivains catholiques et à leur rouvrir ainsi les belles et jaillissantes sources du pur ascétisme. Les cinq ouvrages de sa récente *Collection paroissiale* sont d'ailleurs de titres assez glorieux pour qu'on soit dispensé d'en faire ressortir la valeur et la fondamentale utilité. D'exécution matérielle irréprochable, ils ont toutes les qualités qu'il faut pour devenir vite et rester longtemps populaires : élégance, légèreté, extrême bon marché. De plus, par ses tables analytiques et alphabétiques très abondantes et très précises, le nouvel éditeur a donné de précieux fils conducteurs à ses beaux et bons livres. Surtout il a eu l'heureuse inspiration d'emprunter à chacun de leurs auteurs leurs admirables prières, exercices et conseils de sanctification, et de les joindre respectivement à chaque volume, en sorte que chacun est à lui seul un complet manuel de piété. Enfin, par un remaniement logique des anciennes divisions assez décousues de *l'Esprit de saint François de Sales*, M. Marbeau a su faire de ce riche et gracieux trésor de doctrine et de morale évangélique un traité d'autant plus utilisable et attrayant qu'il y a rendu l'orientation du lecteur plus facile.

Le *Rituel des fidèles* est, hors série, un résumé substantiel et méthodique de tout ce qui mène à l'intelligence des devoirs religieux et en facilite l'accomplissement : sommaire du dogme, pratique de la vie chrétienne, notions et cérémonies relatives à tous les sacrements, grandes dévotions catholiques, tableau des œuvres de santification et de zèle, enfin toute la liturgie funéraire. L'auteur a raison de dire que ce petit livre est comme la grammaire et le dictionnaire des choses de la piété. Dans ses cinq cents pages à la fois denses et lumineuses, les fidèles de tout âge et de toute condition trouveront, au mieux de leurs désirs, les indications doctrinales, les directions ascétiques, liturgiques et

morales, dont ils peuvent avoir couramment besoin. On voit par là que, dans le détail comme dans l'ensemble, l'œuvre de M. Marbeau cadre admirablement avec les conseils souvent répétés du Souverain Pontife pour la solide instruction et sanctification des paroisses. On ne s'étonnera donc pas des hautes approbations qui sont venues l'encourager, et l'on souhaitera de grand cœur à ces charmants volumes qu'ils deviennent, comme ils le méritent, aux mains du plus grand nombre « les livres de l'église et les livres du foyer. » J. Delarue.

Labor evangélica de los obreros de la Compañia de Jesús en las islas Filipinas, por el P. Franc. Colin, de la misma Compañia. Nueva edición ilustrada con copia de notas y documentos para la critica de la historia general de la soberania de España en Filipinas, por el P. Pablo Pastells, S. J. Barcelona, Henrich; Paris, Picard, 1904. 3 volumes in-4, xix-639, 725, 831 pages.

Il semble vraiment que dans notre pays nous ayons par trop oublié nos missionnaires d'autrefois; ces grands chrétiens et ces grands Français qui, tout en faisant connaître le nom et la doctrine de Jésus-Christ, ce qu'ils voulaient d'abord, contribuèrent si puissamment, quoique indirectement, à nous donner de magnifiques colonies sur les rives du Saint-Laurent et du Mississipi, par exemple. Qui parmi nous, en effet, lit actuellement les *Lettres édifiantes et curieuses* ou le récit des voyages si mouvementés des PP. de Rhodes et Tachard?

A l'étranger, on se montre moins ingrat. En Amérique, M. Thwaites réédite et traduit en anglais les *Relations et lettres* des premiers apôtres du Canada, formant de ces documents inappréciables une collection luxueuse, commode et soignée de soixante-treize volumes in-8. En Espagne, le P. Pastells fait presque aussi grandement les choses pour l'ouvrage si curieux et si rempli du P. Colin sur les Philippines. Il vient d'en publier une nouvelle édition, mais si copieusement accompagnée de notes, de lettres, de tables et de cartes qu'on reconnaît à peine dans ses trois magnifiques volumes l'in-quarto de 1663.

Ce qu'il a fallu de science et de soins à l'infatigable érudit pour éclairer ainsi le texte de son devancier, il est facile de le

soupçonner, quand on sait que le jésuite du dix-septième siècle traite non seulement des choses de la religion dans cet archipel ; mais en étudie les habitants avec leurs mœurs et leurs coutumes, la flore et la faune, le passé et le présent, la configuration et le climat, etc.

Malgré cela, grâce aux connaissances de son successeur, pas un recoin, pour ainsi dire, de l'ouvrage primitif qui demeure dans l'obscurité, pas une allusion importante qui ne soit expliquée, pas un nom propre de personne ou de lieu sur lequel on ne nous donne des renseignements sûrs, tirés des documents les plus authentiques. Les informations bibliographiques se mêlent sans désordre aux données d'ethnographie ; les détails géographiques succèdent aux aperçus de l'histoire religieuse ou profane ; les noms des gouverneurs et de leurs auxiliaires voisinent avec ceux des missionnaires, qu'ils soient jésuites ou dominicains, franciscains ou augustiniens. L'annotation, en un mot, est même si riche qu'on serait presque tenté de juger qu'elle l'est trop, qu'on en viendrait à regretter que le P. Pastells coupe si fréquemment la parole à son prédécesseur.

C'est donc, à la lettre et pour abréger, une sorte d'encyclopédie sur les Philippines qu'on offre au public, mais encyclopédie dans les mille détails de laquelle on se retrouve sans peine, grâce à une table alphabétique dont on devinera la perfection quand on remarquera qu'elle n'a pas moins de deux cent deux pages à trois colonnes.

P. Bliard.

L'Allemagne religieuse. Le Catholicisme, par Georges Goyau. Paris, Perrin. 2 volumes in-12, xii-401, 438 pages. Prix : 7 francs.

Le nom seul de l'auteur fait deviner comment il a envisagé cette histoire ; il n'avait pas besoin de s'en expliquer dans sa préface, bien que nous lui soyons reconnaissant de l'avoir fait. Regardant avec aisance la foi catholique « comme une maîtresse de pensée et une maîtresse de vie », il a essayé, en nous racontant les vicissitudes de l'Église en Allemagne, de 1800 à 1848, de nous montrer quelle orientation l'Allemagne en avait reçue sur les multiples horizons de la pensée et de la politique, de la morale et

du travail, de la littérature et de l'art. Le livre en devient un peu touffu, mais combien plus vrai, plus fort et plus utile !

A travers l'action des politiques : Joseph II, Napoléon, la Sainte-Alliance, Frédéric-Guillaume ; malgré les prises formidables de la bureaucratie que subit longtemps sans mot dire le clergé asservi ; peu à peu, sous la conduite des penseurs puissants et hardis, des évêques entreprenants et courageux, des papes patients et souples, une vie nouvelle se prépare, monte et éclate au dehors. C'est un renouveau magnifique.

Nous remercions chaleureusement M. Goyau de nous l'avoir décrit. Ce passé d'au delà du Rhin nous éclaire sur ce que Montalembert aurait appelé les intérêts catholiques en France au vingtième siècle.

Dans l'épilogue où il ramasse ses conclusions, l'auteur dit que les deux forces libératrices de l'Allemagne furent « Rome et le peuple ». Il y a là certainement une abréviation d'écriture. Mieux que moi, M. Goyau sait qu'il y eut d'autres forces en jeu ; et on s'en rend compte, ne fût-ce qu'en parcourant les tables de son livre.

Si monarchique que soit la constitution de l'Église, le pape est trop loin pour tout faire partout. Si démocratique que soit la poussée qui aujourd'hui emporte le monde, le peuple est trop bas pour suffire à sa conduite. Il y a des intermédiaires indispensables entre le pontife suprême et la foule des fidèles.

Les cinquante premières années du dix-neuvième siècle l'ont fait voir en Allemagne... et aussi en France.

Ce ne serait pas la première fois que ces deux noms redeviendraient accouplés sous la plume de M. Goyau. Pourquoi ne nous dirait-il pas un jour notre propre histoire religieuse de 1800 à 1848 ? Paul Dudon.

Le Clergé français et le Concordat, par le baron de Mandat-Grancey. Paris, Perrin, 1905. In-12, viii-323 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume a paru en articles dans *l'Action française*. L'auteur y déploie sa verve et sa hardiesse bien connues. Les évêques, les congrégations, la cour de Rome y reçoivent, chacun à leur tour,

de bons coups de verge pour les fautes passées et des conseils catégoriques pour éviter à l'avenir toutes les maladresses.

Une chose étonne chez cet homme, qui n'est point un théoricien livresque, mais un observateur ayant fait le tour du monde : sa promptitude à juger, à généraliser, à prédire.

Naturellement, M. de Mandat-Grancey est de ceux qui *espèrent* que la loi de séparation sera votée. Il a deux grandes raisons de souhaiter le nouveau régime : 1° la liberté d'élire de bons évêques entraînera vite la conquête de toutes les autres libertés nécessaires à l'Église ; 2° le contrôle rigoureux des laïques sur les finances des paroisses et des diocèses va faire rendre à l'argent sottement gaspillé par les prêtres cent pour cent en œuvres intelligentes et solides.

Utinam !

Quoi qu'il en soit de ces prophéties, le livre contient quelques médisances déplacées qui peuvent être utiles à ceux qui en sont victimes.

Paul Dudon.

L'Empire libéral, par E. Ollivier. Tome X. Paris, Garnier, 1905. In-12, 652 pages. Prix 3 fr. 50.

C'est l'agonie de l'Empire autoritaire que M. Ollivier nous raconte avec les accents d'un témoin.

En Allemagne, le mouvement unitaire est achevé au nord, commencé au sud par des traités militaires et douaniers. L'Autriche, qui ne peut obtenir que Napoléon ne choisisse entre elle et la Russie, se tient sur ses gardes. L'intervention de la France à Mentana et le « Jamais » de M. Rouher laissent ouverte la question italienne. La guerre apparaît aux esprits clairvoyants comme inévitable, et la majorité se trouve d'accord avec l'opposition pour écarter les plans du souverain et du ministre de la guerre qui, seuls, pouvaient refaire notre armée.

En dehors du monde des intérêts matériels, en matière de presse, de réunion, d'enseignement, le besoin de réprimer et la peur de révolter s'opposent et paralysent le gouvernement.

Cependant le concile du Vatican s'annonce ; tandis que l'empereur, d'une santé de plus en plus ébranlée, devient chaque jour plus irrésolu.

A travers ces pages, que nous résumons à larges traits, M. Émile

Ollivier sème, avec une abondance que rien n'épuise, les réflexions, les analyses, les portraits : Pinard, Jules Favre, Cousin, Niel, Trochu, Ratazzi défilent devant nous tout vivants.

Nous espérons bien que de sa plume infatigable l'auteur nous racontera bientôt les jours si brefs de l'Empire libéral.

Paul Dudon.

Andegaviana, par F. Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*, 3e série. Angers, Siraudeau; Paris, Picard, 1905. In-8, 511 pages.

Les *Études* ont signalé la première et la deuxième série de cette collection où M. Uzureau recueille, avec une louable persévérance, les articles publiés par lui dans *l'Anjou historique*[1]. Un troisième volume vient de paraître qui est, pour la plus grande part, consacré à la Révolution et aux guerres de Vendée. Voici, entre autres, quelques-uns des articles qui ont trait à cette période : *les Fêtes civiques pendant la Révolution* (p. 13), *les Fêtes de la Fédération à Angers* (p. 267), *Procès des terroristes angevins* (p. 123), *le Commandant de la place d'Angers et les fusillades* (p. 235), *les Administrateurs de Maine-et-Loire pendant la Révolution* (p. 258), *les Prêtres angevins morts à Nantes, 1793-1794* (p. 349), *Notes de M. Jean Soyer sur les guerres de Vendée* (p. 416). Parmi ces morceaux historiques, plusieurs sont quelque chose comme des actualités. Ils décrivent ce que nous avons vu de nos jours ou ce que nous verrons, peut-être, demain. Tels *le Cambriolage des églises à Angers, 1793* (p.332), *le Cabinet noir à Angers sous le Directoire* (p. 309), *Saint-Serge pendant la Révolution* (p. 482).

Une des pages les plus curieuses est celle qui nous montre des pèlerinages s'organisant, dès 1795 ou 1796, sur les tombes des victimes fusillées dans les premiers mois de 1794. On les invoque déjà, et le lieu de leur exécution est dès lors désigné comme *le Champ des Martyrs* : « Je suis informé, écrit un commissaire du Directoire, qu'un nouveau genre de fanatisme s'introduit dans votre arrondissement et que le champ qui a servi de sépulture aux condamnés par la commission militaire est le prétexte de

1. *Études*, t. XCIX, 5 avril 1904, p. 156; t. C. 20 septembre 1904, p. 841.

rassemblements nombreux tant des habitants des campagnes que de ceux de la ville. On parle de *martyrs*, de *miracles* ; on se prosterne sur les fosses, et toutes ces démonstrations, bien qu'innocentes chez la plupart des individus, ne sont pas sans danger. » Et un autre : « Depuis quelque temps, le rassemblement devient conséquent et *a lieu les dimanches et fêtes*. Hier, il était au moins de deux cent cinquante à trois cents personnes de tout sexe. Il a lieu le matin, depuis deux heures jusqu'à cinq, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir. On y fait des prières et on y chante des cantiques, des aspersions d'eau bénite. Il n'y a pas à douter qu'il y ait des prêtres à la tête de ce rassemblement... » Ces rapports de police sont de juin 1796[1].

Outre les documents relatifs à la Révolution, cette troisième série renferme, bien qu'en moindre proportion, des pièces qui se rapportent à d'autres époques (29 pièces sur 74). Entre ces dernières, les plus intéressantes sont, me semble-t-il, *le Bon Pasteur d'Angers aux dix-septième et dix-huitième siècles* (p. 477), *les Paroisses du diocèse d'Angers avant le Concordat* (p. 85), *Mémoires de Mme Letondal* (p. 242), *les Congrégations religieuses d'Angers en 1839 d'après un rapport de police* (p. 171), *les Religieux d'Angers en 1859* (p. 392), *le Département de Maine-et-Loire en 1859* (p. 393). On trouverait même çà et là quelques détails humoristiques comme les bons mots de l'académicien Guillaume Bautru, comte de Serrant (p. 223).

Ce que je viens de dire suffit, je crois, à recommander cette nouvelle série. L'apparence des volumes, il est vrai, et leur ordonnance continuent de n'être pas bien alléchantes. Mais que les amateurs ne se laissent pas rebuter. Ils seront payés de leur courage et trouveront beaucoup à prendre.

Alain de Becdelièvre.

Le Drame de Varennes, par G. Lenotre. Paris, Perrin, 1905. In-12, 396 pages. Prix : 5 francs.

Ce livre est fort soigné ; il y a des dessins inédits, des gravures sur bois, pour tenir lieu des décors qu'on voit dans un drame au théâtre. L'auteur, du reste, est bien connu par sa passion de la

1. *Le pélérinage du Champ-des-Martyrs au lendemain de la Terreur*, p. 187 et 189.

réalité, son amour du mouvement, son bonheur à découvrir les épisodes romanesques de l'histoire.

La fuite de Louis XVI à Varennes est représentée ici en quatorze tableaux; pas un qui ennuie; beaucoup émeuvent, alors même qu'on les connaissait déjà. Le neuvième, qui s'appelle *le Cas de M. Léonard*, a reçu de M. Bord des coups imprévus et mortels; la plume acérée de ce critique a fait passer le chapitre de l'histoire dans la légende. Ceci est inquiétant. En qui avoir confiance désormais? M. Lenotre passait pour un érudit merveilleux; une sorte de revenant, qui ayant suivi dans l'ombre toute la tragédie de la Révolution, se serait donné le rôle, cent ans après, de raconter aux Français du vingtième siècle les choses invraisemblables du dix-huitième...

Malgré la cruelle démonstration faite par M. Bord, le conteur ingénieux aura longtemps crédit, croyons-nous, sauf pour le cas de M. Léonard. Et il le mérite sans doute. Paul Dudon.

Histoire littéraire du peuple anglais, par J.-J. Jusserand. Tome II : *De la Renaissance à la guerre civile*. Paris, Didot, 1904. In-8, 994 pages.

Quand aurons-nous une histoire littéraire du peuple français? J'entends une histoire où les monographies des auteurs et l'étude des genres dans leurs lentes évolutions nous apparaissent subordonnées au tableau général du peuple se développant et évoluant lui-même d'âge en âge. Les auteurs y figureraient, non plus isolés, non plus même seulement à leur place exacte dans la chaîne des influences exercées ou subies, mais enveloppés de toutes parts d'une atmosphère générale d'idées, de préjugés, de répulsions, d'enthousiasmes, la subissant plus qu'ils ne le croient, contribuant eux-mêmes à l'épaissir ou à la combattre. Cette histoire n'est pas écrite. Il y faudrait faire entrer l'histoire des arts et des philosophies, du luxe et de la société, de la science et de la politique, de la religion et de la morale.

Il y a longtemps qu'on rêve un pareil ouvrage et qu'on en fixe les règles. Le puissant auteur qui doit le réaliser n'a pas encore paru. Mais le jour où quelque audacieux essayera cette œuvre de longue et puissante synthèse, il aura un modèle, l'*Histoire littéraire du peuple anglais*, par M. Jusserand.

Le second volume a suivi le premier à dix ans d'intervalle. Personne ne trouvera qu'il y ait disproportion entre le livre et le temps mis à l'écrire. Tout le reproche que les lecteurs feraient à l'écrivain, c'est de nous donner un volume aussi compact (994 pages). Ils eussent préféré peut-être deux tomes plus portatifs. Mais M. Jusserand n'a sans doute pas l'ambition d'être lu en wagon. Il a fait un livre de science, et il sied à ces livres-là d'être un peu massifs.

Je ne ferai pas l'éloge détaillé du mérite littéraire. Rien de plus vivant, de plus leste, de plus gai même par endroits. M. Jusserand nous prend à la Renaissance ; il situe exactement à sa place chronologique la Renaissance anglaise. Il nous la montre qui commence, se fait désirer, puis tout à coup s'interrompt. Elle était en avance sur la France, la France va la dépasser. C'est que la Réforme vient d'éclater. Enfin elle reprend au temps d'Élisabeth. Et voici, au passage, d'intéressantes et indispensables peintures de mœurs, et même une description fort piquante de Londres au seizième siècle. Enfin ce sont les grands poètes de l'âge élisabethain, et les dominant tous, Shakespeare. Pour conclure, l'arrière-saison, et les préludes de la guerre civile. Tout cela fait un ensemble d'une belle et solide unité.

Inutile aussi d'insister sur la valeur scientifique. M. Jusserand, nous dit-on, a eu deux maîtres, Taine et Gaston Paris. Il ne nous en voudra pas de lui dire qu'au point de vue artistique la comparaison avec Taine est toujours à redouter. Mais si, en fin de compte, il l'emporte, c'est à l'austère discipline historique de Gaston Paris qu'il le doit. Il est un fin artiste, mais il est plus historien peut-être, et pas une de ses études qui ne soit le résidu d'une très ample et très profonde documentation.

Il est évident que son livre ne fera pas oublier celui de son prédécesseur. On sera toujours tenté, en le lisant, de le comparer au maître. Ce ne sera jamais sans que l'un et l'autre ait à y gagner. M. Jusserand est plus spirituel, plus léger, plus caustique, moins admiratif, et pour de bonnes raisons. Mais l'autre était plus poète. On demandera toujours à Taine de belles et vigoureuses peintures, d'énergiques synthèses, toutes pénétrées de vie et d'imagination. Seulement l'historien, lui, en a beaucoup perdu de son crédit : comment le lire sans se défier ? Et l'on se reportera vers M. Jusserand, qui, avec moins de poésie et plus d'his-

toire, moins de vues subjectives et plus de recherches, nous donne en somme ce que Taine voulait nous donner, et nous le donne en toute exactitude scientifique. Chaque auteur dans son vrai milieu et à son vrai moment.

Bref les deux histoires se complètent. La dernière venue est le correctif nécessaire de l'ancienne.

Correctif, disons-le, qui va souvent jusqu'à la contradiction.

Lisez, par exemple, dans les deux auteurs, le chapitre consacré à Spencer. Est-ce le même homme ?

N'y a-t-il pas deux *Reine des fées*? Dans le vieux poème, Taine a vu l'exubérance d'imagination, et il est tombé sous le charme. Voilà bien cette renaissance païenne, splendide parce qu'elle est excessive. Et qu'importent les fautes de goût? il les voit à peine. Beaucoup plus sévère, parce qu'il connaît beaucoup plus de choses, parce qu'il voit, dans les auteurs, les auteurs mêmes et non l'incarnation de ses propres idées, M. Jusserand, sans nier les beautés, tant s'en faut, glisse moins vite sur les absurdités.

C'est que, si M. Jusserand sait admirer, il le fait à bon escient.

Dans leur enthousiasme patriotique, les Anglais ont un lyrisme qui, parfois, nous fait sourire, nous, classiques impénitents de France. C'est Saintsbury par exemple, qui dans son *Elisabethan Literature*, déclare que l'histoire qu'il va écrire « est celle de la plus grande période de la plus grande littérature du monde » (préface) ; que la version autorisée de la Bible anglaise est « probablement le plus grand ouvrage de prose qui existe en aucune langue ». Milton, Taylor, Clarendon, Hobbes, Browne, voilà un « quintet » de littérateurs, d'une individualité si puissante que, sans doute, on ne trouvera rien de semblable à aucune autre période de notre littérature, et certainement dans aucune autre littérature étrangère, sauf peut-être le siècle de Périclès (chap. IX). Et nous qui nous figurions les Anglais froids et flegmatiques !

S'agit-il de Shakespeare, c'est bien autre chose. Le même auteur voit dans le tragique anglais le plus grand, de beaucoup, entre tous les écrivains anciens et modernes. Mais lisez cette tirade : c'est à propos de la fameuse scène de corps de garde qui orne le drame de *Macbeth*. « Oh ! puissant poète, s'écrie de Quincey, tes œuvres ne sont pas comme celles des autres hommes, purement et simplement de grandes œuvres d'art. Elles sont comme

les phénomènes de la nature, comme le soleil et la mer, les étoiles et les fleurs, comme la gelée et la neige, la pluie et la rosée, la grêle et la foudre, que nous étudions dans l'entière soumission de nos facultés, avec cette foi parfaite qu'en eux il n'y a ni trop ni trop peu, rien d'inutile ou d'inerte. Mais plus nous les pressons dans nos découvertes, plus nous voyons les traces d'un dessein prémédité, là où l'œil non averti ne découvrait que hasard. » Hugo disait plus simplement : « Le génie est comme une montagne, c'est à prendre ou à laisser. » Étonnez-vous après cela que certains critiques français résistent à l'adoration.

Lui non plus, Taine ne distinguait pas dans le bloc shakespearien. Seulement quelle idée avait-il de réduire ce poète, si prodigieusement complexe, à une formule, et quelle formule : « Un halluciné de génie » ? Je comprends que les Anglais n'aient jamais beaucoup apprécié ce chapitre de l'écrivain français.

Goûteront-ils davantage l'étude nouvelle de M. Jusserand ? A vrai dire, j'en doute un peu. Elle est fort objective, mais elle est d'un esprit très libre, et qui ne s'enthousiasme qu'à coup sûr. Son admiration — qui est très vive — ne va pas sans de notables restrictions. N'en signalons qu'une : « Shakespeare n'a pas imposé son goût au public. Il a subi celui de la foule. Avant tout, il lui fallait plaire et gagner son pain. Il a donc donné à ses auditeurs ce qu'ils lui demandaient, du sang et du macabre. Il y a mêlé beaucoup de poésie et une vie intense : mais combien de temps a-t-il fallu pour que le public, même lettré, s'en avisât ? » Dans une histoire littéraire *du peuple* anglais, ce chapitre n'est pas un des moins curieux.

Encore une remarque avant de finir.

Taine, historien, avait le gros défaut de ne voir que les faits qui concordaient avec son *a priori*. Où est, dans son livre, le catholicisme ? Y a-t-il eu, au seizième siècle, des persécutions contre les catholiques ? Les protestants ont souffert, oui, mais ont-ils fait souffrir les autres ? On ne le dirait pas à le lire. Il ne l'a pas vu. Et le mouvement d'Oxford, au dix-neuvième siècle, si important pour l'histoire des idées anglicanes ? Il ne l'a pas vu davantage. M. Jusserand, lui, est peut-être sévère à l'excès pour la reine Marie : on eût pu, je crois, accentuer davantage les solides raisons qu'elle avait de sévir. Peut-être aussi, à côté des vices de l'Église anglaise à la veille de la Réforme, eût-on pu montrer les

vertus réelles trop laissées dans l'ombre par les historiens anglicans? Mais peu importe : du moins, pour notre historien, les catholiques existent, et ils comptent. Il a des pages intéressantes et sympathiques sur Morus, Fisher, le jésuite Southwell.

Espérons que M. Jusserand ne tardera pas trop à nous donner le troisième volume de son monumental travail... et le quatrième... et le cinquième... A. Brou.

Initiatives féminines, par Max Turmann. Paris, Lecoffre, 1905. 1 volume in-12, vii-430 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il y a encore des gens qui ne voient pas d'un œil sympathique l'évolution que les femmes sont en train d'accomplir. Il est certain que, depuis quelques années, elles se sont donné bien du mouvement et ont changé beaucoup de choses dans leurs anciennes habitudes. Elles forment des ligues et des syndicats, elles se font étudiantes et deviennent doctoresses, elles vont à bicyclette, elles font des conférences, des discours et tiennent des congrès où elles revendiquent leurs droits; bref, elles ne s'occupent plus seulement de leur domestique, mais elles prétendent à l'action sociale et même préparent ouvertement leur entrée sur la scène politique. Et chose remarquable, les meilleures ne sont pas les moins ardentes à se lancer dans le mouvement. Tout cela eût sans doute effarouché nos grand'mères; mais le temps a marché et le Saint-Esprit lui-même nous avertit de ne pas chercher à arrêter le cours des fleuves, car c'est une entreprise vaine et dangereuse.

Assurément, tout dans ces nouveautés n'est pas également digne d'éloge; mais, pour peu que l'on prenne la peine d'examiner, on sera obligé de reconnaître que l'inspiration en est presque toujours légitime et souvent généreuse. On en trouvera la preuve dans ce beau et bon livre qui nous dit les *Initiatives féminines*, entendez les efforts tentés par des femmes pour combattre des injustices et des erreurs sociales, pour porter remède à de grands maux et finalement rendre la vie supportable à celles qui n'en connaissent guère que les rigueurs. Dans une série d'études, très documentées et prises sur le vif, M. Max Turmann raconte la création et le fonctionnement d'une multitude d'œuvres très diverses, laïques presque toutes et d'origine récente, qui ont

pour but l'éducation morale et professionnelle des enfants du peuple, la protection des jeunes filles, l'assistance aux femmes et aux mères des classes les plus déshéritées. On a là comme une revue, ou mieux encore une exposition des produits de ce qu'on pourrait appeler l'industrie de la charité, et, si l'on veut un mot peut-être plus exact, de la solidarité féminine. Rien ne saurait être plus utile et plus fécond; l'initiative suscite l'initiative, comme l'héroïsme enfante l'héroïsme. Beaucoup de femmes trouveront sans doute dans ce livre l'indication et l'impulsion nécessaires pour éveiller et mettre en activité le besoin de bien faire, qui sommeillait en elles.

Reste à souhaiter que celles qui ont ouvert la voie et celles qui les suivront ne s'en tiennent pas à des *initiatives*.

C'est très beau de commencer, mais à condition de ne pas s'arrêter après un premier élan. L'initiative sans la persévérance, c'est le feu de paille qui éclate et pétille mais ne réchauffe pas. Les initiatives féminines ont peut-être plus que les autres le tempérament que le vieux Ronsard appelait *oligochronien*.

Joseph Burnichon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

E. Ch. Babut. — **Le Concile de Turin.** *Essai sur l'histoire des églises provençales au cinquième siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine* (417-450). *Bibliothèque de la Fondation Thiers*. Fasc. VI. Paris, Picard. 1904. In-8, xi-313 pages.

Après la critique (on pourrait presque dire l' « exécution ») magistrale de la thèse de doctorat de M. Babut, faite par Mgr Duchesne dans la *Revue historique* (mars, avril 1905, p. 278-382), il est superflu d'insister sur les défauts et sur les mérites de ce livre : il ne restait en effet qu'à relever des vétilles dans la bibliographie et à regretter que l'auteur n'ait pas pris une connaissance plus étendue de la correspondance des papes des quatrième et cinquième siècles avec les évêques d'Espagne, d'Illyrie, d'Afrique et même d'Orient : de plus vastes lectures auraient préservé M. Babut de l'impression d'extrême nouveauté que paraît avoir faite sur lui le ton des lettres de Zosime à Patrocle d'Arles.

De la tentative de l'auteur pour fixer à 417 la date du synode de Turin dont les actes ne portent point de date consulaire, de ce prétendu conflit entre Rome et Milan, « crise décisive » dont il pense avoir retrouvé le souvenir « après quatorze siècles d'oubli » ; de l'étrange théorie qui lui fait attribuer le triomphe de la monarchie ecclésiastique romaine à l'intervention du chef très peu considéré d'un empire en pleine décadence, de l'essai de réhabilitation de quelques faux de la collection viennoise, le lecteur n'a que peu de chose ou même rien.

Néanmoins, on trouvera dans le livre de M. Babut nombre de détails du conflit provençal bien étudiés, et un texte des actes du Concile qui est bon, à condition de supprimer dans l'intitulé la date consulaire restituée par l'éditeur d'après ses idées particulières, et dans le canon vi un *non* que l'autorité d'une erreur de Baronius ne suffit pas à justifier[1].

Marc Dubruel.

1. M. Babut a répondu à Mgr Duchesne dans le numéro de la *Revue historique* de Mai-Juin. L'essentiel de sa réplique consiste dans la répétition un peu plus détaillée de son commentaire de deux paragraphes de la lettre *Multra contra* du Pape Zosime.

Il ne me semble pas qu'on doive modifier l'ensemble du jugement que l'éminent directeur de l'École de Rome a porté sur le système de M. Babut.

L. Gaffre. — **Coup d'œil sur les rapports de l'Église et de l'État à travers l'histoire de**

France. Paris, Vaton, 1905. IX-381 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. l'abbé GAFFRE, même quand il écrit, ne dépouille point sa nature oratoire. Celle-ci se déploie en cinq conférences qui nous mènent des temps nébuleux de Pharamond jusqu'au proconsulat de M. Combes.

Comme on voit, il y a là comme un pendant du rapport Briand ; mais avec plus d'éloquence, de bonne foi, d'exactitude. Qui pourrait cependant garantir tous les dires de M. Gaffre ? A travers un espace de treize siècles, en un sujet délicat, que de chances d'erreur ! L'auteur est tombé en plus d'une. En comparant son travail avec celui du P. Baudrillart qui s'est borné à nous raconter *quatre cents ans de concordat*, on s'apercevra quel périlleux exercice — et assez vain — est la synthèse historique.

Paul DUDON.

Vicomte de REISET. — **Les Enfants du duc de Berry**, d'après de nouveaux documents. Paris, Emile-Paul, 1905. In-8 de xv-380 pages. Prix: 5 francs.

On connaît la polémique, curieuse et tristement instructive, soulevée il y a quelque deux ans au sujet de la descendance du duc de Berry. Ce prince, assurait-on de divers côtés, avait contracté une alliance secrète, mais bien réelle, avec une anglaise, Mme Amy Brown, longtemps avant d'épouser Caroline de Naples ; partant l'héritier légitime du trône de France n'avait jamais été le comte de Chambord.

C'est contre de telles affirmations, de telles déductions que s'élève M. le vicomte de REISET ; et vraiment il le fait avec une logique impeccable et une rare sûreté d'informations. La légende d'un premier mariage s'évanouit donc définitivement devant son argumentation, appuyée notamment sur deux testaments olographes qu'il cite en terminant, et dans lesquels le duc qualifie d'enfants naturels les deux filles qui lui naquirent de Mme Brown, et mariées dans la suite, l'une au prince de Lucinge, l'autre au baron de Charette.

Entre temps, M. de Reiset signale les autres incartades que le fils du comte d'Artois se permettait si facilement. On conçoit sans peine que l'auteur ait été contraint par là de soulever certains voiles auxquels peu avaient touché avant lui, de scruter certains mystères demeurés obscurs, d'éclairer diverses particularités encore entourées de ténèbres plus ou moins épaisses. Son travail présente donc bien véritablement l'intérêt d'un roman et le sérieux d'une histoire abondamment documentée.

Malheureusement la conduite du duc de Berry fut toujours trop légère, trop ouvertement répréhensible, pour que ces pages soient édifiantes. Je suis heureux de constater que M. de Reiset a parlé de ces écarts lamentables avec le tact du chrétien ; j'aurais voulu pourtant qu'il le fît avec moins d'indulgence, ou, si l'on veut, que le blâme fût parfois un peu moins dissimulé.

Pierre BLIARD.

A. AULARD. — **Les Orateurs de la Révolution**. Paris, Cor-

nély, 1905. In-8, 573 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ceci est une réédition dont l'auteur s'explique ainsi lui-même : « Je dois dire qu'à relire cet écrit, vieux de près d'un quart de siècle, je ne m'y suis pas toujours reconnu et il m'a semblé par moment que je prenais contact avec les idées et les goûts d'un étranger. J'ai eu l'impression que le style de cet étranger sentait un peu l'huile, à certains endroits, et qu'il y avait là, parfois, quelque gravité juvénile, quelque redondance professorale, un zèle trop ému. Cependant je n'ai rien à changer à l'esprit du livre, aux résultats, aux vues générales. »

C'est dans l'introduction, si je ne me trompe, qu'il y a eu plus de corrections ; et elles consistent généralement à atténuer ce que les affirmations du professeur plus jeune avaient de trop catégorique.

Quant au fond des choses, on entend bien que M. Aulard est plus que jamais du parti de la Révolution. Paul Dudon.

Commandant Sauzey, de *la Sabretache*. — **Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin (1806-1813), tome II. Le contingent badois.** Avec une préface de M. J. Margerand. Paris, Chapelot, 1904. In-8, IX-172 pages.

M. le commandant Sauzey, qui nous donnait dernièrement *le Régiment de Francfort*, étudie aujourd'hui l'histoire d'un nouveau contingent étranger des armées napoléoniennes. Sa méthode est très documentée. Çà et là, les pièces officielles, éclairées par de courts et bons exposés, sont illustrées avec des portraits de généraux, des uniformes coloriés, des plans et des cartes.

Les Badois se distinguèrent-ils vraiment au service de la France impériale ? M. Margerand l'assure dans une vibrante préface qui énumère leurs campagnes et leurs exploits. On avoue cependant que ces recrues levées parmi les populations alors paisibles (mais depuis !) du grand-duché de Bade, après n'avoir donné que de médiocres soldats, acquirent l'esprit militaire et finirent, grâce à l'entraînement et au milieu, à l'exemple et au commandement, par former des troupes solides. L'ennemi n'aurait point fait de différence entre eux et nos grenadiers.

Napoléon les avait pourtant mis prudemment sur les derrières de l'armée, en 1805 et 1806. Au siège de Dantzig, ils se révélèrent avant tout « gros mangeurs et buveurs ». Mais plus tard, ils se battent en Espagne aux premiers rangs, y laissent des milliers de morts et de mourants, et, sur quatre ou cinq mille hommes partis avec la Grande Armée, ne reviennent que cent quarante-cinq de la retraite de Russie. Je ne me souviens pas si à Karlsruhe on a dressé comme à Munich, une inscription haineuse contre ces grands désastres germaniques, causés par l'ambition du kaiser français. Mais, aujourd'hui et depuis longtemps, l'on n'aime guère notre pays de ce côté du Rhin. Les Badois se montrèrent presque

toujours hostiles aux Alsaciens. En 1812, ils trahirent lâchement à Leipzig. Ce dernier point nous semblait devoir être mis davantage en lumière. Quelques lignes extraites du *Manuscrit de 1813* du baron Fain n'en disent pas assez (page 90). A la page suivante, ils nous apparaissent, place du Marché, « se reposant sur leurs armes » et prisonniers de guerre. Ils auraient pu faire de ces armes, *renversées* avant d'avoir été brisées, un meilleur usage.

Henri Chérot.

J. Baudry. — **La Bretagne à la veille de la Révolution.** Paris, Champion, 1905. 2 volumes, in-8, 338 et 482 pages. Prix : 12 francs.

Ce livre ne remplit pas les espérances que le titre fait concevoir. Les correspondances que l'auteur tire des archives du château de Trégarantec ne manquent pas d'intérêt. Mais, outre que ce manoir n'est pas toute la Bretagne, M. Baudry se contente d'éditer les lettres, en les alourdissant de notices généalogiques qui usurpent ici la place qui leur conviendrait dans un armorial.

L'esprit du lecteur se trouve ainsi tiré, à mesure que tournent les pages, en mille directions ; c'est dommage que l'impatience qu'il en éprouve gâte le charme qu'il goûterait volontiers en l'aimable compagnie des châtelains de Trégarantec ; devisant avec eux de la prise de Gilbraltar et de la traite des nègres, du parlement de Bretagne et de l'affaire du collier.

Paul Dudon.

Baron de Maricourt. — **En marge de notre Histoire.** Paris, Émile-Paul, 1905. In-8, VII-309 pages. Prix : 5 francs.

Si, comme le croyait l'un des plus fameux conteurs de l'antiquité grecque, pour mettre en relief une époque ou un personnage, rien ne vaut une accumulation de menus faits bien prouvés, une suite d'anecdotes authentiques, les pages de M. le baron de Maricourt ont droit à toute notre attention.

On y trouve, en effet, une série abondante et variée de récits vécus et de souvenirs personnels sur la période qui s'étend du règne de Louis XVI à l'embarquement de Charles X à Cherbourg.

Assurément, ces documents, quoique inédits pour la plupart, n'apportent pas de sensationnelles révélations, de ces révélations qui découvrent des horizons inconnus ou soulèvent des voiles derrière lesquels nul n'avait encore regardé ; mais ils ont le très réel mérite d'aider à fixer par les affirmations de témoins oculaires, nombreux et intègres, des points historiques de conséquence. Nous apprendrons, en les parcourant, à mieux connaître les hommes et les choses de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième : Les rois Louis XVI et Louis XVIII, Mme de Pompadour et la duchesse de Berry, le vaniteux La Fayette et les *héroïques* vainqueurs de la Bastille, les serviteurs désintéressés de l'ancien régime et les exploiteurs de la Révolution, Malesherbes qui paye de sa tête sa courageuse intervention dans le procès du successeur de saint Louis et le citoyen Palloy qui s'enrichit patrio-

tiquement par la vente de petites bastilles qu'il édifie sur le modèle de l'ancienne et avec les matériaux qui en proviennent.

Nul doute, on le comprend, que les amateurs de l'histoire vraie ne s'intéressent à ce travail, d'autant que M. de Maricourt cite avec impartialité, raconte agréablement et juge sans parti-pris.

P. Bliard.

D. Jaubert. — **Les Gestes de Provence.** Paris, Fontemoing. 1 fort volume in-16 écu avec couverture artistique en couleur, 558 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume nous raconte sous la forme d'un roman historique les guerres de religion dont la Provence fut le théâtre à la fin du seizième siècle.

Écrit d'un style facile et agréable, sous une forme aimable empreinte d'un vrai goût de terroir, on le lit avec plaisir. Quel dommage que des notes n'aient pas été semées çà et là au bas des pages ; nous aurions su alors où commençait la fiction, où s'arrêtait l'histoire et l'intérêt de l'ouvrage n'y eût certainement point perdu.

Ch. Maine.

Gaston Routier. — **Le Capitaine Saint-Méry, 1869-1870.** *Roman documentaire.* Paris, Fontemoing, 1905. In-12, 333 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce roman d'un soldat dont l'amour passionné aboutit à une désillusion, dépeint la haute société militaire et mondaine au déclin de l'empire. Tel en est, je crois, le but principal. C'est là comme le tableau sévère des derniers jours d'un gouvernement imprévoyant et incapable, la fin d'un empereur *à demi-gâteux, fantoche bouffi et fatigué.* Ces peintures qui ne sont pas généralement trop assombries, ont çà et là je ne sais quelles couleurs de pamphlet ; au surplus, elles sont mêlées de détails de mœurs fort peu réservés qui ne permettent pas de laisser le livre dans toutes les mains.

A. B.

H. Dutrait-Crozon. — **Joseph Reinach, historien.** Paris, Savaète, 1905. In-8, xxxiv-554 pages. Prix :

L'invraisemblable cauchemar qui troubla si longtemps le pays n'est pas encore dissipé : il y a encore une affaire Dreyfus.

M. Joseph Reinach, en de copieux volumes destinés à accaparer l'opinion, a démontré que le trop célèbre capitaine juif n'est qu'une pauvre victime. Ce travail est revu et corrigé par M. Dutrait-Crozon : ces pages sont un modèle de critique pénétrante et de patiente recherche.

Tous ceux qui ont suivi les débats du procès de Rennes savent combien les hommes et les événements ont conspiré pour compliquer cette aventure.

M. Dutrait-Crozon met de la clarté dans ce fourré ténébreux. Et M. Maurras l'y aide dans une préface ardente et raisonnante.

Paul Dudon.

Léon Bocquet. — **Albert**

Samain; sa vie, son œuvre. Paris, 1905, Société du *Mercure de France.* 1 volume in-12, 284 pages. Prix 3 fr. 50.

Ce poète que M. François Coppée révéla, en 1894, au siècle inattentif aura sa place dans l'anthologie des *Poetæ Minores* de la fin du dix-neuvième siècle. Il a écrit que « dix pages de vers lâchés ne valent pas un vers définitif ».

Le biographe nous raconte avec sobriété la vie toute unie du poète, mort à quarante deux ans (1858-1900), puis il étudie en détail la poésie et la prose de l'écrivain. Toute l'œuvre tient en quatre volumes : *Au jardin de l'infante*, *Aux Flancs du Vase* suivi de *Polyphème*, *le Chariot d'Or* et les *Contes*. Ces trois derniers titres représentent des ouvrages posthumes.

Dans cette contribution importante à l'étude des poètes contemporains, on remarquera surtout les pages consacrées à l'étude de la poétique et de la langue du poète lillois

Fils d'un soleil atone et d'un pays d'hi-
[ver.

L. G.

Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution. *Ses lettres* (*1793-1796*) recueillies et publiées par Et. Joliclerc avec une introduction et des notes par Frantz Funck-Brentano. Paris, Perrin. In-16, 254 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce gracieux petit volume comprend deux parties : une longue introduction de M. Funck-Brentano, dix-huit lettres de Joliclerc à sa mère.

M. Funck-Brentano commence par tracer le portrait de son héros. Les divers traits, dont il le compose, sont groupés avec habileté et placés en bonne lumière ; mais comme l'auteur les tire tous des lettres publiées peu après, plusieurs penseront sans doute que ces quarante-huit pages font double emploi avec la seconde partie du volume.

L'étude qui suit sur les fameux bataillons de volontaires, satisfait davantage : la justesse des idées y égale d'ailleurs l'agrément du style.

Tout ainsi longuement préparé, on donne enfin la parole à notre volontaire, et c'est avec plaisir, ou plutôt, avec curiosité, qu'on l'écoute. Est-ce également avec profit ? l'on n'ose trop l'affirmer.

Evidemment, on ne doit pas s'attendre à trouver dans cette correspondance des vues d'ensemble sur les multiples opérations auxquelles le jeune troupier prend part. Effectivement, elle ne contient rien de pareil ; bien peu même de détails peu piquants ou instructifs s'y rencontrent cà et là. Joliclerc quitte l'armée du Rhin pour celle du Nord ; il va de Lille à Paris, de Paris à Rennes ; il séjourne dans la Bretagne et la Vendée sans presque regarder autour de lui, sans paraître s'intéresser aux événements qui se déroulent sous ses yeux. A peine quelques lignes sur les exploits abominables des *colonnes infernales*, sur les souffrances et le dénuement des armées révolutionnaires. Aussi, pour le dire en passant, on est fort surpris de voir M. Funck-Brentano conclure des quelques mots du volontaire sur

l'affaire de Quiberon, à la non-capitulation consentie par Hoche à Sombreuil. Joliclerc se tait absolument sur cette grave particularité, et du silence d'un simple soldat qui ne sait rien et ne voit rien, tirer pareille déduction, c'est vraiment prononcer sans preuve.

Du moins, à défaut de renseignements généraux, les lettres du volontaire nous le font-elles connaître lui-même? Au premier abord, on serait porté à le croire; en y regardant à deux fois on devient hésitant. Certaines affirmations se rencontrent sous sa plume, certaines contradictions se remarquent qui rendent involontairement sceptique sur la sincérité de Joliclerc.

Il exalte à plusieurs reprises, en termes chaleureux, le dévouement à la patrie; mais une fois il s'oublie à nous avouer que s'il ne quitte pas le service, c'est parce qu'il serait, à peine libéré, repris par les levées forcées ou contraint de fuir à l'étranger. Il nous parle de ces coquins de prêtres qui ont fait un Dieu à leur mesure; mais à peine l'église se rouvre-t-elle à Josselin qu'il court à la messe, assurant que bien des consciences allaient être tranquillisées par le rétablissement du culte. Il maudit les curés, et salue avec grand respect dans plusieurs de ses lettres celui de son village. Il se vante d'avoir été élevé dans la libre pensée, et il porte pieusement le scapulaire et rappelle ses confessions d'autrefois; il voudrait même nous faire croire qu'il fut toujours républicain, lui, le paysan ignorant, alors que la France tout entière était monarchiste et n'aspirait à aucun changement dans le gouvernement. S'il ne nous cache pas enfin son défaut mignon, l'ivrognerie, il se tait sur tel autre vice, tout aussi commun, on ne le sait que trop, dans les armées de la Révolution et auquel probablement il n'échappa point entièrement.

Ce ne sera donc pas, croyons-nous, sans quelque défiance qu'un lecteur réfléchi prêtera l'oreille à l'expression légèrement emphatique des beaux sentiments dont ces lettres sont remplies; il craindra, non sans fondement, de n'avoir là que réminiscences, plus ou moins sérieusement répétées, de discours entendus ou de lectures faites, d'autant qu'on retrouve pareilles déclamations, à peu près mot pour mot, dans les écrits d'autres volontaires, hâbleurs inconfusibles, ceux-là. P. Bliard.

E. Martin-Ginouvier. — **Un philanthrope méconnu au dix-huitième siècle : Piarron de Chamousset.** Paris, Dujarric, 1905. 1 fort volume in-8. Prix : 7 fr. 50.

Cette œuvre fière et hardie apporte une contribution inédite à l'histoire de notre philanthropie nationale, parce qu'elle marque les étapes de la mutualité et rien jusqu'ici n'a été écrit sur elle de plus sincère.

On retrouve en ces pages vibrantes, l'évolution des projets d'humanité, de bienfaisance, de patriotisme enfantés par l'imagination vive de Chamousset, qui était toujours guidée par son cœur sensible et compatissant. Tous ces plans de solidarité effective ont

été réalisés dans ces temps soit par des particuliers, soit par l'État, qui en a compris l'importance sociale.

L'auteur nous prouve que Chamousset qui a écrit, aimé, vécu pour autrui, était passionnément un mutualiste obstiné, fidèle aux principes de la solidarité et un grand chrétien convaincu et pratiquant. Il nous le montre luttant contre les misères sociales qui excitent les colères, provoquent les haines et entretiennent le désordre. Épris de vérité, de fraternité, de justice, il va droit son chemin.

Voilà pourquoi aujourd'hui, M. MARTIN-GINOUVIER réclame un brin de laurier, une palme verte, sur une plaque de bronze ou de marbre pour ce citoyen modèle, pour ce grand patriote dont le nom ignoré de la foule mérite d'être honoré et aimé.

Ch. ANTOINE.

AVESNES.— **Journal de bord d'un aspirant.** Plon, 1904. in-12, 340 pages. Prix : 3 fr.50.

Après le *Borda*, les aspirants de marine font le tour de l'Atlantique. On leur doit bien cela. Mais d'avoir noté Madère et Montevideo. le Brésil, les Antilles et New-York, pour les mères inquiètes, pour le camarade de collège, fonctionnaire obscur à Landrecies ou Carcassonne, c'est de la délicatesse de marin. Le récit est lumineux, indulgent, clair comme les instantanés qu'il eût si joliment encadrés. Bien humain aussi, celui qui sur les eaux de saphir revoit les peupliers d'Anjou, et qui, à peine de retour, sent l'horizon étroit et les idées restreintes.

Et puis, si l'on pouvait introduire dans nos écoles un rien d'Annapolis.

Frédéric de BELINAY.

Félicien CHALLAYE. — **Au Japon et en Extrême-Orient.** Paris, Colin, 1905. In-12, VI-272 pages. Prix : 3 fr. 50

M. CHALLAYE, jeune professeur de philosophie, a fait, en qualité de boursier de l'Université de Paris, un voyage de deux ans (1899-1901) au Japon et en Extrême-Orient. C'est lui-même qui nous donne ces détails. Ce livre est, je pense, un choix de ses notes. Il a vécu « cent jours » au Japon, où tout est pour lui l'objet d'une admiration enthousiaste et sans réserve. Puis il a poussé jusqu'à Vladivostock, d'où les Russes l'ont éconduit ; alors il a passé en Annam, de là à Java, où il a vu des volcans, et enfin dans l'Inde où il a visité « quelques hommes et quelques villes ». M. Challaye a sans doute rapporté autre chose de ses pérégrinations d'observateur et de savant. Tels quels ces échantillons ne sont pas dépourvus d'intérêt. Il est fâcheux qu'il s'y mêle à tout propos des vues sur les questions religieuses et sociales qui rappellent beaucoup plus l'École normale et le quartier latin que l'Extrême-Orient. En voici une où se révèlent bien les préoccupations habituelles de l'auteur : « De même nos églises catholiques actuelles ne sont plus consacrées au souvenir du charpentier de Nazareth qui prêcha la loi d'amour

aux misérables et aux prostituées ; elles sont vouées uniquement au culte de l'Eglise toute-puissante, à la glorification de ses alliés, les capitalistes et les souverains... »

Certains détails donneraient à penser que l'observation du voyageur fut plutôt superficielle. Ainsi il nous raconte qu'un professeur de l'Université de Tokio aurait été victime d'une intrigue nouée par les missionnaires méthodistes et jésuites. Malheureusement, il n'y a pas de missionnaires jésuites au Japon. A Bombay, il aurait assisté à de magnifiques réceptions chez des Parsis ; « salons immenses, jardins parfumés et illuminés, buffets somptueux... »; il y a vu du très beau monde, « des fonctionnaires anglais en uniforme, des indigènes coiffés du turban, des dames hindoues avec des diamants dans le nez » (?) ; il y a vu « des Pères Jésuites promenant à leur bras des jeunes filles hindoues décolletées à l'européenne, robe très blanche, épaules très noires...» Ces Pères Jésuites-là sont apparemment de l'invention de quelque Hindou facétieux qui se sera moqué de la crédulité de notre savant compatriote. En tous cas, nous osons lui affirmer qu'il s'est trompé. Et nous parierons, s'il le veut, cinq cent roupies au bénéfice des missionnnaires.

Joseph Burnichon.

Georges de La Salle. — **En Mandchourie**. Paris, Colin 1905. 1 volume in-12, 275 pages Prix : 3 fr. 50.

M. G. de La Salle, envoyé en Mandchourie en qualité de correspondant de journal, a passé six mois, de mai à décembre 1904, dans les lignes russes. Il publie son carnet de route, tel qu'il fut écrit au jour le jour. Tout est au présent : je vais, je vois, je monte à cheval, je rencontre les officiers, le canon tonne, etc...

M. de La Salle a beaucoup de difficultés pour arriver jusqu'au *front*; c'est pendant la fameuse bataille du Cha-Ko ; et encore il ne paraît pas qu'il ait aperçu les Japonais ; on se canonne à distance. Mais, par contre, il a vu de près les soldats et surtout les officiers russes, ainsi que la bande de restaurateurs, de mercantis, d'aigrefins de tout acabit, de femmes aussi, hélas ! qui manœuvrent au travers d'une armée de quatre à cinq cent mille hommes. Les *sistras*, autrement dit les fameuses sœurs de charité laïques dont les journaux nous ont tant parlé, y tiennent beaucoup de place, beaucoup trop en vérité. On s'amusait énormément et le champagne coulait à flots à Moukden, à Kharbine, à Liao-Yang, pendant qu'au sud l'armée japonaise avançait irrésistiblement. Rien de triste comme ces histoires gaies. Il est vrai que sur le *front* il y avait d'autres officiers qui se faisaient tuer et d'autres *sistras* qui soignaient les blessés. Cette longue suite d'instantanés ne laisse pas que d'être impressionnante et instructive ; on pourrait intituler cela : Comment une armée se prépare à être battue. Joseph Burnichon.

Bossuet, avec introduction par A. Gazier. Pages choisies des *Grands Écrivains*. Paris,

Colin, 1903. In-18, 368 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Gazier à qui nous devons l'intéressante introduction (I-XXI) qui précède ces « pages choisies » nous avertit de la difficulté qu'il y eut précisément de choisir ; — et sa franchise répond aux appréhensions du lecteur.— Laisser de côté ce qui se trouve dans toutes les bibliothèques et court toutes les mémoires pour tirer des œuvres plus oubliées des passages remarquables eût eu bien des avantages, sans doute, mais nous préférons la solution contraire. « Mieux vaut prendre dans les œuvres complètes de Bossuet ce qui caractérise le mieux son génie, ce qui peut servir à le montrer sous toutes ses faces. » (P. II.) Et vraiment ce volume compact de quatre cents pages nous fait bien connaître les traits les plus saillants de ce grand esprit qui se défendait tant d'être un littérateur. Il y a là un livre précieux qui rendra de réels services aux professeurs et élèves des classes de littérature. « Puisse-t-il inspirer à quelques-uns la pensée de lire les ouvrages mêmes d'où sont tirées ces pages choisies. » Le souhait de M. Gazier sera bien volontiers le nôtre. P. D.

A. Mouchard. — **Antigone, de Sophocle.** Traduction en vers français. Orléans, Herluison, 1905. In-8, 71 pages.

Cette tragédie grecque fut représentée le 8 mai, devant le cardinal Perraud, par les élèves du petit séminaire de la Chapelle-Saint Mesmin. On voit que les fortes études classiques sont toujours dans la tradition de cet établissement et les maîtres excellents qui ont recueilli l'héritage de Mgr Dupanloup en maintiennent tout l'éclat.

Jouée à Orléans en présence d'un auditoire venu pour les fêtes de Jeanne d'Arc, la tragédie d'*Antigone* devait fournir matière à des rapprochements qu'on devine :

Mes pleurs s'échappent malgré moi
Quand je vois Antigone et si jeune et si [belle
S'avancer vers la couche où la nuit éternelle
Met tous les hommes sous sa loi. » (P. 47)

Et encore :

Tu t'en vas vivante et hardie :
Qui donc est mort plus noblement ? (P.48.)

Dans la traduction de M. Mouchard, le récit, le dialogue, les chœurs reproduisent la limpidité, la vivacité, la poésie du grand tragique. Une telle étude sera toujours pour la formation du goût une école incomparable.

Lucien Guipon.

I. Dr Surbled. — **La Vie de jeune homme.** 2e édition. Paris Maloine. 1 volume, in-18. Prix, 3 francs.

II. Dr Surbled. — **Les Soins aux malades.** *Manuel élémentaire des Hospitalières de San Salvadour.* En vente à leurs bureaux, rue de la Pompe, à Paris.

I. Ce volume, grâce à son titre et à son contenu, pourra pénétrer dans des bibliothèques, qui n'auraient jamais contenu de livres

chrétiens. Aux jeunes gens qui le liront avec attention, il démontrera que les preuves accumulées contre la chasteté, parfois avec éloquence, ne sont que de honteux sophismes; ce dont, du reste, la plupart se doutent bien.

II. Ce résumé court et substantiel sera mis avec fruit entre les mains de toutes les religieuses hospitalières. Sa forme par demandes et par réponses en fait comme le catéchisme de l'infirmière Bien commenté par le médecin directeur, ce manuel répond à toutes les difficultés des salles d'hôpital et d'opération. V. Loiselet.

J. Fonssagrives. — **Le Vice et ses risques.** Paris, Poussielgue, 1905. In-12, 68 pages. Prix : 1 franc.

M. l'abbé Fonssagrives à qui nous devions déjà l'*Éducation de la pureté* est allé combattre, devant la *Société de prophylaxie*, la théorie de ceux qui estiment que le meilleur moyen d'enrayer le développement des maladies honteuses, c'est d'en enseigner à la jeunesse, par cours publics, les origines et les suites.

On trouvera dans cette brochure tout ce qu'il faut pour réfuter un pareil système dont l'inconvénient capital — sans parler des autres — est d'admettre que l'hygiène puisse tenir lieu de morale, et le médecin remplacer le confesseur.

Nos félicitations à M. Fonssagrives. Paul Dudon.

Félix Auerbach, professeur à l'Université d'Iéna. — **La Dominatrice du monde et son ombre.** *Conférence sur l'énergie et l'eutropie.* Édition française, publiée par le docteur E. Robert-Tissot. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-16, xiv-86 pages.

Cet exposé scientifique s'ouvre par une préface de M. Guillaume qui n'en sera par la partie la moins goûtée. Il est tout entier intéressant, concret, fort imagé; le titre et l'introduction où l'on nous parle d'ombre et de mauvaie génie (p.2) fait même songer à Chamisso ou mieux à Faust. La première partie sur la conservation de l'énergie se distingue plutôt, en effet, par les affirmations sceptiques (*v. g.* pages 11, 12, 36), que par la force ou la nouveauté des arguments. Mais l'auteur, lorsqu'il passe de la lumière à l'ombre, de l'énergie à l'eutropie, devient plus original et plus suggestif. Le principe de conservation est purement négatif: il nous dit seulement que la quantité de matière ou d'énergie ne peut changer dans le monde; c'est à l'eutropie de nous apprendre à quelle condition les transformations de la matière sont possibles et dans quel sens elles doivent se produire, c'est celui dans lequel l'eutropie augmente. La quantité d'énergie reste constante, mais l'eutropie s'accroît dans l'univers, avec une lenteur heureusement croissante, mais inexorable : le soleil brille, mais l'ombre s'allonge jusqu'à la nuit complète. Sans abstractions, ni images, cela veut dire que les phémomènes naturels tendent spontanément au nivellement et à la dégradation, et que

l'énergie, en produisant, se dépense, s'abaisse à un taux où elle devient de moins en moins utilisable. De courtes et exactes remarques scientifiques suivent cet exposé ; une riche bibliographie le termine. R. M.

Émile Picard, membre de l'Institut. — **Sur le développement de l'analyse et ses rapports avec diverses autres sciences.** *Conférences faites en Amérique.* Paris, Gauthier-Villars, 1905. In-8, 168 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les *Conférences* de M. Picard appartiennent à cette classe d'ouvrages, toujours plus nombreux, où les meilleurs de nos savants explorent le côté philosophique de sciences qu'eux seuls sont capables de bien juger. Des mathématiques pures, la méthodologie critique surtout est à faire ; et c'est elle que M. Picard fait sortir non pas abstraite, mais vivante, spontanée, et, en pleine évolution, d'un vaste ensemble de faits théoriques, ramenés aux deux grandes idées de fonctions et d'équations différentielles. Ces synthèses exigent évidemment, pour être comprises et goûtées, une forte culture mathématique. Pour quiconque néanmoins a une idée suffisante de l'algèbre spéciale, la dernière étude surtout, consacrée au développement historique de cette science est pleine d'intérêt. Il n'est personne enfin, pour peu qu'il s'intéresse aux questions générales de méthode, qui ne puisse recueillir de précieux enseignements sur l'allure intuitive, hardie, un peu naïve de l'analyse, aux siècles derniers ; sur les dispositions critiques, défiantes et curieuses d'érudition, qu'elle a prises dans nos temps ; sur son évolution possible dans l'avenir. P. T. de Ch.

Maurice Éblé, docteur en droit, diplômé de l'École des sciences politiques. — **Les Écoles catholiques d'économie politique et sociale en France,** Paris, V. Giard et E. Brière.

Au milieu des préoccupations de l'époque moderne, et des diverses questions que fait naître l'état social de la France, les catholiques ne pouvaient demeurer indifférents, et c'est l'histoire de leur participation au mouvement économique et social au cours du siècle dernier que nous présente M. Éblé dans son très consciencieux ouvrage. Il nous les montre se divisant en deux écoles très nettement opposées dès le début du dix-neuvième siècle, puis, après une période de recueillement, de 1850 à 1870, reprenant part avec plus d'intensité au mouvement social des idées, se partageant surtout sur la question de l'intervention de l'État, et sous les noms de catholiques sociaux et de démocrates chrétiens, se disputant sur les meilleurs modes d'organisation sociale.

Les encycliques papales interviennent alors ; elles débrouillent le chaos des idées, donnent une direction aux bonnes volontés qui se manifestent, et leur tracent une méthode, de sorte que l'auteur entrevoit la formation prochaine

d'une école unique, basée sur la soumission à l'Église et l'oubli des querelles passées, n'excluant pas, sans doute, les différences d'esprit et les tendances variées, mais puisant dans l'unité des principes arrêtés une source féconde de vitalité.

Cette perspective est désirable à plus d'un titre, et l'œuvre de M. Éblé, en faisant ressortir les points sur lesquels l'accord existe déjà, est de nature à contribuer fortement à sa réalisation.

J. Prélot.

Henri Baraude. — **Fatale méprise**. Paris, Plon, 1905. in-12, 271 pages. Prix : 3fr.50.

C'est une navrante histoire que cette fatale méprise. Jeanne Sevestre, la fille d'un meunier enrichi, a été élevée comme une demoiselle. Elle aime un cousin, Pierre Verdier mais elle se méprend sur ses sentiments à lui ; elle pense à tort qu'il ne l'aime pas, et elle épouse Raoul d'Horloys, gentilhomme brillant et léger, violent même à ses heures. La lune de miel a de tristes lendemains. Du moins, soutenue par des amis sincères, la jeune femme marche sans faiblesse, consciente pourtant de sa méprise, brisée par des scènes très vives, elle languit et meurt après quelques mois.

La thèse, si thèse il y a, est on ne peut plus morale. Dans l'ensemble et en dépit d'une ou deux pages moins réservées, ce livre est sain et honnête ; il est d'une bonne psychologie et l'on y rencontre, à côté de personnages plutôt terre-à-terre, quelques âmes vraiment élevées.

A. B.

I. Jacqueline Rivière. — **L'Erreur**. Paris, Henri Gauthier. 1 volume in-12, 320 pages. Prix : 3 francs.

II. Rustica. — **Petite Germaine**. Même librairie. 1 volume in-12, 246 pages. Prix : 2 francs.

III. Mario Donal. — **La Belle et la Bête**. Même librairie. 1 volume, in-12, 248 pages. Prix : 2 francs.

I. Fille d'un marchand de nouveautés, Sidonie Bignot est devenue par son mariage avec le descendant d'une lignée de preux normands, Mme de Lobrok. La mort de son mari lui a laissé, à elle seule, le soin de veiller à l'établissement de leur fils Henri. Or, dans cette question, ce qui dirige, ou plutôt ce qui égare Mme de Lobrok, c'est l'*erreur* de la famille bourgeoise. Henri voudrait épouser la nièce d'un très honorable médecin du pays, cette exquise Dorothée que, depuis sa première enfance, il a vue venir au château pour partager ses jeux. Mais Mme de Lobrok ne veut pas en entendre parler. Cette châtelaine, restée malgré son élévation, fidèle à ses origines, estime que son fils ne saurait se marier avant de s'être fait une situation. Pour empêcher que l'inclination d'Henri fasse échouer ses projets à elle, sa mère le conduit à Paris, et le confie à Pierre de Morlieu, un cousin des Lobrok, un fervent de la haute vie, très capable, par conséquent, de déniaiser un jeune provincial. Sans doute, elle a fait élever son fils dans les principes de l'aristo-

cratie de province bien pensante, mais, à présent que le lot des vertus inculquées menace de devenir gênant, Mme de Lobrok veut qu'un jeune viveur, un noctambule consommé, lui corrompe un peu son Henri, mais rien qu'un peu, par exemple. Si l'on veut savoir combien ce calcul égoïste et bourgeois est funeste, et quelle dure leçon de choses, le choc en retour de ses actes prépare à cette mère ambitieuse, qu'on lise *l'Erreur*. Les relations entre Pierre et Henri, le contraste entre les idées, les habitudes, les projets d'avenir des deux cousins forment à mon sens la partie la plus vivante du roman. Il y a là sur certains milieux parisiens des descriptions irréprochablement chastes, par conséquent lisibles pour tous et cependant d'un réalisme vigoureux. Le récit d'une fête chez Mme Helson, la jeune veuve d'un millionnaire américain, malgré quelques traits un peu forcés et qui sentent la caricature, ne le cède pas en intensité de vie ni en documentation aux pages des romanciers les plus en vue. On voudrait, par instants, à la physionomie de Dorothée, quelque chose de moins effacé, et aussi qu'un goût plus sévère eût corrigé çà et là des expressions qui n'ajoutent rien à l'originalité du style, habituellement savoureuse et de bon aloi.

II. C'est dans un milieu beaucoup plus modeste que nous entrons avec *Petite Germaine*. Un brigadier de gendarmerie, Laferrade, a fiancé sa fille Germaine à Louis Peyraval, l'instituteur adjoint de l'école laïque. Peu après, lui arrive l'ordre de notifier aux sœurs du Saint-Nom de Jésus, qui tiennent école dans la commune, la suppression de leur maison. Enfin, on lui mande de procéder à leur expulsion. Bien qu'il lui en coûte beaucoup de mettre hors de leur demeure des religieuses qui ont élevé sa fille, Laferrade ne croit pas devoir se refuser à cette besogne. Mais Germaine ne se résigne pas à laisser sans réparation cette coopération forcée à l'œuvre d'iniquité. Elle s'offre à Dieu en victime pour le salut de son père. Dans ce but, elle renonce à devenir l'épouse de l'instituteur qu'elle aime. Elle se dévouera dans la virginité à l'œuvre d'enseignement chrétien dont ses anciennes maîtresses lui ont donné l'exemple. Dieu exauce la jeune fille et inspire au père de solliciter sa mise à la retraite.

On le voit, si quelque chose manque aux pages où Rustica nous peint cette situation, ce n'est certes pas l'actualité. Il y a cent et mille paroisses rurales du pays de France où ceux qui liront *Petite Germaine* ne seront pas embarrassés pour donner leurs vrais noms à Germaine, à son père, à sa mère, à son fiancé et aussi à sœur Anne du Saint-Sacrement.

III. Au bord du lac Lomond, coupe de cristal cachée dans les montagnes d'Écosse, une âme de française, vaillante et douce, engage la lutte avec une âme sauvage, aigrie par une souffrance qui ignore les consolations de la foi. Dans ce duel de deux cœurs, dans ce drame qui met aux prises un égoïsme monstrueux et un dévouement tout fait de patience inépuisable et de délicatesse toujours inventive, la victoire reste à Ghislaine, c'est-à-dire à l'ange,

c'est-à-dire au cœur qui puise dans le souvenir des blessures reçues, de nouvelles forces pour sourire et pour aimer. Cette lutte et cette victoire, c'est ce que raconte le nouveau livre de Mario Donal.

Joseph Ferchat.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Piété et Ascétisme. — *Pratique de l'oraison mentale, 1er traité : L'oraison ordinaire; 2me traité : L'Oraison extraordinaire*, par le P. René de Maumigny, S. J. Paris, Beauchesne 1905. 2 volumes in-16, 320 pages. Prix des 2 volumes, 4 francs.

— *La Vie avec Dieu. Notes pour retraites par le T. R. P. Faucillon, des Frères prêcheurs, publiées par M.-B. Schwalm.* Paris, Victor Lecoffre. 1 volume in-16, 315 pages.

— *Méditations à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres*, par M. Branchereau. 3e édition. 4 volumes in-12, 500 pages. Prix : 12 fr. Prix nets des reliures en sus pour les 4 volumes : toile, tranche jaspée, 4 francs; demi-chagrin noir, tranche jaspée, 6 francs.

— *Manuel pour la sainte messe à l'usage de la jeunesse, avec des prières scandées pour la récitation en commun*, par l'abbé J. Grimault. Paris, Lille, Desclée; Rennes, Bahon-Rault. 1 volume in-18, 112 pages.

— *Manuel des fidèles pour la sainte messe et la sainte communion*, par l'abbé J. Grimault. Paris, Lille, Desclée; Rennes, Bahon-Rault. 1 volume in-18, 298 pages. Prix, broché : 85 centimes.

— *Les Convenances contemporaines de l'Eucharistie*, par l'abbé Planeix. Paris, Téqui, 1905. 1 volume in-8, 79 pages.

— *L'Homme de Dieu*, discours prononcé à Ars, le 4 août 1905, au 46e anniversaire de la mort du bienheureux Vianney, par S. Em. le cardinal Perraud. Paris, Téqui, 1905. 1 brochure in-18, 36 pages.

— *Les Mystères de la sainte enfance de Jésus. Dialogues pour les fêtes du catéchisme*, par un curé de campagne. En vente chez l'auteur, à Menigoute (Deux-Sèvres). 1 volume in-18, 48 pages. Prix : 75 centimes.

Questions religieuses et Prédication. — *Le Dogme de la Rédemption.* Essai d'étude historique par l'abbé Rivière. Paris, Lecoffre. 1 volume in-8, 519 pages.

— *Jésus-Christ prototype de l'humanité*, par C. N., avec la collaboration de Mgr Justin Fèvre. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 272 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Œuvres oratoires du P. Henri Chambellan, S. J.* Tome I. Paris, Beauchesne. 1 volume in-8 écu, 581 pages. Prix : 4 francs.

— *Homélies*, par l'abbé Desfargues. Paris, Vic et Amat. 1 volume in-8, 807 pages. Prix : 3 fr. 50.

Philosophie. — *Questions de philosophie résolues à l'aide des principes de la foi*, par J. Clot. Montpellier, imprimerie Louis Grollier, 1902. 1 volume in-8, 317 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Etudes* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *L'Imagination et les prodiges*, par Mgr Elie Méric. Paris, Téqui, 1905. 2 volumes in-12, 372 et 356 pages. Prix : 6 francs.

— *De rationibus seminalibus et immanentia*, thèse de doctorat, par Édouard-Joseph Thamisy. Lille, 1905. 1 volume in-8, 293 pages.

— *Hépatiques de la France. Tableaux synoptiques des caractères saillants des tribus, des genres et des espèces, avec plus de deux cents figures représentant toutes les espèces de la flore française*, par Ch. Lacouture, ancien professeur de sciences naturelles au collège Saint-Clément, de Metz. Paris, Paul Klincksieck, libraire des sciences naturelles, 1905. 1 volume in-4, illustré.

— *Philippine Weather Bureau, Manila Central Observatory*. Bulletins pour janvier et février 1905, publiés sous la direction du P. José Algué, S. J. Manila Bureau of public printing. Fascicule in-4, 36 pages.

Histoire ecclésiastique. — *L'Espagne chrétienne*, par Dom H. Leclercq. Paris, Lecoffre, 1 volume in-12, 388 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Jeanne d'Arc. Grande histoire illustrée*, par le chanoine Henri Debout. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-8, 900 pages, orné de plus de 300 illustrations. Prix : Avant le 15 octobre, 2 volumes : brochés, 20 francs ; belle reliure, 35 francs ; Après le 15 octobre : 2 volumes brochés, 25 francs ; belle reliure, 40 francs.

— *The Church's task under the roman Empire*, four lectures with preface, notes and excursus, by Charles Bigg, DD. Canon of Christ church and regius professor of ecclesiastical history in the university of Oxford. Oxford, Frowde, 1905. 1 volume in-8, 136 pages. Prix : 5 shillings, net.

— *Histoire du droit canon gallican*, par P. At. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 195 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Revue monastique*, publiée sous la direction de dom Besse. Paris, Poussielgue, 1905. 1re année, n° 2.

— *La Pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine*, par Ernest Dimret. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 303 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient*, publiés par le P. Antoine Rabbath, S. J. Tome I. Paris, Picard, 1905 ; Leipzig, Otto Harrassowitz ; London, Luzac. 1 volume in-8, 190 pages.

— *Essai sur les marguilliers des collégiales de France*, par l'abbé P.-F. Guilon. Paris, Picard. 1 volume in-8, 152 pages.

Histoire profane. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand pendant le congrès de Vienne*, publiée par son petit-fils. Paris, Plon. 1 volume in-8, 361 pages. Prix : 7 francs.

— *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, par l'abbé P. Feret. Paris, Picard, 1906. 1 volume in-8, 446 pages.

— *Histoire de la Compagnie royale des Indes orientales (1664-1719)*, par Jules Sottas. Paris, Plon. 1 volume in-8, 496 pages. Prix : 10 francs.

— *Césars et Jacobins*, par Lucien Degron. Paris, Retaux, 1905. 1 volume in-18, 326 pages. Prix : 3 francs.

— *L'Ame de Roland. Épisode de guerres de religion*, par François Battanchon. Paris, Téqui, 1905. 1 volume in-12, 247 pages. Prix : 2 francs.

— *Souvenir d'un vieux. La Terreur, l'Empire, la Restauration (1780-1815)*,

par Jean Charruau. Paris, Téqui, 1905. 1 volume in-18, 472 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Frontière d'Argonne (843-1659), Procès de Claude de La Vallée (1535-1561)*. par Henri Stein et Léon le Grand. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8.

— *L'Empire russe et le tsarisme*, par Victor Bérard. Paris, Armand Colin. 1 volume in-18, 372 pages. Prix : 4 francs.

Biographies. — *Un parfait catholique, Jean-Marie Destrade*, par l'abbé Paulin Moniquet. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 422 pages. Prix : 4 fr. 50.

— *Louis Pasteur*, par G. Flahaut. Paris, Savaète. 1 brochure in-8, 32 pages. Prix : 40 centimes.

— *Victor Palmé, éditeur*, par Mgr Justin Fèvre. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 61 pages. Prix : 1 franc.

— *Sœur Lion et l'établissement des Filles de la Charité en Terre sainte*, par Dom E. Legrand. Paris, Victor Lecoffre. 1 volume in-18, 307 pages.

— *La Clef de « Volupté »*, par Christian Maréchal. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 118 pages. Prix : 1 fr. 50.

Actualités. — *Ce que femme veut*, par le comte Emmanuel de Rougé. Paris, librairie des Saints-Pères, 1905. 1 volume in-12, 176 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Idées du Sillon*, par l'abbé Em. Barbier. Paris, Lethielleux, 1905. 1 volume in-18, 199 pages. Prix : 1 franc.

— *La Nécessité du parti catholique*, par l'abbé Vial. Paris, Savaète. 1 brochure in-8, 25 pages. Prix : 25 centimes.

Enseignement. Éducation. — *Les Carrières commerciales, industrielles et agricoles*, par Paul Bastien. Paris, Fontemoing, 1906. 1 volume in-18, 280 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire*, par Gabriel Compayré. Paris, Delaplane. 1 volume in-18, 118 pages. Prix : 90 centimes.

— *La Patrie, la Guerre et la Paix à l'école*, par Henri Hauser. Paris, Cornély. 1 brochure in-16, 96 pages. Prix : 1 franc.

— *Sauvons nos enfants*. Conférences aux femmes chrétiennes, par l'abbé L. Lenfant. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 132 pages. Prix : 1 fr. 50.

Questions sociales. — *L'Empire du travail. La Vie aux États-Unis*, par Anadoli. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-16, 296 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Question sociale pendant la Révolution française*, par Albert Mathiez. Paris, Cornély. 1 brochure in-16, 44 pages. Prix : 1 franc.

— *Traité de la compétence civile judiciaire des juges de paix et éléments de droit civil, de procédure et les lois spéciales qui se rapportent à cette compétence*, par J.-L.-M. Cornilliat. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1906. 1 volume in-8, 676 pages.

Archéologie. — *La Ville de David*, par le P. Barnabé Meistermann. Avec une préface de Mgr Frédien Giannini. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8, 248 pages. Prix : 5 francs.

— *Recueil des Inscriptions chrétiennes du Mont Athos*, recueillies et

publiées par G. Millet, J. Pargoire et L. Petit. 1re partie. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8, 192 pages.

Langues. — *Le Parsisme*, par Victor Henry. Paris, Dujarric, 1905. 1 volume in-18, 305 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Seyyèd-Ali Mohammed, dit le Bâb*, par A.-L.-M. Nicolas. Paris, Dujarric, 1905. 1 volume in-18, 458 pages. Prix : 5 francs.

Poésie. — *Le Livre de Phormos, poésies* par Jacques de Beaufort. Paris, Éditions de l'Étoile. 1 volume in-16 carré, 96 pages.

— *Vercingétorix*, par Eugène Lambert. Paris, Daragon, 1905. 1 volume in-8, 15 pages.

Voyages. — *Promenades lointaines : Sahara, Niger, Tombouctou, Touareg*, par le lieutenant Paulhiac. Paris, Plon. 1 volume in-8, 497 pages. Prix : 5 francs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 26. — A **Londres**, la presse publie le nouveau traité d'alliance, signé le 12 août, entre l'Angleterre et le Japon.

28. — De **Paris**, le gouvernement français adresse aux Puissances signataires de la convention de Madrid le programme des questions à discuter dans la prochaine conférence d'Algésiras (province de Cadix).

29. — A **Rome**, réception par le Souverain Pontife du pèlerinage de la France du travail, présidé par Mgr Delamaire, évêque de Périgueux.

— A **Londres**, sir Vaughan Morgan est élu lord-maire.

— A **Saint-Pétersbourg**, un nouveau traité de commerce est signé entre la France et la Russie.

30. — A **Paris**, le Conseil des ministres fixe la rentrée des Chambres au 30 octobre.

Octobre 1er. — A **Crécy-en-Ponthieu**, inauguration du monument élevé à la mémoire du roi Jean de Bohème, mort au service de la France dans la bataille du 26 août 1346.

— A **Saint-Etienne**, au banquet offert à M. Briand en l'honneur du vote par la Chambre de la loi de séparation, on remarque l'absence de M. Jaurès.

2. — A **Paris**, mort de M. José-Maria de Hérédia, de l'Académie française.

— **D'Extrême-Orient**, on annonce la perte définitive du *Sully*, échoué le 7 février 1905.

3. — A **Paris**, les funérailles solennelles de M. Savorgnan de Brazza sont célébrées à Sainte-Clotilde.

— A **Paris**, le congrès de la tuberculose admet que la tuberculose des animaux peut infecter l'homme. Il insiste sur l'importance des questions d'hygiène générale pour prévenir et atténuer les ravages de cette maladie.

5. — A **Fez**, le contrat d'emprunt par le Maroc à l'Allemagne est signé par le maghzen.

— A **Lyon**, se tient un important congrès des associations ouvrières catholiques, sous la présidence du cardinal Coullié.

8. — A **Paris**, l'appel fait à des manifestations antimilitaristes au moment du départ des conscrits n'est pas écouté.

10. — En **Hongrie**, réouverture du Parlement. La séance est occupé par la lecture du rescrit royal prorogeant la Chambre au 19 décembre, suivie du manifeste lu par le comte Audrassy, au nom de la majorité, lequel conclut à l'illégalité des actes du ministère Fejervary, à l'illégalité des ajournements successifs de la Chambre et à la nécessité pour le roi de choisir un cabinet parmi les membres de la majorité.

Paris, le 10 octobre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA LITTÉRATURE BELGE

L'expression de littérature belge est pour faire sourire certaines gens. Elle est exacte pourtant, puisqu'elle répond à une réalité objective et elle n'a certes pas ici la moindre intention d'ironie. Il y a une littérature belge.

Est-ce à dire qu'il y ait une langue belge ? Oui, si l'on en croit M. Léopold Courouble, le peintre humoristique des mœurs bruxelloises. Comme Daudet, enfant du Midi, s'est moqué de sa province par un sentiment qui ressemble un peu à de la vanité de parvenu, ainsi M. Léopold Courouble, Belge de naissance et l'un des plus originaux parmi les littérateurs bruxellois, n'a pu résister au malin plaisir d'écrire un pamphlet sur la langue belge.

A vrai dire, il venait trop tard. Comme le remarque heureusement M. Camille Lemonnier, « tout a bien changé depuis les jours où Scholl, ponctuellement, commençait ses chroniques sur Bruxelles par le fameux « Savez-vous » ? et où « le parler belge était une des facéties goûtées du boulevard ».

Car on s'en est enfin douté : ce parler belge n'est que celui des *marolliens* de la *rue Haute*. On ne l'entend pas avenue Louise. On ne le trouve pas dans les colonnes de la *Revue générale* et de la *Revue de Belgique*. Les Belges qui le veulent bien parlent et écrivent le français aussi correctement que les Parisiens de Paris.

Mais, s'ils n'ont pas une langue à eux, les Belges ont du moins une littérature qu'ils peuvent revendiquer comme leur bien propre. Ce qui caractérise, en effet, une littérature, ce n'est pas seulement de s'exprimer par tel ou tel agencement de syllabes et de mots, qui constituent une langue. C'est aussi et surtout d'être l'épanouissement d'une âme, d'être l'expression de la vie et des sentiments d'un peuple ou d'une civilisation. Cent fois on a parlé chez nous des poètes bretons,

des conteurs gascons, sans vouloir désigner par là des écrivains qui employaient le vieil idiome celtique ou la sonore *lengo moundino :* n'appelle-t-on pas, et à bon droit, poètes bretons des hommes tels que Brizeux, Botrel et Le Goffic? C'est qu'en employant, comme tant d'autres, la langue française, ils n'ont fait chanter par elle, dans presque toutes leurs œuvres, que l'âme rêveuse et tendre, superstitieuse et chevaleresque de leur vieille Armorique.

Ainsi en est-il heureusement de beaucoup de Belges, et surtout des plus récents parmi les écrivains de ce petit pays, toujours grandissant. A mesure que se creusent les frontières politiques de la Belgique, dont plus d'un trait, en 1830, fut tiré arbitrairement, le pays prend conscience de sa personnalité et de sa vitalité propre. C'est l'œuvre de la littérature nationale d'alimenter ce sentiment, de le développer, de l'exalter enfin et de le traduire en des termes tels, que le peuple retrouve, dans les œuvres de ses fils et de ses docteurs, l'image fidèle de sa vie, de ses sentiments, de son âme.

Or, cette grande œuvre est précisément en train de se réaliser. Il y a eu, depuis vingt-cinq ans surtout, et il y a maintenant en Belgique beaucoup d'écrivains de talent qui, par le fond même de leurs ouvrages comme par la forme dont ils le revêtent, méritent le nom d'auteurs nationaux. Ils empruntent leur sujet ou leur inspiration à la Belgique, celle d'autrefois, celle d'aujourd'hui, même celle de demain; ils révèlent, dans leur manière de concevoir et d'écrire, un ensemble frappant de qualités communes à tous et qui paraissent, avec leurs exagérations et leurs déficits aussi, être l'apanage intellectuel de la nation. Ils sont donc vraiment et proprement *les écrivains belges.*

Bien entendu, il ne sera pas ici question des flamands *flamingants*, tels que Guido Gezelle, van Langendonck et Streuvels, ni des écrivains qui ont, comme M. Defrecheux, doté d'une littérature le dialecte wallon. D'autre part, et non sans regret, il faut aussi laisser de côté les hommes dont toute l'ambition fut de penser et d'écrire *à l'instar de Paris*, et qui y réussirent parfois jusqu'à mériter le suffrage flatteur de l'Académie française. M. Fernand Séverin vient d'avoir

cet honneur; M. Valère Gille l'eut avant lui. Impeccables parnassiens, ils se rattachent, comme MM. Iwan Gilkin et l'abbé Hoornaert, d'ailleurs si différents entre eux sur d'autres points, à ce groupe de poètes ciseleurs, ouvriers d'art savamment laborieux et splendidement métallique, dont les maîtres s'appellent Leconte de Lisle, de Hérédia et Sully-Prudhomme. Ceux-là ne doivent presque rien à la Belgique et la Belgique, pourrait-on dire, ne leur doit rien non plus : ils ont moins travaillé pour elle que pour nous.

Mais parmi ceux qui parlent comme eux le français de France, nous retiendrons ceux-là seuls qui s'accusent plus nettement Belges par le fond et la forme de leurs œuvres. Et c'est pourquoi l'on se tromperait en voulant mesurer l'importance absolue d'une œuvre ou le mérite absolu d'un auteur à la place qu'ils tiennent dans ces pages. Tel dont les écrits trahissent à peine la nationalité et qui, par conséquent, ne nous occupera guère, peut bien être néanmoins, comme le tendre et suggestif auteur des *Feuillées*, un des meilleurs écrivains français nés en Belgique.

I

LE SENTIMENT NATIONAL

Le sentiment national est fait d'abord du souvenir et de l'amour des ancêtres. C'est pourquoi, plus vite et plus clairement que partout ailleurs, un peuple prend conscience de lui-même chez ses historiens. A eux de lui montrer, par l'énumération de ses gloires généalogiques, qu'il n'est pas un enfant trouvé de la diplomatie ou de la guerre.

A cette œuvre travaillent entre beaucoup d'autres, avec un talent hors de pair, deux écrivains belges, MM. Henri Pirenne et Godefroid Kurth. Le premier, ouvrier patient, aux entreprises laborieuses et grandioses, est en train d'élever à sa patrie un véritable monument d'érudition, où rien ne sera oublié de ce qui illustra, au cours des âges, les provinces actuelles du royaume, une sorte de Panthéon où revivront, pour ne plus mourir, tous les grands hommes qui, par des attaches même lointaines, peuvent être revendiqués comme de nobles aïeux par les Belges de nos jours.

Le second, connu surtout en France par son *Clovis* et ses *Origines de la civilisation*, est le maître du peuple, des petits, de tous les enfants de Belgique, par son histoire nationale d'une conception si ample et en même temps si simple, d'un style si resplendissant, mais en même temps si limpide. Orateur et peintre autant qu'historien, il a le don des représentations vastes et saisissantes. Poète dès son enfance, il a gardé quelque chose de ses vibrants enthousiasmes et nul hymne plus enflammé, nulle épopée plus glorieuse pour la Belgique n'a été chantée, que ce petit poème en prose, *la Patrie belge*, tombé, en cette année jubilaire, de la plume et du cœur de M. Godefroid Kurth.

D'autres avant eux, comme le baron de Gerlache et M. Nothomb, avaient déjà esquissé la généalogie de la nation belge. Chaque jour, des écrivains d'histoire locale y ajoutent avec bonheur quelques traits; et des vues synthétiques très remarquables ont été naguère encore exposées par MM. Carton de Wiart et le commandant Ernest Milliard.

Assurément, l'ardent patriotisme de ces historiens amplifie un peu leur vieille patrie, pour mieux exalter la jeune. Il y a quelque ingénieuse exagération à dire, par exemple, que « les Croisades sont *avant tout* une œuvre belge »! Pourtant ils savent si bien nous faire observer que Pierre l'Ermite vint des bords de la Meuse pour soulever l'Europe et la lancer vers l'Asie; que Ludolphe de Tournai fut le premier à sauter sur les remparts de Jérusalem; ils rappellent si justement les grands noms de Godefroy de Bouillon et de Baudoin de Flandre, qu'en fin de compte on leur donnerait volontiers raison sans trop de jalousie. N'est-il pas aussi pardonnable d'être un peu partial pour sa patrie, qu'il est odieux de l'être contre elle?

Le sol que les Belges foulent a de tout temps produit des héros. Il importe peu, en somme, que Godefroy de Bouillon n'ait rien de commun avec la West-Flandre et van Artevelde avec le Luxembourg. Toute l'histoire de la *Terra patria* devient, dans la suite des siècles, le patrimoine indivis de la nation. On a le droit, le devoir même, d'honorer les ancêtres héroïques, et il serait ridicule de vouloir borner la fierté nationale du peuple belge au sentiment de ses grandeurs

présentes. Aussi, lorsqu'ils sont éloquents et sincères, pardonne-t-on volontiers à ses historiens le ton de panégyrique jusqu'où, par moments, s'enfle leur voix.

D'ailleurs, ne sommes-nous pas mal placés, en France, pour estimer à sa juste valeur le patriotisme national des Belges ? L'idée de patrie, intimement liée chez nous à celle de l'unité politique, n'a pas du tout le même sens chez eux. Pour ces populations diverses, habituées depuis des siècles à des dominations politiques toujours changeantes, l'histoire de la vieille patrie est celle de la commune libre. Peu leur importe, car peu leur importa de tout temps, le pouvoir central. Chaque ville avait jadis sa charte, dont les copies jaunies pullulent encore dans les archives des plus petites communes. La vie nationale se déroulait autour de chaque beffroi, et le lien était fait entre les communes, beaucoup moins par la dépendance d'un même chef, très aléatoire, que par la communauté toujours constante de foi et de traditions. Les pérégrinations apostoliques des premiers évêques, saint Lambert et saint Servais surtout, avaient dessiné d'avance la carte de la *Belgique*. Ce nom, si différent de sens dans les textes fameux de César, de Guichardin, de saint François Xavier, si vague aux débuts de l'histoire moderne, commençant à se dessiner un peu clairement sous Philippe le Bon, accentuant ses traits dans la lutte contre la Réforme, les gravant enfin sur l'airain de l'impérissable histoire par la Révolution brabançonne, par la *guerre des paysans* et celle de l'*Indépendance*, que signifie-t-il donc, sinon liberté provinciale et catholicisme national ?

Voilà ce que, mieux que personne, a montré l'historien de *Clovis*. Sa foi perspicace et courageuse lui fit pénétrer intimement et mettre admirablement en lumière ce qui, bien avant tous les traités et les négociations diplomatiques, avant même les révolutions et les guerres, a constitué le peuple belge dans son unité. Ce principe, actif déjà, mais latent lorsque la Belgique n'était pas encore arrivée à la possession de son indépendance et à la pleine conscience de sa personnalité distincte, nous le voyons aujourd'hui largement épanoui et merveilleusement fécond :

« Au milieu de l'univers dominé par le schisme, par

l'hérésie, par la franc-maçonnerie, la Belgique arbore fièrement le pavillon de Jésus-Christ ! Vive le Christ qui aime les Francs ! Voilà le premier cri par lequel l'âme belge s'est affirmée dans l'histoire. Et ce cri, toute la nation n'a cessé de le répéter, le transmettant de siècle en siècle comme le mot d'ordre de la civilisation. »

« Aucun peuple n'a glorifié Jésus-Christ comme nous l'avons glorifié... Notre devise nationale pourrait être celle de la ville de Malines : *In fide constans.* Notre sol fut de tout temps le boulevard du catholicisme dans le monde... Pour lui rester fidèles, nous nous sommes séparés, au seizième siècle, de nos frères hollandais, qui avaient identifié le culte des libertés nationales avec le protestantisme. Pour lui rester fidèles, nous nous sommes soulevés au dix-huitième siècle contre le gouvernement des Habsbourg, que nous aimions. Pour lui rester fidèles, nous avons détruit en 1830 le royaume des Pays-Bas, qui faisait de nous presque une grande nation.

« Car par-dessus tout, plus que nos libertés, plus que nos princes, plus que nos grandeurs nationales, nous aimions la foi catholique, qui était l'âme de notre âme. »

Mais il faut bien l'avouer. Le patriotisme des historiens est en avance sur celui des masses ; et la superbe conception qu'ils ont déjà de l'unité nationale belge, n'est pas encore entrée dans le cerveau du vulgaire. Le sentiment de la petite patrie, l'amour du val ou de la plaine que les grands-pères ont cultivé, est autrement fort ; et longtemps en Belgique le bourgeois, tout comme le paysan, continuera d'aimer son clocher, son beffroi, sa ville, bien plus et mieux que l'agglomération politique, un peu disparate, issue de 1830.

Or, ces objets de son amour traditionnel, le peuple belge les retrouve avec bonheur chez beaucoup de ses écrivains, spécialement chez les romanciers. Voilà pourquoi ceux-ci furent, dès les débuts, les grands artisans de la littérature nationale.

Le premier en date et le plus génialement inspiré de tous, Charles de Coster, écrivit la légende d'Uylenspiegel, où se retrouve le type le plus cher à la fois au folklore flamand et aux traditions wallones. Depuis que le monde est monde,

le petit *kindje* flamand entend sa mère lui narrer les merveilleuses aventures d'Uylenspiegel, et les enfants de Wallonie s'endorment en songeant aux fredaines de Jean de Nivelles. Ce héros populaire, de Coster l'a fait revivre, non pas en retraçant sa physionomie lointaine, comme figée dans la mémoire des générations, mais en l'animant de nouveau par une véritable résurrection. Et c'est à lui, sans doute, que les prosateurs belges contemporains doivent en grande partie l'heureuse idée d'emprunter si souvent aux traditions nationales le cadre de leurs fictions romanesques.

M. Eugène Demolder, par exemple, ressuscita dans les *Contes d'Yperdamme* le moyen âge flamand, avec ses rêveries mystiques et ses pantagruéliques festins; dans sa *Route d'émeraude* il retrace, en un luxe de détails sensuels, le matérialisme païen de la Renaissance en Hollande. Plus récemment, la *Cité ardente* de Liége a revécu sous la plume de M. Carton de Wiart, et le beau livre de cet écrivain catholique a heureusement prouvé que l'on peut, sans tomber dans les excès du réalisme si cher aux romanciers flamands, atteindre à la perfection de la couleur locale et de la reconstitution historique la plus puissante. Bien d'autres, d'ailleurs, avant ceux-là, et spécialement Henri Conscience, si universellement connu il y a quelques années, avaient traité d'une manière plus ou moins heureuse des sujets d'histoire nationale. Ils avaient aussi parfois abordé la description des mœurs locales ou provinciales. Mais les essais de Victor Joly, d'Eugène Gens, de Jules Wilmart, pour n'être pas sans mérite, restaient encore des tentatives isolées et un peu incertaines.

De nos jours, le roman de terroir est devenu en Belgique le plus florissant de tous. Il serait probablement assez facile et, à coup sûr, intéressant d'entreprendre une *Géographie pittoresque de la Belgique d'après ses grands écrivains*. Car il n'est pas de province, et même presque pas de ville un peu importante, qui n'ait ses auteurs de talent, auxquels elle doit une description minutieuse de ses traits caractéristiques, un tableau achevé de sa physionomie physique et morale.

Tout le pays peut revendiquer M. Camille Lemonnier comme sien. Car, pour habitué qu'il soit aux boulevards parisiens, cet écrivain puissant et divers, brutal et tendre, est Belge

dans l'âme. Il a prouvé surabondamment son admiration ardente et son amour pour sa patrie par deux livres qui méritent de survivre à beaucoup d'autres de ses œuvres. Ce fut, il y a beau temps déjà, son grand ouvrage sur la *Belgique* ; c'est tout récemment encore ce volume charmant et érudit, cette causerie spirituelle et brillante qu'est *la Vie belge*. De son œil à la fois bonasse et vif, qui, sous un sourcil légèrement broussailleux, perce et compatit tout ensemble, il a bien scruté son pays ; il en connaît les habitants et les aime. Pourtant, il l'a avoué lui-même, il se plaît surtout « à regarder filtrer dans l'âme des élémentaires les vertus rudes et simples des paysages ». Ce qui veut dire, pour être franc, que son observation se borne trop souvent à l'analyse des âmes les plus épaisses, enfoncées dans la matière jusqu'à une demi-inconscience. A ne suivre que ce guide, on aurait une idée peu flatteuse du peuple belge.

D'autres auteurs sont bien là pour nous conduire à travers les Flandres et la Wallonie. La plupart sont gens de talent ; mais beaucoup d'entre eux sont encore, comme MM. Lemonnier et Demolder, des hommes dont le langage trop cru répugnerait aux oreilles pies, ou tout simplement honnêtes. C'est dire qu'il ne faudrait pas entraîner tout le monde à leur suite ; l'art, d'ailleurs, pas plus que la morale, ne s'accommode jamais du réalisme grossier et des descriptions obscènes. Cette réserve faite, — et elle est assurément capitale, — rien n'empêcherait de demander à chacun d'eux quelques pages sur sa terre de prédilection, et l'on aurait ainsi, je gage, le plus littéraire des guides-albums dont un pays puisse être l'heureux objet.

La Flandre aurait bien des panégyristes. En un style heurté, mais puissant, dont l'âpreté gutturale semble sonner parfois plus flamand que français, M. Georges Eekhoud nous promènerait à travers la *Nouvelle-Carthage* ; il nous présenterait les *pacauts* du polder anversois, « robustes et farouches, entêtés et ignorants, râblés et mafflus ». Mais sur les pas d'un cicérone qui se déclare cyniquement admirateur « des vices », même de son pays, et se plaît à les décrire, nous irions plus souvent nous perdre aux goinfreries plantureuses et aux barbares jeux de l'oie des kermesses, — pour ne rien dire de plus, — que traîner la jambe dévotement derrière les pèlerins

de Montaigu, dont la « psalmodie monotone, toujours reprise et toujours interrompue, semble la respiration de la plaine oppressée ».

Disciple un peu moins débridé de ce maître sans vergogne, M. Georges Virrès nous ferait connaître la Campine ; il vaudrait la peine, en sa compagnie, de visiter les bonnes gens dans leur petite ville de Tiest (car on la trouverait vite et plutôt deux fois qu'une), « où les vêtements, comme les pierres, ont les teintes assourdies, tranquilles, presque pieuses du passé ». Puis, revenant vers Bruges, nous irions, à travers les rues grises, sur le quai du Rosaire ou sur le lac d'Amour, suivre ce grand rêveur, un peu malade, que fut Georges Rodenbach. Quel plaisir de voir le Brabant avec M. Léopold Courouble ; il nous introduit d'emblée au cœur de Bruxelles, et chez *Pauline Platbrood*, chez *Joseph Kakebroeck*, ou chez les *van Poppel*, on est si vite à l'aise en sa compagnie ! Il est vrai, c'est bien un peu trop constamment dans les quartiers de la *porte de Flandre* ou de la *rue des Minimes* que nous promène sa bonne humeur intarissable, son esprit bon-enfant, essentiellement bourgeois. Mais combien d'autres pinceaux la capitale a séduits encore ! Ce fut jadis celui de Louis Hymans, et plus près de nous, celui de M. Franz Mahutte, avec qui l'on peut décemment faire d'exquises promenades. Puis, délicatement, M. Dumont-Wilden nous ferait connaître aussi quelques *coins de Bruxelles*, de ceux qu'on voit avec les regards de l'esprit plus qu'avec les yeux du corps ; de ceux où l'on rit moins bruyamment, mais où, sans être éclaboussé par les *loques à reloqueter*, on peut observer en paix, rêver un brin et se livrer aux douces méditations qu'aiment les âmes d'artistes. Enfin, le pèlerinage que nous voulions faire en Flandre, nous le ferions aux portes de Bruxelles, dans cette petite *Cité Brabant*, dont les bonnes gens, le sanctuaire, les *festivités* bruyantes, les petites intrigues et les petits cancans, ont inspiré à MM. Cornelis et van Grin quelques bien jolies pages.

Après les mornes paysages de Flandre, nous visiterions les sites plus doux du Tournaisis, les campagnes du Hainaut, le pays noir du Borinage et les campagnes florissantes du Sud-Ouest. M. Maurice des Ombiaux nous ferait admirer « les

lignes bleues des collines qui ondulent à perte de vue » ; deviner, « à ses brumes plus denses, la vallée où coule la rivière tortueuse entre les bois et les rocs bouleversés ; » distinguer « les hameaux dans les replis des collines » ; mais, plus encore que les rives pittoresques de la Sambre et de la Meuse, observer les âmes laborieuses et frustes de ceux qui les peuplent. A Namur, M. Paul André nous montrerait, en passant, la citadelle avec « son prestigieux paysage d'horizons lointains ». Nous descendrions doucement vers Liége, à travers les verdures fraîches et les âmes tendres, écoutant M. Georges Garnir dire ses *Contes à Marjolaine*, et M. Edmond Glesener narrer la sentimentale aventure du pauvre François Remy. En chemin, ce curieux psychologue, ce descriptif patient et fort, mais un peu trop ami du noir, qu'est M. Hubert Krains, nous ferait pénétrer dans l'âme agreste et mélancolique du Hesbignon. Et peut-être M. Louis Delattre, cet amoureux jaloux de son pays, consentirait-il pour nous à découvrir, « aux jeux du soleil, son plus vieil amour : ce village qui est la fleur d'un pays bien-aimé, le chef-d'œuvre du mariage de la rivière à la colline, la réussite des bois avancés dans les prairies ; » simple agglomération de « cent maisons de calcaire bleu », mais où, « de sa race, bat le cœur patient et doux, où brille l'âme tendre de sa patrie ».

Et nous voici à Liége, où plus d'un parmi ces compagnons de route pourrait aussi nous introduire, mais où nous attend déjà un écrivain de race, M. Joseph Demarteau. Celui-là est excellemment de ceux auxquels on peut se fier. De son pays il connaît tout, et surtout ce qui est beau, grand et catholique. Il a étudié le folklore liégeois en historien ; il a mis à la scène, dans ses drames historiques ou ses comédies de mœurs modernes, tout ce qu'il y a d'original dans le caractère pétulant et généreux, mobile et communicatif, de ses concitoyens. Il a enfin l'incomparable mérite d'allier dans ses livres, déjà nombreux, comme dans ses articles innombrables de journaliste, le souci d'une forme littéraire toujours classique à l'amour des grandes et immortelles causes de la religion et de la morale chrétiennes.

Il faut nous borner. A coup sûr, bien des provinces ou des portions intéressantes du territoire belge nous auraient encore

échappé. On pourrait, par exemple, visiter l'Ardenne en compagnie de M. Edmond Picard, ou pousser jusqu'au Luxembourg et prendre une idée des *Hautes-Fagnes* avec M. Bonjean... Mais il ne s'agit pas ici d'un catalogue où rien ne manque. Une énumération sommaire, comme celle qui précède, outre qu'elle est toujours un peu superficielle, reste surtout fatalement incomplète. Telle qu'elle est, celle-ci suffit pourtant à montrer qu'il y a en Belgique, à l'heure actuelle, toute une pléiade de romanciers ou nouvellistes bien nationaux, puisqu'ils empruntent à la Belgique elle-même, c'est-à-dire à la description de ses paysages et à l'étude de ses mœurs, le cadre et le fond même de leur sujet.

Il est à regretter que le théâtre ait trop rarement suivi la même voie. Ce ne sont pas, en effet, les sujets qui lui manquent. Si le dramaturge belge veut, comme l'historien, remonter vers le passé, combien d'événements tragiques, lamentables ou grandioses, voit-il se dérouler dans ces plaines qui furent, des siècles durant, le champ de bataille de l'Europe! Or, dans ce trésor de vieille gloire, qui donc a vraiment puisé? Louis Labarre l'essaya jadis en des drames où le talent n'égalait certes pas la bonne volonté, et où l'enthousiasme était trop factice. M. Émile Verhaeren en eut aussi quelques velléités. Mais une œuvre comme son *Philippe II*, outre qu'elle n'intéresse les Belges que fort indirectement, n'est pas de nature à créer tout un courant littéraire. Le grand drame en vers que vient d'écrire Mlle Gabrielle Remy sur *l'Éducation de Charles-Quint* est l'ouvrage d'un historien érudit et élégant, beaucoup plus que d'un poète dramatique. Enfin, M. Jules Sauvenière, avec son *Sanglier des Ardennes*, a essuyé un échec qui n'est pas tout à fait immérité.

Mais sans remonter vers ce qui n'est plus, quelles luttes dramatiquement poignantes se livrent actuellement entre les idées, les sentiments et les aspirations qui travaillent la nation belge! Le christianisme moderne et pratique, le libéralisme sectaire et bourgeois, le socialisme âpre et violent, se disputent la prédominance et, grâces à Dieu, depuis plus de vingt ans, c'est la cause du Bien qui l'emporte. Ce peuple jeune et fort, qui monte à pas de géant au rang des adultes,

qui civilise une partie de l'humanité et donne l'exemple à l'autre, qui draine sur son sol, couvert d'une population dense et active, une large part des richesses du monde; qui affirme, au milieu des nations lassées ou haineuses, la vitalité de sa foi et la fécondité du catholicisme comme puissance moralisatrice et sociale, ne serait-il pas le magnifique héros d'un grand drame encore à faire? N'est-il pas le personnage glorieusement vainqueur d'un *Duel* entre l'idée chrétienne, toujours vivace, et le vieil esprit sceptique; entre l'antique superstition des castes, si chère à l'orgueil humain, et les principes de charité large, de justice sociale, d'intelligente solidarité, qui naissent, fruit automnal aujourd'hui mieux goûté que jamais, de l'immortel Évangile?

Ce grand drame qu'ils jouent dans la vie quotidienne et à la face du monde, les Belges, jusqu'ici du moins, ne l'ont guère mis à la scène.

D'aucuns feront sans doute un mérite de plus à M. Maurice Maeterlinck, qui en a beaucoup d'autres, d'avoir écrit des pièces d'un intérêt universel et rappelleront à son sujet que le génie n'a pas de patrie. Il semble pourtant que, même dans l'étude des questions psychologiques et philosophiques les plus générales, on pourrait trouver, quand on aime véritablement son pays et qu'on n'en a pas honte, le moyen de donner à ses personnages une physionomie plus locale et partant moins abstraite.

Elle n'en serait que plus intéressante. Malheureusement cela ne changerait pas, quant au fond, la psychologie d'impulsif, plutôt simpliste, qu'a M. Maeterlinck, sa morale d'impressionniste, et son fatalisme décourageant. Mais sans rien perdre de sa puissance étrangement tragique, il gagnerait probablement en netteté et ferait une œuvre plus accessible au grand public des théâtres belges.

Deux écrivains, aux conceptions beaucoup moins shakespeariennes, ont sur lui cet avantage.

A lire les pièces de M. Gustave van Zype, on éprouve une impression extraordinaire de *vécu*; avec une netteté intense d'observation et une vigueur d'expression saisissante, il met à nu les préoccupations angoissantes qui troublent, en les menaçant dans leur existence même, la famille et la société modernes.

Moins vigoureux peut-être, mais plus souple et affiné, est le talent de M. Edmond Picard. Si jamais les Belges arrivent à posséder un théâtre vraiment national, on pourra en attribuer la gloire, pour une très large part, à l'influence du sénateur socialiste. Dans *Jéricho*, dans *le Téméraire*, dans *la Désespérance de Faust*, et jusque dans *Ambidextre journaliste*, M. Edmond Picard s'inspire en effet des antagonismes de races, des luttes sociales, des problèmes psychologiques de l'heure présente. On peut regretter que ses drames soient parfois le développement à peine dialogué d'une thèse, toujours du moins nette et sincère. On doit s'attrister surtout de voir, au fond de ces pièces qu'on voudrait admirer, des doctrines plus aptes à envenimer qu'à guérir les plaies qu'elles sondent. On ne peut contester du moins à leur auteur ce mérite rare d'être, dans ses œuvres de théâtre comme dans toutes les autres, une des voix de son temps et de son pays. Au reste, il s'est expliqué clairement sur ce point et, avec l'autorité que ses conseils trouvent toujours auprès de la jeune littérature bruxelloise, a nettement tracé la voie aux dramaturges belges de l'avenir.

« Nos dramaturges, dit-il, comme maintenant nos romanciers, ont à tâcher d'être de chez eux, et de situer leurs œuvres dans notre milieu, dans nos psychologies, dans nos procédés scéniques, en accord avec nos façons d'être, de penser, d'agir. »

N'est-ce pas dans ce but qu'on a déjà mis au théâtre quelques œuvres des grands romanciers, celles qui, à défaut de la grande patrie, exaltent au moins la province ou la cité? Les pièces les plus *localisées* du théâtre belge ne sont-elles pas encore *le Mort* et *Un Mâle* de M. Camille Lemonnier, ou ce *Mirage* de Rodenbach, qui ne fait qu'un avec *Bruges-la-Morte* ?

Puissent donc les auteurs dramatiques imiter les romanciers, — du moins en ce qu'ils ont de bon! — Un groupe de jeunes littérateurs s'est constitué récemment, qui se donne pour mission de promouvoir l'idée et de réaliser, si possible, la création d'un *Théâtre des auteurs belges*. L'idée assurément est excellente et l'ambition on ne peut plus louable; tous les amis de l'art et de la littérature belges y applaudi-

ront. Plaise à Dieu seulement que l'enthousiasme trop facile de la jeunesse n'englobe pas indistinctement, sans souci de la religion ni de la morale, toutes les œuvres qui n'auraient de national qu'un réalisme prétendu flamand ou une sentimentalité prétendue wallone, imitées en réalité l'une et l'autre des pires œuvres parisiennes !

Les poètes lyriques et descriptifs — ils sont légion en Belgique — peuvent revendiquer leur glorieuse part d'influence dans le développement de l'esprit national. Car eux aussi ont puisé à pleines mains dans les archives de la patrie, ils ont étudié son âme et sa vie, ils ont rêvé de ses destinées futures. Leur intuition a reconstitué son passé, plus vivant sinon toujours plus exact qu'il ne revit chez les historiens ; leur vers a détaillé l'analyse du présent avec un luxe de réalisme qui ferait pâlir la prose des romanciers; leur regard prophétique, tourné *vers l'avenir*, y a lu les grandeurs de la Belgique plus clairement que n'aurait osé le faire l'œil audacieux pourtant des orateurs. Mais la place que tient la patrie dans l'œuvre des poètes belges, l'idée même qu'ils s'en font et l'inspiration d'aspect très divers que, suivant les temps et les circonstances, ils ont tirée tour à tour de cette source commune, ne peut être ici que brièvement suivie dans son évolution.

A l'aurore même du dix-neuvième siècle, avant que le nom de Belgique eût reçu, avec le baptême de sang de 1830, la consécration officielle des traités, il fut pompeusement célébré par des rimeurs académiques. Bien entendu, les poètes d'alors confondent dans un même dithyrambe non seulement les Gaulois et les Francs, les Flamands et les Wallons, mais aussi les Hollandais et les Belges :

> Que de nobles exploits rappelle à la mémoire
> Le nom fameux du Belge et son antique histoire !

s'écrie Philippe Lesbroussart. Et dans un poème épique bien oublié aujourd'hui, mais qui eut en ces temps-là l'honneur d'un couronnement officiel, il exalte, en remontant lui aussi aux Croisades, les glorieux fils de la Belgique. Puis il énu-

mère, en de pompeuses périphrases, tous les arts, les industries, les métiers par où s'illustrèrent les Pays-Bas.

Le comte de Reiffenberg et Charles Froment — pour nous en tenir aux moins inconnus — furent tout aussi vastes dans leurs enthousiames patriotiques et presque aussi guindés dans leur lyrisme. Ce qu'ils chantaient surtout, c'était

> L'heureux temps où, tranquille au sein de ses remparts,
> La Belgique unissait l'abondance aux beaux-arts...

Mais c'étaient aussi les princes tutélaires, la dynastie des Nassau, et bien loin de vouloir *briser l'Orange sur l'arbre de la liberté*, ils faisaient sincèrement des vœux pour voir

> ..... s'étendre d'âge en âge
> Du royal oranger l'héréditaire ombrage !

C'étaient enfin — sujet toujours fécond et jamais démodé — les artistes flamands, l'activité des vieilles cités industrielles, et la liberté des communes florissantes. Il faut avouer que tout cela prêtait aux développements lyriques et à des envolées pour lesquelles ces imitateurs de La Harpe n'avaient malheureusement pas assez d'envergure.

Les événements historiques de 1830, qui agitèrent si profondément les esprits et les cœurs en Belgique, eurent un contre-coup d'abord fâcheux dans l'âme impressionnable des poètes. Il se créa soudain une sorte de poésie nationale, presque aussi artificielle dans sa forme que la précédente, et au fond beaucoup moins sincère.

L'union heureuse de la Batavie et de la Belgique, thème si cher naguère, n'était plus de saison. La nouvelle Belgique, la vraie, la seule nation de ce nom, était née dans une guerre. On se crut bon patriote en la berçant de refrains guerriers, dont l'air et souvent les paroles, n'étaient qu'une importation française. L'auteur de la première *Brabançonne* — car la chanson nationale ne porte pas plus qu'en France le nom propre de la nation — fut un comédien et un Français. Il ne s'était pas mis en frais de sentiments : dans ses couplets déclamatoires, l'amour de la patrie belge se réduit à la haine des Nassau et de la Batavie tout entière. Ces frères d'hier sont devenus les seuls adversaires d'au-

jourd'hui; ces membres d'une même nation, ces fils d'une même patrie, sont les ennemis de la patrie :

Fiers Brabançons, peuple de braves,
Qu'on voit combattre sans fléchir,
Du sceptre honteux des Bataves
Tes balles sauront t'affranchir!

Sous l'impulsion de ces sentiments belliqueux, on se mit, quelques années encore, à célébrer en vers le *Drapeau vengeur de nos provinces* et la vaillance des conscrits, défenseurs armés de la patrie belge! C'est alors que Louis Labarre, dans son drame de *Jenneval,* et Antoine Clesse, dans ses *Chansons nationales*, faisaient du petit Belge un grand pourfendeur de tyrans — toujours selon le modèle de 1830. Marsigny écrivait ses *Chants de la Patrie* et Louis Hymans consacrait tout un poème au roi Léopold Ier, qu'il mettait bravement en parallèle avec Charlemagne et Charles-Quint!

C'était un peu trop d'enthousiasme, assurément. Il fallait que le peuple belge eût les oreilles encore assourdies par le canon libérateur, pour ne pas sourire à l'outrance de ces fanfares militaires si peu dans son ton et dans son goût. Car, outre le patriotisme provincial dont nous parlions plus haut et qui empêchera toujours *la Brabançonne* d'être aussi populaire que l'est, par exemple, *la Tournaisienne* à Tournai, il est certain que le peuple n'est pas militariste en Belgique. Si l'on pouvait douter de ses sentiments actuels à cet égard, il en fournirait une preuve par l'agitation profonde que provoque dans sa masse la question des forts d'Anvers. « Nous donnerons des millions, disent bien des gens, pour faire d'Anvers le premier port du monde. C'est du commerce. Mais pour y mettre des soldats et des canons, pas un sou. Nous n'avons pas besoin de cela! Depuis des siècles, quand on se bat chez nous, c'est d'ordinaire sur notre dos. Et ce qui fait notre prospérité depuis soixante-quinze ans, c'est la paix. »

Aussi presque tous les Belges ont chanté faux, qui entonnèrent les grands refrains du chauvinisme militaire. De tous ces poèmes écrits entre 1830 et 1880, de ces fougueux airs de bravoure à la française et de ces débordements lyriques

d'admiration pour une patrie qu'ils n'avaient pas encore appris à connaître, que reste-t-il aujourd'hui ? Il reste quelques vers du *Béranger belge*, que l'on ne peut guère dire sans une ironique gaieté :

> Pour agrandir quelques vastes États,
> Si contre nous on brûlait une amorce,
> Flamands, Wallons, nous serions tous soldats,
> Au cri sacré : L'union fait la force !
> Qui de nous craindrait les canons ?
> Dans les cieux la liberté brille !
> Soyons unis : Flamands, Wallons,
> Ce ne sont là que des prénoms :
> Belge est notre nom de famille !..

Il reste encore le texte de la seconde *Brabançonne*, celle de Charles Rogier. Mais, précisément, ce qui fit son succès et ce qui l'a fait substituer partout aux diatribes fougueuses de Jenneval, c'est que le ton en est beaucoup moins agressif. Trente ans après l'événement qui avait fait soldats tous les Belges, on a compris que la fureur versifiée du chant national ne répondait pas du tout, comme dit Rogier lui-même « au sentiment public ». Aussi, dans ses strophes, n'est-il plus question de vengeance et de combats, pas même des « derniers combats » que Louis Labarre souhaitait, peu d'années auparavant, au « lion Belgique ». On y célèbre, il est vrai, comme on le doit, l'indépendance nationale, mais sans injurier les voisins et en répudiant même ouvertement toute intention d'hostilité :

> Belges, Bataves, plus de guerres :
> Les peuples libres sont amis !

On y célèbre aussi *le Roi*, mais comme un prince constitutionnel qu'il est, fort éloigné de Charlemagne et de Charles-Quint, en ayant soin de mettre auprès de lui *la Loi*, qui seule fait sa force, et *la Liberté*, qui fait celle de ses sujets.

Il reste enfin, mais parce qu'elle a une réelle valeur en elle-même et contient bien autre chose que des amplifications chauvines, l'œuvre poétique de André van Hasselt. Flamand dans l'âme et ayant écrit de très beaux vers flamands, André van Hasselt n'en est pas moins un excellent poète français, que la forme de ses œuvres peut faire placer en bon rang dans

notre école romantique. Ce qui fait de lui un poète vraiment belge, c'est la part, très large, qu'occupent dans son œuvre les souvenirs patriotiques. Le volume de ses « Poésies » s'ouvre en particulier par une *Ode à la Belgique*, où il rappelle, comme tant d'autres, les illustrations du passé, faisant défiler Godefroy de Bouillon et Charles Martel, Quentin Metzys et Rubens, Orlando Lasso et Grétry, bref tout ce qui a vécu de grands hommes, guerriers ou artistes, sur les bords de l'Escaut ou de la Meuse, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours ! Ailleurs, dans la plus grandiose sinon la plus parfaite de ses œuvres (*les Quatre Incarnations du Christ*), il met en relief, dans le récit des Croisades, le rôle glorieux des ancêtres belges. Mais ce sont pas là certainement ses meilleurs titres de gloire ni ses conceptions les plus personnelles. Il est mieux inspiré dans les *Primevères* lorsque, sans renier la grande patrie, il commence à chanter la petite. Il prélude ainsi à ces *Poésies de clocher* dont Adolphe Mathieu a pris le titre pour un de ses volumes, mais dont l'idée heureuse a été exploitée aussi par beaucoup d'autres. C'est en un joli poème, d'un rythme élégant et souple, que van Hasselt chante la ville de Liége. Ailleurs, il consacre une de ses plus ravissantes ballades au dévouement héroïque des six cents guerriers de Franchimont. La voie qu'il frayait ainsi sera désormais celle où marcheront le plus volontiers les poètes belges, quand ils daigneront toutefois se souvenir de leur terre natale.

Parfois le décor fastueux des âges disparus les éblouira encore et reportera leurs regards en arrière. Les joyeux lansquenets ou les vieux reîtres au splendide orgueil se camperont devant nous, évoqués par M. Albert Giraud ; les moines féodaux avec leurs passions violentes encore mal domptées et leur fougueuse pénitence ou leur extatique mysticisme peupleront un cloître étrange, rêvé par M. Verhaeren ; les béguines voilées de blanc passeront, comme un grand vol d'oiseaux vers un beffroi gothique, dans les songes un peu brumeux de Rodenbach. Mais tout ce passé,

... ce cher enseveli qu'on pleure,
Que nous aimons surtout maintenant qu'il est mort,

ce ne sera plus d'ordinaire le passé héroïque lointain et impersonnel; ce sera celui que vécurent, tout près de nous, le grand-père ou le père, la mère et les aînés. Le *sol natal* sera celui de la ville ou du village.

Personne n'a traduit cet amour du clocher en termes plus touchants que Rodenbach. Il n'a pas d'odes enflammées sur *la Belgique*, même dans les poèmes qu'il écrivit sous ce titre. Sa muse, qu'il a d'ailleurs calomniée en l'appelant *mignonne* et *phtisique*, fut pourtant bien sincèrement éprise de sa patrie, et sait mieux qu'aucune autre nous la faire aimer. Dès la première de ses œuvres, il chante *le Foyer et les champs*. Un peu plus tard, dans le tourbillon de la vie parisienne, il se souvenait du pays flamand, et de la mer du Nord, « sœur jumelle du pays de Flandre »; il consacrait tout un volume à chanter

... ses dunes blondes,
Ses mouettes, formant sur les vagues profondes
Un archipel de blancs îlots;

et aussi les promeneurs mondains et les élégantes baigneuses d'Ostende. Ainsi, même dans ses mièvreries, revenait-il au pays. Mais combien plus ému est l'accent de terroir dans le livre touchant de la *Jeunesse blanche!* Celui-là, on ne peut pas le lire sans aimer la Belgique, sans aimer surtout la « ville aux pignons noirs », et ses vieux quais, et son béguinage,

Et le jardin en fleurs et la vigne en tonnelle,

où l'enfance du poète s'écoula.

Tout le monde, à vrai dire, comprend, bien que sans pouvoir l'exprimer comme Rodenbach, la poésie pénétrante des vieilles villes flamandes. Ypres, Gand, Bruges, sont des beautés endormies que le plus blasé des regards ne peut contempler sans une respectueuse et sainte émotion. Mais combien peu de gens trouveraient de la poésie dans le Borinage ou le Pays noir? C'est pourtant là qu'est parvenu le talent très personnel de M. Jules Sottiaux, qui trouve le filon de ses poèmes dans le bassin houiller de Charleroi! Pour voir la mine et les mineurs, il ne s'est pas contenté d'étudier l'œuvre puissante de Constantin Meunier, à laquelle il doit déjà de fort

belles pièces. Mais il est descendu lui-même dans la mine; il a vu et respiré cette atmosphère épaisse et ténébreuse, où

... il neigeait du noir, on ne sait de quels cieux.

Toutes ces choses, vulgaires pour tant d'autres, lui ont parlé comme elles ne parlent qu'aux vrais poètes : et le feu des forges rougeoyant dans la nuit, et les horizons mornes que barre la grisaille des terrils, et jusqu'à ce pauvre *cheval des fosses* qui, dans la poussière aveuglante et desséchante du charbon, rêve aux vertes prairies et aux sources fraîches de son enfance ! Par-dessus tout, l'homme qui peine dans cet abîme pour le bien de l'humanité, a parlé à son âme de chrétien. Il se penche avec un amour fraternel vers ces êtres de nuit et de travail, pour leur faire aimer la seule lumière qui brille encore dans leurs ténèbres, celle de l'espérance et de la foi ; peu de pièces de vers sont aussi franchement modernes et chrétiennes tout ensemble, aussi belges par conséquent, que sa *Prière au bord d'une houillère* :

Toi qui fus ulcéré d'opprobre et d'infamies,
Seigneur, préserve-les toujours
Du grisou qui les guette au fond des latomies
Où la nuit endeuille leurs jours...

D'un genre tout autre, assurément, sont les *Croquis ardennais* de M. Adolphe Hardy. Ils sont pourtant, eux aussi, tout imprégnés de couleur locale. Et ce poète qui à vingt ans était déjà célèbre a, comme M. Sottiaux, le mérite d'avoir franchement proclamé dans son œuvre son fidèle attachement à la vieille foi catholique.

Que ne pouvons-nous en dire autant de M. Emile Verhaeren ! Celui-ci chante pourtant bien aussi la patrie belge, mais à sa manière; il dit bien ce qu'il a vu et ce qu'il voit. Mais il a une prédisposition funeste à voir l'énorme et le laid. Ses principes d'esthétique sont très discutables ; son procédé rythmique l'est aussi. Quant à sa philosophie et à sa morale, elles sont absolument exécrables. Malgré tout cela, il faut au moins lui savoir gré d'avoir pris généralement ses sujets tout près de lui, d'avoir demandé à la Belgique moderne, aux spectacles que ses yeux étrangement péné-

trants contemplent chaque jour, les plus puissantes de ses puissantes inspirations. Bien avant que la poésie provinciale fût à la mode en France, il avait écrit *les Flamandes*, la première, je crois, de ses œuvres, et l'une des plus caractéristiques. Ces tableaux vigoureusement réalistes sont trop souvent et injustement poussés aux tons violents, mais ce sont des tableaux de choses vues, et M. Verhaeren n'a guère cessé d'en faire de ce genre. Il suffit de lire le titre même de ses dernières œuvres, où son imagination fantastique et son amour des monstruosités se donnent libre carrière : *les villages illusoires*, *les villes tentaculaires, les campagnes hallucinées*, pour comprendre quelle angoissante actualité, quel intérêt âcrement national ont ces poèmes, dans un pays où les maisons se touchent et où les champs de betterave disputent vainement le terrain à l'envahissement formidable des mines et des fabriques.

Quel dommage donc, que la volonté constante d'exagérer, de déformer vers l'horrible tout ce qu'il voit, et aussi le pessimisme violent et l'abandon des vieilles croyances flamandes, où il fut pourtant élevé, empêchent M. Verhaeren d'être, à l'heure actuelle, le poète national de la Belgique. Il avait tant de qualités pour cela, le poète aux forces tumultueuses ! Quel autre mieux que lui pourrait exprimer la poussée véhémente du peuple belge montant à l'assaut de tous les progrès ?...

Il y a cinquante ans déjà que, dans une langue presque démodée, Adolphe Mathieu, reprenant la fameuse et classique énumération des vieilles gloires d'antan, souhaitait à la jeune Belgique de ne pas être inférieure à l'ancienne :

Debout, Ambiorix, Charlemagne, debout !
Debout, vous qu'applaudit une foule idolâtre ;
Van der Meulen, debout ! Debout, Roland de Lattre ;
Grétry, que pleure encor le sol des Eburons !
Vous, de notre guirlande ô les plus beaux fleurons !
Van Dyck, Jordaens, Rubens, trinité du génie,
Rois du pinceau savant et rois de l'harmonie !
Vous qu'ont éternisés des travaux immortels
Et pour qui le présent n'a pas assez d'autels :
De l'Escluse, Spiegel, Vesale, Dodonée...
... Et nous, que de là-haut leur pléiade contemple,
Formés par leurs leçons, instruits par leur exemple,
De ces morts couronnés glorieux héritiers,
Au champ fécond des arts retrouvons leurs sentiers !

Qu'un noble entraînement de l'avenir s'empare
Et que l'Europe un jour avec orgueil compare,
A travers les splendeurs dont leur nimbe a relui,
Les Belges d'autrefois aux Belges d'aujourd'hui !

Le souhait est en voie de se réaliser, si tant est qu'il ne soit déjà accompli ; le sentiment national d'une grande destinée à remplir, vague et hésitant encore aux débuts, est allé toujours s'affermissant en Belgique. Il est très net dès la seconde *Brabançonne* :

Marche de ton pas énergique
Marche de progrès en progrès :
Dieu qui protège la Belgique
Sourit à tes mâles succès !

Comprenant tout le prix de sa jeunesse renouvelée, le pays n'a garde de s'hypnotiser dans la contemplation des grands ancêtres. Il tourne résolument les yeux vers les horizons splendides de l'avenir. Et cette fière confiance, légitimée par tant de progrès déjà réalisés dans l'ordre économique et social, est sans doute, à l'heure actuelle, ce qui constitue, avec la juste conscience de leur prospérité présente, le vrai et profond patriotisme des Belges ; c'est leur sentiment national le plus caractéristique et le plus unanime.

Dans les fêtes inoubliables qui viennent de saluer le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance, un hymne a été répété par des milliers de voix : clamé, dans les cérémonies officielles, par des centaines d'exécutants, chanté aux distributions de prix dans les athénées comme dans les collèges épiscopaux, fredonné ensuite sur les trottoirs et dans les omnibus, dans les salons et les ateliers, par les très vieux et par les tout petits. Et l'idée principale, la seule, pourrait-on dire, qui fait le fond de cette cantate patriotique, est celle qui revient comme un refrain, légèrement modifié, après chacun des trois couplets :

Marche joyeux, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi !
Dieu protège la libre Belgique
Et son Roi !..

Une très ample et majestueusement progressante musique,

du maître Gevaert, faisait entrer la strophe et l'idée plus profondément encore dans l'oreille et le cœur du peuple. Ces vers étaient signés Antheunis ; en réalité, ils pourraient porter devant l'histoire la signature du peuple belge tout entier.

C'est presque une tautologie après cela, de dire que dans l'œuvre des orateurs et des publicistes belges on trouvera, plus que partout ailleurs, l'écho des luttes actuelles et la représentation, en un raccourci parfois saisissant, du grand drame qui se joue dans leur patrie.

Dès les débuts du régime, la Belgique eut, parmi ses avocats et ses journalistes, ses prédicateurs et ses conférenciers, des hommes qui, se mêlant journellement à la vie nationale, cherchaient à en amplifier l'essor, quitte à vouloir le diriger chacun selon ses convictions ou ses illusions. C'est le caractère de presque tous les orateurs belges, Frère-Orban et Bara, aussi bien MM. Woeste, Jacobs et Beernaert, de ne pas se noyer, ordinairement du moins, dans la vaine phraséologie chère aux rhétoriqueurs, de ne pas se bercer à la musique des rengaines patriotiques, ornements toujours nouveaux de nos distributions de prix et de nos cérémonies officielles. Leur éloquence précise et pratique voit la grandeur de la patrie dans l'utilité des citoyens, dans l'amélioration du sort de tous, plutôt que dans les vagues splendeurs de la nation collective. Mais ce patriotisme tout pratique, ils ne cessent d'en faire retentir le cri dans leurs discours : développer l'industrie et le commerce de la Belgique, faire de l'ouvrier belge l'ouvrier le plus libre et en même temps le plus aidé par les lois, voilà leur but. Voilà comment ils aiment le pays et le temps où ils vivent.

Les conférences familières du P. van Tricht, qui eurent tant de succès naguère et qui sont déjà traduites dans presque toutes les langues de l'Europe serviront certainement à faire aimer partout la Belgique, ses habitants et ses institutions. Avec quel amour il décrit par exemple les paysages de la Meuse ou la vallée de la Sambre ! Avec quelle fierté il exalte la liberté, et les conquêtes du dix-neuvième siècle, et la colonisation du Congo par ses compatriotes ! Mais il sait

aussi trouver la note délicate et tendrement émue, comme lorsqu'il disait, à propos des émigrants belges :

« Patrie ! N'est-ce pas le premier mot qui vient à la pensée devant ces pauvres émigrants ? Ils la quittent ! Ils s'exilent !... La patrie, c'est la terre natale ; c'est la vieille église, avec ses grandes ogives où venaient nicher les hirondelles ; c'est le préau vert qui l'entourait et où l'on ne pouvait point courir, car les morts du temps passé dormaient sous l'herbe ; c'est le fleuve, c'est la rivière où passaient les bateaux aux grandes voiles grises, où, rieuses et jaseuses, bras et jambes nues, les lavandières venaient rincer leur linge. C'est la maison, c'est le foyer où sommeillait la grand'mère souriante, c'est chacun de ces murs, chacune de ces mottes de terre, où nos pas ont mis notre empreinte, où comme par lambeaux notre vie s'est attachée, où nous retrouvons, toute chaude et toute vivante, notre âme de jeune homme et d'enfant ! »

D'être rapproché du P. van Tricht, M. Edmond Picard sera peut-être fort étonné. Avec le jésuite aux convictions ardentes et à l'inébranlable foi, cet habile avocat du socialisme n'a que fort peu d'idées communes. Il lui ressemble pourtant en ce point, qu'il aime lui aussi la patrie belge. Un chapitre tout entier de son livre : « Comment on devient socialiste » est même consacré à justifier les socialistes « eux que les sots appellent des sans-patrie ». Les nuances qui se sont introduites dans le détail des mœurs et de la législation, suivant les lieux, les climats, les habitudes ancestrales, l'atavisme historique, voilà ce qui constitue selon lui « la base légitime de l'amour du sol natal. Point d'être qui puisse s'y soustraire ; c'est touchant et c'est sacré. L'ouvrier, plus près de l'instinct, en subit l'action avec plus d'intensité. Il tient à son pays par toutes ces petites choses... Ouvriers belges, nous voulons faire nos affaires nous-mêmes, dans notre pays, par les gens du pays, en accord avec l'âme du pays, suivant des lois germées dans le pays. »

Seulement, l'esprit brillant et universel de M. Edmond Picard s'aveugle lorsqu'il veut voir uniquement dans « le caractère tenace, patient et calme de ses populations » la *raison d'être* de la Belgique actuelle, la cause de sa *permanence indestructible*. Ceux-là, nous l'avons vu, comprennent

mieux les choses, qui mettent le plus solide principe de l'unité nationale dans la foi catholique du peuple belge, tout ensemble traditionnelle et progressive, et s'épanouissant superbement dans le catholicisme social. Ainsi jugeait l'orateur qui disait un jour, avec un légitime orgueil :

« La Belgique offre au monde le rare spectacle d'une nation inférieure à beaucoup d'autres par le nombre de ses habitants et par l'exiguïté de son territoire, mais fière de vivre sous un gouvernement catholique et conservateur, qui poursuit le pacifique triomphe de la justice et a inscrit la *réalisation législative de la charité chrétienne* en tête de son programme politique et social. »

Celui qui parlait ainsi est le comte Guillaume Verspeyen; et nul homme peut-être n'a plus vaillamment que celui-là travaillé *par la parole et par la plume* à exalter chez les Belges le sentiment national, en défendant les principes d'ordre, de liberté, de progrès et de fraternité véritable qui naissent de l'idée chrétienne. Tour à tour familier et solennel, Verspeyen atteint l'éloquence en semblant la fuir. Il revêt d'une forme toujours lumineuse et souvent pittoresque des pensées qui sont bien à lui et qu'inspire, avec l'amour des traditions saintes, celui de la patrie moderne. De cette dernière, de la Belgique du vingtième siècle, voici comment il parle à ses auditeurs :

« C'est la patrie en fleur, avec sa sève montante, avec ses généreuses aspirations, avec sa soif d'épanouissement, mais aussi avec les préoccupations qu'elle inspire et avec les périls qui la menacent.

Aimez-la; elle est digne de votre amour; gardez-lui la vieille foi de ses ancêtres, son héréditaire renom de probité et d'honneur, sa fière et chaste liberté !

Oui, soyez ses chevaliers, heureux de porter ses couleurs, de défendre ses droits et d'obliger ceux qui la convoitent et l'envient à lui rendre ce significatif hommage : elle est petite, mais elle est belle comme Dieu l'a faite; vaillante et bonne, riche et honnête, affectueuse et hospitalière, mais, envers et contre tous, fidèle comme aux anciens jours à son Dieu et à son roi. Salut à qui l'honore ! Malheur à qui la touche !

Ce sol belge, cher et sacré, arrosé par la sueur de nos

apôtres et par le sang de nos martyrs, fécondé par le travail de nos pères, nous l'avons, jeunes gens, labouré et amélioré aussi, pour notre part, avant votre avènement à l'âge viril et votre initiation aux combats de la vie publique. Dieu merci, nous avons fait une patrie franche et libre ! »

Il est donc vrai que les littérateurs belges sont de leur temps et de leur pays; qu'ils demandent à celui-ci, pour tous les genres d'œuvres littéraires, une part de leurs inspirations les plus heureuses. Ils ont tous, à ce titre, et quels que soient par ailleurs leurs défauts, bien mérité de la patrie belge. Il convient, en constatant le fait, d'en féliciter les auteurs. Il faut donc aussi tout spécialement rendre hommage à cette petite armée de vaillants critiques, gardiens avertis et sagaces, qui, en encourageant largement l'effort des bonnes volontés, en les dirigeant vers le culte des gloires nationales, des souvenirs locaux, des paysages familiers, des mœurs provinciales, en rappelant enfin aux auteurs belges qu'ils avaient une patrie bien à eux, ont fait aussi comprendre à la patrie belge qu'elle avait ses littérateurs.

A leur tête, et avec une supériorité que personne ne lui conteste, marche M. Eugène Gilbert. MM. Willmotte, Devallée, Firmin van den Bosch, Édouard Ned, F. Carez, Solvay et vingt autres le suivent qui, divisés entre eux sur les questions politiques ou religieuses, s'entendent du moins pour développer la jeune et florissante littérature nationale. A côté des revues déjà anciennes, comme la *Revue générale* et la *Revue de Belgique*, il y en a qui ont conquis en quelques années leurs positions, comme *Durendal* et *l'Art moderne* ; il y en a qui tous les jours se font la leur comme *le Thyrse*, *le Samedi*, *l'Essor littéraire*, et la toute nouvelle *Université littéraire* qui est conçue, dit son programme, sur le plan du *Mercure de France*. Assurément, tout n'est pas à louer, hélas ! il s'en faut de beaucoup, dans quelques-unes de ces revues et surtout chez quelques-uns de leurs rédacteurs. Mais ils ont tous cette volonté ferme de bien écrire en restant belges, et c'est de quoi il faut sincèrement les féliciter.

Nous avons essayé de montrer, sommairement et non sans bien des lacunes, des ignorances et des oublis, ce que les

écrivains belges peuvent trouver d'heureuses richesses en exploitant le vieux fonds national de leur histoire et de leurs traditions, ce qu'ils peuvent consacrer de genres littéraires divers à la peinture de leurs paysages provinciaux et de leurs mœurs locales. Nous chercherons dans un prochain article à mettre en lumière les caractères communs qui constituent le style propre des écrivains belges.

Mais, dès maintenant, il est permis de formuler un souhait: c'est que la littérature belge, au lieu de *fransquillonner* comme elle l'a fait trop longtemps, devienne de plus en plus belge; qu'elle « retourne à sa race », comme Joseph Kakebroeck; qu'elle s'inspire des idées et des sentiments de ce peuple jeune et fort, tenace et actif, pratique et puissant, exubérant et sentimental; qu'elle se fasse de plus en plus l'interprète de ses souvenirs et de ses survivances, de ses fiertés et de ses aspirations; qu'elle réalise le vœu formulé, il y a longtemps déjà, par M. Georges Eekhoud, lorsqu'il disait à ses compatriotes anversois, dans une période un peu laborieuse peut-être, mais singulièrement expressive :

« Je veux, abstrayant mon esprit, m'imprégner de votre essence, m'oindre de vos truculents dehors, m'abasourdir sous les tonnes blondes des kermesses ou m'exalter à votre suite dans les nuages d'encens de vos processions, m'asseoir dolent à vos âtres enflammés ou m'isoler dans les sablons navrants à l'heure où râlent les rainettes et où le berger incendiaire et damné paît ses ouailles de feu à travers la bruyère... »

JOSEPH BOUBÉE.

(*A suivre.*)

LA TUBERCULOSE EXTERNE

Pendant tout le mois d'octobre dernier, le public s'est pressé à la lugubre exposition qui prolongeait et vulgarisait les enseignements du congrès international de la tuberculose. Beaucoup ne pouvaient se défendre d'un mouvement de surprise devant les tableaux et les spécimens qui racontaient aux regards les hideurs de la tuberculose cutanée ou les ravages de la tuberculose osseuse. C'est que, pour la foule, la tuberculose, c'est la phtisie ou tuberculose pulmonaire. Et certes celle-ci est terrible.

A l'heure présente, il faut la compter au premier rang des fléaux qui désolent l'humanité. C'est une maladie qui tue en France 150 000 personnes par an, qui en atteint 700 000 à 800 000. Si cette mortalité était concentrée sur une seule ville, c'est une cité comme Toulouse qui disparaîtrait chaque année. Si cette morbidité était concentrée sur un seul département, ce sont des départements comme le Gard, le Morbihan, Saône-et-Loire qui seraient, en trois, quatre, cinq ans, privés de tous leurs habitants. A Paris, il meurt de 12 000 à 13 000 personnes de tuberculose par an, environ 51 pour 10 000 habitants. Les statistiques municipales nous montrent que, par semaine, 250 décès sur 900, 1 100, 1 200, sont dus à la tuberculose[1].

La léthalité tuberculeuse est en Allemagne de 180 000, en Angleterre de 65 000, en Italie de 60 000 personnes. Dans le monde entier, c'est tous les ans environ 3 millions de victimes immolées au trop réel Moloch.

Non content d'attaquer l'homme dans les organes les plus essentiels à la vie — tuberculose interne —, le bacille de Koch s'en prend à un os, à une articulation grande ou petite, à une glande, etc., — tuberculose externe, bacillose externe. Il se loge dans la place et il lui suffit pour l'instant. Peu à peu,

1. L. Rénon, *les Maladies populaires*, p. 5.

il fera son œuvre dévastatrice, il gagnera de jour en jour du terrain, usera son adversaire et trop souvent finira par le terrasser. C'est, suivant un mot célèbre de Napoléon à propos d'Anvers et de la Belgique, comme « un pistolet braqué sur le cœur » de l'homme.

La tuberculose a son siège soit dans la peau et les tissus mous — et ce sont les abcès froids —, soit dans les glandes du cou — et c'est l'adénite, vulgairement appelée « écrouelles » —, soit dans les os des membres ou de la colonne vertébrale, dans les articulations grandes ou petites — et ce sont les tumeurs blanches, les ostéites, le mal de Pott, ainsi nommé du chirurgien anglais qui a excellemment décrit cette lésion de la colonne vertébrale, la coxalgie qui se manifeste spontanément à la hanche, les ostéo-arthrites[1].

Deux articles publiés ici même, *Tuberculose et hygiène* [2], ont traité de la tuberculose interne, ou plus exactement de la phtisie pulmonaire. Nous voudrions à notre tour — et c'est un sentiment d'humanité qui nous y pousse — dire quelques mots de la tuberculose externe et plus particulièrement d'une de ses thérapeutiques locales, car il existe deux et même trois thérapeutiques locales de la tuberculose externe. La première, suivie jusqu'ici, assimile le foyer tuberculeux à la pustule maligne ou au cancer, et, par suite, prescrit d' « extirper immédiatement les tissus déjà infectés, en dépassant largement leurs limites [3] ». La seconde ne compte que sur les ressources de l'organisme et donne tout au traitement général. Elle espère la résorption spontanée de l'affection tuberculeuse : en un mot, c'est l'abstention de toute thérapeutique active quant à l'endroit lésé. S'agit-il d'une tumeur blanche du genou, par exemple, on immobilisera le membre malade dans un appareil, plâtre ou celluloïd, et on attendra patiemment un, deux, trois ans ou davantage, la disparition spontanée des lésions tuberculeuses. La troisième méthode enfin, celle

1. Cf. Dr F. Calot, *les Maladies qu'on soigne à Berck*, p. 55. Paris, Masson, 1900. Cet ouvrage nous a beaucoup servi pour ce travail et nous y renverrons souvent, sans autre indication que celle de la page.
2. *Études* du 20 février et du 5 mars 1904.
3. P. 57.

que le docteur Calot a perfectionnée et généralisée, celle que nous avons vu nous-même appliquée avec un indiscutable succès à Berck-Plage, consiste à ne pas ouvrir le foyer tuberculeux, à empêcher même (nous dirons par quels moyens) qu'il s'ouvre de lui-même, quand il est passé au stade de suppuration, pour le traiter et le guérir ainsi plus sûrement, au moyen de ponctions et d'injections modificatrices ; cette méthode donne aussi beaucoup au traitement général.

*
* *

Longtemps, les méthodes opératoires ont été appliquées au traitement de la tuberculose externe, et elles ont encore nombre de partisans. Ne les enseignait-on pas à la Faculté ? Ollier, le grand maître moderne, ne les préconise-t-il pas dans son traité des résections ?

Et qu'arrivait-il ? Les malades atteints de coxalgies suppurées mouraient presque tous. Même à Berck, dans les meilleures conditions d'hygiène et de climat, 75 p. 100, périssaient. Or, remarque importante, *on les opérait tous*. Aujourd'hui, presque tous ceux qui sont traités par les méthodes conservatrices guérissent : 99 pour 100.

En effet, que se passe-t-il le plus souvent après que le chirurgien a réséqué une coxalgie ou un mal de Pott suppurés, voire même une tumeur blanche ? Une suppuration s'établit et il semble tout d'abord que l'opération ait réussi ; mais la plaie tarde à se fermer, le plus souvent elle ne se ferme pas du tout ; elle devient fistuleuse et présente à nouveau, au bout de quelques semaines, tous les caractères d'une plaie tuberculeuse. « Un peu plus tard surviennent les dégénérescences viscérales, et le malade... est finalement emporté par les progrès de la cachexie et de la généralisation de la tuberculose, trois, quatre, cinq ans après l'opération [1] », un peu trop tard, malheureusement, pour qu'on puisse voir la relation qu'il y a entre l'intervention chirurgicale et cette mort.

Hélas ! tous les jours encore il arrive à Berck de ces pauvres

1. P. 21.

tuberculeux, qui ont été opérés d'une tumeur blanche au coude ou au genou, d'une ostéite ou d'une adénite, etc. Ils ont quelquefois subi deux ou trois opérations. Ils ne sont pourtart pas guéris, loin de là; leur état a même empiré et en désespoir de cause, ils viennent demander la guérison à un nouveau traitement. Quelle déception, alors, quels regrets de s'entendre dire : « Si vous n'aviez pas subi cette opération, je vous aurais guéri en deux ou trois mois [1]; maintenant je ne puis répondre de rien quant au temps. »

Pourquoi le mal a-t-il reparu malgré tous les soins du chirurgien « à dépasser largement les limites des tissus infectés », malgré les précautions les plus rigoureuses de l'antisepsie moderne ?

C'est que, d'abord, il est à peu près impossible d'enlever la totalité des tissus infectés par la tuberculose; c'est impossible toujours dans les cas d'un mal de Pott ou d'une coxalgie suppurée, à cause du difficile accès de la région ; c'est encore presque impossible lorsqu'il s'agit d'une jointure ou d'un os de la périphérie des membres, à moins d'enlever bras ou jambe... et très souvent on en arrive là...

Donc prétendre éliminer tous les germes par l'opération chirurgicale est le plus souvent chimérique (beaucoup l'avouent); dès lors le chirurgien n'a rien sauvé. Les germes nécessairement négligés vont, à leur tour, infecter tout le champ opératoire, et le foyer tuberculeux sera beaucoup plus vaste qu'avant l'opération : la plaie restera ouverte. Et en dépit de ces larges sacrifices, il n'est pas rare, qu'une autre localisation se produise dans un organe extérieur, ou dans le cerveau. Des faits nombreux l'attestent. Un malade fait une tuberculose du genou après l'ouverture d'un foyer situé au pied ; le même malade opéré de sa tuberculose nouvelle fait quelque temps après un mal de Pott. Depuis longtemps, écrit le docteur Balencie, on a « signalé les cas de généralisation qui succèdent à des opérations sur des foyers tuberculeux, et

1. Nous parlons ici d'une tumeur blanche du coude, par exemple, d'une ostéite ou d'une adénite; pour la coxalgie et le mal de Pott, le traitement est nécessairement plus long.

pour ne citer que les plus anciens, dans les études cliniques de Verneuil (1885, *Revue de clinique*) on en trouve un grand nombre ainsi que dans les travaux de ses élèves. Kœnig, Volkmann citent des cas de généralisation tuberculeuse après l'extirpation de la tumeur blanche du genou. Wartmann rapporte vingt-six cas de granulie survenue à la suite d'intervention chirurgicale[1]. »

Le vulgaire pense que c'est la maladie qui, chassée d'un endroit, se porte ailleurs. Le fait est qu'il y a eu une véritable inoculation tuberculeuse. Dans les laboratoires, comment s'y prend-on, lorsqu'on veut inoculer le bacille de Koch à un lapin ou à un cobaye ? On lui fait une incision à l'aide d'une lancette et, sur les surfaces « cruentées » de la plaie, on sème la culture préparée ; l'animal est inoculé ; la tuberculose ira se localiser d'abord dans quelque organe pour se généraliser ensuite; la pauvre bête dépérira de jour en jour et finira par mourir.

Lorsqu'on porte le bistouri ou la curette dans un foyer tuberculeux, comment ne pas semer de même des bacilles sur les parties cruentées ? Malgré toutes les précautions, cela semble impossible. On inocule ainsi son malade; on lui prépare des ensemencements dans les parties saines du corps et même une généralisation de la tuberculose. « Nous croyons, dit encore le docteur Balencie, que ce reproche est le plus grave qu'on puisse faire aux procédés sanglants. Ils ne se bornent pas, à notre humble avis, à se montrer inefficaces ; ils se manifestent dangereux par la dissémination de l'infection à laquelle ils exposent et nous nous permettons de ne pas approuver ces grattages, curettages trop partiels, faits à l'aveugle, où l'on se borne à faire saigner une paroi richement vascularisée, à ouvrir tous les vaisseaux, en un mot, à donner un bon coup de herse dans un champ ensemencé pour favoriser la végétation[2]. »

Grande difficulté d'enlever tous les germes, danger d'ino-

1. Dr H. Balencie, *Du traitement conservateur des arthrites tuberculeuses du cou-de-pied*, thèse, p. 40. Toulouse, Privat, 1904.
2. *Ibid.*, p. 41.

culation et de généralisation ; à ces deux inconvénients très graves des méthodes opératoires s'en ajoute un troisième non moins considérable : celui d'un infection secondaire par les microbes banaux de la suppuration, staphylocoques, streptocoques, etc. Cette infection se fait le jour même de l'opération, ou peu après par les pansements. Nous avons déjà dit qu'un foyer tuberculeux ouvert par le bistouri ne se refermait généralement pas, parce qu'on ne peut enlever tous les germes : il se produit une fistule qui nécessite des pansements fréquents. Or comment se flatter que tôt ou tard on ne commettra pas des fautes d'antisepsie dans les pansements de ces fistules, sans parler des imprudences commises par le malade[1]? Dès lors la plaie est infectée. « Ces microbes septiques, s'associant au bacille tuberculeux, vont exaspérer sa virulence et ces infections associées seront cent fois plus graves et cent fois plus difficiles à vaincre que l'infection bacillaire isolée qui existait seule avant l'opération chirurgical[2]. » Le malade aura maintenant à lutter contre deux ennemis : l'issue de la lutte n'est que trop à craindre.

Pourquoi recommande-t-on avec tant d'instance de fuir l'air empesté des villes ? C'est précisément, pour une grande partie, afin d'éviter qu'à l'action des bacilles de Koch ne se surajoute l'action infectieuse d'autres microbes inoculés par inspiration ; et la raison pour laquelle la tuberculose pulmonaire, au moins avancée, est si difficile à guérir, c'est que cette infection est quasi inévitable. Or, en ouvrant un foyer tuberculeux, on commet la grave imprudence d'ouvrir la porte toute grande à ces infections secondaires.

De là ces graves paroles d'un homme instruit par l'expérience :

Je voudrais voir gravée au frontispice des hôpitaux (d'enfants) l'inscription suivante :

Aux tuberculoses fermées, la guérison sûre.

Ouvrir les tuberculoses (ou les laisser s'ouvrir), c'est ouvrir une porte par laquelle la mort entrera trop souvent[2].

1. P. 81.
2. En tête de l'ouvrage cité.

*
* *

Le traitement sanglant est donc à repousser. La seconde méthode, celle de l'abstention dite « conservatrice simple », lui est préférable. Elle pourra trouver place dans les cas de « tuberculose sèche », ou « lorsque l'ouverture de l'abcès au dehors n'est pas menaçante ». Il est permis alors d'attendre patiemment la guérison spontanée des seules ressources de l'organisme, qu'on mettra en état de lutter victorieusement par le repos, la suralimentation, le séjour au bord de la mer, etc.

Mais ce traitement est fort aléatoire : il échoue fréquemment. Surtout il demande un long temps, un très long temps, deux, trois années, si l'on veut avoir des chances sérieuses d'éteindre le foyer morbide.

Ce n'est pas d'ailleurs le plus grave inconvénient du système.

Dans les cas de tumeur blanche en particulier, cette longue immobilisation entraîne fatalement l'atrophie et l'ankylose complète du membre affecté. Or, une guérison avec atrophie et ankylose, est-ce une guérison parfaite? Beaucoup prétendent, il est vrai, que l'ankylose est nécessaire pour empêcher les rechutes : ne serait-ce pas là une consolation qu'on chercherait à se donner ?... Il ne reste pas moins qu'une guérison avec ankylose amoindrit le malade, et que, s'il était possible de guérir avec la conservation des mouvements, on devrait s'y essayer.

Enfin, même après une immobilisation de plusieurs années, on n'est pas sûr que toutes les lésions tuberculeuses aient disparu et que le foyer soit complètement éteint. Témoin le cas de cette malade, qui, après douze ans de ce traitement, n'était pas guérie.

Et puis, dans le résidu de cet abcès résorbé ne resterait-il pas des bacilles qui, après être demeurés longtemps silencieux, se réveilleront un jour pour produire une nouvelle manifestation locale de la tuberculose, ou encore coloniser au loin, donner une méningite, par exemple, ou s'attaquer aux poumons ? Dès lors, pourquoi, si on le pouvait sans opé-

ration sanglante, n'amènerait-on pas hors de l'organisme ces bacilles et leurs produits morbides ? Pourquoi n'attaquerait-on pas ces bacilles dans leur repaire pour les exterminer jusqu'au dernier ? On aurait ainsi, semble-t-il, les avantages de la méthode opératoire et de la méthode conservatrice simple, sans leurs inconvénients. C'est le but de la troisième thérapeutique.

*
* *

Ne pas ouvrir le foyer tuberculeux, empêcher qu'il ne s'ouvre de lui-même quand il est passé au stade de suppuration, — point très délicat, nous le verrons, — c'est là le commencement de cette troisième thérapeutique. N'est-il pas possible d'aller plus loin ?

La tuberculose externe, quelle que soit sa localisation, se présente au médecin sous les trois formes suivantes :

1° Tuberculose sèche, sans abcès appréciable ;

2° Tuberculose suppurée avec abcès non ouvert ;

3° Tuberculose suppurée avec abcès ouvert ou fistuleux.

Étudions d'abord le second cas ; car c'est là surtout que les méthodes, dont nous voulons parler, s'appliquent tout naturellement et avec le plus grand succès.

La tuberculose suppurée, c'est l'abcès froid pur et simple, quel que soit l'organe atteint, tissus mous, os ou jointures.

Le passage à la suppuration indique-t-il une aggravation ou une malignité plus grande du mal ? C'est le préjugé commun; mais rien ne le prouve, ni au point de vue bactériologique, ni au point de vue clinique [1]. Ce qui a pu l'accréditer, ce sont les procédés dont on a usé dans le traitement de l'abcès froid. A tous coups, on ouvrait les tuberculoses suppurées, tandis qu'on ne touchait pas aux tuberculoses sèches,

1. La bactériologie ne prouve pas que les bacilles du tuberculôme solide soient moins virulents que ceux de l'abcès froid : inoculés en quantité égale au cobaye, ils ne le tuent pas moins rapidement l'un que l'autre. Au point de vue clinique, il arrive souvent que c'est lorsque le malade va manifestement mieux, à en juger par sa mine, que l'abcès se déclare. Peut-être faut-il accorder cependant que la tuberculose est maligne lorsqu'elle s'accompagne d'abcès dès les premiers mois.

qu'on n'était pas tenté d'ouvrir. L'abcès froid, c'est-à-dire tuberculeux, comme l'abcès chaud, — l'abcès au sens populaire, — n'était-il pas fait pour le bistouri du chirurgien ?

Or nous avons vu quel rôle funeste jouait cet instrument dans les tuberculoses externes. Le procédé nouveau consistera, au lieu d'user de violence, à « domestiquer cet ennemi d'autrefois », l'abcès froid, et à s'en servir comme d'un précieux auxiliaire pour atteindre le mal, l'attaquer et le vaincre.

L'abcès froid est, en effet, le moyen offert pour aborder l'ennemi et le détruire — « tout cela sans toucher à autre chose qu'au mal lui-même, en respectant la charpente des tissus sur lesquels il est implanté[1] ». C'est en quelque sorte le point faible par où l'ennemi prête le flanc à l'attaque.

L'abcès vient donc de se former ; il importe de le saisir avant qu'il menace la peau, pour diminuer les chances d'ouverture ; mais la peau serait-elle menacée, il est toujours possible d'éviter l'ouverture, quelque imminente qu'elle paraisse, à l'aide de ponctions fréquentes faites en des points non encore altérés. Que l'abcès soit symptomatique d'une tumeur blanche, d'une ostéite, d'une adénite, il n'importe : la méthode est toujours la même, à peu de chose près. A l'aide de très fines aiguilles et d'un petit aspirateur, on vide l'abcès. La ponction aseptique est suivie d'une injection modificatrice, et l'on fait un pansement. La même opération est répétée une ou deux fois par semaine, jusqu'à ce que la ponction ne révèle plus qu'un liquide « indifférent » : ce qui arrive généralement après six à dix ponctions, c'est-à-dire au bout de quatre à huit semaines. On fait alors encore une ou plusieurs ponctions sans injection consécutive, et on exerce des compressions méthodiques pour aider à l'accolement des parois. L'abcès est dès lors guéri, en même temps que le foyer tuberculeux modifié par les injections.

La méthode, on le voit, est très simple et toute rationnelle. Mais sa pratique réclame des soins minutieux. Combien, pour avoir suivi la méthode sans précautions, n'ont pas su éviter l'ouverture ! Et c'est là, ne l'oublions pas, le grand péril qu'il faut conjurer à tout prix[2].

1. P. 79.
2. Nous renvoyons, pour le détail, au livre du docteur Calot.

Mais que faire dans un second cas de la tuberculose suppurée, celui où l'abcès a été ouvert ou s'est ouvert de lui-même ?

Ici les chances de guérison diminuent et le cas est grave, surtout s'il s'agit de la coxalgie ou du mal de Pott; car il devient alors très difficile de garder le liquide modificateur dans la plaie et l'infection est fort à craindre.

Si la fistule n'est pas encore infectée, c'est-à-dire si elle ne renferme pas d'autres bacilles que ceux de la tuberculose, on peut espérer dans les procédés précédemment décrits. La technique cependant n'est pas ici sans difficulté, on le conçoit. Comment, en effet, arriver à maintenir le liquide modificateur dans la plaie pour en assainir les parois ?

Il y a cependant deux manières d'arriver à la guérison par les méthodes non sanglantes. La première, c'est de faire par l'orifice même (de la fistule) une injection de deux ou trois grammes de naphtol camphré, par exemple, et d'oblitérer l'orifice, immédiatement après, avec un tampon d'ouate hydrophile stérilisée.

On recommencera cette opération tous les jours après avoir vidé la cavité. Au bout de huit à dix injections, la paroi active de l'abcès sera suffisamment modifiée et avivée. On essaye alors l'accolement des parois de la plaie par une compression faite à l'aide de petites lanières d'ouate entre-croisées. Si au bout de quinze jours, pendant lesquels doit s'exercer cette compression, il reste un suintement, on recommencera une série d'injections et, cette fois, la cicatrisation se produira.

Le deuxième moyen est par voie détournée. Il consiste à attirer l'ennemi sur un terrain où on aura prise sur lui et où, par conséquent, on pourra le vaincre plus sûrement.

A l'aide de fines aiguilles, on fait des injections en un point assez éloigné de la fistule : on dérive ainsi l'écoulement du pus, ce qui permet quelquefois la fermeture spontanée de la plaie.

Mais pas d'intervention chirurgicale; sinon dans quelques cas très exceptionnels : lorsque, par exemple, on est absolument sûr d'enlever la totalité des tissus atteints par le

bacille et que la cicatrice résultante est peu considérable; ou lorsqu'il s'agit d'une fistule de date très ancienne, dans laquelle, par conséquent, les parois de l'abcès ont pris la consistance d'une membrane cartilagineuse. Les injections, dans ce cas, peuvent bien assainir ces parois, elles n'amènent pas l'accolement.

Si la fistule ne se ferme pas après deux ou trois séries d'injections, c'est un signe non équivoque que la plaie est infectée. Outre les bacilles tuberculeux, le microscope révèlera des staphylocoques, des streptocoques, comme c'est le cas le plus ordinaire. De ce fait, la gravité de la tuberculose est centuplée peut-être... Tout n'est cependant pas perdu.

Si la région malade est de facile accès, de façon que l'on puisse extirper avec certitude la totalité des tissus infectés, peut-être une opération pourait-elle amener plus vite la guérison. Mais le danger de l'inoculation infectieuse reste toujours fort troublant pour le chirurgien. De plus, il est si rare qu'on ait la certitude de pouvoir enlever tous les germes ! Le plus sûr est de persévérer dans la méthode conservatrice. La technique est la même que pour le cas précédent, avec un traitement nécessairement plus long. Mais la guérison se produira si le malade est entrepris avant les dégénérescences viscérales.

Nous citerons un exemple, qui paraît bien propre à prouver l'efficacité des méthodes en question. Un homme de trente-deux ans portait depuis l'âge de onze ans, c'est-à-dire depuis *vingt et une années*, un immense foyer tuberculeux à la jambe gauche. Les os étaient malades depuis la partie moyenne de la jambe jusqu'aux orteils. Onze fistules s'ouvraient le long du membre. Les chirurgiens de Paris consultés étaient unanimes à dire que l'amputation était le seul moyen de lui sauver la vie; et déjà on avait pris jour pour l'opération. Le docteur Calot, appelé à son tour, fut d'avis, contre tous ses collègues, qu'il ne fallait pas consentir à ce sacrifice avant d'avoir sérieusement tenté tous les moyens de le conjurer; il ne voulait souscrire à cette amputation que si, dans un délai de dix à douze mois, le traitement conservateur n'avait

donné aucun résultat satisfaisant. Il promit, au surplus, qu'on ne perdrait rien à attendre; que l'état général du malade serait plutôt amélioré qu'amoindri par les injections. Et, ajoutait-il, si après ces efforts persévérants, il fallait, malgré tout, en venir à l'amputation, on aurait du moins la certitude que ce sacrifice était absolument nécessaire. Les parents se rendirent, non sans peine, à ces raisons, poussés surtout par le pauvre malade qui s'attachait comme d'instinct à cette dernière chance de salut. On vint donc à Berck, et le traitement commença. Injection presque tous les jours. Au bout de cinq mois, pas une seule fistule n'était encore fermée : c'était à se décourager. L'état général pourtant s'était manifestement amélioré. On poursuivit le traitement : enfin, au bout du huitième mois, deux fistules se fermèrent. Durant le neuvième, une autre se cicatrisait. Le mois suivant, quatre, puis trois. A la fin du onzième mois, la dernière disparaissait. Le malade était guéri et conservait sa jambe...

Depuis sept ans, cette cure ne s'est pas démentie et l'ancien malade marche et travaille sans fatigue.

Des trois formes de la tuberculose externe, nous avons étudié, jusqu'ici, les deux dernières. Après ces explications, le traitement de la tuberculose sèche (première forme signalée) ne demande plus un long développement, puisqu'il se ramène à celui de l'abcès froid.

La thérapeutique suivie par la plupart des médecins est ici celle de l'abstention. De fait, le repos de l'organe malade, uni à un bon traitement général, guérit d'ordinaire cette tuberculose. Mais il faut y mettre du temps : des mois et des années, si l'on veut être certain que tous les germes sont bien résorbés.

Il y avait lieu de rechercher un procédé plus rapide. Se rappelant l'utile usage que l'ont peut faire de l'abcès froid pour la guérison prompte et radicale d'un foyer tuberculeux, le docteur Calot s'est demandé si en provoquant un abcès artificiel dans les tuberculoses sèches et en le traitant comme l'abcès froid ordinaire, on n'obtiendrait pas le même succès? L'hypothèse s'est vérifiée de tous points. Cette « méthode, écrit-il, m'a donné les plus beaux résultats, les résultats

que promettait la théorie[1] ». Voici le procédé. S'agit-il d'une tumeur blanche ou d'une glande tuberculeuse dure, on y injecte quelques grammes du liquide modificateur. Sous l'influence de ce liquide caustique et antiseptique, la phagocytose est particulièrement excitée, les fongosités se ramollissent et fondent. Après la troisième et la quatrième injection, il se constitue une hydarthrose ou un abcès artificiel, que l'on soigne comme l'abcès froid. Ainsi au bout de quelques semaines, on se rendra maître de cette tuberculose que le traitement conservateur simple aurait mis deux ou trois ans à guérir.

Il est malheureusement des formes de tuberculose ou des localisations tuberculeuses où cette méthode est pratiquement inapplicable. Dans ces cas, on en est réduit à attendre et à souhaiter que la nature amène d'elle-même cet abcès.

* * *

Reste à dire quelques mots du traitement général. Son efficacité pour la cure de la tuberculose est aujourd'hui universellement reconnue. A lui seul, il revendique tout l'honneur des guérisons de la phtisie pulmonaire. Et si la tuberculose externe guérit parfois spontanément dans les campagnes, il ne faut pas en chercher la cause ailleurs que dans le bon état général du malade. En Angleterre, où l'on a très bien compris l'importance de ce facteur thérapeutique, tout le monde sait qu'on est arrivé à des résultats très encourageants. En cinquante ans, la mortalité pour la tuberculose pulmonaire a diminué de moitié dans ce pays : de 28 pour 10 000 en 1850, elle s'est abaissée à 14 en 1900.

Ce traitement général comprend principalement le choix du climat et la suralimentation.

Il est banal aujourd'hui de parler de l'insalubrité des grandes villes. Des procédés scientifiques très rigoureux ont permis de calculer le nombre des micro-organismes qui y voltigent dans l'air. Et nous omettons les poussières, les gaz délétères, les émanations malsaines, etc. Cette atmosphère

1. P. 78.

viciée, nuisible à tous, l'est particulièrement au tuberculeux placé dans un état d'infériorité quant à la résistance. Il doit fuir. Mais où ? Si les stations d'altitude s'offrent aux poitrinaires, les stations maritimes doivent plutôt être recommandées pour les tuberculoses externes. « La scrofule, dit le docteur Dujardin-Beaumetz [1], qui, aujourd'hui, doit être rattachée à la tuberculose, du moins par ses lésions anatomo-pathologiques et sa microbiologie, sinon par sa clinique, réclame un traitement climatérique tout spécial. Ici, l'air marin a une action souverainement efficace et souvent véritablement merveilleuse. Ce qui se passe à l'hôpital de Berck-sur-Mer pour les enfants scrofuleux de nos hôpitaux en est une preuve indéniable. » Aussi, multiplie-t-on aujourd'hui ces sanatoria au bord de la mer. L'Italie en a construit un grand nombre sur son littoral. La France en possède trente, avec un total de six mille lits.

L'air marin possède, en effet, des propriétés physiques et chimiques fort précieuses pour l'organisme. D'abord densité et pureté : les vents du large le renouvellent sans cesse. Aussi comme on respire à fond au bord de la mer ! Au point de vue chimique, l'air marin renferme des substances médicamenteuses sous une forme assimilable, l'iode, par exemple, le chlorure de calcium, de magnésie, etc.

Cette influence salutaire de la mer n'a pas été ignorée des anciens. Les Indiens semblent l'avoir connue. Un hymne de leur Rig-Véda chante :

« Les ondes sont salutaires ; les ondes repoussent la maladie. Elles renferment toute espèce de remède ; qu'elles te donnent la guérison !

« O vent, apporte le remède ! ô vent, dissipe le mal ! Tu possèdes tous les médicaments : tu es l'envoyé des dieux [2] ! »

Dans la station maritime, il importe de choisir la « zone » d'habitation. La toute première, la plus rapprochée de la plage, demande la préférence. Seuls les malades à poitrine faible, nerveux ou profondément anémiés, devront plutôt s'établir en deuxième ou en troisième zone.

1. *L'Hygiène thérapeutique*, 12ᵉ conférence, p. 196. Paris, Doin.
2. Cité par Dujardin-Beaumetz, *Hygiène alimentaire*, 2ᵉ édition, 1889.

La suralimentation est le second élément important du traitement général; et le climat maritime contribue grandement à en rendre facile la pratique. Sous l'excitation de l'air marin, l'appétit devient exigeant et très actif. Un officier russe, quelque peu cosaque, il faut le croire, le jour même de son arrivée à Berck, disait dans son rude jargon à la sœur infirmière qui le soignait : « Donnez-moi beaucoup viande, autrement moi je vous mangerai. »

C'est à tout tuberculeux, qui lui n'est pas un *malade imaginaire*, qu'il convient de recommander, comme Toinette à Argan, les fortes mangeailles. Il faut lui fournir, dit Grancher, une ration d'entretien à laquelle on ajoutera une ration de guérison. La formule est simple ; mais encore ne faut-il pas compromettre l'intégrité des voies digestives. L'estomac est pour le tuberculeux l'arsenal où s'élaborent les armes qu'il emploiera dans la lutte contre l'ennemi. Aussi importe-t-il qu'il le conserve intact. La suralimentation sera réglée, à cet effet, sur la capacité de chaque malade : elle sera électique. Pour la même raison, on usera peu ou point de ces drogues, dont le résultat le plus certain est de troubler l'appétit et de fatiguer l'estomac. Le docteur Calot ne conseille guère que l'huile de foie de morue pendant l'hiver et la liqueur de Fowler en été. « Et, dit-il, si l'huile de foie de morue diminue l'appétit ou amène des vomissements, qu'on ne s'entête pas à la faire prendre quand même. J'estime que ses inconvénients sont, dans ce cas, supérieurs à ses avantages... Il m'est arrivé parfois de remplacer, suivant la coutume anglaise, l'huile de foie de morue non tolérée par des tartines beurrées, et cela avec le plus grand profit[1]. »

Complétée par l'ensemble de ce traitement général, la méthode que nons venons de décrire n'a pas seulement pour effet de réduire et d'anéantir le foyer tuberculeux ; elle relève le tempérament, renouvelle les forces et rajeunit en quelque sorte tout l'organisme.

A en juger par les procédés qu'elle emploie, par la logique parfaite qui en règle tous les détails, surtout par ses résul-

1. P. 38.

tats, il ne semble pas téméraire de dire qu'elle est appelée à rendre de jour en jour de plus grands services, et que l'initiative de l'éminent docteur Calot, par laquelle s'est trouvée améliorée la thérapeutique de la tuberculose externe, aura marqué un nouveau progrès de la science et un réel bienfait pour l'humanité.

Paul POUGNET.

LA LOI DE SÉPARATION

DÉVOLUTION DES BIENS

Le Sénat a commencé la discussion de la loi de séparation. La commission propose d'adopter purement et simplement le texte de la Chambre. La question est de savoir si le projet sera voté avant le renouvellement partiel du commencement de janvier. Les anticléricaux de marque désirent que le Sénat s'engage avant de paraître devant le corps électoral; ils veulent que le pays soit mis en face du fait accompli. S'il n'y a pas assez de temps pour que le Sénat discute et vote, il n'aura qu'à ne pas discuter et à voter sans phrases. Rien de plus simple. Reste à savoir si la haute assemblée consentira à ce qu'on la supprime par cette voie détournée. Le Sénat a plus d'une fois défendu avec fermeté ses droits constitutionnels. Il a résisté aux prétentions de la Chambre, même en matière de budget. Ici il s'agit d'une loi politique, et nul ne conteste, dans cet ordre d'idées, l'égalité parfaite des pouvoirs législatifs entre les deux Chambres.

Outre cette question de dignité, le Sénat a un autre motif, tiré de l'importance du débat, de procéder à une discussion approfondie. Il n'est aucune question plus grave qui puisse être soumise à ses délibérations, aucune qui intéresse davantage l'avenir du pays. Nul ne peut douter que du jour où le texte de la Chambre serait voté sans amendement ni correctif par le Sénat, daterait pour l'Église une ère de sombre persécution, et pour l'État, dans notre patrie, travaillée par tant de passions que la religion seule peut calmer et contenir, une ère de troubles dont on ne peut mesurer la durée ni la profondeur. Admettons que le législateur n'ait pas à se préoccuper des maux de l'Église, encore est-il qu'il ne saurait traiter comme chose légère les souffrances réservées à la classe la plus digne et la plus dévouée au bienpublic de nos

concitoyens, à ces quarante mille prêtres, sortis du peuple pour la plupart, et qui ne demandent qu'à servir le peuple dans ses plus nobles et plus chers intérêts. Encore est-il qu'il ne saurait considérer, sans quelque compassion, cette foule de déshérités de la fortune, fidèles, malgré tant d'obstacles à leur foi, et qui, pour n'être pas privés de tout bien spirituel, devront retrancher une obole sur leur strict nécessaire. Et, en ce qui concerne la société civile, est-il un homme d'État, digne de ce nom, qui puisse envisager sans alarme la crise redoutable qui se prépare pour elle? Il y a des fautes suivies de tels châtiments qu'un peuple ne s'en relève pas; et qui oserait dire qu'on ne doit pas placer au premier rang, dans le nombre, cette obstination à séparer la nation, comme telle, de tout culte, de toute religion, à effacer le nom de Dieu de nos institutions publiques? Et tel est bien le fond de la loi qui s'élabore. La religion est la première des garanties sociales. Nul ne peut prévoir quelle impression nos populations ressentiront, quand elles devront chercher du regard, dans plus d'une église déserte et dépouillée, au lendemain de la séparation, le prêtre absent, laissant l'enfance sans baptême, le mariage sans consécration, la sépulture sans prières. Et après le scandale et la surprise du premier jour, quelle perversion du sens moral, quel débordement de passions suivront peut-être le silence subitement fait dans des régions entières sur toute autre préoccupation que celle de la vie présente et de la terre!

Ce problème, dont la solution ne peut manquer d'avoir sur la vie nationale une répercussion si profonde, a-t-il été étudié par la Chambre avec le calme et la maturité voulus. Les auteurs du projet se sont vantés à plusieurs reprises d'avoir posé les bases d'un régime de séparation libre et loyale. Il suffit de lire attentivement le texte voté par la Chambre pour s'assurer du contraire. Au lieu de réserver à l'Église, qu'ils privaient de l'appui de l'État, une compensation dans l'extension des libertés générales, ils se sont appliqués à restreindre encore sa part du fonds commun, au moyen de restrictions spéciales édictées contre elle, afin de se mettre en garde contre l'ascendant qu'une fois affranchie de toute surveillance elle pourrait regagner à leur insu. La seule précaution

qu'ils aient prise c'est de dissimuler, par des équivoques et des habiletés de langage, les chaînes qu'ils forgeaient tout exprès pour elle. L'œuvre entreprise et conduite à son terme, sous l'empire de pareils sentiments, se présente-t-elle du moins avec cette ordonnance harmonieuse, cette liaison des parties qui dénote un dessein fortement conçu ? Non encore; et il est aisé de se convaincre que les trente ou quarante articles, votés l'un après l'autre par les députés du « Bloc », sont loin de revêtir le caractère d'une législation homogène, cohérente et mûrement réfléchie. On ne s'en étonne pas quand on se rappelle que la Chambre s'est refusé à elle-même le bénéfice d'une seconde délibération; quand on a vu, pendant tout le cours du débat, surgir, par le fait des intrigues entre les groupes politiques, des amendements improvisés, sur lesquels le rapporteur devait s'expliquer séance tenante, et qui ont amené le bouleversement du projet primitif. De là, pour le Sénat, un nouveau motif de reviser soigneusement le texte disparate adopté au Palais-Bourbon.

Prenons, par exemple, un des plus importants chapitres de la loi, le chapitre ou titre II, relatif à la dévolution des biens; nous y verrons clairement apparaître ce double caractère d'oppression tyrannique et de contradiction dans les formules destinées à la réaliser légalement.

I

Par un flagrant abus de pouvoir, l'État s'est arrogé le droit de supprimer les établissements du culte, comme s'ils relevaient de son autorité et n'étaient pas avant tout des institutions ecclésiastiques, des agences de la grande association qui s'appelle l'Église[1].

1. Il n'est peut-être pas inutile de donner ici une énumération des *établissements publics des cultes*, tels qu'ils sont reconnus et définis par la jurisprudence administrative : 1° *Établissements publics chargés d'assurer l'exercice et la célébration des cultes, l'entretien et la conservation des églises et des temples :* ce sont les fabriques qui forment de beaucoup la catégorie la plus importante parmi les établissements ecclésiastiques, et qui sont représentées par les conseils de fabrique ; ce sont aussi les consistoires protestants et israélites, les conseils presbytéraux protestants, les synodes particuliers de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg : ici on désigne

Dans l'ordre civil, les établissements publics sont des branches des services généraux de l'État, qui ont été détachées de l'ensemble pour être érigées en organes spéciaux doués d'une vie propre. Les établissements ne sont que l'État accomplissant une de ses fonctions au moyen d'un mécanisme spécial et d'une caisse spéciale. D'emblée, sans même poser la question ni se douter de l'énormité de l'usurpation commise, l'État traite les institutions ecclésiatiques comme si elles étaient ses établissements à lui, créés par lui, ne vivant que par son bon plaisir. Pendant la période concordataire, il s'en servait pour assurer le service des cultes. L'heure de la séparation ayant sonné, leur rôle est fini; elles n'ont qu'à disparaître ; il n'y aura plus en France ni fabriques, ni menses curiales, ou capitulaires, ou épiscopales ; l'État les supprime, il déclare leur succession ouverte.

Le législateur, bien entendu, s'abstient de ranger parmi les propriétaires des biens ecclésiastiques, l'Église universelle, aussi bien que les diocèses et les paroisses, qui sont à l'Église ce que les départements et les communes sont à l'État. C'est là, cependant, en droit, qu'il faut chercher les propriétaires véritables, qualifiés pour posséder et utiliser tout ce qui est nécessaire aux besoins religieux, moraux, et quelquefois même matériels de la famille chrétienne. C'est à leur domaine public que ressortissent les biens gérés par les établissements subalternes.

par la même expression l'établissement public et le conseil qui le représente; 2° *Établissements publics chargés d'assurer l'instruction professionnelle des futurs ecclésiastiques :* ce sont les grands séminaires et les petits séminaires, tous les séminaires d'un diocèse étant représentés par un bureau unique que préside l'évêque; ce sont aussi les facultés de théologie protestante, bien qu'elles relèvent du ministère de l'instruction publique, le séminaire israélite; 3° *Établissements publics chargés d'assurer matériellement le sort des ministres des cultes en fonctions ou dans une position analogue à celle de la retraite;* ce sont : les menses archiépiscopales, appelées aussi archevêchés ; les menses épiscopales, appelées aussi évêchés; les menses curiales ou cures ; les menses capitulaires ou chapitres de chanoines (un chapitre par diocèse). (Certains consistoires protestants et conseils presbytéraux possèdent des biens dits *curiaux* qui sont spécialement affectés à l'entretien des pasteurs. V. Dubief, *Législ. des Cultes*, n°s 2296 et 2312.) Les caisses de secours et maisons de retraite pour les prêtres âgés et infirmes. On doit ajouter à cette liste la caisse générale des retraites ecclésiastiques (décret du 28 juin 1853).

Que l'on maintienne, si l'on veut, la personnalité distincte des menses et des fabriques ; mais à la condition de ne voir dans ces administrations que des organismes dépendant de la grande société catholique et des circonscriptions canoniques entre lesquelles elle se partage, créés pour la commodité des services, et l'expédition plus rapide des affaires locales[1]. L'État qui fait profession d'ignorer l'Église ou qui lui refuse les prérogatives d'une société parfaite, ne reconnaît comme attributaires des biens, que ces agences d'ordre inférieur, qu'il considère comme siennes, créés par lui, assujetties à toutes ses ingérences. On sait avec quelle désinvolture il s'est habitué, depuis quelque temps, à traiter les menses et les fabriques : profitant de toutes les vacances de sièges épiscopaux pour faire vendre les biens immobiliers des menses dont la possession ne profitait pas personnellement à l'évêque; et pour les fabriques, mettant leurs comptes entre les mains des percepteurs, transférant le contrôle de leurs finances, de l'évêque au préfet, ou conseiller de préfecture, à la Cour des comptes. Aujourd'hui, par un procédé sommaire, il les abolit.

La succession des établissements ecclésiastiques est donc ouverte, l'article 4 en dispose; mais avant de dire la destination qu'il assigne aux biens qui vont changer de maîtres, il nous faut essayer d'en déterminer l'importance et la nature.

Il ne s'agit point ici des édifices consacrés au culte, ni des objets mobiliers nécessaires à sa célébration ou dont la richesse en rehausse l'éclat; l'État qui, dans le titre III en revendique la propriété, au mépris de l'équité et du droit légal, règle du même coup l'usage qui en sera fait. Il ne s'agit pas non plus des crédits ouverts au budget de l'État, des départements et des communes, et qui donnent à l'Église un revenu fixe et des subsides éventuels. Ces crédits sont supprimés par l'article 2, paragraphe 1; c'est le reniement brutal d'une dette nationale.

1. On peut voir sur ce point M. A. Gavangèse, *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*, nº d'octobre 1905, p. 45 *sqq*. Dans les numéros de juin, août et octobre, M. Gavouyère a donné une série d'articles sur la séparation, remplis d'idées très justes, et qui nous ont été fort utiles.

Mais en dehors des édifices cultuels, en dehors de sa créance sur l'État, l'Église, jusqu'à présent, possède un patrimoine dans la composition duquel entrent soit des titres de rente, soit des immeubles de diverse nature, les uns productifs de revenus, tel que champs, bois, maisons ; les autres, comme les écoles et les hospices, affectés directement à l'un des besoins ou des services de la vie religieuse. C'est de ce patrimoine que l'article 4 organise la transmission.

Quelle en est la valeur ? Interrogé sur ce point, dans la séance du 17 avril, le gouvernement a déclaré n'être pas en mesure de donner un chiffre certain et définitif; les évaluations approximatives diffèrent dans la proportion de 3 à 5. Dans la même séance, le ministre des cultes, M. Bienvenu-Martin, estimait que la totalité des biens ecclésiastiques représentait 14 millions de revenus. M. Caillaux qui, en qualité de ministre des finances, a cherché à établir la fortune immobilière et mobilière des établissements publics des cultes, donnait le chiffre de 300 millions, ce qui, au taux de 3 p. 100, donne 9 millions de revenu. — Notons que ces biens sont loin d'être libres; ils sont grevés de lourdes charges; pour un revenu global d'environ 7 millions, les charges des fabriques s'élèveraient à 3 500 000 francs, la moitié.

Quel est l'origine de ce patrimoine? Il remonte au Concordat et a mis un siècle à se former. A la suite des décrets spoliateurs de la période révolutionnaire, il ne restait rien, au clergé de France, de son antique opulence. D'ancien propropriétaire de vastes domaines, il était devenu pensionnaire de l'État ; et bien que le traitement portât le caractère d'une véritable indemnité, il n'en était pas moins sous la main du pouvoir, qui, au jour de conflit, fermerait sa bourse, et laisserait les ministres de la religion se débattre contre les difficultés matérielles de la vie. Il y avait là un grave péril pour l'indépendance du ministère apostolique. Le pape voulut y parer, en assurant à l'Église de France le moyen de se refaire un patrimoine à elle. C'est pour atteindre ce but qu'il stipula, dans l'article 15 du Concordat, la possibilité de « fondations en faveur des Églises ». L'article 73 de la loi organique porte bien que « les fondations prévues par l'article 15 de la convention concordataire ne pourraient consister

qu'en rentes constituées sur l'État »; et l'article 74 complétant cette première disposition, « les immeubles, énonce-t-il, autres que les édifices destinés au logement et les jardins attenants, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions ». Mais ces dispositions de la loi organique, absolument contraires au droit de l'Église ainsi qu'au texte concordataire, sont tombées en désuétude, ou même ont été formellement abrogées par des lois subséquentes. Le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial furent les premiers à y contrevenir en dotant les fabriques d'immeubles ecclésiastiques restitués. Et la loi du 6 janvier 1817 décide dans son article 1er que « tout établissement ecclésiastique reconnu par la loi pourra accepter, avec l'autorisation du roi, tous les biens, meubles et *immeubles*, ou rentes qui lui seront donnés par acte entre vifs, ou par acte de dernière volonté ». L'article 2 permet, sous les mêmes conditions, les acquisitions à titre onéreux des *immeubles* ou des rentes. Enfin l'article 7 stipule, en principe, la perpétuité de la possession des *immeubles*, qui ne pourront être aliénés que moyennant autorisation.

A quels titres ces biens sont-ils venus aux catholiques, et forment-ils entre leurs mains une propriété inattaquable? Les uns leur sont venus à titre onéreux; ils ont été achetés d'un particulier ou d'un autre établissement public, avec des deniers antérieurement reçus ou économisés, avec le prix d'autres objets aliénés. Ce titre est un titre de droit commun, sur la validité, l'interprétation et les effets duquel les tribunaux de l'ordre judiciaire sont seuls compétents. Les droits qui en résultent ne peuvent recevoir aucune atteinte d'une loi postérieure; ils ne cèdent que devant l'expropriation pour cause d'utilité publique, moyennant juste et préalable indemnité.

D'autres, parmi ces biens, ont été acquis à titre gratuit, en vertu de dons ou de legs, dont l'acceptation a été autorisée par le gouvernement, dans les conditions voulues par la loi de 1817. Plus d'une fois, le gouvernement, sollicité par les parents du testateur, a réduit le montant du legs. Mais une fois déclaré habile à recueillir ou le tout ou la partie, l'établis-

sement public est entré en plein dans les droits de propriété, tels que le donateur ou le testateur a entendu les lui transmettre et qu'ils sont révélés par les clauses de l'acte; et il est protégé contre toutes les éventualités de l'avenir par le principe de la non-rétroactivité des lois.

Le reste des biens ecclésiastiques vient de l'État, à titre de restitution. Ces biens étaient avant la Révolution propriété de l'Église; ils furent réunis au domaine national en vertu du décret de confiscation du 2 novembre 1789, et des décrets de même nature qui suivirent. Grâce à des circonstances diverses, ils n'entrèrent pas définitivement, à la suite des ventes nationales, dans des patrimoines particuliers; l'État les a rendus aux fabriques et aux cures, par une série de dispositions datant du premier empire[1].

Mais en les rendant, il ne faisait pas acte de libéralité; il ne pourvoyait pas, gratuitement et par générosité, au service public du culte. En rétablissant dans sa propriété l'Église violemment dépossédée, il accomplissait un devoir de stricte justice; il se mettait en mesure de satisfaire aux engagements solennels qu'il avait souscrits. Lorsque, par l'article 13 du Concordat, le Saint-Siège faisait l'abandon de ses droits sur les biens qui avaient été ravis à l'Église de France, il avait soin de spécifier que cette concession ne portait pas sur tous les biens volés, mais seulement sur ceux qui avaient été aliénés, ceux qui des mains de l'État étaient passés entre

1. Voici l'énumération, que nous ne prétendons pas d'ailleurs absolument complète, de ces biens restitués par décrets ou lois : 1° Biens appartenant aux fabriques avant la Révolution et non aliénés, restitués aux fabriques en vertu du décret du 7 thermidor an XI et de l'arrêté du 26 frimaire an XII; 2° biens non aliénés des anciennes collégiales et des anciennes confréries supprimées (décrets du 15 ventôse et du 28 messidor an XIII); 3° églises et presbytères des paroisses supprimées (décret du 30 mai 1806); 4° biens des fabriques supprimées (décret du 31 juillet 1806); 5° maisons vicariales (décret du 8 novembre 1810); 6° biens des domaines usurpés, c'est-à-dire non régulièrement déclarés par application des décrets des 7 et 11 août 1790 (concédés aux fabriques par les décrets des 26 juillet 1803, 17 juillet 1805, 20 vendémiaire et 18 frimaire an XII); 7° presbytères et églises aliénés, mais revenus au domaine pour cause de déchéance (décret du 17 mars 1809); 8° chapelles des anciennes congrégations et des monastères supprimés (décret du 17 mars 1809); 9° biens celés au domaine pendant la Révolution et révélés au profit des fabriques (décret du 30 décembre 1809, article 36, n° 3; avis du Conseil d'État, du 8 mai 1817).

celles des particuliers, et se trouvaient pour ainsi dire dans la circulation publique, se transmettant d'un acquéreur à un autre. Donc ceux qui n'étaient pas aliénés restaient dans la même situation de droit qu'avant le Concordat, qu'avant les décrets spoliateurs. L'Église en demeurait la propriétaire légitime, toujours qualifiée pour en revendiquer la possession effective. Cette conséquence est si vraie que, plus tard, sous la Restauration, le Saint-Siège eut à renouveler l'article 13 en faveur des particuliers qui, depuis 1801, avaient acquis de l'État les biens appartenant autrefois à l'Église. Maintenant encore, car la prescription ne couvre jamais la spoliation, tout bien ecclésiastique, non aliéné antérieurement à l'année 1817, appartient en stricte justice à l'Église et devrait lui être restitué.

II

Tels sont les titres des établissements publics du culte à la propriété de leurs biens. Si solides qu'ils soient, le législateur a trouvé un moyen radical de les réduire à néant ; il supprime ceux qui, pour lui, en sont les uniques bénéficiaires. Du moins la masse des biens qui deviennent, en conséquence de cette exécution, une sorte « d'hérédité jacente », ira-t-elle en bloc à l'héritier désigné, à ces associations cultuelles, qui, dans le nouvel ordre de choses, seront censées représenter encore l'Église? Non, il s'en faut que la succession soit ainsi réglée : et nous avons à noter ici des prélèvements ou détournements considérables qui diminuent singulièrement l'importance de l'héritage que les futures institutions cultuelles peuvent espérer. Du patrimoine ecclésiastique, la législature a fait trois lots. L'un d'entre eux, oui, va aux associations cultuelles : nous dirons dans quelles conditions. Mais les deux autres prennent une direction très différente ; de par la volonté du plus fort, ils s'en iront enrichir soit l'État, soit les établissements publics de l'État.

L'État prend ou reprend pour lui ce qu'il appelle *ses dotations*. « Les biens immobiliers qui proviennent des dotations de l'État feront retour à l'État» (art. 7 de la commission).

« Ceux des biens écclésiastiques qui proviennent de l'État feront retour à l'État » (article 4 *bis* du projet voté par la Chambre). Que faut-il entendre par là ? Le voici. Ces dotations ne sont pas autre chose, du moins pour la plus grande partie, que ces biens domaniaux rendus aux fabriques et aux menses curiales durant les premières années du dix-neuvième siècle. D'après M. Augagneur, (séance du 17 avril), ils constituent les deux tiers de la fortune actuelle de l'Église. Par une seconde confiscation, le législateur de 1905 les réintègre dans le domaine national où ils n'étaient entrés un instant que par l'effet des lois spoliatrices de la Révolution. Nous ne disons pas qu'il regrette et désavoue les mesures réparatrices qui les avaient rendus à leur maître légitime. Il en nie ouvertement le caractère obligatoire ; il ne veut y voir qu'une affectation libre des ressources publiques concédées, à titre gracieux, à un service public. Ces biens, de tout temps, ont fait partie du domaine de l'État. La nation a constitué une dotation en terre et en argent aux services publics du culte, de l'assistance, de l'instruction. Pendant le moyen âge, elle en a confié l'administration au corps ecclésiastique ; en 1789, elle l'a reprise à son compte. Aujourd'hui, l'état des croyances ne permet plus de faire du culte un département des services nationaux. Il n'y aura plus de service public, d'établissements publics du culte ; seules, des associations privées vont désormais pourvoir au maintien de la religion. Des biens qui ont un caractère public ne peuvent rationnellement être attribués à de pareilles associations. L'État a non seulement le droit, mais le devoir de les reprendre.

Que répondre à d'aussi étranges affirmations ? Autant dire que l'Église n'a jamais existé comme société libre et indépendante, qu'elle n'a jamais été qu'une agence de l'État, une des branches de l'administration civile.

Le texte de la commission ne parlait que des immeubles ; il passait sous silence, comme négligeables, les dotations mobilières, « quelques livres, disait un publiciste gouvernemental [1], composant les bibliothèques des grands séminaires

1. Paul Grunebaum-Ballin, *la Séparation des Églises et de l'État*, p. 142.

et fournis par l'État en exécution de l'article 7 du 23 ventôse an XII ». Mais le moine publiciste ajoutait en note : « Toutefois, il semble indispensable de stipuler le retour à l'État de la dotation mobilière de la caisse des retraites ecclésiastiques créée par le décret du 23 juin 1853. Cette dotation consiste en une inscription de rente de 216 745 francs sur le grand livre de la dette publique. » Cette indication a-t-elle déterminé le changement du texte. L'article 4 *bis* définitivement voté par la Chambre est général et comprend les valeurs mobilières aussi bien que les immeubles.

La confiscation édictée par l'article 4 *bis* revêt un caractère particulièrement odieux de ce fait qu'elle atteint même des biens grevés de fondations pieuses, c'est-à-dire de messes et services solennels pour les défunts; on excepte, il est vrai, les fondations postérieures au Concordat; mais cette exception n'est qu'un vain mot; depuis le Concordat, aucune fondation pieuse n'a été créée avec les dotations de l'État, du moins on n'en peut citer aucune. Ce qui reste, c'est que les intentions des anciens donateurs sont ouvertement méconnues.

L'État prend donc pour lui une part, et non la moindre, du patrimoine ecclésiastique. Après l'État, voici les établissements publics de l'État qui, à leur tour, se présentent à la curée. Quels titres font-ils valoir ? Ils invoquent un principe très contestable, introduit récemment dans la jurisprudence, exprès, dirait-on, pour les besoins de la cause : le principe dit de *spécialité* ou de *spécialisation*. Voici comment on raisonne :

Une personne morale n'est créée par le législateur que pour un but déterminé. Elle ne reçoit la vie et la capacité que pour les opérations qui se rapportent à ce but spécial. Elle vit pour certains actes, elle ne vit pas pour d'autres. Elle est capable pour les opérations qui ont un certain but, incapable pour les opérations identiques qui ont un autre but. Le but des personnes morales ou établissements ecclésiastiques c'est le culte, exclusivement le culte. Ils peuvent recevoir des dons et des legs grevés d'une affectation cultuelle : mais pour toute libéralité qui aurait une affectation différente, ils

sont incapables : le don ou le legs sont nuls, de nullité absolue, faute de destinataire vivant ou de destinataire habile à jouir des droits dont on voudrait l'investir. Or cette doctrine n'est connue, ou du moins n'est admise et appliquée que depuis quelque vingt-cinq ans. Encore à la date du 6 avril 1873, le conseil d'État condamnait la prétention, émise à diverses reprises par les bureaux de bienfaisance ou les communes, au droit exclusif de recevoir des libéralités destinées au soulagement des pauvres. Ce n'est qu'en 1881 que le gouvernement a sollicité et obtenu un avis contraire, en conséquence duquel les établissements ecclésiastiques, évêchés, cures, fabriques n'ont plus été autorisés à accepter les dons et legs qui leur étaient adressés avec la charge d'en employer le revenu à des œuvres de bienfaisance[1].

Avant cette époque, et pendant les trois premiers quarts du dix-neuvième siècle, les établissements publics des cultes ont reçu, avec autorisation, par dons ou par legs, un assez grand nombre de biens affectés, non pas au culte, mais au soulagement des pauvres ou des malades, à l'instruction des enfants; bref à des œuvres extra-cultuelles qui, d'une manière générale, peuvent se ranger sous la double rubrique de l'assistance et de l'enseignement.

Dans le décret de novembre 1789 qui nationalisait les biens du clergé, il était spécifié qu'une partie du revenu de ces biens, employée autrefois à soulager toutes les misères, conserverait entre les mains de la nation, la même affectation. Cette charge est revenue aux fabriques lorsque les biens qui leur ont été restitués en étaient grevés : et chacun sait, que depuis le Concordat, dans beaucoup de libéralités faites à l'Église, les disposants se sont préoccupés d'assurer des secours aux malheureux. D'autre part, à mesure que la liberté de l'enseignement gagnait du terrain, — loi de 1833 sur l'enseignement primaire, loi de 1850 sur l'enseignement secondaire, loi de 1873 sur l'enseignement supérieur, — les dispositions en faveur des écoles catholiques, consenties aux établissements ecclésiastiques, se multiplièrent.

1. Quelques biens affectés aux œuvres ont été *achetés;* mais ils sont peu considérables par rapport à ceux qui ont été *donnés* ou *légués*; et, d'ailleurs, ils ont le même sort.

Ces libéralités n'avaient pu se faire qu'avec le visa du pouvoir. Jusqu'à présent, ni le gouvernement ni le Conseil d'État n'avaient osé revenir sur leurs décisions, ni appliquer rétroactivement le principe de la spécialité à des dons ou legs dont l'acceptation avait été définitivement autorisée avant 1881. Aujourd'hui leurs scrupules se sont évonouis. La loi frappe rétroactivement de nullité des acquisitions régulièrement faites, sous des charges dont le gouvernement lui-même, dans les décrets et ordonnances d'autorisation, avait pris soin d'assurer l'exécution perpétuelle. L'article 5 du projet de séparation décide que « les biens (ecclésiastiques) mobiliers et immobiliers grevés d'une affectation charitable, ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués aux services ou aux établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens ».

On a demandé aux ministres et au rapporteur quels étaient les établissements *d'utilité publique*, dont le caractère confessionnel pourrait inspirer confiance aux catholiques et les rassurer sur le sort de leurs libéralités. Il leur a été impossible d'en citer aucun. On sait, du reste, que, s'il en existait, ils seraient à la merci du pouvoir qui peut, comme bon lui semble, retirer les autorisations d'utilité publique. Les biens des œuvres catholiques iront donc, à n'en pas douter, aux établissements de l'État, des départements, des communes; établissements laïcisés, et dont l'administration, trop souvent, est confiée à des directeurs sectaires en récompense même de leur anticléricalisme.

La loi, article 5 et 7 *in fine*, stipule bien, au profit des bienfaiteurs ou de leurs ayants cause, la possibilité d'une action en reprise des biens et sommes ainsi détournés de la destination religieuse en vue de laquelle les fabriques ou les menses les avaient reçus ; mais dans quelles étroites limites cette faculté est resserrée ! Seuls les héritiers en ligne directe des disposants peuvent exercer ce droit de revendication, et ils n'ont que six mois pour se pourvoir devant la justice. Ajoutons que les légistes de l'État trouvent encore excessive cette mesquine concession ; ils déclarent que les biens, objet des libéralités, sont devenus *propriétés publiques* et ne

devraient donner lieu à aucune action en reprise au profit de la part des particuliers [1].

D'après le texte de la loi, article 5, les représentants légaux des établissements du culte sont invités à faire passer eux-mêmes entre les mains des établissements civils les biens qui sont le patrimoine de leurs œuvres. En d'autres termes, les évêques, les curés, les fabriciens feront, en personne, la remise du dépôt sacré reçu de la charité des fidèles. L'Église ira porter ses dépouilles à l'État, sous la surveillance et le contrôle des préfets. Non, c'est vraiment trop demander. Que le Conseil d'État, puisque c'est lui qui, à défaut des administrateurs, doit intervenir, désigne lui-même les établissements de l'État qui doivent s'enrichir des ressources lentement amassées, sous l'inspiration de la foi, pour subvenir aux œuvres catholiques.

Mais ce qui nous paraît plus grave que le fait de la spoliation, même aggravée par les circonstances odieuses qui l'accompagnent, c'est la théorie qu'il implique. Nous n'entendons point parler ici de la valeur juridique du fameux principe de spécialité. Nous laissons à d'autres, plus compétents, le soin de la discuter [2]; de nous dire, par exemple, comment la liberté générale d'association peut s'accommoder de cette faculté laissée à l'État de doser la capacité des personnes morales, d'en créer des moitiés, des tiers, ou des quarts. N'y-a-t-il pas là un moyen très efficace de paralyser l'action de tout groupement social ?

Nous n'avons à nous occuper ici que de l'application que l'on fait de cette théorie à l'Église. De quel droit soumettre, aux règles mesquines de nos légistes, une société qui a Dieu pour auteur, et le monde entier comme théâtre de son expansion? Appliquée à l'Église, la doctrine de la spécialité n'est pas autre chose que la négation radicale de deux de ses plus importantes fonctions : la charité et l'enseignement. Désormais, l'Église n'aura plus le droit d'avoir en France ni un hôpital ni une école. Tout enseignement revient à l'Univer-

1. Grunebaum-Ballin, *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre 1905, p. 50.

2. On peut consulter là-dessus M. de Vereilles-Sommières, *les Personnes morales*, p. 47.

sité, toute œuvre de bienfaisance est du domaine de l'Assistance publique. C'est l'Église, découronnée, dans notre pays, des œuvres qui pendant dix-neuf siècles ont fait sa gloire, dont elle a rempli le monde, qui sont comme l'expansion naturelle de sa vie. C'est l'Église réduite à n'être plus pour l'extérieur qu'une institution de cérémonies liturgiques, et dépouillée du prestige que lui donnait, aux yeux de tous, ignorants ou savants, le spectacle de son zèle à guérir les pauvres humains de l'ignorance et de la misère.

Jusqu'ici les avis du Conseil d'État n'étaient qu'une indication pour le gouvernement et ne constituaient pas une norme obligatoire pour les tribunaux. L'article 5 de la loi de séparation introduit pour la première fois dans notre législation et impose comme règle aux juges le principe qui prohibe à l'Église catholique, en France, toute participation à l'exercice public de l'enseignement et de la charité.

III

Pour quelle part les biens affectés aux œuvres entrent-ils dans le patrimoine ecclésiastique actuel ; et, en conséquence, quelle est la somme de biens qui s'en ira aux établissements publics de l'État ? quelle est celle qui restera pour subvenir aux besoins de l'Église ? nous ne pouvons pas le préciser. Quoi qu'il en soit, seuls les biens appliqués à l'entretien des églises ou chapelles, à leur ornementation, à la célébration des offices, comme aussi à la subsistance des ministres du culte passeront aux futures associations cultuelles. D'après quelle règle se fera cette transmission ? L'article 4 les indique ; elle sont au nombre de deux :

1° La dévolution des biens appartenant aux établissements publics du culte sera faite, non par les soins de l'administration civile, mais par les représentants légaux de ces établissements.

2° Si des procès s'élèvent concernant la validité de ces attributions, le litige sera de la compétence des tribunaux civils.

Au sujet de la première règle, il importe de remarquer que les administrateurs des établissements du culte, fabriciens, curés, et même évêques ne peuvent, de leur propre autorité,

procéder à cette remise entre des mains laïques, des biens de l'Église. Seul le Saint-Siège a qualité pour permettre une opération qui a le caractère d'une véritable aliénation. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous devons attendre la décision du Siège apostotique.

Mais, sous le bénéfice de cette observation, nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître le libéralisme de bon aloi dont, par certain côté, la règle première est empreinte. Elle apparaît comme une demi-reconnaissance des droits de propriété de l'Église, et en même temps comme une garantie pour l'avenir. Il est à croire que les administrateurs actuels investis de la mission de désigner leurs héritiers, choisiront, autant qu'il sera en eux ,des associations dignes de leur succéder.

Nous ferons une remarque analogue au sujet de la deuxième règle qui défère les procès à la justice ordinaire, moins sujette à caution que la justice administrative; si plusieurs associations rivales se disputent la dévolution des biens, il est avantageux que ce soit aux tribunaux civils qu'il appartienne de prononcer entre elles.

Mais ici une grave difficulté se présentait : les tribunaux civils décideront, soit, mais conformément à quelles règles ? on ne pouvait les laisser, sans un principe net de solution, libres de juger au gré de leurs préférences personnelles. Toute l'économie de la loi repose sur l'existence de ces associations, bénéficiaires des biens des anciens établissements, locataires ou usufruitières des églises, mandataires directs des intérêts des fidèles. Au moment de constituer légalement leur patrimoine, il fallait de toute nécessité fixer le signe authentique auquel on reconnaîtrait si elles étaient catholiques ou non.

Nous n'avons pas ici à rechercher quelles influences secrètes entrèrent en jeu, à ce moment de la discussion, ni les motifs qui adoucirent tout d'un coup l'intransigeance de quelques-uns des principaux défenseurs de la loi [1]. Toujours est-il que, dans la séance du 20 avril, au grand étonnement de tous ceux qui n'étaient pas du complot, le rapporteur vint proposer

1. Georges Berry, *Une page d'histoire*, p. 92 *sqq*.

l'insertion dans l'article 4 du fameux fragment de phrase « associations... se conformant aux règles d'organisation générale du culte ». La formule était vague. On sait avec quelle éloquente ténacité M. Ribot, poussant le rapporteur de retranchement en retranchement, le força à en préciser le sens, l'obligeant de convenir que le prêtre catholique est celui qui est reconnu comme tel par son évêque, de même que l'évêque catholique est celui qui est reconnu par le pape. Telles sont les règles d'organisation générale du culte catholique. D'autres cultes, issus du schisme, peuvent ne pas craindre les divisions nouvelles et même en vivre; mais l'Église catholique vit d'unité, et ne saurait pas se concevoir en dehors d'une hiérarchie étroite qui va du Souverain Pontife au dernier vicaire d'une de nos paroisses rurales. C'est là un fait. Le législateur n'a pas à le consacrer, il doit le respecter. On demande un signe extérieur pour reconnaître l'association qui doit être investie; le signe, le voilà.

C'est dans ce sens que fut voté l'article 4. Inutile de raconter les efforts de la majorité sectaire pour le combattre, leur dépit de le voir triompher.

Les discussions sur la loi de séparation furent interrompues pendant les vacances de Pâques. Les députés qu'avait déçus le vote de l'article 4, complété par la clause additionnelle, mirent à profit ce temps de loisir pour préparer les amendements au moyen desquels ils espéraient regagner le terrain perdu. La délégation des gauches, — on sait que l'on appelle ainsi une sorte de comité extra-légal, composé des représentants des divers groupes de la majorité, qui prétend dicter ses volontés aux commissions officielles et à la Chambre — la délégation des gauches avait été chargée de trouver la formule qui mît à néant les espérances du clergé et des fidèles. Après bien des tâtonnements et des hésitations, elle enfanta l'article 6, qui détruit de fond en comble le libéralisme de l'article 4.

L'article 6, en effet, tel qu'il est sorti de l'officine où il a été élaboré, prévoit que, lorsque la dévolution des biens aura été régulièrement faite à une association cultuelle par les représentants de la fabrique, il pourra se former une asso-

ciation latérale qui ne tiendra aucun compte de la transmission accomplie, ni des garanties qui en résultent pour le culte. La nouvelle association formulera une réclamation, elle demandera que les biens lui soient attribués, après avoir été repris à l'association légalement investie. La contestation sera portée devant le Conseil d'État statuant au contentieux, lequel jugera d'après toutes les circonstances de fait.

Dès lors, il n'y a plus d'article 4; car il sera toujours facile à un gouvernement dirigé par un émule de M. Combes, de susciter des associations de pseudo-catholiques; et, grâce à la docilité du Conseil d'État, appelé à peser toutes les circonstances de fait, de transférer entre leurs mains les biens de l'Église.

Mais essayons de montrer, par une analyse plus détaillée, comment l'article 6 contredit et détruit l'article 4.

1° D'après l'article 4, l'attribution faite régulièrement, par les représentants de l'établissement ecclésiastique supprimé, avait le caractère d'un transfert définitif de propriété. D'après l'article 6, cette attribution laisse les choses en suspens. Pendant un an, — et encore faut-il remarquer que dans le texte primitif de l'article 6 aucun délai n'était fixé, le terme d'un an ne fut introduit que pour obtenir le vote de certains hésitants — pendant un an, les intéressés resteront dans l'incertitude; pendant un an, les associations les plus fantaisistes pourront se présenter et formuler leurs revendications; le champ restera ouvert sans limite à toutes les convoitises, à toutes les espérances de spoliation.

Passé ce délai d'un an, l'association nantie ne sera pas encore en complète sécurité; à tout moment, après dix, quinze ou vingt ans, elle pourra être dépossédée « s'il survient une scission parmi ses membres, si une association nouvelle se crée par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique, enfin si elle n'est plus en mesure de remplir son objet[1] ».

2° D'après l'article 4, si des procès s'élèvent concernant la validité des attributions faites par les établissements ecclésiastiques, ces procès seront du ressort des tribunaux de

1. Art. 6, dernier paragraphe.

droit commun, des tribunaux civils. D'après l'article 6, les litiges inévitables, que son texte même fera naître, seront déférés au Conseil d'État, dont la compétence est substituée à celle des juridictions civiles. C'est au Conseil d'État qu'il appartiendra de prononcer entre les associations qui ne manqueront pas de se former, en vertu même de l'appât qui leur est offert, au cours de l'année qui suivra la première dévolution. Rien de moins justifié que ce dessaisissement des tribunaux ordinaires au profit d'un tribunal d'exception. Le Conseil d'État est incompétent aussi bien à raison de l'objet du procès que de la qualité des parties en cause.

Les juridictions administratives sont instituées pour connaître des procès qui s'élèvent au sujet des actes accomplis par l'administration en vertu de son pouvoir de commandement, des actes de puissance publique[1]. Or il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un acte de commandement; il ne s'agit même pas d'un acte de gestion. Il ne s'agit, en aucune manière, d'un acte administratif, mais d'un transfert de propriété réalisé conformément à la loi.

Les questions de propriété sont de la compétence des juridictions civiles, même quand l'une des parties en cause est une personne morale de droit public. Le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques, article 80, le dit expressément : « Toutes contestations relatives à la propriété des biens, et toutes poursuites à fin de recouvrement des revenus seront portées devant les juges ordinaires. » A combien plus forte raison doit-il en être de même quand les parties en cause sont des associations privées? La question de propriété ne se pose pas, ici, entre l'État et un particulier, mais uniquement entre des particuliers.

Faut-il insister sur les inconvénients pratiques et sur les dangers, pour le bon droit, de la solution qui triomphe? Dans l'ordre pratique, le Conseil d'État, plus éloigné du lieu du litige, est moins à même que le tribunal civil de se prononcer en connaissance de cause. Les intéressés sont privés d'un degré de juridiction. Le Conseil d'État étant surchargé d'affaires, les procès, malgré la rapidité rela-

1. Berthélemy, *Traité élémentaire de droit administratif*, p. 839 *sqq*.

tive de sa procédure, n'auront pas de fin. La juridiction saisie devra continuellement surseoir pour renvoyer aux tribunaux civils le jugement des contestations incidentes; par exemple, les questions de domicile qui surgiront à propos de la formation des associations cultuelles. En vertu de l'article 4, certaines difficultés résultant de la dévolution elle-même, faite par les établissements cultuels (attributions trop hâtives), resteront de la compétence des juridictions civiles, sans que ce partage de compétence puisse se justifier. La dévolution peut être faite trop tôt : elle est faite trop tôt si elle a eu lieu moins d'un mois après la publication du règlement d'administration publique (art. 4 *bis*); elle peut aussi être faite trop tard : elle est faite trop tard si elle a lieu plus d'un an après la promulgation de la loi (art. 4). Dans le premier cas, c'est le tribunal civil qui est appelé à prononcer la nullité de l'attribution (art. 4 *bis*, § 2). Dans le second cas, c'est le Conseil d'État qui a la mission d'intervenir; explique qui pourra une pareille anomalie.

Dans l'ordre moral et au point de vue des dangers que court le bon droit, sans doute nous ne méconnaîtrons pas la haute impartialité du Conseil d'État; nous n'y verrons pas une sorte de tribunal à tout faire, prêt aux louches besognes; mais il nous sera bien permis de constater, qu'en fait, la juridiction administrative, plus dépendante du pouvoir, inspire moins de confiance aux justiciables que les tribunaux civils. On se proposait de séparer l'Église de l'État; la compétence reconnue au Conseil d'État va directement à l'encontre du but même de la réforme; elle aura pour résultat de resserrer encore les liens que l'on disait vouloir rompre.

3° D'après l'article 4, les représentants de l'établissement public des cultes, pour régler l'attribution des biens; les tribunaux civils, pour en reconnaître la validité, devaient s'inspirer des règles d'organisation de chaque culte. D'après l'article 6, comment le Conseil d'État devra-t-il statuer ? Il tiendra compte, pour apprécier les prétentions de l'association demanderesse, « de toutes les circonstances de fait ». Le fait que l'association s'est constituée conformément aux règles de l'organisation générale du culte dont elle se propose de continuer l'exercice, pourra être l'une de ces circons-

tances; mais elle ne sera pas la seule, ni même la principale; et, à coup sûr, elle ne constituera pas une condition *sine qua non*, surtout si on l'interprète strictement, dans le sens d'une patente ou brevet de reconnaissance délivré par l'autorité épiscopale.

Les règles d'organisation du culte lient sans doute, en vertu de l'article 4, § 1, l'établissement public qui en opère la première dévolution. Elles n'obligent, en aucune manière, la juridiction administrative, qui n'a pour se guider que les mille particularités locales : situation des personnes, rivalités des partis, au milieu desquelles le nouveau groupement cultuel a pris naissance. Aucun critérium ne lui est indiqué, aucune règle ne lui est imposée. C'est un pouvoir discrétionnaire, une sorte de blanc-seing qu'on a remis entre ses mains. Et comme, en l'absence d'un texte, le Conseil d'État n'a guère d'autres directions à suivre que celles qui lui sont données par le gouvernement, la répartition des biens entre les associations cultuelles se trouve, en définitive, à la merci du pouvoir central.

Que l'on ne dise pas que le péril a été restreint à l'espace d'une année. Nous avons énuméré plus haut les trois cas stipulés par l'article 6, § 4, où, ultérieurement, et sans limitation de temps, la contestation pourra se produire; cas nullement chimériques, et dont il sera même assez facile de provoquer à dessein la réalisation.

Quelle a été la pensée secrète des députés qui ont tenu à susprendre sur la tête des associations cultuelles, comme une arme menaçante, ce texte suspect?

Ont-ils voulu détruire l'Église en brisant son unité, en la réduisant, par la dispersion de son patrimoine, à n'être plus qu'un amas de sectes disparates? On serait tenté de le croire, à relire quelques-uns des arguments développés par eux à la tribune de la Chambre. « Ne voyez-vous pas, disait M. Cruppi, ancien avocat général à la Cour de cassation, et, pour la circonstance, rapporteur de la délégation des gauches, ne voyez-vous pas que si la règle absolue de l'article 4 figurait et restait dans le texte de la loi, elle aurait pour conséquence nécessaire de figer la doctrine de l'Église catholique et de

prétendre même de faire obstacle à son évolution ? Vous parlez de la communion des fidèles avec le prêtre, de la communion du prêtre avec l'évêque, et de la communion de l'évêque avec le pape; mais savez-vous quel sera l'évêque de demain, qui le nommera, dans quelles conditions il exercera ? Ce sont des situations que vous ne pouvez pas prévoir... J'admets que vos explications sur la hiérarchie catholique correspondent à la réalité présente. Mais, dites-moi, la loi n'est-elle pas faite pour l'avenir et pour toujours ? et, dès lors, ne risquez-vous pas d'enrayer vous-même l'évolution de l'Église, de gêner sa liberté, en l'emprisonnant dans une série d'affirmations qu'aucun légiste de la monarchie n'aurait osé produire ?... »

En d'autres termes, le législateur n'a pas le droit d'augurer *a priori* que les citoyens et citoyennes qui demain formeront une association cultuelle sous la rubrique de catholiques, soient encore catholiques dans dix ans. Du moins, il peut advenir qu'à cette échéance, tout en gardant ce nom, ils lui prêtent un autre sens que celui que l'évêque et le curé continueront d'y attacher. Dans ce cas, on ne saurait admettre que les pouvoirs publics laissent éternellement la jouissance des biens cultuels aux dévots de l'obédience épiscopale et en excluent à jamais les consciences personnelles, autonomes, originales qui, au nom de l'émancipation de la pensée religieuse auront évolué. Des groupes multiples de citoyens, provisoirement associés pour un culte qui lui-même répondra d'une façon provisoire à un *moment* de leur conscience, groupes d'ailleurs égaux en droits, voilà, à la place d'une Église universelle, strictement hiérarchisée, la seule chose que l'État doit envisager, la seule chose dont il ait à tenir compte.

A vrai dire, nous ne craignons pas beaucoup pour l'unité de l'Église, au lendemain de la séparation ; nous ne pensons pas que le rêve de chaos religieux fait par les sectaires se réalise jamais. Moins encore que la Suisse, la Bavière ou le duché de Bade, la terre de France est propice à l'éclosion des sectes de vieux-catholiques ou autres. En France, ceux qui se proclameront catholiques seront catholiques avec les évêques et avec le pape.

Ce qui nous paraît plus redoutable, c'est l'usage que les auteurs de l'article 6 ne manqueront pas de faire, sur le terrain politique, du texte qu'ils ont élaboré. Quel merveilleux engin électoral ils se sont forgé. Les associations cultuelles devront bien comprendre, en effet, que si leurs prêtres, leurs évêques se jettent dans la mêlée, c'est au-devant de tous les procès, de toutes les taquineries, de toutes les injustices qu'elles se précipiteront; mais que si, au contraire, l'Église sait être sage, l'interprétation et l'application de la loi se feront en douceur. L'article 4 sera respecté pour la dévolution des biens, lorsque l'association investie semblera devoir être inoffensive. Que si, au contraire, elle paraît vouloir être combative, oh! alors on trouvera toujours le moyen de faire naître en face d'elle une société concurrente. Saisi du litige, le Conseil d'État, invoquant l'article 6, attribuera les biens à une société qui n'aura rien de commun avec les règles générales du culte, mais servira à paralyser l'action de ceux qu'on redoute.

IV

La contradiction que nous avons relevée entre les textes qui déterminent les juridictions chargées de résoudre les différends et qui fixent les règles qu'elles ont à suivre, n'est pas la seule; il est aisé d'en signaler d'autres; par exemple, au sujet de la condition juridique des biens transmis.

Ces biens deviennent-ils la propriété des associations?

Oui, si on prend l'article 4 dans son sens naturel, et si on en rapproche le texte des discussions qui l'ont préparé. Non, si l'on consulte les dispositions éparses dans les articles 6 et 7, et dans tout le titre II.

D'après le sens obvie de l'article 4, l'association cultuelle attributaire des biens de l'établissement public est constituée réelle propriétaire de ces biens. L'amendement Allard, qui dévoluait en bloc à l'État, à titre de propriété, le patrimoine actuel ecclésiastique, a été repoussé par cinq cent vingt voix contre cinquante et une. C'est l'association, en conséquence, qui, si elle prend fin, doit avant de se dissoudre, en régler le sort. Cette propriété collective a le caractère d'une propriété privée. Peu importe que les biens transmis

aient été considérés autrefois comme des biens publics. Du jour où le transfert a été opéré, ils ont changé de nature. Et c'est ce qui explique la compétence des tribunaux civils dans les procès dont ils peuvent être l'objet.

Qu'on relise au contraire les articles 6 et 7, et tout le titre II, les biens transmis y conservent le caractère de biens publics, de biens, par conséquent, sur lesquels l'État prétend bien garder la haute main, dont il ne saurait, dit-il, se désintéresser. Les personnes morales auxquelles on les attribue n'ont, en aucune façon, à leur égard, cette libre jouissance et cette pleine disposition qui caractérise la propriété. Les établissements ou associations entre lesquels ces biens ont été répartis ne sont que des affectataires, des gérants, ou, si l'on veut, des usufruitiers d'une nature spéciale. L'État, voilà toujours le vrai propriétaire; les biens en question n'ont pas cessé de faire partie de son domaine public. A l'État, par conséquent, le droit et le devoir de surveiller la destinée de ces biens, de modifier les conditions de leur gestion, de les transférer à une autre personne morale, d'en modifier l'affectation primitive, de leur assigner une destination nouvelle.

Veut-on quelques traits précis de cet assujettissement des biens transmis au bon plaisir de l'État ?

Nous l'avons vu : c'est la justice administrative substituée aux tribunaux ordinaires qui, en cas de litige concernant ces biens, est investie d'une compétence à peu près universelle. C'est après inventaire officiel, contrôlé par le gouvernement (art. 3), et avec obligation de réemploi en titres d'État dans le cas d'aliénation, que les biens sont attribués aux associations. L'article 4 confie aux établissements publics des cultes le soin de procéder eux-mêmes à la liquidation de leur patrimoine, et d'investir les associations qui doivent leur succéder; il écarte l'immixtion du gouvernement et de ses agents. L'article 6, § 1er, se hâte de ramener cette ingérence suspecte : si, pour une cause ou pour une autre, l'établissement n'a pas opéré la dévolution dans le délai fixé, dans le délai d'une année, aussitôt l'administration intervient et l'accomplit d'office.

Il peut arriver, il arrivera certainement, en plusieurs en-

droits, qu'au moment de la dévolution aucune association ne se présente pour recueillir les biens. Étant donné les conditions draconiennes imposées aux associés, les lourdes responsabilités qu'ils assument, l'amende et même la prison pour inobservation d'un texte obscur et compliqué, pour un délit que personellement ils n'auront pas commis, il sera, plus souvent qu'on ne pense, tout à fait impossible de réunir le nombre voulu, sept au minimum, de catholiques assez désintéressés, assez courageux pour affronter les périls que le législateur leur a préparés. Déjà, sous le régime concordataire, ce n'est pas sans quelque peine que l'on réussit à former les conseils de fabrique. Et pourtant qu'est-ce que les risques pratiquement encourus par nos fabriciens actuels en comparaison de ceux qui menacent les membres et surtout les directeurs et administrateurs des associations cultuelles? Quelle sera, au point de vue des biens, la conséquence de l'éventualité que nous indiquons? Cette conséquence est formulée dans l'article 7, § 1er. Là où il n'y aura pas d'association cultuelle, les biens, de par la volonté du législateur, seront attribués aux établissements publics d'assistance et de bienfaisance. Plus loin, le législateur admet, et il faut lui en savoir gré, les unions d'association et même la fédération nationale des associations établissant entre elles une solidarité qui devrait étendre son influence sur l'avenir des biens. Il eût été naturel que les biens non recueillis faute de preneur fussent dévolus aux associations des circonscriptions ecclésiastiques voisines. Mais non, l'État, usant du droit de haut domaine qu'il s'est réservé, en change la destination, et les attribue à ses propres établisssements.

L'association qui a reçu les biens, après avoir fonctionné pendant un temps plus ou moins long, peut mourir. Elle peut mourir de mort naturelle, par exemple, faute d'objet, et de ressources, si le culte n'avait plus d'adhérents et ne percevait plus de rétribution. Elle peut mourir de mort violente, lorsqu'elle a commis quelque délit qui entraîne la dissolution par jugement des tribunaux. Dans l'une et l'autre hypothèse, l'association cultuelle devrait avoir, comme les autres associations, la faculté de disposer elle-même de ses biens, en désignant son héritier soit dans les statuts mêmes, soit par

une décision de la dernière assemblée générale. C'est ce que reconnaît formellement pour les associations ordinaires l'article 9 de la loi de 1901. Appeler l'État à recueillir les biens des personnes morales décédées serait dangereux; ce serait lui créer un intérêt à la mort de ces personnes, et par suite une forte tentation de les aider à mourir plus tôt, ce que les anciens jurisconstultes appelaient un *votum mortis*. L'article 7, § 2 crée à l'association cultuelle, sur le point qui nous occupe, un statut exceptionnel restrictif du droit commun. L'État lui ravit, pour se le décerner à lui-même, le droit de régler sa succession, du moins en ce qui concerne les biens *transmis*.

Ces biens, le Conseil d'État — car c'est lui qui est constitué exécuteur testamentaire — pourra sans doute les transférer, d'après le texte voté, à des associations analogues dans la même circonscription, ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines; mais il pourra également, si bon lui semble, les transférer aux établissements visés par le paragraphe 1er du même article 7, c'est-à-dire aux établissements publics d'assistance et de bienfaisance. Aucun privilège n'est accordé aux associations cultuelles. Contre le décret rendu en Conseil d'État, il n'y a pas de recours. C'est l'arbitraire en plein. La disposition est d'autant plus fâcheuse que, sans parler de la difficulté qu'elles auront à vivre, le législateur a multiplié, pour les associations cultuelles, les cas de condamnation à mort. Elles doivent compter avec les cas de dissolution violente stipulés, dans la loi de 1901, pour toute association; et elles doivent compter, de plus, avec les cas prévus exprès pour elles dans la loi de séparation.

Étrange inconséquence! Pourquoi la nation, en 1789, s'est-elle cru le droit de s'emparer des biens de l'Église ? Parce que, répondent nos adversaires, elle prenait en même temps, la charge publique du culte. — Très bien ; mais puisque aujourd'hui elle abdique la charge, ne perd-elle pas le droit à la propriété, et ne devrait-elle pas la transférer à ceux qui succèdent à la charge ? Au lieu de cela, que fait-elle ? elle s'affranchit de l'obligation et garde ses prétentions sur les biens dont la charge assumée était la rançon.

Ne dites pas que l'association restera du moins propriétaire et pourra disposer en toute liberté des biens qu'elle acquerra dans l'avenir. Amère ironie : comment réaliser des économies, et se refaire une fortune, alors que les sources de revenus sont réduites à quelques cotisations ou quêtes et à un maigre casuel; alors que l'accroissement de l'avoir est de toutes parts limité : pour les immeubles, ceux-là seulement strictement nécessaires au culte; pour les valeurs mobilières, l'avance à peine suffisante pour les dépenses de trois ou quatre années; alors que tous les services financiers de l'État, enregistrement, inspection générale, sont réquisitionnés pour surveiller les mouvements d'une caisse à peu près vide, avec, pour sanction de leur contrôle, l'amende et la prison; alors, enfin, et c'est là un point encore qu'il eût fallu mettre davantage en lumière, qu'ayant hérité d'une partie seulement de l'actif, on succède à la totalité du passif.

Rien dans l'avenir, plus rien du passé. Amputé des biens restitués par l'État, amputé des biens donnés pour les œuvres, le pauvre reliquat du patrimoine, amassé par l'Église pendant un siècle, reste à la discrétion du pouvoir civil qui en accaparera les derniers lambeaux dans tous les endroits où l'association cultuelle ne pourra venir à l'existence, dans tous les endroits où elle succombera d'inanition, dans tous les endroits où l'État lui-même la frappera de mort.

Pour accélérer la dilapidation, on escompte déjà l'affaiblissement et la disparition de la foi parmi les populations; et l'on se réserve d'examiner ultérieurement si les biens cultuels ne sont pas, ici ou là, trop considérables, eu égard à l'état de décadence des croyances religieuses, afin de les ramener à une juste proportion[1].

Les sectaires veulent une Église sans ressources, hors d'état d'entretenir son clergé et ses temples, frustrée de tout moyen d'existence, privée des éléments nécessaires à la vie, mendiante et esclave, en attendant qu'elle meure. Il faut avouer qu'ils ont pris de bons moyens pour réaliser leur dessein.

Hippolyte PRÉLOT.

1. Cf. Grunebaum-Ballin, *la Séparation...*, p. 122-123.

LUCILE

A L'OCCASION DE L'ÉRECTION DE LA STATUE DE CAMILLE DESMOULINS

« Périsse ma mémoire; que je sois réduite en cendres et que les vents les dissipent par toute la terre. »

Celle qui, dans un jour de sombre mélancolie, écrivait ces lignes désespérées, Lucile Duplessis, femme de Camille Desmoulins, n'a pas obtenu l'oubli qu'elle appelait de la sorte. Bien au contraire. Presque tous les historiens de la Révolution ont eu pour elle un souvenir ému, et ceux qui se sont spécialement occupés de son mari ont à l'envi pris à tâche de la faire revivre devant nous. Et avec quel cortège de qualités! MM. E. Fleury, A. Despois et J. Claretie nous l'ont complaisamment montrée « douce, bonne, aimante, toute de charme, pure et séduisante ». C'est, nous disent-ils, « la plus suave tête de femme de l'époque », la femme idéale[1], en qui nul défaut n'apparaît[2] ».

On s'explique un peu, assurément, qu'ils se soient laissé surprendre ainsi, et qu'après avoir été contraints de contempler la figure de Marat ou de Robespierre, ils aient trouvé une vraie jouissance à jeter les yeux sur celle de Lucile. On conçoit encore qu'au sortir de la salle des Jacobins, où ils avaient été témoins de tant de scènes effrayantes et hideuses, ils aient été séduits en voyant Camille Desmoulins « dormant sur l'épaule de sa femme », le matin du 11 août, ou celle-ci courant tout empressée à travers les appartements pour lui préparer plus vite le lit de sangle sur lequel il allait reposer.

Tout cela, du reste, c'est Lucile, mais pas Lucile tout entière, et ne relever que pareilles choses, c'est ne présenter qu'un côté

1. M. Em. des Essarts vient de lui consacrer dans la *Revue Bleue* du 30 septembre, une pièce de vers enflammée, dans laquelle vraiment il s'es mis, lui aussi, trop à l'aise avec l'exactitude historique.

2. M. Claretie avoue pourtant qu'elle était « quelque peu romanesque »; tout juste assez sans doute pour mériter d'être distinguée des petites bourgeoises royalistes de son temps.

d'une physionomie mobile et complexe. Il semble donc que ses panégyristes, se répétant d'ailleurs les uns les autres, s'appuyant sur les mêmes documents, plus ou moins sérieux, reproduisant les mêmes extraits[1], ne nous aient donné d'elle qu'une esquisse incomplète et forcément trompeuse. C'est ce qui m'a paru très évidemment lorsque j'ai étudié les deux petits cahiers qui forment son *Journal*[2], document singulier qu'on n'a pas encore suffisamment utilisé et dont l'inauguration récente de la statue de son mari, au Palais-Royal, vient de rappeler le souvenir.

Le lecteur comprendra que je me reporte presque uniquement, pour lui faire connaître Lucile et rétablir la vérité fort altérée, à ces trente-deux pages à peu près entièrement inédites. Ici, en effet, elle s'est peinte sans déguisements, tout entière, avec une spontanéité qui exclut tout calcul, toute dissimulation; un abandon naïf auquel il est d'autant moins téméraire de se fier que la jeune fille écrivait pour elle seule[3].

Lucile Duplessis avait pour père « le fils d'un maréchal-ferrant de village, devenu, grâce à ses efforts, à une lutte patiente et constante, premier commis du contrôle général des finances ». Sa famille résidait tantôt à Paris, rue de Tournon, tantôt à Bourg-la-Reine, au « ci-devant clos Payen », propriété agréable de 21 arpents de superficie, comprenant terres de labour, vigne, prés et potager. C'est là, qu'en 1788, Mlle Duplessis commença le *Journal*, duquel je vais essayer de dégager sa physionomie morale, vraie et complète.

Assurément, je ne l'ignore pas, une jeune fille morte prématurément, et dont la vie fut très inutile, ne mériterait pas d'arrêter un instant l'attention, si les historiens de la Révolution n'en avaient fait une héroïne et si partant la légende ne menaçait sur ce point de remplacer l'histoire. L'importance que plusieurs lui ont donnée interdit de passer à côté d'elle sans lui accorder un regard et constater qu'on l'a démesurément grandie.

1. M. Claretie a puisé pourtant dans un « cahier d'extraits de poésies, de chansons, de quatrains... ayant appartenu à Lucile » et inconnu de ses devanciers. Il faut avouer qu'un tel foyer ne pouvait donner qu'une lumière bien pâle et bien faible.

2. Il se trouve à la bibliothèque Carnavalet.

3. « Maman m'a fait trembler hier soir,... j'étais couchée, elle a ouvert mon tiroir, j'avais bien peur qu'elle ne prît mon cahier. »

Lucile a dix-huit ans lorsqu'elle trace les premières lignes de son *Journal*; et vraiment, à la juger par ses propres confidences, elle ne l'emporte point, à cette époque de sa vie, sur les jeunes filles de son âge. Peut-être même est-elle moins sérieuse que beaucoup d'entre elles. Un ver à soie qu'on lui montre, un pinson qui chante à ses côtés, un colimaçon qu'elle rencontre, des canards qu'on vient d'acheter, suffisent à remplir quelque temps sa pensée : ces riens lui semblent même devoir tenir une place dans son *Journal*. Elle nous y dira de plus qu'elle a cueilli des framboises, mangé des groseilles, fait du café, joué du piano, copié de l'italien et des romances, filé, chanté. Il n'est pas jusqu'aux rêves qui agitent son sommeil qu'elle ne juge à propos de nous narrer.

Jusqu'ici, on en conviendra donc, il n'y a rien en elle qui la puisse distinguer et doive enthousiasmer même un admirateur de la Révolution.

Mais voici que les traits de sa physionomie vont s'accentuer visiblement. Par sa tristesse précoce, sa mélancolie étrange, que nourrissent des rêveries sans fin et que coupent à peine quelques éclats de rire, quelques accès de gaieté folle, elle se sépare du groupe de ses semblables, sans pour cela nous paraître plus attrayante, bien au contraire. On dirait qu'elle est tout imprégnée de Rousseau, qu'elle en a fait depuis longtemps sa lecture favorite. « Vous, guidés par la simple nature, écrit-elle, que j'envie votre sort ! pourquoi ne suis-je pas parmi vous? »

Et puis, quels cris désolés, dignes de l'hypocondriaque d'Ermenonville, à cent endroits de son manuscrit ! « Que je suis lasse de vivre ! Je ne désire rien que de n'avoir jamais été. (Aussi bien), à quoi suis-je utile sur la terre (où d'ailleurs) il n'y a point de bonheur... Je me suis ennuyée toute la journée et j'ai eu bien envie de pleurer. Je ne pouvais ni m'occuper, ni rester en place. Que faire aujourd'hui ? Je vais me promener en attendant que la journée finisse, elle me paraît bien longue[1]... Si (au moins) j'entendais un coup de tonnerre, qu'il me ferait plaisir ! (comme) je serais curieuse de le voir tomber ! J'ai touché mon piano presque toute la nuit, sans lumière, c'est un grand plaisir pour moi. »

1. Et M. des Essarts résume cette période de sa vie en ces deux vers :

> Dans le doux nid de la famille
> Elle était bien gaie autrefois.

Vraiment !

Cet ennui dévorant, la jeune fille tentait de le combattre, non, il est vrai, en se livrant à des occupations sérieuses, comme il l'eût fallu, mais à celles que son époque goûtait et prônait.

C'était à la lecture d'abord qu'elle demandait quelques distractions. « Ce matin, j'ai été lire dans le bosquet *les Noces patriarcales*; après dîner, je suis montée pour lire encore. »

Souvent le remède ne réussissait pas à endormir le mal. « Maman, dit-elle, m'a fait ennuyer toute la journée en me lisant des passages de *Grandisson*[1], des passages dont je ne connaissais pas le sujet. » Il fallait chercher ailleurs. Lucile, alors, copiait des morceaux plus ou moins romanesques, *l'Hymne au Soleil*, *la Légende du Saule*. Plus ordinairement cependant, elle se mettait à composer elle-même. « Je voudrais bien achever mon conte, mais je ne puis pas; mon Dieu, que je suis bête ! » Et une autre fois : « Ce matin, j'ai travaillé à ma *Princesse d'Espagne*. »

Aux récits romanesques, elle eût bien désiré joindre la poésie. « Le maître d'école est venu donner leçon à ma sœur; je lui ai demandé s'il était décidé à ne point faire de vers; il me dit qu'il ne lui était pas possible, mais cependant qu'il tâcherait. » Elle aussi essayait, on peut le croire; mais sans parvenir à chasser le dégoût de la vie.

Fille du dix-huitième siècle par cette tristesse navrante, Lucile l'est encore par ses vagues aspirations de religiosité inquiète, j'allais dire incroyante.

On a déjà reproduit une page de la jeune fille, très suggestive sous ce rapport, page qu'elle déclare ne savoir « comment nommer », mais qu'elle « croit être une prière à Dieu ». J'en détache quelques lignes : « Être indéfinissable[2], reçois l'offrande d'un cœur qui n'aime que toi... Entends-tu ma voix dans l'immensité que tu occupes; pénètre-t-elle jusqu'à toi? Pardonne ce doute, c'est le seul qui sortira de mon cœur... Quand pourrai-je, en contemplant ta gloire, me prosterner à tes pieds, les arroser de mes larmes... Es-tu un esprit? qu'est-ce qu'un esprit?... Sais-je ce que je suis?... Tous les jours, je demande qui tu es... Tout le

1. Roman de Richardon, dans le genre de *la Nouvelle Héloïse* et tout à fait en vogue alors. Johnson remarquait vingt ans auparavant, en 1772, « que l'on se pendrait d'impatience avant d'achever de le lire ». On comprend donc l'ennui de Lucile.

2. Le manuscrit porte *indéfinitif*.

monde me le dit et personne ne le sait... Tu es au-dessus de ce que l'homme appelle offense; ce mot pour toi ne signifie rien, on ne peut pas t'offenser... Fais-toi connaître; mais non, c'est en vain que je t'implore, je ne suis pas digne de tes bienfaits[1]... »

Faut-il chercher le commentaire de ces lignes dans cet autre passage écrit un peu plus tard? Il les complète du moins et les éclaire. « Nous avons rencontré une procession. Que je les trouve ridicules, ces prêtres, avec leurs psaumes[2] ! Si j'avais du pouvoir, j'abolirais cette sotte coutume... Qu'elle est basse notre religion, elle est avilie. Quoi! des hommes!... O que de choses à dire! Taisez-vous, Lucille (*sic*), laissez les hommes faire ce qu'ils veulent, fermez les yeux sur leurs actions. Vous n'avez que faire à eux... »

De telles tirades, je le sais, ne sont pas pour déplaire aux admirateurs de la femme de Camille Desmoulins et ils s'y arrêteront avec complaisance; pour moi, j'aime mieux la suivre sans plus tarder près de sa mère et l'entendre babiller avec elle. C'était d'ailleurs ce qui lui agréait le plus à elle-même.

Le *Journal*, mais toujours sans nous élever au-dessus du niveau commun, nous retrace quelques scènes qui montrent qu'une véritable intimité, une affection tendre unissaient les deux femmes. Ici il détaille les efforts inutiles que fait la mère pour surprendre sa fille et l'attacher à un arbre; là il nous donne le récit de promenades multipliées pendant lesquelles elles parlent ou se taisent suivant leur humeur. — « Je me suis levée de bon matin pour faire lever maman, écrit un jour Lucile; mais elle m'a retenue auprès d'elle pour causer; elle m'a fait des contes; nous n'avons fait que rire... Où a-t-elle pu trouver tout cela?... Je ne l'ai jamais trouvée si folle. » « J'étais assise à côté de maman, occupée à filer, note-t-elle une autre fois, je lui ai demandé d'écrire ; elle a écrit : « le temps passe comme ce fil entre tes « doigts » ; et moi j'ai ajouté : « Maman, il passe encore plus vite « quand je suis près de toi ». Maman a souri. »

Il semble d'ailleurs que les deux femmes eussent de pareilles aspirations et se comprissent à demi-mot; il semble même qu'au

1. Cette page essoufflée se termine par les lignes suivantes, qui rappellent le mot d'Horace, *desinit in piscem* : « Je quitte la plume et vais me coucher, je meurs d'envie de dormir. J'ai encore envie de composer quelque chose; je ne sais ce que je dis, je m'en vais. »

2. Lucile écrivait *spaumes*, si je lis bien ce mot.

moment où Lucile se désolait de voir son père refuser sa main à Camille Desmoulins, Mme Duplessis eût, de son côté, des peines de cœur personnelles, peut-être moins avouables [1]. « Nous avons été maman et moi dans les bois; quelle délicieuse promenade! Un temps couvert, toutes les deux mélancoliques; toutes les deux le même sujet de peine... O maman! »

Cette intimité de la mère et de la fille paraît n'avoir plu que médiocrement à M. Duplessis. Est-ce qu'ayant souffert du caractère de sa femme, il voulût épargner à son gendre de semblables désagréments? « Papa vint se promener dans le salon; il semblait s'impatienter de ce que nous n'allions pas nous coucher. Enfin il s'en alla et je restai encore un peu à causer avec maman. » Et un autre jour : « J'étais dans la chambre de maman, et papa est venu nous gronder; je me suis sauvée dans le salon. »

Lucile n'échappait pas toujours ainsi aux remontrances. « Papa me reprocha, il y a peu de temps, de ne m'occuper que « de « fanfreluches, de chansons ». Je ne lui répondis rien, car je trouvais qu'il avait raison. On est bien fort quand on a raison. »

Cette belle soumission n'était point toujours de mise dans la vie de Lucile et parfois la révolte avait son tour. C'est peut-être que son père n'avait pas alors raison. « Ce matin, dit-elle, j'étais à arranger des vers à soie; papa venait d'entrer chez maman et moi j'étais dans le salon. En sortant de chez maman, il allait entrer dans le salon, le vent pousse la porte; papa dit que j'ai peur de lui, que je m'enfuyais. Ma sœur m'est venue dire cela et moi, fort en colère, j'ai été chercher dispute à papa. »

Lucile vient de nommer sa sœur Adèle, celle-là même dont Robespierre demanda vainement la main. Une fois ou deux encore il sera question d'elle dans le *Journal*, et c'est tout. Les deux sœurs devaient aisément se passer l'une de l'autre. A qui des deux la faute?

Le lecteur connaît à présent la jeune fille d'après elle-même, et sans doute la « séduisante et adorable » Lucile, qu'ont célébrée des écrivains partiaux ou ignorants, ne lui paraîtra guère sortir du vulgaire. Peut-être en sera-t-il encore de même pour l'amante et la femme dont je vais tâcher, toujours à l'aide du *Journal*, d'esquisser les traits principaux.

1. « Mar...? est venu au dessert; on apporte une estampe au bas de laquelle il y avait des vers adressés à maman. »

A quelle époque Camille Desmoulins remarqua-t-il Mlle Duplessis? Ce fut, nous dit-il dans une lettre à son père, alors qu'elle n'avait qu'une dizaine d'années, au Luxembourg, où elle venait jouer quand sa famille habitait Paris. Toutefois, on le conçoit, il ne songea à l'épouser que six ou sept ans plus tard. Son amour fut partagé de bonne heure, quelque temps secrètement [1], et avec une vraie exaltation. « Ton image est sans cesse présente à ma pensée, elle ne me quitte jamais, écrit-elle,... je te cherche des défauts, je les trouve et je les aime. »

Devant pareil lyrisme, on est porté à croire que Lucile ne se préoccupa que modérément de suivre alors la voie qu'elle s'était tracée dans son *Journal.* « Si jamais je forme un si terrible lien, la prudence, la discrétion seront mon étude. Oh ! que je l'étudierai celui qui me possédera ! Je prendrai bien garde de me laisser séduire. Toujours sur la défiance. »

Quoi qu'il en soit, au reste, de sa fidélité à ce programme, lorsque Desmoulins se risqua à demander la main de la jeune fille, M. Duplessis refusa net. Mme Duplessis, au contraire, se déclara satisfaite du choix de Lucile. « Maman et moi, note cette dernière, avons parlé sur... ; je suis bien aise qu'elle soit de mon avis. » L'opposition du père n'en dura pas moins deux années entières, et c'est devant ces obstacles que la jeune fille exhalait son désespoir en des accents étranges, se prenant notamment à douter de son Camille et s'affirmant elle-même insensible à tout. « Hélas ! comment faut-il faire pour être heureuse ?... Quel bonheur d'être indépendante ! Je ne le suis pas, moi. Toute la vie est un éternel esclavage... Voilà minuit qui sonne... A cette heure, qu'est-ce qui se passe sur la terre ? Y a-t-il seulement un être qui pense à moi? »

Et comme si elle eût voulu se tromper elle-même ou se guérir, elle continuait : « Je n'aime qu'une personne sur la terre; elle seule, oui, maman seule fait mon bonheur. Tout le reste m'est indifférent. C'est la seule amie que je veux avoir. Amitié chez moi n'a pas de partage. »

Puis, marchant plus avant, s'attaquant à l'ennemi directement et en face, elle ajoutait : « O vous (hommes), que le ciel créa pour

1. « J'aime en faire un mystère à maman. Je voudrais qu'elle le sût, qu'elle le devinât, mais je ne voudrais pas le lui dire. »

notre tourment, que vous remplissez bien votre tâche! mais prenez garde qu'un jour le ciel ne vous punisse des maux que vous aurez faits ; peut-être se trouvera-t-il un Dieu pour nous venger. Hommes, à quoi vous serviraient mes plaintes, si vous les entendiez? Elles vous serviraient de risées... Hélas ! à quoi le ciel me destine-t-il? Quel triste sort que celui de la femme ! Combien elle a à souffrir. L'esclavage, la tyrannie, voilà son partage. Ils veulent encore qu'on les adore; je crois qu'ils souffriraient qu'on leur dressât des autels, et prosternées devant eux, l'encensoir à la main, leur demander (*sic*) pardon des maux qu'ils nous font souffrir. A les entendre, nous sommes des êtres célestes, rien n'est égal à nous. Ah! qu'ils nous divinisent moins et nous laissent libres! »

Pendant que Lucile se désespérait de la sorte, la renommée de Camille Desmoulins s'étendait et son influence s'affirmait plus durable. M. Duplessis ne pouvait pas ne point le remarquer. En tout cas, son opposition faiblissait visiblement. « A présent, notait un jour Lucile, papa veut que nous allions au Palais-Royal, beau plaisir! (Pourtant) que je serais curieuse de l'entendre parler! »

Effectivement, au bout de deux ans, il céda, et, le 29 décembre 1790, un prêtre insermenté bénissait à Saint-Sulpice l'union si traversée.

Quelques mois auparavant, Lucile avait écrit : « Si jamais je me donne, je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour rendre heureux » celui que j'aurai préféré.

Elle tint parole; mais ce n'était là qu'une partie de ses devoirs; ses panégyristes l'ont trop oublié. La femme de Camille Desmoulins nous a donc encore été présentée sous des couleurs trop riantes.

Assurément elle est touchante dans son amour si vif, si candide, j'allais dire si ingénu, pour son mari. « Il y a cinq jours que je n'ai vu Camille », remarque-t-elle tristement. Assurément encore, elle sut lutter contre les assauts qui lui furent livrés dans le triste monde qu'elle fréquentait. « Fréron [1] fait peur, écrit-elle; pauvre nigaud, tu as donc bien peu de choses à penser ». Et quelques mois plus tard, après le 10 août et la nomination de son mari comme secrétaire de Danton, devenu ministre : « Une

1. Fils du fameux critique, ami de Robespierre.

seule chose me chagrinait. C'était Fréron. Chaque jour, je voyais de nouveaux progrès et ne savais qu'y faire. (J'en parlai à maman); elle approuva mon projet de badiner et de plaisanter là-dessus, et c'était peut-être le plus sage. Qu'y faire? Je me crus donc très prudente de le recevoir avec amitié et réserve, comme à l'ordinaire. »

Sur ces entrefaites, Fréron fut envoyé en mission. Mme Desmoulins se crut délivrée. Elle se trompait. « Fréron, écrit-elle après son retour, Fréron a toujours l'air de soupirer ; mais que ces manières sont ourses (*sic*). Pauvre diable ! De quel espoir te berces-tu. Éteins dans ton cœur un amour insensé. Non, non, mon ami, non, mon cher Camille, n'aie pas peur; jamais cette amitié, cet amour si pur n'existera pour d'autres que pour toi, et ceux que je vois ne me seront chers que par l'amitié qu'ils auront pour toi [1]. »

Fréron n'en continuait pas moins de soupirer : il s'enhardit même. « Que signifient ces déclarations, écrit alors Lucile? tu es fou et je te ferai sentir que tu dois être plus sensé. »

Avec Danton, elle changea de tactique. « Ah ! pour celui-là, dit-elle, je m'en défie; j'avais à craindre les yeux de sa femme avec laquelle je ne voulais pas être mal. Je fis si bien que l'un ne sut pas que je m'en étais aperçue et l'autre que cela pouvait être. »

Voilà, certes, une fidélité au devoir qu'on ne saurait trop louer, bien qu'elle n'ait rien d'extraordinaire en elle-même, surtout dans les premières années d'une union longtemps désirée et longtemps traversée.

Mais, si, sur ce point, son amour pour son mari l'aida à fuir la honte, il l'entraîna d'autre part à des actes, ou plutôt à des paroles fort regrettables, que plusieurs ont complètement oubliées, bien à tort assurément.

On peut lire, dans M. Claretie, cette page de son *Journal* dans laquelle elle peint ses angoisses, ses transes pendant la nuit du 10 août : « Camille, ô mon pauvre Camille, que vas-tu devenir?... J'allai me fourrer dans le salon pour ne point voir tous les apprêts » de l'attaque qu'on avait décidée contre les Tuileries.

Ces inquiétudes, bien que fort naturelles, ne nous laissent pas

1. Elle avait dit un peu auparavant : « Fréron paraît toujours le même, mais je m'en fiche; qu'il devienne fou, s'il veut. »

insensibles. Toutefois, ici encore, l'ivraie se mêle au bon grain.

Signalant la conduite pour le moins étrange de Danton [1] pendant cette « nuit fatale », elle s'indigne de son inaction. « Ce Danton qui reste dans son lit, lui, le point de ralliement! » s'écrie-t-elle. Pourtant, ce qui la secoue si violemment, ce n'est pas le danger d'échec que court l'entreprise, ce n'est pas le bonheur de la France qu'elle croit compromis ou retardé, c'est une sorte de jalousie contre qui lui paraît plus heureux qu'elle. « Mme Danton m'est insoutenable [2] ; *elle est tranquille*, son mari n'a pas envie de s'exposer. (Pourtant, qu'elle tremble à son tour) car si mon mari périt, je suis femme à poignarder le sien. »

Cette page de colère se termine heureusement par une réflexion qui la corrige un peu, sans l'effacer.

Danton est ministre ; Camille devient son secrétaire : « Si tout cela pouvait durer, écrit Lucile, un peu plus tard ; je crus alors que j'allais avoir le pouvoir de faire du bien à qui je voudrais. Vaine chimère, je n'ai rien pu au bout de huit jours. »

Cette impuissance à « faire du bien », même à des amis seulement, doit sembler d'autant plus regrettable pour la mémoire de Mme Desmoulins qu'elle avait à se faire pardonner des lignes comme les suivantes, où s'affiche la haine la moins excusable pour des infortunés que le malheur eût dû lui rendre sacrés.

Elle a suivi les séances de la Convention, où s'instruisait le procès de Louis XVI, entendu les députés s'injurier, craint même un

1. « Le 9, j'eus des Marseillais à dîner : nous nous amusons assez après le dîner. Nous fûmes tous chez Danton. Sa mère pleurait, elle était triste ; son père avait l'air hébété. Danton était résolu, moi je riais comme une folle. Il craignait que l'affaire (l'attaque des Tuileries) n'eût pas lieu... (Un peu plus tard) Danton était agité... Il vint se coucher et n'avait pas l'air fort empressé. Il ne sortit presque point. Minuit approchait, on vint le chercher plusieurs fois. Enfin il partit pour la Commune... Danton revint. »

2. Lucile ordinairement n'est pas tendre pour ceux qu'elle fréquentait : « Ricord (député du Var à la Convention) est venu chez nous. Il est toujours le même, bien brusque et grossier, vrai fou, étourdi, insensé. (Quant à Danton), ses plaisanteries sont aussi rustres que lui. — J'ai été avec Camille chez une vieille folle. Ah ! grand Dieu ! quelle charogne ! — On vient me voir (après mon accouchement), on peste de voir comme je m'en tire. — Tallien, Chabot, Thuriot (sont venus chez moi). Thuriot est un fichu coch... Sa figure est si vilaine qu'elle en pue. Il prenait de grandes libertés avec Mme Robert (femme du député des Ardennes). Elle le repoussait, mais pas trop fort, pour ne pas dire faiblement. (Un autre jour) elle semblait jalouse des agaceries que Danton me faisait. (Quant à la femme de ce dernier) qu'elle est détestable ! » Décidément, la « suave » Lucile devient acerbe.

moment de les voir se battre, comme elle dit; et loin de comprendre que la passion seule parlait par la bouche de ces énergumènes, que la justice était une étrangère pour eux, elle ne trouve devant une condamnation obtenue par la peur et dictée par les menaces que ce mot sauvage : « Enfin nous triomphons ! » Et cette femme qui fondait en larmes devant le corps de Lepeletier de Saint-Fargeau, qui longtemps après était encore pâle et défaite, cette Lucile « douce et bonne », nous déclarent ses admirateurs, écrivait sèchement, le 21 janvier : « C'est aujourd'hui qu'on (a) fait mourir Capet (Desmoulins disait *l'animal-roi*) ; tout s'est passé avec une tranquillité parfaite. »

Ce qui ne doit pas sembler moins suggestif, c'est que ce n'était pas là un accès passager d'exaltation nerveuse. Elle confiait à son *Journal* cette pensée que l'amour de la patrie ne lui dictait pas seul. « On dit que l'empereur est mort, que le comte d'Artois est aux arrêts, que le Conti est exilé, *que la reine pleure* ; tout cela me paraît de fort bonnes nouvelles. Lorsque nos ennemis gémissent, nous devons nous réjouir. »

Et elle se réjouissait, ou si les événements ne le lui permettaient pas, « l'adorable » Lucile maudissait. « O femme, disait-elle de Marie-Antoinette, femme *cruelle*, femme indigne du soleil qui t'éclaire, quoi ! la vengeance céleste n'éclatera pas tout entière sur ta tête, tu triompheras ! Va, le jour n'est pas loin peut-être où tous les maux que tu causes retomberont sur toi ; tu gémiras alors, mais il ne sera plus temps, on ne te plaindra pas. Crains l'exemple des reines qui comme toi ont fait le mal. Vois, les unes ont péri de la misère, les autres ont porté la tête sur l'échafaud, voilà peut-être le sort qui t'attend. » On sait qu'il n'attendait pas seulement l'infortunée souveraine.

Une autre fois, Lucile disait encore parlant d'un visiteur qu'elle ne nomme pas : « Imbécile d'Irlandais, *il plaint la reine, il ne veut pas dire du mal d'elle*... De quoi se mêle-t-il ! Qu'il aille dans son pays... Va..., je te déteste ».

Si dure à ceux qu'elle tenait pour ennemis, « l'aimante » Lucile fut-elle au moins pitoyable à ses amis ? Sa douce influence s'exerça-t-elle, quand il le fallut, à calmer les colères folles de son mari ? Ses historiens ne s'entendent point sur ce détail. M. Claretie nous dit qu'elle prenait plaisir « à éperonner Camille tout emporté, tout frémissant » ; M. Despois qu'elle se tenait à l'écart

et « lui laissait le soin de régler lui-même sa vie publique ».

Ce qui du moins est certain, c'est qu'elle n'agit point dans une grave circonstance où tout lui commandait d'agir. On connaît les assauts furieux de Camille Desmoulins contre les girondins ; on sait la part de responsabilité qu'il s'attribuait plus tard tristement à lui-même dans leur condamnation. Et de fait, c'étaient là d'anciens amis, des alliés de la première heure ; deux des principaux même, Brissot et Pétion, avaient été ses témoins à Saint-Sulpice, il n'y avait pas trois ans. Lucile s'en souvint-elle, et, en présence de l'échafaud qui déjà se dressait pour eux, elle le savait, eut-elle le noble courage de rappeler à son mari, suivant un mot heureux qu'elle devait prononcer peu après, que la main de Brissot « avait uni leurs deux mains » ? Certes il est bien difficile de croire qu'une parole de sa bouche, une prière de ses lèvres n'eussent pas apaisé les colères du forcené et fait remettre au fourreau des armes empoisonnées, dont les coups devaient être mortels, il était aisé de le prévoir ? Hélas ! Lucile se tut et les têtes tombèrent. Pas une ligne n'est même consacrée à ces malheureux, dans le *Journal*, où Dillon n'est pas oublié.

Il faut avouer que ce lugubre épisode, sur lequel ses panégyristes ne se sont pas expliqués, ternit singulièrement la lumineuse et « séduisante image » de la jeune femme.

Au moins trouvera-t-on en elle l'idéal de la mère et cette fois pourrons-nous souscrire sans réserve aux éloges qu'on lui a prodigués ? On en jugera.

Au lendemain de ses couches, il s'échappe de ses lèvres des accents touchants de tendresse : « Je suis accouchée. O Dieu, quel changement tu as fait en moi, une deuxième nature vient d'y naître. Je suis mère ; mes yeux se remplissent de larmes. C'est bien doux d'être mère... O mon enfant, mon cher enfant, quelle palpitation j'éprouve en pensant à toi ! Mon fils. Pourquoi donc ce mot fait-il couler mes larmes » ? Et lorsqu'on croit devoir l'éloigner d'elle momentanément : « Il est parti, s'écrie-t-elle ; quand on m'aurait arraché l'âme, on ne m'aurait pas fait plus de mal. Quelle plaie s'est faite à mon cœur ! Cher enfant, vis. O Dieu ! tu seras heureux ; mes larmes coulent. Quel sera ton sort ? tu ne me quitteras jamais. O que je l'aime !

Après avoir entendu de tels accents, on ne peut se défendre

d'une véritable surprise en lisant, dans ses admirateurs, le récit de la mort de Mme Desmoulins; car, s'il fallait les en croire, la mère, au pied de l'échafaud, eût totalement oublié son fils.

« Ce qu'elle voulait, écrit M. Claretie, c'était revoir Camille... le retrouver dans la mort... Elle souhaitait (donc) avec une ardeur fébrile le supplice qui devait la réunir à celui qu'elle avait perdu... O joie! s'écria-t-elle devant la guillotine, dans quelques heures je vais donc revoir mon Camille!... Rien ne me retient plus ici-bas. »

Ces paroles furent-elles celles de Lucile et ces sentiments les siens? Je serais heureux d'en douter. En tout cas, si M. Claretie nous la montre, dans cette dernière scène, telle qu'elle fut en réalité, il sera, une fois de plus, tout à fait impossible de la regarder comme un type de beauté morale, comme une femme « toute de charme ». Rien ne la retient plus ici-bas. Elle oublie donc ce pauvre petit orphelin de deux ans à peine! Elle ne sait donc pas que personne ne peut remplacer une mère! Mais ce serait presque une monstruosité. Pour mon compte, j'aime mieux croire que ses historiens se sont trompés, préoccupés qu'ils étaient de nous bien persuader que « cette fillette de Greuze avait une âme de Romaine ».

Tel est, au vrai, le portrait de Lucile Desmoulins, tracé non plus d'après les déclamations lyriques d'admirateurs prévenus, mais peint de sa propre main dans des pages qu'on peut croire d'une sincérité parfaite. On constatera qu'il diffère très notablement de ceux qu'on nous avait montrés jusqu'ici. De réelles beautés s'y voient assurément; mais l'on y aperçoit aussi des taches nombreuses qu'on avait habilement dissimulées; trop souvent même on remarque que les qualités célébrées avec enthousiasme sont qualités ordinaires et communes. Les panégyristes de la Révolution se sont épris de cette jeune femme, tuée à vingt trois ans[1], et l'ont exaltée à l'envi. Ils ont, dans leurs éloges, assurément dépassé la mesure. Il serait cruel de le leur reprocher trop vivement : quand ils cherchent des héroïnes dans leurs rangs, ils n'ont pas l'embarras du choix et il leur faut se contenter de peu.

P. BLIARD.

1. M. des Essarts écrit qu'à ce spectacle ses yeux naguère surtout se remplissaient de larmes : ce qui ne l'empêche pas maintenant devenu « plus stoïque » d'applaudir au bourreau et de conclure :

... Que ton nom soit fêté,
O République !

A PROPOS DE LA SÉCULARISATION

Une page de notre dernier *Bulletin de l'éducation et de l'enseignement*[1] a provoqué, paraît-il, un certain émoi, et nous attire des observations auxquelles on aurait pu donner un ton moins désobligeant, sans leur rien enlever de leur valeur objective. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre adressée à un journal de l'Ouest.

Comme, indépendamment de son mérite personnel, l'auteur prétend parler au nom des amis de l'école libre et particulièrement des pères de famille, pour lesquels il renvendique « le droit d'avoir, en la matière dont il s'agit, une opinion et de l'exprimer », nous pensons qu'il serait malséant de paraître ignorer la contradiction et les véhémentes objurgations dont il nous honore.

... La *Revue* (les *Études*) publie donc une solution émanant, paraît-il, du Souverain Pontife, au sujet des religieux voués à l'enseignement, où nous lisons cette phrase qui résume l'avis tout entier :

« Qu'il soit donc bien établi, en ce qui vous concerne, que la vie religieuse l'emporte de beaucoup sur la vie commune, et que si vous êtes gravement obligés à l'égard du prochain par le devoir d'enseigner, bien plus graves encore sont les obligations qui vous lient envers Dieu. »

Devant cette sentence, qui exprime la vérité pure, et qui vient de l'autorité suprême, nous nous inclinerions sans mot dire, si les *Études* ne la faisaient précéder d'un commentaire tendancieux, condamnant, dans une certaine mesure, frères et sœurs de s'être sécularisés pour sauver leurs œuvres et malmenant quelque peu ceux qui leur ont conseillé de prendre ce parti.

Vous pensez bien que cette exécution extra-pontificale n'a pas été sans émouvoir ceux et celles qui ont accompli le sacrifice pour rester à leur poste, tous ceux qui en bénéficient et qui, grâce à l'admirable abnégation des sécularisés, ont pu conserver à leurs enfants et au pays l'inappréciable bienfait de l'instruction chrétienne. L'article des *Études* n'a donc pas été perdu. Il a été pris et repris par les uns et par les autres, dans une pensée de blâme ou d'approbation. Il sert aujourd'hui de prétexte à des récriminations et à des regrets, et il est vraiment de nature à jeter le discrédit sur toute une catégorie de personnes vénérables qui ont agi au mieux des intérêts de la religion et de la patrie.

C'est que le commentaire me semble dépasser de beaucoup l'idée du Saint-Père.

1. Voir *Études* du 5 septembre 1905, t. CIV, p. 685.

Suit une explication du texte du Saint-Père, où l'on s'efforce de montrer comme quoi il ne saurait contenir « l'ombre d'un reproche » à l'adresse des sécularisés et de ceux qui ont poussé à la sécularisation.

Le rédacteur des *Études*, qui a porté à la connaissance de ses lecteurs le document pontifical, regrette profondément que l'on ait pu voir, dans les quelques lignes d'introduction dont il l'a fait précéder, un blâme personnel à l'adresse de qui que ce soit. Le document renferme un blâme, c'est de toute évidence ; le pape blâme une doctrine ou, si l'on veut, une opinion, et, apparemment, ceux qui la professent. Que ceux qui ont conscience d'avoir mérité ce blâme l'acceptent et en fassent leur profit. Quant à nous, nous ne pensons pas avoir le droit et nous ne nous permettrons jamais de les désigner autrement que ne le fait le pape lui-même.

Il fallait bien s'attendre à ce que la déclaration qu'il vient de donner aux instituts religieux enseignants fournît matière à controverses. C'est le sort de la parole pontificale d'être discutée et tirée en sens contraires. Qu'on se rappelle les directions de Léon XIII sur le ralliement. Il ne faudrait pourtant pas recommencer à nous quereller pour savoir ce qu'il a voulu dire aux congréganistes persécutés, s'il approuve la sécularisation ou s'il la condamne. Ces discussions — et c'est leur moindre tort — aboutissent à rendre la décision un peu plus obscure, quand elle manque par elle-même de clarté, ce qui n'est pas le cas, semble-t-il. C'est pourquoi, bien qu'on nous reproche notre « commentaire tendancieux », nous nous étions abstenus de commenter d'une manière quelconque la parole du pape. Nous avions rappelé sommairement des faits connus de tout le monde, une direction donnée très ostensiblement aux membres des congrégations enseignantes, les jugements plus que sévères portés contre celles qui émigraient à l'étranger, bref, signalé un courant d'opinion qui avait amené le pape à faire entendre sa voix aux principaux intéressés. Puis nous avions cité, en latin et en français, deux phrases de sa lettre qui nous paraissaient en résumer la substance. Et c'était tout; nous n'avions pas ajouté un mot, laissant au lecteur le soin d'apprécier et de conclure. Mais puisqu'on nous y invite, nous allons dire notre pensée sur le document pontifical, ou plutôt ce que nous croyons être la pensée

du pape, reconnaissant d'ailleurs à d'autres le droit de l'entendre différemment.

I

Il nous faut d'abord répondre à deux exceptions, comme l'on dit au palais, par lesquelles on essaye d'éluder la décision venue de Rome ou tout au moins d'en atténuer la portée.

« Elle a été, assure-t-on, rendue sur la demande d'un institut déterminé. C'est une décision d'espèce. Elle ne peut s'appliquer à tous les cas. »

Il est bien clair que les instituts religieux ont dû s'adresser à Rome pour en recevoir la lumière dont ils avaient besoin au milieu du trouble et des incertitudes de l'heure présente. Mais il est bien clair aussi que la réponse du Saint-Père n'a pas le caractère d'une décision d'espèce. Outre qu'elle porte, comme nous le dirons plus loin, sur un point de doctrine qui ne saurait évidemment être enfermé dans les limites d'une congrégation, il suffit de lire le texte pour se convaincre que le pape entend bien parler à tous les instituts enseignants : *Vos ceterosque vestri similes quorum religiosum munus est erudire adolescentulos.*

« La décision, ajoute-t-on, n'est pas rapportée en entier. Les points dont est émaillée la citation remplacent peut-être des phrases fort intéressantes et éclairent le texte d'un jour singulier. »

Ce qui revient à dire que les *Études* auraient bien pu, pour les besoins de la cause, altérer, par prétérition, la parole du pape. Sans nous arrêter à ce qu'une telle insinuation a de blessant pour la Revue et pour celui qui y tient la plume, nous répondrons simplement que nous n'avons pas cru utile de reproduire les témoignages de bienveillance, les encouragements et bénédictions qui constituent, dans la lettre pontificale, ce qu'on pourrait appeler les formules de style. Quant à l'unique phrase représentée par des points, si on croit pouvoir l'invoquer *pour*, assurément et avec plus de raison encore, on peut l'invoquer *contre* la sécularisation. Le lecteur en jugera ; la voici :

Etsi enim his tantis malis quæ premunt, quoad potest, medendum est, proptereaque in multis rebus cedendum est tempori, non eatenus tamen descendendum ut de sanctissimorum institutorum dignitate atque adeo de ipso doctrinæ sacro patrimonio quid decedat.

« Sans doute, il faut, autant qu'on le peut, apporter remède aux maux dont souffre la société et par suite céder en beaucoup de choses aux exigences des temps, mais sans descendre cependant jusqu'à porter atteinte à de très saintes institutions[1], ce qui serait du même coup porter atteinte au patrimoine sacré de la doctrine elle-même. »

La sécularisation se concilie-t-elle bien avec le respect de ces institutions très saintes, de ces lois et de ces règles vénérables où la doctrine elle-même est intéressée, de telle sorte qu'on ne peut violer les unes sans offenser l'autre ? Voilà la question; elle est posée, mais non pas résolue. Dans les concessions à faire au malheur des temps, il y a une limite qu'il ne faut pas franchir; telle est manifestement l'idée que cette phrase laisse dans l'esprit. Ce n'est, certes, pas un argument pour ceux qui poussent à la sécularisation. On ne leur a donc pas fait de tort en la supprimant dans la citation.

Le terrain ainsi déblayé, nous pouvons aborder le texte qui nous avait paru contenir l'essentiel de la pensée du pape; le voici tel que nous l'avions cité une première fois; le lecteur sera sans doute bien aise de l'avoir sous les yeux.

Omnino nolumus apud vos ceterosque vestri similes, quorum religiosum munus est erudire adolescentulos, ea, quam pervulgari audimus, quidquam valeat opinio institutioni puerili primas vobis dandas esse, religiosæ professioni secundas, idque ætatis hujus ingenio et necessitatibus postulari... Itaque in vestra causa illud maneat religiosæ vitæ genus longe communi vitæ præstare; atque si magno obstricti estis erga proximos officio docendi, multo majora esse vincula quibus Deo obligamini.

« Nous apprenons qu'une opinion est en train de se répandre, d'après laquelle vous devriez mettre au premier rang l'éducation des enfants, et la profession religieuse seulement au second; ainsi l'exigeraient l'esprit et les besoins du temps. Nous ne voulons absolument pas que cette opinion trouve tant soit peu de crédit auprès de vous et des autres instituts religieux qui, comme le vôtre, ont pour but l'éducation... Qu'il soit donc bien établi, en ce qui

1. C'est à dessein que nous employons ce mot au lieu d'*instituts* qui serait ici équivoque. Entendu comme synonyme de *congrégation*, il formerait, croyons-nous, un contre-sens. Le texte pontifical fait allusion à la législation canonique sur l'état religieux en général.

vous concerne, que la vie religieuse l'emporte de beaucoup sur la vie commune, et que, si vous êtes gravement obligés à l'égard du prochain par le devoir d'enseigner, bien plus graves encore sont les obligations qui vous lient envers Dieu. »

L'honorable exégète qui a pris à tâche de dégager de ce texte la vraie pensée de son auteur, n'en a retenu que la première partie, laquelle, selon lui, « résume l'avis tout entier ». A notre humble avis, à nous, c'est bien plutôt dans la première phrase que se trouve exprimé le point de doctrine sur lequel se prononce l'autorité souveraine.

Nous avons fait notre possible pour rendre en français, dans sa plénitude, le sens de l'original. Mais ceux qui savent le latin sentent très bien qu'il y a dans ce solennel *Omnino nolumus* placé en vedette, au début de la longue période latine, une énergie qu'il est difficile de faire passer dans la traduction. C'est quelque chose comme les grosses capitales qui, dans certaines affiches, accusent le mot saillant, commandent l'attention et font entrer par les yeux dans l'esprit le trait que l'on y veut laisser. Quand le pape commence sur ce ton, c'est assurément qu'il va formuler autre chose qu'un « avis ».

Et quel est donc l'objet de ce vouloir qui semble bien être de ceux qui n'admettent pas de réserve, pas de tempérament, pas de demi-obéissance ni de soumission marchandée ?

Nous apprenons, dit le pape, qu'une opinion est en train de se répandre, de se propager, de gagner du terrain, *pervulgari audimus*. L' « opinion à la mode » traduirait bien cette expression, si un sujet aussi grave comportait un langage qu'il l'est si peu. Selon cette opinion, les religieux et religieuses des instituts enseignants devraient faire passer en premier lieu leurs fonctions d'instituteurs et d'institutrices ; leur professsion religieuse viendrait ensuite. Mes chers frères et mes bonnes sœurs, vous vous devez d'abord à vos écoles, à vos enfants ; l'instruction et l'éducation chrétienne de ces enfants est la raison d'être de vos congrégations. Vous êtes premièrement instituteurs et institutrices, vous êtes congréganistes par surcroît. Vos fonctions d'éducateurs sont d'ailleurs bien plus utiles, bien plus nécessaires à l'Église et au peuple chrétien, partant d'une importance bien plus grande, que vos engagements religieux. En conséquence, par le fait de circonstances indépendantes de votre volonté, vous

ne pouvez être tout à la fois instituteurs et religieux, s'il faut choisir entre ceci et cela, il n'y a pas à hésiter ; vous renoncerez à être religieux pour continuer à être instituteurs ; vous laisserez là votre habit, votre règle, vos vœux — dont vous serez d'ailleurs relevés — pour rester dans votre classe. L'esprit du temps est peu sympathique à l'état religieux; les lois du pays en font un cas d'incapacité au regard de l'enseignement. Ce sera sans doute pour vous un douloureux sacrifice que de l'abandonner ; mais ce sacrifice vous le devez à l'Église, à la patrie, vous le devez même aux bienfaiteurs de vos instituts qui, par leurs libéralités, ont entendu assurer l'éducation chrétienne des enfants du peuple et ont ainsi passé avec vous un contrat qui leur donne droit à vos services.

Cette fois nous faisons bien du commentaire, mais le commentaire est-il forcé? Tout cela n'est-il pas contenu dans ces mots singulièrement suggestifs : *primas institutioni puerili, secundas religiosæ professioni?*

Que cette opinion se soit fait jour parmi nous, qu'elle soit même adoptée couramment comme une vérité qu'on ose à peine contredire, il est, croyons-nous, superflu de le prouver. Nous serions quelque peu gênés pour apporter ici des citations ; non pas que les discours et les écrits manquent ; bien au contraire ; notre embarras aurait d'autres causes que l'on comprendra sans qu'il soit besoin de préciser davantage. Au surplus le pape prend la peine de nous dire que cette opinion existe et qu'elle fait du progrès. Il sait apparemment à quoi s'en tenir et on ne va pas lui reprocher de dénoncer un péril imaginaire.

Or, cette opinion, le pape ne veut absolument pas qu'elle trouve accès auprès des instituts voués à l'enseignement, ni qu'elle ait tant soit peu d'influence sur les décisions à prendre et la conduite à tenir, *quidquam valeat.* Et qu'on ne dise pas que le pape se contente d'interdire aux religieux de professer cette opinion, sans d'ailleurs la condamner en elle-même. Ce serait une échappatoire digne de la pire casuistique. Évidemment, quand il défend à ceux que cette doctrine concerne spécialement de lui prêter l'oreille si peu que ce soit, il entend dire que la doctrine elle-même est erronée et mauvaise; il la condamne et la réprouve, et du même coup, en vertu des lois de la logique, il déclare seule vraie et acceptable la contradictoire de la proposi-

tion ainsi frappée, à savoir : Vous devez donner la *première place* à la profession religieuse et la *seconde* seulement à la fonction éducative. C'est du reste ce qu'il exprime en termes équivalents dans la phrase suivante : « Si vous êtes gravement obligés envers le prochain par le devoir d'enseigner, beaucoup plus graves encore sont les obligations qui vous lient envers Dieu. »

La doctrine que le Saint-Père oppose à l'opinion courante pourrait donc se formuler ainsi :

1° Dans le religieux enseignant, il faut considérer d'une part sa fonction et ses devoirs d'instituteur, de l'autre sa profession et ses devoirs de religieux.

2° La profession et les devoirs du religieux sont plus sacrés et plus respectables que la fonction et les devoirs de l'instituteur; car ces dernières obligations regardent le prochain, et les premières regardent Dieu.

3° Supposé que l'accomplissement des devoirs d'instituteurs soit rendu impossible par le fait des circonstances, il ne s'ensuit pas que l'institut enseignant n'ait plus « d'objet », plus « de raison d'être », comme on l'écrit dans le plaidoyer en faveur de la sécularisation; un institut religieux a toujours pour objet le service et la plus grande gloire de Dieu, le salut et la perfection de ses membres par la pratique des conseils évangéliques. Et c'est là l'*objet primaire* ; l'autre est l'*objet secondaire*.

4° Enfin, dans l'hypothèse où il serait impossible de concilier les devoirs de l'instituteur avec les obligations du religieux, c'est aux obligations du religieux qu'il faudrait donner le pas.

Tel est, croyons-nous, le sens de la déclaration pontificale. Nous n'entreprendrons pas de la justifier ; aussi bien elle se justifie suffisamment d'elle-même pour qui a quelque notion des choses religieuses. On nous parle assez des droits de l'homme. Il appartenait au pape de rappeler les droits de Dieu.

II

Mais alors, la sécularisation ? Il faut bien y venir, puisque, en définitive, c'est le point sur lequel on dispute, les uns invoquant contre elle la parole du pape, les autres s'efforçant de détourner le coup.

Le pape, en effet, ne parle pas de la sécularisation, ou du

moins il n'en parle pas expressément et en l'appelant par son nom. Il rend une sentence doctrinale, et tout au plus une décision de principe ; mais il laisse aux intéressés, aux instituts religieux et à ceux qui les conseillent, le soin d'en faire l'application selon leur conscience. C'est à la lumière de cette sentence et de ce principe qu'on devra déterminer le parti à prendre dans chaque cas particulier. C'est avec ce même flambeau qu'il faut chercher la pensée du pape sur la sécularisation.

Remarquons tout d'abord que c'est bien certainement à propos de la sécularisation que Pie X intervient pour proclamer avec sa suprême autorité que la profession religieuse doit passer au premier rang, et la fonction d'enseignement seulement au second. On ne saurait contester qu'il y ait là tout au moins une indication. Le pape proteste et rappelle la vérité ; c'est donc que le mouvement de sécularisation l'aurait fait oublier ou méconnaître.

Il faut ensuite mettre hors de cause toute une catégorie trop nombreuse, hélas ! de sécularisations, celles qui ont été imposées par la nécessité. Beaucoup de congrégations, disions-nous dans notre *Bulletin*, n'ont pas eu l'embarras du choix; pour elles, la question se trouvait tranchée par leur pauvreté même. On n'avait pas les ressources nécessaires pour aller s'installer et vivre à l'étranger. La congrégation ne pouvant plus fournir le pain de chaque jour, il fallait bien qu'elle laissât à chacun de ses membres le moyen d'y pourvoir. La sécularisation était l'unique moyen de ne pas mourir de faim. Ceux et celles qui ont connu cette extrémité sont à plaindre; mais ni le pape ni personne ne songe à les blâmer. Et c'est se donner une tâche aisée, mais assez inutile, que de les défendre avec chaleur comme on a cru devoir le faire.

Autre chose sur laquelle il ne saurait plus y avoir de doute, c'est que ceux-là encourent le blâme pontifical qui acceptent la sécularisation ou qui la conseillent, sous prétexte que les services à rendre dans l'enseignement doivent primer toute autre considération. Ce serait aller directement contre la doctrine formulée par le Souverain Pontife.

Quant à la sécularisation elle-même, pour qu'elle échappe au blâme, il faudra donc, tout au moins, qu'elle ne soit pas incompatible avec la fidélité aux obligations que le pape met au premier

rang. Voilà, en fin de compte, ce qu'il s'agit d'établir pour ceux qui ont des motifs de pousser à la sécularisation. Rien n'empêche, dit-on, de rester religieux, par le cœur, celui qui ne peut plus l'être extérieurement. « Le service de Dieu, quoique plus difficile, est parfaitement compatible avec la sécularisation. En somme, le service de Dieu est uniquement affaire de volonté. Quand on veut s'y astreindre, il n'y a qu'à le vouloir. » (*Sic.*) Et encore : « Être religieux est une question qui relève de l'âme, qui échappe à tous les tortionnaires. »

Sans doute, mais ce n'est pas avec des formules aussi vagues que l'on peut résoudre le problème. Examinons la situation de plus près et tâchons de la voir telle quelle est dans la réalité.

Le religieux n'est pas engagé au service de Dieu d'une façon quelconque ; son service ne consiste pas seulement dans un état d'âme particulier et les actes de la vie intérieure, mais bien dans l'observation de ses vœux et de sa règle. Le religieux sécularisé peut-il observer sa règle ? Évidemment non. On lui donnera, il est vrai, toutes les dispenses nécessaires; ce sont là sans doute de ces choses moins essentielles sur lesquelles, dit la lettre pontificale, il faut savoir céder aux circonstances. Soit : mais pourra-t-il du moins observer ses vœux? C'est bien assurément les vœux que le pape entend désigner quand il dit : « Si vous êtes gravement obligés envers le prochain par le devoir d'enseigner, beaucoup plus graves sont les obligations qui vous lient envers Dieu. »

La Cour de cassation a décidé que les vœux ne sont pas, au regard de la loi, « un élément constitutif de la congrégation ». Ce n'est pas le respect de la liberté de conscience des religieux qui a inspiré cette jurisprudence ; on y a vu un moyen commode d'enlever toute autorité dans les débats judiciaires aux déclarations des supérieurs religieux ou ecclésiastiques [1] ; si bien que les tribunaux pourraient poursuivre et condamner pour délit de congrégation des personnes qui auraient été canoniquement relevées de leurs vœux ou même n'en auraient jamais prononcé. Voilà, semble-t-il, de quoi mettre à l'aise les religieux et faciliter, au point de vue qui nous occupe, la sécularisation légale.

1. Cf. H. Taudière, *Des conditions requises pour la validité des sécularisations.*

On n'aurait pas même à se préoccuper des vœux ; à cet égard, tout resterait en l'état ; le religieux sécularisé garderait ses vœux ; la loi ne s'y oppose pas : elle les ignore ; les tribunaux n'en tiennent pas compte dans la recherche du délit. Fort bien ; mais le sécularisé doit avoir rompu toute relation, toute dépendance vis-à-vis de ses supérieurs ; il faut même qu'il évite de les voir, de les consulter, de correspondre avec eux. Ce serait une présomption contre lui ; et sur ce point les propriétaires d'écoles libres, les comités, les curés eux-mêmes ne sont pas moins exigeants que les procureurs. Ils veulent, pour la sauvegarde de leurs œuvres, une sécularisation loyale, sincère, complète. « Le sécularisé, dit M. Taudière, dans sa consultation, cessera tout rapport avec ses anciens supérieurs, rapport direct ou indirect, qu'il s'agisse de demandes d'instructions ou même de simples relations d'affection reconnaissante. » Dans ces conditions, il est bien clair que la pratique du vœu d'obéissance est rendue impossible.

D'autre part, le religieux sécularisé reçoit son traitement et en dispose ; il possède et fait acte de propriété. Il le faut bien, puisque la communauté n'est plus là pour lui fournir le vivre et le couvert. Il pourra garder l'esprit de pauvreté, mais quant à la pratique du vœu de pauvreté, elle lui est désormais interdite. Sans doute, ici encore, on lui aura donné toutes les autorisations dont il a besoin pour mettre sa conscience en sécurité ; l'Église consent à pousser jusque-là les concessions aux exigences des temps. Il n'en reste pas moins que voilà bien des obligations envers Dieu, qui comptent parmi les plus graves, sérieusement entamées.

Mais il y a un troisième vœu, celui auquel on pense toujours, alors même qu'on n'en parle pas, le vœu de chasteté. A raison même de son objet, celui-ci n'admet pas de tempérament, ni d'atténuation, et à cet égard, la discipline de l'Église est sévère. Elle veut qu'on s'éprouve longuement avant de se lier ; le noviciat est institué dans ce but ; puis, l'engagement peut être d'abord temporaire ; mais une fois devenu perpétuel, l'Église se refuse en principe à le dissoudre. On a raconté dernièrement dans une grande Revue les négociations de Talleyrand en vue d'obtenir de la cour de Rome la dispense pour se marier ; cet habile homme mit en œuvre toute sa diplomatie et toute la science canonique de ses clercs, le tout renforcé des instances personnelles de Napoléon.

Rome se montra inflexible, et le malheureux dut se contenter d'un mariage à la mairie, comme un simple ministre de la République contemporaine. Les congréganistes enseignants ne sont pas évêques, c'est vrai; mais du moment qu'il s'agit de les relever du vœu de chasteté, l'Église ne se montre pas beaucoup plus accommodante pour eux que pour l'évêque apostat. Seul le pape, dans la plénitude de son autorité, peut exercer ce pouvoir à l'égard du plus humble membre de la plus humble congrégation religieuse.

Soit, dira-t-on, c'est bien entendu; les sécularisés garderont leur vœu de chasteté. Ils étaient libres, ils savaient ce qu'ils faisaient, et s'ils se sont engagés, c'est qu'ils se sentaient assez forts pour tenir leurs promesses.

Oui, sans doute; mais qu'on veuille bien le remarquer, leur situation a bien changé. Ils vivaient ensemble, protégés par leur règle, sous la vigilance de leurs supérieurs, dans une atmosphère de piété et de pureté. Toutes ces sauvegardes leur font aujourd'hui défaut; vous les jetez au milieu du monde, exposés à tous les dangers, toutes les séductions, tous les entraînements de l'exemple, toutes les suggestions de la solitude, mauvaise conseillère. On leur dit que le genre de vie qu'ils avaient embrassé n'étant plus possible, leur congrégation étant dissoute par la loi, ils sont, par le fait même, dégagés de leurs liens, ils recouvrent leur liberté; et, à force de s'entendre répéter qu'ils sont des hommes et des femmes comme les autres, ne se trouvant plus d'ailleurs séparés des autres ni par le costume, ni par les habitudes de la vie, ils risquent fort de se persuader qu'ils peuvent en effet comme les autres, se marier, et que c'est, après tout, ce qu'ils ont de mieux à faire. M. René Bazin, dans l'*Isolée*, nous a montré une victime de la séculurisation allant plus loin encore et plus bas. Le roman n'est pas l'histoire, heureusement; mais les sécularisés ne sont pas des anges. Et à quoi bon le dissimuler? Nombre de sécularisations ont déjà eu pour épilogue le mariage. L'opinion publique ne s'en émeut pas outre mesure; on croit assez communément que les sécularisés ne font qu'user d'un droit qu'ils ont repris en même temps que les habits civils. Mais il a fallu solliciter du pape dispense de ses vœux. A Rome, on instruit la cause, on veut savoir les motifs. L'impétrant répond qu'il a cru bien faire en se sécularisant, qu'on l'en a

pressé, qu'on lui a dit que c'était son devoir. Maintenant le fardeau est devenu trop lourd ; il demande à être déchargé. Ne serait-ce pas l'affluence de semblables requêtes qui aurait déterminé le pape à parler comme il l'a fait ?

Ce qui ressort manifestement de ces paroles du chef de l'Église, c'est que, pour adopter le parti de la sécularisation, en dehors du cas de nécessité, il faut, non seulement avoir la volonté bien arrêtée de garder en toute rigueur le plus délicat des vœux de religion, mais encore avoir fait assez l'expérience de ses forces pour acquérir une présomption solide, une sorte d'assurance morale de pouvoir y rester fidèle. On comprend que la sécularisation épouvante les meilleurs, surtout les plus humbles, et qu'ils ne s'y résignent pas de leur propre mouvement.

Oh ! sans doute, le zèle et, plus encore, l'attachement à des œuvres où l'on n'a pas dépensé sa vie sans y mettre son cœur, plaideront pour la sécularisation dans l'esprit du religieux. On conçoit surtout que ceux qui ont fait des sacrifices pour fonder des écoles, que les pasteurs des âmes, les curés, les évêques mêmes, songent tout d'abord à sauvegarder des œuvres qu'ils estiment à bon droit d'importance capitale, et veuillent à tout prix conserver les maîtres et les maîtresses qui leur garantissent l'éducation chrétienne des enfants. Au point de vue des intérêts dont ils ont la charge, la sécularisation est désirable. Il paraît bien au langage du Souverain Pontife, que son point de vue est différent, et que son avis ne l'est pas moins. Si l'on ne peut affirmer qu'il blâme la sécularisation, on peut moins encore dire qu'il l'encourage ; il la déconseille plutôt. Ceux-là, évidemment, entrent mieux dans sa pensée, qui disent : « Notre vie religieuse avant tout. Il n'est pas nécessaire que nous fassions le bien ici ou là, de telle ou telle manière, mais il est nécessaire que nous soyons fidèles aux engagements que nous avons contractés envers Dieu. »

Et il n'y a là rien qui puisse être taxé d'égoïsme. On n'est pas égoïste parce que l'on fait son devoir, et que l'on acquitte une dette plus grave avant une autre qui l'est moins. Au surplus, qu'il soit voué à l'enseignement ou à la bienfaisance, le moyen pour le religieux d'être vraiment utile, de rendre le maximum de services à l'Église et à la société, c'est tout d'abord de rester ce qu'il est. Le sécularisé eût-il continué sa classe comme aupara-

vant, s'il oublie qu'il est religieux, le bilan de la sécularisation, tout compte fait, se soldera en perte pour l'Église et le peuple chrétien.

Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, que ceux et celles qui s'expatrient pour rester pleinement fidèles à leur vocation, vont cher cher sur la terre étrangère une vie plus douce et moins laborieuse. L'exil est toujours l'exil, c'est-à-dire une chose cruelle et douloureuse entre toutes. Les victimes de la persécution qui sévit chez nous en acceptent les amertumes pour pouvoir travailler au service du prochain, sans rien retrancher de ce qu'elles ont promis à Dieu. Elles continuent chez d'autres l'œuvre propre de leurs instituts, qu'on ne leur permet pas d'accomplir sur le sol de la patrie. Elles obéissent ainsi à l'ordre donné par Jésus-Christ lui-même aux semeurs de la parole divine : « Si l'on ne vous reçoit pas dans une ville, passez dans une autre. » Et saint Paul se voyant repoussé par les Juifs, leur disait : « A vous d'abord nous devions apporter la parole de Dieu; mais puisque vous la refusez et vous estimez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici que nous allons chez les nations du dehors. *Ecce convertimur ad gentes.* » Telle est la tradition apostolique. Et ainsi la Providence divine arrive à ses fins, se faisant aider par ceux qui pensent l'entraver. La tempête a des utilités multiples : elle assainit l'atmosphère, elle déracine les arbres mal venus, débarrasse les plus vigoureux des branches mortes qui les déshonorent et les fatiguent ; enfin, elle emporte au loin et disperse des germes de vie qui féconderont des espaces jusque là désolés.

Cela dit, tout en gardant une pitié respectueuse pour ceux et celles qui auraient fait, la mort dans l'âme, ce qu'ils considéraient comme un sacrifice nécessaire, nous pensons que le pape approuve et bénit ceux et celles qui n'ont pas cru *devoir céder au temps* jusqu'à la diminution de leur vie religieuse : *Cedendum tempori, non eatenus tamen ut quid decedat...*

JOSEPH BURNICHON.

HEREDIA

POURQUOI IL FUT GRAND POÈTE

Un mot frappe, parmi les pages justement élogieuses que l'on a consacrées au poète qui vient de partir. Les meilleurs juges, les plus autorisés critiques sont d'accord pour dire : Après nous encore, on le jugera grand poète; il « restera ». Il *restera*, on se souviendra de son nom, on lira encore ses vers : c'est l'impression aussi, je crois, d'un grand nombre d'amateurs. Mais, en la partageant, on peut se demander laquelle de ses qualités lui valut ce rare et désiré privilège. M. Doumic[1], après M. Brunetière, loue dans Heredia, avec la perfection de l'art, l'exactitude « scientifique » de la reconstitution. C'est toucher juste. Mais peut-être il est possible de pousser plus loin, et de faire ressortir certaines qualités à lui propres, qui le distinguèrent de ses émules, et qui, tandis qu'il réalisait en sa plénitude l'idéal du Parnasse, l'ont fait, par un certain côté, plus grand que tous les Parnassiens.

Quand je parle de Heredia grand poète, mes remarques, cela va sans dire, ne s'appliquent pas à toute l'œuvre. Lui-même, en lettré prévoyant, a fait un choix parmi ses poèmes : l'avenir, j'en suis persuadé, en fera un autre. Les réflexions qui suivent portent surtout — pour la série grecque — sur les parties intitulées : *Hercule et les Centaures*, *Artémis et les Nymphes*, *Persée et Andromède*, puis sur les six merveilleux sonnets « politiques » de la série romaine. Pour les autres séries, j'opérerais encore une semblable sélection. Je laisse donc de côté tous les sonnets techniques, étranges prodiges d'art, mais où « l'orfèvre » l'emporte décidément trop sur « l'inspiré ».

I

J'ai peine à comprendre comment un habile critique a pu voir

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1905.

naguère le principal mérite de Heredia dans « l'aptitude prodigieuse à noter une impression, à traduire une sensation ». Sans lui refuser ce pouvoir, je verrais bien plutôt sa puissance propre dans l'art d'inviter à dépasser la sensation qu'il suggère, d'élargir le frisson qu'il donne. C'est toujours des grands sonnets que je parle.

Ils sont légion aujourd'hui, ceux qui, soit en prose, soit même en vers, peuvent se vanter d'avoir acquis cette habileté surprenante et répandue, de saisir et de communiquer, de *rendre* la sensation. La sensation est chose passagère : ils la fixent; elle est essentiellement individuelle : ils la communiquent. Ce qui, placé au confluent de mille causes accidentelles, semblait, après avoir existé un instant, devoir disparaître pour jamais, vit pour jamais, grâce à leur plume ; la puissance de leurs mots est telle, qu'ils en renouvellent l'image exacte en des milliers de pensées. Et plus l'état ainsi noté est nuancé et fugitif, plus on approche, en ce genre, du suprême de l'art. Pour reprendre un mot expressif de Loti dans *Fantôme d'Orient*, cela consiste à faire revivre « l'intérieur évanoui des durées ». Loti même, dans ce livre et dans tous les autres, donne du procédé cent exemples, et aussi réussis qu'on les peut désirer. L'esprit, par de semblables lectures, enrichit indéfiniment sa collection d'expériences particulières et concrètes, comme on allongerait sans cesse un album de photographies.

Tout autre est l'expression que donnent — que forcent d'avoir — les grands sonnets des *Trophées*. Les finales splendides en sont justement célèbres. Voici douze ans qu'un maître a fait remarquer qu'elles ouvrent les perspectives du poème, au lieu de le « conclure[1] ». Qu'on veuille bien réfléchir quelques instants à l'impression que laissent ces finales, ou celle des yeux de Cléopâtre, ou celles du vol de Pégase, ou celle qui dresse Hercule tout sanglant en face du grand ciel bleu. On s'en apercevra, je pense : non seulement le dernier vers efface impérieusement tout ce qui a précédé, mais il donne même la sensation du beau si pleine, si pure et si envahissante, qu'on oublie pour un instant jusqu'à la cause de son plaisir et jusqu'au poème qui vous a fait monter si haut. Pour parler un peu aux sens, c'est

1. Brunetière, *l'Évolution de la poésie lyrique*, t. II, 14e leçon, § 2.

comme la vision d'un paysage où tout serait d'une éclatante et uniforme blancheur. Pour emprunter le langage de l'esthétique allemande, cela donne l'indistincte appréhension qu'il y a par derrière toutes choses un absolu [1].

Ils sont rares, les poètes dont on pourrait dire la même chose. L'auteur des *Pythiques*, Virgile en certains grands vers, Spenser, en quelques angéliques strophes, Shelley, dans des pièces qu'on n'aurait pas tant répétées si leurs pareilles étaient moins rares, Hugo, qu'on retrouve partout, voilà peut-être les noms qui d'abord se présentent. Leconte de Lisle, ici, reste derrière son cadet : l'impression que suggèrent ses meilleurs poèmes est bien plus circonscrite, bien moins large. Chez nous, je ne vois guère d'écrivain qui, pour cette force de concentration intense, cette suggestion paradoxale de l'infini à force de « fini », puisse lutter avec le poète qui vient de mourir.

II

La raison en est, ce me semble, qu'il fut un merveilleux simplificateur. On voit donc de suite quelles réserves il convient de faire lorsqu'on parle de son exactitude historique, réserves qui portent sur les plus belles et les plus solides parties de son œuvre. S'il a été vrai, c'est souvent dans le sens où la légende est plus vraie que l'histoire, et la poésie plus vraie encore que la légende. Et ici l'idée que j'exprime, loin de verser dans la fantaisie, s'accorde avec une remarque que chacun a faite, et s'appuie sur un fait que l'observation matérielle peut constater.

Ce « naturaliste » et cet « historien », plus souvent qu'à l'histoire réelle, c'est à l'*art* et à la *pensée* qu'il va demander son inspiration. Ce n'est pas la vie des Grecs qu'il dépeint, ce sont les conceptions de l'imagination des Grecs [2]. Les barons du temps

1. Il faut avouer que de pareilles « finales » se rencontrent quelquefois au milieu du sonnet, et je ne saurais mieux expliquer ma pensée qu'en transcrivant le second quatrain des *Funérailles* :

> Et leurs Ombres, tandis que la nuit illumine
> L'archipel radieux et les golfes déserts,
> Écoutaient, du sommet des promontoires clairs,
> Chanter sur leurs tombeaux la mer de Salamine.

Dans ces vers splendides, aucune « durée » ne revit, et ce n'est pas une sensation qui ressuscite. C'est peut-être de l'art pour l'art, ce n'est pas du rendu pour le rendu.

2. Usons un instant du secours un peu brutal de la statistique : sur

des Croisades, il les voit à travers une verrière, couchés sur des tombeaux (*Vitrail*). Ses mages et sa sainte Famille, il les place au « moyen âge », et il a raison, parce que ce sont des personnages de légende, « Monseigneur Jésus », « Madame la Vierge », « tels qu'ils sont dans les vieilles images ». (*Épiphanie. — Le Hucher de Nazareth.*) C'est à propos d'une épée qu'il nous parle des Borgia (*l'Estoc*), et du Malatesta, à propos d'une médaille (*Médaille*). Ce ne sont pas les vierges vivantes de la Sicile qui l'inspirent, mais celles « dont la grâce en *des* vers fut écrite » et dont un « dur métal » a gardé les traits (*Médaille antique*). S'il chante Maugiron, c'est « suivant les vers de Henri III » (*Épitaphe*). On pourrait poursuivre cette énumération, et l'illustrer indéfiniment de citations tirées des *Trophées*. Laissons ce travail inutile, et retenons ce résultat qu'ici tout l'ensemble des sonnets nous confirme : très volontiers, c'est à travers l'art qu'il voit les choses.

Qu'en conclure ? Qu'il ignora le réel ? Qu'il fut un livresque, un « notionnel », comme diraient les Anglais ? Mais c'est le privilège de certains hauts esprits, qu'au lieu de manquer la réalité par la faute de l'art, ils en touchent précisément, grâce à lui, la partie solide et durable, parce que harmonieuse et éternelle. Les éléments contingents qui alourdissent et déforment l'idée, ils les laissent dédaigneusement se dissocier [1]. Et la Grèce de Heredia est différente de la Grèce historique que rebâtit le « verismus » des érudits contemporains ; mais, en un sens, elle est aussi grecque.

Donc, il fixe une réalité déjà épurée, déjà affinée, qui a déjà passé par l'esprit. Il l'épure encore et l'affine, il réduit tant qu'il

39 sonnets grecs, 21 sont mythiques ; 14 (*Epigrammes et Bucoliques*) sont de vraies pièces détachées de l'*Anthologie* : c'est donc toujours l'antiquité vue au travers de son *art*, ce qu'il faut dire aussi du *Vase*. Restent : *l'Oubli*, un sonnet religieux, et un magique. *Le Moyen âge et la Renaissance*, outre les huit sonnets historiques des *Conquérants* et les deux légendaires mentionnés dans le texte, en comprend 15, dont 14 sont inspirés par la poésie, l'œuvre d'art ou l'atelier. Noter encore la mythique *Vision de Khèm*, et les deux derniers sonnets du livre, très significatifs.

1. La poésie, partout diffuse dans les choses, s'épure déjà et se concentre avec les plus humbles formes de l'art : la légende, le conte de nourrice, la chanson de soldat... Elle est consistante, et elle-même, dans l'œuvre d'art vraie, qu'on pourrait appeler un extrait supérieur de la réalité. Or, c'est l'œuvre d'art elle-même qui sert de « matière » à Heredia.

peut la matière, il concentre tant qu'il peut les rayons, pour en composer une quintessence si capiteuse et si grisante, qu'elle exalte jusqu'à l'aigu la sensation du beau. Voilà un réalisme à lui : c'est la réalité *esthétique* qu'il vise et qu'il crée. En quoi faisant, il ne quitte assurément pas le chemin du Parnasse, mais il y va plus loin qu'aucun de ses compagnons, et il arrive là où se rencontrent, venus de routes diverses, les rares qui sont les grands poètes.

III

Qu'on me permette encore un mot. On me dira que je découvre des beautés bien spirituelles chez un poète qu'on représente toujours, et presque exclusivement, comme un ciseleur de vases, ou un maître de la matière plastique et colorée. J'avoue qu'un sonnet de Heredia est traduisible, transposable en tableau, en médaille, et même, si l'on y tient, en « coupe » et en « plat [1] ». Il ne s'ensuit pas que les *Trophées* n'aient qu'exactement la valeur d'un bel album d'images ou d'un précieux service d'argenterie. Je pourrais même dire qu'ils suggèrent plus en disant moins, si l'expression intellectuelle d'une pensée, jointe au symbole, restreint, en même temps qu'elle la détermine, sa puissance d'application. Mais alors, c'est le lecteur qui est le vrai poète ? Non, si, dans le symbole même, l'action du Beau est aussi triomphante et aussi fortement efficace que nous avons dit.

Mais j'aime mieux indiquer, pour finir, une *idée*, qu'on peut démêler, ce me semble, dans les plus fortes parties de l'œuvre du mort. Je parle de ces beaux morceaux d'hellénisme fruste, aux premières pages des *Trophées*,

> *Où* la chair héroïque, au reflet des flambeaux,
> Se mêle au poil ardent des fils de la Nuée.
> (*Centaures et Lapithes.*)

je parle et d'*Artémis* même, et de *la Mort de l'Aigle*, et de certains vers sur Pizarre, et de l'essor « héroïque et brutal » des

1. Cf. Faguet, *Histoire de la littérature française*, t. II, 7e partie, § 11. — Lanson, *Histoire de la littérature française*, livre IV, § 2. — On pourrait chicaner sur les détails. « La Terre maternelle etdouce aux anciens dieux », cela peut se peindre, peut-être ; mais quel pinceau rendra le dernier vers de *l'Oubli*? Restons pourtant « dans la largeur du sens commun » et ne contestons pas, pour l'ensemble, la justesse de l'observation.

Conquérants. Malgré son enthousiasme pour la nature forte, l'auteur ne trahit-il pas l'impression sourde que, dans ce beau monde terrestre, les plus admirables déploiements de puissance vont trop souvent avec un déséquilibre inquiétant ? Serait-ce une forme franche de pessimisme ? Non, sans doute. Tenons-nous là l' « idée directrice » du poète ? Je n'en crois rien. Se formula-t-elle clairement à sa pensée, et avons-nous le droit d'en voir l'expression réfléchie dans ce beau sonnet, *Michel-Ange*, qui la symboliserait si heureusement ? C'est possible. Il faut du moins rappeler discrètement le tercet final de cette pièce, et, sans insister trop, ni se permettre d'en faire l'application à celui qui l'écrivit, il faut dire que, si l'on omettait d'en parler, l'impression que laissent les *Trophées* ne serait pas rendue dans toute sa profondeur.

P. R.

BULLETIN D'HISTOIRE

QUELQUES MARTYRS DE LA FOI AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

D'APRÈS LES PUBLICATIONS RÉCENTES [1]

V [2]

C'est une noble figure de soldat chrétien à la fin d'un régime où tout devenait païen, que celle du capitaine-commandant en retraite Jean-Antoine-Joseph de Villette. Né le 12 juin 1731, au Cateau-Cambrésis, il avait fait, croit-on, ses études au petit collège que les Jésuites tenaient dans cette ville.

Dès l'âge de seize ans, il entrait dans la carrière militaire et commençait à servir comme gendarme. Six ans plus tard, il était nommé lieutenant au bataillon d'Amiens, passait ensuite au régiment de Barrois et obtenait le grade de capitaine, en 1761. Chevalier de Saint-Louis, en 1773, il sollicitait vainement une lieutenance-colonelle et ne parvenait qu'à se faire délivrer les plus flatteuses attestations. « Il ne m'est revenu, écrivait le maréchal du Muy, que des témoignages avantageux de cet officier et je le ferai comprendre dans le nombre de ceux qui sont susceptibles d'avancement et dont je mettrai les noms et les services sous les yeux du Roi, lorsqu'il vaquera des emplois supérieurs. »

1. E. Villette, prêtre de la Mission, *Un enfant du Cateau, soldat et martyr; Jean-Antoine-Joseph de Villette, massacré en haine de la religion au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, le 3 septembre 1792.* Paris, Amat, 1903. In-16. — *La Famille Bernard de la Bernardaye de Châteaubriant*, par le chanoine J. Genty. Vannes, Lafolye, 1904. In-8. — *Notice sur le R. P. Apollinaire Morel de Posat, capucin massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792*, par le R. P. Justin Gumy, O. C. Paris, Œuvre de Saint-François-d'Assise, 1901. In-8. — *Un Martyr de la Révolution (1752-1792), l'abbé Joseph Volondat*, par l'abbé Antoine Cialis, curé-doyen de la Souterraine. Limoges, Dumont, 1903. In-16. — Abbé L. Néret, *Martyrs et confesseurs de la foi au diocèse de Meaux (1792-1799)*. Meaux, Lepillet, 1905. In-16. — *Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon, à Cambrai, guillotinées le 8 messidor an II (26 juin 1794)*, par L. Misermont, prêtre de la Mission, 2e édition. Cambrai et Paris, 1901. In-8.

2. Voir les *Études* du 5 mai 1905.

Le comte de Cadignan lui reconnaissait « autant d'intelligence que d'humanité, dans l'exercice des fonctions les plus délicates qui lui avaient été confiées. » Le marquis de Chabrillan certifiait qu'il avait « toujours servi avec distinction et zèle ». Le duc de Mouchy, commandant en chef de la province de Guyenne, les comtes de Caraman, de Metfort et de Périgord, le marquis de Failly, rivalisaient de formules laudatives. Caraman rappelle particulièrement la belle conduite et la bravoure de Villette à l'attaque d'une redoute devant Dusseldorf, en 1758; Failly engage sa parole que c'est « un des plus braves officiers que le Roi ait à son service » et qu'il unit « à la valeur due à son état, la vivacité d'un homme plein d'honneur et de courage ». Metfort déclare, avec quelque emphase sans doute, avoir toutes les raisons du monde « d'en porter le jugement le plus avantageux sur tous les points qui peuvent caractériser un homme de guerre ».

Tant de recommandations n'avaient abouti, pour l'intéressé, qu'au grade de capitaine-commandant, à de bonnes paroles de ses supérieurs hiérarchiques, au sacrifice d'une partie de sa fortune et à la ruine de sa santé. Fatigues et douleurs le contraignaient à solliciter une retraite qui lui fut assignée à 1 100 livres par an. C'était peu pour récompenser une vie de travaux et de dévouement dans les campagnes de Flandre et d'Allemagne ou dans les vallées des Pyrénées.

Heureusement Villette, en même temps que les maîtres de la terre, avait servi le roi du ciel. Longtemps avant sa retraite prise aux environs de la cinquantaine, il avait contracté la pieuse habitude de passer chaque semestre libre à la maison de Saint-Firmin. Il imitait ainsi les touchants exemples du maréchal de Bellefonds, de Catinat et de tant d'autres officiers chrétiens des dix-septième et dix-huitième siècles, faisant alterner les observances de la plus exacte dévotion avec le métier des armes. En ce séminaire parisien préféré par lui au retour à son pays et au milieu familial du Cateau, Villette avait été admis comme pensionnaire par son parent l'abbé Cousin et il s'y était finalement fixé « dans l'espérance d'y vivre et d'y mourir saintement ».

Là, uniquement préoccupé de son salut et adonné à la pratique des bonnes œuvres, « il avait partagé son temps, écrit un témoin [1],

1. L'abbé Boulangier, *Notes manuscrites.*

et réglé toutes ses démarches, de manière que, hors des repas, qu'il prenait au séminaire, tout était employé à des exercices de piété. Il ne manquait jamais d'entendre la messe ; il communiait presque tous les jours; il avait tellement étudié ce qui se faisait dans les églises de Paris, que chaque jour il assistait à un sermon et à un salut. Il était de toutes les bonnes œuvres, et tout ce qu'il y avait de pieux dans Paris le connaissait. »

On le surnommait la *Bénédiction de la maison*. Il allait en être un des héros et l'une des gloires les plus pures.

Le nouveau supérieur de Saint-Firmin, quand la Révolution éclata, se trouvait être l'abbé François, ancien secrétaire général des Lazaristes, polémiste distingué et l'un des adversaires les plus résolus de la constitution civile du clergé. M. François était notamment l'auteur de ce mémoire intitulé *Mon Apologie*, qui rencontré dans les papiers des carmélites de Compiègne et attribué faussement à Mulot de la Ménardière, avait causé la mort de l'infortuné poète.

Dès le soir du 10 août 1792, Saint-Firmin avait été désigné, avec l'église des Carmes, comme lieu de détention des prêtres non assermentés, et, dès le 13, les abbés François, Boulangier, Étienne de Langres, avec quatorze prêtres réfractaires, y avaient été mis en état d'arrestation.

M. de Villette fut emprisonné à son tour. Comme il était laïque, on lui représentait qu'il pourrait facilement obtenir sa liberté. « Je m'en garderai bien, répondit le vieil officier ; je suis trop heureux d'être ici. » Il y était, il y resta.

Cependant le nombre des détenus ne cessait de grossir. Successivement arrivèrent les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, des Nouveaux-Convertis, de la Pitié et d'autres. L'établissement de la rue Saint-Victor en contint bientôt une centaine. Au milieu de tous ces ecclésiastiques l'ancien commandant ne se montrait pas le moins édifiant. « Il était plus longtemps à l'église que dans sa chambre, rapporte l'abbé Boulangier échappé au massacre ; il communiait tous les jours. » Comme il avait rappelé, en demeurant parmi les confesseurs de la foi, ces fidèles de la primitive église s'adjoignant spontanément aux martyrs conduits au supplice, il les imitait encore par cette réception quotidienne du pain eucharistique. Mais le chrétien n'avait pas étouffé en lui le gentilhomme. Dieu et le roi se partageaient son

cœur. « Tendrement attaché à son roy, dit le même témoin, il gémissait sur son malheureux sort et sur celui de sa famille. Il priait et faisait prier pour lui. »

Un tel homme ne devait pas être disposé à se plier au décret du 14 août promulgué le 15, par lequel la Législative imposait le serment de Liberté et d'Égalité à tout Français pensionné par l'État. Il s'abstint et attendit la suite des événements.

Cette période d'expectative fut de courte durée. Le dimanche, 2 septembre, les massacres commençaient à l'Abbaye et aux Carmes. A la réunion tenue le soir même par la section des Sans-Culottes dont Saint-Firmin dépendait, on agita la question de la séparation des laïques contre-révolutionnaires d'avec les prêtres reclus au séminaire. La conclusion du débat fut qu'ils seraient maintenus ensemble. Le sens de cette résolution, en un pareil moment, était trop clair. Unis dans la prison, tous le seraient avant peu dans la mort.

Le lundi 3 septembre, de grand matin, les brigands arrivaient. A l'exception de cinq prêtres que le Directoire du département leur avait enjoint d'épargner, ils s'emparèrent de tous les autres détenus. D'abord ils voulurent exécuter dans la rue leur sanglante besogne; le peuple s'y opposa. Alors ils rentrèrent à l'intérieur et se jetèrent sur les prisonniers, les perçant de leurs piques ou les assommant de leurs massues. M. de Villette succomba sous leurs coups au milieu de ces scènes de carnage. Parfois, sans même en finir avec leurs victimes, les assassins les précipitaient par les fenêtres et des mégères les achevaient sur la voie publique.

Lorsque tout fut terminé, dit l'abbé Boulangier, « les corps de tous les martyrs furent dépouillés de leurs vêtements et entassés dans des voitures, comme on eût fait du bois. On vit des femmes leur arracher les yeux avec des ciseaux, tandis que les hommes, véritables tigres à face humaine, étaient debout sur les cadavres qu'ils piétinaient en criant : Vive la Nation ! C'est ainsi que ces saintes reliques furent conduites vers les carrières dans lesquelles on les précipita ».

VI

Mais il est plus facile d'enfouir des cadavres que de vouer un nom à l'oubli ou d'éteindre un souvenir ; ce ne sont pas seule-

ment les habitants du Cateau qui ont gardé la mémoire de leur saint compatriote ; le Paris ensanglanté par tant d'horreurs aspire aujourd'hui à glorifier tous les vaillants champions de la foi chrétienne mis à mort en haine de la foi durant ces affreuses hécatombes de septembre 1792.

L'idée date de 1894 et est attribuée à M. Captier, l'ancien procureur de Saint-Sulpice à Rome. « Voyez donc, dit-il un jour à Mgr de Teil, si, au point de vue du droit canonique et de l'histoire, il y aurait des données suffisantes pour présenter à la congrégation des Rites les prêtres martyrisés aux journées de Septembre. Le centenaire est passé, leur souvenir s'est ravivé dans les anniversaires, la cause appartient désormais à l'histoire; le gouvernement français n'y ferait pas plus d'opposition que celui de l'Angleterre pour la glorification des martyrs de la Réforme, mis à mort par ordre de Henri VIII ou de la reine Élisabeth. »

Mais bientôt la vue des multiples difficultés inhérentes à une cause aussi vaste faillit décourager les meilleures volontés. De nos jours en effet, « dans les groupes de martyrs proposés au jugement de l'Église, la congrégation des Rites désigne *nommément* chaque serviteur de Dieu et ne se contente pas de quelques noms plus en vue autour desquels elle range leurs compagnons sous une forme anonyme [1] ».

Mais l'idée une fois lancée ne s'arrêta plus. Le 14 mars 1901, paraissait la circulaire du cardinal Richard, archevêque de Paris, par laquelle il déclarait avoir constitué un tribunal chargé de procéder aux premières informations canoniques dans le procès de béatification des prêtres morts pour la défense de la foi et de la liberté de l'Église, à Paris, en septembre 1792, et de faire le procès ordinaire informatif *super fama martyrii, causa martyrii miraculorum seu signorum*. En même temps, il nommait une commission composée de dix-huit membres et mettait à leur tête Mgr Péchenard, le distingué recteur de cet Institut catholique qui garde les traditions du couvent des Carmes. Cette commission chargée de promouvoir la cause de béatification des martyrs de Septembre, a tenu, le 26 mai 1905, sa cinquième réunion annuelle.

1. *Martyrs de septembre 1792, à Paris*. Rapport de Mgr de Teil, 5 juillet 1904, p. 6.

Le rapport signale les dernières découvertes et stimule le zèle des chercheurs.

Le plus acharné de ces travailleurs est Mgr de Teil qui tout récemment mettait la main aux Archives nationales sur les procès-verbaux des vacations — cent vacations de trois heures chacune — employées à mettre sous les scellés où à en retirer tous les meubles, objets, hardes et papiers laissés dans leurs chambres par les martyrs de Saint-Firmin.

Là où la critique a le plus à s'exercer, c'est dans l'identification des noms propres. Si souvent des homonymes ont été confondus.

Un *Ploquin* fut massacré aux Carmes ; Sorel y voyait *Jacques-Martin* Ploquin, prêtre de Saint-Sulpice ; mais celui-ci n'a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire qu'en 1794. Avait-il donc ressuscité ? Après des heures de difficiles investigations, on a enfin rencontré aux archives d'Indre-et-Loire un *Pierre* Ploquin, vicaire de Druye, en Touraine, frère de l'autre ; saluons en sa personne le martyr des Carmes.

L'abbé Laugier de Lamanon avait été confondu avec le P. Laugier, jésuite. On les a dédoublés.

Les Bernard de La Bernardaye étaient toute une tribu, du pays de Chateaubriand. Au prix d'efforts qu'il a presque fini par regretter, mais bien à tort, M. le chanoine Gendry a débrouillé leur généalogie. Le martyr du 3 septembre à Saint-Firmin fut Jean-Charles-Marie, chanoine de Saint-Victor. On ne l'avait pas distingué jusqu'ici de Charles-Etienne-Marie, son frère plus jeune d'un an.

Mais nous comprendrons mieux l'immense travail biographique accompli ces dernières années, en parcourant les études les plus saillantes.

VII

Grâce à la savante et vibrante brochure du R. P. Justin Gumy sur le P. Apollinaire Morel, religieux capucin massacré aux Carmes, nous voici loin de l'article criblé d'inexactitudes, jadis rédigé par l'abbé Guillon[1]. Cette monographie, puisée à des sources originales très diverses et très sûres, nous permet de suivre, étape par étape, la carrière apostolique du futur martyr.

1. Guillon, *Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, t. IV, p. 108.

Naguère Mgr de Teil faisait valoir avec raison que les martyrs de Septembre apparaissent « comme une représentation de la France ecclésiastique », venus qu'ils étaient de Bayonne et de Nancy, de Boulogne-sur-Mer et d'Embrun, de Brest et de Lyon, en même temps qu'ils appartenaient à tous les degrés de la hiérarchie, et de même aussi que les ordres religieux étaient associés au clergé séculier[1]. Dans la personne du P. Morel, c'est la Suisse qui unit généreusement son sang à celui de la France, sous la robe noire du prêtre, comme elle l'avait déjà répandu, dans la journée du 10 août, sous l'uniforme rouge et bleu du soldat.

Jean-Jacques Morel était né, en juin 1739, à Prez-vers-Noréaz, aux environs de Fribourg, de Jean Morel, originaire de Posat, autre village situé non loin de la catholique cité. Ses premières études achevées, il avait suivi les cours de philosophie chez les Jésuites et s'y était distingué. Il soutint avec éclat en public ses thèses *De universâ philosophiâ*. Incliné vers la vie religieuse, il se décida, après quelque hésitation, pour les Franciscains, et prit la bure à Zoug, le 26 septembre 1762, sous le nom d'Apollinaire qui lui est resté. « *Devenu prêtre*, écrit le P. Maurice de Lucerne, dans une ancienne notice manuscrite, composée en allemand, d'après des informations authentiques, entre 1810 et 1820, il célébrait les saints mystères avec un respect, une attention et une ferveur remarquables. (P. 3.) » Or l'abbé Guillon, non seulement en a fait un simple diacre, mais encore il déduisait qu'il « falloit donc bien que les vertus et le savoir du P. Apollinaire promissent à l'Eglise un bon prêtre en sa personne pour qu'il fût spécialement recherché par les agens de la persécution, à cette déplorable époque ».

Tour à tour professeur de philosophie et de théologie, maître des novices, catéchiste et missionnaire, le P. Apollinaire avait passé, en prêchant et en faisant le bien, de Sion à Porrentruy, de Bulle à Romont, de Fribourg à Altorf, de Stans à Lucerne; laissant dans tous les pays évangélisés par sa parole ardente le renom d'un religieux modèle, lorsqu'une campagne, menée par des adversaires, lui fit accepter avec joie l'offre d'aller annoncer l'Évangile aux nations idolâtres de l'Asie. La nécessité d'acquérir

1. Rapport du 5 juillet 1904, p. 5.

préalablement les langues et certaines connaissances pratiques le conduisit alors à Paris. Mais il semble bien que son zèle, une fois arrivé dans la grande ville en proie à la Révolution, l'ait emporté sur toute autre préoccupation. Il devint, au bout de peu de temps, l'apôtre des cinq mille Allemands qui vivaient sur la paroisse Saint-Sulpice. On eût dit que, prévoyant sa fin, il avait hâte de racheter le temps par l'intensité de ses œuvres. On a de lui une lettre latine datée du 27 avril 1792, qui est à la fois une prophétie de sa mort prochaine et un hymne d'enthousiasme au martyre. Étrange façon de calmer les inquiétudes de son correspondant.

Pourquoi, mon ami, craignez-vous tant pour ma tête, pourquoi vous tourmentez-vous si vivement à mon sujet? comme si... Reconnaissez plutôt et adorez la divine Providence. Sa miséricorde pour me purifier, comme on purifie l'or dans le feu, m'a appelé à Paris, pour instruire, entretenir et confirmer les Allemands dans la religion, destiné à mourir glorieusement pour la foi, *alleluia*, *alleluia*, *alleluia*.

Les apôtres, en quittant le conseil, n'étaient-ils point réjouis d'avoir été jugés dignes de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus? Ne surabondaient-ils pas de joie dans toutes leurs tribulations? A qui appartient le royaume de Dieu? A ceux qui souffrent persécution pour la justice.

N'est-ce pas en souffrant des tourments bien plus atroces, que le Christ est entré dans sa gloire? Le serviteur serait-il plus grand que son maître? Pourquoi donc m'offrez-vous vos condoléances? Réjouissez-vous plutôt avec moi, car bien que je fusse petit, je fus agréable au Très-Haut qui préférablement à tant de vénérés confrères qui ne sont point petits comme moi, m'a prédestiné pour un si glorieux triomphe... Venez et voyez les martyrs avec les couronnes que le Seigneur a placées sur leurs têtes! Je dois être baptisé du même baptême, et combien il me tarde de le voir s'accomplir...

Le sang des martyrs n'est-il point la semence de la religion, et si jamais l'effusion de ce sang fut nécessaire à son accroissement, c'est bien aujourd'hui. Vous craignez pour moi, c'est bien, vous connaissez la faiblesse de l'homme; mais regardez le Christ et partagez ma sécurité... Je suis le froment de Jésus-Christ, il faut que je sois moulu par nos bêtes fautes, afin que je sois trouvé pur. (P. 13.)

Une autre lettre, adressée à l'un de ses supérieurs, est imprégnée des mêmes admirables sentiments : « Comme homme, écrit-il, je tremble; comme chrétien, j'espère; comme religieux, je me réjouis; comme pasteur de cinq mille brebis, je jubile, parce que je n'ai point prêté le serment. » Il s'agit sans doute ici de la formule d'adhésion à la constitution civile du clergé, imposée par la loi du 27 novembre 1790 à tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics, et condamnée par Pie VI en mars 1791, ou plutôt de celle du 29 novembre 1791, exigée de

tous les ecclésiastiques même non fonctionnaires. D'après la dénonciation que le P. Gumy estime controuvée, d'un certain Schmutz, « citoyen actif » de la rue du Vieux-Colombier, le P. Morel aurait cependant prêté son serment, mais il l'aurait rétracté dès le lendemain; encore y aurait-il apporté des restrictions refusées par l'officier municipal. (P. 48.)

Le déplacement de son protecteur, M. de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, l'ayant laissé sans ressources, il avait songé à se retirer chez les capucins de Meudon; mais il avait trouvé le couvent vide et s'était placé comme précepteur au faubourg Saint-Antoine, chez un allemand nommé Veullers. Ses infirmités lui rendant la tâche trop lourde, il revint sur la rive gauche et demanda l'hospitalité à un de ses amis, M. Stahl, maître tailleur de la rue des Canettes, pour y soigner quelques jours sa santé.

Là, il pouvait déjouer les perquisitions; mais, dévoré de la soif du martyre, il n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion. Il alla se présenter devant les commissaires de la section du Luxembourg, Jourdain et Foubert, et leur déclara « ne pas avoir de patente ni prêté serment ». Comme sa démarche avait lieu le 14 août, jour même où la Législative votait le fameux serment de Liberté-Égalité, il est plus vraisemblable que ce n'est pas ce dernier serment qui lui fut demandé. Toujours est-il que l'Assemblée générale décréta qu'il serait logé aux Carmes.

Apollinaire s'y rendit comme à « son poste d'honneur » et ne songea plus qu'à s'y montrer le serviteur des serviteurs de Dieu.

> Hier, écrivait un de ses amis aux capucins de Suisse, je suis allé aux Carmes. J'eus le plaisir d'y voir le P. Apollinaire Morel dont l'état m'a profondément ému. Il s'est rendu spontanément dans cette prison, et cela avec une conscience si tranquille, me disait-il, qu'il ne voyait plus rien au monde qui fût capable de lui inspirer la moindre appréhension. Il fut inutile de le réquisitionner, il s'est présenté de lui-même. Du reste, il jouit d'une parfaite santé. Il distribuait aux autres ses conseils et ses encouragements avec une grande joie du cœur. Le premier jour il se trouvait avec trente confesseurs, parmi lesquels figurait l'archevêque d'Arles. Aujourd'hui le nombre en est de quatre-vingts, ayant au milieu d'eux les deux évêques frères appartenant à la noble famille des La Rochefoucauld. Ce nombre considérable de détenus doit vous tranquilliser complètement; soyez donc sans souci sur le sort du P. Apollinaire. Adieu.

Cette dernière phrase traduit une mentalité optimiste qui n'est que trop fréquente aux époques de révolution. Les victimes s'imaginent qu'étant en majorité ou représentant des collecti-

vités importantes, elles seront épargnées et respectées par les minorités au pouvoir ou par les unités éparses sorties des plus ignobles bas-fonds de la société. C'est une naïve et complète illusion.

Depuis le 11 août, — car la journée du 10 août marque la limite précise du triomphe définitif de la Révolution sur la monarchie et sur la religion, — les prisons de Paris, en particulier les Carmes, se remplissaient de prêtres. Il y eut là trois semaines uniques dans l'histoire ecclésiastique de la France, une veillée prolongée du martyre, une préparation parallèle d'une part à l'égorgement, de l'autre au sacrifice expiatoire. Massacrés au lendemain de l'arrestation de la famille royale, les détenus, surpris et inconscients, n'eussent pas donné la mesure de leur caractère et de leur vertu. Face à face durant plus de vingt jours de reclusion, ils eurent tout le temps de révéler leur force d'âme, leur délicatesse de conscience, — lorsque entre eux ils débattaient la licéité du nouveau serment, — et surtout la trempe particulière de leur esprit et leur pouvoir de résistance. Nous avons sur le P. Morel le témoignage de l'abbé Miquet, un des échappés qui, dès le 26 novembre, faisait sa déposition chez les capucins de Fribourg. En voici quelques extraits :

Le P. Apollinaire avait été obligé de se retirer chez de pieux catholiques qui se firent un devoir et un honneur de le recevoir chez eux et de fournir à ses besoins. Il ne cessa cependant pas d'exercer son ministère avec un zèle infatigable...

Après la déplorable journée du 10 août, le parti dominant se voyant maître absolu, résolut, de complot avec quelques prêtres intrus, de perdre entièrement ce qu'il y avait de bons ecclésiastiques dans Paris...

Ils firent, en conséquence, des visites domiciliaires dans différentes sections, pour découvrir et arrêter les prétendus conspirateurs, mais dans le fond pour arrêter les ecclésiastiques.

Cette inquisition nocturne dura depuis le 11 août jusqu'au mois de septembre... Le P. Apollinaire, ayant été reconnu pour religieux et pour avoir travaillé sur la paroisse Saint-Sulpice, fut arrêté sans autre information et emmené aux Carmes...

Il parut à cette prison avec une satisfaction et une gaîté qui surprirent une partie des personnes qui y étaient déjà détenues. Il fut dès lors un sujet d'édification pour tous les confesseurs prisonniers.

Le plus grand nombre s'adressait ordinairement à lui, pour la confession. Il était sans cesse occupé soit à prier le bon Dieu, soit à encourager ceux d'entre les confesseurs qui étaient le plus abattus par la crainte et par la tristesse, soit enfin à s'entretenir à ceux qui étaient plus fort avancés dans la perfection et ne soupiraient qu'après le martyre.

Il ne se bornait point à cet exercice de charité. Il s'efforçait de se rendre utile à tout le monde, soit dans la construction des lits, qui le plus ordinai-

rement n'étaient faits qu'avec des chaises, soit dans l'arrangement des tables à manger, qu'on était obligé d'établir au milieu de l'église.

Mais il recherchait avec plus d'empressement les offices les plus bas et les plus vils en apparence, mais qui, à nos yeux, ne faisaient que relever ses vertus et son humilité ; tels étaient, par exemple, de balayer l'église, qui était le seul endroit qui nous était accordé pour tout. (P. 21.)

Le dimanche, 2 septembre, le massacre organisé de longue date par les politiciens qui se cachaient dans l'ombre, fut exécuté de point en point par la canaille à leur solde, pique en main et bonnet rouge au front. L'hypocrisie légale et la plus brutale sauvagerie y rivalisèrent de cynisme et de violence. Les scènes de l'horrible drame sont présentes à toutes les mémoires. Le P. Apollinaire périt-il dans l'oratoire, ou dans le bosquet de noisetiers, ou au bout du corridor donnant sur le jardin? On sait seulement qu'il fut une des cent quatre-vingt-cinq victimes, ou davantage, qui signèrent leur foi de leur sang. Le certificat de décès atteste que « Jean-Jacques Morel, prêtre et jadis capucin, était du nombre des détenus de cette maison, qu'il y est mort et fut enseveli le lendemain ». Ce document suffit à l'histoire.

VIII

On est mieux renseigné sur le martyre de l'abbé Joseph Volondat, autre victime du massacre des Carmes. Sa vie, retracée par M. l'abbé Cialis, est une minutieuse reconstitution de l'existence paisible en province à la fin de l'ancien régime, de l'explosion des fureurs révolutionnaires et des illusions, suivies de repentir, d'une partie du clergé constitutionnel. L'abbé Volondat fut en effet un curé jureur, avant d'être un confesseur de la foi.

Descendant d'une famille noble mais pauvre, qui fournissait de nombreuses vocations à l'Église, Joseph Volondat était né à la Souterraine, petite ville de la Creuse, le 2 juin 1752. Sa pieuse enfance au collège de Limoges, sa jeunesse cléricale au séminaire des Ordinands, son professorat de six ou sept années à Magnac-Laval, dans la maison d'éducation à la fois collège et petit séminaire, fondée en 1664 par Anthoyne de Salignac, marquis de Maignac et de la Mothe-Fénelon, forment une série de tableaux de la vie scolaire d'autrefois.

Revenu dans son pays natal, comme vicaire en 1783, l'abbé

Volondat se montre un prêtre fervent et zélé. On a de lui plusieurs sermons, curieux spécimens d'une prédication encore très orthodoxe et très classique où l'invasion du genre philosophique n'a point pénétré. Mais arrive la grande épreuve de 1789. La Souterraine ne savait rien de ce qui s'était tramé ailleurs contre la religion, ne pressentait rien de ce qui allait s'accomplir dans toute la France.

Le clergé de Limoges passe à tort pour avoir refusé en masse le serment à la constitution civile. Même parmi ceux de ses prêtres qui devaient être le plus généreux dans la résistance, beaucoup avaient commencé par le prêter. L'abbé Volondat poussait même la naïveté, dans son sermon de carême de 1791, jusqu'à invoquer cet exemple d'obéissance à la loi pour exhorter ses paroissiens à faire leurs Pâques.

Permettez-moi cette réflexion : *Nous devons, vous le savez, nous soumettre aux décrets de l'Assemblée nationale dont on parle tant.* A combien plus forte raison des chrétiens doivent-ils se soumettre aux lois qui viennent d'en haut ! Les décrets de l'Église sont ceux de Dieu même. (P. 59.)

Cette forte dose de candeur explique, sans l'absoudre, le scandale éclatant qu'il donnait bientôt. Une cure étant devenue vacante, à Saint-Gauthier, dans l'Indre, par suite du refus opposé au serment par son pasteur l'abbé Méténier, il accepta sa place. Le 22 mai 1791, l'assemblée du district d'Argenton, réunie au chef-lieu, élisait l'abbé Joseph Volondat, prêtre du département de la Creuse, comme successeur du réfractaire. Neuf mois il remplit les fonctions curiales avec une stupéfiante inconscience; enfin la lumière se fit, le remords le prit; il alla se jeter aux pieds d'un confrère plus courageux et il résolut de faire publiquement rétractation. Le 3 mars 1792, il se rendit à la maison commune et signa au registre la déclaration suivante, que son biographe y a relevée avec une religieuse émotion :

Le 3 mars 1792, je soussigné déclare, en présence de messieurs les officiers municipaux, que je me démets de la place de curé de cette paroisse, et de celle de supérieur du collège de cette ville, et que je me rétracte de mon serment. Conséquament je prête ainsi mon serment avec restriction. Je jure d'être fidel (*sic*) à la nation, à la loi et au roi et de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi dans ce qui regarde le civil et non dans ce qui regarde l'autorité spirituelle de l'Église.
A Saint-Gauthier les dits jour et an que dessus. VOLONDAT, prêtre.

Sa faute ainsi réparée, et sa conscience libérée, il n'avait plus rien à faire sur place. Il partit donc pour le grand refuge du clergé réfractaire ou *rétractant*. Il s'en alla demander l'hospitalité à Paris, chez un de ses amis, M. Chanteaud, domicilié en plein faubourg Saint-Antoine, rue des Boulets. Survinrent les perquisitions ordonnées à la suite du 10 août. Le 28, l'Assemblée votait l'arrestation de tous les traîtres et autorisait les ministres à fermer les portes de Paris ; le 29, le conseil général de la Commune ordonnait que les barrières seraient closes pendant quarante-huit heures, que les citoyens èclaireraient leurs fenêtres toute la nuit, que les commissaires des sections fouilleraient toutes les maisons suspectes. Dans la nuit du 29 au 30 août, l'abbé Volondat fut découvert et arrêté. Son procès-verbal témoigne que ce fut comme prêtre non assermenté. Sur quoi, il fut envoyé aux Carmes.

Le jour même du massacre, les parents de son hôte lui apportaient un lit qu'il leur avait demandé. Ils avaient compté sans Maillard et ses égorgeurs. « Ils le virent, rapporte l'abbé Godin, ce vicaire de Saint-Gauthier qui l'avait absous naguère et qui en recueillit la tradition, ils le virent de leurs propres yeux assommer à coups de barres de fer, et les marches de l'église furent teintes de son sang qu'il eut le bonheur de verser, comme il le désirait, pour effacer sa faute. »

Quatre autres prêtres, ses compagnons de martyre, originaires comme lui du diocèse de Limoges, attendent encore leur biographie. Ce sont : François du Masrambaud, vicaire général de Mgr d'Argentré ; Jaques-François de Lubersac, aumônier de Mme Victoire, fille de Louis XV ; Joseph-Martial Texier, maître des enfants de chœur de Saint-Sulpice, à Paris ; François de Vareilhe du Theil, ancien jésuite. Puissent-ils être l'objet d'une étude aussi consciencieuse et aussi intéressante que celle de M. l'abbé Cialis sur l'abbé Volondat !

IX

Adoptant une méthode différente et consacrant moins de pages à chaque personnage, en vue de réunir leurs notices dans un volume unique, M. l'abbé Néret a groupé en phalange les martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Meaux. Il nous présente

d'abord une à une les six victimes des journées de Septembre, dont quatre égorgées à Saint-Firmin et deux aux Carmes.

A Saint-Firmin, succombèrent Jean-Charles Caron, curé de Collégien, au doyenné de Lagny; Georges-Jérome Giroust; Claude-Louis Marmotant de Savigny, curé de Compans-la-Ville, au doyenné de Claye, en Seine-et-Marne; Jean-Thomas Leroy, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, prieur-curé de la Ferté-Gaucher, en Seine-et-Marne.

Aux Carmes furent mis à mort François-Louis Laugier de Lamanon, ancien curé de Champs-sur-Marne, au doyenné de Lagny, et Armand de Foucauld de Pontbriand, chanoine de Meaux, vicaire général d'Arles.

L'abbé Caron, destitué pour refus de serment, s'était réfugié à Saint-Firmin.

L'abbé Giroust, une des victimes les plus touchantes, était un jeune prêtre ordonné en 1791 et qui attendait sa nomination. Nullement tenu à jurer, il resta parmi les futurs confesseurs de la foi et reçut avec eux la couronne du martyre. Il avait vingt-sept ans. Son portrait dessiné par son frère, artiste distingué de l'époque, le représente en habit religieux à petit collet, avec des cheveux longs et une tête énergique.

L'abbé Marmotant, parisien d'origine, sept ans vicaire à Saint-Séverin où il bataille contre les jansénistes, était un prêtre instruit et un écrivain courageux. Rentré dans sa famille, en juillet 1791, rue des Fossés-Saint-Victor, il collaborait à divers journaux.

Avec l'abbé Leroy, nous assistons à la chute imméritée et aux derniers moments de la magnifique abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons.

L'abbé Laugier nous fait pénétrer dans l'intéressante maison de retraite pour les prêtres âgés, dite de Saint-François-de-Sales, fondée par le cardinal de Noailles, à Issy.

L'abbé de Pontbriand avait suivi à Arles son parent, Mgr du Lau, une des plus illustres victimes des Carmes.

X

Il est temps de nous arrêter dans notre douloureux tour de France. Commencé naguère à Angers, nous l'avons poursuivi de Dax à Orange, puis d'Orange à Paris. Nous allons à présent quitter

la capitale inondée, enivrée du sang des martyrs, comme la Rome antique, pour gagner la région du Nord. Nous avons constaté ainsi que la persécution fit des victimes aux quatre points cardinaux du territoire. Et si elle eut ses innombrables héros, elle eut aussi partout ses héroïnes, témoin les quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la maison de charité, à Arras, guillotinées à Cambrai, le 26 juin 1794.

L'excellente monographie due aux patientes recherches de M. Misermont, et dont la seconde édition contient de nombreuses pièces nouvelles, fait littéralement assister à toutes les péripéties de ce drame sanglant. Nous sommes ici en pleine Terreur et dans la patrie de Robespierre, sous la domination du terrible Joseph Lebon. L'ombre du sinistre apostat, ex-oratorien, ex-curé constitutionnel de Neuville-Vitasse, plane sur ces scènes de scélératesse et en fait ressortir toute l'horreur.

Sept religieuses de Saint-Vincent-de-Paul dirigeaient, en 1789, un groupe d'œuvres charitables fondé, en 1656, à Arras, et comprenant avec un dispensaire une école gratuite de jeunes filles. Retenons seulement les noms des quatre futures victimes. La supérieure était Madeleine Fontaine, d'Étrepagny (Eure); les trois autres sœurs s'appelaient : Marie Lanel, de la ville d'Eu; Jeanne Gérard, de Cumières, au diocèse de Verdun, et Thérèse Fantou, de Miniac-Morvan, en Bretagne.

Le torrent dévastateur de la Révolution bouleversa d'abord sans les atteindre toutes les institutions établies autour d'elles. En vain, les lois les plus tyranniques avaient supprimé corporations et associations, imposé serment sur serment. La loi du 3 octobre 1793, avait bien visé directement les sœurs, en déclarant déchues de leurs fonctions « les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe et employées au service des pauvres ou à l'instruction », qui n'avaient pas prêté le serment de Liberté-Égalité; la loi du 9 nivôse an II (29 décembre 1793) avait même confirmé encore leur obligation de se soumettre à ce *petit serment*; mais au diocèse d'Arras, sous l'autorité de Mgr de Conzié, le clergé ainsi que les communautés se montrèrent plutôt réfractaires, quelles que fussent les formules successivement adoptées.

Les sœurs, écrit M. Misermont, n'eurent donc pas à hésiter. Leur devoir consistait à suivre docilement et sans faiblesse la ligne de conduite tracée par leur évêque et par leurs prêtres; elles la suivirent avec la plus grande

générosité et résolurent de refuser tout serment : ni les menaces, ni les promessses, ne purent jamais ébranler leur résolution. Nous les verrons bientôt arrêtées, jetées en prison, condamnées à mort; à cause de ce refus que les documents officiels disent tous obstiné. (P. 51.)

La première et moindre conséquence de ce refus de serment était de ne pas toucher la pension promise par les Assemblées qui avaient tout confisqué, jusqu'à leurs dots personnelles. Une maigre allocation de cent cinquante livres par an et par tête leur suffisait. Par contre, elles trouvaient moyen de recueillir des aumônes considérables, malgré la misère des temps, et de les distribuer soit aux pauvres de la ville, soit à des proscrits qui gagnaient la frontière de Belgique. On possède encore les comptes tenus par la supérieure, sœur Madeleine Fontaine, durant toute l'année 1793 et les deux premiers mois de 1794. Les jeunes demoiselles de la maison de charité transformées en « jeunes citoyennes » font la quête dans les sections et rapportent de beaux deniers comptants vite changés en bons morceaux de pain. La municipalité, le directoire du district et le département se montrent relativement favorables, et, à défaut des biens aliénés, accordent de la tourbe et du charbon.

Mais à côté des familles catholiques continuant à se sacrifier, le club d'Arras veillait à entretenir les passions. Un jour, deux braves bourgeois qui suivaient les séances pour avertir aussitôt les personnes menacées, entendirent dénoncer les sœurs et leur apportèrent des habits de paysannes ; deux seulement émigrèrent par ordre de leur supérieure. Après une longue odyssée à travers l'Europe, elles devaient revenir plus tard à Arras, y relever la maison de charité et reprendre les traditions de leurs aînées tombées au poste du dévouement et de l'honneur.

Finalement, les sœurs se trouvèrent réduites au nombre de quatre. Elles virent alors arriver, le 17 pluviose an II (5 février 1794), un officier municipal nommé Mury qui prit possession de leur maison, en qualité de directeur. Ame basse et haineuse, le nouveau venu n'avait qu'une idée fixe : se défaire des religieuses et les envoyer à l'échafaud. Devenu seul maître dans l'établissement en vertu d'un nouvel arrêté (26 pluviose, 14 février), il avait eu du même coup la joie de voir les quatre bienfaitrices des pauvres décrétées d'arrestation et arrachées à leur « maison, dite

de la Charité » que par ironie sans doute on appelait maintenant « maison de l'Humanité ».

Les sœurs déclarées « suspectes » pour leur obstination à ne point jurer, furent transférées à l'abbatiale de Saint-Wast, cet hôtel du trop fameux cardinal de Rohan, métamorphosé, ainsi que nombre d'autres édifices, en prison. Car un homme était récemment (1er novembre 1793) arrivé à Arras, comme représentant du peuple, qui se chargeait de remplir les cachots. Joseph Lebon s'était constitué le grand pourvoyeur. « Il ne se passe pas vingt-quatre heures, écrivait-il le 26 novembre 1793, que je ne déporte au tribunal criminel révolutionnaire à Arras, deux ou trois gibiers de guillotine. » C'est ce qu'il appelait *travailler fort*. (P. 59.) Mais il manquait de collaborateurs. Au mois de février 1794, il réussit à s'en procurer par la transformation du tribunal. Darthé, futur accusateur public et l'un de ses lieutenants, écrivait le 29 ventôse (19 mars) que Lebon était revenu de Paris « transporté d'une sainte fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révolutionnaires » et que tout de suite il venait d'adapter au tribunal un jury à l'instar de Paris, jury composé de « soixante b.... à poil ». « Un arrêté vigoureux, poursuit-il, a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont... La guillotine ne désempare pas; les ducs, les marquis, les comtes et barons tombent comme grêle. Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte de tous les gros aristocrates d'Arras d'abord, et ensuite de tous les autres endroits du département. Lebon n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusations (*sic*); et nous, à cinq à six, à interroger, faire des visites domiciliaires dans lesquelles nous faisons toujours des découvertes précieuses : nous ne dormons plus... Il n'y a pas un de ces coquins-là qui n'ait mérité d'éternuer dans la besace. Tu imagines bien qu'il a fallu donner quelques coups de fouet. Je lance d'ici nos sans-culottes et je leur mets le feu au ventre... Arras peut être le siège d'une des six commissions populaires qu'on va installer. » (P. 62.)

La date de cette lettre établit la ligne de démarcation entre le régime encore à demi supportable des prisons d'Arras, malgré la promiscuité des détenus, l'interdiction de communication et la mauvaise nourriture, et le système draconien qui sera désormais appliqué. Séparation des hommes, des femmes et des enfants.

Les membres de la même famille ne seront plus enfermés ensemble. La prison dite des Baudets devient la maison de Justice; l'Abbatiale, la maison d'arrêt commune; l'Hôtel-Dieu, une autre maison d'arrêt pour les suspects hommes, et la Providence pour les suspectes femmes; en même temps Lebon recommandait de nourrir frugalement tous ces pensionnaires de l'État, et de leur enlever argent, papiers, bijoux, linge, provisions, toutes choses jusque-là tolérées, pour les réduire au strict nécessaire. Les sœurs furent dirigées sur la Providence, ancien couvent du Bon-Pasteur. Les dames les plus honorables d'Arras, bienfaitrices des pauvres et patronnesses des œuvres charitables, s'y trouvaient déjà détenues, dont quelques-unes simplement « suspectes d'être suspectes ». C'était aux termes mêmes de Lebon dans son arrêté du 16 ventôse (6 mars), outre « toutes les femmes des hommes suspects détenus », une catégorie composée des « femmes ci-devant roturières des maris ci-devant nobles, si lesdites femmes roturières n'avaient point montré un attachement constant à la Révolution », de même que les épouses des prisonniers devaient avoir « évidemment et constamment improuvé l'aristocratie de leurs maris ». A ce compte, le tout-Arras, noble, bourgeois et religieux, soit cinq cents personnes, était venu s'entasser dans une prison qui en pouvait contenir trois cents.

La directrice, une veuve Lemaire, se délectait aux angoisses des victimes, plaisantant sur le sort des condamnées, s'enivrant et dansant avec ses aides une partie de la nuit, à chaque nouvelle exécution. En face de ces démons et dans ce véritable enfer, les quatre sœurs apparurent comme des anges de consolation. Par leurs paroles de résignation aimable, leurs encouragements joyeux, leurs exemples édifiants, elles avaient trouvé le moyen de rendre aux prisonnières abattues la force morale et la confiance en Dieu.

Après sept semaines de détention préventive, le 15 germinal (4 avril), le comité de surveillance se souvint d'elles et les fit appeler, sur la dénonciation du citoyen Mury. Le nouveau directeur de l'Humanité déclarait avoir trouvé « par l'une de ses filles, au-dessus d'un lieu de commodité, couverts avec de la paille, quatre paquets » de vieux journaux réactionnaires. L'interrogatoire fut grotesque comme l'accusation. Les sœurs répondirent ne rien savoir: elles n'avaient ni le loisir de lire des gazettes ni

l'habitude d'y consacrer leur argent. Pour un lecteur impartial, la présomption qui paraît s'imposer aujourd'hui, c'est que le prétendu grief n'était pas seulement une pure calomnie; le fait articulé semble bien avoir été imaginé de toutes pièces par le délateur lui-même. Le délit qu'il reprochait à des innocentes, avait été trop visiblement machiné de ses propres mains.

Le comité de surveillance ne s'en réunit pas moins une seconde fois pour délibérer sur une si grave affaire et il y découvrit « une violente *présomption* » que les quatre prévenues employaient leurs gazettes non à allumer le feu mais « à exciter à la révolte et à *allumer la guerre civile* dans le département ».

Les jacobins avaient la plaisanterie plutôt lourde. Mais la justice d'alors ne se montrait guère difficile en matière de considérants. Les ci-devant sœurs de charité furent donc envoyées à l'administration du district dans les vingt-quatre heures et transférées de la Providence aux Baudets. C'était l'équivalent de a Conciergerie au Palais, le vestibule du tribunal révolutionnaire, la première marche de la guillotine. Un mouvement extraordinaire d'entrées et de sorties y régnait en permanence. Durant les quatre-vingt-deux jours que les sœurs devaient y passer, il y en eut deux seulement où elles ne virent écrouer personne. Elles purent compter sept cent soixante-dix entrées. Hommes, femmes, vieillards, enfants, soldats, jeunes filles, arrivaient pêle mêle dans ce gouffre, sans que l'administration elle-même connût parfois le motif de leur incarcération. Mais quand elle présentait la moindre observation à Lebon, le farouche conventionnel avait sa réponse toute prête : « Si le comité de surveillance exige des formes éternelles, lorsque les conspirateurs nous assassinent sans forme de procès et que je peux à peine suffire à leur scélératesse, je m'adresserai à des hommes plus dignes d'opérer le *salut public.* »

Cependant, pour la seconde fois, l'ingénieux Mury venait de faire une de ces découvertes dont il avait le secret. Un mur lui ayant paru neuf dans une cheminée; il y soupçonna une cachette et prévint le comité qui, à son habitude donna suite. Les maçons eurent beau éventrer une voûte, les plus scrupuleuses perquisitions n'aboutirent à aucune trouvaille. Lui, plus patient ou plus heureux que les ouvriers, se remit à la besogne, et, six jours après, ramassa une *Gazette du Nord* là où personne n'avait

rien vu avant lui. Le comité reçut la pièce incriminée, tout en se montrant quelque peu sceptique. La mèche semblait éventée. En d'autres villes, et en d'autres temps, de pareilles inepties eussent tourné à la confusion des accusateurs; mais on était à Arras, en avril 1794, et dans l'espace de trois semaines, on y avait guillotiné cent cinquante personnes, arrêté trois mille.

Lebon venait, il est vrai, de se transporter dans le département du Nord, également soumis à ses pouvoirs dictatoriaux; mais, avec sa prodigieuse et malfaisante activité, il avait réussi à terroriser Cambrai, sans épargner Arras. En quelques jours, il avait mis en train tous les rouages de sa nouvelle machine : populace, club, tribunal révolutionnaire. Le 23 floréal (12 mai), il décrivait à ses collègues Lebas et Saint-Just ses exploits dans la cité cambrésienne :

... L'aristocratie tremble, et les sans-culottes relèvent leur tête si longtemps humiliée. Les fonctionnaires prévaricateurs ne s'échapperont pas : ceux qui n'ont pas osé déployer d'énergie jusqu'à ce jour ne savent par quels moyens réparer la faiblesse passée... Messieurs les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires accaparent la guillotine. Avant-hier un ex-procureur, une riche dévote, veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire, une marquise de Monaldy ont subi la peine due à leurs crimes. (P. 162.)

Pour sentir tout l'odieux de cette dernière phrase, il est bon de savoir que la marquise de Monaldy, sœur de l'évêque d'Amicles, suffragant de Cambrai, était âgée de quatre-vingt-huit ans.

En vingt-neuf séances, le tribunal condamna à mort cent cinquante-neuf victimes. Un long filet de sang traversa toute la ville.

Bientôt l'accusateur public Caubrière réclama les sœurs. A partir du moment où elles quittent la prison d'Arras, une sorte d'auréole surnaturelle brille autour de leur tête. La sœur Fontaine déclare à plusieurs reprises qu'elles seront *les dernières victimes* et cette prophétie elle la répéta en cours de route. De fait, une première charrette, partie avant la sienne, éprouva un accident, rebroussa chemin jusqu'à Arras, et les prisonnières qui montaient cette voiture furent sauvées contre toute attente.

L'arrivée à Cambrai des sœurs de la charité d'Arras rappelle celle des carmélites de Compiègne à Paris. Là encore, après un voyage de nuit, on se heurte à une prison bondée, et il faut se diriger ailleurs.

Mais déjà les détenus s'étaient mis aux fenêtres : « Demain ce sera notre tour », disaient des femmes en larmoyant. Et l'intrépide sœur Fontaine de reprendre avec son imperturbable sérénité : « Ne vous désolez pas, vous ne mourrez point, nous serons les dernières victimes. » On traversa le marché où se dressait la guillotine ; les femmes du peuple qui pressentaient la prochaine exécution des religieuses, vendirent au rabais leurs marchandises et se retirèrent en hâte, de peur d'être témoins du forfait et éclaboussées par ce sang virginal.

Les religieuses avaient en effet été conduites directement, faute de local, au tribunal révolutionnaire siégeant dans l'ancien collège. Quatre juges, douze jurés, deux accusateurs publics, un greffier et un huissier, tous « b... à poil » choisis par Lebon, composaient ce corps de soi-disant magistrats, plus semblables, écrit un conventionnel peu suspect, Pierre Choudieu, à des bourreaux qu'à des juges.

Le président interrogea la supérieure sur les prétendus papiers contre-révolutionnaires, mais il n'osa insister et offrit aux sœurs leur liberté si elles consentaient à prêter le serment. Là était leur vrai crime. Les sœurs répondirent « que leur conscience s'y refusait ».

— Mais, reprit un des jurés, s'il le fallait pour le salut de la République ?

— Notre conscience, reprirent-elles, nous défend de le faire.

— C'en est assez, fit le président.

Et ce fut tout. La justice révolutionnaire ignorait les lenteurs de la procédure.

Madeleine Fontaine, la principale accusée, fut condamnée comme « *pieuse contre-révolutionnaire*, ayant conservé précieusement et même caché dans un tas de paille une foule de brochures et de journaux renfermant le royalisme le plus effréné, *ayant refusé le serment*, ayant même insulté aux commissaires du district en leur disant que cela n'irait pas, qu'il n'y avait plus de diables dans l'enfer, qu'ils étaient tous sur la terre ». Ici encore, ainsi que pour les carmélites, on est étonné de lire dans la sentence de condamnation l'énoncé d'un délit qui ne figurait point dans l'accusation.

Le peuple resta froid et ne battit point des mains, contrairement à son habitude. Les sœurs, habillées depuis longtemps en

laïques, récitaient leur chapelet. Alors, comme les bourreaux d'Angers avaient par raillerie sacrilège *accoutré* le curé Noël Pinot de ses ornements sacerdotaux[1], un des accusateurs de Cambrai voulut faire arracher aux sœurs leurs *amulettes* ; mais l'huissier André trouva plus spirituel de placer les chapelets, en guise de couronnes, sur la tête des martyres (p. 211). Parées de cet insigne, elles se laissèrent conduire, toutes murmurant des prières et la sœur Fontaine y mêlant sa prophétie, sur la place d'Armes. Là elles tombèrent à genoux, puis se relevèrent pour monter l'une après l'autre les degrés de la guillotine. Ressemblance de plus avec les carmélites de la place du Trône à Paris, la supérieure mourut la dernière. Sœur Fontaine, comme Mère Thérèse de Saint-Augustin, avait sans doute tenu à imiter la mère héroïque des Macchabées.

D'après une lettre du temps, avant de présenter sa tête au bourreau, elles s'était tournée vers le peuple pour crier avec force : « Chrétiens, écoutez-moi, nous sommes les dernières victimes. Demain, la persécution aura cessé ; l'échafaud sera détruit et les autels de Jésus se relèveront glorieux. »

Quand ces paroles furent rapportées à Caubrière et à ses infâmes séides, ils se répandirent en grossières plaisanteries. Mais l'exécution avait lieu, le 8 messidor (28 juin 1794). Or, deux jours plus tôt, la Convention venait de prendre en considération une motion contre Joseph Lebon. Celui-ci commença par suspendre provisoirement les opérations du tribunal révolutionnaire ; il partit pour Paris, revint à Cambrai, permit à l'occasion d'une fête, de démonter la guillotine et, poursuivi à son tour, traîna, dans les prisons de Paris, de Meaux et d'Amiens, une agonie de quatorze mois. Le 24 vendémiaire an IV (15 octobre 1795), l'ex-terroriste Joseph Lebon, vêtu d'une chemise rouge, mettait à son tour la tête sous le couteau de la guillotine. La prophétie de l'humble sœur s'était accomplie à Cambrai.

Pour être complet, nous devrions à la suite des sœurs de charité d'Arras, parler des ursulines de Valenciennes, leurs dignes émules de courage et de gloire. Mais la remarquable monographie due à M. l'abbé Loridan, a été déjà recommandée par les *Études*.

1. Cf. *Études* du 5 mai 1905, p. 435.

Nous avons également signalé la savante publication de M. l'abbé Uzureau, sur les deux sœurs de charité Marie-Anne Saillot et Odile Bougard, fusillées en haine de la foi au champ des martyrs d'Avrillé, le 1er février 1794 [1], toutes deux pour avoir refusé le serment de Liberté-Égalité.

Enfin l'étude de M. Henri Fouqueray sur le P. Lanfant, en cours de publication dans cette Revue, a été trop appréciée déjà de nos lecteurs, pour qu'il soit besoin de la mentionner longuement. La présente énumération, si imparfaite qu'elle soit, donnera quelque idée du labeur entrepris par les érudits ; ajoutons que c'est aussi et déjà un travail amplement récompensé. La déclaration du martyre des seize carmélites de Compiègne, prononcée le 24 juin 1905, est un événement de premier ordre dans l'histoire des martyrs de la Révolution française.

Il rejaillit sur toutes les autres causes et les consacre en principe.

Henri CHÉROT.

1. Cf. *Études* du 5 mars 1903, p. 733.

REVUE DES LIVRES

La Vocation à la vie religieuse, par Louis Vignat. Lyon, Paquet, 1905. In-32, 62 pages.

Ce tout petit opuscule renferme en quatre chapitres très courts une doctrine excellente.

I. *Jésus-Christ et la vie religieuse.* — Notre-Seigneur oppose à la triple concupiscence le triple remède des vœux substantiels de religion. Ces vœux placent l'homme dans un état de vie : la vie religieuse. Elle a Jésus-Christ pour auteur, car l'ayant fondée par son exemple et ses enseignements, il l'a, par son sang répandu sur le Calvaire, rendue possible à notre faiblesse.

II. *L'appel de Jésus-Christ.* — Le plus souvent, la vocation est l'action ordinaire du Saint-Esprit qui nous pousse au bien et nous porte au mieux. Cette motion surnaturelle est plus ou moins vive, plus ou moins persistante. Il faut qu'elle soit contrôlée par l'autorité extérieure. L'Esprit Saint provoque et suscite, l'Église approuve et fait exécuter. C'est le confesseur qui tient ici la place de l'Église, mais il faut un confesseur prudent, expérimenté.

III. *Comment se fait l'appel divin.* — La première raison de se faire religieux, c'est d'assurer son salut à tout prix. C'est ensuite l'amour de Dieu qui nous pousse à l'imitation de la vie de Jésus-Christ. C'est parfois le désir de mieux utiliser sa vie et de la faire servir au bien. Le vide des joies humaines, les épreuves, les échecs sont encore des moyens dont se sert la bonté divine. Enfin, le bon exemple et la grâce d'une retraite déterminent souvent des vocations.

IV. *Lutte pour la vocation.* — Pour répondre à l'appel de Dieu, il faut vaincre les répugnances, les inquiétudes, les doutes, les terreurs folles. Il faut surmonter les obstacles qu'opposent des familles même chrétiennes. Le cœur doit se défendre et l'intelligence aussi, celle-ci en se dégageant des sophismes toujours réfutés et à jamais vivaces, celui-là en brisant les liens d'une tendresse trop humaine.

L'auteur, dans ces pages si brèves, n'a pas voulu dispenser les théologiens de lire, sur la question, saint Thomas, Suarez, Platus, Lessius et saint Liguori; mais en résumant la doctrine des maîtres, il aura rendu un signalé service à bien des âmes qui cherchent leur voie et qui liront avec profit ces excellents conseils. L. G.

La Mission de Jean-Jacques Olier et la fondation des grands séminaires en France, par G. Letourneau, curé de Saint-Sulpice. Paris, Lecoffre, 1906. In-12, xii-378 pages. Prix : 2 francs.

Cet ouvrage, qui paraît faire suite au *Ministère pastoral* de M. Olier, par le même auteur[1], en diffère notablement. Bien que sévèrement documenté et s'appuyant constamment sur les derniers travaux historiques, il a de visibles tendances à la polémique et prend parfois l'accent d'un plaidoyer. Mais hâtons-nous d'ajouter que la cause défendue est excellente et que l'avocat a su fort habilement mettre en bonne lumière les arguments favorables à sa thèse.

Il faut surtout le féliciter de la franchise avec laquelle il expose ses idées. Point d'insinuations ni de sous-entendus. L'auteur rapporte les faits et en tire des conclusions. Il a aussi, à un haut degré, l'art de délimiter exactement les questions controversées et de négliger soit les considérations secondaires, soit les multiples détails d'une érudition trop touffue, pour s'en tenir à quelques grandes lignes nettement tracées, exactement suivies. C'est pourquoi on l'accompagne avec plaisir, sans être rebuté par un appareil rébarbatif de notes et de références, mais suffisamment guidé par des renvois aux sources principales et aux autorités les plus sûres.

La thèse, car c'en est bien une, pourrait se résumer en quelques propositions telles que celle-ci : le décret du concile de Trente, sur la fondation des séminaires, constituait une réforme nécessaire. Son application échoua pourtant en France durant tout un siècle, et elle devait échouer malgré les meilleures volontés. Trois congrégations, les Sulpiciens, les Oratoriens et les Eudistes, eurent la gloire de dégager l'inconnue et de résoudre un

1. Voir les *Études* du 5 février 1905.

problème jusque-là presque inextricable. Or elles durent leur succès précisément à leur caractère d'association.

Que l'éducation cléricale fût en souffrance à la fin du moyen âge, nul ne pourrait le contester. La décadence, qui ruine toutes les institutions humaines et même quelquefois s'attaque à leur apogée, avait successivement réduit au plus triste état les écoles monastiques après les écoles épiscopales, aussi bien que les collèges fondés auprès des universités. Le Concile de Trente, sans s'arrêter à des questions accessoires, prescrivit la fondation d'un séminaire par chaque église cathédrale, avec un nombre de clercs proportionnel aux besoins du diocèse, et des maîtres capables. Discipline, mœurs et études étaient soumises à l'évêque assisté de deux chanoines. Avec beaucoup de raison, M. l'abbé Letourneau note que les Pères du concile non seulement n'exclurent pas les religieux de la direction des séminaires, mais se montrèrent plutôt favorables à leur introduction.

Cette réforme n'aboutit pas au royaume de France, et cela, malgré l'article 24 de l'ordonnance de Blois (1577), malgré les admirables décrets de l'assemblée de Melun (1579), malgré, enfin, la bienveillance de Henri IV et de Richelieu, les louables tentatives de maints prélats, les efforts isolés des cardinaux de Lorraine et de Joyeuse à Reims et à Rouen, de Zamet à Langres, des Jésuites à Avignon. Quatre-vingts ans après, rien n'était fait ou tout était à refaire. Si un saint Charles Borromée avait réussi à Milan, un saint François de Sales avait été malheureux à Annecy; mais l'infortune de la Savoie ne consolait pas la France de son échec bien autrement étendu.

Les causes de cette impuissance lamentable et prolongée sont attribuées par M. l'abbé Letourneau à l'incapacité du personnel, à la fâcheuse habitude de réunir ensemble les enfants et les jeunes gens, enfin aux résistances inintelligentes de la féodalité ecclésiastique. M. Olier, Bérulle et saint Vincent de Paul auraient eu seuls l'intuition des remèdes à opposer à ces maux, et surtout seraient seuls parvenus à réaliser le *séminaire-pensionnat* qui ravissait les étudiants ecclésiastiques au contact d'un monde dangereux pour leur formation.

Saint-Sulpice fut un véritable idéal; cette compagnie de « congréganistes qui ne sont pas congréganistes » (p. 65), de sociétaires sans privilèges ni exemptions, d'auxiliaires humbles et dévoués

des évêques, ne pratiquait pas la servilité à l'égard des prélats et leur assurait, pour leurs diocèses à tous, — la maison de Paris appartenant à la France entière et par son recrutement, et par sa destination, — des prêtres pieux et instruits, qui ont fait depuis plus de deux siècles l'honneur de notre pays devant amis et ennemis de l'Église.

Nous regardons la thèse de M. l'abbé Letourneau comme démontrée et nous sommes persuadé que son ton calme et modéré, ses aperçus judicieux, ses raisons étayées sur des dates précises et des témoignages authentiques, frapperont tous les esprits non prévenus, quelle que soit leur opinion sur la meilleure forme de séminaire.

Mais il y a plus. A l'heure présente, ce livre est une réhabilitation opportune de toute une légion de prêtres distingués et dévoués, expulsés par un ostracisme brutal de nos établissements d'instruction sacerdotale. Les séminaires devenus par leurs soins des pépinières modèles pour le clergé, tel que le demande la société contemporaine, étaient à la fois les dépôts de nos antiques traditions et les champs d'expérience des innovations acceptables. Il est plus facile de chasser de pareils maîtres que de s'en passer, de les méconnaître que de les remplacer. Henri Chérot.

Premier Congrès marial breton, tenu à Josselin, en l'honneur de l'Immaculée Conception, 21-24 novembre 1904 (orné de 16 gravures). In-octavo de 600 pages. Paris, Beauchesne; Lafolye, Vannes. Prix : 7 fr. 50.

On sait quel élan donnait naguère à la piété chrétienne le cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Partout on voulut que cette date fût glorieuse ; et l'on se rappelle de quelles splendeurs de science et de piété brillèrent à Rome les grandes assises du congrès marial.

La Bretagne non seulement n'est pas restée étrangère à ce mouvement ; mais elle y a pris, on peut le dire, une place première.

C'est de Vannes qu'est partie l'initiative. Cette église, veuve de son évêque, n'est pas pour cela sans pasteurs ; et, le 10 octobre 1904, les trois vicaires capitulaires, MM. L. Jégouzo, E. Dieulangard et J. Le Guénédal lançaient un appel qui fut en-

tendu aussitôt. Ils ne s'adressaient dans leur lettre circulaire qu'au clergé et aux fidèles du diocèse dont ils ont la charge. Mais leur parole eut son retentissement dans toute la province ecclésiastique de Bretagne. De Rennes, de Quimper et de Saint-Brieuc on adhéra aussitôt au projet d'un congrès marial breton qui se tiendrait du 21 au 24 novembre, avec la haute approbation du Saint-Siège et sous la présidence d'honneur de S. Ém. le cardinal-archevêque de Rennes.

On eût voulu le réunir à Sainte-Anne-d'Auray, Sainte-Anne ayant été le premier sanctuaire de l'Immaculée Conception. Mais il y eut à ce choix des impossibilités de circonstance, et l'on pensa tout naturellement alors à la basilique de Notre-Dame du Roncier à Josselin, un des plus vieux pèlerinages bretons possédant une des premières vierges qui aient été solennellement couronnées en Bretagne.

Le congrès s'ouvrit au jour fixé, se déroula en cinq séances où le dogme, la liturgie, l'art et l'histoire, celle de Bretagne surtout, glorifièrent tour à tour l'Immaculée Conception ; et dont un livre, un beau livre, nous offre aujourd'hui les travaux.

Les congressistes, *tous bretons*, ont bien rempli l'idée qui les groupa et que Messieurs les vicaires capitulaires précisaient si ustement en disant qu'un congrès « se propose moins de créer des sentiments que de répandre des idées » ; qu'il a pour objet « d'éclairer une élite et, par le moyen de cette élite, de proposer la vérité mieux connue. »

Ici il s'agissait de dire de l'Immaculée Conception, d'abord sans doute ce qu'on en peut dire partout ; ce qu'en ont si bien dit à Josselin même, ceux qui y étudièrent le dogme en lui-même, ou dans l'opportunité de sa définition, ou dans son histoire liturgique et artistique, ou dans ses conséquences théologiques, philosophiques ou sociales, ou enfin dans les multiples dévotions, dans les grands dévouements qu'il a enfantés partout. Beaux travaux, particulièrement glorieux aux diocèses bretons, et qui montrent en quel glorieux on y tient toutes les sciences ecclésiastiques. Mais il y avait plus et mieux à faire encore.

Le congrès étant essentiellement breton, devait parler aussi et surtout de la Bretagne, et il y a merveilleusement réussi. On lira pour s'en convaincre les belles études de MM. J. Buléon et E. Le Garrec sur les conséquences de la définition du dogme pour

le culte de saint Joachim et de sainte Anne ; du chanoine Abgrall sur l'iconographie bretonne de l'Immaculée Conception ; de M. F. Picaud sur la vierge de Carado ; enfin et surtout les deux dernières parties du livre que nous présentons au public, consacrées très largement et tout entières : l'une au culte de l'Immaculée Conception dans les pays de Vannes, de Rennes, de Dol, de Saint-Malo, de Quimper, de Léon, de Saint-Brieuc, de Tréguier, et chez les Franciscains bretons ; l'autre à la part glorieuse que prit la Bretagne aux fêtes inoubliables de 1854.

La lecture d'un tel livre met en goût son lecteur. Aussi sommes-nous heureux d'ajouter que ce volume en annonce d'autres qui feront collection ; le congrès marial breton ayant émis le vœu de se réunir désormais chaque année, ici ou là, mais toujours en Bretagne. Gabriel Billot.

L'Indépendance du pape et le pouvoir temporel, par M. l'abbé Ségaux, docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame-de-Lorette, Paris, Vivès 1905. In-12, 298 pages. Prix : 3 francs.

Ce livre paraît, plein d'actualité, après les incidents qui ont accompagné ou suivi la visite de M. Loubet au roi d'Italie. Même à cette heure, les graves périls qui menacent l'Église de France ne réussissent pas à détourner nos regards de la situation anormale, violente, faite depuis trente-cinq ans au Souverain Pontife. Il n'y a pas deux lois morales, l'une à l'usage des particuliers, l'autre à l'usage des gouvernements : toute injustice doit être réparée, tout bien volé doit être restitué. C'est là toute la *question romaine.*

« Mais pourquoi le Souverain Pontife ne pardonnerait-il pas ? disent parfois les bonnes âmes. Pourquoi ne se résignerait-il pas au sacrifice de ses États, et n'en ferait-il pas abandon à l'Italie, moyennant une nouvelle Loi des Garanties, plus solide, plus avantageuse, s'il se peut, que la première ; moyennant aussi de grandes compensations honorifiques et même pécuniaires ?...

« Le gouvernement italien, possesseur *de fait*, deviendrait possesseur *de droit*, et la *question romaine*, du coup, serait résolue. » On oublie qu'il ne s'agit pas ici d'une injure personnelle faite à tel ou tel pontife, mais de la lésion grave et criminelle d'un droit appartenant à la papauté, et, par le fait même, à l'Église. Droit

nécessaire à la pleine indépendance de la charge de pasteur suprême des âmes, nécessaire aussi à la dignité du vicaire de Jésus-Christ. Voilà pourquoi ni Pie IX, ni Léon XIII, ni Pie X, malgré leur mansuétude et malgré leur grande et spéciale affection pour le peuple italien, n'ont cessé de revendiquer cette souveraineté politique, protection nécessaire de la souveraineté spirituelle dont Jésus-Christ les a revêtus.

C'était se leurrer que d'attendre une telle renonciation de Léon XIII, de son extrême amour de la conciliation. Et c'est se leurrer encore que de l'attendre de Pie X, en se basant sur ce qu'on sait de sa bonté, de la simplicité de ses goûts, de son peu de sympathie pour les honneurs, la pompe, et l'apparat, en se basant aussi sur ce qui a été raconté de la respectueuse déférence qu'il eut l'occasion, étant patriarche de Venise, de témoigner au roi d'Italie. Quels que soient son amour de la paix et ses sentiments personnels vis-à-vis de la maison de Savoie ; quelles que soient aussi, pour tout dire, les préoccupations ou les considérations d'ordre budgétaire qui peuvent intervenir, Pie X, non plus que ses prédécesseurs, ne s'abaissera pas, n'abaissera pas la majesté du siège apostolique dans des négociations, dont une paix fausse et humiliante, véritable mutilation des droits de l'Église, serait l'aboutissement et le terme.

Ces vérités sont prouvées jusqu'à l'évidence par M. l'abbé Ségaux.

Le dialogue, plein de vie, entre un catholique et un libéral qui forme le dernier chapitre, achèverait de détruire toutes les objections, s'il en restait encore dans l'esprit du lecteur.

Fils d'un des héros de Castelfidardo et des Crocettes, M. l'abbé Ségaux a mis sa plume au service de la même cause que son père défendit jadis par l'épée. On sent passer à travers ces pages un souffle de foi profonde et de généreux amour pour l'Église, qui ne peut manquer de se communiquer aux âmes.

C. Laguens.

Les Légendes hagiographiques, par H. Delehaye. Bruxelles, Société des Bollandistes, Polleunis et Ceuterick, 1905. In-12, xi-264 pages. Prix : 3 francs.

Un saint homme avait coutume de dire que la vie des saints

ne devrait être écrite que par des saints. Ce vœu se comprend très bien et, du reste, il y a longtemps que le martyrologe a remarqué que c'avait été une bonne fortune pour certains pieux personnages d'avoir eu pour biographes leurs disciples mêmes et les imitateurs de leurs vertus. C'est un sentiment pareil qui faisait dire à saint Thomas d'Aquin : *Sinamus sanctum pro sancto laborare*, un jour qu'il avait trouvé saint Bonaventure en train d'écrire la vie du *poverello* d'Assise. Car il est sûr qu'on ne parle bien que de ce que l'on comprend et l'on aime. Cependant, si la bonne volonté suffisait à tout, nous n'aurions guère que d'excellents hagiographes. Malheureusement, il suffit de voir à l'œuvre le plus grand nombre des écrivains vertueux de tous les temps pour se convaincre que la piété ne tient pas lieu de toutes les qualités. La piété a encombré la littérature hagiographique d'une infinité *d'ouvrages d'édification*, et ne nous a donné que rarement de véritables *histoires des saints*. On a pris l'habitude d'opposer ces deux termes, *histoire* et *édification*, dans une matière où il ne devrait y avoir place que pour une seule catégorie d'ouvrages, ceux qui édifient en disant la vérité, et qui portent à l'admiration des saints, en montrant authentiquement ce qu'ils ont été.

Au surplus, les lecteurs ont été, de tout temps, trop indulgents aux auteurs de vies de saints ; ils les ont gâtés en les faisant bénéficier du respect que l'on porte à leurs héros et en leur accordant gratuitement un brevet d'inerrance. Ce que l'on croit être l'esprit chrétien a trop souvent retenu les bonnes âmes d'élever des doutes à l'endroit des faits surnaturels et, plus encore, des faits merveilleux racontés dans les légendes ; de soumettre à l'examen les faits extraordinaires et d'en exiger les preuves. Cette excessive bienveillance a tellement simplifié le rôle de l'hagiographe, qu'on ne s'étonne pas de voir quantité de gens entrer dans ce métier sans apprentissage. Et cependant, comment étaient-ils informés sur les personnages dont ils s'improvisaient les historiens ? Quel usage faisaient-ils de leurs informations, s'ils en avaient de bonnes ? De quelle autorité jouissaient-ils, en leur temps, et quel degré de créance devons-nons donc leur accorder ? Que penser, par conséquent, des légendes qu'ils nous ont transmises, et que vaut, en fin de compte, la masse documentaire où nous sommes habitués à puiser nos renseignements sur la vie des saints ?

Voilà bien des problèmes intéressants et qui ne se posent pas

d'aujourd'hui, chacun le sait. Un certain nombre d'entre eux ont été élucidés depuis plus ou moins longtemps. Ils viennent d'être abordés, discutés, résolus dans leur ensemble, en un volume de haut mérite, qui sort de la studieuse et savante officine des Bollandistes. Ce sont les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye. L'auteur s'est proposé d'indiquer dans quel esprit il faut lire les anciens textes, et comment on peut discerner les bons matériaux des mauvais, opérer un triage dans cette masse hétérogène, enfin garder pour l'histoire les documents fidèles, et abandonner le reste aux artistes et aux poètes. Un sens critique très éveillé, très affiné et très sûr aussi, guide le savant historien à travers un dédale de faits dont l'évocation révèle une érudition étendue et une familiarité acquise de longtemps avec l'hagiographie grecque et latine, avec les légendes païennes ou chrétiennes de l'Orient et de l'Occident.

Qu'est-ce que la *légende*, et comment un fait passe-t-il de l'état réel à l'état légendaire ? Que devient entre les mains du biographe un fait déjà dénaturé par l'imagination populaire ? En d'autres termes, le *travail de la légende* et le *travail des hagiographes*, voilà le fond de ce livre.

Avec méthode et sûreté, l'auteur analyse dans leurs causes et dans leurs conséquences les déformations que l'ignorance, la passion, le caprice de l'individu ou de la foule font, sciemment ou non, subir aux événements, surtout quand ceux-ci sont un peu complexes. Il n'est pas, on doit l'avouer, un admirateur du cerveau des masses ; il ne se laisse pas séduire par la psychologie des foules ; mais ce sont là des sévérités justifiées. L'exacte expression de la vérité requiert des facultés disciplinées, et l'on est, en somme, plus aisément sincère que l'on n'est véridique. Mais, plus que toute autre chose, ce sont les intermédiaires qui, en l'amplifiant, déforment la réalité et la font passer à l'état de légende : *crescit eundo*. Le nombre de ceux qui la transmettent, la distance qui les sépare des événements, soit dans le temps, soit dans l'espace, contribuent encore à multiplier les sources d'erreurs. Le génie populaire est simpliste ; il se moque de la géographie, beaucoup plus encore de la chronologie ; il rapproche les distances et fabrique les plus invraisemblables synchronismes ; sans s'en douter, il fond en un seul les héros, pour peu qu'ils se ressemblent : un personnage célèbre accapare les actions et prend

à son compte les vertus de plusieurs autres ; une grande mémoire, celle d'un saint Martin, par exemple, ou d'un saint Patrice, est un centre attractif où s'absorbent, se confondent et se perdent nombre de vertus anonymes.

On voit ce que l'histoire perd à ce jeu : le réel fait place à l'abstrait et le personnage vivant à l'être stylisé. La légende est capricieuse, et, cependant, elle manque d'imagination ; elle est pauvre d'invention et se répète indéfiniment. Le canevas d'une passion de martyr n'est pas plus difficile à imaginer qu'à remplir; une vie de confesseur a ses tiroirs toujours les mêmes. C'est qu'on en a supprimé — ou plutôt on l'ignore la plupart du temps — tout élément individuel, et qu'au lieu d'un portrait, on ne nous donne qu'un programme. Voulez-vous savoir ce qu'était saint Fursy, ce prince irlandais devenu abbé de Lagny? Voici ce qu'en sait la légende : ce fut un saint confesseur, brillant par toutes les vertus de son état, et qui gagna le ciel par une vie édifiante. « Erat forma præcipuus, corpore castus, mente devotus, affabilis colloquio, amabilis adspectu, prudentia præditus, temperantia clarus, interna fortitudine firmus, censura justitiæ stabilis, longanimitate assiduus, patientia robustus, humilitate mansuetus, caritate sollicitus, et ita in eo omnium virtutum decorem sapientia adornabat, ut secundum apostolum, sermo illius semper in gratia sale esset conditus[1]. » Vous intéressez-vous à l'histoire de l'abbesse de Maubeuge, sainte Aldegonde? « Erat namque moribus honesta, eloquio suavis, in pauperibus misericors, in lectione velox, in responsis citissima, mitis omnibus, internobiles humilis, junioribus quasi æqualis, in parcitate cibi et potus ita dedita abstinentiæ ut nulla sodalium sibi æquipararetur[2]. »

Voilà deux exemples; cela n'est rien. On trouvera dans ce livre un groupement systématique des *motifs* légendaires fournis par les vies de saints, une bonne liste des *lieux communs* en hagiographie.

Laissez maintenant l'esprit populaire semer sur ces détails imprécis les visions, les prophéties et les miracles. Des faits surnaturels, il en existe assurément d'authentiques dans la vie des saints; mais nos vieux récits les prodiguent à plaisir, et, trop souvent, nous cherchons vainement dans ces prodiges les caractères et la raison d'être du miracle; l'intelligence du *surnaturel* est émoussée par le goût du *merveilleux*.

1. *AA. SS.*, jan. t. II, p. 37. — 2. *Ibid.*, p. 1036.

Après le travail de la légende, passons au *travail des hagiographes*. Ici encore, la vérité perdra quelque chose, car la plupart des hagiographes sont des échos très infidèles de la voix populaire. Dans cette littérature, il existe d'abord — le P. Delehaye en a jadis fourni de bonnes preuves — une ample série de récits purement édifiants et curieux, pieux romans qui servaient de véhicule à l'enseignement chrétien. Leurs auteurs n'avaient jamais songé à se donner pour ce qu'ils n'étaient pas, à savoir des historiens ; c'est le moyen âge, qui, par ignorance, leur a attribué cette qualité, et qui a décerné les honneurs du culte à des saints imaginaires. D'ordinaire, cependant, l'hagiographe a bien prétendu faire de l'histoire. Mais quelle idée se faisait-il des devoirs d'un historien ? Une idée peu sévère. Le moyen âge, à part des exceptions rares et connues, n'avait pas, au moindre degré, ce que nous appelons le *sens critique*. Nous demeurons aujourd'hui scandalisés du laxisme de Cicéron, écrivant dans le *Brutus* : « Concessum est rhetoribus ementiri in historiis ut aliquid dicere possint argutius. » Nos hagiographes usèrent de la permission en toute liberté, en ce sens, du moins, qu'ils ne se piquèrent jamais de rigueur et d'exactitude. C'est un principe élémentaire que ni la quantité, ni l'entassement des matériaux n'ajoutent une once de poids à la documentation d'une histoire ; tant vaut le témoin, tant vaut le document. Jadis, au contraire, le clerc qui tenait une plume, mettait son bonheur à compiler ; tout lui était bon et lui semblait une aubaine, pour peu que ce fût curieux. Les exemples abondent de cette pernicieuse pratique. Malgré cette tendance à utiliser sans discernement des pièces de toute provenance, on avait pourtant quelque sentiment de la valeur comparée des témoignages. Et c'est pourquoi l'on vit s'introduire et se généraliser ces innocentes supercheries, qui consistaient à se donner pour ce qu'on aurait voulu être, le contemporain, le témoin oculaire, le serviteur ou le disciple du saint dont on écrivait la vie ; puis à alléguer, sans ombre de scrupule, des documents qui n'avaient jamais existé. La pénurie de renseignements n'a jamais retenu les écrivains d'alors de composer les récits les plus circonstanciés, en suppléant au réel par le vraisemblable, *et omnia quæ in re præsenti accidisse credibile est*. On ne peut qu'indiquer sommairement ici les conclusions de l'ouvrage du P. Delehaye, mais on y puisera à pleines mains les preuves qui les illustrent par manière d'exemples.

Tel est ce livre où l'on pourra trouver, sans doute, matière à discussion sur quelques points particuliers, mais dont l'ensemble est une construction vraiment solide, appuyée sur de bonnes fondations. Les critiques ne lui viendront pas des érudits qui ont pratiqué les *Légendaires*. Ceux qui manient les anciens textes savent à quel examen minutieux il faut les soumettre pour en faire des documents d'histoire. Les vies de saints sont de l'histoire, et, partant, doivent être traitées par les mêmes méthodes. La critique obtient souvent des résultats inattendus, j'allais dire regrettables; mais, qu'y faire? Des préventions ne peuvent rien contre des raisons. Le P. Delehaye a dit, dans sa préface, le chagrin qu'il aurait d'être pris pour un iconoclaste. Je pense que le très bon accueil fait à son livre l'a complètement rassuré à cet égard.

Jules Doizé.

Six mois d'histoire révolutionnaire (juillet 1790-janvier 1791). La question politique et la question religieuse, par Marius Sepet. Paris, Douniol, 1903. In-12, VI-378 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Marius Sepet continue ses études impartiales et documentées sur la Révolution française. Son but est de présenter « un tableau d'histoire vraie ». Étranger aux passions qui divisent les partis, le studieux bibliothécaire de la Nationale s'absorbe dans l'observation consciencieuse des faits et cherche à en faire jaillir la lumière. Déjà l'Académie a couronné son œuvre; c'est un hommage rendu par les meilleurs juges au mérite du travailleur et à l'équité du critique.

Les catholiques apprécieront particulièrement l'excellent exposé de l'œuvre antireligieuse accomplie par l'Assemblée constituante. Très judicieusement, M. Marius Sepet pose d'abord en principe que si elle n'avait pas été enivrée de sa souveraineté, elle aurait songé à s'entendre avec le Saint-Siège avant de légiférer à tort et à travers sur des matières qui relevaient du spirituel. Mais elle n'en avait cure. Elle traita donc le concordat de François Ier et de Léon X avec la même désinvolture que nos députés actuels déchirent le pacte conclu entre Napoléon Ier et Pie VII. Les constituants commencèrent par supprimer les *annates* et autres droits. Le pape consentit à leur suspension, par amour de la paix.

Mais comme il arrive encore aujourd'hui, plus le représentant

de la papauté usait de condescendance envers le pouvoir civil, plus cette cohue de tyranneaux s'acharnait contre l'Église. Le roi Louis XVI qui aurait pu défendre énergiquement les intérêts religieux auxquels les siens étaient si étroitemeut liés, se montre, dans toute cette histoire de la constitution civile du clergé, d'une faiblesse insigne. M. Sepet insiste longuement sur cette série de capitulations royales et il n'a pas tort. C'est le trône qui avait besoin de l'autel.

Sobre à l'ordinaire de réflexions oratoires, l'auteur ne peut s'empêcher en terminant de saluer éloquemment l'Église de France, à l'heure de sa disparition : « Quelle place, s'écrie-t-il, huit siècles durant, n'avait-elle pas tenu dans nos annales! En dépit des faiblesses inhérentes à l'humanité, quel flot de bienfaits n'a-t-elle pas répandu sur tant de générations successives, dans l'ordre religieux et moral d'abord, mais aussi dans l'ordre social, national et intellectuel ! » Ce touchant et noble adieu adressé au clergé qui donna à la France, au seul dix-septième siècle, Richelieu, Bossuet et Fénelon, dit assez dans quel esprit est écrite l'histoire de M. Marius Sepet. Avec lui nous sommes loin des légendes révolutionnaires et des tirades à la Michelet.

Henri Chérot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

E. Lanusse. — **Quatre Fleurs du Paradis : Sœur Aimée-de-Jésus, Grégoria, Marie-Anne Hourcade, Adeline Lombrail.** Lille, Paris, Bruxelles, Desclée, de Brouwer. 1905. In-12, 140 pages. Prix : 1 fr. 50.

Fleur des solitudes du Carmel, fleur des plaines de la Castille, fleurs écloses à l'ombre d'humbles écoles primaires : c'est un bouquet délicieux que nous offre M. l'abbé E. Lanusse. De ces fleurs, Dieu a coupé les unes dans leur première fraîcheur, aux autres il a laissé le temps de porter des fruits. Mais leur parfum est égal. Il est fait de suavité et de force.

Lucien Delille.

Léon Brunschvicg. — **L'Idéalisme contemporain.** Paris, Alcan, 1905. In-18, 185 pages. Prix : 2 fr. 50.

L'idéalisme ancien faisait de l'esprit comme le créateur de l'être : il tirait toute réalité de l'intérieur. Il y avait là, pense M. Brunschvicg, une sorte de matérialisme, un besoin de poser des êtres concrets et déterminés. C'est encore à l'imagination matérialiste qu'obéit le spiritualisme dans sa détermination de Dieu, de l'âme, des sanctions morales. L'idéalisme contemporain se contente d'une approximation croissante de la réalité, mesurant et limitant par l'analyse la portée de chaque proposition, subordonnant les faits présumés et les théories d'imagination aux conclusions de l'expérience et du raisonnement. Son axiome fondamental est que l'esprit doit se concevoir comme une activité indéfinie et une. Si l'esprit est véritablement activité, il ne faut plus dire qu'il est déterminé, ce qui en ferait une chose inerte, ni dire qu'il est indéterminé, alors son étude serait toute négative. Il est déterminant : il n'est pas régi par des lois externes ; mais il n'échappe pas non plus à toute loi : c'est lui qui est la loi. La philosophie se ramène donc à une dialectique de l'esprit vivant. Sa loi et son objet sont de mettre dans les divers jugements de l'esprit l'unité. A chaque degré nouveau de l'unification apparaît une forme supérieure de vérité scientifique ou de vérité morale. L'idéalisme contemporain laisse de côté le problème décevant et étroit des origines. Ce qui le caractérise, « c'est qu'il se place directement en face de l'esprit, qu'il se donne une tâche unique, qui est de connaître l'esprit ». Il est non dogmatique, mais critique.

Et c'est pour cette double raison que l'idéalisme contemporain nous paraît voué à la stérilité. Malgré le demi-réalisme qu'il affecte, il prétend partir uniquement du dedans. Or le dedans seul ne peut

rien produire. Mettez un esprit humain dans le vide réel, il défaillera. L'activité de l'esprit dit à la fois spontanéité et excitabilité. On admet que « la puissance intellectuelle de l'homme se développe dans un contact perpétuel avec les phénomènes de la nature » et dans l'effort pour les unifier. Si l'esprit ne leur emprunte rien, s'il ne se les assimile en quelque façon, alors se creuse entre lui et les phénomènes l'abîme de la dualité absolue; de l'hétérogénéité qu'on reproche si vivement au spiritualisme. Et l'on ne conçoit pas comment cette dualité absolue subsistant, le développement de l'esprit humain au contact des phénomènes de la nature peut se produire, ni comment l'unification qu'il introduirait dans la multiplicité pourrait être autre chose que formelle et factice.

Voulant rester critique, l'idéalisme se défend de rien construire. En vain, M. Brunschvicg veut lui faire honneur de l'extension de la vie morale, qui, restreinte jadis à l'obéissance à quelques commandements absolus, se déploie maintenant dans l'effort vers la justice universelle. Ce sentiment, qui n'a pas attendu « l'idéalisme contemporain » pour naître, est sorti de la connaissance de la nature humaine, connaissance que l'esprit a empruntée du dehors.

Aussi M. Brunschvicg nous permettra de sourire quand il laisse entendre que le don fait par l'idéalisme contemporain à l'humanité est autrement large et fécond que celui qu'a pu lui apporter un saint Vincent de Paul.

Le mérite de M. Brunschvicg nous paraît plus modeste. C'est d'avoir montré, en faveur de l'intellectualisme, que le primat du sentiment ou de la volonté est indéfendable en philosophie. Nous lui savons moins de gré d'avoir professé (p. 21) que la philosophie « a le droit d'être obscure », qu'« elle en a le devoir », surtout d'avoir trop fidèlement appliqué ce principe. Elle peut « ou s'approfondir ou s'élever », en restant intelligible à la moyenne des esprits cultivés.

Lucien Roure.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Théologie. — *Prælectione scholastico-dogmaticæ breviori cursui accomodatæ*, auctore Horatio Mazella. Editio tertia recognita et aucta. Rome, Desclée, 1904. 3 volumes in-8, 670, 600 et 682 pages. Prix, chaque volume : 5 lires.

— *Étude sur le περὶ ἀναστάσεως d'Athénagore*, thèse de doctorat en théologie présentée à la faculté catholique de Lyon, par l'abbé Louis Chaudouard. Lyon, Rey, 1905. 1 volume in-8, 79 pages.

— *Le Saint-Esprit*, par l'abbé Legueu. Paris, Vic et Amat; Angers, Desnoes. 1905. 1 volume in-8, 316 pages. Prix : 1 fr. 75.

Apologétique. — *Apologie des Christentums*, 12e volume : *Gott und die Offenbarung*, par le Dr Paul Schanz. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1 volume in-8, 868 pages. Prix : 8 Mk 80.

LETTRE DE S. S. PIE X, A S. E. LE CARDINAL RICHARD

Avant le vote de la loi de séparation par le Sénat, le Souverain Pontife a écrit au cardinal Richard la lettre suivante, dans laquelle il exprime ses sentiments de profonde affection pour la France, promet de tracer, en temps opportun, la ligne de conduite à tenir par les catholiques et fait un pressant appel à la prière.

A notre très cher fils le cardinal François Richard, archevêque de Paris.

Notre très cher Fils,

Les graves événements qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la religion sont l'objet de Nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous Nos efforts pour éloigner de l'Église de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifesterons en temps et lieu toute Notre pensée et Nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par une situation douloureuse qui n'est pas Notre œuvre et (comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés) dont Nous ne sommes en aucune façon responsable.

En attendant, et pour pouvoir affronter sans crainte les difficultés toujours croissantes d'un avenir prochain, Nous sentons très vivement la nécessité pour Nous-même et pour vous, d'invoquer les lumières et le secours que Dieu seul peut donner. Si dans sa miséricorde infinie, le Seigneur nous invite à recourir à Lui pour nos besoins particuliers, à plus forte raison devons-nous l'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces moments solennels où la religion et la patrie sont en péril. Notre cause après tout est la cause de Dieu, et la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple fidèle prosterné devant Lui au temps de Josaphat, peut bien s'appliquer aux catholiques français : *Nolite timere nec paveatis hanc multitudinem : non est*

enim vestra pugna, sed Dei[1]. Aussi voudrions-Nous, très cher Fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur votre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Église en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente. Nous le savons cependant, Dieu écoute surtout la prière des âmes purifiées par le repentir, car il est écrit : *Non est speciosa laus in ore peccatoris*[2]; aussi serait-il désirable, en ces jours, que tous les fidèles s'approchent plus souvent des sacrements et que leurs prières soient rendues plus efficaces par des pratiques de pénitence.

Dans l'espoir que cette invitation à la prière sera accueillie avec empressement par tous les fidèles de France et que Dieu daigne exaucer les vœux ardents que Nous formons pour le vrai bonheur de votre bien-aimée patrie, comme gage de Notre affection, Nous vous envoyons, très cher Fils, la bénédiction apostolique.

Du Vatican, 4 octobre 1905.

PIUS, PP. X.

1. *II Par.*, xx, 15. « Ne craignez pas; n'ayez pas peur de la multitude des ennemis; ce combat n'est pas le vôtre; c'est le combat de Dieu. »

2. *Eccl.*, xv, 9. « La louange n'est pas agréable dans la bouche du pécheur. »

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 10. — A **Yokohama** (Japon), arrivée de l'escadre anglaise des mers de Chine, sous les ordres de l'amiral Noël. Des fêtes sont préparées en son honneur.

12. — A **Bruxelles**, le roi Léopold II, en présence des évêques de Belgique, pose la première pierre de la basilique du Sacré-Cœur, de Koekelberg.

13. — A **Paris**, le fait que M. Delcassé, au moment des difficultés avec l'Allemagne, aurait proposé à l'Angleterre un traité d'alliance et se serait assuré l'appui d'une armée anglaise de cent mille hommes devant opérer dans le Schleswig-Holstein, est officiellement démenti.

14. — En **Suède**, les deux chambres du Riksdag votent le double projet de loi proposé par le gouvernement : abrogation du pacte d'union avec la Norvège, à condition que l'arrangement de Carlstad devienne une convention régulière; remplacement du signe de l'union par un champ d'azur, sur le drapeau national.

15. — En **Russie**, mise en vigueur du traité de Portsmouth.

16. — A **Paris**, arrivée du prince de Bulgarie.

— A **Sommières**, mort du marquis de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté libre de droit de Lille.

18. — A **Paris**, M. Augagneur, député du Rhône, est nommé gouverneur de Madagascar à la place du général Galliéni.

19. — En **Hongrie**, le baron Fejervary est maintenu comme chef du cabinet hongrois.

20. — A **Paris**, le Parlement est convoqué pour le 30 octobre.

— A **Saint-Pétersbourg**, le tsar, dans un manifeste relatif à la paix avec le Japon, autorise la langue polonaise.

— En **Espagne**, le prince Ferdinand de Bavière se fait naturaliser sujet espagnol.

21. — A **Vannes** (Morbihan), inauguration de la statue équestre d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), le continuateur de l'œuvre libératrice de Jeanne d'Arc.

— Au **Japon**, les termes du rescrit du mikado publiant le traité de Portsmouth rapprochés de ceux du manifeste du tsar sur le même sujet, apparaissent comme l'expression d'une véritable amitié entre la Russie et le Japon.

22. — A **Yokohama**, entrée triomphale de l'amiral Togo, le vainqueur de Tsoushima.

— A **Riese** (Italie), inauguration d'un monument à Pie X, sous la présidence de son Ém. Mgr Cavalleri, patriarche de Venise.

23. — A **Madrid**, réception officielle et brillante du président de la République française, accompagné du ministre des affaires étrangères.

— A **Angers**, congrès de « la Loire navigable ».

24. — A **Paris**, le liquidateur des biens des congrégations non autorisées se désiste des appels formés par lui contre les décisions judiciaires qui reconnaissent valables les hypothèques prises sur ces biens avant la loi de 1901, ces hypothèques ayant créé une situation de fait qu'une loi postérieure ne saurait atteindre rétroactivement.

— A **Versailles**, mort de Mgr Lanusse, âgé de quatre-vingt-sept ans. Aumônier militaire pendant les guerres d'Italie et du Mexique, puis à Sedan, à Reichshoffen et à Paris durant le second siège, Mgr Lanusse remplissait les mêmes fonctions à l'école de Saint-Cyr depuis la fin de la guerre franco-allemande.

— En **Russie**, la grève des employés de chemins de fer, qui sévit à Saint-Pétersbourg et menace de devenir générale, crée une situation d'une gravité exceptionnelle.

25. — A **Paris**, M. Lecomte présente, à la commission sénatoriale de séparation de l'Église et de l'État, les conclusions du rapport dont il a été chargé : elles tendent à l'adoption pure et simple du projet déjà voté par la Chambre des députés.

Paris, le 25 octobre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

QUE RESTE-T-IL DES « PROVINCIALES[1]? »

Les travaux sur Pascal sont à l'ordre du jour ; études et éditions se multiplient. Pas un auteur du dix-septième siècle ne nous est aussi contemporain. Bossuet naguère avait eu son heure, grâce surtout à M. Brunetière ; mais Bossuet décline un peu depuis quelque temps. Sa *Défense de la tradition et des saints Pères* lui a fait tort auprès des « historiens » et des « critiques ». A tort ou à raison, il est assez de mode aujourd'hui de le rendre responsable de l'atonie intellectuelle et scientifique dont a souffert l'Église de France après lui. Bossuet est un ancien.

Mais Pascal est un moderne. Toute une école d'apologistes et de philosophes se réclame de lui. Ils jouissent de retrouver dans l'auteur des *Pensées* un écho anticipé de leurs états d'âme et de leur mentalité. Tout le monde ne croit pas que cette façon d'expliquer Pascal par nos conceptions de l'heure présente soit de bonne méthode scientifique. Le dernier éditeur des *Pensées*, M. Brunschvicg, se montre sceptique devant cet effort pour relier le présent au passé[2]. L'effort n'en est pas moins intéressant : il manifeste la vitalité singulière et l'influence persistante du grand janséniste.

Je ne parle que des *Pensées*. Sur *les Provinciales* il y a des réserves à faire. Elles conservent leur place d'honneur dans les programmes universitaires. M. Gazier vient d'en faire en Sorbonne, et d'un point de vue rigoureusement port-royaliste, la très piquante histoire. Elles restent un monu-

1. Ces pages sont extraites d'un ouvrage en cours d'impression sur *le Jésuite de la légende* et supposent plusieurs études préliminaires sur Port-Royal, Pascal, son état d'âme en face des Jésuites, etc.

Nous citons *les Provinciales* d'après l'édition Maynard (2 in-8, 1852). Cf. édition Molinier (1891); *Pensées*, édition Brunschvicg (3 in-8, 1904 et in-16, 1900); Sainte-Beuve, *Port-Royal* ; J. Bertrand, *Blaise Pascal* (1891) ; Lanson, article *Pascal* dans la *Grande Encyclopédie* ; Brunetière, *Études critiques*, t. II, III et IV, etc.

2. T. I, p. CI.

ment incomparable dans les annales de la prose française, et l'une des trois ou quatre grandes dates du dix-septième siècle littéraire et moral. Mais peut-on dire, comme des *Pensées*, qu'elles vivent encore, qu'elles répondent à un état d'âme contemporain, qu'elles sont le « livre du jour » ? Bien entendu, je ne parle pas des ennemis de la Compagnie de Jésus pour qui tout est bon, le vieux et le neuf, et qui continueront à brandir contre elle l'immortel pamphlet... qu'ils n'ont guère lu. Mais pour les autres, qui lisent et qui pensent, *les Provinciales* sont-elles un de ces livres qui ne vieillissent pas, qui sont toujours actuels et jeunes ? Les plus francs admirateurs de Pascal en conviennent, l'intérêt de ce roi des pamphlets est exclusivement historique. Témoin curieux des passions d'autrefois, document de première valeur pour l'étude de certains états d'âme oubliés, mais rien de plus.

Essayons de voir ce qui en reste.

I

Avant tout la question des textes.

Les *Petites Lettres* sont-elles encore un arsenal où, de confiance, les gens avertis puisent des arguments contre les Jésuites ?

Elles ne sont, disaient les anciens adversaires de Pascal, qu'un tissu de textes arrangés, falsifiés, tronqués : donc mensonge et calomnie. Non, disent aujourd'hui les admirateurs, il a commis très peu d'erreurs graves. Les citations sont exactes. « Les textes, sauf quelques insignifiantes exceptions, ne sont ni tronqués, ni pris à contresens. Qui pourrait en douter[1] ? »

Ce n'est pas qu'à cette affirmation sommaire l'on n'ajoute immédiatement des restrictions. L'exactitude est toute relative. Pascal ignorait ce scrupule scientifique auquel nous habitue la critique moderne. Il se contente en ce genre de ce qui satisfaisait généralement le monde lettré et théologien de son temps. « Pascal, nous dit Sainte-Beuve, comme tous les gens d'esprit qui citent (?), tire légèrement à lui, il dégage

1. J. Bertrand, *op. cit.*, p. 175.

l'opinion de l'adversaire plus nettement qu'elle ne se lirait dans le texte complet. Parfois il arrache quatre mots de tout un passage, quand cela lui va et cède à ses fins : il aide volontiers à la lettre. » Ajoutons, toujours avec Sainte-Beuve, que Pascal est homme du monde. Il éprouve un certain dégoût à toucher ces matières si bien étiquetées par d'autres. « Cela le mène à brusquer plus d'un cas et à passer outre à des distinctions subtiles, qui n'existent pas pour lui[1]. »

Cela est finement dit, et au fond, cela est fort sévère. Voilà Pascal transformé en simple amateur. M. Lanson, à son habitude, est plus précis. Après avoir remarqué qu'il y a dans *les Provinciales* plus d'erreurs et d'inexactitudes que ne le dit Sainte-Beuve, il les explique en partie par ce qu'il appelle une espèce d'émondage. Il note que Pascal en usait de même sorte avec saint Augustin, saint Thomas et même ses amis. Nous irons plus loin : qu'Escobar ne se plaigne pas d'être parfois allégué de travers. Lui-même ignore par trop ce qu'est une citation exacte ; et si parfois Pascal est peu équitable à l'égard de Suarez, Vasquez et autres, la faute en est à Escobar et à sa façon d'arranger les textes[2].

Si donc l'auteur des *Provinciales* écourte, allège, dégage certaines phrases, ce n'est pas pour prêter aux casuistes ce qu'ils n'ont jamais dit, c'est au contraire pour mettre en saillie ce qu'ils ont enseigné, mais parfois un peu obscurément. Procédé peu critique, mais peut-on dire qu'il est malhonnête ? Reste qu'il est dangereux, « il supprime les atténuations, les justifications, les circonstances qui expliquent et adoucissent, et Pascal offre ainsi les décisions toutes crues dans l'absolu ». Procédé d'autant plus dangereux que l'auteur est plus prévenu, plus passionné, plus entraîné par la polémique, plus entouré d'âmes vibrantes et emportées. Dès lors les citations, à peu près exactes, ne risqueront-elles pas d'être à peu près comprises? Or, en matière aussi délicate, l'à peu près est infailliblement l'erreur.

Examinons à ce point de vue l'une des *Provinciales* les plus chargées de textes, la dixième. Il y est parlé des adoucisse-

1. *Op. cit.*, t. III, p. 125.
2. Édition Maynard, t. II, p. 34.
3. Lanson, *loco cit.*

ments apportés au sacrement de pénitence par les casuistes, en ce qui touche la confession, la satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition et l'amour de Dieu. J'y relève une quarantaine de citations.

Voici d'abord la part du feu. Quinze textes où il y a trace de relâchement. Onze sont d'Escobar et de Bauny ; car, Escobar et Bauny, l'on ne sort guère de là, et quand on allègue d'autres auteurs, c'est bien souvent qu'on les trouve dans Escobar. Un autre est d'un jésuite parfaitement inconnu, mais neveu d'un grand homme et nommé Sirmond comme son oncle ; rien ne nous met en garde contre une confusion possible. Ailleurs on ne nous avertit pas que la doctrine de tel et tel, relâchée par excès de subtilité, est combattue par Suarez, Vasquez et autres [1].

Maintenant, voici trois textes invérifiables, les thèses d'où ils sont pris étant perdues, et quatre autres sans portée mais non sans contre sens [2]. Quatre fois Pascal cite d'après Escobar, lequel cite de travers, et, une fois, aux infidélités du compilateur, il ajoute les siennes [3]. Une fois il prend l'objection pour la réponse [4]. Ailleurs les citations sont faites de bouts de phrases pris à droite et à gauche, ne reproduisant la pensée que par à peu près [5] ; ou bien deux passages séparés par un troisième sont rapprochés [6], des restrictions sont supprimées qui modifieraient la pensée générale [7].

Cinq fois la pensée n'a pas été saisie ou est exagérée. Par exemple, là où Escobar nous dit : « Un pénitent qui a eu le malheur de commettre une faute grave ne pèche pas s'il va s'en accuser à un autre qu'à son confesseur ordinaire, à condition, toutefois, qu'il ne reste pas dans l'occasion prochaine de pécher », Pascal traduit : « On peut avoir deux confesseurs, l'un pour les péchés véniels, l'autre pour les mortels [8]. »

1. Pour tout ce qui suit, nous renvoyons à l'édition Maynard, t. II, p. 13, 14, 15 (Granado), 16, 23, 25, 26, 31 (Hurtado, Lamy), 36 (Sirmond).
2. P. 10 et 24 (*Imago primi sæculi*), p. 22 (P. Petau), p. 16 et 32 (thèses).
3. P. 15 (Reginaldus et Fagundez), et 34 (Suarez et Vasquez).
4. P. 28 (Suarez).
5. P. 20, 22 (P. Bauny).
6. P. 17, 18 (P. Filiuci).
7. P. 12 (Escobar).
8. P. 11, 12.

Pascal ignore, ou, en janséniste avancé, il ne veut pas admettre qu'il n'y a rien de tel, pour sortir du péché, que la confession et l'absolution réitérées, certaines conditions étant posées. Dans son style embarrassé, le P. Bauny nous dit, très longuement, peu clairement, mais enfin il nous dit que, dans la conduite ordinaire, l'absolution doit être refusée aux récidivistes ; mais dans des cas exceptionnels, s'il y a puissant regret et forte résolution pour l'avenir, elle peut être accordée. Pascal prend des bouts de phrases dans trois pages, et fait dire aux casuistes à peu près ceci : « Dès lors que le pénitent vous affirme qu'il se repent, vous devez l'en croire. Absolvez toujours[1]. »

Le P. Pinthereau développe cette idée : « Il est plus facile, sous la loi de Jésus-Christ, d'arriver à la purification de son âme que sous l'ancienne loi. Alors, pour être justifié, il n'y avait d'autre moyen que la contrition parfaite : moyen difficile, condition embarrassante pour l'homme dégradé et esclave de ses sens. Grâce aux sacrements, la justification et le pardon sont plus abordables : il y a un minimum de dispositions exigées, l'attrition surnaturelle et le sacrement ; la contrition parfaite n'est pas, dans ce cas, nécessaire. » Pascal traduit et résume : « Les Pères ont déchargé les hommes de l'obligation pénible d'aimer Dieu actuellement. » Et Pascal s'emporte : « O mon Dieu, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, et on ne peut ouïr sans horreur les choses que je viens d'entendre[2] », et le reste qui est fort éloquent, mais qui tombe à côté.

Et voilà dans quel sens les citations de Pascal sont exactes.

Mais à chacun selon ses œuvres : au dire de l'abbé Goujet cette dixième lettre fut faite de concert avec Arnauld, et si Pascal a fourni la verve et l'éloquence, le fond, le choix, le maquillage et l'interprétation des textes sont du docteur [3].

1. P. 20.

2. P. 40. — Voir encore page 39, où, à propos d'un texte de Sanchez, Pascal prend pour la règle un cas d'exception. Autre texte mal compris, page 33. Ailleurs, pages 24, 27, il reproche aux auteurs des doctrines très orthodoxes.

3. Édition Maynard, t. II, p. 9. M. Gazier (*Histoire de la littérature française*, Colin, t. IV, p. 594, note) indique que Nicole n'y eut aucune part, mais ne parle pas d'Arnauld.

Or, le docteur avait une façon très particulière de lire les textes qui le gênaient. Saint Vincent de Paul lui reprochait déjà, à propos de son livre sur la fréquente communion, des suppressions arbitraires ou des interprétations forcées[1].

II

Après cela, libre à qui le voudra de s'indigner contre de Maistre qui appelait *les Provinciales* les *Menteuses*. Nous dirons plus poliment les *Crédules*. Nous dirions volontiers les *Imaginaires*, si le titre n'était déjà pris.

Du reste, pourquoi ne pas faire bénéficier Pascal d'une jolie remarque de M. Lanson ? Le savant professeur ne veut pas qu'on traite de menteur Stendhal, V. Hugo, Chateaubriand, Rousseau, Lamartine, brodant sur leurs souvenirs personnels. Il faut bien que le génie ait ses petits profits, et Pascal pouvait dire en sûreté de conscience qu' « il n'était pas de Port-Royal ». « En général, tous les écrivains « mentent » à tout propos en se confessant ; ils mentent sans utilité, pas même toujours par vanité, mais parce que *ce sera mieux ainsi*... Ne serait-il pas équitable de leur épargner ce mot bien gros de « mensonge » et de leur accorder le bénéfice de leurs natures d'artiste ! Tout s'ordonne pour ces esprits-là par rapport à la beauté, non à la vérité. Ni le point de vue de la science, ni celui de la morale ne sont le leur ; et soit qu'inconsciemment ils déforment la vérité quand ils la reflètent, soit qu'ils la modèlent librement comme une matière plastique, ils n'ont souci que d'imprimer à leur vie, en la contant, à leur âme, en l'exprimant, le caractère d'art qu'ils aiment[2]. »

J'ignore absolument ce que Pascal eût dit s'il eût trouvé cette théorie dans quelque Escobar. Pour moi, qui ne suis pas de Port-Royal, je l'estime fondée, sinon en casuistique,

1. Sainte-Beuve (*op. cit*,, t. II, p. 191, 192, note), renvoie à *l'Ami de la religion*, mai 1855, « articles signés *Truchet* et qui sont de bonne source. Mais ceci, ajoute l'auteur, sort de ma compétence. » Sainte-Beuve est admirable dans l'art de tout dire, mais de n'insister que sur les points de son choix.

2. *Revue universitaire*, 1902, t. I, p. 376.

du moins en psychologie. C'est bien ainsi que se passent les choses, — et non seulement quand il s'agit de se confesser soi-même, mais aussi quand il s'agit de confesser les autres. C'est une part de la griserie littéraire inséparable de toute polémique. On ne voit plus les choses en elles-mêmes, dans leur réalité objective et isolée. On les voit dans un cadre, et comme le cadre apparaît lumineux, incontestable, éblouissant d'évidence, tout ce qui vient s'y mettre, tout ce qui entre sans heurt et sans brisure dans ce bel ensemble, participe immédiatement, sans plus d'examen, à l'évidence générale. C'est vrai parce que cela fait bien ainsi.

N'y a-t-il pas quelque chose de semblable dans le cas de Pascal ? Cela faisait bien, pour l'effet à produire, qu'il ne fût pas de Port-Royal, et que Port-Royal ne fût pas janséniste, et que le jansénisme ne fût pas une hérésie. Cela faisait bien, pour l'effet à produire, que les Jésuites, tout en n'ayant pas pour but de corrompre les mœurs, n'eussent pas non plus pour but unique de les réformer, ce qui eût été une mauvaise politique, mais de gouverner les consciences. Cela faisait bien, et cela rentrait si naturellement dans le cadre général, qu'ils fussent les ennemis de saint Augustin, les adversaires de la grâce, les destructeurs des sacrements, les contempteurs de l'amour de Dieu. Et alors, quand il s'agit des détails, on n'y regarde pas de si près. La vérité de l'ensemble garantit la vérité des parties.

Et, tout naturellement, sans y voir malice, lisant un texte du P. Bauny, on ne va pas jusqu'au bout ; on l'arrête à un point et virgule. A quoi bon poursuivre ? Malheureusement, à ce point et virgule l'auteur commençait à s'expliquer [1]. Et de même, un casuiste a pour lui l'autorité de saint Thomas et il le cite ; on reproduit les mots du casuiste, mais ceux de saint Thomas échappent [2]. Parfois, on prend l'objection pour la thèse. Dans un texte un peu long, on voit tous les membres de phrase qui prêtent à l'attaque, on ne voit pas ceux qui expliquent, restreignent, resserrent le sens. Tout cela sent la prévention, la fièvre du combat, la hâte surtout. Pascal écrit d'abord, il vérifie ensuite.

1. T. I, p. 163. — 2. T. I, p. 433.

Nous lisons dans les *Pensées* cette phrase incomplète : « Je les ai relus depuis, car je ne les avais pas su... » ; et M. Faugère conjecture avec vraisemblance « suffisamment lus [1]. »

Et n'est-ce pas le lieu d'ouvrir les *Pensées* ?

« *Imagination*. C'est cette partie décevante dans l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, car elle serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible de mensonge. Mais étant le plus souvent fausse, elle ne donne aucune marque de sa qualité, marquant du même caractère le vrai et le faux.

« Je ne parle pas de fous, je parle des plus sages ; et c'est parmi eux que l'imagination a le grand don de persuader les hommes. La raison a beau crier, elle ne peut mettre le prix aux choses [2]. »

N'est-ce pas un peu le Pascal des *Provinciales* jugé par le Pascal des *Pensées* ?

Et je conclus simplement : ce serait œuvre de saine et équitable histoire, de ne plus tant juger les Jésuites d'après Pascal.

Mais dans le monde solidement et sérieusement érudit, croit-on encore bien fermement au jésuite de Pascal ?

III

Le fâcheux caractère des *Petites Lettres* que nous avons signalé est si fort, que, tout en maintenant énergiquement l'ensemble, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, les plus déterminés admirateurs sont forcés aujourd'hui de les lâcher. Voyons en détail.

D'abord c'est d'un seul coup cinq lettres, les trois premières, la dix-septième et la dix-huitième, toutes celles où l'auteur s'obstine sur le mauvais terrain du fait et du droit, dans lesquelles Sainte-Beuve convient que les erreurs abondent. « Je ne puis m'empêcher, dit de son côté M. Lanson, d'y trouver bien de la chicane et bien de l'équivoque dans l'argumentation, et plus d'habileté mesquine que de large franchise dans l'exposition de la doctrine. » Fort bien, mais si la

1. Édition Brunschvicg, t. III, p. 376.
2. T. II, p. 1.

large franchise manque là, ne manquera-t-elle pas encore ailleurs? Passons, ces lettres n'atteignent les Jésuites qu'obliquement[1].

Le même Sainte-Beuve avoue que la cinquième lettre, lettre capitale et qui donne la clef des autres, a été écrite un peu vite (vingt-quatre jours) et qu'il y a là de la morale relâchée en matière de citations. Il trouve justifiée la protestation éloquente du P. Daniel sur l'exposé de la politique des Jésuites. Pour le probabilisme il avoue encore que les Jésuites avaient raison de faire remarquer avec leur P. Étienne de Champs (1659) que cette doctrine était antérieure à la Compagnie, qu'elle fut attaquée tout d'abord par le jésuite Paul Comitolo, — lequel aurait été largement pillé par Nicole qui ne s'en vante pas, — que le P. Daniel a pu s'amuser à substituer dans cette cinquième *Provinciale*, à tous les auteurs jésuites, des auteurs dominicains, sans que le fond des choses en fût modifié. Ils ont prouvé de plus que beaucoup de leurs auteurs avaient, « bien avant la condamnation par Innocent XI des soixante-cinq propositions, soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence, de cet amour filial et tendre dont leurs adversaires courroucés les accusaient de se passer ». De même pour le péché philosophique... Et voilà de larges lambeaux de la quatrième et de la dixième *Provinciales* jetés au vent. « Je sais toutes ces choses, ajoute Sainte-Beuve, et j'en pourrais ajouter d'autres et dans le même sens, n'était la peur de tomber dans le dossier. »

Il abandonne encore généreusement une partie de la neuvième *Provinciale* sur la dévotion jésuitique, laquelle n'est plus après cela qu'un chapitre de critique littéraire. Il fait remarquer que deux des théologiens les plus attaqués par Pascal, Lessius et Valère Reginald, sont recommandés par saint François de Sales, que d'autres de ces casuistes le sont par saint Charles Borromée, ce cardinal réformateur qu'on se plaisait à opposer aux Jésuites[2]. Voilà déjà bien des brèches à l'édifice.

M. Brunetière, en 1890, en faisait d'autres sur d'autres

1. *Port-Royal*, t. III, p. 78; *Grande Encyclopédie*, *loco cit.*, p. 25.
2. P. 124 *sqq*.

points. Tout en continuant de défendre Pascal en gros, il donnait raison aux Jésuites sur la question du duel (septième et treizième *Provinciales*) et montrait que Pascal confondait volontairement, — ce mot est grave, — sous le nom commun d'homicide, les trois espèces assez différentes pourtant, en morale comme en jurisprudence, de l'assassinat, du meurtre et du duel. Il leur donne raison encore contre la quatrième *Provinciale*, dans la question du péché d'ignorance [1].

Voici maintenant M. Joseph Bertrand qui, sur une foule de détails, abandonne Pascal et trouve les solutions d'Escobar lui-même on ne peut plus défendables. Une bonne partie de la quinzième *Provinciale*, tout ce qui regarde la calomnie repose sur une confusion. Pascal s'imagine que, lorsque le casuiste jésuite dit d'une faute : elle est vénielle, par là même il l'autorise.

M. Molinier donne raison à son auteur en nombre de chapitres, mais il a des paroles dures à son égard. Il le trouve léger dans la façon dont il aborde et tranche les questions les plus abstruses. Il défend la casuistique, tout en reconnaissant qu'elle peut avoir des abus. Il justifie le probabilisme. S'il est impitoyable pour Escobar, Bauny, Menier, Pinthereau, il rend justice aux œuvres de Molina, Lessius, Sanchez, « ces traités si décriés et parfois si solides ». Les ouvrages des Jésuites, dit-il, sont supérieurs par l'érudition, le sens plus net des nécessités de la vie, le raisonnement exact et rigoureux. Ce sera l'avis de tout juriste qui lira, sans parti pris, les traités de Sanchez, de Lessius, ceux de Molina surtout, le plus grand peut-être de tous les casuistes. Il n'est pas vrai que le général des Jésuites soit aussi responsable qu'on le dit de tous les ouvrages publiés dans l'ordre. Les casuistes apparaissent moins comme des hommes désireux d'adoucir la pénitence et de tourner la loi, que comme des érudits curieux de classer exactement les fautes. Ils sont collectionneurs, et les collectionneurs ont des manies, spécialement celle de trouver des pièces rares. Ce n'est pas eux qui ont créé l'état social dont leurs livres portent la marque : leur but a été de chercher un terrain commun entre la mo-

1. *Études critiques*, t. IV, p. 98, 100.

rale évangélique et cet état social, tâche difficile, dans laquelle, à en croire M. Molinier, ils auraient échoué [1].

D'un ouvrage que les maîtres sacrifient ainsi en détail, en fin de compte, je me demande ce qui reste.

IV

Il en reste cependant, et, par un renversement curieux, ce qui demeure, c'est justement ce que Pascal n'avait pas prévu, ce qu'il eût hautement désavoué, ce qui, entrevu dans une lumière prophétique, lui eût, sans aucun doute, fait tomber des mains la plume et déchirer *les Provinciales*. Avant tout, Pascal était chrétien. Janséniste convaincu, plus intransigeant qu'Arnauld lui-même, on ne l'a que trop vu dans ses derniers jours, il subissait toutes les conséquences d'une situation illogique et contradictoire. Comme tous ses amis, il a manqué de discernement. Protestants de dogme, ils voulurent rester catholiques quand même, et réformer l'Église, contre elle, malgré elle. L'Église les repoussait et ils rentraient dans l'Eglise. Un de leurs grands arguments, cent fois répété, était qu'on n'excommunie pas les gens malgré eux, — une naïveté ! — mais à force de le dire, ils ont fini par le croire. Lisez les fragments polémiques imprimés à la suite des *Pensées*; ils font peine au catholique ami de Pascal. Ils ont beau déclarer avec insistance l'horreur du schisme, à chaque page c'est le schisme qui apparaît comme conséquence immédiate des principes [2]. Reste que Pascal était chrétien. Or, que fut l'œuvre de ce chrétien ?

Voici comment aujourd'hui l'on conçoit les choses [3].

Tout d'abord on admet comme démontré et indiscutable

1. T. I, p. xxiv, xxvi, lvi, lviii, lxii, lxix, lxx, lxxxv, xci, xciv, cxxi, cxxxiv, etc. La dernière observation de M. Molinier, pour être absolument exacte, aurait besoin d'être présentée autrement. Il ne s'agissait pas de trouver un terrain commun, ce qui supposerait des concessions de principes, mais d'apprécier à la lumière de ces principes immuables certains faits nouveaux ignorés des anciens auteurs. Encore ces faits nouveaux étaient-ils rares et appartenaient-ils le plus souvent moins à la morale qu'à la discipline.

2. T. III, section xiv.

3. Je résume l'article de M. Lanson sur Pascal, dans la *Grande Encyclopédie*.

que le jansénisme « était une belle et grande réforme catholique, qui, après douze siècles de scolastique, allait ramener l'Église et la foi à leur pureté primitive [1] ». A tout le moins c'était la prétention de l'École, nulle part affichée plus énergiquement que dans certaines *Pensées* de Pascal. Ils étaient l'ancienne Église. Les autres avaient « science sans zèle », et « zèle sans science », ou « ni science ni zèle ». Eux avaient « et zèle et science [2] ». Ils étaient excommuniés de l'Église et sauvaient néanmoins l'Église.

Cela posé, l'on distingue trois questions : celle des casuistes, celle des Jésuites, celle de la vie chrétienne.

Et d'abord la casuistique. Nous l'avons dit, on ne la condamne plus en bloc. On lui reconnaît toutes sortes de raisons pour subsister. Elle a pour elle d'avoir été pratiquée par les stoïciens ; elle peut donc servir à hausser le niveau moral. Quant à la casuistique moderne, dont les origines sont surtout espagnoles, on lui sait gré d'avoir été un correctif aux rigueurs de l'Inquisition. Par ses subtilités, elle servait — est-ce bien prouvé ? — à sauver les prévenus. Il est vrai qu'elle a donné lieu à des décisions relâchées en nombre considérable encore mais relativement restreint ; décisions du reste ordinairement perdues en de gros livres latins, à l'usage des seuls confesseurs et réglant plutôt l'appréciation des fautes commises que n'autorisant à faire des fautes [3].

Mais voici ce qu'on ajoute : « Tout ce qu'on pourra dire sur cette matière ne vaudra pas, si l'on ne fait la démonstration capitale, que la casuistique catholique du seizième et du dix-septième siècle ne tendait pas à relâcher la morale chrétienne. Or cette démonstration, on ne peut la faire. Qu'on regarde les conclusions sur l'aumône, sur la simonie, etc., et surtout qu'on regarde les ressorts de la casuistique (suit

1. Et à une pureté telle que la morale fût impraticable, et le dogme un tissu de contradictions. C'était détruire sous prétexte de purifier. Voir Bourdaloue, *Sermon sur la sévérité chrétienne*.

2. T. III, p. 311, cf. p. 309, n. 867.

3. Ici une restriction : le P. Bauny était en français, donc accessible aux laïques. C'est vrai, et la préface ne les exclut pas du nombre de ceux à qui l'ouvrage, dit l'auteur, peut être utile. Encore cela ne fait qu'un livre, et c'est peu. En trouvera-t-on beaucoup d'autres, assez pour prouver que la casuistique influait directement sur la masse des pénitents ?

l'énumération de ces ressorts); en somme le mouvement général va à diminuer la rigueur de la règle, à mettre la conscience en repos par une pratique facile et un minimum d'observances, à enseigner comment on peut gagner le ciel ric-à-rac. Sans doute, en certains cas, les casuistes ont pour eux la nature, la raison, l'humanité ; mais c'est justement ce que Pascal leur reproche, d'aller à établir une morale humaine et raisonnable, qui flatte la nature au lieu de la combattre. »

Que l'auteur me pardonne, mais ces généralisations me paraissent quelque peu hâtives, et m'étonnent de la part d'un homme habitué aux patientes analyses et aux enquêtes minutieuses. Je voudrais leur opposer simplement quelques points d'interrogation.

Et d'abord ces ressorts de la casuistique, probabilisme et le reste, où les a-t-on étudiés ? Qu'on laisse de côté les moralistes modernes, fort bien. Venus après les grandes polémiques, ils en ont profité pour combler les lacunes de leurs systèmes et faire face aux difficultés. C'est aux anciens casuistes qu'il faut recourir. Ils écrivaient alors que les doctrines avaient toute leur fraîcheur. Mais il faut les lire en plein texte, sans préjugés, avec la persuasion qu'après tout, c'étaient de fort honnêtes gens, très convaincus qu'ils faisaient le bien. Au lieu de cela, ne s'en tient-on pas toujours un peu trop à Pascal ? Est-ce de bonne critique et de bonne méthode?

C'est encore au nom de la critique et de la méthode que je demande: de quel droit accuse-t-on la casuistique en bloc d'avoir été à diminuer la vigueur de la règle? Son règne avait déjà cent cinquante ans lorsque Pascal parut ; et il avait été préparé par une élaboration de trois siècles. L'histoire détaillée de son évolution a-t-elle été faite, — et faite par des gens qui fussent du métier ? A-t-on suivi, de saint Thomas par exemple à Escobar, la courbe des doctrines, prenant l'une après l'autre les grandes questions où l'on croit saisir un fléchissement? A-t-on marqué le point précis où la courbe commence à baisser ? Quand le travail aura été fait pour l'aumône, la simonie, le duel et le reste, il y aura lieu d'examiner une autre question.

A supposer que le fléchissement soit réel, sommes-nous

en matière de morale ou en matière de discipline ? Les jansénistes confondaient souvent ces deux choses, connexes il est vrai, mais séparables. L'élargissement de la discipline, à la prendre en gros, est incontestable et ne date pas d'hier. Mais tient-il à une déchéance morale ou à l'évolution nécessaire de la société religieuse ? La pénitence est plus facile aujourd'hui ; la pénitence publique avait disparu depuis bien longtemps, quand a commencé à s'organiser la casuistique ; mais la calomnie, l'homicide, la fornication, en sont-elles plus autorisées ? Et voilà une large part de la vie chrétienne où les casuistes ne sont pour rien. Ils constatent les faits, les usages, les lois, et c'est tout leur rôle.

Reste la morale au sens ordinaire du mot. L'histoire détaillée de la casuistique, lorsqu'elle sera faite, permettra de répondre à une autre question. Le fléchissement, à supposer qu'il ait eu lieu, ne portera jamais que sur les applications, non sur les principes. Mais les applications ne sont-elles pas souvent, elles-mêmes, antérieures à l'intervention des casuistes ? Ne tiennent-elles pas aux modifications sociales ? Est-ce la faute des casuistes si, en matière d'aumône, certaines déclarations des saints Pères, de saint Jean Chrysostome par exemple, seraient intolérables aujourd'hui, et immédiatement taxées de socialisme ? Est-ce leur faute encore si, les conditions économiques ayant changé, l'argent, dans la société moderne, joue un rôle et rend des services que l'on ne soupçonnait pas au treizième siècle, et si la doctrine sur le prêt à intérêts doit, à des problèmes nouveaux, adapter des solutions nouvelles ?

Allons plus loin. A la prendre en elle-même, dans sa nature, et dans ses procédés bien et dûment constatés sur pièces, la casuistique moderne ne va-t-elle pas à élargir les règles ? Une foule de choses ne sont-elles pas permises aujourd'hui, que les anciens eussent prohibées ? Il y a là, croyons-nous, une sorte d'illusion d'optique.

La casuistique, née à une époque où l'analyse morale commençait à devenir à la mode, à une époque par conséquent où l'homme commençait à se prendre lui-même comme objet de ses études, — rappelons-nous Montaigne, — devait, elle aussi, examiner de plus près les actes humains et leurs

mobiles, les lois et leurs applications. Diviser ce qui jusque-là restait confondu, c'est sa manière de progresser. Elle regardera donc les faits au microscope, distinguera avec une précision de plus en plus fine, et fixera de plus en plus sûrement les limites entre les espèces morales. Là où d'anciens docteurs disaient en gros, à leur génération encore un peu simpliste : « Ceci est défendu », les docteurs aujourd'hui diront : « Ceci est défendu, mais cela ne l'est pas. » Le Décalogue a commencé par dire : « Tu ne tueras pas. » Les théologiens sont venus ensuite qui ont ajouté : « Sauf le cas de légitime défense. » D'une décision à l'autre, dira-t-on qu'il y ait eu fléchissement de la morale ? Dans l'ensemble, le rôle de la casuistique a été surtout cela.

Dès lors je demande : est-on bien sûr qu'elle devait aboutir à une déchéance morale et à un élargissement des règles ? Dans bien des cas, c'est vrai, elle a montré que le péché n'allait pas aussi loin qu'on pouvait le croire quand on s'en tenait aux grosses décisions d'autrefois. Mais l'inverse a eu lieu. La casuistique a contribué à affiner les âmes. On la représente parfois comme naissant du désir qu'avaient les pécheurs de se mettre au large ; c'est inexact. Je la crois bien plus volontiers issue des scrupules des pénitents. Son extension a coïncidé avec la plus grande fréquence des sacrements, et tout spécialement avec l'habitude de plus en plus répandue de s'accuser des péchés véniels.

Enfin une histoire très précise et très détaillée de la casuistique amènerait à distinguer les époques, à délimiter la période laxiste, et à ne pas faire retomber sur tous les fautes de quelques-uns.

Il y eut une période de laxisme, cela est incontestable. On en a exagéré la portée, la durée, l'intensité, mais le danger était réel, et Rome dut intervenir. Sur ce point, et à prendre les choses en gros, Pascal n'avait pas tout à fait tort. Attaqués seuls, à l'exclusion des autres, des casuistes jésuites, le P. Pirot, par exemple, et le P. de Moya, crurent bien faire en montrant que leurs thèses ne leur étaient pas particulières. Il est certain qu'on eût pu refaire *les Provinciales* en substituant partout, aux écrivains jésuites, des séculiers et des réguliers de toute robe. Mais cela précisément prouvait

trop, et l'erreur des uns n'entraînait pas l'innocence des autres. On mit de la passion à les dénoncer. Pascal ne fut pas le seul à traiter de relâchées des propositions très défendables. Rome n'accepta pas tout ce qu'on lui déféra. Elle fit son choix. Reste qu'elle ne s'attaquait pas à un pur fantôme. Eux-mêmes les généraux de la Compagnie n'avaient pas attendu les condamnations pontificales pour interdire certaines thèses [1]. Donc, la tendance au laxisme, à ce moment, était réelle.

Je dis « à ce moment ». Qu'on veuille bien en effet, parmi les casuistes que Pascal incrimine, faire deux parts. Il y en a contre lesquels il a plusieurs fois raison, ceux-là précisément qui se sont trouvés atteints par les censures de Rome. Il en est d'autres contre lesquels il a ordinairement tort. Puis qu'on examine les dates. On verra s'il ne faut pas fixer les origines du mouvement laxiste vers le second quart du siècle. Un premier jalon est fourni par la condamnation en Sorbonne du bénédictin Milhard (1619), puis un autre par celle du P. Bauny avec sa *Somme des péchés*, frappés en 1630.

Or, à cette date, tous les grands casuistes contre lesquels Pascal était parti en guerre sans les bien comprendre, étaient morts depuis longtemps. Emmanuel Sa, l'ami et collaborateur de saint Charles Borromée, en 1596; Molina, « leur Molina », dont le savant jurisconsulte Toullier disait, parlant de son *Justitia et Jure* : « C'est l'ouvrage le plus savant et le plus achevé sur le droit et la justice; il est fort étendu, mais il est fort utile », mort en 1600; Valentia, en 1603; Vasquez, en 1604; Azor, dont Bossuet recommandait à ses prêtres les *Institutiones morales*, en 1607; Th. Sanchez, en 1610; Suarez, en 1617; Reginald et Lessius, tous deux loués par saint François de Sales, en 1623; en 1633, Coninck et Castro Palào, et Layman, en 1635. A ces grands moralistes que peut-on reprocher autre chose que des erreurs de détail comme il peut en échapper à tous les docteurs?

1. Pachtler, *Ratio studiorum*, t. III, p. 47 (P. Aquaviva, 1614); p. 94 (P. Piccolomini, *Ordinatio pro studiis superioribus*, 1651, n. 1, 2, 16, 17, 18, 19, 22); p. 102 (P. Goswin Nickel, 1657); p. 104 (P. J.-P. Oliva, 2 décembre 1662, cf. congr. XI, decr. 22, § 4); p. 108 (3 août 1667); p. 114 et 118 (16 janvier 1677 et 10 août 1680).

Mais avec eux le beau temps de la théologie morale et des penseurs originaux est fini. Viennent alors les compilateurs et les vulgarisateurs, plus érudits que philosophes. Alors aussi le laxisme — qui est de tous les temps — s'accentue. A quoi en attribuer la cause ? Peut-être à ce que la vraie sève théologique est momentanément tarie. Probablement aussi à ce que la casuistique, qui vit de discernement et de finesse, en meurt quand, de la finesse, on tombe dans la subtilité ; et la subtilité peut-elle aller loin sans être tentée de laxisme ? Ne faudrait-il pas aussi faire entrer en ligne de compte, au moins pour la France, la réaction contre le rigorisme janséniste ? Qu'au premier moment, tandis que les novateurs exagéraient dans un sens, les autres aient outré en sens contraire, n'est-ce pas l'histoire de toutes les controverses doctrinales jusqu'au jour où l'Église intervient ? Ne faut-il pas toujours quelques balancements de ce genre, avant que l'esprit se fixe dans le juste milieu et la vérité ?

Conclusion. Dire qu'en général, au seizième et au dix-septième siècle, le casuisme allait à élargir la règle, c'est tirer une conséquence hâtive d'un examen des faits sommaire et superficiel. Passons aux Jésuites eux-mêmes.

V

On leur fait généralement aujourd'hui, quand on parle des *Provinciales*, quelques concessions de surface. « Notre admiration pour Pascal, écrit M. Molinier, nous rend dédaigneux de ses adversaires et surtout les prive de notre pitié. Les Jésuites étaient de fort honnêtes religieux et on les accusait de vouloir renverser le christianisme. La plupart avaient des mœurs irréprochables, on leur reprochait d'encourager la débauche. Leurs missions en Chine, désir d'accroître l'empire de leur ordre ; leurs travaux scientifiques, amour de la fausse gloire. Et pour comble de dérision, les bourreaux veulent persuader à leurs victimes que tout ce qu'ils en font est pure charité [1]. »

On accorde encore qu'ils avaient raison de se plaindre,

1. P. xxvi.

quand on faisait tomber sur eux seuls tout le crime des décisions rendues par les casuistes de toute sorte et de tout ordre. Il est vrai, ils étaient couverts par toute la théologie morale du siècle, et il est quelque peu injuste de ne voir qu'eux. Mais, ajoute-t-on immédiatement, précisément cela prouve trop, cela prouve contre l'Église.

Nous touchons ici au point capital.

« Cela prouve que, depuis la Réforme, l'Église, intraitable sur le dogme et dans la soumission à son autorité, a fait des concessions à la morale et à la corruption du siècle. Malgré les beaux efforts de réforme catholique, un fléchissement inquiétant s'est fait sentir de tous côtés ; il a fallu s'accommoder des conditions nouvelles de la vie, et, sans retirer la règle, la plier aux exigences d'un monde que « la face hideuse de l'Évangile », comme disait Bossuet, effrayerait. Il a fallu faire pour ce monde une religion mondaine. Voilà contre quoi Pascal proteste, et il aurait raison sans doute, s'il dénonçait cela comme le mal universel de l'Église. Il y a un peu d'injustice à ne s'en prendre qu'aux Jésuites. C'est que le jansénisme, ici comme dans la matière de la grâce, n'osait rompre avec l'Église ; attaché à l'unité il lui plaisait de croire ou de faire croire qu'il n'avait affaire qu'à un parti. Il y avait, au reste, ceci de vrai dans leur dénonciation acharnée des Jésuites que c'étaient les plus actifs et déterminés ouvriers de la transformation qui était seule capable de maintenir l'empire de l'Église sur le siècle : plus dévoués, plus intelligents, plus répandus que les autres ordres, Pascal les condamnait sans condamner l'Église : ils montraient qu'ils étaient avec l'Église pour prouver que la condamnation était injuste. La vérité est que Pascal avait tort de les séparer de l'Église, et raison de leur imputer le relâchement. Était-ce aveuglement ou habileté ? Il y avait de l'un et de l'autre. Dire : les Jésuites corrompent l'Église comme ils trompent le pape, et non pas : les Jésuites sont l'âme de l'Église et le bras du pape, c'était à la fois passion et tactique[1]. »

De cette page intéressante retenons d'abord cette conclusion : l'antijésuitisme janséniste cache une attaque à

1. Lanson, *loco cit.*

l'Église. Comme tous les autres qui jusque-là avaient crié « sus aux Jésuites ! » c'était bien moins aux Jésuites qu'ils en voulaient qu'à l'Église romaine. La seule différence était peut-être qu'ils en avaient moins conscience. Seuls, au temps des *Provinciales*, les jansénistes logiques se l'avouaient en toute franchise, — tel Pascal poussé à bout par la question du formulaire[1].

Et maintenant nous n'avons plus devant nous qu'une question intéressante, mais qui déborde par trop le cadre de notre étude. C'est tout un volume qu'il faudrait pour y répondre. Est-il vrai que, vers ce temps-là, se fit sentir par toute l'Église un fléchissement inquiétant ? Est-il vrai que l'Église ait cru devoir, pour ressaisir son autorité sociale, accommoder sa morale aux exigences du siècle et lui organiser une religion mondaine ?

Mais puisqu'il s'agit de décadence, il faudrait nous dire d'abord quelles sont les périodes que l'on compare. S'agit-il du seizième siècle en gros, comparé au quinzième[2] ? ou bien des générations qui ont suivi le concile de Trente à celle qui l'a précédé ? des contemporains de Pascal rapprochés de saint François de Sales ? ou bien oppose-t-on les temps modernes en bloc au moyen âge en bloc, ou à l'Église primitive en bloc ? Décadence dans les mœurs de la masse ou dans l'idéal des saints ? Décadence dans la morale privée, ou dans l'enseignement de la chaire, ou dans la théologie des casuistes, ou dans l'ascétisme, ou dans l'observation des lois de l'Église, ou dans la pratique des sacrements ?

Si j'examine certains points plus en détail, voici ce que je rencontre aux environs de l'an 1600. Des réformes énergi-

1. Comparer simplement ces deux phrases : 1° « Je loue de tout mon cœur le petit zèle que j'ai reconnu dans votre lettre pour l'union avec le pape. Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps. Quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du corps et n'appartient plus à Jésus-Christ », etc. (Lettre à Mlle de Roannez, novembre 1656 [Édition Brunschvicg, in-16, p. 218], cf. dix-septième *Provinciale* : « Je n'ai d'autre attache sur la terre », etc.); 2° « Après que Rome a parlé, et qu'on pense qu'elle a condamné la vérité..., il faut crier d'autant plus haut qu'on est accusé plus injustement », etc. (*Pensées*, t. III, n. 920, p. 342, 343.)

2. Pour ce qui regarde le seizième siècle, la réponse se trouve dans l'excellent ouvrage de M. Baudrillart, *l'Église, la Renaissance et la Réforme*. Bloud, 1904.

ques en tous sens, menées par saint Charles Borromée, saint François de Sales et autres grands prélats, presque toujours avec les Jésuites pour collaborateurs. L'usage, assez nouveau dans sa généralisation, des retraites, dont le résultat immédiat pour les individus et les congrégations est le relèvement de la vie intérieure, et, ces retraites, ce ne sont que l'adaptation des *Exercices* de saint Ignace. L'organisation en grand de l'enseignement secondaire catholique, avec sa conséquence, l'ordre et la discipline dans le monde des écoles. La fréquentation des sacrements amenant — tous les catholiques le savent — augmentation de grâce et de vie chrétienne. Le relèvement dans les mœurs sacerdotales ; et ici, je laisse la parole à M. Seignobos : « La réforme et la direction donnée à la vie religieuse, par la Compagnie de Jésus, ont eu des conséquences considérables. Le clergé catholique, jusque-là désorganisé, qui ne faisait rien pour retenir les fidèles et dont beaucoup de membres passaient au protestantisme, a, sur le modèle des Jésuites, observé une discipline stricte : les prêtres obéissent mieux à leurs supérieurs ; ils reçoivent au séminaire une éducation uniforme, prennent des manières plus modernes, plus correctes, plus polies (encore une innovation des Jésuites). Désormais, le clergé travaillera à gagner les laïques par le catéchisme, la prédication, la confession ; il surveillera leur conduite et leurs lectures ; son autorité morale grandira de plus en plus[1]. »

J'avoue ne pas trop voir comment ces faits peuvent coïncider avec l'éclosion d'une petite religion mondaine amoindrie, affadie, décadente.

La décadence, il est vrai, j'en saisis la trace aux environs de 1650. Saint Vincent de Paul se plaint, dans une lettre célèbre, qu'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois[2]. Le nombre des pâques diminue dans les paroisses ; les communions mensuelles ne se voient plus guère un peu qu'aux Jésuites. A qui la faute ? A ceux-là mêmes qui accusent l'Église d'être en décadence, aux jansénistes.

Niera-t-on que l'abandon de l'eucharistie n'entraîne ordi-

1. *La Contre-Réforme. Cours et Conférences*, 4 mai 1905, p. 395.
2. Lettres du 25 juin et du 16 septembre 1648. (Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. II, p. 191.)

nairement dans les masses le déclin des mœurs ? Qu'on regarde les lamentables statistiques de la dépopulation en France ? Il n'y a excédent notable des naissances que là où il y a fréquentation des sacrements. Qu'on explique le fait comme on voudra ; il mérite d'être constaté.

Et je reviens à mes questions. Le clergé des environs de 1600 est-il en décadence ou en progrès sur celui de 1550 ? Et les ordres religieux? Je ne compare pas entre eux les chrétiens qui ne pratiquent pas : ils sont hors de cause. Mais les bons catholiques, contemporains de François de Sales, sont-ils inférieurs ou supérieurs aux chrétiens pratiquants contemporains de Calvin ? Et les saints, canonisés ou non, qui représentent dans l'Église l'idéal, ce même François de Sales, Vincent de Paul, Thérèse et tant d'autres, sont-ils inférieurs aux saints du quinzième siècle ? L'efflorescence de la sainteté sur les hauteurs n'est-elle pas un signe que l'atmosphère générale chez les chrétiens ordinaires est de température assez élevée ?

Et ma conclusion est toujours la même : des vues hâtives, des conséquences tirées avant l'examen détaillé des faits, et par suite une vue très incomplète des choses. Les réalités sont beaucoup moins simples qu'on le dit. S'il y a eu décadence pratique, — et comment la nier lorsque l'on compare non pas 1656 avec je ne sais quelle date antérieure qu'on ne précise pas, mais 1550 par exemple avec 1900 ? — où est la cause ? Dans un mouvement de l'Église pour s'adapter à l'esprit du siècle ? La réponse, pour être classique chez les historiens protestants, n'en est pas moins par trop simpliste.

Ce déclin du christianisme, sous sa forme romaine et moderne, on essaye de l'établir en décrivant la morale nouvelle, la religion nouvelle, œuvre de la politique ultramontaine et jésuitique.

Certains auteurs, pour grande preuve, se contentent de mener leurs lecteurs au Gesù de Rome. Cette église somptueuse, qu'est-elle autre chose qu'un grand salon, avec de petites chapelles comme boudoirs ? Ainsi Taine et bien d'autres. Mais l'architecture n'est qu'un symbole : voyons

l'âme. Et pour cela comparons morale et morale, religion et religion, le Gesù et Port-Royal.

Tout revient à prouver que les Jésuites, dans les questions de morale et de religion, se contentent trop facilement des dehors, et sacrifient la vie intérieure. Culte brillant, dévotions tapageuses, beaucoup d'apparat, peu de fond. Les jansénistes au contraire ne visent qu'au fond et au perfectionnement de l'âme individuelle.

Ici encore simplification et généralisation à outrance. Multiplions les points d'interrogation.

Est-il vrai que les Jésuites, dans les sacrements, donnent tellement à l'opération quasi matérielle du rite, qu'ils en oublient les conditions morales ? Et peut-on dire qu'en cela ils soient catholiques ? Est-ce être catholique que d'oublier les éléments les plus essentiels du catéchisme ? Ils disent que le rite est efficace indépendamment de l'état d'âme du prêtre qui l'administre ; mais non pas indépendamment des dispositions du fidèle.

Seulement, il y a entre les jansénistes et eux — parlons plus exactement : entre les jansénistes et les catholiques — une différence essentielle. Le janséniste tend à exiger du fidèle le maximum de préparation. Il faut par exemple qu'il se présente au confesseur, l'âme déjà purifiée par la contrition. L'absolution ne fera que confirmer ce qui existe déjà. Conception, qui ne le voit? toute protestante dans son principe. « C'est, dit-on, plus moral, plus rationnel, plus élevé. » Si élevé, répliquerons-nous, que c'est impraticable pour la masse, même de bonne volonté. Et cela est-il moral, moral pour la société, moral pour les individus? Et quand par là on aboutit à l'abandon du sacrement, nous voilà bien avancés.

Le théologien simplement orthodoxe n'est-il pas plus moral, plus rationnel, et de fait plus élevé, parce qu'il a un sens plus vif des réalités ? Il sait que dans toute société, à côté de l'élite, il y a la masse, et que la masse des chrétiens, elle aussi, doit et peut faire son salut. Aux âmes d'élite, ou qui veulent le devenir, il dit et il répète : « Faites vos efforts pour arriver au sacrement l'âme déjà purifiée, visez au maximum. » Au pécheur faible et inconstant, il dit : « Faites au moins ce que vous pouvez avec la grâce de Dieu. Donnez-moi

quelques dispositions vraiment surnaturelles, dussent-elles pour commencer n'être point l'idéal. Le sacrement vous aidera à monter plus haut : de degré en degré, je vous mènerai, si vous voulez vous laisser faire, jusqu'au maximum. »

Je le demande, de ces deux façons de procéder, la fermeté douce ou la fermeté farouche, laquelle, somme toute, est la plus morale ?

Aussi bien voyons les résultats. Les principes de Port-Royal sont partout les mêmes, et sa pédagogie n'est que l'application sur des âmes d'enfant de ses principes théologiques. On l'a beaucoup louée pour sa hauteur, sa virilité, son sérieux. Très sérieuse, en effet, une discipline qui se réduisait aux cinq points suivants : 1° silence, 2° obéissance absolue, 3° point d'amitiés particulières, 4° pénitences et humiliations de toutes sortes, 5° prières et offices toute la journée. Cela, pour les filles. Pour les garçons notons seulement la défiance à l'égard des moyens d'émulation. Comparez le système si profondément psychologique de ce moderne qu'était Fénelon, « un jésuite, dit M. Faguet, dans le sens le plus beau et le plus distingué du mot ». Mais qu'en pensaient les gens clairvoyants de Port-Royal ? Une religieuse redoutait pour les filles l'abattement et l'ennui, « ce qu'il faut, ajoutait-elle judicieusement, éviter sur toutes choses ». Et Pascal : « Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la nonchalance. » On vise trop haut, l'on atteint trop bas. Et n'est-ce pas le lieu de redire avec l'auteur des *Pensées* : « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange, fait la bête[1] » ?

Poursuivons. Sur les conditions de la responsabilité, (quatrième *Provinciale*), « la fine psychologie et la vérité sont du côté des Jésuites » ; on le concède. Mais alors comment peut-on dire que les jansénistes reprennent « pratiquement » l'avantage ? L'avantage pratique n'est-il pas là où est la vérité ? « Ils inquiètent, dit-on, et les Jésuites rassurent. » Ne faudrait-il pas dire plutôt : « Ils découragent et

1. *Pensées*, t. II, p. 75, 271. Cf. Faguet, *dix-septième siècle*, 28e édition, p. 547 ; Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. I, p. 167.

les Jésuites encouragent ; ils brisent l'élan et les Jésuites cherchent à donner l'élan » ? Dès lors, encore un coup, de quel côté se trouve la moralité vraie et l'avantage pratique ?

« La doctrine des Jésuites est meilleure pour évaluer les actes d'autrui que pour choisir les siens. » De quelle doctrine s'agit-il? De la casuistique ou de l'ascétisme ? Port-Royal se plaît à confondre ces deux choses, et les Jésuites les distinguent . Il est parfaitement vrai, la casuistique est meilleure pour évaluer les actes d'autrui, et tant pis pour celui qui la prendrait pour règle pratique de ses actions ; elle n'est pas faite pour cela. Mais il y a l'ascèse. Si l'une marque souvent une sorte de minimum, l'autre fixe l'idéal. Pascal n'a pas connu la littérature ascétique de la Compagnie, est-ce une raison pour que ses commentateurs l'ignorent ? Il a feint de croire que tout cela cachait deux morales distinctes, l'une sévère, l'autre condescendante, combinées en vue d'une politique humaine, alors qu'il y avait là deux sciences distinctes, répondant à deux besoins spéciaux.

Que dans *les Provinciales* « éclate d'un bout à l'autre » cette idée... « que la religion n'a pas de raison d'être, si elle n'est pas le fondement de la vie morale et un principe toujours actif d'amélioration intérieure », c'est fort bien, et cela m'explique le plaisir que des catholiques sincères, point hostiles aux Jésuites, jésuites peut-être eux-mêmes, prennent encore aux *Provinciales*. Nul ne peut nier que, en dépit des injustices, elles ne trahissent de hautes préoccupations morales. Mais est-il vrai que les adversaires de Pascal autorisent ou semblent autoriser « à traiter l'affaire du salut comme un marché, où il s'agit de payer le moins possible » ?

Cette manière de concevoir les choses trahit l'inexpérience de la vie sacramentelle catholique. Si le confesseur — qu'il soit ou non jésuite — se trouve en face d'un pénitent apportant pour toute disposition celle qu'on suppose, jugera-t-il qu'il ait le minimum des préparations que les casuistes exigent ? Est-on bien sûr qu'il lui donnera l'absolution ? Ne lui demandera-t-il pas de réfléchir encore sur ce qu'il va faire ? Mais, dans la pratique, en rencontre-t-on de ces âmes-là ? En fait, quand le pécheur a le minimum requis par l'Église et la raison théologique, et que le temps presse, ou la nécessité,

sous peine de péché, de remplir ses devoirs, de quel droit lui refuser l'absolution, surtout quand on prend soin de l'avertir que c'est là un minimum et qu'à ne pas viser plus haut, l'on court risque de tomber plus bas? Qu'on veuille donc nous dire en quoi cette manière de faire enlève à la religion sa raison d'être, l'amélioration morale des âmes?

Les Provinciales sont fortes encore, continue-t-on, parce qu'elles sous-entendent partout deux grands principes de la vie morale.

1° « Dans l'interprétation de la loi, dans les circonstances difficiles et douteuses, dans les conflits de devoirs, il faut aller au plus sûr, et le plus sûr c'est le plus rigoureux, c'est ce qui coûte le plus à l'égoïsme ; il est bon de faire plus qu'il ne faut. » C'est là en effet un idéal très élevé et très cornélien, disons plus exactement, très évangélique. Mais là encore ne confondons pas ascèse et casuistique. Qu'on lise les *Exercices* de saint Ignace, et tous les livres de jésuites qui le commentent ou s'en inspirent, que disent-ils autre chose? Ils indiquent la méthode suivie et pratique pour introduire cet idéal dans le détail de la vie. Mais de quel droit en fait-on la règle générale des mœurs, si bien que, en bonne logique, je devrais, moi, confesseur, taxer de péché tout acte qui ne se serait pas inspiré de ce principe?

2° « La direction religieuse ne peut tourner en abdication de la conscience individuelle, elle ne doit jamais parler ni agir *selon la conscience du P. Bauny* ou d'un autre, mais selon la sienne, et ainsi chaque homme doit être l'auteur, l'artisan, le créateur de sa vie morale. »

Mais où a-t-on vu, si ce n'est dans Pascal, que telle soit la direction moderne, la direction des Jésuites? Le principe de Pascal est très vrai, et pas un probabiliste ne se refusera à le signer. Pas un ascète, non plus ; et du directeur qui voudrait s'inspirer d'autres principes, il n'y a qu'à dire : il ne sait pas son métier. Je dois agir d'après ma conscience à moi. Mais si ma conscience hésite, si elle est troublée et obsédée de ténèbres, que faire? Il faut bien consulter. Si ensuite j'agis d'après les lumières du bon P. Bauny, sans doute les risques d'erreur n'ont pas tous disparu, mais ils ont diminué, et

c'est bien en somme d'après ma conscience personnelle que j'agis. Que la lumière vienne du dehors, ou qu'elle jaillisse du dedans, peu importe pourvu que ce soit la lumière, *ma* lumière ? Pascal n'est-il pas tout le premier à louer sainte Thérèse d'avoir « toujours suivi son confesseur » ? Lui-même n'avait-il pas écrit dans son fameux *Mémorial* : « Soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur » ? Ce directeur était M. Singlin, pour lequel, nous dit Racine, les esprits les plus sublimes « avaient une docilité d'enfant et se conduisaient en toute chose d'après ses avis »[1]. Et alors sainte Thérèse, Pascal, les solitaires, n'agissaient pas d'après leur conscience? Ils n'étaient pas eux-mêmes, avec la grâce de Dieu, les artisans de leur vie intérieure ?

En somme, la morale de Pascal est une morale exclusivement ascétique. C'est le secret de sa force ; c'est aussi, en partie, le secret de ses erreurs et de ses jugements précipités. Il a confondu ce que d'autres distinguaient, et cela ne pouvait que le mener à la chimère. Pour eux les Jésuites ont toujours gardé très vif le sens des réalités morales, sociales, psychologiques. Ils ont été dans leur casuistique, et jusque dans leur ascèse, des « réalistes » convaincus et c'est pourquoi, en somme, l'avenir a été pour eux, contre les jansénistes.

Entre les deux tendances, où est la vérité, et par conséquent la solide et résistante hauteur morale ? Est-elle dans ces théories sublimes mais impraticables et décevantes, rigides et étroites, réservées d'avance à un petit groupe d'élus? Est-elle dans une doctrine morale, non pas facile, mais accessible, menant par des pentes plus ou moins douces, à travers des zones de plus en plus parfaites, jusqu'au sublime et jusqu'à la sainteté? Quand en pleine indépendanee d'esprit, et en pleine froideur de critique, on aura répondu à cette question, je me demande s'il restera des *Provinciales* autre chose qu'un témoin curieux et piquant des luttes et des erreurs d'autrefois.

Mais alors qu'y a-t-il de fondé en toute cette conception historique du rôle des Jésuites? S'il n'est pas prouvé que

1. T. III, p. 340; Racine, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal.*

l'Église du seizième siècle finissant et du dix-septième ait été en décadence sur les siècles immédiatement précédents ; si la religion et la morale de ce temps-là ne répondent pas à la description qu'on en fait ; si la casuistique n'est pas aussi nécessairement qu'on le dit un instrument de dépression dans les grandes mœurs chrétiennes, cette histoire traditionnelle des Jésuites n'est-elle pas à déchirer page par page, et à refaire sur nouveaux frais ?

Un dernier mot. Pascal a-t-il servi la religion par sa lutte contre les Jésuites ? Qu'il l'ait cherché, c'est trop clair. Qu'il l'ait fait, c'est autre chose. M. Brunetière assurait, en 1890, qu'il avait rendu un vrai service, lequel n'était pas perdu : il avait relevé le niveau moral. Quant à Sainte-Beuve, il est d'avis que *les Provinciales* ont fait à la cause catholique plus de mal que de bien. D'accord en cela avec les plus clairvoyants parmi les ennemis de Pascal, avec Bourdaloue par exemple, et même avec cet ecclésiastique, Simon Vigor, historien contestable mais excellent prophète, qui révélait à l'avocat Filleau les soi-disant projets de Bourg-Fontaine [1], l'auteur de *Port-Royal* nous montre Pascal, à force de vouloir pousser son idéal intransigeant, en venir à hâter l'avènement de ce qu'il appelle la « morale des honnêtes gens ». Il ne s'explique pas sur ce curieux phénomène, et se contente de le constater [2].

Étrange ironie dans la logique des choses ! Cette morale des honnêtes gens, qui n'est point la morale chrétienne, — même des casuistes, — mais quelque chose de moyen, d'hu-

1. Qu'il y ait eu à la Chartreuse de Bourg-Fontaine des conférences entre les principaux chefs du parti, rien ne s'y oppose. Qu'on y ait tenu les propos que raconte la *Relation juridique sur les affaires du jansénisme*, éditée par l'avocat Filleau, c'est différent. Le P. Rapin n'ose pas donner un démenti à un homme « d'une probité aussi reconnue », mais il constate n'avoir trouvé « aucun vestige de cette conférence dans les mémoires qui lui ont passé entre les mains ». (*Histoire du jansénisme*, p. 170.) Pour les jansénistes, les auteurs de cette fiction ne peuvent être que les Jésuites. Filleau était leur écrivain gagé. (*Port-Royal*, t. III, p. 562, note.) Mais où sont les preuves ?

Sur ce qu'il y avait de « vraisemblable » dans la « fiction », abstraction faite de la mise en scène, voir Maynard, t. II, p. 215 , avec les réserves nécessaires.

2. *Port-Royal*, t. III, p. 260, 261 ; Havel, *Provinciales*, t. I, p. LXXXVI ; Brunetière, *Introduction aux « Provinciales »* (Hachette édition in-16 classique,), etc.

main, de facile, — qui est un progrès social, si ce n'est pas un progrès profond et intérieur, — n'est-elle pas précisément — Sainte-Beuve oublie de le noter — cette morale que Pascal reproche aux Jésuites d'avoir prêchée et propagée ? Et voilà le grand janséniste, pour s'être mis dans une situation fausse, probabiliste sans le savoir, faiseur de restrictions mentales sans en avoir conscience, calomniant sans s'en douter, aboutissant à défendre le thomisme dont il s'était moqué, propageant le jésuitisme qu'il croyait combattre et minant l'Église catholique qu'il prétendait protéger.

Mais prévoit-on toutes les conséquences de ses actes ? Et qu'aurait-il pensé, s'il avait vu que son appel des autorités dogmatiques au public ouvrait la voie au rationalisme pur ? Il ne s'agissait en 1656 que d'une question particulière, mais le principe est posé, tous les dogmes y passeront.

Pauvre Pascal, qu'eût-il dit, si, lisant dans l'avenir et plongeant son regard dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, il eût entendu les *libertins* d'alors le bénir d'avoir porté la main sur l'arche et contribué pour sa part à préparer Voltaire, lequel préparait Renan ?

Alexandre BROU.

LA LOI DE SÉPARATION

LES ÉGLISES

Parmi les questions que le Parlement était appelé à trancher, quand il engageait la loi de séparation, il en est une qui touchait peut-être plus que toutes les autres à la conscience religieuse et au vif de l'âme populaire : c'était celle des églises, Par elle, dans les moindres villages, la violation des croyances, des traditions, des coutumes se dresserait sous une forme tangible. On pouvait demander aux croyants tous les sacrifices, hormis un seul, hormis celui du vieux clocher qui à leurs yeux se confond avec la foi. De quel serrement de cœur ne seraient pas saisis les moins pratiquants eux-mêmes, si le lieu qui abrita tous les souvenirs pieux de la vie familiale n'était pas respecté !

Voici la solution que la Chambre a donnée à cette angoissante question : « Art. 11. — Les édifices servant à l'exercice du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer, auxquelles les biens des établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II. »

Ainsi la Chambre maintient l'affectation actuelle des églises qui seront, gratuitement et pour une durée non limitée à l'avance, consacrées à l'exercice du culte. Les administrations civiles — État, département, commune — n'auront pas le droit de choisir arbitrairement l'association à qui sera accordée la jouissance ; seules les associations héritières des anciens établissements des cultes pourront y prétendre.

A première lecture, cette disposition bénigne, avoisinée qu'elle est d'articles d'une sévérité draconienne, étonne ; empreinte d'un masque de bienveillance, elle a l'air de s'être égarée dans une loi persécutrice. De la part de ceux qui l'ont

soutenue et acceptée, elle est l'objet des explications les plus diverses. Les uns s'en glorifient comme d'une preuve de la sereine impartialité et du caractère hautement libéral de la loi votée au Palais-Bourbon, laquelle serait, au dire de M. Maxime Lecomte, rapporteur de la commission sénatoriale, « un modèle d'équilibre parfait entre les droits de l'État et les exigences de la liberté religieuse ». D'autres s'en excusent comme d'une faiblesse : il fallait bien disent-ils, aboutir à un résultat, si imparfait qu'il fût; on n'a pas osé aller du premier coup jusqu'au bout de l'entreprise; ce n'est du reste qu'un minimum, une formule d'essai, destinée à se compléter et à se corriger ultérieurement.

Qu'on se vante ou qu'on s'excuse, il y a, au fond, dans ces deux attitudes opposées, un même hommage rendu à la modération apparente de l'article 11. Que devons-nous en penser? Quelle est la portée exacte de cette disposition? Convient-il, ainsi qu'on l'a fait à propos de l'article 4 amendé, de s'en féliciter comme d'un succès qui contribue, pour une large part, à rendre acceptable aux catholiques le régime de la séparation? C'est ce que nous voudrions rechercher.

Évidemment il y a eu concession. En politique toute concession s'achète. Voyons d'abord ce que celle-ci nous a coûté; nous examinerons ensuite ce qu'elle vaut en elle-même.

I

Pour savoir à quel prix ont été achetées les prétendues faveurs de l'article 11, il suffit de se reporter à l'article précédent, l'article 10, avec lequel l'article 11 fait corps. Ce prix est considérable, c'est l'abandon de la propriété des églises.

« Art. 10. — Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes..., ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis au culte, sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes. »

La question de la propriété des églises antérieures au

Concordat n'est pas nouvelle. Elle n'a cessé d'être agitée pendant les trois premiers quarts du dix-neuvième siècle, entre les tribunaux juridiques et les tribunaux administratifs. La Cour de cassation tenait pour la fabrique, le Conseil d'État tenait pour la commune. C'était à qui trouverait, dans l'arsenal des lois et décrets de la Révolution ou du premier Empire, des arguments en faveur de sa thèse. De part et d'autre, on s'efforçait de tirer à soi le texte de la loi de prairial an III, le texte des décrets de pluviôse ou de nivôse an XIII, etc. En 1840, pour la première fois, la Cour suprême entra dans la voie des transactions, en admettant un droit de copropriété entre la commune et la fabrique. Ce système intermédiaire n'eut pas auprès du Conseil d'État plus de succès qu'à vrai dire il n'en méritait. Le Conseil d'État voulait pour la commune tout ou rien. Enfin, en 1869, la Cour de cassation renonçait en quelque sorte à la lutte, non point qu'elle fît sienne la doctrine de la justice administrative, mais elle déclara se désister par ce motif « que les actes relatifs aux biens ecclésiastiques restitués ou abandonnés aux fabriques et aux communes étaient des actes administratifs qui devaient être laissés à l'appréciation de l'administration elle-même. » La Cour souveraine s'était aperçue un peu tard de son incompétence. Son attitude, en 1869, après les efforts passés, se ressentait plutôt de la lassitude éprouvée que de la lumière faite.

Il était permis d'espérer que la Cour de cassation reprendrait un jour le débat, ou encore que le Conseil d'État, mieux informé, modifierait de lui-même, dans un sens plus favorable aux fabriques, sa théorie. Maintenant c'en est fait; le législateur s'est prononcé; il a adjugé les églises à l'État, aux départements et aux communes.

Le pouvait-il en droit légal? Nous ne le pensons pas; les textes sur lesquels il s'est appuyé sont obscurs, douteux; ils ont reçu de jurisconsultes d'égale valeur professionnelle des interprétations contradictoires[1]; ils étaient insuffisants pour ébranler une situation acquise depuis des siècles. Le pouvait-

1. Voir ces textes commentés par M. Gavouyère, *Revue des Facultés de l'Ouest,* numéro d'août 1905.

il en droit moral, en bonne justice, en équité ? Le pouvait-il surtout sans violer les droits sacrés de l'Église ? Non, assurément. La grave question qui nous occupe n'est pas du ressort des tribunaux laïques : elle tient aux prérogatives inaliénables de l'Église ; elle se pose entre la société civile et la société religieuse. Laquelle des deux est en droit de prétendre à la propriété des édifices du culte ? Nous répondons sans hésiter, au risque de heurter les préjugés modernes : seule la communauté catholique, l'Église, peut justement les revendiquer.

L'erreur peut-être la plus répandue de nos jours, c'est la méconnaissance des droits sociaux de l'Église. Que d'hommes, d'ailleurs bons catholiques, dociles aux enseignements et aux préceptes de l'Église, et qui pourtant n'ont pas même l'idée des droits de l'Église comme société ; l'Église leur apparaît comme une simple association honnête, vénérable, à laquelle l'État, par respect pour toute liberté légitime, et aussi pour sa propre sécurité, doit aide et protection. Mais ils ne vont pas jusqu'à voir en elle une société parfaite, possédant tous les droits de législation, de gouvernement et de propriété que ce titre renferme.

Le droit de proprieté de l'Église s'applique tout d'abord aux édifices nécessaires à l'exercice du culte ; et si l'on nous demande quels sont les titres spécifiques qu'elle peut faire valoir sur chacun d'eux, nous répondrons que ces titres se trouvent dans l'origine même et la destination de ces monuments.

Dans leur origine. Par qui ont été édifiées les cathédrales ? Par qui les églises paroissiales des villes et des villages ? Est-ce par l'État et par les communes qui s'en attribuent la propriété ? Cela est arrivé quelquefois, peut-être, mais ce n'est assurément pas là une règle générale. Un bon nombre de nos églises sont antérieures, comme fondation, au milieu du quatorzième siècle. Elles échappent, par conséquent, à cette collectivité administrative qu'on appelle l'État, la province ou le département. Jusqu'à cette date, il n'y a, en France, que des seigneuries isolées, presque indépendantes, ne relevant du roi que par un lien féodal. C'est seulement à la fin de la guerre de Cent ans que la France, envahie par les

Anglais, et sentant le besoin de se concentrer pour se ressaisir, crée sous le nom d'*aides* les impôts généraux qui doivent *aider* le roi à recouvrer son royaume. De ce fait résulte la conséquence que, jusqu'à la date indiquée, la nation, comme nation, — le mot État n'était même pas alors connu, — n'a jamais contribué à l'érection de ces édifices sacrés. Il en est de même des provinces découpées aujourd'hui en départements. Leur organisation, au point de vue financier, ne date guère que du seizième siècle, par l'institution des généralités, et, au point de vue administratif, du dix-septième, par la création des intendances. Le budget provincial ou départemental est donc demeuré étranger, plus encore que le budget national, à la construction de nos vieilles églises.

Qui donc a bâti ces édifices, qui a donné une âme à ces pierres, une vie intense à ces ors et à ces marbres, sinon la foi de nos pères manifestée par leur travail et leurs aumônes? Nos églises sont dues au zèle des évêques, des moines, des confréries, au concours du clergé et des laïques, des princes et des communes; mais tous agissant comme catholiques et au nom de la religion. Ces tours, ces voûtes, ces portiques, ont été élevés par des légions d'artisans obscurs, architectes, maçons, sculpteurs, morts dans l'anonymat de la prière et d'un dévouement communs. Le monument représente quelquefois l'effort de plusieurs siècles, les générations s'en transmettant l'une à l'autre l'achèvement et l'embellissement, sans que, dans ces œuvres collectives si fréquemment réédifiées et sans cesse remaniées, l'œil de l'archéologue ou de l'historien puisse reconnaître l'apport de chaque époque, déterminer la part de chaque main ou de chaque bourse.

Des exemples contemporains peuvent nous donner quelque idée de ces entreprises d'églises où tous, d'âge en âge, fournissaient leur contribution; car, en dépit du scepticisme qui refroidit les âmes, il y a encore parmi nous d'admirables élans de piété et de foi populaires. En dehors des nombreuses églises de campagne, restaurées ou refaites à neuf, par le zèle toujours actif des curés; en dehors des grands sanctuaires de pèlerinage élevés d'un bout de la France à l'autre, de Boulogne-sur-Mer à Lourdes et à Notre-Dame-de-la-Garde, on peut, à Paris même, se rendre compte

de la façon dont s'est fondée mainte église ou cathédrale du passé. Il n'y a qu'à faire l'ascension de la butte Montmartre et à visiter la basilique du Sacré-Cœur. Regardez ces murailles dressées au-dessus du Paris incrédule par les offrandes des fidèles. Vous y verrez inscrit le nom des localités, des associations, des familles qui ont contribué de leurs deniers à l'érection du sanctuaire. Si, comme le demande quelquefois tel ou tel énergumène du Palais-Bourbon ou de l'Hôtel de ville, on voulait exproprier le Sacré-Cœur du mont des Martyrs, il faudrait, pour rendre aux fondateurs ce qu'ils ont chacun apporté au nouvel édifice, le démonter pièce à pièce, pierre par pierre.

Ainsi en serait-il de la plupart des monuments sacrés des siècles écoulés, si, par un sentiment d'impersonnelle humilité, les donateurs, comme les artistes eux-mêmes, n'avaient pas laissé le plus souvent leurs œuvres sans signature, satisfaits de savoir leur nom connu de Celui qui a dit à la main gauche d'ignorer ce que donne la main droite. A partir du quinzième siècle, les princes et les particuliers se sont plu à faire sculpter leur chiffre ou leurs armes, ou même à faire représenter leurs traits sous les voûtes des églises qu'ils enrichissaient de leurs dons. Les reliefs trop souvent mutilés, les peintures pâlies et à demi effacées, les verrières plus durables dans leur fragilité, en fournissent de nombreux exemples; mais, clercs ou séculiers, nobles ou bourgeois, les fidèles dont la piété ou la vanité ornaient les murs de la maison du Seigneur, le faisaient pour la gloire du Christ, pour Notre-Dame la Vierge, pour les saints, non pour les communes ou l'État laïque qui devaient un jour s'en arroger la propriété, et encore moins pour les barbares caprices des fanatiques du laïcisme.

Telle était bien aussi la pensée de ceux qui ont entretenu et réparé les églises à travers les âges. On peut ignorer leur nom ainsi que celui des premiers fondateurs. Ce que l'on sait à coup sûr, c'est leur intention, pourquoi ils les ont construites et conservées, à quoi ils les ont destinées. Cette intention est écrite dans le monument lui-même, en termes non moins formels que dans un testament authentique; elle éclate en traits ineffaçables dans le plan même de l'église,

dans les bras de la croix du transept, dans les mystérieuses arcades du chœur, dans les nefs hardies qui montent comme une prière, et les tours aériennes qui s'élancent vers le ciel. On dépouillerait Notre-Dame de toute sa parure, on la laisserait avec ses murailles dénudées, que, du porche au chevet et des dalles qui la pavent aux arceaux de ses voûtes, la destination de la vénérable basilique resterait inscrite dans chacune de ses parties, dans chacun de ses détails, qui tous ont un sens symbolique. Riche ou pauvre, jeune ou vieille, l'église a été vouée au culte du Christ; l'enlever au Christ, c'est être infidèle à la volonté de nos pères, c'est soustraire une part de leur héritage à ceux auxquels nos aïeux l'avaient légué.

Les titres de la société religieuse à la propriété de chacune de nos églises se trouvent donc dans l'origine même et la destination de ces édifices sacrés. Quelle est la condition juridique de cette portion du patrimoine ecclésiastique? Il importe de le préciser. Les églises font partie du domaine *public* ecclésiastique; elles le constituent à elles seules presque tout entier; en d'autres termes, les églises sont des biens remis à la disposition de l'autorité religieuse dont les fidèles usent et jouissent, en commun, comme les habitants d'une ville jouissent des rues, des places, des marchés, sans qu'aucun d'eux puisse en revendiquer la propriété exclusive. « Il y a des choses, écrivait l'avocat général Talon[1], que nous offrons à Dieu pour lui demeurer consacrées et être séquestrées de l'usage des hommes; il y en a d'autres que nous donnons aux hommes, en considération de Dieu, mais pour l'usage des hommes. Les choses que nous offrons à Dieu pour être tirées de l'usage des hommes sont, par exemple, les temples et les oratoires, les statues et les images que nous élevons dans nos églises... » Les églises sont donc, ce que le droit romain disait déjà des temples païens, *res sacræ*, des biens consacrés à Dieu, et dont nul homme en particulier n'est propriétaire. A l'évêque, et à l'évêque seul, ou à ses délégués, la charge de veiller à l'en-

1. *Traité de l'autorité du roi touchant l'administration de l'Église*, p. 218-219, 203-204. Voir aussi Fleury, *Institution du droit ecclésiastique*, chap. VII.

tretien convenable des églises et des objets mobiliers affectés au culte; à l'évêque seul, sous réserve de l'autorisation ou de l'approbation pontificale, le droit d'aliéner les choses sacrées, comme par exemple dans les cas de calamité publique où les canons permettaient de se procurer ainsi les ressources nécessaires au rachat des captifs, ou à la sustentation d'un peuple décimé par la famine. Sous l'ancien régime, les canons de l'Église étaient lois de l'État, la puissance séculière en assurait au besoin l'exécution ; c'est donc en vertu de l'un et l'autre droit que les églises et leur contenu relevaient exclusivement du pouvoir épiscopal.

Tel était l'état des choses jusqu'en 1789. On sait ce que la Révolution fit de nos églises. Au moment où se négociait le Concordat, les unes étaient aliénées, les autres en possession du gouvernement; plusieurs d'entre elles, admirables monuments du moyen âge, servaient d'écuries pour la cavalerie ou de magasins à fourrage, ou étaient employées à des usages également vils. D'autres, en grand nombre, n'avaient reçu aucune destination, et, faute d'entretien, tombaient en ruines. Le cardinal Consalvi, dans ses *Mémoires*, dépeint le lamentable état de ces pieux monuments sanctifiés par les onctions sacrées et par un long exercice du culte ; il dit la tristesse profonde qu'il éprouva au spectacle de toutes ces souillures. La profanation des églises de France était le résultat de la violence plutôt que de la légalité. On en a fait justement la remarque : sous la Révolution, aucun texte législatif n'a formellement incorporé les églises au domaine national, et de même aucun texte législatif n'a expressément attribué aux communes la propriété des églises sur lesquelles la Convention avait mis la main. Mais cela serait, que les droits de l'Église n'en subsisteraient pas moins. Pour que l'État et les communes fussent devenus vraiment propriétaires des édifices du culte, il faudrait que le Souverain Pontife eût, par acte authentique, légitimé des décrets entachés d'une nullité radicale. Où est cette ratification pontificale? Il n'en existe pas trace ni dans le Concordat, ni dans les pièces émanées plus tard du Saint-Siège. Le Concordat renferme une concession pontificale, mais qui vise exclusivement les biens ecclésiastiques *aliénés*, c'est-à-dire qui avaient passé

des mains de l'État aux mains des particuliers et étaient rentrés dans le courant des échanges; ce qui n'était pas le cas des églises détenues par l'État ou par les communes. Celles-ci restaient donc, comme avant le Concordat, la propriété de l'Église, qui maintenait son droit d'en revendiquer la restitution.

Ou plutôt, elle avait déjà formulé, en termes exprès, cette revendication, dans l'article 12. En vertu de cet article, les églises non aliénées, dans toutes les localités où il était nécessaire d'avoir un édifice pour la célébration du culte, devaient être restituées, « être *remises*, dit le texte, à la disposition des évêques »; c'est-à-dire revenir à leur ancienne condition juridique, rentrer sous le pouvoir de libre administration que les évêques tiennent de la loi canonique. Il n'est question, dans l'article 12, que des églises *nécessaires* au culte; mais le silence gardé sur les autres ne saurait être pris pour une cession tacite de la part du Saint-Siège.

Nos adversaires en sont réduits, pour défendre les prétentions de la société civile sur nos églises, ou bien à soutenir que les édifices du culte n'ont jamais appartenu à l'Église mais à l'État, parce que l'Église n'a pas le droit de propriété ; ou bien à soutenir qu'en remettant les églises à la disposition des évêques, les négociateurs du Concordat ont entendu les donner aux communes, comme si les évêques étaient les représentants de ces groupements d'ordre purement laïque.

Concluons : l'accaparement de nos églises par l'État, les départements, les communes, que la loi de séparation consacre, est et demeure un vol manifeste, une spoliation, dont les funestes conséquences ne se peuvent mesurer, et contre laquelle la conscience catholique ne saurait trop protester.

Il s'est agi jusqu'à présent des églises antérieures au Concordat. Relativement aux églises de date plus récente, le texte voté par la Chambre se contente d'indiquer qu'il y en a, parmi elles, qui appartiennent aux anciens établissements des cultes, d'autres qui appartiennent aux établissements civils; les premières, destinées au même sort que les autres biens des menses et des fabriques; les secondes, destinées, comme les édifices sacrés d'avant le Concordat, à être classées dans les propriétés de l'État, des départements, des com-

munes, avec affectation à l'exercice du culte. Mais dans quelle proportion et d'après quelle règle se fera le partage ? Le législateur n'a pas statué sur ce point. Certains projets attribuaient les églises à l'État ou à la commune toutes les fois qu'il y avait eu une subvention quelconque de l'État ou de la commune ; et comme c'est le cas fréquent, il y aurait eu là une véritable expropriation sans dommages-intérêts. Dans le silence de la loi, on ne pourra qu'appliquer l'ancienne règle du droit civil qui dit que la propriété de l'édifice est déterminée par celle du terrain. Si donc le terrain a été acquis par les fidèles, l'édifice leur restera. Mais si l'édifice a été construit sur un terrain fourni par la commune, il reviendra à la commune, quand bien même il aurait été bâti uniquement avec l'argent des fidèles. Il y a là une source ouverte de difficultés juridiques, des nids à procès ; par-dessus tout, de nouvelles occasions de confiscation. On a entendu M. Bienvenu Martin escompter publiquement, à la tribune, le retour aux communes de la plupart des églises élevées dans le courant du siècle. Il serait intéressant de calculer, diocèse par diocèse, le montant des contributions fournies par les fabriques et par les fidèles pour toutes ces constructions ; on saurait ainsi approximativement — car, sans doute, une bonne partie de tout cela sera pris — la valeur du supplément qui, de ce chef, s'ajoutera au prix déjà considérable dont a été payé le libéralisme de l'article 11.

Sous le régime actuel, lorsque la fabrique est autorisée à acquérir un terrain, à recevoir des dons en vue d'une église à bâtir, l'administration exige, au moins en certains cas, que la commune figure dans les actes comme propriétaire. Il est à prévoir que, dans les procès qui surgiront après la séparation, cette mention, toute fictive qu'elle soit, fournira, au profit de la municipalité, un titre de propriété qu'elle saura faire valoir : nouvelle confiscation, nouveau supplément de prix.

Enfin, ajoutons encore à l'addition la totalité des réparations qui, sans exception, seront à la charge des associations cultuelles. D'habitude, les grosses réparations incombent au propriétaire. Ici, il s'en exonère au détriment des fidèles. Ce ne sera pas une petite affaire que d'avoir à son compte les

réparations grosses et petites des églises. M. Augagneur proposa un jour que les édifices cultuels fussent abandonnés, en pleine propriété, aux associations, à charge pour elles de subvenir à tous les frais de leur entretien. Il estimait que, sous cette condition, c'était un cadeau que l'on pouvait faire à ses ennemis. La charge reste, sans la propriété.

II

La question de la propriété des églises est donc aujourd'hui définitivement tranchée. Laissons de côté les quelques églises parmi celles qui ont été bâties postérieurement au Concordat, dont la propriété ne sera pas dévolue par les tribunaux aux établissements civils. D'une manière générale, les édifices cultuels sont déclarés appartenir à l'État, aux départements, aux communes. Même sous le régime concordataire, la maison de Dieu était une maison d'emprunt; la société civile abritait chez elle, parce qu'elle avait bien voulu consentir à cette charge, la célébration du culte.

Quelle sera la situation après la dénonciation du Concordat et sous le régime de la séparation ? En principe, et abstraction faite de toute disposition législative spéciale, voici quel sera l'effet de la séparation sur la situation juridique des églises.

Hier, elles étaient affectées à un service public, l'article 12 du Concordat leur avait assigné cette destination en les mettant à la disposition des évêques; au dire de nos légistes, cette formule n'avait pas d'autre portée. Affectées à un service public, elles étaient entrées, par le fait même, dans le domaine public, national ou communal. En droit administratif, usage public, domaine public sont choses qui se tiennent. Soumises aux règles de la domanialité, elles se trouvaient frappées d'indisponibilité, inaliénables, imprescriptibles. Elles ne pouvaient être l'objet d'échange ou de location.

Survient la séparation. De ce fait, les édifices cultuels sont déclassés; ils passent du domaine public de l'État et des communes dans leur domaine privé. Dès lors elles deviennent choses du commerce; on peut en tirer profit par contrat de

bail ou de vente. Seuls, en effet, les biens du domaine public sont en quelque sorte immobilisés, tandis que ceux du domaine privé entrent librement dans le courant des transactions. L'État, les départements, les communes, recouvrent donc le libre usage, la libre jouissance des édifices cultuels qui tombent dans leur domaine privé; il leur appartient de les louer au culte ; il leur appartient aussi de les lui enlever et de les approprier à tels usages qu'il leur plaira. S'ils se déterminent à les louer de préférence aux associations cultuelles, ce sera pour ce motif que celles-ci se présentent comme les meilleures locataires; mais ce ne sera pas une règle imposée et uniforme. Dans telle commune, la municipalité pourra, si elle le trouve plus avantageux, louer l'église à un preneur qui la dénature, la vendre à un constructeur qui la démolisse et élève sur le terrain un autre bâtiment.

Le législateur allait-il laisser les communes exercer de la sorte, à leur guise, leur droit de propriétaires? Logique, la olution n'en était pas moins choquante; la mettre à exécution, aussitôt après la séparation votée, eût été d'une brutalité qui risquait de révolter jusqu'aux incroyants. Tout en maintenant les principes, il fallait en adoucir l'application par de sages tempéraments et des mesures transitoires habilement ménagées. Seul, un doctrinaire intransigeant du radicalisme, comme M. Maurice Allard, pouvait demander le retrait immédiat des édifices cultuels, et, du jour au lendemain, la pleine liberté pour les communes d'en user à leur gré, de louer ou de ne pas louer, d'administrer, de gérer, de vendre, comme bon leur semblerait, l'immeuble qui était leur propriété. L'amendement Allard fut repoussé par 475 voix contre 96.

Quels ménagements ou précautions allait-on prendre pour éviter les heurts et faciliter la mise en train de la loi? En d'autres termes, quels privilèges relativement à l'usage des églises allait-on accorder aux associations chargées de continuer le culte ?

Ces privilèges ne pouvaient se rapporter qu'à deux ordres d'idées :

1° Un droit de préférence, dont il s'agissait de déterminer la durée, sur les autres preneurs ;

2° Une diminution, dont il s'agissait de fixer la quotité, sur le prix normal de location.

Disons-le tout de suite, en ce qui concerne le second point, nos législateurs se montrèrent assez accommodants ; l'intérêt budgétaire des communes ne paraît pas les avoir vivement touchés, et, en réalité, cet intérêt n'était pas en jeu dans la question. La propriété des édifices consacrés au culte ne comptera pas pour beaucoup dans la fortune de l'État, des départements ou des communes, attendu qu'ils n'ont point par eux-mêmes une importante valeur vénale ou commerciale. S'il fallait vendre Notre-Dame de Paris, il est à croire qu'on n'en retirerait guère que le prix du terrain et des matériaux. Insignifiants comme valeur vénale, ils sont insignifiants aussi comme valeur productive; par leur nature, ils sont impropres à donner des revenus. Adaptés d'une façon admirable, par des siècles de piété et d'art mystique, à une seule destination qui est l'adoration et la prière, ils ne peuvent guère être employés à d'autres usages; ils sont comme les instruments bien faits qui ne peuvent servir qu'à une fin. Si on les en détourne, il est impossible d'en tirer parti. Voyez les anciennes chapelles ou églises désaffectées que l'on rencontre parfois dans les villes; elles sont devenues des granges ou des entrepôts qui ne rapportent presque rien à la municipalité. En dépouillant les catholiques de leurs églises, nos législateurs ne songèrent donc point à enrichir les communes. Sans se faire prier, ils abaissèrent graduellement le taux de la location jusqu'au dixième du revenu de la paroisse (projet Briand), jusqu'au prix nominal de 1 franc (projet Réveillaud); jusqu'à zéro (projet Grosjean). La commission proposa l'usage gratuit pendant les deux premières années, avec, pour les périodes suivantes, un loyer maximum égal au dixième du revenu moyen des fabriques supprimées.

Ce qui importait davantage au dessein de laïcisation formé par les sectaires, c'était la durée de la préférence accordée, sur tous autres compétiteurs, à l'association cultuelle. Deux chiffres furent proposés : dix ans, c'était la location *à court terme*; cent ans, c'était la location *à long terme*. La commission avait mis en avant la location décennale. D'après son

système, les associations formées pour l'exercice du culte obtenaient la jouissance gratuite des édifices pendant deux ans; après quoi, elles avaient l'autorisation de louer, à l'exclusion de tous autres concurrents, pour une période de dix années, sans que cette location pût être renouvelée pour de nouvelles périodes d'égale durée, si le propriétaire, c'est-à-dire suivant les cas, l'État, les départements ou les communes, s'y refusaient. En un mot, les municipalités étaient libres, chaque dixième année, de faire un arrangement avec le ciel ou de s'y refuser; chaque dixième année, d'imposer à Dieu un déménagement, ou de le garder encore comme locataire.

En outre d'un impie sans-gêne envers Dieu, cette combinaison, imaginée par ceux qui n'ont jamais poursuivi dans la séparation que la destruction de l'Église catholique, devait conduire fatalement, et à bref délai, à la désaffectation de toutes les églises. Nous ne parlons pas seulement des communes, trop nombreuses, où, dès la fin du premier bail obligatoire, une municipalité antichrétienne n'aurait rien de plus pressé que de retirer les édifices religieux aux associations cultuelles. Mais, dans la plupart des paroisses, l'association elle-même consentirait-elle à louer, pour un nombre d'années aussi restreint, sans avoir l'assurance de pouvoir renouveler sa location, un immeuble pour lequel elle risquerait d'être amenée à faire des sacrifices d'argent considérables? Il ne faut pas oublier, en effet, qu'aux termes de la loi, non seulement les réparations *locatives*, mais aussi les *grosses* réparations sont à la charge des associations cultuelles, sous la surveillance et le contrôle des municipalités, qui reprendront l'immeuble en cas de non-exécution. L'association ne saurait engager toutes ces dépenses, sans avoir des garanties d'avenir.

D'autre part, la location à court terme ne pouvait manquer de perpétuer les querelles religieuses et d'introduire dans la vie locale des éléments de désordre violents et tenaces. On bataillerait, chaque dix ans, au sujet des églises pour savoir s'il faudrait les louer ou les aliéner, les donner à bail aux associations cultuelles ou les abandonner à des sociétés quelconques qui les transformeraient en salles de confé-

rences ou de fêtes. Autour du clocher, évocateur d'un passé religieux plusieurs fois séculaire, la lutte serait constante Tous les quatre ans, au renouvellement des conseils municipaux, l'église deviendrait l'enjeu des élections. On aurait ainsi créé, dans chacune de nos communes, un état permanent de guerre civile. Cette considération était de nature à détacher de la rédaction proposée plusieurs de ceux qui, par hostilité pour la religion, l'avaient tout d'abord acceptée avec empressement.

Enfin, faut-il faire intervenir de nouveau ici les influences occultes qui, au dire des initiés, avaient amené l'introduction dans l'article 4 de la clause additionnelle de *conformité avec l'organisation générale des cultes* ? Le même comité secret qui avait obtenu l'amendement de l'article 4 — amendement rendu inutile par le vote de l'article 6 — se serait employé activement, dit-on, à élargir l'article 11, à remplacer la location à court terme par une location de longue durée. Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas sans quelque étonnement que, dans la séance du 8 juin, on vit un membre de la majorité, M. Flandin, député de l'Yonne, venir proposer la location *centenaire*, avec un loyer annuel de 1 franc, en faveur des associations cultuelles. Il le fit en excellents termes :

Vous savez tous, Messieurs, dit-il, quelle est la portée du bail *emphytéotique*. C'est un bail consenti pour une durée sensiblement plus longue que la durée des baux ordinaires, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant une redevance très modique, affectant le caractère d'une quasi-libéralité. Il entraîne pour l'emphytéote ou preneur un droit de jouissance exceptionnellement étendu; mais s'il lui assure ce droit de jouissance, il lui impose en retour des charges très lourdes, des obligations que ne supportent pas les preneurs ordinaires, l'emphytéote n'est pas seulement tenu des réparations d'entretien, il est tenu des grosses réparations, de toutes les réparations, et, s'il fait des travaux d'amélioration, ce sera le propriétaire qui en bénéficiera sans indemnité, à l'époque lointaine où le bail prendra fin.

Puis, après avoir montré que tous les intérêts légitimes, ceux des communes, ceux des associations, ceux des industries d'art religieux, se trouvaient sauvegardés, protégés par cette combinaison, il ajoutait :

En même temps, vous dissipez la plus grave des inquiétudes que votre loi aurait pu faire naître, car vous aurez pleinement manifesté aux consciences religieuses la volonté de la République de ne prendre à sa charge ni l'odieux ni le ridicule des mesquines tracasseries qui furent la honte du Directoire.

Le rapporteur combattit l'amendement, mais de façon à montrer qu'il n'était pas éloigné de partager l'avis de celui qu'il avait l'air de contredire, déclarant que « lui non plus, personnellement, ne verrait aucun inconvénient à laisser les édifices aux cultes pendant une très longue durée ». Aussi le résultat fut-il celui qui était prévu; à la majorité de quarante voix, la proposition Flandin fut prise en considération et la Chambre s'ajourna au lendemain.

Le débat paraissait circonscrit entre la location décennale et la location centenaire. Laquelle des deux allait l'emporter? Finalement, ni l'une ni l'autre. Par un nouveau coup de théâtre, le lendemain, le rapporteur, d'accord avec la commission, d'accord avec la délégation des gauches, proposait d'écarter le projet Flandin, et de laisser aux associations cultuelles la jouissance illimitée et gratuite des édifices consacrés au culte.

Que s'était-il donc passé? On a dit que le rapporteur, informé que le Saint-Siège n'autoriserait jamais les associations à signer un bail même de cent ans, par le motif que cette signature serait l'abandon officiel des droits de propriété de l'Église, avait dû, pour ne pas se heurter à un obstacle insurmontable, abandonner brusquement tout système de location. Ne peut-on pas ajouter que la majorité répudia, de son côté, la même idée, parce que, à la fin, il lui parut dangereux que les communes s'obligeassent par contrat, surtout pour une longue période, envers les associations? Étrange discussion, quoi qu'il en soit, qui nous promène de violences en hésitations, où les surprises et les volte-face se multiplient, où la contradiction éclate entre les aspirations et les votes, entre les opinions de la veille et les affirmations du lendemain.

Crainte d'une résistance invincible de la part du Saint-Siège, ou désir de garder aux municipalités leur liberté d'action, après quelques récriminations auxquelles on ne

s'arrêta pas, la motion de concession gratuite et indéfinie fut adoptée à mains levées. Nous avons à en examiner la valeur.

III

Faut-il y voir un gage de modération sincère et qui soit de nature à calmer les inquiétudes des catholiques? Nous ne le pensons pas; nous croyons que les catholiques auraient tort de s'abandonner, à propos de cette concession gratuite et indéfinie des églises, à une confiance sans mélange.

Nous l'avons dit, cette disposition porte l'estampille de la délégation des gauches, autrement dit la signature de tout le parti républicain; eh bien, au risque de passer pour un esprit étroit et méfiant, nous croyons que c'est le cas de rééditer le *Timeo Danaos*. Nous admettrons difficilement que le « Bloc » ait fait une pareille concession, sans quelque arrière-pensée, sans l'espoir secret de reprendre un jour ce qu'il donnait, et d'atteindre, par un chemin oblique, le but toujours visé de la déchristianisation de la France. La sécularisation des églises est amorcée; un premier pas est fait, une première étape est franchie; dans quelque temps, on poussera plus avant.

Le moment venu de se démasquer, le texte qui vient d'être voté n'arrêtera pas les sectaires; ils savent comment on déchire les textes. L'article 12 du Concordat stipulait que les églises non aliénées seraient remises à la disposition des évêques; et, quel que soit le sens que l'on donnait à cette clause, on s'accordait à la regarder comme étant de celles qui, dans la pensée commune des contractants, devait avoir un effet perpétuel. La jouissance, sinon la propriété des églises, était, en vertu de ce texte, assurée à perpétuité aux catholiques, qui ne seraient jamais dépossédés de leur usufruit. Cela a-t-il empêché nos députés et sénateurs de tout remettre en question, non seulement la propriété, mais la possession et l'usage des édifices sacrés? Cela les empêche-t-il de débattre, en ce moment même, les meilleurs moyens à prendre pour soustraire les églises à l'administration épiscopale et, par le fait, au régime normal du culte catholique? Et l'on voudrait

qu'un simple texte de loi nous protégeât mieux dans l'avenir que ne l'a fait un engagement solennel pris par le gouvernement envers le Saint-Siège, dans un contrat bilatéral entouré de toutes les formalités qui devaient lui assurer force et vigueur ! Non, ce serait oublier trop vite les leçons de l'expérience.

Il y a, dans la nature même de la concession faite, une faiblesse spéciale qui la rend précaire. C'est une *affectation* : or, en principe, l'affectation d'un bien ne confère par elle-même à celui qui en bénéficie aucun droit véritable ; de soi, la gracieuseté dont il est l'objet est toujours révocable ; l'administration peut la faire cesser quand il lui plaira. En vain on objecte que le législateur n'a fixé aucune limite de temps ; à moins que le contraire ne résulte clairement du texte ou des considérants de la loi, il est admis, sans qu'on le dise, que la concession octroyée est sujette à reprise.

Et, en l'espèce, la reprise est d'autant plus à craindre que la concession n'a pu se faire sans une sorte d'inconséquence et d'illogisme ; elle implique quelque chose de contraint et de forcé qui ne saurait durer longtemps. Les sectaires crieront bien haut, ils l'ont déjà fait, que le législateur a spolié injustement l'État, les départements, les communes, pour enrichir l'Église, en ne laissant à ceux-là que la propriété platonique, en réservant à celle-ci le domaine utile des édifices du culte ; qu'il est contraire au grand principe de l'égalité que le bien de tous devienne gratuitement l'apanage de quelques-uns, etc. Comment, en présence de ces réclamations, le législateur, qui au fond ne demande pas mieux que de se laisser forcer, pourra-t-il ne pas reviser, tôt ou tard, un texte qui contredit la solution qu'il a lui-même donnée au problème de la propriété des églises ?

Mais sans aller chercher plus loin, le texte qui est là sous nos yeux ne justifie que trop toutes les appréhensions. On y aperçoit du premier coup les démentis que le législateur s'est infligés à lui-même, et l'art avec lequel il sait reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Ici la contradiction ne se manifeste plus entre article et article, article 6 contre article 4, mais entre les paragraphes du même article. Voici, immédiatement après l'énoncé de la concession gra-

tuite et indéfinie, les exceptions à ce beau principe, et qui le vident, pour ainsi dire, de tout son contenu.

Il y a, d'une part, les cas de *cessation de jouissance*, il y a, d'autre part, les cas de *désaffectation*. La cessation de jouissance touche directement l'association qu'elle dépouille de son privilège; la désaffectation touche directement l'immeuble qu'elle fait rentrer dans la catégorie des biens échangeables. Essayons de nous rendre compte des principaux effets qui vont résulter de ces clauses d'exception.

La loi est votée, promulguée ; on procède à la formation des associations cultuelles, d'après quel système, nous l'ignorons encore ; le règlement d'administration publique en décidera. Mais, quel que soit le mode de constitution, il est à prévoir qu'en beaucoup d'endroits l'association ne pourra pas venir à l'existence, ne serait-ce qu'à cause des lourdes responsabilités qui incombent à ceux qui en feront partie. Généralement, surtout dans les paroisses rurales, les catholiques appelés à faire partie de l'association ou à la diriger ne seront ni des jurisconsultes avisés, ni des comptables pleins d'expérience, ni des avocats habiles à se mouvoir dans ce qu'on est convenu d'appeler le « maquis » de la procédure. Ce seront des paysans, des paysans auxquels le législateur demande de se transformer, par la seule opération de sa volonté, mais à leurs risques et périls personnels, périls d'amende et de prison, en administrateurs initiés aux arcanes de la loi et du chiffre. Ces paysans se récuseront, ils ne voudront pas se compromettre. Un an, deux ans se passent en tergiversations, en essais infructueux, en combinaisons qui avortent les unes après les autres. Au bout de deux ans, aucune association ne s'est présentée pour réclamer l'immeuble. Mais — c'est le texte voté par le législateur — « les immeubles cultuels qui ne seront pas réclamés par une association dans le délai de *deux ans* après la promulgation de la présente loi, pourront être désaffectés par décret ». Nous voudrions être mauvais prophète, mais nous ne pouvons nous empêcher de voir, dans ces quelques lignes, comme le décret anticipé de fermeture d'un trop grand nombre de nos églises de campagne.

Ailleurs, l'association a pu se constituer, elle a reçu l'édifice cultuel, elle le met et le maintient en état de servir à

l'exercice du culte. Mais peu à peu ses ressources s'épuisent, le moment vient où elle plie sous le faix. Par surcroît de malchance, la discorde se met parmi ses membres ; elle se disloque ; bref, pour ces raisons et d'autres encore qu'il est aisé d'imaginer, la dissolution s'impose ; elle est décidée dans une dernière délibération. Ou bien, alors que l'association était en pleine prospérité, elle est brusquement frappée soit pour infractions à la loi générale des associations, soit pour infraction à la loi spéciale de séparation. Et l'on sait combien, ici, le législateur s'est montré prodigue de la peine de mort. Qu'il y ait omission ou erreur fautive dans les déclarations exigées par l'article 5 de la loi des associations[1], que dans la constitution du fonds de réserve on dépasse la quotité maximum[2], qu'il y ait inexactitude dans le compte annuel des recettes ou des dépenses du trésorier et dans l'inventaire des chaises, linges sacrés ou objets quelconques du mobilier, l'association cultuelle est passible de la peine capitale[3]. Mais en cas de dissolution, volontaire ou violente, il va de soi que l'usage de l'édifice cultuel est interrompu ; c'est le premier cas de cessation de jouissance stipulé dans l'article 11, § 2, n° 1.

Il arrive, dans telle paroisse, que l'entretien de l'église, de construction ancienne, est onéreux ; l'association cultuelle diffère les réparations qu'il a plu à la municipalité de juger nécessaires ; on a constaté quelque négligence dans la conservation des objets du mobilier classés comme œuvres d'art ; les polices d'assurance n'ont pas été renouvelées en temps utile ; autant de cas de cessation de jouissance.

A court d'argent, l'association n'a pas payé aux créanciers des anciens établissements ecclésiastiques la dernière échue des annuités destinées à éteindre la dette ; à cela rien d'étonnant, elle a hérité de la totalité du passif, mais d'une partie seulement de l'actif. N'importe, nouveau cas de cessation de jouissance.

1. Déclarations, par exemple, des changements survenus dans les statuts, l'administration ou la direction.

2. Fixée par l'article 20, § 1er, de la loi de séparation.

3. Voir article, 21, § 3, visant les contraventions aux articles 16, 17, 18, 19 et 20.

L'association n'a commis aucun délit ; elle a rempli toutes ses obligations. Mais l'évêque manquant de prêtres — comment en serait-il autrement alors que les sectaires, par tous les moyens en leur pouvoir, s'efforcent de tarir les sources du sacerdoce — n'a pu nommer un curé dans les six mois écoulés depuis la vacance du poste : encore un cas de cessation de jouissance.

Enfin, dernier cas de cessation de jouissance, « l'association a cessé de remplir son objet, elle a détourné l'édifice de sa destination ». La formule est un peu vague. Sera-ce donc à l'administration laïque de décider si le service du culte, tel qu'il est rempli par l'association, répond bien à son objet ; si tel exercice, qui a eu lieu dans l'église, rentre bien dans le cadre des cérémonies religieuses ?

En tout, cinq cas de déchéance, dûment numérotés, et dont plusieurs se subdivisent, prévus par le législateur contre les associations cultuelles, et que l'on tranchera par simple décret préfectoral ou ministériel. Quand une association aura été frappée, une autre pourra-t-elle se former dans la même circonscription et prendre la suite de la première ? Sera-ce une association vraiment catholique, on bien une association de protestants, de juifs, de schismatiques ou de gens qui n'auront de catholique que le nom et qui s'empareront de l'église ? Fatiguée de transférer son immeuble de concessionnaire en concessionnaire, la municipalité ne finira-t-elle pas par demander qu'il lui soit rendu libre de toute affectation de culte ? Mais non, elle n'aura pas à attendre la fin de ces fluctuations. Du premier coup, si elle le veut, elle pourra recouvrer la libre disposition de l'édifice ; il lui suffira de demander au Conseil d'État de convertir le premier retrait provisoire en retrait définitif, de transformer la première cessation de jouissance en *désaffectation*. Car « la *désaffectation* de ces immeubles, est-il écrit dans le texte, pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'État ».

Ce n'est pas tout. On pouvait croire que l'énumération des cinq cas de cessation de jouissance et de désaffectation était strictement limitative ; que cette limitation même était une garantie ; que, hormis les cinq cas spécifiés, l'association

n'avait à redouter aucune éventualité fâcheuse, aucun péril d'éviction. Il n'en est rien. Continuons à lire notre texte : « En dehors de ces cas, la désaffectation ne pourra être prononcée que par une loi. » Cette petite phrase se glisse subrepticement à la fin d'un paragraphe ; elle prend une tournure restrictive ; on dirait qu'elle veut protéger les droits de l'association : c'est par une loi que devra être prononcée la désaffectation ; oui, mais tout d'abord elle pourra être prononcée. La désaffectation est donc possible même en dehors des cas qui, dans le système adopté, paraissaient la justifier. La formule est générale ; aucun cas n'est prévu ni précisé de cette désaffectation légale, qu'il sera loisible en conséquence d'appliquer à toutes sortes de situations. Et voilà la porte ouverte à l'arbitraire.

La nécessité d'une loi sans doute est une garantie ; il y a certaines choses que l'on fait plus facilement sous le manteau de la cheminée, ou même dans l'ombre d'une salle du Conseil d'État, que dans le plein jour du Palais-Bourbon ou du Luxembourg, où tout a un certain retentissement. Mais enfin, les majorités législatives ne sont pas maîtresses du droit et de l'équité ; il peut y avoir des coups de force législatifs ; et l'on sait, par l'exemple de la loi des associations, que rien n'est plus dangereux que ces textes vagues et imprécis, qui sont comme des pierres d'attente, ou une sorte d'invite silencieuse, pour la législature suivante, à pousser plus avant dans la voie de l'oppression.

On avait donné d'abord aux associations cultuelles cette assurance que, tout en n'étant pas propriétaires de l'édifice, elles seraient maintenues en possession tant qu'elles n'auraient pas démérité, qu'elles n'auraient pas donné lieu à des griefs déterminés par avance. Puis, cédant à une tendance contraire qui ose à peine s'avouer, on se réserve le moyen de revenir, demain ou après-demain, sur les dispositions d'apparence modérée que l'on vote aujourd'hui, par des motifs d'ordre politique, parce que l'on est à la veille des élections.

N'allez pas croire d'ailleurs que le texte perfide restera lettre morte, et que le germe d'arbitraire déposé dans la loi ne se développera pas. Les occasions et les prétextes naîtront d'eux-mêmes d'en faire sortir tout le mal qu'il recèle.

Il y aura les désaffectations *locales*. Pour obéir à une coterie de village où il recrute ses plus chauds partisans, pour faire plaisir à un électeur influent, le député de l'arrondissement viendra demander la désaffectation de telle église; il ne peut invoquer aucun des cas prévus, mais il fera valoir le vœu de la majorité de la population, ou, si la majorité est notoirement contraire à sa prétention, la nécessité d'apaiser les querelles en retirant indistinctement l'église à tous les partis qui se la disputent. On sait avec quelle attention sont discutées et votées, au début d'une séance, devant des bancs vides, ces lois d'intérêt local.

Il y aura les désaffectations *régionales*. Dans telle contrée, les habitants deviennent indifférents; ils paraissent ne plus sentir le besoin du culte, ils désertent l'église. Un membre du Parlement exposera cette situation à la tribune, sans faire remarquer, bien entendu, que les pouvoirs publics eux-mêmes, par leur attitude et leurs mesures antichrétiennes, ont singulièrement favorisé et développé cette indifférence. Il demandera, dans l'intérêt général, qu'une partie des églises de la région soient fermées et rendues aux communes franches de toute affectation. Ses collègues ne le lui refuseront pas.

Et enfin, qui sait si, dans un avenir plus ou moins lointain, il n'y aura pas quelque essai de désaffectation universelle. Au cours des débats de la Chambre, le rapporteur de la commission envisageait un jour la possibilité pour le Parlement de se saisir à nouveau de la question des églises *dans son ensemble*. « Oui, disait-il, si sous l'influence de luttes électorales, ardentes, acharnées, le Parlement avait à se préoccuper de la situation faite à l'État par l'attitude provocatrice de l'Église, dans ce cas, peut-être pourriez-vous redouter une loi de répression. » Voilà, clairement énoncée, comme moyen de maintenir l'Église sous la dépendance de l'État, la menace de la fermeture des édifices cultuels.

On y mettra peut-être plus d'habileté ou de solennité. On invoquera les grands principes, le principe même de la séparation. La séparation, ont dit les doctrinaires du parti, résulte logiquement de la notion nouvelle que les contemporains se font du rôle et des attributions essentielles de

l'État. Établi pour veiller aux intérêts de tous, pour organiser les services qui, étant utiles à tous, seraient mal remplis par quelques-uns, l'État, l'État neutre et laïque, doit se désintéresser des croyances religieuses de ses membres. La religion étant une affaire purement personnelle et ne relevant que de la conscience individuelle, chaque citoyen étant libre de croire ou de ne pas croire, c'est à l'individu, c'est au croyant de pourvoir aux besoins de son église. Il est interdit à l'État de rien consacrer des ressources publiques à un service qui n'est pas public. Voilà l'idée ou plutôt l'erreur fondamentale dont s'est inspiré le projet de loi. Cette idée, n'en doutez pas, tôt ou tard les sectaires la reprendront pour faire valoir la conséquence qu'elle implique contre la destination actuelle des églises. Que les édifices religieux aient été laissés gratuitement et par privilège aux associations cultuelles, il n'y avait là qu'une mesure essentiellement précaire et transitoire. Le moment est venu de tout faire rentrer dans l'ordre, d'assurer pratiquement le respect des principes fondamentaux de la société moderne. Que la moindre parcelle du patrimoine national cesse d'être consacrée à l'entretien et au développement de tel ou tel culte. Que l'État, les départements, les communes, reprennent leùrs immeubles.

La crainte de voir un bon nombre, et peut-être un jour la totalité de nos églises laïcisées n'est donc pas chimérique. A quel usage les appliquera-t-on ? Que fera-t-on des centaines, des milliers d'églises, cathédrales, paroissiales, succursales de tout style, de tout âge, de toute dimension, qui sont la parure architecturale de la France, en même temps que les témoins de sa foi traditionnelle ? Une gravure du siècle dernier représente une église de Paris, « l'église ci-devant Saint-Nicolas », convertie en atelier de menuiserie. Et la légende se félicitait, en vers dignes du sujet, de la métamorphose[1]. L'avenir nous réserve-t-il quelque spectacle semblable ? Verra-t-on les églises changées en usines, en granges, en forges, en halles, en entrepôts, en magasins, en préaux de

1. Voici, avec leurs fautes de prosodie, quelques-uns de ces vers :

Dans le temple où régnait la molle oisiveté
Vous voyez aujourd'hui régner l'activité,
Les arts, la science, le génie,
Et l'utile talent de la menuiserie.

foire? Et faudra-t-il entendre quelque philosophe de village, quelque bel esprit de cabaret s'applaudir de cette transformation utilitaire? Les églises désaffectées resteront-elles désertes et nues, se dégradant d'année en année sous les injures du temps? Nous posons ces questions sans avoir le courage d'y répondre.

En 1794, alors que, par le décret du deuxième jour des sans-culottides de l'an II, la Convention enlevait les églises au culte, Cambon, rapporteur de la loi, disait que ces édifices, « après avoir fomenté les superstitions, serviraient de lieux de réunion pour former l'esprit public ». Verrons-nous la libre pensée tenir ses assises dans nos églises devenues des clubs, et les conférenciers de l'athéisme monter dans la chaire de l'Évangile? On peut se le demander, puisque la franc-maçonnerie a déjà salué par avance le jour où elle ferait résonner de ses batteries les voûtes de Notre-Dame et de Montmartre. Installera-t-on dans nos sanctuaires une nouvelle religion? Seront-ils érigés en temples de la Raison et de l'Humanité? Ce qui est certain, c'est que la guerre déclarée, il y a quelque trente ans, au catholicisme, ne l'a pas été au profit d'un régime politique et contre un régime politique; elle est l'entreprise, conduite avec une habileté satanique, de sectaires qui veulent rétablir sur les ruines du christianisme le culte païen que les grands ancêtres rendaient à l'homme divinisé; et nous reverrons, si leurs complots ne sont pas déjoués, se célébrer de nouveau, dans plus d'une de nos églises profanées, ces fêtes décadaires dont le décret du 7 mai 1794 donnait la longue énumération : à l'Être suprême et à la Nature, au Genre humain, à la Liberté du monde, à nos Aïeux, à la Postérité, etc.

Le législateur s'est grandement préoccupé, si l'on en juge par le nombre d'articles et de paragraphes qu'il leur consacre, des églises qui sont des monuments historiques et des objets du mobilier religieux classés comme œuvres d'art. Mais quand l'État aura tout repris, voudra-t-il, pourra-t-il entretenir des centaines d'édifices, uniquement pour la curiosité des archéologues ou le plaisir des artistes? Notre France est si prodigieusement riche en monuments religieux qu'il ne suffirait pas à une tâche pareille; les futures commissions

du budget ne tarderaient pas à lui rogner des dépenses entachées encore d'un reste de cléricalisme. Et il en serait bientôt de la plupart de nos cathédrales comme il en a été de nos plus célèbres abbayes. Il n'a pas fallu plus d'un siècle pour que leur beauté ne fût plus qu'un souvenir. Heureuses encore celles auxquelles on a permis de tomber en ruine, et dont le lierre et la clématite sauvage ont pu envahir librement les cloîtres déserts! On sait ce que sont devenues les autres. De Clairvaux à Fontevrault, qu'a-t-on fait des plus nobles monastères de l'ancienne France? Des prisons ou des haras.

Admettons qu'un nombre encore assez considérable d'églises continuent de servir au culte; n'auront-elles rien à souffrir du nouvel état de choses? L'édifice cultuel est considéré, par le législateur, comme un local de réunion publique quelconque de l'ordre civil. Pareille assimilation est absolument inadmissible.

Les réunions publiques sont passagères, intermittentes; une fois que les assistants se sont écoulés, la salle, si elle n'est pas employée à d'autres usages, reste vide. L'église catholique n'est jamais vide; elle est la demeure permanente du Dieu de l'eucharistie; en vue de cette destination, elle a été bénie et consacrée par les oraisons et les onctions saintes. Le culte catholique, qui a pour objet principal l'Hôte, *toujours avec nous*, du tabernacle, est, ou du moins aspire à être un culte ininterrompu du jour et de la nuit. A la rigueur, la synagogue, le temple protestant, lieux des assemblées du culte juif, du culte calviniste, fermés tout le long du jour en dehors de l'heure des cérémonies officielles, peuvent tomber sous le coup d'une loi écrite pour les réunions publiques. Il ne saurait en être de même de l'église catholique, où, à chaque moment, le fidèle doit pouvoir venir adorer et prier; elle déborde les restrictions d'une pareille loi.

Les réunions organisées dans les églises par les soins des associations cultuelles doivent être publiques, c'est-à-dire ouvertes à tout le monde, soumises à la surveillance de l'autorité civile, déclarées à l'administration au commencement de chaque année. L'association n'a pas le droit de tenir dans l'édifice cultuel des assemblées qui aient un caractère privé. Ce qui est interdit à l'association sera-t-il permis aux parti-

culiers? Dix ou douze fidèles pourront-ils, de leur propre initiative, se réunir dans l'église pour y réciter le chapelet en commun, pour y vaquer à quelque exercice pieux sous la présidence ou en l'absence du curé? La loi ne connaît que l'association; seule l'association a qualité pour convoquer les fidèles dans le lieu du culte. Pour mieux assurer l'observation du règlement, le maire ira-t-il jusqu'à ordonner la fermeture de l'église, une fois finie la réunion ou la cérémonie publique inscrite dans la liste qui lui aura été communiquée par avance? Tout est possible.

Le prêtre, en vertu même de l'investiture qu'il a reçue par l'ordination, est le gardien attitré de l'église ; jusqu'à présent, la loi civile elle-même et les tribunaux lui assuraient, dans l'intérieur et jusqu'aux alentours du temple, un droit de police, qu'il exerçait au moyen d'agents désignés par lui. Ce droit est transféré à l'autorité municipale : c'est le gendarme, le sergent de ville ou le garde champêtre qui, par délégation du maire, maintiendront l'ordre dans les cérémonies religieuses. Comment ces fonctionnaires s'acquitteront-ils de leur mission? L'article 24 prescrit de *réprimer* les désordres ; mais il faudra attendre que le désordre ait eu lieu effectivement et ait été dûment constaté. N'eût-il pas mieux valu enjoindre de *prévenir*?

Et puis, il y a des degrés et des variétés dans le désordre; la police municipale peut être plus ou moins indulgente ou sévère ; ce qui est acceptable dans une salle profane devient odieux et intolérable dans le lieu saint. Ce sera à l'agent de la force publique de décider ce qui convient ou ce qui ne convient pas dans l'église, de discerner le moment et les circonstances où la répression devra se produire.

Et qu'adviendra-t-il si les « apaches » des grandes ou petites villes s'aperçoivent qu'ils peuvent compter sur l'inertie, bien plus, sur la complicité des pouvoirs publics? Il suffira de deux ou trois mauvais drôles pour troubler l'assemblée des fidèles, rendre impossible la célébration des offices religieux, déshonorer l'église.

Églises *volées*, églises *sécularisées*, églises *profanées*, nous craignons beaucoup que ces trois mots ne résument le sort réservé à la plupart de nos édifices sacrés.

HIPPOLYTE PRÉLOT.

LES GRÈVES DE L'EST

LONGWY ET PONT-A-MOUSSON

1° *La situation particulière. — Le monde ouvrier*

Les riches régions industrielles de l'Est n'avaient pas encore été troublées par la grève comme nos contrées du Nord. Le socialisme pénètre moins facilement dans ces populations plus individualistes, qui n'ont pas des traditions d'associations, comme les Flandres et les provinces voisines. Puis les salaires sont généralement élevés ; avec des bras valides on se crée, sans trop de peine, des ressources ; on les dissipe bien vite aussi, mais quand la misère vient avec l'âge, on trouve là, plus peut-être qu'ailleurs, sans parler des hospices des Petites-Sœurs, des fondations ou legs en faveur des vieillards.

L'industrie était prospère dans le bassin de Longwy, si prospère que les indigènes ne suffisaient plus.

Les progrès rapides de l'industrie ont obligé les industriels à accueillir, à côté de la main-d'œuvre française devenue insuffisante, la main-d'œuvre belge, luxembourgeoise et, enfin, italienne. Aujourd'hui, l'arrondissement de Briey, sur un total de 90 000 habitants, compte 36 000 étrangers, dont 17 000 Italiens représentant 17 p. 100 de la population totale et 65 p. 100 de la population ouvrière [1].

2° *Les salaires*

Une revue d'ailleurs bien documentée d'ordinaire, *le Musée social* (*Annales*, août 1905), dit qu'on avait réduit les salaires de 15 p. 100 (p. 270). Ce n'est exact que pour la mine de Godbrange, et cette diminution n'avait pas empêché que le salaire restât très rémunérateur.

1. *Le Longovicien*, 10 août 1905.

On peut s'en convaincre en étudiant le tableau suivant qui donne les salaires moyens payés depuis 1898 aux mineurs et aides-mineurs de Moulaine.

Années	Mineurs	Aides-mineurs
—	—	—
	fr.	fr.
1898	5 125	3 879
1899	5 175	4 029
1900	5 483	4 175
1901	5 091	4 153
1902	6 459	5 261
1903	7 841	4 325
1904	8 247	4 637
1905 (1er semestre).	8 645	4 760

De ces chiffres, il résulte que depuis 1900 le salaire des mineurs a augmenté de plus de 46 p. 100, et celui des aides de plus de 14 p. 100.

Ceci est pour Moulaine. Il en est de même à Hussigny, où les mineurs qui gagnaient, en 1900, 6 fr. 98 gagnent aujourd'hui 7 fr. 72, soit une augmentation de 10 p. 100 [1].

A Godbrange même, — *la seule mine où en réalité les salaires aient été remaniés*, — le prix moyen d'abatage à la tonne n'a pas varié ; pratiquement, il est resté constant. De 1 fr. 065 en 1900, il est actuellement encore de 1 fr. 062.

En fait, là aussi, les salaires ont augmenté, parce que — et cela on veut l'ignorer — l'ouvrier a pu développer sa production par suite d'une meilleure organisation du travail, de l'approvisionnement plus régulier et plus abondant en matériel et de la mise à la disposition des mineurs de perforatrices, de haveuses et autres instruments qui lui permettent *de produire davantage, tout en ayant beaucoup moins de mal.*

D'autres améliorations ont encore été apportées (traction électrique ou à vapeur pour l'enlèvement des wagonnets,

1. Mine de Saulnes. — Relevé des salaires de chaque catégorie d'ouvriers travaillant en galeries au mois de juin 1905 :

Catégories	Nombre d'ouvriers	Journées	Salaires	Gain net moyen journalier	Mois précédent
—	—	—	—	—	—
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
Mineurs	10	218	833 90	3 82	3 96
Aides-mineurs.	4	89	455 65	5 12	4 74
Boiseurs et poseurs. .	»	1 075	4 821 05	4 48	4 47
Rouleurs et charretiers	»	1 625 3/4	12 050 10	7 41	6 87

Observation. — Le gain net s'entend la poudre et la mèche déduites.

éclairage électrique, etc.) qui ont également eu pour résultat d'augmenter sensiblement le rendement moyen de l'ouvrier, ce qui compense et bien au delà la diminution du prix d'extraction de la tonne.

Du reste, le salaire de l'ouvrier mineur, dans les mines de fer, est beaucoup supérieur à celui de l'ouvrier mineur dans les charbonnages où pourtant le travail est plus pénible. Dans les mines de fer, en effet, les ouvriers n'ont pas à craindre le grisou ; ils travaillent en outre dans des galeries peu profondes et soigneusement boisées à plus que hauteur d'hommes, si bien qu'ils n'ont pas besoin de manier la pioche à genoux ou couchés, comme à Anzin, à Lens, à Montceau-les-Mines ou à Saint-Étienne.

Dans ces conditions, on en conviendra, on ne pouvait même pas discuter la question des salaires[1].

3° *Causes de la grève*

M. Méline écrit avec une grande justice, dans un article intitulé : « La grève de Longwy et l'internationalisme » :

La grève de Longwy est une de ces grèves modèles comme nous en avons tant eu depuis quelques années et qui n'ont de grève que le nom ; ce sont de purs mouvements révolutionnaires où l'intérêt des ouvriers ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire, et ce qui le prouve bien, c'est que presque toujours les ouvriers quittent le travail avant même d'avoir formulé leurs revendications et sans avoir tenté aucun effort préalable de conciliation pour les faire aboutir. La situation qui résulte, pour nos industries, d'un pareil état de choses devient d'autant plus inquiétante que bien souvent ces agitations, exclusivement politiques, sont encouragées par la faiblesse ou la complaisance secrète de l'administration elle-même.

La grève de Longwy n'a pas d'autre cause originaire : elle ne serait sans doute jamais née, sans les dernières élections municipales, qui ont été une défaite pour la politique du Bloc. Depuis cette époque, cette grande région industrielle, où la paix avait toujours régné, où les ouvriers sont animés d'un si excellent esprit et sont si satisfaits de leur sort, a été livrée à la propagande révolutionnaire la plus acharnée, la plus meurtrière : pour une besogne pareille, il fallait un de ces agitateurs cosmopolites, plus bourgeois qu'ouvriers, à la parole enflammée, qui se promènent d'un pays à l'autre pour y allumer l'incendie et ruiner successivement toutes les industries. La plupart des gouverne-

1. *Le Longovicien*, 6 août 1905.

ments ayant pris contre eux des mesures énergiques, ils se réfugient aujourd'hui en France, où ils sont certains de rencontrer la protection efficace du parti socialiste qui essaye toujours de terroriser le gouvernement et les pouvoirs publics.

C'est ainsi que l'agitateur Cavallazzi a été amené à s'installer à demeure au milieu de ce riche et prospère bassin de Longwy, proie tout indiquée pour son œuvre de destruction. Il a pu y faire impunément des conférences, qui étaient de simples appels à l'émeute et qui constituaient de véritables délits, sous l'œil bienveillant et avec les encouragements de M. le préfet de Meurthe-et-Moselle. Nous avons sur ce point l'aveu du coupable lui-même qui, dans le premier accès de mauvaise humeur provoqué par son expulsion, a laissé échapper la vérité : « Je ne m'explique aucunement, a déclaré Cavallazzi, pourquoi le préfet Humbert, qui me connaissait depuis mon arrivée dans la région de Longwy, où j'ai fait trois cents et quelques conférences socialistes et syndicalistes, *pour lesquelles il m'a félicité*, a ainsi agi à mon égard. Il m'a tiré dans le dos. »

Et le préfet ne fut pas le seul coupable.

M. le sous-préfet de Briey, mandataire de M. le préfet, m'avait bien promis qu'on ne m'expulserait pas. Cependant, à certains indices, je me doutais de ce qui allait m'arriver. C'est pourquoi je me suis rendu, il y a quelques semaines, à Paris, où j'ai été présenté à M. Étienne ministre de l'intérieur, par des députés socialistes : Aristide Briand, Sembat et Dejeante, dans la salle des Pas-Perdus de la Chambre. Là, M. Etienne m'a assuré qu'il n'était nullement question de mon expulsion. Maintenant, il déclare, pour se couvrir, qu'il n'y a procédé que sur la demande formelle de M. Humbert [1].

A côté de ces causes politiques, nous trouvons, mais au second plan, des causes économiques.

Se servait-on de fausses bascules pour le pesage ? On l'a affirmé, et ce fut une des victoires des ouvriers d'avoir leur contrôleur à eux. Si le fait est vrai, on ne peut trop flétrir cette pratique malhonnête et maladroite. Est-il exact ? Après la reprise du travail, à Moulaines, comme à Thil, les mineurs ont eu la douloureuse surprise de constater que le *poids trouvé par leur contrôleur à la bascule était près de 40 kilos inférieur au poids qu'on leur payait, avant la grève, par wagonnet* [2].

1. Interview de Cavallazzi. *La Croix*, 30 juillet 1905.
2. *Le Longovicien*, 20 août 1905.

Faisait-on payer trop cher la poudre que les ouvriers employaient dans leurs trous de mine? Car les patrons vendaient la poudre aux mineurs.

C'était là sans doute un des vices du système employé par les patrons, mais ce ne fut pas la cause décisive de la grève.

Le développement rapide de l'activité industrielle qui a passé, en vingt ans, d'une production de moins de 500 000 tonnes à une production de plus de 1 million et demi de tonnes, a eu pour effet de bouleverser complètement les habitudes et les mœurs. Les chefs d'industrie vivaient en bonne harmonie avec leurs ouvriers et intervenaient de très près — beaucoup plus qu'on ne le souhaite aujourd'hui — dans leur existence, leur assurant des logements à faible loyer, leur construisant des écoles gratuites pour les enfants, leur créant même, pour suppléer au commerce de détail encore absent, des économats qui auraient pu disparaître progressivement avec le développement du commerce local.

Les Aciéries de Longwy, notamment, ont consacré 600 000 fr. à la construction d'un hôpital, où leurs ouvriers, nourris, soignés et défrayés de toute dépense, reçoivent, pendant leur inactivité, la moitié de leur salaire. Elles ont une caisse de retraite alimentée par la Compagnie seule jusqu'à ces dernières années. Ces institutions, sous l'influence de la phraséologie à la mode et, surtout, sous l'action néfaste d'Italiens qui vivaient mal chez eux et sont venus d'Italie à Longwy, pour 6 francs, dans des wagons à bestiaux, gagner d'excellents salaires, ont fini par être mal vues des ouvriers, si faciles à égarer sur leurs intérêts.

Avec l'état d'esprit actuel, il fallait que ces entreprises patronales ne laissassent aucun doute sur le désintéressement des hommes qui les dirigeaient. Le patron, épicier, logeur, assureur, percepteur, est presque inévitablement odieux à tous ces titres.

Il fut malheureusement facile aux socialistes de faire croire à l'ouvrier que ces institutions absorbaient, et au delà, son salaire. Ils firent circuler des bons de paye comme le suivant :

		fr.	c.
Gain : 16 journées		87	85
A déduire :	Pour la caisse de secours	0	90
	Pour la caisse des retraites	1	75
	Amendes	10	»
	Loyer	32	»
	Escomptes	15	»
	Fournitures	6	15
	Contributions	24	65
	Divers	12	»
	Économat	45	»
	Total	147	45
Reste dû		59	90

On devine toutes les pièces justificatives que le patron peut produire; on pense bien que cette fiche a dû être choisie entre beaucoup d'autres, mais malgré tout on s'explique que l'ouvrier ne tienne pas compte au patron des sacrifices que parfois il s'impose pour créer et soutenir ces œuvres.

Il vaut mieux aujourd'hui, semble-t-il, favoriser des sociétés coopératives, abandonnées à la libre direction des ouvriers. Elles ne sont pas inconnues à Longwy, et, le samedi 20 août, la coopérative « l'Épargne » de Longwy-Bas accusait, pour l'exercice 1904-1905, sur un mouvement d'affaires de 1 081 809 fr. 80, un bénéfice net de 80 905 fr. 17.

S'ajoutant au salaire, ces institutions rendaient donc la vie et l'épargne faciles aux ouvriers du bassin de Longwy. Malheureusement, le socialisme vint les troubler.

4° *L'agitation socialiste*

C'est en 1900, il y a cinq ans, sous le ministère Waldeck-Rousseau, que des députés socialistes italiens sont venus se mêler de l'organisation ouvrière dans l'arrondissement de Briey. C'est sous le ministère Combes, de 1902 à 1905, que les socialistes italiens installés dans le bassin de Longwy se sont livrés à la plus active propagande, sous le regard bienveillant des autorités. Préfet, sous-préfet, agents de tous grades, savaient combien les socialistes étaient personnages agréables au « petit père », ils avaient pour eux tous les égards.

Le résultat de cette alliance, dont les radicaux n'ont eu

qu'un mince profit, a été le développement rapide du socialisme et l'entrée en scène des libertaires, des anarchistes, dont la propagande est des plus actives.

La crise, ainsi préparée de longue date, éclata enfin cette année. C'est à Tiercelet que le mouvement gréviste a commencé le 26 avril, sous la direction de Cavallazzi. Cavallazzi conduisit la grève avec plus de calme que les suivantes; elle dura vingt-neuf jours et les ouvriers mineurs obtinrent certaines satisfactions partielles, notamment le droit d'avoir un contrôleur choisi et appointé par eux, à côté de l'employé de la compagnie préposé à la bascule où l'on pèse leur production. Cette réclamation ne soulevait, d'ailleurs, de difficulté irréductible sur aucun point de la région.

Cette grève fut une leçon pour les aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin, et, le lendemain de la reprise du travail à Tiercelet, *un syndicat jaune fut fondé aux aciéries par M. Biétry, et engloba rapidement 3000 ouvriers.*

Le 21 juin, les mineurs d'Hussigny-Godbrange et de Moulaine cessèrent brusquement le travail, et précédés du drapeau rouge, conduits encore par Cavallazzi accompagné de Hanosset, ils se mirent en marche vers les aciéries. Quand ils arrivèrent à Mont-Saint-Martin, les portes des usines étaient gardées par des jaunes armés de barres de fer et de bâtons. Les grévistes passèrent et une collision fut évitée.

Le 7 juillet, la création d'un syndicat jaune à Saulnes avait pour effet la mise en grève de 110 mineurs sur 180.

Ces syndicats jaunes prirent bientôt une grande influence. Il est à remarquer qu'ils « se recrutaient principalement parmi les métallurgistes venus du Creusot et des aciéries du Midi, tandis que les mineurs appartenaient au syndicat rouge[1] ».

Sans entrer dans le détail des faits, ce qui n'est pas le but de notre travail, rappelons l'expulsion de l'agitateur Tullio Cavallazzi. Sauf les organes officiels de la fédération, qui le représentaient comme le plus doux et le plus inoffensif des hommes, les journaux félicitèrent le préfet de Nancy. Et cependant il n'avait été ferme qu'à demi. Le Belge Hanosset était

1. *Le Musée social*, août 1905, p. 270.

resté sur place pour conduire la grève, et Amilcare Cipriani était venu remplacer son compatriote.

Aussi les troubles continuaient. La tactique était de faire cesser le travail aux mines, afin que le minerai manquât aux hauts fourneaux. Les rouges multipliaient les conférences pour attiser les passions. Le juif Merrheim, correspondant de *l'Humanité*, Varède (de son vrai nom Everard) parcouraient les localités, toujours suivis de Biétry et de ses jaunes qui opposaient à leurs déclamations des arguments auxquels on n'avait d'autre réponse que le coup de poing.

Les agents du gouvernement montraient encore de quel côté allaient leur sympathie, en interdisant, à Gauraincourt par exemple, les réunions composées de jaunes, tandis que le champ restait libre aux rouges.

Ainsi appuyés, les grévistes crurent qu'ils pourraient tout oser. Vers la fin de juillet, des désordres se produisirent à Saulnes, à Moulaine, à Hussigny. A Moulaine, ce fut une véritable fusillade.

Voici la plainte adressée par M. Dreux, administrateur de la Société des aciéries de Longwy, au procureur de la République :

27 juillet 1905.

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants qui me sont signalés par mes chefs de service.

Mardi 25 du courant, vers sept heures du soir, M. Vallot, directeur de nos mines de Moulaine, était informé que dans une réunion tenue le même jour à Hussigny, les grévistes avaient été incités par les agitateurs qui les dirigent depuis le début de la grève, à se rendre le lendemain matin à Moulaine, où se trouvent le siège de nos exploitations et un haut fourneau que nous avons pu maintenir jusqu'ici en activité. Cette tentative devait avoir pour but de faire cesser le travail par tous les moyens, même par la violence.

Le mercredi, à trois heures du matin, M. Vallot apprenait qu'une vingtaine de groupes, composés de cinq à six individus, se dirigeaient sur Moulaine ; à cinq heures quarante-cinq, une réunion d'environ quarante à cinquante grévistes se tenait chez un nommé Van Gorp, débitant à Moulaine ; enfin, à six heures du matin, c'est-à-dire au moment de la reprise du travail, les grévistes sortant de chez Van Gorp, augmentés d'environ deux cents autres sortant des bois Pallez, traversèrent le pont sur la Moulaine reliant nos propriétés à la voie publique et cherchèrent à envahir l'usine. Ils furent repoussés par un

peloton de soldats qui mirent baïonnette au canon sur l'ordre d'un brigadier de gendarmerie.

Repoussée sur ce point, la bande, toujours sous la conduite de ses meneurs, contourna les terrains de la Société et alla se poster sur le coteau, à la lisière du bois, d'où elle dominait l'usine et les parcs de la mine.

Il était alors six heures quarante-cinq du matin. Les ouvriers du haut fourneau étaient à leur travail habituel. Un autre groupe était occupé sur le parc à charger du minerai en dépôt.

Tout à coup, de nombreuses détonations retentirent et les ouvriers s'enfuirent en entendant siffler les projectiles autour d'eux.

Les témoins affirment que plus de cent coups de fusil et de revolver furent tirés ainsi sur nos paisibles ouvriers.

De nombreuses traces de balles et de chevrotines peuvent, d'ailleurs, être relevées sur les bâtiments de l'usine.

En présence de ces attentats à la vie des ouvriers placés sous ma direction et à la liberté du travail, j'ai l'honneur, Monsieur le procureur de la République, de déposer entre vos mains plainte contre leurs auteurs, provocateurs et complices.

Veuillez agréer, etc. A. DREUX[1].

Le tribunal montra quelque sévérité. Treize grévistes arrêtés à la suite des bagarres de Saulnes furent condamnés à un mois de prison et sans sursis. Sur ces treize, douze étaient Italiens !

Comme l'écrivait fort bien M. Ad. Possieu dans *la Patrie* (2 août 1905) :

Les grèves de Longwy offrent ceci de particulier que les véritables grévistes sont des ouvriers étrangers et que ceux que les organes socialistes français décorent du titre méprisable, à leurs yeux, de jaunes sont nos compatriotes, pour la plupart chargés d'une nombreuse famille.

Trente six mille Belges et Italiens, représentant une population interlope, organisent la révolution sur la frontière et sont prêts à incendier et à piller au premier signal des agents internationalistes.

C'est à cette tourbe sans aveu que s'en vont les sympathies de nos journaux dits d'avant-garde, dont le socialisme militant consiste actuellement à prendre la défense des intérêts étrangers au détriment des nôtres.

Aussi, malgré les excitations, la grève agonisait, et les meneurs le sentaient si bien qu'ils se transportaient ailleurs sur un terrain neuf.

1. *La Croix*, 27 juillet 1905.

5° *Auboué et Pont-à-Mousson.*

Les hauts fourneaux de Pont-à-Mousson occupent environ 2 500 ouvriers. Ces usines ont la spécialité des tuyaux en fonte. Très prospères, elles peuvent donner de forts salaires à leurs ouvriers. Aussi le socialisme n'a guère pu y pénétrer.

L'*Union syndicale des métallurgistes* ne compte *effectivement* que cent cinquante à deux cents membres, méprisés de leurs camarades à cause de leur paresse.

Et cependant cette poignée d'hommes est parvenue à imposer la grève aux 2 500 ouvriers qni n'en voulaient pas. Depuis le mois de décembre, MM. Lasalle, Galantus, Beaurieux et autres orateurs socialistes, dans des conférences, avaient fait un appel plus ou moins voilé à la grève, mais nul n'y croyait.

On ne commença à la craindre qu'en la voyant éclater aux mines d'Auboué, succursale de la Société de Pont-à-Mousson.

Enfin le 31 août, à propos du renvoi d'un ouvrier nommé Liebic, elle gagna la ville de Pont-à-Mousson.

La veille, sept mouleurs de la fonderie à plat, ayant à leur tête M. Barbier, secrétaire du syndicat, étaient venus demander au directeur, M. Cavallier, d'étudier certaines modifications à apporter dans le service de l'usine : la réglementation des comptes mensuels, l'élévation du salaire du moulage, la réintégration de l'ouvrier Liebic. Le directeur, par esprit de conciliation, voulut bien accepter la chose, mais les pria de lui fournir, pour le lendemain, les preuves de ce qu'ils venaient d'avancer, leur promettant, après l'étude de ces questions, une réponse pour la semaine suivante.

Le lendemain, les documents demandés ne vinrent pas.

C'est dans ce soi-disant refus du directeur que le syndicat trouvait ainsi le prétexte tant cherché. Aussi, le vendredi soir, à la sortie de l'usine, le comité faisait placarder une nouvelle affiche, résumant les revendications formulées la veille à la réunion, qui le lendemain seraient présentées au directeur.

L'assemblée décida à l'unanimité que, dans le cas où l'on

rejetterait ses justes revendications, la grève générale serait déclarée dans les vingt-quatre heures.

C'était donc la grève décidée d'avance dans l'idée des meneurs, qui, comme suite à cette affiche, se présentèrent à nouveau le samedi, au nombre de quinze, chez le directeur. Celui-ci leur déclara simplement qu'il avait consulté bon nombre d'ouvriers, et que, à la suite de cette enquête, il avait acquis la certitude que les travailleurs n'avaient donné aucun mandat à la délégation qui se présentait, pas plus qu'ils n'en avaient désigné les membres. Il ajoutait néanmoins qu'il était prêt à examiner toutes les revendications individuelles qui lui seraient soumises, mais qu'il ne pouvait pas admettre les procédés d'intimidation employés par les membres de cette soi-disant délégation.

Aussitôt l'entrevue terminée, le syndicat décrétait définitivement la grève et réalisait ainsi le but cherché depuis si longtemps ; aussi le samedi, vers trois heures de l'après-midi, une soixantaine d'ouvriers de seize à vingt-cinq ans se promenaient dans les rues de la ville, le drapeau rouge du syndicat déployé, aux chants de *l'Internationale* et de *la Carmagnole*[1].

La grève se déroula les jours suivants avec les péripéties ordinaires. Le maire, qui avait été très ferme quelques mois auparavant pour interdire les processions dans une ville encore très religieuse, tergiversa pendant cinq jours et interdit trop tard les attroupements.

Le préfet, qui avait voulu intervenir personnellement, fut insulté et menacé dans la bagarre. Soldats et gendarmes furent plusieurs fois bousculés, sans pouvoir faire usage de leurs armes.

Si l'on défalque les curieux qui trouvaient dans les cortèges des grévistes une distraction, le nombre des manifestants, au dire de gens qui les ont comptés, ne dépassait guère cent cinquante. Quand on eut réuni cent gendarmes, un régiment de dragons, un régiment de hussards et deux bataillons d'infanterie de ligne, on parvint à s'en rendre maître.

1. *L'Éclaireur de Pont-à-Mousson,* 9 septembre 1905.

Celui qui gagna le plus à la grève, ce fut M. Bernardin, insigne délateur et membre du conseil du Grand Orient, qui dut à ses fonctions de juge de paix d'être choisi comme conciliateur.

Il fut à l'honneur, il ne fut guère à la peine. Quand fut signé le procès-verbal de conciliation, le jeudi 14 septembre, déjà 1 600 ouvriers étaient rentrés à l'usine. La grève était donc virtuellement terminée et la seule utilité d'un traité de paix était de sauver la face aux révolutionnaires vaincus. Dans ces conditions, le syndicat socialiste ne pouvait être fort exigeant. Il se contentait à peu près de l'affichage des tarifs. C'était ce que *le Cri du Peuple* appelait une *victoire ouvrière*[1].

On reprenait tous les ouvriers, au fur et à mesure des commandes, et dans *l'ordre inverse* des sorties. Nul ne pouvait crier à l'injustice. Mais ce sera grand dommage pour de pauvres diables qui devront attendre jusqu'en janvier pour avoir de l'ouvrage, tandis que Varède et autres commis-voyageurs en grève palperont paisiblement quelques billets de mille.

De tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.

6° *Reprise de la grève à Longwy*

Le calme renaissait à Pont-à-Mousson; à Longwy, la grève se rallumait plus implacable. On en avait besoin pour le bon succès des élections municipales.

Le dimanche 10 septembre, l'administration des Aciéries du Mont-Saint-Martin recevait une lettre du syndicat socialiste. C'était une liste de trente-cinq revendications, signée d'ouvriers pour la plupart étrangers. On exigeait la réintégration des ouvriers renvoyés depuis un an, et, par compensation, le renvoi de plusieurs chefs de service et contremaîtres.

Sans attendre la réponse, dans la nuit du lundi au mardi, les syndiqués pénétraient dans les Aciéries, brisaient des dynamos, coupaient des courroies de transmission et, le mardi matin, s'opposaient à l'entrée des ouvriers.

1. *Le Cri du Peuple*, 16 septembre 1905.

Un immense cortège se forma. Les mesures d'ordre n'avaient pas été prises.

Il y a donc des responsabilités qui sont engagées, dit *le Longovicien* (14 septembre) et il ne sera pas difficile de les établir.

Si les grévistes n'avaient pas pu se grouper sur la place de la Gare, il n'aurait pas été nécessaire de les disperser ensuite par la force. Il fallait d'abord les empêcher de se grouper et pour cela faire occuper la place par de la cavalerie avant l'arrivée des manifestants. Or, dragons et gendarmes n'arrivèrent que bien après les grévistes.

Et alors, ce fut un tohu-bohu indescriptible, les cavaliers se trouvaient pour ainsi dire noyés parmi la foule qui ne pouvait s'échapper faute d'issues.

Et puis, les dragons qui avaient débarqué dans la nuit, et qui depuis étaient à cheval, sans avoir même eu le temps de prendre quoi que ce soit, paraissaient n'avoir reçu aucun ordre précis. Ils se sont trouvés en contact avec les grévistes sans savoir ce qu'ils avaient à faire, chacun agissant à sa propre guise et semblant livré à son initiative personnelle. Les cavaliers n'étaient plus dans la main de leurs officiers.

Ajoutez à cela l'excitation, la nervosité des hommes et des chevaux, les chants et les cris des manifestants, et vous aurez une idée du spectacle que présentait la place de la gare.

Le sous-prétet de Briey et les commissaires ceints de leurs écharpes étaient complètement débordés.

Ce fut à ce moment, vers neuf heures et demie, qu'à l'entrée de la route de Senelle, entre la Banque nancéienne et l'hôtel Terminus, un ouvrier fut atteint par la lance d'un dragon. D'après la forme de la blessure que nous avons vue, ce malheureux ouvrier semble avoir été touché par le talon de la lance au moment où le cavalier la relevait. Ce dernier n'a donc frappé le gréviste que bien involontairement. Relevé par des camarades, l'infortuné ouvrier fut transporté dans une annexe de la gare, où il ne tarda pas à expirer sans avoir repris connaissance. Les docteurs appelés pour lui donner des soins constatèrent qu'il avait été atteint un peu au-dessus du cœur entre la première et la seconde côte.

Tout le monde déplorera ce triste événement qui, à notre avis, aurait pu être évité.

La victime est un maçon, Nicolas Huart, au service de M. Jaspard, entrepreneur aux Aciéries. Agé de cinquante-deux ans et père de famille, Huart habitait les environs d'Arlon (Belgique).

Quand on apprit ce douloureux incident, les chants et les cris redoublèrent : « Assassins ! » criait-on aux soldats et aux gendarmes. Puis aussi : « A bas le sous-préfet ! A bas le gouvernement ! Vive la grève ! Vive la révolution ! Vive la sociale ! »

Dans la foule, nous en avons vu qui faisaient une besogne infâme : lâches et hypocrites, ils montraient aux grévistes les plus exaltés des adversaires politiques, les désignant à leur colère.

Pourquoi aussi faut-il que d'autres enivrent les ouvriers! Car, hier, comme lors de la première grève, comme à Pont-à-Mousson, beaucoup de manifestants étaient ivres.

Naturellement, les agitateurs devaient tirer parti du cadavre. Ils l'essayèrent, avec peu de succès.

On n'était pas sans inquiétude sur les événements qui pouvaient se produire pendant les obsèques; mais, contrairement aux prévisions pessimistes, le calme le plus profond n'a cessé de régner durant toute la cérémonie.

Un groupe très restreint de grévistes alla chercher le corps jusqu'à Longwy-Haut. Seuls, les membres de la famille, c'est-à-dire le frère, le beau-frère et la sœur de la victime et Varède pénétrèrent en ville. On remarqua que le corbillard était de première classe. Sur le cercueil, une modeste couronne d'immortelles rouges portait cette inscription : *Au camarade Huart, lâchement assassiné par l'armée au service du capital.* A la porte de Bourgogne, Varède et Merrheim, de la Bourse du travail, prononcèrent deux discours très courts et très violents, et le funèbre cortège, en tête duquel était porté un drapeau rouge voilé de crêpe, gagna la gare de Mont-Saint-Martin au milieu du plus grand silence.

Les mesures avaient été sagement prises : d'ailleurs le petit nombre des grévistes assistant à ces funérailles frappa tout le monde : ils n'étaient pas cinq cents. On s'attendait à quelque chose de beaucoup plus imposant, plus grandiose, quoique calme cependant. Si leurs chefs exploitent le cadavre de l'infortuné Huart, eux semblent plutôt s'en désintéresser, comme ils s'en désintéressèrent lorsqu'il tomba mardi matin. Ils ne s'occupèrent pas de lui alors; ils ne s'en occupèrent pas plus lorsqu'il quitta la gare de Mont-Saint-Martin. Avant la mise en fourgon, Varède prononça encore quelques paroles, parmi lesquelles revint la phrase fatidique : *Au camarade Huart, lâchement assassiné par l'armée au service du capital.*

Quelques rares fidèles prirent place dans le train. Hanosset, l'ancien sergent-major de l'armée belge, eut soin de ne pas se rendre en Belgique : il paraît que les gendarmes de sa patrie lui font peur. Quand Varède fut arrivé au bureau de la gare d'Athus, où les gendarmes belges l'avaient prié de les suivre, on téléphona à Bruxelles à la sûreté générale, pour faire connaître son arrestation et en demandant des ordres ultérieurs. La réponse ne se fit point trop attendre, et ordre fut donné de reconduire à la frontière M. Varède, que des gendarmes avaient tout d'abord reçu l'ordre de maintenir en arrestation.

Deux gendarmes, encadrant M. Varède, le ramenèrent alors jusqu'à la frontière française et non en chemin de fer, comme on l'avait dit tout d'abord.

C'est là une leçon pour nos autorités si indécises, si veules. A Stoc-

kem où eut lieu l'inhumation, les funérailles furent très simples. Un prêtre attendait à la gare et le cortège se rendit à l'église. Suivant une coutume locale, les assistants prièrent à haute voix durant le trajet; les femmes commençaient et nos farouches grévistes aux immenses cocardes rouges répondaient pieusement. Le fait n'est pas banal[1].

Malgré des alternatives de violences et d'accalmie, la grève de Longwy cessa bientôt d'attirer l'attention publique. On ne pensa plus guère aux grévistes, les polémiques roulèrent désormais autour de l'incident Berteaux.

7° *M. Berteaux à Longwy*

Le ministre de la guerre avait déjà lancé une circulaire que les grévistes avaient traduite dans le sens d'un plaidoyer en leur faveur. Il entreprit soudain un voyage à Longwy, où tout fut extraordinaire, motifs et circonstances :

Pour préparer sa visite, M. Berteaux envoya la veille, à Longwy, son secrétaire particulier, le révolutionnaire Maxence Rholdes.

Dès son arrivée, celui-ci s'aboucha avec les révolutionnaires Varède et Hanosset (ce dernier est belge), avec qui il passa tout son temps. En leur compagnie, il organisa une manifestation de grévistes qui devaient acclamer spontanément le ministre à son passage à Gouraincourt. On recommanda aux manifestants du lendemain de s'habiller proprement et de ne pas s'enivrer.

Les allures de Maxence Rholdes parurent tellement louches que la police le fit suivre.

Tandis que les agitateurs révolutionnaires étaient prévenus de la visite ministérielle, les autorités civiles et militaires et les industriels ne savaient rien, absolument rien d'avance.

C'est dans ces conditions que M. Berteaux débarqua à Longwy à deux heures de l'après-midi.

Aussitôt descendu du train, le ministre de la guerre se rendit aux Aciéries de Mont-Saint-Martin avec les généraux Dalstein et Soyer, MM. Chocarne, sous-préfet de Briey, et Maxence Rholdes. Il parcourut les divers emplacements des usines où sont logés les soldats.

Le bruit de la présence du ministre ne tarda pas à se répandre parmi les ouvriers des hauts fourneaux et des laminoirs, qui, abandonnant leur travail, se portèrent sur le passage de M. Berteaux. En un instant, ils furent réunis à plus de quinze cents.

Parmi les lamineurs, beaucoup ont appartenu aux usines du Creusot, qu'ils durent quitter après les grèves provoquées par Maxence Rholdes. Ils ont naturellement gardé un fort mauvais souvenir de cet agitateur,

1. *Le Longovicien*, 17 septembre 1905.

aujourd'hui bien casé. Dès qu'ils le reconnurent, éclatèrent de vives protestations : « A bas Rholdes ! A la porte ! A bas la sociale ! Vive l'armée ! Vive la liberté ! Vive la France ! » Les acclamations à l'adresse de l'armée furent surtout enthousiastes.

Maxence Rholdes se hâta de se retirer, suivi par M. Berteaux, à qui les quinze cents travailleurs firent escorte, chantant *la Marseillaise* et criant de plus belle : « A bas la sociale ! A bas Maxence ! Vive l'armée ! Vive la France ! »

M. Dreux, directeur des Aciéries, qui ne se doutait de rien, était en ce moment en réunion avec son conseil d'administration, au Comptoir industriel à Longwy-Bas. Dès qu'on put l'aviser de la présence du ministre, il fit diligence ; mais, à son arrivée, M. Berteaux avait déjà quitté l'usine.

Peu satisfaits de l'accueil qu'ils avaient reçu à Mont-Saint-Martin, le ministre et son escorte reprirent en hâte la route de Longwy et s'arrêtèrent à Gouraincourt, où devait se faire la manifestation préparée la veille par Maxence Rholdes. Les grévistes, au nombre d'environ deux cents, — y compris femmes et enfants, — s'étaient bien dirigés vers ce point, où ils avaient été convoqués pour acclamer M. Berteaux, mais ils n'avaient pu traverser le village, un arrêté municipal interdisant les attroupements.

Prévenu de ce contretemps, Maxence Rholdes s'empara de la bicyclette d'un militaire, rejoignit en hâte les grévistes et les amena devant le ministre, qui les attendait impatiemment.

Les deux cents grévistes qui composaient la manifestation préparée par Varède et Rholdes, entonnèrent *l'Internationale* et crièrent : « Vive la République sociale ! Vive la révolution ! Vive le ministre ! » Et le ministre les salua. *M. Berteaux salua aussi le drapeau rouge syndical, qui précédait les manifestants.*

Il était quatre heures et demie quand M. Berteaux se retrouva sur la place de la gare. C'est alors que survinrent les trois associés en révolution sociale, Rholdes, Varède et Hanosset. Ils eurent dans le bureau du commissaire spécial une courte entrevue avec le ministre qui, avant de se retirer, *serra affectueusement les mains des agitateurs antimilitaristes et révolutionnaires Varède et Hanosset.*

Tel est le récit exact des scènes scandaleuses organisées à l'occasion de la visite de M. Berteaux[1].

Quel fut le vrai motif de cet étrange voyage ? On a dit que ce n'était pas seulement pour saluer le drapeau rouge, ni même pour donner aux agitateurs la satisfaction de voir frapper un commandant de corps d'armée, un colonel et un lieutenant, mais qu'il voulait peser sur la conscience des experts et des

1. *L'Éclair*, 28 septembre 1905.

témoins pour tenter d'obtenir la modification des conclusions de l'expertise et de l'enquête auxquelles a donné lieu la mort de Huard. L'accusation est si grave qu'on n'ose la porter sans preuves péremptoires.

L'enquête a prouvé que le sous-officier soupçonné devait être mis hors de cause; établira-t-elle que le coup fut porté par le cavalier aujourd'hui en prévention? L'avenir nous le dira.

Quoi qu'il en soit, ces grèves ont été un désastre nouveau pour notre industrie, si éprouvée déjà, et un triomphe de plus à l'actif du socialisme.

Les ouvriers n'y ont point trouvé d'avantage immédiat, et même y ont perdu de larges salaires; le résultat électoral a été mince, car à Longwy, les conseillers antisocialistes ont été réélus, et dans la circonscription de Pont-à-Mousson, le « Bloc » a été battu aux élections législatives. Mais le socialisme a fait un pas en avant; Cavallazzi n'a pas été élu sénateur, il a même eu un nombre infime de voix, mais quelle accentuation des idées internationalistes! L'alliance des socialistes avec la fédération, groupement des forces radicales et maçonniques, n'a pas été troublé par l'exécution de Cavallazzi, simple comédie pour la galerie. Le ministre de la guerre a marché aux ordres du *chef d'orchestre mystérieux*, pour le socialisme contre l'armée.

On sent si bien que derrière ces fantoches une main invisible conduit tous les événements. C'est là ce qui épouvante.

Les *Jaunes* ont vaillamment accompli leur programme: l'union des patrons et des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. C'est d'eux que disait M. Dreux, administrateur de Mont-Saint-Martin :

La belle attitude de ces loyaux ouvriers ne s'est pas un instant démentie; ils ont continué chaque jour de venir à leur travail, dédaignant les injures et les menaces, méprisant les funestes conseils des professionnels du désordre et de l'anarchie.

Un grand nombre d'ouvriers des autres services ont montré le même loyalisme envers leur usine : c'est avec leur concours spontané, c'est grâce à leur bonne volonté et à leurs efforts, aussi bien qu'à l'énergie de notre personnel, que nous avons pu, par un travail incessant et des plus pénibles, opérer, pendant ces six derniers jours, le sauvetage de

nos hauts fourneaux, dont l'existence avait été si gravement compromise par les perturbateurs de la nuit du lundi 11.

A tous ces hommes énergiques et dévoués, à tous ces dignes collaborateurs, j'adresse mon remerciement cordial et ému. Le service qu'ils viennent de rendre à la Société est un de ceux qui ne s'oublient pas ; il resserre et affermit les liens d'affectueuse sympathie qui existent depuis de longues années entre nous [1].

Les journaux qui parlèrent des grèves furent plus ou moins fidèlement renseignés ; c'est inévitable. Mais on ne peut trop flétrir la conduite du *Journal* et du *Matin*. Leurs informations mensongères furent tout en faveur des violents. Quand donc certains honnêtes gens comprendront-ils qu'ils sont coupables de contribuer de leur argent au succès de ces feuilles, et qu'ils devraient les laisser dans la boue qu'elles aiment !

De ces désastreuses grèves, quelle est la vraie cause? L'ambition de quelques arrivistes, désireux de pêcher en eau trouble... un mandat de député ; la faiblesse ou la complicité de l'administration qui se prête à tout, pour enlever une position à ses adversaires.

Souhaiter que la politique ne vienne plus troubler le travail, c'est un souhait irréalisable. Nous appelons donc de nos vœux, pour prévenir le retour de pareils bouleversements, l'organisation de plus en plus sérieuse des *Jaunes* ou autres groupements de résistance. Puissent tous les gens honnêtes s'unir, pour défendre les intérêts communs menacés par quelques anarchistes ou socialistes !

Victor LOISELET.

1. *Le Longovicien*, 21 septembre 1905.

A PROPOS DE LA PUBLICATION

DES

« MÉMOIRES » DU JANSÉNISTE FEYDEAU[1]

Volontiers je rendais hommage, il n'y a pas deux ans[2], à l'érudition sagace et consciencieuse de M. Ernest Jovy, lorsqu'il touche à Bossuet ou plutôt aux Bossuet, car l'oncle, si grand qu'il soit, ne lui a jamais fait perdre de vue le personnage un peu mince du neveu. De M. de Meaux, il passe avec aisance à M. de Troyes et inversement. Je serais donc heureux, aujourd'hui qu'il aborde des personnages tout autres, de lui renouveler, sans réserve, l'expression de ma sincère estime pour ses savantes études ; mais il a peut-être commis quelque imprudence en se lançant dans le fourré épineux de l'histoire du jansénisme, et je ne puis le lui dissimuler tout à fait.

Certes, et son impartialité, et sa modération de ton, et sa parfaite loyauté, ne sauraient être mises en cause. L'auteur a même un certain courage à déclarer, en tête de sa publication, que tout dans le jansénisme ne lui paraît pas avoir été pour le mieux dans le plus aimable des mondes. « Nous n'entendons pas dire, écrit-il, que ces *Mémoires* contiennent, sur les faits qu'ils mentionnent, la vérité absolue. Leur origine janséniste est loin d'être une preuve de leur entière véracité. On sait quelle était l'opiniâtreté irréductible et le parti pris de cette secte impérieuse et remuante. La critique historique revient de l'admiration qu'on a si longtemps prodiguée à Port-Royal et à ses adhérents. Les jansénistes paraissent avoir accompli dans l'ancienne société française une œuvre mauvaise de destruction et de division. Aussi convient-il de

1. Ernest Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François, correspondant du ministère de l'instruction publique, *les Mémoires inédits de Matthieu Feydeau, curé de Vitry-le-François (25 mai 1669-3 juin 1676), commentés par une relation contemporaine*. Vitry-le-François, typographie Denis, 1905. In-8, 420 pages.

2. Voir *Études*, 20 juin 1904, p. 897.

lire les *Mémoires* de Feydeau et la relation qui les accompagne avec un esprit de discernement défiant[1]. »

Il est rare qu'un éditeur de Mémoires fasse profession envers son héros d'un tel désintéressement; encore plus rare de voir formuler sur les hommes et les choses de Port-Royal un jugement aussi équitable, quoique sévère. Sainte-Beuve s'était contenté de mettre Feydeau au second rang de l'état-major du parti, le présentant comme « le modèle du catéchiste et du curé selon Port-Royal », et rendant hommage à un mémorialiste qui lui paraît se raconter de « la manière la plus simple et la plus naïve[2] » ; mais le proclamant sans ambages « un bon esprit et un grand juste[3] ». Mieux avisé, M. Jovy semble ne se rallier qu'à l'appréciation littéraire du grand écrivain, et n'accepter ses autres éloges que sous bénéfice d'inventaire. Il est donc loin d'emboîter le pas derrière l'auteur de *Port-Royal.*

Les querelles que je vais lui chercher, encore que j'eusse préféré les lui épargner, ne seront donc que des querelles d'érudition et de bibliographie ; mais M. Jovy a trop conscience du devoir de la critique en pareille matière, pour ne pas comprendre le sentiment auquel j'obéis, en présence des imperfections techniques de son œuvre.

L'annotation d'abord est-elle suffisante? Oui, me semble-t-il, lorsqu'il arrive à Vitry-le-François. Non, peut-être, lorsque nous suivons Feydeau sur le premier théâtre de ses vertus sacerdotales et de ses prédications jansénistes à « Saint-Maurice, diocèse de Sens » (p. 9). C'est la désignation éternellement reproduite, sans plus de précision[4]. Comme il y avait plus d'un Saint-Maurice dans l'ancien et vaste diocèse de Sens, il serait cependant nécessaire de compléter l'indication, et de reporter les lecteurs à Saint-Maurice-sur-Aveyron, au doyenné de Ferrière, aujourd'hui dans l'arrondissement de Montargis, canton de Châtillon-sur-Loing (Loiret)[5]. M. Jovy trouve charmant le petit paysage esquissé par

1. Avant-propos, p. 4.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal.* 4e édition, Paris, 1878. In-12. Notice sur M. Feydeau, t. VI, p. 280.
3. *Ibid.*, p. 300.
4. Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. VI, p. 281. — P. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 61, n. 2. — E. Jovy, *op. cit.*, p. 9.
5. Pour la description de l'ancien diocèse de Sens à cette époque, voir *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens* (*1646-1674*), par

Feydeau, avec les bons paysans qui cassent une croûte de pain « sur le bord de la rivière, en attendant quelque instruction janséniste » (p. 14, n. 1); c'est une idylle assurément, et l'on sait que le curé Du Hamel avait fait de cette paroisse le paradis terrestre du jansénisme, presque une réduction du Paraguay, pour l'innocence et les bonnes mœurs ; mais on aimerait d'autant plus à savoir où situer cette délicieuse oasis, et à connaître le nom de « la petite rivière qui baigne l'église de Saint-Maurice », laquelle est l'Aveyron, affluent du Loing.

Et les noms propres ? Là ce n'était qu'une lacune; ici la liste des inexactitudes s'allongerait singulièrement. Ce n'est qu'un accent qui manque sur le nom du jésuite auteur d'un livre contre les jansénistes, « où, en prose et en vers, il disait tout ce que la passion la plus violente peut inspirer » (p. 69). Mais cet accent en moins suffit pour faire confondre le p. *Labbé* ou l'*Abbé* (Pierre) avec le P. (Philippe) *Labbe*, l'un des plus fameux érudits français de la Compagnie de Jésus, en ce dix-septième siècle où elle donna à l'antiquité ecclésiastique Petau et Sirmond. Assurément, je sais gré à M. Jovy d'avoir écrit, par manière de conciliation, que « le P. Labbe n'était pas si ignorant que veut le représenter Feydeau ». C'est là un commencement de réparation qui tranche sur le ton prévenu de Sainte-Beuve. L'auteur de *Port-Royal* — j'en demande pardon à sa mémoire adulée — a eu l'audace d'écrire de l'auteur des *Sacrosancta concilia* et de la *Bibliotheca bibliothecarum* cette phrase simplement ineffable, au sujet de l'épisode en question : « Pour bien juger du Père Labbe et de son esprit, *de cette activité légère et fanfaronne* qui lui fit entreprendre tant de choses dont la plupart (telles que les grandes collections) ne sont bonnes et utiles qu'en tant qu'il n'y a pas mis du sien, il n'est pas hors de propos de lire le récit d'une conférence qui fut tenue à Paris, au mois d'août 1652, entre lui et le célèbre professeur en Sorbonne, le docteur de Sainte-Beuve [1]. »

Georges Dubois, professeur au lycée d'Alençon (Alençon, 1902 ; in-8), p. 21 *sqq.* et 272; et consulter les *Pouillés de la province de Sens*, publiés par M. Auguste Longnon (Paris, Imprimerie nationale, 1904 ; in-4), p. 48 et 710.

1. *Port-Royal*, t. III, p. 621. — Sainte-Beuve récidive dans l'Appendice du tome IV, page 569, où il revient sur cette conférence et parle du « Père *Labbe*, ce jésuite bel-esprit ». Mais ici il avait été confirmé dans son erreur par ce M. de Sainte-Beuve, magistrat au tribunal de la Seine, à qui l'on

Halte-là, ô Charles-Augustin Sainte-Beuve! Pour glorifier votre homonyme, vous n'avez pas craint d'insulter le savant à qui l'on doit une des plus monumentales collections de conciles[1]. Mais vous le faisiez aussi, probablement, afin de donner raison quand même à Feydeau, et ceci, pour vous le déclarer en passant, donne une assez jolie idée de votre esprit d'équité; seulement Feydeau n'a aucunement besoin qu'on lui sacrifie le P. Labbe, par la bonne raison que ni lui ni votre cher docteur Jacques de Sainte-Beuve n'ont jamais eu affaire à lui lors de cette conférence.

attribue l'ouvrage intitulé : *Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal. Étude d'histoire privée, contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme.* Paris, 1865. In-8. Dans sa lettre xiv et sous la rubrique *Un duel théologique*, l'auteur, peu versé en ces matières, a accumulé comme à plaisir les preuves de son ignorance et de sa témérité. S'appuyant sur le *Journal de Saint-Amour* qui contient le récit du débat, fait par le docteur Jacques de Sainte-Beuve, dans une lettre datée du 2 août 1652, il montre aux prises, sur le terrain janséniste, « Jacques et le P. *Labbe*, savant jésuite, qui ferrailla plusieurs fois contre *ces messieurs* »; puis il ajoute en note, avec une imperturbable et ridicule assurance : « Le *Journal* dit : *Labbé*; mais c'est une faute d'impression. C'est ce P. Labbe qui a commencé et avancé jusqu'aux deux tiers la *Collection générale des conciles.* » Autant d'affirmations, autant d'erreurs. Il finit d'ailleurs (p. 201) par se moquer assez agréablement de Feydeau. « Ce P. Labbe, dit-il, était fort instruit, et certainement il ne joua pas dans cette conférence le rôle de niais que lui prête l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (par le docteur Besoigne, t. V, p. 175). Dans ce récit enjolivé, Mathieu Feydeau est le second et comme qui dirait le *Gilles* de Sainte-Beuve : il tend des pièges grossiers à l'*ignorant jésuite*, qui ne manque pas d'y tomber. La vérité, quant au fait, est évidemment dans la lettre de Jacques, qui ne parle aucunement de Mathieu Feydeau, et l'autre narration doit aller rejoindre tant d'historiettes fabriquées par le parti. » Nous n'avons qu'une chose à ajouter, c'est que ces conclusions sont inspirées par un faux présupposé; il fallait d'abord savoir au juste de qui on parlait.

1. Un bénédictin, beaucoup plus compétent que Sainte-Beuve dans l'espèce, écrivait récemment : « Le Louvre avait donné l'édition de luxe. Labbe et Cossart donnèrent l'instrument de travail... S'ils ont fait faire peu de progrès aux textes, ils ont en revanche considérablement avancé le côté historique dans leur collection... Dans cette masse déjà énorme de documents, Labbe et Cossart ont su mettre l'ordre et la clarté. C'est là leur mérite principal et dont il faut leur savoir gré. Si leur collection est, comme les précédentes, peu satisfaisante au point de vue des textes, elle est du moins commode, complète, facilement maniable, grâce à ses tables et elle porte en toutes choses la marque des intelligences directrices qui en ont surveillé l'exécution. Ces qualités sont loin de se retrouver au même degré dans les réimpressions vénitiennes. » (Dom Quentin, *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires*, p. 29, et 31-32. Paris, Leroux, 1900. In-8.)

Oui, c'est moi qui dois défendre aujourd'hui, et il ne m'en coûte aucunement, le prêtre janséniste, et contre ceux qui l'approuvent, et contre ceux qui l'excusent. Ne pouvant de bonne foi prêter à Feydeau un tel excès de dénigrement, l'idée me vint de recourir au manuscrit cité par Sainte-Beuve. Il se trouve à la Bibliothèque nationale, où du résidu Saint-Germain, il a passé dans le fonds français [1].

Une autre circonstance me poussait d'ailleurs à faire cette vérification. Saint-Beuve, dans un second passage, mais à propos du même Feydeau, gémissait en ces termes, qui le croirait, du prétendu silence de ces infatigables écrivains que furent les jansénistes : « Si le jansénisme, dit-il, avait laissé une postérité comme les Jésuites en ont une, ils feraient imprimer aujourd'hui la relation de M. Hermant comme la meilleure réfutation de celle du P. Rapin ; mais de telles questions n'intéresseraient plus personne ; et nous, mondains respectueux et amis des honnêtes gens, nous ne pouvons que montrer du doigt, en passant, de quel côté il y a le plus de vérité et de droiture [2]. »

Rassurez-vous, ô Sainte-Beuve ! Les jansénistes qui vous ont compté dans leur postérité littéraire, ne sont pas si totalement dénués d'amis ni d'éditeurs, même après que vous avez disparu de la scène depuis plus de trente ans.

Voici, en effet, que, par une bonne fortune, M. A. Gazier, le distingué professeur de la Faculté des lettres de Paris, et l'un des érudits les plus épris du grand siècle, vient de publier enfin ces *Mémoires de Godefroi Hermant* que Sainte-Beuve s'était contenté d'exploiter en manuscrit [3].

Hélas ! Hermant, comme Feydeau, n'a pas été, une fois au moins, bien servi par son éditeur. « Le P. *Labbe*, jésuite, lui fait-on dire, jugea à propos, dans le cours de cette année 1652, d'employer la prose et les vers pour servir comme de trompette à l'éclat

1. *Mémoires ou première partie de la vie de M. Feydeau, théologal de Beauvais, écrite par lui mesme, c'est-à-dire depuis 1644 jusques à son exil à Bourges en 1677 au mois de février.* Bibliothèque nationale, F. fr., 18622.

2. *Port-Royal*, t. VI, p. 290, n. 2.

3. *Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle (1630-1663)*, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques, avec une introduction et des notes, par A. Gazier, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Plon, 1905. 2 volumes in-8.

de ce triomphe. Il le fit par un petit livre aussi plein de faste et de vanité que de calomnies et d'erreurs », etc. [1].

Ah ! qu'en termes galants !...

De nouveau, je recourus à la Bibliothèque nationale. On y conserve, en effet, le manuscrit autographe du chanoine Hermant, que je n'étais pas sans avoir déjà consulté [2]. Et j'eus le plaisir de constater que lui non plus ne s'était pas permis une déplorable impertinence envers un savant de la taille du P. (Philippe) Labbe.

Le copiste de Feydeau écrit, avec un bon accent aigu sur l'*e* : « Vn P. *Labbé* Jesuite avoit fait imprimer », etc. [3].

Hermant écrit, et de sa propre main, en fermant également son *e*, et même la première fois en coupant le nom par une apostrophe : « Conférence tenuë à Paris entre M. de Sainte-Beufve et le P. *L'Abbé*. Le P. *Labbé* Jesuite, jugea à propos [4]... » Le mot revient encore quatre fois dans son récit, sans que l'accent soit jamais omis [5].

Tous deux demeurent donc hors de cause. C'est Sainte-Beuve, puis MM. Gazier pour Hermant, Jovy pour Feydeau, qui ont fait dire aux mémorialistes jansénistes, bien involontairement sans doute et contrairement à la droiture de leurs intentions, que le docteur Jacques Sainte-Beuve avait battu triomphalement le P. (Philippe) Labbe. Excusez du peu [6] ! Le moins défendable est

1. Hermant, *Mémoires*, t. I, p. 620.
2. Bibliothèque nationale, F.fr., 17725-17729.
3. *Mémoires de Feydeau*, p. 108, 1re ligne; de même, à la dernière ligne : «... le P. *Labbé*, par ce professeur de théologie ». (F. fr., 18622.)
4. *Histoire de Hermant*. (Bibliothèque nationale, F. fr., 17725, p. 636.)
5. Ce qui n'a pas empêché une main récente de barrer tous les accents, ainsi que l'apostrophe, et d'écrire impudemment en marge : « Il faut lire le P. Labbe et non pas l'Abbé. » Ce système de tripatouillage est fort commode pour faire dire aux manuscrits ce qu'on veut. Mais depuis que j'ai vu dans le fonds français (14489, fol. 77), *Rodin* substitué à *Rodes*, je ne m'étonne plus de rien, en matière d'altération et de falsification opérées par des mains aussi entreprenantes que peu délicates sur les manuscrits de l'État.
6. Certains mots du contexte ne laissent pourtant aucun doute. Feydeau écrit : « Ce jésuite... était de *Lyon*. » (Jovy, *op. cit.*, p. 69.) Godefroi Hermant, plus explicite encore, s'exprime ainsi : « Comme ce Jésuite avait longtemps demeuré à Lyon, et estoit mesme procureur general de cette province, il estoit connu particulierement de M. Dugué de Bagnols, maistre des requestes et originaire de Lion. » (F. fr., 17725, p. 637.) Or le P. Pierre Labbé ou L'Abbé, né à Clermont (Puy-de-Dôme) en janvier 1596, fut recteur de Lyon, où il mourut le 16 janvier 1678. Il composa divers ouvrages relatifs à la ville

certainement Sainte-Beuve qui, dans son commentaire aussi méchant qu'erroné, a maladroitement aggravé son cas, en insistant sur la fausse identité avec l'auteur de la somme des conciles. Au lieu de gémir sur l'édition de Rapin, que ne tâchait-il donc d'en profiter ? Comme Feydeau et Hermant, le P. Le Lasseur avait formellement désigné le P. *Pierre Labbé*, jésuite, que M. de Bagnols, dit Rapin, « avoit connu à Lyon, d'où ils étoient l'un et l'autre, car le père étoit de cette province-là [1] ».

En résumé, et les manuscrits parisiens de Rapin, de Feydeau et de Hermant, dont deux autographes, et l'impression contemporaine du *Journal de Saint-Amour* [2] portent unanimement *Labbé*.

de Lyon, notamment : *Epistolæ duæ de ortu et situ primo Lugduni*. Voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 1328 *sqq.* art. *Labbé* (*Pierre*). Pour préciser davantage les rapports du P. Labbé avec la ville de Lyon, j'ajoute qu'il y suivit son cours de philosophie de 1614 à 1617, y fit sa troisième année de probation, à la maison Saint-Joseph, en 1631-1632, y enseigna ensuite la physique, la métaphysique et la scolastique pendant six années consécutives. Après une année d'intervalle, il y revint comme recteur et y résida jusqu'en 1646. En 1651, il y rentrait de nouveau et était attaché au noviciat de Saint-Joseph ; mais il est douteux qu'il y ait demeuré en fait. Il est plus probable qu'il vint à Paris, comme chargé d'affaires du collège d'Arles pour lequel on cherchait un nouveau local. Ce sont ces démarches qui l'auront fait désigner par Hermant comme « procureur général de la province de Lyon », à l'époque de la conférence (1652). Pierre Labbé se retrouve encore à Lyon, soit comme préfet des études supérieures, soit comme recteur de 1654 à 1658, enfin de 1670 à 1678, tantôt dans la maison de Saint-Joseph, tantôt au collège de la Trinité. Le P. Philippe Labbe, au contraire, n'eut jamais aucune relation avec Lyon.

1. Rapin, *Mémoires*, t. I, p. 250, texte et n. 2. Le mot *province* doit s'entendre au sens religieux. — Le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon* (t. II, p. 718), traite assez durement le P. Pierre Labbé : « Il ne tint pas à lui, dit-il, que notre siècle n'oubliât cette noble simplicité qui nous charme dans les ouvrages des anciens... Son style est tout hérissé de pointes et d'un bout à l'autre de faux brillans..., ses éloges sacrés et profanes, ses descriptions, ses dissertations historiques, ses divers poèmes, tous sont pétris de raffinement et de subtilité. On y court après l'esprit ; je dirois presque qu'on ne vit jamais tant de lumières et si peu de raison. » — Déjà Chapelain avait mal accueilli ses débuts. (*Lettres de Jean Chapelain*, publiées par Tamizey de Larroque, t. I, p. 310.)

2. La double forme adoptée par cette publication contemporaine du P. Labbé et postérieure de dix ans seulement à la conférence, est très exacte. On lit au titre : « De deux conférences tenuës à Paris durant ce mois d'aoust, entre M. de Sainte-Beuve, docteur et professeur de Sorbonne, et le P. *l'Abbé* Iesuite » ; ensuite, dans le corps du texte, soit sous la plume de Saint-Amour, soit sous celle du docteur Jacques de Sainte-Beuve : « Le P. *Labbé*. » (*Journal de M. de Saint-Amour, de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des 5 Propositions*, 5e partie, chap. VI, p. 278.) 1662. In-folio.

De plus, tous les détails biographiques donnés par ces auteurs concernent un jésuite lyonnais. Il n'y a donc aucun doute raisonnable pour quiconque veut bien prendre la peine de collationner le texte sur les manuscrits et en examiner non seulement l'orthographe, mais le contenu.

Un moyen plus simple encore d'arriver à la certitude et qu'il est étonnant de ne voir employé par personne, c'est de recourir directement aux ouvrages attribués d'un commun accord au conférencier malheureux : *Antitheses Jansenii et Divi Augustini, Elogium D. Augustini, Umbra ejusdem, Novæ doctrinæ epitaphium.* Or, premièrement, l'immortel auteur des *Conciles*, qui a dressé une liste de ses propres ouvrages, ne les y a pas fait figurer[1]. Deuxièmement le même Père, Philippe Labbe, dans son Catalogue imprimé deux ans après, en 1654, des principaux ouvrages antijansénistes, y attribue tous ces opuscules à son confrère Pierre Labbé, auvergnat[2]. Troisièmement, le même jésuite Pierre Labbé les a réimprimés la plupart dans un recueil de ses œuvres poétiques « authore Petro *L'Abbé* », lit-on dans le permis du provincial de Lyon, le P. Paul Suffren[3]. Il faut donc encore une fois fermer les yeux à l'évidence, ou admettre que le champion du combat théologique avec le docteur Sainte-Beuve ne fut pas celui auquel l'auteur de *Port-Royal* lança ses traits mal assurés. *Non erat huic locus.* Entre Sainte-Beuve et le P. Philippe Labbe, le plus *léger* et le plus *fanfaron* des deux n'est pas celui qu'on pensait.

Mais revenons exclusivement à Mathieu Feydeau et à ses *Mémoires*. Pour un accent de moins et une note de trop, encore que la conséquence en soit grave, il n'y aurait pas lieu de les chicaner davantage. Mais je m'aperçus bien vite d'un autre fait

1. Voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 1326, n° 82.

2. Article *Petrus Labbé Arvernus*, dans la *Bibliotheca Anti-Ianseniana* [du P. Philippe Labbe], p. 49. Paris, Cramoisy, 1654. In-4 (Bibl. nat., Q. 1252.)

3. Cf. le recueil : *Petri L'Abbé è Societate Iesu Evstachivs seu Placidus*, etc. *Editio tertia*. Paris, Henault, 1673. In-12. On y trouve, page 235, la *Querela Novi testamenti a Iansenistis male versi*, signée P. L'Abbé ; p. 238, le *Testament de Pascal* ou *Domini Paschalis Provincialium Epistolarum scriptoris Testamentvm catholicvm* ; page 240, le *Fvnvs novæ doctrinæ* ; page 241, l'*Inscriptio Portus regii* ; page 242, l'*Epitaphivm novæ doctrinæ*. (Bibl. nat., Yc 11090.) — Quant au recueil de 1652, il ne présente que les initiales « P. L. » (Bibl. nat., *Inventaire*, D, 3950.)

bien fâcheux, c'est que le texte publié par M. Ernest Jovy diffère sensiblement du manuscrit de la Nationale et n'en est qu'une copie jadis retouchée, j'ajoute, envenimée, par une plume sectaire. Qu'on en juge :

Bibliothèque nationale F. fr., 18622, p. 108	**Édition de M. Jovy** P. 69
Je fus le second de M. de Sainte-Beuve à qui je fus fort inutile, car jamais dans une conference on n'a plus confondu *une partie adverse* que le fut le P. Labbé par ce professeur de théologie.	... Je dis que je servirais de second à M. de Sainte-Beuve. On s'assembla, et jamais conférence n'a plus tourné à la confusion *des Jésuites* que celle-ci.

L'intention malveillante saute aux yeux. Pourquoi s'en prendre aux seuls Jésuites ? Dans la phrase finale du texte édité, Choart de Buzenval, l'évêque janséniste de Beauvais, qui refusa de signer le formulaire de 1665 contre les cinq propositions, est simplement canonisé :

F. fr. P. 415	**Édition** P. 237
Ma consolation est au moins que je ne le souffre que pour avoir voulu suivre ma vocation et obéir à Dieu qui m'appeloit, *en la personne de l'Evesque* qui m'avoit choisi pour theologal. A Boisvert, ce 18 octobre, jour de S. Luc, 1678.	Ma consolation est que je le souffre pour avoir voulu soutenir ma vocation et obéir à Dieu qui m'appelait *par la voix d'un très saint Evêque* pour être théologal de son église. Fait à Boisvert, ce 18 octobre, fête de Saint-Luc, 1678.

Que le copiste de Vitry-le-François, peu respectueux de la rédaction originale, y ait opéré des retouches intentionnelles, c'est trop évident ; mais il en a fait d'autres aussi qui semblent purement matérielles, et de l'ensemble de ces remaniements résulte un texte assez défectueux. Pour que le lecteur soit à même d'en juger, nous citons parallèlement le récit souvent reproduit[1] des derniers sacrements reçus par Feydeau sur la paroisse Saint-Sulpice.

1. Voir *Port-Royal*, t. VI, p. 290 *sqq*. — Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 513 *sqq*.

F. fr.
P. 151 [1]

Aprez *une langueur* de six mois elle mourut le 29 janvier *1660*. C'estoit une femme capable de gouverner un Royaume, *et* qui avoit pour moy une bonté de mère. Je ne laissay pas de demeurer dans la maison. M. de la Planche m'y obligea par l'amitié qu'il me témoignoit. Je conduisois Mlle Catherine de la Planche, sa fille, il y avoit plus de trois ans. Aprez avoir prié Dieu et l'avoir beaucoup écoutée, je consultay M. Singlin sur sa vocation. Il estoit pour lors déguisé et ressembloit à *quelque gros* financier; la persécution qu'on faisoit à P.-R. l'avoit réduit à cet état-*là*. Je luy racontay *comme* je m'estois conduit avec *la* fille; je luy dis mes pensées et *ses* dispositions, et nous conclûmes *sa vocation* à l'hospital Ste-Catherine, rue Saint-Denys.

Je l'y menay moy-mesme le jour de la Visitation. Nous partismes à cinq heures du matin et nous *fusmes* à pied à Sainte-Catherine de la Couture, où je dis la messe pour elle, la communiay *et de là* la menay à l'hospital de Sainte-Catherine, *où je la laissay*. Je me privois d'une grande consolation et d'un grand secours en m'ostant la fille aprez que Dieu m'avoit osté la mère. Je ne sçay quelle impression cela *laissa* dans mon esprit, mais 8 jours aprez je tombay malade d'une maladie qui me conduisit jusqu'aux portes de la mort.

Je reçus tous les sacremens, et il arriva des choses *bien* extraordinaires de la part de Mrs de S.-Sulpice, qui estoient *fort entestez* contre ceux qu'on appeloit jansénistes.

Je me confessay *à un* Prestre de la paroisse qui ne me reconnut point

Édition
P. 94

... après *avoir langui* six mois, elle mourut le 29 janvier *1661*. C'était une femme capable de gouverner un royaume, qui avait pour moi une bonté de mère. Je ne laissai pas de demeurer dans la maison. *Mr* de la Planche m'y obligea par l'amitié qu'il me témoignait. Je conduisais Mlle Catherine de la Planche, sa fille, il y avait plus de trois ans. Après avoir prié Dieu, et l'avoir beaucoup écoutée, je consultai M. Singlin sur sa vocation. Il était pour lors déguisé et ressemblait à *un* financier. La persécution qu'on faisait à Port-Royal l'avait réduit à cet état. Je lui racontai *comment* je m'étais conduit avec *cette* fille. Je lui dis mes pensées et *mes* dispositions, et nous conclûmes *qu'elle était appelée* à l'hôpital Sainte-Catherine, rue Saint-Denis. Je l'y menai moi-même le jour de la Visitation. Nous partîmes à cinq heures du matin et nous *allâmes* à pied à Sainte-Catherine de la Couture où je dis la messe pour elle *et* la communiai. *Après quoi, je* la menai à l'hôpital de Sainte-Catherine. Je me privais *donc* d'une grande consolation et d'un grand secours, en m'ôtant la fille, après que Dieu m'avait ôté la mère. Je ne sais quelle impression cela *laissait* dans mon esprit, mais huit jours après, je tombai malade d'une maladie qui me conduisit jusqu'aux portes de la mort. Je reçus tous les sacrements, et il arriva des choses *fort* extraordinaires de la part de MM. de Saint-Sulpice qui étaient *extrêmement prévenus* contre ceux qu'on appelait jansénistes.

Je me confessai *au* prêtre de la paroisse qui ne me reconnut point pour prêtre. *Il* me *fatigua* longtemps *par l'imagination qu'il avait* que je

1. Par une anomalie digne de remarque, le manuscrit de la Nationale passe de la page 151 à la page 162, *sqq.*, bien que le sens ne paraisse pas présenter de lacune.

pour *estre* Prestre, *qui* me *tint* longtemps et qui me vouloit persuader que je ne *luy voulois* pas *dire* tous mes pechez, et *qui* ne finissoit point ses questions importunes. *M.* de la Planche *avec* M. du Plessis *conclurent* de me faire recevoir *Nostre-Seigneur* sans dire qui j'estois. *Ils concluoient* à ce que je ne receusse point l'Extrême-Onction [1] *quand je viendrois à l'extrémité*, mais je témoignay que je la voulois recevoir; ce qui m'a *attiré beaucoup de maux*.

Mrs de S.-Sulpice *ayant appris par* M. *Copin*, docteur et curé de Vaugirard, que c'estoit moy qui estois malade chez M. de la Planche (ce qu'il *leur* dit sans *penser à tout le mal qu'ils me feroient*), M. *le* curé de S.-Sulpice me vint voir *et* me demanda si je n'estois pas soumis à l'Eglise. Je luy dis qu'ouy, *et que je n'avois aucune pensée contraire.* Il me demanda si je ne recevois pas la bulle contre Jansénius; je lui dis qu'ouy. Il s'en alla *en bas* et *dit à M.* l'abbé de *Lalane* ; « Nous avons abattu M. Feydeau: il a rendu les armes; il renonce à Jansénius. »

M. de *Lalane* luy dit : « Je connois bien M. Feydeau, je ne croy point qu'il vous ait *dit ce que* vous dites. Il n'est pas homme à se rendre *comme cela.* » *M. le curé remonta en haut afin de* me faire expliquer. Il me demanda si je ne condamnois pas Jansénius. Je luy dis que non. « Mais vous *m'avez dit* que vous receviez la bulle. — Je la reçois aussy, lui dis-je, mais je reçois *aussi* le mandement *de Mrs les* grands-vicaires de Paris; je garde le silence pour le fait et *la créance pour* le droit, *comme* ils l'ont expliqué. » J'avois une si grande fièvre et tant de peine à parler, et j'estois si résolu *de* ne dire autre chose, qu'il n'en put tirer *rien davantage.*

Quelque tems après je tombay

ne *disais* pas tous mes péchés, et ne finissait point ses questions importunes. *Mrs* de la Planche *et* Duplessis *résolurent* de me faire recevoir *le viatique* sans dire qui j'étais, *concluant* à ce que je ne reçusse point l'extrême-onction; mais je déclarai qu'*absolument* je la voulais recevoir, ce qui m'*attira de cruelles affaires.* MM. de Saint-Sulpice *apprirent de M. Lopin*, docteur, et curé de Vaugirard, que c'était moi qui étais malade chez M. de la Planche. Ce qu'il dit sans *prévoir les mauvaises suites de ce discours.* Aussitôt, M. *Olier*, curé de Saint-Sulpice, me vint voir, et me demanda si je n'étais pas soumis à l'Église. Je lui dis que oui. *Il* me demanda si je ne recevais pas la bulle contre Jansénius; je lui dis que oui. Il s'en alla et, *trouvant* l'abbé de *Lalanne dans la chambre*, *il lui* dit : « Nous avons abattu M. Feydeau; il a rendu les armes; il renonce à Jansénius. » M. de *Lalanne* lui dit : « Je connais bien M. Feydeau; je ne crois point qu'il vous ait *parlé comme* vous dites; il n'est pas homme à se rendre *si aisément.* » Le curé *rentra pour* me faire expliquer. Il me demanda si je ne condamnais pas Jansénius. Je lui dis que non. « Mais vous *venez de me dire* que vous receviez la bulle! — Je la reçois aussi, lui dis-je; mais je reçois le mandement *des* grands vicaires de Paris. Je garde le silence pour le fait, et *je crois* le droit *en la manière* qu'ils l'ont expliqué. » J'avais une si grande fièvre et tant de peine à parler, et j'étais si résolu à ne *rien* dire autre chose qu'il n'en put tirer *davantage.* Quelque temps après, je tombai dans une convulsion qui me fit perdre *la* connaissance. M. *Guénard* et M. Braier, médecins, *disaient* tous deux que je ne pouvais pas vivre encore huit *jours.* On alla *demander* l'extrême-onction. Le curé

1. Ici Sainte-Beuve et l'annotateur du P. Rapin ont ajouté : *que.*

dans une convulsion qui me fit perdre *toute* connoissance.

MM. Guenant et Braye *estoient* tous deux *d'accord* que je ne pouvois pas vivre encore 8 *heures*. On alla *querir* l'Extrême-Onction. *M.* le curé vint luy-mesme, accompagné de plusieurs ecclesiastiques, d'un notaire et de quelques laïques. Il ne *voulut* point me l'administrer, que je ne *disse* que je croyois le fait et que je m'y soumettois. J'avois la tête *toute* en feu, et comme il crioit : « Au fait, au fait! » je croyois *qu'il criast* au feu.

vint lui-même, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, d'un notaire et de quelques laïcs. Il ne voulait point me l'administrer que je ne *dise* que je croyais le fait, et que je m'y soumettais. J'avais la tête *tout* en feu et, comme il criait : « Au fait! au fait! » je croyais *que l'on criait* : « Au feu ! »

Sans vouloir insister sur des vétilles, on ne peut s'empêcher d'observer ici que le texte édité par M. Jovy perd en saveur d'expression comme en ancienneté de vocabulaire. Singlin n'y ressemble plus à « *quelque gros* financier », mais à « *un* financier ». MM. de Saint-Sulpice ne sont plus *fort entêtés* contre les jansénistes, mais *extrêmement prévenus*. Feydeau n'y garde plus le silence pour le fait « et la *créance* pour le droit »; mais il « *croit* le droit ». On n'y va plus *querir* pour lui l'extrême-onction, mais la *demander*.

Les chiffres et par suite les données chronologiques diffèrent sensiblement. Le manuscrit fait mourir Mme de la Planche le 29 janvier *1660*; l'édition la laisse vivre jusqu'en *1661*. Les médecins déclarent ici que M. Feydeau n'en a plus pour « huit *jours*, » et là, ils ne lui donnent pas « huit *heures* ».

La mention de ces médecins nous ramène à la question des noms propres encore dénaturés. L'édition a transformé en *Guenard* le célèbre *Guenaut*[1]. Par contre, elle a mieux orthographié le nom de Brayer que ne le portent le manuscrit de la Nationale et l'Appendice des *Mémoires* de Rapin[2]; mais elle change *Copin*, le docteur janséniste de Navarre, mort curé de Saint-Lambert de pages[4].Vaugirard, en *Lopin*[3]. C'est beaucoup pour quelques

1. Sur Guenaut, qui sauva Louis XIV en 1658, voir Maurice Raynaud, *les Médecins au temps de Molière*, p. 205 *sqq.* Nouvelle édition, 1853. In-12,

2. Rapin, *Mémoires,* t. III, p. 514. — Cf. *Lettres de Gui Patin*, édition Réveillé Parise, t. I, p. 361 et *passim.*

3. Sur Copin ou Coppin, voir *Port-Royal*, t. VI, p. 290 ; Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 135.

4. Dans la seconde partie, page 303, on lit *Senaut* au lieu de Senaux, ce qui fait élever à tort un doute sur sa future qualité d'évêque d'Autun (1703-1709);

Une faute plus grave, mais d'un ordre différent est d'avoir laissé introduire M. Olier dans cette affaire sans protestation. Le manuscrit de la Nationale dit prudemment : « M. le curé de Saint-Sulpice. » Pourquoi faut-il que celui de Vitry nomme et nomme de travers : « M. *Olier*, curé de Saint-Sulpice » ? Pourquoi faut-il surtout que cette erreur reparaisse plus formelle encore dans la seconde partie [1] ? Déjà Sainte-Beuve avait fait remarquer sur ce point l'erreur de Besoigne, en rappelant que le curé était alors M. de Poussé [2].

Le devoir de M. Ernest Jovy était donc, semble-t-il, de nous prévenir au moins que son manuscrit n'était qu'un dérivé fort défectueux. Il nous en apprend bien la provenance et nous dit le tenir de M. Camille Flye Sainte-Marie, chef d'escadron en retraite; mais au lieu de nous renseigner sur la valeur comparée, il ajoute aussitôt que c'est « une copie, *mise au net*, des *Mémoires* de l'abbé Feydeau qui se trouvent en partie à la bibliothèque Mazarine, en partie à la Bibliothèque nationale et qui n'ont pas été jusqu'ici donnés au public [3] ». Voici vraiment une singulière netteté et quelque peu paradoxale, appliquée à un texte aussi trouble.

A l'autre extrémité de son édition et seulemeut en appendice, M. Jovy, qui n'a certes pas ignoré les manuscrits parisiens, s'exprime ainsi sur leur compte : « La Bibliothèque nationale et la bibliothèque Mazarine possèdent des copies des mémoires de Feydeau pareilles à celle que nous avons rencontrée à Vitry [4]. » Ce mot « pareilles » n'est-il pas équivoque et imprécis ? D'après les divergences citées plus haut, il semble qu'une collation complète s'imposât, avec choix des leçons pour l'orthographe des noms propres et indication en note des principales variantes.

Mais j'ai tort sans doute de tant insister sur cette première partie des *Mémoires* de Feydeau. M. Jovy paraît ne l'avoir rappelée

et, page 310, *Remigny* pour *Ruvigny*. Voir *le Marquis de Ruvigny*, par A. de Galtier de Larrogue. Paris, Plon, 1892. In-12.

1. P. 267.

2. Antoine Raguier de Poussé fut curé de 1658 à 1678. (Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, p. 115 *sqq*., Paris, 1900. In-8.)

3. Avant-propos, p. 4.

4. Appendice, p. 397.

et reproduite — pardon du jeu de mots — que *pour mémoire.* Toute son attention et tous ses efforts de commentateur ont porté sur la seconde partie intitulée naïvement : *Suite de l'Histoire de Feydeau... où l'on verra ce qui s'est passé à Vitry le François pendant qu'il en était curé et le reste de sa vie jusqu'à sa mort.* Cette relation est des plus curieuses. Elle peint dans sa réalité familière la vie religieuse d'une grosse petite ville de province, — quatorze mille âmes dont douze mille catholiques et deux mille huguenots, — dans la seconde moitié du dix-septième siècle. L'auteur, personnage anonyme et témoin oculaire, nous assure qu'il ne dira rien qu'il n'ait vu et entendu. C'est donc une information vivante, un tableau pris sur les événements par un observateur bien placé et, semble-t-il, sincère.

Feydeau arrivait à Vitry, en 1668, durant les négociations qui aboutirent l'année suivante à la paix de l'église et il y demeura jusqu'en 1676. Quelle qu'ait été son influence, on constate, à lire aujourd'hui ce récit, combien les habitudes chrétiennes d'alors étaient supérieures aux nôtres. Le clergé actif y est en trop petit nombre : un curé seulement et trois vicaires ; mais trois couvents d'hommes unissent leurs travaux apostoliques à ceux des prêtres de la paroisse. Le collège est tenu par les Doctrinaires ; la maison d'éducation des filles par les sœurs de Notre-Dame, de Saint-Pierre-Fourier. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul s'occupent des pauvres. On achève la construction de la vaste église qui fait penser à la cathédrale de Versailles. Tout le monde court au sermon, surtout les magistrats. Chaque mois, le curé fait une exhortation aux dames de charité, une autre aux ecclésiastiques et aux clercs, la troisième « aux maîtres d'école qui sont en grand nombre à Vitry » (p. 253). Hôpital et prison sont ouverts à son zèle. On porte le viatique à des « huit ou dix maisons de suite », et dans chacune un vicaire prononce une allocution aux fidèles qui l'accompagnent en masse ; « car on a dans Vitry cette louable coutume de suivre en foule les prêtres qui le portent, et il est ordinaire d'y voir quatre ou cinq cents personnes ; elle augmenta au temps de M. Feydeau » (p. 256).

Chaque parti est tenu en haleine par ses adversaires ; les catholiques surveillent les ministres au prêche, et les molinistes observent les jansénistes à l'église. Un jour, une dame de la secte se rend à Paris, pleine de préjugés contre la morale relâchée. Elle

voit le P. de la Chaize et quelques-uns des plus célèbres jésuites ; mais ce n'est pas encore assez pour la convertir.

Elle voulut entendre leurs prédicateurs, et la bonne morale qu'ils prêchaient fut une des principales choses, comme elle le dit à son retour, qui lui ouvrirent les yeux ; car elle prétend qu'on lui avait peint les Jésuites comme gens d'une morale corrompue, au lieu qu'ils en prêchaient une très pure et très exacte. Enfin ce voyage la changea si absolument que M. Feydeau la trouva depuis aussi ardente à le décrier qu'elle l'avait été à le canoniser. Son changement parut dès qu'elle fut à Vitry, puisque en descendant de voiture [elle dit] qu'elle n'était plus janséniste, qu'elle était désabusée, qu'elle croyait que Notre-Seigneur est mort pour tous les hommes et qu'elle renonçait à la conduite de son curé (p. 274).

De semblables anecdotes rapellent la manière du P. Rapin et sont dignes de ses *Mémoires*. M. Ernest Jovy a donc rendu un vrai service à l'histoire du jansénisme en province par cette publication. Les pièces tirées par lui des bibliothèques de Paris, de Vitry et de Troyes, ses documents puisés aux archives de la Marne, sa connaissance personnelle du milieu, lui ont permis d'encadrer sa relation de notes, d'appendices et de lettres d'un vif intérêt pour les érudits. Signalons les lettres de direction adressées par Feydeau à la duchesse de la Feuillade, sœur du duc de Roannez, une lettre de Conrart, divers renseignements sur Mgr d'Aulonne, l'un des prélats approbateurs des *Pensées* de Pascal, et de précieux extraits d'une instruction de Feydeau sur la prédication. C'est plus qu'il n'en faut pour faire oublier quelques incorrections.

Henri CHÉROT.

QUE DOIT ÊTRE UNE CONGRÉGATION DE COLLÈGE ?

LETTRE A UN PRÊTRE

Mon cher ami,

Je commence par vous féliciter chaleureusement de l'honneur qu'on vient de vous faire en vous chargeant de diriger la congrégation des grands élèves de votre collège. C'est une belle et délicate mission, qui prouve l'estime qu'on a de votre savoir-faire et de votre vertu.

A cette occasion, vous me demandez quelques conseils pratiques, ajoutant que vous avez été un peu troublé, au sujet du but et de l'opportunité actuelle de ces sortes de congrégations, par le compte rendu de la vingt-huitième assemblée générale de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne,* tenue à Nîmes les 5, 6 et 7 septembre 1905[1]. De fait, le rapport impartial et bien écrit de M. l'abbé Guillemant sur la question laisse bien entrevoir quelque chose des *discussions ardentes* — il allait dire *passionnées* — auxquelles elle a donné lieu dans le congrès ; mais il ne tranche rien. Les congressistes eux-mêmes, après avoir *à trois reprises*, *en séance générale*, *échangé sur ce grave sujet leurs vues*, *leurs espérances*, *leurs craintes et*, *parfois*, *leurs désillusions,* d'ailleurs *sans ordre logique*, n'ont pas jugé à propos de voter les résolutions qui m'auraient dispensé de vous écrire cette lettre. Je le regrette doublement; car une question *plus vivante et plus actuelle que jamais* (ce sont les termes du rapport) méritait d'avoir une solution sur le terrain pratique, et celle-ci aurait emprunté à la vénérable assemblée, où siégeaient tant d'hommes compétents, une grande autorité morale.

Le congrès a eu peur, sans doute, de froisser certaines habitudes locales, certaines convictions personnelles, je n'ose dire certains préjugés, dont le rapport garde les reflets tamisés. Mais

1. *Revue de l'enseignement chrétien,* supplément au numéro du 1er octobre 1905.

cette condescendance n'est pas pour diminuer les regrets : bien au contraire. En pareille matière, le flottement et l'à peu près, comme la singularité et le parti pris, mènent à la stérilité. Le gouvernement des âmes, plus que tout autre, doit partir de principes nets et suivre une ligne sûre.

Or, il est un fait certain, — j'en demande infiniment pardon à ceux que mes paroles regardent, — c'est que nombre de prêtres, et parmi eux de bons prêtres, ne comprennent pas bien les congrégations de jeunes gens au collège. Pour beaucoup, elles sont une simple affaire de dévotion à l'usage des élèves *bons enfants*, qui y entrent de plain-pied et s'imaginent avoir satisfait à leur titre spécial, quand ils ont, une ou deux fois par semaine, récité en commun quelques psaumes et entendu un mot de piété sur la sainte Vierge. Le congréganiste type, le préfet désigné de loin, ce sera trop souvent un de ces enfants sans passions, aussi incapable de bien faire que de faire mal, statue de saint ou momie. Les loustics de la division ont vite fait de le baptiser d'un autre nom plus injurieux, celui d'un coquillage marin bivalve que tout le monde connaît. Il en résulte un grand dommage pour le prestige du corps tout entier. A qui la faute? Aux directeurs qui font de pareils choix, et qui accréditent par là une idée absolument fausse de la congrégation.

I

Le principe essentiel des congrégations de la Sainte-Vierge est nettement exprimé dans la première des règles qu'elles ont reçues de la Compagnie de Jésus, en vertu des pouvoirs séculaires que lui reconnaissent les bulles pontificales[1] : « On doit penser que la très sainte Vierge Mère de Dieu, patronne de cette congrégation, la chérit et la défend d'une façon toute spéciale, parce qu'étant la Mère de miséricorde, elle aime ceux qui l'aiment et couvre de sa protection ceux qui recourent à elle avec un pieux respect. » Voilà clairement indiqué le contrat bilatéral qui fait le congréganiste, quand, après avoir subi les épreuves convenables, il vient, au pied de l'autel, déclarer solennellement qu'il prend Notre-Dame pour sa souveraine, sa patronne et son avocate, et que,

1. On peut voir le texte latin et français dans notre *Petit Livre des congrégations de la Sainte-Vierge dans les collèges, Règles communes*, p. 16 et 17. Paris, Poussielgue, 1905.

d'autre part, le directeur, spécialement autorisé à cet effet par le vicaire de Jésus-Christ, le reçoit au service et sous la tutelle de Marie, pour jouir de tous les droits de cette adoption spirituelle, aussi longtemps qu'il en remplira les devoirs.

Ces devoirs lui sont tracés par la même règle. Ils se réduisent à trois : 1° il honorera Marie d'un culte spécial, — c'est la *piété* ; 2° il s'efforcera d'imiter les admirables vertus de Marie par sa pureté de vie et de mœurs, — c'est le *travail de perfection* ; 3° il encouragera ses confrères au même amour de Marie, — c'est l'*association* pour le bien commun.

Telle est, dans ses grandes lignes, la seule véritable idée de la congrégation de la Sainte-Vierge, établie pour la première fois au Collège romain en 1564 par le jésuite Jean Léon[1], solennellement approuvée sous le titre de *Prima Primaria*, et maintes fois recommandée au monde catholique par lettres pontificales, spécialement par la *Bulle d'or* de Benoît XIV, et confirmée encore par Léon XIII, qui en fut membre, dans le droit exclusif de transmettre par affiliation ses faveurs spirituelles à toutes les autres.

Le culte de Marie, dans la vie chrétienne en général, est d'une souveraine importance pour tous les fidèles, par la très simple raison qu'elle occupe dans le plan divin le rôle privilégié de médiatrice entre son divin Fils et nous. Associée intimement par le Christ durant sa vie terrestre à notre rédemption, elle l'est encore dans sa vie glorieuse, et d'une façon bien plus active, à notre sanctification. Les saints et les docteurs n'ont pas craint de dire que toutes les grâces nous viennent par ses mains, et de l'appeler la *toute-puissance suppliante*.

Par suite, dans nos écoles et nos collèges, nous devons inculquer à nos élèves une dévotion sérieuse et durable envers Celle dont ils ont tout à attendre pour ce monde et pour l'autre. Mais cette dévotion aura nécessairement des degrés, comme aussi des motifs et des formes dissemblables. Au début, elle sera une sorte de prolongement naturel, bien qu'idéalisé, de l'affection confiante et ingénue que l'enfant éprouve pour sa mère terrestre ; comme

1. La première en dehors d'Italie fut établie à Paris, au collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), probablement par le P. Léon lui-même, qui y vint en 1569. Elle eut pour préfet le jeune François de Sales, alors élève de rhétorique (1580).

il prie son petit frère Jésus, il priera sa Mère du ciel, un peu par instinct pieux, sans se rendre encore un compte bien exact de tout ce qu'elle est pour lui et du besoin qu'il a d'elle. Mais à mesure que, d'une part, il prend conscience de lui-même et de sa faiblesse morale, et que, d'autre part, il connaît mieux le rôle médiateur de la Reine Mère divine, sa piété aussi revêtira un caractère plus précis, et sans cesser d'être tendre, parce qu'elle va toujours d'un cœur de fils à un cœur maternel, elle deviendra plus virile, parce qu'elle sera plus raisonnée. Disons tout. Pour que le jeune homme comprenne pleinement et pratique efficacement la dévotion à Marie, pour qu'il puisse saisir toute la portée et remplir les obligations du contrat solennel par lequel il deviendra son fils adoptif, il faut qu'il ait connu l'éveil des passions; il faut qu'il ait, ne serait-ce qu'une fois, vu l'abîme de près, crié désespérément au secours vers Celle qui écrasa la tête du serpent infernal, et trouvé dans sa protection la victoire et la paix.

De ce que je viens de dire, on déduira sans peine deux conclusions pratiques :

1° Nul autre bienheureux, ange ou saint, ne pouvant entrer en comparaison de sainteté ou de puissance avec la Reine immaculée, les congrégations établies sous son patronage ont par là même sur toutes les autres une supériorité, non seulement d'honneur, mais aussi d'efficacité pour le bien de leurs membres. C'est pour cela que les papes les ont toujours comblées d'éloges et d'avantages, et qu'elles sont restées pendant plus de trois siècles le type privilégié des associations pieuses pour les chrétiens de tout âge et de toute condition[1].

2° En ce qui regarde spécialement les collèges, cette efficacité dépendant, pour une bonne part, des dispositions raisonnées et mûries que le congréganiste apportera à la signature de son contrat d'adoption, il importe de réserver cet acte solennel aux grands élèves, et d'y préparer les plus jeunes de loin par d'autres associations sagement constituées, *comme des étapes qui acheminent peu à peu vers le but final*[2]. Aux plus petits, l'Enfant Jésus, fils obéissant de Marie, ou les anges, pure escorte de la Reine du ciel ; aux moyens, l'un des jeunes saints donnés par l'Église pour

1. On peut consulter le P. Carayon, *Histoire abrégée des congrégations* (1863), et le P. Delplace, *Histoire des congrégations de la Sainte-Vierge* (1884).
2. Rapport de M. l'abbé Guillemant, II : *Formes diverses des congrégations.*

patrons à la jeunesse studieuse, saint Stanislas, saint Jean Berchmans, saint Louis de Gonzague, tous enfants aimés et aimants de Marie; aux grands enfin, la Vierge immaculée, modèle et garant de leur pureté d'adolescents, soutien et recours de leur vie à tout instant et jusqu'au bout, *nunc et in hora mortis nostræ.*

Dans les associations préparatoires, la consécration aux saints protecteurs n'aura eu qu'une portée limitée : la consécration à Marie sera définitive. Une fois reçu membre d'une congrégation affiliée à la *Prima Primaria* de Rome, le collégien a droit de prendre rang dans toutes les congrégations similaires de jeunes gens ou d'hommes faits. Il peut, hélas ! devenir infidèle à ses chastes engagements : s'il ne déchire pas volontairement le pacte qui le liait à Marie, ce pacte subsiste, et le jour où ce fils ingrat, terrassé par le malheur et la honte, se relèvera pour venir demander à la Mère de miséricorde d'intercéder pour lui, il rentrera dans ses droits d'adoption et elle vérifiera une fois de plus pour cette âme pénitente son beau titre de *Porte du ciel.* Qui d'entre nous, vieux directeurs, n'a eu la consolation de recevoir dans ses bras des égarés que le souvenir déjà lointain de la congrégation leur ramenait, et la joie plus douce, quoique mêlée d'amertume, de voir des préservés de Marie s'en aller de ce monde avant l'âge, sa médaille sur leur cœur, le sourire des anges aux lèvres?

Mais, hâtons-nous de le dire, la dévotion dont les règles font aux congréganistes le premier de leurs devoirs n'est que le degré inférieur d'une échelle qu'il faut monter. Si belle, si pure, si grande que soit Marie, elle n'est pas le terme de notre destinée. Son divin Fils seul est la voie, la vérité et la vie, c'est-à-dire le salut. Le rôle de Marie, le but final de sa protection sur nous et de toutes les grâces qu'elle nous obtient, c'est de nous conduire à Jésus : *ad Jesum per Mariam.* Or, on ne peut aller à Jésus que par l'accomplissement de ses préceptes et de ses conseils. La dévotion à Marie sera donc d'une nature essentiellement pratique.

Aux hommages pieux que le congréganiste doit rendre à sa souveraine, nous avons déjà vu la première règle associer immédiatement le souci d'*imiter ses admirables vertus.* La troisième règle précise davantage : *Le but final de cette congrégation étant la vertu et la piété chrétienne...* Les règles suivantes détaillent les

moyens d'atteindre ce but : réception fréquente des sacrements (troisième règle), docilité parfaite à un sage directeur pour la formation et le gouvernement de la conscience (quatrième règle), réunions de piété avec instruction du directeur sur les choses qui regardent le progrès spirituel des congréganistes (cinquième règle), fêtes célébrées avec ferveur et préparées par des œuvres spéciales (sixième et septième règles), lectures capables d'aider au progrès spirituel (huitième règle), retraite selon la méthode pratique de saint Ignace, où ils méditeront particulièrement sur leurs devoirs d'état (neuvième règle), méditation journalière et examen sérieux de leur conscience pour la correction de leurs défauts (treizième règle). Un confrère doit-il s'éloigner pour un temps, la seizième règle lui recommande de se montrer, toujours et partout, un vrai fils de la congrégation, en s'efforçant, par la pureté de ses mœurs et par l'exemple de sa vie, d'édifier tout le monde et de gagner tous les cœurs à la vertu et à la piété.

Inutile, je pense, d'insister sur la portée pratique de toutes ces prescriptions. Elles démontrent amplement, à qui sait les comprendre, que la Congrégation n'est pas instituée pour former de simples dévots, mais des chrétiens sérieux, qui sachent unir à la prière le grand et nécessaire travail de leur perfection.

Mais encore, de quelle perfection s'agit-il? Est-ce d'une perfection vulgaire? Est-ce d'une perfection purement individuelle? Ni de l'une ni de l'autre. Écoutez le début de la quatorzième règle : *Puisque les congréganistes professent une perfection plus grande que les autres, on leur recommande à tous en général d'apporter aussi une plus grande ardeur aux œuvres pieuses et chrétiennes.* Et ces deux catégories d'œuvres sont spécifiées dans les termes suivants : *Comme de confesser plus souvent ses péchés, de s'approcher plus fréquemment de la sainte table, de réciter l'office de la sainte Vierge ou le rosaire*, — ce sont les œuvres de piété ; *ensuite aussi de visiter les prisons, si les circonstances de lieux ou de personnes le permettent ; de même, d'aller aux hôpitaux*, — ce sont les œuvres chrétiennes ou de charité. Et les exercices indiqués ne sont pas les seuls : *Ces pieux services et d'autres de ce genre, on pourra s'y exercer chacun pour soi, selon sa condition et sa ferveur, ou tous ensemble en congrégation, selon ce qui aura été réglé et recommandé par le directeur.*

Je voudrais qu'on remarquât bien, à propos de cette règle, la

connexion et la dépendance intime qui existe entre le souci d'une perfection plus qu'ordinaire et le zèle des œuvres. Il se rencontre malheureusement chez certains esprits une singulière méconnaissance des effets que le principe surnaturel est capable de produire dans les âmes, quand elles cherchent loyalement Dieu et le bien. Et les illusionnés dont je parle ne sont pas seulement des adolescents irréfléchis, amoureux de nouveautés et pressés d'un besoin hâtif de faire figure dans l'*action sociale*, avant de savoir au juste en quoi elle consiste, ni surtout quelle formation morale elle présuppose. La même erreur (le rapport du congrès de Nîmes en fait foi) hante certains prêtres, qui ne craignent pas de laisser entendre que les congrégations ne sont plus appropriées aux besoins de la société actuelle et qu'il serait bon de remplacer *les exercices destinés uniquement à la perfection individuelle des jeunes gens* par des œuvres plus en rapport avec les tendances de l'*âme moderne*.

Grand Dieu ! Qu'est-ce donc que l'*âme moderne* ? Elle aussi serait-elle en train de subir dans sa nature intime une de ces évolutions radicales dont on nous parle à tout propos ? L'âme de nos pauvres jeunes gens n'a-t-elle plus besoin, comme jadis, pour dominer son égoïsme naturel et s'élever aux idées généreuses, de commencer par aimer Dieu de tout son cœur, d'apprendre à se vaincre et à mettre son devoir au-dessus de toutes les sollicitations du plaisir et de l'orgueil, de chercher dans les moyens de salut institués par Notre-Seigneur la force d'éviter le mal et de faire le bien, d'échauffer son cœur au cœur du Christ pour aimer les pauvres et les souffrants comme le Christ les a aimés, en se donnant à eux sans réserve ?

De deux choses l'une : ou bien votre action sociale aura pour base quelqu'une de ces vagues théories de justice immanente, de fraternité naturelle, de philanthropie sentimentale, — et alors vous risquez de faire de vos jeunes gens des phraseurs, sonores et prétentieux, qui, au jour où il faudra donner des preuves palpables d'abnégation et de dévouement, lâcheront pied pour aller pérorer ailleurs ; ou bien elle reposera sur le principe nettement chrétien de la charité, qui confond l'amour de Dieu et l'amour du prochain dans un seul précepte, souvent médité, déjà pratiqué dans la mesure du possible, accepté et aimé d'avance comme idéal pratique pour la vie tout entière. Or, pour développer dans les jeunes col-

légiens ces dispositions, seules capables de garantir une action sérieuse et persévérante sur le terrain social, on ne trouvera pas mieux que les congrégations de la Sainte-Vierge, bien comprises, et le rapporteur du congrès de l'*Alliance* a parfaitement raison de conclure son travail par ces mots : « Les cercles d'études, les œuvres sociales, les institutions de prévoyance, les *Sillons*, peuvent donc vivre et se développer en paix à l'ombre de nos vieilles congrégations, qui leur fourniront souvent leurs meilleures recrues, et auront ainsi le mérite, non seulement de former d'excellents chrétiens, mais de préparer des hommes d'action, tels que les réclame notre vingtième siècle. »

Si l'on gardait des doutes sur la légitimité de cette conclusion, un coup d'œil jeté en arrière sur l'histoire des congrégations suffirait à la justifier. Qu'on lise les règlements sommaires, rédigés pour les premiers congréganistes du Collège romain : on y verra qu'après avoir partagé le temps de la semaine entre l'étude et la piété, le dimanche, au sortir de vêpres et d'une courte exhortation que leur faisait le P. directeur, ils se rendaient soit aux hôpitaux pour y consoler les malades, soit à d'autres œuvres de charité[1]. Qu'après cela on franchisse deux siècles et demi pour se transporter à Amiens au petit séminaire de Saint-Acheul, fondé en 1814 par le vénérable P. de Clorivière. Le zèle d'un de ses successeurs, le P. Louis de Bussy, avait su quadrupler les forces de ses congréganistes en les divisant, selon leurs attraits et leurs aptitudes, en quatre groupes. La double section des *prisonniers* et des *malades* visitait à tour de rôle les pensionnaires de Bicêtre ou de la Conciergerie et ceux de l'Hôtel-Dieu, distribuant aux uns et aux autres les secours de l'âme et du corps, obtenant par les mille industries de leur ferveur juvénile des miracles de résignation et de conversion. La section des *pauvres* soulageait la misère, soit à la porte même du collège, soit dans les réduits des indigents, n'oubliant pas de joindre à l'aumône matérielle l'aumône plus précieuse qui relève et enrichit les âmes. La section de la *maison de Dieu* avait la gracieuse mission d'orner le sanctuaire de Marie, afin qu'il apparût toujours digne d'elle et de ses enfants privilégiés. Enfin la section du *zèle* comprenait trois subdivisions, dont l'une s'exerçait, sous la présidence du directeur, à

1. P. Delplace, *op. cit.*

défendre la vérité catholique contre les objections courantes ; l'autre se proposait tous les moyens pratiques d'honorer et de faire honorer la sainte Vierge; la dernière se chargeait d'accueillir les élèves nouveaux et de leur faciliter les devoirs de la vie de collège[1].

Sérieusement, croit-on que des jeunes gens, ainsi exercés dès le collège aux petites œuvres de zèle, fussent mal préparés aux œuvres plus importantes de l'action sociale ? Quel besoin avaient-ils d'être initiés, avant le temps et au préjudice de leurs études nécessaires, à toutes les théories et à tous les secrets de la sociologie moderne, qui créent encore tant de difficultés aux hommes faits? La congrégation avait allumé dans leur cœur le feu sacré de la charité : au sortir du collège, il ne restait qu'à l'entretenir et à lui fournir de nouveaux aliments. D'autres congrégations, formées de jeunes gens et d'hommes, s'en chargeaient, prolongeant ainsi les congrégations de collèges. Citons seulement celle de Paris, fondée après la Terreur, sous l'inspiration du P. Delpuits, par six jeunes élèves de droit et de médecine, Buisson et Fiseau, Regnier, de Marignan, Mathieu et Eugène de Montmorency, qui en attirèrent beaucoup d'autres. Ils exercèrent un véritable apostolat parmi cette jeunesse des Facultés, qui vient chercher dans la capitale la science et trop souvent aussi les plaisirs dangereux : Dieu seul connaît le nombre de ceux qu'ils sauvèrent du grand naufrage. Les malades des hôpitaux étaient alors presque dépourvus des consolations religieuses (hélas ! comme aujourd'hui) : les congréganistes trouvèrent moyen de les approcher, de les soulager et de leur procurer les secours suprêmes. Détruite en 1809 par un pouvoir ombrageux, la congrégation refleurit peu d'années après et donna naissance à une société de bonnes œuvres, divisée en trois sections : les hôpitaux, les prisons, les petits Savoyards. L'un de ses membres les plus distingués, le conseiller Gossin, eut en 1826 la première idée de l'*Œuvre* aujourd'hui si florissante de *Saint-François-Régis* pour la réhabilitation des familles irrégulières. Quand elle succomba sous l'impopularité d'un nom que l'impiété voltairienne s'efforçait de flétrir, les fondateurs des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* rétablirent les mêmes œuvres sous une forme moins compromettante et sous

1. Voir le P. Ch. Clair, *la Congrégation de la Très-Sainte-Vierge à Saint-Acheul* (1877).

un nom nouveau. Aujourd'hui encore, les congrégations ressuscitées, tout en poursuivant leur but propre, qui dépasse les limites fixées aux *Conférences*, vivent fraternellement à côté de ces dernières et coopèrent volontiers avec elles au bien des malheureux [1].

Le dirai-je, pour en finir sur ce point particulier? Ce dédain si prompt d'une *institution surannée* et ce goût si vif pour les *nouvelles formes de l'action sociale*, chez des jeunes gens sans expérience et sans lecture, témoignent d'une certaine naïveté, qui peut leur servir d'excuse. Que de gens en France découvrent tous les jours l'Amérique! Les ingénus qui rêvent de remplacer la vieille charité chrétienne par cette nouvelle venue, digne au plus d'être appelée sa petite sœur cadette ou sa cousine, pourront lire avec fruit une pièce très authentique, publiée naguère dans cette revue [2] et relatant les œuvres sociales auxquelles s'employait, en 1720, la *Congrégation des Messieurs* dans la ville de Caen. Ils seront agréablement surpris d'y voir en pleine floraison :

1° Le prêt sur gages, entendu de la manière la plus parfaite;

2° L'œuvre des apprentis pauvres;

3° L'assistance par le travail, cette grosse question actuelle;

4° L'œuvre des dispensaires, avec toutes ses délicatesses;

5° L'œuvre des prisons;

6° La visite des pauvres, organisée avec une largeur et un soin qui défient toute comparaison.

Si chaque ville de France pouvait compter dans son sein une congrégation pareille, il est permis d'affirmer que la question sociale serait bien près de sa solution [3].

1. Voir le P. Carayon, *op. cit.*

2. H. Fouqueray, *les Œuvres sociales de la congrégation des messieurs de Caen au dix-huitième siècle*. Elle a été depuis tirée à part et se trouve chez Retaux, rue Bonaparte, 82.

3. La *Congrégation des jeunes négociants* d'Aix-la-Chapelle, composée de deux cents membres, vient de célébrer (8 octobre 1905) ses noces d'or, en présence du cardinal Fischer, archevêque de Cologne, et d'une foule de notabilités, avec un éclat extraordinaire et un véritable enthousiasme. D'éloquents discours ont fait ressortir la grande influence qu'elle a exercée, durant ces cinquante ans, sur la vie catholique et sur la vie sociale de la cité de Charlemagne et de toute la Prusse rhénane, où elle a inauguré la fondation de plusieurs autres congrégations, qui comptent chacune des milliers d'hommes. Elle s'est intéressée à toutes les œuvres de piété et de charité : conférences religieuses, retraites annuelles, denier de Saint-Pierre, missions étrangères, bibliothèques populaires catholiques, conférences scientifiques populaires, auxquelles elle a donné un premier élan qui s'est communiqué à plus de

II

Culte spécial de Marie, promis par un engagement spécial et accompagné d'un travail de perfection spéciale : voilà le premier grand moyen que la congrégation met en œuvre pour former, suivant son but général, des chrétiens d'élite. Le second moyen est indiqué par cette même première règle que j'ai déjà citée : « *Mutuo se ad ejus amorem excitare conentur :* Qu'ils s'efforcent de s'animer mutuellement à l'amour de Marie. » C'est l'union, non pas quelconque, mais chrétienne, fraternelle et pratique, comme elle est précisée par une autre règle : *Qu'ils s'aiment tous entre eux d'une véritable et sincère charité; qu'ils s'appliquent à sauvegarder la paix et l'union fraternelle des cœurs, et fassent ainsi tous les jours des progrès dans les vertus vraiment chrétiennes* [1].

Dans un temps comme le nôtre, où rien d'important ne se fait plus que par association, où l'action individuelle est presque toujours condamnée à l'impuissance, tandis que l'association décuple et centuple l'activité de chacun de ses membres par la force de cohésion, il n'est guère besoin d'insister beaucoup pour faire sentir les ressources que les congréganistes peuvent tirer de leur union en une seule famille. Cet esprit de famille où la charité chrétienne vient, non pas éteindre, mais surnaturaliser la chaleur propre des jeunes amitiés et leur fixer un but d'une pureté idéale, dépasse infiniment le simple esprit de corps, qui ne repose trop souvent que sur l'intérêt personnel et n'empêche pas toujours les froissements, les désaccords et les divorces. Dans une congrégation fidèle à ses règles et à son but, il ne peut y avoir d'intérêts rivaux, parce que tout y converge à un seul et suprême intérêt, la gloire de Dieu, à laquelle chacun, du plus grand jusqu'au plus petit, apporte sa contribution de bonne volonté, d'entrain et de

soixante-dix villes allemandes, écoles de dimanche où les congréganistes enseignent aux enfants pauvres la lecture, l'écriture et le calcul, etc., etc. Mais elle a pris également une part très active au mouvement qui a produit les unions commerciales. Un orateur a pu dire qu'*elle repose sur une pensée éminemment sociale, charitable et organisatrice*, et que son grand mérite a été de *faire des hommes complets*, fournissant « un contingent notable à la vaillante troupe qui a glorieusement servi dans les luttes politico-religieuses et dans les développements politico-sociaux des dernières années ». (*Echo der Gegenwart*, 10 octobre 1905.)

1. *Petit Livre des congrégations...*, règle 17, p. 44 et 45.

zèle. Comme au foyer d'une famille bien unie, on y partage les joies et les tristesses, on s'encourage au bien, on se met réciproquement en garde contre le mal, on s'avertit bonnement de ses torts et de ses défauts; au besoin, on se ligue pour défendre la justice et la vérité; on se soutient toujours au moins par le bon exemple, donné franchement et accepté de même, sans respect humain; enfin, on met en commun son intelligence, ses ressources de toute nature, son dévouement, pour faire réussir des œuvres utiles que l'initiative d'un seul ou d'un petit nombre ne pourrait même pas essayer.

J'admets que je trace là un idéal, et j'entends bien qu'il ne se trouve pas réalisé toujours et partout : il faut compter avec l'infirmité humaine, dont n'est pas exempte l'aimable jeunesse. Mais il ne s'ensuit aucunement qu'il ne soit pas réalisable : le passé prouve au contraire qu'il l'est, à la seule condition que l'association congréganiste soit organisée et dirigée selon ses règles traditionnelles. Au risque de paraître plaider *pro domo* ou prononcer *ex cathedra*, je vais, puisque vous le demandez, vous donner mes idées sur la matière et quelques avis pratiques, dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira.

La cheville ouvrière de la congrégation, c'est incontestablement son directeur ou Père spirituel, et l'on peut, je crois, admettre en principe l'affirmation de M. l'abbé Guillemant : « Tant vaut le directeur, tant vaut la congrégation. » J'y ferais cependant une réserve, qui me semble très importante pour le bon fonctionnement de l'institution : c'est que le directeur n'absorbera pas dans son action personnelle l'initiative des congréganistes et spécialement des dignitaires. Que rien de notable ne se fasse sans son assentiment ou son inspiration : c'est la règle, et les souverains pontifes, après la dévotion à Marie, ne recommandent rien tant aux congréganistes qu'*une docilité prompte et zélée à l'égard de leurs directeurs respectifs*. Mais s'il ne veut pas commander à des marionnettes, s'il veut que ses enfants spirituels soient un jour des hommes d'action, il devra, après avoir montré le but et éclairé la route, savoir s'effacer, et, tout en surveillant la marche, laisser marcher. Un bon général d'armée trace avec soin son plan de bataille, instruit les chefs et dispose les troupes ; après quoi, il se contentera de suivre la lutte, de la rectifier au besoin et de soutenir l'ardeur de ses soldats.

Si vous le voulez bien, entrons dans quelques détails, en nous appuyant toujours sur le texte des règles. En tête de la seconde, on lit : *La congrégation sera gouvernée par le directeur du lieu et par le préfet avec l'aide et le conseil de deux assistants.* Impossible d'éluder le principe qui est ici formellement posé et confirmé en divers endroits : le directeur gouverne *avec* le préfet et les assistants. Sans vouloir établir entre les rôles une démarcation absolue, je dirais volontiers que le directeur représente l'action législative et le préfet l'action exécutive, ce dernier restant toujours responsable devant le premier.

Cette organisation a pour but évident d'intéresser directement les congréganistes à la bonne marche de l'association. Elle prouve chez les fondateurs une entente profonde des besoins de la jeunesse, qui ne se passionne que pour les œuvres où elle a sa part d'action personnelle : il faut la lui faire franche et large. Dans ce même ordre d'idées, les règles attribuent au suffrage universel des confrères, uniquement restreint par le droit d'approbation des supérieurs, l'élection des trois grands dignitaires, préfet et assistants, qui deviennent ainsi les représentants immédiats du petit peuple congréganiste et nomment ensuite, avec l'agrément du directeur, les officiers du second degré, conseillers, secrétaire, trésorier, etc. Les conseillers eux-mêmes seront appelés à discuter librement, sous la présidence directoriale, et à voter à la majorité des suffrages sur les principaux détails de l'administration. Rien de plus efficace que ce rôle actif pour donner aux chefs la conscience de leur devoir et disposer les inférieurs à accepter leur autorité, pour le bien de chacun et le bien de tous.

Mais nul doute que ce système, en favorisant d'une part l'initiative et l'expansion, n'oblige d'autre part le directeur à tenir ferme la barre et à gouverner prudemment entre les écueils. La jeunesse, même la meilleure, est sujette par moments au caprice, aux impressions irréfléchies, voire à certains coups de tête. Est-ce une raison pour la condamner à la passivité ? Dieu nous en garde. Le feu en liberté cause de terribles désastres : donnez-lui des barrières et une direction, il opérera des merveilles.

Toujours dans le même esprit large et pratique, l'admission de nouveaux confrères sera prononcée par le conseil, sauf approbation du directeur. Le rapport de l'*Alliance* signale une maison dans laquelle, *pour éviter tout soupçon de partialité ou de coterie*,

on a fait voter tous les élèves d'une division sur le choix des congréganistes. Le procédé a ses dangers, semble-t-il. Car enfin tous les élèves d'une division ne sont pas bons juges des qualités requises, et si les dignitaires ne planent pas au-dessus du soupçon de partialité ou de coterie, quelle confiance mériteront les autres élèves ? De plus, on peut se demander ce que deviendra, dans ce système de défiance, le prestige de la congrégation et de son directeur. Nos règles établissent, pour l'admission définitive d'un candidat, une série d'épreuves bien autrement sûres que ce vote aventureux [1].

A ce propos, il faut observer que, si les portes de la congrégation ne doivent être fermées *a priori* à aucun élève de bonne volonté, le directeur veillera pourtant avec le plus grand soin à ce qu'elle représente vraiment une élite : sinon elle tombera infailliblement et rapidement à l'état de chose banale et stérile.

Le fléau d'une congrégation, ce seraient tout d'abord les élèves qui y apporteraient un esprit étroit, critique et indocile, le *mauvais esprit* : recrues d'autant plus dangereuses qu'elles seraient plus habiles à se couvrir et plus écoutées au dehors. Une fois démasqués, il faut les exclure sans rémission, quels que soient leur intelligence, leur nom ou leurs autres qualités : car une congrégation sans union mentirait à son titre et ne vivrait pas.

On écartera également l'espèce, toujours trop nombreuse, hélas ! des élèves neutres ou indifférents, dont la volonté nonchalante oscille du bien au mal et du mal au bien, selon l'impression du moment ou du milieu, sans conviction et sans virilité : ils ne feraient qu'encombrer la route et ralentir la marche de l'armée, comme un excès de bagages.

Devra-t-on exclure de même certains élèves qui offriraient à la congrégation l'appoint d'une piété réelle, avec des mœurs douces et régulières, mais n'ajouteraient que peu de chose à son prestige et à son action au dehors ? Ce cas se présentera particulièrement dans les petits séminaires, où entrent bon nombre d'enfants préparés de loin pour le sacerdoce en raison même des susdites qualités. Il semblera difficile et dur de les éloigner tous : ils donnent ce qu'ils peuvent et trouveront peut-être dans la congré-

1. *Petit Livre des congrégations...*, De la manière d'admettre dans la congrégation, p. 48 et 49. — Voir aussi, sur ce point et sur beaucoup d'autres, le P. Franchet, *Directoire des congrégations dans les collèges*. Paris, Beauchesne.

gation ce qui leur fait encore défaut. Mais il faut qu'on sache et qu'ils sachent eux-mêmes que l'esprit d'initiative et d'action est essentiel, que sans lui il n'y a pas plus de congréganiste parfait que de prêtre parfait, et si on les admet, on fera bien, tant qu'ils resteront ce qu'ils étaient, de les écarter des hautes charges, où il ne suffit pas d'être *décoratif*[1].

En revanche, si je rencontrais un joyeux garçon, serait-il ou paraîtrait-il même parfois un peu trop joyeux, malin sans méchanceté, bien vu de ses camarades, estimable d'ailleurs par un fonds de droiture naturelle, de foi solide et de bonne volonté, je n'hésiterais pas, non à lui ouvrir la porte à deux battants, mais à lui proposer de perfectionner quelque peu ses bonnes qualités pour se rendre digne, avec le temps, d'être admis. On a vu sortir de là d'excellents congréganistes et même des préfets modèles.

Un mot encore sur ce sujet. Le rapporteur de l'*Alliance* fait observer que dans le choix des congréganistes il faut évidemment tenir compte des qualités morales plus que des qualités intellectuelles, mais qu'en général ces dernières *ne nuisent pas* au prestige. Il aurait pu dire hardiment qu'elles le rehaussent toujours aux yeux des élèves et que souvent, par exemple dans les hautes charges, elles sont très désirables : si vertueux qu'on suppose les simples congréganistes, ceux d'entre eux qui ont de brillants succès scolaires pourront éprouver, en telle circonstance plus délicate, quelque peine à accepter l'autorité d'un préfet dont l'intelligence n'égalerait pas la vertu et le zèle. On pardonne aux gens du commun de ne pas posséder telle qualité d'ordre supérieur : son absence choquera dans la personne d'un chef, parce que le rang suprême semble les exiger toutes.

Cette dernière observation nous ramène tout naturellement au directeur, dont nous avions déjà commencé à parler : nous terminerons par lui. Aussi bien est-il l'alpha et l'oméga de la congrégation.

1. A propos des petits séminaires, je lis dans le rapport (p. 13) : « Il est telle maison où l'on estime que nul n'est digne d'être séminariste, s'il n'est pas : 1° un jeune homme d'élite ; 2° un serviteur dévoué de Marie. » Heureuse et trois fois heureuse maison ! Mais il est toujours possible de créer une élite dans l'élite, car la perfection humaine est chose illimitée, et la congrégation reste une source de grâces même pour les plus saints. On a vu des prêtres et des évêques congréganistes de Marie, heureux et fiers de l'être, et y trouvant encore profit pour leur âme.

Quelles qualités doit-on désirer chez lui ? Toutes celles que peut avoir un bon prêtre, car le gouvernement des âmes, même des jeunes âmes, est l'art des arts. Mais il y en a de plus essentielles.

La première, qui les remplace toutes et qu'aucune autre ne remplace, se nomme le *dévouement.* La direction d'une congrégation de jeunes gens n'est pas une de ces choses qu'on peut faire à moitié, dans les moments perdus, pour se distraire : c'est une besogne sainte et sacrée, à laquelle mieux vaudrait ne pas toucher, si l'on ne veut y mettre tout son cœur et toute son âme. Ce que je dis pourra vous mener loin et vous imposer plus d'un sacrifice ; mais, soyez-en persuadé, vos enfants spirituels iront aussi loin dans la perfection que vous-même dans ce dévouement. A vous de fixer les limites. Si la perspective vous effraye, laissez-moi ajouter que, plus vous reculerez ces limites, moins vous le regretterez un jour : car votre douce récompense sera celle du travailleur qui, dans la joie d'une heureuse récolte, oublie toutes les peines passées.

— Je ne vois pas (c'est un jeune directeur qui parle) ce que la besogne a de si effrayant. D'abord, je compte faire régulièrement mon instruction hebdomadaire, qui ne sera ni longue ni ennuyeuse...

— Fort bien. Sur quels sujets ?

— Cela dépendra de l'inspiration du moment.

— Vous improviserez?

— J'ai, Dieu merci, assez de facilité.

— Et ce que vous direz sera pratique?

— Oh ! pratique !... On leur prêche assez, en dehors de la congrégation, à ces pauvres enfants : moi je les intéresserai.

— C'est entendu, mais en les instruisant?

— Sans doute.

— Spécialement sur leurs devoirs de congréganiste ?

— Oui.

— Tels qu'ils sont indiqués dans leurs règles?

— Leurs règles ? Je les connais vaguement.

— Il faudra les étudier à fond.

— Ce sera un travail.

— Très utile. Vous y trouverez le véritable esprit de l'insti-

tution, qu'il est indispensable de bien comprendre pour le faire ensuite comprendre par vos enfants. Ce second travail...

— Doucement, cher maître, s'il vous plaît !

— ... Ne peut se faire par improvisation. Le sujet demande à être bien préparé et développé avec méthode dans une série d'instructions parfaitement appropriées, où vous expliquerez clairement le sens, les raisons et la pratique de chaque point.

— Je commence à avoir peur.

— Néanmoins vous ferez bien d'interrompre la série, chaque fois qu'une fête de l'Église, ou une circonstance plus importante de la vie de collège, ou quelque événement extraordinaire vous fournira une occasion d'éclairer ou de stimuler la piété, le bon esprit, l'amour du devoir, le zèle. Vous trouverez certainement dans votre cœur, sur tous ces points, des paroles intéressantes et utiles, à condition de bien savoir ce qui convient à tous et à chacun.

— Comment le saurai-je ? La chose ne me paraît plus si simple que tout à l'heure.

— Le moyen, c'est de vivre tous les jours et à tout moment, d'un bout de l'année à l'autre, la vie de vos congréganistes et de vous identifier avec tous les besoins successifs de leurs âmes : de cette communication ininterrompue naîtront chez les enfants la confiance et la docilité, chez le Père spirituel cette affection pure et forte qui devine et sent, non seulement la souffrance, mais le remède qui la guérira.

— Je les confesserai régulièrement : n'est-ce pas assez pour les connaître et les diriger dans la bonne voie ?

— Il y en a qui le pensent, mais ils se trompent. Dans le secret sacré du confessionnal, l'*absolution* ; dans le secret moins solennel des entretiens particuliers, la *direction* proprement dite, avec ses causeries sans contrainte, ses confidences filiales et ses conseils paternels, ses encouragements et ses reproches également bien reçus. Certains caractères renfermés ne se livrent que dans cette intimité. Si le directeur est accueillant et simple, franc et discret, sage et zélé, c'est là, dans sa chambre, qu'il gagnera les cœurs, qu'il verra clair dans les replis des âmes, qu'il éveillera et guidera les bons désirs, qu'il apprendra aux natures faibles la lutte, aux natures fortes la générosité pour Dieu et pour le prochain. Il y appellera, en conseil ou isolément, ses dignitaires ou ses congré-

ganistes plus énergiques, pour s'entretenir avec eux des moyens de faire le bien dans leur entourage ou dans les œuvres de charité annexées à la congrégation. Il pourra, avec la prudence convenable, amener les plus actifs à former un groupement spécial[1], régi par des statuts particuliers, qui, sous son contrôle, se donnera pour tâche de convertir ou de soutenir des condisciples rebelles ou faibles, de défendre en toute circonstance l'autorité, la pureté, la charité. Que d'industries pieuses sortiront de ces entretiens pour le plus grand bien de la division tout entière!

— Tout cela est fort beau et me donne grande envie de me dévouer; mais je vous arrête sur votre dernier mot. Ne me reprochera-t-on pas d'empiéter sur le gouvernement de la division?

— Quelque surveillant trop jeune ou trop jaloux de son autorité pourra se plaindre : vous lui ferez comprendre que son autorité n'est aucunement en jeu — car personne ne songe à l'attaquer — et que d'ailleurs, en travaillant sur le terrain spirituel, qui est le vôtre, à promouvoir le bon esprit parmi ses élèves, vous travaillez pour lui. S'il a du bon sens, il vous remerciera et s'offrira à unir ses efforts aux vôtres : tout le monde y gagnera. Il en sera de même des professeurs : eux aussi comprendront que la bonne influence du directeur sera tout profit pour eux et pour leurs élèves et que toute jalousie contre lui serait doublement mal placée. D'ailleurs, en cas de besoin, vos supérieurs sont là pour trancher les conflits; mais je souhaite que vous n'ayez que bien rarement à faire appel à leur autorité, pour ne pas risquer de la compromettre en même temps que la vôtre. Mieux vaut cent fois l'entente cordiale, qui s'obtient par la complaisance et la sincérité mutuelle. Mais par-dessus tout, dans vos relations avec vos collègues et vos supérieurs, maintenez intacte la séparation entre les choses de direction spirituelle et les choses de pure discipline, et ne faites jamais, ni par une démarche ni par une parole, supposer aux enfants que votre discrétion peut avoir des oublis : sinon vous êtes un homme perdu dans leur confiance, et tout votre zèle n'y remédiera plus.

— J'entrevois que, pour être un directeur seulement passable,

1. Cet usage était déjà pratiqué dans les anciennes congrégations. Ces *sociétés secrètes pour le bien* portaient le nom cabalistique d'AA. (Assemblées). Frémissez, vertueux fils de la Veuve, qui aimez tant la lumière dans vos *tenues*!

il faut une réunion de qualités peu commune : si on ne les a pas, que faire?

— Elles vous viendront avec le temps, si vous aimez en Dieu les jeunes âmes dont vous aurez charge, si vous priez beaucoup et — ce sera mon dernier conseil — si vous êtes un saint... ou si du moins vous voulez l'être.

Je ne puis mieux terminer et résumer cettelettre, mon cher ami, qu'en vous signalant quelques-unes des résolutions proclamées à Rome, en décembre 1904, par le congrès marial universel, dans sa séance de clôture, sous forme de recommandations aux directeurs des congrégations de la Sainte-Vierge. Sans être obligatoires, elles ont leur grande valeur :

1° *Le directeur aura toujours présent à la mémoire que la fin dernière de toute association mariale est la véritable perfection de la vie chrétienne, et il orientera vers ce but toute sa direction, en l'adaptant au caractère spécial de son association.*

2° *Il cherchera à constituer parmi ses associés un noyau qui fasse profession plus expresse de cette perfection, de manière que la conduite particulière de ceux qui le composent serve aux autres d'exemple et d'encouragement.*

3° *Pour répondre à un besoin qui se fait particulièrement sentir de nos jours, on inspirera à tous les associés l'esprit de l'apostolat que chacun aura à pratiquer selon sa condition, au sein de la famille, dans les écoles et partout, au moyen de la parole et de l'exemple.*

4° *Le directeur fera en sorte que ses associés s'agrègent à quelqu'une de ces sociétés qui exercent l'apostolat par une action plus étendue, comme les tiers ordres, les catéchismes, les patronages, les associations catholiques, etc., là où elles existent, et qu'ils les fassent surgir où elles n'existent pas*[1].

5° *Que les jeunes gens appartenant aux associations catholiques d'action s'agrègent, en tant que particuliers, à une association*

1. C'est ce qui se pratique généralement, en France comme ailleurs, dans les congrégations sérieusement organisées, sauf les restrictions que le légitime souci des études et de la discipline impose à celles des collèges. L'exemple de la congrégation de Saint-Acheul prouve, d'ailleurs, qu'il est possible de créer, dans les murs mêmes du collège, des œuvres amplement suffisantes pour exercer le zèle des élèves et pour les préparer aux œuvres plus étendues qu'ils trouveront au sortir des études classiques.

mariale, pour avoir moyen de se fortifier dans la vie chrétienne.

Le dernier article semble inspiré par le souvenir d'un mot que S. S. le pape Pie X, recevant en audience solennelle le congrès italien des congrégations de la Sainte-Vierge (7 septembre 1904), adressa spécialement aux jeunes congréganistes :

« Les jeunes gens, avant de s'essayer à une œuvre, amoureux comme ils sont de la nouveauté et croyant voir parfois dans un ver luisant une nouvelle étoile qui leur apparaît[1], ont besoin du bon sens des anciens pour se faire une expérience, et ils obtiennent cet avantage en fréquentant les congrégations de la Sainte-Vierge. »

Puis le pape, enveloppant de son regard paternel la pieuse assemblée, où se confondaient tous les âges et toutes les conditions, ajouta ces autres paroles, bien réconfortantes pour les directeurs passés et futurs :

« Je me félicite avec vous tous, tant que vous êtes, enfants, jeunes gens, ouvriers, étudiants, hommes faits, qui avez donné votre nom aux congrégations de Marie, parce qu'il me semble voir en vous le bataillon d'élite des vrais chrétiens : chrétiens fervents, disposés à n'importe quel sacrifice, avec l'assistance de la Vierge et sous l'égide de la toute-puissance divine[2]. »

Votre bien dévoué

Pierre BRUCKER.

1. *Credono talora di vedere anche in una lucciola una nuova stella che loro apparisca.* Ces vers luisants luisent encore ailleurs qu'en Italie !

2. *Stella matutina, organo delle congregazioni Mariane*, 8 décembre 1904, p. 9, et 8 janvier 1905, p. 21. — Cette revue mensuelle, fondée à Rome, à l'occasion du congrès marial universel, et spécialement bénie par le Souverain Pontife, a pour but « de tenir en communication entre elles les congrégations de la Sainte-Vierge, faisant connaître ce qu'elles pratiquent et les œuvres extérieures auxquelles elles se dévouent, et fournissant des rapports édifiants sur les congréganistes qui ont déjà passé à une meilleure vie ». Elle admet aussi des articles plus généraux sur la sainte Vierge et son culte, et contient une *bibliographie mariale*. Administration et direction : Roma, via del Seminario, 120. — Un organe semblable a vu le jour en Autriche, dès le 25 mars 1895, sous le titre de *Sodalen-Correspondenz für Marianische Congregationen.* Une *Correspondance* du même genre entre les congrégations françaises de jeunes gens pourrait offrir un grand intérêt et de précieux avantages pratiques.

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE

I. Le cinquième congrès international de psychologie et les tendances de la psychologie contemporaine. La psychophysique en baisse. — II. La psychologie tendrait-elle à redevenir philosophique ? Les localisations cérébrales dans le préfrontal. — III. La psychologie criminelle et la psychologie pathologique. Troubles de la sensibilité et perception de la durée. Sens musculaire. Sommeil électrique. — IV. Spiritisme et tables frappantes. Action des mains sur les végétaux et les microbes. — V. Phénomène de la « fausse mémoire ». — VI. Le langage et la pensée par « bloc ». L'argot et les instincts psychiques.

I

Du 26 au 30 avril de cette année s'est tenu à Rome le cinquième congrès international de psychologie[1]. Près de cinq cents membres s'y étaient inscrits, environ quatre cent cinquante firent acte de présence. Deux cent soixante-douze communications étaient annoncées. Toutes, évidemment, ne furent pas produites. Mais ce chiffre indique assez l'énorme extension des études psychologiques. Ce n'est pas, toutefois, que, dans le monde philosophique, d'autres préoccupations ne viennent y faire concurrence. On ne peut nier qu'à l'heure présente la grande vogue ne soit à la sociologie, et quelques travaux d'ordre social se glissèrent au congrès, telle la conférence de M. Lombroso sur *les Causes de la génialité athénienne*. D'autre part, on prend ou on conserve l'habitude fâcheuse de faire rentrer dans la psychologie beaucoup d'études qui appartiennent au domaine de la biologie et de la médecine, de la cytologie, de l'histologie et de l'anatomie. Ainsi on a parlé au congrès de la *structure de la cellule nerveuse*, de l'*inscription des mouvements organiques de faible amplitude*, de l'*aspect des neurofibrilles à l'état normal et à l'état athologique*. Cette confusion, d'ailleurs, qui va à considérer comme du ressort de la psychologie tout ce qui se passe dans

1. M. N. Vaschide a rendu compte en détail de ce congrès dans la *Revue de philosophie*, août et septembre 1905. On peut consulter encore M. G. Rageot, *Revue philosophique*, juillet 1905, et M. Henri Piéron, *Revue scientifique*, 8 et 15 juillet 1905.

l'être vivant, au lieu de réserver la qualification de psychologique à ce qui est objet de conscience ou en rapport direct avec la conscience, est commise aussi par les *Années psychologiques* et les *Index philosophiques*. Le sous-titre de *Sciences annexes* ne corrige pas toujours suffisamment cet abus.

Plusieurs fois, nous avons exprimé ici le regret que des esprits de valeur se cantonnent dans l'observation et l'énumération de menus faits, dont des recherches précédentes avaient montré le peu de portée. Le retour aux considérations ou aux inférences d'un caractère plus étendu, que nous signalions déjà dans le quatrième congrès de 1900[1], s'est plutôt accusé dans celui de 1905. On s'est moins minutieusement dépensé à mesurer la fatigue intellectuelle, l'effort musculaire, la circulation sanguine dans l'émotion ou le travail, le temps de réaction des organes à l'excitation. Un des deux psychologues japonais présents au congrès, M. Sakaki Yasusaburo, professeur de psychiatrie à l'Université de Fukuoka, présenta cependant une *Communication préliminaire sur la perception des contours et des surfaces.* Il examine successivement l'exactitude de l'estimation par le contact passif de la paume, par le contact actif, par la mémoire optique, par la copie d'un dessin. Une des conclusions remarquables notées par l'expérimentateur est qu' « en général, les figures simples sont reproduites avec moins d'erreurs » que les figures compliquées. Puérilités d'une science jeune et vieillotte qui se jette sur ce qu'elle croit nouveauté et qui n'est qu'objet d'un intérêt épuisé.

A divers indices, il apparaît que la psychophysique est définitivement en baisse[2], qu'en particulier on commence à se rendre compte de la vanité de tout ce qui est mesure quantitative en psychologie. Et ce n'est pas le docteur Al.-F. Shand, de Cambridge, qui, par son enquête sur *les Variétés typiques de volition,* rendra crédit à ce genre de recherches. Il envoie à un grand nombre de correspondants une série d'exemples, et leur demande : 1° s'ils estiment que dans ce cas il y a volition ; 2° si, selon leur expérience personnelle, ce cas est fréquent, rare

1. *Études* du 20 mars 1901, p. 809.
2. Voir *la Psychophysique,* par Marcel Foucault, dans *les Études* du 5 juin 1902, p. 681.

ou absent. Voici le premier exemple : « On dit à un enfant désobéissant de ne pas faire quelque chose, comme de ne pas renverser l'encre, enflammer des allumettes ou briser ses jouets. Il répond avec détermination : Je le ferai. » A la première question, 59 correspondants répondent *oui*; 15, *non*; 6, *doute*. Pour la seconde, il y 53 réponses *fréquent*, 17 *rare*, 4 *absent*. Voici la trente-quatrième demande et dernière : « Un homme faible et irrésolu est perplexe en s'apercevant que ses finances sont en désordre, mais il sent un tel effort d'attention douloureuse en réfléchissant s'il serait meilleur de restreindre ses dépenses ou de contracter un emprunt, qu'il en reste là sans rien décider. » Y a-t-il là volition? Réponses : 7 *oui*, 50 *non*, 22 *doute*. Fréquence : 24 *fréquent*, 30 *rare*, 17 *absent*.

La naïveté d'un auteur qui soumet à une enquête une question comme celle de la volition, de ses modes et de sa fréquence, fait sourire quiconque réfléchit un peu. Naguère, M. Th. Ribot formulait une critique pleine de bon sens de *la Valeur des questionnaires en psychologie*[1]. Ce procédé, observe-t-il, d'origine anglaise, à ce qu'il semble, est, au premier abord, séduisant. Et cependant presque toujours on échoue. Si l'on choisit quelque grande et importante question, elle reste réfractaire à ce qu'on pourrait appeler « la mise en forme ». Elle est trop complexe ou trop délicate pour être découpée en morceaux et posée en termes clairs ne comportant que des réponses précises. Stern disait : « On peut établir par questionnaire le revenu de quelqu'un, mais non son tempérament; sa religion, mais non le type intellectuel auquel il appartient. » Le psychologue se rabattra sur les petits sujets. Ici, il est juste de reconnaître que l'emploi des questionnaires a rendu quelques services. Mais ils sont de portée très modeste. Dans l'ordre psychologique, ils peuvent apprendre ce qu'apprendrait une enquête sur le poids du corps, la couleur des yeux ou des cheveux, et autres particularités physiques.

Aux difficultés qui ont pour origine le choix du sujet, s'en ajoutent d'autres qui viennent de la véracité ou de la compétence

1. *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1re année, 1904. p. 1. Paris, Alcan.

des répondants, de l'interprétation des réponses par le psychologue.

L'enquête psychologique, conclut M. Th. Ribot, ne peut être conservée que comme moyen auxiliaire, et à la condition qu'une critique sévère en contrôle les résultats.

Cette critique, croyons-nous, ne garderait rien de l'enquête sur *les Variétés typiques de volition.*

Elle ne garderait pas davantage des expérimentations du docteur de Coste Guimaraens sur *la Durée des émotions.* Il s'est proposé de mesurer le temps horaire qui s'écoule entre l'apparition d'une émotion dans le champ de la conscience et sa disparition complète de ce même champ. Voici le résultat de quelques-unes de ses observations :

Ressentiment — durée : 25 jours; Contrariété — durée : 2 heures; Joie — durée : 3 heures environ; Chagrin — durée : plus de 20 minutes.

Qu'est-ce que cette caricature de science, cette pseudo-psychologie? On se demande si notre docteur a voulu se moquer des congressistes de Rome. Prenons l'hypothèse la plus favorable, — car la chose n'est pas assez claire dans l'analyse livrée au public, — le docteur Guimaraens a expérimenté sur lui-même. Qu'est-ce que cela nous apprend : que le ressentiment a duré vingt-cinq jours et le chagrin plus de vingt minutes? S'il s'agit d'un cas particulier, ces chiffres n'ont aucune valeur. Changez les circonstances, ils pourront être retournés. Et comme moyennes, ces résultats sont manifestement inadmissibles. Et puis, voyez-vous ce monsieur qui, frappé d'un chagrin, tire sa montre et compte un peu plus de vingt minutes. Comme cette préoccupation doit laisser libre cours à la spontanéité de son émotion! Qu'il y a là un joli sujet de comédie!

II

Pour l'honneur des études psychologiques, disons tout de suite qu'on a parlé d'autre chose au congrès de Rome, et la méthode introspective a eu d'ardents et remarquables défenseurs. Exposant les procédés ou *les Voies de la psychologie*, M. Lipps, de Munich, a revendiqué la nécessité de donner à la psychologie

moderne un caractère philosophique. On ne peut arriver, dit-il, à la connaissance du moi par des observations d'un caractère objectif. C'est un non-sens d'espérer pouvoir expliquer par la physiologie du cerveau la nature des faits de conscience. Les phénomènes physiologiques qui accompagnent les faits psychiques n'ont, pour nous amener à connaître ceux-ci, qu'une valeur secondaire.

Prise en ces termes, la doctrine du professeur Lipps n'a rien que de très raisonnable. Il ne peut avoir voulu éliminer de la psychologie toute méthode expérimentale, mais seulement remettre celle-ci à sa vraie place. S'il y a eu quelques excès dans ses paroles, ils ne sont que trop justifiés par les excès des physiologistes qui prétendent accaparer pour eux seuls la psychologie. Mais on s'attend assez qu'une pareille doctrine ait soulevé les protestations des expérimentateurs. L'impatience et l'étonnement se trahissent jusque dans les comptes rendus. Et M. Rageot, dans la *Revue philosophique*, avoue qu'il a vu avec stupeur le moment où l'on allait définir l'*âme*!

Eh ! on y arrivera, ou mieux on y reviendra. Nous ne sommes plus au temps de ce matérialisme grossier qui réduisait la pensée à une vibration, à un jeu de molécules, ou à une sécrétion. Ils sont de plus en plus nombreux, les savants et penseurs qui reconnaissent que les phénomènes vitaux sont irréductibles aux faits inorganiques, et ceux qui, d'autre part, font de la conscience le propre des faits vitaux supérieurs. Pourquoi n'arriverait-on pas à examiner la nature de leur principe et son mode d'activité ? Mais ceci c'est de la philosophie ? Aussi avons-nous toujours soutenu que la psychologie est une partie de la philosophie.

Le psychologue, qui, au congrès de Rome, fonça avec le plus d'ardeur contre M. Lipps, au nom de l'expérience, fut M. W. James, de l'Université de Harvard, le maître de la psychologie américaine à l'heure présente. Mais il devait prouver, dans sa conférence de clôture sur *la Nature de la conscience*, que l'expérience, même par le procédé introspectif, ne saurait se passer du contrôle d'une saine philosophie. Il s'attacha à établir que le dualisme de la plupart des théories psychologiques ne doit pas être pris à la lettre. Le sujet et l'objet, le psychique et le physique s'identifient et se fondent dans l'unité de la conscience, de *ma* conscience. Mais la

fusion ne s'opère pas, comme le voulait Berkeley, dans ma pensée. Elle se fait dans mon activité. *Être, c'est agir*. La seule réalité, c'est l'activité, la réalisation du sujet.

Au vrai, cette doctrine, déjà plusieurs fois exposée dans le *Mind*, n'est autre chose que la doctrine bergsonienne sur le primat de l'action, l'idéalisme pratique substitué à l'idéalisme intellectuel. Ce que l'auteur de l'*Essai sur les données immédiates de la conscience* avait d'abord conçu d'après l'inspiration de l'école américaine, a repassé en Amérique, enrichi des acquisitions françaises, et y a prospéré. On a fait remarquer qu'il y avait dans ce pragmatisme une manière de « vie intense », particulièrement conforme au génie anglo-saxon.

Ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour y voir une doctrine philosophique acceptable. Et le bon sens du R. P. Bulliot a fait remarquer qu'expérimenter une impression n'est pas nécessairement la même chose qu'en produire l'objet. Pour avoir été ému devant les chefs-d'œuvre de Raphaël, il ne croit pas les avoir créés. M. Lipps s'abstint de triompher bruyamment d'un adversaire qui l'avait un peu accusé d'apriorisme.

La psychologie expérimentale donna lieu, au congrès, à une passe brillante entre Paul Flechsig et le professeur Ezio Sciamanna. Elle fut féconde en résultats, sans parler de la leçon de modestie que purent tirer les partisans enthousiastes du procédé expérimental.

On sait que le savant professeur de Leipzig, continuant les recherches de Hitzig et de Frisch, a entrepris d'établir la carte des localisations cérébrales. Il divise l'écorce cérébrale en deux zones nettement, quoique non adéquatement distinctes. Une zone comprend le réseau des *fibres de projection* et forme les régions sensitivo-motrices. Une autre est formée de la ramification des *fibres d'association* qui ont pour objet de transformer, d'organiser, de fondre les impressions et réactions sensitivo-motrices. Quels sont le siège et le rôle précis de ces centres d'association? La pathologie aurait amené Flechsig à admettre que la région frontale correspond aux associations mentales les plus élevées[1]. Dans

1. C'est aussi dans la partie tout à fait antérieure du cerveau, dans le lobe préfrontal, que le docteur J. Grasset place les centres psychiques supérieurs, les centres O de son schéma.

sa conférence au congrès, *Physiologie du cerveau et théorie de la volonté*, le docte neurologiste s'est posé la question de la localisation des centres de l'impulsion volontaire. Il la trouve dans la région préfrontale. Certaines sphères sensorielles provoquent des impulsions de mouvement; mais il ne s'agit là que de réflexes. L'activité volontaire comme la perception mentale procède des centres supérieurs, situés dans la région préfrontale.

A cette théorie, le professeur Ezio Sciamanna, de Rome, oppose ses observations. « Faut-il attribuer les fonctions de l'intelligence à des régions spéciales du cerveau ? Faut-il admettre les centres d'association de Flechsig ? Cette dernière conception est de plus en plus contestée par les physiologistes et les cliniciens. Il devient difficile de considérer ces zones d'association comme de véritables centres, d'une qualité supérieure, ayant pour fonction spéciale d'enregistrer les impressions venues du dehors par l'intermédiaire des centres de projection. Les fonctions de l'intelligence correspondent à une activité complexe du cerveau tout entier, travaillant dans son ensemble. Rien n'est circonscrit dans le cerveau. Les troubles qui suivent l'ablation ou l'altération pathologique d'un territoire particulier résultent d'une simple rupture des voies conductrices. Il existe seulement des centres d'aiguillage, des points nodaux, destinés à dévier les courants intracérébraux[1]. »

Et le professeur Sciamanna présente deux singes, deux cercopithèques, privés de leurs lobes préfrontaux. Or ces animaux ont bien manifesté quelques troubles dans les mouvements des membres : il a été impossible de noter aucun changement dans leur vie psychique supérieure, leurs habitudes, leur aptitude éducative. Le lobe préfrontal ne saurait donc être considéré, conclut M. Sciamanna, comme l'organe propre ou le siège des opérations mentales supérieures.

Cette communication émut vivement l'assemblée. D'autant que le professeur L. Bianchi, de Naples, ministre de l'instruction publique, avait, dans la séance d'inauguration, tenu un langage d'une singulière assurance. « Tous les champs de l'activité mentale, dit-il, grâce aux travaux des neurologistes, furent plus ou moins localisés dans les régions si complexes de la topographie

1. *Revue philosophique, loco cit.*

cérébrale. La doctrine de Flechsig triompha de toutes les difficultés. On conçoit actuellement d'une manière définitive la doctrine des localisations cérébrales... » Il faut dire que lui-même avait jadis, en 1894, en expérimentant sur des singes, cru trouver que, sans les lobes frontaux, les processus mentaux supérieurs sont impossibles.

De ces expériences contradictoires, on peut au moins conclure combien il convient d'être réservé et modeste en fait de localisations cérébrales. Le spiritualisme n'a rien à craindre, nous l'avons dit plusieurs fois, des doctrines de la localisation entendue des perceptions et réactions sensibles soit en elles-mêmes, soit comme condition ou accompagnement des perceptions et réactions proprement intellectuelles et volontaires. Quelques savants positivistes ont cru triompher en fixant l'organe précis de l'intelligence. De cette détermination, ils sont encore loin. On ne voit pas qu'ils s'en rapprochent. Et lors même qu'ils auraient prouvé que l'ablation de tel lobe précis entraîne la cessation des opérations intellectuelles, tout ce qu'on pourrait conclure c'est qu'il manque un élément nerveux nécessaire à l'élaboration des matériaux sur lesquels travaille l'intelligence. En quoi la spiritualité de l'âme serait-elle atteinte par cette constatation ?

III

La psychologie criminelle fut brillamment représentée au congrès. La psychologie criminelle est quelque peu d'invention italienne, et on se trouvait à Rome. Or, selon la remarque de M. N. Vaschide, on sait que les congrès internationaux sont toujours des congrès nationaux. On a parlé du type du criminel-né, en particulier de l'asymétrie faciale du délinquant, des rapports de la criminalité avec la sensibilité tactile, avec l'histologie. On a acclamé Lombroso, Enrico Ferri et toute l'école de Turin. Mais en somme rien de bien nouveau comme contribution à la psychologie criminelle, sauf peut-être deux études sur les vagabonds dans l'œuvre de Gorky.

Plus intéressants ont été les travaux de psychologie pathologique. Et c'est de ce côté que se porte, présentement, le plus

grand effort des psychologues. Les troubles psychiques et les troubles mentaux sont l'objet de nombreuses recherches. Il semble qu'on veuille renouveler par là l'intérêt et la fécondité des études psychologiques, un peu épuisés en d'autres terrains. Les aliénistes sont les plus fervents de nos psychologues.

Les docteurs Audenio et Lorenzo Gualino, de Turin, étudièrent *le Facies napoléonien*. Cette physionomie spéciale se rencontrerait, d'une part, chez les grands conquérants des temps anciens, Ramsès II, Alexandre le Grand, Charlemagne, et aujourd'hui chez certains grands aventuriers ou révolutionnaires. D'autre part, elle serait fréquente chez les épileptiques psychomoteurs. Que les fidèles admirateurs de Napoléon ne s'indignent pas trop de ces rapprochements. Avec les combinaisons du type volontaire et du type bilieux, croyons-nous, on expliquerait plus d'une de ces ressemblances.

M. Revaut d'Allones, du laboratoire psychologique de Sainte-Anne, à Paris, traita des *Troubles de l'affectivité et troubles de la perception de la durée*. Une femme de cinquante-trois ans se plaint depuis un an de ne plus ressentir aucune émotion et de ne plus percevoir l'écoulement du temps. Son intelligence reste lucide : elle remarque chacune des circonstances où autrefois elle aurait eu un choc émotionnel. Sa physionomie aussi reste vivante : pendant qu'elle déclare ne pas éprouver une certaine émotion, elle donne tous les signes de cette émotion. Ces troubles sont consécutifs à une hypoesthésie viscérale. Depuis que cette femme ne sent plus ni faim, ni fatigue, ni états affectifs quelconques, elle n'a plus conscience des heures, elle s'oriente dans la durée d'une journée à l'aide de points de repère, et le matin, elle ne sent pas si elle a dormi la nuit, elle le suppose par une induction, d'après les heures qu'elle a ou non entendu sonner. On voit la correspondance entre la sensibilité viscérale et le sentiment de la durée, distinct de la notion du temps abstrait, entre les sensations viscérales conscientes ou semi-conscientes et les émotions. Ceci est d'ailleurs conforme à l'observation et au langage populaire qui fait participer à toutes les émotions les entrailles bien plus que les organes de relation.

Les sensations viscérales dont il vient d'être question ne sont

qu'une manifestation de ce qu'on appelle le *sens musculaire*. Des auteurs ont nié et nient encore l'existence de ce sens. Le mouvement, l'effort musculaire de l'avant-bras, par exemple, serait perçu par le frottement de la peau et par la stimulation des nerfs sensitifs de l'articulation. Contre MM. Flournoy et Claparède, de Genève, M. J.-J. Van Biervliet maintient la réalité du *sixième sens*[1]. Des expériences histologiques, de date récente, ont montré dans les muscles deux sortes de terminaisons nerveuses : les unes motrices déterminant les contractions, les autres sensitives modifiées mécaniquement, sans doute, par ces contractions mêmes, et n'aboutissant pas à la peau. Elles seraient l'organe des sensations musculaires. Et cet organe a son activité propre, comme elle se manifeste chez certains sujets où soit un muscle a été mis à nu, soit la peau a été anesthésiée. L'abolition de la sensibilité cutanée n'empêche ni l'exécution de nos divers mouvements usuels, ni même la perception de ces mouvements, ni encore la perception des poids. On a pu dire que l'adresse n'est qu'une bonne mémoire musculaire.

Reconnaissons donc la réalité du sens musculaire et l'importance de son rôle dans le fonctionnement de l'organisme. Mais convient-il de l'appeler, avec M. J.-J. Van Biervliet, un *sixième sens*? Ce nom est au moins équivoque : il a été appliqué au sens, plus ou moins distinct, de l'orientation, et cela par des auteurs qui ne ramènent pas l'orientation au sens des déplacements musculaires, mais par exemple à la faculté de percevoir les relations magnétiques des lieux. Mieux vaut le désigner, avec les anciens, du nom de *sens fondamental* et le considérer comme un toucher générique, diffus à l'intérieur de tous nos membres et accompagnant l'exercice de nos muscles d'une façon sourde à l'état normal, d'une façon aiguë à l'état pathologique.

On peut rapporter à la psychologie pathologique les expériences de Mlle Louise Robinovitch, de New-York, la directrice de *The Journal of mental Psychology*, sur *le Sommeil électrique* chez les animaux. Un courant électrique intermittent à basse tension peut produire une inhibition cérébrale ou sommeil électrique. Le courant amène un sommeil calme avec abolition de la sensi-

1. *Revue des questions scientifiques*, avril 1905, p. 384-409.

bilité. Le sommeil peut être maintenu pendant plusieurs heures, les battements cardiaques et la respiration restant réguliers. Le réveil se produit instantanément à l'interruption du courant. A son réveil, l'animal est gai, nullement incommodé, plutôt reposé ; il se promène, cherche à se nourrir comme si rien d'extraordinaire n'était arrivé.

Il est possible, pendant ce sommeil, de produire une inhibition cardiaque et respiratoire momentanée. D'où Mlle Robinovitch se demande aussitôt, en bonne humanitaire, s'il n'y aurait pas lieu d'employer ce mode d'inhibition cardiaque dans les pays où l'on applique l'électrocution aux criminels. Dans ce procédé, point de brûlures de chairs, point de convulsions exagérées; le sujet reste inconscient.

Mais si le sommeil électrique est si bienfaisant pour les animaux, ne serait-il pas plus humanitaire encore de l'employer au soulagement des pauvres humains malades?

IV

Les spirites, qui s'étaient montrés quelque peu envahissants au congrès de 1900, n'ont pas trouvé place dans celui-ci. Aussi l'étude des phénomènes dits supra-normaux a-t-elle été presque entièrement omise.

Signalons cependant une observation de M. Revaut d'Allones sur un cas de *Lecture de pensée par l'inscription des légères contractions automatiques de la main*. L'expérience, d'ailleurs, a été souvent renouvelée. Une poire en caoutchouc est tenue par la main du sujet ; elle est en communication avec un appareil inscripteur où sont tracées des ordonnées correspondant à la série des signes alphabétiques. A mesure que les ordonnées passent sous le stylet inscripteur, l'opérateur énonce les lettres qui leur correspondent. Sans le vouloir, et même sans le savoir, il arrive que des sujets forment des mots et des phrases par des secousses nettement détachées, tout à fait distinctes des tremblements musculaires. On a expliqué, par un procédé analogue, le cas de beaucoup d'hypnotiseurs, de lecteurs de pensée, de médiums interrogeant des tables frappantes.

Cette explication se retrouve dans une *Note* de M. Th. Flournoy,

de Genève, sur une *communication typtologique*, note qui figure dans le *Journal de psychologie*[1]. Trois personnes interrogent un guéridon, dont une dame médium de profession et un M. Bertin. La table frappe énergiquement ces mots : *Bertin*, *Bertin*, *mon ami!* puis *Alexandre*, puis *il est mort*. Or, M. Bertin a un cousin, Alexandre G..., interné depuis plus de vingt ans dans un asile d'aliénés, et dont il doit hériter. Plusieurs fois, il s'est demandé s'il ne se pourrait que cet Alexandre ne fût plus de ce monde et que l'on continuât à envoyer de l'établissement les bulletins mensuels pour toucher la pension. Un ami fut prié d'aller, une fois de plus, constater *de visu* si le cousin Alexandre était toujours en vie. Il fut trouvé, hélas! dit M. Flournoy, en parfaite santé.

La table avait donc menti ! Oui, s'il s'agit de la réalité matérielle des faits ; mais elle traduisait la pensée secrète, le désir latent et obstiné de M. Bertin. On dira que M. Bertin n'est pas médium. Mais M. Flournoy a expérimenté qu'au bout de quelques secondes celui-ci influençait un plateau mobile monté sur un pied fixe. Si, opérant seul, M. Bertin n'imprime au plateau que des oscillations irrégulières, il faut se rappeler que certains médiums ont la faculté de ressentir dans leurs mains les variations imperceptibles et involontaires de pressions subies par l'organisme du consultant, de les amplifier d'une manière plus ou moins consciente et de les traduire en secousses du meuble. N'est-ce pas le rôle rempli par le médium Mme W... ? Dès le début de la séance, Mme W... dit à M. Bertin qu'il a « passablement de fluide, et de plus un fluide très agréable, tandis qu'il y a certaines personnes dont le fluide lui fait mal ». Ce fluide se manifeste à elle « comme une sorte de courant d'air très léger ».

M. A. de Luzenberger apporte à l'appui de la théorie de M. Flournoy un cas analogue[2]. A l'époque du soulèvement des Boxers en Chine, au moment où les nouvelles les plus pessimistes circulaient sur le sort des légations européennes assiégées à Pékin diverses personnes interrogeaient un guéridon :

Demande : « Pourrais-tu nous renseigner sur les événements qui se passent actuellement en Chine ? » — Réponse : « Ils sont tous morts. »

1. 1re année, 1904, p. 11.
2. *Ibid.*, p. 160.

D. « Dans les légations ? » — R. « Oui, tous sans exception. »
D. « Et qu'est-ce qui arrivera après ? » — R. « Guerre et destruction. »
D. « Mais qui sera détruit ? » — R. « La Chine sera détruite. »
D. « Combien de temps durera la guerre ? »

La table devint muette. La dame qui jouait le rôle de médium se déclara souffrante et pria les assistants de finir ce jeu parce qu'elle avait, dit-elle, un fils officier dans la marine et qu'elle craignait qu'il n'eût à partir en Chine. Et l'expérimentateur conclut : « C'est la pensée inconsciente et émotive des assistants qui s'incarne et produit le message spirite. »

Toutes ces observations sont intéressantes. Faute d'une enquête qui devrait être infinie, nous ne disons pas que l'explication apportée rend compte de tous les faits typtologiques. Mais on ne saurait la négliger[1].

De nos jours, les fakirs de l'Inde ont la prétention, entre autres facultés étranges, d'influer d'une manière directe sur la végétation des plantes. On colporte à ce sujet des récits merveilleux, dont on peut lire un spécimen dans le livre du docteur Gibier, *le Spiritisme*, exemple emprunté d'ailleurs à Jacolliot.

Récemment, M. Louis Favre, de Paris, essayait d'étudier méthodiquement *l'Action des mains sur les végétaux*[2]. Il dispose quatre appareils exactement semblables, comprenant, chacun, un réservoir inférieur en poterie vernissée contenant de l'eau, un petit récipient à savonnette en faïence, retourné, formant une base rigide et inattaquable par l'eau. Sur ce récipient est posée une feuille de papier buvard, qui, par son extrémité, plonge dans l'eau du réservoir inférieur. Sur le papier humide, il place cinq graines de cresson alénois, végétal à croissance rapide. Deux opérateurs agissent : Mme S... qui passe pour avoir une action intense sur les personnes sensitives, et M. Favre. Tous deux sont droitiers. Un des appareils est soumis à l'influence de la main droite, le deuxième à l'influence de la main gauche, le troisième à l'influence des deux mains ; le quatrième est l'appareil témoin. Chaque jour, pendant la durée de l'expérience, l'opérateur tendait la main pendant trois minutes au-dessus des graines,

1. Voir *Études* du 5 février 1901, p. 300.
2. *Bulletin de l'Institut général psychologique*, 1905, n° 3, p. 135-155.

à 1 centimètre environ, et pendant trois minutes au-dessus de l'eau d'alimentation. Le même procédé se répétait pour chacun des trois appareils. Mme S... a expérimenté cinq jours et M. Favre six jours.

Voici les faits de coïncidence qu'a notés l'opérateur :

« Dans nos expériences, les choses se passent *comme si* la main humaine avait une action sur la germination et la croissance de la plantule ;

« *Comme si* les deux mains avaient des actions différentes (quant au sens ou quant à l'intensité des effets) de façon à se neutraliser ;

« *Comme si*, dans chaque expérience, une seule main était vraiment active ;

« *Comme si* la main droite était la plus active ;

« *Comme si* la main droite agissait en faveur de la croissance ;

« *Comme si* l'action favorable de la main droite touchait seulement — ou surtout — les graines débiles à vitalité faible ;

« *Comme si* une action de six minutes, le premier jour, suffisait pour que l'influence de la main fût apparente pendant toute la durée de l'expérience de germination ;

« *Comme si* l'état de santé de l'opérateur avait une influence sur l'action produite ;

« *Comme si* l'action était d'autant plus forte que la santé est meilleure. »

M. Favre, on le voit, se montre aussi minutieux et méticuleux dans l'expérimentation que réservé dans les conclusions qu'il tire. Précédemment, il avait expérimenté d'une manière analogue avec des cultures du « bacillus subtilis » sur gélose peptonisée en tubes. Il a constaté que les cultures se sont développées, en leur ensemble, d'une façon bien moins intense dans les tubes soumis à l'action de la main gauche que dans les tubes témoins, et ceci d'autant plus que l'état du sujet opérant était meilleur ou sa force apparente plus grande [1].

Quel est l'agent ici en jeu ? Sans vouloir se prononcer, M. Favre croit peu à l'action, dans les expériences faites, de la chaleur ou de l'électricité. Il ne veut retenir qu'un fait : dans la main de l'opérateur, il semble y avoir *quelque chose* qui agit. Il sent d'ailleurs

1. *Bulletin de l'Institut général psychologique*, 1904, n° 3, p. 282-316, en particulier p. 290.

le besoin de répéter et de multiplier de pareilles expériences.

C'était le sage avis que formulait naguère M. Branly au sujet d'expériences analogues du docteur Baraduc sur le rayonnement vital[1].

V

Depuis que nous en avons ici parlé[2], le phénomène de la *fausse mémoire* a donné lieu à beaucoup d'observations et fait couler beaucoup d'encre. En 1898, le docteur E. Bernard-Leroy en a dressé la bibliographie, qui dès lors était considérable. En ces deux dernières années, le *Journal de psychologie*[3] y a consacré trois études développées. Et la question ne nous en paraît pas fort éclaircie. Tolstoï, dans ses *Souvenirs*, a jadis indiqué l'essentiel du phénomène : « Cela ressemblait tout à fait à des souvenirs, mais à des souvenirs de quoi ? Il semble qu'on se rappelle des choses qui n'ont jamais été. » M. Paul Bourget décrit, de son côté, comment il lui arrive d'être victime de cette impression : « Quelqu'un prononce une phrase, et avant que cette phrase ne soit terminée, j'ai l'impression soudaine et irrésistible que j'ai déjà entendu les même mots, dits par la même personne, avec le même accent. L'illusion va plus loin. Aussitôt, ma propre réponse, que je n'ai pas encore prononcée, me paraît avoir été entendue par moi. Ou pour être plus précis, j'ai l'impression que j'ai déjà émis les sons que je vaisé mettre, et cela à mesure que je les émets[4]. » D'où angoisse.

La diversité des appellations dont se servent les auteurs pour désigner ce phénomène laisse déjà entendre qu'ils s'accordent mal sur son fond. Les uns disent *fausse mémoire* ou *fausse reconnaissance*, ce qui est un peu vague, les autres *paramnésie*, terme trop général. D'autres parlent de « déjà vu », ce qui est trop étroit. En somme, il s'agit de l'*illusion du déjà senti* ou *du déjà vécu*.

Présentement, chaque auteur s'attache à démontrer contre les autres que le problème est mal posé. Pour le docteur Grasset, ce qui constitue le phénomène est moins la reconnaissance d'une

1. *Études* du 20 novembre 1903, p. 544.
2. *Ibid.*, décembre 1894, p. 634-638.
3. Année 1904, article de J. Grasset ; année 1905, articles de Drouard et Albès, de Pierre Janet.
4. Lettre au docteur J. Grasset.

chose qu'on n'avait certainement jamais perçue que l'angoisse accompagnant cette impression. Mais, à entendre ceux qui ont passé par là, si le sujet éprouve de l'étonnement, de la surprise, de l'hésitation, l'angoisse ne se produit qu'au point extrême de la crise. Quant à l'explication du docteur Grasset, la voici : le sujet peut, inconsciemment et à son insu, acquérir certaines connaissances dans ses centres inférieurs psychiques, que ces connaissances viennent directement du dehors ou qu'elles aient été élaborées par l'imagination inconsciente. Puis il arrive que ces connaissances émergent dans le champ de la conscience. (Nous laissons de côté ce que dit le docteur Grasset des centres polygonaux et du centre O : c'est là un schéma, une figuration algébrique, commode peut-être pour la représentation, mais nullement une explication, quoi qu'en pense son inventeur.) Donc, pour le docteur Grasset, ce qu'on reconnaît a, en réalité, jadis été perçu quoique inconsciemment.

Pour les docteurs Drouard et Albès, le sujet distrait enregistre automatiquement une impression. Puis soudain, il se prend à se regarder vivre, à se rendre présent, par une sorte d'introspection, à ces modifications inconscientes. Ce qui fait qu'il y a *reconnaissance* et non connaissance directe, c'est l'absence d'effort, le manque d'adaptation plus ou moins laborieuse de l'esprit pour percevoir la réalité. En temps ordinaire, les perceptions des centres inférieurs se résolvent au fur et à mesure en perceptions conscientes, et l'effort nécessaire à cette prise de possession de la réalité nous apprend qu'il y a connaissance d'une réalité actuelle, non reconnaissance.

M. Pierre Janet veut voir dans ce phénomène un cas de la « sensation d'incomplétude » qu'il a jadis étudiée et exposée. Le sujet se trouve dans un état psychique où tout est vague, indéfini, inachevé. Il est incapable de situer dans le temps ses modifications ; en particulier le sens net du présent lui fait défaut.

Que penser de ces diverses vues ou théories ? Comme nous le disions naguère, nous pensons qu'ici il faut se garder d'être trop systématique. Cette illusion peut avoir diverses origines et divers caractères. Toujours elle indique un état psychique trouble et imprécis. Mais tantôt elle prendra pour identité ce qui est seulement ressemblance entre deux perceptions ou sensations ;

tantôt elle sera la prise de possession par la conscience d'une impression récente mais flottant dans le sujet à l'état inconscient ; tantôt elle sera intensité d'attention sur un élément de la perception récente, intensité qui a pour effet de rejeter les autres éléments dans une pénombre qui est comme le lointain du temps. On trouverait encore, croyons-nous, d'autres formes que peut prendre l'*imprécision chronologique*, qui est peut-être le fond et la substance du phénomène en question.

VI

Les langues présentent un fond inépuisable d'observations au psychologue. Dans un article récent publié par le *Monist*[1], M. O.-F. Cook raconte comment, au cours d'une exploration scientifique du territoire de Liberia, faite en compagnie d'autres Américains, ils eurent la curiosité d'apprendre la langue des Golahs, une des peuplades du pays. Ils y réussirent sans trop de difficulté, grâce à quelques interprètes qui parlaient à la fois le golah et une espèce de sabir anglais en usage dans la région. Mais leur travail les amena, chemin faisant, à une curieuse constatation : c'est que les Golahs, quoique leur intelligence ne soit aucunement inférieure à la moyenne, ignorent totalement la grammaire de leur propre langue, et surtout ignorent que *les phrases se composent de mots*. « Sauf quelques noms et quelques verbes, les hommes les plus sages de la tribu ne se doutent pas de la signification des mots qu'ils emploient... Dans une phrase comme celle-ci : *Cul bu-leah* (où est la hache ? mot à mot : où hache à ?), nous pûmes nous assurer rapidement que *bu* veut dire *hache* ; mais quand nous voulûmes savoir quels étaient les sons qui désignaient chacune des autres parties de l'idée, nous nous aperçûmes que sur ce point les Golahs n'en savaient pas plus que nous, et même en savaient moins. Car, en comparant quelques phrases, c'est nous qui arrivâmes bientôt à le leur expliquer, à leur grande surprise et satisfaction. Pour eux, l'unité linguistique est la phrase, ce qui, d'ailleurs, ne les empêche pas de parler volontiers et beaucoup, de faire des discours suivis avec balan-

1. *The Biological Evolution of Language*. (*The Monist*, vol. XIV, July 1904, p. 481.)

cement oratoire et périodes rythmiques, et même d'improviser quelque chose qui ressemble à des vers. »

M. André Lalande qui, dans le *Journal de psychologie*[1], cite ces observations de M. Cook, y ajoute quelques documents empruntés aux peuples civilisés. Ceux-ci montrent, de leur côté, que « la connaissance des mots est postérieure à l'emploi du langage dont *ils ont l'air* d'être les éléments constitutifs ».

Voici les premières lignes d'une lettre écrite par une ancienne domestique, femme vive, active, parlant avec clarté et justesse, au demeurant illettrée.

Je profite du jour de len pour vou done de més nou vele et pour en navoir bien naten du des vautre.
que pui je vou souehaiter pour vau zétraine une bone senté set le mellieur nesepa et pui tou se que tu peu désiré...

Il est manifeste que cette personne pense par *phrases*, qu'elle découpe ensuite comme elle peut. Il est même très vraisemblable, ajoute M. Lalande, que si elle ne savait, par un souvenir général, que les textes imprimés sont divisés en mots inégaux, elle écrirait tout bout à bout, comme ont écrit souvent les anciens, à moins qu'elle n'inventât de couper, pour plus de clarté, les phrases *syllabiquement* : comme il semble qu'il y a une tendance à le faire.

Autres extraits de lettres qui montrent le même état d'esprit :

« Combien je sui été *en nié* (ennuyée)... je me suis dépeché *dales al* hotel... vous *ma nonsé* une bien trisete nouvelle... vous aves la bonté de vous *des renge* poure venire me voire, je vous *ensui doteon* (d'autant) plus reconesente. » Et sur l'adresse de cette lettre : « *Enca dapence* faire suivre. »

Même dans notre propre langage, que de formules où les mots sont indivis pour la pensée! Qui songe au sens particulier des termes employés quand il dit : *Bonjour*, *sur-le-champ*, *ventre à terre*, *à charge de revanche*, et autres formules semblables ? Combien de gens seraient capables d'expliquer mot à mot des expressions dont le sens total est pourtant très précis, comme *tout à fait* ou *à la bonne heure* ? Les esprits paresseux, inattentifs

1. *Documents et remarques sur la conscience des mots dans le langage.* (*Journal de psychologie*, janvier 1905, p. 37.)

ou trop ignorants des origines linguistiques, emploient des locutions toutes faites, qui deviennent un sujet de plaisanterie. Tel cet homme d'État belge, d'ailleurs recommandable, qui, se plaignant de l'invasion d'une espèce de vaches en Belgique, disait, au rapport de la chronique : « La vache jerseyaise fait tache d'huile. »

Chez les enfants, il est facile d'observer cette même habitude de penser et de parler « par masse », « par bloc ». J'entends d'ici un délicieux bébé que sa mère a formé à ne rien demander que respectueusement. Veut-il une friandise : il prend un petit air câlin : « Maman, biscuit, *sivoupelé.* » Il est manifeste qu'il n'y a là pour lui qu'une idée de demande instante et réservée avec le son qu'on lui a appris à y associer. Et plus tard, ce suprême mépris de l'orthographe que montrent les bambins au grand désespoir de leurs maîtres n'a-t-il pas la même signification? L'enfant exprime l'idée d'après les sons entendus sans prendre garde à la valeur particulière des mots, à la portée surtout de ce que la grammaire appelle « les parties du discours », chose qu'il a tant de peine à comprendre. L'homme est synthétique avant d'être analytique. Et les faits montrent que le dessin et l'écriture idéologique ont précédé l'écriture alphabétique.

La langue est encore révélatrice des tendances, des instincts psychiques. Si « le style, c'est l'homme », la langue, aussi et surtout, est l'homme même, la langue spontanée, franche, naturelle, la langue dans ses déviations irréfléchies et populaires. Et c'est ce que montre, avec beaucoup d'ingéniosité, M. Raoul de la Grasserie, en décrivant *la Psychologie de l'argot*[1].

L'*argot* se distingue du *langage*, lequel appartient en propre à une nation, et sert d'instrument d'expression à toutes les classes, à toutes les professions. Les *parlers* correspondent aux diverses classes sociales. Les *argots* ou les *gloses* sont les différents parlers d'une même langue qui s'élèvent d'étage en étage, au-dessus et au-dessous du parler moyen ordinaire. Il existe non seulement un argot populaire, un argot des voleurs et des malfaiteurs ou

1. *Revue philosophique*, septembre 1905.

langue verte, mais on peut parler de l'argot bourgeois, mondain, *select*.

Un des instincts les plus apparents qui se manifestent dans la création des argots est le *besoin de se grouper* : on renforce le groupement en se servant d'expressions propres au groupe, qu'on n'emploie pas si l'on veut se faire comprendre des étrangers, des indifférents, des inférieurs. La réunion a, dès lors, un signe sensible, une sorte de mot d'ordre. Elle possède une langue *intérieure*, ésotérique. Une variété ou un accompagnement de cet instinct est le *besoin de se cacher*, besoin chez le malfaiteur qui lui a fait créer la *langue verte*, besoin plus inoffensif chez beaucoup qui goûtent le charme de ne se comprendre qu'entre soi.

Un autre instinct, plus universel, est celui du *moindre effort*. Le langage soutenu, soit dans la grammaire, soit dans les mots, est une sorte de travail pour beaucoup de personnes. Celles-ci ne demandent qu'à secouer ce joug. C'est ce qu'elles font dans l'intérieur de la maison par l'emploi du langage familier : suppression des syllabes muettes, contraction des phrases parfois en un mot unique, abréviation des termes. Cet instinct se combine avec le *besoin de rapidité* commun à toutes les classes, et l'on a les termes *dolicho*, *vélo*, *auto*, *bachot*.

Les idées de l'homme représentent d'abord les objets matériels. Ce n'est que peu à peu qu'il monte, dans sa pensée et dans son langage, du matériel à l'immatériel, du visible à l'invisible, du concret à l'abstrait. Mais ce mouvement ne se fait pas dans toute la masse avec la même rapidité. L'homme d'une culture sommaire en reste plus ou moins au sensible, en même temps qu'il voit les objets dans leur ensemble avec toutes leurs qualités réunies. Ainsi, dans le français populaire, posséder de l'influence, c'est *avoir le bras long*; convenir devient *chausser*; avoir une idée fixe, c'est *avoir une araignée dans le plafond* ; se tromper, c'est *se fourrer le doigt dans l'œil*; pour M. Berteaux, mater le clergé c'est lui *serrer la vis*.

Mais le peuple ne désire pas seulement matérialiser, il se réjouit aussi d'abaisser. Dans son argot, il cède à une certaine jalousie, au désir du dénigrement. Voulant rabaisser les idées employées par la classe supérieure, au lieu de faire taire, il dira *clouer le bec*; une promotion devient une *fournée*; ce qui est absurde est *infect*, tandis que ce qui est soigné est *suifé*; une

tracasserie est une *scie*; congédier un ministre, c'est le *débarquer*.

Il arrive que, dans l'argot populaire, la grossièreté cède la place à l'euphémisme. Le peuple recherche soudain la décence pour exprimer certaines choses que l'homme du monde formule plus franchement. Mais il y a dans ce procédé tantôt instinct de dissimulation, tantôt ironie, tantôt combinaison des deux sentiments. Dans l'argot des malfaiteurs, le bagne à vie est *la chambre des pairs*; le vol, *une affaire*; les poucettes, *une alliance*. Le peuple dira *influencé* pour ivre, *danse* pour coup, *soigner* pour battre.

Mais on serait infini en cette matière et nous ne voulons pas refaire le *Dictionnaire de la langue verte* de Delvau ou d'autres lexicographes fantaisistes. C'est assez pour faire entendre quelle psychologie on peut, avec M. R. de la Grasserie, trouver dans l'argot.

Lucien ROURE

REVUE DES LIVRES

I. **Rhythmische Prosa in der altchristlichen Literatur ein Beitrag zur altchristlichen Literaturgeschichte**, von Lic. Hermann Jordan. Leipzig, Dietrich, 1905. In-8, 80 pages. Prix : 2 Mk.

II. **Rhythmische Prosatexte aus der ältesten Christenheit** (*Das apostolische Symbol, Novatian de Trinitate I und Novatianpredigt I) für Seminarübungen.* Mit Angabe der Rhythmen herausgegeben, von Lic. Hermann Jordan. Leipzig, Dietrich, 1905. In-8, 24 pages. Prix : 0 Mk. 60.

I. Depuis quelques années, les livres et articles concernant la prose rythmique sont devenus innombrables. Et pourtant bien des hommes instruits se montrent encore sceptiques. La faute en est aux badauds qui se sont jetés sur cette découverte, l'ont colportée avec enthousiasme sans toujours la comprendre et en ont fait des applications aventureuses ou absurdes. Aussi a-t-on plaisir à saluer les vrais savants qui veulent bien s'en occuper aussi. M. Jordan est de ceux-là. L'ouvrage qu'il a récemment publié comprend deux parties. Dans la première, il résume les règles de la prose rythmique latine. On sent à le lire qu'il possède parfaitement la question; il sait éliminer les détails douteux pour mettre en lumière quelques lois générales et certaines. Quand son livre n'aurait que ce mérite, il serait déjà fort utile ; c'est un exposé très clair, bien plus clair — il faut l'avouer — que les ouvrages français où des questions semblables sont traitées.

II. Mais ce n'est pas seulement un résumé des travaux antérieurs ; dans une seconde partie, M. Jordan étudie au point de vue de la prose rythmique le Symbole des apôtres et divers écrits attribués à Novatien. Ici, tout en le louant, nous sommes obligé de faire quelques réserves et si nous avions à le discuter en détail nous devrions nous séparer de lui sur plus d'une question. Et ce n'est pas étonnant : quelque certaines que soient les lois fondamentales de la prose rythmique, l'application en est souvent d'une extrême difficulté et les questions de détail soulevées sont fort complexes.

On peut donc n'être pas toujours de l'avis de l'auteur[1], mais toujours on aura grand profit à le lire; les idées intéressantes abondent sous sa plume, et malgré l'aridité du sujet, on conclut avec lui : « L'étude des clausules rythmiques a un charme tout particulier. » (P. 73.) En effet, que de questions éclaire cette étude : critique du texte, authenticité, caractère littéraire, soin plus ou moins grand donné par l'écrivain à son œuvre ou à telle partie de son œuvre ! Mais on ne peut ici donner qu'une idée sommaire de ces résultats. Pour les apprécier, il faut lire le court mais très instructif ouvrage de M. Jordan. C'est, avec le travail bien connu de Norden (*Die antike Kunstprosa*, p. 909-960), la meilleure introduction à l'étude des clausules rythmiques.

Cette brochure n'est qu'un extrait de la précédente. Les textes publiés sont analysés au point de vue du rythme. Ils sont précédés d'un très bref résumé des principales règles rythmiques suivies par certains prosateurs latins. Des notes critiques indiquent les variantes et font comprendre le parti qu'on peut tirer du rythme pour la constitution du texte. L. Laurand.

Handbook of homeric Study, par H. Browne, S. J. Londres. Longmans et Green, 1905. In-12, 333 pages, avec 22 gravures,

L'auteur de cet ouvrage, maître ès arts de New College à Oxford, *fellow* de la royale Université d'Irlande et professeur de

1. Voici quelques remarques seulement : Dans les statistiques destinées à faire juger du caractère rythmique d'un ouvrage, il y aurait grand avantage à toujours distinguer les clausules contenant des crétiques ou des dichorées *purs*, de celles qui contiennent seulement des formes dérivées par substitution ou dissolution; la différence entre les auteurs qui recherchent certaines clausules et ceux qui n'en ont pas souci apparaîtrait bien plus clairement. — La clausule *ōmnĭpŏtēntĕm* (p. 33) ne peut être regardée comme rythmique; sans quoi *cultorēs prŏfitēntŭr* (p. 18) le serait aussi; du reste, les fins d'hexamètre sont ce qu'on évite le plus en prose rythmique. La forme – ⏑ – ⏑ ⏓, admise par E. Müller et Volff, est négligée, à tort je le crois, par M. Jordan (p. 29, cf. p. 47); on en trouve pourtant bien des exemples dans les passages mêmes qu'il cite, *v. g.* : *est rebellio* (p. 18), *exulceratio* (p. 18), *diabolo renuntiat* (p. 52), *confitentur sed oderant* (p. 52), *instituta sunt* (p. 52), *eo recesserit* (p. 60), *putidus iacet* (p. 64), *cruore desiit* (p. 72), *institutus est* (p. 73), *liberos habet* (p. 73), sans compter les six exemples dont il est question page 47. — Si l'on peut admettre que le mot *est* n'était pas toujours compté comme une syllabe distincte (*institutust* pour *institutus est*), ce qui est conforme à l'usage de bien des auteurs latins, rien n'autorise, croyons-nous, une licence semblable pour le mot *sunt* (cf. p. 52). Dans *habere perhibetur* la clausule est – ⏑ ⏑ ⏑ – (*esse videatur*) et non – ⏑ – ⏒ (p. 61).

grec à l'University College de Dublin, a eu pour but d'offrir au public lettré un résumé de l'état actuel des études homériques, en y joignant son avis dûment motivé. Il nous semble qu'il l'a parfaitement atteint. Le P. Browne est bien au courant des recherches récentes sur cet inépuisable sujet. Dans les questions controversées il tâche de suivre ce qu'il appelle la *via media* : par exemple, relativement à la composition de *l'Iliade*, il prend position entre les « conservateurs extrêmes », qui soutiennent l'unité absolue du poème, et les « extrêmes novateurs », qui n'y voient qu'une série de chants « plus ou moins séparés ».

Le P. Browne pourrait peut-être utiliser, pour une prochaine édition, l'*Étude historique et critique* que M. Victor Terret a consacrée à Homère [1].

Ce *Manuel d'études homériques* rendra un vrai service aux professeurs de lettres et aux étudiants qui préparent la licence.

Gaston Sortais.

Les Deux Sœurs, par Paul Bourget, de l'Académie française. Paris, Plon, 1905. In-12, 336 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce nouveau roman de Paul Bourget n'a pas la haute portée sociale d'*Un Divorce*. Cependant il est autre chose qu'une banale aventure de cœur, brochée par des doigts d'artiste sur un décor de ville d'eaux : il est le poignant exemple du péril auquel s'expose la vertu la plus robuste pour avoir souri à la tentation ou pour avoir manqué de prudence dans un dévouement bien intentionné.

Les friands de psychologie y retrouveront toute la pénétrante analyse de Paul Bourget : cette analyse qui s'enfonce dans les replis de l'âme comme l'attirail crochu d'un chirurgien, qui s'y attarde peut-être même un peu au gré des littérateurs.

Les personnages y sont contrastés avec une souveraine entente de la composition et des nuances, et tel d'entre eux, le baron de Favelles, semble bien près d'incarner le type définitif du *vieux beau*.

Enfin, il faut savoir gré à l'auteur de nous avoir épargné absolument tout de ces pages scabreuses où la morale perd toujours et l'art ne gagne jamais.

1. Paris, Fontemoing, 1899.

Les Deux Sœurs tient en deux cents pages. L'autre moitié du volume est remplie par six nouvelles dramatiques, qui sont autant de vivantes leçons de psychologie sociale. Copiées d'après nature, elles mettent en acte ce phénomène, observable chez les professionnels d'une spécialité : l'action du métier sur le cœur et la réaction du cœur sur le métier. L'observation a porté sur la médecine, l'art dramatique, la littérature, la politique et la peinture.

Ces alertes récits offrent par leur ensemble un intérêt supérieur peut-être à celui du roman qui les précède. C'est une leçon de psychologie faite par un maître sur de la vie même.

L. Sempé.

Correspondance du comte de la Forest, ambassadeur de France en Espagne, éditée par Geoffroy de Grandmaison, Paris, Picard, 1905, Tome I; xlv-456 pages. Prix : 8 francs.

La Forest fut un diplomate de carrière. Dès 1774, il fut mêlé aux affaires. Son ambassade en Espagne, au moment où Napoléon essayait de faire de Joseph un successeur de Philippe II, marque le plus haut point de la confiance dont il fut honoré. M. Geoffroy de Grandmaison, qui a particulièrement étudié cette page de l'épopée impériale, était tout désigné pour éditer la correspondance de la Forest. Il l'a fait avec autant de soin que de compétence.

Les lettres qu'on trouvera dans ce volume vont d'avril 1808 à janvier 1809. Dans ces dix mois, nous assistons à l'installation de Joseph, à sa retraite, à la campagne de Napoléon qui le ramène à Madrid. Au milieu de ces événements tragiques, La Forest garde, dans ses dépêches, une sérénité parfaite. Il veut servir, il espère toujours. Ses conseils comme ses appréciations sont enveloppés d'un dévouement discret et optimiste. Mais en même temps qu'il montre pour le succès des desseins de l'empereur une imperturbable confiance, cet homme bien né et d'une pondération admirable se préoccupe de ne point froisser violemment le peuple insurgé. Cette correspondance de l'ambassadeur avec les ministres des affaires étrangères fait merveilleusement comprendre comment les dépêches diplomatiques sont à la fois nécessaires et insuffisantes pour écrire l'histoire de la guerre d'Espagne.

Paul Dudon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

J. Turmel. — **La Descente du Christ aux enfers.** Paris, Bloud, 1905. In-12, 64 pages.

V. Ermoni. — **Les Premiers Ouvriers de l'Évangile.** *I. Les Apôtres, les Évangélistes, les Prophètes, les Docteurs. II. Les Diacres, les Higoumènes, les Liturgistes, les Pasteurs, les Prohigoumènes, les Prostates.* Paris, Bloud, 1905. 2 in-12, 60 et 57 pages.

Encore la collection *Science et Religion* ! Les trois fascicules que nous avons sous les yeux portent les numéros 342, 344 et 345.

Parmi les articles de notre foi, peu ont une histoire aussi curieuse que la *Descente du Christ aux enfers*. Pauvre d'attaches scripturaires, et maintes fois travesti, en sa transmission, ce dogme est pourtant déjà ferme dans la littérature patristique du second siècle, et à la fin du quatrième, il commence à s'introduire dans les symboles de foi. M. Turmel pénètre, la hache à la main, dans le fourré des textes, et nous en rapporte une étude intéressante.

M. Ermoni recueille dans le Nouveau Testament et chez les premiers Pères les textes relatifs à la hiérarchie ecclésiastique : matière brute pour les ouvriers en histoire et en théologie. Dans ce répertoire, fort commode, on souhaiterait çà et là un peu plus de soin. Page 35 du deuxième fascicule, εἰρηνευέτω ne signifie pas : « qu'il soit trouvé », mais « qu'il soit en paix ». Adhémar d'Alès.

Mgr Fèvre, protonotaire apostolique. — **Puissance divine du sacerdoce catholique.** Paris, Savaète. In-8, 144 pages. Prix : 2 francs.

Considérations édifiantes sur le rôle du clergé, ses devoirs, son ministère, les droits de l'Église et son immortalité. L. S.

Ed. Brahm, missionnarius C. SS. R. — **De reticencia voluntaria peccatorum in confessione.** Paris, Retaux; Bruxelles, de Meester; Amsterdam, Van Alfen, 1905. In-12, 88 pages. Prix : 1 fr. 25.

Dissertation pratique et documentée, fruit d'une longue expérience et d'un zèle ardent. A méditer par les curés et les missionnaires. L. S.

Mgr Latty, évêque de Châlons. — **Le Chemin de la Croix. Voie des douleurs et des con-**

solations. Paris, Poussielgue, 1905. In-12, 63 pages. Prix : 1 fr. 50.

Qui ne jouirait, surtout qui ne profiterait à lire, sous un beau style, une doctrine si sûre !

Mgr de Châlons, dans cette brochure, étend au public pieux le bien qu'il n'a pu manquer de faire, en improvisant ce *Chemin de Croix*, aux disciples de son séminaire de Sainte-Croix.

Avec Jésus et l'âme qui parlent à chaque station, avec Marie, à la treizième, on entend l'Écriture sainte assez souvent; aussi Bossuet, quelquefois; ce qui n'est pas pour diminuer l'attrait, le fruit que l'on trouve à ces exercices. L. M.

Le chanoine Jean Lagardère, **Discours et Panégyriques : la Patrie; la Vierge ; les Saints ; la Famille**. Paris, Lethielleux. 1 volume, in-12, xii-453 pages. Prix : 3 fr. 50

L'auteur n'est pas un inconnu : c'est un homme d'action, fondateur et directeur de revues estimées. C'est encore un orateur : ceux qui n'ont pu l'entendre s'en convaincront à la lecture de ce livre. Écrits dans une langue qui ne manque ni de vigueur, ni d'originalité, ni de souplesse, ces « discours et panégyriques » demeurent vivants et vibrants. L'âme sacerdotale, toute de vaillance et de charité, d'où ils ont jailli, frémit encore aux pages du livre. Les sous-titres disent assez les sujets traités et leur intérêt. Gardant la tradition de l'éloquence chrétienne — et de toute vraie éloquence — ces sermons renferment assez d'idées générales pour survivre aux circonstances particulières qui les ont fait naître, et pour être au lecteur un plaisir et un réconfort. M. M.

J. Guibert, S. S., Supérieur du séminaire de l'Institut catholique. — **Le Caractère. Définition, importance, idéal, origine, classification, formation.** Paris. Poussielgue, 1905. In-32. viii-255 pages. Prix : 1 franc.

Le titre dit très bien le sujet. Mais ces termes abstraits ne sauraient faire soupçonner ni l'intérêt de l'élégant petit volume, ni la bienfaisante influence qui s'en dégage. « Ce n'est pas un livre de science, mais un essai de morale. » Sans viser proprement à nous apprendre du neuf, l'auteur nous instruit, tant sont précises ses analyses, tant sont fines à la fois et compréhensives ses observations. Il nous intéresse, comme sans y penser, par des mots exquis, par des citations heureuses, par maint tableau d'une touche discrète, par la vie enfin qui, partout, circule à fleur de texte.

Ce serait peu pour le prêtre et l'apôtre qu'est M. Guibert. Il a voulu faire œuvre bienfaisante. Il a réussi. Le charme seul d'un pareil livre est déjà bon et sain, tant il y a de haut bon sens, de sérénité indulgente, de bienveillance profonde, d'énergie concentrée. Eclairé et doucement soulevé, on ferme le livre avec le désir plus arrêté de « forger son âme », et l'on se pro-

met de le rouvrir pour mieux voir comment s'y prendre.

Jean BAINVEL.

L'abbé CROUZIL. — **Du droit des catholiques à la propriété de leur église**. Paris, Lecoffre, 1905. In-12, 65 pages.

M. CROUZIL a apporté, dans cette étude, ses qualités habituelles de précision et de méthode. En substance, ce travail avait paru dans la *Revue du clergé*. Les attaques de M. Clemenceau ont fourni à l'auteur l'occasion de compléter une démonstration déjà solide.

En équité, la question ne saurait souffrir d'objection. En jurisprudence et en droit, il y a des difficultés que M. Crouzil discute avec bonne foi, calme et compétence. Pour résoudre complètement le problème, il faudrait le poser d'une façon plus historique. L'auteur ne pouvait entreprendre ce travail. C'est une affaire qui regarde chaque diocèse. Et si les archives de la direction des cultes étaient ouvertes et bien classées, nous saurions vite à quoi nous en tenir.

Paul DUDON.

Denys COCHIN, député. — **Ententes et Ruptures**. Paris, Calmann, 1905, 396 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. COCHIN continue à publier ses harangues du Palais-Bourbon. Voici le sujet des dernières : l'accord et le traité franco-anglais, la liberté scolaire, la liberté du culte, l'affaire des Chartreux, le protectorat catholique, la rupture avec Rome. Cent cinquante pages de documents suivent, en annexes, les discours d'une éloquence élevée et généreuse, dans lesquels le député de Paris a essayé — vainement hélas ! — de faire prévaloir au Parlement les droits de la liberté en même temps que le bon sens politique.

Paul DUDON.

Léon de MONTESQUIOU. — **Les Raisons du nationalisme**. Paris, Plon, 1905. 268 pages. Prix : 3 francs.

On trouvera réunies dans ce volume six conférences faites par M. de MONTESQUIOU sous le patronage de *l'Action francaise*. Ce dernier nom, à lui tout seul, révèle les doctrines politiques, la méthode et le but du conférencier.

Le but c'est la restauration de la monarchie ; la méthode est de fonder la conviction monarchique sur les données expérimentales ; les doctrines se résument assez exactement dans le mot bien compris de tradition ou de nationalisme puisque, comme dit M. Barrès, « un nationaliste est un français qui a conscience de sa formation ».

La manière oratoire de M. de Montesquiou est sobre jusqu'à la sévérité. Pas de gestes, point de phrases ; ni imagination, ni émotion. Des citations choisies, empruntées presque toujours aux mêmes auteurs, amenées simplement, commentées brièvement, convergeant toutes à enfoncer dans la tête des auditeurs quelques notions simples et fondamentales.

Ce groupe intelligent et tenace de *l'Action française* connaît fort

bien la juste réflexion de Taine : « Pour qu'une doctrine entre dans la pratique... il faut qu'elle se dépose dans les esprits à l'état de croyance faite, d'habitude prise, d'inclination établie, de tradition domestique.» La doctrine monarchique est loin d'en être là. Ils le savent et ils travaillent pour qu'elle change peu à peu...

En attendant que le changement ait eu lieu, il faut bien tout de même, que la France vive et que les âmes se sauvent.

Paul DUDON.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

APOLOGÉTIQUE. — *Science et apologétique. Conférences faites à l'Institut catholique de Paris, mai-juin 1905*, par A. de Lapparent. Paris, Bloud. 1 volume in-18, 304 pages.

— *Los Peligros de la fe en los actuales tiempos.* Conferencias por el P. Ramón Ruiz Amado, de la Compañia de Jesús. Barcelone, G. Gilly, 1905. 1 volumen in-8, 336 páginas. En rústica. En tela inglesa con rótulos en oro.

— *Dix leçons sur le martyre données à l'Institut catholique de Paris (février-avril 1905)*, par Paul Allard. Paris, Lecoffre, 1906. 1 volume in-12, 371 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Quinze leçons sur la foi chrétienne*, par l'abbé A. Michel. Paris, Lethielleux. 1 volume in-16, 162 pages. Prix : 1 fr. 50.

ÉTUDES BIBLIQUES. — *Les Prophéties messianiques de Daniel. Réponse à un article du R. P. Lagrange*, par le chanoine Mémain, membre correspondant de l'Académie pontificale. Extrait de la *Revue apologétique*, janvier-mars 1905. Revu par l'auteur. Bruxelles, Schepens ; Sens, l'auteur, 1905. 1 volume in-8, 66 pages.

— *Biblische Studien : Mariä verkündigung. Ein kommentar zu Lukas, 1, 26,38*, von Otto Bardenhewer. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1905. 1 volume in-8, 180 pages. Prix : Mk. 4,20.

RELIGION ET PIÉTÉ. — *Tratado completo de religión*, por el Rdo. D. Cayetano Soler, Pbro. Barcelone, G. Gilly, 1905. 1 volumen in-8, 360 páginas, encuadernado en tela.

— *Précis de la doctrine chrétienne à l'usage des missionnaires qui travaillent à la conversion des infidèles.* Alger, Maison-Carrée, Imprimerie des missionnaires d'Afrique, 1905. 1 volume in-16, 208 pages. Prix: 80 centimes.

— *La Sainte Messe. Doctrine et pratique*, par l'abbé J. Grimault. Paris, Desclée. 1 volume in-16, 512 pages. Prix, broché : 2 fr. 50; relié: 3 francs.

MORALE. — *Der Kampf gegen den Zinswucher, ungerechten preis und unlautern handel im Mattelalter*, von Franz Schaub. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1905. 1 volume in-8, 217 pages.

— *Les Nullités du mariage. Essai théorique et pratique*, par P. Pisani. Paris, Letouzey, 1905. 1 volume in-18, 63 pages.

ÉDUCATION. — *L'Enfant bien élevé, ou pratique de la civilité chrétienne.* Paris, Vve Poussielgue; Tours, Mame. 1 volume in-18 cartonné, 144 pages. Prix : 75 centimes.

SOCIOLOGIE. — *Précis de morale sociale*, par S. Verret. Paris, Vve Poussielgue. 1 volume in-16, 252 pages. Prix : 1 fr. 60.

Bibliographie. — *Los daños del libro*, por el Ilmo. Sr. D. Antolín López Peláez, obispo de Jaca. Barcelone, G. Gilly, 1905. 1 volumen in-8 mayor, 320 páginas. En rústica. Encuadernado en tela inglesa.

Histoire religieuse. — *Eusèbe, « Histoire ecclésiastique », livres I-IV.* Texte grec et traduction française, par Émile Grapin. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-16, 524 pages. Prix : 4 francs.

— *La Familia de Santa Teresa en America y la primera carmelita americana. Estudio historico*, por el Dr. D. Manuel Maria Polit. B. Herder, Friburgo de Brisgovia (Alemania), 1905. 1 volumen in-18, 383 pages. Precio en rùstica, franco : 4 fr. 50.

— *Notice sur les œuvres du pape Benoît XII*, par l'abbé J.-M. Vidal. Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VI, nos 3, 4. Louvain, bureaux de la *Revue*. 1 volume in-8, 37 pages.

— *Le Clergé vendéen victime de la Révolution française*, par l'abbé A. Baraud. Tome II. Luçon, imprimerie Bideaux, 1905. 1 volume in-8, 477 pages.

— *La Réforme catholique du dix-septième siècle dans le diocèse de Limoges*, par J. Aulagne. Paris, Champion. 1 volume in-8, 650 pages. Prix : 10 francs.

— *Le Pape doit-il être italien ?* par l'abbé Joseph Bonnet. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1906. 1 brochure in-8, 16 pages. Prix : 75 centimes.

Histoire profane. — *Louis XVII en Suisse. — Son ami Frédéric Leschot, de Genève*, par E.-A. Naville. Nouvelle édition augmentée de nombreuses notes explicatives sur le séjour du dauphin en Suisse, de 1798 à 1804, et ses relations avec la famille Himely et son ami Frédéric Leschot. Paris, Daragon. 1 volume in-fol. sur papier vergé. Prix : 3 fr. 50.

— *Deux études sur la Grèce moderne. Capodistrias, le royaume des Hellènes*, par le comte de Gobineau. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-16, 325 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *De l'ancien régime à Thermidor. Une commune du Quercy pendant la Révolution, d'après des documents inédits des Archives de la mairie de Saint-Céré (Lot)*, par Paul Granié. Paris, Champion, 1905. 1 volume in-18, 195 pages.

— *François Rákóczi II, prince de Transylvanie, 1676-1735*, par Émile Horn. Paris, Perrin. 1 volume in-8 écu, 438 pages. Prix : 5 francs.

Mémoires. — *Les Mémoires inédits de Mathieu Feydeau, curé de Vitry-le-François (25 mai 1669-3 juin 1676), commentés par une relation contemporaine*, par Ernest Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François. Vitry-le-François, imprimerie Denis, 1905. 1 volume in-16.

— *La Société française au dix-septième siècle. Lectures extraites des mémoires et correspondances*, par Paul Bonnefon. Paris, Armand Colin. 1 volume in-12, 421 pages.

Biographie. — *Témoin du Christ. Le Bienheureux Jean-Gabriel Perboyre (1802-1840)*. Paris, Lethielleux, 1905. 1 volume in-16.

— *Stanley, le roi des explorateurs (1840-1904)*, par Joseph Joubert. Angers, Germain et Grassin, 1905. 1 brochure grand in-8, 54 pages.

— *Monseigneur Colmar, évêque de Mayence (1760-1818)*, par Joseph Wirth. Paris, Plon. 1 volume in-16, 269 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Fabre d'Églantine*, par Henri d'Alméras. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. 1 volume in-18 jésus, 386 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Contemporains. 27e série.* Paris, 1 volume in-8, 400 pages à deux colonnes, illustré de gravures, portraits, cartes et plans, contenant 25 biographies. Prix : broché, 2 francs ; port, 60 centimes en gare; 80 centimes à domicile.

— *L'Épiscopat sulpicien. Catalogue biographique des évêques de France, élèves du séminaire de Saint-Sulpice, aux dix-septième et dix-huitième siècles,* par L. Bertrand. Introduction. Limoges, Dumont, 1905. 1 volume in-8.

— *Le Keepsake d'Antoine Godeau, évêque de Vence,* par Georges Doublet. Nice, Malvano, 1905. 1 volume in-8.

Documents ecclésiastiques. — *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montpellier au clergé du diocèse, à l'occasion de son retour de Rome (9 octobre 1905).* Montpellier, Imprimerie de la Manufacture de la Charité, 1905. 1 brochure in-8.

Sciences. — *Química popular,* por el Dr. Casimiro Bruguès, professor de la Universidad de Barcelona, con un prólogo del Dr. José Casares, decano de la Facultad de Farmacia en la Universidad de Barcelona. Barcelona, G. Gilly, 1905. 1 magnifico volumen in-8 mayor, illustrado con multitud de grabados. En rústica. En tela inglesa con estampaciones en color.

— *Leçons de mécanique élémentaire conformément aux programmes du 31 mai 1902,* par P. Appel, membre de l'Institut et J. Chappuis, professeur à l'École centrale. Paris, Gauthier-Villars, 2 volumes in-16 (19×12) se vendant séparément : Ire partie : Volume à l'usage des *classes de première* C D, avec 76 figures, 1903. Prix : 2 fr. 75. — IIe partie : Volumes à l'usage des *classes de Mathématiques* A B, avec 103 figures. 1905. Prix : 4 francs.

— *Traité pratique d'électrochimie,* par Richard Lorenz, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, directeur des laboratoires d'électrochimie et de chimie physique. Refondu d'après l'édition allemande, par Georges Hostelet. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8 (25×16) de vi-323 pages, avec 77 figures. 1905. Prix : 9 francs.

— *Les Quantités élémentaires d'électricité : ions, électrons, corpuscules. Mémoires réunis,* publiés par Henri Abraham et Paul Langevin. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8 (25×16) de xvi-1144 pages, avec nombreuses figures. Prix : 25 francs.

— *Œuvres de Charles Hermite, publiées sous les auspices de l'Académie des sciences,* par Émile Picard. Tome I. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8, 500 pages. Prix : 18 francs.

— *Mécanique. Essais des matériaux, notions fondamentales relatives aux déformations élastiques et permanentes,* par H. Bouasse. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8, 150 pages. Prix : 5 francs.

— *Sur les systèmes triplement indéterminés et sur les systèmes triple-orthogonaux,* par C. Guichard. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume in-8 écu, 95 pages, cartonné. Prix : 2 francs.

— *Correspondance d'Hermite et de Stieltjes,* publiée par les soins de P. Baillaud et H. Bourget, avec une préface d'Émile Picard. Tome II. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume grand in-8, 457 pages. Prix : 16 francs.

— *Thermodynamique,* par L. Marchis. Tome II : *Introduction à l'étude des machines thermiques.* Paris, Gauthier-Villars, 1 volume grand in-8, 255 pages. Prix : 5 francs.

— *Cours d'analyse mathématique,* par Édouard Goursat. Tome II : *Fonctions analytiques. Équations différentielles. Équations aux dérivées partielles. Éléments du calcul des variations.* Paris, Gauthier-Villars. 1 volume grand in-8, 640 pages. Prix : 20 francs.

Philosophie. — *Précis de philosophie*, par René Worms. Paris, Hachette. 1 volume in-16, 407 pages.

— *Le Problème de la liberté. A propos de psychothérapie. Lettres au docteur P. Dubois*, par l'abbé Jean Bonnifay. Paris, Lethielleux, 1905. 1 volume in-8 écu, 63 pages.

— *Instinkt und Intelligenz im Tierreich*, von Erich Wasmann, S. J. Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1905. 1 volume in-8, 276 pages.

Études littéraires et philosophiques. — *Pour qu'on lise Platon*, par Émile Faguet. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-18 jésus, 398 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Physiologie morale du poète et ses conséquences sociales*, par Florian Parmentier. Valenciennes, édition de *l'Essor septentrional*, 1905. 1 volume in-8, 109 pages. Prix : 1 fr. 50.

Chant. — *¿Qué es Canto Gregoriano? Su naturaleza é historia*, por un Padre Benedictino del monasterio de Silos (Búrgos). Barcelona, G. Gilly, 1905. 1 volumen in-8 mayor de 156 páginas. En rústica. Encuadernado en tela inglesa.

Beaux-Arts. — *L'Histoire de l'Art, apprise par des promenades dans Paris*, par L. Décout. Blois, Imprimeries réunies du Centre. 1 volume in-16 raisin, 300 pages. Reliure anglaise. Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75.

— *Les Maîtres de l'art : Michel-Ange*, par Romain Rolland. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne. 1 volume in-8 carré, 182 pages.

Droit canon. — *Les Honoraires de messes*, par M. Bargilliat. Texte et commentaire du décret *Ut debita* promulgué par la Sacrée Congrégation du concile, le 11 mai 1904. Paris, Berche et Tralin, 1905. 1 volume in-8, 70 pages. Prix : 1 franc.

Droit administratif et civil. — *Le Conseiller du contribuable. Moyen d'obtenir sans frais le dégrèvement des impôts directs*, par J. Gaure. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence. 1 volume in-8, 48 pages. Prix : 1 franc.

Droit. — *La Théorie de la personnalité morale et son application au droit français*, par Léon Michaud. 1re partie : *Notion de personnalité morale, classification et création des personnes morales*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1906. 1 volume in-8, 496 pages. Prix : 10 francs.

Correspondance. — *Lettres de Marie-Charles Dulac*, avec 1 portrait. 1 volume grand in-8, xxxi-158 pages. Paris, Bloud. Prix : 3 fr. 50 ; franco, 4 francs.

Archéologie. — *Le Capitole romain ancien et moderne*, par E. Rodocanachi. Paris, Hachette, 1905. 1 volume in-16, 260 pages. Prix : 5 francs.

Numismatique. — *La Médaille énigmatique*, par E. Pariset. Lyon, Rey, 1905. 1 volume in-8, 29 pages.

Industrie. — *Les Industries à domicile en Belgique*. Volume VII : *L'Industrie de la bonneterie*, par Ernest Dubois. — *L'Industrie de la cordonnerie à Herve*, par Léon Douxchamps. Bruxelles, Lebègue, Schepens. 1 volume in-8, 92 pages.

— *Fabrication des produits chimiques proprement dits*. Bruxelles, Lebègue, Schepens. 1 volume in-8, 367 pages.

Actualités. — *Vers l'Église libre*, par Julien de Narfon. Paris, Librairie mutuelle, 1904. 1 volume in-8.

— *L'Ecole et la Patrie. La Leçon de l'étranger*, par Georges Grosjean, député. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 160 pages. Prix : 2 francs.

— *Almanach du Pèlerin pour 1906*. Paris, maison de la Bonne Presse. Prix : l'exemplaire, 50 centimes; port, 20 centimes.

— *M. Roosevelt, président des États-Unis et la république d'Haïti*, par A. Firmin. Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1905. 1 volume in-8 écu, 502 pages.

Théatre. — *L'Esprit nuit*, comédie en 4 actes et en vers libres, d'Alexandre Serguiévitch Griborédor. Traduite par Ernest Combes. Paris, Fischbacher, 1905. 1 volume in-16, 174 pages.

— *Poésies juvéniles. Pièces à dire par les adolescents de douze à seize ans*, par Hortense Barrau. Paris, Jeandé. 1 volume in-18, 94 pages. Prix : 1 fr. 25.

Romans. — *Guénola*, par M. Maryan. Paris, Firmin-Didot. 1 volume in-18 jésus, 364 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Les Martyrs de Lyon*, roman historique, par Antoine Baumann. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 325 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Faillite de Jacques Leblay*, roman par Pierre Le Rohu. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 330 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Crime de lord Arthur Savile*, par Oscar Wilde. Traduit de l'anglais par Albert Savine. Paris, Stock, 1905. 1 volume in-18, 261 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Poèmes et poésies*, par Élisabeth Barrett Browning. Traduction de l'anglais par Albert Savine. Paris, Stock, 1905. 1 volume in-18, 317 pages. Prix : 3 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

26 octobre. — A **Detmold** (Allemagne), le prince Léopold de Lippe-Biesterfeld devient définitivement souverain de la principauté de Lippe dont il n'était que régent jusqu'alors.

27. — A **Lisbonne**, réception officielle de M. Loubet.

— En **Russie**, le comte Witte accepte la charge de premier ministre.

28. — En **France**, l'épiscopat, répondant au désir exprimé par le Saint-Père dans sa lettre au cardinal Richard, prescrit des prières publiques pour la France.

— En **Turquie**, les puissances intéressées notifient à la Porte qu'elles exigent un sérieux contrôle des finances en Macédoine.

30. — A **Montpellier**, se tient le congrès des jurisconsultes catholiques sous la présidence de Mgr de Cabrières. MM. de Lamarzelle, Grousseau, de Ramel y prennent la parole.

— A **Gênes**, le roi d'Italie préside l'inauguration solennelle des travaux du nouveau port.

— En **Russie**, Nicolas II, se conformant au programme de réformes proposées par le premier ministre, publie un manifeste accordant les libertés de parole, d'association, de conscience ; créant une véritable assemblée représentative élue par le suffrage libre; garantissant aux élus du peuple le contrôle des actes des autorités gouvernementales.

— A **Paris**, la Chambre des députés vote à une immense majorité la loi d'amnistie telle que le Sénat l'avait déjà adoptée avant les vacances parlementaires. Une demande de revision de la constitution déposée par M. Gauthier de Clagny est renvoyée à la commission.

1er novembre. — En **France**, Mgr Oury, archevêque d'Alger, écrit à ses vicaires généraux pour leur faire part de sa démission pour cause de santé.

2. — En **Norvège**, le Storthing repousse la forme républicaine.

3. — A **Brest**, les syndicats socialistes protestent avec violence contre l'exclusion, par le vice-amiral Péphau, de cinq ouvriers antimilitaristes, employés à l'arsenal. Les syndicats de Cherbourg et de Lorient protestent pour des raisons semblables.

— **A Paris**, la Chambre des députés approuve la conduite du gouvernement dans la répression des grèves de Longwy. Seul, le ministre de la guerre reçoit par ce vote un blâme implicite pour son attitude bienveillante envers les grévistes.

— **Saint-Pétersbourg** est pavoisé pour célébrer l'anniversaire de l'avènement du tsar Nicolas II. — Le calme est loin d'être rétabli dans l'empire, surtout à Varsovie, à Moscou et à Odessa.

4. — **A Lyon**, M. Herriot, radical, est élu maire de cette ville.

— En **Russie**, le prince Obolensky est nommé président du Saint-Synode, en remplacement de M. Pobiedonostzeff. — Le tsar accorde une constitution à la Finlande : le secrétaire d'État est désormais responsable devant la Diète et non devant le monarque.

5. — **A Paris**, rentrée triomphale de Paul Déroulède, bénéficiant de la récente loi d'amnistie.

— Fête des Mutualités organisée au Trocadéro, en l'honneur de M. Loubet. Au banquet de cinquante mille couverts, à la galerie des Machines, M. Loubet laisse la présidence à M. Doumer.

— **A Grenoble**, M. Combes, venu pour faire l'apologie de sa politique sectaire, est accueilli par les sifflets et les huées d'une partie de la population restée sympathique aux Chartreux.

— **A Berlin**, arrivée du roi Alphonse XIII, reçu officiellement.

7. — **A Paris**, le conseil des ministres fixe au 7 janvier 1906 la date des élections sénatoriales.

— La Chambre des députés se prononce pour M. Rouvier contre le droit des employés de l'État à former des syndicats. — On discute le projet de loi sur les retraites ouvrières.

9. — **A Paris**, le Sénat commence la discussion de la loi de séparation. M. Rouvier en demande le vote et voudrait faire passer la question de la séparation pour une question politique. MM. de Chamaillard, de Lamarzelle, de Cuverville, Gourju et Ch. Dupuy prononcent d'éloquents discours auxquels la majorité a pris le parti de ne pas répondre pour hâter le vote définitif.

— La Chambre des députés vote le principe de la régie du gaz par la ville de Paris.

— **A Saint-Pétersbourg**, le général Trépoff est relevé de ses fonctions de gouverneur général de la ville.

10. — **A Paris**, la Chambre, dans une séance tumultueuse d'interpellation sur la politique générale du gouvernement, adopte, par 291 voix contre 132, l'ordre du jour suivant accepté par M. Rouvier, au nom du cabinet, comme impliquant la confiance de la Chambre :

La Chambre, comptant sur le gouvernement pour faire aboutir en temps utile la séparation des Églises et de l'État, et assurée qu'il s'appuiera uniquement sur la majorité qui a voté cette réforme, passe à l'ordre du jour.

C'est la défaite des socialistes et de M. Berteaux qui, dès le début de la séance, avait fait cause commune avec eux, se séparant nettement de ses collègues. Le ministre de la guerre a dû donner sa démission.

Paris, le 10 novembre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

ORIGÈNE ET L'ORIGÉNISME

PREMIÈRE PARTIE

L'ORIGÉNISME DANS ORIGÈNE

Jamais homme ne fut plus discuté qu'Origène. Acclamé par les uns comme la plus grande lumière de l'Église après les apôtres, conspué par les autres comme le fléau de l'orthodoxie et le père commun de tous les hérétiques, il a vu le monde se diviser en deux camps pour ou contre lui. Il y a des deux côtés, en nombre à peu près égal, de tels hérésiarques et de si saints docteurs, que le verdict resterait incertain s'il était subordonné à la pluralité des suffrages. Ni l'autorité de ses adversaires ne permet de l'absoudre sans examen, ni la qualité de ses défenseurs de le condamner sans réserve ; et peut-être l'attitude la plus juste comme la plus sage est-elle cette neutralité bienveillante, faite d'admiration, de pitié, de sympathie, de reconnaissance et de blâme discret, qu'ont observée à son égard les Pères de l'Église les plus illustres.

Origène ne fut jamais chef de secte ; il ne fut pas même chef de parti ; il aurait repoussé comme une injure un titre qui eût semblé le séparer de la grande unité catholique pour laquelle il professa jusqu'au bout le plus inviolable attachement. Si l'on veut à tout prix en faire un chef d'école, saint Grégoire le Thaumaturge, saint Denys d'Alexandrie, saint Firmilien de Césarée, qui le reconnurent toujours pour maître, sans parler de tous ceux qu'il prépara au martyre, lui rendent bon témoignage. C'est après sa mort que de fanatiques admirateurs, outrant ses idées les plus aventureuses, transformant en dogmes des hypothèses, téméraires peut-être mais avancées avec circonspection, enfin ne tenant aucun compte des progrès accomplis d'âge en âge par la théologie catholique, créèrent l'origénisme. Ce système hétéroclite suivit les directions les plus divergentes pour aboutir,

au sixième siècle, à une sorte de panthéisme nihiliste : signe infaillible, dirait Newman, d'un développement anormal et illégitime.

Les querelles origénistes ont elles-mêmes un caractère fort étrange. Elles éclatent en crises subites après de longues périodes de trêve et d'accalmie ; elles se mêlent à tant de préoccupations étrangères au dogme, à tant d'intérêts personnels, qu'il est souvent impossible de pénétrer les mobiles secrets des antagonistes. Ces luttes ardentes et confuses, qui ressemblent à des batailles indécises, où l'on verrait des morts et des blessés sans savoir où sont les vainqueurs et les vaincus, laissent le théologien aussi perplexe que le critique. Avant de nous y engager, essayons de déterminer ce qu'il y a d'Origène dans l'origénisme [1].

I

Dès que le christianisme voulut s'organiser en système, il dut se mettre en contact avec la philosophie sous peine d'entrer en collision avec elle, et cette inévitable rencontre ne pouvait guère avoir lieu hors d'Alexandrie. A la fin du deuxième siècle, toute l'Église d'Occident parlait encore grec et relevait intellectuellement de l'Orient. Ce fut Tertullien qui la dota de cette langue théologique moins riche, moins souple et moins nuancée, mais ferme et vigoureuse et déjà belle dans sa rudesse native. Or Tertullien, avec toute son érudition et son éloquence, était l'homme le moins fait pour opérer l'union entre la science et la foi, tant la philosophie profane lui est antipathique. Son contemporain saint Hippolyte, s'il est vraiment l'auteur des *Philosophumena*, quoique grec de langue et d'origine, n'était pas plus enclin à la conciliation. Alexandrie occupait alors une place privilégiée. De ses deux antiques rivales, Tarse descendait la pente d'une irrésistible décadence, tandis qu'Athènes subissait une éclipse momentanée dont rien encore ne faisait présager la fin. Si, dès cette

1. Nous ne pouvons donner ici qu'une faible partie des références nécessaires. Elles dépasseraient le texte en longueur. Le lecteur désireux d'avoir la justification de nos dires la trouvera dans un livre qui paraîtra prochainement.

époque, Rome était le cœur de l'univers catholique, Alexandrie en était déjà le cerveau.

Elle le devait surtout à son Didascalée. Cette institution fameuse, qui remonte peut-être aux origines de l'Église et dont les chercheurs modernes se sont plu à faire tour à tour une école normale de catéchistes, un séminaire de théologie et une libre palestre de discussions philosophiques, avait pour but, sous l'autorité et le contrôle de l'évêque, de préparer les catéchumènes au baptême et de parachever l'instruction des néophytes. La prépondérance de la philosophie y tenait à deux causes : la présence de nombreux catéchumènes sortis des écoles profanes et le choix des premiers maîtres. Saint Pantène avait été stoïcien ; son successeur, Clément, platonicien ; ni l'un ni l'autre, en devenant disciples du Christ, n'avaient jeté le manteau de philosophe. La devise de Clément était : « Ni la science sans la foi, ni la foi sans la science. » Et si la foi l'emportait, comme de juste, elle avait pour complément nécessaire la science dont elle était à son tour la perfection suprême. Telle était l'atmosphère intellectuelle de l'école d'Alexandrie quand Origène en prit la charge.

Touchant spectacle que celui de cet enfant de dix-sept ans, animant son père au martyre dont il a tellement soif lui-même qu'il faut user de ruse pour l'empêcher d'y courir ; puis, lorsque la mort de Léonide l'a laissé orphelin, avec une mère sans ressources et six frères puînés, s'improvisant chef du Didascalée qu'il transforme en une pépinière de martyrs et de confesseurs, convertissant en masse les païens étonnés de voir un adolescent pratiquer des vertus surhumaines et justifiant par des prodiges de science, d'apostolat, de renoncement, d'austérité, ce cri d'admiration d'un adversaire : « Origène fut grand dès l'enfance[1] ! »

Son premier malheur comme théologien fut précisément cette précocité inouïe qui le livra prématurément à lui-même. Il tenait de son père une bonne formation littéraire et un goût très vif pour les Écritures. Mais il perdit trop tôt son maître Clément, qui d'ailleurs n'était pas en théologie un

1. *Hieron.*, *Epist. ad Pammach. et Ocean.*, LXXXIV, 8.

guide assez sûr. A dix-huit ans, quand il fut officiellement mis à la tête du Didascalée, dont il s'était chargé spontanément durant la persécution, il ne s'appartint plus. Les labeurs de l'enseignement consumaient ses journées. La nuit et dans les moments de loisir, il lisait avidement les livres de philosophie et de science qu'il avait sous la main, il assistait aux leçons des professeurs les plus célèbres ; mais, malgré tout son génie, il était impossible que ce système d'éducation ne laissât pas dans son esprit quelque chose d'inachevé et d'incohérent. Marcel d'Ancyre lui reproche « d'avoir abordé la théologie en sortant des écoles philosophiques, avant d'étudier suffisamment l'Écriture [1] » ; et cette imputation, qu'Eusèbe se croit obligé de réfuter comme une calomnie, a les apparences pour elle. En théologie, comme en tout le reste, Origène fut autodidacte.

On a beaucoup exagéré, sans nul doute, l'influence de la philosophie sur ses doctrines théologiques. Les critiques contemporains reviennent là-dessus à une appréciation plus juste. Origène emprunte à Platon, à Pythagore, aux représentants du Portique, à bien d'autres encore ; mais il n'est, à proprement parler, ni stoïcien, ni pythagoricien, ni platonicien. Plotin n'avait pas encore créé le néo-platonisme et ne peut avoir exercé sur lui aucune influence. Si, comme l'assure Porphyre, Origène « lisait assidûment Platon, Numénius et Cronius, Apollophane, Longin et Modérat, Nicomaque et les pythagoriciens les plus célèbres et se servait aussi des livres de Chérémon le Stoïcien et de Cornutus [2] », son vrai maître, celui qui fit sur son esprit l'empreinte la plus profonde, fut sans contredit le fondateur de l'éclectisme, le philosophe-portefaix Ammonius Saccas. Aussi fut-il toujours trop éclectique pour être exclusif. Saint Grégoire le Thaumaturge nous apprend avec quelle largeur d'esprit il dirigeait les lectures de ses auditeurs. Il ne bannissait de son plan d'études que les matérialistes et les athées dont il n'espérait rien tirer de bon [3]. Plus tard il écrira à son illustre élève : « Les disciples des philosophes disent que

1. Eusèbe, *Contra Marcel.*, I (*P. G.*, t. XXIV, col. 761).
2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, 19 (*P. G.*, t. XX, col. 565-568).
3. *Orat. panegyr.*, XIII (*P. G.*, t. X, col. 1088).

la géométrie, la musique, la grammaire, la rhétorique et l'astronomie sont les compagnes nées de la philosophie ; nous le disons, nous, de la philosophie elle-même par rapport au christianisme [1]. »

On ne comprendra jamais rien aux théories d'Origène si on le croit inféodé à une école particulière, et la grande erreur de l'origénisme, sous ses diverses formes, a été de chercher dans ses écrits le développement logique et poussé jusqu'au bout d'un système philosophique.

II

Les trois éléments principaux de ce que l'on est convenu d'appeler l'origénisme sont la méthode allégorique appliquée à l'exégèse, la subordination des personnes divines et la théorie des épreuves successives. Dans quelle mesure Origène en est-il responsable ?

Au début du troisième siècle, l'allégorisme était devenu partout une mode, une habitude et un besoin. A Alexandrie plus qu'ailleurs l'air ambiant en était saturé. Depuis longtemps les philosophes païens s'étaient mis à allégoriser leurs mythes. Tandis que les épicuriens se rejetaient de préférence sur le système d'Évhémère, Platon expliquait ces vieilles légendes par ce que nous appellerions aujourd'hui le folklore et les stoïciens y cherchaient des leçons profondes de cosmogonie et de morale. Les Juifs auraient cru déroger s'ils avaient trouvé dans leurs Livres saints moins de mystères : aussi allégorisaient-ils à qui mieux mieux. Les thérapeutes d'Égypte, autant ou plus que leurs frères les esséniens de Palestine, savaient l'art de découvrir dans l'Écriture des sens cachés, inaperçus du vulgaire. Depuis Aristobule et Philon, l'allégorie régnait en maîtresse dans les écoles juives d'Alexandrie. Clément et Origène suivirent le courant ; mais le dernier, non content de pratiquer en grand l'allégorie, eut le dangereux honneur d'en tracer le premier les règles.

On l'a souvent accusé d'admettre dans la Bible des asser-

1. *Philocalie*, chap. xiii (*P. G.*, t. XI, col. 88).

tions erronées et des passages dépourvus de tout sens littéral : double imputation aussi injuste qu'elle est commune. Origène admet si peu l'erreur dans la Bible, qu'elle lui paraît absolument incompatible avec la sainteté et la véracité du Dieu inspirateur et que son argument le plus ordinaire pour abandonner le sens naturel et pour se jeter dans l'allégorie est la nécessité de sauvegarder à tout prix l'inerrance scripturaire. Si l'on définit le sens littéral comme nous le définissons aujourd'hui, il est évident que toute énonciation qui n'est pas un non-sens a un sens littéral ; comme, d'autre part, le sens typique ou spirituel repose sur le sens littéral et ne se conçoit pas sans lui, s'il y avait dans l'Écriture des passages dépourvus de tout sens littéral, il s'ensuivrait que le Saint-Esprit a parlé quelquefois pour ne rien dire : théorie si extravagante qu'on s'étonne à bon droit de la voir émise par un tel homme. Aussi Origène ne dit-il pas ce qu'on lui fait dire. Il dit seulement qu'il y a des endroits dans la Bible dépourvus de sens *corporel*[1], mais ce sens corporel, désigné encore par une douzaine de synonymes, n'est pas du tout notre sens littéral. C'est le sens *grammatical*, le sens propre par opposition au sens figuré. Les exemples cités par lui le montrent à l'évidence. Ce sont surtout des anthropomorphismes : les mains, les pieds, les bras, la tête, la face de Dieu ; Dieu qui s'irrite, se repent, se promène, se repose. Ce sont aussi des métaphores et des symboles : le bœuf et l'ours qui paissent ensemble sous la garde d'un petit enfant, les trois premiers jours de la Genèse avant la création du soleil et de la lune. Ce sont enfin des textes qui, au jugement d'Origène, seraient faux ou déraisonnables si on les prenait au pied de la lettre : le précepte de s'arracher l'œil qui scandalise, de tendre la joue gauche à qui vient de frapper la droite, de ne saluer personne en chemin.

La terminologie d'Origène laisse à désirer, d'accord. Outre qu'elle est fort inconstante, car le sens spirituel est désigné

1. *Periarchon*, l. IV, n° 12 (*P. G.*, t. XI, col. 365) : Εἰσί τινες Γραφαὶ τὸ σωματικὸν οὐδαμῶς ἔχουσαι. Mais ce n'est que l'exception et l'auteur ajoute aussitôt que les passages se vérifiant au sens propre (κατὰ τὴν ἱστορίαν ἀληθευόμενα) sont de beaucoup les plus nombreux (*Ibid.*, l. IV, n° 19 [*P. G.*, t. XI, col. 384]).

à lui seul par une vingtaine de locutions[1], elle repose sur une fausse psychologie, puisque l'âme et l'esprit de l'homme ne sont pas deux principes distincts. Il semble lui-même en avoir conscience : aussi le sens *psychique* — *âme* de l'Écriture — a-t-il chez lui très peu de relief et sa fameuse trichotomie tend à se résoudre en dichotomie. Mais cette simplification ne remédie pas encore à son vice radical. Origène, non plus d'ailleurs que les autres Pères, ne distingue pas assez entre le *sens*, qui dépend de l'intention de celui qui parle, et la *signification* matérielle des mots, surtout entre le *sens du Saint-Esprit* et le *sens* plus ou moins arbitraire de l'*interprète*. Il n'est pas loin d'admettre en pratique la théorie de saint Augustin que tout sens suggéré à l'esprit par la lecture de la Bible est un sens scripturaire. Ainsi le sens propre, qui n'est pas un vrai sens dans les passages à prendre au figuré, est adjugé à la lettre ou au corps de l'Écriture ; le sens *accommodatice*, qui n'est pas davantage un sens scripturaire, et le sens figuré, qui est très souvent un sens littéral, sont attribués à l'âme ou à l'esprit du Livre inspiré. De là tant de confusions et d'équivoques dont notre exégèse, après tant de siècles, n'est pas complètement débarrassée. Mais nous cherchons vainement chez les anciens écrivains ecclésiastiques une terminologie meilleure. La division des sens scripturaires usitée pendant tout le moyen âge et presque jusqu'à nos jours, — sens historique ou littéral, tropologique, allégorique, anagogique, — division qui n'est d'ailleurs qu'un développement peu rationnel de la trichotomie d'Origène, est pour le moins aussi mauvaise.

L'allégorisme du penseur alexandrin tient à l'idée exagérée qu'il se fait d'une parole inspirée. S'il vivait de nos jours il appartiendrait à l'école conservatrice la plus étroite ; il soutiendrait l'inspiration verbale, et pas au sens de M. Loisy ; il écrirait de belles pages sur l'Esprit-Saint *auteur* (συγγραφεύς) de l'Écriture et sur l'hagiographe *instrument* (ὄργανον), raisonnable et libre sans doute, mais à peine actif et presque inconscient, des dictées divines. L'Écriture, œuvre

1. Redepenning (*De Principiis*, 1836, p. 56) énumère les principales.

et parole de Dieu, doit respirer partout, selon lui, la plénitude de son auteur[1]. Pas un trait vide de sens; pas un iota qui ne recèle quelque mystère[2]. Non pas qu'il en méconnaisse les imperfections; il outre à plaisir les fautes de style, les incorrections, le désordre du récit, les obscurités, les antilogies et les antinomies[3]; mais toutes ces imperfections se tournent en perfections, parce qu'elles nous mettent sur la voie de l'interprétation allégorique. Sans ces pierres d'achoppement nous ne soupçonnerions pas l'existence du sens spirituel[4]. S'il n'y avait pas d'impossibilités matérielles nous n'y chercherions peut-être pas de mystère : principe étrange que l'on serait tenté de condamner avec plus de sévérité, s'il ne ne se rencontrait aussi dans saint Augustin[5].

La première, on pourrait dire la seule règle de l'exégète, sera donc celle-ci : Interpréter l'Écriture d'une manière digne de Dieu[6]. Certaines dispositions du code mosaïque semblent inférieures à la législation de Sparte et de Rome : à nous d'y chercher un sens mystique[7]. Plusieurs traits de l'Ancien Testament, l'histoire des filles de Loth, des sages-femmes égyptiennes, d'Abraham chez Pharaon et chez Abimélech, n'édifient pas si on les prend à la lettre[8] : il faut donc, de toute nécessité, y découvrir un sens allégorique;

1. *In Jerem. hom.*, XXI, 2 (*P. G.*, t. XIII, col. 536 pour la traduction de saint Jérôme, Klostermann, p. 195-196 pour le grec); *In Numer. hom.*, XVII, 1 (*P. G.*, t. XII, col. 782).

2. *Ibid.* (μηδεμίαν κεραίαν ἔχειν κενὴν σοφίας Θεοῦ); *Select. in Psalm.*, I (*P. G.*, t. XII, col. 1081 : θεόπνευστον μέχρι τοῦ τυχόντος γράμματος); *In Jerem. hom.*, XXXIX (*P. G.*, t. XIII, col. 544 : le moindre trait, un simple iota est plein de sens).

3. Cf. *Philocalie*, chap. II, XII (obscurités); III, VIII (fautes de langue); IX (équivoques); X (pierres de scandale); XV (style négligé).

4. *Periarchon*, l. IV, nº 15 (*P. G.*, t. XI, col. 313); *In Jerem. hom.*, XXXIX (*P. G.*, t. XIII, col. 511-514 : théorie des *pierres d'achoppement*).

5. *In Psalm.* CIII, *Serm.* I, 18 (*P. L.*, t. XXXVII, col. 1351 : « Per Scripturam quædam quasi absurda miscet Spiritus sanctus ut cogat nos ista spiritaliter quærere. »)

6. *Periarchon*, l. IV, nos 9 et 15 (*P. G.*, t. XI, col. 361, 376 : ἀξίως τῆς Γραφῆς, ἄξιον τοῦ Θεοῦ); *In Jerem. hom.*, XII, 1 (*P. G.*, t. XIII, col. 377 : ὃ προστάσσεται ὁ Προφήτης ὀφείλει ἄξιον εἶναι τοῦ Θεοῦ); *In Numer. hom.*, XXVI, 3 (*P. G.*, t. XII, col. 774 : « Conveniens videtur hæc secundum dignitatem, imo potius secundum majestatem loquentis intelligi »); etc.

7. *In Levit. hom.*, VII, 5 (*P. G.*, t. XII, col. 488).

8. *Periarchon*, l. IV, nº 9 (filles de Loth); *In Genes. hom.*, VI, 2 (Abraham); *In Exod. hom.*, II, 1 (sages-femmes); etc.

autrement nous serions forcés d'avouer qu'il y a dans la Bible des pages nuisibles ou tout au moins inutiles. En soi, le principe fondamental d'Origène qu'on doit abandonner le sens *corporel* — c'est-à-dire le sens propre, le sens naturel et ce que nous voudrions pouvoir appeler le sens *obvie* — toutes les fois qu'il en résulterait quelque chose d'impossible, d'absurde, de faux ou d'indigne de Dieu[1], est indiscutable et il n'est point d'exégète catholique qui n'y souscrive. Le mal est qu'Origène admet trop aisément des impossibilités, qui se dissiperaient devant une étude plus attentive du texte, qu'une loi ou qu'un récit lui paraissent inutiles lorsqu'ils n'ont point pour nous le maximum d'utilité et qu'il juge indignes de Dieu des condescendances providentielles. Peut-être aussi est-il trop sensible aux railleries des païens et aux dangers du littéralisme.

Certes, ce danger n'était pas chimérique. Lorsqu'on songe aux prétextes dont les Juifs coloraient leur infidélité, à la vogue qu'obtinrent dans les deux premiers siècles les idées millénaristes, au parti que les gnostiques surent tirer, pour leur système dualiste, des anthropomorphismes de l'Ancien Testament, aux conceptions grossières que beaucoup de chrétiens se faisaient de Dieu, des anges, de la résurrection, de la béatitude, en restant rivés à la lettre de l'Écriture, on est tenté d'appliquer le *felix culpa* de saint Augustin à cette réaction, exagérée sans doute mais nécessaire. Qui sait si l'exégèse n'allait pas verser dans le terre à terre du chiliaste égyptien Népos ou de Théodore de Mopsueste ? Et l'essor exégétique d'Antioche et de Cappadoce était-il possible sans la vigoureuse impulsion d'Origène ?

*
* *

Un second caractère de l'origénisme est la hiérarchie des personnes divines.

Il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer la peine qu'on eut à trouver des termes convenables pour exprimer ce que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont de commun et ce qu'ils

1. *Periarchon*, l. IV, nº 19 (*P. G.*, t. XI, col. 385).

ont de distinct. Les Latins y arrivèrent, ce semble, avant les Grecs. Leur esprit, plus juste que subtil, les y aidait ; la pauvreté de leur langue diminuait les tâtonnements, et ils possédaient deux noms vraiment faits exprès pour le rôle théologique qu'ils devaient jouer. Le mot *persona*, longtemps restreint au sens de masque et d'acteur, en était venu par la vulgarisation du langage juridique à signifier couramment le sujet de droits et de devoirs, presque l'individu. On disait d'un esclave qu'il n'avait pas de *persona*, qu'il n'était pas une *persona*, parce qu'il ne pouvait ni ester en justice ni faire de son chef un contrat valide. Si ce n'était pas encore tout à fait la personne, c'était déjà la personnalité et, entre les deux, il n'y avait pas loin. Quant au mot *substantia*, il exprimait alors communément le *substratum* des attributs et des accidents ; et s'il désignait aussi la réalité, — par réminiscence du grec ὑπόστασις auquel il répond, — c'était la réalité substantielle. Appliqués à la Trinité, ces deux termes avaient donc le degré d'exactitude dont est capable le langage humain.

Les Grecs étaient moins bien partagés. Ils n'avaient pas de mot spécial pour l'individu, le suppôt : ὑποκείμενον est trop technique ou trop général ; πρόσωπον veut dire la face ou l'aspect extérieur et se prête malaisément à l'usage théologique. Si saint Hippolyte[1] et quelques Pères plus récents l'ont employé au sens de *persona*, c'est par imitation voulue ou sous l'influence inconsciente de l'Occident. Pour désigner la nature commune aux personnes, l'embarras n'était pas moindre. Οὐσία signifie proprement l'essence et ὑπόστασις la réalité : or tout ce qui existe, substance ou accident, absolu ou relatif, tout ce qui n'est pas un pur être de raison, a une essence, est une réalité. Sans doute Aristote avait formellement restreint l'οὐσία à l'être substantiel, en l'opposant aux accidents, mais sa distinction entre substance première et substance seconde créait une nouvelle équivoque et rendait plus difficile l'application de ce terme à l'être divin : la sub-

1. *Contra Noet.*, 7 et 14. Πρόσωπον se lit aussi plusieurs fois dans la *Fides* de saint Grégoire le Thaumaturge publiée en grec par Mai (*Scriptor. Veter.*, t. VII, p. 170-176). Mais nous n'admettons pas l'authenticité de cet opuscule dont la terminologie paraît être beaucoup plus récente.

stance seconde n'étant qu'une abstraction susceptible seulement de communication logique, et la substance première, en possession de son individualité, repoussant toute communication réelle. Grande fut l'incertitude, au début. On pouvait dire à volonté qu'il y a en Dieu trois οὐσίαι et une seule ὑπόστασις, ou au contraire trois ὑποστάσεις et une seule οὐσία. On était souvent réduit à ne pouvoir deviner que par le contexte ce qu'un auteur avait voulu dire [1]. Lorsque la différenciation se fit, saint Jérôme s'étonna qu'on eût choisi pour désigner la personne le mot ὑπόστασις, qui répond par son étymologie au latin *substantia*, et qu'on voulût imposer à tout le monde cette manière de parler nouvelle [2]. Cependant rien de plus sage. L'essentiel était de s'entendre, comme saint Athanase le répétait au synode de 362 ; et quand l'ὁμοούσιος de Nicée eût présupposé l'unité d'οὐσία, il était naturel que le terme restant d'ὑπόστασις fût réservé à la personne.

Origène, qui avait précédé le concile de Nicée dans l'emploi d'ὁμοούσιος [3], est en avance sur la terminologie de son temps. On constate chez lui un visible effort pour éviter l'équivoque. Il est vrai, οὐσία est pour lui l'essence plutôt que la substance, car il est plus habitué au langage de Platon qu'à celui d'Aristote, mais quand il s'agit de Dieu la différence n'est pas grande. De même, son ὑπόστασις désigne la réalité plutôt que la personne. Lorsqu'il soutient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois ὑποστάσεις distinctes, quoique non séparées [4], il veut parler de trois réalités véritables, au lieu de trois dénominations, de trois aspects, de trois modalités, de trois moments d'une même substance, comme l'entendaient les unitaires. S'il veut insister sur la notion de personne, il a recours à des périphrases ou à des expressions techniques : suppôt, propriété, substance individuelle ou numériquement circonscrite [5]. Mais qu'on examine sa termi-

1. C'est le cas, en particulier, pour Piérius qui parlait du Père et du Fils comme de deux *substances* (οὐσίαι) et de deux natures (φύσεις) voulant dire deux *personnes*, comme le contexte le montrait clairement (Photius, *Biblioth.*, 119 [*P. G.*, t. CIII, col. 400]).
2. *Ad Damas. epist.*, xv, 4.
3. Saint Pamphile, *Apolog.*, V (*P. G.*, t. XVII, col. 581) ; Rufin, *De adulter. libr. Orig.* (*Ibid.*, col. 619).
4. *In Joan.*, l. II, n° 6.
5. Ὑποκείμενον, ἰδιότης, οὐσία ἰδία, οὐσίας περιγραφή, κτλ.

nologie avec la bienveillante équité d'un saint Athanase, on ne la trouvera pas en défaut.

Si l'on se donne la peine d'étudier consciencieusement ses œuvres, au lieu d'en détacher quelques lambeaux de phrase dont le sens est obscur et l'expression mal venue, on lui rendra, pour le fond, le même témoignage. Il est évident que sa Trinité sainte, sa Trinité éternelle, sa Trinité souveraine, sa Trinité adorable[1], a un caractère transcendant infiniment élevé au-dessus des créatures. Le Fils et le Saint-Esprit ont, comme le Père, tous les attributs de la divinité, l'immatérialité absolue, l'omniscience, la sainteté substantielle, l'immensité, la nécessité de l'être ; et ils les possèdent à titre exclusif[2]. Les trois personnes, quoique distinctes, sont inséparables. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont la nuée lumineuse qui ombrage les justes ; nul ne peut être sanctifié que par leur action commune ; toute âme est vide qui n'est pas remplie de leur présence simultanée ; toute âme demeure altérée qui ne boit à ces trois fontaines dérivant d'une même source[3]. Si, pour défendre Origène, nous voulions nous servir des traductions latines de Rufin et de saint Jérôme, — et ce serait notre droit sans doute, puisqu'on en fait constamment usage pour le combattre, — nous aurions la partie trop belle. Mais les œuvres grecques suffisent à établir, sur ce point, son orthodoxie, pourvu qu'on n'exige pas d'un écrivain du troisième siècle la sûreté de langage et la netteté de vues qu'on est en droit d'attendre d'un Jean Damascène ou d'un Thomas d'Aquin, après un travail plusieurs fois séculaire de discussion et de réflexion théologique.

Je sais bien que sa hiérarchie des personnes divines ressemble, de prime abord, à une subordination; mais je me

1. *In Joan. fragm.*, xxxvi (Preuschen, p. 512 : ἁγία); *In Joan.*, l. X, n° 23 (αἰώνιος); *In Matth.*, l. XV, n° 31 (ἀρχική); *In Joan.*, l. VI, n° 17 (προσκυνητή). Redepenning (*De Principiis*, p. 126) affirme que le mot Τριάς, pour désigner la Trinité, n'est pas employé par Origène et n'entra en usage qu'à partir du synode d'Alexandrie de 317. Cette incroyable distraction, de la part d'un des hommes qui ont le plus étudié notre auteur, doit nous mettre en garde contre les assertions tranchantes.

2. Textes trop nombreux pour être indiqués ici.

3. *In Matth.*, l. XII, nos 20 et 42 ; *In Jerem. hom.*, viii, 1 ; xviii, 9.

demande si son langage, tout difficile qu'il est parfois, est plus dur, à tout prendre, que celui de ses contemporains. Soit réaction excessive contre le polythéisme ambiant, soit souvenir inconscient du monothéisme judaïque, soit désir exagéré d'échapper aux objections des unitaires, beaucoup de catholiques craignaient de paraître adorer trois dieux, s'ils mettaient les trois personnes sur le même plan ; ils se flattaient de mieux sauvegarder la *monarchie* divine en les considérant dans leurs relations éternelles, qui établissent entre elles un certain ordre et semblent leur assigner des rangs : d'autant que l'Écriture, la liturgie et la raison théologique favorisaient à leur avis cette conception. Avant les progrès de l'arianisme on appliquait généralement au Verbe la description de la Sagesse que les Septante traduisent ainsi : « Le Seigneur me *produisit* (ἔκτισέ με) principe de ses voies [1]. » Un grand nombre de Pères et d'interprètes — le plus grand nombre au gré d'Estius — voyaient le Fils de Dieu dans le *Médiateur* qui donna la Loi aux Hébreux [2]. Bien plus ; les docteurs de l'Église les plus illustres, après comme avant Nicée, entendent de la nature divine du Christ ces paroles de saint Jean : « Le Père est plus grand que moi (μείζων μου [3]). » On cite pour cette opinion saint Athanase, saint Hilaire, saint Épiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Césaire, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, Léonce de Byzance [4] ; mais il serait très facile d'allonger la liste, puisqu'il y manque des noms aussi connus que saint Basile et saint Isidore de Péluse, sans parler d'Alexandre d'Alexandrie, des évêques du concile de Sardique et d'Origène lui-même. Il en résultait une sorte de hiérarchie divine que les plus sévères dans leur langage, tels que saint Basile [5] et saint Athanase, n'hésitent pas à mettre en relief. Ils reconnaissent au Père par rapport au Fils une priorité de rang (τάξις) et de dignité (ἀξίωμα), mais sans aucune

1. *Prov.*, VIII, 22.
2. *Gal.*, III, 20.
3. *Joan.*, XIV, 28.
4. Knabenbauer, *Comment. in Joan.*, p. 440.
5. *Adv. Eunom.*, III, 1 et 2 (*P. G.*, t. XXIX, col. 656-657). Nous ne retrouvons pas dans saint Basile un texte encore plus formel rapporté par Euthymius, *Panoplia*, XII (*P. G.*, t. CXXX, col. 724).

antériorité de temps ni aucune prééminence de nature (φύσις), de majesté (δόξα) et de grandeur (μέγεθος). Le soin qu'a d'ordinaire l'Écriture d'approprier les diverses particules causatives aux différentes personnes ne pouvait que fortifier cette conception, confirmée d'ailleurs par l'usage liturgique de ne s'adresser publiquement qu'au Père et de le prier *par* le Fils *dans* le Saint-Esprit. Loin de voir en tout cela une objection contre la consubstantialité des personnes, on en tirait un argument en faveur de leur unité. « Dieu fait toutes choses *par* le Verbe *dans* le Saint-Esprit, disait saint Athanase. Ainsi est sauvegardée l'unité de la Trinité sainte, et ainsi Dieu est un[1]. » Ce langage cesserait d'être juste s'il devenait exclusif, comme saint Basile le remarque avec raison et comme le prouvent la forme du baptême et certaines doxologies; mais par lui-même il n'a rien d'erroné et on lui trouvait dans les premiers siècles une valeur apologétique dont nous ne sommes plus guère frappés aujourd'hui.

C'est ce point de vue qu'affectionne Origène. A Celse qui reproche aux chrétiens d'adorer deux Dieux, il répond que nous adorons « un seul Dieu, le Père et le Fils », suivant ces paroles de l'Évangile : Le Père et moi nous sommes une seule chose. « Nous adorons le Père de la Vérité et le Fils Vérité, deux en hypostase, un par l'accord, l'harmonie et l'identité ταυτότης) de la volonté[2]. » Aux gnostiques qui distinguent entre le Dieu juste de l'Ancien Testament et le Dieu bon du Nouveau et mettent le Fils au-dessus du Père, comme les païens mettaient Jupiter au-dessus de Saturne, il ferme la bouche en disant que le Fils, loin d'être supérieur au Père, reconnaît dans l'Évangile que son Père est plus grand que lui[3]. Il ne cite guère le texte de saint Jean en dehors de sa polémique contre les gnostiques. En ce qui le concerne, il sait et il répète que le Fils possède tout ce qui appartient au Père, qu'il reflète *toute* la gloire du Père, que, vivante et parfaite image du Père, il en reproduit tous les traits, sans excepter la grandeur[4]. Mais pour lui, comme pour ses contemporains,

1. *Ad Serapion*, I, 28. — 2. *Contra Cels.*, VIII, 12.
3. *In Joan.*, l. I, n° 23, etc.
4. Cf. *In Jerem. hom.*, VIII, 2; *Contra Cels.*, VI, 69; *In Joan.*, l. XX, n° 30; l. XXXII, n° 18.

le Père représente toute la divinité dont il est la source ; il est le Dieu tout court (ὁ Θεός), le Dieu par lui-même (αὐτόθεος)[1], parce que tout ce qui n'est pas lui n'est Dieu que par communication ou participation de la divinité ; il est improduit (ἀγένητος)[2], parce qu'il ne procède pas ; il est invisible (ἀόρατος), parce qu'il envoie et n'est pas envoyé, parce que le Verbe, son Médiateur éternel, et le Saint-Esprit sont chargés de le révéler aux hommes ; il est quelquefois appelé le Dieu souverain, le Dieu véritable, le Bien par essence, soit comme premier principe, soit surtout parce que l'Écriture semble lui réserver ces titres[3] : car on remarquera que les subtilités exégétiques et les théories risquées d'Origène sont presque toujours amenées par le désir de trouver une explication satisfaisante aux textes difficiles.

Le Fils est *le* Fils par lui-même (ὁ Υἱός ou αὐτουιός), il est la Raison substantielle (ὁ Λόγος ou αὐτολόγος) ; il est la Sagesse, la Vérité, la Puissance, la Justice par excellence ; il est improduit (ἀγένητος)[4] si par « produit » on entend « créé » ; il est invisible (ἀόρατος)[5], comme image parfaite du Père invisible ; il est aussi *le* Verbe-Dieu et *le* Dieu-Verbe[6] ; il est même le Dieu souverain, le Dieu véritable (ὁ ἐπὶ πάντων et ὁ ἀληθινὸς Θεός)[7], dès qu'on cesse de le considérer en regard de son origine et de son archétype. Mais relativement au Père il est Dieu produit (Θεὸς γενητός)[8], comme, relativement à lui, le Saint-Esprit est produit sans être Fils. Origène ne repousse même pas absolument l'appellation inventée par Celse de second Dieu ou Dieu en second (δεύτερος Θεός)[9], mais il se hâte de lui donner une explication correcte.

Certes, nous jugeons regrettable sa distinction entre Dieu

1. *In Joan.*, l. II, n° 2.
2. Ἓν ἀγένητον ὁ Πατήρ. C'était une sorte d'axiome.
3. D'après *Col.*, I, 15 ; *Eph.*, IV, 6 ; *Joan.*, XIII, 3 ; *Luc*, XVIII, 19. Dans l'exégèse de ce dernier texte (*Quid me dicis bonum? Nemo bonus nisi solus Deus*), le souvenir du premier principe platonicien, dont le caractère est la bonté, peut avoir influencé Origène.
4. *Contra Cels.*, VI, 17.
5. Texte conservé par saint Athanase, *De decret. syn. Nic.*, 27.
6. Très souvent dans le commentaire sur saint Jean.
7. *Hom. de Engastrim.*, 9 (Klostermann, p. 293).
8. *Epiphan.*, *Contra hæres.*, LXIV, 8 (*P. G.*, t. XLI, col. 1084).
9. *Contra Cels.*, V, 39.

et le Dieu, qu'il emprunte à Philon et que, d'ailleurs, il n'observe pas. Ce terme de Dieu *produit* nous choque ; cependant, comme le mot grec n'entraîne nullement l'idée d'une causalité créatrice, il trouve grâce devant saint Athanase ; et saint Épiphane, qui le condamne dans Origène, ne fait pas difficulté d'avouer qu'on pourrait le passer à tout autre. L'idée de ranger sous un même concept tout ce qui n'est pas Dieu par lui-même et d'exprimer par le même mot tout ce qui dérive du Fils d'une façon quelconque est une vaine subtilité, mais ce n'est pas une erreur. Autrement nous nous en rendrions nous-mêmes coupables en comprenant le Créateur et la créature sous le même nom et le même concept analogique d'être et de substance. Enfin si l'on réfléchit qu'Origène parle comme on parlait généralement de son temps, que les plus fougueux propagateurs de l'arianisme, loin de se réclamer de lui, se crurent obligés de le combattre, qu'au sujet de la Trinité les Pères les plus illustres le défendent ou l'excusent, on n'osera pas scruter avec trop de rigueur certaines expressions malsonnantes ou ambiguës. C'est un dangereux paradoxe de mettre au rang des hérétiques tous les écrivains ecclésiastiques antérieurs à Nicée et il y a quelque présomption à s'arroger, sur cet article particulier de la Trinité, une connaissance plus exacte de la pensée d'Origène que ne l'eut un saint Athanase.

* * *

Le vice radical de l'origénisme est l'hypothèse des épreuves successives avec ses ramifications : préexistence et égalité primitive des intelligences créées, fluctuations sans fin du libre arbitre et rêve de restauration universelle.

Depuis Héraclite, Pythagore et Platon, l'éternité de la matière était un dogme intangible de la philosophie grecque. Philon l'avait admise d'emblée, sans même la purger de son dualisme. Clément et son disciple se flattèrent de l'accorder avec la foi chrétienne en faisant intervenir à l'origine le Créateur ; mais, par une malheureuse concession aux idées reçues, ils maintinrent la création *ab æterno* ; je parle de la création des esprits, car, à leurs yeux, la matière n'étant que pour l'esprit et n'ayant qu'en lui sa raison d'être, est créée

par concomitance. A vrai dire, la création *ab æterno* n'est qu'une illusion de la pensée qui s'imagine produire une durée éternelle en multipliant le temps par le temps et supprimer le point de départ en le reculant au delà de toute perspective. Origène n'en est point dupe. Il parle souvent du commencement des choses, comme si des choses éternelles pouvaient avoir un commencement; il lui arrive de poser en axiome que tout ce qui a reçu l'être a commencé d'être [1], et n'est donc pas éternel; il repousse l'hypothèse d'un monde infini dans l'espace par un principe qui exclut également l'infini dans la durée actuelle [2]; mais enfin la création *ab æterno* flotte toujours devant sa pensée et, quand l'éternité proprement dite s'évanouit, il est encore obsédé par l'idée de préexistence.

Or l'hypothèse de la création *ab æterno* ou de la simple préexistence des âmes le jette presque fatalement dans celle des épreuves successives. Si depuis une éternité, ou depuis tant de siècles, le sort des créatures raisonnables n'est pas encore définitivement fixé, il semble qu'il ne doive l'être jamais. Saint Augustin, qui avait un faible pour la préexistence, parce qu'elle lui paraissait plus conforme à la création simultanée qu'il croyait voir dans le *creavit omnia simul* de la version latine de l'*Ecclésiastique*, s'en tirait en supposant une sorte de matière spirituelle, inerte et impersonnelle, dont les âmes particulières seraient formées au fur et à mesure du besoin. Mais Origène, qui donnait aux âmes préexistantes l'activité et la conscience, devait chercher ailleurs une solution du problème.

A force de combattre le dualisme gnostique qui établissait deux catégories d'intelligences, les unes essentiellement bonnes et incapables de tout mal, les autres essentiellement mauvaises et incapables de tout bien, il en était venu à penser qu'il n'existait à l'origine, entre les intelligences créées, ni disparité ni diversité; que toutes étaient sorties égales des mains du Créateur; que leurs dissemblances ne s'expli-

1. « Quod ex causa est necesse est ut cœperit. » (*Periarchon*, l. III, chap. v, n° 1 [*P. G.*, t. XI, col. 326.])
2. *Periarchon*, l. II, chap. ix, n° 1. Il applique lui-même son principe à la durée (*Ibid.*, l. III, chap. v, n° 2 [*P. G.*, t. XI, col. 326]).

quant point par les attributs divins de sagesse, de justice et de bonté, ne pouvaient tenir qu'au différent usage du libre arbitre. Et il faisait consister le libre arbitre, non pas dans le pouvoir d'agir ou de suspendre son acte et de choisir entre plusieurs biens, mais dans ce que les scolastiques appellent liberté de *contrariété*, dans la faculté d'embrasser le bien ou son contraire, le mal. Il répète à tout propos que la bonté morale est essentielle à la divinité seule, c'est-à-dire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, qu'elle est accidentelle dans tous les êtres créés sans exception, que partant elle peut déchoir, comme elle peut toujours être reconquise [1].

A ce compte, la nature raisonnable ne saurait être irrévocablement fixée ni dans le mal ni dans le bien ; il lui sera toujours loisible de monter ou de descendre l'échelle de la perfection morale, sans qu'il y ait dans la série ou l'amplitude de ses mouvements ni terme ni limite. Mais e dogme catholique se met à la traverse de ces spéculations. Origène excepte d'abord l'âme du Christ, en qui le péché n'eut jamais d'accès : « Pareille au fer plongé dans la fournaise et pénétré par le feu dans toutes ses molécules, elle est totalement à l'abri des atteintes du froid [2]. » Il excepte aussi, par moments, l'âme des élus, qui, « purifiée de toute contagion du péché, ne pourra désormais sentir, goûter et concevoir que Dieu, Dieu étant maintenant la règle et la mesure de toute son activité ». Il excepte de même l'âme des réprouvés, dans les nombreux passages où il parle du ver qui ne meurt pas ou du feu qui ne s'éteint pas. Il s'indignait qu'on l'accusât d'enseigner le salut final du diable, « opinion absurde, disait-il, qui n'entrerait pas dans la tête d'un insensé ». Dans tous ces cas le libre arbitre est enchaîné sans être détruit et le penseur alexandrin nous en révèle la raison profonde : c'est que la malice invétérée devient une seconde nature [3] et que la charité consommée est incapable de déchoir [4]. Il n'est pas éloigné de dire que la charité consommée des élus ne déchoit point, parce qu'elle est une couronne immarcescible et que

1. Par exemple *Periarchon*, l. I, chap. VI, n° 2; l. II, chap. IX, n° 2, etc.
2. *Ibid.*, l. II, chap. VI, n° 6.
3. *In Joan.*, l. XX, n° 19; *In Matth. fragm.* (*P. G.*, t. XVII, col. 292), etc.
4. *In Roman.*, l. V, n° 10.

l'obstination des damnés dans le mal est la conséquence d'un châtiment sans espoir de pardon.

Mais, au moment d'arriver au port, il se laisse de nouveau emporter au souffle capricieux de ses rêves. Un principe dénué de preuves et deux ou trois textes mal compris lui suggèrent un système de restauration universelle (ἀποκατάστασις[1]), où le sentimentalisme du poète a plus de part que la raison du philosophe et la science de l'exégète. Le principe est que la fin ressemble toujours au commencement ; d'où la conclusion que le point d'arrivée sera un jour semblable au point de départ, avec cette différence que la bonté morale, présent gratuit du Créateur, deviendra le fruit des mérites et le prix des efforts des êtres raisonnables. Les textes sont les suivants : « Dieu sera tout en tous. Il faut que le Christ règne, que toutes choses lui soient soumises. La créature sera soustraite à la vanité de la corruption à laquelle elle fut assujettie dans l'espérance. »

A vrai dire, l'hypothèse des épreuves indéfinies et celle de la restauration universelle sont contradictoires. Comment concevoir un arrêt final dans les vicissitudes du libre arbitre, si la faculté actuelle de déchoir lui est essentielle ? Est-il possible que toutes les intelligences, animées de mouvements si divers en vertu de leur liberté native, conspirent vers un même terme avec une telle harmonie que les premières arrivées attendent des millions de siècles les retardataires ? Quelle cause balancera si bien leurs mérites qu'elles retrouvent, au bout de leur carrière, l'égalité absolue du point de départ ? Et qui les préservera, durant l'éternité, de ce sentiment de lassitude, de cette satiété du bonheur, première occasion de leur chute ? La contradiction est flagrante et n'est point passée inaperçue. Comme on l'a très bien dit : « La pensée d'Origène semble suivre deux routes différentes aboutissant à une fin contradictoire. D'un côté, il déduit les conséquences de la liberté telle qu'il la conçoit, ce qui le

1. C'est le terme consacré pour désigner l'hypothèse d'Origène. Mais il ne l'emploie lui-même, croyons-nous, qu'une fois dans ce sens (*In Joan.*, l. I, nº 16 : ἐν τῇ λεγομένῃ ἀποκαταστάσει). On voit par la manière dont il en parle qu'il n'en est pas l'inventeur.

mène à l'hypothèse d'une série infinie de siècles ou de mondes. De l'autre, s'attachant à l'idée de la perfection divine, comme à certaines promesses énoncées dans les écrits apostoliques, il aboutit de déductions en déductions, après une série très longue sans doute mais limitée de palingénésies et d'épreuves successives, à l'idée d'un repos éternel dans l'unité. D'un côté, le progrès n'a pas de terme... et même on croirait qu'il y a plutôt mouvement et agitation sans fin que progrès véritable. De l'autre, il y a un terme nécessaire, comme la volonté de Dieu qui l'a fixé dans l'acte premier de la création et le progrès consiste à l'atteindre par une longue série d'évolutions[1]. » Rien de plus évident; mais l'erreur des critiques est de vouloir réduire à l'unité des éléments irréductibles. Suivant qu'ils trouvent au fond du système l'une ou l'autre hypothèse, ils éliminent ou sollicitent les textes qui favorisent l'hypothèse contraire. Il faut les laisser aller côte à côte, sans tenter l'impossible, sans essayer de les concilier : d'autant plus qu'Origène ne donne ses hypothèses que pour ce qu'elles sont, des hypothèses, dont il a bien soin de marquer le caractère conjectural. Lorsqu'il en propose une, il se réserve toujours le droit d'en préférer une autre plus tard ; à moins — ce qui est l'ordinaire — qu'il ne s'en désintéresse et n'en abandonne le choix au lecteur.

Ce n'est pas un double mais un triple courant que suit simultanément sa pensée. Il y a en lui le polémiste, si jaloux de maintenir la persistance du libre arbitre qu'il en oublie la distinction entre la possibilité abstraite et le pouvoir actuel d'osciller du bien au mal et du mal au bien ; il y a le philosophe — j'allais dire le rêveur — qui songe d'une réhabilitation finale de toutes les créatures raisonnables ; et il y a le penseur chrétien qui sait que l'épreuve a un terme, que le feu des damnés brûlera à jamais, qu'une couronne immarcescible est promise à la vertu, qu'une béatitude destinée à finir n'assouvirait pas les aspirations de l'homme. Rien de plus aisé que d'extraire de ses œuvres, comme l'ont fait entre autres Halloix et Vincenzi, d'interminables files de textes orthodoxes. Les apologistes à outrance auraient peut-être

1. Denis, *Philosophie d'Origène*, 1884, p. 344.

raison, si l'on pouvait supprimer quatre ou cinq chapitres du *Periarchon*. Mais ces chapitres existent : le devoir du critique est d'en tenir compte, en faisant valoir, s'il veut, les circonstances atténuantes et en recherchant au besoin si les opinions d'Adamance ne se sont pas modifiées peu à peu dans le sens de la tradition catholique.

III

Même proposées sous toutes réserves et comme d'ingénieuses constructions philosophico-poétiques à la manière de Platon, ces rêveries ne pouvaient manquer d'alarmer l'orthodoxie. Origène fait quelquefois allusion à des contradicteurs anonymes qui goûtaient peu ses hypothèses [1]. Nous savons qu'il dut écrire un grand nombre de lettres pour s'expliquer ou se justifier [2]. Sur l'éternité des peines et des récompenses et sur la mort comme terme de l'épreuve, la tradition chrétienne était si bien assise que les séduisantes spéculations du *Periarchon*, loin de l'ébranler, trouvèrent à peine un écho. L'admiration qu'on professait pour l'auteur n'y fit rien ; il fut désavoué tacitement, puis combattu sans merci. La doctrine fut-elle pour quelque chose dans son expulsion d'Alexandrie ? Question grave, mais probablement insoluble, parce que le seul témoin qu'on puisse invoquer n'est pas d'accord avec lui-même. En 384, saint Jérôme affirmait énergiquement qu'Origène avait été frappé, « non pour ses nouveautés, ni pour quelque hérésie, comme certains chiens enragés essayaient alors de le faire croire, mais parce qu'on ne pouvait pas supporter l'éclat de son savoir et de son éloquence et que, quand il ouvrait la bouche, tout le monde semblait muet [3]. Vers 392 il attribuait toujours les persécutions d'Origène à l'animosité jalouse de Démétrius [4]. Mais, à partir de 400, il paraît changer d'avis et cite un fragment de lettre où le chef du Didascalée se plaint au cler-

1. *In Luc. hom.*, XXV (*P. G.*, t. XIII, col. 1867); *Periarchon*, l. I, chap. IV. n° 1; l. II, chap. X, n° 1 (*Ibid.*, t. XI, col. 165, 233); *In Genes. hom.*, XIII, 3 (*Ibid.*, t. XII, col. 232).
2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, chap. XXXVI, n° 4.
3. *Epist. ad Paulam*, XXXIII, 4 (*P. L.*, t. XXII, col. 447).
4. *De Vir. ill.*, 54 (*P.L.*, t. XXIII, col. 665).

gé d'Egypte d'avoir été retranché de la communion et accusé à faux de doctrines blasphématoires [1]. Il est vraisemblable a *priori* que Démétrius, si habile à mettre les griefs les plus oubliés au service de son envieuse fureur, n'aura pas négligé les armes que le hardi catéchiste lui offrait spontanément. La lettre adressée plus tard au pape saint Fabien, si nous la possédions en entier, nous éclairerait sans doute sur ce sujet. Malheureusement nous n'en connaissons ni la date ni le contenu exact. Tout ce que nous savons c'est qu'Origène y rejetait sur son ami Ambroise la divulgation prématurée de livres auxquels il n'avait pas encore mis la dernière main, et qui n'étaient pas d'ailleurs destinés au grand public [2]. Il s'agit probablement du *De Resurrectione* et du *Periarchon*, les premiers de ses ouvrages et les plus attaqués. Il est certain qu'ils n'étaient pas encore publiés au moment où le chef du Didascalée entra en rapport avec son Mécène, et ce serait pour l'histoire de l'origénisme une donnée fort intéressante de savoir qu'Origène consignait simplement dans ces livres ses notes de professeur avec les idées qu'il voulait soumettre à l'épreuve du temps, sans avoir en vue la publication immédiate, qui aurait été le fait d'une indiscrétion et d'un abus de confiance.

Quoi qu'il en soit, les évêques de Palestine, de Phénicie, d'Arabie, de Grèce et de Cappadoce, le connaissant personnellement, ne tinrent aucun compte des sentences prononcées contre lui. Saint Alexandre de Jérusalem et Théoctiste de Césarée qui l'avaient ordonné prêtre l'accueillirent avec honneur. Ce dernier le pressa de continuer dans sa ville métropolitaine l'enseignement théologique si brillamment inauguré à Alexandrie. Bientôt, les élèves affluèrent et, parmi eux, saint Grégoire le Thaumaturge, qui, en quittant son maître, après cinq années de séjour, prononça ce célèbre panégyrique, tout exubérant de lyrisme et d'enthousiasme juvénile, où nous trouverions peut-être que le dithyrambe dépasse les bornes, s'il n'était question d'Origène et si la

1. Rufin, *De adulter libr. Orig.* (*P. G.*, t. XVII, col. 624-625) ; saint Jérôme, *Adv. Rufin*, II, 18 (*P. L.*, t. XXIII, col. 441-442).

2. *Hieron.*, *Epist. ad Pammach. et Ocean.*, LXXXIV, 10 (*P. L.*, t. XXII, col. 751).

gratitude d'un converti et la ferveur d'un néophyte n'avaient aussi leurs droits. Saint Firmilien de Césarée en Cappadoce, l'un des plus grands évêques du troisième siècle, se regardait également comme son disciple. L'école d'Alexandrie lui restait fidèle. Si Héraclas, son remplaçant au Didascalée et le successeur immédiat de Démétrius, semble n'avoir rien fait pour le rappeler, saint Denys, Théognoste, Piérius, Didyme, qui gouvernèrent tour à tour le Didascalée et dont le premier mourut évêque d'Alexandrie, lui furent ouvertement favorables. Didyme expliquait dans un sens orthodoxe les expressions ambiguës du maître, saint Denys lui dédiait son exhortation au martyre, Théognoste suivait ses idées avec une fidélité peut-être excessive, tandis que le pieux et savant Piérius le serrait d'assez près pour mériter le surnom de second Origène.

En Orient l'orthodoxie d'Origène n'est pas même mise en question. On le consulte de tous côtés comme un oracle. Jules Africain lui propose ses doutes. Un nombreux synode réuni à Bostra avait condamné l'évêque de cette ville, nommé Bérylle, sans réussir à le convaincre. On fit appel à la science, au prestige et à l'esprit conciliant d'Origène. Celui-ci, redoutant par-dessus tout les disputes de mots, se mit en rapport avec le novateur et se fit exactement expliquer son système. Bérylle prétendait que le Christ, avant l'incarnation, n'avait pas de personnalité propre, qu'après l'incarnation il était Dieu mais de la divinité du Père. L'évêque de Bostra était donc unitaire et patripassien. Origène le convertit et — dénouement rare des discussions théologiques — gagna pour jamais sa confiance et son amitié. Peu après, un nouveau concile arabe eut besoin de son aide. Des hérétiques soutenaient que l'âme meurt avec le corps pour ressusciter avec lui ; ils l'entendaient sans doute d'un sommeil, d'une léthargie, plutôt que d'une mort véritable. La dialectique d'Origène dissipa sans peine leurs sophismes, et les tenants de ce bizarre système consentirent enfin à le répudier. Après une vie dépensée à combattre tous les hérétiques de son temps, nous le trouvons encore aux prises avec les elcésaïtes qui permettaient d'apostasier en cas de péril : vieille hérésie à laquelle la terrible persécution de Dèce

donnait un renouveau d'actualité[1]. Bref, dans tout l'Orient, Origène passait pour le plus ferme champion de l'orthodoxie.

On n'est pas hérétique pour admettre inconsciemment l'erreur. Quand Jérôme mandait à Augustin qu'il trouvait dans ses lettres plusieurs choses hérétiques[2], — compliment que l'évêque d'Hippone aurait pu lui renvoyer peut-être, — il n'entendait certainement pas infliger l'odieux surnom d'hérétique à l'ami qu'il comblait en même temps des témoignages de son estime et de sa vénération ; il voulait dire seulement, en faisant sans doute allusion à la question de l'origine de l'âme sur laquelle ces deux grands saints étaient en désaccord, que certaines opinions d'Augustin lui paraissaient, à lui Jérôme, contraires au sentiment commun de l'Église. Ce qui fait l'hérétique, c'est l'obstination et l'orgueil. Il est impossible de parcourir les ouvrages d'Origène sans être frappé de sa modestie, de sa réserve et de sa candeur. Personne n'a fait plus d'usage que lui des particules conditionnelles et des formules dubitatives. L'expression répétée de son humilité ne rebute pas le lecteur, parce qu'il la devine sincère et n'y soupçonne jamais une recherche déguisée et d'autant plus haïssable du moi. Peu d'écrivains ont mis davantage en relief le principe d'autorité et le magistère de l'Église. La *prédication ecclésiatique* revient à tout moment sous sa plume, comme la grande règle de foi qui décide des controverses. Il est et veut être jusqu'au bout enfant de l'Église, car c'est le signe du vrai chrétien. Tous les critiques ont remarqué cette disposition d'âme : « A aucune époque de sa vie l'auteur du *Periarchon* n'a voulu se mettre en opposition avec l'enseignement de l'Église, qui est resté constamment pour lui la règle de la croyance[3]. » S'il avait pu soupçonner l'abus qu'on ferait de son système et s'il avait prévu les conséquences que la raison théologique plus mûre et plus éclairée du quatrième siècle tirerait de ses principes, il aurait renié d'avance, on n'en saurait douter, certaines opinions qu'il croyait alors libres et qu'il ne formulait du reste qu'avec une extrême réserve,

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, chap. XXXIII, XXXVII et XXXVIII.
2. *Epist.*, CV, 2 (*P. L.*, t. XXII, col. 835).
3. Freppel, *Origène*, 1868, t. II, p. 430.

« par manière d'hypothèse et comme un simple exercice d'esprit », ainsi que l'a dit saint Athanase.

A mesure qu'il approchait du terme, le vaillant athlète redoublait d'ardeur. C'est au seuil de la vieillesse, entre soixante et soixante-cinq ans, qu'il composa plusieurs de ses plus beaux ouvrages : la réfutation de Celse, l'explication de saint Matthieu et de l'*Épitre aux Romains*, le commentaire sur les petits prophètes, si vanté de saint Jérôme. La plupart de ses homélies datent de cette époque. Il les improvisait presque journellement et, comme il n'avait plus le temps de les dicter, des sténographes les recueillaient de leur mieux. La persécution de Dèce vint arrêter ce labeur surhumain. Origène fut jeté en prison et tourmenté avec un raffinement de barbarie. Mais les bourreaux de Dèce connaissaient l'art de graduer savamment les tortures, pour lasser la patience des victimes sans leur donner la gloire et la joie du martyre. A la mort du persécuteur, le confesseur de la foi respirait encore. Étrange destinée que la sienne ! Il s'éteint à Tyr loin de sa patrie d'adoption et ne peut pas même jouir en paix de l'exil qu'il s'est choisi. Il arrive aux portes du martyre sans pouvoir en cueillir la palme, comme Lucien, comme Hippolyte, dont le sang a lavé les erreurs. Maître des plus grands docteurs, il n'en a pas lui-même reçu l'auréole, et son nom reste à travers les siècles une pierre de scandale et un signe de contradiction.

FERDINAND PRAT.

(*A suivre.*)

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS

ET LE DROIT COMMUN

Plus que jamais, en perspective de la séparation des Églises et de l'État, les catholiques invoquent le droit commun. C'est d'ailleurs sur ce terrain largement ouvert des libertés publiques que Léon XIII avait enjoint aux fidèles des différents pays de transporter la lutte défensive et offensive. Dans un article récent de la *Civiltà cattolica* [1], qui passe pour avoir reçu la haute approbation du Vatican, nous retrouvons le même mot d'ordre et la même direction. Nombre d'esprits à l'allure modérée, politiques conciliants ou philosophes graves, s'étonnent de cette attitude prise par les chrétiens, « miraculeusement transformés en défenseurs ardents [2] » du libéralisme : ils n'y veulent voir qu'une tactique plus habile que loyale. D'autre part, certains catholiques timorés s'inquiètent de cette situation anormale et s'offusquent de certaines hardiesses de langage qui échappent aux plus militants dans l'ardeur de la mêlée. Nous voudrions dissiper l'étonnement des premiers et l'inquiétude des seconds en essayant de montrer dans quel sens et dans quelle mesure il est nécessaire et légitime d'abriter nos revendications religieuses et sociales derrière le droit commun.

I

La tendance de l'esprit moderne est de traiter toutes les religions sur un pied d'égalité; pour lui, ce sont des opinions, contestables comme les autres, livrées par conséquent à la libre discussion des partis. L'État contemporain est un État laïque, qui a pris pour enseigne l'indifférentisme

1. *Civiltà cattolica*, avril 1905.
2. D. Parodi, *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1902, p. 773-774.

et la neutralité en matière dogmatique. Cette conception est l'antithèse de celle qui avait crédit avant 1789 : « D'une part, l'Europe chrétienne savait que, la fin dernière de l'homme étant au delà de cette vie, tout ici-bas doit être organisé en vue de cette fin suprême ; que, si c'est la fonction propre et le privilège de la société spirituelle de nous y guider, c'est le premier devoir des sociétés temporelles de prêter à celle-ci leur concours pour l'accomplissement de son œuvre; qu'en conséquence l'État doit mettre ses lois d'accord avec celles du christianisme et employer à la défense de l'Église la force dont il dispose. D'autre part, l'Europe chrétienne savait par expérience qu'en combattant pour la foi catholique, en refusant droit de cité aux hérésies qui la déforment et aux négations qui tendent à la détruire, en prêtant main-forte à l'exécution des ordonnances que rend le pouvoir spirituel pour maintenir et restaurer dans leur pureté la discipline et les mœurs chrétiennes, elle combat pour sa propre existence, pour le fondement qui en soutient toutes les assises, pour le principe de sa vie et de sa force, de ses progrès et de sa civilisation, de sa beauté morale et de sa grandeur[1]. »

Cet édifice social, dont « toutes les assises » reposaient sur le droit chrétien du moyen âge, a été renversé de fond en comble par la Révolution. Mais, bien avant cette époque de destruction aveugle, la conception catholique de l'État fut souvent attaquée dans la suite des âges. Bornons-nous à la France.

Philippe le Bel, secondé par les gens de loi, qui étaient profondément imbus des idées césariennes du Bas-Empire, porta les premiers coups à la thèse de l'État chrétien. Depuis lors, une armée de légistes, ces auxiliaires infatigables de l'omnipotence royale, ne cessa de saper, tantôt par une lutte ouverte, tantôt par un travail lent et inaperçu de termites, les fondements mêmes de l'édifice (le droit naturel et divin de la vérité), pour leur substituer les bases plus ou moins branlantes du droit public humain et du bon plaisir royal[2].

1. Am. de Margerie, article *Instaurare omnia in Christo*, dans *le Contemporain* du 1er juin 1875.
2. A. Coquille, *les Légistes et leur influence, le Césarisme.*

Au seizième siècle, l'attaque fut plus directe et plus violente : elle entama la construction elle-même, qu'on appelait la *Respublica christiana*, en détachant, au besoin par le fer et le feu, de l'unité catholique, des royaumes entiers, ou du moins en déposant dans les nations, où le protestantisme n'a pu s'implanter, des germes de discorde et de ruine qui devaient lever et grandir plus tard. Si la Réforme rejetait l'autorité du pape et de l'Église, elle reconnaissait encore la divinité de Jésus-Christ et sa royauté sociale.

Le philosophisme fit, au dix-huitième siècle, un pas décisif dans la voie des négations ; il répudia avec un dédain transcendant tout dogme révélé pour se confiner dans une religion purement naturelle et dans un spiritualisme jalousement rationaliste. Les « philosophes » et les encyclopédistes méconnaissent l'autorité de l'Église et la divine mission de son fondateur ; cependant le nom et l'existence de Dieu sont maintenus au moins comme une étiquette respectueuse.

La Révolution proclama le culte de l' « Être suprême », en le reléguant dans son immobile éternité, d'où il n'exerce aucune action providentielle sur les individus et sur les sociétés : Dieu règne mais ne gouverne pas. Ses droits sacrés sont laissés volontairement dans l'ombre et l'oubli : *Stat magni nominis umbra*. Après lui avoir tiré leur révérence, les législateurs de la Révolution se croient quittes envers la majesté divine et s'empressent de mettre en relief les droits de l'homme et la souveraineté du peuple.

Cette conception, pourtant si pâle de la divinité, devait s'évanouir complètement; cet hommage, déjà si platonique, ne devait pas durer. L'incrédulité philosophique et littéraire de l'âge précédent fait place à l'incrédulité soi-disant scientifique du dix-neuvième siècle, qui, poussant la négation à l'extrême, va descendre jusqu'au fond de l'abîme, jusqu'à l'athéisme. Le Dieu, sans prestige et sans influence, du spiritualisme est détrôné comme un simple monarque constitutionnel.

C'est ainsi que, peu à peu, « à la conception catholique de l'État chrétien avait succédé la conception sceptique de l'État indifférent, rangeant tous les cultes sous un régime égal.

Une telle conception n'était plus conforme à l'ordre et à la vérité[1]. »

Ce fut surtout à partir du gouvernement de Juillet[2] que l'on s'évertua à faire passer la théorie nouvelle dans les faits : et, malgré quelques restes d'alliance entre l'Église et l'État, qui sont en désaccord avec la tendance dominante, il est certain que ce long effort de laïcisation a fini par aboutir. L'esprit moderne admet le catholicisme à titre d'association, respectable comme toute association qui n'est pas subversive de l'ordre établi. L'Église peut revendiquer sa place au soleil, non plus en vertu du droit divin et supérieur de la vérité intégrale qu'elle seule représente, mais au nom de la liberté accordée à toutes les manifestations pacifiques des opinions religieuses ou philosophiques, politiques ou sociales. Telle est la doctrine théorique du droit commun.

On peut suivre, étape par étape, les nombreuses applications qui en ont été faites depuis 1789 et qui se sont échelonnées tout le long du dix-neuvième siècle. Malgré quelques moments de faveur partielle et transitoire, en dépit de quelques mouvements de retour en arrière, nonobstant quelques années de halte ou de trêve, qu'on doit signaler à l'époque de la conclusion du Concordat, sous la Restauration, lors du vote de la loi Falloux pendant la deuxième République, et au cours du second Empire, somme toute, les restrictions apportées à l'exercice normal des droits de l'Église ont été sans cesse en augmentant. Qu'on en juge par ce bilan sommaire.

La Révolution posa en principe que l'Église catholique n'est plus religion d'État : conséquemment les autres cultes sont admis, au même titre qu'elle, à bénéficier de la liberté générale ; les lois canoniques qu'elle promulgue ne seront plus dorénavant sanctionnées par le pouvoir laïque.

Jusqu'à la Révolution, la constatation des baptêmes et des mariages faite par le clergé valait pour l'état civil des parti-

1. Am. de Margerie, *loco cit.* — É. Lamy, *les Luttes entre l'Église et l'État au dix-neuvième siècle*, dans la *Revue des Deux Mondes*, août 1897, p. 721 *sqq.*; novembre 1897, p. 336 *sqq.*; avril 1898, p. 769 *sqq.*

2. Anatole Leroy-Beaulieu, *les Catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme, de 1830 à nos jours*. Paris, 1885.

culiers. C'était l'un des signes extérieurs de l'union séculaire qui réglait les rapports de l'Église et de l'État. Depuis la rupture des deux pouvoirs, il y eut dualité : d'un côté, registre des baptêmes, tenu par les prêtres et faisant foi aux yeux de l'Église; de l'autre, registre des naissances, tenu par les officiers ministériels et faisant foi au regard de l'État. Cette modification, légitime en soi, qui aurait pu s'accomplir à l'amiable par l'accord des parties intéressées, est cependant à noter comme un indice non équivoque de la tendance des esprits, avides d'indépendance et d'autonomie.

Une innovation plus grave, inacceptable même parce qu'elle atteint le fond de la doctrine matrimoniale, concerne les empêchements imposés par le droit canon à la célébration du mariage. Les empêchements canoniques ne sont pas reconnus par le Code civil[1]. De plus, le mariage légal à la maison municipale, où M. le maire a la prétention d'unir les époux au nom de l'État qu'il représente, se dresse en face du mariage religieux à l'église, où M. le curé, ministre de Dieu, bénit l'union des conjoints, seule valide devant la conscience. En refusant, dans cette matière mixte, de s'entendre préalablement avec l'Église, le pouvoir laïque ouvrait pour l'avenir une source de conflits douloureux : comme le mariage à la mairie est obligatoire avant le mariage à l'église, il devait arriver que tel conjoint, infidèle à sa parole, refusât de se présenter devant le prêtre. Son mariage est regardé comme valide par l'État, tandis qu'aux yeux de l'Église il n'est qu'un concubinage légalisé. Le divorce établi, dès l'origine du Code civil, puis supprimé, rétabli enfin, est venu élargir encore le fossé qui sépare les deux législations antagonistes. Un projet de loi permettant la séparation par consentement mutuel est présentement en délibération devant les Chambres : son adoption sera une aggravation nouvelle de la légalité antérieure.

L'observation des vœux émis par les religieux et les prêtres

1. René Lemaire, *le Mariage civil.* Paris, 1904. Sur la question des empêchements il faut noter que, même sous l'ancien régime, l'accord n'était point parfait entre l'État et l'Église : c'est ainsi que le gouvernement royal maintint, à l'encontre du concile de Trente, que le défaut de consentement des parents serait considéré comme un empêchement dirimant.

n'est plus garantie par la loi civile : aussi les prêtres et les religieux, en rupture de ban avec l'Église, peuvent-ils impunément violer leurs engagements et contracter une union sacrilège.

Les biens des communautés religieuses, par peur de la mainmorte, ont été soumis aux charges communes imposées par le fisc à tous les citoyens. Dans ces dernières années on a été plus loin : ils ont été grevés d'impôts exceptionnels qui, sous le nom fallacieux de lois d'accroissement et d'abonnement, sont d'injustes surtaxes et une confiscation à terme habilement déguisée.

Les clercs, en matière de délits et de crimes, sont soustraits au jugement des tribunaux ecclésiastiques, qui ne connaissent plus que des fautes d'ordre strictement canonique.

L'exemption du service militaire, longtemps maintenue comme une compensation au service éminemment social rendu par le clergé, a été complètement supprimée.

La loi de 1850, par le fait qu'elle abolissait en partie le monopole universitaire, était une loi de droit commun; en tant qu'elle rendait obligatoire l'enseignement du catéchisme même dans les écoles officielles, elle était une loi de patronage chrétien. Les législateurs de la deuxième République avaient vu avec raison dans l'instruction religieuse une garantie pour l'ordre social ; aussi tout chef d'institution scolaire qui aurait négligé l'accomplissement de ce devoir, pouvait être cité à comparaître devant les conseils académiques. Les législateurs de la troisième République ont obéi à d'autres inspirations : les lois de 1882 et de 1886 ont laïcisé l'enseignement primaire. Désormais, les membres des congrégations sont bannis des écoles publiques, et l'instruction religieuse est rayée du programme des matières enseignées au nom de l'État. C'était la suppression du patronage; mais la liberté de droit commun était sauve. Le respect n'en devait pas durer longtemps. Non seulement les vœux de religion ne sont plus ignorés des pouvoirs publics, mais ils sont dénoncés comme des engagements contre nature : en conséquence, les congréganistes sont frappés, en 1904, d'une incapacité radicale d'enseigner à tous les degrés, en attendant que cette *minutio capitis* soit logiquement étendue au clergé séculier.

L'Assistance publique a été sécularisée à son tour : ils deviennent chaque jour plus rares les établissements, sous la dépendance de l'État, où la présence des congréganistes est provisoirement tolérée.

L'aumônerie a été réduite à sa plus simple expression dans l'armée, la marine, les hôpitaux et les lycées.

Le crucifix a été sacrilègement arraché de tous les prétoires, où, depuis tant de siècles, sous tous les régimes, la grande victime de l'injustice présidait, imposante, aux débats et aux verdicts de la justice humaine.

Le Concordat accordait à l'Église, non pas des privilèges, mais une préséance honorifique, comme représentant la religion de l'immense majorité des Français : les articles organiques lui ont fait une première et vaste brèche, qui n'a cessé, depuis vingt ans, de s'élargir sous les coups répétés des laïcisateurs à outrance. A l'heure actuelle, cette institution bienfaisante, à l'ombre de laquelle, pendant un siècle, l'Église et l'État ont pu coexister en paix, nous apparaît comme une citadelle démantelée, dont les misérables restes vont prochainement crouler, à moins d'un recul illogique, sous l'effort victorieux de ses adversaires qui préparent l'assaut suprême.

Voilà, en bref, l'ensemble des faits : on ne peut nier que depuis cent ans les pouvoirs publics aient cherché de plus en plus à s'affranchir de l'influence catholique et à réduire l'Église à la portion congrue, avant de la jeter dehors, comme une étrangère, au moyen d'une séparation radicale. Sauf l'obligation de payer le budget des cultes, qui va bientôt disparaître, l'État s'est dégagé de ce qu'il regarde comme des entraves ; il est complètement laïcisé. MM. Benoist et Ribot le constataient tout récemment devant la Chambre, sans soulever, ni à droite ni à gauche, la moindre contestation.

« Cette union de l'Église et de l'État, dont on nous parle sans cesse, qui a existé en effet dans l'ancien régime, elle n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Prenez notre législation civile. Est-ce que vous y trouverez trace encore de l'immixtion du spirituel dans le temporel? Est-ce que vous y trouverez une empreinte des doctrines religieuses? Dans la matière du mariage, dans toutes les branches de la législation, l'État a repris aujourd'hui une indépendance absolue,

beaucoup plus grande, permettez-moi de vous le dire, que dans les États où on a fait la séparation. Chez nous, il n'y a pas ce respect profond des croyances religieuses, de la conscience religieuse ; il y a une neutralité plus stricte, et parfois même, je puis le dire, depuis quelques années surtout, une sorte d'irréligion d'État qui s'affirme et se dresse en face de la religion catholique[1]. »

Cette prétention de simplement tolérer le catholicisme, quand on ne le persécute pas, est fausse et mauvaise en soi. L'Église ne pourra jamais l'approuver, parce que, de la part d'une religion qui se croit et se donne comme seule en possession de la vérité intégrale au point de vue dogmatique et moral, ce serait reconnaître comme acceptable la double proposition théorique qui sert de fondement à cet état de choses.

La première peut se formuler ainsi : L'erreur et la vérité, le mal et le bien, sont par essence égaux en droits. Cette affirmation renferme une manifeste absurdité : c'est la thèse même de l'indifférentisme dogmatique, aussi bien réprouvée par la raison que par la foi[2].

L'autre faux supposé peut s'exprimer de la sorte : L'Église catholique ne possède pas la vérité religieuse absolue, intégrale, exclusive. L'admettre serait pour le catholicisme se renier honteusement lui-même. Sans doute, on peut discuter (et que fait-on autre chose depuis « qu'il y a des hommes et qui pensent » ?) sur la nature du vrai et sur les titres des confessions religieuses qui en revendiquent le monopole. Mais, sans une évidente contradiction, on ne saurait nier que cette attitude d'intolérance doctrinale est une nécessité pour toute religion qui veut obtenir créance : comment ferait-elle des prosélytes, comment inspirerait-elle confiance à ses adeptes, si la première elle n'a pas foi en sa propre doctrine ? Cette imperturbable assurance ne suffit pas pour la faire pleinement agréer, car il lui reste à administrer la preuve de ses prétentions ; cependant cette condition, pour être à elle seule insuffisante, n'en est pas moins nécessaire. La légitimité de cette position est incontestable. M. Émile Ollivier le constate

1. Ribot, *Journal officiel* (Chambre des députés), 4 avril 1905, p. 1185.
2. Propositions 77, 78, 79 du *Syllabus*.

en termes excellents : « Une religion ne peut admettre qu'il existe en dehors d'elle une vérité, ni qu'il soit permis d'enseigner librement ce qu'elle condamne, ni qu'il existe un État soustrait à son influence morale et rebelle à ses dogmes. Si elle était tolérante, elle ne serait pas croyante. L'intolérance dogmatique est une vertu des religions, le témoignage qu'elles croient à elles-mêmes[1]. »

De là résulte l'obligation de maintenir les principes, de proclamer ce qu'on appelle la *thèse*. Or, dans la matière qui nous occupe, la thèse peut se ramener à cette déclaration, que Mgr d'Hulst ne trouvait ni inutile ni inopportun de rappeler à son auditoire de Notre-Dame : « Ce que l'Église vous demande, c'est de reconnaître que l'unité de croyances est en elle-même un bien ; que, en présence de la révélation chrétienne, la religion naturelle ne contient pas tous les devoirs de la société civile envers Dieu ; que l'humanité collective, redevable au Créateur, l'est également au Rédempteur ; que, si l'état d'esprit régnant à une époque donnée permet à une nation de prendre l'Évangile pour base de ses institutions, cela est dans l'ordre, et que la mesure de contrainte, qu'une telle conception met au service de la vérité religieuse, représente, non pas une tyrannie condamnable, mais un devoir et un bienfait. Quand vous aurez accordé cela à l'évidence, vous serez en meilleure situation pour faire aux exigences des temps les concessions nécessaires que l'Église elle-même autorise[2]... »

Après la thèse, c'est le tour de ce qu'on est convenu de nommer l'*hypothèse*. Le catholicisme, comme toute religion, est destiné à vivre au milieu de l'humanité concrète. Ce n'est pas un système spéculatif qui habite et se cantonne dans le domaine de l'abstrait ; non ; il est un organisme qui aspire à déployer son activité dans le monde réel. Force lui est donc de compter avec les circonstances contingentes de temps, de lieux et de personnes, bref de s'adapter aux milieux ambiants, où son action doit s'exercer, dans la mesure compatible avec les droits de la vérité dont il a la garde et la

1. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. VII, p. 203. Paris, 1903.
2. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895, p. 134-135.

défense. Il y a là, pour lui, une nécessité inéluctable, car c'est une question de vie ou de mort. C'est pourquoi l'autorité religieuse ne saurait se comporter de la même manière dans les pays où les croyances sont à peu près unanimes et parmi les peuples où cette unanimité a fait place aux divisions des cultes dissidents. Dans cette dernière hypothèse, l'Église peut et doit relâcher quelque chose de ses prérogatives, pourvu que cette attitude conciliante n'aille pas à trahir les principes ou à compromettre sa dignité.

C'est ainsi que l'Église a toujours procédé, s'efforçant d'allier, dans une juste proportion, l'intransigeance théorique avec la flexibilité pratique. A aucun moment en effet de sa longue existence, la thèse n'a pu être appliquée dans toute sa rigueur. L'histoire des négociations diplomatiques et concordataires, qu'est-elle autre chose que l'histoire des transactions librement consenties par l'Église aux diverses sociétés qui sont entrées en rapport avec elle dans la suite des siècles [1] ? La mesure des concessions a varié avec les nécessités des temps et les besoins des âmes, selon la vigueur du tempérament religieux et moral des nations auxquelles ce régime était appliqué. A notre époque, où ce tempérament est singulièrement débilité, les papes, en praticiens indulgents et habiles, ont dosé leurs exigences et leurs prescriptions d'après le degré d'endurance de nos sociétés malades. Mais, en même temps qu'elle s'accommodait ainsi, par une condescendance maternelle, aux faiblesses actuelles des peuples pour les mieux guérir, la papauté n'a pas failli au devoir de revendiquer hautement la valeur imprescriptible des principes, dressant, sous les yeux des nations minées par leurs divisions doctrinales, l'idéal de la vérité une et libératrice.

Qu'il suffise de mentionner les encycliques *Mirari vos* (1832) et *Singulari nos* (1834), lancées par Grégoire XVI contre les témérités de Lamennais et le journal *l'Avenir* ; l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* (1864), où Pie IX condamne en bloc les « Principales erreurs de notre temps » ; les encycliques *Immortale Dei* et *Libertas*, où Léon XIII renouvelle solen-

1. Alfred Baudrillard, *Quatre cents ans de Concordat*. Paris, 1905.

nellement les anathèmes fulminés par ses augustes prédécesseurs : enfin l'allocution récente où Pie X, sauvegardant avant tout l'intégrité des principes, déclarait qu'il se plaignait « moins du projet de résilier le pacte actuel du Concordat que du projet de séparation perpétuelle du pouvoir civil et de l'Église ». On vient de constater qu'au cours du dix-neuvième siècle, à côté d'une large part faite aux concessions, les droits de la vérité intégrale ont été expressément réservés : à plusieurs reprises, les souverains pontifes, sentinelles vigilantes et courageuses, ont signalé aux esprits aveugles ou distraits l'abîme où conduit tôt ou tard l'anarchie intellectuelle.

Parfois ce mélange, étonnant de prime abord, d'inflexible rigidité en théorie et de souplesse accommodante dans la pratique, a soulevé quelque critique et provoqué quelque scandale. On en a pris prétexte pour accuser l'Église tantôt d'illogisme et d'inconséquence, tantôt de mollesse et d'opportunisme, selon le point de vue d'où l'on envisageait sa conduite.

« Mais, dira-t-on, ce que vous préconisez ici, c'est l'opportunisme pur. — Soit, répondrai-je, et je ne m'en défends pas. Mais l'opportunisme n'est une défaillance que si l'on méconnaît les principes absolus. Les proclamer en théorie et chercher à en faire passer dans les faits ce que les faits peuvent en recevoir, c'est la meilleure façon de leur rendre hommage[1]. »

Le témoignage d'un laïque instruit, versé dans les questions de droit civil et ecclésiastique, paraîtra peut-être à quelques-uns, surtout à ceux du dehors, plus recevable que la déclaration d'un prélat, théologien de profession, si éminent soit-il, parce qu'il est suspect à leurs yeux de plaider *pro domo sua*. Écoutons donc M. Émile Ollivier. D'après lui, cette antinomie apparente, qu'on reproche à l'attitude de l'Église, est très bien résolue par l'emploi de la distinction fameuse entre la *thèse* et l'*hypothèse*, dont il explique très justement le sens et la portée :

« Thomas d'Aquin[2] pose en principe que le régime humain

1. Mgr d'Hulst, *op. cit.*, p. 372-373.
2. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, IIª, IIæ, q. x, a. 11, *in corp.*

doit imiter l'ordre divin d'où il dérive; observant que Dieu a permis des maux qu'il aurait pu empêcher, il conclut que les infidèles, même rebelles et réfractaires à l'Église, peuvent être tolérés à cause du bien qui peut naître d'eux ou du mal qui peut être ainsi évité. La théologie a tiré de cette doctrine du Docteur angélique la distinction de la thèse et de l'hypothèse. La thèse, c'est le principe immuable dans sa rigueur, auquel l'enseignement reste inflexiblement attaché. L'hypothèse, c'est la concession imposée ou conseillée dans la conduite par les circonstances sociales. La thèse, c'est l'idéal dogmatique en vue d'une société professant tout entière la même foi. L'hypothèse, c'est la transaction avec une société qui a brisé l'unité de la foi et au sein de laquelle coexistent côte à côte des cultes, négation réciproque l'un de l'autre. La thèse est le bien; l'hypothèse est le moindre mal. La thèse s'appuie sur la loi; l'hypothèse naît de la puissance dispensante du pape[1]. » Bref, la thèse, c'est le droit, le bien absolu, l'état normal, le désirable, l'idéal. L'hypothèse, c'est le fait, le bien relatif, le *modus vivendi*, l'applicable, le réel.

II

La conduite des chefs de l'Église doit dicter celle des simples fidèles. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les catholiques militants ont jugé utile et nécessaire de dresser leurs batteries sur le terrain mouvant du droit commun. Mais, hélas! plus d'une fois, faute de modeler leur attitude sur celle de la papauté, oublieux du mot d'ordre venu de Rome, ils ont fait des essais malheureux et tenté des incursions téméraires. Pour ne pas compromettre le résultat de leurs efforts et ne pas égarer leurs coups, dans l'ardeur de la grande bataille qui dure depuis vingt ans et qui fait rage en ce moment, les catholiques de France doivent avoir sans cesse présents à la pensée les errements de leurs prédécesseurs : ce souvenir et cette vigilance seront, pour l'avenir, leur meilleur préservatif.

C'est au lendemain de la révolution de Juillet[2] que cette

1. Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 204-205.
2. Paul Thureau-Dangin, *l'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*.

tactique a été bravement inaugurée par le fougueux Lamennais, secondé par le jeune et brillant état-major qui l'entourait au journal *l'Avenir*. Le point de départ fut parfaitement légitime. L'émeute avait brutalement rompu l'antique alliance entre le trône et l'autel : de ce jour, l'État cessait de traiter l'Église comme la religion officielle du pays. Tel était le fait accompli; il fallait en tenir compte dans l'intérêt même de la cause qu'on voulait défendre. Il n'y avait alors pour les fidèles d'autre alternative que de combattre dans les conditions qui leur étaient offertes, ou de se réfugier dans l'inaction pour mieux bouder les temps nouveaux, ce qui eût été une lâcheté doublée d'une maladresse. L'école menaisienne et ses alliés furent donc bien inspirés en acceptant franchement la part de liberté que leur garantissait la Charte, non plus à titre de catholiques, mais de citoyens aussi respectables que le reste des Français. Après la chute de Lamennais, les catholiques, conduits par Montalembert, firent mieux encore, en prenant une offensive vigoureuse pour élargir de plus en plus les limites du droit commun qu'un pouvoir ombrageux leur mesurait d'une main trop parcimonieuse : ils revendiquèrent sans trêve ni merci l'exécution de la promesse de la liberté d'enseignement, expressément inscrite dans les articles de la Charte. C'était de bonne guerre.

Mais, en même temps, ils auraient dû ne point perdre complètement de vue l'énoncé de la thèse, encore moins la fausser; ils auraient dû, tout en acceptant loyalement la situation anormale faite à la religion, maintenir la notion juste des rapports de l'Église et de l'État comme un idéal, lointain sans doute, mais souhaitable. Par malheur, la fougue hautaine de Lamennais était incapable de modération et de tempérament. Peu à peu, sous la pression des circonstances, ce qui atténue leur responsabilité, ses disciples, déviant de la ligne droite, s'engagèrent dans la voie périlleuse du libéralisme absolu.

« Comme, en somme, un régime de droit commun qui respecte la liberté de l'Église valait mieux en soi qu'un régime soi-disant chrétien qui l'opprime; comme, en fait, ce régime égalitaire se trouvait coïncider avec une admirable renaissance de l'activité catholique dans les œuvres, dans la

presse, dans les lettres et dans la science, avec la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, avec les conférences de Notre-Dame, avec les héroïques campagnes de Montalembert, avec les leçons d'Ozanam, les catholiques se prirent d'une sorte de tendresse pour un état social où ces grandes choses avaient trouvé leur place. Ils oublièrent qu'une nation chrétienne n'est pas dans l'ordre lorsque la vérité y a, pour unique garantie de sa liberté, la liberté de toutes les erreurs. Ils oublièrent que le seul état normal des sociétés catholiques est celui où le christianisme les pénètre, les domine, les soutient à titre de loi fondamentale. Ils oublièrent que les pouvoirs civils n'ont fait que la moitié de leur devoir quand ils ont laissé l'Église exercer sans entraves une action individuelle sur les âmes, et qu'il leur reste, dans la mesure de ce qui est possible et sage, à être eux-mêmes chrétiens comme pouvoirs. Ainsi, tout en honorant historiquement la haute conception de l'État chrétien, tout en la glorifiant pour les œuvres civilisatrices accomplies à son ombre, ils s'accoutumèrent à ne la voir que dans un passé irrévocable et, se trouvant mieux de la solution nouvelle, ils en vinrent à considérer comme une évolution légitime et régulière ce qui était une véritable déviation, et bientôt comme un progrès ce qui était une décadence[1]. »

C'est ainsi qu'un mouvement, parfaitement juste et droit à son origine, prit insensiblement une direction fausse et oblique, que l'Église ne pouvait tolérer longtemps, parce que son silence prolongé aurait paru une approbation tacite de principes erronés, et non plus seulement l'acceptation subie d'une situation anormale. Les partisans du droit commun plaidaient avec chaleur les circonstances atténuantes en faveur du passé qui avait appliqué la théorie du pouvoir chrétien, et ils s'empressaient d'ajouter, avec une certaine pitié condescendante, qu'un pareil régime ne convenait qu'à « l'enfance » des sociétés. Conséquemment, on laissait dans une ombre profonde la question des droits inaliénables de l'Église, sous prétexte qu'ils étaient périmés et que leur recon-

1. Am. de Margerie, *loco cit.*, dans son grand article *Instaurare omnia in Christo*, dont le titre et le but font songer à la première encyclique de Pie X.

naissance n'était désormais ni possible ni désirable. La neutralité de l'État en matière religieuse, l'indifférentisme du pouvoir au point de vue doctrinal, l'égalité de toutes les opinions devant la loi, si fausses soient-elles, telle était l'inévitable condition des sociétés « adultes », tel l'idéal de l'avenir.

Pour légitimer ce programme téméraire, on le mit à couvert sous les nécessités sociales contemporaines, d'où se dégagea la formule du régime nouveau : c'est du droit public ou droit commun, librement consenti par les peuples, essentiellement modifiable et capricieux, que l'Église recevra la faculté de vivre et de déployer son activité. Cette conception était le renversement même de l'enseignement traditionnel, puisque c'est en se réclamant du droit naturel et supérieur de la vérité que l'Église prétend remplir sa mission de façonner les sociétés, leurs lois et leurs institutions à l'image de l'Évangile L'antithèse des doctrines est frappante, irréductible : « L'erreur libérale... met le *droit commun*, ou le droit des hommes, au-dessus du droit de Dieu[1]. » « Cela était vrai surtout de l'École de *l'Avenir*, qui fut atteinte par l'acte de Grégoire XVI. en 1832[2]. »

Après cette condamnation éclatante, un libéralisme aussi radical n'était plus soutenable. L'erreur évolua en s'atténuant : les débris dispersés de l'école menaisienne se rapprochèrent et l'on vit bientôt surgir un nouveau groupement, dont le programme est teinté d'un libéralisme mitigé, moins compromettant. Sans doute, la nouvelle école libérale, répudiant la doctrine excessive de Lamennais, professe en théorie la thèse catholique[3] ; mais, en pratique, dupes d'une généreuse illusion, les chefs eux-mêmes la méconnaissent trop

1. Mgr d'Hulst, *le Droit chrétien et le droit moderne*, p. XIII.
2. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895, p. 379.
3. Montalembert écrivait par exemple : « Je n'hésite pas à le dire : si l'on pouvait supprimer la liberté de l'erreur et du mal, ce serait un devoir. » (*Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, dans les *Œuvres polémiques*, t. II, p. 86.) Après avoir cité cette phrase, le P. Longhaye ajoute : « Voilà bien la thèse catholique pure, la pure logique de la foi. Mais cette thèse catholique, fond de sa pensée, ne lui est-il jamais arrivé de la restreindre, de l'entamer, de sembler même la contredire ? Hélas ! oui. » (*Dix-neuvième siècle : Esquisses littéraires et morales*, t. IV, *Montalembert*, § IV.) — A cette question, Mgr d'Hulst, nous allons le voir, répond comme le P. Longhaye.

souvent, et, quand ils ne surveillent pas de près leurs tendances spontanées, plus ou moins conscientes, ces tendances comprimées font soudain explosion en paroles ardentes et inconsidérées. Montalembert, par exemple, après avoir déclaré, au congrès de Malines, que la vie publique est « le glorieux apanage des nations adultes », s'écriait, aux applaudissements à peu près unanimes de cette assemblée qu'on a pu appeler « la cour plénière » du libéralisme catholique : « Je pose hardiment cette formule : *Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter ; dans l'ordre nouveau, rien à redouter...* Si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour... y lutter contre les dangers inséparables des conquêtes de la démocratie avec les immortelles ressources de la liberté ; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles... Quand je parle de liberté, j'entends la liberté tout entière..., simplement et uniquement la liberté moderne, la liberté démocratique fondée sur le droit commun et sur l'égalité, réglée par la raison et la justice... Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un *progrès immense*[1]. »

De telles assertions, si chaleureusement applaudies, dénotaient, chez un certain nombre de catholiques influents, un état d'esprit inquiétant et dangereux. Pie IX n'hésita plus : il lança, le 8 décembre 1864, l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. Il fut de mode alors, et longtemps après, dans le camp libéral, de dire et de répéter qu'après ces actes solennels il n'y avait rien de changé[2]. Sans doute, « ceux que visaient l'encyclique de 1864 et le *Syllabus* étaient moins radicaux

1. Montalembert, Discours au congrès de Malines, août 1863, dans *le Correspondant*, 1863, t. LIX, p. 568, 569, 572. « Hâtons-nous de le dire, Montalembert s'est efforcé d'expliquer cette phrase ; mais si l'explication honore l'homme, elle nous laisse en peine sur le texte ; elle prouve, ce dont personne ne doute, l'orthodoxie d'intention première ; elle ne rend pas les expressions acceptables, exemptes de péril, voire même d'erreur. » (G. Longhaye, *op. cit.*, t. IV, *Montalembert*, § IV.)

2. *Le Correspondant*, janvier 1865, p. 7, 8. M. de Falloux garda toujours cette illusion, comme on le voit dans l'étude biographique qu'il a consacrée à M. Augustin Cochin. Cf. *le Correspondant*, mai 1874, p. 692-694. — Mgr d'Hulst, plus clairvoyant, ne demeura pas, après la publication de

dans leurs théories » que les disciples de Lamennais ; « c'est moins au nom des principes qu'au nom des intérêts religieux dans le présent qu'ils recommandaient une politique libérale. Toutefois, leur façon enthousiaste de célébrer la liberté des opinions, leurs appréciations historiques sur le régime de l'alliance entre les deux pouvoirs, tout l'ensemble, en un mot, de leurs tendances allait plus loin qu'un simple conseil pratique visant le temps présent. L'état d'esprit, qu'ils entretenaient chez leurs adeptes, ne semblait pas exempt d'une erreur qu'on pourrait formuler ainsi : Il n'est jamais bon que l'État prête sa force coercitive à la vérité révélée[1]. »

Après un loyal examen de conscience, Mgr d'Hulst constata en lui-même des traces de ces tendances qui avaient fait dévier l'école libérale de la véritable tradition catholique. Il en a consigné l'aveu dans une page courageuse qui fait le plus grand honneur à sa probité intellectuelle :

« L'encyclique de 1864 a trouvé beaucoup d'entre nous dans cet état d'esprit. Elle fut pour plusieurs une épreuve, mais une épreuve salutaire. J'étais à Rome quand elle parut; j'achevais mes études théologiques, et je n'oublierai jamais la surprise, l'émotion, l'inquiétude où me jeta la lecture de ce document doctrinal. Je vis clairement qu'il y avait quelque chose à changer dans ma conception de la société. Le premier moment de stupeur passé, je relus l'encyclique *Mirari vos*, si profondément oubliée depuis quinze ans; je la rapprochai de celle de Pie IX; il n'y avait pas de doute possible : la tradition catholique était incompatible avec la théorie impliquée dans le libéralisme; pour demeurer fidèle à la première, il fallait réformer profondément la seconde. Le souvenir de cette évolution intérieure sera ineffaçable dans mon âme. Commencée dans la tristesse et le trouble, elle s'acheva dans la joie et dans la paix. Mais depuis il m'a été impossible d'admettre que l'erreur libérale n'eût jamais existé; car j'avais à la fois conscience et de l'avoir constatée en moi-même et de ne l'avoir pas inventée[2]. »

Aujourd'hui, plus qu'au lendemain troublé et menaçant

l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, dupe de l'illusion libérale. Cf. *infra*.

1. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895, p. 379-380.

2. Mgr d'Hulst, *le Droit chrétien et le droit moderne*, p. XIV-XV.

de la révolution de 1830, plus que jamais, les catholiques sont obligés par les circonstances mêmes de mettre la défense des intérêts religieux sous l'égide du droit commun. Ils ne trouveront pas, pour stimuler leur vaillance dans la lutte, de meilleurs modèles que leurs glorieux devanciers ; mais qu'ils se gardent, comme de la pire des fautes, de les suivre dans leurs écarts. A force de reléguer à l'arrière-plan ou même de passer complètement sous silence la véritable doctrine, l'école libérale des Montalembert et des Falloux, sous couleur de n'effaroucher personne, a oblitéré chez un grand nombre d'esprits l'exacte notion du christianisme social et, par là même, sans le vouloir ni le prévoir assurément, elle a largement contribué au progrès de l'anarchie doctrinale où la France se débat depuis cinquante ans. La tentation d'imiter cette attitude fuyante se présente actuellement sous un aspect plus spécieux encore, parce que l'émiettement intellectuel n'a fait que s'aggraver et le péril grandir. Pour n'y pas céder, les catholiques militants doivent toujours se guider d'après ces principes essentiels :

Il n'est pas permis de révoquer en doute la thèse catholique sur la constitution normale de la société chrétienne[1] : « elle préconise entre l'Église et l'État un régime d'union qui associe la puissance civile au maintien de ce bien inestimable qui s'appelle l'unité des croyances dans la vérité acceptée de tous[2] ».

Mais, comme à cette unité de croyances réalisée autrefois a succédé un état de division profonde entre les citoyens d'un même pays, la mutuelle tolérance est devenue une nécessité sociale pour éviter de plus grands maux, en vue même des intérêts supérieurs de la vérité[3]. Ce support réciproque s'impose donc comme un moindre mal : c'est un bien relatif qui doit être préféré, parce qu'il est présentement réalisable, à un bien absolu, meilleur en soi, qui ne l'est pas.

Léon XIII, dans une lettre adressée, le 16 février 1892, au clergé et aux fidèles de France, résumait en ces termes la doctrine catholique : « Vouloir que l'État se sépare de

1. Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.
2. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895, p. 367.
3. Léon XIII, encyclique *Libertas*.

l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Église fût réduite à la liberté de vivre selon le *droit commun* à tous les citoyens. Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a de nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent *justifier le faux principe de la séparation*, *ni autoriser à le défendre*, rendent cependant *digne de tolérance* un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous[1]. »

Du double principe théorique, que nous avons rappelé plus haut, découlent ces deux règles de conduite :

Les catholiques doivent accepter loyalement la situation qui leur est faite, c'est-à-dire agir et combattre sur le terrain du droit commun et de l'hypothèse, sans arrière-pensée de représailles.

Non seulement il ne faut jamais, dans la mise en œuvre de l'hypothèse, perdre de vue la thèse, puis qu'elle est l'étoile directrice et le principe régulateur de l'activité des catholiques dans le domaine social; mais il faut encore tendre à en faire passer dans les institutions et dans les lois tout ce que comportent les circonstances et tout ce qu'autorise la prudence, sans aller au delà, mais aussi sans rester en deçà de cette limite[2]. Aller au delà dénoterait un zèle imprudent et mal éclairé, qui pourrait provoquer des réac-

1. Léon XIII écrivait le 6 janvier 1895 aux évêques des États-Unis : « L'Église a obtenu chez vous de tels droits, grâce à la bonne volonté des pouvoirs publics, que, n'étant gênée par aucune entrave légale et défendue contre la violence par le droit commun et la justice des jugements, elle possède, garantie contre toute offense, sa liberté de vie et d'action. Mais, bien que ces remarques soient vraies, ce serait *une erreur* de conclure que la meilleure situation pour l'Église est celle dont l'Amérique offre l'exemple, ou qu'il est partout permis ou utile de séparer absolument l'Église et l'État, comme cela a lieu en Amérique. En effet, si la religion catholique est respectée parmi vous, si elle s'y est même développée, cela doit être attribué entièrement à la puissante fécondité qui appartient divinement à l'Église, et qui, lorsque personne ne s'y oppose, lorsque rien n'y fait obstacle, répand et propage spontanément ses effets; *fécondité qui pourtant produirait plus de fruits encore si, outre la liberté, elle jouissait de la faveur des lois et du patronage de la puissance publique.* »

2. Tout récemment (mai 1905) le roi d'Espagne, Alphonse XIII, vient

tions violentes et indisposer les récalcitrants au lieu de les gagner. Rester en deçà serait l'acte de soldats pusillanimes qui désertent le poste du devoir.

Tels sont les principes théoriques et les règles pratiques qui doivent orienter la marche des catholiques sur le champ de bataille contemporain et leur assurer un jour la victoire.

Ce programme d'action devait naturellement provoquer des objections et des critiques : nous essayerons d'y répondre dans un prochain article.

Gaston SORTAIS.

(*A suivre.*)

d'appliquer courageusement ces principes. La pratique de la religion protestante est tolérée en Espagne, sous forme privée, mais la pratique publique et ostensible est prohibée par la Constitution du royaume. Or les protestants ont élevé la prétention de construire un temple à Barcelone. Le roi a écrit au cardinal-archevêque de cette ville qu'il s'y opposerait par tous les moyens constitutionnels dont il pourra disposer, car il doit soutenir « la religion de l'État qui lui a été confié par la Providence ».

LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME ET L'IDÉE[1]

L'idée[2], toute idée dans toute conscience, incline à l'acte correspondant. Son influence se prolonge jusqu'à ce qu'elle ait été effacée par une idée plus forte. De plus, aussi longtemps qu'elle dure, elle tend, par une association avec les idées et les autres phénomènes psychologiques connexes, vers un ensemble ordonné, une adaptation, un système qui devient, quand il va jusqu'au bout, la synthèse mentale, la conscience organisée, l'expression actuelle du moi. Telles sont les conclusions certaines auxquelles les faits nous conduisent.

De cette doctrine suivent, en grand nombre, les applications pratiques. Nous en signalons quelques-unes.

I

LES LECTURES

Nous avons beau dire de nos lectures : « A moi, cela ne fait rien » ; cela nous fait sûrement quelque chose, à la seule condition de comprendre ce que nous lisons, d'y trouver des idées ; puisque celles-ci nous inclinent aux actes correspondants.

L'expérience est d'accord avec la théorie, et c'est des livres

1. C'est le titre d'un volume qui va paraître à la librairie Perrin. Des trois principes généraux qui servent au « gouvernement de soi-même », le premier est ainsi formulé par l'auteur : « Il faut entretenir en soi des idées conformes aux actions que l'on veut faire ; et inversement, ne pas entretenir en soi des idées conformes aux actions qu'on veut éviter. » La raison en est que, par une loi psychologique inévitable, l'idée incline à l'acte. Après avoir, dans un premier chapitre, établi la vérité de la loi et par suite l'efficacité du principe qui en découle ; après avoir expliqué, dans le chapitre second, pourquoi et combien l'idée incline à l'acte ; l'auteur consacre le troisième chapitre à exposer les applications pratiques. C'est un extrait de ce troisième chapitre que nous donnons dans l'article qu'on va lire.

2. Le mot *idée* est pris dans un sens général, pour désigner un fait quelconque de *connaissance*, spirituelle ou sensible. On voudra bien se reporter à l'ouvrage lui-même pour voir quelle différence il y a entre l'influence de la pensée et celle de la sensation sur les actes correspondants.

surtout qu'il faut répéter : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » C'est un fait que « les écrivains font leurs lecteurs à leur image. Voltaire a fait des voltairiens, Gœthe des werthériens, Byron des byroniens, Léopardi des léopardistes, Lamartine des lamartiniens, Hugo des hugolâtres, Sand des sandistes, Tolstoï des tolstoïens[1]. » M. Talmeyr tout récemment[2] nous rappelait comment on pétrit « l'esprit populaire » avec « le roman-feuilleton », et « comment on fabrique l'opinion » avec la presse. On ne peut plus nier d'ailleurs la puissance de la presse. Elle est, plus encore que l'argent, la reine du monde moderne; ou du moins l'argent n'a le moyen de rester le roi qu'en achetant la presse[3].

C'est qu'en effet, à part des exceptions prodigieusement rares, chacun se laisse mener par son journal, règle d'après lui ses votes et son attitude ; c'est donc le journal qui fait les grands courants politiques, comme c'est la loi de la pesanteur qui draine de tous côtés les gouttes d'eau et fait les fleuves.

Une élite ne se contente pas du journal; elle lit, à part de la foule, des revues ou des livres ; elle en garde la trace, comme les sources thermales gardent celle des terrains où elles ont passé. « Il n'est pas un de nous qui, descendu au fond de sa conscience, ne reconnaisse qu'il n'aurait pas été tout à fait le même, s'il n'avait pas lu tel ou tel ouvrage[4]. » Pour beaucoup c'est trop peu dire : Ils ne sont plus du tout les mêmes ; leur vie en a été changée de fond en comble[5]. Si nous en croyons leurs aveux, leur correspondance ou leurs mémoires, c'est dans la lecture que la plupart des hommes célèbres dans le bien ou dans le mal ont trouvé leur vocation; c'est elle qui a fait saint Augustin et saint Ignace de Loyola ; c'est elle qui a fait George Sand et Musset, comme c'est elle qui a fait Ravachol, Tropman et tant d'autres assassins de

1. L. Proal, *le Crime et le suicide passionnels*, p. 311, Dans l'Alcan, 1900.

2. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1903 et *le Correspondant*du 25 juin 1905.

3. Cf. le très curieux et très cynique plan du grand rabbin sir John Readcliff, publié par *les Questions actuelles* du 10 septembre 1892.

4. P. Bourget, *Essais de psychologie contemporaine,* préface.

5. « Vous avez changé ma vie, il fallait donc aussi changer mon sort », dit à ses livres une des héroïnes de G. Sand. Les livres ne peuvent pas changer notre sort; mais ils peuvent, en changeant notre vie, nous empêcher de le remplir.

grande envergure; c'est elle aussi qui continue sous nos yeux à fournir des clients aux prisons et à la guillotine. « Ce sont les mauvaises lectures qui m'ont perdu ! Tous les directeurs et aumôniers de prisons, tous les magistrats ont reçu des aveux semblables[1]. » En face du crime ou du suicide, « pour en trouver la cause, il ne suffit pas de dire : Cherchez la femme; il faut souvent aussi chercher le livre[2]. » « Les plus grands bienfaiteurs et les plus grands malfaiteurs de l'humanité, ce sont les livres [3]. »

Lesquels, pour le bien ou pour le mal, sont les plus influents, des livres de doctrine ou d'imagination ?

En soi, ce sont les premiers. J.-J. Rousseau, par exemple, E. Kant, C. Darwin, A. Comte, K. Marx, ont pesé sur leur siècle d'une influence à laquelle nul romancier ne saurait prétendre. Ce sont les idées en définitive qui mènent le monde, parce que ce sont elles qui ouvrent la voie aux sentiments et aux actes et fixent leur direction. Même quand les mœurs sont mauvaises, si les principes restent intacts, ils offrent toujours à la liberté, en ouvrant de meilleurs horizons, le moyen de changer de route ; si, au contraire, les doctrines mêmes sont corrompues, l'esprit et les sens ne montrant plus que le précipice, toute voie est fermée au repentir. Le malfaiteur littéraire qui corrompt les principes est donc plus pernicieux que celui qui corrompt les mœurs; et s'il s'agit de l'écrivain et de la portée sociale et lointaine de son œuvre, il faut mettre le livre de doctrine, à talent égal, bien au-dessus du livre d'imagination.

Mais s'il s'agit du lecteur et de l'effet immédiat et fatal d'une lecture sur sa conduite, c'est le livre d'imagination, pour l'ordinaire, qui l'emporte. L'image d'abord est pour la plupart des lecteurs l'unique véhicule de la doctrine. Rousseau, Kant, Darwin, Comte, Marx et d'autres ont eu sur les foules une influence profonde, oui ; mais la plupart de ceux qui la subissent n'ont jamais ouvert les œuvres de ces écrivains et

1. Proal, *op. cit.*, p. 410. Cf. les chapitres x et xi. — Cf. H. Joly, *les Lectures dans les prisons de la Seine*; Bethléem, *Romans à lire et romans à proscrire*, p. 38, 2e édition. Cambrai, Masson, 1905.

2. Proal, *op. cit.*, p. 661.

3. *Ibid.*, p. 314.

ne savent peut-être pas leur nom. Ils ne vont pas boire cette doctrine à sa source, mais dans des canaux dérivés, dans les livres d'accès plus facile où l'ont délayée les littérateurs. Pratiquement, elle n'eût pas été assimilable à la foule, sous sa forme primitive. Elle aurait eu besoin d'être méditée dans le recueillement, à petites doses, avec une longue persévérance.

Or, les lecteurs, au moins de nos jours, ne méditent guère ; on n'aime pas assez l'effort et on a trop de livres : on papillonne, on ne butine plus ; on lit au hasard et en courant ; le doigt sans s'arrêter tourne les pages, le regard glisse à peine sur les mots et l'esprit ne peut donc y prendre que des idées à fleur des sens. Aussi est-ce le roman qui a la vogue[1]. Mais précisément c'est lui qui, toutes choses égales d'ailleurs, a le plus d'influence sur les actes.

Parce que les idées qu'il remue sont à fleur des sens, elles y retournent très vite ; tout l'art du romancier consiste à mettre son idée en images, à la sensibiliser, à la faire marcher, à la faire vivre, donc à *l'incarner* ; il l'encadre aussi dans une série de milieux, de personnes et de gestes différents ; il la répète dans un défilé d'épisodes dramatiques, dans des dialogues enflammés où toutes les passions chantent toute leur gamme, et elle devient ainsi *riche* et *complexe*. C'est donc en faveur d'une telle idée un coefficient de force psychologique énorme[2], et on est mal venu à dire de ces lectures : « A moi, cela ne fait rien. » Il est fatal que cela fasse quelque chose.

D'autant plus que le coefficient du sujet est fatalement augmenté ici de toute son irréflexion. Les idées ou même les doctrines entrent dans la conscience tout de go, derrière les faits imaginaires qui se déroulent, sans être discutées ni

1. Livres lus, en 1891, dans les bibliothèques municipales de Paris : 1 277 436, dont 625 489 romans, ceux de Zola tenant la tête (d'après *l'Univers* du 24 février 1892). Dans un chef-lieu d'arrondissement, la bibliothèque, qui est bien montée, a reçu, en un an, 85 lecteurs qui ont demandé 2 444 volumes dont les deux tiers sont des romans et le troisième tiers pas beaucoup plus sérieux (d'après les *Annales politiques* du 17 août 1902, article de G. d'Esparbès). Il se publie en France environ 3 500 romans chaque année (d'après Bethléem, *op. cit.*, p. 50).

2. La raison en est donnée, dans l'ouvrage qui va paraître, au chapitre II, section B : *Dans quelle mesure l'idée incline à l'acte.* On y trouvera également ce qui concerne le *coefficient de l'idée* ou *du sujet*, dont il va être question.

presque remarquées, et se font leur place à leur fantaisie. Cela peut mener très loin, surtout dans des consciences à synthèse inachevée ou fragile, chez les êtres jeunes ou impressionnables ; et si je ne prends pas cette décision à mon compte, du moins je comprends les sages, comme M. R. Bazin[1], ou les autres en leurs jours de sagesse, comme J. Janin[2], déclarant qu'il n'y a pas de romans écrits pour la jeunesse, et dans la pratique lui défendant la lecture de leurs propres œuvres, même les plus saines, même leurs « bons romans[3] ».

Les « bons romans », en effet, sont ceux qui, mettant la passion aux prises avec le devoir, la vertu en face de la tentation, s'attachent à faire triompher la vertu. Mais par quels moyens assurent-ils cette victoire ? En supprimant les tentations ou le tentateur au bon endroit, ou bien en donnant au héros une ample provision d'héroïsme. Rien de plus facile... sur le papier. Mais dans la réalité à vivre, si, entraîné par ces exemples qui ont bien tourné, le jeune homme, la jeune fille veut essayer sur son cœur les mêmes expériences, le hasard ne sera peut-être pas si complaisant ni le cœur aussi aisément héroïque. Il ne suffit pas, pour remédier au péril, que le romancier prenne le soin de brûler de temps à autre, en l'honneur de la vertu, l'encens pâle de quelques syllogismes. La fumée de l'encens s'évapore pendant qu'on tourne la page, et les images troublantes restent, accompagnant le héros dans les détails et la complexité de sa vie : il en résulte une idée *incarnée*, *riche* et *complexe*, qui fait aisément contrepoids à tous les syllogismes et pèse encore lourd sur les ailes de l'âme. Pour qu'un « bon roman » soit bon dans la pratique pour tel lecteur, il ne suffit pas que la thèse soit

1. Cf. son article dans *le Correspondant* du 25 mars 1900.

2. Cf. sa fameuse lettre au séminariste du même nom que lui.

3. Ceux qu'on appelle les « romans de jeune fille » ne méritent guère qu'on fasse une exception en leur faveur. Le plus souvent, ils ne sont inoffensifs que parce qu'ils sont insignifiants, sans pensée et sans style, incolores et insipides. Sans doute, on pourrait en faire où il y aurait du talent et qui dégageraient une impression saine : Mlle Monlaur, par exemple (avec *le Rayon* et *Après la neuvième heure*), et quelques autres l'ont bien prouvé ; mais leur exemple n'a guère été suivi. Les romanciers de talent trouvent en général plus commode, plus fructueux et plus honorifique, plus utile aussi peut-être, de remuer d'autres sujets et de viser une autre clientèle.

irréprochable : il faut qu'il laisse à ce lecteur une bonne impression.

Nous ne faisons pas de la morale et nous ne songeons pas à tirer des conclusions au nom du Décalogue ; mais nous constatons des forces psychologiques et leurs directions; nous signalons des résultats que nos principes nous font prévoir et que l'expérience quotidienne confirme. « Je peux dire, nous écrivait naguère un de nos jeunes correspondants, qu'il n'y a pas eu pour moi des romans inoffensifs, même parmi les plus innocents. Tout me fait quelque chose. » C'est un aveu pris au hasard entre mille.

Nous n'entendons rien dire d'irrespectueux et nous ne faisons qu'appliquer notre théorie, en ajoutant que lafemme, par son impressionnabilité, reste presque toujours jeune, quel que soit son âge, et que, pour l'ordinaire, les romans ne lui valent rien.

Étant donné *le coefficient* du sujet dans les organismes jeunes ou impressionnables, et *le coefficient de l'idée* dans les romans, leur lecture devient une sorte de séance d'hypnotisme où le livre joue le rôle d'hypnotiseur[1].

Et l'on sait quel abominable hypnotiseur est, pour l'ordinaire, le romancier ! En de telles mains, l'administration la plus cynique n'oserait même pas confier les pauvres filles de la Salpêtrière. Sans doute, il y a de bons romans, et nous venons d'en parler; mais combien d'autres! Sans doute beaucoup de nos auteurs, surtout ceux auxquels leur talent suffit pour réussir, honorent leur talent et leur métier; mais le malheur est que le talent est rare et que, dans un roman, on peut s'en passer et affriander le public avec de l'ordure; le

1. Nous connaissons — et qui n'en connaît pas? — des personnes ayant appliqué ou du moins exprimé certaines théories... énormes avec une magnifique inconscience, de manière à stupéfier leur entourage et à ne pas se comprendre elles-mêmes une fois revenues à leur état normal, une fois *réveillées*, peut-on dire; car elles étaient dans une sorte d'*état second*, et naturellement leurs théories subversives étaient celles que leur avaient suggérées leur dernier roman. Les professionnels du vice savent cela d'instinct : « J'ai souvent constaté, dit un magistrat (L. Proal, *op. cit.*, p. 415), dans les affaires criminelles, que les libertins prêtent des romans aux jeunes filles qu'ils veulent séduire, et que par ce moyen ils arrivent rapidement à leur but. » Et aussi : « Les femmes corrompues qui veulent perdre une amie honnête, leur prêtent des romans. » (P. 416.)

malheur aussi, pour le renom de la France, est que cette littérature, si c'est encore de la littérature, est à peu près la seule qu'on exporte; cela ne prouve peut-être pas que l'étranger ait le goût plus délicat que le nôtre, mais cela lui donne un bon prétexte, dont il profite, pour nous mépriser. L'Anglais Jowet, professeur à Oxford, disait que Dante s'est trompé en écrivant sur la porte de son enfer : « O vous qui entrez ici, laissez toute espérance ! » Il aurait dû mettre : « Ici, on lit les romans français. »

Il va sans dire que de tels romans, non seulement à la jeunesse, mais à quiconque garde un reste d'honnêteté, ne donneront pas « des idées conformes aux actes que l'on veut faire », et que leur lecture reste donc un acte insensé par lequel on introduit dans la place des forces inquiétantes et qu'il faudra combattre.

— Mais, dira-t-on, j'aime tant la lecture ! — Peut-être aussi aimez-vous les champignons? Ce n'est pas une raison pour les prendre pêle-mêle sans les trier, puisqu'il y en a de malfaisants.

— Mais tout est sain pour une âme saine ! — Probablement comme tout est sain aussi pour un corps sain. Essayez sur votre estomac l'effet des poisons. D'ailleurs, il y a des âmes gâtées de par le monde : voilà un des faits les moins niables. Or, avant d'être gâtées, elles étaient saines; et puis qu'elles ont pu se gâter, c'est donc que tout n'a pas été sain pour ces âmes alors saines.

— Mais il faut bien tout savoir ! — Non, pas plus qu'il ne faut tout sentir. Nous ne sommes créés ni pour savoir, ni pour sentir, mais pour agir. Viser un but digne de soi et prendre des moyens dignes du but : voilà toute la sagesse. Or, il n'est pas besoin, à l'officier qui enseigne le maniement du fusil Lebel, de l'expérimenter sur sa poitrine pour démontrer qu'il tue. On n'expérimente ni la typhoïde, ni la petite vérole, sous prétexte d'en préserver ses enfants. On n'essaye pas de la banqueroute ni du naufrage, pour voir comment on s'en tire. On ne se penche pas sur l'abîme, quand on est sujet au vertige, même pour le plaisir de savoir. Il y a une bonne et belle curiosité, et il y en a une autre qui n'est ni belle ni bonne, et qui ne nous sert de rien pour la valeur ni pour le

bonheur de la vie. « Messieurs, dit un des personnages de Voltaire, vous m'avez instruit, mais vous m'avez navré ! » On lui répond : « C'est souvent le fruit de la science. » — Ce fut le fruit de la science du bien et du mal.

— Mais, ce livre, tout le monde en parle. — Dieu vous en parlera aussi, et peut-être serez-vous bien aise de lui répondre que vous ne l'avez pas lu.

Quoi qu'il en soit, si vous le lisez, il fera son œuvre en vous. Si vous ne voulez pas qu'il la fasse, il ne faut pas le lire.

La loi existe : vous pouvez l'appliquer dans un sens ou dans l'autre; mais vous ne pouvez pas la détruire ; et l'on ne gouverne sa vie, comme la nature, qu'à la condition d'en respecter les lois[1].

II

LE THÉATRE

Du théâtre il faudrait répéter tout ce que nous avons dit de la lecture, en l'accentuant.

C'est là surtout qu'on distribue des idées, souvent bien pauvres au point de vue logique, mais d'une *richesse*, d'une *complexité*, d'une *incarnation* et par conséquent d'une force psychologique incomparables.

C'est là qu'on parle aux sens, à tous les sens à la fois, les faisant solidaires les uns des autres, les caressant, les exaltant, les enivrant par tous les artifices, les arrachant à tout contrôle de la pensée réfléchie, exaspérant d'ailleurs l'impressionnabilité du sujet par la lumière, le bruit, l'atmosphère surchauffée, la contagion de la foule. Et il n'est pas étonnant qu'on y constate des délires en ovations et en tout autre genre, et des batailles pour les motifs les plus futiles, comme

1. Si l'on a eu à lire un ouvrage qui laisse une mauvaise impression, il faut la recouvrir par une lecture différente ; car « l'idée persiste dans son action aussi longtemps qu'elle n'a pas été remplacée par un autre phénomène ». Si l'on veut voir dans ce procédé un enfantillage, je réponds qu'ici encore il y a une loi et que, même par un sourire, on ne la supprime pas ; et s'il n'y a rien de plus sage que de laisser agir ou de favoriser des impressions dont on a vu et approuvé le point de départ et l'aboutissant, il n'y a rien de moins sage que d'entretenir ou de laisser évoluer celles que l'on n'approuve pas, c'est-à-dire des forces allant à l'inverse de nos desseins.

à *Hernani*. Il n'est pas étonnant, quand la pièce est au service des grandes causes, qu'elle précipite les auditeurs prêts à tous les sacrifices, vers les autels de la patrie, comme au temps d'Eschyle; ou, comme au temps de Bornier et de *la Fille de Roland*, qu'elle relève des vaincus et les fasse prêts à l'espérance. Il n'est pas étonnant que les mystères du moyen âge ou *la Passion* d'Oberammergau aient tiré tant de nobles larmes des yeux des spectateurs, ou que les abominations mises au compte des religieux, dans *Electra*, aient soulevé en Espagne des émeutes contre les couvents. Il importe peu que les idées soient justes, pour soulever la foule au théâtre; il suffit que psychologiquement elles soient fortes, et, pour peu qu'il se rencontre quelque talent chez les auteurs, elles seront fortes.

Il s'agit donc, quand on va au théâtre, de choisir une pièce dont on veut traduire en actes l'impression d'ensemble; car il y a beaucoup de chances pour qu'un tel résultat s'ensuive; et, s'il ne s'ensuit pas, c'est qu'on aura combattu pour y échapper. Ce n'est pas de bonne guerre de se jeter au péril sans nécessité et sans autre espoir que de s'en tirer indemne... peut-être et à force de courage.

III

LES AMBIANCES

Les ambiances et la nourriture, *circumfusa et ingesta*, voilà, disent les médecins, ce qui fait le tempérament. Les psychologues constatent que les idées confuses se réunissent aux idées claires, les *circumfusa* aux *ingesta*, — les ambiances à la mentalité, — pour faire le tempérament moral.

Le cadre où s'écoule notre vie, l'ameublement, les tableaux, la tenue des personnes, le ton général, l'agitation ou le calme, la joie ou la tristesse ambiantes, tous ces *circumfusa* constituent une sorte d'atmosphère morale qui a son importance — l'importance qu'a pour les poumons la qualité de l'air qu'ils respirent. Peut-être ils ne la remarquent pas, mais elle compte, et entrera pour sa part dans la vigueur du sang. De même ces influences ambiantes peuvent ne pas être aperçues — elles le sont, bien souvent, et il n'est pas rare d'en entendre l'aveu ; mais si elles ne le sont pas, il suffit qu'elles infiltrent

telles ou telles impressions, pour qu'elles aient à la longue leur contre-coup sur la conduite.

Les nuages en passant laissent tomber la pluie sur la montagne. Les eaux se ramassent et s'écoulent à gros bouillons par les torrents. Mais les torrents ne prennent pas tout; les racines des arbres, les feuilles, les broussailles retiennent un peu des eaux de la pluie et les gouttelettes qui suintent du brouillard; une partie de cette humidité d'ailleurs s'évapore et retourne aux nuages. Le reste s'infiltre dans le sol et disparaît; mais très loin de là peut-être, dans la plaine, une source jaillit qui est son ouvrage. Ainsi des idées qui passent sur notre âme : souvent on les voit pleuvoir, pour ainsi dire, et s'écouler par les chemins connus; mais il y en a d'autres qui suintent de toutes nos ambiances, cheminent inaperçues, se rencontrent et s'unissent pour créer un courant qui, un jour ou l'autre, affleure la conscience et ne demande qu'à jaillir dans des actes.

C'est pour mettre à profit cette loi que les moines gravaient sur les murs de leurs cellules des sentences ou des images leur rappelant les grandes vérités. C'est encore dans le même esprit que nos aïeux érigeaient un peu partout des calvaires ou des madones, et qu'ils réservaient aux grands hommes rappelant de grands exemples l'honneur de donner leurs noms aux rues et aux places publiques. Nous avons un peu changé tout cela, et il ne faudrait pas recommander sans discernement à l'imitation de la jeunesse les « grands hommes » choisis maintenant pour cet usage, ni l'attitude des statues présentées à l'admiration du public. Il y a certaines villes qui, recouvertes aujourd'hui par la lave des volcans et déblayées dans quelques siècles, rappelleraient un peu les ruines de Pompéi. On peut modifier la nature de ces ambiances, mais la loi reste la même : elles agissent.

Il y a des consciences inachevées ou fragiles — par exemple, celle des enfants — et il y a dans toute conscience des heures où l'action des ambiances et particulièrement facile à constater.

J'allais, un jour, sur le trottoir, essayant de retrouver les grandes lignes d'une conférence dont l'heure approchait : fatiguée, la tête refusait tout service; les idées s'évanouis-

saient à peine entrevues ; lorsque tout à coup je me surpris répétant d'un léger mouvement des lèvres : 175 — B ! 175 — B !... Je levai les yeux et je vis, au bout de la rue devant moi, une automobile fuyant. C'est, à n'en pas douter, l'automobile 175 — B. La sensation de ce numéro, entrant par mes yeux, avait trouvé une conscience distraite et, ne rencontrant pas de résistance, elle avait fait son chemin vers les actes. Nous connaissons tous, dans notre vie, de ces heures de lassitude cérébrale et, si nous y tenons, il nous sera facile d'avoir de pareilles anecdotes à raconter.

Chez les enfants le fait est habituel : « J'ai signalé, dit un auteur, l'influence considérable des premières lectures ; les premières images ont une influence encore plus profonde, elles impressionnent beaucoup plus que les paroles. Si l'on plaçait à l'école, dans les rues, de belles images représentant des sujets historiques, patriotiques, religieux et champêtres, on ferait passer dans l'esprit des enfants, sans effort, rien que par les yeux, un enseignement véritablement moral. On laisse au contraire s'étaler, sur tous les murs et aux vitrines des kiosques et des libraires, des images représentant des crimes de haine et de luxure... Ces images se gravent dans leurs cerveaux (des enfants) et y laissent des traces ineffaçables ; elles souillent leur imagination et peuvent susciter des actes analogues[1]. »

Il serait plus facile aux honnêtes gens d'assainir les rues que de supprimer la loi psychologique. Les gouvernements modernes ont pour principal métier d'obéir à l'opinion, laquelle n'est pas immuable ; tandis que les lois de la nature humaine le sont pour toujours.

Mais plusieurs peut-être de ceux qui tiennent à protéger leurs enfants et protestent contre ces mœurs païennes de la rue, feraient bien d'accomplir d'abord une petite tournée d'inspection à domicile.

IV

LES RÉSOLUTIONS

Il se trouve des directeurs de conscience et des auteurs ascétiques — heureusement très rares — qui proscrivent les

1. Proal, *op. cit.*, p. 411 *sqq.*

résolutions, parce que, disent-ils, elles ne servent qu'à nous rendre plus coupables, puisqu'on ne les tient pas.

Je me demande si on les tient, quand on ne les prend pas, et si les choses en vont beaucoup mieux. Nous avons peine, malgré les coups de rames, à remonter le courant : quand nous ne ramerons plus, la barque ira-t-elle plus vite? Oui, peut-être ; mais alors de quel côté ? — Et qu'est-ce que la justice de Dieu peut trouver de plus à punir, quand on a pris une bonne résolution ? Sans doute, la résolution n'est pas tout ; mais elle est quelque chose qui a son mérite. Entre deux hommes, dont l'un a pris une bonne résolution, et l'autre, pas, et qui n'en font ni plus ni moins, il y a tout de même cette différence : c'est que l'un, à un moment donné, a aimé le bien dans son cœur. Son tort a été d'être lâche dans l'action ; l'autre l'a été davantage, puisqu'il a reculé même devant l'idée. Si « l'enfer est pavé de bonnes intentions », comme dit le proverbe, ce n'est pas parce qu'on les a voulues, mais parce qu'on les a laissées stériles. Et d'ailleurs, le proverbe ne dit pas que l'enfer soit pavé de bonnes résolutions [1]. C'est que les résolutions, en effet, si elles ne sont pas moins nécessaires que les intentions, sont autrement efficaces.

1° *Nécessité des résolutions.* — Cette nécessité tient à l'essence même de l'homme. La résolution est l'acte éminemment humain, et il n'y a de vie humaine, au sens propre du mot, que dans la mesure où elle est conduite par la résolution [1]. Tout le reste appartient à la vie animale ou automatique.

Prendre une résolution, c'est en effet *voir* avec sa raison et *vouloir* avec sa liberté ce qu'il faut faire. C'est donc d'abord la condition indispensable de tout progrès, puisqu'il faut, pour progresser, se marquer un but avec sa raison et y adapter des moyens avec sa liberté ; mais c'est aussi la mise en acte des deux facultés, des deux pouvoirs suzerains par où seulement nous nous distinguons de la bête. En dehors de là, il n'y a que les poussées de l'instinct ou les réactions de l'automatisme, et, par suite, une vie qui se dégrade, qui s'enlize dans des habitudes que nous n'avons pas choisies, et qui, en dehors d'elles, flotte au vent mobile des impres-

1. La remarque est de Höffding, *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience* (2e édition française, Alcan, 1903), p. 415.

sions, — une vie analogue au rêve, dispersée, incohérente, absurde et dont il ne reste rien, ou, du moins, rien de bon. Ou s'il y a une différence avec la vie de rêves, elle est faite précisément par une série de petites résolutions à courte vue destinées à corriger au fur et à mesure ce qu'il y a de trop absurde dans la poussée du moment.

Car, même ceux qui condamnent les résolutions en prennent, malgré eux, pour rester des hommes. Il n'y a que les brutes qui s'en passent, parce qu'elles sont des brutes, — et les fous, qui sont fous parce qu'ils s'en passent. Quant à l'homme normal, il en fait usage, non seulement pour se marquer un but et y atteindre, mais encore pour grandir, par l'exercice, sa raison et surtout sa liberté. La liberté, en psychologie comme en politique, « se prend » et « c'est en forgeant qu'on devient forgeron »[1].

2° *Efficacité de la résolution.* — Si la résolution est nécessaire, elle est aussi efficace. C'est une force vraie et considérable qu'on introduit dans sa conscience au bénéfice de l'acte qu'on a décidé d'accomplir.

Elle constitue, en effet, une idée d'une force particulière, très incarnée, très riche et très complexe. Elle est précise d'abord, elle sait où aboutir, et la voie est toute tracée à son évolution; elle est, de plus, considérée comme possible, pratique, réalisable, dans telles et telles circonstances, de telle et telle manière; mieux que cela, elle apparaît comme nécessaire, c'est « ce qu'il faut faire », et, par suite, si elle n'exclut pas psychologiquement les idées contraires, du moins elle les

1. La pression dynamométrique (exprimant l'effort momentané et volontaire) est faible chez les nègres, chez les sauvages et chez les manouvriers; elle est forte dans les professions libérales. Cependant la force musculaire réelle est inversement faible chez ceux-ci, et forte chez ceux-là. S'il s'agit d'actes habituels, de la tâche quotidienne des manouvriers, par exemple, il est à prévoir que les académiciens leur feront une assez pauvre concurrence. Mais la pression au dynamomètre ne mesure pas la force musculaire brute ni celle que peuvent exercer spontanément les centres nerveux; elle mesure la force musculaire à la disposition d'un acte de volonté libre, d'une résolution. Or, dans les professions libérales, on a conquis par l'usage une liberté psychologique plus étendue, l'idée de la résolution est plus riche et plus complexe; voilà pourquoi, avec un moindre capital de forces musculaires, on peut en utiliser davantage. — Cf. Grasset, *Leçons de clinique médicale* (Montpellier, 1896), 2e partie, p. 126, et Féré, *Sensation et mouvement* (2e édition, Alcan, 1900), *passim.*

affaiblit, ou elle en renverse l'influence en les présentant comme mauvaises, haïssables; elle-même, au contraire, pèse de tout le poids des motifs adoptés, et elle se fait des alliances, elle s'associe, non seulement aux conditions voisines de l'acte, mais encore aux conséquences de son omission et à toute la synthèse de la conscience; enfin elle est décidée, *résolue*; nous pensons avec plaisir à sa réalisation, nous l'anticipons; cet acte à faire nous apparaît déjà comme nôtre, comme faisant partie de notre moi [1]; et en plus des énergies qui viennent à une telle idée de cette richesse et de cette complexité de pensées, de souvenirs, d'images, de sensations, groupés ensemble, de tous les horizons, en une large synthèse et concentrant, à un moment donné, toutes les forces de la conscience, elle reçoit la poussée du vouloir qui met à sa disposition la maîtrise actuelle qu'il exerce sur les forces de l'organisme.

Eh bien, si la moindre idée, la plus ténue, la plus inconsistante ne peut passer en nous sans y mettre une force impulsive, je dis que l'idée de la chose nécessaire et résolue, que la résolution y met un appoint énorme pour l'action correspondante.

Regardons les faits : ils sont d'accord avec la théorie.

Si l'acte résolu est immédiatement réalisable, il s'exécute sans autre intervention de la conscience, et il suffirait au spectateur de constater sa non-exécution pour affirmer avec certitude que la résolution n'est pas sincère, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été prise. « Je me lèverai, dit le Prodigue, j'irai vers mon père et je lui dirai... *Surgam... ibo... dicamque ei.* » Et qu'arrive-t-il ? « *Et surgens... Venit... dicitque ei...* Il se lève, il va et lui dit... » Sa résolution était sincère, elle pouvait se réaliser, elle se réalise.

Si l'exécution est à échéance plus ou moins éloignée, elle est préparée du moins par la résolution, l'ordre est transmis, les réserves de force sont emmagasinées dans les centres nerveux, le polygone, pour parler comme M. Grasset [2], ou

1. Voyez Höffding, *op. cit.*, p. 427.

2. *Op. cit.*, p. 40-154. Il distingue le centre psychique supérieur d'où part l'influence de la personnalité consciente, et le « polygone des centres auto-

la subconscience, pour parler comme M. Pierre Janet[1], garde l'ordre reçu et, le moment venu, ponctuellement l'exécute, — à moins de contre-ordres, ou de résistances nouvelles introduites dans l'organisme, ou d'obstacles imprévus. Mais que le contre-ordre puisse supprimer l'ordre, cela va de soi ; que des résistances nouvelles ou que des obstacles imprévus puissent contrecarrer les forces existantes, si cela prouve que ces forces ne sont pas infinies, cela ne prouve pas qu'elles soient nulles ; et qu'elles suffisent à elles seules, quand on laisse le tout en état, cela prouve qu'elles sont considérables. Or elles suffisent, et en voici des exemples :

« Une fois que nous nous sommes préparés à exécuter un mouvement, l'attention n'a qu'à se porter sur l'image kinesthésique (c'est-à-dire l'image du mouvement) pour que le mouvement s'accomplisse avec facilité et rapidité[2]. » Le gymnaste, par exemple, a résolu d'exécuter certains exercices dans une séance ; la séance venue, il prend son trapèze, il pense aux mouvements et ils s'exécutent, sans appoint nouveau de la volonté. On a « montré que, lorsqu'on s'est une fois préparé à l'exécution d'un certain mouvement sur un signal donné, le mouvement a lieu involontairement, sans que sa production demande *du temps* et sans qu'une nouvelle volition soit nécessaire. » Au contraire, il faut *un certain temps pour supprimer* cet état de préparation ou « annuler en quelque sorte la première volition » par une autre, pour s'empêcher d'agir, « et si le signal est donné avant qu'on y soit parvenu, le mouvement peut se produire... malgré notre volonté[3] ». Il est assez clair par là que la résolution avait laissé une force dans l'organisme, puisque la volonté même ne peut pas toujours l'arrêter à temps.

L'acte peut même s'exécuter sans conscience. Par exemple, quand on prend des résolutions à repère, quand on se dit : Je ferai ceci ou cela dans telle circonstance, à tel signal, après telle action, etc. Il suffit alors qu'on ait conscience du

matiques », qui transmettent les ordres du centre, ou parfois prennent l'initiative des actes d'exécution.

1. *Automatisme psychologique* (3e édition, Alcan, 1899), *passim*.

2. Hoffding, *op. cit.*, p. 403.

3. *Ibid.*, p. 418 *sqq.* de la 1re édition.

repère, les centres nerveux se tiennent pour suffisamment avertis et l'acte résolu s'exécute. On s'est placé là « dans un état analogue à celui de l'animal qui suit son instinct, ou encore à celui qui pousse un sujet à obéir à un ordre reçu en somnambulisme et complètement oublié depuis [1] ». C'est la seconde comparaison qui est la meilleure et elle nous donne peut-être plus qu'une analogie ; il y a, nous semble-t-il, presque identité : la seule différence est que la résolution est imposée du dehors au somnambule et n'est donc pas une vraie résolution, tandis qu'elle est délibérée et choisie dans notre cas ; mais une fois l'ordre reçu dans les centres nerveux et enregistré, l'exécution appartient également à l'automatisme [2]. Et si cela nous place dans un état analogue — très analogue ici — à celui de l'animal qui suit son instinct, c'est un état que nous avons voulu, que nous nous sommes fait pour mieux assurer le triomphe de notre raison et de notre liberté, et il garde, avec toute la force de l'instinct, toute la noblesse et toute la responsabilité du vouloir.

Faut-il citer des exemples de ces résolutions à points de repère, et qui s'exécutent automatiquement? On les trouve parmi les formes les plus hautes, mais surtout parmi les plus vulgaires, qui excitent moins l'attention. Il y a l'exemple classique de l'apothicaire qui s'est endormi en disant : « Demain, à telle heure, j'irai cueillir des simples. » A l'heure dite, il part pour la campagne, il cueille des plantes, il fredonne ses airs favoris. Demandez-lui ce qu'il fait là : au premier moment, il n'en sait rien, il hésite avant de vous répondre. Ce n'est pas la conscience de sa résolution qui le faisait agir, il l'avait oubliée ; sa résolution agissait cependant à son insu. Et chacun de nous n'a-t-il pas fait sur lui-même de ces expériences ? On se dit qu'après avoir fini telle tâche, par exemple après avoir achevé et timbré cette lettre, on ira

1. Höffding, *op. cit.*, 419. L'auteur emploie cette expression à propos d'une expérience différente, mais elle nous paraît également applicable à notre cas.

2. Si la conscience s'éveille, en cours d'exécution, sur l'acte accompli, l'hystérique, ignorant l'ordre de l'hypnotiseur, cherche des explications quelconques de sa conduite et se désole parfois de ne rien trouver de raisonnable. Au contraire, dans ce cas, l'homme qui agit en vertu d'une résolution, se rappelle au moins qu'il a vu à son acte des motifs sérieux et en poursuit l'exécution dans le calme.

dans sa chambre prendre tel objet. La lettre timbrée, on va dans sa chambre, on s'arrête devant un meuble et on ne sait plus pourquoi on s'y trouve : « Qu'est-ce que je suis venu faire ici?... Mais qu'est-ce que je... Ah! oui, je me souviens!... » Ce n'est ni le besoin actuel, ni le désir, ni la pensée de cet objet qui a suscité notre démarche; c'est la résolution oubliée, devenue inconsciente, mais qui a continué d'agir. On a décidé d'assister à une réunion, à telle heure; on part; en route, on rencontre des amis, on fait une lecture, on rumine des idées quelconques, on ne pense plus à la séance, on pense encore moins à remuer les jambes; mais on les remue et on va vers le but sans dévier, et c'est la résolution inconsciente qui dirige chaque pas. On sait que certaines personnes peuvent fixer à volonté l'heure de leur réveil. Devant partir pour un voyage, elles décident de se lever à trois heures du matin, je suppose, et à l'heure sonnante elles ouvrent les yeux. Voilà bien la résolution ou, si vous voulez, la subconscience prise sur le fait, qui agit même quand la conscience dort. Il est vrai que cela ne réussit point à tout le monde. Mais voici qui réussit toujours : On prend la résolution de se lever exactement au signal de son réveil; cela fait, on s'endort, d'un sommeil de plomb, si l'on peut. Tout à coup le réveil sonne et, d'un saut brusque, voilà le dormeur debout. La subconscience veillait et, à son appel, les centres moteurs ont obéi. J'en appelle à mes lecteurs : n'est-ce pas d'expérience... quotidienne? Je crois voir des sourires sceptiques. Est-ce que je me tromperais, par hasard? Je vous le demande respectueusement, est-ce que cela ne réussit pas toujours? — Non.

— Non! oh! alors, je vais vous dire ce qui arrive : Le réveil sonne. Debout! dit la résolution. Et un mouvement s'esquisse qui vous fait obéir; mais la secousse qui vous a éveillé vous permet de reprendre les rênes : « Halte-là! dites-vous; est-ce bien nécessaire de se lever si vite? J'avais décidé de le faire au signal de mon réveil; mais attendons au moins qu'il ait fini de sonner. » Il a fini; mais vous écoutez encore pour en être bien sûr. Quand il n'y a plus de doute là-dessus, vous en trouvez ailleurs : « Pourquoi ai-je voulu me lever si tôt? Pour être à mon bureau à telle heure, pour

aller à tel office ; mais je puis arriver un peu plus tard, et d'ailleurs je puis gagner du temps sur ma toilette ; et puis, je suis un peu fatigué », etc., etc. — Et je suis sûr que vous ne vous lèverez pas.

Pourquoi ? Est-ce la faute de la résolution ? — Non, elle n'existe plus. Vous l'avez supprimée. Une résolution, c'est l'idée d'une chose *nécessaire* ; on ne discute pas une chose nécessaire. Vous l'avez discutée ; donc vous ne l'admettez plus comme nécessaire ; donc il n'y a plus de résolution. Il y a, à la place, quoi ? Le souvenir d'une résolution prise. Mais le souvenir, c'est, disent les psychologues, un état psychologique *froid*, une impulsion initiale faible ; et vous avez mis contre elle des sensations, en particulier la sensation du bien-être actuel, dans votre lit ; or, une sensation, c'est un état psychologique... *chaud*, d'une force très supérieure à l'idée froide qu'est le souvenir ; de sorte que, par suite de votre discussion, il vous faudrait maintenant, pour vous arracher au repos, un effort violent, un coup de volonté énergique, une *résolution nouvelle* très difficile... qui demandera sans doute une plus longue délibération.

La conclusion très pratique à tirer de là et qui est d'une souveraine importance, c'est qu'il ne faut jamais discuter une bonne résolution, quand le moment est venu de la tenir. Sans doute, vous n'étiez peut-être pas infaillible, quand vous l'avez prise ; mais vous l'êtes moins encore au moment de la difficulté. Vous étiez calme, vous avez réfléchi, vous avez pesé avec précaution le pour et le contre ; vous êtes loin d'avoir les mêmes chances pour vous en ce moment ; les instincts s'agitent, l'esprit se trouble, votre balance s'affole, vous ne pouvez que vous tromper. Plus tard, quand la crise sera passée et le calme revenu, s'il y a vraiment un fait nouveau, vous en appellerez au tribunal de votre raison pour faire casser, s'il y a lieu, la première sentence. Pour le moment, fermez les yeux, et en avant dans la voie que la résolution a tracée ! Marchez, ne discutez pas[1]. La discussion

1. Nietzsche disait : « Une fois qu'une décision est prise, il faut fermer les oreilles aux meilleurs arguments contraires. C'est l'indice d'un caractère fort. Par occasion, il faut donc faire triompher sa volonté jusqu'à la sottise. » Nous n'en demandons pas tant. Nous voulons au contraire que la volonté

est un contre-ordre, qui arrête, dans les facultés d'exécution, toutes les énergies qui étaient là, de service commandé, pour vous prêter main-forte.

Nous avons dit que non seulement ces énergies en réserve peuvent être arrêtées par un contre-ordre, mais encore qu'elles peuvent se trouver insuffisantes devant des obstacles extérieurs imprévus ou devant des forces psychologiques adverses introduites dans la place.

Elles n'ont pas d'ordre pour l'imprévu et il faut en référer au vouloir. Et il est clair que s'il y a, dans les centres nerveux, des forces en sens inverse, la résultante ne sera plus faite que de la différence.

De là suivent deux autres conclusions pratiques. La première est qu'il faut, par des associations d'idées, maintenir devant nous, autant que possible, le souvenir de la résolution prise, au moins quand elle est importante et vraiment aimée ; parce qu'ainsi les communications ne seront pas rompues entre les forces de combat et le haut commandement, et il sera facile, en face de l'obstacle imprévu, de transmettre des ordres et des renforts.

L'autre conclusion est plus importante : il faut prévoir, en effet, que si la résolution est à longue échéance, nous laisserons toujours, plus ou moins, quelques forces adverses se glisser subrepticement dans la place ; pour que celles de la résolution puissent rester maîtresses en dépit de tout, il importe de les établir le plus solidement possible. En d'autres termes, il faut prendre nos résolutions, non pas avec ces velléités frêles et sans racine, qui ne tiennent à rien et qu'un souffle disperse ; mais avec le *je veux* indomptable qui ne se reprend plus, qui résiste à tout et qui emporte tout. Pour cela, il faut faire la résolution aussi *incarnée*, aussi *riche*, aussi *complexe* que possible. Il la faut donc lumineuse, raisonnée, appuyée sur des motifs nombreux et forts, sur les souvenirs du passé, sur les prévisions de l'avenir, enchâssée, enchevêtrée avec tous les détails de la conscience, associée, autant que possible, à des images vives, à des émotions chaudes, et enfoncée dans la réalité la plus concrète, la plus

suive toujours la raison. Or la raison qui me dit de réfléchir pour prendre ma décision, me défend de la discuter quand le moment est venu de la tenir.

précise. Ce dernier détail est essentiel. Il faut mettre le tir sur le but et donc ne pas se contenter de dire comme les enfants : « Je serai bien sage », mais dire : « Je ferai telle chose, de telle façon, dans telles circonstances et par tels moyens. » Quand on tient tous ces éléments sous la lumière de son esprit et qu'on les a noués tous ensemble avec un de ces *je veux* calmes et forts qui sonnent dans l'âme comme un coup de canon, la résolution est prise, et elle sera de celles qui portent.

Énergique, pour triompher des forces adverses; en *communication* avec le vouloir par des associations d'idées, pour faire face aux obstacles imprévus; surtout *indiscutée*, une fois prise, sous peine d'être supprimée par un contre-ordre, telle doit être la résolution, et quand elle est ainsi, elle est indomptable.

Du moins elle n'a plus à craindre que deux ennemis dont il nous reste à parler, l'émotion-choc et le découragement.

V

L'ÉMOTION-CHOC

« Vous ne pouvez pas comprendre (dit Jean) le rideau noir, l'empreinte lugubre qui m'est resté de ce moment-là; l'émotion a sur moi un effet dégradant ». — « Je ne sais comment faire, dit Claire, pour m'empêcher de tomber comme une loque à la moindre émotion, mon corps et mon esprit m'abandonnent à la moindre contrariété [1]. » Une autre avait été remontée par son médecin ; mais elle « ne se sent plus dirigée ». Pourquoi ? « J'ai eu peur, et crac! vous êtes parti, vous êtes disparu tout d'un coup. Je me suis trouvée seule et désespérée. » Remontée de nouveau, elle se met un jour en colère, et de nouveau elle s'effondre : « Tout est dérangé », dit-elle. « Une émotion forte détruit, supprime tout le travail » de direction, toutes les résolutions prises. Le fait est d'une banalité désespérante, ne manquant jamais. « Il n'y a de différence que dans la force de l'émotion nécessaire pour amener ce résultat. Chez les sujets très malades... il suffit

1. Pierre Janet, *les Obsessions et psychasthénie*, p. 524, Alcan, 1903.

de presque rien, une rencontre, un mot désagréable, le plus léger ennui, la plus légère crainte. » — Chez d'autres, moins déprimés, « les petites émotions n'ont pas autant d'effet. Mais il n'en reste pas moins un fait frappant, c'est que l'émotion est, chez tous ces malades, la raison, l'occasion constante des rechutes perpétuelles[1]. »

Quel est le directeur d'âmes qui ne pourrait pas enrichir, sur ce point, de faits innombrables, l'expérience des psychologues ? Combien de fois on vient lui dire : « Jusqu'à tel jour, tout a été bien ; j'ai fait tout ce que vous m'avez demandé, tout ce que j'avais résolu ; mais, à partir de ce jour-là, rien ne va plus. Je ne vaux rien. » Questionnez ; qu'est-ce qui a fait ce changement à vue? C'est une émotion.

Le fait est facilement explicable. Nous avons vu[2] que l'émotion dissocie la conscience et en disperse tous les éléments, ceux de la résolution comme les autres, ou même de préférence ; car, dans les cas de désagrégation psychologique, ce sont, en général, les acquisitions récentes qui sont les premières emportées, comme un édifice qu'on démolit par les toits[3]. Or, la résolution est, pour l'ordinaire, récente, surtout par rapport aux vieux défauts qu'elle avait mission de combattre. Elle sera donc une des premières ruines faites par l'émotion, et le défaut, remis à découvert, relève la tête, si même il ne s'empare pas de la direction de la vie, en vertu de ce principe déjà démontré, que, dans une conscience dissociée, la première idée qui s'introduit l'absorbe toute et évolue fatalement jusqu'aux actes[4].

1. Pierre Janet, *Névroses et idées fixes*, t. I, p. 473 *sqq*. Alcan, 1898.

2. Il nous est impossible de résumer ici cette démonstration. On la trouvera dans le volume signalé, au chapitre II, section C.

3. C'est un fait bien souvent constaté, par exemple, pour la mémoire. La vieillesse, une attaque, une amnésie quelconque, commencent presque toujours par supprimer les souvenirs les plus récents. Cf. Th. Ribot, *Maladies de la mémoire*. Alcan, 1901.

4. En vertu de ce même principe, il se présente parfois des cas plus étranges encore : une idée très opposée au caractère d'un homme et, par ce fait, immédiatement et vivement repoussée — si elle a pu, malgré tout, s'installer dans la subconscience, retenue là par quelque instinct inférieur — est capable de remonter à la lumière sous le choc de l'émotion et d'absorber la conscience à son profit. Voilà pourquoi il arrive que des hommes, sous le coup de certaines émotions, agissent d'une façon inattendue, qui ne cadre

Il va sans dire aussi que, s'il faut une émotion très brusque et très forte pour dissocier les résolutions d'une conscience vigoureuse où tout se tient solidement, le plus léger choc suffira contre une conscience instable, à synthèse faible, surtout contre le scrupuleux. Caractérisé, en effet, par une extrême instabilité de conscience, le scrupuleux voit le moindre heurt abattre son échafaudage mental; par ailleurs, un esprit inquiet et farouche, cherchant partout s'il n'y a rien à craindre, et s'apeurant de tout, multiplie et intensifie les chocs, et enfin la peur, s'attaquant à ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans sa conscience, à ce qu'il y a de plus compliqué aussi, à sa vie morale, agrandit l'émotion; de sorte que, par tous ses éléments, l'émotion présente chez le scrupuleux le maximum de danger, et son organisme lui répond par le minimum de résistance.

Mais les consciences à synthèse inébranlable étant rares, ou même n'existant pas, il faut admettre que pour tout le monde l'émotion-choc est le grand péril des résolutions.

La conclusion pratique qui s'impose, c'est qu'il faut éviter les émotions [1], et qu'il faut contre les émotions inévitables nous faire un cran d'arrêt qui nous retienne, ou auquel on remontera d'un bond après la chute.

1° Quand on pousse la manivelle d'une noria, si on s'arrête un instant, le poids de l'eau dans les gobelets entraîne le système en arrière et détruit tout le résultat, à moins qu'on n'ait pris la précaution d'adapter à une roue dentée un « chien » de fer qui glisse sur la roue quand elle avance, mais qui, si elle recule, mord sur le cran d'arrêt. Ainsi encore on fixe aux ascenseurs des freins de sûreté, pour le cas où les chaînes viendraient à rompre, et des garde-fous sur le bord des abîmes. Il nous faut agir de même. Il nous semble que le garde-fou, le frein de sûreté ou le cran d'arrêt le plus efficace est une grande passion dans l'âme qui absorbe les pensées, qui tienne à toutes les fibres de l'être, comme nous essaye-

en rien avec leur caractère et qui les étonne eux-mêmes plus encore que les autres. Quelque chose d'analogue peut se produire dans le rêve; mais on s'en étonne moins, parce qu'on sait bien que sa direction nous échappe.

1. Nous dirons mieux pour quels motifs et par quels moyens dans une de nos *théories secondaires*.

rons de le décrire en exposant le troisième principe. Elle fait la synthèse très forte; par la confiance qu'elle inspire, elle diminue le choc de la peur; et enfin, si le choc porte, il y a espoir que l'idéal dont on est passionnément épris dispute le champ de conscience à l'idée nouvelle, ou le ressaisisse avec promptitude.

Si l'on manque de ce cran d'arrêt, il faut savoir du moins que l'émotion est dangereuse, pour qu'au moment du péril on essaye de se retenir à n'importe quoi, comme on saisit la première branche venue quand on se sent glisser vers l'abîme.

2° Et si la branche casse entre nos mains, si tout s'écroule, il ne faut pas nous ensevelir sous les ruines; mais, aussitôt que nous avons pu nous ressaisir, remonter, en dépit de tout, au point de départ. Tamerlan tenait conseil après un combat malheureux; tous ses officiers opinaient pour la retraite. En les écoutant, il avait vu le long de sa tente monter une fourmi; trois fois, d'une chiquenaude, il l'avait jetée par terre; trois fois, sans perdre un instant, elle s'était remise à la tâche. « Cette fourmi, dit-il, est plus sage que nous, et elle nous a marqué notre devoir : quand on est tombé, on se relève; quand on a reculé, on avance; quand on est vaincu, on recommence la bataille. En avant ! Tamerlan ne se décourage pas.» Nous devrions faire comme Tamerlan.

Antonin EYMIEU.

LA LITTÉRATURE BELGE[1]

II

LES CARACTÈRES NATIONAUX

Plus et mieux que les sujets qu'elle traite, ce qui caractérise une littérature, c'est la manière qu'elle a de les traiter. Comme il y a chez tout grand écrivain un style qui, suivant le mot connu, est l'homme lui-même, il y a, pour l'ensemble des écrivains d'une nation, une sorte de style qui est la nation même, c'est-à-dire l'expression de son âme collective, avec ses qualités et ses défauts. Un peuple a vraiment une littérature à lui, quand il peut y entendre, selon un joli mot de M. Camille Lemonnier, le battement de son cœur.

L'âme belge est comme la patrie belge : autonome et consciente d'elle-même depuis peu, elle était en formation depuis des siècles. Sans aller jusqu'à revendiquer pour elle, comme d'aucuns l'ont osé, une existence pleinement épanouie dès le douzième siècle, on doit reconnaître que depuis bien longtemps déjà le sol belge est un terrain d'alluvions où le flot germanique vient se mêler au flot latin. Après M. Henri Pirenne, M. Carton de Wiart a raison de dire que les deux civilisations ainsi mises en contact « se sont modifiées l'une par l'autre et ont fini par se confondre dans une civilisation réceptive et assimilatrice au point d'en acquérir une unité véritable ».

L'âme belge n'est ni tout à fait l'âme flamande, ni purement l'âme wallonne ; elle est mêlée de l'une et de l'autre. Deux nations bien distinctes, la rude et puissante Flandre, l'alerte et sentimentale Wallonie, sœurs et voisines, parfois ennemies, mais rapprochées depuis des siècles par la communauté de religion bien plus encore que par les intérêts mercantiles; unies, il y a soixante-quinze ans, dans la haine du protestantisme dominateur et liées désormais par la réci-

1. Voir *Études* du 5 novembre 1905.

procité des services rendus dans une prospérité commune, travaillent lentement mais sûrement à s'unir encore davantage et à fusionner sans s'amoindrir.

Elles ne sont pas seulement assises côte à côte, symboles magnifiques, sur le trône triomphal qui les promène dans Bruxelles, au milieu d'un cortège historique qui a coûté un demi-million. C'est dans la vie réelle et quotidienne que les deux races, les deux caractères, les deux âmes, se mêlent et se compénètrent.

Et la fusion est telle, qu'il en résulte comme une race nouvelle, ayant sa personnalité doublement attirante, parce qu'elle réunit en elle les charmes des deux autres. C'est elle que M. Edmond Picard dépeint, « procédant de l'âme germaine et de l'âme latine..., teintée de l'une et de l'autre couleur, comme les bandes intermédiaires, harmonieusement dégradées, qui séparent les grands tons primitifs violents de l'arc-en-ciel ». C'est elle, l'âme de la jeune Belgique, que décrivait un soir M. Guillaume Verspeyen, en la présentant à son auditoire comme une jeune fille à marier :

« Ma cliente (Léopoldine) est d'honnête famille, de bon sang, d'un caractère franc et ouvert. Sans être une beauté professionnelle ou sensationnelle, comme on dit aujourd'hui, elle a cette physionomie sympathique, mi-germaine, mi-gauloise, qui symbolise l'heureuse alliance de la robustesse et de la grâce, des richesses du cœur et des dons de l'esprit. Elle apporte en dot une belle fortune héréditaire et... des espérances ! »

Trop longtemps, l'espérance et l'ambition de Léopoldine fut de s'habiller à la française. Tout littérateur de Bruxelles, de Liége ou d'Anvers, dès qu'il savait assez de français pour écrire, allait prendre le ton sur nos boulevards. Ce sera l'éternelle excuse de la *Jeune-Belgique*, critiquable d'ailleurs par tant d'autres endroits, d'avoir cherché à s'affranchir de l'imitation française et d'avoir ainsi, non sans provoquer des ruines et accumuler des superfétations, posé les fondements de l'édifice désormais superbe de la littérature nationale belge.

Max Waller et Georges Rodenbach furent deux enfants terribles, étourdis parfois, inconséquents bien souvent, mais

pleins d'intuitions qui touchaient au sublime. MM. Lemonnier, Eekhoud, Maeterlinck, Verhaeren, Picard et leurs amis ont trop blessé la religion et la morale, de façons d'ailleurs diverses, pour qu'on puisse les innocenter. — Mais enfin ils ont eu ce mérite de savoir rester personnels, de tirer parti de leurs qualités et de celles de leur race, de développer leurs talents sans courir après celui des autres. Et dans la voie nouvelle qu'ils ont ainsi frayée à la littérature belge, il a beau y avoir de la boue en maints endroits et des rochers parfois gros comme des montagnes, il n'y a du moins pas d'ornières et rien n'empêche de les y suivre, en balayant quand il le faut ou en déblayant le terrain.

Leurs noms reviendront donc, en ce second article surtout, plus souvent que ceux d'auteurs moralement plus recommandables : pour mettre en saillie les qualités et les défauts de l'école belge, il fallait les chercher auprès des chefs mêmes de cette école. Or, incontestablement, c'est le groupe des littérateurs issus de la Jeune-Belgique qui a donné le ton et le mouvement à tous les écrivains belges contemporains.

Évidemment aussi il sera surtout question des romanciers et des poètes. Car c'est chez eux, comme chez des artistes de style, que les qualités ou les défauts de la forme sont le plus visibles ; chez eux que se remarque davantage l'empreinte personnelle et, par suite, celle du génie collectif de la race ou de la nation.

Une des gloires incontestées des Flamands, c'est d'être peintres. Ils ont le don de la vision intense et nette, l'art du coloris, le secret du détail pittoresque. Et toutes ces qualités de la race, on les retrouve chez les écrivains actuels de Belgique, qu'ils soient d'ailleurs flamands ou wallons de naissance.

On a dit que tout artiste belge était peintre. Les littérateurs le sont même souvent sans aucune métaphore. A l'exemple de Charles de Coster, on dit que M. Camille Lemonnier vit dans la société des peintres et ne dédaigne pas lui-même de tenir parfois un pinceau. Il est certain tout au moins que cet écrivain aux talents multiples est un vrai

connaisseur en peinture et un critique d'art fort compétent. Il a publié une étude restée célèbre sur l'œuvre de Courbet et aussi une *Histoire des arts en Belgique*. Dernièrement encore il écrivait un intéressant petit volume sur Henri de Braekeleer, *le peintre de la lumière*, — dont il est fait pour comprendre le talent. M. Georges Eekhoud, non moins amateur d'art, vient de traduire du néerlandais une belle étude sur Jacob Jordaens. Presque tous les critiques littéraires de Belgique sont en même temps des esthètes et des critiques d'art; les revues littéraires s'intitulent en même temps artistiques.

Ce talent, ou pour mieux dire ce tempérament national de peintres, se manifeste chez les écrivains par une merveilleuse puissance de vision. Victor Hugo fit jadis un livre qu'il intitula *Choses vues*. Ce titre général pourrait convenir à toute la littérature belge. C'est un musée de tableaux. Tous ceux qui exposent là leurs œuvres ont vraiment des *yeux qui ont vu*, comme dirait M. Lemonnier, et ce que voient leurs yeux, leur pinceau sait le rendre avec une singulière précision. C'est dire qu'ils seront tout d'abord experts dans la description.

La description des paysages est peut-être la plus facile de toutes. Il n'y a pas de littérature qui ne possède quelque chef-d'œuvre en ce genre. Quant à la littérature belge, elle en fourmille. Déjà, dans la première partie de ce travail, on a pu en voir quelques spécimens. Pas un coin de la terre natale qui n'ait été amoureusement décrit par ses enfants.

Tous ont ressenti, comme s'exprime fort bien M. Carton de Wiart, « la séduction de cette terre féconde et variée, telle encore aujourd'hui que nous la retrouvons dans les fonds d'un Memling ou d'un Patenier, de ce pays paternel, tour à tour souriant et grave, qui monte, graduant ses beautés, des plages murmurantes de la mer du Nord aux campagnes des Flandres, aux mamelons verdoyants du Brabant, aux vallées rocheuses et aux plateaux d'Ardenne ».

Tous ont, un jour ou l'autre, essayé de décrire ou, comme dirait M. Edmond Picard, de *délinéer* « cette Belgique, s'inclinant vers la mer en une déclivité douce de soixante-dix lieues, commençant à l'Ardenne, dont les cimes se dressent

à sept cents mètres, pour s'achever au niveau de la mer, dans l'ourlet d'or pâle des dunes côtières, se déroulant en un large tapis de paysages paisibles, au milieu desquels s'ouvre l'estuaire hospitalier d'un grand fleuve accueillant ».

Aucun, je l'ai déjà dit, n'y a si bien réussi que M. Camille Lemonnier, dans son magnifique ouvrage sur *la Belgique*. C'est une fresque immense et splendidement lumineuse, où se retrouvent tous les aspects physiques et moraux de la patrie belge.

Bien des pages étincelantes ou délicates ont été extraites de cet immortel album et reproduites déjà un peu partout. Qu'il nous soit permis cependant d'en citer ici quelques lignes. C'est le panorama de Bruges, vu du haut du beffroi :

« Aussi loin que va le regard, il ne rencontre que pignons, tourelles, aiguilles, dais, clochetons, émergeant de l'imbriquement des tuiles rouges et des ardoises grises dans une pâleur lumineuse où s'électrisent des frissons de soleil. De nouveau s'atteste le prestige de cette lumière des Flandres, lavant d'une moiteur irisée les horizons, baignant les arêtes dans les ors et les moires, éteignant le lustre de la pierre sous une agonie de chaleur, pleurant aux heures matinales en rosées d'arc-en-ciel sous lesquelles se dissout, s'ennuage et se fond la réalité solide, comme aux mirages d'un songe. Ici on est comme au laboratoire même de ces merveilleuses alchimies : on assiste à la formation des vapeurs, ouvrières infatigables des illusions; on les voit s'abattre sur les maisons, crever aux angles des rues, panteler aux chevets des églises, se déchirer aux aiguilles des tours, en laissant aller de leurs flancs une ondée scintillante et vermeille. Et dans cette incomparable atmosphère, dans ce paradis de clartés humides, aux prismes moelleusement brouillés et que les frottis légers du pastel pourraient seuls exprimer, sommeille, au murmure de ses canaux, la grande amazone glorieuse du passé, devenue la bonne vieille décrépite et chagrine du présent. »

Chose étrange et merveilleuse! Dans la description des paysages qu'ils ont toujours sous les yeux, il était naturel que les Belges missent toutes leurs qualités de peintres. Mais ils n'ont pas moins de talent pour peindre les rutilantes

visions de l'Orient. Habitués aux ciels gris et bas, ils sont fascinés par les resplendissants soleils des tropiques. Et leur riche palette sait encore trouver des tons pour exprimer ces visions éclatantes, sans rien diminuer de leur splendeur !

Tout le monde comprend qu'un Belge puisse dépeindre le ciel de Liége, encore que tout le monde ne fût pas apte à décrire aussi bien que M. Lemonnier ce « gris nuancé, transparent, infusé de lumière, dans des atmosphères fondues qui ne découpent pas les objets, et les baignent au contraire de moelleuses ambiances ».

Mais c'est un Belge aussi, c'est M. Edmond Picard, qui dépeint avec des couleurs si rutilantes les panoramas de Congolie :

« Dès l'aube, j'ouvre la fenestrelle de ma cabane... Cette fois, la représentation est digne de l'Afrique grave et inclémente. De larges bandes de jaune pâle et de rouge assombri font au soleil surgissant un paysage céleste hiératique, opprimant de sa splendeur les montagnes, dont le panorama forme hémicycle devant la colline nue et en cône, au sommet de laquelle est planté notre infime refuge... A l'extrémité flexible des longues feuilles empennées, pendent des nids globuleux, fruits artificiels, que les oiselets ingénieux tressent et accrochent à des rameaux si frêles, que les lourds oiseaux de proie, ne pouvant s'y poser, ne les pillent pas... Des papillons, orchidées volantes, des papillons dont les ailes sont des palettes de peintres joailliers, palpitent nonchalamment leur floraison mouvante parmi la floraison végétale. »

C'est même un des amours des littérateurs belges, comme des anciens peintres flamands, que celui de la lumière intense. Dans les tableaux des vieux maîtres, au musée de Bruxelles, ce trait-là frappe les yeux les moins avertis. Et dans la vie pratique, chacun peut le remarquer, les Belges sont avides de lumière. Condamnés, par l'humidité de leur climat et la longueur de leurs hivers embrumés, à vivre dans l'intérieur de leurs demeures, ils semblent se dédommager en bâtissant de vastes appartements percés de larges fenêtres. Pour qui vient du midi, c'est un spectacle nouveau, que ces murs de briques, laids et plats, où s'ouvrent d'immenses

baies carrées, laissant à peine entre elles ce qu'il faut de maçonnerie pour supporter le toit en pente et le pignon à redents. Près du poêle où chauffe éternellement la bouilloire émaillée du café traditionnel, l'imagination rêve de soleils lointains et brillants.

De là sans doute chez tant de poètes cet amour des couleurs vives, des descriptions orientales, luxuriantes, parfois surchargées de splendeurs opulentes. Il y a certainement dans les *Ballades russes* de l'abbé Hoornaert, qui est gantois, des vers dont les rutilances fauves, écarlates, dorées tour à tour, eussent rendu jaloux Leconte de Lisle, qui était créole!

Plus délicate et moins commune que la description des paysages, déjà plus près aussi de la peinture des sentiments, est le tableau de genre, la peinture des scènes animées.

Que de vifs ou touchants exemples nous en pourrions glaner chez les auteurs belges! Au peintre de tant de scènes hideuses, M. Georges Eekhoud, empruntons, pour le relever un peu, cette description d'une procession en Campine :

« Devant, marchaient les hommes, presque tous en blouse et en casquette, s'appuyant sur leur rondin de cornouiller, les grègues et les chaussures poudreuses. Puis venaient les femmes, endimanchées, les matrones, les *bazinnen*, la tête prise dans ces grands bonnets campinois, dont les ailes de dentelle badinaient aux souffles intermittents de la brise crépusculaire et sur lesquelles se cabrait un chapeau en forme de cabriolet, garni de larges et longues brides de soie gros grain et à ramages; les jeunes filles en cornette blanche ornée de blondes, de guipures, de bouquets de fleurs, de coques vertes ou bleues.

« De poupines figures de fillettes s'encadraient encore dans ce casque de cuir foncé, coiffure délicieusement martiale, qui prêtait aux roses blondines un air de walkyries enfants... »

Quel détail manque-t-il là, et n'est-ce pas que tout est admirablement observé? N'est-ce pas que chaque mot est un coup de pinceau, chaque détail de la description, un véritable trait de lumière sur l'ensemble du tableau? Et de cette procession-là, dolente, mais pieuse, pourquoi ne pas rap-

procher celle des nègres africains, que M. Edmond Picard nous dépeint si vivement :

« Incessamment nous rencontrons des porteurs, isolés ou en file indienne, noirs, noirs, noirs, misérables ; pour tout vêtement, ceinturés d'un pagne horriblement crasseux, tête crépue et nue supportant la charge, caisse, ballot, pointe d'ivoire, manne bourrée de caoutchouc, baril, — la plupart chétifs, cédant sous le faix multiplié par la lassitude et l'insuffisance de la nourriture, faite d'une poignée de riz et d'infect poisson sec, — pitoyables cariatides ambulantes, bêtes de somme aux grêles jarrets de singes, les traits contractés, les yeux fixes et ronds dans la préoccupation de l'équilibre et l'hébétude de l'épuisement. »

Mais entre toutes les scènes de genre, il en est une que les conteurs et les poètes belges aiment par-dessus tout, — comme l'aimèrent les maîtres de la peinture flamande. C'est la scène où l'on mange, celle où l'on boit, celle où l'on fait ripaille. Avec leur familière franchise, les Belges avouent assez volontiers, comme l'a fait un jour M. Carton de Wiart dans la *Revue générale*, qu'il y a chez eux « un traditionnel amour des goinfreries ». De vrai, on est tenté de s'en réjouir, tellement cet amour, joint à leur talent d'expression, nous a valu de succulents tableaux ! Au fond, tous les peuples n'ont-ils pas du goût pour la bonne chère et n'est-ce pas un lieu commun de toutes les littératures, voire de la Bible, que la description des bons repas ? Mais nulle part ce thème n'a été si heureusement, si plantureusement développé que dans les Flandres.

Tout le monde se souvient des beuveries, des *soûleries* que Breughels, Teniers, Jordaens et tant d'autres ont rendues immortelles. Eh bien, félicitons-nous : la tradition n'est pas perdue ! Bien au contraire : les Belges l'ont fait passer de la peinture matérielle dans la peinture figurée. Il n'y a presque pas de romancier, de nouvelliste ou de poète qui n'ait décrit maintes et maintes fois des dîners pantagruéliques, des scènes de *nopces et festins* à rendre jaloux le moyen âge. Aussi, pour le dire en passant, quand on lit certaines de ces descriptions, on se prend à songer que les Belges ont man-

qué leur heure et qu'un des leurs aurait dû écrire le *Gargantua* ! — Serait-ce pour l'avoir compris, que de Coster a repris pour son compte la langue de Rabelais ? Il a dû sentir qu'entre le curé de Meudon et lui ou pour mieux dire toute sa race, dont il voulait incarner les traditions, il y avait une affinité secrète !

Bien entendu, on ne saurait louer en bloc toutes les descriptions truculentes auxquelles une *kermesse* peut donner sujet. Hélas ! sous ce titre même, M. Georges Eekhoud a tracé des tableaux dont rien n'excuse le réalisme. Mais il est certain que, même sans tomber dans ces excès, l'écrivain belge est généralement inspiré et mis en verve par la description d'un bon repas. Qu'on relise, par exemple, l'inoubliable repas de noces de *Kaekebroeck* ou qu'on prenne, dans l'intéressant petit livre *Cité Brabant*, le banquet de la chambre de rhétorique. Il y a là du Rabelais encore ; c'est d'un naturel et d'un *rendu* où rien ne manque, et cependant rien non plus n'y choque les convenances.

Tous ceux qui eurent à Lille, en 1894, le plaisir d'entendre le comte Verspeyen, se rappellent encore avec quelle verve il décrivit « l'influence des banquets démocratiques sur l'union électorale des catholiques belges ». Et en esquissant si amoureusement le tableau des « sept cents convives d'Audenarde, attablés autour d'un hochepot national, composé de deux moutons, deux porcs, soixante-dix kilos de viande de bœuf, deux cents kilos de pommes de terre, soixante-quinze kilos de légumes variés, cent trois mètres de boudin (précisément le chiffre de la majorité parlementaire, Messieurs !), le tout arrosé de la savoureuse bière du pays », le spirituel orateur n'avait aucune honte d'ajouter :

« Les Belges, et particulièrement les Flamands, ont une réputation gastronomique dont ils entendent ne pas déchoir ! »

Et il faut bien avouer que les Wallons leur ressemblent, avec un peu plus de finesse, mais non moins de sincérité dans la gourmandise. Car on sent la joie d'un gourmand qui se pourlèche les babines, dans la peinture de leurs fêtes et de leurs kermesses. Un exemple entre mille : voyez avec quelle complaisance M. Maurice des Ombiaux nous détaille

cet étalage devant lequel, tout enfant, il a dû faire des péchés d'envie, à la kermesse de son village :

« Les marchandes achevaient d'arranger sur leurs établis volants, recouverts d'une serviette blanche, les caramels, les bâtons de sucre d'orge, les boules de gomme multicolores, les chiques de sirop durci, les *bablutes*, les *babulaires*, les couques de Dinant et de Reims, les pains d'épice de Gand et ceux de Verviers. A une corde, qui allait de l'un à l'autre montant, pendaient les saucisses de Boulogne; le sel, dont elles étaient saturées, traversait la membrane qui les recouvrait; on eût dit qu'elles avaient été roulées dans la poussière de la route. Les oranges, classées selon leur qualité, jetaient une chaude note d'or parmi les couleurs crues des bonbons peints. »

Peut-être l'aura-t-on déjà remarqué, ces peintures valent surtout par l'abondance et le pittoresque des détails. Et c'est là précisément une des grandes qualités qui font les descriptifs : voir et mettre en lumière le trait caractéristique. Rien ne donne autant l'illusion de la réalité que ce détail réel, léger, mais distinctif. Dans les tableaux flamands, c'est encore une des choses qui frappent. Le détail pittoresque n'est pas toujours relevé ou sublime. Le plus souvent, au contraire, il est en soi peu de chose, ou quelque chose de simple, de vulgaire, presque de trivial. S'il est malgré cela caractéristique et qu'il soit indiqué avec discrétion plutôt que souligné avec affectation, il est intéressant et artistique. C'est lui qui donne aux tableaux de genre leur charme à part et leur note absolument vraie.

Il est difficile d'accumuler en moins de vers plus de détails expressifs et pittoresques que n'en met en ce dizain M. Adolphe Hardy :

La bicoque, chaume et torchis, rit sous la roche,
Entre la route en pente et la rivière proche.
Une source est derrière, un courtil est devant.
Sur des cordes, du linge usé clapote au vent.
Au toit, quelques pigeons dorment, roulés en boules.
Par les trous de la haie, entrent, sortent des poules.

Au vieux tuyau de fer de la source, un fil d'eau
Coule entre rouille et mousse et déborde d'un seau;
Tandis qu'assise à l'ombre, une fille superbe
En coiffe à bavolet, plume un canard dans l'herbe...

Encore cet exquis petit tableau est-il choisi à dessein, et c'est un vrai morceau d'anthologie. Mais j'ouvre *au hasard* les œuvres de M. Camille Lemonnier et je lis : « De temps à autre, M. le vicaire regardait Fleur-de-Blé et alors il disait en lui-même, *en fermant son livre après y avoir mis le doigt pour ne pas perdre la page...* » — N'est-ce pas là un détail bien mince, mais pris sur le vif, un petit geste de rien, mais combien proprement *ecclésiastique* !

J'ouvre *au hasard* un volume de Rodenbach et je tombe sur ce vers :

Béguines revenant du salut des paroisses...,

et en regardant le titre, je vois qu'il s'agit de décrire l'après-midi calme du dimanche, dans la ville calme de province. Ces *béguines* sortant de ces *saluts* n'éveillent-elles pas tout un monde d'idées suggestives ! Quoi de plus simple pourtant que ce vers, en lui-même presque vulgaire et presque insignifiant ?

Et qu'est-ce qui fait le charme de cette kermesse, où nous menait tout à l'heure M. des Ombiaux, sinon l'abondance des menus détails ? C'est donc là un des grands talents des écrivains belges et spécialement des romanciers de terroir. L'œuvre de M. Courouble entre toutes se distingue par cet admirable talent d'observation pittoresque; chez lui aussi, chez lui surtout, on peut prendre un volume et l'ouvrir *au hasard*; on ne sera certainement pas déçu.

L'amour des Flamands pour leur intérieur est proverbial. On a déjà dit combien ils trouvaient d'inspiration dans leur amour du clocher, du beffroi communal, de la maison paternelle. Les Belges ont encore hérité d'eux cet amour-là.

Dans un de ses drames les plus saisissants et les plus personnels, — d'ailleurs étrange à l'excès, — M. Maeterlinck arrive à nous intéresser par la peinture d'un *intérieur* qu'on ne voit même pas, qui est uniquement dans le titre de la

pièce et dans la coulisse! Le bonheur de cette famille réunie, inconsciente encore de son malheur, et que des étrangers vont plonger dans la tristesse en rapportant au milieu d'elle un cadavre, produit une impression poignante.

M. Adolphe Hardy dépeint avec amour un *intérieur* ardennais :

Les anciens lits, où flotte un long rideau tombant;
La bergère où l'aïeul sommeillait, le vieux banc,
Les chenêts, l'âtre gris tout bourré de ramille,
Le lard sec et jauni qui nourrit la famille,
Les pains de sarrasin près du four étendus,
Le bahut, les fuseaux au plancher suspendus,
Et tapi sous la huche, au fond de la chaumière,
Le chevreau noir qui dort en son lit de bruyère...

Mais ici nul ne nous touche plus que Rodenbach, car lui surtout sait mettre son âme en toutes ces choses, et réveiller les souvenirs du cœur en retraçant chaque détail. Dans la maison paternelle, il revoit ceux qu'il y aima, spécialement

Les sœurs, jeunes encor, dormant dans les fauteuils...

Et chaque chose lui parle de quelqu'un :

La pendule, où l'aiguille avance
Implacablement son compas,
Semble nous chuchoter tout bas
Ce qu'elle sait de notre enfance!

Ici, c'est le papier fleuri,
Dont, les jours de fièvre moroses,
Nous comptions les guirlandes roses
D'un long regard endolori!...

Rien n'a changé; les glaces seules
Sont tristes d'avoir recueilli
Le visage un peu plus vieilli
Des mélancoliques aïeules..

... O sainte maison paternelle,

Qui donc pourrait vous oublier,
Logis où dort notre âme en cendre,
Surtout quand on a vu descendre
Des cercueils chers sur l'escalier!...

Avec Rodenbach, nous touchons à un genre tout particulier d'art descriptif. Il y a là non seulement la netteté des

lignes, la variété du coloris et le pittoresque du détail, mais il y a un don d'observation *intérieure*. Les choses décrites ne sont pas seulement vues du dehors, elles semblent, au dedans d'elles-mêmes, avoir une âme. L'écrivain y fait passer un peu de la sienne. Ce talent de ce que l'on pourrait appeler la *description subjective*, fut le génie propre de Rodenbach. Mais il lui est trop personnel, du moins à ce degré, pour qu'on en puisse faire un des traits généraux de la littérature belge.

Cependant l'art de donner une âme aux choses n'est certes pas étranger aux écrivains belges, puisque tous ont un don remarquable d'imagination, qui leur fait trouver des métaphores heureuses et neuves. Or le mérite des métaphores est justement de prêter la vie à ce qui ne l'a point, de rendre sensibles, personnelles, vivantes, les idées abstraites.

Épris comme ils le sont des réalités matérielles, les Belges devaient avoir et ils ont un extraordinaire talent pour matérialiser, si l'on peut ainsi dire, ce qui est le plus incorporel et inaccessible.

Dans une série de poèmes, M. Émile Verhaeren s'est ingénié à décrire, en vers violemment réalistes, d'une brutalité rude et expressive, l'agonie d'une âme révoltée contre la foi et même contre la raison, le naufrage de la croyance et même du bon sens, l'effarement d'une imagination en démence devant le mystère et l'inconnu. Il y a là des visions macabres, des peintures d'amphithéâtre, et pour parler la langue d'un Belge lui-même, fait pour comprendre ce qu'il décrit : « Il s'en exhale une odeur d'*in pace* et de pourrissoir... La décroissance de la raison y revêt les apparences d'un supplice corporel où l'âme est sa propre tortionnaire et inexorablement se scarifie et se dépèce... Par des schémas outrés, par des correspondances essentielles d'images et de couleurs, s'avère le don prodigieux de tout incorporer et d'exprimer, à l'égal d'un organisme, l'inorganique même, les pures entéléchies spirituelles. »

Ainsi parlait M. Camille Lemonnier, le 15 mars 1896. Une bonne part de ces éloges lui pourraient être appliqués, et conviendraient, à des degrés divers, à tous les auteurs marquants de la Jeune Belgique.

Tout ce qu'il peut y avoir, comme ils disent, de *correspondances* entre les images et les idées, entre l'ordre physique et l'ordre moral, a été exploité par eux. C'est encore M. Verhaeren qui nous montrera les usines

Se regardant avec les yeux cassés de leurs fenêtres,

et qui nous fera entendre :

Comme une bête énorme et taciturne
Qui bourdonne derrière un mur,
Le ronflement... rythmique et dur
Des chaudières et des meules nocturnes.

C'est Rodenbach, qui fera de la ville morte un personnage vivant de son inoubliable roman !

Dans une pièce bien venue, *la Chanson des forges*, M. Iwan Gilkin prête, lui aussi, une personnalité et une voix aux flammes ardentes :

Nous forgeons pour tes pieds le boulet et l'entrave,
... Stupide humanité, nous forgeons, nous forgeons
Le travail monstrueux avec la maladie,
Nous forgeons la chlorose et l'abrutissement...

Chez M. Lemonnier nous entendrons « dehors la neige battre les vitres avec le bruissement léger d'un oiseau qui veut entrer ». Chez M. Maeterlinck, Palomides entendra les os d'Alladine « se plaindre comme un petit enfant » et le messager de la triste nouvelle dans *l'Intérieur* tiendra « tout le petit bonheur » de la pauvre famille « entre ses vieilles mains, comme un oiseau malade ».

Mais les derniers exemples cités, nous révèlent un autre artifice cher aux Belges et dont ils se servent fort habilement : c'est la *transposition des sensations*. Grâce à leurs impressions si vives et si variées, ils ont tiré de ce procédé des résultats merveilleux. Ici encore Rodenbach s'est rendu célèbre. Qui ne se rappelle ce début de *Bruges-la-Morte* :

« Hugues recommençait chaque soir le même itinéraire, suivant la ligne des quais, d'une marche indécise, *un peu voûtée* déjà, quoiqu'il eût seulement quarante ans. Mais le veuvage *avait été pour lui un automne précoce*. Les tempes étaient dégarnies, les cheveux *pleins de cendre grise*. Ses yeux *fanés* regardaient loin, très loin, au delà de la vie. »

Et dans un tout autre genre, l'abbé Hoornaert dira avec beaucoup de hardiesse et de puissance en décrivant une nuit au désert :

> Dans les recoins obscurs, emplis d'ombres plus noires,
> A l'abri des rayons fauves des astres clairs,
> On entend *mollement* de *sournoises* mâchoires
> Plonger des crocs aigus dans la moiteur des chairs.

Tout le monde voit immédiatement que ce petit jeu des transpositions est malgré tout extrêmement dangereux. Si les yeux *fanés* nous plaisent parce que l'éclat du regard pâlit en effet comme celui des fleurs, si le bruit sourd des mâchoires carnassières est pour notre oreille comme une chose *molle* est pour notre main, il y a déjà dans la *marche un peu voûtée* de quoi surpendre les imaginations rigoureusement ordonnées. Certaines gens n'entendent pas la *voix de la lumière* aussi clairement que M. Maeterlinck ni celle du *silence* aussi facilement que Rodenbach. Tous nous serions peut-être vite fatigués de voir, comme disait M. Faguet, avec les oreilles ou d'entendre avec les yeux. Mais il n'en faut que davantage louer ceux qui savent heureusement tirer parti d'un si délicat procédé.

N'est-il pas encore plus dangereux de vouloir traduire une beauté sensible par une comparaison tirée de l'ordre moral ? Ne risque-t-on pas de faire sourire et ne frise-t-on pas le mauvais goût quand on *transpose* les sensations que cause la nature en celles que peut causer l'artifice ou l'industrie ? Il faut en tout cas être très adroit pour y réussir avec grâce, et c'est pourtant ce qu'a fait par exemple M. Paul André, en décrivant la Sambre et la Meuse, telles qu'on les aperçoit du casino de Namur :

« A une profondeur de vertige, au pied de la montagne, la vallée se présente comme un indéchiffrable grimoire colorié par des enfants sur une immense page. Tous les bruns, tous les gris, tous les verts des champs partagent le dessin en carrés irréguliers. Sans ordre, ici et là, sont plantés les jouets représentant les arbres, les maisons. De minuscules attelages mécaniques courent le long des routes blanches. D'un bout à l'autre du bariolage, le fleuve, en le traversant, paraît

une traînée de l'encrier répandu pendant le jeu. Une mouche y a trempé son corps et, en s'enfuyant, a tracé une ligne sinueuse plus étroite, la Sambre. »

Nous retrouvons ici, dans la comparaison et la métaphore, ces détails familiers de la vie quotidienne, qui font la supériorité des Belges dans la description. Mais peut-être ce talent même des images simples et usuelles donnerait-il à croire que leur imagination se borne aux tableautins ; que du moins cet art des transpositions ne s'élève pas au-dessus d'un ordre de sensations matérielles très ordinaires. Il faut redire ici ce que nous remarquions à propos des descriptifs : comme le don de l'observation immédiate ne les empêche pas de voir et de dépeindre aussi avec des couleurs saisissantes les spectacles les plus lointains et les moins usuels pour eux, de même leur imagination familière et trotte-menu, si génialement inspirée par leur esprit pratique et leur amour des détails ordinaires, ne les empêche pas de s'élever à l'occasion jusqu'aux fantaisies les plus aériennes, aux rêveries les plus resplendissantes. La métaphore de haut vol, l'image noble et même sublime, si elle n'est pas absolument fréquente chez eux, ne leur est cependant pas inconnue.

Quelle grandeur dans cette métaphore de M. Demolder : « Elle passa, portant très haut la tête..., elle marchait à grands pas, semblait faucher la lumière, qui se couchait en ombre sous ses pieds » !

Un exemple fameux d'imagination supérieure est le livre de *la Vie des abeilles*, qui contribua si fort au renom littéraire de M. Maurice Maeterlinck. Je sais qu'il y a là aussi une bonne part de description ; l'auteur serait peu flatté si on prenait son livre pour un ouvrage *de chic* ou un poème de pure imagination. Mais à côté ou *au-dessus* de la description exacte et minutieuse, quelles merveilleuses couleurs d'imagination, quel fulgurant éclat de latentes ou expresses comparaisons, quel éblouissement de métaphores ! N'importe quelle page du livre renferme presque toujours ces deux éléments, et si heureusement mêlés, que leur union même fait le charme et le mérite propres de l'ouvrage. Entre tous, le chapitre du *Vol nuptial* est un perpétuel chef-d'œuvre de rapprochement, de *correspondance* entre la chose vue ou

décrite et la chose imaginée, entrevue, rêvée. Que cela soit exempt de sensualité, je ne le prétends certes pas; mais l'effet de coloration et de vie est d'une incontestable puissance :

La reine-abeille « prend son vol à reculons, revient deux ou trois fois sur la tablette d'abordage, et quand elle a marqué dans son esprit l'aspect et la situation exacte de son royaume qu'elle n'a jamais vu du dehors, elle part comme un trait au zénith de l'azur. Elle gagne ainsi des hauteurs et une zone lumineuse que les autres abeilles n'affrontent à aucune époque de leur vie. Au loin, autour des fleurs où flotte leur paresse, les mâles ont aperçu l'apparition et respiré le parfum magnétique qui se répand de proche en proche jusqu'aux ruchers voisins. Aussitôt les hordes se rassemblent et plongent à sa suite dans la mer d'allégresse dont les bornes limpides se déplacent. Elle, ivre de ses ailes et obéissant à la magnifique loi de l'espèce qui choisit pour elle son amant et veut que le plus fort l'atteigne seul dans la solitude de l'éther, elle monte toujours, et l'air bleu du matin s'engouffre pour la première fois dans ses stigmates abdominaux et chante comme le sang du ciel dans les mille radicelles reliées aux deux sacs trachéens qui occupent la moitié de son corps et se nourrissent de l'espace. Elle monte toujours. Il faut qu'elle atteigne une région déserte que ne hantent plus les oiseaux qui pourraient troubler le mystère. Elle s'élève encore et déjà la troupe inégale diminue et s'égrène sous elle. Les faibles, les infirmes, les vieillards, les mal venus, les mal nourris des cités inactives ou misérables, renoncent à la poursuite et disparaissent dans le vide. Il ne reste plus en suspens, dans l'opale infinie, qu'un petit groupe infatigable. Elle demande un dernier effort à ses ailes et voici que l'élu des forces incompréhensibles la rejoint, la saisit, la pénètre et qu'emportée d'un double élan, la spirale ascendante de leur vol enlacé tourbillonne une seconde dans le délire hostile de l'amour. »

Au don de l'observation précise, de la peinture exacte, vivante et colorée; à leur remarquable talent pour les métaphores de toutes sortes, familières ou splendides, les écri-

vains belges joignent généralement une grande qualité : c'est la spontanéité du sentiment et la sincérité de son expression. La spontanéité tient sans doute, comme la puissance de décrire, à leur nature d'impressionnistes; la sincérité littéraire est le résultat de leur caractère franc et indépendant.

Impressionnistes, ils se livreront tout entiers, quand ils aborderont l'étude des sentiments, à l'émotion de leur personnage. Ils sentiront, ils aimeront, ils souffriront en lui et avec lui. Sincères, ils chercheront avant tout à traduire ce qu'ils sentent, comme ils cherchaient dans la description à traduire ce qu'ils voyaient.

C'est une des heureuses qualités de l'âme belge, que l'horreur de la contrainte, la jalousie de son indépendance. Il y a bien là un peu d'indiscipline. « Rien ne coûte tant à un Belge, me disait un jour le bourgmestre d'une des villes du royaume, que de se plier à l'obéissance ; si vous voulez obtenir quelque chose de lui, n'ayez jamais l'air de le lui commander. Vous obtiendrez beaucoup de lui par persuasion, presque rien par commandement. »

De là vinrent jadis les mécomptes des Espagnols, des Autrichiens et des princes-évêques de Liége. De là vient dans les arts flamands l'horreur des voies battues et des méthodes conventionnelles; de là un esprit d'initiative que les Belges apportent partout.

En littérature, cette tendance pourra avoir quelques déplorables effets, mais elle en aura aussi d'excellents.

> Je ne me sens pas né pour les vers de commande,

disait le gracieux poète montois Benoît Quinet. Et de cet état d'âme, commun à tous les écrivains de Belgique, résulte chez eux tout d'abord la spontanéité du sentiment. Sur ce point, les Belges sont probablement supérieurs à la plupart des littérateurs parisiens. A l'œuvre de certains de leurs poètes et de leurs romanciers, se mêle une émotion vraie et simple qui n'a pas honte d'elle-même, une tendresse qui rêve sans penser, qui s'exprime sans s'analyser et surtout sans s'écouter, quelque chose de léger et de doux, de très

intime en même temps, un peu de sentimentalité germaine, peut-être, reste des vieux ancêtres bas-allemands.

Cette émotion vive et loyale, naïve et franche, nous en manquons le plus souvent et peut-être sommes-nous condamnés à en manquer. L'âme irrémédiablement logique des Latins, des Français surtout, toujours en quête de l'unification et du principe universel d'ordre et de mesure, toujours anxieuse de doser exactement la part du sentiment et celle de la raison, ne se livre jamais si bien à la sensibilité, que la raison souveraine perde son contrôle. Toute notre poésie a un fond incorrigible d'intellectualisme tel, que la pensée chez nous a souvent l'air de nuire au sentiment. Je ne dis pas que le résultat final, dans sa complexité, doive y perdre. Je crois seulement qu'une des beautés possibles de l'œuvre littéraire est absente de ce chef. Jamais nous ne rêverons, par exemple, comme les Allemands et les Anglais; jamais nous n'associerons comme eux des images, des sons et des sentiments, en un tout capable de remuer jusqu'aux entrailles, sans presque parler à la raison supérieure, tout ce qu'il y a dans notre être sensible de tendresse et d'*émotivité*.

Rodenbach, dans ses œuvres les meilleures, quand il ne s'était pas laissé fausser le goût, fut un type heureux de la sentimentalité flamande. Vraiment, il dit les choses *comme on les ressent*, avec un accent d'ingénuité incomparable, et sans aucun apparent souci de l'*écriture* :

Ma mère, *elle* a voulu garder, la sainte femme,
Mon massif berceau d'autrefois.
Il rêve dans un coin aux jours d'épithalame
Où moi, l'enfant nouveau, j'avais une jeune âme,
Et ma mère une jeune voix.

Mais la voix s'est usée et plus jamais ne chante,
Puisque les enfants sont grandis...

... Et j'évoque en pleurant la musique éphémère
De celle qui venait s'asseoir
Et chanter, en suivant le vol de sa chimère,
Si doucement, que c'est par sa chanson de mère,
Que j'appris à parler, le soir...

Qui n'a lu sa pièce touchante sur *les Absentes* :

Le soir, quand je m'en vais tout seul le long des rues,
Vers les faubourgs, pour voir le soleil se coucher,

Je sens autour de moi mes deux sœurs disparues
Comme des oiseaux blancs autour d'un noir clocher ..,

et celle, plus célèbre encore, du *Coffret*:

Ma mère, pour ses jours de deuil et de souci,
Garde dans un tiroir secret de sa commode
Un petit coffre en fer rouillé, de vieille mode...
Et ne me l'a fait voir que deux fois jusqu'ici...
Quand sont mortes mes sœurs blondes, on l'a rouvert,
Pour y mettre des pleurs, — et deux boucles frisées
Hélas! Nous ne gardions d'elles, chaînes brisées,
Que ces deux anneaux d'or dans ce coffret de fer.
Et toi, puisque ton front vers le tombeau se penche,
O mère! quand viendra l'inévitable jour
Où j'irai dans la boîte enfermer à mon tour
Un peu de tes cheveux..., que la mèche soit blanche !...

Tout cela est si vrai et en même temps si simple, que l'on n'aurait pas pu, semble-t-il, dire ces choses autrement! Et tout le *bon* Rodenbach est ainsi; plût au ciel qu'il n'y en eût jamais eu un autre!

On retrouve la même émotion sans recherche, et pénétrante pourtant jusqu'aux moelles, dans beaucoup de pages d'Octave Pirmez. Celui-là avait pris la sincérité chez les romantiques; mais il la poussa encore plus loin qu'eux, parce qu'il sut éviter leurs préjugés et leurs conventions comme eux-mêmes avaient évité les conventions classiques. Dans son œuvre considérable, relisons au moins ces lignes touchantes, où il évoque le souvenir de son frère :

« Dans les matinées de printemps, j'aime encore à parcourir l'allée du calvaire de Villers et à fouler le vallon émaillé de fleurs où, tant de fois, nous avions prolongé nos entretiens; je vais errer, accompagné de la foule murmurante de mes souvenirs, sur les rives du ruisseau de l'Ormalheure, dont j'écoute les doux sanglots. Les oiseaux des autres années chantent sur les mêmes buissons; l'arome pénétrant des plantes germantes circule dans l'air calme, et la nature répand son charme au plus profond des âmes. Mais le pauvre enfant n'est plus là pour s'émouvoir avec moi et il me faut admirer, aimer, souffrir doublement, puisque je porte comme deux vies en mon sein. De lui, il ne reste plus que moi ici-bas. »

Cette sincérité dans l'expression des sentiments a produit un résultat inattendu : les écrivains les plus brutaux sont aussi les plus tendres, lorsqu'ils veulent bien s'y essayer. De *réalistes*, ils deviennent *vrais*.

Prenons comme exemple M. Camille Lemonnier. A lire certains de ses ouvrages, aurait-on soupçonné que sa main, cette main tour à tour d'Hercule forain et de vétérinaire, pût prendre toutes les douceurs d'une main maternelle, toutes les souplesses d'une main d'enfant? Il en est ainsi pourtant. Cette nature puissante et si profondément impressionnable, que Dieu a départie à M. Lemonnier, ne se borne pas à ressentir et à retracer les émotions brutales et grossières, à exprimer des âmes bourrues et velues. C'est avec une grâce exquise, une délicatesse charmante, une sensibilité pure et fine, qu'il s'attendrit et nous attendrit dans ses *Noëls flamands*, par exemple ou dans *Comment va le ruisseau*.

Pas une âme un peu neuve qui ne pleure en lisant la mort de Fleur-de-Blé. Et voyez Noémie, fiancée à Jean Fauche, méditant devant la fontaine :

« Comme la petite onde, elle venait, elle aussi, d'un lointain obscur où des jeunes filles, des fiancées, des amoureuses, s'étaient penchées sur les sources profondes, tâchant de conjecturer leur destin. Rien n'avait pu arrêter la vie des races ; rien n'avait pu avoir raison de la petite onde intérieure. Si un roi était venu là et avait voulu refouler le flot monté du cœur de la terre, est-ce que tout de même cette force incompressible de l'eau ne se serait pas fait jour d'un autre côté ?

« Noémie trembla. Elle sentit que, par une pente naturelle, sa pensée l'entraînait. Elle se rappela le mot de Jean Fauche : « Comme va le ruisseau. » Elle compléta mentalement : « Com-« me vont les ondes de la vie, comme va l'élan des âmes. »

Qui reconnaîtrait, dans cette page touchante et simple, le peintre de tant de sentiments presque innommables ?

Mais qui donc reconnaîtrait M. Eugène Demolder dans *le Cœur des pauvres*, à la peinture d'une âme fraîche et pure comme celle de Colombe, la petite servante ? On dirait vraiment qu'il a peur avec elle des dangers de la capitale. On dirait qu'il est entré dans le cœur de la vieille Waudru, où celle-ci, depuis le jour que son prétendant la délaissa comme

trop pauvre, « est restée seule avec sa tendresse, comme avec des fleurs qu'elle ne pouvait donner ». — M. Georges Eekhoud n'est-il pas ordinairement adonné à l'étude des âmes les plus amorales, des sentiments les plus étranges, les plus violents, les plus contre nature parfois ? Cependant il sait si bien se mettre dans ses personnages, prendre les sentiments de leur âme et les exprimer, quand il le veut faire, avec une franchise sans apprêts, que lui aussi a tracé des tableaux d'une tendresse pure et naïve. Il a des pages profondément émouvantes sur le souvenir de son père. Et ailleurs, avec quelle sobriété naturelle, mais irrésistiblement touchante il nous dépeint les adieux de Frans Goor à sa mère, quand le gars flamand part pour la caserne! Ce tableau rappelle d'ailleurs une scène analogue, où tout le monde reconnaît la main d'un maître : le départ de Sylvestre, dans *Pêcheur d'Islande*. Comme la grand'mère de Sylvestre, la mère de Frans (Bazin Goor) accompagne son fils au départ ; elle vient jusqu'à la ville, où les conscrits devaient prendre leur train : « En route, ils s'arrêtaient, comme à des stations de chemin de croix, devant ces mignonnes chapelles accrochées au tronc des plus beaux arbres. Elle s'agenouillait, commençait une prière, mais elle n'achevait pas et finissait par se retourner vers son fils, lui prenait la tête entre les mains et le regardait dans les yeux, comme si elle ne devait plus le revoir. Puis elle éclatait en sanglots. »

Ce serait ici le cas de citer à nouveau MM. Maeterlinck et Verhaeren. Aucun en effet parmi les auteurs belges n'a poussé si loin ou pour mieux dire n'a affecté davantage cet art de traduire immédiatement des sentiments et même des sensations, sans apparence de préoccupation littéraire. Dans son théâtre, M. Maurice Maeterlinck semble chercher à faire passer l'impression du personnage dans le spectateur, avec le minimum de dialogue possible. Quant à M. Verhaeren, son vers hurle et se tord, en dépit de toutes les règles traditionnelles de métrique et parfois de grammaire. Ils ont en outre, comme MM. Lemonnier et Eekhoud, une prédilection marquée pour l'étude des psychologies impulsives. Mais il faudra malheureusement revenir là-dessus, pour signaler

précisément chez ces auteurs l'exagération d'une qualité et l'outrance d'un procédé dont l'abus gâte les charmes.

Notons cependant que M. Verhaeren, lorsqu'il veut se modérer un peu et canaliser sa violence, arrive à traduire très sincèrement des sentiments normaux, très humains, très doux même et très tendres. Quelle sérénité dans son *Agonie de moine* :

Faites miséricorde au vieux moine qui meurt,
Et recevez son âme entre vos mains, Seigneur!
Quand ses maux lui crieront que sa course en ce monde
Est près de terminer son orbe vagabonde ;
Quand ses regards vitreux, obscurcis et troublés
Enverront leurs adieux vers les cieux étoilés;
Quand se rencontrera, dans les affres des fièvres,
Une dernière fois, votre nom sur ses lèvres... ;
Quand on lui donnera, pour suprême amnistie,
Pour lampe de voyage et pour soleil, l'hostie... ;
Quand on le descendra, sitôt la nuit tombée,
Parmi les anciens morts qui dorment sous l'herbée;
Quand l'oubli prompt sera sur sa fosse agrafé,
Comme un fermoir de fer sur un livre étouffé;
Faites miséricorde à son humble mémoire,
Seigneur, et que son âme ait place en votre gloire!...

Pourquoi donc n'a-t-il pas toujours écrit des poèmes comme ceux des *Heures claires* et des *Visages de la vie* ?

Il est impossible de caractériser, même à grands traits, les tendances de l'école belge sans faire, au nom de la religion, de la morale et même du bon goût, quelques restrictions essentielles. Je tâcherai de les faire dans un prochain et dernier article.

Dès à présent, je demande l'indulgence pour une œuvre dont je ne me dissimule pas les dangers. Noter les caractères généraux d'une littérature, c'est un peu, comme je le disais au début, définir l'âme de tout un peuple ; et l'entreprise est délicate entre toutes, quand on veut juger non des compatriotes mais des voisins. Tant de préjugés, tant d'idées toutes faites, traditionnelles ou conventionnelles, risquent d'offusquer le jugement ! Et l'on risque si fort aussi d'être injuste en généralisant quelques défauts individuels ! Aussi est-ce par de nombreux exemples que l'on peut donner aux lecteurs une idée à peu près exacte. Ce que celle-ci perd peut

être en netteté synthétique, elle le gagne en sincérité. Mieux vaut être juste que systématique.

Dans les quelques pages qui précèdent, les Belges eux-mêmes viennent de nous révéler leurs grandes qualités d'écrivains : amour de la peinture vive, talent extraordinaire d'observation, aptitude à saisir et à noter le détail pittoresque, simplicité et sincérité de l'émotion sentimentale. C'est assez de qualités pour constituer une littérature belle et originale. Assez pour faire aimer aussi l'âme belge et pour donner raison à ceux qui la veulent de plus en plus indépendante dans sa manière de penser, de concevoir et d'exprimer. Car « sa vraie nature, sa vraie beauté, son originalité à forte saveur ne se dégagent », selon le mot de M. Edmond Picard, « que par le reploiement sur elle-même, quand elle n'a d'autre souci que d'entrer en possession de son essence et qu'elle se garde de l'horreur et de l'abomination des contrefaçons étrangères ».

Joseph BOUBÉE.

(*A suivre.*)

DE LA CRÉATION
D'UNE
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE D'ÉTUDES
RELIGIEUSES ET SOCIALES

I

Il faut beaucoup de livres, et des livres de valeur, et qui coûtent cher, pour peu que l'on veuille étudier une question, ou simplement se tenir au courant du mouvement des idées.

Évidemment, parmi les douze mille volumes qui paraissent en France et parmi les douze mille autres que la Bibliothèque nationale reçoit de l'étranger chaque année, quelques centaines à peine surnageront. Mais ceux-là, il est important de les connaître; et, si vous leur ajoutez les trois ou quatre revues d'intérêt général, et un nombre égal de revues spéciales que tout homme cultivé doit suivre, cela fait déjà, pour qui veut payer et ces revues et ces livres, une dépense annuelle bien supérieure aux ressources pécuniaires de la plupart des hommes d'étude.

Cette dépense sera cependant notablement accrue, si vous leur ajoutez les vingt ou trente ouvrages, souvent très chers, qu'il est indispensable de consulter ou de parcourir, sinon de lire en entier, pour approfondir n'importe quel sujet.

Elle le sera encore plus si, écrivain de profession, érudit ou savant, vous avez l'ambition de traiter un de ces vastes problèmes d'économie sociale, de philosophie, d'histoire ou de religion, qui exigent plusieurs années de travail et demandent que de nombreux volumes soient au moins consultés.

Car, d'emprunter ces livres, il ne faut pas y songer, si l'on habite à la campagne ou même dans une petite ville.

Bien rares, en effet, sont les bibliothèques dans lesquelles vous trouverez autre chose qu'un fonds commun, relativement pauvre : quelques classiques, quelques livres de théologie, quelques sermonnaires, quelques livres de vulgarisation, dans les collèges

ecclésiastiques et séminaires, dans les rares maisons religieuses non encore fermées, ou chez des prêtres connus pour leur amour de l'étude ; quelques traités particuliers, quelques livres d'histoire, des revues et des romans, chez les laïques.

Il existe bien certaines bibliothèques de prêt qui envoient au loin leurs volumes. Il existe en particulier pour les prêtres une excellente œuvre, l'*Œuvre des campagnes*, qui leur fournit gratuitement, sur leur demande et contre le remboursement des seuls frais d'envoi et de retour, six volumes à leur choix, tous les deux mois. Mais parmi ces bibliothèques, les unes, très bien composées, sont purement locales, comme la bibliothèque de la *Société de lecture* de Lyon; d'autres n'ont que des ouvrages pour reposer ou délasser l'esprit, des romans surtout; d'autres encore ne s'adressent pas d'une façon assez spéciale aux hommes d'étude. Quant à l'*Œuvre des campagnes*, on ne saurait assez la recommander. Mais elle ne s'adresse qu'aux prêtres ; elle laisse de côté les grandes collections et ne prétend pas fournir tous les ouvrages d'étude et les traités spéciaux. Aussi à côté d'elle, d'accord avec elle et pour la compléter, n'y aurait-il pas lieu de créer une bibliothèque où seraient réunis, aussi largement que possible, les meilleurs éléments de travail, nécessaires aux hommes d'étude, prêtres et laïques?

Si, en effet, il importe d'avoir des livres, il importe davantage d'en avoir d'excellents et qui aient de la valeur. C'est nécessaire aux écrivains, c'est extrêmement utile à tous, car l'esprit se façonne et se hausse au contact des meilleurs auteurs, comme à celui des personnes intelligentes.

Or, ces livres nombreux, ces livres de valeur, comment se les procurer si aucune bibliothèque ne les prête et si l'on n'est pas assez riche pour les acheter ?

Ne serait-ce donc pas un grand service à rendre aux hommes d'étude que de leur fournir à domicile, pour un prix modique et pour un temps suffisamment long, des livres excellents, français, anglais, allemands, espagnols, italiens, latins, grecs, etc., des livres qui traiteraient de tous les sujets intéressant un homme cultivé : religion, dogme, morale, exégèse, herméneutique sacrée, histoire, géographie, missions, ethnographie, sciences morales et politiques, économie sociale, philosophie, etc., etc.

Le service serait encore plus grand, si l'on joignait à tous ces

livres de travail les ouvrages de littérature et de science jugés supérieurs et un ensemble de revues d'intérêt général, étrangères et françaises.

Cette œuvre pourrait être utile même aux hommes d'étude qui résident dans un centre intellectuel où les livres abondent, même à ceux qui habitent Paris, où existent tant de ressources pour les travaux d'esprit.

Si nos grandes bibliothèques, en effet, si notre Bibliothèque nationale en particulier, renferment de véritables trésors sur toutes les branches, à peu près, du savoir humain, elles ne permettent que très rarement d'emporter leurs livres à domicile. C'est donc sur place qu'il faut aller les consulter, les attendre longtemps et ne les avoir à sa disposition que quelques heures par jour.

Combien donc il serait plus commode d'avoir les livres nécessaires au travail, chez soi, dans son bureau, aux heures les plus propices à l'étude : le matin de bonne heure, et le soir après dîner.

Et, par conséquent, quel service à rendre à tous les hommes soucieux de lire, d'étudier, d'écrire, qu'ils habitent à la campagne, dans une petite ou une grande ville, à Paris même, que de leur procurer à des prix abordables tous les livres dont ils auraient besoin !

Voilà le problème : la solution en est-elle possible ?

II

Constatons d'abord qu'il y a soixante-dix ans elle a été trouvée en Angleterre, par la fondation de la *London Library.*

La *London Library* est un club ou association de savants et d'hommes d'étude dont le but est de procurer des livres à ses membres.

La première idée en est due au grand historien Carlyle, auquel s'associèrent rapidement un certain nombre de ses amis : Christie, le comte de Clarendon, H.-H. Milman, R.-M. Milnes, devenu plus tard lord Houghton, etc.

« En fait, il n'y a pas à Londres, disait à ce sujet M. Christie, une bibliothèque dont les livres puissent être emportés. La métropole d'une nation qui se vante d'être au premier rang de la civilisation, le plus grand, le plus riche marché de littérature

connu dans l'histoire du monde, n'a pas une bibliothèque dont les livres puissent être emportés par les lecteurs et les écrivains qui fourmillent dans ses vastes limites...

« Nous nous proposons de fonder une bibliothèque qui, renfermant des livres de littérature et de philosophie, permettra de pouvoir les emporter à un endroit où l'on pourra mieux les lire : le cabinet de travail ou le coin du feu. Nous nous proposons de fonder une bibliothèque par le moyen d'une souscription, si minime qu'elle ne gênera personne, de ceux qui comprennent le besoin d'une grande et universelle bibliothèque de prêt, suffisante cependant pour assurer l'établissement de la bibliothèque sur une vaste échelle, avec l'appui de tous ceux qui en comprennent la nécessité. »

Et ailleurs, pour bien distinguer la nouvelle création des bibliothèques de prêt déjà existantes :

« Le principal objet d'une bibliothèque de prêt est de fournir des livres nouveaux, de lecture courante. La Bibliothèque de Londres, au contraire, fournira des livres sur tous les objets de connaissance. Les livres de lecture courante, les livres nouveaux y seront naturellement compris : autrement elle serait incomplète ; mais les livres nouveaux ne seront pas achetés uniquement parce qu'ils sont nouveaux ; et pour tout ce qui regarde les livres de lecture, la principale matière de commerce des bibliothèques de prêt, on usera d'un grand discernement, et les souscripteurs à la *London Library* ne viendront pas à elle, comme on va aux bibliothèques de prêt, pour demander la dernière revue, le roman à la mode, conduits par le seul attrait de la nouveauté. La Bibliothèque de Londres n'empiétera pas sur les bibliothèques de prêt, car elle fournira au lecteur, en général, *une plus large et meilleure* collection de livres qu'aucune autre bibliothèque. De plus, elle sera capable, nous l'espérons, de satisfaire à tous les besoins de ceux qui, avec les recherches les plus exactes et les plus minutieuses, cultivent la littérature et la science. »

Une fois l'idée approuvée, on alla vite en besogne.

Dans une première réunion, il fut décidé que l'on choisirait pour la future bibliothèque un endroit central près de Charing Cross, et que l'on ne demanderait aux membres qu'une cotisation modique pour augmenter le nombre des souscripteurs et l'utilité de l'institution. Enfin un comité fut nommé dans lequel se

rencontrèrent les écrivains et les hommes publics les plus illustres de l'époque : Carlyle, Christie, Clarendon, lord Eliot, Fitzgerald, Gladstone, etc., pour dresser les statuts et réaliser la création du projet.

Bientôt les vingt-quatre membres du comité directeur furent élus. En février 1841, ils choisirent leur secrétaire. En mars, ils louèrent un appartement, 49, Pall Mall, et ils commencèrent l'achat des livres. Le 3 mai suivant, la bibliothèque fut ouverte avec 3 000 volumes et 550 associés. L'année suivante, en mars 1842, quand fut publié le premier catalogue, on possédait 13 000 volumes, puis bientôt 26 074, 168 000 en 1895, 220 000 en 1901 et 240 000 aujourd'hui. Chaque année le nombre s'accrut d'environ 5 000.

240 000 volumes admirablement choisis, et dont quelques-uns forment des collections de très grand prix, par exemple : la *Patrologie* de Migne, les *Acta sanctorum* des Bollandistes, le *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores* de dom Bouquet, les *Monumenta Germanæ Historica* de Pertz, *Société des antiquaires de la Normandie*, *Société des anciens textes français*, l'*Histoire généalogique* d'Anselme (neuf volumes), *la Renaissance* de Pallustre, *Choix des poésies des troubadours* de Raynouard, etc, etc.; ou, à un autre point de vue, la merveilleuse édition de 1557 des œuvres anglaises de sir Thomas More, etc., etc.; 240 000 volumes anglais, français, latins, grecs, italiens, espagnols, allemands, russes, d'histoire, de littérature, de philosophie, etc., quel admirable instrument de travail !

Ce n'est là cependant qu'une partie de l'actif de l'association.

Le premier local se trouva insuffisant dès les premiers mois. Un autre fut loué le 15 mai 1843; puis, le 15 avril 1845, on s'établit sur l'emplacement définitif de la *London Library*, au fond de Saint James Square, dans le quartier le plus fréquenté de Londres, au premier étage de Beauchamp House. On en prit le rez-de-chaussée en 1874. En 1879, on acheta tout l'immeuble et de vastes terrains adjacents qui permirent, en 1895-1896, de rebâtir tout l'édifice et qui permettront plus tard de l'agrandir selon les besoins du moment.

Telle qu'elle existe actuellement, la *London Library* ouvre

dans un vaste hall rectangulaire où sont réunis les employés et où l'on peut consulter les catalogues.

Au-dessus, se trouve la salle de travail, qui a exactement la même forme rectangulaire et les mêmes dimensions que le hall, avec des bureaux de travail partout, des sièges, des fauteuils de repos, et, tout autour, à portée de la main et à votre disposition, les livres les plus usuels.

Sur une table centrale est une collection très riche de *magazines* et de revues anglaises et étrangères. Dans le hall, sur une autre table, au fond, s'étalent quelques livres de prix, illustrés ou non, comme pour vous souhaiter la bienvenue ou vous donner une première idée des richesses que vous êtes sûr de trouver dans la *London Library*.

Dans ce même hall, au fond, à droite, est placé le cabinet du bibliothécaire. C'est là que se trouvent la comptabilité, et, dans des meubles fermés, les livres rares, ceux qui ne doivent pas sortir de la maison, et les archives de la Société.

Enfin, derrière ce premier bâtiment, communiquant avec lui par un escalier commun, tout en fer et en briques, murs, planches, escaliers, croisées, s'élève la bibliothèque proprement dite. Elle a sept étages dont deux en sous-sol, calculés de manière que tous les livres puissent être atteints à la main. Des rayons étagés, disposés en longueur et très rapprochés les uns des autres, remplissent ces étages que séparent des planchers en fer ajouré. Rien ne saurait être imaginé de plus simple et de plus commode. Deux étages sont encore inoccupés, ce qui permettra l'acquisition d'un grand nombre de nouveaux livres. Et quand tout sera plein, le même bâtiment pourra être continué en profondeur jusqu'à Duke Street, sur un terrain appartenant à la Société.

Cet immeuble est estimé 1 087 975 francs, sur lesquels on doit environ 500 000 francs.

De même, le nombre des membres a augmenté, mais beaucoup plus lentement et avec des alternatives d'arrêt ou même de recul.

La première année, ils étaient 550, 676 en 1845, 943 en 1850, 860 seulement en 1862, 1 073 en 1870. A partir de ce moment, la marche en avant se dessine avec une grande netteté et il y a presque toujours une augmentation annuelle, parfois très forte :

de 68 en 1885, de 126 en 1890, de 159 en 1899. En 1888, cependant, en 1894 et en 1901, il y a diminution de 31, de 54 et de 12. En 1878, le nombre des abonnés était de 1 575; en 1880, de 1 661; en 1885, de 1 846; en 1890, de 2 142; en 1895, de 2 279; en 1900, de 2 725 et de 2 793 en 1902.

La plus grande partie des abonnés sont des membres ordinaires qui payent leur souscription chaque année. Le nombre des membres à vie, c'est-à-dire de ceux qui se sont libérés, en payant une somme totale une fois pour toutes, est cependant assez élevé :

85	sur un total de	676	en 1845,
157	—	953	en 1850,
206	—	860	en 1862,
278	—	1 073	en 1870.

Le prix de rachat des cotisations varie depuis 1 000 francs pour un candidat de vingt et un ans à vingt-cinq ans, jusqu'à 375 francs pour un candidat de soixante-dix ans et au delà.

Le budget des recettes avait naturellement progressé avec l'accroissement des membres.

Pendant les trois premières années, de mai 1841 à mai 1844, on avait reçu 201 690 francs et dépensé 194 380 francs, dont 117 900 francs pour achat de livres.

Pendant les dix premières années, les recettes totales avaient été de 617 908 francs et les dépenses de 612 875 francs dont 284 800 francs pour achat de livres et 34 175 francs pour frais de reliure.

Chaque année, ces budgets devenaient plus ou moins élevés, suivant que le nombre des membres progressait, surtout suivant qu'il y avait plus ou moins de membres à vie.

Après 1856, on porte la souscription annuelle de 50 francs à 75 francs pour les nouveaux membres, mais on supprime le droit d'entrée de 150 francs et aussitôt les recettes tombent au-dessous de 50 000 francs, et même de 47 500 francs. A partir de 1862, de nouveau elles dépassent 50 000 francs, elles s'élèvent à 62 500 francs en 1866, à 75 000 francs en 1870, à 100 000 francs en 1872, à 125 000 francs en 1887, à 150 000 francs en 1894 et à 175 000 francs en 1899.

En 1902, les recettes ont atteint la somme de 187 429 francs

et les dépenses celle de 160 537 francs, laissant un bénéfice net de 26 892 francs, qui est allé grossir les réserves.

L'état actuel de la *London Library* est donc très prospère.

Voici, au point de vue de son utilité, les emprunts que lui font régulièrement les hommes d'étude : 14 834 sorties en 1842 sur 13 000 volumes, 26 210 en 1845 sur 24 000 volumes, 114 350 en 1888 sur 100 000 volumes; 126 074 en 1902 sur 220 000 volumes.

Sur les services rendus aux lettres, écoutons le *Times* du 8 juin 1895 : « Pendant cinquante-quatre ans, les lecteurs et les écrivains adonnés aux études littéraires sérieuses ont trouvé leurs principaux instruments de travail sur les rayons de la Bibliothèque de Londres. Grâce à elle, des livres coûteux, dans toutes les branches de la littérature et de la philosophie, sont devenus accessibles aux hommes de ressources pécuniaires modestes qui étudient dans leur propre maison. L'institution est sans rivale. Aucune bibliothèque en Europe n'a essayé de remplir la même fonction avec le même succès. La circulation qu'elle a amenée d'une littérature de choix lui donne le droit de revendiquer une bonne part du progrès intellectuel de la nation. La Bibliothèque a contribué au développement de l'activité littéraire en Angleterre. Sa prospérité intéresse donc tous les esprits cultivés de la société. »

III

Pourquoi ce qui fut réalisable en Angleterre en 1841, ne le serait-il pas en France en 1905? Le mouvement intellectuel ne s'est-il pas singulièrement accru depuis 1841? Le besoin de livres n'est-il pas autrement grand aujourd'hui qu'il ne l'était alors?

On peut donc conclure que la réalisation du projet est possible et qu'un public existe pour une telle création.

S'intéresseront en effet à cette fondation les laïques historiens, sociologues, philosophes, etc.; les prêtres, adonnés aux travaux de l'esprit, mais auxquels les livres manquent; les religieux, privés de leurs bibliothèques et qui ne savent où prendre les livres dont ils ont besoin; les grands séminaires et autres établissements d'éducation qui pourraient ainsi, à peu de frais, combler

les lacunes de leurs bibliothèques; les sociétés d'études; les groupements de prêtres, etc.

Ce n'est pas à dire que la création en vue n'offre pas de difficultés. Elle en présente au contraire de très grandes qu'il importe d'avoir prévues et de bien connaître par avance, pour ne pas s'exposer à de cruelles déceptions.

La première est une difficulté d'ordre matériel, qui peut se résumer en ceci :

Comment arriverez-vous à avoir assez de livres dès le début de votre œuvre, afin de satisfaire à toutes les demandes? Il le faudrait cependant, sinon, vos associés se décourageraient et vous risqueriez de compromettre l'avenir de votre entreprise.

N'exagérons pas la difficulté. La *London Library* a commencé avec 3 000 volumes et cependant elle a merveilleusement réussi. Or, nous aurons plus de 3 000 volumes au début. Notre ambition serait d'arriver à 20 000 avant la fin de la première année, et d'en acquérir annuellement au moins 2 000.

Nous ne commencerons pas avant d'avoir recueilli 400 adhésions. 400 membres ne nous donneront, droit d'entrée et cotisations compris, guère moins de 20 000 francs, dont nous disposerons dès la première heure. Supposons 8 000 francs de frais généraux, — que nous réduirons évidemment au minimum en commençant, — il resterait 12 000 francs, plus les cotisations des nouveaux membres admis pendant le cours de l'année, pour acheter des livres.

Or, si l'on trouve des livres d'occasion, et l'on en trouvera beaucoup, surtout des livres de fonds; si l'on obtient de bonnes conditions des libraires ; si l'on reçoit en dons quelques ouvrages, soit de la part des auteurs, soit de personnes amies; si, surtout, nous nous contentons de dresser un catalogue de livres à posséder, et qui ne seront achetés effectivement que sur la demande des associés; si enfin nous pouvons réaliser après notre constitution un emprunt nécessaire, nous atteindrons facilement les 20 000 volumes désirés.

Donc cette difficulté matérielle peut être résolue. La difficulté morale qui consiste dans le choix des livres le sera-t-elle aussi ?

L'association à constituer est une association *fermée*, où l'on ne sera admis qu'après enquête et acceptation du conseil d'ad-

ministration, et non pas une association *ouverte* à tous ceux qui demanderont à entrer. De plus, la bibliothèque sera une bibliothèque de *travail*, créée pour des hommes d'*étude*, et non une bibliothèque de *lecture* ou de *propagande*. Ce double caractère et de l'association et de la bibliothèque fixera le choix des livres. On devra nécessairement avoir des ouvrages de doctrines différentes, des ouvrages d'adversaires, même des ouvrages à l'index. On ne peut concevoir autrement une bibliothèque savante.

Bien entendu, les règles de l'index seront observées, et le règlement de ce point sera soumis à l'autorité ecclésiastique.

Seulement ces ouvrages que l'on achètera, et même ceux qui seraient offerts, devront avoir une véritable valeur. Ce seront des études de première main, des auteurs de premier plan. Donc, ni remplissage, ni œuvre de vulgarisation de sixième ordre.

Une commission d'achat sera formée, dans laquelle entreront des hommes d'une autorité, d'une sûreté de jugement, d'une compétence incontestée pour chaque spécialité. Cette commission se réunira de temps en temps pour examiner les achats à faire ou les livres acceptés. Car, même les livres offerts seront soumis à son appréciation, tellement nous pousserons loin le scrupule de ne ranger sur nos rayons que des volumes de premier choix.

Dans l'intervalle de ces réunions, chaque spécialiste signalera au secrétaire général les livres dignes d'être acquis, et celui-ci, qui évidemment devra rester le maître de prononcer en dernier ressort, sous l'autorité du président, suivra les indications reçues.

Cette commission d'achat rendra encore un autre service auquel nous attachons une grande importance.

Combien de gens méditent d'entreprendre une étude et ignorent les ouvrages qu'ils devraient lire pour la mener à terme! Tout naturellement, ils s'adresseront au bibliothécaire qui, connaissant sa bibliothèque, pourra souvent leur répondre et les diriger utilement. Mais, quand il ne le pourra pas, il transmettra leur demande au spécialiste de la commission d'achat, qui leur répondra mieux que personne.

Rapidement, si la bibliothèque se développe, le catalogue que l'on éditera tous les quatre ou cinq ans ne suffira plus; il sera nécessaire de publier des suppléments trimestriels ou même mensuels qui deviendraient vite un bulletin bibliographique intéressant. Supposez, en effet, que chacun des spécialistes de la com-

mission d'achat, en même temps qu'il signale un ouvrage nouveau, l'analyse et l'apprécie en quinze, vingt ou cinquante lignes, quel guide précieux pour les jeunes et futurs écrivains! De plus, le résultat matériel serait de nous procurer gratuitement des livres, les éditeurs tenant ainsi à faire annoncer leurs publications, et le résultat intellectuel et moral serait de diriger nos associés dans leurs travaux et leurs recherches.

Deux autres créations contribueraient au succès de la bibliothèque et en seraient comme le couronnement : l'établissement d'archives des missions et d'archives de l'histoire de l'Église de France au dix-neuvième siècle.

Nos missions ne sont pas connues, et voilà pourquoi elles sont indifférentes au grand public. Et quand on veut en parler, il est bien difficile de trouver des renseignements. Et cependant comme elles gagneraient à se laisser voir! Comme elles acquerraient vite la sympathie des hommes! Quel avantage pour elles de montrer aux écrivains, aux journalistes, des lettres, des rapports, des ouvrages de nos missionnaires, les décisions de la Propagande, etc.!

Quant aux archives de l'histoire de l'Église de France au dix-neuvième siècle, supposez-les constituées et vous vous rendrez compte aussitôt de l'admirable instrument de travail que serait cette collection de décisions de Rome ou des congrégations romaines, d'actes épiscopaux, de décrets des rares conciles provinciaux autorisés pendant cette époque; des discussions du Parlement se rapportant aux choses religieuses, aux questions d'éducation, à l'existence des congrégations, etc.; des sentences des tribunaux, des arrêts du Conseil d'État, des mesures administratives, etc. Aucune période peut-être de notre histoire ne fut plus mouvementée, plus féconde; aucune dont on puisse tirer plus d'enseignements; aucune, par conséquent, ne mérite plus d'être étudiée par les historiens de l'avenir.

Voilà donc ce que nous avons l'ambition de faire par la création de cette « bibliothèque centrale d'études religieuses et sociales ».

IV

Faut-il maintenant entrer dans les détails de l'organisation et du fonctionnement de l'œuvre? Ce n'est guère ici la place, et une pareille exposition deviendrait trop facilement fastidieuse.

Qu'il nous suffise donc de dire que l'entreprise n'appartiendra ni à une école, ni à un parti : elle réunira dans la même pensée de mutualité intellectuelle, si l'on peut ainsi parler, tous les hommes de bonne volonté qu'intéressent les études religieuses et sociales.

L'organisme central de qui tout dépendra, en définitive, et qui sera, par suite, le véritable maître de l'entreprise, sera le comité directeur et, issu de lui, le bureau de l'œuvre. Il faudra donc les choisir avec le plus grand soin.

On devra également veiller au choix des membres de la commission d'achat, qui exerceront, eux aussi, une influence considérable sur le côté intellectuel et moral de l'œuvre.

L'association comprendra :

1° Des membres *adhérents*, qui verseront une cotisation annuelle minimum de 2 francs et auront droit à recevoir pour dix jours les revues choisies par eux sur une liste très complète, d'après un taux extrêmement réduit et dégressif[1];

2° Des membres *associés*, qui verseront une cotisation annuelle de 20 francs et auront droit, en échange, à recevoir à domicile quatre volumes à Paris et cinq en province, avec la faculté de les changer aussi souvent qu'ils le désireront ;

3° Des membres *souscripteurs*, qui verseront une cotisation annuelle de 50 francs et auront droit à recevoir, dans les mêmes conditions, douze volumes à Paris et quinze en province ;

4° Des membres *fondateurs*, qui verseront une cotisation annuelle de 100 à 1 000 francs et auront évidemment droit à tous les services de l'association, dont ils seront les bienfaiteurs.

En outre de cette cotisation annuelle, les adhérents verseront une fois pour toutes, dès l'annonce de leur admission, un droit

1. Voici la formule de ce tarif :

1re	dizaine	après l'apparition	de la revue,	12/50	de l'abonnement,
2e	—	—	—	10/50	—
3e	—	—	—	9/50	—
4e	—	—	—	8/50	—
5e	—	—	—	7/50	—
6e	—	—	—	6/50	—
7e	—	—	—	5/50	—
8e	—	—	—	4/50	—
9e	—	—	—	3/50	—

Après trois mois, la revue pourrait être envoyée en toute propriété au prix des 20/50 de l'abonnement.

d'entrée de 5 francs; les associés, les souscripteurs et les fondateurs, un droit d'entrée de 20 francs.

Grâce à cette cotisation, tous les membres, sauf les adhérents, auront droit de venir travailler à la bibliothèque, qui leur sera constamment ouverte.

Les envois des livres demandés seront faits par colis postaux de 3, 5 ou 10 kilogrammes[1], ou par petite vitesse, au mieux des intérêts des associés, dès l'arrivée de la demande.

Chaque souscripteur ou fondateur aurait droit, à chaque envoi, à un livre nouveau, c'est-à-dire à un livre paru dans l'année.

Chaque membre aurait le droit de garder pendant quinze jours les livres nouveaux, et pendant deux mois les autres.

On pourrait les garder deux autres mois en avertissant le bibliothécaire, et à condition qu'un autre souscripteur ou associé ne les ait pas demandés.

On pourrait aussi, après les avoir lus, garder à son compte, dans des conditions aussi favorables que possible, les livres courants que l'on aimerait à posséder.

Chaque membre pourrait renvoyer tout ou partie des livres qu'il a empruntés quand il voudrait, et en demander aussitôt en nombre égal à ceux qu'il aurait renvoyés, de manière à posséder toujours le nombre des livres auquel il a droit.

Chaque membre serait pécuniairement responsable des livres qu'il aurait demandés à partir du moment où ils auraient été expédiés jusqu'à celui où le bibliothécaire les aurait reçus au retour.

Voilà les grandes lignes de la création à réaliser. Elle n'aura toute son utilité que si la bibliothèque est très bien choisie et très complète.

Modeste à ses débuts, l'œuvre se développera vite quand le monde qui travaille et qui étudie aura pu l'apprécier d'après les services rendus. Et d'ici à quelques années, la « Bibliothèque centrale d'études religieuses et sociales » sera devenue un véritable instrument de savoir et de progrès.

J.-B. PIOLET.

1. On s'exagère généralement le montant de ces frais d'expédition. Le colis postal de 3 kilos coûte 60 centimes en gare, 85 centimes à domicile ; celui de 5 kilos, 80 centimes et 1 fr. 05; celui de 10 kilos, 1 fr. 25 et 1 fr. 50. Six colis de 10 kilos, pouvant contenir 90 volumes ordinaires, coûteraient donc, aller et retour, 18 francs. A Paris, les frais d'envoi sont extrêmement faibles.

BULLETIN DE THÉOLOGIE

Histoire des dogmes. — Dictionnaire de théologie. — Le royaume des cieux. — La rédemption. — L'Immaculée Conception. — L'enfer. — Traités de théologie. — Apologétique. — Universités et séminaires.

Les études de théologie positive prennent de plus en plus en France la place d'honneur qui, de droit, leur revient et les collections s'enrichissent peu à peu d'ouvrages excellents où se joignent, à l'abondance des informations, la précision de l'exposé et la sûreté de la méthode.

Nul ne contestera que ces divers mérites ne soient réunis à un degré remarquable dans l'*Histoire des dogmes*, de M. Tixeront[1], œuvre d'apparence plutôt modeste, resserrée dans les limites étroites d'un sommaire, mais où la substance habilement condensée du sujet fournirait sans peine de quoi constituer dans ses grandes lignes une histoire complète du dogme catholique, et nous espérons bien que cette histoire, avec toutes les discussions critiques et tous les développements qu'elle comporte, sera écrite un jour : M. Tixeront est de ceux, assurément, qui mèneraient le mieux à bonne fin cette redoutable tâche. En attendant, le précis très documenté qui vient si opportunément s'offrir aux élèves studieux des grands séminaires et à quiconque suit les cours supérieurs des instituts de théologie, est appelé à rendre des services incontestables à l'enseignement du jeune clergé : puisse-t-il rendre un peu de vie, en certains milieux, et des couleurs aux formes hiératiques de ce vieil enseignement !

M. Tixeront attire tout d'abord l'attention sur la méthode à laquelle il a cru devoir s'arrêter, n'en trouvant pas de meilleure, et qui semble plus favorable à l'auteur, en ces sortes de matières, qu'au lecteur. C'est la méthode chronologique ou synthétique, dont l'avantage est d'exposer « à la fois toute la doctrine » de chaque écrivain, « en menant de front, pour ainsi parler, l'his-

1. J. Tixeront, *Histoire des dogmes*. I. *La Théologie anténicéenne*. Paris, Lecoffre, 1905.

toire de tous les dogmes ». Mais si c'est là une synthèse, elle apparaît bien artificielle. On y reconnaîtra plutôt un procédé d'analyse qui dissèque séparément l'œuvre des divers écrivains et qui établit, dans ce morcellement, une juxtaposition fortuite de matériaux disparates, sans constituer cet ensemble systématique qui saisit la doctrine dans son développement interne pour en manifester l'évolution, c'est-à-dire l'histoire. N'est-ce pas dans une synthèse ainsi entendue, et non plus dans le catalogue, si parfait soit-il, des affirmations dogmatiques de chaque auteur, que réside l'intérêt, la valeur foncière de ces recherches doctrinales, non seulement pour le théologien, mais surtout pour l'historien? Car s'il est grandement avantageux au théologien de pouvoir établir, contrairement au thème favori de la critique protestante, qu'il n'existe aucune solution de continuité dans le développement de nos croyances, il importe plus encore à l'historien de fixer le moment précis où le dogme prend conscience de lui-même et s'affirme. Mais, le plus souvent, quelle autre ressource a-t-il pour cela que d'interroger simultanément les premiers témoignages, de rassembler et coordonner des indices qui s'éclairent les uns par les autres et qui n'ont d'éclat ni de force que groupés en faisceau? Je sais bien que l'on court le risque, en s'attachant à cette manière, de mettre au jour une pure collection de monographies et de briser ainsi, dans la composition de l'œuvre, l'ordonnance harmonieuse du sujet. Cependant la méthode mixte employée par Schwane dans son *Histoire des dogmes* et qui consiste à rapprocher les doctrines connexes pour les diviser ensuite d'après leur caractère théologique, christologique, anthropologique ou ecclésiologique, semble réunir les avantages des deux autres méthodes sans se heurter à aucun de leurs inconvénients extrêmes. Il est vrai que l'on a reproché à Schwane de n'être plus dès lors qu'un théologien déguisé et que cette injure compte gravement aujourd'hui...

Au reste, M. Tixeront s'est rendu compte aussi bien que personne des inconvénients que présente sa méthode, et il a essayé de les atténuer, dans une bonne mesure, en instituant une table analytique qui permet d'établir par ses références, sur les points particuliers, la suite des témoignages et l'enseignement des trois premiers siècles. L'idée est excellente et, pour qu'elle rende tous les services promis, il suffira de combler certaines omissions à

coup sûr involontaires : *Canon*, *Charité*, *Contrition*, *Sacrifice*, *Suffrages*, et de détailler encore la plupart des principaux articles, surtout *Dieu*, *Ecclésiologie*, *Eschatologie*, *Sotériologie*. A peine est-il besoin de signaler, dans l'exposé même des origines du dogme, d'autres lacunes plus ou moins importantes qui disparaîtront aisément dans les éditions ultérieures. Ainsi pourraient être mentionnés utilement les différents textes des *Actes* qui établissent, par l'exercice même de cette prérogative, la primauté de Pierre [1], comme aussi le passage célèbre où saint Irénée expose l'idée centrale de sa doctrine anthropologique et donne en quelque sorte la clef de toute sa théologie [2].

Dans un sommaire aussi succinct, bien des détails, naturellement, sont condamnés à l'effacement et disparaissent. Il serait grandement à souhaiter, pourtant, que tous les textes où se dessinent les premiers linéaments du dogme fussent relevés avec soin. L'œuvre est ardue, mais elle serait féconde. Rien ne doit être perdu de ces données primitives et précieuses, par exemple sur la communion des saints dans Clément de Rome [3], sur le caractère impétratoire des bonnes œuvres dans la *Didachè*, I, 3, sur la valeur du martyre dans Hermas [4], sur l'onction chrismale et la confirmation dans Théophile d'Antioche [5] et dans saint Irénée [6]. Mais les plus graves lacunes sont celles qui touchent à l'ensemble des questions eschatologiques. M. Tixeront distingue soigneusement lui-même l'histoire des dogmes de la théologie positive et de la patristique, en remarquant avec beaucoup de raison que « l'histoire des dogmes consulte d'autres monuments de la croyance chrétienne, symboles, liturgies, décrets des conciles, monumente figurés, etc. ». Précisément, sur la question complexe et parfois si délicate des fins dernières, rien n'égale la richesse de renseignements que nous offrent l'épigraphie et l'iconographie des catacombes, et pour établir solidement certains points dogmatiques, comme l'existence du purgatoire, il est bien difficile, sinon tout à fait impossible, de ne pas recourir

1. *Act.*, I, 15; V, 3; VII, 14; IX, 32.
2. *Contra hæreses*, V, 6.
3. *I Clem.*, VI; IX, 2; LV, 6; LVI, 1; LIX, 2.
4. *Simil.*, IX, 28, 3.
5. *Ad Autol.*, I, 12.
6. *Contra hæreses*, I, 21, 3.

à l'étude des monuments. C'est dire que l'historien des dogmes, s'il tient à être complet dans son enquête doctrinale, ne saurait les ignorer.

Au point de vue de l'interprétation des textes et de leur mise en œuvre, l'ouvrage de M. Tixeront se recommande à un éminent degré par une connaissance approfondie de la littérature chrétienne comme par le don, nettement caractérisé, de juger les choses par elles-mêmes et de faire sortir des formules, sans heurt, leur contenu. Si quelques appréciations ou conclusions manquent parfois de fermeté, c'est plutôt modestie extrême, crainte excessive de s'engager à fond dans des questions tumultueusement débattues et de rompre une lance, au besoin, avec les maîtres de la critique. Sur le caractère de la prédication du Sauveur, telle que nous l'ont transmise les synoptiques, les déclarations de l'auteur trahissent quelque embarras et sont manifestement insuffisantes : la divinité du Christ n'est pas seulement insinuée par les textes, elle est affirmée nettement et, s'il est besoin de recourir à une démonstration méthodique du fait, on trouvera, dans le beau livre du docteur B. Bartmann sur le royaume des cieux, l'analyse serrée de tous les documents avec les conclusions qui d'elles-mêmes s'en dégagent[1].

De même, sans se laisser fasciner aucunement par le prestige de M. Harnack, dont l'érudition est grande, mais grande aussi la témérité, M. Tixeront ne se défend pas toujours, peut-être, contre certaines appréciations ou hypothèses mises en cours systématiquement par le savant critique. C'est ainsi que les tenants de ce qu'on est convenu d'appeler le monarchianisme dynamique, Théodote et Artémon, sont rangés, d'après Harnack, sous la rubrique de l'adoptianisme, par la raison que leur système ne s'attaquait en rien au dogme trinitaire. Cette remarque est, de soi, fort juste. Mais il est permis de soutenir que l'idée monarchienne n'emportait pas non plus, à l'origine, la négation de la Trinité, et dès lors la raison invoquée reste sans application[2].

On sait aussi les efforts de Harnack pour opposer à la hiérarchie actuelle de l'Église la hiérarchie canonique au temps

1. B. Bartmann, *Das Himmelreich und sein König nach den Synoptikern*, p. 107-158. Paderborn, F. Schöningh, 1904.

2. Cf. *Der Monarchianismus und die römische Kirche im dritten Jahrhundert*, dans le *Katholik*, 1905, fasc. VI, p. 1-16.

d'Hermas : celle-ci se serait composée, outre les presbytes, d'apôtres, de prophètes et de docteurs, auxquels s'adjoignaient les évêques et les diacres. Le P. Dorsch a surabondamment montré de quelle fantasmagorie critique relève cette étrange conception[1]. Il ne paraît pas que M. Tixeront ait tiré profit de ce solide travail ; non qu'il ait adopté en aucune manière les conclusions de Harnack, car lui-même se garde bien de mentionner les prophètes dont il n'est nullement question dans la classification d'Hermas et qui ont été purement simplement surajoutés à cette liste par Harnack sous prétexte qu'Hermas, étant prophète lui-même, avait omis avec intention cette catégorie. M. Tixeront mentionne cependant les apôtres, sans faire observer qu'ils ne sont comptés par Hermas dans la hiérarchie ecclésiastique que comme fondateurs de l'Église et non comme constituant un degré hiérarchique qui se serait perpétué après leur mort jusqu'au temps du Pasteur.

Il semble également que le témoignage de saint Clément de Rome concernant la divinité du Christ n'ait point le relief qu'il pourrait et devrait avoir. « Jésus-Christ est le serviteur de Dieu (παῖς θεοῦ, LIX, 2-4, formules liturgiques), mais aussi son Fils (υἱός XXXVI, 4). » La question est précisément de savoir à quel titre le Christ est Fils de Dieu, et l'expression « serviteur de Dieu » employée par Harnack, qui reprend à son compte les théories de Donaldson[2] et de Bang[3] et prétend que la notion de la divinité du Christ est étrangère à Clément de Rome, donnerait aisément le change sur la nature de cette filiation divine. Le contexte indique manifestement ici une filiation proprement dite et réelle, et c'est bien en ce sens que les plus anciens documents reproduisent cette expression, non seulement les *Actes* de saint Justin (II, 7), mais l'épître de Barnabé (VI, 1 ; IX, 2) et celle de saint Polycarpe (XIV et XX), où Dieu est appelé παιδός σου Ἰησοῦ πατήρ et Jésus παῖς αὐτοῦ ὁ μονογενής.

Ces quelques imperfections ne font que mieux ressortir le

1. *Zur Hierarchie des « Hirten »*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1904, fasc. II, p. 250-295.

2. *A critical history of Christian litterature and doctrine*, 1864, t. I, p. 124.

3. *Studien über Clemens Romanus*, dans *Studien und Kritiken*, 1898, p. 460 *sqq*.

mérite essentiel d'une œuvre à bien des titres fort remarquable et qui constitue, pour la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique,* un succès des mieux établis.

*
* *

Le *Dictionnaire de théologie catholique*[1] a fait preuve cette année d'un surcroît d'activité qui est, pour l'avenir, d'excellent augure et qui rassurera pleinement sans doute certains esprits aux inquiétudes faciles.

Parmi les études de littérature chrétienne et d'histoire dogmatique, nous signalons avec plaisir un article très bien conçu et sobrement écrit de M. Nau sur les *Canons des apôtres*, ainsi qu'un beau travail, fortement documenté et magistralement conduit, de M. Paul Lejay sur saint *Césaire d'Arles*. L'excellent résumé de M. Vernet sur l'hérésie des cathares et la contribution richement développée, mais plutôt bibliographique, de M. Mangenot à l'histoire du catéchisme méritent également de retenir l'attention.

A son tour, la théologie proprement dite est représentée par quelques articles intéressants, mais qui manquent peut-être un peu d'envergure : *Péchés capitaux* et *Charité*, de M. Dublanchy ; *Caractère sacramentel* et *Catholicité*, de M. Moureau ; *Vertus cardinales*, de M. Gardeil. Si la doctrine catholique est exposée toujours avec précision, souvent même avec un relief très finement accentué, son développement à travers les âges nous apparaît parfois en des raccourcis violentés qui en défigurent singulièrement le caractère historique, quand ils ne le suppriment pas tout à fait. De la charité dans l'Écriture et dans l'œuvre théologique des Pères, il est à peine fait mention, quand il serait légitime de s'attendre à deux articles spéciaux sur ce sujet. A propos des péchés capitaux, on aimerait à trouver quelques renseignements sur l'origine et le sens historique du mot et des références plus abondantes sur la classification des péchés au moyen âge. Le *Pénitentiel* de Mersebourg, les *Capitula* de Théodulphe d'Orléans, les *Pénitentiels* d'Halitgaire de Cambrai, du

1. Fascicules XV et XVI : *Canons des apôtres-Charité.* Paris, Letouzey et Ané, 1905.

pseudo-Egbert, et d'autres encore, ne sont pas mentionnés : l'auteur aurait pu trouver, dans les ouvrages de Wasserschleben[1] et de Schmitz[2], d'utiles indications. La partie consacrée à l'historique de la doctrine et de l'appellation des vertus cardinales est plus sobre encore de renseignements. La documentation se réduit aux textes de saint Ambroise, d'un commentaire anonyme sur saint Marc, de Pierre Lombard et de saint Thomas. Il semble néanmoins que la patristique et la littérature théologique du moyen âge, en fournissant matière à une étude complète, pourraient motiver quelques conclusions attachantes. En tout cas, même en dehors de l'évolution philosophique ou doctrinale et à supposer qu'elle ne soit pas, les simples modifications du concept lui-même, ses applications parfois curieuses ou bizarres auraient encore, pour l'historien de la théologie, leur intérêt. Faut-il rappeler le *De laudibus sanctæ crucis* de Raban Maur et sa conception des vertus cardinales résumée en ces vers :

Namque quadriga plis bene cornibus apta quaternis
Virtutum pandit speciem[3]?...

Peut-être n'est-il pas inopportun de relever aussi, çà et là, quelque desideratum en ce qui concerne l'histoire des controverses. Il est toujours utile d'être documenté avec précision sur ce point. L'idée de catholicité, par exemple, est conçue différemment par les théologiens des Églises dissidentes et par les catholiques. Le protestantisme, notamment, prétend jouir de la véritable catholicité, tant par sa pénétration intime comme principe directeur au sein des nationalités modernes que par son affirmation absolue, posée au nom d'une vérité transcendante, des droits de l'humanité; il refuse à l'Église catholique la notion même de catholicité[4]. Sur ce débat, qui a suscité de si vigoureuses polémiques au temps de la Réforme, l'article de M. Moureau ne nous apporte aucune lueur. Et ceci montre bien la nécessité de faire appel, quand les questions sont complexes, à plusieurs spécialistes pour la rédaction d'un article : c'est le seul moyen de parer à des

1. *Die Bussordnungen der abendländische Kirche*. Halle, 1851.
2. *Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche*. Mayence, 1883.
3. Migne, *Patrologie latine*, t. CVII, p. 171.
4. J. A. Dorner, *Histoire de la théologie protestante en Allemagne*, p. VI *sqq*. Paris, 1870.

omissions, que n'évitera point un auteur unique, et dont il ne peut être responsable, en dehors de sa spécialité. Ce complément d'informations servirait au mieux la cause du dictionnaire, qui s'est placé avec raison sur le terrain solide de l'histoire et dont les services, déjà grandement appréciés, seront d'autant plus sérieux que les divers articles combleront mieux les lacunes de la théologie contemporaine.

*
* *

A ces travaux d'ensemble sont venues se joindre quelques monographies particulières de réelle valeur. Et l'on ne saurait trop encourager ce genre d'études, un peu aride et rebutant, mais d'une importance qui ne peut plus échapper à personne en un temps où la critique moderne s'emploie surtout à isoler chacun de nos dogmes de ses bases traditionnelles, à établir, à grand renfort de textes et d'arguments historiques, le caractère tout humain et provisoire de nos croyances. C'est pour chaque point qu'il faut reprendre, sur ce travail de destruction, l'œuvre de reconstitution; mais le succès dûment remporté par les premiers efforts ne peut que vivement encourager ceux qui se sentent la patience et le goût de s'adonner à ces laborieuses études.

Nous avons déjà signalé, à propos de l'*Histoire des dogmes* de M. Tixeront, la belle étude du docteur Bartmann, professeur de dogmatique à Paderborn, sur le royaume des cieux. Il est bien surprenant que cette question où réside l'idée centrale de la prédication du Christ et qui a suscité chez les théologiens et les critiques protestants, de Ritschl à Kostlin et Dalman, de si nombreuses et importantes dissertations, n'ait point encore été, jusqu'à ces derniers temps, traitée à fond par les théologiens catholiques. Le travail de déblayement est tel, après tous ces essais d'une critique presque toujours négative, qu'il aura effrayé les plus hardis. Tant de problèmes se posent, qui attendent leur solution scientifiquement donnée ! Est-ce un royaume à venir et lointain que prophétisait Jésus ? ou bien un royaume destiné aux générations présentes ? Quelle idée s'en formait-il lui-même ? Croyait-il qu'il serait le fondateur de ce royaume ? ou bien énonçait-il seulement « une grande espérance », dont il abandonnait à son Père du ciel la réalisation ? Les apôtres se sont-ils attendus à un royaume du ciel sur la terre ? Ont-ils imaginé que le Christ était devenu

par sa résurrection « le messie de sa communauté » ? Et, comme le second avènement de Jésus est encore à venir, l'Église n'a-t-elle pas été le fruit de cette longue attente déçue, l'ἐκκλησία τοῦ θεοῦ à laquelle Jésus-Christ n'avait point songé lui-même et qui prenait la place, provisoirement, de la βασιλέια τοῦ θεοῦ ?

Tandis que la critique libérale met en avant, pour résoudre ces problèmes, des poussées d'optimisme et de pessimisme qui auraient agité successivement l'âme de Jésus et l'auraient amené à concevoir d'abord comme prochaine et venant de lui, puis comme indéfiniment lointaine et venant du Père, la constitution du royaume des cieux, la tradition catholique, suivie en cela par la théologie protestante orthodoxe, est unanime à affirmer que le Christ est venu précisément sur terre pour établir lui-même, avec la pleine conscience de sa mission et de sa divinité, le royaume céleste dont l'Église est la forme extérieure et qui n'aura son achèvement idéal qu'à la fin des temps, dans la gloire des cieux.

C'est à la discussion serrée, claire et méthodique de ces questions fondamentales que M. Bartmann, en limitant ses recherches au témoignage des seuls synoptiques, a consacré avec un plein succès les ressources de son érudition, qui est des plus fermes, et de sa critique, qui est lumineuse. On relèverait à la rigueur, dans la documentation de cette étude, quelques imperfections de détail : l'état de la controverse pourrait être en général plus largement exposé et l'on trouvera sans doute que l'auteur s'en tient à un point de vue trop strictement dogmatique ; certaines idées appelleraient une explication, parfois un correctif : il est inexact, par exemple, de proposer la ressemblance personnelle et l'union avec Dieu comme le terme d'une propulsion de la nature (p. 25-26) et le texte allégué de saint Thomas[1] n'a nullement la portée qu'on lui attribue; d'autre part, tous les textes scripturaires invoqués n'ont point la même autorité pour nous en la matière et quelques-uns auraient besoin sans doute d'être corroborés par une critique textuelle plus développée. Mais la valeur de la démonstration n'est infirmée en rien par des imperfections légères, et cela seulement nous importe.

1. *Contra gentes.*, I, 11.

*
* *

C'est également pour répondre aux témérités d'une critique outrancière que M. l'abbé Rivière, professeur au grand séminaire d'Albi, a jugé opportun de retracer, dans toute l'étendue de son histoire, le dogme de la rédemption[1]. Il convient de féliciter vivement l'auteur et de l'idée qui est heureuse, et de l'œuvre même, forte et brillante. M. Rivière a donné au sujet toute l'ampleur qu'il comporte; avec un soin minutieux, une exacte et judicieuse interprétation des textes, plutôt accumulés en surabondance, il a suivi l'immense développement de la doctrine depuis les premières données de la révélation et de la tradition catholique jusqu'à la forme définitive de synthèse didactique imprimée au dogme de la rédemption par saint Thomas d'Aquin. L'exposé est clair, encore qu'un peu touffu, et l'on n'a pas de peine à suivre, dans la mise en œuvre des témoignages, la marche progressive de la pensée.

Les réserves à formuler, quoi qu'ait pu en penser la modestie de l'auteur, sont légères. Puisqu'il s'agissait d'une œuvre de controverse en même temps que d'histoire, il eût convenu, ce semble, de n'oublier ni l'un ni l'autre de ces deux points de vue dans le tracé un peu sommaire des systèmes rationalistes dont cette étude entreprend la réfutation. Des négations radicales de Socin, M. Rivière passe brusquement à la théorie de Ritschl. Cependant la théologie ritschlienne a ses racines profondes, qui s'étendent aux origines mêmes du protestantisme. Il est très vrai, comme le remarque M. Rivière, que les luthériens orthodoxes du dix-septième siècle, ceux qu'on est convenu d'appeler les scolastiques protestants, ont poussé la doctrine de la satisfaction juridique du Christ « jusqu'à l'absurde », jusqu'à prétendre que Jésus a dû subir, pour nous racheter, les peines infernales. N'ont-ils pas imaginé, en même temps, que l'application des mérites satisfactoires de Jésus-Christ se faisait, dans le baptême, par l'entremise d'une *materia cœlestis* unie sacramentellement à l'eau? Mais à côté de ces affirmations outrées, de ce réalisme extravagant, se dessinaient déjà des tendances sceptiques et idéalistes, comme le montrent vivement les discussions soulevées autour de la for-

1. J. Rivière, *le Dogme de la rédemption*. Paris, Lecoffre, 1905.

mule de concorde et surtout les péripéties de la querelle longuement débattue entre les docteurs Huber et Hunnen[1]. Même chez les tenants de l'orthodoxie rigoureuse commencèrent à prévaloir, sous l'influence des théologiens de Tubingue, des conceptions nouvelles qui modifiaient complètement l'économie de l'incarnation, en la rendant complètement indépendante des conditions d'espace et de temps pour la transporter dans la sphère immuable de l'éternité. De là à prétendre avec Musæus que « la justification fait partie de l'essence même de Dieu », il n'y avait qu'un pas; mais que devient alors le caractère rédempteur de la mort de Jésus[2]? Entre ces doctrines surannées et les théories encore vivantes de Ritschl, le christianisme transcendantal de Lessing forme la transition naturelle.

Peut-être trouvera-t-on aussi, au point de vue dogmatique, que la valeur des affirmations doctrinales de saint Irénée touchant l'importance et la nécessité de la rédemption, n'est pas mise en son juste relief. Il est excessif, à mon avis, même avec les réserves voulues, de classer saint Irénée parmi « les représentants caractéristiques » de la théorie qui a reçu le nom de rédemption mystique. Abstraction faite de Harnack, dont les vues systématiques sont trop souvent sujettes à caution[3], et de son disciple J. Werner, qui n'arrive guère qu'à des conclusions négatives[4], les critiques protestants eux-mêmes ont reconnu le caractère « décidément paulinien » de la doctrine d'Irénée[5] et se sont attachés à en fournir la démonstration textuelle. Sans doute sa théorie de la *recapitulatio* amène le saint docteur, dans l'intérêt d'une polémique dirigée spécialement contre le dualisme christologique de la gnose, à développer avec plus de force et d'étendue le caractère objectif de la vie du Sauveur, à mettre en plein relief son aspect à la fois divin et humain, dès lors à présenter Jésus comme le chef et le représentant de l'humanité

1. *Historische Beschreibung des ganzen Streits zwischen Doctor Hunnen und Doctor Huber, von der Gnadenwahl.* Iéna, 1597.

2. Cf. Musæus, *Der Ienischen Theologen ausführliche Erklaerung*, p. 87 *sqq.* Iéna, 1676.

3. *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3e édition, p. 515. Fribourg-en-Brisgau, 1895.

4. *Der Paulinismus des Irenäus*, dans *Texte und Untersuchungen*, de Gebhardt et Harnack, 1889, t. VI.

5. Ziegler, *Irenäus, Bischof von Lyon.* Berlin, 1871.

plus éminemment encore que ne le fut le premier homme. Préoccupé surtout de ramener ainsi à l'unité soit le plan de la rédemption, soit le rédempteur lui-même, Irénée insiste longuement sur cette comparaison du premier et du second Adam : ce n'est nullement « parallélisme superficiel, surcharge maladroite », mais bien plutôt nécessité de controversiste et argument fécond. Et nulle part, dans saint Irénée, la mort expiatoire du Christ n'est méconnue : elle apparaît plutôt comme le couronnement d'une vie d'obéissance et la seule cause méritoire de notre salut[1].

Il est vivement à souhaiter que M. Rivière consacre à de nouvelles études, aussi précieuses à consulter que celle-ci, les ressources très heureuses de sa science et de son talent.

*
* *

La théologie mariale s'est enrichie à son tour d'une œuvre, en vérité quelque peu dure à lire, mais qui porte le cachet d'une mûre réflexion et qui résume, avec de substantielles analyses et de judicieuses remarques, l'ensemble des documents auxquels se rattache l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception[2]. Il est regrettable que la disposition matérielle du texte soit si peu en harmonie avec l'ordre de la pensée, si peu apte dès lors à faciliter les recherches : le P. Kösters aurait-il écrit pour lui-même plus que pour ses lecteurs ? A qui veut se rendre compte de l'ouvrage et l'apprécier à sa valeur, il faut lire le volume en entier; heureusement, ce n'est point temps perdu ; maints détails se détachent avec plus de netteté dans le cadre sans jointures de cette évolution et peut-être n'est-ce là, au fond, que procédé ingénieux d'auteur ?

Je ne sais si le P. Kösters a tiré du Protoévangile tout le parti qu'il convenait d'en tirer. Au lieu d'appuyer sur l'exégèse traditionnelle la valeur dogmatique du texte, il eût paru plus obvie et plus démonstratif de s'en tenir aux seules données scripturaires et d'établir historiquement que, de toutes les femmes bibliques, aucune ne peut revendiquer pour elle les traits de l'antique prophétie, réalisée vraiment en Marie. Il eût été bien venu égale-

1. v, 16, 3; iv, 8, 2 ; iii, 5, 3.
2. L. Kösters, S. J., *Maria, die unbleflecki empfangene*. Regensburg, Buch- und Kunstdruckerei A. G., 1905.

ment de mentionner et de discuter le témoignage de l'ange et celui d'Élisabeth[1].

Comme il est juste, l'auteur insiste surtout sur la preuve de tradition, longuement, solidement développée. On remarquera les efforts tentés, en pure perte, faut-il le dire? pour interpréter bénignement les déclarations de saint Bernard aux chanoines de Lyon. Sur cette question définitivement close, il n'y a plus à revenir : on ne changera pas l'histoire. Il faut renoncer également à chercher des atténuations à la pensée clairement émise de saint Bonaventure, et moins encore une rétractation implicite ou formelle. A l'appui de cette dernière hypothèse et tout en observant que les difficultés soulevées « contre l'authenticité du discours » ne sont pas encore résolues, le P. Kösters invoque, dans l'édition vaticane, le deuxième sermon sur la très sainte Vierge, où l'on trouve en effet le texte suivant : « Solum enim Filius Virginis fuit ab originali culpa immunis *et ipsa mater ejus*[2]. » Mais quoi qu'il en soit de l'authenticité du discours, il est certain que le passage en question a été interpolé. Le manuscrit d'Assise, publié par Bonelli, non seulement ne contient pas les derniers mots, mais il exprime catégoriquement l'affirmation contraire : « Dicamus ergo primo quod domina nostra fuit plena gratia expurgante in sua satisfactione contra fœditatem originalis culpæ *quam contraxit ex infectione naturæ*[3]. »

Quant à la doctrine de saint Thomas, bien que naguère encore un certain nombre de théologiens, comme Lambruschini, Spada, Ancarini, Perrone, Cornoldi, Morgott, Scheid, Schneider, aient essayé, en jouant subtilement sur les mots, de la justifier, le P. Kösters renonce, pour sa part, et avec pleine raison, à la défendre.

De même il est arrivé parfois que des théologiens, trop peu préoccupés des faits, ont attribué à l'antique célébration de la fête de la Conception de Marie une portée dogmatique qui ne lui appartient point. La fête de la Conception n'est pas nécessairement une fête de l'Immaculée Conception. Henri de Gand et saint Thomas d'Aquin n'oublient pas d'en faire la remarque et saint

1. Saint Luc, I, 28, 42.
2. *Opera*, p. 389, Rome, 1596.
3. Saint Bonaventure, *Operum omnium Supplementum*, t. III, col. 641. Trente, 1774.

Bonaventure ordonnait en 1263 que la fête de la Conception fût célébrée dans l'ordre franciscain, sans professer pour autant la croyance à l'Immaculée Conception. Pendant longtemps certaines Églises ont fêté ainsi la conception d'Élisabeth ou celle de Jean-Baptiste, sans y rattacher d'autre idée que celle d'une sanctification opérée avant la naissance. Les expressions dont se sert le P. Kösters (p. 82) pourraient donner le change sur ce point.

Quant à l'époque où fut introduite cette fête en Occident, il faut décidément rejeter avec l'auteur la thèse de Mabillon, reprise par Passaglia, d'après laquelle l'honneur de cette institution reviendrait à saint Ildefonse de Tolède († 667). Un marbre napolitain du neuvième siècle mentionne pour la première fois cette solennité. Il n'est point certain, par ailleurs, que l'Angleterre puisse faire valoir en sa faveur des titres aussi anciens.

*
* *

Ces titres, le P. Thurston, S. J., les revendique pourtant, dans un article du *Month*, mai 1904, et dans une publication ultérieure[1], sur la foi des documents : la priorité devrait revenir à l'Irlande. Un manuscrit du British Museum, dont l'écriture indique la première moitié du dixième siècle et qui passe pour avoir appartenu au roi Athelstan († 940), contient en effet un calendrier versifié qui porte, au sixième des ides de mai, ce vers curieux : *Concipitur virgo Maria cognomine senis*. Ce calendrier est certainement d'origine irlandaise et paraît remonter au temps d'Alfred le Grand (871-901). D'autre part, un ménologe en vers, nommé calendrier d'Oengus et que le professeur Thurneysen reporte à la première partie du neuvième siècle, indique pour le 3 mai « la grande fête de Marie vierge ». Mais cette date, dans les deux documents, provoque de sérieuses difficultés. De plus, les divers écrits d'Osbert de Clare, prieur de Westminster, publiés par le P. Thurston dans ce même volume, montrent assez nettement que les efforts de quelques abbés bénédictins pour introduire dans leurs cloîtres, vers 1128, la fête de la Concep-

1. H. Thurston et Th. Slater, *Eadmeri monachi Cantuariensis Tractatus de conceptione S. Mariæ*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904.

tion, échouèrent devant l'opposition résolue de l'épiscopat anglo-saxon. Et ce fait ajoute un nouveau motif de doute aux difficultés déjà soulevées par la critique textuelle [1]. Il serait désirable que le P. Thurston, qui a eu l'heur de restituer définitivement au moine de Cantorbéry, Edmer, le *Traité de la Conception de sainte Marie*, généralement attribué à l'abbé Anselme d'Edmundsbury, voulût bien nous offrir une solution ferme de ce dernier problème. Remarquons en passant que l'écrit *De fide ad Petrum* est de saint Fulgence, et non de saint Augustin (p. XVII).

* * *

La monographie que le docteur J. Bautz, professeur de théologie à l'Université de Munster, a consacrée au dogme de l'enfer et dont vient de paraître une nouvelle édition refondue [2], ne soulèvera plus, espérons-le, les tempêtes qui avaient accueilli la première édition, pas plus que les théories si hasardeuses du docteur Schell ne pourront porter atteinte à la démonstration solidement établie des thèses fondamentales sur l'éternité des peines et sur le feu de l'enfer. Il est juste de reconnaître le mérite de cette étude qui dénote partout une connaissance approfondie du sujet, un jugement sage et nettement formulé, une conscience respectueuse des détails. Sur les thèses accessoires, l'auteur défend avec modération, et sans les imposer à personne, ses opinions toujours mesurées. Peut-être eût-il mieux vallu reléguer dans l'ombre certaines questions démodées et qui n'intéressent plus que l'archéologie scolastique, comme la distribution topographique du monde inférieur, la distance du *Sinus Abrahæ* à l'enfer, la destinée du purgatoire après le jugement général. Mais ce sont menus défauts qui tiennent au désir scrupuleux d'être complet : il serait excessif de s'arrêter à ces imperfections.

Le docteur Bautz, et comment l'en blâmer? se préoccupe surtout du mouvement des idées en Allemagne et s'attache spécialement, en mettant à profit les vigoureuses études du P. Stufler [3], à dis-

1. Cf. E. Bishop, *On the origine of the Feast of the Conception of the Blessed Virgin Mary*. Prefatory, n. 5. Londres, 1904.

2. Dr J. Bautz, *Die Hölle*. Mayence, Kirchheim, 1905

3. J. Stufler, S. J., *Die Heiligung Gottes und der ewige Tod*. Innsbruck, Rauch, 1904; *Die Verteidigung Schells durch Professor Kiefl*, 1904; *Die*

cuter et à combattre les propositions du professeur Schell. On est surpris toutefois de ne trouver aucun renseignement sur des théories qui ont vivement agité autrefois l'Angleterre et la France et qui ne sont point encore tombées dans l'oubli : l'universalisme de Farrar et le conditionnalisme de Petavel Ollif. Sous sa forme présente, l'ouvrage du docteur Bautz ne peut manquer d'être le bienvenu pour quiconque s'intéresse aux questions eschatologiques : il eût gagné encore en utilité pratique, si l'auteur avait pris soin de dresser des tables méthodiques et détaillées, d'indiquer toujours avec une minutieuse exactitude ses références, de donner à sa documentation un fil plus apparent.

*
* *

Nombre de manuels, de *Prælectiones*, de traités théologiques, ont paru dans le cours des derniers mois, se réclamant de mérites divers et répondant à des besoins plus ou moins urgents. Au reste, ces petites *sommules* ont toujours leur utilité lorsqu'elles s'adressent aux disciples du maître qui les publie. Signalons plus spécialement, dans cette frondaison automnale, un abrégé anonyme des cours de Mazzella, qui peut fort bien convenir à l'enseignement de certains séminaires [1]. L'auteur, en présentant au public des écoles cet ouvrage parvenu rapidement à la troisième édition, n'est plus en droit de s'effacer lui-même par excès de modestie. S'il n'a rien modifié aux doctrines de Mazzella, il les a exposées sous une forme assez personnelle, avec des additions assez nombreuses, pour que son nom se joigne dans ce résumé succinct — qui pourrait l'être encore plus — à celui du regretté cardinal.

Le docteur Michelitsch, professeur d'apologétique à l'Université de Gratz, s'est efforcé, dans sa démonstration de l'Église [2], de

Theorie der freiwilligen Verstocktheit, 1905. Études serrées, documentées, précises.

1. H. Mazzella, *Prælectiones scholastico-dogmaticæ breviori cursui accommodatæ*. 3e édition, Rome, Desclée. T. I : *Tractatus de Vera Religione, de Scriptura, de Traditione, de Ecclesia Christi* (1904) ; t. II : *Tractatus de Deo uno ac trino et de Deo creante* (1904) ; t. III : *Tractatus de Verbo incarnato, de Gratia Dei et de Virtutibus infusis* (1905).

2. A. Michelitsch, *Elementa Apologeticæ*. Gratz, 1905. T. IV et V : *Demonstratio catholica sive de ecclesia Christi et de regula fidei*.

condenser l'abondance des matières sous la brièveté des formules. Pour un ouvrage destiné à servir de texte classique, ce n'est point là un mérite sans relief : il convient de le souligner. Des notes nombreuses semées à chaque page fournissent des indications utiles sur une foule de questions dont l'apologiste doit connaître : catholicisme politique, cléricalisme, statistique criminelle, infériorité des nations catholiques, et des citations opportunes empruntées aux rationalistes contemporains, Harnack, Paulsen, Hase, etc., dont les doctrines sont ainsi résumées sobrement. Le style effarouchera sans doute les puristes, si les puristes s'abandonnent, toutefois, aux lectures scolastiques. Nous découvrons au hasard *denationalisare*, *Ultramontanes*, *Romanici* (les Romains). Mais il ne faut pas oublier que la question des langues, en Autriche, partout se retrouve, difficultueuse, et que l'auteur à écrit pour se faire entendre non pas d'une académie, sans doute, mais des latinistes, à peine aguerris encore, du pays de Styrie.

Mentionnons enfin, sans que la liste soit close, le traité fort érudit de la création et des anges, de dom Janssens[1], et le traité des vertus infuses[2], du P. Schiffini, maître émérite, comme on sait, en doctrine scolastique.

*
* *

La librairie Herder a la spécialité de ne guère publier que des ouvrages intéressants et de valeur, en matière théologique, et parmi ces derniers, incontestablement, l'œuvre apologétique du docteur Schanz tient une place de choix. La troisième édition de l'*Apologie du christianisme*, arrêtée si regrettablement par la mort pour ainsi dire soudaine de l'auteur, avait renouvelé sur bien des points le fond même de l'œuvre. Au moment où les conférences berlinoises de Pfleiderer sur la genèse du christianisme soulevaient au plus haut point la curiosité publique et provoquaient dans les milieux cultivés des discussions véhémentes et sans fin, les sages et érudites leçons du professeur Schanz sur Dieu et la révélation sont venues à point ramener le problème à ses proportions normales et apporter aux esprits l'orientation et la lumière. Sur les conclusions à tirer de l'his-

1. *Summa theologica*, t. VI : *Tractatus de Deo Creatore et de Angelis*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1905.

2. *Tractatus de Virtutibus infusis*. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904.

toire des religions, sur l'impossibilité de fournir une explication rationnelle de l'existence du christianisme, sur les caractères essentiels de la révélation et toutes les questions qui en dépendent, l'auteur a maintenu ses positions doctrinales en les précisant. Il les a renforcées surtout d'arguments historiques nouveaux et, sur les problèmes actuellement débattus, de considérations nouvelles. On lira surtout avec intérêt le chapitre qui traite de la nature de l'inspiration et qui résume très exactement le caractère et la portée des débats, sans arriver toutefois à fournir une solution absolument ferme. Force est bien de reconnaître que ce n'est point chose aisée.

*
* *

Les récentes discussions soulevées naguère en Allemagne au sujet de l'enseignement de la théologie dans les universités ont amené le docteur Merkle à étudier de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'alors le décret du concile de Trente, touchant l'institution des séminaires[1]. Nul mieux que lui, assurément, n'était qualifié pour ces recherches, dont les conclusions sont maintenant définitives. Le décret du 15 juillet 1563 n'était aucunement dirigé, comme on l'a prétendu, contre l'enseignement des universités. On s'est imaginé faussement que le clergé, à l'époque du concile de Trente, n'avait d'autres moyens d'instruction que les cours universitaires, et comme le décret du concile institue un nouveau mode de formation, sans faire la moindre mention de l'ancien, on a conclu un peu précipitamment à une substitution officielle des séminaires aux universités.

Loin d'être général, l'enseignement universitaire était plutôt exceptionnel, réservé à une élite, aux privilégiés de la naissance, de la fortune ou du talent. Aux cloîtres, aux cathédrales, aux collégiales, étaient annexées de nombreuses écoles où moines et chanoines distribuaient aux pauvres clercs l'aumône de la science avec la nourriture corporelle. C'est précisément à la réforme de ces écoles rapidement déchues que le concile de Trente a consacré ses efforts, et rien dans les délibérations de la commission, rien dans les actes subséquents de l'Église n'indique un sentiment quelconque de défaveur à l'égard des universités. La rédaction

1. *Das Konzil von Trient und die Universitäten.* Wurzbourg, Stürz, 1905.

même du décret témoigne suffisamment que les Pères n'ont nullement entendu créer un monopole au profit des séminaires. Le premier projet contenait ces mots, qui d'ailleurs n'avaient rien d'absolu : « *Curabunt episcopi, ut* quantum fieri poterit *omnes, qui futuri sunt sacerdotes in ea* [*schola*] *educentur et instituantur.* » Dans la rédaction définitive, cette phrase entière a disparu et la situation officielle des universités resta ce qu'elle était. Au reste, pour les évêques, les archidiacres, la moitié des chanoines, et spécialement l'écolâtre, de qui relevait l'enseignement des séminaires, le concile lui-même exigea l'obtention des grades universitaires et renouvela dans ce but, en les augmentant, les privilèges concédés aux étudiants des facultés de théologie[1].

Désireux de faire ressortir la supériorité, d'ailleurs incontestable, de l'enseignement universitaire sur celui des séminaires diocésains, le docteur Merkle compare, par manière de conclusion, les résultats obtenus en Allemagne et dans les pays latins par l'emploi des deux méthodes. Après avoir rappelé, pour en retourner le sens, ce dicton en cours à Rome à l'époque du dernier concile : « Les Espagnols prennent leur théologie dans des in-folio, les Italiens dans des in-quarto, les Français dans des in-octavo et les Allemands dans des brochures », il nous trace à grands traits, sur la déchéance des études théologiques en France, un tableau plus que de raison poussé au noir. Le choix des témoignages invoqués par le docteur Merkle, tous extraits de publications allemandes, n'indique certes pas une connaissance bien personnelle ni bien précise de l'état intellectuel du clergé français. « L'hébreu et le grec sont champs inconnus pour les théologiens catholiques de France... De critique et d'herméneutique, d'antiquités bibliques, de grammaire et d'histoire dans l'interprétation des textes, on n'a pas la moindre notion dans les séminaires français. Rien! L'exégèse n'existe pas. » Remarquons seulement que ce jugement sommaire date de 1836 et qu'il est de Pflanz[2]. La situation intellectuelle du clergé allemand, à cette date, étaitelle si florissante? Pour le présent, il n'est pas inutile d'observer que le docteur Schanz s'est montré beaucoup plus équitable : un de ses derniers écrits, sinon le dernier, consacré à l'éloge de

1. Sess. XXII, XXIV, XIV, c. 5 de ref.; XXV, c. 6 de ref. et c. 9.

2. *Ueber das religiose und Kirchliche Leben in Frankreich*, p. 123. Stuttgart.

l'*Histoire des dogmes* de M. Tixeront, relevait précisément le mérite des récents travaux dus à l'activité des théologiens français[1].

Au reste, il serait complètement injuste d'attribuer aux appréciations du docteur Merkle une portée malveillante qu'elles n'ont pas et ne peuvent avoir. S'il arrive qu'elles ne fassent pas mieux la part exacte des choses, c'est, sans doute, que le discours où elles sont consignées, discours de fête destiné à célébrer le troisième centenaire de l'Université de Wurzbourg en même temps que la mémoire de Schiller, devait forcément revêtir le patriotique caractère de ces réjouissances, sans compter qu'il se mêle toujours, à ces sortes de harangues, un brin de rhétorique.

Paul BERNARD.

1. *Theologische Revue*, 27 juin 1905, p. 295.

REVUE DES LIVRES

Une très grave question doctrinale : Qu'est-ce qu'un dogme ? par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul. Nancy, Drioton; Paris, Roger et Chernoviz, 1905. In-12, 61 pages.

Mgr Turinaz a jugé avec raison que les réponses publiées dans *la Quinzaine* aux difficultés de M. Édouard Le Roy laissaient beaucoup à dire. Il est vrai que d'autres réponses, plus exactes ou plus décisives, ont paru ailleurs. Nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on les fasse souvenir des articles de M. E. Portalié. Ils n'en liront pas moins encore avec grand intérêt et profit cette brochure, où l'éminent évêque de Nancy traite le même sujet, avec la doctrine et l'éloquence qu'il ne se lasse pas de dépenser pour la défense des vrais principes catholiques.

Sachant qu'une erreur ne se comprend bien qu'en remontant à ses causes, il commence par découvrir les « bases » des assertions de M. Le Roy : c'est, d'abord, la philosophie de l'*immanence*, dont ce savant est si étrangement engoué qu'elle lui apparaît comme évidente dans ses principes les plus contestables; puis une notion inexacte de la *foi* catholique. Il examine ensuite l'idée que M. Le Roy se fait du dogme, et il montre qu'elle est aussi incohérente en elle-même que peu conforme à l'enseignement de l'Église. Il termine en faisant voir les conséquences désastreuses qui suivent inévitablement le système de M. Le Roy.

Nous espérons que cette magistrale réfutation, dont l'autorité s'accroît encore de l'adhésion élogieuse que lui ont déjà donnée trente-six évêques de France, dissipera définitivement les nuages amassés par un malheureux article sur la grave question : *Qu'est-ce qu'un dogme?* J. Brucker.

Compendium theologiæ moralis ad mentem P. Gury, par A. Bulot, S. J. Paris, Casterman, 1905. 2 volumes in-8, 525 et 634 pages. Prix : 12 francs.

La théologie morale du P. Gury est, depuis tant d'années, en

possession de l'enseignement, sa doctrine a obtenu un tel crédit, sa méthode se recommande par tant de clarté et de précision, que, malgré de nombreuses publications récentes sur la matière, elle reste toujours le thème suivi dans la pratique des écoles. Pour tenir son manuel au courant et faire qu'il réponde aux besoins des générations nouvelles, il suffit d'y introduire ou d'y développer à leurs places les questions actuelles, et d'adapter les solutions anciennes aux dernières décisions qui font jurisprudence. C'est ainsi que le P. Dumas nous a donné cinq éditions du P. Gury chaque fois remaniées.

Le P. Bulot, professeur de morale à Cantorbéry, a entrepris une revision complète de l'œuvre de ses prédécesseurs : cone forme, à peu de chose près, aux anciennes pour le fond, nous dit-il lui-même, cette édition est nouvelle pour la forme et la disposition matérielle. Cette forme nouvelle est claire, concise, et porte dans sa rigueur didactique la marque de l'enseignement déjà long d'où elle est sortie. L'exposé logique des questions a remplacé le plus souvent la forme catéchétique par demandes et réponses. Et c'est un vrai progrès. Les définitions et l'établissement des principes ont reçu plus de précision et de développement, les applications pratiques : *quæsita et resolutiones* ont trouvé un meilleur ordre. Enfin les questions à l'ordre du jour : le droit nouveau des réguliers, la sécularisation, les personnes morales, la coopération aux lois injustes, le prêt à intérêt, les opérations de bourse ont obtenu un chapitre proportionné à leur importance actuelle. Il faut louer l'auteur d'avoir remplacé un certain nombre de documents inutiles, insérés dans les précédentes éditions, par d'autres plus importants qu'on sera heureux de trouver en appendice : tels le décret *auctis admodum*, le décret sur la reddition du compte de conscience, la constitution *ut debita* sur les honoraires de messe. La bibliographie elle-même a été revisée ; oserais-je réclamer une place, dans une prochaine édition, pour quelques « tard venus » sans doute, tels que M. Tépé et M. Tanqueray? Pour cette prochaine édition encore on souhaiterait une définition un peu plus objective du juste prix. Une partie notable du *De Statibus* est annexée au traité des commandements de l'Église. Est-ce un progrès ?

Les étudiants trouveront dans l'ouvrage du P. Bulot un manuel pratique, concis, clair et solide. H. D.

La Persécution religieuse dans le département de l'Isère, de 1790 à 1802, par A.-M. de Franclieu. Tome II. Tournai, imprimerie Notre-Dame-des-Prés, 1905. In-8, 729 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce second volume est d'une information merveilleusement riche. Mlle de Franclieu n'a rien négligé pour mettre la main sur le plus grand nombre de documents possible. L'histoire religieuse de l'Isère s'en trouve très éclairée pendant la période qui va de la Terreur aux lois de l'an III et de l'an IV sur la liberté des cultes.

L'auteur nous conduit successivement dans les prisons, hors des frontières, dans les *caches* où les prêtres fidèles à leur foi et à leur vocation ont vécu ces années terribles. A contempler cette misère et cette impuissance pour le bien, nous nous prenons à penser que les plus heureux et les plus féconds ouvriers furent ceux qui tombèrent sous le couperet de la guillotine.

Les dernières pages de Mlle de Franclieu nous montrent à merveille à quelle condition précaire, humiliante les prêtres rentrés après l'an III se trouvèrent réduits, et comment leur liberté telle quelle dépendit surtout du courage des fidèles revendiquant, par la force, les droits de leur conscience et de leur culte. Sur la question des serments autres que celui de 1791, l'auteur parle comme s'ils étaient sûrement illicites. C'est aller trop vite et trop simplement. Le parti pris, sur ce point, par Mgr d'Aviau et Mgr Dulau d'Allemans suffirait à le montrer.

Malgré les détails qui surabondent, nous voudrions savoir davantage encore : le sort des prêtres jureurs, par exemple, la vie religieuse des populations qui les suivirent nous intéresserait fort. Peut-être, dans son troisième volume, Mlle de Franclieu donnera-t-elle à notre curiosité quelque satisfaction. C'est parce que le second nous en a donné beaucoup déjà, que nous poussons plus loin nos exigences. Paul Dudon.

Inquisition et Inquisitions, par l'abbé L.-A. Gaffre et A. Desjardins. Paris, Plon. 1 volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Dans ses conférences à l'Athénée-Saint-Germain, réunies en un volume, M. l'abbé Gaffre a abordé avec une louable crânerie l'étude de l'Inquisition catholique et des inquisitions protestante,

huguenote et jacobine. Du rapprochement de ces diverses inquisitions résultent une force et une faiblesse, la force et la faiblesse essentielles aux arguments *ad hominem*. Aux timides que trouble le seul mot d'inquisition, M. Gaffre fournit une belle matière à réponse en rappelant l'histoire des intolérances anticatholiques. Elles sont horribles, et c'est pour les faire oublier, que ceux qui rêvent de les renouveler réprouvent avec tant d'indignation les sévérités catholiques.

L'avantage que donne à M. Gaffre la position qu'il a prise est compensé par un léger inconvénient. Son livre en reçoit une tournure oratoire et polémique qui causera quelque défiance aux historiens amateurs des œuvres calmes et purement objectives. M. Gaffre a cependant sérieusement étudié son sujet si étendu, et il apporte, à la défense de l'Inquisition catholique, une impartialité parfois trop généreuse. Ainsi, après avoir fort bien expliqué (p. 22) que l'Inquisition ne siégeait au tribunal que comme le juré de nos cours d'assises, ou le médecin aliéniste appelé à donner son avis sur l'état mental du malade, M. Gaffre trouve odieuse (p. 113) la remise du condamné au bras séculier, et il voit, dans cette fiction juridique, une duplicité qui révolte notre sens de sincérité. Il n'avait qu'à expliquer cette remise d'après sa théorie de la page 22.

Trop de faits historiques sont rappelés par M. Gaffre, pour qu'il ait pu donner de chacun d'eux un exposé définitif. Son histoire de l'Inquisition espagnole est forcément incomplète. Telle faute que M. Gaffre reproche vivement à Ximénès, par exemple la destruction des exemplaires du *Coran*, est moindre que la violation de la capitulation de Grenade, qui entraîna la révolte des Maures et leur expulsion finale. Il eût été meilleur de distinguer le but premier de l'Inquisition, qui était la conjuration du péril juif, et ses applications successives aux Maures et aux hérétiques. Et pour juger équitablement les Espagnols, il faut comprendre qu'après avoir reconquis si péniblement leur nationalité, ils devaient, sous peine de mort imminente, la défendre énergiquement contre ceux qui l'avaient une fois compromise. Les fondateurs du Saint-Office étaient de grands politiques, qui complétaient l'œuvre des grands capitaines.

L'Inquisition ne sera jamais comprise de ceux qui n'admettent pas que l'erreur soit un mal social. En principe, si l'intoxication

morale et intellectuelle est un danger, il y a lieu de lui appliquer tous les sages moyens de prophylaxie dont on peut disposer. Les inquisiteurs catholiques furent des hygiénistes parfois maladroits. Les inquisiteurs jacobins ne bénéficiaient d'aucune excuse, et à poursuivre le bien, ils déploient autrement de férocité et d'intolérance que Torquemada n'en mit jamais à proscrire le mal; c'est ce que M. Gaffre a fait ressortir avec une grande force.

P. Suau.

Les Institutions du progrès social au début du vingtième siècle, par Charles Gide. Paris, Larose et Tenin. Collection *Économie sociale.*

Le sous-titre de l'ouvrage en explique la portée. C'est, en effet, le tableau résumé et assez complet des diverses institutions qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1900, et qui représentaient les efforts tentés pour élever la condition des travailleurs. Ce n'était pas une tâche aisée que de refaire, sous un format modeste et sur un plan facile à comprendre, un travail qui, dans les rapports officiels, comporte près d'une cinquantaine de volumes in-quarto.

Une difficulté consistait à classer les différentes institutions sociales. M. Gide l'a résolue assez heureusement en ramenant à quelques idées générales, à quatre, tous les buts qu'elles se proposent. Il les divise en institutions tendant à obtenir un salaire plus élevé, pour une peine moindre ; en institutions tendant à procurer le confort sous ses diverses formes réalisables ; en institutions tendant à assurer la sécurité de l'avenir contre tous les risques sociaux, et enfin en institutions tendant à conférer ou à sauvegarder l'indépendance économique de l'ouvrier. Successivement dans quatre chapitres consacrés à ces quatre ordres d'idées, il passe en revue tout ce qui a été tenté à la fin du siècle dernier pour réaliser ces buts divers, soit par l'action des ouvriers eux-mêmes, soit par l'action des patrons, soit par l'intervention de l'État.

L'éminent professeur ne se borne pas à énumérer, il critique et compare; il décrit les difficultés à vaincre et les chances d'avenir de chacune des institutions qu'il est appelé à étudier; et de la lecture de son livre se dégage, en même temps qu'un sentiment

d'admiration pour ce qui a été fait, un vif désir de voir se multiplier de plus en plus ces institutions si diverses dans leur organisation, mais qui concourent toutes à ce même but si désirable : l'amélioration du sort de l'ouvrier. J. Prélot.

Defixionum tabellæ quotquot innotuerunt tam in græcis Orientis quam in totius Occidentis partibus præter atticas in corpore inscriptionum atticarum editas..., *Thèse de doctorat*, par Auguste Audollent. Paris, Fontemoing, 1904. In-8, cxxviii-568 pages. Prix : 15 francs.

Parmi les pratiques de magie noire les plus répandues dans le monde gréco-romain, la *defixio* semble avoir joui longtemps d'une particulière réputation d'efficacité. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure des allusions contenues dans les textes littéraires et du nombre relativement considérable de plaquettes de plomb portant des inscriptions de *défixion* qui sont venues jusqu'à nous.

La *defixio*, qu'il y a lieu de distinguer de pratiques analogues, telles que l'*exsecratio*, les *diræ*, la *devotio*, est un sortilège secret par lequel on cherche à livrer aux dieux ou à des esprits malfaisants un ennemi personnel dont on veut se débarrasser, ou bien que l'on emploie pour recouvrer un bien perdu et obtenir le châtiment de celui qui se l'est approprié. Dans l'un et l'autre cas, on cherche à « fixer », à « clouer » la victime à son insu, pour qu'elle ne puisse échapper à la vengeance appelée sur sa tête.

Comme il s'agit aussi de se faire obéir en quelque sorte par les divinités ou les esprits dont on requiert le concours, on retrouvera dans ces sortes de prières le formalisme minutieux et puéril que les Grecs et les Romains surtout apportaient à leurs communications avec la divinité, et de plus les bizarreries extraordinaires de la sorcellerie, compliquées encore à plaisir par les gnostiques.

Sur la tablette de plomb qui semble avoir été la matière liturgique de cette sorte de maléfice, le sorcier (*magus*) au courant des formules efficaces, des noms secrets auxquels obéissent les dieux, rédigeait le sortilège. On y retrouve essentiellement trois éléments. Et d'abord, le nom de l'objet du maléfice, de la victime. Ce nom, il faut l'écrire exactement, puisque « le nom, dans toutes les magies,

c'est la personne elle-même[1] ». Quelquefois même, la tablette ne porte que ce nom : l'extérieur de la missive devant assez dire aux dieux ce que l'on attend d'eux pour celui *qui defigitur*. D'autres fois, le *defigens* n'appellera à son aide que « contre ses ennemis, contre ceux qui lui ont fait tort », soit qu'il ne les connaisse pas, soit qu'il s'en rapporte à la science des divinités qu'il invoque. Plus souvent, par contre, pour éviter que démons ou dieux ne se trompent, on leur précise leur victime, en indiquant jusqu'à sa généalogie.

Quant aux divinités, dieux infernaux, démons, âmes de défunts morts de mort violente, que l'incantateur appelle à son aide, il doit les connaître par leurs titres et leurs noms, souvent complexes et baroques, surtout s'il s'agit des personnifications hybrides de la gnose, et les appeler par ces formules inéluctables, τὰ κράταια ὀνόματα, qui les obligent à intervenir malgré eux κελευόμενοι ὑπὸ τῶν ἱερῶν ὀνομάτων.

Ce double préambule introduit la requête impérative du *defigens* : un plaideur demande à triompher en justice de son adversaire ; un propriétaire volé désire rentrer dans son bien ; un amant voue aux supplices son rival, et souhaite rentrer dans les bonnes grâces de son amie ; des cochers réclament l'échec de la faction adverse.

Telle est la catégorie de documents que M. Audollent a prise pour sujet de sa thèse latine. Cette thèse — un gros volume de près de sept cents pages — est certainement une œuvre très méritoire, bien digne de la thèse française du nouveau docteur. Elle fait grand honneur à son érudition, à sa sagacité, à sa critique, à sa patience surtout : car il en faut beaucoup pour s'occuper de textes tels que les textes magiques, abondant en mots et signes cabalistiques, aussi mystérieux qu'incorrects, obscurs comme les ténébreuses influences qu'ils sont censés déchaîner. Venant après Akerblad, F. Lenormant, Wachsmuth, Newton, miss L. Macdonald et surtout Wünsch et Ziebarth, M. Audollent devrait trouver le terrain en partie déblayé, les principaux problèmes posés sinon résolus, et des groupes de textes déjà constitués. Il s'est proposé d'abord de former un *corpus* géographique des *devotiones* connues. Le dépouillement des publications antérieures et l'exploration

1. Victor Henry, *la Magie dans l'Inde antique*, p. 31.

des musées lui ont permis de réunir trois cent cinq numéros [1].

Le commentaire sobre et précis que M. Audollent consacre à chacun est en tout point excellent. L'auteur dit tout ce qu'il sait et il faut l'avoir lu pour se rendre compte de l'ampleur de son information. Avec la même loyauté, il avoue toutes les incertitudes et les obscurités.

Le recueil est précédé d'une copieuse introduction (p. I-CXXVII), dans laquelle M. Audollent a condensé tout ce que l'on peut dire sur la *defixio*, ses formules, ses formes diverses et la faveur dont a joui pendant près de neuf siècles (cinquième siècle av. J.-C. à quatrième siècle ap. J.-C.) cette curieuse pratique. Cette préface, véritable traité, clair et nourri, est à recommander spécialement à l'attention des épigraphistes et des folkloristes. Enfin, cent trente pages d'index forment le plus précieux répertoire d'épigraphie magique que nous possédions [2].

On peut donc féliciter en toute justice et sans réserve M. Audollent d'avoir tout à la fois formé le *corpus* et rédigé le *manuel* de la branche la plus ardue de l'épigraphie religieuse gréco-romaine.

L. JALABERT.

1. Cf. v. g. *Ephesia grammata*, p. 499-516.

2. La publication des tablettes de Sandahanna (n° 17, p. 32) a échappé à M. Audollent. Elle est due à Wünsch. Cf. F.-J. Bliss and R.-A.-S. Macalister, *Excavations in Palestine during the years 1898-1900*, publication du *Palestine Exploration Fund*, p. 158 *sqq*. 1902. In-4.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Comte de Mun. — **Contre la séparation.** Paris, Poussielgue, 1905. 222 pages.

M. de Mun continue, la plume à la main, le combat contre les mécréants qui veulent achever de déchristianiser la France.

Les articles publiés récemment par lui dans divers journaux sont réunis ici. Tout le monde voudra les relire. Au milieu des colères et des dégoûts qui s'amassent dans une âme libre et croyante, à la lecture des discours de nos ennemis du Palais-Bourbon, c'est un réconfort que de parcourir les pages loyales, éloquentes et fortes dans lesquelles M. de Mun s'explique sur la rupture avec le Vatican, la politique religieuse des autres pays que le nôtre, le rapport Briand.

Il est beaucoup parlé de la Révolution dans ce petit livre. L'auteur a bien raison. Ce passé lointain pèse sur les hommes qui nous gouvernent ; et, d'elle-même, l'image des hommes d'autrefois se dresse parmi les violences de l'heure présente.

Paul Dudon.

Robert Havard de La Montagne. — **Examen de conscience. Causeries sur le temps présent.** Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 276 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les pages que l'auteur publie sous le titre modeste de causeries forment en réalité dans leur ensemble une étude sérieuse et profonde des problèmes politiques et sociaux les plus ardus.

L'ouvrage est partagé en quatre entretiens : *République et religion ; Suffrage universel et monarchie, la Légalité; Vers l'Évangile.* Des dialogues à la de Maistre, des idées très nettes et qui, parce qu'elles ne sont pas celles de tout le monde ont le grand mérite d'être loyalement exposées, une logique implacable et une diction sobre, précise, enchaînant l'esprit sans permettre aux doigts de voltiger à travers les feuillets : telle est en quelques lignes l'appréciation que nous paraît mériter de ce livre. Aussi conseillons-nous vivement de l'étudier et de l'approfondir.

Edouard Capelle.

Causeries du dimanche. 6e série. Paris, rue Bayard, 5. 1 volume in-8, 288 pages. Prix : 1 franc.

Il y a là, sur les sujets les plus variés et les plus actuels, des renseignements précis, des réponses vérifiées et des idées sûres. C'est comme le rudiment d'une apologé-

tique scientifique, qu'on ne saurait assez recommander dans les milieux populaires, dans les cercles d'études et, en général, partout où se fait sentir, avec le besoin de savoir, la volonté de croire.

M. M.

L'abbé Georges Frémont.— **Le Conflit entre la République et l'Église.** *Lettres à un officier français sur la séparation de l'Église et de l'État.* Paris, Bloud. 1 volume in-12, 328 pages.

On n'accusera pas le nouveau livre de M. l'abbé Frémont de manquer d'actualité. Les batailles qu'il raconte, nous en voyons, aujourd'hui même, se dérouler sous nos yeux les formidables péripéties. Et l'on voit bien que la destinée de la France dépendra des solutions qui seront données aux problèmes discutés dans *le Conflit.*

Sous la forme épistolaire qu'il avait employée déjà avec le plus grand succès dans sa belle réfutation du *Loisysme*, l'auteur aborde les plus graves questions contemporaines et qui demandent, pour être sérieusement traitées, des qualités rares de théologien, d'historien et même d'écrivain. C'est précisément le mérite de ce livre très remarquable : dans ces discussions sur *les causes éloignées*, sur *les causes prochaines du conflit actuel entre la République française et l'Église catholique*, sur *le « Syllabus »*, *l'intolérance*, *le Concordat*, *l'avenir de la France*, etc., etc., on trouve partout une solide érudition théologique et philosophique et une connaissance approfondie de l'histoire. Ajoutez que le lecteur, bon gré mal gré, se sent emporté par les flots d'une éloquence impétueuse et familière, vers les conclusions de l'auteur. Il y aura bien, je le crois, quelque résistance, et tout le monde ne partagera pas toutes les idées politiques exposées dans *le Conflit.* Mais les thèses essentielles de M. l'abbé Frémont sont justes et il faut le remercier de mettre un si beau talent au service des vérités qui sont nécessaires à la France et sans lesquelles nous périrons.

Louis Chervoillot.

Épître en trois points à Messieurs les Russes. Paris, Retaux, 1905. In-8, 63 pages. Prix : 1 fr. 20.

Un Slave, de ceux « qui ont étudié et réfléchi », adresse aux intellectuels et aux hommes en place de la Russie quelques admonestations avec ses conseils de réforme.

L'Église orthodoxe est vouée à la stagnation : il faut accorder aux membres des diverses confessions religieuses la liberté de conscience. La Russie s'est laissé hypnotiser par le mirage de l'Orient : qu'elle se replie vers l'Europe en faisant alliance avec l'Autriche contre la poussée allemande. A l'intérieur, la grande réforme est évidemment la restriction vigoureuse de la bureaucratie avec le développement de l'instruction publique et de l'agriculture.

Ces conseils d'un Slave catholique, esprit sage et pondéré, sont dignes d'être étudiés avec bienveillance. L'auteur salue, d'ailleurs,

dans la nouvelle Constitution russe, l'aurore d'une réformation à laquelle il souhaite un progressif épanouissement.

Lucien Roure.

Charles Grandmougin. — **Le Sang du Calvaire**, *drame sacré en cinq tableaux*. Paris, Émile-Paul, 1905. 1 volume grand in-8, 66 pages. Prix : 3 francs.

Fille d'un père savant mais qui ne croit pas en la divinité de Jésus, Séphora a entendu le divin Maître et croit en lui. Lors de sa passion, elle a voulu le défendre au prétoire. Mais — et c'est quelque peu vraisemblable — un soldat l'a frappée d'un coup d'épée. Elle meurt. Jésus, lui, est crucifié. Au seul récit de la mort du Sauveur, le père de Séphora se convertit, va prier au Calvaire et le sang qu'il rapporte sur ses vêtements rend la vie à sa fille. Sur cette fable, M. Ch. Grandmougin a écrit un drame tout de sentiment généreux et de vers sonores. On ne peut que le recommander. M. M.

G. d'Anticamareta. — **Sœur Pauline, fille de la Charité ; sa vie, sa correspondance (1878-1899)**. Paris, Retaux, 1905. In-12, 286 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre, nous dit l'auteur dans une gracieuse préface en vers,

Ce livre est un récit très modeste et sans fard...
Il contient, ce récit, dévotement suivie,
La trace d'une simple, et brève, et pure vie.

Et c'est vrai.

Une jeune fille parée de tous les avantages mondains, qui à dix-huit ans se fait sœur de charité et à vingt et un ans consomme le sacrifice de sa vie, voilà ce que fut sœur Pauline. Son historien, dont le vrai nom est G. de Puybusque, n'avait d'abord écrit que pour les intimes. La persécution qui sévit contre les congrégations l'a décidé à produire au grand jour ce pur et haut exemple de vocation religieuse. Nous l'en remercions. Malgré certains détails d'ordre peut-être trop privé pour le grand public, malgré aussi la marche de la narration qu'on pourrait désirer plus simple, son livre est bon. Il fera du bien. L. Sempé.

Royaume de Belgique. Ministère de l'industrie et du travail. Office du travail. Rapport relatif à l'exécution de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles pendant les années 1898-1901. Société belge de librairie, 1904. 1 volume in-8.

Voici le premier rapport relatif à l'exécution de la loi belge du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles. L'article 10 de cette loi prévoit un rapport *triennal*, mais le gouvernement, tenant compte de ce que très peu d'unions professionnelles ont pu profiter de la loi nouvelle en 1898, la plus grande partie de cette année ayant été consacrée à la préparation des mesures d'exécution, communique dans ce rapport les résultats des années 1898, 1899, 1900 et 1901 ;

son exposé n'en est que plus complet et plus concluant.

Comme cela se produit en France, ce sont les associations agricoles qui manifestent la vie la plus intense. L'activité des unions de cette catégorie s'est surtout portée vers deux objets : d'une part, l'achat, pour la revente aux membres, d'objets propres à l'exercice de la profession de ceux-ci : matières premières, essences, engrais, etc.; d'autre part, l'achat de bestiaux, machines, instruments, etc., destinés à être mis à l'usage des membres.

A lire ce volumineux rapport richement documenté, on constate une fois de plus que la catholique Belgique est à la tête du progrès social. Ch. Antoine.

Georges Ducrocq. — **Du Kremlin au Pacifique.** Paris, Champion, 1905. 1 volume in-8, 147 pages.

Dans les chapitres, tous très brefs, de ce livre, M. G. Ducrocq nous donne des pays mystérieux qu'il a traversés — Sibérie, Mongolie, Mandchourie — quelques images, qu'à leur netteté on sent très exactes. Ces images, c'est un artiste qui les a choisies, c'est un poète qui les a contemplées, et c'est un écrivain consciencieux qui nous les traduit. Chacune est comme un court poème en prose, très travaillé, où il a su enserrer un coin de paysage exquis, un trait de mœurs caractéristique, l'âme d'un peuple ou la vie d'une cité. Acuité de la vision, vivacité de l'émotion, choix sévère des détails, habileté de la composition, élégance et netteté du style, toutes ces qualités font penser involontairement aux sonnets de Heredia, car il n'y manque même pas, à la fin, la phrase heureuse, cherchée et trouvée, qui, au delà de l'image présente, évoque un horizon de rêve. Sans doute, tout cela sent bien un peu l'effort, mais tant de voyageurs nous disent des choses banales en un style négligé, qu'il faut féliciter vivement celui-ci d'avoir respecté son lecteur. Et s'il doit encore nous raconter ce qu'il a vu, nous nous souhaitons qu'il voyage beaucoup. M. M.

Remy de Gourmont. — **Promenades littéraires.** Paris, Société du *Mercure de France*, 1904. In-12, 384 pages. Prix : 3 fr. 50.

Il y a de la philosophie chez M. Remy de Gourmont, une philosophie nullement rébarbative ni intransigeante, mais courtoise et discrète, qui se joue à la surface des choses plus qu'elle ne les dissèque, faite de bon sens et parlant en clair langage. M. Remy de Gourmont est de ceux qui ont le plus travaillé de nos jours à faire, de la critique littéraire, une annexe de la critique philosophique. Il ne sait guère ce que c'est que de parler de la forme littéraire. Cela existe-t-il ailleurs que dans les manuels ? Mais il sait ce qu'il faut entendre par une pensée vivante et une pensée morte, par une pensée pauvre et une pensée riche. « Le style est l'homme même. Une pensée fausse n'est jamais bien écrite, ni mal écrite

une pensée juste. Il y a là quelque chose d'inséparable. »

Il ajoute : « Le plus contestable, pour le fonds des ouvrages de Renan, la *Vie de Jésus*, est précisément celui qui est le moins bien écrit. L'incertitude de l'idée fait vaciller le style; cela tremblote comme une lampe d'église, une nuit que le vent souffle par un vitrail brisé. » Et cette application de la doctrine met en belle évidence l'indépendance du critique. D'autant qu'il ne fait pas difficulté d'avouer qu'il admire ces écrits de Renan où « la souplesse solide de son écriture s'enroule merveilleusement à la solidité flexible de la pensée ». Et ce qui lui plaît chez Renan, c'est cette souplesse même qui effleure tout sans se fixer à rien. « Quand on affirme, quand on proclame la vérité, c'est toujours sans preuves. » — Ceci est grave.

Et cependant M. R. de Gourmont est tout le contraire d'un dilettante. Il a le sens aigu de la vie. S'il a un faible pour la philosophie, c'est qu'elle parle à chacun de nous « de l'origine même de sa vie, de sa destinée tout entière ». Il reproche à la littérature critique de M. Jules Lemaître de manquer de « direction. Elle marche vraiment un peu à l'aventure. » Il lui faudrait « une foi littéraire », « une discipline », « non pas des principes, dont elle se passe fort bien ».

Pour lui, il se contente de croire au génie, au talent, à l'effort loyal et désintéressé. Il cultive en lui et loue dans les autres les attitudes droites et fières, la conduite franche et fidèle à elle-même. A cela il réduit sa préoccupation morale. Le lest contre les caprices du dilettantisme est peut-être léger.

Lucien Roure.

Remy de Gourmont. — **Promenades philosophiques.** Paris, Société du *Mercure de France*, 1905. In-12, 344 pages. Prix : 3 fr. 50.

Dans ses *Promenades littéraires*, M. Remy de Gourmont rencontre fréquemment la philosophie. Il la rencontre encore dans ses *Promenades philosophiques*, mais surtout lorsqu'il erre par les petits sentiers, au gré de sa fantaisie. Là il fait des rencontres agréables, imprévues, charmantes, lumineuses. Les *Fourmis*, les *Routes de France*, l'*Eau*, les *Paysages* lui disent des paroles discrètes et intimes que d'autres n'avaient pas entendues, ou avaient mal entendues, ou n'avaient pas su répéter. Sur les grandes routes, chose étrange, il est sujet à s'égarer. Quand il parcourt les vastes systèmes comme ceux de Bacon, de Spencer, de Nietzsche, il se prend à admirer ce que la réflexion juge faible, à trouver faible ce que la réflexion trouve solide. Surtout quand il arrive devant ces grandes idées que nous, catholiques, nous avons l'habitude de fréquenter et que nous avons la prétention de connaître, l'Évangile, l'Église, la sainteté, la conscience, le spiritualisme, ce qu'il nous en rapporte nous fait douter qu'il ait bien regardé. Nous nous disons : non, ce n'est pas cela ; on n'a vu que des surfaces; ce sont là des choses qu'il faut avoir vécues pour les bien comprendre.

M. Remy de Gourmont tient pour l'idéalisme : le monde est ce que je le vois, ce que je le sens. Doctrine excellente pour qui se contente d'*impressions*. Mais il en est — et nous sommes de ceux-là — qui estiment que philosopher, c'est chercher la vérité, et non la créer.

C'est encore créer l'histoire que de dire : « Bourdaloue, avant d'écrire un sermon, se jouait un air de violon. » Ici la fantaisie passe un peu les bornes.

Lucien Roure.

Duchesse de Brissac. — **Dans l'ornière.** Paris, Plon, 1905. 1 volume in-12, 278 pages. Prix : 3 fr. 50.

« Laisse-moi te dire » — ainsi parle le marquis de Martigné, héros du livre — comment je rêve le sort des générations à naître dans l'aristocratie. Je voudrais les Martigné de l'avenir ne craignant pas de passer au besoin par une École des mines, une École centrale, une École normale ou toute autre... ; le jeune noble pourra embrasser une carrière le jour où sa situation de fortune l'y obligera. Mais surtout il se rapprochera par son éducation de ceux qui luttent pour la vie. Par ce contact avec les enfants du peuple et de la bourgeoisie, il acquerra une expérience nouvelle et sera forcément mêlé aux intérêts généraux du pays. « Nous sommes embourbés..., mais si j'ai un fils, je réponds qu'il sortira de l'ornière. »

Telles sont les idées de Mme la duchesse de Brissac, et, courageusement, elle a écrit un roman pour les propager. Nous souhaitons qu'il soit lu. Notre souhait aurait plus de chance de se réaliser, si l'auteur avait davantage l'expérience du métier d'écrivain. De plus, à quoi bon exposer crûment certaines faiblesses de son héros, et faut-il, en tout cas, les raconter avec une sérénité qui, chez tout autre, passerait pour une approbation ?

M. M.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Écriture sainte. — *Le Nouveau Testament. Traduction annotée et ornée de nombreuses gravures d'après les documents anciens*, par L.-Cl. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice. Paris, Letouzé, 1904. 2 volumes in-16, 471 et 416 pages.

Dogme. — *Antipriscilliana*. Dogmengeschichtliche Untersuchungen und Texte aus dem Streite gegen Priscillians Irrlehre. Von Dr. Karl Künstle, a. o. Professor der Theologie an der Universität Freiburg i. B. Grand in-8 (xii-248). Freiburg, 1905, Herdersche Verlagshandlung. Mk. 5.

— *Scotus Academicus seu universa doctoris subtilis theologica dogmata quæ ad nitidam et solidam Academiæ parisiensis docendi methodum concinnavit*, R. P. Claudius Frassen. Editio nova juxta correctiones annotationesque ipsius Auctoris in Nationali Bibliotheca Parisiensi asservatas. Roma, Desclée. 12 volumes in-8.

— *Ven. Joannis Duns Scoti Ordinis Fratrum Minorum doctoris subtilis Summa Theologica, ex universis operibus ejus concinnata, juxta ordinem et dispositionem summæ Angelici Doctoris S. Thomæ Aquinatis*, per Fr. Hieronynum de Montefortino. Nova editio. Roma, Desclée. 6 volumes in-8.

Religion et Piété. — *Catéchisme de Léon XIII*, par G. Cerceau. 2e partie : *Les principaux enseignements de Léon XIII. Extraits des encycliques, lettres et allocutions de Sa Sainteté réunis et disposés en leçons catéchétiques*. Paris, Beauchesne, 1904. 1 volume in-8, 593 pages.

— *L'Apôtre saint Paul proposé à l'imitation des fidèles. Simples entretiens*, par le R. P. Pica. Avignon, Aubanel. 1 volume in-18, 262 pages.

— *Noël dans les pays étrangers*, par Mgr Chabot. Pithiviers, Imprimerie moderne, 1905. 1 volume in-18, 119 pages. Prix : 1 franc.

— *Sulla Communione. Dottrina dei padri e antica disciplina della Chiesa*, per Sac. Vittorio Mariani. Chiavari, prem. Stab, tip. Chiavarese, 1905. 1 volume in-18, 126 pages.

— *Newman. Méditations et prières*, traduites par Marie-Agnès Pératé, avec une étude sur la piété de Newman, par Henri Brémond. Paris, Lecoffre, 1905. 1 volume in-18, 343 pages. Prix : 2 fr. 50.

Histoire religieuse. — *Monuments de l'histoire des abbayes de saint Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus), publiés d'après les notes d'Arthur Giry*, par René Poupardin. Paris, Picard, 1905. 1 volume in-8, 137 pages. Prix : 4 fr. 50.

— *The Inquisition. An essay entracted from Devivier's Christian Apologetics.* Edited by Reverend Joseph C. Sasia, S. J. San Francisco, Catholic Truth Society, Flood Building. 1 volume in-8, 48 pages. Price : 10 cents.

— *Les Martyrs*, par le R. P. dom H. Leclercq. Tome IV : *Juifs, Sarrasins, Iconoclastes*. Paris-Poitiers, Oudin. 1 volume in-8, 354 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Religion catholique en Chine*, par J.-B. Piolet et Ch. Vadot. Paris, Bloud. 1 volume in-18, 63 pages. Prix : 60 centimes.

— *Notice historique sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours (1099-1905)*, par le comte Couret, ancien magistrat. 2e édition, revue et augmentée. Paris, Bureau des œuvres d'Orient, rue du Regard, 20, 1905. 1 volume in-8.

Histoire profane. — *Histoire de l'esprit public en Roumanie, au dix-neuvième siècle*, par Pompilius Eliade. Tome I : *L'Occupation turque et les premiers princes indigènes (1821-1828)*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. 1 volume in-18, 402 pages. Prix: 4 francs.

— *La France et l'Italie. Histoire des années troubles (1881-1899)*, par A. Billot. Paris, Plon. 1905. 2 volumes in-8, 489 et 464 pages. Prix: 15 francs.

— *Quinze ans d'histoire (1866-1881), d'après les mémoires du roi de Roumanie et les témoignages contemporains*, par le baron Jehan de Witte. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-8, 456 pages.

— *Paris sous Napoléon. Administration, grands travaux*, par L. de Lanzac de Laborie. Paris, Plon, 1905. 1 volume in-8, 382 pages. Prix : 5 francs.

— *Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux seizième et dix-septième siècles*, par H. Nagaoka, attaché à la légation du Japon à Paris. Paris, Jouve, 1905. 1 volume in-8, 326 pages. Prix : 6 francs.

Biographie. — *Le Comte Alexandre de Lambel*, par Amédée de Margerie. Paris, Retaux, 1905, 1 volume in-18, 307 pages. Prix : 3 fr. 50.

Bibliographie. — *Les Registres de Grégoire IX; recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, par Lucien Auvray. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. VIII[e] fascicule, feuilles 37 à 53, colonnes 585 à 848. Paris, Fontemoing, août 1905.

Actualités. — *Les Assassins et les vengeurs de Morès*, par Jules Delahaye. 1[re] partie. Paris, Retaux, 1905. 1 volume in-18, 327 pages. Prix : 4 francs.

— *Un cas d'arbitrage* (*France et Haïti*). Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1906. 1 volume in-18, 327 pages. Prix : 3 francs.

Littérature. — *Les Genres littéraires. La Fable* (*évolution du genre*), par Léon Levrault. Paris, Delaplane. 1 volume in-18, 151 pages. Prix : 75 centimes.

— *La Conjuration de Catilina*, par Gaston Boissier. Paris, Hachette, 1905. 1 volume in-16, 259 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Grands Poètes romantiques de la Pologne, Mickiewicz, Slowacki, Krasinski*, par Gabriel Sarrazin. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 340 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises, précédé d'un traité de versification*, par Ph. Martinon. Paris, Larousse. 1 volume petit in-12, 300 pages, relié toile : Prix : 2 fr. 50.

Politique. — *Examen critique des gouvernements représentatifs de la société moderne*, par Taparelli d'Azeglio, S. J. Traduit de l'italien par le P. Pichot, S. J. Paris, Lethielleux, 1905. 4 volumes in-8, 350 pages. Prix de chaque volume : 5 francs.

— *Nos maîtres. Mœurs parlementaires*, par J. Massabuau, député. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-16, 286 pages. Prix : 3 fr. 50.

Éducation et Enseignement. — *La Vie bien comprise*, par F. de Céez. Notes d'une femme du monde. 2[e] édition. Paris, Beauchesne, 1905. 1 volume in-16 écu, 227 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *La Loi Falloux* (*4 janvier 1849-15 mars 1850*), par Henry Michel. Paris, Hachette, 1906. 1 volume in-8, 524 pages. Prix : 10 francs.

— *L'Enseignement professionnel en France au début du vingtième siècle*, par René Leblanc. Paris, Cornély, 1905. 1 volume in-16, 338 pages. Prix : 3 fr. 50.

Varia. — *Le Berceau de la France*, par Auguste Sajot. Préface de François Coppée, de l'Académie française. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-12, 286 pages.

— *Pour ceux qui pleurent !* par Mme Busquet-Pagnerre. Paris, Hachette, 1905. 1 volume in-16, 287 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Trésors de Publius Syrus et les trésors des sept sages de la Grèce.* Traduction nouvelle. Privas, Imprimerie centrale de l'Ardèche, 1905. 1 volume in-18, 118 pages.

Sciences. — *Cours de mécanique à l'usage des élèves de la classe de mathématiques spéciales, conforme au programme du 27 juillet 1904*, par P. Appell,

membre de l'Institut, professeur à l'École centrale, doyen de la Faculté des sciences de Paris. 2e édition, entièrement refondue. 1 volume in-8, 495 pages, avec 186 figures. Paris, Gauthier-Villars, 1905. Prix : 12 francs.

Agriculture. — *Manuel d'agriculture.* I : *Chimie agricole*, par Albert Solanet. 2e édition. Paris, Amat, 1905. 1 volume in-18, 320 pages.

Romans. — *Péché d'aveugle*, par Armand Praviel. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 297 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *L'Entrave*, par Henri d'Hennezel. Paris, Perrin, 1905. 1 volume in-12, 301 pages. Prix : 3 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 13. — A **Paris**, M. Étienne est nommé ministre de la guerre à la place de M. Berteaux. Le portefeuille de l'intérieur est confié à M. Dubief; celui du commerce à M. Trouillot.

— A **Vienne** (Autriche), arrivée du roi d'Espagne reçu par l'empereur François-Joseph.

— A **Lille**, assemblée générale des catholiques du Nord. A son programme sont inscrites les séances consacrées aux œuvres les plus variées, de foi et de prière, de charité, de propagande; d'enseignement, d'agriculture, d'art etc.

14. — En **France**, parmi les ouvriers des arsenaux, ceux de Toulon et de Rochefort obéissant à l'appel du Comité fédéral des travailleurs de la marine se mettent en grève. Dans les autres, la plupart ont reculé devant la circulaire du ministre Thomson annonçant que tous les grévistes seraient rayés du contrôle des arsenaux.

— En **Pologne**, l'état de siège est proclamé.

15. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte la motion de M. Grousseau « invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que les avances aux liquidateurs des biens des congrégations religieuses ne soient faites qu'en vertu d'un texte légal et précis, et soient soumises, pour leur apurement, à l'exercice d'un contrôle régulier. »

16. — A **Paris**, au Sénat, M. de Lamarzelle prononce un magnifique discours contre la séparation. A son argumentation, M. Vallé ne répond qu'en montrant la séparation comme un fait qui a été accompli par la faute du pape, et qui demande, pour être supprimé, des démarches que ne peut faire, à Rome, la République française.

— En **Norvège**, le plébiscite attribue le trône au prince Charles de Danemark par 259 563 voix contre 69 264. Le prince est petit-fils du roi de Danemark et gendre d'Edouard VII. Il prend le nom de Hakon VII.

— En **Norvège**, le Storthing fixe a 1 million le chiffre de la liste civile du nouveau roi.

— A **Bruxelles**, mort du comte de Flandre, frère du roi des Belges. Il était né le 27 mars 1837.

— A **Luxembourg**, mort du grand duc Adolphe de Luxembourg, âgé de quatre-vingt huit ans, doyen des souverains de l'Europe. Il laisse pour héritier son fils, le grand duc Guillaume, âgé de cinquante-trois ans.

— A **Paris**, la Chambre vote un ordre du jour de confiance au gouver-

nement pour son attitude en face des grèves dans les ports maritimes, M. Pelletan lui-même déclare refuser le droit de grève aux ouvriers des arsenaux.

18. — A **Paris**, le Sénat vote l'urgence de la loi de séparation, par 174 voix contre 108, et le passage aux articles par 185 voix contre 97.

— En **France**, les ouvriers des cinq ports militaires ont repris le travail.

19. — Dans la rade de **Saint-Malo**, le vapeur anglais *Hilda* s'échoue. Cent vingt-trois passagers et presque tout l'équipage trouvent la mort; le plus grand nombre sont des bretons de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon.

— A **Brest**, les Jaunes réunis en congrès décident la fondation d'une Bourse du travail indépendante.

— A **Vienne** (Autriche), réunion du congrès des catholiques autrichiens.

20. — A **Paris**, arrivée du roi de Portugal, reçu officiellement.

23. — A **Constantinople**, la Porte repousse l'ultimatum des Puissances qui ont réclamé le contrôle des finances en Macédoine.

— En **France**, on apprend que M. Paul Revoil est désigné pour représenter la France à la conférence d'Algésiras.

24. — A **Christiania**, arrivée du roi de Norvège.

— A **Paris**, le Sénat se hâte de voter la loi de séparation après de courtes discussions. Les six premiers articles sont déjà enregistrés tels que les a envoyés la Chambre des députés.

— La Chambre des députés vote une loi sur le secret du vote au moyen d'appareils d'isolement et de bulletins sous enveloppes.

Paris, le 25 novembre 1905.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS

ET LE DROIT COMMUN[1]

III

Le programme d'action, que nous avons exposé précédemment, a soulevé des objections qui sont parties à la fois de côtés opposés, du camp ami comme du camp ennemi. Ces objections sont dirigées tout ensemble et contre l'acceptation de l'hypothèse et contre l'adhésion à la thèse.

La soumission au fait accompli n'est, prétend-on d'abord, qu'une tactique habile et sournoise qui masque une arrière-pensée inavouable. L'Église n'accepte pas franchement la situation inférieure qui lui est échue; elle ne se tient pas pour satisfaite de la portion commune où l'ont réduite les exigences égalitaires du droit nouveau; elle n'entend se servir des moyens légaux qu'on lui accorde que pour arriver à la domination, car elle nourrit le dessein secret très ferme de confisquer à son profit la liberté de ses adversaires, dès qu'elle les aura vaincus avec les armes qu'ils lui ont si étourdiment remises entre les mains. Cette attitude équivoque s'autorise de restrictions mentales, peut-être adroites, en tout cas peu recommandables. Aussi ne convient-il aucunement de laisser jouir du droit commun les catholiques qui, au fond, ne s'accommodent que des privilèges et n'aspirent qu'à les restaurer : « Point de liberté pour ceux qui repoussent le principe de la liberté[2]. »

1. Voir *Études* du 5 décembre 1905.

2. M. Th. Ruyssen a très bien résumé l'état d'esprit des irréconciliables, qu'il réprouve d'ailleurs, quand il écrit : « Cet antagonisme [entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre] a trop duré pour qu'on en puisse espérer aucune conciliation pacifique. Au nom même de l'esprit moderne, nous refuserons la liberté d'enseigner à qui refuse d'enseigner la liberté. » (*Revue de métaphysique et de morale*, 1903, p. 526.)

Cette objection, quand elle est formulée de bonne foi, provient d'un malentendu; lorsqu'on la lance comme un engin de guerre, elle est fabriquée par la calomnie. Sans doute, de même qu'en principe l'Église ne peut abdiquer son droit de vérité absolue, ainsi, en pratique, elle ne peut renoncer ni au désir de faire triompher sa doctrine, ni à l'espoir de ramener à l'unité les esprits divisés, car tel est le programme qu'elle a reçu de son divin Fondateur. C'est d'ailleurs une prétention fondée sur la nature expansive du vrai et du bien, dont l'Église revendique le monopole au point de vue religieux. Il lui est donc impossible de la sacrifier, sans condamner du même coup l'esprit de prosélytisme qui fait le fond de sa vie et qui est sa raison d'être, sans proclamer elle-même sa propre déchéance. Aussi, à moins de trahir leur foi, les catholiques ne sauraient-ils abjurer l'intention de transformer la société moderne en lui infusant, par l'Évangile, une vie nouvelle. A se comporter d'autre sorte, ils ne seraient pas seulement traîtres à leurs devoirs envers l'Église; ils seraient encore infidèles à leurs obligations envers la patrie; ils se montreraient tout ensemble mauvais chrétiens et mauvais patriotes. Car, profondément convaincus que la vérité intégrale ne réside que dans l'Évangile et, par conséquent, que seul il est capable de sauver les individus et les sociétés, comment pourraient-ils, sans forfaire, se rendre indirectement les complices de ceux qui, par tous les moyens, s'acharnent à tarir, dans notre pays, cette source vive de force et de rénovation individuelle et sociale?

D'autres adversaires, moins radicaux, passent condamnation sur le grief précédent: Soit, disent-ils, vos intentions sont droites et vos désirs sont purs; mais de quels moyens comptez-vous vous servir pour arriver à vos fins? La conduite antérieure de votre Église nous donne tout à craindre: quand elle a été en Europe, au moyen âge et sous l'ancien régime, maîtresse de la situation et dominatrice des consciences, n'a-t-elle pas abusé de la force pour réprimer les dissidences, n'a-t-elle pas armé du glaive le bras séculier pour la défense de ses décisions doctrinales? L'avenir répéterait le passé: nous assisterions à la résurrection des auto-

dafés et nous verrions briller de nouveau les foudres sinistres de l'Inquisition, si l'Église réussissait à reprendre la première place et à exercer son redoutable empire[1].

Une pareille prévision, qui hante certaines imaginations, ne repose pas sur un fondement solide. Il faut le montrer, puisqu'on la tourne en objection pour éloigner de l'Église ceux qui se disposent à s'en rapprocher.

Pour juger équitablement les époques précédentes, si différentes de la nôtre, parfois même si disparates, il ne faut pas les étudier à travers le prisme déformant des préoccupations actuelles. Ceux qui développent complaisamment l'objection tirée de l'intolérance de l'Église, ne se sont pas assez mis en garde contre cette tentation; trop souvent ils projettent sur le passé les couleurs troublantes du présent : au lieu d'un tableau véridique, nous avons une caricature mensongère. Ils oublient, en effet, qu'au temps où l'État prêta main-forte à l'Église pour la répression de l'hérésie, l'unanimité régnait dans les croyances de tout un peuple : cet état des esprits faisait au pouvoir civil l'obligation de sauvegarder, au besoin par la contrainte, l'unité religieuse, le premier des biens sociaux, comme il protégeait, en cas de nécessité, par la force, l'unité politique et l'intégrité territoriale. Ils oublient encore que cette répression ne s'appliquait qu'aux hérétiques publics, convaincus, obstinés, qui cherchaient à bouleverser l'Église et par contre-coup l'État. Il est sans doute arrivé que des princes temporels ou ecclésiastiques, animés d'un zèle intempérant, ont dépassé les bornes de la prudence, de la justice ou de la charité : cependant l'Église ne doit pas être rendue responsable d'abus, que parfois elle a dû subir, mais qu'elle n'a jamais approuvés en principe. Voilà pour le passé.

Voici pour le présent. Les catholiques ont le devoir et la volonté de reconquérir le monde moderne et de le ramener à la foi de l'Évangile, prenant exemple sur les premiers chrétiens, leurs glorieux ancêtres, qui convertirent le monde

1. « Les persécutions, qui ne paraissent pas aujourd'hui bien sérieusement à craindre, le redeviendraient sans doute aussitôt que le parti clérical aurait repris la direction politique et se croirait victorieux. » (D. Parodi, *Revue de métaphysique et de morale*, 1903, p. 276.)

ancien. Pour accomplir ce grand œuvre, ils ne comptent employer que les moyens légaux et les armes pacifiques de la persuasion. En cela, ils se conforment à l'enseignement que Léon XIII leur donnait naguère en ces termes : « Que nul ne soit contraint par la force à embrasser la foi ! Car saint Augustin [1] a eu raison de dire : « L'homme ne peut croire « que de son plein gré [2]. »

Quant à l'avenir, nos adversaires d'aujourd'hui peuvent l'envisager sans effroi : il ne démentira pas les engagements que les catholiques ont pris, ni les assurances qu'ils ont données. Qu'un jour l'Église reprenne son rang de reine et de mère, que les fidèles redeviennent la majorité légale, les ennemis de la veille n'auront pas à endurer, de la part des vainqueurs, les représailles du lendemain. Non; l'Église laissera les autres cultes et les rationalistes sans religion positive jouir de la liberté commune qui appartient, dans l'état de nos divergences actuelles, à tout citoyen, pourvu qu'il ne trouble point l'ordre public ou n'ourdisse pas, dans l'ombre, sous le couvert de sociétés secrètes, des machinations contre une autre catégorie de Français.

Cette réponse n'est pas imaginée, en vue des circonstances présentes, pour se tirer d'embarras. Il y a plus d'un demi-siècle que Montalembert disait à la Chambre des pairs : « Je ne serai jamais de ceux qui, après s'être fait de la liberté une échelle pour parvenir à leurs fins, la brisent sous leurs pieds pour empêcher leurs concitoyens d'en profiter à leur tour [3]. »

Le cardinal Manning ne parlait pas autrement aux anti-papistes, ses anciens coreligionnaires : « Si les catholiques,

1. Saint Augustin, *Tractatus XXVI in Evang. Joannis*, n. 2. — « C'est par la conviction de la raison et par la persuasion de la volonté que l'unité de foi et de communion s'est lentement établie parmi les nations. Une fois détruite, rien' sauf la conviction et la persuasion, ne peut la rétablir. » (Cardinal Manning, *The Vatican Decrees*, p. 92-93.) Il cite des textes et des faits à l'appui de son affirmation dans cet admirable *Mémoire*, par lequel il répondit victorieusement aux attaques de Gladstone, d'ordinaire mieux inspiré.

2. Léon XIII, encyclique *Immortale Dei.*

3. Montalembert, *Discours*, t. II, p. 19, séance du 14 janvier 1845. — L'année précédente, Mgr Parisis avait écrit à Montalembert : « Vous avez été notre éloquent et très orthodoxe interprète. Nous voulons la liberté pour tous, précisément comme vous la demandez. » (Lettre du 25 mai 1844.)

devenus la majorité en Angleterre, arrivaient à être les maîtres du pouvoir, ils ne fermeraient pas un temple, pas une école protestante. Ils tâcheraient seulement de mieux faire que leurs rivaux et de les attirer à eux par leurs vertus et leurs bienfaits [1]. »

Le chef de l'*Action libérale populaire* disait récemment : « La liberté ! nous ne la réclamons pas pour nous seuls, nous la réclamons pour nos adversaires eux-mêmes. Nous ne voulons pas être opprimés; nous n'entendons point davantage opprimer jamais ni blesser la conscience, ni les droits de qui que ce soit. Nous ne voulons pour nous-mêmes ni privilèges, ni faveurs; mais nous exigeons qu'il n'en existe point. Le droit commun est notre égide [2]. »

Si l'on prétextait, pour infirmer la valeur de ces témoignages, que leurs auteurs n'ont pas qualité pour parler au nom de toute l'Église, il est facile de lever ce prétexte ou ce scrupule en citant Léon XIII lui-même : « ... Il ne serait pas juste de se prévaloir des doctrines mentionnées plus haut [il s'agit de l'exposition de la thèse], pour accuser l'Église d'être plus sévère et plus difficile qu'il ne convient, ou d'être ennemie de la saine et légitime liberté. La vérité est que, si l'Église juge que les divers cultes ne peuvent être mis sur un pied d'égalité avec la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs détenteurs du pouvoir, qui, en vue, soit de procurer un grand bien, soit d'éviter un grand mal, tolèrent dans la pratique que les divers cultes soient admis dans l'État [3]. »

Léon XIII mit sa conduite d'accord avec ses principes : « Quand, au lendemain du jour où la Belgique avait rompu avec Rome, le parti libéral, qui avait, par un long effort de ses lois, amoindri les libertés des catholiques, fut renversé, et quand les catholiques prirent sa place, le pape ne leur demanda pas plus qu'il n'avait demandé à leurs prédéces-

1. Telle est la réponse qu'en 1875 le cardinal Manning adressait à Gladstone qui soupçonnait les catholiques anglais d'entretenir une arrière-pensée de représailles contre les anglicans. — Aux États-Unis, le cardinal Gibbons opine dans le même sens. Cf. *la Foi de nos pères*, traduit de l'anglais par Saurel, p. 246-250. Paris, 1902.

2. Piou, discours prononcé au Havre, le 24 mai 1903.

3. Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*.

seurs. Il se contenta, dans la catholique Belgique, du régime qu'il acceptait dans la protestante Angleterre, et il approuva publiquement cette noble et hardie politique où, pour toutes représailles, les catholiques belges ont accordé au parti vaincu toutes les libertés réclamées par eux et refusées par lui quand il était au pouvoir. Il ne réclama pas plus de privilèges à cette république de l'Équateur, où s'est conservée intacte la conception d'un catholicisme national, qu'aux républiques voisines où la contagion des sociétés secrètes entretient la fièvre des haines religieuses. Partout il a opposé à ces haines et aux mesures vexatoires, qu'elles suscitaient contre l'Église, la revendication des droits reconnus au citoyen dans toutes les sociétés modernes. Par une manœuvre hardie et inattendue, il s'est établi dans le camp de ses adversaires et il les a poussés à la place odieuse où ils prétendaient enfermer son camp. Tandis qu'il les convainquait de rédiger par leurs lois un *Syllabus* d'incrédulité contre l'Église, il s'emparait contre eux de la liberté, et ce mot, qu'on l'accusait de condamner, devenait sa défense humaine contre tout et contre tous... Le commentaire donné à l'intolérance de l'Église par cette politique tout occupée de trouver des sûretés religieuses dans les franchises de la société moderne, força de reconnaître que cette intolérance, toute doctrinale et destinée à conserver l'unité de foi parmi les fidèles, n'est pas une menace de contrainte par la force sur les hommes [1]. »

Nos adversaires sont donc la proie d'une vaine terreur. L'Église est honnête : elle respectera partout les pactes établis et les usages consacrés qui garantissent la liberté de conscience, et, tant qu'il y aura des dissidences, elle respectera ces pactes et ces usages. Si un jour des modifications sont apportées aux relations entre l'Église et l'État pour les rapprocher du régime normal, ce sera uniquement dans le cas où les catholiques, grâce à un prosélytisme éclairé, seront parvenus à convertir les opposants à leurs idées. La possibilité de ces changements étant subordonnée au rétablissement préalable de l'unanimité morale des croyances,

1. Étienne Lamy, *le Correspondant*, 10 septembre 1903, p. 805-806.

qui pourrait s'en plaindre, puisqu'ils présupposent la concorde et l'entente générale? De la sorte, l'application de la thèse dans un avenir plus ou moins prochain est une perspective qui n'a rien de redoutable, car elle n'est légitime que dans la mesure même où l'humanité, telles circonstances étant données, en peut porter le poids : ni plus ni moins. Or cette mesure est variable, car elle croît ou décroît dans la proportion de l'unité doctrinale. Une pareille conduite est dictée par la sagesse la plus élémentaire. La législation équitable n'est pas celle qui est la meilleure en soi et réalise plus adéquatement l'idéal; mais c'est la législation qui, tenant compte de la faiblesse humaine en général et des besoins contemporains en particulier, n'exige pas, pour être observée, un effort dépassant la moyenne des forces morales. Car toute loi restrictive est un joug, et un joug ne doit pas être trop lourd : autrement les sujets qu'on en veut charger, le trouvant intolérable, le rejettent loin d'eux avec horreur.

On aurait donc grand tort d'appréhender « l'application de la thèse, car cette application n'est légitime à aucune époque que dans la mesure où l'humanité en a besoin, et alors il n'y a pas d'injustice à redouter; dans la mesure aussi où l'humanité la supporte, et alors il n'y a pas à craindre les révoltes de l'opinion[1] ».

IV

Ainsi comprise et limitée dans son application, la thèse catholique ne peut offusquer aucun esprit de bonne foi. Mais comment, répète-t-on çà et là avec ironie, pouvez-vous concevoir l'espérance de ramener la société moderne, emportée par l'ardeur « laïcisante », à la pratique de cette thèse si opposée à ses tendances? C'est tout simplement une chimère, une utopie d'idéologue, un rêve de théologien attardé, qui, dans le silence du cabinet, se perd dans les nuages de l'abstraction, manie et combine des concepts; puis, quand il a réussi à échafauder une construction théorique cohérente, s'imagine naïvement qu'elle est par là même exécutable.

La réponse la plus décisive à ces ironistes, qui prétendent

1. Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1895, p. 387.

que les penseurs catholiques sont sur ce point victimes d'un mirage, n'est-ce pas de leur opposer des faits? Comment déclarer ce retour impossible, « inespérable », quand on en voit déjà se dessiner les premiers mouvements? De toutes parts, amis et ennemis de l'Église constatent la défaite de la science dans l'ordre philosophique et moral, aussi bien que la faillite du libéralisme dans le domaine économique et social. On est bien revenu de la confiance aveugle qui attribuait une efficacité magique à la formule du laisser faire, du laisser dire et du laisser passer, car on commence à reconnaître et à dire publiquement que la liberté illimitée de la presse et la concurrence sans contrôle dans le monde du travail, livré à la loi brutale de l'offre et de la demande, sont malfaisantes. Au cours du dix-neuvième siècle, A. Comte[1], J. Stuart Mill[2], F. Le Play[3], H. Taine[4], Ch. Renouvier[5], H. Spencer[6] lui-même, revenu de ses illusions, ont mis en évidence cette loi organique de l'intolérance : toute société, qui veut vivre et prospérer, doit imposer d'une façon rigoureuse l'observation d'un certain nombre de lois constitutives, placées hors de toute contestation et déclarées intangibles. Ils ont mis en évidence le rôle des nécessités sociales qui restreignent forcément la liberté individuelle[7].

Ces conclusions des recherches sociologiques ne sont pas autre chose que la condamnation de ce libéralisme absolu, dont Grégoire XVI dénonçait, dès 1832, l'immense péril. N'est-il pas encourageant pour les catholiques de voir la proposition[8], la plus impopulaire peut-être de ce *Syllabus* tant

1. A. Comte, *Cours de philosophie positive*, LVe leçon *sqq*. — Cf. F. Brunetière, *l'Utilisation du positivisme*. 6e édition, Paris, Perrin, 1905.

2. J. Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive*, liv. VI, chap. x.

3. F. Le Play, *la Réforme sociale en France*, t. I, chap. III, § 3 ; chap. IX, § 1 ; t. IV, chap. LXII, § 1 ; chap. LXIV, § 3.

4. H. Taine, *les Origines de la France contemporaine : la Révolution.*

5. Ch. Renouvier, *Science de la morale.*

6. H. Spencer, *la Justice.*

7. On trouvera les preuves de cette affirmation dans *la Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement*, par G. Sortais, chap. III, p. 36 *sqq*. Paris, Lethielleux, 1904.

8. C'est la proposition 79 : « Il est faux que... le plein pouvoir accordé à tous de rendre publiques toutes sortes de pensées et d'opinions puisse conduire les peuples à la corruption de l'esprit et des mœurs et propager le fléau de l'indifférentisme. » Pour savoir la vérité sur ce point, il n'y a qu'à

décrié, vigoureusement réprouvée par des sociologues qu'on n'accusera pas de cléricalisme ? « A cette heure où les catholiques sont contraints d'assister au douloureux effondrement de tant de choses saintes et bonnes, ils ne remarquent peut-être pas assez certains triomphes de la vérité doctrinale. Les luttes intellectuelles passent inaperçues, quand les institutions les plus essentielles sont en péril. Et pourtant il faut bien signaler à l'attention publique des succès inespérés ; s'ils sont remportés dans l'ordre des idées pures, cela ne veut pas dire qu'ils soient d'ordre imaginaire[1] », puisque aussi bien ce sont les idées métaphysiques qui mènent le monde.

Ne sont-ce pas, en effet, les « principes de 89 » qui ont d'abord grisé les Français de folles chimères, et ensuite plus ou moins tourné les têtes dans toute l'Europe ? Mais l'enthousiasme a bien baissé. Il y a d'abord une réaction énergique et à peu près unanime contre l'esprit d'individualisme, mis à la mode par la Révolution : de tous côtés et sous toutes les formes, le besoin d'association, si brutalement comprimé, se réveille et s'affirme. Le Play a eu la clairvoyance et le courage de stigmatiser les « faux dogmes de la Révolution[2] », et toute une école influente a suivi cette salutaire impulsion. Sans doute, tout n'est pas à blâmer dans la Déclaration des droits de l'homme ; il faut savoir faire le départ entre les éléments bons[3] et les éléments mauvais. On doit dire des premiers, avec M. Brunetière, que c'est de « l'Évangile laïcisé », et, avec Mgr d'Hulst[4], qu'ils sont un « progrès moderne, si l'on veut, mais un progrès dont l'inspiration appartient à l'Évangile », et qui ne se développera pleinement que sous son influence civilisatrice. Les adversaires les plus déclarés du christianisme sont obligés

prendre la contradictoire de la proposition condamnée : *Il n'est pas faux que...*, etc. Ce qui revient à cette brève formule : La manifestation de certaines opinions ne doit pas être tolérée.

1. A. de la Barre, *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 1904, p. 479.

2. Le Play, *op. cit.*, t. IV, chap. LXIV, § 3.

3. H. Ramière, *les Espérances de l'Église*, 2e partie, chap. I, art. 12, p. 362-363. Paris, 1867. — « Certaines vérités traditionnelles forment le fond de ces documents [les deux Déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1793] ; mais les plus importantes y sont, soit dénaturées par les faux dogmes [de la Révolution], soit faussées par diverses erreurs. » (Le Play), *op. cit.*, *ibid.*, p. 130. Tours, Mame, 1878.)

4. Mgr d'Hulst, *op. cit.*, 1895, p. 397.

eux-mêmes, par l'évidence, à louer son action bienfaisante. Naguère, M. Ferdinand Buisson[1] rappelait les pages mémorables où Quinet expose que les principes de 89 sont comme l'épanouissement du christianisme appliqué à la société civile. N'y a-t-il pas dans cette affirmation, qui appelle sans doute bien des réserves, un éclatant hommage à la vertu sociale de l'Évangile ?

Les incrédules n'ont pas été plus heureux que les économistes et les sociologues partisans du libéralisme absolu. Ils ont eu la coupable témérité de vouloir imposer à la science un rôle au-dessus de ses forces et en dehors de sa portée[2] : résoudre les problèmes pour lesquels on se passionne aujourd'hui[3], problèmes d'origine et de destinée, de nature et d'essence. Mais cette incrédulité soi-disant scientifique, qui visait à ruiner le dogmatisme métaphysique en intronisant une morale indépendante, sans obligation et sans sanction efficaces, devait lamentablement échouer dans le matérialisme et l'athéisme. « N'est-ce pas déjà un aveu significatif que cette

1. F. Buisson, *Manuel général de l'instruction primaire*, 4 avril 1903.

2. « C'est de cette science ainsi détournée de sa mission, accablée sous le poids d'une œuvre pour laquelle elle n'est point faite, qu'on a pu dire naguère qu'elle avait failli aux espérances de l'humanité. En réalité, la science n'a trompé ni trahi personne : dans le domaine qui est vraiment le sien, elle a étonné notre âge par la fécondité de ses méthodes et la magnificence de ses résultats ; les promesses qu'elle n'a pas su tenir sont celles qu'elle-même n'avait point faites et qu'on n'avait pas le droit de faire en son nom. On les a faites néanmoins et l'événement les a cruellement démenties. » (Mgr d'Hulst, *op. cit.*, 1895, p. 136.)

3. « Il est devenu banal d'observer que le problème religieux préoccupe étrangement la pensée contemporaine. Autant, il y a vingt-cinq ou trente ans, ces questions intéressaient peu ceux qui se piquaient de penser, autant aujourd'hui elles sont redevenues actuelles et vivantes... Il n'est personne de nos jours qu'elles laissent indifférent. Les esprits les plus dégagés de toute attache confessionnelle, au lieu d'en nier l'importance, comme ils n'y eussent point manqué jadis, sont les premiers à donner l'exemple d'une étude sinon toujours impartiale, du moins toujours passionnée et toujours attentive ; et sous nos yeux, des hommes politiques — on sait avec quel succès — s'improvisent tous les jours théologiens ou canonistes. Faisant écho à ce mouvement général des esprits, on a même vu se produire en ces dernières années quelques-unes des évolutions morales les plus curieuses dont l'histoire des idées ait gardé le souvenir. On peut en sourire ou s'en plaindre ; on ne peut nier — car il y a des *faits* qui sont indéniables — que l'inquiétude religieuse soit un des traits dominants de notre temps. » (Victor Giraud, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1905, p. 576-577.)

confession d'impuissance qui échappe aujourd'hui, en toute occasion, aux plus fiers interprètes de la pensée moderne? Qu'on se dispute tant qu'on voudra sur les causes de la faillite, sur son étendue, sur le partage des responsabilités dans cette grande déception morale qui attriste et inquiète notre siècle à son déclin. Le fait ne saurait plus être contesté. Tous les penseurs le dénoncent, et certains libres penseurs aussi hautement que les croyants. Et vous voyez la conclusion qui sort de là. Ce n'était donc pas un bien, c'était un mal que cette rupture de l'unité doctrinale, qui, d'une civilisation imparfaite, j'en conviens, mais sûre d'elle-même et armée pour la vie, nous a conduits par degrés au désarroi universel où nous nous débattons! Si la *thèse* paraissait dure, l'*antithèse* s'est montrée malfaisante [1].»

Cette constatation est un premier pas sur le chemin du retour, car la première condition pour guérir, c'est de bien connaître le mal dont on souffre. Sans doute, cette connaissance n'est pas encore assez claire, ni assez universelle. Cependant on commence à voir (et c'est là une lueur d'espérance) que notre état social manque de consistance et de stabilité, parce qu'il ne s'appuie plus fortement sur le christianisme. Les secousses, qui ne cessent d'agiter le monde du travail et qui ont leur contre-coup nécessaire sur les autres parties de l'organisme social, font réfléchir les plus distraits et ébranlent l'optimisme robuste des plus confiants. Ceux-ci en viennent peu à peu à comprendre qu'à force de faire miroiter aux yeux des travailleurs les perspectives décevantes de l'Éden transporté sur la terre, on exaspérera si fort leurs convoitises qu'elles finiront par éclater dans une explosion irrésistible et générale. Pour secouer la torpeur des endormis et dissiper l'illusion persistante des aveugles volontaires, il faudra peut-être des commotions violentes et des éclairs sinistres. Les grèves, qui tendent à devenir endémiques, ne sont-elles pas le pro-

1. Mgr d'Hulst, *op. cit.*, 1895, p. 137. — Nos adversaires eux-mêmes, quand ils sont francs et honnêtes, ne peuvent s'empêcher de reconnaître que le catholicisme gagne du terrain: « ... Les progrès ou les regains du catholicisme ont été, du commencement du dix-neuvième siècle à nos jours, indéniables, constants, menaçants. » (D. Parodi, *Revue de métaphysique et de morale*, 1903, p. 276.)

drome menaçant de la guerre de classes, dont les fureurs ensanglanteront peut-être le milieu du vingtième siècle? Qui sait si la France reviendra à la pratique sociale de l'Évangile avant d'avoir subi les terribles leçons de cette maîtresse impérieuse qu'on nomme l'expérience de l'adversité? Il a fallu le rude coup des journées de Juin 1848 et les menaces grondantes du socialisme pour éclairer ceux qui, comme Thiers et Cousin, s'étaient montrés, sous le gouvernement de Juillet, les plus hostiles à l'influence de l'Église, et pour les déterminer à lui rendre un rôle prépondérant dans l'éducation primaire. Effrayés par les progrès de la révolution, ils ne rougissaient pas de s'approprier le mot de Portalis en 1803 : « Il est temps d'appeler la religion au secours de la société. »

Mais il appartient aux catholiques de tenter un suprême effort, par la diffusion de l'Évangile et la mise en pratique des remèdes indiqués dans l'encyclique *rerum novarum*, pour prévenir ces formidables conflits qui se préparent et apparaissent, à l'horizon du vingtième siècle, comme le point noir de l'avenir. S'ils agissent à temps, s'ils savent coordonner en faisceau les nombreuses bonnes volontés disséminées, dont l'éparpillement fait toute la faiblesse, on pourra arriver, sans trop de heurts, à la solution pacifique et à l'entente féconde que les honnêtes gens appellent de tous leurs vœux.

Ajoutons une remarque qui achèvera de rendre vraisemblable aux yeux des plus prévenus le retour si désiré : il ne s'accomplira pas d'emblée, par à-coups, mais méthodiquement, par étapes. Il y a un terrain tout préparé où une première rencontre est possible, facile même : c'est le Décalogue. Comme notre époque s'est fortement éprise des résultats de la méthode expérimentale, pourquoi ne pas s'en servir pour la convaincre qu'une société qui veut grandir et progresser doit mettre à sa base le respect des droits de Dieu [1] ? Le Play, à la suite d'une longue enquête scientifique-

1. « Nous voyons les hommes qui ont traité avec autorité les questions d'économie sociale arriver à reconnaître que la base solide sur laquelle on peut établir la sécurité des sociétés, ce sont les lois de l'antique Décalogue qui proclame la justice et la charité, et dont l'enseignement a été merveilleu-

ment conduite parmi les peuples des deux mondes, a établi cette loi fondamentale : La prospérité des nations est en raison directe de l'observation du Décalogue[1]. Où trouver une situation commerciale et industrielle comparable à la situation de l'Angleterre et des États-Unis ? Or, les gouvernements de ces deux grands peuples ont trouvé dans le Décalogue un trait d'union sociale et un point d'appui solide. On sait avec quel soin religieux le repos dominical y est respecté. Ces nations libres n'ont point accepté, malgré leurs divisions et subdivisions confessionnelles, la théorie moderne qui fait de l'État un neutre en face de la religion, parce que l'abstention à l'égard de Dieu est une hostilité déguisée et une négation implicite. Ce qui a pu faire parfois illusion aux observateurs superficiels, c'est qu'il n'y a pas, aux États-Unis, de religion établie et reconnue, comme l'est en Angleterre l'Église anglicane (*establishment*). Mais, en dépit de la séparation entre les Églises et l'État, qu'explique la multiplicité des confessions existant dès le berceau de la nation, les pouvoirs publics, aux États-Unis, ne sont pas athées ; ils ne sont même pas indifférents ; ils sont officiellement chrétiens. Là-dessus les témoignages des publicistes[2] les plus divers de sentiment et les actes officiels du gouvernement américain sont d'accord. Donnons des uns et des autres quelques spécimens.

« La triste maxime que la loi est athée et doit l'être, qui, depuis 1789, a presque constamment inspiré notre législation, n'aurait pu être articulée en Amérique sans soulever une réprobation unanime. Le christianisme est véritablement la religion nationale. Loin d'être confiné par la loi ou les préjugés dans le domaine de la conscience privée et du foyer

sement fécondé par l'Évangile. Ne perdons pas notre temps en discussions stériles, reprenons les traditions des sociétés chrétiennes. Restaurons la société en Jésus-Christ. La parole de notre très saint-père Pie X demeure le mot d'ordre pour tous à l'heure présente. » (Cardinal Richard, *Lettre pastorale*, 24 mai 1905.)

1. Cf. Le Play, *op. cit.*, t. IV, chap. LXII, § 1.

2. Cf. Al. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* ; P. Bourget, *Outre-mer* ; F. Klein, *Au pays de la vie intense* ; James Bryce, *American Commonwealth.* ; Claudio Jannet, *les États-Unis contemporains*, 3e édition (Paris, Plon, 1877) ; F. Butel, *le Péril de la séparation de l'Église et de l'État*, p. 43 *sqq.*

domestique, il est resté, au moins jusqu'à nos jours, la première des institutions publiques[1]. »

Tout dernièrement, M. James Bryce, dans son ouvrage sur *la République américaine*, la plus vaste étude d'ensemble qui ait été publiée sur les États-Unis, a exprimé une appréciation identique : « La matière peut se résumer en disant que le christianisme est, en fait, considéré comme étant, sinon la religion légalement établie, du moins la religion nationale. Loin de regarder leur république comme impie, les Américains pensent que l'acceptation générale du christianisme est l'une des principales sources de leur prospérité nationale, et que leur nation est l'objet tout spécial d'une faveur divine. »

M. Aristide Briand lui-même est bien forcé d'en convenir, non sans quelque gêne et surprise ; il cite notamment ce passage d'un juriste américain, parlant du régime légal des Églises dans l'État de New-York : « Les fondateurs de notre gouvernement et les auteurs de notre constitution ont reconnu qu'entre la religion chrétienne et un bon gouvernement il y a une intime connexion et que cette religion est le fondement le plus solide d'une saine morale[2]. »

Mais les actes parlent plus haut que les témoignages. La législation d'un grand nombre d'États punit sévèrement le blasphème et la violation ostensible du repos dominical. Le mariage religieux produit des effets civils. Les corporations religieuses sont traitées avec grande bienveillance ; leurs biens sont parfois exemptés partiellement d'impôts. Les cérémonies religieuses et les processions sur la voie publique sont généralement autorisées. Certaines allocations sont accordées par les Chambres fédérales à des chapelains qui appartiennent aux diverses confessions chrétiennes et récitent des prières au début de chaque séance[3]. Certains États, dans leurs législations particulières, renchérissent sur les autres. Ainsi dix États du Sud écartent de toute fonction publique quiconque nie l'existence de Dieu. La Pensylvanie

1. Claudio Jannet, *op. cit.*, t. II, p. 1.
2. A. Briand, *Rapport sur la séparation des Églises et de l'État*, dans le *Journal officiel, Documents parlementaires* (Chambre), annexe n° 2302, p. 281.
3. Cf. A. Briand, *loco cit.*, p. 281.

et le Tennessee frappent d'inéligibilité aux emplois tout citoyen qui ne croit pas en Dieu et rejette les sanctions d'une vie future; le Maryland et l'Arkansas vont jusqu'à le déclarer incapable d'être témoin ou juré. Les gouverneurs des États particuliers fixent chaque année des jours pour la célébration des cérémonies religieuses.

Bien plus, dans sa proclamation annuelle, le président de la République, au nom du peuple américain, décrète un jour d'actions de grâces solennelles pour remercier Dieu officiellement. C'est ainsi, par exemple, que le président Roosevelt s'exprimait dans son message pour 1903 :

« Dieu nous a comblés de ses bienfaits... Nous devons nous réjouir grandement de ce qui nous a été donné par Lui... En remerciant Dieu, nous devons prier pour qu'il nous donne la force et nous éclaire, afin que nous remplissions sur cette terre le rôle qu'il nous a confié, et prouver ainsi que nous ne sommes pas indignes des bénédictions qu'il nous a accordées. Et c'est pourquoi, moi, Théodore Roosevelt, fixe par la présente proclamation un jour d'actions de grâces générales, le jeudi 26 novembre prochain, et recommande que dans tout le pays les gens s'abstiennent de vaquer à leurs occupations habituelles, et que, dans leurs foyers ou dans les églises, ils rendent grâces au Dieu tout-puissant... En foi de quoi j'ai signé de ma main la présente et y ai fait apposer le sceau des États-Unis. Fait dans la cité de Washington, *en l'an de Notre-Seigneur 1903*, et de l'indépendance des États-Unis le cent vingt-huitième. »

Bien que la crise présente ait abouti à l'abrogation officielle du Concordat, ce n'est pas un motif pour ralentir ou cesser nos revendications. Cette rupture, en effet, ne saurait être, on l'oublie trop, une séparation totale, sauf en cas de persécution violente qui suspend momentanément le fonctionnement régulier de toute loi. En temps normal, des rapports se nouent nécessairement entre les deux pouvoirs, qui s'ignorent en principe. Les réalités de la vie amènent des contacts nécessaires : sous peine de heurts continuels, il faut bon gré mal gré en venir aux accommodements[1]. C'est

1. « J'ai la conviction absolue que, dans quelques années, le gouverne-

pourquoi une séparation partielle et limitée est seule praticable. Or ce régime n'implique pas nécessairement, comme le prouve l'exemple des États-Unis, le reniement de la religion et la neutralité vis-à-vis de Dieu.

Nous ne sommes pas en France, au point de vue religieux, plus morcelés qu'en Angleterre et en Amérique. Nous le sommes même moins, car, outre-Manche et outre-mer, les sectes pullulent. Elles font taire leurs dissentiments parfois profonds et s'unissent dans la croyance à Dieu et à sa providence. Est-ce que les catholiques français ne forment pas encore la majorité de la population ? Est-ce que protestants, juifs et philosophes spiritualistes n'admettent pas l'existence de l'Être suprême ? Est-ce que l'irréligion d'État que nous subissons n'est pas l'œuvre d'une poignée de sectaires déterminés ?

Mais les athées, dira-t-on, qu'en faites-vous ? L'athéisme individuel est aussi répandu en Angleterre et en Amérique qu'en France, et pourtant ces nations, qui s'y connaissent en fait de liberté, ont maintenu l'hommage public rendu à Dieu au nom de la collectivité. Et c'est justice : agir autrement serait mettre en oubli l'un des principes directeurs des gouvernements modernes, car ce serait sacrifier les droits de l'immense majorité des Français aux exigences déraisonnables d'une minorité infime, dont les convictions d'ailleurs ne sont nullement violentées.

Il faut donc faire cesser à tout prix l'énorme scandale que la France donne depuis 1789 au monde civilisé. Aucun de nos gouvernants n'ose prononcer en public le nom de Dieu. On dirait que ce nom sacré leur brûlerait les lèvres s'ils le prononçaient. Tandis que les chefs d'État de l'ancien comme du nouveau monde ne manquent jamais, dans leurs harangues ou leurs dépêches officielles, de se mettre eux et leurs peuples sous la protection du Roi des rois, nos présidents successifs, depuis M. Grévy jusqu'à M. Loubet, se renferment

ment de la France, quel qu'il soit, sera acculé à la nécessité de se rapprocher de Rome. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas admissible qu'un grand pays, qui renferme trente millions de catholiques, reste isolé du chef de la catholicité. » (Méline, discours du 6 décembre 1905, jour où la loi de la séparation fut votée. *Journal officiel* du 7 décembre 1905 [Sénat], p. 173.)

dans un mutisme sacrilège et rendent la France solidaire du crime d'apostasie sociale, crime de lèse-majesté divine qui crie vengeance au ciel. Tant qu'il ne sera pas solennellement expié, c'est en vain que les entrepreneurs de reconstruction politique feront des plans et se mettront à l'œuvre. Leur œuvre sera caduque et ruineuse, comme celle bâtie par leurs grands ancêtres de 89 ou par le prestigieux vainqueur de Marengo; car il ne suffit pas, pour la solidité de l'édifice qui doit abriter tout un peuple, de jeter dans ses fondations des votes, du sang ou du génie. Non; il faut mettre à sa base le respect des droits de Dieu : voilà la pierre angulaire que rien ne saurait remplacer.

Les catholiques ont encore une autre raison très puissante d'espérer, mais dont, hélas! ils n'ont pas su jusqu'ici tirer assez profit. Ils n'adorent pas seulement le Dieu de la philosophie spiritualiste, mais encore la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ils ne ressemblent pas aux froids déistes qui relèguent Dieu dans son éternité solitaire et l'exilent outrageusement de son œuvre. Ils croient à une providence surnaturelle; ils croient que Jésus-Christ est venu apporter aux individus et aux sociétés une vie surabondante; ils croient qu'il a remis aux mains de son Église une force de rénovation toujours capable de produire des merveilles et toujours à leur disposition. Telle est la foi qui fonde leur espérance. Mais cette foi et cette espérance, pour être fécondes, doivent être ardentes et expansives; elles doivent paraître au dehors, sans ostentation mais sans respect humain. Or, un trop grand nombre de fidèles, à la foi timorée et à l'espérance craintive, font le jeu de l'ennemi plus clairvoyant qu'eux-mêmes : reculant devant les clameurs anticléricales, ils consentent à murer la religion dans le temple et dans la sacristie et bornent son influence à la vie privée. Comme l'atmosphère contemporaine est toute saturée de naturalisme, ils se sont laissé imprégner de cette erreur ambiante, à force de la respirer en lisant les journaux, livres et revues, qui en sont infectés; ils se sont renfermés dans un silence pusillanime et retranchés dans une abstention néfaste. Aussi, à peine intronisé, Pie X, dès sa première encyclique, a-t-il donné à tous cette devise de l'apôtre :

« Restaurer toutes choses dans le Christ[1]. » Puis, après avoir affirmé la certitude de sa foi dans le triomphe, le pape ajoute : « Cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévérante : « Levez-vous, Seigneur, et ne « permettez pas que l'homme se prévale de sa force », mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les actes, au grand jour, *en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine* sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés... Parmi les partis de l'ordre, qui puissent rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique[2]. »

V

En tout cas, insistent quelques récalcitrants, pour avoir des chances d'arriver à ce résultat si souhaitable : la restauration sociale du règne de Dieu, il importe souverainement d'éviter toute démarche inutile qui retarderait le mouvement de retour, et toute parole irritante qui pourrait l'arrêter complètement. Or, n'est-il pas manifeste que la proclamation de la thèse, « l'affirmation et la revendication plénière des droits de Dieu », selon l'expression de Pie X, aurait ce double inconvénient ?

A quoi bon en effet arborer un idéal qu'on sait irréalisable dans sa plénitude? A quoi bon étaler un programme dont l'application intégrale est, sinon chimérique, du moins bien éloignée? N'est-ce pas une vaine parade doctrinale, une belle inutilité spéculative?

Dépouillons cette objection de ses apparences spécieuses. Qu'en reste-t-il, sinon cette proposition inacceptable : Quand le fait n'est pas conforme au droit, quand le réel s'écarte

1. Saint Paul, *Éphésiens*, I, 10.
2. Pie X, encyclique *E supremi*, 4 octobre 1903.

trop de l'idéal, à quoi sert d'évoquer la notion du droit et de faire resplendir l'idéal ?

Mais rappeler la notion du droit, c'est la maintenir ; c'est empêcher l'opinion dominante et égarée de prévaloir impunément et de prescrire contre la vérité. Que le fait contredise le droit, que la force physique prime la force morale, c'est un mal, un désordre, une honte. Mais que le fait devienne le droit au regard du public superficiel et trop accommodant ; que la distinction entre eux s'atténue et finalement s'efface, c'est la honte suprême, c'est le désordre souverain, c'est le mal absolu. L'affirmation de la thèse est un soulagement pour les consciences opprimées et un gage de délivrance pour l'avenir, parce qu'elle est la sauvegarde invincible du droit. C'est pourquoi faire briller la vérité aux yeux de tant d'hommes intéressés à ne pas la voir, n'est pas une tâche inutile : c'est une nécessité bienfaisante. Autrement les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal, du vrai et du faux, finiraient par se confondre dans les esprits abusés.

Le moyen d'ailleurs pour les catholiques de ramener un jour la société à l'état normal et de l'en rapprocher peu à peu, s'ils ne voient pas nettement le but à atteindre et le chemin qui y conduit ? Faute d'une direction sûre et précise, leurs efforts les plus généreux s'égareraient dans le vague et leurs coups indécis frapperaient, à côté, dans le vide.

Soit, concède-t-on, la proclamation de la thèse n'est pas toujours chose absolument stérile ; mais, du moins, vous ne nierez pas que ce soit, le plus souvent, chose inopportune, car elle ne peut qu'éloigner, à cause de son intransigeance, les dissidents qui seraient tentés de faire quelques pas vers nous, et en même temps aigrir davantage ceux qui se tiennent obstinément à l'écart, susceptibles et hautains.

Il faut l'avouer, cette affirmation de la vérité intégrale peut avoir une allure blessante. Mais pour guérir une société malade comme pour sauver un membre gangrené, des opérations douloureuses sont parfois nécessaires. Ces remèdes héroïques, pour être importuns, n'en sont pas moins souverainement opportuns. Sans doute, il n'est pas toujours prudent de s'avancer bannières déployées, tambours battants et clairons sonnants, je veux dire d'avoir toujours les prin-

cipes à la bouche. Il y a le temps de parler et le temps de se taire. L'Église a le secret de ces divines opportunités : nous n'avons, en ce point comme pour le reste, qu'à régler notre marche sur la sienne. Grégoire XVI et Pie IX ont plutôt mis l'accent sur la thèse; mais ils ont également signé des concordats et admis des transactions. Si Léon XIII « a plus insisté sur *l'hypothèse*, c'est parce que ses prédécesseurs avaient mis la thèse en pleine lumière. Mais lui-même a énoncé celle-ci avec une netteté qui exclut toute équivoque[1]. »

Notre-Seigneur, le premier, a donné l'exemple de ces tempéraments, quand s'adressant à ses disciples il leur dit pour ménager leur faiblesse incapable de recevoir des vérités trop accablantes : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous n'avez pas présentement la force de les porter[2]. » Toutefois, remarquons-le bien, ces paroles n'indiquent pas une prétérition, mais un simple ajournement, un renvoi à des circonstances plus favorables. C'a été précisément le tort et l'illusion des catholiques libéraux, interprétant mal la pensée du divin Maître, d'ajourner sans cesse la proclamation des principes, au risque de les laisser s'obscurcir de plus en plus et s'oblitérer dans la conscience des peuples.

Il faut se rappeler enfin que partout, mais surtout en France, la crânerie a sur les esprits une influence prestigieuse : on applaudit toujours aux attitudes nettes et franches, parce qu'elles dénotent une ferme confiance et un vrai courage. N'est-ce pas l'un des motifs qui expliquent le succès grandissant du socialisme? Ses partisans savent ce qu'ils veulent, l'affirment avec une persévérante énergie et marchent résolument au but. On ne gagne jamais rien, en définitive, à mettre habituellement son drapeau dans sa poche, sauf à l'arborer quelquefois en rougissant.

Qu'on se garde d'ailleurs d'exagérer la thèse dans la manière de la présenter : il y a là une tentation à laquelle cèdent aisément les gens bien intentionnés mais d'un zèle trop peu mesuré, car « l'exagération est le mensonge des honnêtes gens ». Or, c'est dénaturer la thèse, la rendre odieuse et irritante que de l'exposer, sous forme d'abstractions tran-

1. Mgr d'Hulst, *op. cit.*, 1895, p. 380.
2. Sanit Jean, XVI, 12.

chantes, en l'isolant des circonstances concrètes qui en limitent et en tempèrent l'application d'après les exigences contingentes de temps et de pays. Mais, montrée sous son vrai jour, elle n'apparaîtra plus, comme un épouvantail, qu'aux adversaires irréconciliables; ne sont-ils pas décidés d'avance à repousser toutes les explications, parce que, s'ils les agréaient, ils ne pourraient plus égarer les simples en agitant devant leurs yeux prévenus le spectre du *Syllabus* et de la théocratie. Les camps sont de plus en plus tranchés: il faut parler franc et net.

Un philosophe chrétien, le très regretté Ollé-Laprune, avait fort bien compris les nécessités de la lutte actuelle. Son successeur à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Émile Boutroux, a résumé sa doctrine, avec une sympathie consciencieuse et une parfaite délicatesse, dans la notice qu'il lui a consacrée :

« Plusieurs jugent habile d'user d'atténuations, au moins en commençant, et de réduire d'abord la doctrine à des propositions banales, communément admises. Ils pensent qu'on les écoutera plus volontiers, s'ils évitent de choquer les préjugés, s'ils ajournent les questions qui divisent et les précisions qui offusquent. Et ils cherchent, entre l'erreur et la vérité, des moyens termes et des compromis. Méthode aussi stérile que pusillanime! Ce n'est pas, nous dit Aristote, l'indéterminé, l'informe, la matière ployable en tous sens qui possède l'efficace, c'est la forme, c'est l'acte, c'est l'achevé. La force de réalisation est proportionnelle à la perfection : et ainsi c'est à la vérité intégrale, et c'est à elle seule, que l'empire appartient. Il faut donc d'abord déployer son drapeau, dire hardiment, sans réticence, tout ce qu'on veut faire, être franc, être hardi, être brave. Au fond, il n'y a que deux modes de penser : le mode chrétien et le mode antichrétien. Il faut mettre les hommes en demeure d'opter pour celui-ci ou pour celui-là. Toute solution intermédiaire, étant vague ou contradictoire, laisse dans l'âme un état d'équilibre instable; il n'y a de claires, de logiques, de franches et définitives que les solutions extrêmes[1]. »

1. É. Boutroux, *Notice* lue à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 7 janvier 1905. Cf. *Revue de philosophie*, 1905, p. 361-362.

Quoi qu'il puisse advenir, que la séparation soit maintenue où que l'ancien Concordat soit remanié un jour dans le sens des besoins nouveaux, comme le proposait Léon XIII, l'Église reste calme et confiante : « Viennent les événements les plus douloureux, ils nous trouveront prêts et sans peur. *At eveniant licet quantumvis aspera, nequaquan Nos aut imparatos offendent aut pavidos*[1]. » Le passé est le garant de l'avenir. L'Église a été dotée par son divin Fondateur d'une puissance d'accommodation qui lui permet de s'adapter à tous les temps, à toutes les races, à toutes les circonstances changeantes des milieux historiques. Un protestant illustre, Guizot, le constatait il y a longtemps déjà : « La religion chrétienne ne serait pas divine, si elle ne pouvait suffire à toutes les situations que les événements lui amènent. »

Or l'Église, vis-à-vis de l'État, peut se trouver engagée dans trois situations, avec des nuances plus ou moins accentuées, qui sont parfois mêlées ensemble : elle peut être persécutée, protégée, ignorée : c'est la guerre, l'alliance ou la neutralité.

Durant près de trois siècles, l'Église a bravé l'hostilité du colossal empire romain et finalement sa cause humainement désespérée a triomphé : la force morale a vaincu la force brutale et brisé les efforts réunis des empereurs, des sophistes et de la plèbe avide de sang chrétien. Au cours du moyen âge, l'Église a connu les douceurs et les gloires de l'union, qui ne vont pas sans péril ; mais sa robuste constitution a vaillamment résisté aux charmes d'une servitude dorée, aux entraînements de la puissance et aux séductions de la richesse. Les temps modernes semblent lui réserver, pour une période plus ou moins longue, l'attitude neutre de l'abstention. L'Église se sent prête à faire face à cette situation nouvelle. Elle repousse la séparation, en principe, comme un état anormal, contre nature. Si elle en redoute l'avènement, c'est par condescendance pour un grand nombre d'âmes dont la faiblesse a besoin que la vérité et le bien soient protégés, que l'erreur et le mal soient contenus, sinon elles se laissent ballotter à tout vent de doctrine et emporter à la dérive de tous les courants corrupteurs. Si elle s'attriste, c'est qu'elle est mère et qu'une mère tremble

1. Pie X, *Allocution consistoriale* du 14 novembre 1904.

en prévision des malheurs qui vont fondre sur ses enfants; c'est qu'elle pressent peut-être l'irrémédiable décadence de sa Fille aînée, infidèle à sa mission; c'est qu'elle songe qu'aucune garantie d'immortalité n'a été donnée à une nation particulière. Mais, dans son universalité, l'Église, appuyée sur le roc immuable des divines promesses, ne craint rien : toujours confiante, elle envisage l'avenir troublé qui se prépare d'un regard ferme et tranquille.

Le monde, dans son évolution, en est arrivé à une période de douloureuse transformation. Jadis, au milieu des ruines immenses que le flot des invasions barbares avait accumulées sur le vieux sol romain, l'Église resta seule debout et, par les mains industrieuses de ses évêques, elle fit de la France « le plus beau royaume après celui du ciel ». Un jour peut-être, après des ravages entassés par la plus atroce des guerres, la guerre sociale, dont la menace longtemps réprimée commence à retentir, l'Église, cette infatigable « recommenceuse », apparaîtra, aux yeux de tous enfin dessillés par la commotion des événements, comme l'unique force morale capable de cimenter à nouveau les éléments épars de la société désagrégée, et comme l'architecte providentiel chargé de construire la cité future, où le peuple assagi trouvera la paix et la prospérité dans l'amour de la vérité loyalement reconnue et dans le respect d'une liberté équitablement répartie.

Plus haut que jamais, les prophètes de mort annoncent la disparition prochaine de la religion catholique. La secte maçonnique et antifrançaise a beau faire rage et redoubler ses coups, l'Église, sans daigner s'émouvoir de ces attaques toujours vaines et de ces prédictions sans cesse démenties par les faits, garde une espérance inébranlable, car « contre tous ceux qui la calomnient, qui l'enchaînent ou qui la trahissent, elle a depuis dix-huit siècles une victoire et une vengeance assurées : sa vengeance est de prier pour eux et sa victoire est de leur survivre [1] ».

Gaston SORTAIS.

1. Montalembert, *Discours sur les atteintes portées à la liberté religieuse*, prononcé devant la Chambre des pairs, le 14 janvier 1845. (*Œuvres*, t. II, p. 32. Paris, Lecoffre, 1860.)

POURQUOI

L'ÉPISCOPAT SE TROUVA FAIBLE

EN FACE DE NAPOLÉON

L'épiscopat du premier Empire a laissé une réputation médiocre : on est assez unanime pour lui reprocher une docilité servile sous la main puissante de Napoléon ; et chacun s'empresse d'apporter, en preuve, tels et tels mandements semblables à ceux dont la rhétorique courtisanesque faisait rougir Mgr Dupanloup.

Ces prélats étaient pourtant de dignes prêtres. « Au lendemain de la signature du Concordat, dit Haussonville, lorsqu'il eut à choisir soixante évêques pour les mettre à la tête des nouveaux diocèses, le premier consul avait eu soin de consulter les personnes les plus compétentes. Ces nominations, faites en vue de la paix de l'Église et du bien de la religion elle-même, avaient été la plupart très heureuses[1]. » Même à l'heure des ambitions folles et de la guerre au pape, Napoléon n'appela point à la charge épiscopale « des sujets qui en fussent positivement indignes. A défaut d'autres motifs, observe Haussonville, il était un politique trop habile, pour se passer en ce genre aucune des fantaisies dont les souverains les plus renommés de l'ancienne dynastie, ceux-là mêmes auxquels il prenait parfois plaisir à se comparer, les Henri IV et les Louis XIV, n'avaient pas toujours réussi à éviter le scandale... ; même à l'époque fatale où le bon sens et la haute raison eurent cessé d'inspirer ses résolutions quotidiennes, l'empereur continua de garder encore, dans le choix des évêques, une certaine mesure de bon goût, d'à-propos et de convenance[2]. »

1. *L'Église romaine et le premier Empire*, t. II, p. 222.
2. *Ibid.*, p. 225.

L'historien auquel sont empruntées ces lignes ne pèche généralement point par excès d'indulgence à l'égard de Napoléon. Son témoignage n'en est que plus frappant. Mais, s'il n'était complété, il laisserait à résoudre une singulière antinomie.

Si les prélats de la nouvelle Église gallicane étaient dignes de leurs charges, comment sont-ils demeurés insensibles aux difficultés qui compliquèrent si fort le rétablissement de la religion? Comment, à la vue de cet angélique Pie VII saturé d'opprobres par Napoléon, n'éclatèrent-ils pas en un cri unanime de protestation vengeresse?

Le problème est plus complexe qu'on ne l'imagine communément. Pour en traiter à fond, il faudrait connaître dans l'intime la psychologie de chacun de ces hommes qui eurent la redoutable mission de refaire l'Église de France, sous l'œil d'un maître jaloux et tout-puissant. Une pareille étude est impossible en quelques pages; et puis, pour tout dire et quoi qu'en puissent penser les auteurs de synthèses hâtives, à essayer le « vray pourtraict » de l'épiscopat du premier Empire, ne risque-t-on pas d'imaginer *a priori* un tableau qui devrait être pris sur nature?

Mais si nous sommes trop mal renseignés encore pour ces larges et définitives peintures, nous le sommes assez pour tenter des croquis et des ébauches. Ces pages ne prétendent pas être autre chose [1].

I

Il ne faut pas oublier que les évêques nommés par Napoléon en 1802 sont tous hommes mûrs et d'ancien régime. Sur soixante, vingt-huit ont déjà gouverné des diocèses; le plus jeune des trente-deux autres promus à l'épiscopat a plus de quarante ans. Or, parmi le clergé d'avant 1789, l'amour du prince est, suivant un mot d'un évêque d'Alais, « une passion héréditaire [2] » qui incline le cœur d'un mouvement instinctif au respect de toute volonté souveraine. Pour juger que cette volonté n'est point acceptable et pour ne point l'accepter en effet, il faut un effort violent. Cet effort, on le

1. Toutes les lettres citées sans référence dans ce travail sont inédites
2. Cité par Sicard, *l'Ancien Clergé de France*, t. I, p. 209.

fera en face de la schismatique constitution civile du clergé, mais on n'en sentira pas le besoin s'il s'agit simplement de la commission des réguliers ou de l'édit de 1749 sur la mainmorte.

De son côté, le pouvoir royal n'a guère besoin que le clergé lui rappelle son titre de protecteur de la religion. Les traditions dans lesquelles le prince est nourri dans sa propre famille, la poussée jalouse des parlements et des conseils royaux le précipitent, loin de le retenir, dans le désir de réglementer de près les hommes et les choses d'Église. Le mouvement qui entraîne la monarchie vers l'absolutisme grandit aux dépens du clergé comme de la noblesse et du tiers. Les excès de pouvoir qui froissent paraissent moins surprenants, en devenant chroniques. Et, du reste, l'union de la politique et de la religion étant admise en principe, consacrée par les siècles, établie dans un nombre infini de détails, dans l'amas des habitudes légitimes et vénérables, les abus se cachent pour ainsi dire à l'aise.

Si différent que puisse être le gallicanisme ecclésiastique du gallicanisme parlementaire et royal, par certains points ils se ressemblent, se touchent, se confondent. Tous deux souscrivent à cette maxime fondamentale que les bulles des papes et les décrets des conciles ne peuvent être reçus et exécutés dans le royaume sans l'aveu du souverain; tandis que celui-ci, « en son nom et autorité », peut faire des règlements, ordonnances et pragmatiques en matière ecclésiastique. Cette « liberté » est dûment cataloguée dans la liste dressée par Pithou des franchises de l'Église gallicane ; elle est inscrite au cœur du clergé, même de celui qui a refusé le serment.

Ce passé gallican — doctrine et actes — pèsera d'un poids très lourd sur la tête des prélats du premier Empire. Pour la courber, les difficultés du présent et le prestige de l'empereur ajouteront leur poids à celui du passé.

En 1802, une ère nouvelle s'ouvre. Le temps est fini des proscriptions et des serments inavouables, des pontons et des cachots; les gouvernants ont repris le chemin de l'église non pour y banqueter ou y fêter la Raison, mais pour y

chanter le *Te Deum* catholique; l'antique religion nationale n'est plus combattue et honnie, mais honorée et protégée. Après dix ans de jacobinisme, quel changement! Sans doute, ce n'est plus la splendeur et la richesse premières. On vit pourtant, à l'abri des lois, sûr du lendemain. Le temps, les fidèles et Dieu feront le reste.

Et ce commencement d'un avenir plein d'espérances, c'est à un homme qu'on le doit. Inconnu le jour où Louis XVI a capitulé devant l'émeute, général prestigieux sous le Directoire, il est devenu en un jour le chef du pays. Son génie inspire confiance, son bonheur inouï fait croire à une providentielle destinée. Grandi au milieu des régicides et des terroristes, il a su discerner la faute mortelle de la Révolution. Seul, au milieu des consuls indifférents, des ministres hostiles, des généraux incrédules, des hommes en place qui croiraient renier 89 s'ils esquissaient un geste religieux, il a compris, voulu, entamé, conclu un traité avec le pape. Les dix-sept articles du Concordat sont trop courts; certains d'entre eux sont durs. Mais enfin, tels quels, ils redonnent à l'Église une place d'honneur sur le sol national. C'est l'essentiel qui est repris sur la Révolution. Reconnaissance à la main courageuse à qui est due cette reprise!

Voilà, en gros, comment la situation se présente aux yeux des évêques, au lendemain du Concordat. L'Église gallicane se relève dépouillée et en tutelle; mais elle se relève, et ils en gardent au premier consul une profonde gratitude.

Celui-ci, d'ailleurs, a choisi des prélats capables de ce sentiment. Les irréductibles, ceux que la Révolution a liés à l'antique monarchie par des liens plus étroits encore, ils sont hors des frontières. En refusant de descendre de leurs sièges sur l'invitation du pape, ils se sont exclus eux-mêmes du sol français et de l'Église gallicane. Le haut clergé en place, d'où qu'il vienne, accepte volontiers, ou par nécessité, le nouvel ordre de choses : il est prêt à collaborer, avec le gouvernement inauguré en brumaire, à la restauration du culte. Bonaparte sait que de tous ces prélats qui lui ont juré fidélité pas un ne lui préférera des conspirateurs. Il ne les aurait pas admis au serment, s'il avait pu avoir à cet égard quelque

inquiétude. C'est pour être sûr de leur loyalisme (entre autres raisons) qu'il a tenu au droit de nomination que le Concordat lui confère.

Mais il ne réduit pas au ralliement à sa personne toutes les vertus épiscopales. Il entend bien qu'un évêque ait des mœurs et l'esprit de son état : un Loménie ou un Talleyrand n'auraient jamais fixé son choix. Il est moins préoccupé du savoir, bien que des grades en Sorbonne soient à ses yeux un titre qui recommande. Par-dessus tout, il veut des hommes capables de gouverner, de gagner la confiance, de traiter les affaires. Ce qu'il appelle « l'entêtement théologique » lui fait peur. Le besoin de se rendre compte, l'activité pour organiser, le souci de pacifier, l'ardeur à seconder les vues générales du gouvernement, telles sont les qualités qui lui plaisent chez les préfets. Il les aime avant toutes autres chez les évêques. Encore une fois, il n'est point fâché qu'ils y joignent la foi, la piété, la vertu, le zèle. Mais il regarde moins à ces dons surnaturels ; c'est, pour ainsi dire, par sa valeur administrative et son action conciliatrice qu'il juge un évêque.

Les traits sont nombreux — paroles ou actes de lui — par lesquels se pourrait confirmer tout ce qu'on vient de lire. Un seul exemple suffira.

Lorsque parvint à Ostende la lettre de Portalis annonçant la mort de l'évêque de Vannes, l'empereur témoigna de sa « vive peine[1] ». Un mois après, il revenait sur la disparition du « bien-aimé » prélat, à qui il ordonnait qu'une statue de marbre fût élevée dans la cathédrale de Vannes. « Elle excitera ses successeurs, disait-il, à suivre son exemple. Elle fera connaître tout le cas que nous faisons des vertus évangéliques d'un véritable évêque[2]. »

Ce qu'il faut entendre par des « vertus évangéliques », nous le trouvons exposé au long et au vrai dans une lettre de Portalis. Napoléon lui avait écrit de Finkenstein : « Le curé de Saint-Sulpice est-il un sujet distingué? Je suis fort

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XV, p. 4, 1er avril 1807.
2. *Ibid.*, p. 190, 195, 5 mai 1807.

embarrassé pour le choix de l'évêque de Vannes[1]. » Le ministre répond :

Je ne pense pas que M. le curé de Saint-Sulpice fût propre à remplir le siège de Vannes ; ce curé a de la piété, du zèle et des moyens. Mais je me suis convaincu que, dans l'évêché de Vannes, il faut un homme qui puisse se prêter aux circonstances et aux vues du gouvernement, dans les cas de nécessité qui sont moins rares dans le Morbihan qu'ailleurs. Il faut un homme actif et flexible pour certaines choses. Il faut un homme qui soit bien persuadé que l'esprit de charité bien entendu exclut tout ménagement à l'égard des ennemis de l'État. Enfin il faut un homme qui ait l'habitude de conduire d'autres hommes et qui sache manier les esprits.

Quand M. Maynaud-Pancemont était curé de Saint-Sulpice, sa cure embrassait tout le faubourg Saint-Germain. Il était à la tête d'une communauté de plus de cent prêtres. Il dirigeait toutes les œuvres de son immense paroisse. Il était obligé de se concilier tout le monde. On sait qu'alors l'administration d'une telle paroisse valait celle d'un diocèse. C'est là que M. Maynaud-Pancemont, sans beaucoup de lumières, s'était formé cet esprit conciliant qui le distinguait, et avait acquis cette activité, cette manière de traiter avec des personnes de tout parti, de tout rang, de toute condition qui a tant contribué à le faire regarder comme un ange de paix dans le diocèse de Vannes. M. Pancemont joignait à tout cela un caractère personnel qui le rendait susceptible de dévouement, d'attachement sincère et d'un grand désir de se rendre agréable.

C'est donc un prêtre taillé sur le modèle du défunt qui seul peut fixer le choix du gouvernement. Malheureusement, aucun curé de Paris ne lui ressemble assez ; pas plus le curé de Saint-Eustache, ou celui de Saint-Étienne-du-Mont, que celui de Saint-Sulpice. Le curé de Saint-Eustache est « irréprochable », aux yeux de l'État comme de l'Église ; mais il a été « longtemps émigré et a joui de quelque faveur auprès de Louis XVIII ». Le curé de Saint-Étienne-du-Mont est « fort aimé dans sa paroisse ; il y fait le bien » ; mais il est en relation avec « les dames du faubourg Saint-Germain ». La province est plus riche que Paris. L'abbé de Saint-Médard, l'abbé de Saint-Geyrat, l'abbé de Saint-Sauveur, seraient de bons candidats, les deux derniers seraient préférables. Et le ministre indique le motif de ses préférences : ils ont un caractère modéré, et ils connaissent les hommes.

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XV, p. 263, 24 mai 1807.

On retrouve ici la formule même de Napoléon. N'écrivait-il pas un jour à Fesch que « la conciliation et la modération » étaient « les premières » qualités de l'état ecclésiastique? Voilà précisément ce qu'il entendait par « les vertus évangéliques » dont Maynaud de Pancemont était un modèle, et par lesquelles il veut que les évêques se distinguent.

L'idée est juste, à condition d'en marquer exactement les limites nécessaires. Après dix ans d'une révolution qui avait profondément divisé les intérêts et les âmes, une politique d'apaisement ne faisait pas seulement le jeu de Bonaparte, elle était réclamée par l'intérêt du pays. Entre tous les hommes qui pouvaient travailler à ce fécond dessein d'unité sociale, les évêques étaient des collaborateurs de choix. Leur autorité sur la conscience des prêtres et des fidèles les mettait à même de porter la paix en un point intime et profond où ne pouvait atteindre l'action du gouvernement. Et ce rôle convenait souverainement à des pasteurs messagers de l'Évangile.

Le tort de Napoléon est de n'avoir point compris que cette modération, passé une certaine ligne, est un abandon du devoir. Pour ne rappeler que deux ordres de faits essentiels, il aurait voulu que toutes les questions délicates soulevées par le schisme constitutionnel fussent tenues par les prélats pour inexistantes; de même, ses querelles avec le Souverain Pontife. L'empereur oubliait qu'il y a des principes qu'un évêque ne saurait négliger sans engager gravement sa conscience. Il appliquait à la conduite des affaires d'Église cette règle des affaires humaines qui était la sienne: l'intérêt.

Devant cette volonté non équitable d'un homme, à qui ils devaient tout, et sur le front de qui s'unissaient l'éclat du génie et les caresses de la Providence, la majesté d'un pouvoir sans égal et les bénédictions du pontife romain, quelle pouvait être l'attitude de ces prélats accoutumés par les exigences de l'ancien régime et inclinés par caractère à supporter sans murmure un joug trop lourd?

II

Comme ils n'étaient ni sans doctrine ni sans conscience,

ils étaient inquiets et mécontents. Ils disent à leurs peuples — et ils le pensent — qu'il faut bénir le ciel de la protection que le nouveau Constantin accorde à la religion. Mais lorsque, dans leur correspondance fraternelle, ils touchent aux détails de la réorganisation du culte telle que la réglementent les ministres et les préfets de l'Empire, tout autre est leur langage. L'ingérence abusive du pouvoir civil les choque, les blesse, les révolte plus vivement qu'on ne saurait croire.

Le gouvernement les oblige à prendre un de leurs vicaires généraux parmi le clergé constitutionnel. Voici comment, sur ce sujet, Mercy d'Argenteau, archevêque de Bourges, écrit à Bernier :

Pour notre bonheur, pour notre gloire, pour le bien de nos diocèses, nous seuls pouvons bien en juger. Nous ne devons sur cela avoir que notre conscience à consulter. Si un pareil choix n'est laissé à notre entière liberté, notre ministère est avili et le bien dont nous sommes chargés impossible à faire... Ce serait aller diamétralement contre le but que l'on se propose que de mettre à la tête du diocèse un de ces constitutionnels nouvellement entrés dans ma communion, quand même il aurait du mérite et le mérite nécessaire, ce qui est impossible à supposer. Si l'on me réduisait à cette nécessité, je préférerais quitter la partie, ou, dussé-je périr sous le fardeau, je me passerais de grand vicaire ; du moins je n'en aurais point en titre et je me chargerais de toutes les signatures comme je le fais à présent.

Le ministre de l'intérieur, par une circulaire maladroite, avait soumis à la censure des préfets tout écrit imprimé dans leur département. Champion de Cicé, archevêque d'Aix, écrit à d'Aviau :

Mes préfets ne m'ont point écrit comme le vôtre à vous. Mais celui des Bouches-du-Rhône a fait notifier des ordres à l'imprimeur, de qui il a fait exiger la promesse de ne rien imprimer qui ne soit approuvé par le préfet... C'est une règle absolument nouvelle et sans aucun exemple. Elle affiche une terrible méfiance des évêques. Elle tend à enchaîner l'enseignement religieux. Elle le soumet à des personnes ou ignorantes, ou protestantes, ou impies. Je ne pense pas que nous puissions y souscrire et je prévois que nous serons réduits à nous passer de l'impression, comme avant l'invention de l'imprimerie..., jusqu'à ce que le gouvernement ait cru pouvoir accorder plus de confiance.

Dans l'espèce d'encyclique laïque par laquelle Portalis, le 19 prairial an X, avait donné ses instructions aux évêques

sur la marche à suivre dans le gouvernement de leur diocèse, les questions de la réconciliation des prêtres constitutionnels et du mariage des divorcés occupent une place de choix. Là-dessus, l'évêque de Mende écrit à l'archevêque de Bordeaux :

Comme heureusement, dans mon diocèse, je n'ai presque pas de constitutionnels, il m'a été facile de répondre sur cet article. Mais il n'en est pas de même pour le divorce. J'ai répondu que le lien du mariage étant indissoluble de droit divin, à moins de nullité, je ne pouvais autoriser ce que l'Église proscrit; et je m'en tiendrai là, quelque chose qu'on fasse et qu'on dise, parce qu'il faut obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes.

Portalis ne goûtait pas beaucoup cette manière de raisonner. Elle lui paraissait peu apostolique, tout appuyée qu'elle fût sur le langage même des apôtres. Mais, plus d'une fois, il reçut des évêques des déclarations qui, pour avoir moins de verdeur, n'en étaient pas moins d'une netteté irréfutable.

Boisgelin, par exemple, lui écrit au sujet du reproche de n'avoir pas nommé aux cures assez de constitutionnels :

Serait-il possible qu'on m'imposât dans l'exercice de mon ministère une contrainte qui n'est exercée envers aucun évêque? Quoi! c'est lorsqu'il y a quatre-vingts constitutionnels compris dans mes nominations, qu'on me demande compte de ceux qui n'y sont pas compris! Quelle est la liberté qui me reste? Comment puis-je suivre les vues que je dois me proposer dans l'intérêt de la religion? Faut-il que je sois forcé d'accuser ceux que je n'emploie pas ? Vous ne pouvez ignorer que ces réclamations sont suscitées. Il n'y aura point de terme, si elles sont favorisées par vos propres dispositions.

Et sur les agissements de ce clergé jureur :

Je crains bien que tout mon zèle de sagesse ne soit surmonté par un zèle opposé qui semble chaque jour plus encouragé dans ses mouvements. Il s'agissait d'étouffer les partis. Il s'en forme un qui se croit tout permis par le gouvernement. Ses chefs publient leurs opinions. Ils rapportent ce qui se passe dans leurs conférences avec vous. Ils redisent leurs entretiens avec le premier consul. Ils ont un journal public, c'est pour annoncer tout ce qui sert l'esprit de parti. Je le pemande en conscience, si nous en faisions autant, qu'aurait-on dit?

Tout le monde sait que Napoléon fit éditer en 1806 un catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire. Presque

personne ne sait que bien des prélats envoyèrent à Paris des réclamations. Barral, cet archevêque qui devait montrer tant de complaisance dans les démêlés qui divisèrent le pape et l'empereur, fut celui qui protesta avec le plus de force, parce que ce catéchisme s'était fait dans les bureaux du ministère des cultes :

Plus je vais dans cette affaire, plus je regrette qu'un ouvrage, auquel on veut donner la sanction de tout le clergé de France, n'ait été vu, avant de le livrer à l'impression, par aucun évêque français. Notre épiscopat manque-t-il donc de lumières, d'hommes instruits, exempts de préjugés ou de petitesses, attachés à la saine doctrine et qui s'y connaissent? Votre Excellence ne le pense sûrement pas et je m'étonne qu'après avoir confié le travail de la composition à d'habiles rédacteurs, elle n'en ait pas confié la revision à deux ou trois évêques plus particulièrement dignes de son estime sous le rapport théologique, tels que les archevêques d'Aix ou de Bourges, les évêques de Nantes, de Trèves, ou d'Evreux.

III

Mais si nobles que soient ces protestations, elles sont des actes individuels qui arrivent chacun à une heure différente à Paris et laissent au gouvernement l'impression qu'il demeure, en fait, le maître dans les conflits soulevés par son ingérence abusive en matière religieuse.

Nous sommes isolés, écrivait l'évêque de Limoges, et il faut que chacun suive sa marche ; avec cela, il est à craindre que nous ne formions jamais le corps vénérable qui était si précieux à l'Église et qui avait acquis tant de renom sous le nom de clergé de France.

Dans l'ancien régime, le clergé avait une force collective légale et reconnue. Il se réunissait en concile pour régler les affaires d'ordre spirituel ; il avait ses assemblées pour les affaires temporelles. Depuis le Concordat, plus rien. Les organiques prononcent (art. 4) : « Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. » Et on s'en tient à cet article comme s'il édictait une défense absolue. Il est à croire d'ailleurs que le gouvernement, si on lui avait demandé d'inaugurer par un concile la nouvelle Église gallicane, s'y serait absolument refusé. Il

n'aurait pas manqué d'alléguer que les diocèses réclamaient leurs pasteurs, ce qui était vrai. Dans le fond, il eût craint que ce corps épiscopal ne lui fît échec, ou que ses vues sur la discipline n'eussent trouvé pour avocat, en des débats pleinement libres, que les prélats constitutionnels dont le pseudo-concile venait à peine de se clore.

Il semble bien qu'à défaut de réunion conciliaire les évêques qui assistèrent à Notre-Dame à la promulgation solennelle du Concordat, aient pensé à quelques entretiens confidentiels. On hésitait entre Paris et Orléans. Les constitutionnels inspiraient peu de confiance. Et c'est probablement ce qui fit échouer le projet.

Il y avait bien le légat. Et dès le début, les lettres affluent de tous les coins de France pour demander au représentant du pape cette unité de vues et de conduite dont chacun sent le besoin. Harassé d'une besogne qui n'est plus de son âge, entouré de secrétaires qui ne connaissent pas les affaires, ayant l'habitude de consulter en tout Bernier, craignant de blesser le gouvernement par des décisions trop nettes, enclin aux délais pour gagner du temps, Caprara répond tard, brièvement, vaguement, dans les cas difficiles. Aussi, lorsque après la rupture avec Napoléon, le pape rappela son envoyé, l'évêque de Tournai écrivait :

Nous devions avoir avant la suppression de la légation un centre de réunion qui nous aurait été très avantageux, si celui qui le présidait n'avait agi avec une politique trop humaine et trop peu chrétienne. J'ai entretenu avec la légation jusqu'à la suppression une correspondance très suivie et je n'en ai recueilli que des éloges, des expressions honnêtes et affectueuses, mais pas une réponse catégorique.

Plus la situation devient délicate, à la suite de l'occupation de Rome et de l'enlèvement du pape, plus le besoin de savoir ce qu'il faut penser et faire devient pressant. On n'ose plus écrire. Ceux qu'on consulte, Émery, l'archevêque de Bordeaux, répondent peu ou point. On attend pour envoyer un message d'avoir un porteur fidèle. On a recours à des procédés cryptographiques. Voici la recette que l'évêque de Limoges indiquait à l'évêque de Carcassonne pour déjouer la police de Fouché :

Je vous dirai que si vous voulez m'écrire en secret, sans danger, il faudrait que vous eussiez la bonté, quand vous aurez fini la lettre en noir. de m'écrire avec du lait entre les lignes, et à mon tour je vous répondrai de la même façon. Il suffira de faire chauffer ma lettre pour faire ressortir ce que je vous aurai écrit.

Mais ces moyens sont de ceux à qui leur ingéniosité même défend d'être usuels; et puis le soupçon qui les fait inventer suffit à leur enlever le crédit qu'on leur avait donné tout d'abord. Les échanges de vues transmis par ces papiers mystérieux demeuraient d'ailleurs limités à deux ou trois amis. Que pensait le reste de l'épiscopat ? On l'ignorait toujours.

Préoccupé de cette situation, l'évêque de Tournai, Hirn, — celui-là même qui dénonçait avec tant de raideur l'inutilité de la légation pontificale à Paris, — entreprit d'inaugurer une sorte de correspondance générale entre évêques. Une question délicate entre toutes les divisait particulièrement. Pie VII venait de retirer les facultés extraordinaires communiquées par Caprara au lendemain du Concordat pour les dispenses de mariage. Le recours au pape captif semblait à plusieurs impossible ; et de leur propre autorité ils accordaient les dispenses : tels l'évêque de Nantes et celui de La Rochelle. D'autres estimaient cette pratique abusive, contraire à la discipline de l'Église, injurieuse au Saint-Siège. L'occasion était bien choisie pour grouper tout l'épiscopat dans une même conduite dont l'amour du pontife romain serait l'âme. Hirn s'en saisit habilement pour lancer son idée.

De Namur, on lui répondit :

Je forme très souvent un désir, celui de nous rapprocher et de nous voir au moins quelques instants. Que de choses il y aurait à se dire et qu'on ne peut écrire. Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas dit à ses apôtres : *Ego tecum sum*, sed *vobiscum*. Il serait donc important et consolant de traiter en commun plusieurs points très délicats que nous avons à discuter chacun en particulier. Nous n'avons plus pour nous que l'*unctio docebit vos omnia.*

De Bourges :

[Votre] idée qui rappelle les temps apostoliques me donne encore la

mesure de cette tendre et ingénieuse sollicitude pour les intérêts de la religion qui caractérise un excellent évêque et qui peint parfaitement votre amour pour elle. Je crois comme vous que cette communication devient plus nécessaire que jamais entre les évêques et qu'il en résulterait de grands avantages pour l'Église et même pour l'État, par la raison que la morale de l'Évangile est le plus ferme appui du trône et la garantie de l'obéissance au souverain.

Mais, tout en acceptant l'idée, Mercy a peur de quelques-uns de ses collègues :

Il est sage de bien choisir ses confidents, quoique je sois convaincu que le nombre des suspects est petit. Mais si petit qu'il soit, nous devons les ménager. Nous avons un grand intérêt à nous montrer forts pour le parti du Saint-Siège, pour le centre de l'unité, afin d'en imposer à tous ceux qui seraient tentés de troubler la paix... Je pense que le mieux pour nous est de nous appuyer de S. E. Mgr le cardinal Fesch, nommé à l'archevêché de Paris. Il est dans les meilleurs principes, il met beaucoup de zèle à les faire prévaloir, il a beaucoup de crédit auprès du pape, il en a auprès de l'empereur et il ne s'en sert que pour l'avantage de la religion.

De Besançon :

Combien, Monseigneur, je partage votre religieux désir de voir entre tous les évêques de France une communication constante de lumières et de charité. Cet espoir animait nos pères dans l'épiscopat et ainsi combien ils édifiaient l'Église ! Combien ils faisaient trembler ses ennemis ! Aujourd'hui notre triste isolement enhardit l'impie incrédulité, et avec une audace que nous semblons provoquer nous-mêmes elle attaque et blasphème jusqu'à nos dogmes les plus sacrés.

De Rennes :

... Vos réflexions sur l'état où se trouve l'Église au milieu des agitations de toute l'Europe se rencontrent parfaitement avec les nôtres. C'est là l'état ordinaire de l'Église de Jésus-Christ, militante sur la terre, qu'il nous a annoncé lui-même : état de tribulation et de sacrifice qui ne finira que dans le ciel, *ubi luctus neque clamor*, etc. Notre premier devoir dans les occurrences présentes est je crois, Monseigneur, de nous conduire avec prudence et de prier avec insistance. Tout ce que le Seigneur a fait pour nous, dans les derniers temps, ne l'accorderait-il plus à nos vœux et à nos efforts ?

D'Amiens :

... Oui, sans doute, nous ne sommes pas au bout de nos traverses.

Mais Dieu est par-dessus tout, et nous devons avoir la confiance que plus son Église est en danger plus il saura multiplier les grâces et les secours dont elle a besoin. Armons-nous donc de patience et de courage et rappelons-nous le mot que Pie VI avait sans cesse dans la bouche au milieu de ses tribulations : *non prævalebunt.*

D'Angers :

... J'espère, Monseigneur, que Dieu nous préservera des dangers que nous craignons tous. Mais si, dans sa justice, il veut nous châtier comme des enfants qu'il aime, que sa sainte volonté s'accomplisse ! Il est le maître. Demandons-lui tous ensemble la grâce de la patience et de la résignation à ses ordres. Quels grands modèles nous avons dans les apôtres et les grands et saints évêques qui ont les premiers prêché la foi dans notre patrie ! Que nous serions heureux si nous avions leurs vertus ! Du reste, il faut nous rappeler souvent ces paroles de notre divin Maître : *non est discipulus supra magistrum.* C'est plutôt à moi qu'à vous, Monseigneur, que j'adresse ces exhortations. Mais j'espère avec la grâce de notre divin Maître que nous nous rendrons toujours dignes de la sainteté de notre état.

De Chambéry :

... Je vous avouerai, Monseigneur, que ce qui m'a le plus touché dans votre lettre c'est l'heureuse idée de commencer ainsi par écrit avec vos collègues un rapprochement et une communication devenus s nécessaires dans les circonstances où nous nous trouvons. L'Église de France ne se soutiendra pas seulement par les vertus individuelles de chacun des évêques; mais c'est par leur union surtout, par les mêmes sentiments et le même esprit qui les animera, qu'ils triompheront des obstacles de tout genre qui peuvent s'opposer à leur zèle et contrarier leurs principes.

De La Rochelle :

Il est bien difficile, il est vrai, que dans les conjonctures où nous nous trouvons le bonheur d'un évêque puisse être complet. Nous avons à gémir des difficultés et des entraves qu'on met à notre ministère. Mais je pense que nous ne pouvons être responsables de rien, après les représentations fortes que vous avez faites sans doute comme moi et tant d'autres. Il ne nous reste qu'à y remédier le mieux qu'il nous est possible.

Du Mans :

Prions Dieu, Monseigneur, qu'il nous continue sa grâce pour remplir avec zèle et courage nos devoirs sacrés réellement bien difficiles

dans ces temps-ci; et mettons toute notre confiance en sa bonté qu'il nous assistera efficacement selon sa promesse : *ero vobiscum usque*; et qu'il dissipera facilement les nuages qui paraissent s'élever sur l'horizon de l'Église et menacer de loin le vaisseau de saint Pierre : *Fluctuat ast nunquam mergitur illa ratis.*

Il y eut d'autres lettres plus réservées encore.

Sans qu'il soit besoin d'allonger ces citations déjà trop longues, on se rend compte de la variété d'attitude que dictait à tous ces évêques le spectacle tragique de cette lutte où étaient aux prises, avec la colère et l'orgueil de Napoléon, la douceur et la conscience de Pie VII.

Il y a ceux qui n'aiment pas à prendre parti et qui se dérobent, parce qu'ils ont peur du prince. Il y a ceux que les préjugés de leur esprit égarent loin du vrai point du débat. Il y a ceux qui se réfugient tout entiers dans les pensées de la foi, parce que leur tête est trop faible pour concevoir une autre intervention que la prière. Il y a ceux qui attendent du temps le résultat auquel quelques efforts de leur part n'ont pu atteindre. Il y a enfin ceux qui souffrent dans le plus profond de leur âme humaine et sacerdotale : ils veulent que l'Église jouisse de ses droits, ils sentent en eux le désir et la force d'y contribuer, ils cherchent autour d'eux des volontés résolues et des mains vaillantes pour commencer ensemble la délivrance nécessaire. Malheureusement ils sont peu nombreux; les efforts qu'ils tentent pour recruter des complices de leur entreprise les amènent à constater péniblement qu'ils sont seuls à vouloir secouer l'inertie fatale. Ils se découragent et ils se taisent. On ne voit pas qu'après cet essai de 1809, l'évêque de Tournai, tout alsacien qu'il fût, ait persisté dans le dessein de faire l'union dans l'épiscopat français.

Il est vrai que vers la fin de cette même année, l'empereur, pour en finir avec les querelles religieuses dont il était fatigué, constitua un comité ecclésiastique. Le nom de ces conseillers auliques n'était pas sans autoriser quelque espoir. Maury retrouverait peut-être les ardeurs et les audaces de la Constituante. On savait que Fesch avait écrit à Napoléon, en faveur des missions récemment supprimées, une belle et

courageuse lettre. Duvoisin et Mannay devaient avoir à honneur de soutenir le renom de l'antique Sorbonne. Barral et Bourlier étaient rompus aux affaires. Fontana avait été désigné par le pape pour les négociations du Concordat. Et enfin Émery était un oracle de la nouvelle Église gallicane. Un grand bien pouvait sortir d'un tel comité d'évêques et de prêtres.

Malgré le secret qui devait couvrir les délibérations de cette sorte de conseil de conscience qu'il avait plu à César de se donner, on ne tarda pas à connaître, çà et là, dans le monde ecclésiastique, le texte du questionnaire sur lequel l'empereur voulait une consultation. Et dès lors l'inquiétude dut reprendre les esprits. Car les problèmes posés l'étaient dans les termes les plus précis et sur les matières les plus délicates.

Dès qu'il en eut connaissance, l'évêque de Tournai comprit toute la gravité de la situation. Et cependant que les théologiens de Napoléon essayaient de répondre selon les désirs du prince sans mentir à leur conscience, il jetait sur le papier, au courant de la plume, ses réflexions sur les affaires de l'Église de France. Le contraste est aussi accusé que possible entre la pensée libre du prélat perdu aux frontières de l'empire et celle du rapporteur du comité rédigeant une page qui passera sous les yeux du souverain.

Le gouvernement a respecté le Concordat, écrit l'évêque de Nantes; l'empereur sera seulement prié de modifier quelques articles organiques. « Le gouvernement a violé le Concordat, dit l'évêque de Tournai, et de toute manière. » Sa Majesté a grandement amélioré l'état du clergé depuis 1802, pense-t-on à Paris. L'évêque belge, tout en reconnaissant l'abondance des secours matériels accordés, l'efficace de la protection donnée au culte public, se plaint vivement que l'épiscopat ne forme pas un corps, qu'il soit comme séparé du pape captif, sans autre recours qu'à un ministre des cultes de qui dépendent toutes les opérations des pasteurs. Le souverain demandant s'il n'y aurait pas utilité à convoquer un concile national, le comité se ralliait nettement à cet avis. Hirn disait au contraire : « Le chef de l'Église ne jouissant pas de sa pleine et entière liberté, un concile ne sera d'aucun

profit pour l'Église. Le Saint-Père refusera à juste titre de sanctionner les décisions prises; et celles-ci, privées de son approbation, ne seront d'aucune valeur. »

C'était écrire par avance l'histoire du futur concile national. La liberté manquait. De là l'échec de 1811 et l'inutilité de ce comité de 1809 qui aurait pu offrir, aux évêques inquiets et divisés, le point fixe et le sûr abri dont chacun d'eux sentait le besoin dans cette tourmente.

IV

Un enseignement jaillit de ces souvenirs d'un passé déjà lointain. Il faut le formuler ici avec une scrupuleuse fidélité.

La parole d'Haussonville que nous citions au début de cette étude demeure vraie : ces évêques du temps de Napoléon étaient de dignes prêtres. Mais ils étaient gallicans et leur gallicanisme les empêcha de comprendre à fond le sort de Pie VII, d'affirmer hautement ses droits, de soutenir courageusement toutes ses revendications. Ils étaient courtisans ou faibles; aux prises avec des difficultés qu'il aurait fallu aborder de front avec un courage indomptable, ils se trouvèrent indécis et inertes. Ceux-là même d'entre eux dont l'âme était prête à la lutte et capable de la soutenir, ne purent guère que partager l'impuissance des pusillanimes.

La faute en remontait, nous l'avons déjà fait entrevoir, aux habitudes prises sous l'ancien régime, aux idées trop humaines qui avaient dicté les choix de l'empereur. Ajoutons que le malheur de cet épiscopat fut surtout d'être privé des institutions normales de l'Église. L'expérience de 1811 est à cet égard décisive.

Ces hommes timorés que les exigences de Portalis et de Bigot de Préameneu déconcertent et qui cherchent dans les conseils d'un collègue la lumière et le courage nécessaires pour sortir d'embarras, réunis en concile, finissent par former ensemble, à la voix de quelques-uns qui ont des accents de chefs, une coalition où se brise le dessein formé par l'empereur de se passer du pape.

Le gouvernement est obligé de dissoudre l'assemblée plénière, il lui faut la disperser, réunir subrepticement une poi-

gnée de prélats, pour arriver à avoir en main une figure de décret conciliaire.

Supposez, même avec le régime qu'on avait prétendu codifier par les organiques, la liberté des synodes diocésains, des conciles provinciaux, difficilement l'intolérable bureaucratie du ministère des cultes aurait pu prévaloir. Le joug que le régime napoléonien a transmis à tous ses successeurs n'aurait pu se forger.

Les sages institutions inspirées par l'esprit de Dieu et contrôlées par l'expérience des siècles n'ont pas une vertu sacramentelle. Il y a eu de mauvais synodes et de détestables conciles. Mais, l'histoire le démontre de la façon la plus éclatante, quand les souverains ont voulu garder dans leurs mains profanes le gouvernement entier des choses religieuses, ils ont eu coutume d'interdire aux pasteurs les assemblées saintes d'où l'Église a hérité les principes fermes et les souples variations de sa discipline. Un légitime esprit de corps, l'occasion qui s'offre aux hommes éminents d'exercer l'ascendant qu'ils méritent, l'entraînement que subissent les médiocres au contact d'une raison éloquente ou d'une vertu robuste, la discussion vraie réduisant à rien, dans une réunion générale, les contingences locales qui sur place obstruaient la vue, les influences de la grâce divine, tout amène les conciles à prendre des décisions devant lesquelles les particuliers auraient souvent hésité, ou qui, arrêtées par quelques-uns seulement, n'auraient semblé qu'un caprice fort discutable.

Quand on parcourt du regard les annales du siècle écoulé, on peut se demander, à moins que l'on n'ait le fanatisme de la liberté politique, si le parlementarisme n'a pas, encore plus que le despotisme, compromis les intérêts de notre pays. Par un contraste singulier, tandis que dans l'État les abus ont sans cesse grandi dans le régime représentatif, depuis 1814 jusqu'à nos jours, l'Église — sauf une courte période sous le second Empire — n'a jamais connu même l'usage de ses assemblées normales. Et c'est pourquoi, au moment où les parlements sont tombés en discrédit dans l'opinion de philosophes politiques désabusés, nous gardons, nous, catholi-

ques, une confiance intacte dans l'heureuse efficacité de nos synodes et de nos conciles. C'est là un mode de gouvernement constitutionnel bien antérieur à 89 et même à la grande charte d'Angleterre. Par ces origines lointaines, il est manifeste qu'il n'a rien de commun ni avec le dogme de la souveraineté du peuple, ni avec la théorie de la séparation des pouvoirs. Il est fondé autrement et mieux. Après des siècles, il garde sa valeur native.

Quand il s'agit d'innover par de hardies et puissantes initiatives, un homme exceptionnellement doué, à qui les circonstances permettent l'emploi de ses forces, mènera à terme des œuvres incomparables. Où il est question de conservation et de résistance, une assemblée montrera plus facilement qu'un individu une ténacité invincible. Cette loi des choses humaines se retrouve dans l'histoire religieuse. Et ce nous est un nouveau motif de conclure que, pour tenir tête à Napoléon, il a surtout manqué à l'épiscopat français d'il y a cent ans la liberté de ses réunions canoniques.

Là se serait faite l'unité de vues et de conduite dont il sentait si vivement le besoin, qu'il n'a pas pu trouver dans les ressources de la bonne volonté de chacun, et que les conjonctures même les plus tragiques n'ont pu suffire à lui imposer.

Paul DUDON.

RÉCONCILIATION
DU
DOGME ET DE LA PENSÉE MODERNE

A PROPOS DE NEWMAN ET DE SES DISCIPLES

A l'heure présente, l'attention des catholiques français — j'entends de ceux que le malheur des temps et les nécessités de l'action n'enlèvent pas trop aux loisirs de la pensée — se porte volontiers sur Newman. Mais pour mieux comprendre le maître, n'est-il pas à propos de consulter le groupe de ses disciples en Angleterre ? Ils l'ont étudié plus à fond que nous, et depuis plus longtemps. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Dimnet de nous présenter, dans une série d'études [1], et Newman et les catholiques anglais qui, dans des travaux récents, s'inspirent le plus de son esprit.

I

L'ouvrage est d'une lecture facile et donne d'utiles informations sur ce groupe d'écrivains ; malheureusement il lui arrive de mal interpréter leur pensée. Oh ! ce n'est pas erreur de traduction matérielle, et je reconnais absolument, sur ce point, la compétence spéciale de M. l'abbé Dimnet, professeur d'anglais au collège Stanislas. Mais prenons, par exemple, M. Wilfrid Ward, qui a particulièrement servi à baser une « profession de foi ». On a mis en relief exagéré certaines parties de sa synthèse, et pas toujours les plus importantes ; on a présenté sans correctif tel fragment de sa pensée, que dans l'original tel autre corrigeait ; on a parfois laissé dangereusement vague ce qui chez lui était dûment précisé. De là

1. Ernest Dimnet, *la Pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine*. Paris, Lecoffre, 1906. Ces études avaient paru pour la plupart dans la *Revue du Clergé français*.

quelques défauts de ressemblance dans le portrait. La faute en est, semble-t-il, à l'esprit de polémique, qui a cherché à tirer de ces Anglais un renfort dans les controverses qui nous divisent. Au lieu de refléter cette sérénité qu'il loue justement en eux, notre critique a des allures de combat. Et l'ennemi, ce sont « ces retardataires, ces conservateurs inintelligents » qui « protestent contre le progrès ». Ce sont « ces impuissants par manque de culture », qui se refusent « à admettre une transformation où ils veulent voir l'inertie ». Ce sont ceux qui cultivent « ces exagérations de logique, qu'on appelle la scolastique ». Ce sont « les aristotéliciens dont notre jeunesse a souffert, dont la confiance dans leur abécédaire qu'ils appellent philosophie, produit l'effet d'un anachronisme enfantin et ridicule ». Ce sont « les hommes de peu de foi qui s'épouvantent de ce qu'ils appellent la naturalisation de la religion, trop émus pour réfléchir ». Ce sont « certaines personnes » chez qui « l'anthropomorphisme, c'est-à-dire la projection au dehors du moi avec toutes ses ignorances et ses préjugés, est extraordinaire. Elles sont environnées de mystères qu'elles ne soupçonnent pas et appliquent à tout des formules mortes qu'elles appellent une philosophie saine et dont elles sont enveloppées comme d'une épaisse armure... Elles croient l'univers récent, et, même quand on ne peut le leur faire avouer, il est trop clair qu'elles en voient la fin prochaine. Elles voient le dernier jour avec les signes de la parousie, et des cathédrales gothiques s'écroulant dans le tremblement de terre. Comment concevraient-elles des changements profonds dans un monde resserré entre deux termes si voisins ? Dès lors la religion, aussi bien que l'histoire, leur apparaît non comme la relation vivante de l'humanité, peu à peu éclairée, avec Dieu se révélant peu à peu, mais comme un trésor intangible, diamants de l'orthodoxie jalousement gardés dans Rome[1]. »

Je sais bien que l'auteur, dans son *Avertissement*, réclame l'indulgence parce qu' « en somme ce livre est écrit avant tout pour ceux qui, plus touchés des difficultés que des réponses classiques qu'on y fait, seraient tentés de les croire

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 170, 212, 213, 252, 283, 291.

insolubles ». Mais, même avec ceux-là, est-il juste, est-il utile et prudent de passer condamnation sommaire sur les réponses classiques, de jeter par-dessus bord la théologie actuelle, pour leur en faire attendre une dans l'avenir? de leur dire : Vous rendez « la religion responsable de la myopie de théoriciens attardés » ; ou encore : « Par bonheur, on ne juge pas des ressources d'une doctrine par ce qu'en disent ses champions[1] » ?

Je n'ignore pas non plus que M. Dimnet n'est pas le seul en France dans cet état d'esprit, et qu'on pourrait également s'en prendre à d'autres contemporains qui partagent les mêmes idées. Lui-même n'a-t-il pas soin de mettre de son côté, avec « quelques esprits supérieurs », « l'enthousiasme de la jeunesse », et de nous prévenir qu' « on ferait une liste déjà longue des théologiens, exégètes ou savants, laïques ou prêtres, voire évêques, qui se sentent chez eux dans la science contemporaine, comme le clergé américain dans la démocratie[2] » ? Sans croire trop facilement à la longueur de la liste, nous admettons le mouvement, j'allais dire la campagne, à laquelle ce nouveau livre apporte sa contribution, et c'est justement pourquoi nous insistons sur cette publication plus qu'autrement nous n'aurions fait.

Je sais, enfin, que l'on pourra me citer quelques paroles de Newman contre l'emploi de la logique, quelques boutades du P. Tyrrel contre les théologiens. Mais cela ne tire pas à conséquence. Pourquoi? D'abord, parce que Newman fait lui-même un usage continuel de cette logique dont il médit, et dont il voulait simplement signaler l'insuffisance à un anglicanisme trop sec. Il faudrait replacer ces phrases de Newman dans le cadre historique du mouvement d'Oxford, ce renouveau de piété. Et de même, quand le P. Tyrrel, théologien et même « trop métaphysicien », d'après M. Dimnet, parle contre la théologie, c'est un peu le cas de ces médecins à qui il arrive de dauber sur la médecine. Ensuite, Newman a un sens religieux si profond que, même encore protestant, et malgré son peu de goût personnel pour les discussions scolastiques, il les respecte et les estime ; témoin

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. XIV, p. 280. — 2. *Ibid.*, p. 290.

ce passage dont nous empruntons la traduction à M. Dimnet[1], en le félicitant de sa loyauté à ne pas l'omettre : « En attendant que le jour se lève et que les ombres se dissipent, apportons dans nos études théologiques de l'humilité et en même temps de l'ardeur : rappelons-nous notre ignorance des vérités divines, mais bien que nous sachions si peu, n'en abandonnons pas la contemplation. Les questions les plus subtiles de l'École peuvent avoir un sens réel, comme les formules mathématiques les plus abstruses ; et puisque nous ignorons jusqu'où s'étend la puissance de notre instrument de pensée, ne méprisons aucun des points auxquels la théologie l'applique. Des questions comme : Où était Dieu avant la création ? Connaît-il toutes choses en lui-même ? La relation est-elle la forme des personnes divines ? et bien d'autres plus subtiles encore, sont toutes sacrées par leur objet[2]. » Quant au P. Tyrrel, M. Dimnet constate et l'intensité de sa vie religieuse, et son attachement au dogme : « Une chose, dit-il, frappe à chaque instant quiconque lit ce Père avec quelque sympathie : c'est le sentiment très profond qu'il a de ce que la religion est pour l'homme... On a toujours l'impression que, si l'on enlevait au P. Tyrrel sa religion, la vie de sa vie lui serait ôtée... Il a non seulement le respect, mais la passion du dogme[3]. »

Or, est-on bien sûr de trouver ces précieuses dispositions dans la plupart de ceux qui se déclarent mal satisfaits des théologiens et de leurs réponses classiques ? Et, dans l'absence de ces dispositions, n'est-il pas dangereux de les encourager dans cette voie, de leur sacrifier la théologie existante, comme impuissante, surannée ? D'autant plus qu'aujourd'hui, par « théologie », le grand nombre entend non pas seulement les explications plus ou moins hypothétiques des théologiens, qu'ils ne connaissent pas, mais les dogmes eux-mêmes, les formules définies par l'Église ; et que la distinction capitale entre ceci et cela n'est presque jamais faite dans les articles de revues, dans les livres qui, sur ces délicates questions, viennent apporter un peu de

1. *Op. cit.*, p. 92.
2. Discours d'Oxford sur la théorie des développements, fin.
3. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 158, 163.

lumière, ou d'obscurité. Aussi les attaques contre la théologie sont-elles trop souvent, de nos jours, une attaque contre le dogme et contre l'Église.

Voilà les réflexions que je me permets de soumettre à M. l'abbé Dimnet, étant persuadé de son zèle et de son dévouement à l'Église. Ce qui ne laisse pour moi aucun doute à cet égard, ce sont les lignes suivantes : « Le sentiment chrétien, la moralité chrétienne dépendent assurément pour beaucoup de la dogmatique chrétienne. Rappelons-nous le mélange d'incertitude doctrinale et de prétendue foi pratique qu'on appelait le néo-christianisme. D'étranges coquins portaient avec beaucoup de dévotion le masque du tolstoïsme. Si l'Église s'abandonnait aux faiseurs de théories, c'en serait vite fait de son aube immaculée. Elle ne conserve la paix qu'en l'environnant, comme dans le noble emblème bénédictin, d'une épaisse couronne d'épines. Ceux qui la disent intransigeante et arriérée, ou bien ne lui appartiennent plus, ou bien sont encore incapables de la juger[1]. » J'ai tenu à cette citation, pour être loyal. Mais ce correctif mis vers la fin du livre suffira-t-il à en dissiper les fâcheuses impressions ?

II

C'est décrier la religion, disions-nous, que de décrier la théologie existante; c'est décrier la théologie existante, que de présenter comme nulle l'œuvre du moyen âge, dont elle dépend. Ainsi fait notre critique. D'abord, philosophie nulle, puisqu'elle n'avait point de base expérimentale, point de méthode propre, mais empruntait tout à la révélation. « La philosophie du moyen âge, écrit-il[2], demandait ses bases positives, les faits sans lesquels il n'y aurait pas de métaphysique possible, à l'Écriture et à la tradition, entendues de la manière la plus littérale. » Puisqu'il s'agit ici de faits pouvant servir de base à la métaphysique et à la morale, il est question surtout des faits de conscience, pour l'observation desquels le philosophe médiéval avait le même instrument que nous, la réflexion psychologique, instrument

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 300. — 2. *Ibid.*, p. 197.

indépendant de l'état plus ou moins avancé des sciences physiques. Est-il vrai qu'on demandait alors ces faits psychologiques à la révélation, et nullement à l'expérience ? On croirait que M. Dimnet n'a jamais ouvert saint Thomas dans la seconde partie de la *Somme* ou dans les *Quæstiones disputatæ*, n'a jamais lu aucune de ses analyses psychologiques. Renvoyons, pour donner un exemple, à ce qu'il dit sur les divers états de l'esprit, science, foi, opinion, doute et suspension de jugement[1].

Mais les faits du monde extérieur ? Selon notre critique, ils n'existaient pas pour le moyen âge. « Les seules réalités véritables, dit-il[2], étaient Dieu, l'Église et le Christ, l'âme chrétienne et le salut; le reste n'existait pas. Il n'y avait pas de science de la nature. L'univers dont l'idée joue un rôle si important dans les philosophies modernes était une poussière sans conséquence ». A quel Homais de la libre pensée a-t-on emprunté cette caricature de la philosophie du moyen âge[3]? Même sans avoir lu leurs traités de physique, on aurait pu présumer que les scolastiques ont dû s'occuper de l'univers matériel, et non pas seulement de Dieu et de l'âme. N'est-ce pas vous qui nous rappelez sans cesse qu'ils suivaient Aristote pas à pas ? Mais Aristote n'a-t-il pas été un grand observateur de l'univers, un fervent de l'histoire naturelle ? N'a-t-il pas écrit très peu sur Dieu, et beaucoup sur la nature ? Les scolastiques ont dû commenter ces livres-là; c'était à prévoir. Et, de fait, ils ont groupé autour du texte aristotélicien ce qu'ils pouvaient savoir de l'univers matériel, et non sans complaisance : ouvrez, par exemple, les œuvres d'Albert le Grand. Mon Dieu ! j'accorde bien que cette science de la nature, sans télescope et sans microscope, est aujourd'hui très arriérée ; n'en dira-t-on pas peut-être autant de la nôtre, dans quelques centaines d'années ? Mais il ne s'agit pas de juger leur pensée sur le monde : il

1. *De Veritate*, q. XIV, a. 1. — 2. *Op. cit.*, p. 198.

3. Le moyen âge est peu connu aujourd'hui. Dans les *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1905 (1er numéro de la nouvelle rédaction), on nous apprend que le problème de la grâce « remplit le moyen âge des luttes entre thomistes et molinistes » (p. 33). Molina est mort en 1600. Les luttes entre thomistes et molinistes s'engageaient au commencement du dix-septième siècle.

s'agit de savoir si elle existait, et, dans ce cas, si elle était tout entière empruntée à la révélation : questions vraiment par trop faciles à résoudre. Tant qu'on se contentera sur la scolastique de vagues déclamations, tant qu'on n'aura pas, avec cette patience que M. Ward relève dans les savants et les historiens du dix-neuvième siècle[1], appliqué la méthode historique à cette époque ancienne de la pensée humaine, on n'a pas le droit de lui faire cavalièrement son procès, et de la mettre, d'un beau geste dédaigneux, au-dessous de tout. C'est ce qu'a bien compris un professeur de l'Université de Munich très connu en France comme ami de Mgr d'Hulst et président de nos congrès scientifiques, M. le baron de Hertling, en entreprenant une vaste publication de tous les documents qui peuvent éclairer les origines de la scolastique et ses premiers développements, avec les notes et les dissertations de nombreux collaborateurs[2].

De la philosophie, passons à la théologie telle qu'on l'a faite jusqu'ici. Voici le tableau qu'en donne M. Dimnet[3] : « L'histoire ne la préoccupait pas. Elle exposait une doctrine dont les origines importaient moins que la teneur, et elle l'imposait d'autorité. » Pardon ! En théologie on a toujours considéré qu'une doctrine ne vaut que par ses origines. Qu'elle soit l'invention d'un novateur quelconque, elle ne vaut rien, elle n'est plus de la révélation; pour être de la révélation, du dépôt antique de la foi, elle doit se retrouver, au moins implicitement, dans les sources anciennes de l'Écriture et de la tradition. Jamais la théologie ne s'est contentée de dire : « L'Église a défini ce dogme : croyez. » Elle est toujours remontée aux sources plus éloignées. Par là s'imposait l'étude historique des documents et des textes. Vous me direz qu'au moyen âge cette étude est restée très imparfaite, que la théologie purement scolastique l'a emporté de beaucoup sur la positive. J'en conviens; les livres étaient rares; pour les recherches historiques on était mal outillé[4];

1. *Problems and persons*, p. 38.

2. *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen*. Münster, Aschendorff.

3. *Op. cit.*, introduction, p. XXIII.

4. Vasquez faisait déjà cette remarque. Voir ses *Œuvres*, édition Vivès, t. I, p. 20.

d'ailleurs les textes, alors, n'étaient guère attaqués. On se contentait des plus connus, et puis l'on cherchait le sens des dogmes, on en tirait des conclusions théologiques, on en faisait la synthèse. Mais pouvons-nous oublier les travaux subséquents de théologie positive des Petau, des Thomassin ? Pouvons-nous oublier les grandes études historiques qui, à partir du seizième ou du dix-septième siècle, sont venues éclairer la théologie ? Mépriserons-nous les immenses travaux des Bénédictins, pour faire dater de nos jours l'histoire des dogmes?

Quant au « jargon » scolastique, s'il a sa raison d'être, il ne faut pas l'exhiber partout. « Nous nous rappelons, dit M. Dimnet[1], l'erreur de certains philosophes catholiques, qui, s'apercevant d'une conversion heureuse de la science à l'ancienne doctrine du *composé humain*, n'eurent rien de plus pressé que de vouloir imposer à tout le monde le jargon et les syllogismes qu'ils croyaient inséparables de cette théorie. L'école de Louvain, en se tournant franchement vers la biologie et la psychologie expérimentale, était autrement dans l'esprit de Léon XIII que ces constructeurs de sorites. » Oui, pour vulgariser la scolastique, il faudrait la transposer, emprunter le langage courant et les termes les plus connus des philosophies modernes. C'est une concession à faire à M. Dimnet, et au docteur Barry, dont il cite ces mots : « Les philosophes et théologiens catholiques sont revenus à une phraséologie scolastique abstruse qu'ils apprennent en latin et qu'ils ne s'avisent guère de traduire en langue courante et intelligible... On ne fait que peu ou point d'efforts pour dépouiller la doctrine scolastique de son vêtement démodé et la montrer vivante à côté du positivisme ou du monisme. Tandis que notre ennemi envahit le monde, nous restons dans des retranchements où il est trop vrai que nous sommes imprenables[2]. » Mais enfin, si le sens littéraire de notre critique a été froissé par le langage un peu pédantesque de quelque théologien « dont il a souffert », qu'il ne fasse pas retomber cette faute de goût sur la profession tout entière,

1. *Op. cit.*, p. 248.
2. *Terminology of Catholic Doctrine*; travail lu au congrès de Fribourg.

et qu'il se console avec cette sage remarque de M. Ward : « On pourrait faire la même objection aux médecins, et à toutes les sciences techniques. Comme Walter Scott a bien peint le juriste pédant et prolixe à perte d'haleine, avec sa liste de précédents et ses citations latines! Ou bien, prenez le docteur Azzecca-Garbugli dans les *Promessi Sposi*... La technique d'une science compliquée écrase un petit homme, comme l'armure de Saül était trop pour David. Il devient esclave de la lettre. Et pourtant, après tout, pour être sûrs il nous faut consulter les experts. Nous devons endurer les sots d'une profession. Nous pouvons en sourire : nous ne devons pas mépriser la science, ni regarder ses subtilités comme vaines[1]. »

III

Et maintenant, en face de cette pauvre théologie vieillotte, on nous fait admirer, dans un rayonnement d'apothéose à la lumière électrique, cette déesse sans rides, « la Pensée moderne » ! Je ne sais si Newman, qui n'aimait guère les abstractions, aurait été satisfait de celle-ci, qui est colossale. Lui qui disait : « *Latet dolus in generalibus* ; les universaux sont arbitraires et nous mènent aux sophismes, dès qu'on leur demande d'être autre chose qu'une idée par à peu près[2] », il eût fait observer, peut-être, qu'il n'y a pas une pensée moderne, mais des penseurs modernes : d'autant plus qu'il n'y a pas un système unique de philosophie moderne, mais des systèmes ennemis. Le plus en faveur aujourd'hui sera démodé demain. En tout cas, il n'a pas seul le droit de s'appeler « la pensée moderne ».

Quelle est donc, pratiquement, cette pensée dont on veut nous imposer le culte? Voici. « Ce qui différencie la pensée moderne, nous dit-on, c'est, comme méthode, la recherche des causes, le souci de l'histoire et la méfiance de l'*apriori* ; et c'est, comme base de cette recherche, l'idée que l'univers est en marche perpétuelle et non fixe. Les pères de l'esprit nouveau sont Bacon, Newton, Kant, Darwin et Hegel[3]. » Laissant de

1. *Problems and persons*, p. 128.
2. H. Bremond, *Newman, Psychologie de la foi*, p. 73. 1905.
3. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 269.

côté parmi ces grands noms ceux que réclament plutôt les sciences naturelles, il nous reste Kant et Hegel, auxquels M. Dimnet revient souvent. Mais de ces pères de l'esprit nouveau, faudra-t-il prendre les théories et les méthodes particulières, ou seulement la méthode très générale indiquée ci-dessus ? Sur cette méthode générale tout le monde, je crois, serait facilement d'accord. « Recherche des causes » : c'est le but que déjà la scolastique donnait à la science : *scientia per causas.* « Souci de l'histoire, méfiance de l'*a priori* » : excellents conseils, qu'on ne saurait trop répéter, où nous avouons que le moyen âge a laissé à désirer, quelquefois aussi Kant et Hegel. « Idée que l'univers est en marche perpétuelle » : saint Thomas exprimait déjà cela par le mouvement vers la fin, ce concept qui domine dans sa synthèse. Faudra-t-il, au contraire, prendre toute la philosophie de Kant et toute celle de Hégel ? Mais d'abord ce serait impossible, car elles ne s'accordent point. Hegel lui-même, en inaugurant son cours à l'Université de Berlin en 1818, disait de l'œuvre de Kant : « De nos jours, la prétendue philosophie critique est venue prêter son appui à cette doctrine (l'empirisme) en ce qu'elle assure avoir démontré que nous ne pouvons rien savoir touchant l'éternel et l'absolu. Cette prétendue connaissance s'est cependant attribué le nom de philosophie, et il n'y a rien qui soit aussi bienvenu des esprits et des caractères superficiels, rien que ceux-ci accueillent avec plus d'empressement que cette doctrine de l'impuissance de la raison, par laquelle leur propre ignorance et leur propre nullité prennent une importance et deviennent comme le but de tout effort et de toute inspiration intellectuelle. Que la connaissance de la vérité nous est refusée, et que ce qu'il nous est donné de connaître, c'est l'être contingent et phénoménal : voilà la doctrine qui a fait et qui fait toujours du bruit, et qui a la haute main dans la philosophie[1]. » On ne veut donc pas, j'espère, nous imposer le bloc contradictoire de la philosophie de Kant et de celle de Hegel. Pense-t-on d'ailleurs que l'Église admette jamais, dans son dogme ou dans sa théologie, les négations sceptiques et indémontrées

1. *Logique de Hegel*, traduction Véra, t. I, p. 167 et 168.

qui tiennent une si grande place dans l'un ou l'autre de ces systèmes de philosophie : la négation de la valeur objective des premiers principes, la négation de la liberté de l'homme, la négation *a priori* des miracles et du surnaturel ?

M. Dimnet a là-dessus une page un peu inquiétante. « En vérité, dit-il, *à moins d'une intelligence capable de dépasser la logique vulgaire des apparences et des présomptions*, il y a incompatibilité entre le dogme scientifique et le *Credo* de l'humble croyant. Comment concilier le déterminisme matérialiste du savant qui prétend n'en croire que les lois par lui reconnues et vérifiées, avec une doctrine que ses adeptes croient *presque tous* basée sur la création et appuyée sur le miracle ? Que devient la Providence dans un système qui n'admet pas la liberté de l'homme et qui ne veut voir dans la marche de l'univers que l'action de forces aveugles ? Qu'est l'âme si la barrière qui sépare l'inorganique du vivant est renversée ? Qu'est la moralité si tout se résout à la sensation ? Les problèmes posés par le critique et l'historien sont aussi insolubles pour quiconque veut n'appeler surnaturelle que l'intervention immédiate et, comme on dit, miraculeuse de la divinité [1]. » Y aurait-il donc une logique au-dessus de la « logique vulgaire », qui permettrait de concilier le déterminisme avec notre dogme du libre arbitre, la philosophie de la sensation avec notre dogme de la spiritualité de l'âme, la négation du miracle avec son affirmation par l'Église, le matérialisme ou l'agnosticisme avec notre *Credo* ?

On nous parle beaucoup, comme *via media*, d'une « conception nouvelle » du miracle et, par suite, de la révélation, de l'infaillibilité de l'Église, mais sans l'expliquer jamais. « Beaucoup de personnes... entre leur affirmation naïve et la négation crue ne voient point de milieu. Elles entendent parler d'une *conception nouvelle du miracle*, *de l'inspiration*, *de l'infaillibilité de l'Église*, et aussitôt elles concluent qu'on rejette et l'Église divine, et le surnaturel, et le Christ-Dieu, et même la Providence et le Dieu personnel [2]. » « L'œuvre que fait la critique est plutôt une épuration qu'une reconstruction : elle élimine *de la notion populaire et grossière*

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 275. — 2. *Ibid.*, p. 294.

de Dieu, de la Providence, de l'inspiration et du miracle ce qui est caduc et incompatible avec notre pensée plus éclairée sur le monde et plus touchée de son mystère ; elle y laisse ce qui est véritablement divin et sur quoi la science de l'avenir ne pourra mordre. Elle travaille à séparer une théologie vieillie de ce qui est le dogme toujours jeune[1]. » D'ailleurs nous aurions bien tort de nous affliger, ou de nous effrayer, puisqu'on nous laisse, pour nous consoler, la belle nature : « Ceux qui s'épouvantent de voir écarter de l'apologétique certains miracles ou prophéties, ne songent pas que *ce sont de grands miracles que la vie, la sensation, la pensée, le langage*[2]. » La « conception nouvelle » consisterait-elle à supprimer le miracle pour revenir au cours naturel des choses, d'ailleurs si merveilleux ; à réduire conséquemment la révélation à une religion naturelle, appelée « surnaturelle » par abus de mots ; à capituler purement et simplement devant le rationalisme ou le naturalisme ; à accepter la religion de Sabatier et des protestants les plus radicaux ? Forte « infiltration », celle-là ! Ou bien poursuit-on la chimère du cercle carré, espère-t-on combiner, par une pure confusion d'idées, des éléments qui excluent toute combinaison, veut-on secouer ensemble de l'huile et de l'eau qui se sépareront dès l'instant que le tube sera en repos et que l'on y verra clair ? En tout cas, on ferait bien de parler plus nettement et de dire ce que l'on veut. Un peu plus de lumière ! comme disait Gœthe mourant.

Naturalisme ou illusion de concilier l'inconciliable, telle n'est certes pas la mentalité de M. Ward, sur lequel on cherche à s'appuyer. Dès l'introduction du livre qu'on invoque, M. Ward ne veut pas, pour la théologie, « d'une souplesse plastique à se plier à n'importe quoi, d'une variabilité tout opportuniste, incompatible avec la réelle profondeur et l'unité de la vérité divine, dont l'Église est la gardienne. Mais ce qui a largement régné dans le passé, dit-il, et ce qui régnera dans l'avenir, c'est l'assimilation par la théologie catholique des conclusions sérieuses et mûres de l'intellect humain[3]. » « L'Église, ajoute-t-il, a agi par résistance et par

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 296.— 2. *Ibid.*, p. 214.
3. *Problems and persons*, p. XIX.

assimilation. La résistance disait que l'Église n'accepterait pas d'être détrônée, que ce fût par l'hellénisme gnostique du troisième siècle, ou par la science agnostique du dix-neuvième; qu'elle garde la vraie conception de la vie, que des spéculations successives voudraient balayer et remplacer. L'assimilation disait que l'Église est prête à exprimer la révélation dans les termes de la philosophie et de la science humaines, pourvu que l'essence de cette révélation soit sauvegardée[1]. » Certaines explications théologiques, qui ne sont point le dogme, peuvent changer avec le temps ; mais on aurait tort de croire à un changement doctrinal sans limites. « Les limites à un changement possible, même par voie d'explication, apparaissent assez clairement dans ces vérités centrales qui sont au cœur même de la religion. Pour ce qui est des mystères comme la Trinité, l'Incarnation, nous y comprenons peu de chose, et jamais nous n'y comprendrons tout : mais ils doivent toujours subsister sans que rien y soit abrogé. Pour d'autres dogmes, comme la résurrection et l'enfantement virginal, nous ne comprenons pas non plus les mystères physiques qu'ils renferment; au reste ils ne se donnent pas comme des explications scientifiques de vérités révélées, ils ne sont pas un pur enseignement de théologiens par voie d'explication, mais ils sont enseignés par l'Église comme des faits, et faits ils doivent rester pour nous, inexplicables mais certains. Notre foi en eux tient ou tombe avec notre foi à l'Église. Pour leur entière explication, nous devons attendre la disparition des ombres de cette vie : ici-bas, ils doivent toujours être pour nous des faits mystérieux, mais des faits indubitables[2]. »

Ainsi M. Ward, fidèle continuateur de l'*Essai sur le développement*, soucieux de ce que Newman a écrit sur le « pouvoir assimilateur » de l'Église, ne pense pas que la religion doive *s'adapter* aux exigences des penseurs, comme un directeur de théâtre s'adapte aux goûts des gens qu'il veut amuser : c'est au contraire à la théologie, sous la direction de l'Église, de choisir, de déterminer, dans cet immense entrepôt de denrées modernes, ce qui est assimilable, ce

1. *Problems and persons*, p. 104. — 2. *Ibid.*, p. 129.

qui est « conclusion sérieuse et mûre », de se l'adapter et de l'absorber dans sa synthèse. C'est l'aliment qui se transforme dans l'organisme assimilateur, et non l'organisme dans l'aliment. M. Dimnet, lui, entend que la foi s'adapte à la pensée moderne : « Les temps où la théologie catholique sera une adaptation de la foi aux principes qui gouvernent la philosophie, l'exégèse et l'histoire, ne sont peut-être pas très éloignés[1]. » De plus, M. Ward n'admet pas que les faits surnaturels enseignés par l'Église, comme la résurrection du Christ, perdent jamais ni leur caractère de fait certain, ni celui de miracle. M. Dimnet, lui, cherche dans ces faits une subtile distinction entre surnaturel et miraculeux : il admet le surnaturel, mot plus vague et dont on abuse tant ; il voudrait retrancher le miraculeux[2] ou bien en changer le concept.

Et cependant, malgré ces différences foncières, M. Ward est constamment invoqué comme s'il prenait la responsabilité de toutes ces idées : « M. Ward, nous dit-on, traite ces matières avec une fermeté qui rassure sur ce que beaucoup de gens seraient tentés, encore aujourd'hui, d'appeler des audaces[3]. » « Le christianisme, l'Église catholique elle-même, sont-ils aussi inflexibles, aussi incapables d'adaptation à des formes de pensées nouvelles qu'on veut bien le dire ? M. Ward ne le croit pas[4]. » « La science devient théiste à mesure qu'elle perfectionne son évolutionnisme, et M. Ward ne se trompe pas en disant que la synthèse nouvelle n'entraîne pas de conclusions hostiles à la religion pour laquelle il plaide[5]. » Comme si le théisme, d'ailleurs si vague et si sujet à caution, auquel arrive la « synthèse nouvelle » de quelques penseurs, suffisait pour enlever à cette synthèse tout désaccord avec le catholicisme, et comme si M. Ward disait cela ! « M. Ward, écrit-on encore, a raison *a priori* de dire que le christianisme peut s'arranger de la synthèse moderne[6]. » *S'arranger de la synthèse moderne*, c'est l'accepter, c'est la prendre telle quelle, comme on s'arrange d'une chambre d'hôtel. Ce n'est point là ce que disait tout à l'heure M. Ward, quand il ne voulait admettre que « l'assimilation

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 289. — 2. *Ibid.*, p. 275, 295. — 3. *Ibid.*, p. 268
4. *Ibid.*, p. 277. — 5. *Ibid.*, p. 279. — 6. *Ibid.*, p. 291.

par la théologie catholique des conclusions sérieuses et mûres de l'intellect humain » ; quand il ajoutait que l'Église n'agit pas seulement par assimilation, mais aussi « par résistance », et qu'« elle n'acceptera pas d'être détrônée par la science agnostique du dix-neuvième siècle » ; quand il parlait « des limites au changement », et qu'il déclarait immuable, définitive, notre adhésion aux mystères comme la Trinité et l'Incarnation, aux miracles comme la résurrection du Christ et l'enfantement virginal de Marie. Avais-je raison de dire que M. Dimnet n'interprète pas toujours fidèlement la pensée qu'il veut rendre, et que ses portraits ne sont pas toujours ressemblants[1] ?

Après cette mise au point de la réconciliation possible entre la théologie et les idées qui circulent aujourd'hui en

1. L'auteur a une manière de citer qui lui permet sans doute de tirer de ses citations le bon parti qu'il en attend, mais c'est parfois au détriment du sens et de la portée réelle du texte allégué. C'est ainsi, par exemple, qu'aux pages 207-208, entre deux phrases d'un article publié ici même par le P. Durand (*Études*, 5 février 1902, p. 344-345), M. Dimnet introduit la réflexion suivante : « Ainsi, Dieu inspire toute la Bible en ce sens qu'il n'est rien dans la Bible qu'il n'inspire à l'auteur d'écrire ; mais il ne garantit pas l'exactitude des détails, appréciations, discours et même *narrations dont l'auteur n'aurait pas eu connaissance directe.* » Eh bien, non, cela ne vient pas du texte cité pris en son entier, et le lecteur s'en serait aperçu sans peine si l'on avait conduit la citation jusqu'au bas de cette même page où le P. Durand a prévenu l'abus qu'on pourrait faire de ses paroles. « On dira : Avec de pareils procédés, où irons-nous? Que restera-t-il de certain dans le texte sacré? Nous irons sûrement à une analyse plus exacte de la formule : dans la Bible, pas d'erreur! *Qu'un passage inspiré n'ait été écrit qu'à l'état de chose rapportée et non garantie, ce n'est pas une supposition qu'on puisse faire* a priori, *mais un fait à établir sur bonne preuve.* Ce n'est donc que par une application abusive de principes incontestables qu'on arriverait à faire planer l'incertitude sur la Bible entière. » Or, si d'une façon générale l'exégète pouvait supposer que l'hagiographe n'est pas censé garantir *ce dont il n'a pas connaissance directe*, c'est la majeure partie de l'Histoire sacrée qui se trouve *a priori* frappée de suspicion, sans qu'il soit besoin d'établir autrement, sur bonne preuve, le fait de la citation implicite. Ce qui est manifestement contre les termes exprès du texte utilisé par M. Dimnet. Pour juger avec certitude des choses qu'il raconte, surtout en ce qui concerne la substance du récit, l'hagiographe n'a pas besoin d'avoir été témoin oculaire. On est d'autant plus étonné que M. Dimnet reproduise, en 1905, son texte de 1902, sans y rien changer, qu'il ne peut avoir oublié un incident auquel lui-même avait donné lieu entre le P. Durand et M. Gayraud. Celui-ci se déclara satisfait de l'explication qu'on lui fournissait, mais maintint ses griefs contre « l'auteur de l'interprétation traîtresse », qui avait été cause du malentendu. Voir la *Revue du Clergé français*, 15 décembre 1902, p. 211.

dehors de l'Église, une question secondaire, d'ailleurs fort difficile à résoudre, est d'apprécier le degré de force résidant actuellement dans cette « pensée moderne », devant laquelle on veut que tout plie. A mon avis, l'admirable développement des sciences de la matière et de leurs applications à la civilisation matérielle nous trompe, et j'en dirai autant des belles découvertes et des travaux de l'histoire : une illusion naturelle nous porte à projeter cet incomparable éclat sur la synthèse générale de la pensée, sur la philosophie, qui par elle-même brillerait moins, si elle était sérieusement examinée ; mais on la prend confusément avec son entourage dans une buée lumineuse de gloire. Les symptômes de décadence, on ne se figure même pas qu'il y en ait. Et pourtant M. Ward, bien qu'optimiste, nous en signale quelques-uns ; il a surtout en vue l'Angleterre, mais ses remarques nous semblent avoir une portée plus générale. « L'accroissement énorme de matériaux à utiliser, dit-il, et le développement de la spécialisation en histoire ont eu le curieux résultat d'un apparent retour à ce défaut du dix-huitième siècle, le défaut d'un pur spécialisme, ayant perdu tout sens de la synthèse vers laquelle il devait converger... Les spécialistes se sont tellement limités à un terrain étroit d'investigation, tellement attachés à isoler les faits des motifs et des tendances, qu'ils en viennent à mépriser des vues plus hautes et plus compréhensives en histoire, et en général à regarder les « idées » avec défiance... Y a-t-il donc une part de vérité dans ce que l'on disait naguère, que « le siècle « a vu tout à coup la banqueroute des idées » ? S'il s'agit de l'Angleterre, beaucoup d'entre nous, avec malaise, s'en aperçoivent à demi. Le défaut n'est pas seulement chez nos historiens. On se plaint que nos philosophes deviennent de purs compilateurs, ou des rapporteurs des systèmes d'autrui plutôt que des penseurs ; continuateurs de ce qu'il y a de maniéré et de défectueux dans les grands philosophes, plutôt qu'héritiers de leur esprit ; critiques bien informés, plutôt que disciples produisant quelque chose. On se plaint que les idées sont importées d'Allemagne toutes faites, et exposées en magasin plutôt que mises à l'usage... On remarque dans la sphère intellectuelle une certaine diminu-

tion de la personnalité, inclinant souvent à adopter sans contrôle toutes les conclusions ou même les *obiter dicta* de l'autorité spécialiste, comme autant de dogmes, sans prendre garde au contexte ni à l'ensemble du raisonnement... Une paralysie à peu près semblable des facultés pensantes nous menace dans le train ordinaire de la vie quotidienne, à notre époque ultra-civilisée. De même que la masse des matériaux écrase l'homme d'étude, ainsi le papillotage confus des événements, des localités, des écrits, obsédant spectacle ramené sans cesse devant nos yeux par la presse et l'outillage moderne, embrouille les esprits de moyenne envergure. Le résultat, c'est qu'on a de la peine à penser réellement, et dans la vie d'étude, et dans la vie ordinaire. Dans la première, c'est un travail quelque peu mécanique; dans la seconde, une « vie d'impressions passives [1]. »

Telles sont les observations et les inquiétudes d'un homme qui n'est nullement l'ennemi de son siècle, et chez qui la crainte, comme il convient, est dominée par l'espérance. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à nous, catholiques, de nous laisser trop naïvement éblouir par la lumière nouvelle, ou de capituler devant la gloire. Nous l'envisageons avec calme, et nous savons que le dogme est immortel. L'Église, dans ce travail fiévreux, confus et d'inégale valeur, recueillera sans doute de belles vérités pour sa théologie, et, à côté des vieux diamants taillés par la scolastique, elle enchâssera peut-être dans l'or de ses définitions quelques-unes de ces perles. Le reste, ou bien continuera à s'agiter dans cette mer immense d'opinions flottantes, objets de contradiction parmi les penseurs, ou bien ira rejoindre dans le repos de la mort les systèmes qui ne comptent plus.

Quant à ce mouvement progressif qui tendrait, dit-on, à convertir lentement la philosophie incroyante, à la rapprocher de Dieu, « même quand la crainte d'une association d'idées anthropomorphiques fait qu'on évite de lui donner ce nom [2] », puisse-t-il exister généralement, et durer! Mais nous ne nous vanterons jamais de ces pauvres concessions de la

1. *Problems and persons*, p. 58-64.
2. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 279.

libre pensée, comme d'un hommage rendu à notre foi ; et ce n'est pas à cela que nous devrons de relever la tête. Nous entendons encore ces graves paroles : « On a mis de l'empressement à établir l'orthodoxie de quelques grands noms dans la philosophie et la science, comme si vraiment la religion, et non pas eux, gagnait beaucoup à ce qu'ils fussent croyants. Une coutume encore plus blâmable fut celle de se glorifier de l'accord des incrédules à reconnaître la beauté et l'utilité du christianisme, comme si c'était une chose bien importante pour un bienfait divin d'être loué, pour son excellence naturelle, par des hommes orgueilleux ou immoraux. » Qui a dit cela? Newman[1].

IV

Évolution! ce mot magique répété par tous les échos de notre temps, est pour M. Ward celui qui résumerait le mieux les théories et la tournure intellectuelle du siècle qui vient de finir. Mais prenons-y garde ; le concept d'évolution, si on veut lui donner ce rôle de tout résumer, devient excessivement vague ; ce n'est plus que le cadre mental (*mental ramework*), dans lequel le dix-neuvième siècle s'est habitué à ranger les faits ; ce n'est plus qu'un point de vue où s'est placé l'observateur, une tendance à rechercher le *fieri*, la genèse des choses plutôt que ce qu'elles sont, et leurs changements successifs plutôt que ce qui reste identique ; tendance qui d'ailleurs n'implique aucune théorie particulière sur la nature des êtres. C'est en restant dans ce vague, que nous pourrons ramener à la même idée d'évolution, comme le fait M. Ward, tant de découvertes et de théories caractéristiques du dix-neuvième siècle : hypothèses sur la formation de l'univers, étude des couches géologiques et des bouleversements de notre planète, paléontologie, préhistoire, embryologie, biologie ; travaux sur la formation des langues, sur les traditions primitives et les sources de l'histoire, sur la formation des légendes et des mythes, sur le développement des civilisations et l'histoire des religions ; transformisme, théorie de l'universel devenir et de l'universel progrès. L'idée géné-

1. H. Bremond, *op. cit.*, p. 125.

rale d'évolution revient à propos de tout cela, mais plane au-dessus. Ce n'est pas un premier principe, d'où l'on a tiré le tout par voie de déduction : ce n'est qu'une généralisation faite après coup, qui nous montre seulement le trait commun de tant de choses profondément différentes. L'idée d'évolution n'est donc pas solidaire de tout ce qu'a dit Darwin, encore moins de tout ce qu'ont dit ses disciples ; ni de la philosophie évolutionniste d'Herbert Spencer, ni de la théorie du progrès indéfini sans aucune régression, ni du relativisme qui nie toute vérité absolue, ni du phénoménisme qui, pour mieux évoluer, détruit la substance, l'élément immuable de l'être, et compose le *moi* d'un « paquet » de phénomènes ou de sensations. « Évolution » ne dit pas tout cela. Il importe donc extrêmement de ne pas confondre l'idée vague de développement, la perspective de l'évolution, avec telle doctrine particulière d'évolution. Cette confusion, notre critique ne l'a pas évitée. « La *catégorie* du *fieri*, dit-il, domine et englobe toutes les autres... Nous nous habituons tous les jours davantage à voir toute chose dans la *perspective de l'évolution*... C'est cette confiance dans le *principe de l'évolution* » (voilà la perspective transformée en principe) qui d'après M. Ward constitue le fond de l'esprit du temps... » Il a donc eu raison d'envisager la question de l'avenir du christianisme en relation avec la diffusion de l'*évolutionnisme* (voilà le principe transformé en système). « Le problème peut se poser en ces termes : Qu'adviendra-t-il du christianisme, si *la doctrine de l'évolution et le relativisme qui en découle*... (voilà le système engendrant déjà un autre système) s'imposent à tous les esprits cultivés? Plusieurs... n'ont pas cru que le christianisme ou même le théisme pussent se concilier avec la *doctrine nouvelle qui s'imposait à eux.* » Voilà le conditionnel transformé en absolu; tout à l'heure on disait : qu'adviendra-t-il *si* la doctrine s'impose ? maintenant on déclare qu'elle s'impose[1]. Et l'on finit par conclure : « Le christianisme peut s'arranger de la *synthèse moderne* ; le christianisme sera aussi *évolutionniste* que la science[2]. » Logique nouvelle, qui de maigres prémisses peut tirer d'énormes conclusions.

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 274, 275. — 2. *Ibid.*, p. 291.

Revenons à notre simple « catégorie du *fieri* », point de départ de ce raisonnement extraordinaire. Peut-elle encadrer même la théologie et les dogmes ? Sans aucun doute. Puisque l'Église définit les dogmes successivement, et qu'un même dogme, par exemple l'Incarnation, peut être l'objet de définitions qui vont se complétant à mesure que les hérésies diverses et opposées attaquent tantôt cet élément, tantôt cet autre, il s'ensuit que le concept très général d'évolution peut s'appliquer au dogme, et à plus forte raison à la théologie, qui, comme toute autre science, se fait lentement et est susceptible de progrès. C'est ce que M. Ward, dans son chapitre sur « le dogme qui ne change pas et l'homme qui change », a bien montré. « Le docteur Mivart, dit-il, suppose pour le besoin de son argumentation l'absolue perfection des formules dogmatiques et, par suite, toute nouvelle explication ajoutée par l'Église n'est pas pour lui un progrès vers une précision plus grande, un développement d'après une loi que l'on peut constater en histoire, mais une série de reculs, de négations. Il ne veut pas remarquer que toute l'histoire des dogmes, durant les premiers siècles, a consisté à surajouter des définitions pour expliquer plus clairement celles des prédécesseurs ; que les mystères, d'après l'Église même, dépassent tout concept, tout langage humain. Des formules qui roulent sur des mystères, ou qui du moins sont partiellement indéterminées, ne peuvent mettre fin à toute définition, ni exprimer la réalité sans aucune ambiguïté. Et pourtant le docteur Mivart, quand on vient limiter une formule pour empêcher de la prendre de travers, traite cela de misérables subterfuges. Quand on limite le sens de l'axiome *Hors de l'Église point de salut*, par la doctrine de l' « ignorance invincible » ou de l'« âme de l'Église », cette limitation a beau descendre tout droit de principes reconnus de tout temps en théologie, M. Mivart voit là un nouvel enseignement qui contredirait le premier ; si on n'est pas de son avis, on n'est ni franc ni sincère... Dire qu'une proposition est vraie dans un sens et fausse dans un autre, c'est chicaner, ergoter... Il n'y a pas de milieu ; elle doit être vraie ou fausse sous tous les rapports... Ou du moins elle doit être vue par la pauvre intelligence humaine, et dans tous les temps, avec le même

coup d'œil compréhensif qu'aurait une intelligence idéale, qui, dans cette proposition, discernerait parfaitement de prime abord ce qu'elle peut avoir d'ambigu, d'incomplet, d'analogique seulement [1] », et devrait fournir du premier coup toutes les explications. Dieu n'a pas donné même aux pasteurs de son Église cette intelligence idéale ; sur ce point-là comme sur d'autres, il a laissé, autour du don céleste, les imperfections de la terre. Il garantit la vérité d'une définition, mais non pas sa perfection absolue, ni sa pleine suffisance pour l'avenir. L'Église, qui le reconnaît en pratique, reconnaît par là même l'évolution du dogme. Et quand la théologie considère ces définitions nouvelles comme un développement de ce qui était contenu implicitement dans le *depositum fidei*, elle reconnaît une évolution, suivant la remarque de M. Ward [2].

Il n'était donc pas nécessaire de rattacher l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* aux inventions de Kant et de Hegel [3]. Il fallait mentionner plutôt la véritable source que Newman a mise à profit, Vincent de Lérins, qui, dès le cinquième siècle, a fait magistralement la théorie de cette évolution ; d'autant plus que Newman déclarait à la fin de sa vie n'avoir pas lu une ligne de Kant. Et puisque l'Église, au concile du Vatican, a affirmé ce développement dans les propres termes de Vincent de Lérins [4], comment M. Dimnet peut-il supposer parmi les catholiques d'aujourd'hui un parti ne voulant pas « que dans les conceptions dogmatiques intervienne le principe du progrès » ? Comment peut-il soutenir que ceux qui admettent ce progrès sont « une faible minorité dans l'Église catholique [5] » ? Où a-t-il pris ces hommes qui « refusent d'admettre la possibilité d'une marche en avant du christianisme ; qui ne veulent pas voir un concile de l'avenir expliquant l'idée entrevue par un concile du passé ; qui s'imaginent le vaste futur comme un arrêt total de ce qui a toujours été en mouvement [6] » ? C'est vraiment une trop facile

1. *Problems and persons*, p. 110-112.
2. *Ibid.*, introduction, p. XII.
3. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 290.
4. *Crescat igitur*, etc. (Denzinger, 1647.)
5. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 280. — 6. p. 282, 283.

manière de caricaturer ceux qui ne sont pas entièrement de votre avis.

Essayant de justifier cette mauvaise idée qu'il a des catholiques, il pose un axiome singulier : « Ne sera évolutionniste en religion que celui qui l'est dans sa conception générale de l'univers. Or, c'est un fait que beaucoup de catholiques — tous les simples, cela va sans dire, et probablement la majorité des théologiens — sont hostiles même aux formes les plus exclusivement scientifiques de la théorie darwinienne... A plus forte raison ne voudra-t-on pas que dans ce qui touche de plus près à la religion, dans les conceptions dogmatiques, intervienne le principe du progrès[1]. » Voilà ce qui s'appelle raisonner *a priori*, et substituer malheureusement la déduction à l'induction. Ces deux évolutions que vous rapprochez ici, l'évolution des dogmes, et l'évolution darwinienne qui supprime la fixité des espèces, ne se déduisent nullement l'une de l'autre, ni d'un principe *a priori* qui leur soit commun. Chacune part d'observations spéciales, de faits qui lui appartiennent en propre. Le « progrès dans les conceptions dogmatiques » se constate par l'histoire des dogmes et par les considérations faites plus haut. J'admettrais ce progrès, quand même je serais totalement étranger, comme l'était Vincent de Lérins, à l'histoire naturelle qui est le seul terrain de Darwin, et aux faits recueillis par ce grand naturaliste. Pas n'est besoin, pour cela, d'expérimenter sur les plantes ou sur les animaux. Et quel que soit le jugement que l'on porte sur ce vaste amas de faits et d'hypothèses connu sous le nom de darwinisme, l'évolution des dogmes en est parfaitement indépendante. Quant à ce jugement, je ne pense pas que notre critique, qui reproche à « beaucoup de théologiens de présenter la Bible comme un bloc[2] », veuille imposer aux catholiques le bloc des théories darwiniennes, en vertu d'une idée vague d'évolution et de progrès, dont le sort n'est nullement lié à celui du transformisme. En vertu de la même idée, et du même droit, on nous imposerait toute la philosophie d'Herbert

1. M. Dimnet, *op. cit.*, p. 279.
2. *Ibid.*, introduction, p. XIII.

Spencer, parce qu'il a appliqué le darwinisme à la morale, à la sociologie, à tous les domaines de l'esprit humain. Si c'est là ce que veut M. Dimnet, il n'est pas d'accord avec M. Ward, sévère pour ce dogmatisme exclusif d'Herbert Spencer, qui veut transporter des faits d'histoire naturelle hors de leur domaine, éliminer *a priori* tout ce qui les dépasse, et s'en servir arbitrairement pour tout expliquer, dans le monde moral comme dans le monde physique[1]. Ainsi, quoi qu'ils pensent du darwinisme, les théologiens catholiques admettent une évolution des conceptions dogmatiques. C'est donc enfoncer des portes ouvertes que de proclamer d'une manière générale le « progrès du dogme, la marche en avant du christianisme ». Ce qu'il faudrait, ce serait de préciser dans quel sens et dans quelle mesure on entend cette évolution des dogmes : c'est là qu'est le point du débat.

Toute évolution, tout progrès, suppose un élément constant, quelque chose qui reste sous les changements successifs : il n'y a pas progrès d'un être, s'il est totalement détruit et remplacé par un autre. Mais quel est cet élément constant dans le progrès dogmatique ? Pour les protestants libéraux, c'est-à-dire rationalistes ou naturalistes, ce sont les seuls *objets* de la religion : objets dont ils restreignent d'ailleurs le nombre et l'étendue. Par exemple, Dieu, tel qu'il est en lui-même ; Jésus, tel qu'il a vécu historiquement sur la terre. Ils nous accordent que ces objets ne peuvent changer : Dieu est éternellement ce qu'il est ; il est éternellement vrai que Jésus a été ce qu'il a été : et notre religion restera toujours attachée à ces objets. Mais les dogmes, — c'est-à-dire les représentations que nous nous faisons de ces objets, et qui sont d'origine humaine, puisque d'après eux le Christ n'est pas venu nous éclairer de vérités spéculatives, mais nous demander des sentiments et des actes de volonté, — les dogmes peuvent changer du blanc au noir, disparaître pour faire place à d'autres. C'est à chaque chrétien de les faire, pour son usage, en appliquant directement, à ces objets toujours les mêmes, ses expériences religieuses et mystiques ou la critique de sa raison ! Les représentations que se

1. *Problems and persons*, p. 137.

faisaient les premiers chrétiens, et même les apôtres, et même Jésus, et à plus forte raison les prophètes et les hagiographes de l'Ancien Testament, étaient nécessairement imparfaites comme tout ce qui commence; c'était comme les premiers bégayements de la science, comme les premières réflexions d'une humanité à demi barbare : quoique nous nous aidions, pour notre édification, de ces expériences religieuses d'autrefois, si touchantes dans leur simplicité, et des représentations auxquelles elles ont donné naissance, nous pouvons nous-mêmes atteindre directement les mêmes objets et nous les représenter mieux, grâce au progrès des sciences, de la critique et de la philosophie. Ainsi les dogmes du passé peuvent faire place à d'autres : il suffit, dans ce concept de l'évolution, que l'objet qu'ils cherchent tous à atteindre reste identique, sans parler d'une certaine identité du sujet qui pense, de l'humanité qui croit. Que le monothéisme vienne à supplanter le polythéisme dans le monde : ce n'est plus la même doctrine, c'est une doctrine opposée; mais c'est encore une doctrine du même genre humain sur le même objet, la divinité. Que le miracle soit supprimé et remplacé par la doctrine opposée qui nie toute intervention immédiate de Dieu, toute dérogation au cours régulier des causes secondes : c'est une doctrine du même genre humain sur le même objet; c'est une évolution du dogme. L'objet est le seul noyau persistant autour duquel viennent très librement s'agréger et se désagréger les doctrines : comme lorsque dans les sciences une théorie fait place à une théorie opposée. Quand les protestants libéraux parlent de l'évolution des dogmes, c'est toujours dans ce sens qu'ils l'entendent[1].

Au contraire, les théologiens catholiques, et avec eux les protestants conservateurs, partent d'un certain corps de doctrine que Dieu lui-même nous garantit, qui nous a été surnaturellement donné par le Christ et les apôtres. C'est le « dépôt de la foi ». Ces enseignements, sans doute, n'ont pas été donnés à la façon d'une théologie très précise et parfaite-

1. Le P. Tyrrel montre bien ce contraste de la théologie libérale avec la théologie catholique, dans le *Month*, janvier 1904. — Voir aussi M. Portalié, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, février 1904. Il prouve que cette conception des protestants libéraux est aussi celle de M. Loisy.

ment ordonnée : il y a lieu de traduire les images et les métaphores en style moins figuré; d'interpréter les textes que la différence du temps et du milieu nous rend obscurs; de faire la synthèse des divers éléments d'un même dogme, par exemple la Trinité, et celle des dogmes entre eux; de déduire des dogmes ce qui y est implicitement contenu; de vivre selon cette lumière, pour la mieux comprendre. Voilà le développement, voilà le progrès. Malgré tout, nous avons, sur les objets à connaître, tout un système divin de représentations qui doit demeurer inviolé; nous n'avons pas le droit de substituer nos expériences et nos vues personnelles au témoignage de Dieu, seul motif de notre foi. C'est comme le journal d'une expérience que l'on ne peut recommencer, et qui nous aurait été transmis par un groupe de savants. Ainsi l'élément constant ne se trouve pas seulement dans l'objet, mais dans une représentation de l'objet, dans un dogme révélé; ce dogme divin ne peut être supplanté par son contraire, qui serait nécessairement humain ; ce ne serait pas pour lui progresser, mais périr. Voilà pourquoi le concile du Vatican suppose que, dans le progrès qui se fera, non seulement la chose exprimée, mais encore le dogme qui l'exprime restera le même: *in eodem scilicet dogmate.* Quand il semble au premier abord qu'à travers les définitions conciliaires un dogme ancien a disparu pour faire place à un dogme nouveau, l'infaillibilité de l'Église est là pour nous rassurer. Sans cette infaillibilité surnaturelle, comme l'a montré Newman, nous aurions parfois de quoi être perplexes, en des matières où la déviation est humainement si facile. L'évolution des dogmes divins qui ne doivent pas périr exigeait donc, comme complément nécessaire, l'infaillibilité de l'Église. « Que voulait dire Newman ? » demandait, dans son discours de Florence, M. Brunetière. « Il voulait dire que l'existence de cet organe infaillible est à la fois la conséquence et la preuve de l'évolution ou de la vie du dogme. Si le dogme ne vivait pas d'une vie intérieure et intense, mais surtout ininterrompue ; si, de l'étude approfondie que les théologiens en font, il ne s'engendrait pas tous les jours, pour ainsi parler, des conséquences si nombreuses, et quelquefois si contradictoires, qu'aucune autorité particulière ou individuelle, ni

même collective, n'en saurait absolument garantir l'orthodoxie ; si son immutabilité ne courait pas enfin le risque d'être mise en péril par la richesse de son développement, c'est alors, vous le voyez bien, que le christianisme n'aurait pas besoin d'un « organe infaillible » ! Mais comme il faut qu'il soit toujours, à moins de cesser d'être lui, le « contemporain de l'humanité », et comme il ne peut l'être qu'en adaptant à des besoins nouveaux des vérités éternelles, il lui faut donc une autorité dont le rôle soit de démêler ou de décider, parmi les développements du dogme, lesquels sont légitimes et lesquels ne le sont pas, lesquels étaient contenus implicitement dans sa formule et lesquels ne l'étaient point, lesquels enfin élargissent, sans le dénaturer, l'enseignement de l'Église, et lesquels, comme au seizième siècle, en prétendant l'épurer, le déforment[1]. »

Entre ces deux conceptions du développement des dogmes, la conception naturaliste et la conception catholique, quelle est celle du critique que j'ai eu l'honneur de critiquer moi-même ? Il est difficile de le savoir, parce qu'il ne précise guère. Rêve-t-il d'un changement des définitions de l'Église en sens contraire, par voie d'explication, surtout de celles qui regardent l'histoire de l'humanité, qui concernent « l'origine du monde, l'état primitif de l'homme, sa chute, les commencements de la religion, l'inspiration des Livres saints[2] » ? Rêve-t-il d'une grande débâcle des faits miraculeux, y compris la résurrection du Christ ?

J'aime mieux croire qu'il s'attache à la conception catholique du développement; qu'il dit avec M. Ward, dont il prétend représenter la pensée : « Les principes théologiques reconnus avaient déjà pourvu aux besoins actuels ; ils laissent abondamment la place à tous les développements de la théologie catholique que pourraient rendre nécessaires les résultats de la critique et de la science[3]. » J'aime mieux croire qu'il est avec l'Église, disant au concile du Vatican : « La doctrine de la foi, que Dieu nous a révélée, n'a pas été livrée comme une invention philosophique aux perfectionne-

1. Dans *le Correspondant* du 10 novembre 1902, p. 403.
2. M. Dimnet, op cit., p. 195. Comparez page 209 : « Nul doute », etc.
3. *Problems and persons*, introduction, p. XVIII.

ments du genre humain, mais elle a été transmise comme un dépôt divin à l'Épouse du Christ, pour être fidèlement gardée et infailliblement enseignée. Aussi doit-on toujours retenir, comme vrai sens des dogmes sacrés, celui que notre sainte mère l'Église a déterminé une fois pour toutes, et ne jamais s'écarter de ce sens sous l'apparence et le prétexte d'une intelligence supérieure de ces dogmes. »

Stéphane HARENT.

LA LITTÉRATURE BELGE[1]

III

QUELQUES DÉFAUTS

Les plus belles choses humaines ont leurs revers, et l'excès même des bonnes qualités est un défaut.

Aussi, à presque toutes les belles qualités d'une littérature correspondent d'ordinaire des imperfections et des taches qui en sont comme la rançon. Les beaux talents d'intuition, d'observation, de description, l'art de saisir la note vraie et de l'exprimer sincèrement, la spontanéité et l'indépendance surtout, ont aussi leurs exagérations.

A force de voir et de sentir, à force de rendre toutes choses concrètes et de ne jamais voir les idées, pour ainsi dire, qu'à travers des images, les écrivains belges en viennent assez souvent à ne pas s'élever au-dessus des sens. Il y a certainement, dans beaucoup de leurs ouvrages, un excès de matérialisme et de sensualisme qui nuit à l'élévation des idées, à la grandeur des vues, à la largeur des plans. Le réel tue chez quelques-uns l'idéal. Et si je ne craignais d'exagérer, ce qui est toujours injuste, je dirais que leur littérature est en général un peu *terre à terre*. C'est le sentiment bourgeois poussé à l'excès.

Ce caractère se manifeste dans la conception même de leurs œuvres. Les notions les plus sublimes, les plus éthérées, deviennent pour eux facilement matérielles et se réduisent aux proportions du symbole où ils les ont heureusement enveloppées. Ainsi, de même que pour eux la religion, la patrie, la famille, c'est le clocher, le beffroi communal et la maison paternelle, de même trop souvent l'âme, c'est la sensibilité physique ; le progrès, c'est le confortable ; l'in-

1. Voir *Études* des 5 novembre et 5 décembre 1905.

dustrie, c'est l'usine ou le chemin de fer ; la morale, c'est le bien-être ; l'amour, c'est la chair, et ainsi de suite. De là une pénurie d'idéal qui est surtout sensible dans la poésie lyrique.

Prenons pour exemple M. Émile Verhaeren, aux talents si puissants mais si peu maîtrisés. Il a mis une grande partie de son génie et de son temps à chanter le développement des villes industrielles. Il a déploré la disparition des âges de foi et de vie champêtre. Mais presque jamais il ne va jusqu'à une envolée proprement lyrique. Ce qu'il voit surtout dans l'industrie, c'est ce qu'elle a de matériel, de concret. C'est

La noire immensité des usines rectangulaires...
Et les fumiers, toujours plus hauts, de résidus,
Ciments huileux, plâtras pourris, moellons fendus,
Au long des vieux fossés et des berges obscures,
Levant, le soir, leurs monuments de pourritures...

Ce qu'il regrette des âges disparus, c'est le travail des champs

... dans l'Août
Des seigles mûrs et des avoines rousses,
Avec les bras au clair, le front debout
Dans l'or des blés...
... le repos tiède et les midis élus,
Tressant de l'ombre pour les siestes,
Sous les branches, dont les vents prestes
Rythment avec lenteur les grands gestes feuillus !...

Rien que de fort terrestre en tout cela ; rien qui éveille les grandes préoccupations de l'humanité. Et même, c'est à peine l'humanité, ce sont à peine des hommes, que ces êtres sur lesquels le poète veut nous apitoyer,

Morceaux de vie en l'énorme engrenage.

Dans tout ce qu'il nous dit à leur sujet, on cherche presque toujours en vain quelque chose qui nous montre leur âme et qui parle sainement à la nôtre. Ce sera la gloire de M. Jules Sottiaux d'avoir au contraire, comme nous l'avons vu précédemment, introduit la poésie jusque dans l'obscurité des mines, d'avoir idéalisé jusqu'au travail de ces pauvres êtres courbés sous l'effort et d'avoir distingué encore,

sous leurs traits épais et noircis, le rayonnement d'une âme humaine semblable aux nôtres. Voilà pourquoi ses poèmes aussi *ont de l'âme*.

Au contraire, presque tous les tenants de la jeune école belge semblent affecter ou de n'avoir pas d'âme, ou de choisir pour objets de leurs études les hommes qui en ont le moins. Ceux qui n'ont pas d'âme du tout, ce sont les admirables orfèvres qui travaillent dans l'atelier du Parnasse. Ce qu'ils ont de *belge*, ceux-là, c'est le talent de voir le monde par l'extérieur et la puissance de la description plastique. Mais leur grand défaut est précisément de s'en tenir à ces dehors. Leur poésie, tout impersonnelle et objective, manque le plus souvent d'inspiration ; défaut commun du reste chez les parnassiens de France ou d'ailleurs : il semble que ceux-là mettent autant de soin à cacher leur âme, que d'autres à la détailler !

Mais parmi ceux mêmes qui plongent dans l'intime de l'être humain et avec la crudité de leur langage réaliste dissèquent les sentiments, il y a certainement une tendance trop générale à aimer les psychologies frustes, rudimentaires, quelquefois bestiales.

La psychologie des *Jeunes-Belges*, même quand elle n'est pas abominablement sensuelle, est au moins et d'abord impulsive.

Les uns nous présentent des âmes élémentaires et initiales avec des embryons de conscience, des ombres de personnes morales. Prenez M. Georges Eekhoud ; il se fait gloire lui-même de dépeindre des « brutes superbes » ; encore le lecteur trouvera-t-il souvent que le qualificatif est de trop. Ses paysans anversois ne sont presque pas des hommes ; ils ne sont que des machines à sensations. Et, comme je l'ai déjà dit, leur auteur les aime ainsi ; il se vante même d'aimer leurs vices.

Prenez M. Camille Lemonnier. Même quand il s'aventure dans des régions un peu *supra-terrestres*, il n'y voit guère autre chose que la matière. Dans les moines de la Campine, par exemple, ce qu'il admire le plus, c'est leur force physique et l'utilité de leur travail. Mais quand il choisit un de ses sujets de prédilection, de ceux où il est à l'aise, c'est

bien pire. Ce qu'il décrit avec le plus d'amour, ce sont, pourrait-on dire, les âmes de ceux qui n'en ont pas, les consciences d'inconscients.

Encore une fois, je laisse de côté ici les ouvrages immoraux, les études d'âmes anormales ou amorales, les analyses psychologiques qui ne sont que des tableaux passionnels inexcusables. Je parle des œuvres que l'on peut encore lire, de celles que leurs auteurs tiennent pour les plus morales, les plus inoffensives, les plus édifiantes, si l'on veut; par exemple, ce joli livre sentimental qui a pour titre : *Comment va le ruisseau*. Sans doute, il y a là des choses charmantes. Mais enfin, toute la psychologie de ce roman est absolument enfantine, les personnages ne sont que passifs; ils aiment parce qu'ils y sont poussés, parce que l'amour jaillit de leur cœur comme le ruisseau de la source. Eh bien, de beaucoup d'autres œuvres littéraires belges, en vers ou en prose, on reçoit la même impression. Il semble qu'on ait vu des personnages de rêve, dont l'âme est poussée plus qu'elle n'agit; on a la sensation d'un cauchemar qui cherche vainement à prendre conscience de soi.

M. Verhaeren a fait dans un joli vers un aveu bien caractéristique :

C'est à travers les yeux que l'âme écoute l'âme.

Telle est bien la méthode d'observation des Jeunes-Belges Sans doute elle est très bonne en soi, elle est même nécessaire; mais enfin elle ne suffit pas. Et le malheur est précisément qu'en appliquant admirablement cette méthode-là, MM. Lemonnier, Verhaeren, Eekhoud et beaucoup de leurs disciples ne semblent même pas se douter qu'il y en a d'autres!

Que dire après cela de M. Maeterlinck? Celui-là s'est posé absolument et résolument en peintre et docteur de l'inconscient. Il en est enivré, comme disait M. Faguet et ce qu'il recherche surtout, c'est « ce qu'il y a de non-moi dans le moi ».

Il l'a si bien compris, qu'il a intitulé tout un groupe de ses œuvres « pièces pour marionnettes », ce qui semble avouer qu'il n'y a là qu'une psychologie de poupées. Que

l'impression tragique y gagne quelquefois, c'est encore possible. Mais l'intérêt psychologique y perd sûrement. Nous retombons, avec ce genre de drames, dans la tragédie fataliste à l'antique. Et de vrai, il ne vaudrait pas la peine d'avoir vécu vingt siècles de christianisme, si ces évolutions de machines sensitives pouvaient encore nous émouvoir : on ne fait pas si facilement litière des conquêtes de la pensée. Nous ne croyons plus à la *Moira*, ni au *Fatum*, pas même sérieusement au *Kharma* bouddhique ; et si l'on y croyait, il faudrait renoncer à la littérature. Car la lutte des instincts et du devoir, de la sensation et de la morale, fait précisément le grand intérêt des œuvres littéraires et des problèmes psychologiques.

Le théâtre fataliste de M. Maeterlinck peut donc faire peur aux spectateurs, j'en conviens ; il peut même leur donner la chair de poule. Mais rien de plus faux, à la réflexion, et de plus froid par conséquent à la lecture. Je défie qui que ce soit de lire *l'Intruse*, sans avoir envie vingt fois de gifler l'aïeul lorsqu'il répète à satiété, comme un vieux radoteur, ses questions saugrenues et l'expression monotone de ses pressentiments, imagés jusqu'à l'hallucination. C'est du Shakespeare d'hommes malades. Combien plus les personnages de la tragédie belge seraient humains et par conséquent intéressants, si, au lieu de se laisser conduire, comme des pantins et des marionnettes, ils se révoltaient quelquefois pour répéter fièrement ce petit mot de Monna Vanna : « Je dirais au destin : « Va-t'en, c'est moi qui passe. »

Presque autant que la conception psychologique, la conception morale est souvent par trop simpliste, bourgeoise, prudhommesque. Deux types de morale sont assez fréquents dans la littérature contemporaine des Belges, je parle toujours de ceux qui ont une morale.

L'une est la morale de l'ataraxie, un système épicurien renouvelé d'Horace ou peut-être d'Anatole France. C'est toute la hauteur de vues où se hausse l'esprit si fin pourtant de M. Valère Gille. La préoccupation des fins dernières, le *problème de la destinée*, comme disent les gens sérieux, est fort peu de chose pour lui. Il n'y a du reste dans toute la

jeune littérature belge rien qui ressemble de loin à une *Nuit* de Musset, pas un de ces cris déchirants qui sortent du fond de l'âme et qui la pénètrent de part en part.

Et voici toute la *sagesse* que prêche M. Valère Gille:

Sans te passionner, sans que rien ne t'émeuve,
Regarde s'écouler l'univers comme un fleuve...
... Amuse-toi du jeu de l'onde ; — et lorsque émerge
Au loin, dans les remous changeants, quelque lis d'eau,
Que la distance encor fait paraître plus beau,
Ne va pas comme un fou te jeter à la nage :
Le sage réfléchit, sourit et se ménage!...

Je sais qu'une fois ou l'autre, il risqua un aveu furtif, et combien académique toujours :

Notre amour décevant, aux ivresses trop brèves,
N'éteint pas mon désir toujours plus irrité,
Et qui pour s'assouvir voudrait l'éternité...

Mais en somme, il est au contraire fort peu *assoiffé d'éternité*, très attaché à ses « vains rêves », — et toute sa philosophie est celle du *Carpe diem*. Quand il veut exprimer sa plus noble ambition, il invite son ami Fernand Séverin à venir avec lui

... sans vouloir creuser le sens de l'univers,
Trouver le seul plaisir au charme d'un beau vers!...

Un autre genre de philosophie très bourgeoise est celui de M. Léopold Courouble. Certes, on ne peut pas dire que cet auteur soit immoral. Bien que certaines descriptions un peu trop réalistes empêchent parfois ses livres d'être mis dans toutes les mains, il est incontestable que leur tendance générale est moralisatrice. Mais cette morale est absolument bourgeoise et de tout repos ; sa conception philosophique est *louis-philippienne*. Lisez son chef-d'œuvre, *la Famille Kaekebroeck*, et spécialement les chapitres intitulés : *le Mariage de Joseph Kaekebroeck*, *la Vengeance de Mme Posenaer*. Il n'y a rien là des théories subversives, des doctrines démoralisantes, des peintures d'adultère ou des insinuations obscènes qui déshonorent tant de romans français et belges de l'heure actuelle. Mais quelle sagesse de pot-au-feu! « Restez vous-même, mariez-vous, soyez bon époux et bon

père! » C'est tout, le programme est rempli. Vraiment, on se demande s'il vaut la peine d'avoir une littérature pour donner des leçons pareilles? Car la vie quotidienne, le bon sens bourgeois des papas et des mamans devraient suffire à les graver dans le cœur de leurs enfants. Au fait, puisque, dans la pratique, il n'en est pas ainsi, sachons gré à M. Courouble et à beaucoup d'autres romanciers belges d'avoir au moins donné ce genre de préceptes et de n'avoir pas perverti au lieu d'instruire.

Car, malheureusement, il y en a qui font cette triste besogne! Si l'absence de conceptions élevées, d'aspirations idéales, caractérise beaucoup d'œuvres belges, il y en a certaines autres aussi qui sont franchement immorales dans leur idée première, dans leur fond, dans leur but avoué. Il y a des titres de livres qu'on ne saurait transcrire sans offenser la pudeur et que des jeunes gens de dix-huit ou vingt ans vous citeront couramment, à Bruxelles, comme des chefs-d'œuvre de leur littérature nationale. On ne peut qu'en être profondément navré. Ni l'épicurisme de M. Valère Gille, ni la morale bourgeoise de M. Courouble, ni le fatalisme de M. Maeterlinck ne vont jusqu'à nous vouloir faire goûter et partager, comme telle pièce de M. Iwan Gilkin,

Le monstrueux plaisir de souiller l'idéal !

Cela, comme certaines œuvres retentissantes de M. Camille Lemonnier, de M. Georges Eekhoud et tel passage aussi de M. Émile Verhaeren, c'est de la littérature qui ne devrait pas relever de la critique, mais de la cour d'assises.

Il n'est peut-être pas inutile de redire, aux âmes chastes qui liront les présentes pages, combien l'on se tromperait en prenant pour recommandables ou inoffensifs tous les auteurs dont le talent littéraire est ici loué. Plusieurs d'entre eux ne peuvent figurer dans une bibliothèque catholique et surtout dans une bibliothèque de jeunesse. Aussi faut-il se réjouir de ce que l'*Association des écrivains belges* a entrepris depuis quelque temps la publication d'une *Anthologie* consacrée à ses écrivains de langue française. Dans cette série de petits volumes on trouve, comme dans les *Pages choisies* de nos auteurs, des extraits que tout le monde peut lire, qui suffisent

à faire connaître l'homme et l'œuvre et qui rendent service à la fois au lecteur et à l'auteur; l'un évite en effet d'encombrer sa bibliothèque et de salir son imagination inutilement; quant à l'autre, il ne peut que gagner à ce que, dans sa moisson très mêlée, le bon grain soit séparé de l'ivraie [1].

A la préoccupation morale, toute âme noble et élevée joint la préoccupation religieuse. Le mystère qui nous entoure, la force inéluctable qui nous mène, sans pourtant violenter notre liberté et qui nous laisse, en conduisant tout l'univers, un secret empire sur tant de choses, le maître qui nous dicte une loi au fond du cœur, que nous invoquons dans nos angoisses, que nous sommes parfois tentés de maudire quand nous souffrons, que nous sommes inclinés à prier quand nous reconnaissons notre petitesse, Dieu enfin, trop proche de nous déjà pour qu'on l'ignore ou le néglige, trop loin, hélas! pour qu'on le voie et le sente, ne peut pas être indifférent à notre âme quand elle se replie sur elle-même. Il ne peut donc pas y avoir de littérature un peu vraie, de psychologie humaine un peu profonde, de poésie lyrique intimement prenante, sans que la pensée de Dieu, une fois ou l'autre, la traverse. C'est cette pensée-là, qui fit si belle la poésie d'un Dante, d'un Luis de Leon, comme aussi d'un Musset, d'un Shelley et d'un Byron.

La vieille foi flamande, le mysticisme héréditaire du pays des béguinages, prédisposaient, semble-t-il, les auteurs belges à dire de Dieu des choses sublimes. Beaucoup d'entre eux ont en effet puisé dans leur foi chrétienne le meilleur de leurs inspirations.

Nous avons déjà vu comment des hommes de talent, le comte Verspeyen, le P. van Tricht, M. Godefroid Kurth et quelques autres, s'étaient faits, par leurs discours et leurs écrits, les champions de la cause catholique. Avant eux,

1. Cinq volumes ont déjà paru, consacrés à Camille Lemonnier, Georges Rodenbach, Edmond Picard, Emile Verhaeren, Octave Pirmez. D'autres sont en préparation. Chacun des volumes de cette collection, petit in-8, est orné d'un portrait et s'ouvre par une biographie de l'auteur. — Bruxelles, Dechenne et C[ie], éditeurs. Prix du volume : broché, 1 fr. 50; relié en plein *art vellum*, fers spéciaux, 2 fr. 25.

dans des livres pleins d'un sentimentalisme poétique, un peu vague parfois dans son expression, mais toujours élevé, idéaliste, résolument chrétien dans son inspiration, Octave Pirmez avait exprimé les angoisses d'une âme torturée par l'antagonisme irrémédiable de la raison et du cœur. Cherchant, selon ses propres paroles, « l'éternelle philosophie dans une pondération parfaite de la réflexion et de la passion, du chiffre et de la flamme », mélancolique et tendre à la façon de Chateaubriand, rêveur et croyant comme Maurice de Guérin, il a jeté çà et là, dans ses *Feuillées* et ses *Heures de philosophie*, des fragments épars d'apologétique, dignes par plus d'un trait d'être comparés aux *Pensées* de Pascal.

On voudrait, dans l'œuvre multiple des poètes belges, trouver une épopée divine, une œuvre de synthèse lyrique vaste et puissante, où Dieu tînt la place qui lui convient, la toute première, où l'âme s'affirmât en union avec lui, à travers tous les voiles, malgré toutes les révoltes de la chair et les lourdeurs de la matière ; quelque chose enfin qui nous fît nous-mêmes, lecteurs tourmentés aussi de l'infini sans savoir peut-être le dire, plus proches de l'objet perpétuel de nos rêves, de nos aspirations et de nos douleurs.

Il faut, pour trouver quelque chose de tel, remonter de plusieurs années en arrière. *Les Quatre Incarnations du Christ*, d'André van Hasselt, datent de 1867. Certes, ce long poème n'est pas sans défaut. Le titre même et la conception théologique qu'il révèle n'échapperaient pas plus à la censure des docteurs que *la Divine Épopée*, *Eloa* et autres fantaisies semblables, où l'imagination poétique en prend fort à son aise avec le dogme. L'incarnation visible et personnelle du Christ se renouvelle, pour van Hasselt, dans la sanglante lignée des martyrs ; elle s'affirme dans les conquérants des croisades ; elle triomphe enfin dans la victoire universelle de la vérité et de la paix, apanage des siècles à venir.

Malgré ce qu'elle renferme de fantaisie et d'utopie, cette grande et belle fiction est d'une inspiration foncièrement religieuse. En ses vers toujours sonores et imagés, longs et rythmés parfois comme ceux de Hugo, André van Hasselt réussit à chanter, dans maints endroits de son œuvre, des actes de foi qui méritent de ne point périr :

O Seigneur, qui savez le nombre des étoiles,
Perles d'or dont la nuit brode ses sombres voiles,
Et comptez chaque jour, dans leurs gouffres béants,
Les sables des déserts, les flots des océans,
Vous savez tous les pleurs sortis de mes paupières...
... Oui, le Seigneur est grand! Éternel dans l'immense,
Pour lui rien ne finit, pour lui rien ne commence;
Auprès de sa splendeur toute splendeur pâlit.
Les foudres dans les cieux se taisent quand il passe;
Les astres éblouis tressaillent dans l'espace
Et l'océan profond frissonne dans son lit.
... Dispense de tes mains, ô Seigneur, toujours pleines,
Les toisons à leurs prés, les moissons à leurs plaines,
A leur cœur la lumière, à leur esprit le jour.
Qu'ils vivent dans la joie et dans la paix sereine.
Ote aux grands le mépris, ôte aux petits la haine,
..... Et donne à tous l'amour!

Près de vingt ans plus tard (1886), Benoît Quinet publiait son poème de *la Science*. Celui-là ne se perd pas en des hauteurs d'imagination aussi fantastiques. Il fut à la fois positif et tendre, exact et sentimental; assez idéaliste pour chercher le Beau, assez réaliste pour le trouver près de lui. Optimiste sans utopie, il voyait clair parce qu'il avait le regard du cœur très pur et très droit. Spiritualiste à la manière de Lamartine, mais bien plus franchement chrétien, il écrivait rarement sans parler de l'âme et de Dieu. Pour lui le poète est un homme appelé à « chanter la gloire divine ». Certes il exalte la science, car

Dieu pour nous les cacher n'a pas fait ses merveilles...
... Ignorer, c'est si triste et savoir, c'est si beau!
... Non, notre Dieu n'a pas de regards irrités
Pour ceux qui, les cherchant, trouvent ses vérités;
Lui-même, il vient en aide aux triomphes de l'homme :
Près de Newton, c'est lui qui fit tomber la pomme!

Mais en termes énergiques il déplore la révolte de la science contre la révélation et contre Dieu, — révolte inexplicable et irrationnelle :

Car la fille du Vrai doit engendrer le Bien!

et le souffle chrétien dont s'anime son poème est si ardemment sincère que, malgré quelques détails de style ou de facture un peu vieillis déjà, ses vers allument encore, à l'égal

d'une prière, la flamme de l'amour divin dans toutes les âmes éprises de surnaturel :

Faites monter l'encens au-dessus de la flamme;
Là-haut, avec ma foi, s'élève ma raison;
Les anges ont prêté leurs ailes à mon âme
Et devant mes regards il n'est plus d'horizon...
...Loué soit le Dieu saint, auteur de toutes choses!
Il fit l'ombre des bois, le murmure des eaux,
La pureté des lis et la beauté des roses.
O fleurs, brillez pour lui! Pour lui chantez, oiseaux!
...Ah! que le monde est grand et que la terre est belle!
Et par delà l'espace est ouvert l'infini;
Et par delà le temps est la vie immortelle...
Qu'à jamais de mon Dieu le saint nom soit béni...

Ne pouvait-on pas espérer que de si beaux exemples seraient suivis? D'autant qu'auprès de ces grands poèmes, d'autres œuvres de moindre envergure, mais non moins nettement catholiques, étaient tombées de la plume du docteur Valentin, des frères Lepas, d'Adolphe Matthieu, qui semblaient aussi inviter les Jeunes-Belges à aborder franchement la poésie religieuse. Pourtant ce genre semble fort délaissé par les littérateurs d'aujourd'hui.

Sans doute, l'hymne pieux ne se tait pas; il y a en Belgique beaucoup de poètes catholiques, et qui ne rougissent pas de leurs croyances: tels sont MM. Adolphe Hardy, Jules Sottiaux, Thomas Braun. Mais à part M. l'abbé Hoornaert qui a écrit *les Heures de l'âme* et groupé quelques sonnets bien ciselés sous le titre de *Poème divin*, il n'y en a point qui aient, d'une manière habituelle ou seulement un peu continue, orienté leurs aspirations lyriques vers l'invisible objet de notre souverain amour.

Si telle est l'attitude des catholiques, on devine ce que sera celle des autres. Parmi les poètes, tous plus ou moins *esthètes*, de la période actuelle, certains affectent un dilettantisme indifférent ou éclectique, qui est le contraire de la vérité et qui n'est jamais réellement au fond d'une âme flamande. Que si, de temps en temps, ils se trahissent, leur piété est froide et de commande. C'est une forme d'art comme une autre. Ainsi Max Waller a écrit un *Ave Maria mondain* où le sensualisme se dissimule sous un mysticisme vague; Roden-

bach, le triste et doux Rodenbach, qui aurait pu rimer de si belles prières, aime la sainte Vierge d'un amour fade et presque sensuel :

On cause avec la Vierge à genoux, à pleine âme
Car on l'aime encor plus, elle, puisqu'elle est femme.

M. Albert Giraud, qui n'est guère coutumier de la prière en vers, a rimé un sonnet un peu précieux, mais du moins respectueux et presque tendre, devant une vierge gothique. M. Émile van Arenbergh, qui forge d'ailleurs superbement le vers, se demande, en face du Calvaire et de la *Mater dolorosa*, ce qui pèse le plus dans la balance des justices divines :

Est-ce le sang du fils ou les pleurs de la mère?...

Tout cela montre assez que les écrivains de ce groupe ne sont pas préoccupés sincèrement de la question religieuse, et que, s'ils la traitent, c'est en passant, comme on parle de tout autre chose, sans la moindre émotion intérieure.

Il n'en est pas tout à fait ainsi de trois poètes de marque, MM. Maeterlinck, Verhaeren et Iwan Gilkin. — J'avoue que j'ignore tout de la personnalité de M. Gilkin. Mais les deux autres furent, comme Rodenbach leur condisciple, élèves au collège des Jésuites de Gand. C'est dire qu'ils appartenaient à des familles chrétiennes et que leur âme, pénétrée de christianisme, ne pouvait pas considérer facilement la religion comme un accessoire, le mysticisme comme une fantaisie d'art et le « bon Dieu » comme un personnage imaginaire, thème à développements de fantaisie.

Hélas! M. Maeterlinck avoue lui-même qu'il a mis dix ans à se débarrasser de ses croyances, et M. Verhaeren emploie une partie de ses œuvres à se révolter contre Dieu, contre la destinée, contre le devoir moral. Nous avons déjà dit tout à l'heure à quel fatalisme aboutit M. Maeterlinck. M. Verhaeren a souffert, moins peut-être qu'il ne le dit, car un poète exagère toujours sa douleur. Il avait peut-être rêvé, comme les disciples, d'une religion terrestre, aux paradis faciles et prompts. Son âme se révolte contre l'épreuve, la souffrance, la nécessité de l'expiation. Dans *les Soirs*, *les Débâcles*, *les*

Flambeaux noirs, il dit ses tristesses et ses doutes. Il constate ailleurs que les vieilles croyances disparaissent :

Les madones ont tu leurs voix d'oracles
Au coin des bois, parmi les arbres ;
Et les vieux saints et leurs socles de marbre
Ont chu dans les fontaines à miracles.

Il constate aussi que les doutes n'éteignent pas en lui le besoin de prier, puisqu'il dit à Dieu :

Et je te crois mensonge, et mes lèvres te prient.

Mais ici, comme toujours, il n'y a qu'une ruée fougueuse, où l'on voudrait une envolée vraiment lyrique ; et ce qui pouvait être une angoisse tragique, peut-être un désespoir sublime, n'est qu'une lamentable prostration vers la matière. C'est sa propre attitude, en effet, que M. Verhaeren me semble avoir décrite, dans le dernier en date de ses poèmes :

... Le gars pense à sa Flandre avec des pleurs aux yeux ;
Il ne croit plus ce qu'on croyait sous les aïeux ;
Il sait qu'un autre esprit que le rêve des pères
S'implantera, un jour, aux clos héréditaires,
Et que les bras sont vifs quand est clair le cerveau.
Il songe, il ne sait pas à quels espoirs nouveaux ;
Il doute, il croit ; il est ardent et il est triste ;
Il sent que quelque chose en lui-même résiste,
Et, s'affalant soudain aux pentes d'un fossé
Avec du sang qui bat son front et ses narines,
Il met à nu sa large et farouche poitrine,
Et l'appuyant parmi les creux du sol cassé,
Longuement, sourdement, dans un coin solitaire,
Les poings fermés, il sanglote contre la terre.

Qu'il soit permis de le lui dire ici, puisque parfois, dans ses meilleures pièces, M. Verhaeren sembla rêver d'un nouveau Christ, qui restaurerait l'humanité : il n'est pas besoin qu'il revienne, celui qu'on lui apprit à connaître lorsqu'il était petit enfant. Peut-être le verrait-il plus clairement, si son regard était moins exclusivement tourné vers la terre, et si, changeant un peu son attitude,

Les mains jointes, il sanglotait contre l'autel...

Il n'est, du reste, malheureusement pas le seul en qui le

sentiment religieux ou l'inquiétude mystique, ployant sous la lourdeur des instincts trop matériels, perd la force incomparable de sa puissance lyrique. Mais tandis que, chez M. Verhaeren, une certaine complaisance personnelle et une vaine confiance en la science font encore entendre une note de fierté, il n'y a, chez M. Iwan Gilkin, qu'un regret brutal et cru du paganisme. La sensualité allumée en lui déplore la disparition des temps où la chair se faisait Dieu. Ce lyrisme-là, malgré des accents de sincérité parfois bien humains et qui arrivent par là même à toucher nos cœurs, est dans l'ensemble tellement sensuel et vil, que nulle âme tant soit peu éprise des choses immatérielles, nulle âme surtout arrivée à la connaissance de Dieu, du Christ Jésus et de la Vierge sa mère, ne saurait, à ces cris charnels, tressaillir que de dégoût.

A l'excès de matérialisme dans les idées se joint, comme naturellement, un excès de sensualisme dans les moyens d'exécution.

D'abord, on le comprend bien vite, l'amour des descriptions doit facilement amener l'abus de ce procédé. L'amour des couleurs et des images nuit finalement à l'idée qu'on veut ou qu'on doit mettre en lumière. Ce fut le grand tort des *symbolistes* de s'arrêter à l'image pour elle-même. Or, par leur nature et leur caractère, les écrivains belges étaient comme prédestinés au symbolisme.

Ils ne se firent pas faute d'y tomber, — du moins quelques-uns des plus marquants. Mais, outre que la plupart en sont bien revenus à l'heure actuelle, ils ont reçu ici même, d'une plume autrement autorisée que la mienne, des leçons que l'on n'accusera certes pas d'être trop indulgentes et qui me dispenseront de revenir sur un tel sujet[1].

Un autre excès est celui des couleurs. On dirait que certains auteurs belges écrivent avec un pinceau de peintre en bâtiment! Ils ont, semble-t-il, besoin d'*exagérer* les tons. Ils les veulent outrés et criards. Ils font presque fi des demi-teintes. De là plusieurs inconvénients considérables.

D'abord, l'excès même de la réalité des métaphores leur

1. Voir l'article de M. V. Delaporte : *Symbolistes et Décadents*, dans les *Études* du 5 août 1905.

nuit. Une image, comparaison ou métaphore, ne vaut que par l'analogie. Or toute analogie, évidemment, est mêlée de dissemblances et de similitudes. Pour que la métaphore nous séduise donc et nous plaise, pour qu'elle nous éclaire sans nous offusquer, il faut qu'elle reste empreinte d'un certain *flou*, où se noient les dissemblances et que discrètement elle mette en relief seulement les points de similitude. Trop insister, forcer le rapprochement, mettre les deux termes trop près l'un de l'autre, risque de faire saillir les contrastes et de déceler l'effort de l'art, ce qui est le plus sûr moyen d'en compromettre le succès.

Voici un exemple. Tout le monde admet que l'on compare un papillon, un oiseau même, à une fleur. Et je ne prétends pas, bien au contraire, que ce rapprochement soit neuf ou insolite. L'image nous plaît, lorsque M. Edmond Picard nous représente les papillons comme des « orchidées volantes ». C'est indiqué, on ne songe qu'à la ressemblance, et cela charme. Mais dans une longue poésie intitulée *les Corneilles*, M. Émile Verhaeren veut absolument nous démontrer que ces oiseaux ressemblent à des fleurs, et il insiste si bien que nous remarquons surtout en quoi ils en diffèrent !

Le plumage lustré de satins et de moires,
Les corneilles, oiseaux placides et dolents,
Parmi des champs d'hiver que la neige a faits blancs,
Apparaissent ainsi que des floraisons noires...

Jusqu'ici c'est très bien. Mais pourquoi vouloir accentuer les détails ? Une de ces corneilles devient « une fleur d'encre » qui « gémit une plainte ». Une autre

... se rêve, en un coin rongé d'eau,
Fleur tombale d'un mort qui dormirait sous terre.

Une troisième, vieille et paralysée, est une

Plante hiéroglyphique en fleurs depuis mille ans !...

Il est impossible de ne pas trouver ces rapprochements forcés et cela rappelle trop *les Serres chaudes* que M. Maurice Maeterlinck écrivit à ses débuts, et dont la paternité doit, j'imagine, lui inspirer maintenant fort peu de complaisance.

Encore cet excès de *matérialisation*, si regrettable qu'il soit, nuit-il à l'effet artistique seul. Il est un autre excès bien plus grave dans le procédé ordinaire des poètes et prosateurs belges contemporains. C'est le réalisme du détail. A force de vouloir trouver et rendre le détail caractéristique, ils arrivent à une crudité de réalisme dont l'art ni la morale ne pourront jamais s'accommoder.

Je sais que l'amour du réalisme, poussé jusqu'à l'excès, est un des traits de la peinture flamande. Hérité des vieux maîtres de l'art, il prédisposait les jeunes, mieux encore que leur engouement pour Zola, aux crudités les plus audacieuses. Les ivrognes aux mines truculentes qu'immortalisa Teniers, les enfants repus et débordants qui salissent les kermesses de Jordaens, sont l'habituelle excuse des écrivains belges naturalistes. Elle n'est pourtant pas tout à fait admissible.

Car enfin ce qui est laid n'est pas beau ! Il faudrait être d'un optimisme exagéré et incorrigible pour nier l'existence du laid dans la nature. Or l'imitation ou la reproduction du laid, si parfaite, si exacte qu'elle soit, ne constituera jamais une forme d'art. Au contraire, plus la reproduction du laid sera parfaite, plus l'image sera laide : il y a des photographies très fidèles, qui sont très laides. Mais si la contemplation des laideurs matérielles est interdite à l'art, que dire des laideurs morales? Comment a-t-on jamais pu se persuader que la peinture des vices, des hontes de l'âme, des sentiments anormaux, des actions coupables, soit une forme supérieure de l'art? Comment a-t-on pu soutenir que l'art purifie tout et qu'il a le droit, par conséquent, de toucher à tout? L'homme est un; il ne peut, par conséquent, établir, entre sa conscience et ses facultés esthétiques, une telle séparation qu'il arrive à justifier devant l'une toutes les libertés des autres. Même en dehors de ceux qui ont le bonheur de posséder dans le Décalogue et l'Évangile la règle pure et infaillible de toute morale, il n'est pas d'homme qui puisse, au fond même de son âme, arriver à se persuader que son activité littéraire soit, plus que n'importe quelle autre forme de son activité libre et consciente, soustraite au contrôle souverain de sa raison. Voilà pourquoi *l'art pour l'art* ne sera jamais

qu'une formule vaine, et le naturalisme une forme de péché.

Par une juste et providentielle punition, cet excès de réalisme descriptif porte souvent avec lui son châtiment. Sans qu'il soit permis ni utile d'entrer ici dans les détails inconvenants, on me permettra de donner au moins quelques brefs exemples du mauvais goût où peut conduire l'abus des détails sales et laids, des comparaisons triviales et dégoûtantes, où se complaisent certaines plumes.

M. Iwan Gilkin écrit dans *les Ténèbres*:

> Mon âme jadis intrépide,
> Drapeau chantant au vent joyeux
> Pend, morne, trouée et sordide,
> Sur mes os mous et carieux...

M. Émile Verhaeren dépeint le repentir d'un moine :

> Mon torse est saccagé par le remords;
> Je sens les langues de la mort
> Frôler mon âme et la brûler;
> Mes yeux, ma bouche et ma poitrine
> Sont des latrines de péché;
> Pendant longtemps, je me suis tu et j'ai bouché
> Mes narines devant ma propre puanteur...

On peut douter qu'un pareil acte de contrition touche beaucoup la sainteté divine! Et quand M. Eugène Demolder, dans un livre destiné aux enfants, veut décrire gentiment une prairie, voici quelques-uns des charmes qu'il y voit :

« ... Les oisillons au bec jaune cancanaient; leur père, le grand jars, tendait son cou droit comme une hampe et trompettait pour Perrette, sa femme, toujours en retard à cause de son gros ventre. Les vaches meuglaient, ruminaient; leurs pis se tendaient ainsi que des cornemuses, et puis flic, flac! une belle bouse tombait dans l'herbe. Gare de marcher dedans! »

Que n'a-t-il pris garde lui-même d'y empâter sa littérature!...

Et la faute de goût est d'autant plus choquante, lorsque ces détails orduriers se mêlent à une description d'ailleurs jolie ou à une idée d'ailleurs sérieuse. Il y a, comme dans le passage cité de M. Delmoder, un double heurt. Ce mélange d'éléments disparates, qui choque notre amour de l'harmonie, est d'ailleurs en lui-même un excès de cet amour pour la spontanéité et le naturel que nous avons déjà signalé comme

une qualité des auteurs belges. A ce titre, nous le retrouverons tout à l'heure.

Mais il importe auparavant de relever, parmi les procédés sensualistes, celui qui inspire certaines conceptions dramatiques, chères surtout à MM. Charles van Lerberghe et Maurice Maeterlinck.

M. Charles van Lerberghe est celui que l'on tient pour le fondateur du théâtre proprement belge et le père, selon l'esprit, de M. Maurice Maeterlinck. Leur théâtre est décidément un genre à part. Seulement, je crains bien que ce ne soit un genre justement intermédiaire entre le théâtre classique et le cirque.

Dans cette conception de la tragédie, les sens jouent incontestablement beaucoup plus grand rôle que l'esprit. La sensation tend à remplacer l'idée. Tout le monde connaît la fameuse scie des deux enfants qui ont le hoquet :

— Anatole, fais-moi peur...

— Hou ! hou !...

Dans une bonne partie des pièces de MM. van Lerberghe, Maeterlinck et de leurs imitateurs, la partie littéraire se réduit trop souvent à faire *hou, hou!* sous une forme très amplifiée et pourtant le moins variée possible. La tragédie classique nous inspire aussi des sentiments d'effroi, mais en passant par des idées ; elle emploie des mots et des concepts ; elle fait connaître, pour parler comme M. Maeterlinck lui-même à propos de Racine, elle fait connaître ses personnages « par ce qu'ils expriment de leur âme ». Or, les mots et les idées nuisent, selon M. Maeterlinck, au caractère immédiat de la sensation. Un fer rouge brûle et fait crier : *Aïe!* plus vite et mieux que la meilleure description de l'enfer. Au cirque, nous éprouvons des sensations immédiates d'étonnement, de terreur, de joie, presque dépourvues de tout caractère réfléchi ou intelligent ; nous sentons et ne pensons pas. La grande ambition du théâtre maeterlinckien est justement de produire en nous, non pas sans doute une sensation matérielle, mais un sentiment, une impression nerveuse de terreur ou de pitié, comme dans la nature, sans idées préalables, sans réflexions, sans analyses d'avant ni d'après. Il

nous fait voir et entendre des gens qui ont peur, une peur affreuse, une peur de cauchemar, afin que cette peur passe d'eux en nous. Il ne veut point qu'elle y passe par des mots, mais par des sensations et des impressions que le personnage subit là, devant nous, stupidement, passivement, sans savoir (à plus forte raison sans nous dire) pourquoi.

Outre l'inconvénient de rabaisser singulièrement la conception de l'art dramatique, ce système a le tort d'en restreindre les moyens d'exécution. Tout est sacrifié à la poursuite de cette impression matérielle, de cet effet physique, sensationnel, à produire sur l'auditeur. De là vient sans doute cette étrangeté des dialogues désespérément vides, monotones jusqu'à l'exaspération, qui distingue le *théâtre pour marionnettes*. Un exemple assez connu est celui de la princesse Maleine se faisant reconnaître par le fils d'Hjalmar, sous le fameux jet d'eau qui leur envoie sa douche :

— Je songe à la princesse Maleine.

— Vous dites ?

— Je songe à la princesse Maleine.

— Vous connaissez la princesse Maleine ?

— Je suis la princesse Maleine.

— Quoi ?

— Je suis la princesse Maleine.

— Vous n'êtes pas Uglyane?

— Je suis la princesse Maleine.

— Vous êtes la princesse Maleine ? Vous êtes la princesse Maleine? Mais elle est morte !

— Je suis la princesse Maleine.

Franchement, comme l'aïeul de *l'Intruse*, cette princesse devient exaspérante. Ainsi M. Maeterlinck est-il retombé, par sa conception trop sensualiste de l'art dramatique, dans cet abus où le conduisit déjà sa prédilection pour les psychologies inconscientes. De part et d'autre, une conception trop sensuelle aboutit, comme par une nécessité impérieuse, à des moyens d'exécution trop matériels.

De la répétition, procédé sommaire de développement renouvelé des langues orientales, aux allitérations, il n'y a qu'un pas ; de l'allitération aux jeux de mots, un autre. Ils ont

été plus d'une fois franchis, malheureusement, par les jeunes écrivains belges. Ils le firent d'autant plus facilement qu'ils n'avaient pas toujours, pour les guider, cet instinct impérieux de la symétrie, de l'ordre et de la mesure qui s'impose, jusqu'à la tyrannie, aux vieilles races latines.

La spontanéité ne va guère sans un peu de confusion. Et peut-être y a-t-il, au fond même de l'âme belge, un certain amour excessif de l'indépendance, engendrant parfois un mépris exagéré des règles d'esthétique traditionnelles.

Lorsqu'on suit, en promeneur, les allées qui mènent au bois de la Cambre, tout le long de cette *avenue Louise* qui forme comme les Champs-Élysées bruxellois, on admire sans doute l'élégance et la variété des villas qui la bordent. Mais ce qui frappe par-dessus tout peut-être les yeux français, c'est la persistante asymétrie de l'architecture. Il semble que ce soit une absolue nécessité, pour ceux qui bâtirent ces maisons si riches, de ne pas répondre à un motif par un motif semblable, de ne pas mettre une porte entre deux fenêtres pareilles, de ne pas faire égaux deux pavillons qui flanquent le même bâtiment.

Cette crainte de la banalité est louable, elle est souvent féconde en trouvailles. Mais enfin la recherche des symétries inverses ou la rupture voulue des équilibres ne devient-elle point, par l'abus, une convention pire que l'autre ?

Il y a quelque chose de cela dans la littérature des Belges, et quelquefois le résultat de cette petite manie sera fâcheux. Ce qui faisait, chez leurs écrivains, le charme de l'émotion sentimentale *à la germaine*, en est aussi le grave danger. En ne se soumettant pas à l'analyse et aux longues réflexions, le sentiment s'exprime d'une manière plus sincère et plus originale. Mais par là même qu'elle est moins mesurée, cette expression risque aussi d'être moins ordonnée et harmonieuse. Naturellement spontanée ou volontairement indépendante, elle ira quelquefois au delà des bornes du bon goût, qu'une plus sévère discipline l'eût heureusement gardée de franchir.

Nous venons de signaler la répétition, procédé très spontané mais un peu trop matériel employé par les dramaturges pour produire une forte impression. Il semble qu'ils ne soient

pas seuls à en user. M. Edmond Picard, dans son voyage *en Congolie*, dépeint ainsi les villages indigènes :

« Je les ai vus, dans leur riant et idyllique décor... au milieu *d'un bois*, au profond *d'un bois*, de l'épais tissu *d'un bois* cousu de lianes pleurantes. » Et nous l'avons entendu, devant des nègres qui passent, nous décrire ces « porteurs isolés ou en file indienne, *noirs*, *noirs*, *noirs* ». C'est d'une simplicité biblique, et même enfantine. Autant en diraient Bob ou Zette.

Nous avons parlé plus haut de Rabelais, à propos de certains écrivains belges. Il semble aussi que quelques-uns, pour reprendre les bonnes traditions de liberté, de naturel, de vérité, chères aux auteurs gaulois du seizième siècle, aient du même coup adopté leurs exagérations et leurs puérilités.

M. Émile Verhaeren ne dédaigne pas l'allitération. Dans une poésie des *Débâcles*, il médite sur la mort, et voici une strophe de cette grave méditation :

Et vous aussi, mes doigts, vous deviendrez des vers,
Après les sacrements et les miséricordes,
Mes doigts, quand vous serez immobiles et verts
Dans le linceul, sur mon torse comme des cordes,
Mes doigts qui m'écrivez, ce soir de rauque hiver,
Quand vous serez noués — les dix — sur ma carcasse,
Et que j'écraserai sous un cercueil de fer
Cette orde carcasse qui casse!

M. Valère Gille, poète si parfaitement académique, n'a-t-il pas lui-même risqué, dans une *Odelette* qui est d'ailleurs un pamphlet, ce déplorable calembour, dont je cherche en vain le sens et le sel :

Vivent Bacchus et les anciens!
Il nous terrasse;
Aimons, rimons, buvons, *les siens*
Chassent d'Horace!

Quant à M. Iwan Gilkin, son amour excessif pour tout ce qui est extraordinaire, exagéré, invraisemblable, irrégulier, le prédestinait aux chinoiseries du langage, et il en a qui valent d'être citées; je les prends d'ailleurs au hasard, entre beaucoup d'autres :

Et la mémoire, noire armoire
Où tous les espoirs sans espoir
Moisissent entre maint grimoire...

Ailleurs, il écrira à propos d'un amour malsain :

O Vénus vénéneuse!...

Et dans un madrigal idyllique, qui commence assez gentiment, il finira en parlant des champignons fétides,

Qui forcent Satan même à se boucher le nez!...

Je n'oserai certainement pas dire que des fautes de ce genre soient fréquentes chez les auteurs belges. Elles ne sont cependant pas encore assez rares chez ceux qui se font les chefs de la nouvelle école.

Fréquent en France au seizième et au quinzième siècle, ce genre avait heureusement disparu depuis la période classique. Les essais tentés par le romantisme pour le remettre à la mode ne semblent pas avoir beaucoup modifié sur ce point les idées de notre élite intellectuelle. Pourquoi donc les jeunes littérateurs belges semblent-ils trouver un charme à cette reculade? Ne pourraient-ils prendre aux auteurs *préclassiques* leur allure vive et dégagée, ne pourraient-ils répudier les conventions trop arbitraires de la littérature « à perruque », comme ils disent, sans prendre à l'une ses excès et sans oublier les qualités et les précieuses conquêtes de l'autre? En toute branche de l'art, il y a une évolution heureuse et progressive que l'on ne gagne pas à vouloir remonter; il faut la suivre et profiter des enseignements, des acquisitions, des *écoles* aussi de nos devanciers, en prenant d'eux, autant que possible, tout ce qu'ils avaient de bon et en évitant les écueils où ils se heurtèrent...

A l'amour de la liberté quand même, à la soif d'indépendance et d'innovation, il faut certainement aussi rapporter l'engouement de la jeune école belge pour le vers libre.

Le vers libre! Ses succès tapageurs, mais bien éphémères, en France, ne nous ont pas tellement émus qu'on en garde encore le souvenir. Personne ou à peu près ne lit les vers libres chez nous, et ceux qui en font avec le plus de talent doivent bien en convenir, quand ils constatent le peu de débit de leurs œuvres. La Belgique eut cette chance, que son plus grand poète lyrique, M. Émile Verhaeren, après

avoir montré dans *les Moines* ce qu'il pouvait faire de la métrique classique et de ses formes rigoureuses, se fit le champion résolu du vers libre. Sur des rythmes inégaux, étranges, déconcertants, il écrivit des vers qui saisissent par des qualités extraordinaires de coloris, de fougue, d'imagination.

M. Maeterlinck écrivit en vers libres ses *Serres chaudes*. Ce fut assez de ces deux grands noms pour donner au nouveau système un parrainage glorieux qui le mit tout de suite à la mode en Belgique. On se livra avec fureur à ce qu'on appelait le *versilibrisme*, un nom barbare et dont la finale semble appeler une rime désobligeante.

Malgré les nombreuses œuvres de M. Émile Verhaeren, la fortune du vers libre ne semble pas être bien solide, même en Belgique. M. Maeterlinck s'est mis décidément à écrire en prose, et il faut avouer que cela valait beaucoup mieux. Il a fait d'ailleurs de plus beaux alexandrins dans la prose de *Monna Vanna*, par exemple, où ils sont innombrables, qu'il n'avait fait de vers acceptables dans les lignes inégales des *Serres chaudes*. Quant à M. Émile Verhaeren, c'est un fait que ses plus beaux mouvements s'écrivent comme spontanément en vers presque absolument réguliers ; il n'y manque que les détails factices des règles conventionnelles. Mais l'essentiel du rythme classique y est, et la rime aussi. Et plus il va, plus son vers, en affectant d'être libre encore, devient discipliné et régulier. Ce qui prouverait peut-être que malgré son amour de l'indépendance, le bon goût du poète, son génie rythmique prennent le dessus et que tout ce qu'il y a de vrai, de naturel, de raisonnable dans la métrique traditionnelle, s'impose quand même à son oreille et à son esprit. Il est d'ailleurs fort loin d'y rien perdre de son inspiration toujours personnelle.

Enfin il y aurait à dire, si ce trait de leur caractère n'était pas déjà bien connu en France, la tendance des écrivains belges à former des mots nouveaux, à imaginer même, pour mieux rendre leurs pensées prime-sautières et pour faire leurs métaphores plus neuves, des tournures syntaxiques inattendues. Toutes ne sont pas condamnables, assurément ;

rarement pourtant elles furent heureuses. Chez quelques auteurs de nationalité flamande, il a pu arriver parfois que l'effort nécessaire à leur manque d'habitude, pour trouver le mot français correspondant à leur idée, amenât d'ingénieux barbarismes. On en trouverait quelques-uns chez M. Georges Eekhoud en particulier. D'autres, parce qu'ils n'ont pas à leur disposition immédiate tout notre arsenal de vieux clichés et de métaphores usées, arrivent par une semblable nécessité à de pittoresques trouvailles. Et enfin tout n'est pas à blâmer non plus dans les flandricismes populaires dont s'émaille la « langue belge », telle que l'a fixée M. Courouble.

Mais, en général, la recherche des mots et des expressions nouvelles joue plus de mauvais tours qu'elle ne rend de services. Tel, comme M. Edmond Picard, qui est un maître écrivain quand il veut bien parler français comme tout le monde, devient ampoulé, torturé, obscur, quand il se mêle de travailler son style et de courir après le néologisme à effet. C'est ce qui faisait dire à un spectateur de son *Ambidextre* : « Ce serait bien, si ce français-là n'avait l'air d'être traduit du suédois ! »

C'est que l'instrument dont on se sert pour ces usages imprévus — je veux dire la langue française — est une machine compliquée et savante, apte à de merveilleuses combinaisons, mais impropre aux manipulations fantaisistes. Très serviable à qui sait la prendre, la langue française résiste à qui veut l'asservir de force et éclate ordinairement dans les mains qui la voudraient faire plier malgré elle.

Pourquoi d'ailleurs les écrivains belges y tendraient-ils, quand leur gloire la plus belle et la plus pure est précisément d'avoir su, avec cette langue française telle que nous la parlons nous-mêmes, se faire une littérature distincte pourtant de la nôtre, *nationale* par le fond comme par la forme, et fière à si bon droit de ses originales créations?...

JOSEPH BOUBÉE.

POUR L' « ACTION POPULAIRE »

Il y a tantôt treize ans, M. le comte de Mun, dans son discours de Saint-Étienne, commentant avec une langue: admirable l'encyclique de Léon XIII *Sur la condition des ouvriers*, énumérait les bienfaits que l'action sociale catholique doit tendre à assurer au peuple. D'un trait large et précis, comme son geste d'orateur et de soldat, il esquissait une à une les grandes lignes de ce magnifique idéal adapté aux Français du dix-neuvième siècle, ajoutons et du vingtième : jouissance assurée au peuple de ses droits essentiels méconnus par le régime individualiste contemporain; représentation légale de ses intérêts et de ses besoins substituée à la représentation purement numérique de nos parlements ; préservation du foyer et de la vie de famille ; possibilité pour chacun de vivre, lui et les siens, du fruit de son travail; garantie organisée contre les accidents, la maladie, le chômage, la vieillesse; « faculté pour l'ouvrier de participer aux bénéfices et même, par la coopération, à la propriété des entreprises auxquelles il concourt par son travail; enfin la protection contre les agiotages et les spéculations qui épuisent les épargnes du peuple et le condamnent à l'indigence ».

Léon XIII, heureux d'être si bien compris, remercia avec effusion M. de Mun d'avoir « revêtu du riche vêtement de sa noble éloquence » les idées chères entre toutes au pape des ouvriers. Mais l'approbation du vieux pontife ne s'adressait pas seulement aux sentiments de l'oratenr, entourant des soins les plus continus et les plus affectueux le travailleur abandonné et opprimé, afin de le relever sans recourir aux violences ; elle tombait aussi sur le double moyen indiqué par lui, pour faire triompher la cause des humbles et des souffrants, sans renverser l'ordre social établi : premièrement, l'organisation professionnelle ; deuxièmement, la réforme de la législation.

Devant l'incurable mauvaise volonté et les éternelles lenteurs des assemblées parlementaires, ce dernier moyen menace fort de ne pas aboutir d'ici longtemps. Députés et sénateurs sont plus

pressés de dénoncer le Concordat et de détruire la religion que de voter l'assistance aux vieillards ou les retraites ouvrières. Il ne restait donc guère à l'heure actuelle qu'à recourir au développement de l'association professionnelle et d'aider les intéressés à s'organiser, à s'assister, à s'assurer eux-mêmes.

Tel est le but de l'*Action populaire*. Elle le réalise, avec l'aide de sociologues chrétiens et d'hommes d'œuvres. Ses principaux instruments de travail sont la parole du conférencier et la plume de l'économiste. Le présent article se bornera à l'organe de la presse.

I

LES ENQUÊTES

On agit beaucoup dans l'Action populaire, car le mouvement c'est la vie ; or ses membres ont la prétention très justifiée de produire des œuvres vivantes ; mais on n'y écrit guère moins. Il est vrai que ses publications sont aussi des actions et des meilleures. Ses *tracts-brochures* forment déjà une petite bibliothèque pratique. Sous leur couverture claire, ces cahiers d'un format commode renferment, en trente ou quarante pages d'un caractère serré comme les idées ou les faits, une enquête, une monographie ou l'étude d'une question[1]. Commençons par les enquêtes.

Ce genre d'information a été préconisé par Le Play dans ses *Ouvriers européens*. M. Urbain Guérin et toute l'école de la *Paix sociale* lui sont demeurés fidèles. Un exposé de M. Firmin Cordier, leur disciple, nous apprend premièrement pourquoi faire ces enquêtes et deuxièmement comment les faire[2].

Pourquoi ? Parce que de nos jours l'observation est le fondement de la science. On n'étudie plus l'homme abstrait, comme au temps des précurseurs de la Révolution française, mais l'homme tel qu'il est, et, par conséquent, l'homme social, l'homme en famille. La famille n'est-elle pas le milieu nécessaire de l'être humain, depuis le berceau de l'enfant entouré des soins maternels, jusqu'au lit du malade ou du vieillard, veillé par l'affection

1. Le plan de cette collection, alors à ses débuts, a été exposé dans cette revue par le zélé directeur de l'Action populaire. Voir *l'Action populaire. Note sur un projet de tracts périodiques*, par H.-J. Leroy. (*Études* du 20 avril 1903, p. 239 *sqq.*)

2. Firmin Cordier, *Enquêtes sociales et monographies.*

conjugale ou la piété filiale? L'enquêté sera donc de préférence le chef de famille à la fois mari et père, considéré dans l'ambiance du foyer domestique.

Mais parmi les familles elles-mêmes, on fera un choix; ce sont les familles ouvrières qui auront le privilège d'attirer l'attention de l'enquêteur. Elles semblent plus intéressantes par leur situation, plus ouvertes par tempérament, plus suggestives, enfin elles représentent partout l'élément le plus considérable de la population. Les milieux bourgeois vivent à l'aise, ne se laissent pas pénétrer, offrent moins de répercussion à l'état économique et moins de sujets d'examen.

Comment enquêter? Celui qui interrogera un ouvrier avec sympathie en obtiendra bien vite en toute confiance les renseignements les plus précis et les plus caractéristiques, les plus sincères et les plus facilement contrôlables. Les règles et les questionnaires permettent d'ailleurs à l'informateur de n'omettre aucune des multiples observations préliminaires ou budgétaires faisant pénétrer au fondde la bourse et au cœur de l'e xistence d'un travailleur. Ce cadre complexe est tout tracé. Le double budget du ménage, budget des dépenses et budget des recettes, est une source abondante de révélations.

Suivant cette méthode bien connue, M. Cordier met sous nos yeux trois exemples : le budget d'une famille de teinturiers, père, mère et quatre enfants, laborieuse mais mal nourrie et qui dégénère forcément; celui d'une famille de plafonneurs qui, avec deux enfants de plus et un excédent croissant des dépenses sur les recettes, fait des dettes chez le boulanger et l'épicier; celui d'un tisseur également avec sa femme et six enfants, qui arrive à se mieux nourrir et sait se ménager une aisance de plus en plus grande. De l'analyse minutieusement présentée de chaque gain, de sa provenance et de son emploi, ressortent des conclusions rigoureuses qui confinent à des lois. Le fait isolé peut tromper; un ensemble ne saurait mentir.

Si l'un de ceux qui liront ces lignes se sent pris du désir de se livrer à une de ces enquêtes, afin d'augmenter la collection de l'Action populaire, il répondra au vœu le plus cher de M. Cordier et de ses collaborateurs. Leur rêve serait d'appliquer la méthode à toutes les professions et à tous les métiers; mais ils sont loin d'avoir épuisé la matière. Par contre, ils ont déjà fourni une ving-

taine de plaquettes qui sont des modèles du genre. Citons au hasard *le Pêcheur de sardines*, par Léon Seilhac, *l'Employé*, par Léon Audray, *le Fil et l'Aiguille*, par Stanislas Du Lac, *l'Union catholique du personnel des chemins de fer*, par François Veuillot, *Maîtres et Serviteurs*, par Jean-Pierre, *le Rôle social du grand propriétaire foncier*, par de Boissieu, *l'Émigration italienne en Europe*, par Dosio Vercelli. On y retrouvera un appareil technique moins riche en divisions et en subdivisions que les bilans des *Ouvriers européens*; mais plus d'attendrissement peut-être et de bienveillance communicative.

Le mieux, suivant la formule même de cette école sociale, est de procéder par exemples.

De ces enquêtes sur les professions et métiers, l'une des plus tristement instructives est celle des *Petits Marmitons* par M. George Mény. Après plus d'une année passée à interroger ces enfants connus du public lettré par un joli conte de Daudet et aimés de la population parisienne pour leur costume coquet, leur air rieur, leur démarche dandinante sous la manne aux gâteaux, il a peint l'existence de ces aimables gamins qui sont en réalité des souffre-douleur. Leur nombre est de cinq mille, répartis dans les sept cents pâtisseries qui nourrissent le ventre de Paris. Ce chiffre seul constitue un grief contre l'organisation du personnel. A huit apprentis pour un ouvrier, il est fatal qu'un quart seulement puissent demeurer dans la profession. Soixante-quinze sur cent sont contraints d'en sortir.

Qui ne les envierait, à les voir se trémousser ou flâner dans les rues, sifflant l'air du jour, parfois même faisant leur partie sur le trottoir avec les camarades, tandis que la cuisinière de madame s'impatiente et attend vainement les petits fours? Les conditions d'apprentissage et de travail sont pourtant fort dures. A leur entrée, ils doivent fournir un trousseau (tabliers, toques, vestes blanches, etc.) évalué à une centaine de francs; si le patron les loge et les nourrit, le blanchissage reste à leur charge, ainsi que le balayage de la chambre et l'achat des chaussures sans cesse à renouveler. Leur salaire est de 3 francs par semaine, avec les pourboires en plus et 25 francs d'étrennes.

Le mot de *chambre* vient d'être prononcé. Pardon de l'ironie. L'endroit où couchent généralement ces petits malheureux était le plus souvent, jusqu'aux mesures législatives de 1903-1904, une

remise ou une écurie sans fenêtre, un laboratoire d'arrière-boutique, un dessus de four ou un dessous de comptoir, une soupente, — l'été étuve, glacière l'hiver. Encore y a-t-il écurie et écurie. On donnait de préférence à ces enfants, harassés par une journée de courses et de labeurs, celles dont les chevaux n'auraient pas voulu. Dans son beau discours à la Chambre du 15 avril 1905, où il comparait l'heureuse situation des enfants abrités par la charité privée à ceux qui vivent chez les commerçants, M. l'abbé Lemire cita l'exemple des petits marmitons de Paris. « On a parlé, dit-il, d'un local où sont logés une trentaine de ces enfants! C'est une écurie qu'on a déclarée insalubre pour les chevaux, mais on y risque des enfants. Il y en a, disait-il encore, qui couchent derrière le four et on est obligé d'ouvrir la fenêtre pour qu'ils puissent respirer un peu d'air. Il y en a même un qui est mort dans ces conditions. » En 1890, on en trouva trois asphyxiés en pleine pâtisserie du cinquième arrondissement. Les conséquences morales sont plus funestes encore que ces accidents, une déplorable promiscuité régnant dans ces prétendus dortoirs.

Dans les *laboratoires*, les principes de l'hygiène ne sont guère plus respectés. De sept heures du matin à huit heures du soir, le *gâte-sauce*, c'est son nom populaire, travaille à la lumière du gaz, au fond d'un sous-sol mal ou pas aéré, avec une température variant, suivant la saison, de 30 à 45°, à proximité des fourneaux de fonte rougie dégageant à grande dose de l'oxyde de carbone, près des eaux de vaisselle, des résidus de casseroles, des os et des détritus de toute sorte séjournant jusqu'à huit jours pour le bénéfice du *plongeur*, et parfois en contre-bas du tout-à-l'égout.

Qui s'étonnera de leurs fréquentes migraines, de leurs varices, de leurs eczémas et de leurs furoncles, toutes maladies professionnelles de l'ouvrier pâtissier? L'air de la rue est moins malsain aux porteurs à domicile; mais la lourdeur de la manne excédant le poids réglementaire (10 kilogrammes au-dessous de quatorze ans, 15 jusqu'à dix-huit) amène des déviations de la colonne vertébrale ou des déformations musculaires du pied. Même sans faire plus de cent courses par jour, comme à Pâques, et sans fournir trente heures de travail consécutif, comme à Noël, les commissionnaires sont jetés dans l'alcoolisme par le besoin de se soutenir ou de s'exciter, contractent des maladies d'estomac ou de foie, et deviennent sujets, par suite des brusques passages

du chaud au froid, à des maladies des voies respiratoires, bronchites chroniques, laryngites, etc. Dès vingt et un ans, plusieurs sont épuisés; la plupart prennent un teint mat et décoloré.

Devant ces abus, les pouvoirs publics furent lents à s'émouvoir. MM. Mesureur et Millerand rassuraient plutôt les patrons délinquants contre les enquêtes des inspecteurs divisionnaires du travail et les pétitions de la Chambre syndicale. Enfin, la loi du 11 juillet 1903 et les règlements administratifs des 28 juillet et 29 novembre 1904 ont mis un terme, espérons-le, à cette exploitation de l'enfance. Les locaux affectés au couchage, la literie, les salles de travail, les cuisines, sont soumis désormais à des prescriptions très détaillées, assurant la sécurité des travailleurs de l'alimentation. Mais la France est encore fort en retard sur l'Angleterre.

L'initiative privée, ici représentée principalement par la *Ligue sociale des acheteurs* et le *Cercle des marmitons*, a essayé de faire davantage. On souhaiterait que l'apprenti reçût un enseignement professionnel qui le mît à même de continuer sa profession et de gagner sa vie ; on voudrait pour lui une diminution des heures de travail, l'établissement de jours de congé et la facilité de se récréer dans des réunions honnêtes. L'action morale et religieuse y trouverait son compte. En même temps que leur santé serait améliorée, les « mineurs à veste blanche » cultiveraient leur intelligence et leur cœur. Songe-t-on assez que de par leur profession ils sont mis dans la quasi-impossibilité de prendre part à aucun office ? Le cardinal Richard, ému de cette situation, a dû autoriser une messe de minuit, à Pâques, pour leur permettre d'accomplir leur devoir le plus essentiel.

C'est à une femme que nous allons demander de nous décrire les misères de la femme ouvrière. Même la Parisienne, sous ses dehors de pimpante élégance, cache des souffrances cruelles. Mme Froment, dans une brochure substantielle et pleine de faits concrets, passe en revue les principales branches de l'industrie féminine[1]. Ses tableaux, d'une touche légère et chatoyante, en apparence, mêlent les ombres les plus tristes et les teintes les plus mélancoliques aux scènes qui ne devraient respirer que la joie saine du travail et le réconfort salutaire du repos.

1. Mme Froment, *Ouvrières parisiennes.*

Tout d'abord, elle étale des carnets de dépense. Les salaires, hélas! y sont inférieurs aux nécessités de l'existence. Pour payer le loyer de sa chambrette, sa nourriture, son chauffage et son éclairage, son blanchissage et son entretien, au total de 756 francs par an, une ouvrière devrait gagner 2 fr. 50 chacun des trois cents jours ouvrables. À 1 200 francs de dépenses annuelles, il lui faut un gain quotidien de 4 francs. Et pour joindre ces deux bouts elle ne peut s'accorder ni pour elle une course en omnibus, ni l'achat d'une fleur ou d'un jouet, si elle est mère de famille, pour ses enfants.

On objectera que dans ses premières années elle est toujours logée par des parents, et qu'elle arrive bientôt à gagner des salaires d'*appoint*. Mais on oublie le chômage forcé, qui dure plusieurs saisons.

La seule ressource est donc de s'associer. Des économistes éminents préconisent le syndicat mixte, qui, en rapprochant ouvrières et patronnes, contribuerait à l'union des classes; c'est la thèse soutenue, avec une émotion pénétrante, par M. Stanislas Du Lac, dans sa conférence sur le *Syndicat de l'aiguille*. Mme Froment, sans prêter à l'accusation de tendances séparatistes, pousse plutôt les ouvrières à se syndiquer exclusivement entre elles. Malheureusement, elle constate que les essais tentés en ce genre à la Bourse du travail ou à la rue de l'Abbaye, n'ont pas réalisé encore toutes ses espérances. Ici, ce sont les institutrices, les ouvrières de l'habillement et les employées de commerce qui ont tenté de se grouper. Sorties des écoles primaires catholiques, elles ont reçu un enseignement bien compris et adapté aux nécessités modernes; elles rédigent un bulletin mensuel, *la Ruche syndicale*. Là, ce sont les fleuristes, les couturières, les cravatières et les sténo-dactylographes; mais cette dernière catégorie seule, qui appartient déjà à la petite bourgeoisie, a su tirer bon parti de l'organisation corporative.

Si les ouvrières savaient s'entendre entre elles, et se soutenir efficacement, on ne verrait plus la fleuriste impuissante à lutter, malgré les panaches des chrysanthèmes et les papillons des orchidées créés par ses doigts de fée, contre la concurrence vénitienne, et réduite à 3 fr. 25 ou 3 fr. 50 par jour. La *monteuse* atteint, si toutefois elle est habile, un salaire quotidien de 3 à 4 francs. Pensez-vous que même la « rose fine, la rose extrêmement belle,

où les pétales séparés, posés un à un, frémissent et semblent vivre », n'est payée à la douzaine que 2 francs, 3 francs, 5 francs; quant à la rose commune, on en a douze douzaines pour 4 francs. Les petites fleurs rendent encore moins. Muguets, lilas et pâquerettes sont abandonnés au monde des prisons et des orphelinats. Les fillettes enfilent et collent ces fleurettes pour 50 centimes par jour. Et puis, dans la fleur, le chômage est de six mois. Alors on y a joint la plume; mais, grande ou petite fleur, plume d'autruche ou de fantaisie, ne rapportent également que des salaires de famine.

Les ouvrières en couronne ou *couronnières* voient leur travail tombé à rien. Gain aussi dérisoire que celui de la fleuriste. Et pourtant, que de dextérité et de goût pour orner les carcasses de fil de fer d'un pompon de myosotis, d'une gerbe de roses, d'un bouquet de giroflées bien assorties !

Le pire est que les ouvrières se font concurrence entre elles. Finalement, « déprimées par la misère, trop souvent par l'acoolisme, démoralisées par les promiscuités de l'atelier, la folie du luxe, le matérialisme ambiant », elles sont incapables de s'unir et de réagir. Jeunes, elles savent toujours où trouver des ressources; mais quelles ressources !

Sous la longue blouse noire virilement portée, il existe une femme qui, plus heureuse que sa sœur la couturière ou la modiste, vit affranchie de l'onéreuse obligation de faire de la toilette. C'est la femme typographe. Seule elle a su conquérir un métier qui lui permette de gagner son pain et de rester honnête. Mais sa victoire, de date encore récente, est la récompense d'une haute lutte.

En rapprochant le chapitre que lui consacre Mme Froment du mémoire de M. Déré sur le typographe[1], on assiste aux phases de cette lutte épique, commencée il y a plus d'un siècle et terminée par le triomphe de la faiblesse et de la minorité sur la force brutale du nombre.

L'idée, comme beaucoup d'autres qui avortèrent au début, fut lancée par la Révolution française. L'abbé Grégoire, ayant trouvé dans l'atelier du citoyen Delfuto des femmes qui apprenaient l'art typographique, fit rendre l'arrêté du 13 prairial an II pour géné-

1. Pierre Déré, *le Typographe.*

raliser cet enseignement. Mais, tandis que sous une forme ou sous une autre, les typographes-hommes, héritiers des tendances corporatives de l'ancien régime, constituaient subrepticement depuis 1839, ou déjà dès 1822, puis ouvertement depuis 1867, avec la tolérance de l'Empire, et à partir de 1884, avec la protection des lois républicaines, des associations syndicales, les typographes-femmes étaient impitoyablement exclues par ces égoïstes revendicateurs. En 1834, un grand éditeur parisien organisait en province un atelier de composition pour les sourdes-muettes, bonne œuvre et bonne affaire. Les années 1855 et 1861, féconde, cette dernière, en démêlés entre ouvriers et patrons, donnèrent naissance aux premiers ateliers féminins de la capitale. M. de Soye, puis M. Clerc installèrent des compositrices à la place des compositeurs, qui, en vain, arrachaient aux maîtres imprimeurs une majoration de tarif. En 1862, la maison Paul Dupont introduisait à son tour des ouvrières dans ses presses, d'où une grève fameuse et un procès terminé, malgré l'éloquence de Berryer, par quatre ouvriers jetés en prison.

Néanmoins, jusqu'en 1878, la typographie parisienne resta presque exclusivement masculine. Mais, grisés par l'approche de l'Exposition universelle, les ouvriers du livre essayèrent alors de faire chanter les patrons. Ceux-ci se tournèrent du côté des enfants et des femmes, qui s'empressèrent de remplir les ateliers désertés. Aujourd'hui, Paris seulement compte deux mille femmes typographes. A travail égal, — mais est-il vraiment et peut-il même être égal ? — elles gagnent un peu moins que leurs rivaux dépossédés, soit une journée de 6 fr. 50, avec un rabais de 3 p. 100 en moyenne. Aux pièces, l'homme lève le mille de lettres à 65 centimes, la femme à 45 ou 50 centimes.

Mais le métier a ses difficultés ou ses menaces pour tous, maîtres, ouvriers et apprentis. Certains patrons se plaignent avec raison des prétentions exagérées des élèves sortis de l'école professionnelle fondée par la ville de Paris ; les ouvriers se lamentent de voir la machine à composer qui commence à les supplanter. Sans être fatigant, le travail est malsain. L'air ne se renouvelle pas facilement dans les ateliers où voltigent des poussières de toute sorte (10 p. 100 de poussières métalliques). La station verticale occasionne des varices; la vue se fatigue sur la *copie* trop souvent indéchiffrable des auteurs. Les caractères font sur la peau

ou dans les voies digestives (en cas de repas à l'atelier) un dépôt qui provoque l'empoisonnement saturnin chronique et les coliques de plomb. Il faudrait laver les planchers, ventiler, mieux distribuer la lumière. La tuberculose cesserait alors d'être plus élevée chez les typographes que dans les autres professions sédentaires.

Les misères morales sont chez eux plus grandes encore que les souffrances physiques. A force de lire le pour et le contre, le compositeur se fait vite sceptique; l'apprenti devient gouailleur et insulte volontiers la soutane. La *Fédération française des travailleurs du livre* est sortie de sa crise de collectivisme; mais, comme le *Syndicat typographique*, elle a livré une guerre à mort contre les faibles, prescrivant à ses adhérents d'écarter, « par tous les moyens légaux, la femme de l'atelier de composition, où elle n'entre point comme auxiliaire, mais bien comme concurrente ». Et la fraternité? Et l'égalité? Et la liberté?

En face de cette odieuse tyrannie des faux socialistes, nous sommes d'autant plus heureux de signaler les nobles efforts tentés par le *Syndicat des Petits-Carreaux* (accessible aux seuls catholiques) pour le relèvement de l'art de l'imprimerie et l'amélioration du sort de l'ouvrier. Les institutions de prévoyance (placement, mutualité, coopération, secours de route, caisses de chômage ou de maladie) y sont plus nombreuses que partout ailleurs. L'*Association catholique du livre* réalise, grâce au *Syndicat des employés* et au *Syndicat patronal*, l'union du capital et du travail.

II

LES MONOGRAPHIES

Les enquêtes nous initient au résultat des observations prises sur le vif; les monographies nous font assister à la genèse des œuvres et à leur développement. Prêtres ou laïques, tous hommes d'entreprise, viennent nous raconter tour à tour de quelle manière ils ont opéré sur le terrain coupé d'embûches, où tantôt leur brusque hardiesse, tantôt leur inusable ténacité, se sont donné carrière.

La caisse rurale est une des institutions les plus encouragées par l'Action populaire. Quelle est donc la façon d'en établir une? Le vicomte de Bizemont va nous le conter. Sa longue expérience lui a rendu familiers non seulement tous les rouages du système,

mais toutes les difficultés de la fondation. Il sait par cœur les objections que souvent ne manquent pas de soulever l'inertie et l'ignorance, la jalousie et le mauvais vouloir. Que de fois il a entendu les pusillanimes et les timides, les envieux et les haineux, lui rebattre les oreilles de leurs refrains sots ou méchants : *Chez nous, c'est impossible. — On n'empruntera pas, parce que l'on ne veut pas faire connaître ses affaires. — C'est bon pour les pays pauvres; mais, chez nous !... — Vous ne trouverez pas de caution. — Nos gens seront effrayés par la responsabilité. — Je ferais bien une caisse rurale, mais j'ai dans ma paroisse un notaire. — J'ai déjà mon banquier.* A tous ces propos, il a réponse, une réponse spirituelle et ironique, qui, dans les réunions publiques, met de son côté les rieurs et, avec eux, les bons prêteurs ; à plus forte raison, les emprunteurs.

D'ailleurs, il préfère prouver la possibilité du mouvement en marchant, plutôt qu'en parlant. Ses caisses fonctionnent; par conséquent, elles sont possibles. Mais comment parviennent-elles à fonctionner ? Voici la recette :

Quel est le village dans lequel *la Croix*, ou quelque bon journal populaire, ne compte pas un certain nombre de fidèles lecteurs ? Un beau jour, vous les priez par lettre d'assister à une réunion privée, qui aura lieu à la principale salle de l'endroit, la mairie ou l'école. Puis, dans une allocution bien sentie, vous leur vantez les avantages du crédit agricole, surtout pour les ouvriers honnêtes et les petites gens. La caisse les enrichira assez pour faire face à leurs affaires, élever aisément leur famille et s'assurer la sécurité du lendemain. (*Marques d'approbation sur plusieurs bancs.*) Mais, à toute caisse, il faut des administrateurs. Ici, c'est à qui s'excusera. Avec un peu d'autorité, vous mettez trois notables de l'assistance dans l'impossibilité de refuser décemment. Ils s'exécutent. (*Applaudissements.*) Outre les administrateurs, un conseil de surveillance est nécessaire. Vous nommez les cinq premiers adhérents, de manière à ne pas faire de favoritisme. Enfin, un secrétaire-trésorier est indispensable. Si le pays est bon, vous rappelez, en désignant M. le curé, que la paroisse possède en lui « un homme qui, par vocation, s'est engagé à être à la disposition de tous, à chaque heure du jour et de la nuit». (*Applaudissements nourris et prolongés.*)

La séance levée, vous réunissez les administrateurs et vous leur

expliquez le mécanisme de la caisse. Il est des plus simples. Les bailleurs de fonds apporteront leur argent et recevront un intérêt de 3 p. 100. Les emprunteurs payeront 4 p. 100, et la différence constituera le bénéfice des sociétaires. Ces sociétaires sont les seuls à qui l'on prêtera. Ils devront tous être d'honnêtes gens, cautionnés aux yeux des administrateurs, les ouvriers par leurs maîtres, les jeunes gens par leurs parents, les uns par leurs voisins, les autres par leurs amis. Mais on ne prête que pour des achats productifs, des engrais et des semences évalués à tant par hectare, pour l'acquisition de terres exploitées directement par le sociétaire, et pour la construction de maisons. Voilà d'où vient et où va l'argent. Il circule entre les gens du pays, allant du riche au pauvre et du pauvre au riche, sans intermédiaire. Et comme *tous* sont responsables sur *tous* leurs biens et pour *toutes* les opérations de la société, la sécurité est absolue, la responsabilité peu compromettante. Nos dignes curés de campagne pourront eux-mêmes y placer leurs modestes économies, si la loi inique qui vient de supprimer le budget des cultes leur permet encore d'en réaliser. Elles y seront plus en sûreté que dans les caisses de l'État.

Le prêtre peut-il donc s'intéresser activement à de telles œuvres, non seulement comme déposant, mais comme gardien des dépôts, comme organisateur de l'association? Cette question a été déjà si bien traitée, dans les *Études*, par M. H.-J. Leroy, qu'y revenir serait tomber en des redites[1]. On la trouvera aussi fort nettement résolue, et dans le sens affirmatif, par M. Ch. Antoine, en quelques pages de solide théologie pastorale, intitulées : *l'Économie sociale et le clergé*[2]. « Le peuple, dit-il, ne venant plus à l'église, il faut aller le chercher partout où il se trouve, lui parler le langage qu'il comprend, l'attirer par les liens sensibles pour l'orienter vers les biens impérissables et surnaturels. Or, n'est-il pas *évident* que les œuvres telles que patronages, syndicats, caisses rurales, mutualités, bureaux de placement, etc., offrent une occasion, fournissent un moyen de communication du prêtre avec le peuple? » Mais, très sagement, il joint à son assertion cet essentiel correctif: « Entre les mains du prêtre, les insti-

1. H.-J. Leroy, *le Clergé et les œuvres sociales*. Cet article a reparu sous forme de tract-brochure.
2. *L'Action populaire*, *Guide social pour 1904*, p. 359-361.

tutions économiques doivent dépouiller leur caractère profane pour devenir des instruments de régénération chrétienne, parce qu'ils sont orientés vers une fin surnaturelle. »

La légitimité de cet apostolat d'un nouveau genre est donc théoriquement établie. Les faits lui ont donné, d'autre part, une précieuse confirmation. « Le clergé d'Allemagne, écrit le même économiste-théologien, par les caisses Raiffeisen, l'association des paysans, l'organisation du compagnonnage, a fait reculer le socialisme dans les régions catholiques et sauvé la foi du peuple; les vaillants prêtres de Belgique, par les coopératives de production, ont ramené la prospérité parmi des populations qui étaient sur le chemin de la ruine; dans la haute Italie, le clergé, par des œuvres de toute nature, a pu arracher à la misère et au socialisme irréligieux les populations rurales. » Maintenant, voyons à l'œuvre nos prêtres de France.

Une des plus extraordinaires métamorphoses opérées par un curé dans une agglomération ouvrière, partagée à l'égard du prêtre entre la haine et l'indifférence, c'est bien celle de Persan (Oise). Trois années y suffirent. De 1901 à 1904, M. l'abbé Bordron changea la face de sa paroisse.

Persuadé que le peuple est à qui lui parle ou qui l'aborde, le nouveau curé évita soigneusement de se montrer fier; et convaincu que la lâcheté des bons inspire seule l'audace des méchants, il se garda avant tout d'avoir peur. Des énergumènes composent le conseil municipal; il leur fait sa visite de bienvenue et leur déclare qu'il usera de ses droits de citoyen.

Avec quelques employés du chemin de fer du Nord, il constitue ensuite une société de secours mutuels, réunit des ouvriers chez lui ou se rend chez eux; de là sa deuxième œuvre : le Cercle d'études. Dès maintenant le contact est établi, et de ces étroits rapports naîtra une confiance réciproque. Persan a reconnu qu'il avait affaire à un véritable bon pasteur s'informant des besoins matériels de son troupeau, soucieux d'améliorer le sort des travailleurs et de donner à sa population déshéritée une part de bien-être physique et moral.

Les pontifes du socialisme avaient conquis la place à leur profit et y trônaient. Exploitant la misère, payant leurs électeurs de bonnes paroles et remettant à demain toutes les réformes, ils n'avaient réalisé aucune de leurs promesses. Le curé comprend

que pour les démasquer il n'a qu'à adopter la méthode contraire. Les autres déclament, lui ne sera jamais sans agir.

Le bourg ne peut contenir la foule des ouvriers occupés par les grandes usines de soie, de caoutchouc, de tapis, de voitures, de cols, de moteurs électriques, sans compter les distilleries et les fonderies; au total : huit mille habitants. Conséquence : ils sont entassés dans des taudis ou contraints d'aller se loger au loin. Le curé, avec le concours inespéré de travailleurs de tous les partis, fonde des habitations ouvrières à bon marché. Mais, pour s'attaquer au public, il faut un vaste local. Et voici que surgit du sol une *Maison du peuple*. Un patron, dont la main serrée au début a fini par s'ouvrir large et généreuse, fournit les fonds nécessaires. Désormais, conférences, séances récréatives, banquets, distributions de prix, fêtes populaires, auront leur grande salle. Tout Persan y afflue.

Mais c'est sur leur propre terrain qu'il importe de battre les adversaires. Ils ont un organe intitulé *la Lutte sociale*, où, faute de ragoût plus nourrissant, on sert aux malheureux sans pitance du curé ou du capitaliste à manger. M. l'abbé Bordron aura son journal aussi : il lance *la Paix sociale*; seulement un prêtre qui osait écrire contre les blocards sous la dictature combiste, avait beaucoup de chances de voir son traitement supprimé. Il n'en fut rien. En vain le conseil municipal demanda son changement au préfet; la chose alla même jusqu'à Dumay et au président du conseil. *Audentes fortuna juvat.* Les services rendus sans distinction de personnes avaient fait au vaillant curé des amis dans tous les camps. Il fut respecté et épargné. Un *Bulletin paroissial* compléta les bons résultats du journal et réveilla à chaque foyer le souvenir des pratiques religieuses d'autrefois; l'église, restaurée comme le presbytère, vit doubler le nombre des premières communions, accourir les enfants des catéchismes et les hommes eux-mêmes se presser pendant le Carême aux conférences contradictoires. La jeunesse, attirée au patronage par une société d'escrime et de gymnastique, était devenue aussi courageuse pour le bien que naguère elle se montrait effrontée pour le mal. La sociale se fâcha et menaça le curé de mort. Le curé s'en moqua, continuant à bien faire et à laisser crier. Un ouvroir pour les pauvres secourait toutes les détresses, en unissant toutes les bonnes volontés; une bibliothèque populaire combattait le fléau

des mauvais livres. Les différentes classes de la société, jusque-là divisées et éloignées, se rapprochaient et fraternisaient. La foi renaissait dans les âmes et le nombre des pâques augmentait. Encore un coup, ce changement merveilleux de décor n'avait demandé qu'un prêtre intelligent et actif, doué d'initiative et persuadé de l'efficacité des œuvres sociales comme moyen d'apostolat. Au lieu de gémir, celui-là avait tâché de comprendre son temps et d'aller au peuple ; à son tour, le peuple l'avait compris et il était venu à lui, et par lui il était revenu à Dieu.

Mêmes raisonnements et procédés analogues chez l'abbé Cetty, un Français d'Alsace. Dans la vaste cité industrielle de Mulhouse le socialisme avait pénétré, démontrant, là comme en Allemagne, que, séparées de la religion, les institutions et les lois protectrices du travail sont impuissantes. Une paroisse récente — elle date de 1885 — compte aujourd'hui vingt mille habitants ; c'est la plus pauvre de la ville ; il s'agissait de la rendre moins misérable et par là plus chrétienne. De son saint Thomas, M. l'abbé Cetty avait retenu cette maxime très psychologique, à savoir que pour pratiquer la vertu un peu de bien-être ne nuit pas. Le pauvre qui n'a pas de quoi se vêtir convenablement, lui et ses enfants, peut-il aller de bon cœur à l'église, et, rentré chez lui, aura-t-il le courage de demander matin et soir à Dieu son pain quotidien si la misère l'a aigri contre la Providence ? Les œuvres matérielles seules ne suffisent pas pour lui rendre avec l'aisance le sentiment de ses obligations morales ; mais les œuvres spirituelles seules n'y parviennent pas toujours non plus. L'idéal est donc de les unir. Dans l'organisation mulhousienne les unes et les autres se compénètrent intimement. Des associations religieuses, cercles et congrégations, on passe aux caisses de maladie et de décès, fort précieuses assurément pour les mourants et les morts, mais aussi à la fameuse caisse ouvrière de Saint-Joseph où les vivants, tous ouvriers, ont déjà déposé la jolie somme ronde de 2 millions. Oui, tous des ouvriers, car un des principes du curé Cetty, et non des moins féconds, est celui-ci : « Tout par l'ouvrier pour l'ouvrier. » Ce sont donc des ouvrières qui dans les écoles ménagères apprendront aux filles d'ouvriers à couper et à coudre les vêtements, à raccommoder et à repasser, à faire la soupe et à tenir la maison ; ce sont des ouvriers et rien que des ouvriers qui dirigent et surveillent la

caisse Saint-Joseph, s'initiant ainsi à la conduite des opérations de finances, se formant par l'expérience directe aux leçons de la pratique courante, acquérant par eux-mêmes la notion des difficultés et des obstacles, y puisant peut-être la meilleure réponse aux utopies socialistes et aux illusions communistes.

Bénéficiaires de cet important dépôt, ils peuvent devenir aussi locataires d'une maison neuve et commode, et même propriétaires. Déjà trois cent trente-huit de ces foyers de famille, salubres et confortables, comprenant huit cents logements, ont été acquis par des travailleurs. Mais la possession de ce *heim*, où tout respire, avec l'ordre et la propreté, la joie paisible et honnête, ne leur fait pas oublier la route de la maison de Dieu. L'église paroissiale, ailleurs fréquentée par plus de femmes que d'hommes, offre ici parfois le spectacle inverse, aux jours de communion générale, aux fêtes de réception des nouveaux membres du cercle, et lors de l'accomplissement du devoir pascal. Les jeunes gens ont même chaque dimanche un office spécial. En somme, tantôt c'est l'œuvre extérieure qui amène au sanctuaire ; tantôt c'est le sanctuaire qui donne entrée sur le cercle de Notre-Dame-de-l'Usine, encadré de son bureau de placement, de son secrétariat du peuple et de ses caisses de secours. Il y a là une cité vraiment nouvelle, à la fois paroissiale, sociale et familiale ; un coin du royaume de Dieu où l'observation de sa justice produit le reste par surcroît; un large terrain d'entente entre le monde du travail et le monde de la prière ; le prêtre s'y intéresse activement au bonheur temporel de l'ouvrier et l'ouvrier y côtoie le prêtre avec respect et reconnaissance. C'est un Nazareth alsacien au début du vingtième siècle. En France, les œuvres de l'abbé F..., à Saint-Félicien (Ardèche), — *si parva licet componere...*, — se sont inspirées des mêmes méthodes.

Tous les chemins conduisent à Rome. Ceux que M. l'abbé Gruson a su tracer en quatre années au milieu des usines de Fourmies, ont en bordure quelque quatre cent cinquante jardins ouvriers. Si les voies toujours étroites du Seigneur n'en sont pas élargies, elles n'en sont pas moins devenues moins âpres aux travailleurs qu'y attire la grande industrie. Naguère les salaires y étaient élevés; la crise lainière les a fait tomber. Comment les relever?

Depuis longtemps le prêtre, en quête de remèdes à la situation dure et précaire de l'ouvrier, s'était douloureusement posé cette question. Mais d'abord qu'est-ce que le salaire? Comme tout le monde, il avait cru que c'était la rémunération en argent du travail fourni. Un beau jour il fit une rencontre qui renversa ses idées. Un ouvrier d'Haumont lui confiait qu'avec 4 fr. 50 par jour, il ne pourrait faire face au moindre chômage. Or ce brave homme avait déserté, pour aboutir à ce piteux résultat, un petit village perdu dans les bois. Le Locquignol, où, gagnant trente sous par jour, il vivait aisément. Là-bas, il avait son lopin de terre, sa basse-cour et son étable, assez pour se nourrir; et, pour se chauffer, il ramassait dans la forêt le bois mort. A Haumont, il lui fallait tout acheter, jusqu'aux légumes du pot-au-feu. Le salaire y fondait.

L'homme du Locquignol lui ayant mis martel en tête, M. Gruson avait abouti à cette équation beaucoup plus optimiste, que le salaire en argent n'est point un salaire absolu et que le véritable salaire est *un rapport entre l'argent gagné et le coût de la vie.* Donc, vivre à meilleur compte, c'est pour l'ouvrier augmenter son salaire. Mais le moyen d'y arriver ? Cette fois la lumière vint au digne prêtre d'un ménage de Bruay, près Valenciennes. Le père, la mère et les sept enfants se tiraient d'affaire à 3 fr. 50. Leur maisonnette était à eux; les petits se portaient à merveille; la femme ne quittait pas le logis, cuisinière, couturière et boulangère pour la famille; l'homme faisait un service de nuit, et quand il se reposait le jour, c'était à jardiner.

« Pourquoi donc ne procurerai-je pas un semblable bienfait à chaque ouvrier? » s'était dit l'abbé Gruson. Ce jardin, sans parler de la maison, c'est la solution du problème ; c'est l'élévation inutilement cherchée et rêvée ailleurs du salaire. Comme, d'autre part, il se souvenait que Léon XIII, dans l'immortelle encyclique *Rerum novarum*, a recommandé de venir en aide par des mesures « promptes et efficaces » aux gens des classes inférieures, il eut vite annoncé à vingt-huit ouvriers ébahis qu'il mettait *gratuitement* à leur disposition de deux à trois ares de terre par tête, à la seule condition de les cultiver en bons maraîchers. Les ouvriers s'informèrent s'ils seraient tenus en retour d'aller le dimanche à la messe et de voter aux élections pour le candidat du presbytère. Pleinement rassurés sur leur indépendance par les réponses tolé-

rantes de l'excellent pasteur, ils se mirent à retourner leur fonds. D'autres groupes furent créés; une caisse fut organisée pour l'achat des graines en gros et à prix réduit; des conférences sur la culture potagère intensive furent données par des spécialistes; les patrons distribuèrent des récompenses aux meilleurs horticulteurs; la vie de famille se développa au grand air sous le soleil de Dieu qui fait germer les légumes en terre et aussi les bonnes pensées au cœur de l'homme. Le cabaret fut abandonné par plus d'un pour l'église. Le résultat escompté était la santé du corps ; il se doubla du bien des âmes.

A Chaumont-sur-Aire (Meuse) ce sont les œuvres de mutualité et de solidarité, les assurances et les syndicats, qui ont été mis en honneur par M. l'abbé Mazelin, l'auteur d'*Un curé et ses œuvres rurales*. Débuts modestes, comme toujours : sept associés dans une chambre obscure. Aujourd'hui, le syndicat rayonne à 25 kilomètres à la ronde; les recettes, en six ans, forment un total de 700 000 francs. Il en est sorti des retraites pour les vieux travailleurs de la terre, de la pharmacie pour les malades, des instruments agricoles procurés gratuitement et même du bon vin pour le gosier altéré des cultivateurs. Les opérations portent sur les engrais, particulièrement sur les engrais chimiques, de plus en plus appréciés grâce à la plus-value qu'ils donnent aux récoltes ; sur les graines de semence, les articles d'alimentation et la vente de produits tels que les laines et la minette. Cette minette, on la vend en commun et, par suite, on la vend mieux; déjà l'on voudrait en faire autant des blés, en brisant le réseau presque infranchissable des intermédiaires où le producteur étouffe. Ce syndicat toujours en éveil sur les voies et moyens de développer la prospérité économique du pays, a même créé un mouvement d'opinion en faveur d'un petit chemin de fer, déjà voté par le conseil général.

Laissons l'assurance contre la mortalité du bétail et les conférences agricoles qui fonctionnent au plus grand avantage des gens de Neuville; parmi les systèmes ingénieux encore à l'état de projet, celui d'un *syndicat d'échange* est à l'étude. Le but est de remédier aux nombreux inconvénients du morcellement indéfini du sol : perte de temps et de semence, impossibilité d'employer les instruments de grande culture. On a calculé qu'en arrondis-

sant les petites propriétés par un échange intelligent des enclaves et des parcelles, on obtiendrait, avec un tiers de peine en moins, un tiers de récolte en plus. Une commission d'arbitrage dont les statuts sont dressés réglerait au bien commun des parties le cas litigieux.

Nous ne suivrons pas M. l'abbé Mazelin dans les innombrables ramifications de ses œuvres et de ses projets, depuis les laiteries coopératives à l'instar de Marseille jusqu'aux dots pour les jeunes filles. Des articles fort bien troussés de son *Bulletin* enregistrent au fur et à mesure ses succès ou ses embarras. Comme le curé de Persan, il fut dénoncé à M. Combes et ne s'en porta pas plus mal. Il continua de voyager à travers les vignobles, filant en automobile, pour supprimer les distances entre les producteurs et les consommateurs, et restant persuadé que s'il y a un bon socialisme, c'est le sien; une bonne démocratie, celle qui s'organisera elle-même sur le terrain professionnel avec le concours de l'Église. D'ailleurs il ne prétend pas à l'infaillibilité en matière économique; il se contente de donner son temps et ses sueurs à la cause du peuple chrétien tondu par les charlatans parlementaires comme un vulgaire mouton syndiqué et mené à l'abattoir par ceux qui se proclament ses plus fidèles chiens de garde.

Même indignation chez M. l'abbé Boileau, curé du Mont-Notre-Dame (Aisne), contre les politiciens sans scrupule qui flattent les passions mauvaises du peuple, afin de parvenir à la fortune, mais entretiennent sa misère pour le maintenir en leur dépendance ; même compassion pour l'ouvrier des champs. L'agriculteur voit dans un plateau de la balance ses produits baisser de valeur, et dans l'autre ses impôts peser de plus en plus lourdement, jusqu'à lui prendre 27 à 30 p. 100 de son revenu. Dès lors, comment arrêter ou même incriminer l'exode vers les villes? Eh bien, avec un prêtre dans chaque commune tel que M. l'abbé Boileau, il n'est pas sûr qu'on ne parviendrait pas à endiguer ce funeste courant. Non content d'avoir une idée, des principes nets et un programme, il est homme à mettre la main à la pâte. Écoutons ce qu'il s'est dit :

Au point de vue religieux, je dois rendre la religion aimable, ne nuire à personne, être utile à tous et surtout aux petits ; *au point de vue économique*, je dois m'appliquer à délivrer autant que possible mes paroissiens des

exploiteurs, des spéculateurs, des politiciens; *au point de vue social,* je dois faire revivre par tous les moyens l'esprit d'association, la vie de famille, la vie paroissiale [1].

Et voyons ce qu'il a accompli:

Il n'était pas depuis quinze mois au Mont-Notre-Dame, qu'en la fête de saint Martin, 11 novembre 1901, il formait son noyau de sociétaires pour la fondation d'une caisse rurale de crédit mutuel. En trois ans et demi, sans un sou pour commencer, mais sans recevoir à titre gracieux un centime de personne, rien qu'entre petits prêteurs, il faisait entrer dans la caisse 44200 francs de recettes et en laissait sortir pour achat de chevaux, bêtes à cornes, instruments, engrais, semences, payement de bâtiments, de maisons, de terres, la somme presque égale de 43 920 francs. Caisse de prêt et en même temps caisse d'épargne, cette institution reçoit de modestes livrets où le capital a bientôt doublé et triplé.

Le 8 mars 1903, un syndicat agricole complétait la série; il réunissait cent soixante-dix chefs de famille, répartis entre quatre paroisses et comprenant un heureux mélange de propriétaires grands et petits, de métayers, de fermiers, de simples ouvriers, avec en plus sept curés. En trois ans, ils recueillirent plus de 150 000 francs.

Les ennemis de l'Église et du prêtre furent jaloux et tentèrent d'organiser le syndicat rouge contre le syndicat noir. Trop tard, la place était prise. Ils eurent en outre l'ennui de constater que les paysans indifférents de cette région, en reprenant le chemin du presbytère, se remettaient à suivre les processions et à dresser des reposoirs. Comme le disait Mgr de Boisgelin, l'un des grands évêques administrateurs du dix-huitième siècle : « La religion sera le premier intérêt du peuple, quand l'intérêt du peuple sera la loi des ministres de la religion. » Telle est la morale.

Faut-il blâmer M. l'abbé Peters, curé champenois, d'avoir laissé la célébration d'un mariage à un confrère, pour s'en aller fonder, lui aussi, une caisse rurale? M. de Bizemont nous répondrait : « On trouve toujours des curés pour marier et administrer les gens; on n'en trouve pas aussi facilement pour aider les chrétiens à manger du pain moins dur. » Mais le bon curé lui-même nous aurait bien vite rassurés, lorsqu'il conclut, après le

1. *Prêtres de France*, p. 201.

récit de ses fondations, que grâce à la sympathie et la confiance ainsi gagnée, les curés « feront la plus belle moisson, celle des âmes conquises par une inlassable charité ».

De combien d'autres noms il faudrait certainement allonger cette liste des prêtres français dévoués aux œuvres sociales. Beaucoup, retenus par leur modestie, se contentent de faire le bien et de le taire. Le prix de vertu auquel ils aspirent n'étant pas distribué par les académies, nous sommes condamnés à ignorer ici-bas leurs efforts. Mais à côté du prêtre, il y a le séminariste, et nous ne pouvons terminer cette nomenclature sans signaler les merveilles réalisées par les élèves du grand séminaire de Lyon. Ils ont organisé des colonies scolaires pendant les vacances et installé, depuis deux ans, un internat catholique dans la montagne. Cette colonie, qu'ils qualifient d'œuvre « raisonnable, chrétienne, française », est décrite de façon charmante et fait rêver les lecteurs d'excursions pittoresques, d'ascensions vertigineuses, de jeux et de repas à l'air libre des sommets, même de théâtre à projections, au milieu des décors magiques de la nature; c'est de l'alpinisme complet, mis à la portée des plus pauvres par la charité et le dévouement des futurs abbés, transformés en touristes et en guides. Très lyonnaise d'abord, ainsi qu'en témoignent les entreprises du docteur Bonnard en faveur des enfants assistés du Rhône, l'œuvre des *Enfants à la montagne* est déjà devenue parisienne et française. La conférence du Club alpin en Sorbonne, donnée dans les derniers jours d'octobre en présence du ministre de l'instruction publique, en a été la preuve éclatante. On y a célébré justement le concours dévoué des professeurs de l'État, « des magistrats, des docteurs, des hommes du monde »; nos vaillants séminaristes avaient prouvé par les faits que le clergé, sur ce terrain comme sur les autres, ne le cède à personne.

III

LE GUIDE SOCIAL

Le *Guide social*, sorte d'annuaire auquel de délicieux tableautins de la vie rurale avaient donné d'abord un faux air d'almanach, complète les tracts-brochures. Les *Études* ont signalé sa première apparition à la fin de 1903[1], et la deuxième à la veille

1. Voir *Études* du 20 décembre 1903, p. 862 *sqq*.

de 1905 [1]. C'est donc pour la troisième fois que cette publication se présente au public, et chaque volume inaugure un nouveau progrès, en profitant habilement des critiques autant que des éloges. J'avoue qu'au début, les arbres cachaient un peu la forêt; mais si fréquentes et si reposantes étaient les clairières à travers cette masse touffue de renseignements techniques! Trois tables, d'ailleurs, l'une à l'entrée, les deux autres à la sortie, permettaient de s'orienter, puis de constater le chemin parcouru. Mouvement social, syndicats d'ouvriers et d'employés, unions patronales, monographies, syndicats et assurances agricoles, crédit populaire, caisses rurales, mutualités, habitations ouvrières, coopératives de consommation et de production, œuvres féminines et sociales, action des jeunes, tous ces sujets passaient successivement sous les regards du lecteur, non à la manière des chapitres d'un lourd volume d'économie sociale, mais avec la légèreté vive et alerte d'une courte étude, signée parfois d'un nom illustre; d'une notice biographique de grand écrivain mort ou vivant; d'un mémento bibliographique, bondé de références exactes et utiles; d'un extrait, d'une sentence, d'un dialogue, d'une statistique. Mais articles de fond, portraits ou notes, se rapportaient à trois éléments principaux : l'observation, l'action, l'organisation, convergeant vers l'idée directrice d'association.

A ce type d'annuaire, consacré par une diffusion rapide à des milliers d'exemplaires, appartient encore le *Guide social* pour 1906 [2]. Moins riche peut-être que ses devanciers en aperçus généraux, stationnant moins longtemps devant les problèmes irritants de la spéculation philosophique, il s'offre à nous plus méthodique, plus analytique, plus positif. Et ce n'est pas un mince mérite. En effet, « le travail d'ordre, écrit M. Ch. Gide, qui se fait si simplement dans les sciences naturelles, où les espèces se différencient assez nettement, se complique lorsqu'on aborde les questions sociales. Leur classification n'a pas cessé d'exercer la sagacité des esprits les plus clairs. Il est peu probable qu'on réussisse jamais à en trouver une pleinement satisfaisante, car toute classification est nécessairement plus ou moins abstraite. Les êtres vivants (et les institutions sont une façon d'êtres vivants) ne se laissent guère

1. *Études*, 20 décembre 1904, p. 898 *sqq*.
2. Paris, Lecoffre; Reims, rue de Venise, 48. 1 volume in-8 de 380 pages. Prix : 2 francs.

enfermer dans des cadres quelconques. » Soit donc que l'on divise les œuvres sociales d'après leur caractère d'ensemble, syndicats, coopératives, mutualités, famille ; soit qu'on les répartisse en autant de catégories qu'elles procèdent de sources diverses, initiative privée, État, patronat ; soit enfin qu'on les ramène à des sections déterminées par leurs buts propres, on évite difficilement les doubles emplois et les redites, les compénétrations et les bilocations. Félicitons l'auteur d'être sorti de la forêt ou du parc, et même du jardin anglais, pour aboutir au jardin français, avec ses lignes artificielles, sans doute, mais logiques quand même, et d'aspect si ouvert.

Dans cette nouvelle année économique et sociale, on suit le mouvement des idées, et l'on résume les grands faits de 1905. Aux *idées* appartiennent la revue parlementaire, la revue des livres et des périodiques, des cours et des conférences, même de certaines pièces de théâtre, puisque les thèses qui passionnent l'opinion sont aujourd'hui débattues entre personnages soi-disant dramatiques.

Dans les *faits* rentrent les éphémérides, les congrès sans fin et les grèves innombrables. L'étranger y fournit sa contribution, aussi bien que la France. Rome et Allemagne, Belgique et Hollande, Italie et Espagne, Angleterre et États-Unis, Russie et Canada, quelle contrée des deux mondes n'est pas à l'heure présente le théâtre d'une lutte sans trêve ni merci entre la poussée socialiste et la défense conservatrice? L'entrée du Japon militaire et industriel au rang des grandes puissances constitue à elle seule un événement historique de premier ordre, auquel le traité de Portsmouth a assigné sa date triomphale.

De cette identité de phénomènes économiques en tout pays de vieille ou de jeune civilisation, naît une aspiration nouvelle : l'internationalisme. Le mot est discrédité ; la chose a son bon comme son mauvais côté. Quoi qu'il en soit de l'idée infiniment respectable de patrie, et des questions moins intangibles de protection douanière ou de libre-échange, une entente internationale tend à s'opérer d'un bout à l'autre du globe sur le terrain des institutions sociales. Le *Guide* pour 1906 s'est donc arrêté avec raison à nous faire connaître les ligues internationales, telles que l'*Association internationale pour la protection légale des travail-*

leurs, l'*Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes*, la *Protection internationale de la jeune fille*, l'*Institut international agricole*. L'Église catholique, cette mère de tous les peuples régénérés par sa doctrine et ses bienfaits, ne peut qu'encourager et bénir des associations destinées à grouper en un seul bercail, sous la houlette du divin Pasteur, les nations toujours prêtes à s'entre-déchirer.

Henri CHÉROT.

BETHLÉÉMITES

Le soleil vient de se coucher ; devant nous, au loin, les montagnes de Moab tracent un horizon régulier, tout bleu, à peine distinct du ciel. Plus près voici les crêtes qui séparent Bethléem de la mer Morte ; en deçà, le champ des pasteurs où fut annoncée aux pauvres la bonne nouvelle ; à nos pieds, le petit vallon verdi d'oliviers dont le croissant terminal porte les maisons de la ville. A cette heure tardive, le travail est partout fini, la fraîcheur est délicieuse ; du point élevé où je suis, je vois les habitations piqueter toutes les pentes, comme des étoiles semées au firmament. Les Bethléémites sont sur les terrasses ou dans les rues : au seuil de notre maison, deux fillettes, les mains enlacées, tournoient sans se dessaisir. De longs groupes de femmes reviennent du mois de Marie, gravement. Sur leur tête, le voile clair qui cache leur coiffure montante et pend jusqu'à la ceinture, formant deux plis sur la robe sombre. Les cloches gazouillent l'angélus tout comme en France, et la brise apporte leurs roulades grossies ou atténuées par les caprices de l'air. De la petite bourgade, de tous ces cubes blancs qui sont les demeures de Bethléem, sort un parfum de bien-être : c'est ici que Jésus a ébauché son premier sourire à la Vierge, et le sourire du Christ semble encore reposer sur cette joyeuse nature et l'illuminer.

La basilique de la Nativité, voilà le centre qui attire ; elle émarge aussi sur les lointains une place considérable. Elle se dresse avec ses murailles grises, étouffée par les trois couvents qui l'enserrent ; de lourds contreforts l'étayent, comme pour l'empêcher de glisser sur la pente. Sans les deux clochers grec et latin qui montent avec effort de la masse informe, devinerait-on une église ? La porte, une entrée basse comme celle d'une cave ; les murs, sans fenêtre, comme ceux d'une prison ; le plan général, un entassement d'énormités carrées, de grands fours à chaux accolés comme en haine de la symétrie.

L'extérieur de la basilique ne promet rien ; au reste, le pèlerin

ne se préoccupe guère des dehors : ce qu'il vient voir, c'est la sainte grotte.

Elle est là sous le chœur des Grecs, éclairée seulement par la vacillante lueur des veilleuses. Une étoile d'argent précise l'endroit où le cher Enfant Jésus est né; à deux pas se cache en une encoignure la mangeoire où il reposa ses membres. Y avait-il au dehors la neige dont nous nous plaisons à poudrer nos crèches de carton? Je ne sais; on grelotte à Bethléem en mai, à cinq heures du soir; en hiver, à minuit, le froid n'était-il pas plus piquant?

Les pèlerins restent longtemps dans le sanctuaire obscur, parfois ravis dans l'élan de leur piété, souvent hébétés par les nauséabondes remarques d'un drogman dont rien ne peut arrêter le flux verbeux; puis ils s'enfuient avant la grosse chaleur et sont de retour à Jérusalem vers midi. Ils n'ont passé à Bethléem que trois ou quatre heures.

D'aucuns, plus fervents, viennent le soir, séjournent dans la grotte une partie de la nuit, entendent la messe au tintement des clochettes qui pendent des encensoirs arméniens et repartent à la hâte aux premières lueurs du jour. Il y a tant à voir en cette courte quinzaine que les pèlerins consacrent à Jérusalem! La ville où naquit Jésus est forcément négligée : le temps d'acheter un chapelet d'olivier, un crucifix de nacre, et l'on disparaît.

A Bethléem, rien qui ne soit attirant. Le Christ n'y serait pas né que déjà la curiosité s'éveillerait à la vue du costume original des femmes, de leur majestueuse beauté, de leurs merveilleuses broderies; l'intelligence s'étonne de trouver au milieu de l'Orient endormi ces corporations florissantes de tailleurs de pierre, de forgerons, de travailleurs de nacre.

C'est sur le sort de ces derniers que je voudrais fixer l'attention du lecteur; ce sujet a peut-être quelque saveur de nouveauté.

Au moment de se terminer devant l'immense quadrilatère de la basilique, la grande rue de Bethléem s'épand en une place assez large; à gauche, s'élèvent la caserne turque et le minaret; à droite, s'ouvre un passage qui conduit au marché et à la fontaine. C'est à ce confluent de chemins que la voiture louée à Jérusalem dépose le visiteur. Il a peine à distinguer, dans l'énorme angle mural de la basilique, la porte où il passera en courbant le dos. Par contre, à

sa droite, des enseignes tapageuses éclatent en français et en anglais :

Maroun, objets de piété, souvenirs de Bethléem.

Et plus au sud :

Hajji, chapelets, travaux en pierre de la mer Morte et en bois d'olivier.

Une autre inscription nous confie que son possesseur a des maisons de vente a Jérusalem et à Saint-Louis (U. S. A.).

Entrons chez n'importe lequel de ces marchands, nous sommes étonnés de la multitude de coquilles sculptées, de chapelets et de croix qui s'étalent. Si l'on fait mine d'acheter, le vendeur parle de prix par cent et par mille; évidemment, les produits affluent et s'enfuient avec rapidité.

De fait, la fabrication de ces articles est une spécialité de Bethléem. Par nombre de portes entr'ouvertes, vous voyez le voile blanc des jeunes filles penchées sur les grains qu'on monte en chaînes, vous entendez le cri strident de la lime qui mord la nacre. Plusieurs centaines, plus d'un millier de personnes, peut-être, vivent de cette industrie.

L'ouvrier de Bethléem traite presque exclusivement la nacre; il ne touche à d'autres matériaux qu'autant qu'ils entrent dans la confection du chapelet. Les chandeliers, presse-papiers, couvertures de livres en bois d'olivier, sont dédaignés ici; ce sont ouvrages des juifs de Jérusalem.

Suivons donc en ses transformations un chapelet qui se prépare.

Le globule *pater* ou *ave* se fait de quatre matières principales: de nacre, de bois d'olivier, de noyaux d'olives et de la partie centrale de la drupe, appelée par les Arabes fruit de La Mecque (micocoulier?). Pour mieux comprendre la fabrication, pénétrons dans les réduits où l'on travaille.

De dessous cette porte basse, sort le grincement d'un chœur de limes; franchissons le seuil, nous sommes dans l'atelier du « nacrier ».

Quand on a pu vaincre le premier agacement causé par le bruit qui semble détacher les dents de la gencive, on est frappé de l'exiguïté de l'espace. De la hauteur, tout juste pour se tenir debout; de la lumière, cédée vaille que vaille par une ou deux fenêtres grillagées, et dans ce réduit bas, aux murs de pierre

fruste, au sol de terre battue, peinent, s'aidant de la main et du pied, accroupis tout le jour, cinq ou six travailleurs.

C'est que les ateliers de Bethléem n'ont pas été construits exprès; quand une exploitation prospère demande du développement, on prend au petit bonheur les chambres d'à côté. Chambres d'Orient, on sait ce que cela veut dire.

La transformation a coûté peu de peine; pas même de meubles à déplacer; le lit, c'est une natte et quelques couvertures que l'on roule dans un placard; les chaises sont encore un luxe inutile réservé aux étrangers : on en possède une par famille, la chambre de la veille est devenue l'atelier du lendemain sans que plâtrier ou maçon se soit mis à mal. Le patron s'est procuré une charge ou deux de matière première, les ouvriers ont apporté leurs outils, et dès le matin la fabrique a pu s'ouvrir.

Le grain de chapelet est un article avantageux, car il utilise les rognures laissées par les objets plus gros. Un monceau de fragments de la précieuse nacre s'entasse donc en un coin. Ces fragments ont une valeur commerciale et s'achètent 1 franc l'oke (1 250 grammes). Qui le croirait? beaucoup de ces déchets viennent des fabriques de nouveautés de l'Oise. Les *ave* frères de nos boutons de manchettes ! On ne s'attendait pas à cela.

L'outillage est simple et ne saurait l'être davantage; par terre, un bloc de bois assez gros, un simple tronc d'arbre coupé près de l'endroit où les branches fourchent. Ce sera le siège et la table de l'artiste. Il s'accroupira sur le bois de façon qu'une des branches passant entre ses jambes lui serve de montant pour appuyer les pièces qu'il voudra couper ou arrondir; par-ci par-là, un étau, des limes en grand nombre, des scies à dents fines, comme pour découper les métaux, un foret mû par un archet, c'est tout. Le patron du lieu, accroupi comme les autres, s'est levé pour nous accueillir. Il nous expliquera volontiers les secrets de son art; un achat payera sa complaisance.

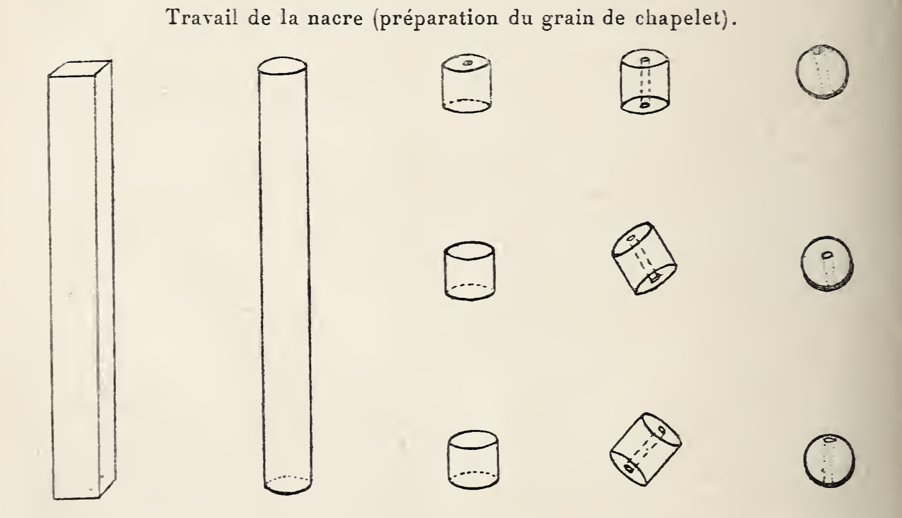
Au milieu du concert de limes qui ne s'interrompt point, il commence son boniment débité à des milliers de touristes :

— Notre établissement est un des plus importants de la région; chaque jour nous livrons de trente à quarante mille grains. La concurrence nous oblige à faire vite et à bon marché, par suite nous divisons la besogne. Vous ne devineriez pas que ce minuscule globe de nacre exige six mains différentes. Le premier

ouvrier choisit dans les rognures les morceaux utilisables et les coupe en bâtons carrés. Son voisin en arrondit les angles à la lime. Voyez dans cette caisse les résultats du travail, toutes ces baguettes de longueurs diverses, deux, trois, cinq doigts ; on ne soupçonnerait guère leur état futur. On découpe ensuite le bâton en pièces dont la hauteur égale le diamètre ; la quatrième opération sera de forer le trou par où passera le fil de la chaîne. Voyez.

Un ouvrier tenant dans la paume gauche une poignée de ces menus cailloux de nacre, les présentait un à un à une mèche acérée qu'il manœuvrait de la main droite avec un archet, la faisant tourner brusquement d'une vitesse folle. Le morceau était parfois si ténu que la pointe semblait entrer dans la chair ; on avait peine à réprimer un frisson.

Travail de la nacre (préparation du grain de chapelet).



— Comme ils sont gentils, nos petits tubes, disait le marchand, saisissant une pincée de cylindres et les laissant retomber en cascade ; on dirait du macaroni.

Et le brave homme riait de bon cœur de sa plaisanterie... italienne.

— Le trou central, continue le patron, nous est fort commode ; nous forçons une tige d'acier dedans, c'est comme si le grain avait un manche. Grâce à ce procédé, il est facile au cinquième

ouvrier de transformer à coups de lime le cylindre en sphère. C'est fini, ou plutôt suivez-moi dans la pièce voisine.

Cinq ou six individus sont assis devant des sortes de machines à torréfier le café; pas de feu, pourtant. Tout le monde tourne avec frénésie au milieu d'un vacarme de grosse grêle qui tomberait sur un toit de zinc.

— C'est l'atelier de polissage, sixième et dernière étape.

Le maître arrête une des formes rondes, ouvre une glissière et nous montre un liquide laiteux.

— Nous mettons dans chaque moulin mille ou deux mille grains, le frottement dans l'eau régularise la forme et fait briller la surface.

— Il doit falloir un temps infini pour user une substance aussi dure !

— Nous comptons trois heures par chargement. Souvent on se contente d'un poli imparfait; songez que nous avons des chapelets de nacre à 25 centimes. A 6 francs la douzaine, j'offre un produit fort convenable. Et nos modèles les plus soignés ne dépassent pas 3 francs.

— Comment ! on m'en montrait tout à l'heure à 10 francs !

— « Je ne parle que de l'article commercial. Le chapelet fantaisie sur chaîne d'or ou d'argent atteint des valeurs plus hautes encore, mais on ne le vend que par unités; ce n'est pas ce qui fait vivre.

Autrefois le Bethléémite ne travaillait pas ainsi; chaque artisan exécutait lui seul la besogne entière. Ainsi ces forgerons du Liban, dans l'échoppe desquels on voit, à côté du minerai de fer, l'épée d'acier luisante, achevée le matin même. Mais la concurrence a poussé au bon marché, le bon marché à la spécialisation. Le Palestinien d'aujourd'hui est aussi avancé dans cette sorte de progrès que l'employé du plus rapace sweater de Manchester. Travaillant d'arrache-pied, il sciera des centaines de bâtons de nacre par journée, son intelligence s'assoupira au grincement de son outil; il se tiendra courbé douze heures sur son bois rugueux, au milieu de la fine poussière qui irrite ses bronches, se préparant à lui-même, à ses enfants du moins, la perfide maladie de poitrine que jusqu'ici Bethléem ne connaissait pas. Tout cela, comme s'il vivait à Paris ou à Londres. Comment ne

bénirait-il pas la civilisation d'Occident qui lui apporte de si belles choses !

Et pourtant l'indigène est content de son sort ! Il se juge bien payé. Celui qui arrondit les grains de nacre, par exemple, touche 2 piastres et demie (50 centimes) du mille. Il achève quatre mille grains dans la journée : voilà 2 francs dans sa bourse ; et 2 francs, c'est une somme sur les hauts plateaux de Judée[1].

La manufacture de la nacre a pour annexe une profession curieuse. Les limes s'émoussent vite à mordre l'écaille dure ; des gens du pays leur rendent leur fraîcheur à grands coups de ciseaux et de marteaux.

Le repiquage coûte 1 piastre ou 1 piastre et demie, et un habile peut faire dix-huit limes en deux heures. Celui-là est un Crésus... 4 francs par jour !... Ah ! s'il n'y avait pas de saison morte !

Les chapelets de noyaux d'olives sont recherchés au loin, et l'on croit que leurs *ave* ont été fournis par les arbres vénérables de Gethsémani, comme si les fruits des huit vieillards du jardin pouvaient suffire à la pieuse consommation du monde[2]. En réalité, les noyaux de tous les alentours de Jérusalem sont mis à contribution : on les mouille vingt-quatre heures pour les ramollir, un coup de scie à chaque extrémité découvre la pulpe centrale, à travers laquelle la perforeuse à archet se creuse vite une voie.

Le grain de bois d'olivier exige beaucoup plus de façon. La bûche est débitée d'abord en tranches minces de 1 centimètre d'épaisseur, le diamètre du globule désiré. L'ouvrier s'arme alors d'une mèche de forme spéciale du genre « mèche américaine ». La pointe centrale fera le trou, le flanc dessinera la moitié supérieure du grain. Au bout d'un instant, la tranche d'olivier se trouve recouverte de demi-boules prises dans le bois. En retournant la section et en répétant le même travail sur l'autre face, on forme la demi-sphère inférieure. Le grain reste attaché à la pointe de la mèche. Le résultat est d'une part une poi-

1. Ce salaire de 2 francs est atteint par la plupart des ouvriers hommes que j'ai interrogés.

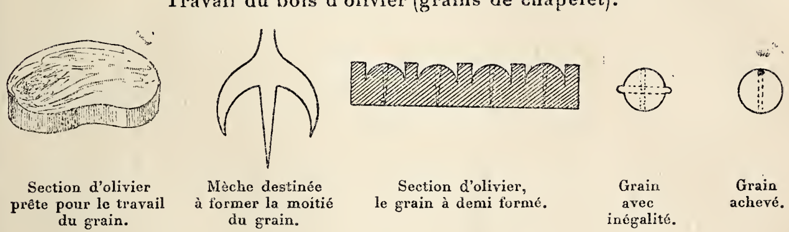
2. Dans les chapelets donnés aux visiteurs de marque par les Franciscains, trois grains seulement sont garantis provenir des oliviers de Gethsémani.

gnée de grains, de l'autre un morceau d'olivier criblé de trous.

La façon est payée 25 centimes le mille. Un ouvrier que j'ai suivi à l'œuvre en fabriquait quarante à la minute, soit douze cents à l'heure, de huit à dix mille par jour; encore un gain de 2 francs.

La sphérule ainsi obtenue présente quelques irrégularités, la jonction des hémisphères laisse un renflement; pour supprimer ces imperfections, on saisit le globule dans l'inévitable perforeuse de tout à l'heure; pendant la rotation, on l'appuie sur une tôle portant un évidement circulaire de grosseur convenable; la tôle emporte les aspérités, et le chef-d'œuvre est fini. Cette opération, laissée aux femmes, est payée 20 paras (12 centimes) les mille grains. A cinq mille par jour, cela fait un maigre salaire de 60 centimes.

Travail du bois d'olivier (grains de chapelet).



Section d'olivier prête pour le travail du grain. — Mèche destinée à former la moitié du grain. — Section d'olivier, le grain à demi formé. — Grain avec inégalité. — Grain achevé.

Rien à ajouter sur le façonnement du fruit de La Mecque : on ramollit la substance ligneuse par un séjour prolongé dans l'eau, le reste du travail est identique au précédent.

Voilà donc les globules achevés, nacre, bois d'olivier, noyaux d'olives, drupes de La Mecque. Ils sont enfilés cent par cent sur une cordelette, et parfois vendus tels. La France les achète volontiers en cet état. Les 3 kilogrammes de nacre en grains valent de 60 à 100 francs; autrefois, le prix montait jusqu'au double : les affaires ne vont plus, disent les patrons.

Les grains de bois d'olivier se vendent à peine 60 centimes le mille, c'est dérisoire. Aussi la matière première est-elle à rien, 2 francs la charge de chameau (250 kilogrammes) ; par peur des impôts et de la dîme, le paysan détruit ses arbres par centaines.

En Amérique, on préfère les chapelets achevés; de là une nouvelle branche, le montage, tout entière dévolue aux femmes.

Elles se réunissent par groupes, cinq, six, quelquefois dix ou

quinze, accroupies en cercle sur une natte, dans un atelier semblable à celui des hommes, mais qu'elles savent entretenir gai et propre. Les jeunes filles sont séparées des personnes plus avancées en âge. La pince d'une main, le fil de métal blanc de l'autre, la Bethléémite attache les grains et le chapelet s'allonge rapidement sous ses doigts. Arrivée à la fin de la dizaine, elle coupe dans une chaîne faite d'avance le nombre d'anneaux nécessaires et sépare ainsi le dernier *ave* du *pater* qui suit.

Une ouvrière habile monte cinq douzaines de chapelets dans ses dix heures, une dizaine d'*ave* en deux minutes, et la pauvre fille gagne 30 paras (19 centimes) par douzaine. Et si toutes arrivaient à ce haut salaire !

Ce sont encore des travailleuses spéciales qui préparent les croix à minuscule crucifix d'argent et les fixent en tête de la chaîne. Ce travail est payé 80 centimes par jour.

Le chapelet est terminé, il n'y a plus qu'à le vendre. L'acheteur songera-t-il, en laissant glisser les *pater* et les *ave*, aux doigts robustes ou gracieux qui se sont endoloris à les faire et à les monter ?

Malgré ces allées et venues de main en main, le produit de l'industrie bethléémite est offert à un prix modique. Étranger, par suite taillable et corvéable à merci, j'ai pu me procurer des chapelets d'olivier à 10 centimes l'un. Il est vrai, le fabricant que nous avons vu à l'œuvre occupe le degré infime dans la société des travailleurs ; il y a le *high life*, les individus à grosse paye, il y a les sculpteurs sur nacre.

Le salaire est plus difficile à déterminer, car on travaille à la pièce : il ne dépasse guère 3 francs par jour. L'outillage est le même, plot en bois, branche verticale, forets, mèches, limes et scie ; on se sert aussi du burin et du bocfil, sorte de scie à découper, fort connue de nos horlogers.

Les objets les plus demandés sont les coquilles, sans doute parce que la coquille a été longtemps la marque du pèlerin. La nacre brute en grosses écailles qui sert à les confectionner vaut 40 francs les 3 kilogrammes. Le golfe Persique, Djeddah en fournissent une bonne quantité, Sydney en Océanie donne des valves énormes plus ovales et plus blanches.

L'ouvrier enlève à l'écaille sa croûte noire extérieure, et sur la blancheur mise à nu, il grave au burin, d'après une liste assez

pauvre de sujets, des nativités, des résurrections, surtout des cènes de Léonard de Vinci. Le motif, pris dans un encadrement rond ou ovale, est entouré de rosaces et d'ornementations ajourées d'un fini bien supérieur à celui des sculptures. L'Oriental est à son aise au milieu de ces lignes droites ou courbes qui se coupent, fuient, se rapprochent, se marient sans se confondre, et qui ont fait de l'art arabe la splendeur de la géométrie. Pour l'exécution des figures et des formes, l'éducation de l'apprenti est trop négligée; il a la gaucherie du ciseleur du onzième siècle, sans avoir son imagination ni son âme.

Veut-on une idée de cette éducation ? Quand l'enfant atteint treize à quatorze ans, on lui met de but en blanc entre les mains une planche d'olivier et une image, par exemple le portrait de Léon XIII en tout petit format. Sans hésitation, l'enfant crayonne et ne se doute même pas qu'il ferait mieux de partir du simple pour arriver au complexe.

Je sais que certains talents, par disposition naturelle, réussissent en dépit des obstacles; on désirerait pourtant que la formation de l'ouvrier fût moins laissée au hasard.

J'ai visité l'atelier du grand artiste de Bethléem. Il travaillait accroupi comme les autres, au milieu de cinq ou six aides choisis, à l'achèvement d'un collier épiscopal. Les anneaux de nacre étaient reliés par des boucles d'argent qu'il soudait lui-même; la pièce centrale était une croix longue comme la main, formée de plusieurs morceaux de nacre superposés. Le dessin s'étageait en arabesques gracieuses, et ce n'est pas sans fierté que le maître montrait ce travail. Encore ce collier n'était-il qu'un ouvrage de médiocre importance. Il y a quelques mois, le patron avait vendu au patriarche grec de Jérusalem, pour la somme de 8000 francs, une reproduction de la mosquée d'Omar qui fut offerte au sultan. De dessous un vieux coffre tout chargé d'écailles, le vieil ouvrier tira les pièces inachevées d'un Saint-Sépulcre de 50 centimètres de hauteur. C'était une commande du même patriarche grec qui avait promis pour cet ouvrage 12600 francs. Commencée il y a deux ans, l'œuvre sera finie dans trois mois. Trente ouvriers concourent à son achèvement.

Tout homme de goût préférera à ces coûteuses fantaisies d'un art enfantin telle composition, une cène mignonne, en nacre, entourée de découpures de même matière. Le dessin avait été

tracé d'un burin ferme, sans ces contours anguleux qui décèlent une main novice. Les lignes étaient harmonieuses, les figures parlantes, les draperies bien ajustées aux formes; et ce petit chef-d'œuvre était marqué... 850 francs.

Comme la valeur des objets analogues mais de travail moins parfait oscille entre 60 et 80 francs, cela prouve que les Bethléémites ne sont pas, en critique d'art, aussi neufs qu'on pourrait le penser.

Tels sont les nacriers de Bethléem; les notes qui leur sont consacrées ont été prises à Bethléem même et sous leur dictée.

Ces ouvriers sont tous latins ou grecs orthodoxes. Tous sont fiers de leur métier et de leur patrie; à côté de Jérusalem où beaucoup de chrétiens comptent pour vivre sur les aumônes des Franciscains ou sur les expédients de la vie de cicerone, il est reposant de voir les habitants de Bethléem conserver les lois du travail, première garantie du bien-être et de la moralité.

C. CHEVALIER.

BULLETIN D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les résultats de la réduction légale de la journée de travail dans l'industrie. — Influence du nouveau régime sur la production. — La crise de l'apprentissage. — Multiplication des ateliers de famille : avantages et inconvénients. — Attitude des patrons en face des lois protectrices du travail. — Où en est la question des retraites ouvrières ? — L'organisation professionnelle des retraites. — Débats à la Chambre des députés. — La semaine sociale d'Orléans ; vision d'espoir.

La loi du 30 mars 1900 — loi Millerand-Colliard — avait fixé deux délais successifs de deux ans, pour l'abaissement de la durée du travail journalier dans l'industrie. Un premier palier comprenait la journée de dix heures et demie, un second celle de dix heures. Ce régime qui fonctionne depuis près de deux ans entre peu à peu dans les habitudes industrielles. Aussi le moment est-il venu de se demander comment la nouvelle organisation a-t-elle été mise en pratique par les industriels, quelle répercussion a-t-elle produit dans la prospérité de l'industrie et la vie de l'ouvrier, quels problèmes a-t-elle soulevés, quelles difficultés a-t-elle suscitées ? Autant de graves questions, auxquelles je voudrais essayer d'apporter une réponse, sinon une solution complète. A cet effet je me servirai du *Rapport sur l'application de la loi du 2 novembre 1892 pendant l'année 1904, présenté au président de la République française par MM. les membres de la commission supérieure du travail* (*Journal officiel*, Annexe du 2 octobre 1905).

La loi du 30 mars 1900, qui a modifié la loi du 2 novembre 1892, a eu pour effet principal de réduire à dix heures la durée du travail, dans les établissements auxquels elle est applicable. Ces établissements sont les usines et manufactures, mines, minières, carrières, chantiers ou ateliers de toute nature, qui occupent, avec ou sans le concours d'hommes adultes, des enfants de moins de dix-huit ans ou des femmes. Quant à la loi du 9 septembre 1848 qui réglemente le travail des adultes dans les usines et manufactures, elle a subi une importante modification depuis la mise en vigueur de la loi du 30 mars 1900. Aux termes de l'article 2 de cette loi, la durée du travail des ouvriers adultes

ne peut dépasser dix heures quand ils sont occupés dans les mêmes locaux que des femmes ou des enfants.

La réduction à dix heures de la durée du travail dans les ateliers mixtes est légalement accomplie depuis le 31 mars 1904. C'est à cette date en effet que la loi du 30 mars 1900 a reçu son plein accomplissement en ce qui concerne la durée du travail effectif. La réduction dans la durée du travail a-t-elle eu une influence sur la production? Les avis du service de l'inspection sur ce point sont très partagés. Il résulte des constatations faites, qu'il y a eu diminution certaine dans les établissements où la participation de l'ouvrier à la production est purement mécanique. Dans ces industries la production est intimement liée au rendement des métiers ou machines-outils, auxquels est subordonnée la main-d'œuvre. Il en est autrement lorsque la production dépend en grande mesure de l'effet personnel. On a essayé et souvent réussi à récupérer dans la journée la demi-heure retranchée, depuis le 31 mars 1904, de la durée du travail. Des industriels ont astreint leur personnel à une discipline plus stricte, exigé l'exactitude la plus absolue pour les entrées et les sorties et diminué le nombre des reprises en réduisant au minimum le nombre et la durée des repos.

Des combinaisons nouvelles ont même été imaginées pour maintenir la production à son niveau antérieur. A Mazamet, par exemple, où les usines marchent nuit et jour, l'équipe de nuit n'étant composée que d'hommes adultes, la demi-heure perdue par l'équipe mixte de jour a été reportée sur celle de nuit, qui fait onze heures et demie, et rien n'a été modifié dans la durée de la marche des machines.

Dans la région castraise, d'après le rapport du service, l'organisation du travail avec deux équipes mixtes travaillant de cinq heures du matin à neuf heures du soir paraît devoir se généraliser. Six établissements y ont eu recours cette année. Ou bien le travail est également réparti entre les deux équipes et sa durée est coupée par une heure de repos, ou bien à l'équipe principale, qui accomplit le maximum légal de labeur quotidien de cinq heures du matin à quatre heures du soir, avec une heure de repos, succède une équipe supplémentaire qui entre à quatre heures et sort à neuf heures du soir sans aucun arrêt. Ce second régime est plus avantageux pour l'industriel, parce que l'usine fonctionne

une heure de plus, mais il est souvent difficile de recruter le personnel de cette dernière équipe. La production de ces usines, loin de diminuer, aurait donc augmenté.

D'autres industriels ont cherché dans le perfectionnement de l'outillage le moyen de compenser la perte provenant de la diminution de la durée du travail. Dans les verreries de la circonscription de Lyon, il y a lieu de prévoir l'adoption des machines à souffler le verre et une reprise du travail de nuit par suite de l'emploi des creusets à compartiments.

Dans la filature on a monté et l'on monte des métiers continus, soit pour remplacer des métiers renvideurs de production moindre, soit comme installation nouvelle. Dans plusieurs tissages de coton on monte des métiers américains dits Northropp, avec ou sans armures. Dans deux tissages de laine d'Elbeuf, dit l'inspecteur divisionnaire de Rouen, on essaye pour les draps unis les métiers Northropp, déjà utilisés avec succès dans le coton. Les coupes ainsi fabriquées devraient être sans défaut, car le métier s'arrête dès qu'un fil se casse ; il faudra seulement employer des chaînes très résistantes. Dans un autre tissage de laine de la même localité, dit-il encore, on a mis en marche cent dix métiers du type Hattersley perfectionné, et muni du dispositif permettant le remplacement automatique de la navette. On arrive ainsi à une production égale à cent métiers anciens avec un personnel presque réduit de moitié. Cependant il faut croire que la disposition légale nouvelle a occasionné à un certain nombre d'industriels une gêne appréciable, si l'on s'en rapporte aux systèmes employés par beaucoup d'entre eux pour se mettre en règle avec la loi, sans diminuer la durée du travail dans leurs ateliers. Ces deux moyens sont d'une part la séparation des locaux, d'autre part le renvoi des enfants.

La séparation des locaux où travaillent les hommes de ceux où sont occupés des enfants ou des femmes semble se développer davantage à mesure que les industriels connaissent le moyen d'échapper ainsi à l'obligation légale. Dans tous les rapports d'inspection, on signale de nouvelles mises en pratique de ce procédé. Le rapport de l'inspection divisionnaire de Rouen fait connaître un mode très ingénieux imaginé dans le but d'échapper à la loi. Il a été mis en pratique dans une fabrique de meubles et repose sur ce principe que tout local peut alternativement, suivant le

caractère saisonnier des objets qu'on y fabrique, prendre le caractère de local mixte ou de local d'adultes seuls et être ainsi successivement astreint ou soustrait à la loi du 30 mars 1900. Voici la description du procédé faite par le rapport :

« L'usine se compose d'un certain nombre de bâtiments séparés; chacun de ces bâtiments comprend plusieurs étages qui permettent de former plusieurs locaux rigoureusement séparés. Ceci étant, soient A, B, C, etc. les locaux réputés adultes et A', B', C', etc. les locaux réputés mixtes. Dans les premiers, les hommes travaillent douze heures; dans les seconds, le personnel fait dix heures en suivant l'horaire préalablement adressé à l'inspecteur. Survienne une commande qui nécessiterait de la part des adultes occupés en C' un travail supplémentaire de deux heures pendant quelques jours, que fait l'industriel? Il fait sortir les enfants âgés de moins de dix-huit ans du local C' pour les mettre en C, de sorte que le local devient adulte : avis en est naturellement préalablement donné à l'inspecteur. Ici il n'y avait aucun désir d'échapper à l'inspection, mais le système paraissant légal, le patron en faisait usage au mieux de ses intérêts. »

Une autre conséquence très fâcheuse est également constatée cette année dans tous les rapports du service. Il s'agit du renvoi du personnel protégé des ateliers où sa présence astreint à la limite de dix heures le reste du personnel. Ce renvoi est définitif ou temporaire, suivant que les industriels doivent faire travailler plus de dix heures soit d'une façon habituelle, soit seulement à certaines époques de l'année. D'autres industriels qui ont hésité à pratiquer le renvoi de leurs enfants ont attendu que ceux qu'ils occupaient aient atteint leur dix-huitième année et n'en ont plus embauché d'autres.

Dans la circonscription de Paris, le service évalue à un millier environ le nombre des enfants renvoyés des ateliers; les inspecteurs reconnaissent que ces renvois n'ont pas toujours été définitifs et que, le moment de presse passé, ces jeunes ouvriers sont souvent rembauchés, quitte à être ensuite à nouveau débauchés lorsque l'industriel désire encore augmenter la durée du travail de ses ateliers. Les inspecteurs signalent en outre que le nombre effectif des renvois d'enfants ne saurait servir de base pour apprécier l'importance du mouvement; il faut encore faire entrer en compte le nombre impossible à apprécier des jeunes apprentis qui, deve-

nus adultes, n'ont point été remplacés par d'autres apprentis. Nombre d'industriels ont en effet formellement déclaré qu'ils ne renverraient pas leurs apprentis, mais qu'ils n'embaucheraient plus d'enfants, pour ne point être empêchés de travailler en cas de besoin plus de dix heures par jour.

Les établissements où s'est produite cette mesure sont surtout ceux où le nombre des apprentis est limité, où par conséquent ils ne peuvent être considérés comme un rouage indispensable, et où leur admission avait surtout pour objet leur instruction professionnelle et le recrutement d'ouvriers d'élite. Quant aux établissements où les enfants sont nombreux et employés surtout comme manœuvres ou comme petites mains, leur maintien s'est imposé en vertu de l'avantage évident du patron à recourir à des prix de main-d'œuvre moins élevés.

Les constatations qui précèdent ont été faites par tous les inspecteurs divisionnaires, mais elles ne visent point encore la généralité des industries. Cependant elles sont assez alarmantes pour que la commission supérieure du travail estime que la situation actuelle ne saurait se prolonger davantage, sans gravement compromettre le recrutement du personnel ouvrier de notre industrie. Elle signale instamment aux pouvoirs publics la nécessité d'apporter au plus tôt à la législation en vigueur les modifications qui lui paraîtront propres à remédier à ce fâcheux état de choses et entre lesquelles il ne lui appartient pas de décider.

Le rapport de M. l'inspecteur divisionnaire de Rouen montre à l'évidence comment la réglementation en vigueur peut entraver le recrutement et l'avenir des écoles professionnelles. « On sait, dit-il, que les études et l'apprentissage sont d'une durée de trois années au maximum et que les enfants y entrent dès l'obtention du certificat d'études primaires, c'est-à-dire qu'ils en sortent entre quinze et seize ans. Il n'est pas possible du reste de les y retenir plus longtemps, pour diverses causes dont la principale réside en ce que les parents, généralement pauvres, désirent que leurs enfants commencent à leur venir en aide à cet âge. Or la loi de 1892 fixe à dix-huit ans la limite de l'âge de la protection et si les renvois d'enfants ne s'accroissent pas considérablement, il y a toujours ce fait bien avéré, qu'on n'embauche presque plus de ces jeunes travailleurs dans les industries où leur concours n'est pas indispensable. Ceci établi, il y a eu cette année, à l'école

d'industrie de Rouen, une dizaine de jeunes gens qui, après avoir accompli les trois années d'étude, et obtenu le diplôme de sortie, ne purent entrer dans l'industrie précisément parce qu'ils n'avaient pas dix-huit ans. Quelques-uns sont revenus à l'école pour une quatrième année et atteindre leur majorité industrielle. »

Il est donc à souhaiter que les tentatives faites en vue de développer l'apprentissage technique ne se trouvent pas entravées du fait de la législation protectrice du travail. Il faut en la matière s'inspirer de l'Allemagne, où le problème de l'apprentissage est l'objet des préoccupations les plus vives, tandis qu'on peut constater en France, malgré de méritoires efforts, la diminution graduelle chez l'ouvrier de l'aptitude professionnelle.

Un autre effet de la loi de 1892 a été la multiplication des ateliers de famille.

Les ateliers de famille, c'est-à-dire ceux où ne sont occupés que des membres de la famille sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur, sont en principe exceptés des dispositions de la loi. Seules les prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont applicables à ceux de ces ateliers où le travail se fait à l'aide d'un moteur mécanique ou qui sont classés comme dangereux, incommodes ou insalubres.

C'est un fait avéré que le travail dans les ateliers de famille est souvent sujet à des abus déplorables. Mais c'est surtout dans l'industrie de la lingerie et de la confection qu'ils affectent le caractère le plus marqué d'une exploitation sans scrupule. Les inspecteurs observent que les deux principaux effets de ce genre de travail sont la hâte dans l'exécution entraînant des veillées qui durent parfois une partie de la nuit et l'extrême modicité des salaires; c'est ainsi que dans un atelier de lingerie de la région du Nord, l'inspecteur signale que deux femmes gagnent 1 fr. 50 à elles deux pour quinze heures de travail à la machine à coudre. Et encore faut-il prélever le prix du fil, des aiguilles, le chauffage et l'éclairage. On cite à Bourges dans la lingerie des salaires journaliers de 40 centimes. Je pourrais multiplier ces exemples.

La rapide et toujours croissante augmentation du nombre de ces ateliers n'est plus aujourd'hui contestable. On signale des industries qui n'occupent plus que quelques ouvriers et ouvrières dans leur établissement principal et dont tous les travaux sont faits au dehors. Un fabricant de confections de la région de Bourges

n'a plus en atelier que six ou sept ouvrières et il en occupe quinze cents au dehors. La moyenne des salaires de ces ouvrières est dérisoire ; de même dans un atelier de limes de Cosne, trente ouvriers qui étaient autrefois occupés dans l'usine travaillent aujourd'hui à domicile.

Ces exemples tendent à établir que bien des patrons cherchent aujourd'hui à adopter le travail à domicile quand l'industrie qu'ils exercent ne l'interdit pas absolument. Il faut reconnaître que cette tendance répond à divers ordres de préoccupations industrielles. Mentionnons d'abord, avec les inspecteurs, l'intérêt qu'a l'industriel à mettre en concurrence les ouvriers, afin d'obtenir les prix de façon les plus réduits possible. Il arrive à ce résultat d'autant plus facilement que les ouvriers ne sont pas réunis en atelier, ne se connaissent point et par conséquent ne peuvent s'entendre entre eux. En outre, grâce à cette organisation, le patron échappe à l'application des lois ouvrières et peut donner à sa production un accroissement interdit aux autres établissements. Un établissement fort important peut à l'aide de ce régime fonctionner sans qu'il soit besoin de se préoccuper d'un local autre qu'un entrepôt et des bureaux. Ses frais d'installation se trouvent donc ainsi réduits à presque rien.

Enfin les patrons n'ayant plus de personnel ouvrier proprement dit, mais seulement un certain nombre de petits entrepreneurs, n'ont pas de charges à supporter en cas de morte-saison; ils sont toujours assurés de retrouver leur personnel dès qu'ils en ont besoin.

A toutes ces raisons du développement des ateliers de famille, il faut en ajouter une autre tout aussi déterminante et qui tient à l'ouvrier lui-même. Ce dernier, surtout dans la petite industrie, préfère souvent le travail à domicile au travail à l'usine. Le petit atelier familial sauvegarde son indépendance en le soustrayant à la surveillance du patron ou du contremaître. Ce sentiment est surtout très vif chez les ouvriers à domicile qui cherchent dans ce travail un salaire d'appoint : tels sont certains petits employés, certains petits propriétaires ruraux.

Assurément, et il ne saurait y avoir de doute sur ce point, le travail à domicile est plus moral, plus respectueux des droits de la famille, plus indépendant et partant plus libre ; encore est-il qu'il ne doit pas s'exécuter dans des conditions qui constituent un

danger perpétuel pour le travailleur, sa famille et la société.

Les inspecteurs insistent sur les abus auxquels donne lieu, en maints endroits, le travail à domicile. D'abord la durée du travail n'a de limite, dans les ateliers de famille, que la sollicitude du patron qui est en l'espèce le père, la mère ou le tuteur! Or, soustraire à tout contrôle ces ateliers, n'est-ce pas supposer un peu gratuitement qu'il n'existe pas de parents ignorant les principes les plus élémentaires d'hygiène ou incapables d'abuser, même involontairement, des forces de leurs enfants?

Il faut ajouter que le chef d'atelier pourra se trouver dans certains cas obligé d'imposer à sa famille des travaux excessifs sous peine de voir disparaître son industrie. Le fait se produit lorsque ces ateliers de famille, ne possédant qu'un outillage rudimentaire et sans capitaux pour modifier cet outillage, se trouvent en lutte avec une industrie mieux outillée. Ce n'est qu'au prix d'un travail prolongé jusqu'à l'extrême limite du possible que le petit atelier peut compenser son outillage insuffisant.

A cette cause d'infériorité des ateliers de famille au point de vue de la production, s'en ajoute une autre qui en est la conséquence forcée, c'est l'extrême modicité des salaires dont j'ai donné plus haut quelques exemples. Il convient d'y ajouter les pertes de temps considérables pour rapporter l'ouvrage, en régler le montant et attendre de nouvelles commandes.

Enfin l'insalubrité de la plupart des ateliers de famille, mise une fois de plus en lumière par les rapports du service, appelle un remède d'autant plus urgent que les mesures d'hygiène et de sécurité prescrites par les lois s'étendent de plus en plus dans les autres établissements industriels.

La réglementation absolue de tous les ateliers de famille se heurte à l'inviolabilité du foyer familial; mais ne pourrait-on pas distinguer les ateliers de famille qui sont pourvus d'un moteur mécanique de ceux qui en l'absence de tout moteur peuvent être considérés comme n'étant point au même titre industriellement organisés? On imposerait aux ateliers à moteur un régime de surveillance analogue à celui auquel sont soumis les établissements industriels. D'autant que ces ateliers sont déjà soumis au contrôle de l'inspection du travail au point de vue de l'hygiène et de la sécurité.

Très intéressante au point de vue pratique, l'enquête dont nous

avons donné les résultats principaux nous permet de dégager quelques considérations générales, non moins instructives.

Que les lois de protection sociale soient imparfaites, susceptibles de donner lieu à des répercussions fâcheuses et de blesser certains intérêts particuliers, il ne faut point s'en étonner, c'est une conséquence nécessaire de la matière de ces lois, matière infiniment complexe comme la vie sociale elle-même. Sans être contradictoires les intérêts des patrons et des ouvriers n'en sont pas moins opposés ; ceux-ci demandant la réduction de la journée du travail avec une augmentation de salaire ; ceux-là, pressés par la concurrence, cherchant à diminuer le coût de la production, en allongeant la durée du travail et en baissant le taux des salaires, Arbitre des intérêts particuliers dans l'harmonie du bien social, la loi n'arrive pas du premier coup à une solution satisfaisante et pleinement adéquate, elle doit se résigner à procéder par essais et tâtonnements successifs. Il s'ensuit que la législation ouvrière a besoin d'être souvent revisée et retouchée, d'être sans cesse perfectionnée.

Les faits que j'ai cités montrent à l'évidence que la loi de 1892 manque de souplesse, d'élasticité. A vouloir exprimer dans des cadres rigides toutes les industries, sans tenir compte des exigences particulières de chaque profession, des coutumes locales, des conditions spéciales aux différentes régions, on risque de manquer le but et d'opprimer au lieu de protéger. Aussi bien nous ne cesserons de réclamer l'autonomie de la profession et de revendiquer pour elle le droit d'appliquer, avec les tempéraments nécessaires, les règles générales édictées par le pouvoir central. Il faut que, dans tout le corps social, la vie remplace le mécanisme bureaucratique qui paralyse ou étouffe les initiatives particulières, individuelles ou collectives.

Les patrons catholiques, ceux du Nord en particulier, ont en général appliqué la loi Millerand-Colliard avec une parfaite loyauté. Rendons-leur justice, ils ont eu une compréhension large de leur devoir social. Malheureusement, certains industriels ont profité de la loi pour rendre plus onéreuses et plus dures les conditions du travail. C'est profondément affligeant ! Qu'ils méditent ces lignes éloquentes écrites par M. Aynard, dans la préface à l'ouvrage qui avait pour titre *Paris en 1889* : « Si le patron, disait-il, n'oublie jamais qu'il y a un lien moral entre l'ouvrier et lui,

s'il fait une petite place dans ses calculs au lendemain de ses collaborateurs manuels, s'il pense que tout ne finit point avec le salaire payé et que tout ne s'excuse pas par les exigences de la concurrence, il tempérera un peu cette fièvre de production incohérente qui nous dévore tous... User d'un homme et user d'une machine seront des choses éternellement différentes aux yeux de la morale et il n'est point de lois fatales naturelles, à plus forte raison économiques, qui puissent autoriser celui qui emploie à ne pas remplir son devoir envers celui qui est employé. »

La première condition de la paix sociale, la plus impérieuse, n'est-elle pas que chacun remplisse son devoir, tout son devoir, le patron comme l'ouvrier?

* * *

La question des retraites ouvrières est entrée dans une phase nouvelle : c'est qu'il s'est produit depuis le 15 juillet un fait d'une importance exceptionnelle : la promulgation de la loi sur « l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de secours ». A vrai dire, le vote de cette loi d'un intérêt primordial ne paraît pas avoir excité un grand intérêt dans le public. L'inattention et l'indifférence qu'a même professées à son endroit la presse des divers partis seraient pour étonner, si l'on n'était habitué depuis longtemps à voir l'ensemble de la Chambre, grâce à la complicité du public, s'absorber dans des questions ou des querelles de politique de parti et abandonner au travail obscur des commissions les questions autrement vitales de politique sociale.

Quoi qu'il en soit, au bénéfice de ce silence général, la loi d'assistance a passé, et elle a passé par le fait d'une coalition composée d'une part des socialistes, qui voient en elle l'annonce et l'application restreinte — mais extensible — de leur théorie de la répartition des richesses par voie d'impôt, et d'autre part de la foule de ceux qui espèrent avoir pris, grâce à elle, une « assurance » contre les lois d'assurance sociale.

Mais le vote de cette loi n'a pas été le seul événement parlementaire intéressant de l'année au point de vue de la solution du problème des retraites ouvrières. Une discussion générale sur le projet de loi du gouvernement s'est en effet ouverte devant la Chambre, les 6, 7, 10 et 11 juillet 1905. De ce débat il con-

vient de retenir les discours de MM. Deschanel, Mirman et de Gailhard-Bancel pour en tirer des conclusions pratiques.

M. Deschanel a tout d'abord noté les déboires enregistrés récemment tant en Allemagne qu'en Belgique par l'application des lois respectivement en vigueur dans ces deux pays.

En Allemagne on a constaté de graves mécomptes financiers. Par deux fois, le 14 janvier 1904 et le 2 mars 1905, le vice-chancelier de l'empire a dû avouer la situation obérée de certaines caisses régionales, par suite de l'accroissement exagéré du nombre des pensions d'invalidité et il s'est vu obligé de limiter l'étendue du champ d'action de l'assurance obligatoire. Se demandant, en conséquence, quels devraient être les légitimes protégés d'une loi sur l'invalidité, il déclarait que cette loi ne devait viser que les *citoyens travaillant au compte des autres* et incapables d'assurer eux-mêmes leur avenir. Recherchant d'autre part les raisons du fonctionnement défectueux des caisses régionales, il les trouvait dans leur organisation, *trop bureaucratique et pas assez professionnelle*. Ainsi, et c'est une constatation du plus haut intérêt, la crise du régime allemand d'assurance — dont il ne faut pas du reste exagérer l'acuité — fournit une confirmation pratique au grand principe de l'école sociale catholique : l'organisation professionnelle de l'assurance.

L'application de la loi belge du 10 mai 1900, regardée par certains comme la solution idéale en matière de retraites, fournit à son tour d'utiles constatations. Les statistiques les plus récentes nous apprennent que si le nombre des sociétés mutualistes continue de croître et que si les livrets créés ont atteint le chiffre global de six cent vingt-cinq mille pour une population de six millions d'habitants, il y a beaucoup plus une façade qu'une réalité. D'abord, on peut se rendre compte que les couches profondes du prolétariat, et notamment les ouvriers de la grande industrie, sont à peine touchés par la loi. De plus, un *tiers* environ des livrets nouvellement constitués sont restés l'an dernier *dormants*, c'est-à-dire sans qu'aucun versement ait été effectué par leurs titulaires ; et cela malgré les avantages considérables — 48 p. 100 en moyenne des sommes versées par l'assureur, en regard de 52 p. 100, représentant l'effort personnel — qui sont alloués par l'État, les provinces, les communes et les organismes spéciaux. En revanche, la disposition transitoire par laquelle il est accordé

une subvention annuelle de 65 francs à tous les indigents ayant atteint soixante-cinq ans, produit son plein effet. Loin d'attirer les populations ouvrières à l'assurance, cette mesure gracieuse paraît au contraire les maintenir éloignés de celle-ci, et il est vraisemblable que son application devra être prorogée.

En résumé, la loi belge fonctionne beaucoup plus comme loi d'assistance que comme loi d'assurance. Si, dès lors, nous la rapprochons de la loi française du 15 juillet 1905, nous pouvons, en tenant compte de la différence des populations, induire du chiffre des subventions acquittées par le budget de nos voisins un déficit annuel de 100 millions au maximum, causé dans les finances françaises par le régime qui entrera chez nous en application le 1er janvier 1907.

L'étude des législations étrangères n'a pas seulement pour but de satisfaire la curiosité scientifique ; elle doit encore servir à diriger la pratique. M. Deschanel n'a eu garde de l'oublier, et sa courageuse conclusion mérite la plus grande attention. Le distingué orateur, bien que mutualiste convaincu, n'a pas hésité à proclamer qu'en France aussi, *la mutualité libre, même très généreusement subventionnée, serait impuissante à solutionner à elle seule la question des retraites.*

Le discours prononcé par M. Mirman quelques jours avant que la loi d'assistance revînt devant la Chambre pour être définitivement votée, apparaît comme une introduction à la discussion de cette loi beaucoup plus qu'une contribution à la discussion générale des projets de retraite. Le jeune député socialiste s'attache à présenter la loi nouvelle, qui, d'après lui, résout virtuellement la question des retraites, sous le jour le plus favorable, et même, pour flatter à la fois étatistes et mutualistes, il laisse entendre que la modicité du taux des pensions pourra être utilement corrigée par le développement de la mutualité libre. Dans un discours prononcé en 1901, M. Mirman proclamait sans ambages l'obligation absolue pour la société de procurer à tous les citoyens dans le besoin les larges secours de la solidarité sociale. S'il n'a pas oublié ce discours, il est permis de penser qu'en appelant le Parlement à voter la loi d'assistance, il voulait avant tout poser un principe dont il s'efforcera par la suite d'obtenir progressivement l'extension.

M. de Gailhard-Bancel répondit en quelque sorte au discours

de M. Mirman. Il déclara accepter la loi d'assistance qu'on allait soumettre à la Chambre, mais à la condition qu'elle ne fût pas considérée comme la solution définitive du problème des retraites. A son sens elle ne peut être envisagée que comme établissant un régime de transition essentiellement provisoire, en attendant qu'un système de retraites véritable soit édifié sur la base de l'association professionnelle. Cette solution nous paraît équitable. Il ne faut pas que le fainéant et l'ivrogne prennent la place de l'ouvrier sobre et laborieux, qui, malgré son travail et souvent même ses privations, est presque toujours incapable, dans l'ordre économique actuel, de se prémunir contre la gêne. Si le fainéant et l'ivrogne ont droit à la vie, l'ouvrier sobre, laborieux, prévoyant, a des droits supérieurs incontestablement. Et donc, l'assistance ne doit pas supplanter l'assurance, elle doit seulement la compléter.

M. Guieysse, rapporteur, a rappelé les principes essentiels du projet de loi sur les retraites ouvrières présenté par le gouvernement. Ces principes essentiels sont d'abord l'obligation avec la corrélation des versements des travailleurs et des patrons, ensuite la subvention de l'État, enfin l'emploi des fonds par la méthode de capitalisation avec des dispositions transitoires. Tel est le grand cadre qui a été adopté par la commission et qui, aux yeux du rapporteur, est absolument intangible.

La discussion générale fut close dans la séance du 11 juillet. Au moment de procéder au vote sur le passage à la discussion des articles, plusieurs députés exprimèrent la crainte que leur vote ne fût interprété comme une adhésion de principe, à ce que, M. Guieysse appelait le cadre du projet. Alors, le président de la commission, M. Millerand, monta à la tribune pour déclarer que « en demandant à la Chambre, d'accord avec le gouvernement, de passer à la discussion des articles, la commission lui demande, non pas de faire une manifestation, mais au contraire de prendre l'engagement formel, en face du pays, de reprendre dès la rentrée l'examen des articles de cette loi ». Dans ces conditions, la Chambre a adopté à l'unanimité le passage à la discussion des articles.

Depuis ce vote, M. de Gailhard-Bancel a rédigé un remarquable contre-projet sur l'organisation professionnelle des retraites ouvrières. Ce projet étant l'application des principes fondamen-

taux de l'école sociale catholique, il ne sera pas sans intérêt d'en faire connaître les grandes lignes.

Sur l'importance des retraites ouvrières, tout le monde est d'accord, mais dès qu'il s'agit de passer à l'exécution, l'accord cesse aussitôt. Les uns, les socialistes, veulent que l'État seul assure une retraite aux vieux travailleurs et la leur serve sur les fonds du budget. D'autres, tout en demandant le concours de l'État, y mettent pour condition que l'ouvrier fera lui-même un effort pour se constituer une retraite, et ils sont prêts à le contraindre à faire cet effort, en lui imposant une retenue sur son salaire, retenue qui serait doublée par le patron. Dans ce système, l'ouvrier, le patron et l'État se partageraient, par part égale, la charge de la retraite.

Mais il y a deux façons de comprendre ce système, qui est en définitive celui auquel reviennent, sous une forme ou sous une autre, tous ceux qui sont partisans du principe de l'obligation. La première façon de le comprendre, c'est de décider que l'État encaissera toutes les cotisations versées. Une caisse d'Etat unique, ou *presque unique,* accumulant des milliards, les employant, les plaçant, les gaspillant parfois peut-être, en répartissant ensuite les revenus entre les intéressés, telle est la conception de la plupart des auteurs des projets de loi.

Je dis : une caisse *presque unique*, parce que certains projets, notamment celui de la commission, pour ne pas susciter les protestations des mutualistes, laissent aux sociétés de secours mutuels la faculté d'organiser des retraites pour leurs membres. Ils concèdent aussi cette faculté aux syndicats professionnels, aux compagnies d'assurance et aux patrons qui établiraient des caisses de retraites pour leurs ouvriers. Assurément c'est quelque chose, mais c'est peu ; et pour ne parler que des sociétés de secours mutuels, outre que les trente mille communes en sont dépourvues, il est à craindre qu'elles ne persévèrent dans leurs anciens errements et ne versent dans la caisse de l'État toutes les cotisations qu'elles auront perçues.

Il faut donc, si l'on veut ne pas livrer à l'État un service qui ne rentre pas dans ses attributions normales, et dont la remise entre ses mains marquerait un pas de plus dans la voie de l'absorption par lui de toutes les forces sociales, il faut chercher un système qui sauvegarde à la fois tous les droits des individus et les

libertés locales ; ce système, c'est celui de l'organisation des retraites par régions et par professions.

La France serait divisée en un certain nombre de régions, dans chacune de ces régions les individus seraient groupés par professions et chaque profession organiserait pour ses membres les retraites comme ceux-ci l'entendraient. Ce serait l'application intégrale de la formule : *la liberté dans l'obligation.*

A la base de l'organisation seraient des commissions professionnelles cantonales, elles donneraient des avis et nommeraient des commissions professionnelles régionales qui coordonneraient ces avis, fixeraient, pour chaque profession, l'âge et le taux de la retraite, les cotisations à demander soit aux patrons, soit aux ouvriers, leur mode de perception, les conditions auxquelles les dispenses de versements pourraient être accordées, et enfin créeraient les caisses régionales et professionnelles de retraites. Ces caisses seraient autonomes, administrées par les délégués de la profession ; elles encaisseraient les cotisations, les emploieraient, comme cela se pratique en Allemagne, à des œuvres, à des institutions locales, à des travaux locaux et assureraient ainsi le service des retraites pour les membres de la profession. Grâce à ce système, on échapperait non seulement aux inconvénients et aux dangers d'une caisse d'État unique, mais encore l'âge et le taux de la retraite pourraient varier suivant les régions et dans la même région suivant les professions. Personne ne songerait à se plaindre de ces différences, par la raison qu'elles auraient été voulues et décidées par les membres de la profession, c'est-à-dire par les intéressés eux-mêmes.

M. de Gailhard-Bancel voudrait même abandonner à la décision de la profession l'acceptation ou le sujet du principe de l'obligation.

Les caisses régionales enfin seraient reliées entre elles par un office central des assurances qui administrerait une caisse centrale, une sorte de caisse de réassurances, laquelle viendrait en aide, à certains moments, aux caisses régionales qui seraient aux prises avec des difficultés exceptionnelles.

Et l'État, dans ce système, que devient-il? Est-il possible qu'il disparaisse à ce point? Rassurez-vous ! L'État, le gouvernement auront à assurer l'exécution de la loi qui aura établi cette organisation ; en prenant l'initiative de constituer des groupements pro-

fessionnels, en les aidant à préparer la fondation de leurs caisses de retraites dans les diverses régions, l'État aura bien assez à faire, et ce faisant il se déchargera sur ceux à qui elle appartient d'une besogne qui n'est pas la sienne. D'ailleurs il conservera son droit de surveillance, de contrôle, d'homologation des décisions prises par les commissions et par les caisses professionnelles, et, en exerçant ces droits, il sera dans son rôle. Il pourra aussi contribuer de ses deniers — des deniers des contribuables, ne l'oublions pas — à venir en aide aux caisses régionales, soit par l'intermédiaire de l'office central, soit directement.

De la sorte, gens et choses seront à leur place ; individus, associations, syndicats, groupements, rempliront leurs fonctions propres. L'État remplira la sienne sans empiéter sur un terrain qui ne lui appartient pas, et nos provinces, transformées en régions, retrouveront une vie nouvelle et s'affranchiront peu à peu, par cet effort de *self government* en matière de retraites, de la tutelle administrative qui les atrophie et les tue.

La Chambre, dès sa rentrée, a décidé de consacrer chaque semaine trois séances du matin à la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières. L'innombrable légion des contre-projets a défilé à la tribune et s'est vue impitoyablement massacrée; celui de M. Gailhard-Bancel, éloquemment défendu par son auteur, a succombé avec une belle minorité de 129 voix contre 396. La discussion de l'article 1er qui établit pour tous les *ouvriers* le droit à la retraite faillit faire sombrer le projet du gouvernement sous une formidable tempête de surenchère électorale. Les socialistes vinrent successivement demander d'étendre le bénéfice de la retraite aux domestiques, puis aux employés, enfin à tous les citoyens français âgés de soixante ans ! Finalement l'article de la commission fut adopté sans modification.

Au moment où j'écris ces lignes, après six semaines de discussions devant des banquettes vides, on en est à l'article 2; déterminant les établissements chargés du service des retraites. Sans être prophète, il est facile de prédire que la loi ne sera pas votée dans la présente législature.

* * *

L'idée de donner pendant les vacances une série de cours sur les questions sociales est venue d'Allemagne. Sous le nom d'*Uni-*

versité populaire, un comité de catholiques allemands réunit chaque année, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, des hommes qui à des titres divers sont mêlés au mouvement social, et pendant une semaine un groupe choisi de professeurs leur exposent les principes fondamentaux de la science sociale, développent les principales conclusions et applications pratiques. Pourquoi une entreprise si utile ne pourrait-elle pas se réaliser en France? Frappée de cette pensée, *la Chronique du Sud-Est* se mit à l'œuvre avec un dévouement incomparable, fit appel à bon nombre de catholiques de Paris et de la province, plus spécialement à l'Union des catholiques sociaux, s'assura le concours actif de plusieurs sociologues comptés parmi les plus compétents de France, religieux ou prêtres séculiers, professeurs des Instituts catholiques ou des Universités de l'État, théoriciens connus par leurs ouvrages ou praticiens consacrés par leurs œuvres, et la *Semaine sociale* fut lancée...

Montrer que le catholicisme possède un corps de doctrine sociale, que l'Église catholique a toujours joué un rôle organisateur dans l'histoire et qu'elle doit continuer à le jouer : *instaurare omnia in Christo*, étudier enfin les principales solutions des questions sociales à la lumière des principes de justice et de charité, telle est l'idée directrice de la *Semaine sociale*. L'œuvre nouvelle s'affirmait ainsi tout d'abord comme une œuvre d'enseignement social catholique, enseignement offert à tous, aux prêtres comme aux laïques, aux ouvriers comme aux patrons, mais plus spécialement à ceux qui, désignés par leurs fonctions pour enseigner ou pour diriger sur le terrain économico-social, cherchent une orientation sûre et pratique. On pouvait espérer aussi que la *Semaine sociale* deviendrait un centre de relations largement ouvert à la lumière et à la paix, où tous les hommes d'action, quelles que soient leurs divergences sur des points secondaires, pourraient s'éclairer et se réconforter mutuellement. L'événement a pleinement justifié ces prévisions.

La première réunion, qui se tint à Lyon au mois d'août 1904, fut un éclatant succès. On vit plusieurs centaines d'auditeurs de tout âge et de toute condition suivre avec une assiduité bien méritoire, par une chaleur tropicale, les cours du matin et du soir, prendre des notes, interroger les professeurs et discuter entre eux sur les matières développées.

C'est à Orléans, pendant la première semaine du mois d'aoû 1905, que fut convoquée la seconde *Semaine sociale*. Mgr l'évêque d'Orléans a témoigné aux professeurs et élèves la plus chaude sympathie, montrant par cet accueil cordial la compréhension large et pénétrante qu'il avait de l'institution naissante.

La série des cours s'est ouverte le lundi 31 juillet, à huit heures et demie du matin, par une courte allocution de M. Baguenault de Puchesse, président du comité orléanais d'organisation de la *Semaine sociale*, et une rapide exposition de principes lue par M. Henri Lorin, président de l'Union des catholiques sociaux. Les cours avaient été choisis et distribués de manière à former un enseignement à la fois théorique et pratique. Il suffit de consulter le programme des leçons pour constater qu'elles comprennent les principes, les conclusions et les applications de la science sociale catholique.

M. l'abbé de Pascal a traité de la conception individualiste et de la conception sociale de l'homme ; M. Ch. Antoine a développé la théorie du contrat collectif de travail et du salaire ; M. Duthoit, la protection légale des travailleurs. Avec M. Martin Saint-Léon, nous nous rapprochons de la pratique ; l'éminent bibliothécaire du Musée social a fait de l'organisation professionnelle une critique affinée par ses remarquables travaux sur cette matière. M. Blondel, bien connu par ses études sur l'essor économique de l'Allemagne contemporaine, fait une exposition magistrale de l'histoire des syndicats ouvriers allemands depuis 1878. A M. Milcent, secrétaire général de l'Union centrale des syndicats agricoles, était réservé d'exposer les principes et les résultats de l'association professionnelle rurale.

D'autres conférenciers, praticiens émérites, nous donnent sur certaines œuvres particulières les leçons de l'expérience. M. Verdin nous décrit l'organisation du syndicat des Petits-Carreaux, à Paris, dont il est le fondateur. M. Dédé nous parle des sociétés de secours mutuels ; M. Baguenault de Puchesse, des assurances mutuelles agricoles, M. Crétinon ; de l'École par l'association familiale ; M. Max Turmann, des patronages et cercles d'études ; M. l'abbé Desgranges, enfin, de l'Institut populaire de Limoges.

Ce programme, on le voit, est déjà suffisamment chargé, et cependant trois grandes réunions générales ont eu lieu le soir, groupant jusqu'à quinze cents auditeurs.

Le lundi soir, Mgr Touchet prononça sur le rôle social de l'Église un magnifique discours. Avec une précision admirable, l'évêque d'Orléans pénètre au fond des préoccupations modernes jusqu'aux points délicats où les doctrines essentielles touchant l'usage de la richesse et la dignité de l'homme reflètent les aspirations sociales présentes. Nous assistons alors à un exposé magistral de la doctrine traditionnelle de l'Église qui proclame, en même temps que l'utilité des richesses, leurs dangers, qui reconnaît les mêmes origines et les mêmes destinées à l'esclave et au maître, au riche et au pauvre, et pose ainsi le droit à la vie normale, au travail, à la sécurité dans la vieillesse, et donc à la justice sociale.

Le mardi, M. Imbart de la Tour traitait le même sujet en historien et montrait : 1° que l'Église, toujours immuable mais non pas immobile, a toujours pu et su s'adapter aux contingences économiques et sociales qu'elle a traversées ; 2° qu'à un minimum de véritable initiative démocratique, a correspondu aux douzième et treizième siècle un maximum de vie catholique ; 3° que rien n'est plus opposé aux aspirations démocratiques et sociales que les conclusions actuelles de la science, quand elles s'isolent de tout enseignement révélé et traditionnel. Le jeudi soir, M. l'abbé Lemire, député du Nord, chantait de toute son âme dans un langage poétique et plein d'humour et de bonhomie, le rôle social de la terre.

Telle fut la *Semaine d'Orléans* (la seconde *Semaine sociale* de France), dont le succès a été plus considérable qu'à Lyon. On comptait de trois à quatre cents auditeurs aux cours du jour et de douze à quinze cents aux conférences du soir. Les prêtres étaient en grande majorité : curés de ville ou de campagne, vicaires, directeurs et professeurs de séminaires, séminaristes venus de presque tous les diocèses de France... Sortie de l'enfance, la *Semaine sociale* grandira et, messagère de paix, ira porter dans les différentes villes de France la doctrine sociale catholique.

Ch. ANTOINE

REVUE DES LIVRES

LIVRES D'ÉTRENNES

I. **Fils du désert**, par Ch. SIMOND. Firmin-Didot. In-4, 270 pages et 24 gravures. Prix : broché, 4 francs ; relié tr. dorées, 6 francs 50.

II. **Jean-Marie Kerdern et ses sœurs**, par Auguste LE BRAS. Firmin-Didot. In-4, 282 pages et 60 gravures. Prix : broché 5 francs ; relié tr. dorées 7 francs 60.

III. **La Demoiselle blanche**, par Charles FOLEY, Tours, Mame. In-4 illustré, 287 pages. Prix, relié : 7 francs.

IV. **Madame Corentine**, par René BAZIN, de l'Académie française. Mame. In-folio, illustré, 240 pages. Prix relié : 12 francs.

I. Un roman d'aventures à la façon de Fenimore Cooper ; seulement, la scène se passe au Sahara et les Indiens sont remplacés par les Arabes, les Touaregs et autres fils du désert. Un petit jeune homme, un Français, bien entendu, pour venger ses parents assassinés par ces pillards, accomplit des prodiges et finit par s'emparer du *targui*, le chef de bande qui a massacré la mission Flatters. Des combats, des ruses, des surprises, des empoisonnements, le tout bien situé en paysages sahariens, avec l'exactitude d'observation qui fait du roman une agréable leçon d'histoire, de géographie et d'ethnographie.

II. C'est l'histoire d'un jeune Breton, fils d'un modeste héros *péri* en mer, en sauvant des naufragés. Comme il est très intelligent, on lui fait faire ses études, et M. LE BRAS, qui est professeur sans doute, en profite pour placer quelques spécimens de leçons qui ne doivent pas ennuyer ses élèves. Jean-Marie Kerdern entre au Borda, devient officier de marine, se bat à Sébastopol, gagne la croix et les épaulettes, et deviendra sans doute amiral. L'histoire est contée avec beaucoup d'entrain.

Ce livre et le précédent seront mis à l'*index* par les instituteurs

pacifistes; mais ils feront la joie des garçons qui rêvent volontiers plaies et bosses, à la française.

III. Une histoire de la Révolution : châtelains et châtelaines émigrés en Angleterre ; garde-chasse, traître et assassin, achète le château avec l'argent volé; retour du fils des anciens maîtres; châtiment ; et, à travers la tragédie, des épousailles innocentes. C'est de quoi captiver les jeunes filles qui méritent encore cette épithète.

IV. L'année dernière, la maison Mame nous donnait en livre d'étrennes *la Terre qui meurt*. *Madame Corentine* continue la série. C'est une des œuvres les plus touchantes du charmant écrivain. La jeune fille y tient un beau rôle, puisqu'elle fait le trait d'union qui rapproche l'un de l'autre les époux séparés. Néanmoins

La fille en laissera la lecture à sa mère

à qui elle sera plus utile.

M. René Bazin a lui-même pris la peine d'avertir, dans un article de Revue, qu'il écrit pour les grandes personnes.

Joseph de Blacé.

Une idylle dans un drame, par Ernest Daudet. Illustrations de Dutrac. Tours, Mame. In-4 carré, 159 pages. Relié percaline, tranche dorée. Prix : 5 francs.

Les brillantes dorures et les jolies images feront l'émerveillement des jeunes yeux. Le récit qu'elles décorent passionnera les lecteurs grands et petits. Le lendemain de Waterloo, la chute de Bonaparte, le retour des Bourbons : voilà le drame. Les aventures de deux enfants, la petite-fille d'un émigré, le fils d'un colonel de l'armée impériale : voilà l'idylle. Ces jours troublés revivent sous la plume savamment exacte de M. Ernest Daudet. Et avec de saines émotions, sort de tout le récit un appel à l'union entre les fils divisés d'une même patrie. L. D.

L'Œil-de-Tigre, par Georges Pradel. Illustrations d'Alfred Paris. Tours, Mame. In-folio, 320 pages. Relié percaline, tranche dorée. Prix : 9 francs.

Œil-de-Tigre n'est pas le nom d'un héros de Fenimore Cooper; c'est une gemme porte-bonheur. Convoitée par l'excellent commis d'un grand joaillier de Paris, elle est volée avec d'autres bijoux par le fils joueur de celui-ci. Après d'étranges aventures, elle rentre aux mains du commis qui épouse la compagne de son choix. La mère du jeune vaurien meurt en apprenant la honte de son fils. Mélanges de scènes terrifiantes dans les bouges de New-York et d'amusants croquis parisiens. On rit, on tremble, on pleure. L. D.

Louis XI, par Georges Montorgueil. Paris, Combet, 1905. 1 volume grand in-4 jésus, illustré par Job de 40 aquarelles reproduites en chromotypogravure. Relié toile, tranches dorées, plaques couleurs. Prix : 15 francs.

La librairie Combet édite une collection d'albums historiques, format grand in-4, illustrés de quarante aquarelles en chromotypogravure : *Louis XI*, *Richelieu*, *le Roy-Soleil*, *La Tour d'Auvergne*. Georges Montorgueil a écrit le texte, Job a dessiné et peint la série d'images du *Louis XI*. Le premier, en des pages d'une lecture agréable, autant qu'instructive, qui accompagnent l'illustration, fait ressortir le caractère compliqué du plus subtil de nos monarques; le second reproduit, en des tableaux empreints d'une intense couleur locale, les scènes les plus pittoresques de ce règne, aux épisodes si variés. La maison Combet a créé un nouveau genre de livres d'étrennes; nous croyons que sa tentative aura du succès, non seulement auprès de la jeunesse, dont la curiosité s'éveille, mais aussi de l'âge mûr, qui aimera à relire l'histoire dans ces compositions artistiques, où la fantaisie s'inspire du document vrai, et qui fait revivre sous nos yeux les physionomies et les mœurs du passé. H. F.

Notice sur le triptyque papal édité par Bernard Sornin. Paris, rue Bonaparte, 88.

Présenter au public les portraits des trois papes de l'Immaculée Conception, Pie IX, Léon XIII et Pie X, groupés en un triptyque qui rendrait inséparables le souvenir de Marie Imma-

culée et celui des pontifes qui l'ont glorifiée en ces derniers temps, est une idée des plus heureuses.

M. Bernard Sornin l'a conçue et exécutée avec une rare perfection, en réunissant les portraits de Pie IX et de Léon XIII, gravés par Gaillard, et en y joignant celui que Burney, élève de ce dernier, a tracé de Pie X. On ne pouvait mieux satisfaire la dévotion des catholiques et les exigences des artistes.

L'éloge de cette œuvre n'est plus à faire; on ne saurait rien ajouter aux louanges d'un grand nombre d'évêques et de Pie X lui-même, qui a fait distribuer des exemplaires de ce triptyque lors des fêtes jubilaires de l'Immaculée-Conception.

Pour rendre ce précieux souvenir abordable aux bourses les plus modestes, il en a été créé une gracieuse réduction, avec mémento des actes pontificaux en l'honneur de l'Immaculée Conception. Elle peut prendre place dans les livres de piété. La grande édition, avec son cadre magnifique, est digne de figurer dans les salons, à côté des meilleures œuvres d'art.

J. B.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

26 novembre. — A **Mitylène**, l'escadre européenne, partie du Pirée, saisit les douanes, la Porte ayant refusé de répondre à l'ultimatum des Puissances.

— A **Paris**, suite de l'interpellation relative aux doctrines antimilitaristes et internationalistes propagées à la Bourse du travail, soutenues par M. Sembat à la Chambre; elles sont répudiées par M. Rouvier.

28. — A **Paris**, M. Revoil est nommé ambassadeur de France à Berne et délégué à la conférence d'Algésiras.

— A **Berlin**, à l'ouverture du Reichstag, l'empereur prononce le discours du trône. Les passages relatifs aux affaires étrangères sont considérés comme belliqueux par la presse allemande.

— A **Paris**, la Chambre des députés continue la discussion relative aux retraites ouvrières.

— Grève générale des terrassiers du Métropolitain en construction.

— A **Vienne** (Autriche), une grande manifestation socialiste a lieu en faveur du suffrage universel.

29. — A **Berlin**, le comte Ballestrem, membre du centre catholique, est réélu président par 224 voix contre 72 bulletins blancs.

— A **Sébastopol**, révolte de l'équipage de l'*Otchakoff* auquel s'unissent d'autres bâtiments. Il faut un vrai bombardement de cette flotte révoltée pour la réduire.

30. — A **Madrid**, le ministère Montero Rios est démissionnaire.

— A **Paris**, la cour d'assises acquitte Vallina, Malato, Caussanel et Harwey, accusés de complicité dans l'attentat de la rue de Rohan, contre le roi d'Espagne.

2 décembre. — A **Madrid**, M. Moret a constitué un nouveau ministère libéral.

3. — A **Champigny**, cérémonie religieuse et manifestation patriotique à l'occasion de l'anniversaire de la bataille.

4. — A **Londres**, M. Balfour offre au roi la démission du cabinet, à cause de l'opposition du parti libre-échangiste.

Sir H. Campbell-Bannerman, leader du parti libéral, est chargé par le roi de constituer un nouveau ministère.

— En **Russie**, la grève des télégraphistes continue.

5. — A **Lemnos**, débarquement de la flotte combinée des Puissances intéressées au règlement des affaires de Macédoine.

— A **Paris**, M. Rouvier fait connaître au conseil des ministres que les dépôts effectués par la Russie dans les banques étrangères garantissent, pour deux ou trois ans, le payement des coupons des titres de ses fonds d'Etat.

— La Chambre des députés continue à discuter le projet de loi sur les retraites ouvrières et le budget des travaux publics.

6. — A **Paris**, le Sénat, sans avoir changé un mot à la loi de séparation votée par la Chambre, adopte cette loi par 179 voix contre 103. La défense des droit de l'Église, du Pape, de la justice et de la liberté a été présentée avec force et éloquence au cours de la discussion et à la fin, notamment par MM. de Lamarzelle, de Cuverville, de Chamaillart, Gourju, Méline, de Marcère, Delahaye.

7. — A **Paris**, la Chambre discute le rachat par l'État du réseau de l'Ouest. Le gouvernement est partisan de l'ajournement de cette question.

9. — A **Paris**, promulgation de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

— A **Rodez**, mort de Mgr Franqueville. Dix-huit sièges épiscopaux sont vacants en France.

— A **Paris**, mort du grand rabbin des juifs de France, Zadoc-Kahn.

10. — A **Rome**, dans un consistoire secret où il préconise les nouveaux cardinaux, le Souverain Pontife proteste contre la rupture du Concordat par le gouvernement français.

Paris, 10 décembre 1905.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 105

TABLES DE 1905

(TOMES **102**, **103**, **104**, **105**)

N. B. — Les nombres en caractères gras indiquent la tomaison ; les autres, la pagination.

ARTICLES DE FOND

ORDRE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES AUTEURS

C

D

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES MATIÈRES

N. B. — Pour l'indication des ouvrages, de la tomaison et de la pagination, on voudra bien se reporter à la table précédente.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.



